This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376877

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME V.

ANNÉE 1877. — 1er SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
161
.R4S69

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME V.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1877.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nigh.
7D15-49
66590
AS
161
.R4564

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER-MARS 1877.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté qui nomme des membres du Comité des travaux historiques, p. 1.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 8 janvier, 7 février et 5 mars 1877, par M. Hippeau, secrétaire, p. 2 à 51.

Section d'archéologie. — Séances des 15 janvier, 12 février et 12 mars 1877, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 16 à 28.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, p. 29.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 30.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 30 et 31.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 31 à 34.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 34 à 36.

Rapport, par M. Théry, sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 36 et 37.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publié par la Société de la Diana, p. 37 à 39.

Rapport, par M. de Luçay, sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 39 à 42.

Rapport, par M. L. de Mas Latrie, sur la Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, p. 43 à 47.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, p. 47 et 48.

Rapport, par M. Georges Picot, sur une collection des cahiers des États de Normandie, publiée par la Société de l'histoire de Normandie, p. 48 à 54.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, p. 54 à 57.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 57 à 60.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 61 à 63.

Digitized by Google

Rapport, par M. Théry, sur le Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 63 et 64.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 64.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, p. 65 et 66.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 66 à 69.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 69 à 71.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 72 à 75.

Rapport, par M. P.-Charles Robert, sur les Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes, p. 75 à 90.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur les Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon, p. 90 à 92.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 92 à 95.

Rapport, par M. Le Clerc, sur les Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, p. 95 à 101.

Rapport, par M. Le Clerc, sur les travaux de la Thiérache, Société archéologique de Vervins, p. 101 à 103.

Rapport, par M. P.-Charles Robert, sur le Catalogue de la galerie archéologique de Metz, p. 103 à 108.

Rapport, par M. A. Darcel, sur le Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes, p. 108 à 110.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 110 à 113.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 114 à 116.

Rapport, par M. R. de Lasteyrie, sur les Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, p. 117 et 118.

Rapport, par M. Henri Martin, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 118 à 120.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 120 à 125.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport de M. Armingaud sur les documents relatifs à l'histoire de France, recueillis dans les Archives de Turin, p. 126 à 160.

Rapport, par MM. Marty-Laveaux, Paul Meyer et Francis Wey, sur un projet de carte philologique de la France, proposé par M. Granier de Cassagnac, p. 161 et 162.

Rapport, par M. Jourdain, sur un projet de publication de documents relatifs au Conseil d'État, présenté par M. Aucoc, p. 162 à 165.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur le projet de publication d'un registre, en forme de journal, fait par un domestique du chancelier du Prat, présenté par M. de Nouvion, p. 165 à 167.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Liards d'Elbeuf, histoire d'un fief. Communication de M. Bigarne, p. 167 à 169.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur la vente de biens seigneuriaux par Eberhard,

Digitized by Google

comte de Wurtemberg, et sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie (1414). Communication de M. J. Finot, p. 169 à 171.

Texte de cette communication, p. 171 à 178.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les attributs de différents saints ou docteurs. Communication de M. l'abbé Richard, p. 178 et 179.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur un compliment en vers français, adressé aux syndics de la ville de Marseille à l'occasion de leur élection, vers 1470. Communication de M. O. Teissier, p. 179 à 181.

Texte de cette communication, p. 181 et 182.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur trois lettres inédites du cardinal de Richelieu. Communication de M. le comte de Mellet, p. 183.

Texte de cette communication, p. 184 à 190.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur des communications de MM. Albanès, Bessot de Lamothe et de Fleury, p. 190 à 194.

Chartes provençales des archives départementales des Bouches-du-Rhône, XIe-XVe siècles, adressées par M. l'abbé Albanès, p. 195 à 216.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur la convocation des États de Bretagne, du 25 septembre 1567 au 14 février 1789. Communication de M. Quesnet, p. 216 et 217.

Texte de cette communication, p. 217 à 221.

Rapport, par M. de Luçay, sur des communications de MM. Pouy, Imbert et Aubertin, p. 221 à 227.

Documents communiqués par M. Éd. de Barthélemy, p. 227 à 232.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur le projet de publication d'un recueil de documents monétaires dans la collection des Documents sur l'histoire de France, formé par M. de Saulcy, p. 233 à 241.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur un tombeau découvert auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Communication de M. Fontanille, p. 242.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur des fouilles projetées par M. Lacordaire sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Coissy-le-Châtel, p. 242 et 243.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des communications de MM. Nozot, Dusevel et de Girardot, p. 243 et 244.

Rapport, par M. A. Darcel, sur les vitraux de l'église de Saint-Martin de Laigle (Orne). Communication de M. E. Veuclin, p. 245.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur des monuments lapidaires du Ier au XIVe siècle de notre ère. Communication de M. l'abbé Canéto, de M. Grellet-Balguerie et de la Société dunoise, p. 245 à 248.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur une notice relative à la vie et aux œuvres du peintre François Mimault. Communication de M. Mireur, p. 248 à 250.

Notice de M. Mireur, p. 250 à 261.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la médaille de saint Benoît. Communication de M. Pouy, p. 261 à 265.

Rapport, par M. Chabouillet, sur une monnaie attribuée à Henri Ier, roi de Navarre, et sur un descendant de la famille du Lys. Communication de M. l'abbé Gross, p. 265 et 266.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte de monnaies à Vallon (Sarthe). Communication de M. Hucher, p. 267.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur des fouilles exécutées dans le département du Finistère Communication de M. Paul du Châtellier, p. 267 à 274.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur la découverte de l'emplacement du *Brivates portus* de Ptolémée et sur la détermination de l'âge de deux épées en bronze recueillies au fond de la baie de Saint-Nazaire. Communication de M. René Kerviler, p. 274 à 276.

Digitized by Google

Rapport, par M. J. Labarte, sur l'âge du crucifix de saint Salve ou Sauve de la cathédrale d'Amiens. Communication de M. Dusevel, p. 277 à 279.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur un envoi d'empreintes de sceaux et d'une monnaie, par M. l'abbé Tremey, p. 279 et 280.

Traduction de l'inscription hébraïque de Béziers, par M. le grand rabbin J. Weyl, p. 280 et 281.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire du trésor de Saint-Maximin (Var). Communication de M. Albanès, p. 281 à 289.

Texte de cette communication, p. 289 à 311.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur une description de deux tapisseries historiées de la cathédrale du Mans. Communication de M. Barbier de Montault, p. 311 et 312.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur une chapelle et un cimetière souterrains, à Aubeterre (Charente). Communication de M. Bourdet, p. 313 et 314.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 315.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 316.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 316 et 317.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, p. 317.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 318.

Académie d'Hippone, Société de recherches scientifiques et d'acclimatation, p. 318.

Société historique et archéologique du Périgord, p. 318 et 322.

Académie des Jeux Floraux, p. 322 à 324.

Société archéologique du midi de la France, p. 324 et 325.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, p. 325.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, p. 325.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 325 et 326.

Société polymathique du Morbihan, p. 326 et 327.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 327 et 328.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, p. 328.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 328 et 329.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 329.

Société d'émulation de la Vendée, p. 329.

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. Concours des années 1878 et 1879, p. 330 à 332.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Concours, p. 332 et 333.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. Concours de 1878, p. 334.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1877.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874;

Vu les propositions des sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

Sont nommés membres titulaires du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes :

1° SECTION D'HISTOIRE.

MM. VUITRY (Adolphe), membre de l'Académie des sciences morales et politiques;

LABORDE (Joseph DE), archiviste aux Archives nationales;

GAUTIER (Léon), professeur à l'École des chartes.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MM. BARBET DE JOUY, conservateur du musée du Louvre;

LABARTE (Charles-Jules), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

LASTEYRIE (Robert DE), archiviste aux Archives nationales;

M. Adrien DE LONGPÉRIER, membre du Comité (section d'archéologie), est nommé membre honoraire dudit Comité.

Fait à Paris, le 22 janvier 1877.

WADDINGTON.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. O. Teissier, membre non résidant, à Marseille, adresse au Comité la copie de deux bulletins de la santé de la reine Marie-Antoinette, envoyés, les 20 et 21 décembre 1778, par le ministre Amelot aux échevins de Marseille.

Renvoi à M. G. Picot.

M. Ch. Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain) : 1° Liste des titres et délibérations relatifs aux fortifications de la ville de Beaune; 2° Liste des armes des couvents et corporations ouvrières de la même ville.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. Dupré, correspondant à Blois : 1° Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour réquisitions de guerre, à l'occasion de la bataille de Poitiers (1356); 2° Quittances des gages des arbalétriers au château de Blois pendant les XIVe et XVe siècles; 3° Fournitures diverses faites au jeune sire de Beaujeu pendant son séjour à Blois (1462-1464).

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Lhuillier, correspondant à Melun : 1° Copie de deux marchés relatifs à des travaux exécutés par ordre de Henri IV aux fortifications et au château de Melun; 2° Copie d'un mandement de Sully,

Digitized by Google

grand voyer de France, pour le déplacement du jeu des arbalétriers de Paris (1604).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Lottin de Laval, correspondant aux Trois-Vals par Bernay (Eure), adresse au Comité la copie d'une pièce datée du 5 avril 1735 et relative à une lettre de cachet.

Renvoi à M. Chéruel.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne) : Copie de trois lettres inédites de Richelie

Renvoi à M. Chéruel.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse la liste des abbés de l'abbaye de Baume-les-Moines (Jura).

Renvoi à M. G. Desjardins.

M. Ed. Quesnet, correspondant à Rennes : Trois documents relatifs à l'anoblissement, sur la demande des États de Bretagne en 1786, de la famille de l'abbé de la Mennais.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Bigarne, membre de la Société d'archéologie de Beaune : Notice historique ayant pour titre *Les Liards d'Elbeuf, histoire d'un fief.*

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Paul Terris à Fréjus : *Vie inédite de saint Auspice*, évêque d'Apt (VIIe siècle).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy (Pas-de-Calais) : Découverte d'un cartulaire relatif à l'abbaye d'Auchy. Il en propose la publication.

Renvoi à M. J. Tardif.

Les hommages suivants sont adressés au Comité par :

M. le comte de Luçay, membre de la section d'histoire : *Augy-en-Beauvaisis, son histoire, ses priviléges, sa prévôté royale.*

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Ven-

Digitized by Google

dée) : 1° *Notes sur une lettre de d'Aubigné;* 2° *Charte en vers de l'an 1121, composée par Hilaire, disciple d'Abailard.*

M. Tamizey de Larroque, correspondant à Gontaut (Lot-et-Garonne) : *Lettres inédites de Dadine d'Auteserre.*

M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy-en-Artois : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy-les-Moines, ordre de Saint-Benoît.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés à leurs auteurs.

M. Jourdain donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Léon Aucoc, chef de section au Conseil d'État, tendant à publier dans la collection des Documents inédits un certain nombre de pièces relatives à l'ancienne organisation des Conseils du Roi, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française.

La section, adoptant les conclusions du rapporteur, décide la publication de l'ouvrage dont il s'agit.

M. de Boislisle, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Maulde, sous-préfet de l'arrondissement des Sables-d'Olonne, archiviste paléographe, tendant à publier dans les *Mélanges historiques* les documents relatifs au procès de Gilles de Retz, fait un rapport verbal sur cette proposition. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Louandre, Alfred Maury, Jourdain, Georges Picot, le baron de Watteville, sur la question des suppressions auxquelles ce procès donnerait lieu en raison de détails révoltants que la langue latine ne peut même pas toujours parvenir à gazer ou à amoindrir, le projet de publication de M. de Maulde est renvoyé à la commission des *Mélanges.*

M. Marty-Laveaux, chargé d'examiner le manuscrit du premier volume des lettres de Chapelain envoyé par M. Tamizey de Larroque, et dont la section d'histoire a décidé la publication, annonce que ce manuscrit est en état d'être publié. Il sera en conséquence immédiatement adressé à l'Imprimerie nationale.

M. Marty-Laveaux est chargé, en qualité de commissaire responsable, de surveiller cette publication.

L'ordre du jour appelle l'élection des candidats qui doivent être

Digitized by Google

présentés à M. le Ministre en remplacement de MM. Lascoux, Dauban et Rathery, décédés. La liste arrêtée par suite du scrutin sera transmise à M. le Ministre.

M. Marty-Laveaux, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Granier de Cassagnac, député du Gers, tendant à la publication d'une carte philologique de la France, donne lecture d'un rapport dans lequel, tout en reconnaissant l'utilité d'une semblable publication, il fait observer que l'initiative en a été prise par la Société des langues romanes. La publication dont il s'agit étant inscrite en tête du programme de cette société, le rapporteur conclut à l'ajournement de la proposition de M. Granier de Cassagnac.

La Section adopte les conclusions de la commission.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes : MM. A. de Barthélemy, Cocheris, Jourdain, Levasseur, P. Meyer, de Mofras, Théry, Bellaguet, comte de Luçay.

M. Ludovic Lalanne propose la publication dans les *Mélanges historiques* d'un registre du chancelier du Prat (1514-1521), manuscrit de la Bibliothèque nationale, communiqué par M. de Nouvion.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Bellaguet, sur *La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne)* [1].

M. A. de Barthélemy : *Recueil des mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana* [2].

M. le comte de Luçay : *Travaux de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin* [3].

M. Théry : 1° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon* [4]; 2° *Mémoires de l'Académie du Gard* [5]; 3° *Mémoires de la*

[1] T. II et III, 1874 et 1875.
[2] T. II, 1875.
[3] 51e année, 1876.
[4] T. VII, 1876.
[5] 1876.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Normandie[1]; 4° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*[2]; 5° *Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*[3]; *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*[4].

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Marty-Laveaux fait un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. O. Teissier : Copie d'une lettre par laquelle un sieur Gravoigne offre aux consuls de Marseille de faire représenter un mystère de la nativité de Notre-Seigneur; 2° de M. Luzel, correspondant à Plouaret (Côtes-du-Nord) : *Chants populaires de la basse Bretagne;* 3° de M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs) : *Recueil de dictons et locutions proverbiales du département du Doubs;* 4° de M. Gardin, à Bernay (Eure): *Journal de l'abbé Papelard, ancien curé de Ferrière-Haut-Clocher* (1590 à 1627).

Ces documents seront déposés aux archives du Comité.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel, en date du 22 janvier 1877, qui nomme membres titulaires du Comité (section d'histoire) :

MM. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques;
Joseph de La Borde, archiviste aux Archives nationales;
Léon Gautier, professeur à l'École des chartes.

[1] 3e série, IXe vol. t. XXIX; 1re partie.
[2] 1875.
[3] 1875.
[4] 1876.

Digitized by Google

M. Albanès, correspondant à Marseille, adresse au Comité la copie de treize bulles du pape Innocent III trouvées aux archives départementales des Bouches-du-Rhône et qui lui paraissent inédites.

Renvoi à M. L. Delisle.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse un document qu'il intitule : *Les impôts dans une commune du département de Vaucluse en 1562.*

Renvoi à M. Vuitry.

M. J. Finot, correspondant à Vesoul, adresse un document intitulé: *La Saône considérée comme frontière naturelle.*

Renvoi à M. Alfred Maury.

M. Prarond, correspondant à Abbeville, adresse la copie d'un parchemin actuellement à la Bibliothèque communale d'Abbeville : *Lettre de Henri III accordant à la ville d'Abbeville décharge de tailles, subsides, etc. (1580).*

Renvoi à M. de La Borde.

Il est fait hommage au Comité des publications suivantes:

M. Chéruel, membre de la section d'histoire : *Notice sur la vie et les mémoires du duc de Saint-Simon.*

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Marseille : *Rapport sur les archives communales de la ville de Marseille.*

M. Rosenzweig, archiviste à Vannes, correspondant: *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan.*

M. Ch. Revillout, correspondant à Montpellier : *Étude historique et littéraire sur l'ouvrage latin intitulé :* « Vie de saint Guillaume ».

M. Hugues Imbert, correspondant à Niort: *Cartulaire de l'abbaye de Chambon et cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars.*

M. A. Joly, correspondant à Caen : *La fosse du Soucy, étude philologique.*

MM. de Tourtoulon et Bringuier : *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil.*

Digitized by Google

M. Léopold Delisle : *Notice sur vingt manuscrits du Vatican.*

Remercîments aux auteurs et dépôt des ouvrages à la bibliothèque.

M. le Président rend compte des propositions de la commission des récompenses pour le concours de 1877 : ces propositions sont adoptées.

M. Saige, archiviste aux Archives nationales, propose la publication, dans les *Mélanges historiques*, des mémoires sur la Fronde rédigés par Du Buisson-Aubenay, secrétaire de M. de Guénegaud.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

La section adopte, pour la publication des *Lettres de Chapelain* et pour celle des *Comptes des intendants* et des *Menus plaisirs du roi*, la disposition sur deux colonnes. Il est en outre décidé, sur la proposition de M. de Boislisle, que la pagination aura lieu par colonne.

M. Hippeau dépose le manuscrit de son *Dictionnaire topographique du Calvados.*

Renvoi à la commission des Dictionnaires.

M. Alfred Maury annonce que M. de Maulde retire sa proposition de publier dans les *Mélanges historiques* le procès de Gilles de Retz et demande que cette publication ait lieu avec celle du procès du maréchal de Gié dans la collection des Documents inédits. Cette proposition est appuyée par M. G. Picot.

Après quelques observations présentées par MM. Jourdain et de Boislisle, la section décide qu'il sera statué par un vote spécial sur cette proposition; une note devra préalablement lui être soumise par la commission chargée de l'examiner.

M. Ludovic Lalanne appelle l'attention de la section sur une communication de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault (*Harangue d'un juge du Poitou à Henri IV*), et dont il avait cru devoir proposer l'insertion dans la *Revue* (séance du 4 décembre 1876). Cette harangue, qu'il croyait inédite, se trouve rapportée dans l'*Histoire universelle de d'Aubigné* (p. 2, col. 736-737 du t. II de l'édition de 1726). Il n'y a donc plus lieu de donner suite à cette proposition.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Cocheris, de La Borde, Marty-Laveaux, de Mofras et Théry.

Des rapports sont lus par:

M. Georges Picot, sur une publication de la Société de l'histoire de Normandie : *Cahiers des États de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV*, t. Ier, par M. Ch. de Beaurepaire.

M. de Mas Latrie, sur la publication suivante: *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne* (18e année, 1874).

M. J. Tardif, sur l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (1874-1875, 2e série, vol. IV et V).

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Desnoyers lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Bigarne, membre de la Société d'archéologie de Beaune: *Les Liards d'Elbeuf, histoire d'un fief.*

Dépôt aux archives.

2° De M. Finot, correspondant à Vesoul : *Vente en 1414 de biens seigneuriaux par Eberhard, comte de Wurtemberg, et sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie.*

Renvoi à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 5 MARS 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Dupré, correspondant à Blois, adresse au Comité une notice manuscrite dont il est l'auteur et qu'il intitule : *Gaston, duc d'Orléans, dans ses rapports avec la municipalité de Blois.*

Dépôt aux archives.

M. de Fleury, correspondant à Blois, annonce la découverte de deux documents dont il donne l'analyse et qui sont relatifs à la fa-

Digitized by Google

mille de Descartes. L'un est daté du 7 décembre 1478, et l'autre du 1er août 1485.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Nozot, correspondant à Sedan, envoie : 1° la copie d'une ordonnance du 6 septembre 1584 touchant la fermeture d'un faubourg de Sedan; 2° une notice sur l'hôpital de la Miséricorde de Sedan; 3° une notice sur une fondation, en 1588, par Louis de Gonzague, premier duc de Rethel, d'une rente en faveur de soixante filles pauvres dites *Filles de Madame.*

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Charles Paillard, lauréat de l'Institut, annonce qu'il a copié dans les Archives générales de Belgique un certain nombre de documents originaux relatifs à l'histoire de France pendant le XVIe siècle et consistant en dépêches de quatre ambassadeurs de Charles-Quint et de Philippe II auprès de François Ier, Henri II et Charles IX.

M. Charles Paillard adresse dès aujourd'hui ceux de ces documents qui sont relatifs au règne de François Ier, et il propose la publication du tout dans la collection des Documents inédits.

Renvoi à M. Alfred Maury.

M. Dubosc, archiviste du département de la Manche à Saint-Lô, adresse un document intitulé : *Moiens pour aquiter le Roy, leuz et délibérez en la Convention des trois Estats du bailliage de Costentin, à Saint-Lô.*

Renvoi à M. Georges Picot.

M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, adresse un manuscrit intitulé : *Mémoire historique sur la foire de Bibracte.*

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Les hommages suivants sont faits au Comité par :

M. Bourbon, correspondant à Montauban : *Notice historique sur le collége de Montauban depuis sa fondation jusqu'en 1792.*

M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans les pays du département de l'Yonne avant 1790;*

Digitized by Google

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Instruction morale d'un père à son fils qui part pour un long voyage*, par Sylvestre du Four, 1678 ;

M. Aug. André, ancien président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine : *Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne ;*

M. Darsy, membre de la Société des antiquaires de Picardie : *Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie ;*

M. Guyot-Jomard, membre de la Société polymathique du Morbihan : *Étude de géographie celtique ;*

M. Dezeimeris, président de l'Académie de Bordeaux :

1° *Lettres grecques de Scaliger à Imbert ;*

2° *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne ;*

3° *Leçons nouvelles et remarques sur le texte de divers auteurs ;*

4° *De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle ;*

5° *Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, avec une introduction et des notes ;*

6° *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne ;*

7° *Note sur l'auteur du Querolus ;*

8° *Lettre sur la poésie de Jean Rus ;*

9° *Remarques et corrections d'Étienne de la Boëtie sur le Traité de Plutarque intitulé : Ἐρωτικός, avec une introduction et des notes.*

Ces différents ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité et des remercîments adressés à leurs auteurs.

Un spécimen des *Lettres de Chapelain*, adressé par l'Imprimerie nationale, est placé sous les yeux de la section. Il est décidé que la pagination aura lieu par page et non par colonne, et que les notes seront placées à la même hauteur, contrairement à ce qui a été fait pour les *Lettres de Catherine de Médicis.*

MM. de Boislisle et Georges Picot transmettent leur rapport sur le projet de publication des deux procès criminels de Gilles de Retz et de Pierre de Gié, maréchaux de France, présenté par M. de Maulde.

Ce rapport conclut à l'impression de ces procès dans la collec-

Digitized by Google

tion des Documents inédits, sauf à ne pas s'engager, en ce qui concerne celui de Gilles de Retz, dans la reproduction de détails trop répugnants et à faire un choix dans la masse énorme des documents du deuxième procès. L'éditeur aurait alors la tâche de choisir les plus utiles et de donner l'analyse des autres. C'est dans ce sens que la proposition sera soumise à M. le Ministre.

M. le Président annonce que la commission des Dictionnaires a, dans sa dernière séance, décidé la publication du *Dictionnaire topographique du Calvados*, par M. Hippeau. Le manuscrit sera, en conséquence, adressé à l'Imprimerie nationale.

M. J. Tardif est chargé, en qualité de commissaire responsable, de surveiller cette publication.

Des rapports sont lus par :

M. Hippeau, sur les *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*[1].

M. de Mofras, sur les publications suivantes : 1° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*[2]; 2° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*[3].

M. Théry, 1° sur le *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*[4]; 2° les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*[5]; 3° le *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

M. Bellaguet : 1° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*[6]; 2° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*[7].

Des rapports sont lus sur les communications manuscrites suivantes :

Par M. Desnoyers : 1° Note sur les attributs de différents saints

[1] 2e série, t. XIII, 1873-1874.
[2] T. XV, 1876.
[3] 2e série, t. V, 1875.
[4] 1873-1874.
[5] 1876.
[6] 2e partie, t. XXXII, et 1re et 2e parties, t. XXIII, 1874-1875, 1876.
[7] T. XVII et XVIII, 1874 et 1875.

Digitized by Google

ou docteurs de l'Église, communication de M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs).

Dépôt aux archives.

2° Compliment en vers français adressé aux syndics de la ville de Marseille à l'occasion de leur élection vers 1470. Communication de M. Teissier, membre non résidant, à Marseille.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Par M. J. Tardif : 1° Ordre du Roy concernant la marine de Levant et de Ponant, le commerce, les Indes orientales, le Canada, les Isles de l'Amérique, les pays étrangers, les prises, les fonds et les galères (de 1666 à 1703), résultat d'une mission en Belgique, communication de M. l'abbé Sauvage, correspondant à Dieppe.

2° Doléances du prévôt des marchands et des échevins de Paris au roi Philippe de Valois touchant les entreprises de ses officiers et du clergé de Paris, sur les priviléges de cette ville, communication de M. Garnier, correspondant à Dijon.

Renvoi à la Société de l'histoire de Paris.

3° Rapport sur la découverte du cartulaire original de l'abbaye de la Merci-Dieu (XIIe et XIIIe siècles), communication de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault.

Dépôt aux archives.

Par M. Alfred Maury : La Saône considérée comme frontière naturelle, communication de M. Finot, correspondant à Vesoul.

Renvoi à la Commission de la *Revue*.

Par M. Hippeau : Tableau indiquant la date des convocations des Etats de Bretagne depuis le 15 septembre 1567 jusqu'au 14 février 1789, communication de M. Quesnet, correspondant à Rennes.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Par M. Chéruel : 1° Trois lettres inédites de Richelieu, communiquées par M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne).

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° Lettre de cachet relative à un prêtre du diocèse d'Angoulême, 1735, communication de M. Lottin de Laval, correspondant aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Dépôt aux Archives.

Par M. Paul Meyer : 1° Huit chartes provençales trouvées dans les

Digitized by Google

archives départementales des Bouches-du-Rhône (xie au xve siècle), communication de M. l'abbé Albanès; 2° Rétractation publique faite en chaire par un curé de Beaucaire, 1501, communication de M. de la Mothe, correspondant à Nîmes; 3° Extrait d'une charte de la seconde moitié du xiie siècle, renfermant un mot de basse latinité qui ne se trouve pas dans Du Cange, communication de M. de Fleury, correspondant à Blois.

Ces trois documents sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Par M. Ludovic Lalanne : 1° Un notaire versificateur au xve siècle; Les Impériaux en Bourgogne, en 1626; Vente par Jean de Vienne, 1453, communications de M. Guillemin, membre de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts de Château-Chinon; 2° Extrait du contrat de mariage de Gédéon de Joyeuse avec Mlle de Villers de Rousseville, en 1712; 3° Copie d'une lettre du comte de Champlette, gouverneur du comté de Bourgogne pour le roi d'Espagne, à l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, 1598.

Dépôt de ces divers documents aux archives.

4° Copie de trois lettres de Catherine de Médicis, communication de M. de Marsy, correspondant à Compiègne.

Renvoi à M. de la Ferrière.

Par M. le comte de Luçay : 1° Ordonnance de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, concernant le costume des échevins (1598), communication de M. Pouy; 2° Pièces inédites relatives à la famille de Guillaume Gouffier, premier chambellan de Charles VII, communication de M. Imbert, correspondant à Niort; 3° Règlement relatif au logement des gens de guerre, 1652; Extrait de diverses délibérations relatives aux secours contre les incendies, 1404 à 1776; Statuts des maçons et tailleurs de pierres de la ville de Beaucaire, 1765, communications de M. Charles Aubertin, correspondant à Châtillon-sur-Michaille (Ain).

Dépôt de ces documents aux archives.

Par M. A. de Barthélemy : 1° Extrait des registres de *Dictum* du greffe de la mareschaussée de France au gouvernement de Champagne et de Brie, estably à Chaalons, communication de M. Ed. de Barthélemy.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° Documents provenant des archives particulières de l'ancienne

Digitized by Google

seigneurie d'Avor-et-Farges, en Septaine, communication de M. Vignat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais.

Dépôt aux archives.

3° Mandement de Sully, en sa qualité de grand voyer, pour le déplacement du jeu des arbalétriers de Paris, en 1604, communication de M. Lhuillier, correspondant à Melun.

Renvoi à la Société de l'histoire de Paris.

4° Marchés pour travaux aux fortifications et au château de Melun sous la Ligue, par ordre de Henri IV, communiqués par le même correspondant.

Dépôt aux archives.

5° Copie de deux documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en 1418, par M. Garnier, correspondant, à Dijon.

Renvoi à la Société de l'histoire de Paris.

M. A. de Barthélemy donne lecture d'un rapport de M. d'Arbois de Jubainville sur une lettre de M. Henri Mathieu, de Nice, relative à la langue celtique.

Dépôt aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY.

MM. Léon Renier et Jules Quicherat, président et vice-président de la section, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. Mireur, correspondant à Draguignan, adresse trois documents accompagnés d'une notice sur la vie et les œuvres du peintre François Mimault, élève de Finsonius (XVIIe siècle).
Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse l'empreinte d'une médaille de saint Benoît, dite *croix des sorciers*.
Renvoi à M. Chabouillet.

M. l'abbé Tremey, à Moutiers (Savoie), adresse : 1° l'empreinte d'une médaille d'or du temps des croisades, trouvée à Hautecour (Savoie); 2° l'empreinte d'un sceau, trouvé également à Hautecour, et qu'il suppose être le sceau du chapitre séculier de Saint-Pierre-de-Moutiers, dont la paroisse de Hautecour dépendait du XIIe au XIVe siècle.
Renvoi à M. Chabouillet.

M. Veuclin, membre de la Société de l'histoire de France, à Bernay (Eure), adresse une notice sur les vitraux de l'église de Saint-Martin de Laigle (Orne).
Renvoi à M. Darcel.

M. Davanne fait hommage de son *Rapport sur la XIe exposition de la Société française de photographie*, année 1876.

M. Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain), fait hommage d'une brochure intitulée : *Note sur la chapelle de Musiuens, près Châtillon-de-Michaille.*

Digitized by Google

M. Levot, correspondant à Brest, fait hommage de sa brochure intitulée : *Daoulas et son abbaye.*

M. de Matty de Latour, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), fait hommage de deux brochures intitulées : 1° *Ruines romaines à Membray* (*Haute-Saône*); 2° *Arc de triomphe de Besançon, dissertation ayant pour but de démontrer qu'il a été élevé en l'honneur de Vespasien.*

Des remercîments seront adressés à MM. Aubertin, Levot et Matty de Latour, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne les membres de la commission des récompenses à décerner aux Sociétés savantes, aux membres de ces Sociétés et aux correspondants du ministère.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Ed. de Barthélemy, comte Clément de Ris, colonel Leclerc, E. du Sommerard et J. Quicherat.

M. le Secrétaire de la section donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Montaiglon, au nom de la Société des antiquaires de France, appelle l'attention du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur l'intérêt que présentent les débris du musée des Petits-Augustins conservés dans les magasins de la basilique de Saint-Denis, où ils sont inconnus et inutiles pour l'étude, en même temps qu'ils sont exposés à toutes les chances de destruction. M. de Montaiglon demande que ces monuments, dont plusieurs sont très-précieux, soient placés dans divers établissements publics qu'il désigne. La section approuve cette proposition et décide qu'une note à cet effet sera placée sous les yeux du Ministre.

M. Ed. de Barthélemy, lit un rapport sur les *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin* (51e année, 3e série, t. XIII, 1876).

M. Charles Robert, sur les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes*, t. IV.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

Digitized by Google

M. Albert Lenoir lit un rapport sur des communications de M. Fontanille et de M. Lacordaire-Logerot.

M. le baron de Guilhermy, sur des communications de MM. Dusevel et Pouy, de M. le baron de Girardot et de M. Nozot.

M. le colonel Leclerc, sur une communication de M. Ch. Braquehaye.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la formation des listes de trois candidats pour chacune des trois places vacantes de membre de la section d'archéologie. Le résultat de ce scrutin sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture de l'arrêté ministériel en date du 22 janvier 1877, par lequel sont nommés membres titulaires de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes : MM. Barbet de Jouy, conservateur au musée du Louvre; Jules Labarte, membre de l'Institut, et Robert de Lasteyrie, archiviste aux Archives nationales. Ces savants avaient été tous trois placés par le Comité en première ligne sur les listes de trois candidats présentées au choix du Ministre par la section pour chacune des trois places vacantes dans son sein.

Par le même arrêté, M. de Longpérier, membre de la section d'archéologie, est nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse: 1° le *fac-simile* de 21 inscriptions romaines récemment découvertes à 30 kilomètres de Sétif et qui restituent à la carte de la Mauritanie sétifienne le nom de Sataffi; 2° une notice accompagnée d'un dessin sur un

Digitized by Google

bas-relief de travail romain trouvé à Tubusnetus, aujourd'hui Tiklat, à 35 kilomètres de Bougie; 3° une notice, avec *fac-simile*, sur un autel à la discipline militaire provenant des ruines de Hadjar-er-Roum, province d'Oran.

L'importante communication de notre zélé et savant collègue est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. Cherbonneau a encore adressé une notice sur une mosaïque découverte en 1866 par M. Barnéond dans le *tepidarium* des thermes de IIIe légion Auguste. M. Barnéond, qui a fait exécuter sur toile un *fac-simile* de cette mosaïque, demande par quel moyen et par quelle voie il pourrait l'adresser au ministère pour le Comité auquel il le destine. On écrira à M. Cherbonneau ainsi qu'à M. Barnéond, qui tous deux se sont acquis, dans cette circonstance, de nouveaux droits à la gratitude de la section d'archéologie et de tous ceux qui s'intéressent au progrès de nos connaissances sur les antiquités de notre colonie d'Afrique.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse une esquisse représentant le crucifix de bois doré dit de saint Salve ou saint Sauve que possède la cathédrale d'Amiens, et prie la section de vouloir bien déterminer la date de ce monument. La communication de M. Dusevel est renvoyée à l'examen de M. J. Labarte, notre nouveau collègue.

M. de Lamothe, correspondant à Nîmes, adresse un document intitulé : *Notes extraites d'un cahier des Cordeliers de Beaucaire.*

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse un extrait du procès-verbal de la dernière séance de la Société historique de cette ville, dans lequel il est question des travaux de restauration récemment exécutés au porche de l'église de Choisy-au-Bac. Des remerciments seront adressés à M. de Marsy, dont la communication sera déposée aux archives.

M. l'abbé Poquet, correspondant à Berry-au-Bac (Aisne), adresse la copie de quatre inscriptions dont trois sont relatives à des actes de courage accomplis pendant la Fronde. La quatrième est l'épitaphe, datée de 1694, de Philippe de la Felonnière, seigneur de Fossoy.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

Digitized by Google

Mgr l'archevêque d'Alger adresse une notice sur le cimetière chrétien de Julia Cæsarea (Cherchell). Sa Grandeur vient d'acquérir ces terrains et se propose d'y faire exécuter des fouilles qui promettent d'importantes découvertes. En outre, Mgr l'archevêque fait savoir que des missionnaires relevant de son autorité se sont établis sur la colline de Byrsa, au centre des ruines de Carthage, où on leur a concédé un territoire de 9 hectares, et demande une subvention qui puisse permettre d'y faire exécuter des fouilles. Là s'élevait le temple de Juno Cœlestis qui paraît ne pas avoir encore été fouillé.

L'importante communication de Mgr l'archevêque d'Alger est renvoyée à M. Léon Renier.

M. l'abbé Tremey, à Moutiers (Savoie), envoie : 1° les empreintes de deux sceaux du XIIe au XIVe siècle; 2° les copies de deux inscriptions des XVIe et XVIIe siècles. Cette communication est partagée entre MM. Douët d'Arcq et de Guilhermy.

M. Weyl, grand rabbin du consistoire israélite de Marseille, envoie la photographie d'une inscription hébraïque du XIIe siècle, dont il donne la traduction et qui se trouve à Béziers (Hérault). M. Chabouillet se charge de soumettre cette communication à l'examen de M. H. Zotenberg, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et auteur du *Catalogue des manuscrits hébreux* conservés dans cet établissement, qui a déjà fort obligeamment prêté son concours à nos travaux.

M. Bertrand, conseiller de préfecture, au Mans, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, annonce la découverte à Saint-Léonard-de-Louplande (arrondissement du Mans) de monnaies des XIIIe et XIVe siècles dont il donne la description.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Boucher de Molandon, correspondant à Orléans, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, annonce, dans un rapport au Ministre, l'acquisition, par la municipalité et la Société archéologique d'Orléans réunies, d'une maison du XVe siècle, sise dans cette ville, qui renferme la salle des thèses de l'ancienne Université d'Orléans.

Digitized by Google

La section, qui accueille cette nouvelle avec une vive satisfaction, décide que des félicitations seront adressées à ce sujet à M. le président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. M. de Molandon, non content d'avoir lu à la Sorbonne en 1869, et publié peu après un excellent travail sur l'*Histoire de la salle des thèses*[1], puis d'avoir heureusement négocié cette acquisition au nom de la savante compagnie, l'a facilitée, la section ne l'ignore pas, en contribuant à parfaire de ses deniers la somme demandée par le propriétaire de l'immeuble.

M. Castan, membre non résidant, à Besançon, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, annonce la publication, par cette compagnie, d'une Table des matières de la collection de ses mémoires. Les frais qu'a entraînés cette publication empêcheront la Société, dit M. Castan, de donner suite à son projet de fouiller un tumulus celtique, le plus beau de la Franche-Comté. En conséquence, M. le secrétaire de la Société d'émulation du Doubs demande une subvention de 1,000 francs. La section décide qu'il ne peut être donné suite à la demande de la Société d'émulation du Doubs. La section a pour règle de ne demander au Ministre, pour les Sociétés savantes, d'allocations spéciales que pour les fouilles déjà commencées aux frais de ces compagnies et seulement après qu'elles ont déjà produit des résultats assez significatifs pour qu'il soit possible de bien augurer de leur continuation.

M. Edmond Le Blant transmet à la section, au nom de M. Huard, conservateur du musée d'Arles, un document intitulé : *Notes sur l'inscription d'une colonne milliaire indiquant la distance d'Arles à Narbonne, érigée par Auxiliaris, préfet des Gaules sous le règne de Théodose et Valentinien.*

Renvoi à M. Charles Robert.

M. le comte Clément de Ris fait hommage au Comité d'un ouvrage intitulé *Les amateurs d'autrefois*, qu'il vient de faire paraître. M. le Président appelle l'attention de ses collègues sur cet ouvrage dont il a eu l'occasion d'apprécier le mérite. Le secrétaire de la section, qui lui aussi a lu *Les amateurs d'autrefois*, se joint à M. Léon Renier pour faire l'éloge de ce savant et intéressant livre.

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, page 357, et *Mém. de la Société arch. de l'Orléanais*, t. XII, pages 296-386.

Digitized by Google

M. Davanne fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Les progrès de la photographie, etc.* Des remercîments sont adressés par M. le Président à notre collègue.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, fait hommage d'un travail qu'il vient de publier : *Le mobilier d'un gentilhomme noyonnais à la fin du XVIe siècle.*

M. l'abbé Canéto, correspondant à Auch, fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur : « Monuments lapidaires du Ier siècle de notre ère au XIVe, étude archéologique. »

Des remercîments seront adressés à MM. de Marsy et Canéto et aussi à M. Boucher de Molandon, qui a fait hommage au Comité d'un exemplaire du tirage à part de son travail sur la Salle des thèses dont il vient d'être parlé.

M. Servaux, chef de division adjoint, rend compte des propositions de la commission des récompenses et des distinctions honorifiques à accorder aux Sociétés savantes, à leurs membres et aux correspondants du ministère.

Les propositions de la commission sont adoptées par la section d'archéologie.

M. Chabouillet, en qualité de rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de publication d'un recueil de documents monétaires soumis à la section par M. de Saulcy, membre honoraire du Comité, donne lecture de son rapport, dont les termes et les conclusions ont été adoptés par ses deux collègues, MM. Charles Robert et Douët d'Arcq, qui l'ont revêtu de leurs signatures. La section adopte les conclusions de ce rapport que l'on trouvera plus loin (p. 232).

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Édouard de Barthélemy, Gustave Bertrand, Paul Lacroix et Robert de Lasteyrie.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport : 1° sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. X, 1875 ; 2° sur les *Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon*, 1874-1875, 1 volume.

Digitized by Google

M. le colonel Leclerc lit un rapport : 1° sur le tome II de la *Thiérache*, publication de la Société archéologique de Vervins; 2° sur le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.*

M. Chabouillet lit, au nom de M. Charles Robert absent, un rapport sur le *Catalogue de la galerie archéologique de Metz.*

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Veuclin, membre de la Société de l'histoire de France, à Bernay, relative aux vitraux de l'église de Saint-Martin de Laigle (Orne). Il conclut au renvoi à la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur le travail épigraphique de M. l'abbé Canéto dont il vient d'être question.

M. A. de Montaiglon lit un rapport sur une communication de M. Mireur, correspondant à Draguignan, intitulée : *Documents et notes sur la vie et les œuvres du peintre François Mimault.*

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens, sur la médaille de saint Benoît.

Les rapports de MM. Le Blant, de Montaiglon et Chabouillet sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 12 MARS 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Douët d'Arcq annonce que l'on vient de retrouver la copie de l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, dont la publication

Digitized by Google

avait été jadis confiée au comte Léon de Laborde [1], de bonne mémoire parmi nous et partout où l'on professe le culte du passé de la France. Cette copie, faite avec grand soin par un très-savant paléographe, avait été égarée; après de longues recherches, M. le marquis de Laborde, fils de notre regretté collègue, a été assez heureux pour la retrouver au milieu de monceaux de papiers précieux délaissés par l'auteur de la *Renaissance des Arts à la cour de France* et de tant d'autres excellents ouvrages. M. Douët d'Arcq dépose sur le bureau cette précieuse copie dont l'examen est confié à MM. Douët d'Arcq, Labarte et Darcel.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, adresse les dessins d'un carrelage en terre cuite émaillée du XIIIe siècle, récemment découvert sur l'emplacement de l'église de l'abbaye de Belleperche, commune de Cordes (Tarn-et-Garonne).

Renvoi à M. Darcel.

La section d'histoire renvoie à la section d'archéologie des extraits d'un registre intitulé : *Déal de la paroisse de Piré* (évêché de Rennes), adressés au Comité par M. Quesnet, correspondant à Rennes. Ces extraits renferment des détails intéressants sur le mobilier de l'église de Piré.

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse la copie de l'épitaphe du général espagnol Fernand Teillo qui se trouvait dans la cathédrale d'Amiens avant celle qu'il a déjà transmise à la section et la seule que cette église possède aujourd'hui. Cette épitaphe est datée de l'année 1597.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Lacroix, archiviste de la Drôme, à Valence, adresse la copie d'un acte découvert dans les anciennes minutes d'un notaire de cette ville. Cet acte, daté de 1618, est relatif à une association entre musiciens.

Renvoi à M. Gustave Bertrand.

M. Léon Lory, bibliothécaire archiviste de la Commission dépar-

[1] Voyez *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. I, p. 584, publié en 1853.

Digitized by Google

tementale des antiquités de la Côte-d'Or, adresse un mémoire sur les fouilles de la place Saint-Pierre, à Dijon, fouilles qui ont amené, entre autres découvertes, celle de cinq pierres funéraires du xve siècle.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, adresse un mémoire intitulé : *L'époque du renne dans la région de l'est de la France et notamment dans les départements de l'Aisne et de la Marne.*

Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Beer, négociant à Elbeuf, a adressé à M. Servaux, chef de division adjoint, qui en fait hommage à la section, un album d'inscriptions romaines copiées en Algérie par son oncle, M. Coblence, ex-payeur de l'armée. Des remercîments sont adressés à M. Servaux, qui transmettra ceux de la section à M. Beer.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, annonce que la Société archéologique de la Loire-Inférieure vient de faire opérer dans cette ville des fouilles qui ont amené la découverte de la muraille élevée à l'époque de la domination romaine. Il annonce, en outre, qu'il a découvert au Pouliguen (Loire-Inférieure) une ancienne mesure en pierre dont il donne les dimensions.

Renvoi à M. du Sommerard.

M. Courgèon, inspecteur de l'Académie de Paris, appelle l'attention de la section sur l'abandon où sont laissés les monuments de l'art antique en Algérie. M. Courgeon demande que de sérieux efforts soient tentés pour sauver de la destruction ce qui reste encore de ces précieux vestiges. La section qui a déjà eu l'occasion de se rendre compte de la réalité du mal signalé par M. Courgeon, et n'ignore pas combien de monuments disparaissent du sol où les Maures, les Turcs et les Arabes les respectaient, qui déplore tous les jours l'insuffisance des efforts des Sociétés savantes de l'Afrique, et notamment de la vaillante Société archéologique de Constantine, combinés avec ceux de ses correspondants dans notre colonie où le Comité ne possède qu'un seul membre non résidant, M. Cherbonneau, dont on connaît le zèle et le dévouement, la section, dis-je,

Digitized by Google

se joint aux doléances de M. Courgeon dont elle renvoie la lettre avec les plus instantes recommandations à la commission instituée par le Gouvernement pour préparer une loi protectrice des monuments historiques.

M. Flouest, correspondant à Lyon, fait hommage de sa brochure intitulée : *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Les tumulus des Mousselots près Châtillon-sur-Seine.*

M. Édouard Fleury, président de la Société académique de Laon, du tome Ier du grand ouvrage qu'il a entrepris avec le patronage du conseil général de l'Aisne et qui est intitulé : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.*

M. Charles Lucas, membre de la Société centrale des architectes, à Paris, de son travail intitulé : *De la reconstruction des contre-forts de la cathédrale d'Évreux. Rapport présenté au Congrès des architectes français de 1875.* Des remercîments seront adressés à MM. Flouest, Fleury et Ch. Lucas.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Alexandre Bertrand, J. Quicherat, Robert de Lasteyrie, Ed. de Barthélemy, Paul Lacroix, Barbet de Jouy, colonel Leclère et Darcel.

M. Darcel lit un rapport sur le *Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes*, par M. Auguste André, correspondant du ministère, 2e édition.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur les publications suivantes : 1° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXI, années 1874-1875 ; 2° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XVIII, année 1875.

M. Robert de Lasteyrie, sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. III, 1876.

M. Henri Martin, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. XVI (XLVIIe vol. de la collection), 1874.

Digitized by Google

M. de Montaiglon, sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* (2e série, Ier vol., 1875).

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur diverses communications :

1° De M. Paul de Châtellier, *Fouilles dans le département du Finistère. Cimetière celtique de Kerveltré. Oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon ;*

2° De M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire : *Découverte de l'emplacement du Brivates portus de Ptolémée. Détermination de l'âge de deux épées en bronze recueillies au fond de la baie de Saint-Nazaire.*

M. Jules Labarte lit un rapport sur une question adressée au Comité par M. Dusevel au sujet de l'âge du crucifix de saint Salve de la cathédrale d'Amiens.

M. Douët d'Arcq, sur une communication de M. l'abbé Tremey, à Moutiers (Savoie), relative à des empreintes de sceaux et à une monnaie d'or.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Léon Renier, président de la section, fait un rapport verbal sur une communication de M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, intitulée : *Travail épigraphique relatif au département des Alpes-Maritimes. Noms romains des inscriptions. Dictionnaire général.* M. Léon Renier signale dans ce travail quelques irrégularités qui montrent que l'auteur n'a pas suffisamment l'expérience des us des Romains ni la connaissance approfondie des règles de l'épigraphie ; toutefois, le rapporteur se plaît à reconnaître que ce n'en est pas moins un très-estimable ouvrage.

M. Chabouillet donne lecture d'un bref rapport de M. Zotenberg sur la communication de M. Weyl, grand rabbin de Marseille, dont il a été question dans la dernière séance. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue.*

M. Darcel lit un rapport sur deux communications : 1° de M. Al-

Digitized by Google

banès, correspondant à Marseille : *Inventaire du trésor de Saint-Maximin*, 1504 ;

2° De M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers : *Description de deux tapisseries historiques de la cathédrale du Mans.*

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une communication de M. Bourdet, ingénieur civil à Puteaux (Seine) : *Chapelle et cimetière souterrains situés à Aubeterre (Charente).*

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.

1875.

(Séance du 8 janvier 1877.)

M. Faure, membre titulaire, dans un travail qu'il nomme : *Coup d'œil sur la littérature portugaise*, met en lumière une partie fort peu connue de l'histoire littéraire. La gloire poétique de Camoëns, les noms historiques de Vasco de Gama, d'Albuquerque, de Pinto qui affranchit sa patrie de la domination espagnole et décida l'avénement de la maison de Bragance, sont presque les seuls souvenirs que le Portugal éveille chez le plus grand nombre des lecteurs. Cependant, si nous nous laissons guider par M. Faure dans l'étude de cette littérature ignorée, nous y surprendrons de remarquables écrivains et d'intéressants détails, qui nous feront souhaiter une exposition plus complète et une publication à part.

Des *lettres de rémission*, accordées au xve siècle par Jean, duc de Berry et d'Auvergne, à son chambellan, Agne de la Tour, qui avait enlevé une jeune fille et l'avait épousée sans le consentement de ses parents, pièce communiquée par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, peuvent donner une idée de la vie ordinaire de la société féodale et de la juridiction des suzerains à cette époque.

Les autres études que ce volume renferme appartiennent aux sciences et seront probablement soumises à la section compétente du Comité.

Théry,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

3e série, IXe volume, 1re partie.

(Séance du 8 janvier 1877.)

Un long et savant mémoire de M. Le Héricher sur les Scandinaves en Normandie, et une étude de M. Guillouard sur la condition des lépreux au moyen âge, forment le contingent de l'histoire dans ce volume, qui contient aussi quelques recherches archéologiques.

Le travail de M. Le Héricher se rattache à d'autres publications, soit de l'auteur lui-même, soit d'autres écrivains. Il a particulièrement en vue l'histoire du langage normand, considéré dans ses rapports avec la vieille langue danoise, et il s'efforce d'établir que les Scandinaves ont exercé une grande influence sur les termes de la langue qui intéressent la marine, la topographie, le choix des noms propres; mais il ne pense pas que cette influence ait été positive ou considérable sur les coutumes, les usages de la race normande, résistant par nature aux changements.

L'étude sur la condition des lépreux au moyen âge est faite spécialement au point de vue de la coutume de Normandie. C'est l'œuvre d'un savant légiste qui remonte aux sources, comme tout travail sérieux l'exige. Il ne se borne pas, comme le ferait un moraliste, à peindre l'état affreux de ces êtres séparés de la société, et qui causaient aux populations du moyen âge plus d'horreur que de pitié. Il les considère comme durement et injustement frappés par la loi du pays, et c'est à l'influence scandinave qu'il reproche d'avoir introduit en Normandie une législation barbare, qui déclarait les lépreux incapables des effets civils et complétait ainsi leur misère.

Théry,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

1875.

(Séance du 8 janvier 1877.)

Une grande partie de ce volume, de la page 1 à 287, sur 517, est remplie par l'histoire d'une abbaye, celle de Saint-Martin-ès-

Digitized by Google

Aires, la plus ancienne de la ville de Troyes. L'histoire proprement dite occupe 227 pages, et les pièces justificatives 60.

L'auteur, M. l'abbé Defer, curé de Saint-Germain-lès-Troyes, a voulu honorer d'un juste hommage la longue existence d'un très-ancien monastère. Les documents à consulter n'étaient pas nombreux; mais l'historien a su tirer parti des titres qui existent encore, des archives de l'Aube, et accessoirement des travaux particuliers de quelques savants.

L'ensemble de ce travail intéresse plutôt l'archéologie que l'histoire. Nous y recueillons cependant des souvenirs qui se rattachent à des personnages illustres de diverses époques et des traits de mœurs qui ne sont pas sans intérêt.

Ainsi, au VIIIe siècle, trois cents ans après la fondation de l'abbaye, Charlemagne en gratifia le savant Alcuin, qui seconda vaillamment le grand empereur dans sa lutte contre l'ignorance. Au XVIe siècle, on voit avec quelque surprise un laïque, le célèbre Primatice, nommé par François Ier abbé commendataire de cette même abbaye, en récompense de ses chefs-d'œuvre de peinture, dont les sujets étaient souvent très-profanes. C'était une large interprétation du Concordat signé en 1515, entre Léon X et François Ier. «Le titre d'abbé, dit l'auteur, n'obligeait plus à la résidence, ni à aucun des devoirs de la vie religieuse. Il ne fut plus qu'une sinécure lucrative dont la couronne disposait à son gré.» On trouve aussi dans cette étude des détails sur les discussions d'intérêt ou d'amour-propre qui divisaient trop souvent les maisons religieuses, et qui allaient quelquefois jusqu'à troubler la paix publique.

Une page de l'histoire de Saint-Cyr, où M. Lebrun d'Albane raconte, sans prétention à la nouveauté, mais avec agrément, la première représentation d'*Esther*, et de fort jolis vers imités du poëte allemand Uhland, par M. Nancey, terminent heureusement ce volume.

THÉRY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

1876.

(Séance du 8 janvier 1877.)

Ni la variété ni l'intérêt spécial des communications histo-

Digitized by Google

riques ne manquent à ce volume, qui n'est pas indigne des précédents.

Je passe sous silence, il le faut bien, les savants Mémoires de MM. Gaugain, Girault, Neyreneuf, Isidore Pierre et Puchot, sur les courants magnétiques, les doctrines novatrices de la physique moderne, la détonation des mélanges gazeux, et les hydrates d'acide chlorhydrique.

Nous allons nous retrouver sur notre terrain, en terminant avec M. Chauvet l'analyse des doctrines philosophiques de Galien, commencée dans le volume de 1875.

L'illustre médecin plaide avec éloquence la cause du travail, de la culture intellectuelle. Avec Solon, il veut que l'instruction des enfants soit obligatoire pour les familles, et, dans un livre court et substantiel, qu'il intitule : *Exhortation aux arts*, il fournit, dix-huit cents ans à l'avance, des arguments aux défenseurs d'une thèse contemporaine.

Avec M. Jules Carlez, nous étudions les annales de la musique dans la ville de Caen, de 1066 à 1848. Ce n'est pas une sèche nomenclature, c'est une savante revue, mêlée de justes considérations philosophiques et historiques. M. Carlez n'est pas seulement un artiste de mérite, c'est un musicien érudit, qui raisonne sur l'art et raconte avec agrément ses fortunes diverses sur un même théâtre.

La plume sérieuse et consciencieuse de M. Denis nous retrace avec énergie le caractère de Sylla, sa confiance imperturbable dans sa destinée, son infatuation de lui-même, le singulier bonheur qui l'accompagne dans ses crimes comme dans ses exploits. Il regrette la perte des Mémoires du dictateur, cités et analysés par Plutarque, et qui pouvaient éclairer les mystères de cette âme corrompue et profonde.

Nous passerons rapidement sur la biographie des frères Chevalier d'Aigneaux, écrite avec goût par M. Armand Gasté, qui a restitué à la ville de Vire ces deux traducteurs très-médiocres de Virgile et d'Horace, en possession, au XVIe siècle, d'une célébrité passagère et mal justifiée.

Un travail original, où la critique se montre neuve et ingénieuse, c'est le Mémoire que M. Büchner a intitulé : *Les derniers critiques de Shakspeare*. L'auteur, bien servi par une érudition variée, fait la part de la vérité et des erreurs dans les travaux nombreux consacrés

Digitized by Google

par l'Allemagne au grand poëte anglais qui a exercé une si puissante influence sur la littérature dramatique moderne. Il réduit à de justes proportions les éloges aveugles des uns et le dénigrement systématique des autres. Des traits heureusement empruntés à la biographie de Shakspeare rendent plus sensible la raison de ses qualités et de ses défauts.

Deux sérieuses études juridiques attirent ensuite notre attention. Elles sont dues à deux plumes exercées : à celles de MM. Lanfranc de Panthou, avocat général à Caen, et Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon. Le premier, sous le titre d'*Études de législation comparée*, montre comment le canton de Genève, auquel le premier Empire avait imposé les Codes français, rendu en 1816 à son indépendance nationale, a modifié cette législation depuis lors jusqu'à nos jours. Le second a recherché quelles étaient les antiquités juridiques d'Athènes. Ainsi, le droit ancien et le droit moderne ont trouvé en même temps dans la savante Académie deux interprètes très-compétents.

L'esprit se repose de ces études sévères sur un piquant Mémoire où M. Desdevizes du Désert enchâsse de nombreux détails sur les fêtes publiques dans l'ancienne France. L'auteur ne se flatte pas d'avoir fait des découvertes dans cette partie de notre histoire nationale; mais il nous attache par des tableaux animés et par une mise en œuvre ingénieuse.

Il ne serait pas juste d'oublier deux notices nécrologiques touchantes et vivement tracées, sur la vie et les travaux de deux hommes qui ont joui à Caen d'une longue et légitime influence : M. Bertrand, maire de la ville pendant plus de vingt années, doyen, pendant trente ans, de la Faculté des lettres; et M. Vastel, habile directeur de l'École de médecine, homme d'esprit et de cœur, qui, dans sa longue pratique, a mérité et conservé de nombreux amis. M. Vastel a trouvé, dans un des professeurs formés par ses leçons, M. Denis-Dumont, un sincère et élégant panégyriste. L'éloge de M. Bertrand a été heureusement mis en relief par la verve toujours prête de M. Travers et par les souvenirs d'un collaborateur actif de l'ancien maire, M. Campion.

Un savant essai, trop savant pour que je me permette de l'apprécier ici, sur la symbolique des points de l'horizon dans l'extrême Orient, par M. de Charencey; une explication nouvelle de l'épigraphe célèbre de l'*Esprit des lois*, affirmée par M. Guizot et commu-

Digitized by Google

niquée par M. Travers; enfin, quelques pièces de vers dues au talent aimable de M. Blier, et une épître paradoxale, mais fort lestement tournée, de M. Levavasseur à la gloire des octogénaires, couronnent ce volume de 600 pages, qui se recommande surtout, ainsi que je l'ai dit d'abord, par une intéressante variété.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

1876.

(Séance du 8 janvier 1877.)

L'abondance des matériaux caractérise les Mémoires de l'Académie du Gard. Je n'oserais affirmer que tous présentassent un égal intérêt, mais cette variété dénote un fonds riche, qui ne pécherait que par excès.

Le volume que j'ai sous les yeux s'ouvre par la pièce de vers couronnée dans un récent concours. Le sujet était bien touchant : *L'hospitalité suisse en 1871*. Le lauréat, M. Goux, a traité cet épisode émouvant avec un talent mâle et simple, sans donner de ces grands coups d'aile que la critique impose quelquefois aux poëtes lyriques. Il n'a pas invoqué Pindare, mais plutôt Simonide, et, quel que soit son modèle, il a parlé au cœur et respecté le goût.

M. l'abbé Azaïs, un des membres les plus laborieux de la Compagnie, nous présente un travail développé et intéressant, qu'il intitule : *La charité à Nîmes*. Ce sont, en effet, les annales de la charité nîmoise, et M. Azaïs, ferme sur le terrain neutre de la bienfaisance, fait connaître avec un égal empressement les fondations catholiques et les œuvres protestantes.

Dans une étude historique, M. Giroux croit devoir justifier Antonin le Pieux, auquel Nîmes vient d'ériger une statue, et que d'obscurs amateurs de paradoxe ont accusé d'avoir persécuté les chrétiens. Était-il bien nécessaire de ruiner une thèse si peu solide? Louons cependant le savant académicien d'avoir fait ressortir, l'histoire à la main, une des physionomies les plus pures de la société païenne.

M. Liotard poursuit ses études philologiques, en interprétant quelques points obscurs, quelques expressions singulières du livre

Digitized by Google

des *Sérées* (Soirées) de Guillaume Bouchet, écrivain du XVIe siècle : franchement, Bouchet est bien obscur pour qu'on lui fasse l'honneur de consulter le lexique de sa langue, comme on l'a fait pour Corneille et pour Molière. M. Liotard convient que le vieil auteur se plaît à mêler la plaisanterie aux étymologies qu'il donne ou qu'il répète, comme lorsque, en faisant dériver *hôte* d'*hostis*, il ajoute *parce que les hôteliers, en baptisant leur vin, se montrent les ennemis des buveurs*. Dans ces conditions, il est difficile de faire servir les *Sérées* à une étude sérieuse, et il suffit de rendre justice aux ingénieux rapprochements par lesquels M. Liotard a racheté l'indigence de son sujet.

Une étude d'une plus haute portée, c'est le Mémoire de M. de Grisy, qui porte pour titre : *Fénelon, directeur de conscience*. C'est un travail de plus de 100 pages, qui se lisent, depuis la première jusqu'à la dernière, avec un vif intérêt. Le sujet est fort délicat. Il fallait se garder d'un mysticisme subtil, et conserver ce qu'on pourrait appeler la saveur religieuse. M. de Grisy n'y a pas manqué. Il nous montre Fénelon, toujours pratique, même en donnant des conseils puisés aux plus hautes sources, proposant des remèdes pour toutes les maladies de l'âme, éclairant le monde par l'étude de l'humanité. C'est une lecture saine et agréable, dans laquelle se révèle un critique habitué aux fortes études, qui s'efface derrière son héros, mais qui n'est pas déplacé dans une telle compagnie.

Le dernier mémoire que je signalerai, et qui n'a pas moins de 134 pages, est celui où M. Curnier raconte Saint-Évremond, sa vie et ses écrits.

Le sujet, sans être absolument neuf, prête à la nouveauté et à la découverte des détails. M. Curnier a eu raison, en présence d'une renommée fort discutée, de rechercher sur quel terrain modeste nous pourrions nous placer, pour échapper à ces deux excès : le dénigrement et l'admiration.

Saint-Évremond appartient à cette génération d'écrivains qui commencent une grande idée et ne l'achèvent pas, qui ouvrent une perspective et se retirent, génies souvent hardis et initiateurs, mais qu'une indolence naturelle ou une vie dissipée privent de la gloire complète à laquelle ils semblaient pouvoir aspirer.

C'est sous ce jour philosophique que M. Curnier étudie l'homme d'action et le moraliste, l'épicurien, homme d'esprit et d'un jugement douteux, qui se brouille avec le prince de Condé, et, ce qui

Digitized by Google

est plus grave, avec Mazarin, pour une épigramme; qui se contente d'effleurer quand il peut approfondir; exilé volontaire, pour fuir la colère menaçante de Louis XIV; vivant dans la familiarité des princes en Angleterre, d'où il ne devait pas lui être permis de revenir; enfin méritant d'être comparé sous quelques rapports à Fontenelle, mais placé à un rang inférieur, comme un écrivain de génie qui n'a laissé que des ébauches.

Les autres morceaux contenus dans ce volume de 700 pages sont du domaine de l'archéologie ou de la science [1]; mais il est juste de dire, en terminant, que les Mémoires de l'Académie du Gard pour 1874 sont parmi les plus intéressants qui aient été soumis à l'appréciation du Comité, et on peut féliciter cette savante Compagnie, reconnue depuis peu d'années comme établissement d'utilité publique, de justifier une fois de plus la faveur qu'elle a mérité d'obtenir.

THÉRY,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, 1876. Tome VII.

(Séance du 8 janvier 1877.)

L'Académie de Besançon publie le VIIe volume de ses Mémoires. C'est assurément une des compagnies savantes qui réalisent avec le plus d'entrain et de persévérance les vœux du Comité pour le progrès des sciences historiques.

La Franche-Comté est identifiée aujourd'hui avec la France. Elle ne le cède à aucune autre province pour le dévouement à la mère commune. Mais, au point de vue historique, elle est heureuse de recueillir et de mettre en lumière les souvenirs de son autonomie provinciale, dût la renommée du Roi-Soleil, du conquérant de 1668 et de 1674, souffrir quelque peu des énergiques revendications du patriotisme local.

Trois séries de pièces composent le présent volume. Ce sont d'abord des dissertations couronnées par l'Académie, l'une sur l'ori-

[1] Les travaux archéologiques de l'Académie du Gard lui ont valu une des trois médailles d'or décernées par le Ministre à la séance solennelle de la Sorbonne, en 1876. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

gine et l'étendue des droits régaliens dans plusieurs abbayes de Franche-Comté, l'autre sur l'origine, la forme et le pouvoir des États de la province. Ce sont des travaux de bon aloi, d'une érudition solide, avec de nombreuses pièces à l'appui.

En second lieu viennent onze chroniques, qui ne sont pas toutes d'une importance égale, et dont la plus curieuse, *le Coq de la paroisse de Gray*, est une œuvre satirique des plus mordantes dirigée contre les partisans de la France, qui préparèrent la première conquête, celle de 1668. On ne connaissait encore que quelques extraits de cette chronique, rédigée avec beaucoup de verve, en vers d'ailleurs assez mauvais, et qui peut servir pour étudier l'esprit du temps.

La troisième série, enfin, est composée uniquement de pièces justificatives annexées aux précédents chapitres, et renferme des détails intéressants, particulièrement sur l'histoire de l'enseignement public en France au XVIe siècle, apprécié à la mesure de l'histoire locale. Cette pièce, qui peut être consultée utilement, porte pour titre : *Police du collége de l'impériale cité de Besançon.*

Ce volume de près de 600 pages, consciencieusement rempli de documents inédits, au moins en partie, peut être profitable même à l'histoire générale. C'est un travail de bon exemple.

THÉRY,
Membre du Comité.

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS SUR LE FOREZ, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA.

Tome II, 1875, in-8°.

(Séance du 8 janvier 1877.)

Le travail le plus considérable publié dans ce volume est extrait de manuscrits, inédits jusqu'à ce jour, laissés par Auguste Bernard. Le Ier volume de la Société de la Diana contenait les deux premiers chapitres de l'histoire territoriale du Lyonnais; aujourd'hui, nous avons le chapitre III traitant des changements survenus dans la situation topographique et dans la dénomination de la ville de Lyon pendant la période burgundo-franque; et le chapitre IV sur les subdivisions territoriales du *pagus Lugdunensis* pendant la même période.

Digitized by Google

Ensuite vient le livre de II l'œuvre de A. Bernard, divisé en cinq chapitres consacrés à l'histoire des comtes et des vicomtes de Lyon. L'auteur nous montre les comtes amovibles établis par les Carolingiens, devenant héréditaires par suite de l'habitude de transmettre au fils les honneurs du père; l'autorité de ces comtes est annihilée au milieu du xe siècle, dans la ville et la banlieue de Lyon, par les archevêques qui les forcent à s'établir hors de la cité; de là l'origine des comtes de Forez qui empruntent leur dénomination féodale à *Forum Segusiavorum*, l'ancienne capitale de la population sur le territoire de laquelle Lyon avait été fondé. La position de Feurs au milieu d'une vaste plaine offrant peu de sécurité, les comtes de Forez placèrent leur résidence à Montbrison. Parmi les droits régaliens exercés par les comtes de Lyon était celui de battre monnaie; ils l'exercèrent à Lyon tant qu'ils y furent; mais lorsque les archevêques les eurent forcés à leur laisser la place libre, le droit de monnayage passa au chapitre métropolitain et aux prélats; jamais les comtes de Forez, malgré leur haute position, ne paraissent avoir pensé à user d'un droit qui ne pouvait être exercé qu'à Lyon même.

M. Vincent Durand, dont nous avons déjà eu occasion de citer, l'an dernier, les recherches consciencieuses sur les voies antiques du Forez, s'est occupé dans ce volume de la voie Bolène et de la station de *Aquæ Segetæ*. Contrairement à l'opinion admise depuis longtemps, M. Durand place *Aquæ Segetæ* à Moingt, près de Montbrison, et non à Saint-Galmier. Les distances marquées par la table de Peutinger et la présence d'eaux minérales à Moingt justifient l'assimilation du savant archéologue, qui y ajoute aussi des preuves sérieuses, telles que les traces de la voie, une borne milliaire, l'existence de ruines considérables. — Quant à la Bolène, qui n'est autre chose qu'une voie antique déjà étudiée et relevée par les antiquaires du Velay, M. Durand, en s'appuyant sur des textes et sur des fragments encore appréciables, en donne le tracé aussi exact qu'on peut le souhaiter.

L'histoire de deux familles, les Pagan et les Retourtour, fournit à M. A. de Gallier le sujet d'une étude intéressante sur deux de ces maisons féodales qui, sans tenir une place importante dans l'histoire générale, occupent dans leur province un rang qui ne permet pas de les oublier. Les Pagan remontaient au milieu du xiie siècle; suivant l'auteur, ils étaient originaires du Dauphiné et s'établirent en Forez à la suite d'une alliance qui leur donna l'importante sei-

Digitized by Google

gneurie d'Argental. Le dernier des Pagan d'Argental fut Guigue V, qui, n'ayant pas laissé de postérité, laissa ses fiefs à son cousin Béraud de Retourtour en 1362. Cette monographie, par le fait, n'est autre chose que l'histoire des personnages qui ont possédé la seigneurie d'Argental depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XVe, époque à laquelle Jean de Bourbon, comte de Forez, en fit l'acquisition.

Nous signalerons aussi l'article biographique consacré par M. Vachez à L. Pierre Gras, l'un des premiers et des plus infatigables travailleurs de la Société; neveu d'Auguste Bernard par alliance, il avait trouvé dans sa nouvelle famille des encouragements et des exemples; tous ceux, en effet, qui ont connu, comme moi, personnellement cette famille, savent que chacun de ses représentants avait le culte de l'étude. Rien n'effrayait le zèle de Pierre Gras, qui, un peu avant de mourir, encore jeune et déjà malade, ne songeait à rien moins qu'à publier les chartes de l'abbaye de Cluny d'après les transcriptions faites par son oncle.

A. DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN.

51e année. Travaux de juillet 1874 à juillet 1875. Saint-Quentin, 1 vol. in-8°, 1876.

(Séance du 8 janvier 1877.)

L'histoire et la littérature tiennent, dans le volume publié en 1876 par la Société académique de Saint-Quentin, la plus grande place. Nous y trouvons d'abord et nous signalerons deux mémoires de notre collègue M. Édouard de Barthélemy, qui, déjà lauréat du concours de 1874, a obtenu en 1875 une double distinction : la médaille d'or du concours de littérature pour son *Étude sur Jean Bodin*, et la médaille d'argent grand module du concours d'histoire locale pour la *Monographie du prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny*.

Le rôle de Bodin, comme écrivain, comme économiste, comme moraliste, a été plusieurs fois étudié; récemment encore, M. Baudrillart consacrait un livre à l'examen des ouvrages et des théories de celui qui peut, à bon droit, être considéré comme le fondateur de la science politique au XVIe siècle. Ce point de vue avait donc été

Digitized by Google

déjà suffisamment mis en lumière, et M. de Barthélemy a eu raison de le laisser au second plan et de se borner à un résumé succinct des nombreux traités de Bodin, pour aborder l'histoire de sa vie et chercher surtout à préciser la part qu'il a prise aux affaires publiques. Il ne pouvait mieux répondre d'ailleurs à la pensée qui avait inspiré la Société académique dans le choix de son sujet de concours; car c'est par là que Bodin, natif en 1530 des environs d'Angers, professeur de droit à Toulouse, pour ses débuts, puis jurisconsulte à Paris en même temps que chef du conseil du duc d'Alençon et publiciste autorisé du parti des Politiques, se rattache à l'ancien Vermandois. Son mariage et l'acquisition d'une modeste charge d'avocat du roi au présidial venaient à peine de le fixer à Laon, que les suffrages de ses nouveaux concitoyens l'envoyèrent siéger aux états généraux convoqués à Blois pour la mi-novembre 1576. Il y joua un rôle considérable, dont M. de Barthélemy donne d'après son journal même l'intéressant aperçu, exerça une influence prépondérante, non-seulement sur ses collègues du tiers état, mais aussi sur l'ensemble des députés des trois ordres, auxquels il fit adopter, dans la séance solennelle du 28 février 1577, une résolution portant que «le roi serait supplié de retenir ses sujets en la religion catholique par tous les moyens saints et légitimes, *et sans guerre*», et a mérité ainsi que son nom devînt inséparable de la dernière tentative de tolérance et d'humanité faite à cette douloureuse époque. Après la clôture de la session, il rentra à Laon, qu'il ne devait plus quitter que pour accompagner le duc d'Alençon, son maître, d'abord en Angleterre (1579 et 1581), où le conduisaient des visées matrimoniales que déconcerta l'inconstance d'Élisabeth, puis en Flandre (1583). La Ligue trouva Bodin procureur du roi au présidial. Si l'on en croit de Thou, il se serait nettement, dès le début, prononcé en faveur de l'union contre Henri III. Un témoin oculaire, dont les mémoires ont été dernièrement publiés par la Société académique de Laon, présente son attitude sous un jour tout différent et permet au contraire d'établir qu'il ne rompit avec la royauté que contraint et forcé, eut fort à souffrir des défiances, même des persécutions des ligueurs, et ne se maintint qu'en «nageant entre deux eaux,» au grand risque de perdre l'honneur et la réputation qu'il s'était de longtemps acquis et de se faire mal voir en définitive des deux partis. Il mourut de la peste en 1596, laissant sur l'orthodoxie de ses convictions reli-

Digitized by Google

gieuses des doutes que M. de Barthélemy s'est efforcé non sans succès de dissiper.

La notice sur le Prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, du même auteur, est une œuvre toute d'érudition, qui abonde en détails inédits et curieux. Corbeny, actuellement commune du département de l'Aisne, était un bourg du Laonnais construit au milieu d'une plaine sur la voie romaine de Fismes au Gros-Dizy. Les souverains carlovingiens y possédaient un palais, où l'histoire nous apprend qu'ils firent de fréquents séjours, et ce fut pendant l'un d'eux que Charles le Simple eut à donner asile au corps de saint Marcoul, que transportaient avec eux les moines du monastère de Nanteuil au diocèse de Coutances fuyant devant l'invasion normande. Le monarque manifesta aussitôt l'intention de conserver ces précieuses reliques; il fonda en 905 un prieuré que, de concert avec sa seconde épouse Fréderonne, il dota sur son fisc ou domaine particulier, et donna en 917 à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, don confirmé par une bulle du pape Léon IX de l'an 1059.

Le prieuré de Corbeny a joui dans les siècles passés d'une véritable illustration, illustration qu'il a due à la coutume constamment suivie par les rois de s'y transporter immédiatement après leur sacre pour honorer les reliques du saint et guérir, à la sortie de cette pieuse visite, les malheureux atteints de la terrible maladie connue sous le nom d'écrouelles. Ce privilége miraculeux, que quelques-uns ont fait dériver de la vertu du saint chrême, dont le monarque recevait l'onction par la sainte ampoule, mais que le plus grand nombre attribuent à l'intervention de saint Marcoul, remonte, à tout le moins, au règne de Robert. Depuis cette époque, la cérémonie du toucher des écrouelles fut constamment observée à l'occasion du sacre et motiva les nombreuses libéralités des souverains en faveur tant du prieuré que des habitants de Corbeny. Louis XIV le premier fit la cérémonie à Reims, où la châsse avait, à cause des guerres, été apportée en dépôt à l'abbaye de Saint-Remy, et ses successeurs, s'autorisant de son exemple, renoncèrent au pèlerinage jusque-là usité à l'antique prieuré, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges.

En écrivant *la Vie de Marie de Clèves* (1426-1487), troisième femme de Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Valois, M. Lecoq, membre titulaire de la Société académique, s'était proposé un double but : esquisser les principaux traits d'une figure relative-

Digitized by Google

ment peu importante, mais aimable et charmante, et qui a d'ailleurs sa place marquée dans la galerie des femmes illustres du xve siècle, à la fois comme mère de Louis XII et comme protectrice éclairée des arts et belles-lettres, qu'elle cultiva elle-même à l'imitation du poëte son époux; — chercher à faire connaître quelle était, à cette époque de transition entre le moyen âge et les temps modernes, la vie publique et privée d'une grande dame. Il nous semble y avoir pleinement réussi, et « l'inventaire des bagues et joyaulx, or, pierres, perles, vaisselles, tapisserie et livres de madame la duchesse d'Orléans, faict à Chauny, le vi^e jour de juillet mil quatre cent quatre vingt et sept, » qu'il publie sur une des copies conservées à la Bibliothèque nationale, comme pièce justificative de son travail, est un document précieux, que nous ne saurions omettre de signaler ici.

Un autre membre titulaire, M. Ch. Normand, nous ramène au xvie siècle et à l'une de ses périodes les plus agitées. Il relate, d'après les registres consulaires de Martel, les circonstances périlleuses que, de 1576 à 1586, et notamment dans cette dernière année lors de l'expédition du duc de Mayenne, eut à traverser cette petite ville, aujourd'hui comprise dans le département du Lot et qui faisait alors partie de la vicomté de Turenne. Ses habitants étaient demeurés attachés à la foi catholique, en même temps que dévoués à leur seigneur Henri de la Tour d'Auvergne, chef des protestants en haut Languedoc et lieutenant du roi de Navarre. De là une situation particulière qui donne un intérêt réel à cet *épisode des guerres de religion.*

Deux communications de M. Desmaze, membre correspondant (*une lettre inédite de Bussy-Rabutin* et *l'arrêt de condamnation du baron du Bec, gouverneur de la Capelle*), des pièces de vers de MM. Francis Bellier, Eug. Pol, L. Magnier et Ch. Daudville, les deux premiers lauréats du concours de 1874-1875, une excellente dissertation du même M. Daudville, président, sur la *loi morale*, complètent heureusement le volume, dont les premières pages sont remplies par le compte rendu de la séance publique du 20 juin 1875, tenue à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société académique de Saint-Quentin.

Cte de Luçay,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne.

18e année. Alger, 1 vol. in-8°, 1874.

(Séance du 5 février 1877.)

La Société historique algérienne a le bon esprit d'étendre ses travaux et ses études sur tout ce qui peut intéresser l'histoire de l'Algérie ancienne et moderne. Elle a accueilli avec faveur et publié dans le XVIIIe volume de ses Mémoires une curieuse Notice de M. N. Robin sur les *Imessebelen* de la Kabylie. Le mot *Imessebelen* signifie les Dévoués. M. le général Hanoteau et M. Letourneux avaient déjà traité de cette coutume, digne vraiment d'admiration, qui porte certains jeunes gens, dans des moments d'extrême danger, à faire avec calme et résolution le sacrifice de leur vie pour la défense de leur pays en s'engageant d'avance, soit à entreprendre une tentative désespérée, soit à occuper le poste le plus périlleux dans le combat.

La formation d'un corps d'Imessebelen n'est pas admise dans les guerres ordinaires de tribu à tribu; on la réserve pour de plus grandes et plus graves occasions. En général, ce sont des jeunes gens non mariés qui se font inscrire pour constituer l'association; mais on y admet également les maris. Quand le corps des associés est constitué, le marabout qui a provoqué l'enrôlement les réunit et prononce sur eux les prières des défunts. Dès lors, on les considère et on les honore comme morts pour le pays. Ils n'ont plus à s'occuper de rien, pas même de leur nourriture. C'est à qui s'empressera de leur apporter des vivres, des vêtements et des armes. Les femmes et les enfants les entourent pour les servir. On les vénère à l'avance comme les martyrs de l'indépendance. Durant le combat, leurs blessés ne sont enlevés que s'ils sont tout à fait hors d'état de continuer la lutte. Il arrive souvent que les Imessebelen, désignés pour défendre un poste, s'attachent les uns aux autres par des cordes passées autour du corps afin de rendre la fuite impossible, et qu'ils restent ainsi tous ensemble au poste choisi par eux pour être le théâtre de leur victoire ou de leur mort. Les corps reçoivent une sépulture particulière consacrée par la piété publique. Les veuves et les enfants sont nourris par les mosquées.

La dernière circonstance où les indigènes d'Afrique aient eu re-

Digitized by Google

cours à la formation d'un corps d'Imessebelen s'est présentée en 1871, pendant l'insurrection de la grande Kabylie, provoquée par nos désastres de France. Le Fort National était assiégé par les Kabyles depuis plus d'un mois et résistait avec une garnison très-faible à toutes les attaques. Résolu à s'en emparer avant qu'il fût secouru, Si Mohammed ordonna l'enrôlement d'Imessebelen, et en quelques jours les tribus fournirent jusqu'à 1,600 jeunes hommes, déterminés à tenter durant la nuit du 21 au 22 mai l'assaut d'un rempart intact et haut de plus de 30 pieds. La garnison fut sauvée par l'avis d'un indigène resté fidèle, qui permit à nos hommes d'être sur la défensive et prêts au combat au moment où l'ennemi comptait les surprendre. Les remparts et les ravins jonchés de cadavres attestèrent la rare audace et l'acharnement des assaillants. La plupart étaient montés aux échelles en se nommant : *Je suis un tel, fils d'un tel, et je suis Messebel.* On ne saurait trop louer l'énergie de cette race et faire des vœux pour qu'elle finisse par comprendre les avantages de sa condition nouvelle en revenant, s'il est possible, à ses vieilles croyances. On le sait, et la Revue africaine l'a prouvé dans de nombreuses occasions, les Kabyles sont les descendants les plus directs des anciens Berbères chrétiens; ils pratiquent la plupart la monogamie; la croix est restée chez eux un ornement très-usité; quelques-uns connaissent une sorte de baptême; leurs coutumes s'appellent du nom remarquable de *canons*.

Le travail le plus étendu du volume qui nous a été adressé est l'*Étude historique* de M. Ch. Féraud *sur les Harar, seigneurs de la tribu des Hanenchas*, ancienne famille aujourd'hui bien déchue. La tribu des Hanenchas, elle-même très-amoindrie, ne forme plus qu'un kaïdat de la province de Constantine à l'est de Guelma et au sud de Bône, sur l'extrême frontière de la Tunisie. Le territoire qu'elle possédait au XVIe siècle, dans la seule province de Constantine, comprenait, en dehors du kaïdat actuel, les cercles de la Calle, de Souk-Ahras et de Tebessa avec l'Aurès oriental, le Nador, la Mahouna, les Nebaïl, et au sud tout le pays depuis les Ziban jusqu'à Nefta. En Tunisie, le territoire qu'elle avait le droit absolu de parcourir s'étendait jusqu'au Medjerda, l'ancien *Bagrada*, sur les bords duquel le chef dressait souvent ses tentes.

Le fond général de la tribu est berbère et provient de la fusion de deux grandes familles indigènes : 1° les Chaouïa, berbères de l'Aurès, qui semblent être les plus anciens habitants du pays et les

Digitized by Google

vrais descendants des Numides; et 2° les Haouara, branche zénatienne de Berbères nomades venus de la Tripolitaine. A ces deux grandes familles primitives, mélangées et confondues, vinrent s'adjoindre au XIe siècle quelques-unes des familles arabes que l'invasion des Hilaliens avait amenées d'Égypte dans le Magreb. On y trouve enfin plusieurs familles juives, restes d'une ancienne population autrefois très-nombreuse, à laquelle appartenait, paraît-il, La Kahena, femme énergique qui dirigea la résistance dans la Proconsulaire à la première invasion des Arabes au VIIe siècle.

Ici comme partout la domination arabe s'est appesantie plus durement sur les juifs que sur les chrétiens. A l'asservissement s'est joint l'humiliation et le mépris. Comme ailleurs, les juifs de la Kabylie ont cherché un dédommagement dans le travail et l'épargne. Beaucoup sont parvenus à une certaine fortune, que le négoce et l'usure augmentent sans cesse; mais ils subissent le dédain presque universel; ils se sentent sans considération et sans influence sur les populations auxquelles ils sont mêlés. M. Féraud en cite une preuve bien curieuse.

Lorsque nos troupes pénétrèrent pour la première fois dans le pays des Hanenchas, un groupe d'hommes de la tribu ralliés à nous dès le début des opérations s'offrit à servir de guide à nos soldats. A leur tête se distinguait un cavalier de bonne mine, plein d'entrain et de bravoure. Après la soumission du pays, quand il fallut organiser le gouvernement indigène, on voulut utiliser les services de cet intelligent auxiliaire, et on lui offrit diverses positions assez élevées. Il refusa tous les postes et n'accepta qu'une somme d'argent, avouant que sa qualité de juif lui ôtait toute influence sur les gens de la tribu dont il ne pourrait se faire obéir.

L'histoire de la tribu des Hanenchas, que raconte M. Féraud après s'être occupé de l'ethnographie, ne peut offrir un grand intérêt, mais on ne lira pas sans utilité l'exposé qu'il fait des procédés employés par les Turcs afin d'affaiblir les tribus et les familles influentes de l'intérieur du pays [1]. N'ayant qu'une force militaire insuffisante pour dominer la vaste étendue de la Régence, leur préoccupation constante était d'entretenir partout la suspicion, les haines et la rivalité entre les tribus voisines et les familles de la même tribu par l'appât du lucre et des emplois. La délation, la corrup-

[1] Voy. p. 16 et suiv.

Digitized by Google

tion et le meurtre étaient les auxiliaires avoués et journaliers de leur administration. L'assassin d'un chef ou d'un fonctionnaire avait plus que tout autre des chances à le remplacer s'il offrait au pacha ou au bey une somme d'argent égale à celle de ses compétiteurs. Pendant ce temps, les troupes occupaient les places fortes ou montaient les navires qui allaient piller les marchands et ravager les côtes des pays chrétiens. Tel est le régime que l'Europe a toléré et subi jusqu'en 1830.

Ce que M. Féraud rapporte des monstruosités du gouvernement turc dans l'intérieur de l'Algérie n'est pas puisé à des informations suspectes. Il l'a trouvé consigné dans les écrits et les souvenirs d'un musulman mort il y a peu de temps dans la province de Constantine.

Ceci nous amène à signaler toute une source de renseignements africains particulièrement utiles à recueillir parce qu'ils émanent des indigènes eux-mêmes. Il y a, en effet, encore dans cette population arabe et berbère, si déchue que soit parmi elle la culture intellectuelle, des gens qui croient bon et qui prennent la peine d'écrire les choses arrivées de leur temps ou dont leurs parents les ont entretenus. Il faut s'en féliciter.

L'exposé de M. Féraud est emprunté aux *Notes* écrites il y a une vingtaine d'années par Si Moustapha, habitant de Dellys. Le volume même qui nous occupe renferme la traduction due encore à M. Féraud des *Éphémérides d'un secrétaire officiel à Alger sous la domination turque, de 1775 à 1805;* et l'*Histoire du soulèvement des Derkaoua de la province d'Oran contre les Turcs*, par M. Adrien Delpech, d'après les Mémoires laissés par El-Mossellem ben Mohammed, officier du bey Hassan de 1800 à 1813. On ne saurait trop recommander la recherche et la publication des documents de ce genre, qui peuvent apporter à nos informations européennes des explications, un commentaire et des lumières inattendus.

En mentionnant la notice de M. Delpech sur une ancienne zaouia du XIVe siècle, située près de Tizi-Ouzou, nous aurons signalé à peu près les principales communications historiques du XVIIIe volume de la Revue, qui renferme en outre de nombreuses inscriptions libyques et le récit d'un voyage de M. Devoulx au magnifique amphithéâtre romain d'El-Djem, l'ancien *Thysdrus*, près de Monastir.

L'intérêt de ces divers travaux nous fait regretter que rien ne

Digitized by Google

nous soit parvenu encore des Mémoires de la Société algérienne des années 1875 et 1876.

L. de Mas Latrie,

Membre du Comité.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.

Années 1874 et 1875, 2e série, t. IV et V.

(Séance du 5 février 1877.)

Les deux derniers Annuaires publiés par la *Société d'émulation de la Vendée* renferment un assez grand nombre d'articles d'un intérêt très-varié et se rapportant exclusivement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie locales. Outre les communications relatives aux travaux agricoles et plusieurs mémoires archéologiques dont nous n'avons pas à nous occuper, on trouve dans ces volumes quelques dissertations et un certain nombre de documents inédits ou peu connus qui méritent d'être signalés. Dans un travail sur l'*Amirauté patrimoniale de Talmont*, M. de Sourdeval a fait l'histoire du droit d'amirauté exercé par les membres de la famille de la Trémoille, sur une partie des côtes qui s'étendent de la Loire à la Gironde. Un volumineux dossier conservé aux archives de la Vendée a fourni à l'auteur de nombreux documents, depuis la fin du XIIIe siècle, époque à laquelle se rapportent des conventions faites entre les princes de Talmont et les abbés des monastères voisins sur leurs droits réciproques, jusqu'en 1675, date de l'ordonnance qui marque la fin de l'amirauté patrimoniale.

Les *Recherches historiques sur le département de la Vendée*, de M. de la Boutetière, mettent en lumière une vingtaine de documents en partie inédits. L'auteur n'a rien négligé pour faire ressortir l'intérêt de ces pièces, qu'il a recueillies dans les dépôts publics et dans plusieurs collections particulières. On doit seulement regretter qu'il se soit imposé la règle de ne donner qu'un document par canton; en faisant porter ses études successivement sur chacun des cantons de son département, il aurait rendu ses recherches plus fructueuses et le résultat en eût été certainement plus satisfaisant.

Un des collaborateurs les plus zélés de l'Annuaire, M. Eug. Louis, a entrepris la rédaction d'une *Géographie historique de la Vendée*. Ce travail, dont il n'a publié qu'un extrait relatif au canton de Luçon,

Digitized by Google

contient sur chaque commune du département une notice succincte où sont résumés les nombreux travaux relatifs au bas Poitou qui se sont produits depuis quelques années. Le même auteur a donné en outre une *Lettre de la municipalité de Luçon à celle de Quimper* sur la formation des états généraux en 1789. Un document, publié par M. Gallet, se rapporte à la même époque; ce sont les *Plaintes et doléances dressées pour les états généraux par les habitants de l'île de Bouin*, ancienne île aujourd'hui réunie au continent et située dans le fond de la baie de Bourgneuf, à l'extrémité nord-ouest du département de la Vendée.

Les *Notes extraites des registres de l'état civil de la Vendée*, de M. de Sourdeval, n'offrent d'intérêt que pour l'histoire locale; nous y remarquons l'acte de baptême de Mlle de la Salle-Lezardière, auteur de la *Théorie des lois politiques de la monarchie française*.

Nous devons encore signaler divers documents en partie extraits du riche chartrier de Thouars, par M. Marchegay; ce sont: 1° un acte contenant un projet de construction de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Rouillière en 1524, projet qui ne reçut pas d'exécution; 2° des lettres de Marie de Valois, dame de Taillebourg, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, écrites de 1458 à 1472; 3° enfin une lettre de Mlle Anne de Rohan sur la déroute de Soubise, dans l'île de Riez, en 1622; cette lettre, où se peint la vive douleur que lui inspira la fuite honteuse de son frère, était, sans doute, si l'on en juge par le style, destinée à être transformée en une pièce de vers qui ne se trouve point dans l'édition qui a été donnée de ses poésies.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE COLLECTION DES CAHIERS DES ÉTATS DE NORMANDIE PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

(Séance du 5 février 1877.)

L'un des plus actifs correspondants du ministère, M. de Beaurepaire, vient de publier à Rouen, sous les auspices de la Société de l'histoire de Normandie, un volume renfermant quelques cahiers des États particuliers de cette province. Vous savez ce que cette Société, fondée en 1870, nous a donné depuis son origine : la Chronique

Digitized by Google

de Pierre Cochon, l'Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le commencement de l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, des documents relatifs à l'Histoire du Havre, enfin les Actes normands de la chambre des comptes sous Philippe de Valois et la Chronique de Robert de Thorigny, édités par notre savant président, forment neuf volumes d'une grande valeur qui mettent cette Société au premier rang parmi celles qui se vouent à la mise en lumière de documents inédits.

La publication dont j'ai l'honneur de vous rendre compte aujourd'hui n'est que le premier volume d'une série destinée à comprendre toutes les doléances des États de Normandie. Jusqu'ici, les textes certains étaient dispersés et fort rares [1]. Des fragments de cahiers avaient été cités dans un mémoire publié en 1837 par la Société des antiquaires de Normandie [2]. D'autres furent insérés dans une étude de M. Canel sur les États de Normandie [3], qui forme un inventaire chronologique des sessions. Quelques textes avaient été publiés en entier : les cahiers de 1617 avaient figuré dans la collection des États généraux publiée en 1789 par Meyer, sous le titre de Doléances présentées au roi dans l'assemblée des notables de Rouen, et cette singulière confusion, que nous avions eu l'occasion de constater, prouve combien était générale la portée des vœux émis par les députés de la province. Enfin, les remontrances de 1577, retrouvées au château de Tierceville par un des correspondants du Comité, M. Lebanier, furent publiées dans la *Revue des Sociétés savantes* (1872, p. 38). La Bibliothèque nationale possède quarante-deux cahiers de remontrances, mais le plus ancien ne remonte pas au delà de 1571.

Tous ces morceaux épars inspiraient un désir fort vif de connaître la suite des cahiers. M. de Beaurepaire, s'étant attaché depuis de longues années à la recherche des pièces relatives à l'histoire des États, est parvenu à rassembler les doléances des députés, depuis la domination anglaise jusqu'en 1657. Ainsi la collection des manuscrits qu'il a formée avec autant de patience que d'érudition comprend plus de deux siècles et renferme, à vrai dire, toutes les ques-

[1] Dom Lenoir avait donné un certain nombre de vœux.

[2] *Mémoire sur les États de la province de Normandie.* Caen, 69 pages in-8°, sans nom d'auteur, contre-signé *de Caumont*, secrétaire.

[3] Publiée en cinq parties, comprenant chacune un siècle, en 1837, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

tions qui agitèrent, depuis Charles VI jusqu'à Louis XIV, une province tour à tour enlevée à la France, puis délivrée du joug étranger, fermement attachée, depuis Charles VII, à l'unité nationale et traversée dans les derniers temps par les troubles de la Ligue et de la Fronde.

L'ensemble des cahiers de doléances forme une suite à laquelle ne peut être comparée celle d'aucune autre province. Imprimés avec les notes et les pièces inédites qui les accompagnent, ces cahiers ne rempliraient pas moins de onze volumes.

M. de Beaurepaire calcule que les États sous la domination anglaise composeraient . . . . . 1 vol.

Sous Charles VII et Louis XI	1
Sous Charles VIII et Louis XII	1
Sous François Ier, Henri II et François II	2
Sous Charles IX et Henri III	2
Sous Henri IV	1
Sous Louis XIII et Louis XIV	3
Au total, la collection comprendrait donc	11 vol.

L'entreprise était considérable et elle entraînait des frais devant lesquels les Sociétés les plus riches auraient longtemps hésité. L'éditeur pensa que le meilleur moyen de mener à fin une telle œuvre était de donner tout d'abord au public les documents les moins anciens, et par suite propres à éveiller la curiosité du plus grand nombre; c'est ainsi que la première série prend pour point de départ l'avénement de Louis XIII. La Société de l'histoire de la Normandie ne s'est engagée jusqu'ici qu'à donner les trois volumes qui s'étendent de cette date jusqu'à la suppression des États sous Louis XIV.

Le premier, qui vient de paraître, comprend les dix premières années du règne de Louis XIII. Neuf sessions furent tenues de décembre 1610 à janvier 1620. Durant ces dix années, à l'exception de 1615, les députés de la province se réunirent à Rouen à la fin de chaque automne. Les deux cents premières pages sont remplies par les neuf cahiers des États. Un grand nombre de pièces détachées et de notes se rapportant aux sessions et classées dans un ordre strictement chronologique complètent ce volume, qui sert de type à la collection.

Chaque cahier contient de trente-cinq à cinquante articles. Quel-

Digitized by Google

quefois les commissaires délégués répondaient sur-le-champ aux demandes des députés; le plus souvent, ils ajournaient la réponse en employant la formule : *Au Roy*. Les articles renvoyés étaient soumis au conseil du roi, qui, trois ou quatre mois après la session, faisait connaître le résultat de ses délibérations. C'est alors que le cahier était imprimé à Rouen avec les réponses royales. M. de Beaurepaire a dû se mettre en quête de ces brochures qui étaient vendues dans la ville, et qui sont d'autant plus rares aujourd'hui qu'elles avaient moins de prix au moment de leur publication. Ni les archives de la Seine-Inférieure, ni la Bibliothèque nationale ne contiennent la suite complète de ces précieuses plaquettes. Il a fallu que le cabinet d'un collectionneur normand, M. le marquis de Blosseville, s'ouvrît aux recherches de M. de Beaurepaire pour que les textes réimprimés des neufs cahiers figurassent à leur rang. Malgré tous les efforts, le cahier de 1610 présente deux lacunes considérables, quelques pages manquant à l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des doléances exprimées pendant dix ans dans l'assemblée de Rouen. La plupart portent sur les désordres locaux et sur les vexations qui étaient la suite des perceptions de taxes. Ces critiques minutieuses sur les abus d'un temps prennent toute leur valeur lorsqu'elles sont mises en lumière dans l'histoire d'une institution, d'un impôt spécial ou des démêlés d'une province avec le pouvoir central. Si nous avions à faire l'analyse des cahiers, rien ne serait plus digne d'attention que de suivre l'histoire de chacune des plaintes se transformant d'année en année, suivant les maux dont souffrait la province, ou les remèdes que le conseil du roi s'efforçait d'y appliquer. Abus dont gémissait l'Église, vénalité des offices, évocations, atteintes à la propriété privée, désordre dans les recettes, mauvaise administration des deniers publics, maintien ou démolition des forteresses, encouragements sollicités pour la marine marchande, toutes les questions sont successivement résumées au double point de vue de la province qui supplie et de l'État qui le plus souvent résiste. Les grandes doléances des états généraux de 1614 trouvent dans ces neuf cahiers qui les précèdent et qui les suivent, les plus lumineux commentaires.

Nous avons dit qu'à chaque cahier correspondait un certain nombre de documents destinés à nous faire connaître le mécanisme

Digitized by Google

des États autant que les circonstances au milieu desquelles la session avait lieu. Dans la tenue de 1610, M. de Beaurepaire nous donne les lettres de convocation du roi et du gouverneur de la province; celles des officiers du bailliage adressées aux échevins, celles enfin des échevins aux quarteniers pour réunir les bourgeois de Rouen à l'hôtel de ville. En dehors des bailliages et des vicomtés qui députaient aux États, Rouen avait le privilége exceptionnel d'une représentation spéciale. Le procès-verbal de l'élection à l'hôtel de ville des députés du clergé, de la noblesse et du tiers état nous est donné en entier, ainsi qu'un fragment du procès-verbal de la rédaction du cahier. Il s'agit des remontrances spéciales à la ville de Rouen que discutèrent les députés de la ville sous la présidence du bailli.

A la suite de ces pièces, figure un extrait sommaire des notes du greffier des États, comprenant quelques-unes des séances. La session avait été ouverte sous la présidence du comte de Soissons, gouverneur, le 11 décembre 1610. Le 16 décembre, le cahier étant rédigé, deux commissions furent nommées, l'une pour la porter au roi et en poursuivre la réponse, l'autre pour assister dans l'intervalle des sessions à l'audition des comptes des frais communs. C'était le dernier acte et comme le testament des États. Les députés se dispersaient aussitôt après avoir passé devant notaire la procuration qu'ils donnaient à leurs mandataires et dont le texte a été retrouvé dans les archives du tabellionage de Rouen.

Telles sont les pièces justificatives que M. de Beaurepaire nous donne pour la première session. Nous les voyons se reproduire pour les sessions suivantes. S'abstenant d'insérer de nouveau les procès-verbaux d'élection dont la forme demeure la même, l'éditeur puise tantôt dans les registres de l'hôtel de ville, tantôt dans les notes du greffier des États les fragments les plus propres à faire revivre les discussions des députés, ou à faire comprendre leurs travaux. A la suite figurent diverses pièces contenant plus spécialement le résultat des vœux des députés, les mesures prises par le bureau de Rouen, et surtout les ordonnances, lettres patentes ou déclarations royales rendues à la sollicitation des États. Parfois ces documents ont une certaine étendue : telles sont les remontrances portées au roi, en novembre 1613, par le Parlement de Rouen, deux mois après l'envoi du cahier des États dont les magistrats reproduisent la plupart des vœux; les fragments des arrêts de la chambre des

Digitized by Google

comptes de Normandie, les extraits des mémoriaux de la cour des aides; enfin un grand nombre de pièces qui sont de nature à éclairer les cahiers de doléances. A l'occasion de l'interruption des États qui ne furent pas convoqués en 1615, l'éditeur nous donne une longue note avec des pièces témoignant du désordre général en Normandie et des efforts répétés des procureurs syndics des États pour parler et agir en leur lieu et place dans l'intérêt du pays.

En résumé, le plan adopté par M. de Beaurepaire est excellent. S'il est permis d'exprimer un vœu, nous souhaitons que, pour la suite, l'éditeur se montre moins avare de notes, qu'il ne s'interdise pas d'en insérer quelques-unes au-dessous des articles obscurs des cahiers, que tout au moins des renvois aux pièces justificatives soient placés au bas des articles dont, à la fin du volume, ces pièces sont destinées à éclairer le sens. La table des matières, qui a une demi-page, gagnerait à être développée et devrait contenir l'indication du titre des divers documents contenus dans la seconde partie. Enfin, chacune des pièces inédites, dont l'origine n'est pas toujours mentionnée, devrait porter avec elle une note indiquant la collection d'où elle a été extraite. Ce sont là des améliorations de détails qui laissent intacte la méthode générale, et, en ne craignant pas de les soumettre à M. de Beaurepaire, nous voulons montrer combien son œuvre approche de la perfection. Si le lecteur qui achève ce premier volume regrette d'autres lacunes, s'il n'y trouve ni ces renseignements généraux sur l'histoire des États ni ces explications sur la rareté des documents authentiques parvenus jusqu'à nous, qu'il s'attendait à rencontrer, il devra se souvenir qu'une introduction nous est formellement promise, et qu'elle contiendra à la fois l'histoire des assemblées de Normandie et le récit des efforts infructueux accomplis par M. de Beaurepaire pour découvrir l'ensemble des procès-verbaux manuscrits des États. La disparition de cette collection dont on suit la trace jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, est un des problèmes qui mérite le plus de recevoir dans un tel travail une solution satisfaisante.

L'œuvre entreprise par la Société de l'histoire de Normandie est digne de tous les encouragements du Comité. Elle ne peut être abandonnée avant que la suite entière des cahiers et des documents conservés ait été publiée. Le succès a désormais justifié la tentative. Le second volume est presque tiré et va prochainement nous être adressé; le troisième est prêt et paraîtra l'année prochaine.

Digitized by Google

Avec cette série la fin des États de Normandie aura été publiée. Ce sera le moment de reprendre l'ordre chronologique renversé par prudence, de revenir aux États du xve siècle, en insérant en tête du volume, qui serait en réalité le premier de la collection, l'introduction historique qui a été annoncée. La Société de l'histoire de Normandie aura alors à prendre une grande résolution; mais si l'on songe à son titre qui l'oblige, au passé de la province dont elle défend la tradition, aux annales de la Normandie dont elle soutient l'honneur, elle n'hésitera pas à accomplir un acte de vaillance qui lui méritera l'estime et les encouragements de tous ceux qui parmi nous s'attachent à la résurrection des monuments de notre ancienne France.

GEORGES PICOT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

2e série, t. IX, 1873-1874.

(Séance du 5 mars 1877.)

Le volume dont j'ai à rendre compte se compose de trois importantes publications : le premier est un Mémoire sur l'Élection de Saint-Maixent, dressé en 1698; le second, le Cartulaire de l'abbaye de Chambon; le troisième, le Compte de Geoffroy Faifeu, receveur de la ville de Niort, en 1487-1488.

Lorsque le grand Colbert chargea, en 1663, les intendants des provinces de dresser une statistique politique et économique de la France, ce fut son frère Charles Colbert de Croissy qui fut envoyé dans le Poitou, en qualité de commissaire départi. Son mémoire sur la province était divisé en quatre parties : clergé, noblesse, justice et administration, finances, renfermant tout ce qu'il pouvait être intéressant de connaître sur chacun de ces sujets. Le résultat obtenu par une opération semblable étendue à toutes les parties de la France fut assez important pour que, lorsqu'il s'agit de donner au duc de Bourgogne, héritier présomptif de Louis XIV, une idée de l'État qu'il était appelé à gouverner un jour, on ne crut pas pouvoir faire mieux que d'envoyer, en 1697, aux intendants des provinces les instructions rédigées pour les commissaires en 1664.

Digitized by Google

Le Mémoire de Charles Colbert de Croissy a été publié *in extenso* par M. Dugast-Matifeux (Fontenay-le-Comte, 1865, in-8°). L'intendant de la généralité, M. de Maupeou des Ableiges, qui rédigea ou fit rédiger, en 1697, un mémoire sur le Poitou, publié également par M. Dugast-Matifeux à la suite de celui de Colbert, s'était contenté de donner un état sommaire de ce que renfermait chacune des circonscriptions financières de la province, connues sous le nom d'Élections. Le résumé des travaux fournis sur les Élections fut fait par l'intendant Maupeou des Ableiges, avec une négligence signalée par Boulainvilliers, dans son *État de la France*, où il a condensé les mémoires des intendants.

Une heureuse circonstance a mis entre les mains de M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, le Mémoire statistique sur l'Élection de Saint-Maixent, dressé en 1698, et sauvé de la destruction qui, à l'époque de la Révolution, a fait disparaître la plus grande partie du fonds de l'intendance du Poitou appartenant aux archives de la Vienne. La publication de ce Mémoire, communiqué par M. Alphonse Garran de Balzan, juge suppléant au tribunal de Parthenay, peut faire apprécier le peu de soin avec lequel M. de Maupeou avait résumé les travaux accomplis dans chacune des élections du Poitou. L'état de l'Élection de Saint-Maixent, généralité du Poitou, est l'œuvre de Samuel-Charles Lévesque, licencié ès lois, qui en fut chargé par M. de Maupeou, et termina son travail le 1er mars 1698. En tête de ce mémoire, l'auteur a dressé une liste alphabétique des soixante-six paroisses composant l'Élection, puis huit pages d'observations générales, suivies de deux notices assez étendues sur les villes de Saint-Maixent et de Melle. Vient ensuite la description de chacune des paroisses, suivant un plan uniforme, qui comprend les subdivisions suivantes : villages, établissements religieux, fruits, commerce, voirie, fiefs, nouveaux convertis, qualité et nombre des habitants, taille; le tout est terminé par un état en abrégé de l'Élection.

L'éditeur du mémoire signale avec raison le haut intérêt de ce document : l'état par paroisse des nouveaux convertis et des habitants sortis du royaume, et surtout la liste des principaux fiefs avec le nom de leurs possesseurs et leur revenu, sont de ces renseignements qu'on est trop heureux de rencontrer et qu'il est impossible de trouver ailleurs. Nous félicitons le savant archiviste de la Vienne du soin qu'il a donné à cette publication, qu'il a eu de plus l'heu-

Digitized by Google

reuse idée de compléter en y ajoutant une série de documents ayant la même origine et permettant de pousser l'œuvre de Colbert, en ce qui regarde l'Élection de Saint-Maixent, jusqu'à une époque très-rapprochée de la Révolution. Au moment où le Comité s'occupe de l'importante publication des Mémoires des intendants, confiée aux soins d'un de ses membres les plus laborieux, M. de Boislisle, nous voyons avec plaisir les Sociétés savantes fournir d'utiles matériaux à l'histoire de l'administration financière, judiciaire, économique et politique de la France.

Le Cartulaire de l'abbaye de Chambon, publié par M. Hugues Imbert, nous reporte vers une autre époque et répond à des besoins d'un autre ordre. Ce cartulaire est conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 93 du fonds Gaignières (ancien fonds latin, n° 17149). Les copies, les analyses et les notes qu'il contient sont présentées sans ordre et sans méthode : Gaignières, qui a fait ce travail à la fin du XVIIe siècle, s'est borné à recueillir les documents et à les reproduire successivement, sans s'occuper de les classer. M. Imbert s'est conformé, avec raison, à l'usage ordinaire, en rangeant les différentes pièces du recueil dans leur ordre chronologique, et en dégageant le cartulaire proprement dit des autres documents qui lui sont complétement étrangers. Il a donc établi dans son travail, sans interrompre la série des numéros, cinq divisions principales formant les chapitres suivants :

1° Chartes concernant l'abbaye, n°s 1 à 66;

2° Pièces relatives à d'autres monastères, n°s 67 à 75;

3° Documents concernant les vicomtes de Thouars et autres personnages, n°s 76 à 108;

4° Mentions sommaires et liste des abbés de Chambon, n°s 109 et 110;

5° Dossier relatif à la suppression de Chambon, n°s 111 à 117.

L'Inventaire des titres de Chambon, manuscrit volumineux remontant à l'année 1689, a fourni un très-grand nombre de renseignements sur l'origine des biens de l'abbaye et sur les aliénations faites par les abbés commendataires. M. Imbert a fait précéder le cartulaire et les pièces qui l'accompagnent d'une intéressante notice sur l'abbaye de Notre-Dame de Chambon, d'après les documents originaux qu'il a pu consulter.

Le Compte de Geoffroy Faifeu, receveur de la ville de Niort en 1487-1488, édité par M. Jules-Stanislas Doinel, archiviste du

Digitized by Google

Loiret, ancien bibliothécaire archiviste de Niort, termine ce volume. Il assigne à la Société niortaise un rang des plus honorables parmi les Sociétés départementales qui fournissent à la science un contingent sérieux de documents choisis avec discernement parmi les trésors que renferment nos archives et qu'on ne saurait trop les féliciter d'arracher ainsi à la destruction ou à l'oubli. Ceux que contient le travail de Faifeu fournissent de précieux renseignements sur le personnel administratif, les événements politiques, les mœurs, l'industrie et le commerce. M. Doinel regrette de n'y avoir point trouvé d'indications relatives aux beaux-arts : les détails qu'il emprunte au document qu'il édite offrent par eux-mêmes assez d'intérêt pour rendre moins sensible la lacune qu'il signale.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Tome XV. Orléans, 1876.

(Séance du 5 mars 1877.)

Le XVe volume des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais emprunte un intérêt exceptionnel à des travaux relatifs à Jeanne d'Arc et qui n'occupent pas moins de 150 pages. Le président de la Société, M. Boucher de Molandon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a traité dans un long travail, appuyé sur un plan topographique de la ville et une excellente carte des environs d'Orléans et de la Loire, la question du ravitaillement opéré par la Pucelle, le 29 avril 1429. Après avoir tiré parti des remarquables travaux de MM. Quicherat, Vallet de Viriville, Mantellier, Desjardins, Wallon et autres érudits, M. Boucher de Molandon s'est appliqué à dissiper l'erreur adoptée par plusieurs écrivains et primitivement contenue dans l'ouvrage de M. Jollois, *Histoire du siége d'Orléans*, et qui consiste à énoncer que l'investissement de la place n'était pas complet, que les Anglais, sur une longueur d'une lieue, au nord-est, n'avaient élevé aucun obstacle pouvant s'opposer au passage de Jeanne d'Arc et des généraux de Charles VII, qui avaient fait preuve d'impéritie en ne pénétrant pas dans une ville, assiégée sans doute, mais dans

Digitized by Google

laquelle une large brèche de 4 kilomètres, attenant à la forêt, laissait si facile encore l'introduction des convois et des vivres. M. Jollois ne doute point aussi que le ravitaillement n'ait eu lieu par terre à travers les lignes ennemies. Dès 1857, la première de ces assertions était fortement combattue par M. Collin, aujourd'hui inspecteur général des ponts et chaussées, qui découvrit au centre de la lacune apparente, dans la commune de Fleury, les restes d'un ouvrage militaire, long de 400 mètres et large de 35, destiné justement, par les troupes anglaises, à intercepter toute communication du dehors. M. de Molandon, ayant passé sa vie aux lieux où se sont accomplis ces grands faits historiques, a habilement profité des révélations qu'offre aux observateurs l'examen attentif et journalier des localités et il a consigné le résultat de ses recherches dans ses *Études et plan d'une bastille anglaise du xve siècle retrouvée près d'Orléans.*

Indépendamment des auteurs cités, M. Boucher de Molandon a recueilli de précieux renseignements dans les *Comptes de la ville d'Orléans*, les *Documents de l'ancien Duché* conservés aux Archives du Loiret et la *Note de Guillaume Giraut*, notaire au Châtelet d'Orléans et deux fois investi, avant et après le siége, des fonctions de procureur de la ville, témoin oculaire qui consigna sur son registre de minutes le récit des événements depuis le 28 avril jusqu'au 8 mai 1429. Ce registre, retrouvé intact en 1818, existe à Orléans en l'étude de Me Mallet, successeur de Giraut. De toutes ces pièces il résulte que la Loire coulait à pleins bords, que le convoi qu'accompagnait la Pucelle se composait de soixante voitures, de quatre cents têtes de bétail, de blé, de poudre et d'artillerie. Des troupes commandées par le maréchal de Boussac, l'amiral de Culan, Raoul de Gaucourt et autres capitaines formaient l'escorte. Parti de Blois, le convoi suivit la route de la rive gauche, arriva à l'île aux Bourdons où se trouvaient les bateaux envoyés par les Orléanais, avertis par la belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, reine de Sicile. Les chalands descendirent le fleuve et, le 29, vinrent décharger à la Tour Neuve de l'enceinte de la ville, abritée par l'île des Martinets. Jeanne, avec ses deux frères, Jean et Pierre d'Arc, Dunois, La Hire et deux cents lances, traversa la Loire en barque, fut au manoir de Reuilly, dans la paroisse de Chécy, et suivant, sur la rive droite, l'ancienne voie romaine d'Autun à Paris, par Orléans, elle entra à cheval dans la place, par la porte de Bourgogne, le 29 avril à 6 heures du soir. Ces faits sont conformes, d'ailleurs, aux récits

Digitized by Google

du *Journal du Siége* et à ceux du Bâtard d'Orléans. Ajoutons qu'en 1858 M. de Molandon a publié, dans le tome IV des Mémoires de la Société, une lecture rectifiée de la Note de Guillaume Giraut accompagnée d'une notice et d'un *fac-simile* complet du manuscrit.

Le siége mis devant Orléans, le 12 octobre 1428, par le comte de Salisbury, commandant l'armée anglaise, continué après sa mort, par le comte de Suffolk et par Talbot, semblait, vers la fin d'avril 1429, toucher à un dénoûment funeste et décisif, malgré le patriotisme et l'héroïque résistance des Orléanais, lorsque le ravitaillement et l'entrée inespérée de Jeanne et de ses soldats changèrent complétement la face des choses et amenèrent l'ennemi à battre en retraite le 8 mai suivant. Ce point une fois élucidé, M. de Molandon donne des détails curieux sur la descendance de Pierre du Lys, frère puîné de Jeanne d'Arc.

Un autre membre de la Société, M. Doinel, dans deux Mémoires sur la famille de la Pucelle et sur l'hôtel et la maison possédés par elle et son frère Pierre, mémoires accompagnés de nombreux documents authentiques, a ajouté à la valeur du travail de son collègue, et l'on peut dire, après les avoir lus, que toutes les questions qu'ils ont traitées semblent aujourd'hui épuisées.

Le savant bibliothécaire de Blois, M. Dupré, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a fourni à ce volume un Mémoire auquel la Société archéologique a décerné le premier prix au concours de 1875 et qui a pour objet l'étude de l'administration de la ville de Blois, sous le règne de Louis XIV, de 1643 à 1715, travail très-précieux pour la connaissance des institutions provinciales, de l'organisation des milices bourgoises, des approvisionnements, des secours publics, des dettes, des finances, du commerce, de l'industrie, des fêtes religieuses, des cérémonies civiles et du commandement militaire, sous l'ancienne monarchie.

Nous ne pouvons qu'indiquer, car il nous paraît appartenir à l'examen de la section d'archéologie, un autre travail intéressant de M. Dupré sur les Ponts-Chartrains et sur Saint-Michel-lès-Blois.

M. Jarry a donné à la Société orléanaise, d'après des documents inédits de la bibliothèque de Berne, une correspondance littéraire du XVIe siècle entre Pierre Daniel et les érudits de son temps. Né à Orléans vers 1530, il fit ses études de droit à Bourges et dans sa ville natale et habita ensuite Saint-Benoît-sur-Loire, célèbre par l'abbaye de Fleury. C'est dans la riche bibliothèque de ce monas-

Digitized by Google

tère que Daniel découvrit un manuscrit de Plaute et compléta sa haute éducation. Ce théâtre trop restreint ne lui convenant plus, Daniel revint à Orléans dont l'Université jetait tant d'éclat. Il se lia avec Scaliger, Baïf, Michel de l'Hospital, Wolmar et de Bèze qui l'entraînèrent dans la Réforme. En 1565 Daniel s'établit à Paris, où il retrouva François Pithou et Brisson, avec lesquels il avait étudié à Bourges sous Cujas, qui le firent admettre parmi les avocats au Parlement, et le mirent en rapport avec Ramus, Guy Du Faur de Pibrac et Henry Estienne. A l'hôtel de Mesmes, Daniel fit connaissance avec plusieurs grands seigneurs, tels que Paul de Foix, ambassadeur en Angleterre, et Jean Hurault de Boistaillé, ambassadeur à Constantinople et à Venise. Après avoir publié divers ouvrages, entre autres des notes sur le *Satyricon* de Pétrone imprimé en 1585, Daniel continua ses travaux et publia, en 1600, un Virgile avec les commentaires de Servius. Il mourut environ deux ans après. Ses manuscrits achetés à ses héritiers par Paul Petau et Jacques Bongars, passèrent en diverses mains et se trouvent aujourd'hui au Vatican dans le fonds de la reine Christine de Suède. Notre éminent président, M. Léopold Delisle, leur a consacré un article spécial dans son magnifique ouvrage, *Le cabinet des manuscrits*. Les lettres et correspondances de Daniel avec tous les savants contemporains sont un des éléments les meilleurs à consulter pour l'histoire littéraire du XVIe siècle.

Ce volume renferme encore deux arrêts du Parlement du saint roi Louis expliqués savamment et annotés par M. de Salies, et une série de documents recueillis par M. René de Maulde relatifs à la condition des hommes libres dans l'Orléanais au moyen âge; des procès-verbaux d'élection de députés aux états généraux de 1308, et des chartes d'affranchissement, pièces fort utiles pour l'histoire de cette province. Tous les travaux que nous venons d'analyser témoignent d'un grand mouvement scientifique et font le plus grand honneur à la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

Tome V, 2e série. Soissons, 1875.

(Séance du 5 mars 1877.)

Le président de la Société de Soissons, M. de La Prairie, a donné, dans ce volume, de curieux détails sur la constitution de la propriété dans le département de l'Aisne, avant la Révolution, comparativement à d'autres départements du nord de la France. Celui de l'Aisne, plus que tout autre peut-être, était en grande partie possédé par des abbayes de différents ordres. Toutes les fermes importantes appartenaient au clergé, et les châteaux, si nombreux dans le département de la Somme, étaient fort rares dans le Soissonnais. Il s'ensuit que les Sociétés archéologiques et historiques de ce pays doivent principalement porter leurs investigations sur les anciennes abbayes. C'est donc, en quelque sorte, par exception que M. Piette, vice-président de la Société, a pu réunir dans un même travail l'histoire du château et du prieuré de Saint-Lambert, qui n'ont jamais eu d'ailleurs une grande importance. Depuis les temps les plus reculés, le domaine de Saint-Lambert appartenait aux Enguerrand de Coucy, et le prieuré était une dépendance de Saint-Crépin-en-Chaye de Soissons. Du chef de sa mère, Jeanne d'Albret, Henri IV devint propriétaire de la terre de Saint-Lambert, et Sully raconte naïvement que le Roi y allait souvent pour manger du fruit, du lait et du fromage pendant les divers séjours qu'il fit à Marle.

Un membre de la Société, M. Michaux, lui a soumis un intéressant état des revenus de l'évêché de Soissons au commencement du XVIIe siècle. Un règlement de 1611 avait fixé la taxe à payer par chaque évêché de France pour les décimes dus à l'État sur les revenus des biens ecclésiastiques.

D'après ce tableau, l'évêché de Soissons portait à la recette générale provinciale à Paris, pour les décimes ordinaires, 7,280 livres, ce qui suppose un revenu d'au moins 72,000 livres. Revenu considérable si on le compare à celui des diocèses voisins. Ainsi l'évêché de Meaux n'était porté que pour 1,178 livres; celui de Senlis pour 2,235; celui de Laon, pour 4,420 et celui de Châlons pour 6,430 livres. L'évêché de Beauvais ne dépassait celui de Soissons que de 200 livres. L'archevêché de Reims donnait 10,257 livres, et celui de Paris allait au chiffre de 14,439 livres. Ces relevés officiels suf-

Digitized by Google

fisent à prouver l'importance de l'évêché de Soissons, en particulier, et, d'une manière plus générale, celle des revenus des biens du clergé sous l'ancien régime.

La bibliothèque de Soissons possède un cartulaire de Prémontré auquel M. l'abbé Pécheur propose de joindre, lorsqu'on en fera l'impression, le cartulaire de Tinselve, *curia*, *domus tenus silvam*. L'abbaye de Prémontré, formée en 1121 par Saint-Norbert, possédait déjà en 1132, sous son second abbé Hugues Ier, plusieurs maisons ou censes aux environs de Coucy-le-Château, deux entre autres à Leuilly et au lieu nommé Tinselve. Leuilly est l'antique *Lulliacum* donné avec Coucy par Clovis à Saint-Remy et par celui-ci à l'église de Reims.

Le petit cartulaire de Tinselve et quelques titres et documents qui l'accompagnent sont en général d'une bonne écriture du milieu du XIIIe siècle. Ces chartes vont du XIIe au XVIe siècle. La première, datée de 1132, donnée par André, abbé de Nogent-sous-Coucy, et par Hugues, abbé des Prémontrés, a trait aux redevances des terres de Saint-Remy et de Tinselve. Une seconde charte du 7 mars 1197 émane d'Alix de Dreux, nièce de Louis VII, roi de France, femme de Raoul de Coucy et mère d'Enguerrand III dit le Grand. Elle a pour but de régler un différend qui avait surgi entre les Prémontrés et Gérard de Leuilly. D'autres chartes viennent des évêques ou archidiacres de Soissons, une du roi Charles VIII, en 1487, et la dernière, du 3 juin 1598, est du vicomte de Laon.

Un autre cartulaire, celui de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, avait été préparé, avant sa mort, par M. Prioux qui n'a pu surveiller l'impression que de quelques feuilles. Ce cartulaire renferme 197 chartes, dont quinze bulles des papes confirmant, en 1200 et en 1258, les priviléges des Prémontrés. La liste des abbés est complète et commence par le fondateur Gilbert *de Montibus*, en 1132, et finit par Haudoin d'Aigreville, dernier abbé de Braine, qui figura pour l'ordre du clergé à l'Assemblée provinciale de Soissons en 1787. Ces trois cartulaires pourront servir à une histoire nouvelle de saint Norbert et de l'ordre qu'il a fondé.

Le drame sanglant des amours de Gabrielle de Vergy, dame du Fayel, avec Raoul, sire de Coucy, a occupé bien des écrivains, quoique la réalité des faits et même des personnages ait été mise en doute. Les nouveaux chercheurs trouveront dans le cartulaire de Braine une charte de Philippe, seigneur du Fayel, relative à la vente

Digitized by Google

de dîmes à Canly, près Compiègne, village limitrophe du château du Fayel.

Le volume de la Société de Soissons contient, en outre, de très-estimables travaux sur les emplacements divers de l'hôtel de ville, et le récit des dernières excursions faites dans le département de l'Aisne par plusieurs sociétaires dans le but de visiter les ruines, les voies romaines, les châteaux, les églises, les abbayes et les antiquités historiques; mais nous devons nous borner à signaler ces études, dont l'examen appartient à nos collègues de la section d'archéologie.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE.

1873-1874.

(Séance du 5 mars 1877.)

Il y a de la variété et du mouvement dans ce recueil, mais les éléments dont il se compose sont presque tous étrangers à la spécialité de notre section. Ce sont des rapports sur divers concours, des études scientifiques, des pièces de vers où nous trouverions facilement matière à des éloges, quelques pages de polémique religieuse, à l'occasion de l'antechrist de M. Renan.

Deux morceaux importants se détachent de l'ensemble et méritent particulièrement notre attention.

Le premier est une savante étude due à un magistrat, M. Buscon, juge au tribunal de première instance de Montauban, sur la grave et difficile question de la *Surveillance de la haute police*. La statistique et les souvenirs historiques d'un certain nombre d'années prêtaient leur concours à ses vues philanthropiques, et, dans des conclusions motivées, il signale l'existence et l'organisation des Comités de patronage, institués soit par la charité privée, soit par l'autorité civile, comme le moyen le plus sûr qui permette de concilier la sécurité sociale avec les inspirations de l'humanité.

L'autre mémoire a pour titre : *Notes de voyage dans la Norwége centrale*, par M. Paul Doumerc, un des membres actifs de la Société. C'est un récit intéressant, de plus de 100 pages, qui nous entretient des mœurs et des usages d'un pays peu connu; récit

Digitized by Google

accompagné d'illustrations nombreuses, correctement exécutées. Nous entrons avec le voyageur dans les maisons, dans les chalets; nous montons avec lui dans les véhicules nationaux, d'apparence toute primitive; nous assistons à des cérémonies bizarres et touchantes. C'est une lecture agréable et instructive, dont je ne voudrais pas exagérer l'importance, mais dont les études historiques peuvent tirer quelque profit.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE (SAINT-OMER).

1876.

(Séance du 5 mars 1877.)

Nous rencontrons d'abord dans ces Mémoires le travail d'un savant archiviste, M. Giry, qui nous donne l'analyse complète d'un énorme registre de 255 feuilles de parchemin, classé dans les riches archives municipales de Saint-Omer, et dont le contenu va de 1166 à 1778. Ce registre renferme des pièces intéressantes, de nature à éclaircir la question du droit au moyen âge, celles des priviléges et franchises de la cité, des justices seigneuriales, et l'histoire spéciale de Saint-Omer. L'analyse proprement dite remplit 200 pages, auxquelles s'ajoute un index alphabétique, utile et même nécessaire pour consulter de si nombreux documents.

Cette étude se complète par une notice courte et substantielle de M. de Lauwereyns sur les mœurs et les institutions de Saint-Omer au xve siècle.

Dans un travail de plus de 200 pages, M. l'abbé Robert a retracé l'histoire de l'abbaye de Chocques, du diocèse de Saint-Omer. Il ne s'est pas borné au mérite de l'exactitude; son mémoire est écrit avec chaleur, avec passion même, et risque de dériver quelquefois vers la polémique religieuse. Tout en respectant le sentiment qui l'inspire, nous ne le suivrons pas sur ce terrain, et il nous suffira de rendre justice au travail consciencieux de M. l'abbé Robert.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

1876.

(Séance du 5 mars 1877.)

Un seul des documents contenus dans ce volume regarde la section d'histoire.

Ce document, à la vérité, est important par son sujet (la campagne de 1692 dans le haut Dauphiné) et par son étendue (180 pages). Il contient des lettres inédites de Catinat et de Vauban, des relations de siéges, des extraits de mémoires manuscrits. C'est un travail sérieux que s'est imposé M. Albert de Rochas, et il y a mis tout le soin qu'on devait attendre de son érudition consciencieuse.

La seconde coalition formée pour abattre la puissance de Louis XIV comprenait la Hollande, la Savoie, l'Angleterre, l'Espagne, le Brandebourg et l'empire d'Allemagne. Les forces de la France, qu'on pouvait croire insuffisantes pour braver des ennemis si nombreux, semblaient condamnées à une guerre purement défensive ; mais elle possédait deux grands hommes dont le génie rétablissait l'équilibre : Catinat et Vauban.

En lisant la correspondance de Catinat avec Louis XIV, on est frappé de la lucidité, de la précision des explications dans lesquelles entre ce grand homme de guerre, toujours calme dans les dangers les plus sérieux, toujours modeste quand il parle de lui-même, et insensible à toute autre passion que celle de faire son devoir.

La correspondance de Vauban avec les ministres a un autre caractère. On y reconnaît une nature rude et sincère, qui a conscience de sa valeur, et qui, approuvée ou non, ne farde jamais sa pensée.

« S'il y a quelque chose dans cette lettre, écrit-il à M. de Chamillart, que vous jugiez en valoir la peine, ayez la bonté de la faire voir au Roi. Sinon, faites-en ce qu'il vous plaira. »

Tout l'homme est dans ces quelques lignes. Vauban tâche de voir ce qui est bien; il le dit résolûment, et ne prend pas la responsabilité des fautes que de plus puissants que lui peuvent commettre.

Les extraits de divers mémoires manuscrits, empruntés à la bibliothèque de Grenoble, jettent du jour sur plusieurs points de cette

Digitized by Google

importante période historique, et contribuent à l'intérêt général du recueil.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Tome XXXII, 2e partie, et tome XXXIII, 1re et 2e parties, 1874, 1875, 1876.

(Séance du 5 mars 1877.)

La deuxième partie du tome XXXII des publications de cette Société contient seulement trois Mémoires, ayant tous une certaine étendue :

Les artistes cambrésiens du IXe au XIXe siècle et de l'école de dessin de Cambrai, par M. A. Durieux, p. 6 à 474;

Constitution géologique du Cambrésis, 3e partie, par M. J. Gosselet, p. 475 à 515;

Rôle du tiers état dans l'histoire de Cambrai, par M. A. Wilbert, p. 517 à 622.

L'examen des deux premiers Mémoires appartenant à la section d'archéologie et à la section des sciences, nous n'avons à parler que du troisième. Ce sont deux nouveaux chapitres de l'histoire du Cambrésis, dont M. Wilbert, par ses laborieuses et intéressantes recherches, s'efforce depuis plusieurs années d'éclairer tous les détails. Dans cette étude, qui traite de la *commune et de la bourgeoisie*, M. Wilbert nous montre, à partir du XIe siècle, les luttes soutenues par les habitants de Cambrai pour l'obtention et le maintien de leurs franchises, immunités et priviléges, et pour assurer leur autonomie. Il fait connaître l'état et la condition de la bourgeoisie de cette cité au moyen âge; il explique quels étaient alors les droits et les devoirs des citoyens, et se trouve naturellement conduit par son sujet à donner de nombreux renseignements, puisés à des sources authentiques, sur les coutumes de Cambrai à cette époque, sur l'administration municipale, l'organisation de la justice, ses diverses juridictions et ses différentes pénalités, sur la milice urbaine et sur les moyens de défense de la ville. Les registres des comptes municipaux lui ont aussi fourni quelques particularités sur les plaisirs et divertissements publics, les récits et les chants des ménestrels et les représentations dramatiques.

Digitized by Google

Dans le tome XXXIII (1re et 2e parties), nous trouvons encore deux autres chapitres de l'histoire de M. Wilbert. L'un nous fait remonter aux origines de Cambrai et est intitulé : *Cambrai aux époques celtique, gallo-romaine et gallo-franque;* l'autre nous ramène aux temps modernes et a pour sujet *Cambrai à l'époque de sa conquête par Louis XIV, pendant la durée du règne de ce monarque et sous ses successeurs, jusqu'à la Révolution de 1789.* C'est le dernier des chapitres de l'*Histoire de Cambrai par ses institutions*, qui ont été publiés successivement dans les *Mémoires de la Société d'émulation.*

Il nous serait difficile d'analyser le travail de M. Wilbert sur les époques celtique, gallo-romaine et gallo-franque, sans entrer dans beaucoup de détails, qui dépasseraient le cadre qui nous est assigné. Nous ferons seulement remarquer que l'auteur a consulté avec soin et mis à profit les histoires générales et locales, les chroniques, les recueils de capitulaires et autres documents pour chercher à débrouiller les obscurités des origines de Cambrai et à y apporter quelque lumière nouvelle.

Dans le chapitre qui traite des règnes de Louis XIV et de ses successeurs, M. Wilbert, après avoir rappelé le régime auquel était soumise la ville de Cambrai sous la domination espagnole au moment où elle fut réunie à la France, en 1677, passe en revue les modifications successives qui furent apportées à ce régime depuis la conquête, sous Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI jusqu'à la convocation de l'Assemblée nationale.

C'est également à l'histoire locale que se rapportent deux Mémoires de M. A. Durieux, insérés dans le même volume. Le premier est le récit des fêtes célébrées à Cambrai en 1729 et en 1781 pour la naissance des dauphins de France, Louis[1], fils de Louis XV et de Marie Leczinska, et Louis-Joseph, premier fils de Louis XVI. Comme Cambrai se trouvait, en 1729, appelé pour la première fois depuis son annexion à la France, à fêter la naissance d'un dauphin, messieurs du magistrat écrivirent à l'intendant de la province pour le prier de les guider, en cette circonstance, sur l'ordre à suivre et sur la dépense à faire. Les réjouissances publiques, qui durèrent du 5 au 20 septembre, eurent lieu avec beaucoup de pompe et de prodigalité. M. A. Durieux en a extrait la relation officielle et détaillée qui a été conservée dans les archives communales.

[1] Ce prince, qui mourut en 1765, fut le père de Louis XVI.

Digitized by Google

Il y a joint un aperçu de la dépense qu'elles occasionnèrent. Le même programme fut suivi pour les fêtes données en 1781, en l'honneur de la naissance du fils de Louis XVI. Seulement le repas offert par la municipalité, qui figurait dans l'ancien programme, fut, d'après le conseil de l'intendant, supprimé au profit des pauvres. M. A. Durieux fait remarquer que, dans le mandement publié à cette occasion par l'archevêque de Cambrai pour la célébration de la messe et du *Te Deum*, semble percer l'inquiétude qui commençait alors à préoccuper les esprits, car on y lisait cette phrase : « Puisse tout notre troupeau, toujours étroitement lié par les nœuds de la charité chrétienne, n'être jamais divisé par les intérêts de la politique ! »

Le second Mémoire de M. Durieux est intitulé : *Charges et revenus de la ville de Cambrai il y a un siècle.* Remontant jusqu'en 1765 et prenant pour base de l'établissement du budget de Cambrai une moyenne de dix années, M. Durieux expose d'abord, d'un côté, quelles étaient alors les ressources de la ville : octrois, taxes directes ou indirectes, biens patrimoniaux ou domaniaux, rentes, loyer de terres et d'immeubles, produit des promenades et chemins publics, recettes diverses; de l'autre, en quoi consistaient ses charges ordinaires et extraordinaires. Cette dernière partie de son travail, accompagnée d'explications et d'éclaircissements, contient des renseignements curieux et instructifs sur le taux des émoluments des hauts fonctionnaires et des employés subalternes de la ville, sur les fondations civiles, religieuses ou autres, qui étaient à sa charge, sur l'entretien des bâtiments, sur l'organisation du service militaire, sur certains usages locaux. Il dresse ensuite l'état des revenus et des dépenses de 1755 à 1765. La balance des comptes accuse déjà à cette époque un déficit, qui ne fit que s'accroître les années suivantes, et qui, à la chute de l'ancien régime, montait à 174,884 livres. Comparant cette situation avec celle de nos jours, M. Durieux nous apprend que les recettes générales, en 1874, se sont élevées à 913,683 fr. 95 cent., et le total des dépenses à 763,351 fr. 07 cent., ce qui donne un solde créditeur de 150,332 fr. 88 cent.

Nous avons à signaler deux autres articles de M. Durieux, qui, indépendamment de ses fonctions de secrétaire de la Société d'émulation, qu'il remplit avec beaucoup de soin et d'assiduité, prend la part la plus active à ses publications :

1° Le texte en latin des lettres de noblesse accordées au célèbre

Digitized by Google

sculpteur douaisien, Jean de Bologne, le 26 août 1588, par l'empereur Rodolphe II. La communication de ces lettres, qui étaient restées inédites, est due à l'obligeance de M. le comte de Francqueville, de Bourlon, près Cambrai, possesseur de l'original;

2° Une courte notice, rédigée d'après quelques feuillets volants d'inventaires retrouvés dans les archives communales, sur *les argenteries de la ville de Cambrai*, c'est-à-dire sur le service de table de la municipalité aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec l'indication du poids et du prix de chacune des pièces. Ce matériel, après un an d'affreuse disette, fut vendu le 5 février 1790 et ne fut pas remplacé.

Enfin, nous mentionnerons une étude de M. J. B. Blin, qu'il a intitulée : *Un mot sur la bataille de Denain*, et qui est, à vrai dire, une longue dissertation dans laquelle il a essayé de démontrer, par des arguments tirés de diverses correspondances et de différents documents publiés sur ce sujet, notamment des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, rédigés sous la direction du baron de Vault, que, contrairement aux assertions de certains historiens, ce n'est pas à Lefebvre d'Orval, conseiller au Parlement de Flandre, qui était alors en correspondance avec le ministre de la guerre pour lui donner des nouvelles de l'ennemi, et qui ouvrait quelquefois un avis sur les opérations des armées, qu'est due la première idée de l'entreprise sur Denain; mais que ce projet fut suggéré et proposé avec insistance au maréchal de Villars, par le maréchal de Montesquiou, qui en seconda énergiquement l'exécution. « L'honneur de Villars, dit en terminant M. Blin, est d'avoir accueilli et adopté cette idée, qui ne venait pas de lui, mais à laquelle il avait mûrement réfléchi, et d'y avoir présidé avec la discrétion et la vigueur indispensables à la réussite. »

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers).

Nouvelle période, tomes XVII et XVIII, 1874 et 1875.

(Séance du 5 mars 1877.)

L'histoire occupe peu de place dans ces deux volumes. Nous indiquerons, dans le XVIIe, une notice de M. Paul Lachèse, sur Phi-

Digitized by Google

libert de Nérestan, tué au combat des Ponts-de-Cé, le 7 août 1620. La famille des Nérestan, originaire de la haute Auvergne, est une des plus anciennes de France, et plusieurs de ses membres avaient pris part aux croisades. Philibert fut chargé d'expéditions importantes sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII. C'est dans une de ces expéditions, dirigée par ce dernier prince contre les troupes de Marie de Médicis, qu'il trouva la mort aux Ponts-de-Cé. Son souvenir se rattache par là à la province d'Anjou. M. Paul Lachèse ne s'est, d'ailleurs, livré à aucune recherche nouvelle sur ce personnage. Les renseignements qu'il produit sont extraits, pour la plupart, ainsi qu'il le déclare lui-même, d'un travail de M. Truchard du Molin, conseiller honoraire à la Cour de cassation, sur les baronnies du Velay, inséré dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, publiée sous la direction de M. Sandret.

M. Barbier de Montault a fourni au même volume un article sur les inventaires de deux églises de l'ancien diocèse d'Angers, celles de Jarsé et de Marcé (arrondissement de Baugé). Ces documents sont plutôt du ressort de la section d'archéologie. Si nous les citons, c'est que M. Barbier de Montault les a fait suivre, comme complément, des comptes de fabrique de l'église de Marcé, dans lesquels il signale des détails curieux sur le budget d'une paroisse de village au moyen âge, sur le prix des denrées et des journées ainsi que sur celui des objets du culte, sur certains usages ecclésiastiques et même sur certaines expressions populaires essentiellement locales.

Dans un mémoire intitulé : *Une sépulture*, M. Paul Belleuvre, après avoir résumé les titres de Robert le Fort à la reconnaissance de l'Anjou, qu'il défendit si vaillamment au IXe siècle contre les invasions bretonnes et normandes, et rappelé sa mort héroïque dans l'église de Brissarthe envahie par les Normands sous la conduite d'Hasting, expose que, suivant la tradition soutenue par les historiens les plus accrédités, le corps de Robert fut inhumé dans l'église paroissiale de Châteauneuf, mais que tout vestige de ses dépouilles a disparu. Il s'étonne que « ce chevalier, ce héros n'ait pas dans un coin de terre, sur le bord de la Sarthe, son nom sur une pierre, et une croix sur la place où il est tombé. » Il exprime le vœu qu'une statue ou un monument soit élevé à sa mémoire, soit à Brissarthe, soit à Châteauneuf. M. Godard-Faultrier avait déjà, dès 1839, exprimé ce vœu dans son ouvrage sur l'*Anjou et ses mo-*

Digitized by Google

numents. M. P. Belleuvre ne l'avait pas oublié. Aussi a-t-il eu soin de reporter sur M. Godard-Faultrier l'honneur de ce projet, en citant ses propres paroles et en se contentant d'y ajouter quelques considérations dictées par des sentiments tout patriotiques.

Les autres matières contenues dans le XVIIe volume sont toutes étrangères à l'histoire, comme on pourra en juger par les titres suivants :

Gœthe et David, suite des souvenirs d'un voyage à Weimar, par M. Victor Pavie.

Traduction nouvelle des œuvres d'Horace, par M. le docteur Grille. Rapport de M. Ad. Lachèse.

Sur la nécessité de grouper dans un même ordre d'études les diverses facultés d'une Université libre, par M. l'abbé Bourquard.

Jules Janin et les Angevins, par M. Ad. Lachèse.

Plus, deux pièces de vers de MM. Paul Lachèse et Paul Belleuvre. Quant au XVIIIe volume, il est rempli tout entier soit par des sujets archéologiques, soit par la revue bibliographique ou le compte rendu des ouvrages adressés à la Société d'Angers, par des poésies de M. le docteur Grille et de M. Paul Belleuvre, et par les procès-verbaux des séances.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

51e année, 1 vol. in-8° avec planches, t. XIII.

(Séance du 15 janvier 1877.)

Nous trouvons dans ce volume un travail de M. Benard sur l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts de la collégiale de Saint-Quentin. Cette église est peu connue des curieux, et elle mérite certainement l'attention par l'importance du monument, particulièrement par l'ampleur et par l'élégance de la maîtresse voûte. Nous n'apprendrons certainement rien à nos collègues en leur disant que ce qui frappe exceptionnellement dans l'église de Saint-Quentin, c'est l'inclinaison de quelques-uns des piliers qui supportent la voûte, inclinaison tellement prononcée vers le dehors que M. Benard n'hésite pas à déclarer qu'elle excite dans l'esprit un sentiment d'effroi.

L'église de Saint-Quentin présente de vastes proportions : 130 mètres de longueur hors œuvre sur 48 de largeur et 35 de hauteur sous voûte ; son plan comprend le narthex avec deux travées, la nef avec six, les transepts, le chœur avec quatre travées, un second système de transepts et l'abside à sept pans. La série de piliers inclinés est comprise entre la nef et les seconds transepts, unis de chaque côté : ce sont exactement les six piliers du chœur entre les deux transepts et les quatre des transepts entre la nef et le chœur. Ce monument a été commencé au commencement du XIIe siècle et terminé au XVe ; la partie dont M. Benard a à s'occuper a été élevée entre la fin du XIIe siècle et la première moitié du XIIIe.

Nous n'avons pas à parler ici de la beauté de l'édifice, puisqu'une question spéciale est seulement en jeu. M. Benard constate que dès 1640 le chanoine de la Fons constata l'aspect anormal des piliers de l'église, en n'hésitant pas à croire que, « tout bien considéré,

Digitized by Google

on estime que cela a été fait à dessein pour montrer la hardiesse de l'ouvrage. »

Cet écartement est irrégulier : le plus sensible est de 80 centimètres; mais M. Benard ne partage nullement l'opinion du respectable chanoine, opinion reprise et soutenue cependant par la plupart des historiens qui se sont occupés de Saint-Quentin. A son avis, et nous pensons qu'il a parfaitement raison, l'excessive hardiesse avec laquelle fut élevé le chœur de l'église, où les colonnes n'ont que 1m,20 de diamètre et où les vitraux, mesurant 19 mètres de hauteur, forment une claire-voie extraordinairement ajourée, amena promptement des désordres. Dès la fin du XIIIe siècle en effet, les piles et les colonnes du chœur avaient subi un mouvement assez prononcé pour alarmer le chapitre et nécessiter des travaux considérables qui furent terminés en 1316. Peu d'années après cependant, des crevasses se produisirent dans les voûtes et elles durent être entièrement refaites en 1394; des lézardes inquiétantes firent recommencer dès 1475 ces réparations, mais cette fois on renforça solidement les arcs-boutants, on établit quatre chaînes de fer au travers des voûtes, un peu en contre-haut de leur naissance, au-dessus des piles les plus déversées. Le mouvement s'arrêta et l'on fut désormais assez rassuré pour faire exécuter d'importantes peintures au-dessus du chœur. L'église, en effet, a parfaitement résisté depuis et à l'incendie de 1545, et au bombardement de 1557 dont on voit encore les traces, et au second incendie de 1669. M. Benard conclut en déclarant que l'étude des divers faits qu'il vient de rapporter démontre évidemment que l'inclinaison des piles du chœur de l'église de Saint-Quentin est la conséquence d'un mouvement de déversement dû à l'excès de poussée des voûtes, mouvement qui s'est arrêté lorsque la poussée a été neutralisée, l'unique défaut de construction de cette partie du monument entre les quatre transepts consistant en ce que la légèreté de tous les ouvrages y a été portée dès le début aux extrêmes limites.

Nous partageons complétement cette opinion, approuvée également dans la note que le savant secrétaire de notre section a insérée, au sujet du travail de M. Benard, dans le compte rendu des mémoires lus à la Sorbonne en 1875.

Ce volume contient encore un mémoire sur l'ancien prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, dépendance de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, et dont la célébrité était assez grande à cause du privilége de

Digitized by Google

ce monastère de voir nos rois s'y rendre le lendemain de leur sacre pour toucher les gens malades des écrouelles. Cet usage fut observé jusqu'à Louis XIV ; à dater de ce règne, la cérémonie eut lieu dans l'abbaye de Saint-Remy.

Le prieuré fut fondé par Charles le Simple pour donner asile aux reliques de saint Marcoul, chassé du Cotentin par les incursions des Normands.

Les bâtiments du monastère furent incendiés par les soldats du maréchal de la Ferté en 1652. On n'entreprit, faute de ressources suffisantes, la reconstruction complète qu'en 1682, mais elle fut du moins exécutée sur un plan très-élégant, en briques et pierres avec pierres saillantes encadrant les ouvertures. Le prieuré avait un double péristyle, haut et bas, deux dortoirs, une salle des hôtes, une infirmerie, des salles pour le roi et la cour, une bibliothèque, de vastes cuisines, etc. On recouvrit ces bâtiments en 1745; en 1772, en reconstruisit complétement le clocher de l'église, et des travaux importants furent encore faits au cloître l'année suivante. La Révolution a détruit ces beaux bâtiments qu'entourait un beau jardin et il n'en reste plus que bien peu de débris : un bas côté de la chapelle du XIIIe siècle, une arcade du cloître, le puits surmonté de quatre branches en fer forgé, et quelques chapiteaux du XIIIe siècle très-curieux, épars chez divers habitants et dont l'auteur du travail a donné des reproductions exactes. Il publie aussi un dessin inédit, conservé dans les archives de la Marne, représentant l'autel exécuté en 1617, sur le plan du prieur Odard Bourgeois, par Jean Tissier, tailleur de pierres à Corbeny, pour le prix de 431 livres tournois : il était copié sur le maître-autel des Minimes de Reims, qu'on peut voir actuellement dans la belle église de Saint-Remy. Un nouveau marché fut passé le 5 mars 1632 avec Valentin Tordeur, maître maçon, par A. Nicolas, maître sculpteur à Soissons, pour «la séparation du chœur de l'autel.» Ce jubé devait avoir 12 à 13 pieds de hauteur sur 3 de largeur, «à laquelle devanture il y aura deux autels, l'un à dextre, l'autre à senestre, et au milieu de ladite, sur le dessus sera posé le crucifix, et les images de Notre-Dame et de saint Jean qui sont de présent en icelle église; sur la niche du haut sur un pied d'estal, et au milieu de ladite niche du hault, laquelle sera à claire-voye de part et d'autre, sera tenu ledit Tordeur y poser dedans une figure et imaige de saint Marcoul qui lui sera livrée par ledit prieur, laquelle ledit Tordeur sera tenu refaire une teste; au-dessus les

Digitized by Google

armoiries du roy, et au-dessous celles de Mgr l'archevesque de Reims. »
Le travail fut exécuté en six mois et coûta 600 livres tournois.

Le feu ravagea souvent le prieuré : un incendie allumé par la maladresse d'un domestique détruisit, en 1620, tous les ornements et le linge de la chapelle; on eut notamment à regretter les riches cadeaux faits par Louis XIII à l'occasion de son sacre. Louis XV heureusement remonta le mobilier de Corbeny.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET HISTORIQUES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE CANNES.

Tome IV, 1874.

(Séance du 15 janvier 1877.)

Le tome IV des Mémoires de la Société des sciences, des lettres et des beaux-arts de Cannes contient un travail très-sérieux, publié par M. Blanc, sous le titre modeste de : *Notice sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs.* L'auteur commence par des notions sur la Vence antique et donne quelques détails sur les voies romaines. Il recommande aux archéologues la visite du *castrum* qui dominait Vence et dont les ruines ont encore une certaine importance. Il discute ensuite les limites des *Nerusii*, dont le territoire aurait, suivant lui, formé la *civitas Ventientium.* On peut lui reprocher dans ce passage de ne pas toujours indiquer ses sources.

La partie principale de l'œuvre de M. Blanc consiste dans la réunion de cinquante inscriptions dont plusieurs sont inédites. L'auteur a copié directement les inscriptions qui existent encore; c'est une garantie d'exactitude qui manque à beaucoup de monographies analogues, où les textes sont reproduits de seconde main. M. Blanc déclare qu'il ne s'est occupé ni de la forme ni de la dimension des pierres. Suivant lui, l'étude des inscriptions doit se faire indépendamment du cadre qui les renferme, c'est-à-dire du monument, de sa décoration architectonique ou du sujet qu'il représente. Cette manière de voir est beaucoup trop absolue, suivant moi; en effet,

Digitized by Google

le sculpteur partage avec le lapicide le soin de rendre la pensée. Dans les monuments religieux ou funéraires, c'est le caractère du monument plutôt que l'inscription qui sert à fixer l'époque, et plus d'une fois, dans les *ex-voto*, l'image divine complète l'interprétation du texte et réciproquement.

Ces 50 inscriptions sont groupées par l'auteur de la manière suivante :

4 inscriptions votives; 7 inscriptions honorifiques; 6 inscriptions milliaires; 33 inscriptions funéraires.

INSCRIPTIONS VOTIVES.

Les inscriptions votives sont intéressantes. La première consacre le souvenir d'un taurobole et rappelle cette dévotion à la Mère des Dieux, dont on opposa, sous l'empire, les étranges pratiques au christianisme naissant. La seconde constate que Mars, avec le surnom de *Vintius*, était une divinité topique des Alpes Maritimes. M. Blanc pense, sans chercher à justifier son hypothèse, que le temple de Mars devait être le même que celui de la Mère des Dieux.

La quatrième inscription votive est nouvelle. M. Blanc l'a découverte scellée derrière le maître-autel de l'église de Tourrette-lès-Vence. Encore bien qu'elle soit très-fruste, il y reconnaît ce qui suit :

L·M
L·COELIVS·RV
FINVS·Q·CO
ELIVS·NICEP
MERCVRIO·AR
A·POSVERV·QV
OT·PATER VOV
ERAT

L'auteur traduit les sigles L·M· qui occupent la première ligne par L(*ibens*) M(*eritus*), sans remarquer que ces adjectifs, se rapportant à deux personnages, Rufinus et Nicephorus, auraient dû prendre le signe du pluriel.

La troisième inscription, que j'ai réservée pour la fin des textes votifs, à cause du long examen qu'elle m'a paru nécessiter, est celle qui pique le plus la curiosité de l'archéologue et dont l'interprétation est le plus difficile. Elle est gravée sur deux fûts de granit por-

Digitized by Google

phyroïde bleu de la carrière de l'Estérel (Var), située sur la côte, non loin de Fréjus. Comme il n'existe aucune gravure de ces deux fûts, j'ai pensé utile d'en mettre sous vos yeux un dessin à l'échelle du quarantième.

L'histoire de ces deux colonnes offre des particularités qu'il est bon de résumer parce qu'elles ont inspiré aux antiquaires des opinions fort diverses.

Au XVIIIe siècle, les deux blocs, dont un seul est entier, se trouvaient dans la cathédrale de Vence, où ils supportaient un édicule adossé à un mur, près du grand autel [1].

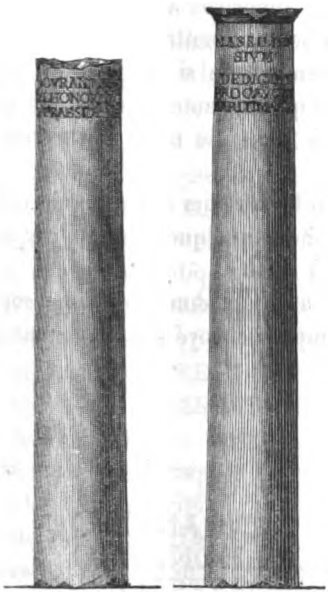

Au temps de Millin, le premier de ces blocs avait été déplacé et se trouvait dans la cour de la maison commune; il sert aujourd'hui de soutien à la toiture de la poissonnerie.

Le second a été transféré, en 1780, dans l'ancien cimetière, où il est surmonté d'une croix; il a reçu, à cette époque, sur la face postérieure, une inscription qui constate la translation et résume les traditions populaires qui avaient cours à Vence sur l'origine des deux colonnes [2].

Il résulterait de ce texte moderne, d'abord que chacune des deux colonnes qui existent encore aurait été transmise par les Marseillais aux antiques habitants du territoire de Vence (*a Massiliæ conditoribus columnam dono, ut paret, Nerusiis nostris transmissam*);

[1] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, 1808, t. III, p. 14.

[2] La copie que le Ministère a reçue est évidemment fautive et j'ai dû, pour la compréhension du texte, faire quelques corrections qui m'ont conduit à la leçon suivante : « Translatis hinc ex tota hujusce areæ amplitudine majorum cineribus, anno millesimo septingentesimo quarto, non omnibus tamen præ nimio congestu, hanc a Massiliæ conditoribus columnam dono, ut paret, altera adhuc extante, deficiente tertia, Nerusiis nostris transmissam, signo salutis consecratam, erexit ordo municipii Vintiensium, anno millesimo septingentesimo octogesimo. »

Digitized by Google

ensuite qu'il y aurait eu une troisième colonne aujourd'hui perdue (*altera adhuc extante, deficiente tertia*).

Le don des colonnes fait dans l'antiquité par les Marseillais est chose admissible; toutefois l'idée d'une telle origine paraît avoir simplement été inspirée par la présence du mot MASSILIENSIVM dans une partie de l'inscription. Mais on ne saurait accepter l'hypothèse de divers auteurs, tels que Millin et Herzog, suivant qui les colonnes auraient été élevées et dédiées jadis sur le territoire même de Marseille [1] et n'auraient été apportées à Vence qu'à une époque relativement moderne. Comment admettre, en effet, que des blocs d'un tel poids aient été soumis à un si long voyage pour être utilisés dans une église? J'ajoute que le contexte montrera que les colonnes n'ont pu être érigées à Marseille ni sur le territoire circonvoisin.

Quant à la troisième colonne, dont les auteurs des deux derniers siècles n'ont pas parlé, M. Blanc élève quelques doutes sur son existence. On ne peut se prononcer à ce sujet.

Examinons, maintenant, le texte antique, dont voici une copie exacte au vingtième, d'après un estampage envoyé sur ma demande, par M. Blanc :

MASSILIEN
SIVM

DEDICANTE
PRO CAVGEX
MARITIMARVM

CVRANTE AC
IVL HONORATO
PP PRAESID ALP

On le voit, le premier fût a perdu dans le haut un éclat qui a emporté une partie du texte, et c'est pour combler la lacune qui en résulte que les conjectures ont été multipliées.

Et d'abord, constatons le dispositif assez rare, suivant lequel les trois lignes qui subsistent sur le premier fût se terminent chacune sur le second. Les vieux auteurs n'avaient pas fait ce rapprochement. Millin est le premier qui ait ajusté d'une manière rationnelle les deux parties du texte. Mais si les lignes inférieures n'offrent un sens complet qu'à la condition d'être lues d'une colonne à l'autre, en

[1] M. Herzog (*Galliæ Narbonensis descriptio, index épigraphique*, p. 129) a placé ces deux fûts au nombre des monuments marseillais.

Digitized by Google

était-il de même des deux lignes supérieures, dont la trace n'est plus visible que sur le second fût? On ne doit pas le penser, car les groupes syllabiques MASSILIEN et SIVM sont régulièrement disposés l'un sous l'autre et se complètent tout naturellement. Aussi la plupart des auteurs ont-ils admis que MASSILIEN et SIVM appartiennent au même mot, et se sont-ils inspirés, pour remplir la lacune, de la nécessité de faire figurer symétriquement sur le premier fût un nombre de lettres à peu près égal à celui de l'ethnique marseillais.

C'est ainsi que Millin propose FINIS AGRI et pense que les deux colonnes étaient des bornes placées sur les confins du territoire de Marseille par l'autorité du magistrat.

M. Blanc accepte à peu près une interprétation due à Bourguignat. Ce dernier, ayant admis que le nom d'une divinité locale se lisait sur quelque entablement au-dessus des deux fûts et ayant attribué ainsi au monument le caractère dédicatoire, le suppose érigé par la République marseillaise, et, pour combler la lacune, met le mot RESPVBLICA. M. Blanc, convaincu, d'après la tradition rappelée en 1780, que les colonnes étaient un don des Marseillais, remplace RESPVBLICA par COLVMNAE et croit que COLVMNAE MASSILIENSIVM peut signifier : colonnes offertes par les Marseillais.

Dans sa bibliographie épigraphique, du reste assez complète, M. Blanc n'a pas cité M. Herzog, dont l'opinion toute personnelle mérite cependant d'être examinée; ce dernier auteur veut que les lignes supérieures de l'inscription se suivent d'une colonne à l'autre comme le font les lignes inférieures, et propose de restituer ainsi le texte :

Respublicæ MASSILIEN
sium et Nicæen SIVM.

Cette leçon aurait le tort de rompre toute symétrie dans la répartition du texte entre les deux fûts, et obligerait à admettre que douze lettres faisaient pendant aux quatre lettres composant la finale SIVM. En outre, la restitution de M. Herzog comporte des coupures syllabiques, d'un fût à l'autre, ce dont les trois dernières lignes ne donnent pas un seul exemple.

M. Herzog a d'ailleurs admis, comme Bourguignat, que l'objet du vœu collectif se trouvait mentionné en dehors des deux colonnes, qui auraient ainsi fait partie d'un monument dédicatoire.

Digitized by Google

En résumé, les diverses opinions émises[1] n'en forment que deux bien distinctes. Les fûts sont-ils simplement des *termini columniaci*[2], ou appartiennent-ils à l'ensemble d'un édicule consacré par une dédicace? Telle est la question. Avant de la discuter, établissons ce qui ressort incontestablement du texte tronqué.

Les colonnes ont été érigées par l'autorité du *præses* des Alpes Maritimes, *Julius Honoratus*, et dédiées par lui. On connaît le temps où vivait ce personnage, ce qui permet de fixer approximativement l'âge des colonnes. *Julius Honoratus*, dans une inscription milliaire reproduite par M. Blanc, figure, en effet, comme ayant, l'an 213 ou 214, surveillé la réparation d'une route. Il exerçait alors les fonctions de procurateur d'Auguste dans la province dont il devait être plus tard le gouverneur. Le procurateur remplissait souvent, comme *vice præsidis*, les fonctions de *præses*[3]; quelquefois même, dans les petites provinces, le même personnage réunissait les deux fonctions[4]. Il n'est donc pas étonnant de voir l'ancien *procurator Augusti* dans les Alpes Maritimes, chargé du gouvernement de cette province. L'élévation d'*Honoratus* a pu avoir lieu soit du vivant de Caracalla, qui excita, comme on le sait, des haines méritées en changeant tous ceux qui avaient un gouvernement dans les Gaules[5]; soit sous Héliogabale, qui choisit la plus grande partie des présidents et des légats parmi ses affranchis[6]; soit enfin sous Alexandre Sévère, qui dès son avénement, en 222, reconstitua l'administration[7] et voulut que les gouverneurs à leur entrée en charge fussent pourvus de tout, au compte du Trésor public, afin de n'avoir rien à prélever sur le peuple. Quoi qu'il en soit, *Julius Honoratus* dut être revêtu, dans le premier tiers du IIIe siècle, de la dignité que

[1] Je n'ai pas insisté sur l'hypothèse de Bouche, reproduite par M. Bourquelot (*Société des Antiquaires de France*, 1850, t. XX, p. 85). Cette hypothèse, fondée sur l'introduction arbitraire du mot POPVLO avant MASSILIENSIVM, exige que les colonnes soient lues dans un ordre inverse, ce qui rend le sens impossible.

[2] *Grammatici veteres*, éd. Blume, Lachmann et Rudorff, Berlin, 1848, t. I, liv. VIII, p. 242.

[3] De Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 235.

[4] Orelli-Henzen, n° 3601.

[5] « Cunctis deinde turbatis qui in Gallia res regebant odium tyrannicum meruit. » (Spartien, *Vie de Caracalla*, ch. v.)

[6] Lampride, *Héliogabale*, ch. XI.

[7] Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*, ch. XIV.

Digitized by Google

rappelle l'inscription. La part que le gouverneur prit à l'érection du monument prouve qu'il s'agit d'une fondation publique.

Maintenant le mot MASSILIENSIVM, gravé sur le haut du second fût, désigne-t-il les Marseillais proprement dits, ou les habitants de Nice, l'antique colonie marseillaise, voisine de Vence, et que Ptolémée appelle au IIe siècle Νίκαια Μασσαλιωτῶν [1]? La dernière hypothèse ne me paraît pas suffisamment fondée. Si notre inscription remontait au Ier siècle, l'ethnique *Massilienses* qu'elle mentionne aurait pu s'appliquer à la rigueur non-seulement aux Marseillais, mais aux habitants des colonies grecques relevant encore d'eux politiquement et vivant sous la même loi. Mais pourrait-on admettre qu'au IIIe siècle Marseille avait conservé assez d'indépendance vis-à-vis du gouvernement romain et d'autorité sur la côte et sur Nice pour que l'*ager* de cette ville pût être assimilé à l'*ager* marseillais [2]? Je ne le crois pas. Marseille, assurément, jouissait encore d'une grande autonomie [3]; mais cette autonomie, consistant, suivant toute apparence, dans le droit de s'administrer d'après ses anciennes lois [4], ne devait plus comporter l'indépendance politique dont les

[1] Liv. VIII, ch. III, p. 3.

[2] Marseille paya chèrement son attachement à Pompée et ne conserva d'abord que l'apparence de la liberté. Mais l'indépendance de cette ville, qui avait été si longtemps l'alliée de Rome et dont on attendait encore tant de services, se rétablit plus tard. Quant à sa puissance territoriale, Marseille ne la perdit point entièrement, et le dictateur s'était contenté de lui enlever le territoire nécessaire à l'établissement de diverses colonies militaires. Marseille conserva quatre ports, au nombre desquels était Nice. (Strabon, IV, 15. — Orose, VI, 15. — Cicéron, *Philipp.* VIII, 6, 18; XIII, 5, 32; *Lettre à Atticus*, XIV, 14; *Des devoirs*, XI, 8, 28. — Dion Cassius, XII, 25. — Pline, *Hist. nat.* III, 14. — Ptolémée, liv. III, ch. I, § 2.)

[3] Marseille qui, au temps de Strabon, échappait encore à l'autorité des magistrats romains (Strabon, *Géogr.* liv. IV, ch. I, § 5), s'était maintenue au rang de «civitas libera fœderata,» et pendant de longues années elle continua à jouir de l'immunité sur toute l'étendue de son territoire. (Strabon, liv. IV, ch. VIII. —Tacite, *Annales*, liv. IV, ch. XLIII, et *Agricola*, 4. — Dion Cassius, liv. XLI, ch. XXV.)

[4] Le passage de l'histoire justinienne que M. Herzog (*Galliæ Narbonensis descriptio*, p. 171) a mis en avant pour prouver l'indépendance de Marseille fait plutôt allusion à l'organisation intérieure de la ville, à ses institutions grecques, qu'à son autonomie politique. On sait que les Romains laissaient facilement les provinces s'administrer comme elles l'entendaient, mais qu'ils se montraient jaloux, en Occident surtout, de l'indépendance qu'elles avaient pu conserver. Pour le texte d'Agathias, voir l'édition de *Bonaventura Vulcanius*, 1594, in-4°, p. 7, et p. 7 de la traduction.

Digitized by Google

Marseillais jouissaient du temps de Strabon, c'est-à-dire au commencement du Ier siècle. Il ne faut pas l'oublier, on approchait du temps où la Notice des provinces nous montre l'antique ville phocéenne et son territoire formant une simple *civitas* relevant du gouverneur de la Viennoise, de même que la *civitas Vintientium* relevait du gouverneur des Alpes Maritimes, qui résidait dans la métropole d'Embrun[1]. Si donc, au IIIe siècle et peut-être avant, Marseille ne devait plus être un État grec indépendant enclavé dans la Gaule romaine, mais simplement une ville se gouvernant elle-même suivant ses antiques lois et jouissant de grands priviléges municipaux, on ne saurait admettre qu'elle exerçât encore sur ses colonies cette autorité qui jadis aurait pu les faire considérer comme une partie intégrante de son territoire.

Dès lors, quelles qu'aient été l'origine de Nice, la nationalité de ses habitants et la persistance de ses institutions intérieures ou de ses priviléges commerciaux, cette ville, au IIIe siècle, ne devait pas échapper politiquement à l'autorité du *præses* des Alpes Maritimes. Par conséquent, ses habitants ne pouvaient être compris sous l'ethnique générique de Marseillais. L'épigraphie vient, du reste, confirmer cette observation, en nous montrant les habitants de Nice désignés simplement vers cette époque sous le nom de *Nicæenses*.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure que le mot MASSILIENSIVM, qui occupe le haut du second fût, désigne bien les habitants mêmes de Marseille.

Les données de la question ainsi établies, le Comité jugera plus facilement de la valeur de chacun des deux systèmes d'interprétation en présence.

Millin, on s'en souvient, voulait que les colonnes eussent servi à délimiter le territoire de Marseille. Or ces colonnes n'auraient pu appartenir à l'*ager* marseillais proprement dit, car le président des Alpes Maritimes n'aurait pas eu à intervenir dans la délimitation d'un territoire enclavé dans la Narbonnaise et ne confinant pas, par conséquent, à son département; elles n'auraient pu davantage être érigées entre le territoire de Vence et le territoire de Nice considéré comme sol marseillais, puisque les habitants de cette dernière ville ne pouvaient pas être désignés par l'ethnique *Massilienses*. En conséquence, l'hypothèse de Millin n'est pas admissible. Si donc

[1] Cf. Guérard, *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, in-8°, 1832.

Digitized by Google

ce n'est pas à l'occasion d'une délimitation territoriale que les habitants de Marseille sont cités par l'inscription, ce ne peut être que dans une circonstance politique ou religieuse que l'état du monument et de son texte ne permet pas de préciser.

La présence du verbe *dedicare* dans le cours de l'inscription avait fait penser à Bourguignat et, après lui, à M. Blanc, que le monument avait un caractère religieux. Cela est possible sans être certain, car, au IIIe siècle, *dedicatio* ne signifiait plus exclusivement l'action d'attribuer aux dieux par une formule sacramentelle ce qui était profane, mais bien parfois de livrer à l'usage une chose quelconque, étrangère par conséquent à la religion et, s'il s'agissait d'un monument, d'en faire l'ouverture solennelle. C'est ainsi que l'épigraphie nous révèle la *dedicatio* de colonnes ajoutées dans un amphithéâtre, d'un pont de bois tombé de vétusté, d'une écurie construite pour les animaux employés au service de la poste publique, d'embellissements apportés au théâtre de Rusicada [1]. L'existence de la *dedicatio* ne permet donc pas de décider *a priori* s'il s'agit d'une consécration religieuse ou de l'inauguration d'un monument public. Quel qu'ait été l'usage des deux colonnes, je considère comme plus heureuse l'opinion qui les rattache à un ensemble architectural. Leur hauteur autorise cette manière de voir; la place qu'occupent les lignes écrites tout en haut des deux fûts, c'est-à-dire presque contre l'abaque, marque bien aussi qu'elles faisaient suite à une ou plusieurs lignes gravées sur la moulure d'un entablement supérieur.

La fréquence des rapports entre Marseille et les contrées voisines laisse croire ou que cette ville était intervenue directement pour l'érection d'un monument sur le territoire de Vence et sous la surveillance du président des Alpes Maritimes, ou mieux encore que ce président avait élevé un monument en l'honneur des Marseillais, de leur Génie, ou de quelqu'un de leurs dieux, à la suite d'un de ces services que la richesse et le puissant commerce de ce peuple lui permettaient de rendre au monde romain et particulièrement aux contrées du midi de la Gaule. Dans l'un et l'autre cas, on peut admettre qu'il y ait eu primitivement plus de deux colonnes et qu'une troisième existât encore au XVIIIe siècle.

[1] Orelli-Henzen, 3192; PONTE LIGNEVM..... PROVIDE FECIT DEDICAVITQVE, 3300; STABVLVM PROVIDIT; CONSTITVIT AEDIFICAVIT ADQVE DEDICAVIT, 3329; 6596.

Digitized by Google

M. Blanc, dans sa nomenclature, n'avait pas cru devoir insister sur l'inscription de Vence, qui soulève le problème le plus ardu d'interprétation. Si je me suis au contraire longuement étendu sur ce texte, c'est que j'ai voulu mettre le Comité en mesure de décider sinon du mot ou des mots à restituer au commencement des deux premières lignes, du moins du caractère général qui doit être attribué au monument.

INSCRIPTIONS HONORIFIQUES.

Les inscriptions honorifiques, assez complètes pour avoir été lues, appartiennent au IIIe siècle et démontrent l'importance qu'avait à cette époque la *civitas Vintientium*. Le rapide examen de leur interprétation suggère quelques légères critiques.

La seconde dédicace, n° 6 de la série générale, est un hommage rendu à Héliogabale. Le cursus TRIB·POT·III·COS·III donne nettement à ce prince le troisième consulat en même temps que la troisième puissance tribunitienne. M. Blanc, rééditant Bourguignat, propose de supprimer sur la pierre, après l'abréviation COS, une des trois hastes numérales. Il a été amené à cette correction par une liste consulaire erronée qui ne lui permettrait pas de faire concorder la troisième puissance tribunitienne d'Héliogabale avec un autre consulat que le deuxième. Il croit donc avec Bourguignat que le successeur de Caracalla n'obtint pas le consulat en 218, l'année même de son avénement, mais en 219 seulement, si bien qu'en 220, c'est-à-dire la troisième année de son principat, Héliogabale n'aurait eu que son second consulat, tandis qu'il était naturellement entré dans la troisième puissance tribunitienne. Mais un fragment de la décurie impériale des frères Arvales[1] prouve qu'Héliogabale fut consul avec Oclatius dès la première année de son principat, en 218; il fut donc consul *iterum* en 219, et, en 220, lors de la troisième puissance tribunitienne, il fut consul *tertium* avec *P. Valerius Eutychianus Comazon*. Le cursus TRIB·POT·III·COS·III est donc très-exact. En 221, Héliogabale n'obtint pas le consulat, mais, en 222, il l'eut pour la quatrième fois et non pour la troisième seulement, comme le croit M. Blanc. Une inscription de Rome marque deux fois le chiffre III[2].

[1] Henzen, n° 6058.
[2] Orelli, 950.

Digitized by Google

La troisième pierre dédicatoire (n° 7), incrustée comme la précédente à côté de la porte de l'église paroissiale, date de la deuxième puissance tribunitienne de Gordien III, c'est-à-dire de l'an 239 de notre ère, ce qui donne, en remontant à la fondation de Rome, non 991, comme M. Blanc l'indique, mais 992 ou 993, suivant que l'on adopte 753 ou 754. Une autre erreur de détail s'est glissée dans la transcription du texte, où l'on a mis les ablatifs *Felice Pontifice*, au lieu des datifs *Felici Pontifici*.

La cinquième (n° 9) existait autrefois, suivant Carlone, dans la cour du baron de Vence; elle a disparu depuis et M. Blanc l'a vainement recherchée. Sa perte est d'autant plus regrettable, que la rédaction de son *cursus honorum* a paru irrégulière à plusieurs savants des plus autorisés.

Elle relate en effet la troisième puissance tribunitienne et le second consulat de Trajan-Dèce. Or ce prince, élu par les légions de Mésie et de Pannonie et reconnu empereur par le Sénat en 249, après la mort de Philippe, fut, cette année, consul pour la première fois en même temps qu'il avait sa première puissance tribunitienne. L'année suivante, en 250, il obtenait le second consulat, de même qu'il prenait sa deuxième puissance tribunitienne, si bien que, pendant les deux premières années de son principat, le chiffre de ses puissances tribunitiennes devait être le même que celui de ses consulats. C'est ce que prouvent nettement divers monuments, dont le plus précieux est un diplôme commenté par Borghesi[1], réédité par M. Renier[2], et duquel il résulte qu'au 28 décembre 249 le *cursus honorum* que Trajan-Dèce s'attribuait publiquement ne comportait qu'une puissance tribunitienne et qu'un consulat. Un second diplôme, gravé au revers du premier en 250, marque la seconde puissance tribunitienne et le second consulat de Trajan-Dèce. Le *cursus* TRIB·POT·II·COS·II est confirmé aussi par d'autres inscriptions[3]. Lorsque des témoignages incontestables établissent, pour les deux premières années du principat de Trajan-Dèce, la concordance des consulats et des puissances tribunitiennes, comment l'inscription de Vence marque-t-elle TRIB·POT·III·COS·II, c'est-à-dire une *tribunitia potestas* en plus? Le savant Eckhel[4]

[1] *Œuvres complètes*, t. IV, p. 277.
[2] *Recueil de diplômes militaires*, 1876, liv. I, p. 68, et pl. VII.
[3] Orelli, n°s 991 et 992.
[4] *Doctrina numorum*, t. VIII, p. 443, col. 2.

Digitized by Google

avait relevé cette anomalie sans l'expliquer; M. Henzen[1] était d'avis soit de retrancher un chiffre numéral au premier terme honorifique, soit d'ajouter un chiffre au second; mais l'inscription de Vence n'est pas la seule inscription qui présente ce cursus en apparence irrégulier. Un texte découvert à Feltre le reproduit. Orelli[2] et M. Henzen[3] ont bien proposé une correction analogue à celle qu'ils avaient admise pour le texte de Vence. Quant à Borghesi, il a jugé superflu d'attacher trop de valeur à des textes qui lui paraissaient contestables[4]; mais M. Renier a fait ressortir l'authenticité de l'inscription possédée jadis par le baron de Vence[5]. Cette inscription se trouve copiée deux fois et de deux mains différentes, sans variantes, dans les papiers de Peiresc conservés à la Bibliothèque nationale[6]. Le cursus qui donne à Trajan-Dèce plus de puissances tribunitiennes que de consulats mérite déjà une grande considération, rencontré qu'il fut sur deux points aussi éloignés l'un de l'autre que Feltre et Vence; mais il semble s'imposer complétement, puisqu'il est confirmé par un troisième témoignage, c'est-à-dire par une inscription qui ne peut se rapporter qu'à l'année 250 et qui donne à Trajan-Dèce une troisième puissance tribunitienne, et seulement un second consulat[7]. On est donc, sans aucun doute, en présence de deux formes de cursus usitées pour Trajan-Dèce : l'une lui donnant chaque année autant de puissances tribunitiennes que de consulats et, par exemple, en 250 deux puissances et deux consulats; l'autre, au contraire, lui marquant chaque année une puissance de plus, et par exemple, en 250, trois puissances contre deux consulats seulement. La première forme est la plus autorisée, puisque c'est celle que relatent des monuments ayant, comme le diplôme et les bornes milliaires, un caractère public; la seconde ne se relève que sur des monuments d'initiative privée ou dans les hommages rendus au prince par des cités lointaines. Pour donner

[1] *Ampl. collectio*, n° 5227, et Index, p. 77, col. 2.

[2] N° 993.

[3] *Loc. cit.*

[4] *Op. laud.* p. 293.

[5] Note à l'article de Borghesi, *op. laud.* p. 292, note 2.

[6] Fonds latin, n° 8958, suppl. n° 101, B.

[7] En publiant ce texte, Borghesi avait mis (*trib. pot.*) II COSS II. M. Mommsen (*Œuvres comp. de Borghesi*, t. IV, p. 290, note 6) a rectifié les chiffres de cette manière: (*trib. pot.*) III COSS II; cette correction était faite d'après un estampage pris par M. le duc de Blacas, possesseur du monument.

Digitized by Google

la raison de l'existence simultanée de ces deux énoncés, M. Mommsen propose l'explication suivante : Trajan-Dèce n'aurait pas été élu par les armées de Mésie en 249 comme on l'a toujours cru, mais en 248, en sorte que son principat aurait pu commencer à la rigueur un an avant que le Sénat l'eût reconnu publiquement. Par conséquent, on aurait pu lui compter en 248 une puissance tribunitienne et il aurait eu sa deuxième puissance lors de son premier consulat, et sa troisième en 250 lors de son deuxième consulat.

Cette seconde forme du cursus, quoiqu'elle n'ait pas comme l'autre un caractère public et officiel, n'en est pas moins digne d'intérêt; aussi ai-je cru devoir vous soumettre la difficulté, avec l'espoir que vous jugerez comme moi que la rédaction de l'inscription de Vence ne doit pas être modifiée.

La sixième dédicace (n° 10) n'est qu'un fragment, qui fait encore partie du dallage de l'église cathédrale. Les lettres IVO·N peuvent, comme le pense l'auteur, désigner le divin Nerva, si leur forme et si le style des caractères accessoires conviennent au Ier siècle. Seulement on ne saurait attribuer ce fragment au principat même de Nerva, car cet empereur n'a été divinisé qu'après sa mort.

La septième dédicace (n° 11), malheureusement incomplète, est inédite. Récemment découverte à Saint-Martin, près Vence, elle se trouve aujourd'hui « dans les murs de soutenement d'un laboratoire de parfumerie sur la route de Grasse. » M. Blanc lit ainsi ce fragment, sans rechercher à quel empereur il se rapporte :

....RTHICI·MA....
....MAX·GERM....
....TRIB·POT.I...
....PROCO.....

Le titre de *maximus* ne permet pas de faire remonter le monument au delà du principat de Marc-Aurèle, c'est-à-dire du milieu du IIe siècle.

INSCRIPTIONS MILLIAIRES.

Le chapitre consacré aux inscriptions milliaires est précédé d'une bonne dissertation sur la route romaine que jalonnaient la plupart des bornes retrouvées. L'auteur donne à cette voie le nom de *Via Vintiana*, qu'elle doit à Bourguignat. Il serait préférable, à mon avis, de ne pas introduire de dénominations hypothétiques dans la topo-

Digitized by Google

graphie ancienne. Le tracé est nettement indiqué; les tronçons de la route où se voient encore les dalles, les débris rencontrés sur son parcours et les ruines découvertes sur les points qui la dominent, sont relevés avec soin. Pour guider les archéologues dans un pays un peu perdu, l'auteur, qui connaît à fond la topographie des Alpes Maritimes, a le soin de donner en provençal les noms des lieux à visiter.

La borne la plus importante (n° 6 de la série générale) a été érigée sous Caracalla par les soins de *Julius Honoratus*, alors procurateur d'Auguste, et le même qui avait dédié les deux colonnes que j'ai décrites plus haut (voir p. 83). Les distances M·P·XI (*millia passuum undecim*) se lisent encore nettement. Or cette borne a été rencontrée à la Gréolières, localité qui, suivant le tracé de route proposé par M. Blanc, ne serait justement séparée de Vence que par une distance de onze mille pas.

Je ne signalerai parmi les autres inscriptions milliaires, presque toutes incomplètes, que la sixième qui est inédite. La pierre qui la porte est intéressante par sa provenance; elle a été découverte dans les carrières de la Chaise-de-l'Évêque, où se trouvent encore un grand nombre de dalles, de bases, de chapiteaux et de débris de colonnes [1]. Je ne reproduis pas toutefois ici ce fragment important, attendu que l'auteur n'est pas certain de toutes les lettres.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

L'auteur, contrairement au principe trop absolu qu'il avait posé en commençant, se base avec raison, pour classer les inscriptions funéraires, sur la nature des monuments qui les portent. Il forme de ceux-ci trois groupes : les simples cippes, les urnes ou ossuaires et les plaques faisant ou ne faisant pas corps avec le monument.

Les inscriptions funéraires connues avant M. Blanc n'étaient qu'au nombre de 23; il en a réuni 30. Plusieurs de ces inscriptions ne présentent aucune difficulté de lecture. L'ascia accompagne quelquefois l'inscription. L'auteur pense que cet emblème se rencontre principalement « sur les tombeaux de gens qui avaient rempli pendant leur vie des fonctions sacerdotales ou certaines fonctions

[1] Une de ces colonnes, qui avait été dressée près de la carrière, portait, dit-on, une inscription qui aurait été enlevée, il y a quelques années, par un Anglais, avec un fragment du fût.

Digitized by Google

honorifiques. » Cette remarque est contestable : les pierres de Vence qui portent l'ascia appartiennent elles-mêmes à des familles éloignées des fonctions publiques[1]. L'ascia, emblème en quelque sorte spécial à notre Gaule et à la Cisalpine, semble surtout familier aux artisans et aux simples particuliers.

L'article de M. Blanc n'ayant pas été tiré à part, et le recueil dans lequel il a paru ne disposant, comme la plupart des Mémoires des Sociétés de province, que d'une publicité restreinte, je ne veux pas terminer sans mettre sous les yeux du Comité une inscription funéraire nouvelle à peu près entière et présentant un certain intérêt :

CREMONIO · ALBVCI FI
AVLINO · IMMATVRA
AETATE DECEPTO · Q · VI
XIT · ANN · XII · ET VINICIO
INGENVI · FILIO · AVLINO
PRIMA · AETATE...
Q · VIXIT · ANN...
VIBIA MATER....
PIISSIMI.....
CISSIM.....

CREMONIO ALBVCIO
DECVR · VINT · IIVIR · A
SACERDOTALI · ET · OM
NIBVS · HONORIBVS · FV
NCTO · VIBIA · MATER
NA · MARITO · INCOM
PARABILI FECIT

Ce sont deux épitaphes que la même femme, VIBIA MATERNA, fit graver en mémoire de deux fils et d'un époux. Les deux enfants n'étaient pas nés du même père. Par un touchant souvenir, la mère donna au second le surnom du premier fils qu'elle avait perdu. Ce surnom AVLINVS est très-rare[2].

Quant à celui de ses deux époux que *Vibia Materna* pleurait dans la seconde épitaphe comme un mari incomparable, il avait rempli à Vence les fonctions municipales les plus hautes et obtenu les honneurs suprêmes, c'est-à-dire le sacerdoce.

En résumé, le travail de M. Blanc n'est pas une étude détaillée des inscriptions de Vence, mais un excellent et précieux relevé de textes, appelé à rendre des services à l'archéologie et à fournir

[1] Parmi les tombes modestes où figure l'ascia, je citerai celle de MAECIA VALERIA MAECIANI FIL (IA), qui s'était préparée, de son vivant, une pierre sépulcrale, et celle d'un certain C [AIVS] SECVNDVS GRATINIANVS, aux mânes et à la mémoire duquel son grand-père avait érigé un cippe (nos 17 et 21 de la série générale).

[2] On trouve un Aulinus à Nîmes (Gruter, 874,4) et une Aulina à Rome (Muratori, 1243,8).

Digitized by Google

d'utiles éléments au grand recueil que nous promet l'illustre épigraphiste qui nous préside. Le Mémoire de M. Blanc aura de plus le mérite d'appeler l'attention de qui de droit sur le déplorable abandon dans lequel se trouvent presque tous les monuments qui y sont décrits, et fera sans doute ouvrir un asile convenable aux souvenirs d'une cité importante qui fut un *horreum Cæsaris*[1].

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon.

1874-1875, 1 vol.

(Séance du 12 février 1877.)

Ce volume contient un travail de M. Léon Charvet sur le *Réfectoire de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre de Lyon* et sur sa décoration artistique.

Depuis 1805, l'ancien couvent des Dames de Saint-Pierre, qui occupe le côté méridional de la place des Terreaux à Lyon (il date de 1680), est consacré à l'exposition des diverses collections d'art, d'archéologie et d'histoire naturelle qui composent le Musée de Lyon. Jusqu'en 1862 ces collections n'occupaient que trois ailes du monument. L'aile du fond, au rez-de-chaussée de laquelle se développe le réfectoire du couvent, était occupée par les divers services de la Bourse. En 1862, la Bourse fut transportée dans un autre local et le réfectoire resta sans destination fixe, mais dans un assez triste état de délabrement. Depuis quelques années, la ville a songé à y faire exécuter des travaux de restauration comprenant la restitution des peintures et des sculptures qui en couvrent les parois. Ces travaux, dirigés par M. Hirsch, architecte de la ville, ont été terminés en 1875. On ne peut qu'adresser des éloges sans réserve au respect scrupuleux des monuments du passé qui a présidé à l'accomplissement de cette mission.

La décoration du réfectoire se compose, je le répète, de sculptures et de peintures. Les sculptures sont placées à la retombée des arêtes des arcs-doubleaux (au nombre de six) et dans les sept pan-

[1] Bourquelot, *Mém. de la Société des antiquaires de France*, 1850, t. XX, p. 55.

Digitized by Google

neaux faisant face aux fenêtres, la salle n'étant éclairée que d'un côté.

Les peintures occupent les deux murs du fond (*la Cène* et *la Multiplication des pains*) et trois lunettes dans l'axe de la voûte.

M. Léon Charvet donne la description de ces œuvres. Je n'ai pas à la transcrire ici. Ce qui intéresse la section, c'est de savoir que l'auteur a retrouvé les noms du sculpteur et du peintre qui les exécutèrent. Le premier se nommait Simon Guillaume. Aux termes d'un contrat intervenu entre lui et l'abbesse Antoinette de Chaulnes, le 9 août 1684, il toucha, en plusieurs fois, la somme de 5,000 livres équivalant à 40 ou 45,000 francs.

Le peintre était Louis Cretey. Le 26 décembre 1686, il touchait 1,200 livres complétant une somme de 4,800 livres qui lui avait été allouée pour l'exécution de ses cinq tableaux. Or, 4,800 livres représentant actuellement de 35 à 40,000 francs, ce serait donc une somme de 75 à 80,000 francs qu'aurait coûté à la congrégation des Dames de Saint-Pierre la décoration de son réfectoire. Les Dames de Saint-Pierre ne lésinaient pas.

Je n'ai pas à traiter ici de questions d'esthétique. Toutefois, quand on a vu les œuvres de Simon Guillaume et de Louis Cretey dans ce réfectoire, on doit reconnaître que la congrégation des Dames de Saint-Pierre était plus libérale qu'éclairée, et que le choix des artistes sur lesquels s'épandaient ses libéralités laisse à désirer. M. Léon Charvet reconnaît lui-même que la plupart des groupes et des bas-reliefs de Simon Guillaume ne présentent « qu'un fatras de draperies, de nuages et d'accessoires tourmentés fatiguant l'œil de formes lourdes et disgracieuses. » Les peintures de Louis Cretey mériteraient une appréciation aussi sévère pour le moins.

Puisque l'occasion se présente, j'en veux profiter pour dire combien me paraît regrettable cette tendance qui, depuis quelques années, accorde sans distinction le glorieux titre d'artiste à des praticiens inconnus jusqu'alors, d'une dextérité de main plus ou moins contestable, mais dont les œuvres, quand le hasard permet de les étudier, justifient d'une façon si complète l'oubli de la postérité. Le goût offensé pourrait réagir énergiquement contre cette tendance et amener des représailles qui ne profiteraient à personne. J'en ai assez dit. Ce n'est pas ici, je le répète, le lieu de traiter ces questions, et je prie la section de m'excuser de les avoir indiquées.

Je crois que les noms de Simon Guillaume et de Louis Cretey

Digitized by Google

apparaissent pour la première fois. Au moins ne les ai-je vus cités dans aucun des recueils que j'ai consultés : Les *Mémoires inédits des Académiciens*, les anciennes et les nouvelles *Archives de l'art français*, l'*Abecedario* de Mariette. Ce dernier ouvrage, reproduisant un passage du *Cabinet de Boyer d'Aiguilles*, cite bien un André Cretey dont Boyer d'Aiguilles possédait un tableau représentant *la Chute des Géants*. Mariette ajoute « qu'il travaillait à Lyon et y est mort », sans donner de dates. Mais ce document, loin d'éclaircir la question, l'obscurcit davantage. *Louis* et *André* Cretey, travaillant à la même époque, dans la même ville, sont-ils deux artistes différents? Et dans ce cas, quel est leur degré de parenté? Ou bien est-ce un seul et même artiste portant deux prénoms dont un seul, celui d'André, aurait été connu de Mariette? Je l'ignore et je prends la liberté d'appeler sur cette petite énigme l'attention de M. Léon Charvet.

Quoi qu'il en soit, et en faisant toutes mes réserves sur la valeur du talent de Simon Guillaume et de Louïs Cretey, le mérite d'avoir révélé leurs noms et leurs œuvres revient tout entier à M. Léon Charvet.

J'aurais voulu étudier encore un remarquable travail de ce volume dû à la plume de M. Guigne, *sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe*. Par ses proportions, par ses détails, par ses recherches approfondies dont il fait preuve, par les questions incidentes auxquelles il touche en passant et qu'il traite toujours avec autant d'intérêt que de mesure, ce travail constitue un véritable Mémoire. Mais, composé au point de vue historique bien plus qu'au point de vue archéologique, il rentre dans le domaine de l'examen de la section d'histoire à laquelle je prends la liberté de le signaler.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

Tome X, année 1875, 1 vol.

(Séance du 12 février 1877.)

M. l'abbé Denise a fait en dix pages une description très-détaillée

Digitized by Google

et très-exacte de l'église de Saint-Michel d'Entraigues, située aux portes d'Angoulême. Le monument est bien connu des archéologues comme présentant un des spécimens les plus complets d'une église circulaire.

La section me permettra de rappeler ici que son plan présente un octogone régulier dont chaque face extérieure est occupée par une absidiole en demi-cercle. La voûte, qui affectait probablement la forme d'une calotte hémisphérique surmontée au centre d'un lanternon où l'on allumait chaque nuit un fanal, fut détruite dans la seconde moitié du XVIe siècle lors des guerres religieuses, et remplacée à la fin du XVIIe siècle par un plafond en charpente. Les travaux de restitution entrepris en 1850 par M. Abbadie ont fait disparaître cette charpente.

L'érection de Saint-Michel d'Entraigues date de 1150. C'était très-probablement la chapelle d'un de ces refuges tenant le milieu entre l'hôpital et l'hôtellerie comme le moyen âge en élevait tant sur les routes suivies par les pèlerins.

M. Michon avait déjà consacré un article à Saint-Michel d'Entraigues dans sa remarquable *Statistique monumentale de la Charente* (p. 311). Les *Archives de la Commission des monuments historiques* en contiennent une monographie accompagnée d'un plan et de trois élévations dus à la plume et au crayon de M. Abbadie, qui, comme architecte diocésain, fut chargé de réparer l'église et dont les travaux furent terminés en 1854. Enfin, M. de Caumont, dans son *Abécédaire*, a reproduit la statue brisée de saint Michel qui orne le tympan de la porte d'entrée.

M. l'abbé Denise n'apporte aucun document qui puisse faire oublier les travaux de ses devanciers et modifier l'opinion que l'on a pu se former d'après ces travaux. Sa description, si mes souvenirs sont exacts, est empreinte d'une scrupuleuse exactitude, et, à ce titre, peut être avantageusement signalée à la *Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France.*

Le musée d'Angoulême possède un *portrait de chasseur* que le rédacteur du catalogue, M. Émile Biais, avait enregistré comme une répétition de celui qu'exécuta Desportes pour sa réception à l'Académie de peinture en 1699, qui figure aujourd'hui dans les galeries de l'École française au Louvre sous le n° 162 (Cat. Villot, édit. de 1855). Revenant sur sa première opinion, M. Émile Biais voit aujourd'hui dans ce portrait, non plus une répétition, mais une

Digitized by Google

composition originale tout à fait distincte du portrait du Louvre n° 162. Il s'appuie, pour justifier cette opinion, sur un dessin à la sanguine de Desportes également exposé au Louvre dans la salle n° 10 des dessins de l'École française sous le n° 711 (Cat. Reiset).

L'argumentation de M. Biais est celle-ci : Le portrait du musée d'Angoulême reproduit exactement la sanguine du musée du Louvre, tandis qu'il y a des différences notables entre le portrait du Louvre et cette même sanguine [1]. Donc le portrait du musée d'Angoulême est un original. « La découverte du dessin, pour citer les propres paroles de M. Biais, permet donc d'affirmer l'authenticité de notre tableau, dont les qualités évidentes démontrent parfaitement l'originalité. »

Je ne connais pas le tableau du musée d'Angoulême et ne puis discuter son authenticité. Je veux seulement faire remarquer combien peu est concluante l'argumentation à l'aide de laquelle M. Émile Biais cherche à démontrer l'originalité de ce tableau. Si j'insiste sur un détail en apparence si peu important, c'est qu'il arrive à quiconque a étudié un musée de province, de rencontrer des attributions reposant uniquement sur une argumentation semblable. Ces attributions sont presque toujours erronées, mais elles ont pour elles la consécration du temps, et deviennent, par conséquent, assez difficiles à renverser quand on les soumet à une critique sérieuse.

Que le tableau du musée d'Angoulême soit une autre composition que le tableau du Louvre, je le crois puisque M. Biais l'affirme. Mais de là à conclure que c'est un original de Desportes, il y a loin. La seconde affirmation n'est, en aucune façon, la conséquence de la première. Desportes a pu faire, outre le tableau du Louvre, un second tableau dont une copie a pu arriver au musée d'Angoulême. Le raisonnement de M. Émile Biais laisse tout entière cette question qui est la principale, puisque ce tableau n'a de valeur que si c'est un original.

Pour ramener cette question à un point de vue général, on doit souhaiter que MM. les conservateurs des musées de province, dont le zèle, le bon vouloir, le dévouement ne sauraient être mis en cause, consentent à dire ce qu'ils savent, tout ce qu'ils savent,

[1] Entre autres on remarque dans le dessin à la sanguine, derrière l'arbre sur lequel s'appuie le personnage, un cheval que le tableau du Louvre ne reproduit pas.

Digitized by Google

mais rien que ce qu'ils savent. Il en résultera, et pour eux et pour les autres, une grande simplification dans le travail si épineux des attributions soit artistiques, soit iconographiques.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.

Tome II, 1875.

(Séance du 12 février 1877.)

Le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux* contient plusieurs études intéressantes et dont nous rendrons compte en les plaçant par ordre chronologique. La première que j'aurai à citer est due à M. Sansas, dont la mort a été l'objet de regrets sincères de la part des archéologues, et une véritable perte pour la science. Ce mémoire est intitulé : *Quelques visites aux musées de la ville.*

C'est vers la fin du IIIe siècle, pendant la domination romaine, que la ville de Bordeaux a été pour la première fois entourée de murailles. Au nombre des matériaux qui ont été employés à cette construction, se trouvaient les débris des beaux monuments dont cette importante cité avait été si richement dotée. On a pu aujourd'hui réunir une partie de ces restes, et M. Sansas se pose le problème de reconstituer, par leur étude et dans les limites du possible, les édifices auxquels ils appartenaient. Il retrouve d'abord quelques fragments d'un arc de triomphe de grandes dimensions. Ce monument était décoré de fortes demi-colonnes de 90 centimètres de diamètre et de 60 centimètres de saillie, engagées dans le massif par un carreau de 30 centimètres. Leur pourtour était sculpté et présentait pour système de décoration des losanges qui renfermaient des trophées très-variés. Le travail de sculpture paraît avoir été fait sur place après la construction. L'un des fragments qui nous restent, brisé en deux morceaux, est orné d'une patère, de haches à deux tranchants et d'un bouclier de la forme de ceux que portent les amazones sur les vases grecs, suspendu par un ruban à l'un des côtés du losange. Un autre fragment représente une tête tranchée de type asiatique, attachée de la même manière par des bandelettes; sur d'autres encore, on voit un bouclier et un vase, les jambes d'un

Digitized by Google

personnage qui devait remplir ce losange, une mitre ou coiffure orientale, un bras tenant un sabre un peu courbé, une figure qui semble représenter un génie.

L'auteur du Mémoire juge d'après cela qu'il est probable que l'arc de triomphe en question a été élevé par les Romains à l'occasion d'une victoire remportée sur un peuple de l'Orient.

Le deuxième numéro de l'étude de M. Sansas est intitulé : *Les têtes à feuillage.*

Les restes des monuments découverts lors de la démolition de la première enceinte de Bordeaux se font remarquer par leurs grandes dimensions et la richesse excessive de leur ornementation. Bien que le travail n'en soit pas marqué au coin d'un goût très-pur, il est traité d'une manière large et de nature à produire beaucoup d'effet. Il faut citer particulièrement à ce sujet des fragments de corniche, ayant appartenu à un édifice important, et dont les modillons offrent une bizarre singularité; ils représentent des têtes de Gaulois, de 20 centimètres de hauteur, portant une expression de férocité ou de menace, parfois aussi d'aspect grotesque. Par une fantaisie inexpliquée, les artistes qui les ont sculptées se sont plu à figurer sous la forme de feuillages les cheveux, les sourcils et la barbe de ces personnages. Les caissons sont entourés de dents de loup et ornés de boucliers. Au-dessus, on voit des griffons placés deux par deux, se faisant face de chaque côté d'un vase, et dont les ailes et la queue sont faites en feuillage.

Sous le titre *Une station romaine dans les Landes*, M. Cambonie parle de la découverte, faite par M. le docteur Gaye sur sa propriété, d'un camp romain situé, canton de Hagetmau, au centre de la commune de Serres-Gaston. On y a trouvé de nombreuses substructions, des restes de fortifications, des sépultures très-intéressantes, des fragments de colonnes, des médailles, des monnaies. Des fouilles plus récentes ont montré, dans les alentours et en dehors des lignes de fortification, des traces d'habitation.

Le terrain dont il s'agit est situé aux confins des Landes, de la Gascogne et du Bigorre, à mi-côte d'une série de hauteurs. Il domine une vallée ouverte sur la plaine de Tarbes et celle du Bas-Adour, et se trouve à égale distance de Dax, de Tarbes et d'Auch. Bien que ce lieu ne soit pas signalé par César, son importance ne saurait être mise en doute. M. Cambonie croit que la première conquête de ces contrées a eu lieu après la victoire de Crassus sur les

Digitized by Google

Vocates et les Tarusates, et qu'alors les Romains pour contenir ces peuples, songèrent à établir autour d'eux des postes qui plus tard devinrent permanents. César dit, en effet, qu'après la campagne de son lieutenant cette contrée se soumit.

Le camp est une enceinte circulaire entourée de murailles; on peut encore en suivre la ligne sur presque tout son pourtour; en quelques endroits l'eau séjourne dans les fossés. Ces fortifications étaient peu élevées; les terres tirées du fossé et rejetées en arrière, devaient atteindre une élévation de 2 mètres environ et complétaient le système de défense. Un second fossé placé en avant du premier est aujourd'hui même à peine interrompu. On voit là des fondations faites de blocs considérables et qui, peut-être, appartenaient à l'habitation occupée par les troupes.

L'*area*, ou intérieur de la place, est de plusieurs arpents, et la superficie entière de la station mesure 2 hectares; c'est à peu près l'étendue de celle de Tébessa en Algérie. On a trouvé au centre des fondations de béton mêlé avec des cailloux roulés, indiquant la forme d'une tour ronde de 4 mètres de diamètre. A l'intérieur se trouve un soubassement en pierre et une colonne dont l'inscription a été effacée; un escalier y conduisait. Ce qui porterait à voir là une chambre funéraire, c'est qu'on a découvert tout autour un assez grand nombre de sépultures. La maçonnerie est en appareil irrégulier formé de moellons avec trois rangs de briques. Quant aux murs du rempart, ils sont composés d'un espèce de blocage, pierres et briques unies par un mortier épais et qui a conservé toute sa solidité.

A côté de la tour ronde s'élève un tertre de 4 mètres de haut, qui pouvait occuper sur le sol la superficie d'un cercle de 10 mètres de diamètre. Cette masse de terre recouvre des sépultures bâties en briques et en pierre et disposées sans symétrie apparente. Elles ont été fouillées jadis, probablement à cause des monnaies d'or qu'elles contenaient et dont M. Gaye a pu recueillir encore un certain nombre. Ce sont des chambres sépulcrales précédées d'un petit vestibule demi-circulaire, couvertes d'un plafond et contenant une série de niches. Ces niches sont garnies d'un carrelage de briques de 40 centimètres, à rebord et guillochées sur l'un des longs côtés. On trouve dans ces niches, avec des ossements incinérés, des os d'animaux et des débris de vaisselle, des objets de luxe, tels que des morceaux de verre admirables de matière et de travail, des

Digitized by Google

monnaies d'or, des plaques de marbre brisées sur lesquelles ont dû être gravés au minium les noms et qualités des morts. A côté de cela se trouvaient des objets de travaux grossiers, ce qui indique que riches et pauvres étaient également admis dans cette nécropole; on retrouve bien là le *columbarium* qui était la sépulture de la famille romaine.

Le tumulus qui recouvre ces sépultures doit être postérieur. Il se compose de sept couches successives fort distinctes; elles sont formées de bandes de terre grisâtre, semées d'os calcinés par le feu, séparées par des couches d'argile où se trouvent mêlés des coquilles d'huîtres et d'autres débris. C'est là, sans doute, que l'on avait enseveli, après les avoir brûlés, les corps des soldats morts après chaque bataille livrée.

Les fouilles ont encore donné lieu à une observation au moins aussi intéressante. On a découvert, à gauche de la tour, des sarcophages en pierre contenant des ossements entiers non incinérés. Ces sépultures étaient-elles romaines? Peut-être, puisque l'on cite à Rome même quelques exceptions à l'usage de l'incinération. M. Cambonie y voit plutôt les sépultures de chefs gaulois ou espagnols des contingents auxiliaires incorporés à la légion. A l'appui de cette opinion vient s'ajouter cet argument, que les ossements trouvés dans ces tombes, appartenaient à des hommes d'une stature au-dessus de la moyenne de la taille des Romains. L'inspection des crânes donnerait lieu à la même conjecture.

M. Gaye a trouvé là une statuette en marbre de 40 centimètres de longueur, véritable objet d'art. C'est une femme couchée sur un lit de repos, dans une attitude gracieuse, le torse est nu et d'un dessin correct; malheureusement la tête et les bras manquent. Un lézard grimpe le long du socle et au début de la draperie; au pied du lit est un adolescent dont la tête et l'un des bras font défaut. L'autre bras repose sur un vase à parfums et la main semble tenir une couronne.

L'importante découverte dont je viens de donner une analyse, fait honneur à M. le docteur Gaye et à M. Cambonie. Je crois cependant devoir ajouter qu'elle mériterait une étude toute spéciale accampagnée de dessins exacts. Le plan qui est joint au texte, est à peine lisible et fort insuffisant pour permettre de vérifier les opinions émises dans le Mémoire; aussi les avons-nous reproduites sans pouvoir en accepter la responsabilité. Il serait à désirer que

Digitized by Google

M. le docteur Gaye fit établir un plan détaillé du terrain, avec des dessins représentant ses principales fouilles et qu'il voulût bien en adresser un exemplaire au Comité.

Restant toujours à l'époque romaine, nous aurons à signaler le commencement d'une étude de M. Farine, qui se propose de publier les monuments du musée que M. Dubois a formé dans son habitation.

Les fouilles pratiquées en 1826, à Bordeaux, dans le vieux mur d'enceinte derrière le lycée, mirent à nu, au milieu de pierres de grand appareil, un blocage sans mortier composé de fragments de divers monuments, que l'on croirait presque avoir été ainsi respectés à dessein. On se disputa alors ces fragments qui furent dispersés. Nous en retrouverons quelques-uns au musée Dubois.

Le premier monument dont parle M. Farine est un cippe arrondi, portant sur des filets en saillie. Trois bustes sont sculptés à la partie supérieure : un homme et deux jeunes femmes, avec ces mots gravés :

SABINI. PO.....A MTER CVR,

portant encore en partie la couleur de minium qui les relevait. Dans le soubassement s'ouvrent deux niches destinées aux urnes qui contenaient les cendres. Ce monument paraît être de l'époque des Antonins.

Une autre pierre, de forme quadrangulaire et d'un seul morceau, est surmontée d'un petit fronton terminé par deux oreilles, et porte une niche dans laquelle se trouve une jeune fille, image traitée à la manière du IIe siècle avec l'inscription : AMABILIS FILI (*Amabilis filia*). Le troisième monument qui semble avoir été exécuté par la même main que le précédent, représente le sculpteur Amabilis, vieillard vêtu d'une chlamyde sans manches, chaussé de bottines, coiffé d'un bonnet. Il semble s'être représenté lui-même, taillant la pierre qui devait recouvrir ses cendres.

M. Charles Braquehaye dit qu'en creusant le lit de l'Adour devant Dax, on a trouvé une quantité considérable d'objets en terre cuite, commune et très-dure, non vernie, affectant la forme d'une boule creuse, à base plane, dont la partie supérieure est généralement percée d'un trou étroit ayant servi d'évent. Ces petits pots, plus ou moins aplatis, de couleur variant du blanc et du jaune au roux foncé, ont de 5 à 10 centimètres de diamètre; leurs parois

Digitized by Google

épaisses et irrégulières portent extérieurement la trace du tour du potier ainsi que l'indiquent les cercles concentriques de la panse et le passage de la ficelle qui a tranché la base.

Après cette description, M. Braquehaye étudie successivement les interprétations auxquelles ces objets ont donné lieu.

Quelques archéologues y ont vu des poids romains; mais cette supposition hasardée ne s'est justifiée d'aucune façon. D'autres ont cru que c'étaient des projectiles à main, sortes de grenades chargées à poudre et qui auraient été employées pendant le moyen âge pour être jetées sur l'ennemi et éclater ensuite. M. Braquehaye repousse également cet avis, d'abord parce que les grenades n'ont pas été trouvées, comme ces personnes le supposent, dans les fossés du château, mais bien dans le lit de l'Adour; ensuite, parce que la forme de la lumière ne comporte pas le mode de chargement indiqué. M. Braquehaye n'admet pas davantage l'explication de M. Hector Serres, qui y a vu des projectiles destinés au jeu de la *Toupiade* ou du pot cassé en usage dans le pays. Il résulte des recherches de Ducourneau, dans son ouvrage *La Guyenne monumentale*, que les grenades employées à ce jeu étaient faites de terre molle, ce qui paraît, du reste, fort rationnel.

L'auteur de la note arrive alors à l'interprétation qui lui paraît la plus probable. Il parle du Mémoire publié par M. de Saulcy sur les grenades à main de fabrication arabe, ayant pour but de lancer le feu grégeois, et croit que les grenades trouvées à Dax ont rempli un but analogue dans notre pays. Il cite à l'appui ce passage de Tacite : « Se trouvaient empilées et placées les unes contre les autres, quantité de boules d'argile, de forme grossière..... Ce sont des pierres de combat ou de fronde, armes en usage au commencement de la bataille ainsi que pour les embuscades. »

En outre, César dit que : « les Nerviens, dans le siége du camp de Cicéron, lancèrent avec la fronde, le septième jour de l'attaque, un grand vent s'étant élevé, des boules d'argile embrasées sur les huttes couvertes en chaume. »

Tacite parle encore « de l'incendie d'un amphithéâtre de plaisance occasionné par des balles enflammées. »

Denys d'Halicarnasse rapporte que les esclaves avaient incendié le Capitole par le même moyen.

Enfin, M. Jubinal parle des PHIALÆ, petits pots dont on se servait pour lancer le feu grégeois.

Digitized by Google

Reposant à terre sur leur base après avoir été chargées, ces grenades étaient placées sur la fronde, allumées et lancées au moment du besoin. Presque inoffensives comme projectiles de jet, elles avaient une efficacité certaine comme engins incendiaires, et semblent répondre à la description que donnent les auteurs anciens des projectiles incendiaires en usage pendant l'époque de la conquête des Gaules.

La communication de M. Braquehaye est fort intéressante.

Passant aux travaux faits par la Société archéologique de Bordeaux sur le moyen âge, nous trouvons deux études de M. Piganneau sur les belles stalles de Saint-Émilion, spécimen remarquable de la sculpture sur bois du commencement du XVIe siècle, et sur les anciennes clefs de voûte de l'abbaye de la Sauve. Les détails de cette description ne peuvent trouver place ici; je me bornerai à inviter les archéologues à jeter les yeux sur les dessins qui accompagnent ces Mémoires. J'en dirai autant de l'article de M. Piganneau sur l'église de Saint-Étienne-de-Lisse, arrondissement de Libourne.

Un Mémoire de M. Léo Drouyn intitulé : *Promenades archéologiques dans le département de la Gironde*, est en cours de publication dans les *Mémoires de la Société*, nous attendrons qu'il soit terminé pour en rendre compte.

On peut juger par ce qui précède de l'importance des travaux de la Société archéologique de Bordeaux; cette publication est faite avec beaucoup de soin et accompagnée d'un grand nombre de gravures, qui sont en partie dues à l'un de ses membres, M. Bernède, artiste d'un remarquable talent.

LE CLERC,

Membre du Comité.

LA THIÉRACHE, SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS.

Tome II, 1874.

(Séance du 12 février 1877.)

M. Piette a inséré dans cette *Revue* un Mémoire sur la pierre tumulaire de Raoul Ier, seigneur de Coucy, découverte à Origny-en-Thiérache. C'est une table de pierre mesurant 76 centimètres sur 53. Elle porte à la partie supérieure un écusson fruste; en bas,

Digitized by Google

deux ossements en sautoir et une tête de mort, accompagnés de larmes; au milieu, l'épitaphe suivante est gravée en lettres capitales :

HIC JACET
*Ra*DUL*p*HUS[1] DOM*inus* DE
COUCI MARL*e*
CUIUS IN OBSID*ione*
ASCALON OCCUM*ben*TIS
CORPUS HUC DEL*at*U*m* EST
ANNO DO*mi*N*i*
MCLXXXXII
MENSE *jul*IO
REQUIESCAT IN *pa*CE
AMEN.

M. Piette fait remarquer que cette inscription semble rectifier une erreur de la tradition, qui fait mourir Raoul Ier au siége de Ptolémaïs. D'après cela, il aurait été tué au mois de novembre suivant devant Ascalon, en 1191. Ses cendres ont été rapportées en France en 1192, et déposées à l'abbaye de Foigny.

M. Piette fait encore observer que les caractères de l'inscription sont relativement modernes, et il attribue à la pierre tumulaire en question la date de 1722, époque à laquelle le prieur de Foigny, Thomas Huot, fit restaurer le monastère. Ce ne sont pas seulement les caractères de cette inscription qui indiquent une époque très-postérieure au XIIe siècle : c'est encore son style qui l'aurait dénoncée à tout archéologue tant soit peu expérimenté, comme étant une restitution.

M. Papillon appelle l'attention des archéologues sur des instruments en quartz rougeâtre, polis sur certaines faces, et présentant des arêtes à courbures étudiées avec soin, qu'il croit avoir été des outils de potier, employés pendant l'occupation romaine. L'un de ces objets était près d'un pâté de terre préparée pour la fabrication de vases communs et de grande dimension. D'autres ont été trouvés épars à la surface du sol et au milieu de restes de l'industrie romaine.

Le tome II de *la Thiérache* signale la découverte de plusieurs emplacements de constructions romaines. Il n'est pas à douter que

[1] Les petites lettres indiquent ici les restitutions faites à l'inscription par l'auteur du mémoire.

Digitized by Google

la Société archéologique de Vervins, qui déploie tant de zèle dans ses recherches, n'y trouve de nouveaux documents pour l'histoire.

LE CLERC,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LE CATALOGUE DE LA GALERIE ARCHÉOLOGIQUE DE METZ.

(Séance du 12 février 1877.)

Dans une visite qu'il a faite l'an dernier à la galerie archéologique de Metz, notre confrère M. Darcel a été frappé de l'importance de cette collection et de la beauté de plusieurs des antiques qu'elle renferme. Il vous a soumis quelques croquis de ces restes précieux et, pour vous donner une idée plus complète de cet ensemble de monuments épigraphiques et de monuments figurés, il vous en a rapporté le catalogue. C'est de ce catalogue que je vais vous rendre compte sommairement.

Il y a peu d'années que la galerie actuelle fut terminée aux frais de la ville et que les souvenirs de l'ancienne grandeur de Metz quittèrent le corridor sombre de la bibliothèque pour prendre place dans un asile digne d'eux. M. Lorrain, alors conservateur du musée, mit à profit ce déplacement pour faire un classement de tous les monuments. Telle est l'origine du Catalogue. Cet utile et difficile travail fut interrompu par la mort de M. Lorrain, et repris par M. Abel, un des membres les plus actifs de l'Académie fondée jadis par le maréchal de Belle-Isle.

Avant d'aller plus loin, je dois constater qu'une description sommaire du musée était d'autant plus utile, qu'à l'époque où elle fut livrée aux visiteurs et aux archéologues, la première partie seulement de l'*Épigraphie de la Moselle* avait paru, et que les événements m'ont fait sinon abandonner, du moins ajourner la suite de mon travail.

La nomenclature de quelques antiquités grecques et étrusques, provenant du musée Campana, commence le Catalogue; je ne m'y arrêterai pas. Ce sont les monuments gallo-romains, la plupart portant des inscriptions, qui forment la richesse du musée et l'intérêt du Catalogue.

Les textes ont été généralement copiés avec soin. Les estampages que j'en possède m'ont permis cependant de relever quelques er-

Digitized by Google

reurs. Je citerai, par exemple, le n° 114, où il faut lire CASSIVS et non CLASSIVS, et le n° 199, où l'auteur du vœu à la déesse Sirona ne se nomme pas MAIOR MAGIATIMLIVS, mais bien MAIOR MAGIATI FILIVS. Cette dernière erreur a été commise dans la lecture d'un curieux bas-relief trouvé, suivant Schæpflin, en 1751, près de Saint-Avold, et transporté ensuite à Strasbourg, où il a disparu dans l'incendie de la bibliothèque. Je possédais heureusement des moulages de ce petit monument, qui avaient servi à ma publication et que j'ai offerts à la galerie de Metz et au musée de Saint-Germain. Les auteurs du Catalogue n'ont pas tenu compte de ma lecture, qui est cependant incontestable et toute naturelle, ainsi que vous pouvez en juger par la photographie reproduite dans mon ouvrage[1]. Ailleurs des lettres liées ont disparu, par exemple, page 81, MATERN pour MATERN.

D'autres critiques de détail pourraient être faites. Ce qu'il importe surtout de discuter, ce sont les interprétations, proposées par l'auteur, de quelques-uns des plus curieux et des plus beaux anaglyphes accompagnés d'inscriptions.

Un autel élevé à Épone et au Génie des Leuci par un bénéficiaire du légat de la légion XXII *primigenia*, porte sur ses faces latérales deux fragments de bas-reliefs[2]. Si l'un de ces fragments, qui représente Épone entre ses chevaux, ne présente aucune difficulté d'interprétation, il n'en est pas de même du second, qui montre une figure debout, tronquée au-dessus des hanches et dont l'*habitus* et le costume ont un caractère essentiellement viril. Les pieds sont chaussés de *fasciæ pedules;* les jambes, jusqu'aux genoux, et ce qu'on voit du corps, au-dessus de la ceinture, sont complétement nus; seuls, les reins sont couverts d'une draperie. Ce n'est pas là le costume militaire; il n'y a ni lorique ni jambière, et les chaussures, qui montent jusqu'au-dessus de la cheville, ne paraissent pas être des *caligæ*, c'est-à-dire de gros souliers cloués. Néanmoins, tous les auteurs qui avaient étudié ce monument avaient imaginé que ce qui reste de la figure virile représentait la partie inférieure du bénéficiaire lui-même, qui se serait ainsi placé parallèlement à la déesse qu'il honorait dans la dédicace. Bien que j'aie combattu cette hypothèse dès 1869, l'auteur du Catalogue l'a fait revivre en 1874. Il

[1] *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, par P. Charles Robert, p. 93.
[2] *Ibid.* pl. I, fig. 5, 6 et 7.

Digitized by Google

n'est cependant pas douteux, comme je l'ai montré, qu'il faille reconnaître dans le fragment, non pas l'auteur du vœu, mais le Génie des Leuci, honoré dans la dédicace en même temps qu'Épone, et conséquemment représenté comme la déesse et lui faisant pendant. Le personnage implorant la protection de deux puissances divines et leur dédiant en commun un autel, devait rendre à chacune un honneur égal. Il n'est donc pas logique de supposer qu'il ait supprimé l'image de l'une d'elles, pour y substituer sa propre représentation. Le costume viril, comme je viens de le dire, si tronqué qu'il soit, ne saurait être attribué à un légionnaire, tandis qu'il a une ressemblance parfaite avec celui des Génies, tel que nous le montrent, sous l'empire, les bas-reliefs et les monnaies. Le Génie du peuple romain est ainsi vêtu sur de petits bronzes de Maximien, Sévère II, Maximin Daia et Constantin, sortis de l'important atelier monétaire de Trèves; c'est encore sous cet aspect qu'apparaissent les Génies dans les anaglyphes consacrés par les légionnaires des confins rhénans, ou par les soldats qui défendaient, dans l'île de Bretagne, le *Vallum* romain, dont Collingwood Bruce a donné la description[1]. Si j'ai insisté sur ce point d'attribution, c'est pour montrer comment les erreurs anciennes se propagent, encore bien qu'elles aient été relevées.

J'arrive au monument qui, par son importance et par sa beauté, est assurément la pièce capitale du musée de Metz. C'est une base octogonale, de grandes dimensions, rencontrée à Havange, dans une chapelle du XIIe siècle[2].

La première face est plane et porte l'invocation suivante :

I[*ovi*] O[*ptimo*] M[*aximo*].

Les sept autres sont creusées en niches, et dans chaque niche apparaît debout une divinité. Les têtes et une partie des attributs ont été malheureusement arrachées à coups de ciseau ou de marteau. Toutefois l'œuvre de l'iconoclaste n'a pas été si complète, qu'on ne reconnaisse sur le fond la trace de certains reliefs, ou quelques contours encore indiqués.

La première figure à droite est incontestablement celle de Vénus nue, dont le visage, qui a disparu, était tourné vers un miroir dans

[1] *The roman wall*, p. 348.

[2] Cf. *Épigraphie de la Moselle*, par P. Charles Robert, pl. II, fig. 2, et pl. III, fig. 1 à 10.

Digitized by Google

lequel la déesse se contemplait. La cassette habituelle est près d'elle. Sur le pan suivant, Jupiter tient son long sceptre et son foudre. Viennent ensuite Mercure, que caractérisent la bourse à deux pointes et le caducée; puis Mars casqué, qui étale son torse robuste sous une *lorica*, et dont les jambes sont protégées par des *ocreæ*. La cinquième figure est chastement voilée sous d'amples draperies; une tunique talaire descend jusqu'à ses pieds, qui sont chaussés. Cette figure et la septième sont les seules qui soient vêtues. Cette particularité a influencé les auteurs du Catalogue, qui ont voulu reconnaître, sous cette double tunique, non une déesse, mais une mortelle, c'est-à-dire la prêtresse, apportant l'encens dans une cassolette. Cette femme voilée se trouve cependant placée entre deux divinités, car la figure suivante est incontestablement celle d'Apollon ou du Soleil. Pourquoi supposer que la série des représentations divines était interrompue par la présence d'une mortelle? Mais un signe plus certain montre le véritable caractère de cette cinquième figure : ce signe, c'est le croissant qui ornait son front, et que les auteurs du catalogue contestent à tort, à mon avis, car il est encore quelque peu visible dans mes planches photogravées. MM. Lorrain et Abel objectent en outre que la cinquième figure du monument d'Havange devrait, pour être Diane, se montrer court-vêtue, un arc à la main, s'élançant à la suite d'un gibier. Mais Diane, lorsqu'elle symbolise la Lune, n'est pas court-vêtue; elle porte, au contraire, la longue tunique. C'est ainsi qu'elle apparaît, conduite par un Amour vers Endymion, sur un bas-relief du musée Pie-Clémentin[1]. Dans la galerie mythologique de Millin, les figures de Diane Lucifère sont vêtues de long[2]. Il serait facile de multiplier les exemples. La cinquième figure du monument est donc bien la Lune, sculptée à côté du Soleil.

J'arrive au dernier personnage, le septième, qui est couvert d'une chlamyde, et dont la tête paraît voilée. L'attribution que j'en ai faite a soulevé une objection sérieuse en apparence. Le couteau recourbé qu'il porte de la main droite, et le bucrane soutenu dans le pli du bras gauche, l'ont désigné aux auteurs du Catalogue comme le prêtre tenant les restes symboliques du sacrifice qu'il vient d'offrir à Jupiter. Pour moi, la septième figure est divine comme les six premières et représente Saturne. Le couteau recourbé est la harpé.

[1] T. IV, p. 16.
[2] Pl. XXIV, fig. 118 et 121; pl. XCIX, n° 397.

Digitized by Google

Quant au bucrane, emblème nouveau si je ne me trompe, dans les représentations de Saturne, il rappelle probablement le culte latin de l'instituteur de l'agriculture. Il est à remarquer que l'on a rencontré, en Algérie, une image de ce dieu soutenant également dans le pli de son bras une tête d'animal[1].

Mais ce qui détermine mieux que toute autre considération le véritable caractère de cette septième figure, c'est la nature même du monument et la place qu'elle y occupe. On est, à n'en pas douter, en présence d'un monument septénaire représentant les sept divinités qui présidaient respectivement aux jours de la semaine. Je viens d'examiner chacune de ces divinités, en faisant le tour du monument de droite à gauche, afin de terminer par la figure dont le caractère est le moins bien accusé; mais on peut aussi bien suivre l'ordre inverse, ce qui donne :

Saturne,	Mercure,
Le Soleil,	Jupiter,
La Lune,	Vénus.
Mars,	

Je compte examiner, dans une étude que je prépare, dans quel ordre les jours se succédaient, et à quelle époque leur culte vint d'Orient dans le monde romain. Qu'il me suffise, en ce moment, de constater que ce n'est pas seulement à Metz que les jours de la semaine sont ainsi symbolisés et rattachés aux sept planètes. L'autel d'Havange appartient à un ensemble important de monuments qui témoignent de l'immense extension que prit, sous l'Empire, cette donnée mythique.

Lehne[2] en a réuni un bon nombre dispersés dans une région de l'Empire bien voisine du pays des *Mediomatrici*. La Société des antiquaires du Rhin[3] cite plus de quinze monuments où les sept planètes figurent avec les attributs qui caractérisent les figures de l'autel d'Havange, si ce n'est que Saturne n'y porte pas une tête de bœuf. Partout où les monuments sont entiers, la Lune, que désigne le croissant, est vêtue de longues robes. Les monuments septénaires

[1] *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1875, t. XVII, pl. XIX.

[2] *Die rœmische Alterthümer des Gauen des Donnesbergs*. Mainz, 1836, liv. II, part. I, p. 341 et suiv.

[3] *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXII, p. 134 et suiv.

Digitized by Google

se rencontrent aussi en dehors de la Belgique première et des Germanies cisrhénanes. Un encrier du musée de Naples, publié par Martorelli[1], et un bracelet d'une basse époque, venant je crois d'Orient, que m'ont communiqué MM. Rollin et Feuardent, représentent également les sept planètes dans le même ordre. Enfin, M. Baudot, de Dijon, a publié une plaque circulaire de bronze, trouvée dans les sources de la Seine et ayant appartenu à un calendrier tournant, sur lequel les jours ne sont pas représentés par leurs figures symboliques, mais simplement par les noms des sept planètes au génitif.

Les groupes septénaires sont donc très-communs; mais le musée de Metz a l'honneur de posséder incontestablement le plus important et le plus beau.

En résumé, malgré quelques inexactitudes, le Catalogue du musée de Metz est un très-bon et très-utile travail, qui fait connaître une précieuse collection, et qui est appelé à rendre de grands services aux épigraphistes et aux archéologues.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes.

2e édition, par M. Auguste André.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. Auguste André, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a désiré que la seconde édition du Catalogue du musée archéologique de Rennes, dont il est l'auteur, fût mise sous les yeux du Comité, comme l'avait été la première. Il rappelle que celle-ci a déjà été l'objet de rapports favorables de la part de MM. Chabouillet et Douët d'Arcq[2], et il fait observer que la mention de «seconde édition, revue et augmentée,» qui se lit sur le titre du nouveau catalogue, n'est point une formule mensongère. La première contenait 1,026 articles et la seconde en donne 1,849.

[1] *De theca calamaria.*

[2] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, p. 365 et 368.

Digitized by Google

Si la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a publié, à ses frais, la première édition, la seconde l'ayant été aux frais de la ville de Rennes, cette Société y a cependant contribué par une souscription assez importante pour que nous considérions toujours ce livre comme étant une publication émanée de son initiative, et pour qu'à ce titre nous nous en occupions au sein du Comité.

Nous aurons, du reste, peu à dire de l'œuvre de M. A. André. Il est difficile, en effet, d'analyser un catalogue; nous ne lui ferons qu'un reproche, c'est d'être trop étendu, et, par ce motif, de n'être point abordable pour la plupart des gens qu'il devrait instruire.

Chaque article, en effet, est accompagné d'un commentaire tellement important que chaque section devient pour ainsi dire un traité sur la matière à laquelle elle est consacrée. Telles sont celles qui cataloguent les antiquités égyptiennes, grecques et romaines, provenant pour la plupart de la collection formée par le président de Robien au XVIIIe siècle, augmentée par l'envoi des doubles de la collection Campana.

La céramique bretonne a presque son histoire écrite à propos des pièces qui figurent au musée, et deux traités, l'un sur la fabrication de la porcelaine en Chine, l'autre sur la récolte des feuilles de thé, précèdent l'énumération des albums où les différentes manipulations de ces deux industries sont figurées. Ceci est un peu trop, à notre avis, et à côté du catalogue de luxe, destiné à instruire ceux qui savent déjà, il faudrait un catalogue populaire pour ceux qui ne savent rien. L'Angleterre est plus pratique et plus avancée que nous à cet égard. Ainsi nous avons sous les yeux les publications du musée de South-Kensington. Il y a les catalogues scientifiques, publiés avec tous les développements qu'il a plu à leurs auteurs de leur donner, illustrés des bois et des chromo-lithographies et même des photographies des pièces les plus importantes, puis, non pas un catalogue, mais un guide dans chaque section du musée. Chaque guide, illustré de quelques bois typiques, se vend un penny; de telle sorte que le visiteur peu riche peut, à chaque visite, dépasser d'une somme minime le prix qu'il paye à la porte, et s'instruire à peu de frais.

En France, nous sommes plus libéraux d'un certain côté. Nos musées sont librement ouverts au public, mais on fait moins pour l'instruction d'une partie de ceux qui les visitent. Sans être très-

Digitized by Google

coûteux, nos catalogues le sont encore trop pour la masse. Il y a de ce côté quelque chose à faire.

Pour en revenir au Catalogue du musée de Rennes, nous aurons encore une observation à soumettre à son auteur. Des pierres antiques gravées en assez grand nombre en font partie; les unes sont dans leur monture antique et peuvent être considérées comme bijoux aussi bien que comme intailles ou camées.

N'y aurait-il pas lieu d'établir une division de l'orfévrerie, si elle ne l'a pas été pour d'autres pièces, et d'y rappeler par leur numéro d'ordre celles qui ont été déjà cataloguées comme œuvres de la glyptique?

Sauf ces observations, qui n'infirment en rien les mérites du Catalogue dressé avec tant de soins et de recherches par M. Auguste André, nous proposons d'adresser à notre savant correspondant les remercîments en même temps que les félicitations du Comité.

M. le Ministre de l'instruction publique n'a pas attendu, d'ailleurs, que nous eussions à les formuler pour accorder à l'auteur la distinction des palmes d'officier d'académie.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Tome XXI, années 1874-1875, in-8° de LXXX et 524 pages avec planches.

(Séance du 12 mars 1877.)

Les Mémoires de ce volume sont exclusivement historiques : nous ne trouvons pour notre section que deux courtes études de MM. de Florival et Loy, l'une sur le cimetière gallo-romain de Sissonne et l'autre sur deux chapiteaux de l'abbaye de Prémontré. Mais les procès-verbaux des séances renferment de nombreuses notices qui intéressent à un haut degré l'archéologie et que nous essayerons de résumer tout à l'heure. Les fouilles de Sissonne ont amené la découverte de diverses dalles funéraires en pierre tendre, grossièrement sculptées et tout à fait analogues à celles trouvées il y a quelques années à Nizy-le-Comte. Ces dalles représentent sous un fronton sans ornement un personnage vêtu d'une sorte de robe, les mains croisées sur la poitrine et tenant un vase. Il y avait dans ces

Digitized by Google

sépultures deux vases en terre noirs de 18 centimètres et de 65 centimètres de hauteur; deux, plus petits, en verre.

M. Gomart fait connaître le tombeau de Pierre d'Estourmel. C'est une grande dalle en granit noir de $2^m,16$ sur $1^m,15$, dans l'église de Vend'huile. Pierre d'Estourmel y est représenté, en relief, avec sa fille Adrienne; ils sont couchés : Pierre armé de toutes pièces, la tête découverte et appuyée sur un casque empanaché, la barbe entière, les mains jointes et les pieds sur un lion; sa fille a la tête sur un coussin carré, couverte d'un chaperon, en robe longue et ample, serrée à la taille par une cordelière, et recouverte d'un manteau parsemé de croix; les mains sont jointes sur la poitrine, dont une guimpe plissée recouvre le haut; les pieds posés sur une levrette; légende : « *Noble hme Pierre Destourmel, sieur de Vendhuyl, tressa en la cité de Cabray le* VIIIe *jour de juillet..... XV^c XXVIII · fut · enter · a Saint-Ciry quat on · fit le chastiaux..... Cy gist Mademoiselle Adrien · Destorml · fille dudy s^r.....* » Entre les deux têtes du père et de la fille est l'écusson à la croix dentelée, surmonté d'un heaume avec panaches, cygne comme cimier et la devise : *Sans attendre Estourmel.* Pierre avait d'abord été enterré à Saint-Géry de Cambray; il en fut ramené pour reposer auprès de sa fille. Il était né en 1481, et avait épousé sa cousine, Adrienne d'Estourmel-Templeuz. Il figurait au premier rang des seigneurs de la cour de Charles-Quint.

Notons encore un intéressant petit monument caché dans une modeste église de l'Aisne, à Chevregny. C'est un bas-relief encastré dans un pilier à gauche de la nef; dans un cadre carré orné de motifs de la Renaissance, rinceaux, guirlandes, têtes d'anges, on voit en fort relief une dame richement vêtue qui semble défaillir dans les bras d'une compagne. Au centre, un évêque, debout, bénit près d'une troisième femme agenouillée; à gauche, saint Antoine, patron de l'église, avec son cochon; au fond, un château fort; l'inscription porte sur le cadre en pierre :

Cy devāt gist soubz ceste lame,
Deffuncte damoiselle Anthoineste,
Jadis à Claude de Serizy fame,
Quy mourut pendant la peste
Reygnāt à Laon dont grand souffrette,
Où mourut du lieu maintes gēs.
A Dieu et St Claude feist requette
Durant l'an mil et v. cēs.

Digitized by Google

M. Édouard Fleury a fait connaître un grand nombre de découvertes de la période préhistorique, qui se sont produites pendant l'année 1874-1875, dans le département de l'Aisne; cet ensemble de renseignements est particulièrement intéressant. Il parle d'abord de ses recherches personnelles. La butte de Comin lui a révélé une cinquantaine de *creuttes* ou grottes, et il a recueilli une quantité considérable de silex travaillés : lames diverses, grattoirs, *nuclei*, haches, débris de poteries grossières, ayant gardé l'empreinte des doigts de l'ouvrier. Il a fait des récoltes semblables dans des creuttes, moins nombreuses cependant, à Merval, Saint-Mard, Mons-en-Laonnois. Glennes, Jouaignes, Vorges, Presles. A son avis, l'existence des creuttes amène toujours des découvertes de silex taillés. A Veslud et à Parfondru, on trouve ce détail curieux que les silex gisaient au pied d'un amas confus de débris de vases gris et noirs de toutes formes et de toutes grandeurs entassés sur le sommet du mamelon de sable ; le sol est comme pétri de ces fragments sur une soixantaine de mètres carrés. A Parfondru, la population n'est pas demeurée exclusivement sur les crêtes; on a trouvé autant de silex en haut qu'en bas. A Vailly, il y a également deux stations de creuttes aussi distinctes : celles-ci servaient de refuge aux lépreux au XIIe siècle. Sur la colline qui suit l'Aisne, entre Berry-au-Bac et Gernicourt, les creuttes sont pratiquées, comme celles de la Marne, dans les assises de la craie. A Cologne, près d'Hargicourt, on a mis à jour un dépôt très-considérable d'outils et d'armes de silex, qui font supposer à M. Fleury l'existence d'un atelier : un grand nombre de ces objets étaient particulièrement soignés; ils sont actuellement partagés entre les musées de Saint-Germain et de Laon. Un dépôt a été encore reconnu à Vadoncourt. Comme on le voit, les découvertes de la période préhistorique embrassent tout le département de l'Aisne et présentent, comme nous l'avons dit, par leur ensemble un intérêt sérieux. Une quarantaine de stations sont connues maintenant dans le seul arrondissement de Saint-Quentin.

M. Fleury a consacré une étude à la collection de M. Joseph de Baye; nous n'avons pas à y revenir, en ayant parlé plusieurs fois déjà; nous constaterons seulement que ce travail est très-bien fait et emprunte une valeur spéciale à la comparaison que l'auteur établit entre les grottes de Courjonnet, Villevenard et Coizard, avec les creuttes de l'Aisne : il voit une parfaite correspondance entre elles. M. Fleury s'est aussi occupé des magnifiques découvertes de MM. Moreau, à

Digitized by Google

Caranda, près de Fère-en-Tardenois, découvertes vraiment exceptionnelles et dirigées avec une intelligence qu'on ne saurait trop louer. Ce vaste cimetière a donné des échantillons d'une rare richesse des périodes celtique, gauloise, romaine et mérovingienne. En cherchant du sable et des matériaux pour construire un chemin, les ouvriers exhumèrent quelques tombes en pierre contenant des os, des vases et des armes en fer. M. Moreau entreprit alors un travail de fouille générale. Le cimetière occupe le flanc d'une petite colline faisant face au nord-ouest, non loin de l'Ourcq. M. Fleury indique sommairement seulement les résultats des fouilles de Caranda, mais il en déduit deux remarques : d'abord qu'autour de l'emplacement fouillé ou restant encore à fouiller, le sol est parsemé de silex taillés; il n'admet pas que cela prouve que les outils de pierre aient été utilisés à des époques postérieures de la période préhistorique. Frappé de la similitude qu'il a rencontrée en maints endroits, Comin, Mons, Vorges, il voit simplement dans ces masses de silex taillés la preuve que les générations suivantes ont remué le sol pour ensevelir leurs morts, et rejeté ainsi successivement la trace de leurs devanciers. C'est un problème à étudier et qu'il recommande à M. M. Moreau, car, à ses yeux, pour établir que les Mérovingiens se servaient encore du silex, il faudrait trouver ces silex dans des sépultures en pierre pourvues d'objets exactement déterminés, et, de plus, prouver que ces tombes n'ont jamais été violées. Le second point, signalé par M. Fleury, est l'existence, à Caranda, d'un dolmen composé de pierres dressées, alignées, et formant une petite chambre; on n'en connaît qu'un second dans l'Aisne, à Vaurezis, près de Soissons.

Indiquons encore une note sur les résultats du draguage de l'Aisne, près de Berry-au-Bac. Déjà, en 1840, la drague avait ramené un grand nombre d'objets qui ont été malheureusement égarés. Tout récemment de nouveaux travaux exécutés ont produit une ample moisson, en donnant des échantillons de poteries depuis les époques les plus anciennes, des bois de cerf, etc.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Tome XVIII, année 1875, in-8° de 190 pages.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. d'Espinay a consacré dans ce volume un long travail aux enceintes de la ville d'Angers. C'est un sujet qui depuis assez longtemps occupait les Angevins et qui méritait d'être étudié à fond. Angers a conservé les traces de trois enceintes successives : les recherches des savants ont suffisamment mis la lumière pour la plus ancienne et pour la plus moderne, mais la question de la seconde enceinte constitue toujours un problème obscur.

A l'égard de la première enceinte, il est actuellement évident qu'elle est celle de la cité romaine, qu'elle remonte au moins au ve siècle de notre ère, peut-être même au ive, et qu'il est impossible de retrouver des vestiges d'une enceinte antérieure. La cité était ouverte par quatre portes : Vieille-Chartre, d'Esvière, Pié-Boulet, Angevine; son périmètre allait du château à la cathédrale et à l'évêché, et enveloppant les rues Saint-Évroult, parvis Saint-Maurice, du Château; les murs étaient construits avec un revêtement en petites pierres de quartz et de schiste et cordons de briques, flanqués de contre-forts rectangulaires en saillie, dont plusieurs subsistent encore. Sur cet emplacement, on a retrouvé nombre de fragments de colonnes, chapiteaux, frises, moulures et sculptures romaines, qui ne laissent aucun doute sur l'origine de cette cité; seulement ils prouvent clairement, d'après M. d'Espinay, que les remparts ne sont pas l'œuvre de Jules César, mais même sont postérieurs à l'époque florissante de la domination romaine; ils auraient été élevés, comme ceux du Mans, de Tours, de Dijon, lors de l'invasion des barbares. Raoul de Doret, qui décrivit Angers au xiie siècle, fait connaître ces murs avec une grande précision.

La population augmenta à Angers et se groupa au delà de son enceinte : un faubourg important s'éleva le long de l'antique voie qui conduisait de la porte Angevine au Mans. Un jour, on résolut de mettre également cette seconde ville à l'abri des attaques, et une seconde enceinte fut élevée partant de la cité, vers la place Loricard, enveloppant la rue Tuliballe, les rues Bourgeoise, Chapellière, de la Poissonnerie, de la Parcheminerie, Valdemaine, Saint-Georges, etc.,

Digitized by Google

pour rejoindre les premiers remparts vers l'église Sainte-Croix, probablement; elle était percée de plusieurs portes, et les fouilles ont permis de reconnaître que la construction avait assez d'analogie avec celle des murs romains. Des opinions très-diverses ont été produites au sujet de cette enceinte du *vicus senior;* on a voulu y voir la ville gauloise, antérieure à la cité; d'autres ne font remonter ces remparts qu'au règne de Jean sans Terre; d'autres les attribuent au comte Foulques-Nerra, après le grand incendie de 1032. M. d'Espinay étudie minutieusement et avec une critique très-érudite cette obscure question, et il croit que ces fortifications ont dû être élevées, comme il est sûr pour la plupart des villes voisines, en exécution du décret de Charles le Chauve, qui, en 869, ordonna de mettre en état de défense toutes les villes au sud de la Seine. Il importait grandement de mettre sérieusement à l'abri Angers, qui venait d'être repris, en 873, et dont les Normands regrettaient vivement la possession. En outre, M. d'Espinay fait observer qu'il y avait à la cité une porte *Hugon* et près d'elle une *tour du comte* comme à Tours. Cette similitude de noms lui paraît indiquer une même date; enfin, il remarqua le mode de construction de certaines portions de la seconde enceinte qui permet de les considérer comme fort anciennes et d'un temps où l'on imitait encore le système romain. D'autre part, le xe siècle a été pour l'Anjou une époque pacifique sous Foulques le Roux et sous Foulques le Bon, et, au xie siècle, Foulques-Nerra a tellement reculé les limites de ses possessions qu'il n'avait guère à craindre pour sa capitale; dès lors, il n'y a aucun motif pour qu'on ait songé à fortifier Angers durant cette période. M. d'Espinay date donc la seconde enceinte du ixe siècle beaucoup plus volontiers que du xie.

Au moyen âge, Angers déborde encore plus puissamment au delà de ses enceintes : de nombreuses églises s'élèvent dans les faubourgs; des abbayes sont installées; la population se groupe à l'entrée. En même temps, la guerre se rallume : Philippe-Auguste et Jean sans Terre prennent et reprennent la ville. Réunie enfin à la couronne, son importance militaire était trop considérable pour échapper à la sagacité de saint Louis, qui exécuta les projets de Jean sans Terre et entoura l'ancienne ville et ses faubourgs dans une troisième enceinte formidable de tours et de remparts, couronnés par le château qui subsiste encore. Les travaux commencèrent en 1232; on reconnaît facilement aujourd'hui le périmètre indiqué par la ligne des

Digitized by Google

boulevards qui entourent Angers. Quarante-trois tours flanquaient les murs ouverts par cinq portes. Cet ensemble demeura à peu près intact jusqu'à la Révolution : on n'en reconnaît plus guère d'autres débris que les murs qui ferment les jardins de la préfecture au sud-est, et quelques murs de terrasse à l'angle nord-est, entre le boulevard des Pommiers et la butte du Pélican.

M. Godard Faultrier a inséré dans ce volume le Mémoire lu par lui au Congrès de la Sorbonne de 1875, au sujet de fouilles exécutées de 1874 à 1875, aux Chatelliers de Frémur, aux frais de la Société. M. Chabouillet a très-brièvement, mais savamment apprécié ce travail dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. M. Godard décrit avec soin les objets trouvés par lui, qui sont déposés au musée d'Angers, et il insiste particulièrement sur la découverte des bains doubles, c'est-à-dire de bains destinés, comme ceux que Vitruve a décrits, aux hommes et aux femmes. On trouve d'abord un vaste bassin rectangulaire, formé de quatre murailles en briques, de 13 mètres sur 5, muni de deux escaliers de trois ou quatre marches, et revêtu de ciment; la profondeur paraît avoir été de 1^{m},50; l'eau s'écoulait par un tube de sortie en plomb de 25 centimètres de diamètre. A l'entrée régnait un corridor de 1^{m},50 de largeur, au-dessus duquel on reconnaît le trait de conduite de calorifères; trois baignoires existaient près de là. L'autre bassin, également rectangulaire, mesure 10 mètres sur 10 mètres, pareillement entouré d'un corridor; au devant, on retrouve les bases d'un portique qui devait avoir 36 mètres de long, faisant face au midi; des restes de pilastres cannelés, quelques-uns en marbre blanc, ont été recueillis. M. Godard a poursuivi ses fouilles et mis à découvert toutes les dépendances diverses de ce vaste établissement balnéaire, qui lui paraît avec raison un des plus anciens que nous possédions.

Il y a ajouté des notes courtes et intéressantes sur l'usage des bains dans l'antiquité. Nous y renvoyons les curieux pour ne pas rendre notre rapport trop long.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

[1] 6e série, t. I, p. 362.

Digitized by Google

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Tome III, 1876.

(Séance du 12 mars 1877.)

L'archéologie n'occupe qu'une place fort restreinte dans ce volume. Elle est représentée seulement par quatre notices de peu d'étendue.

La première est une courte description des restes, assez insignifiants d'ailleurs, de la tour du château de Bousies. Elle est due à M. l'abbé Bécar.

La seconde, également fort brève, est l'œuvre de M. l'abbé Boniface. Il y est question de monolithes en marbre taillé qui se voient auprès de plusieurs cimetières du département du Nord, et dont la destination aussi bien que l'antiquité ont été l'objet d'appréciations fort différentes. Ces pierres se composent d'un massif oblong surmonté de deux, trois ou quatre paraboloïdes ou corps de forme ovale. Les habitants du pays les nomment des *pierres de fief*. M. Boniface leur conserve ce nom et cherche à prouver qu'elles étaient un emblème féodal; que le nombre d'œufs ou de paraboloïdes qui les surmontent indiquaient aux passants le nombre des fiefs de la seigneurie; enfin qu'elles servaient « de monument funèbre aux restes « d'une famille dont elles attestaient l'importance relative. » Ces pierres auraient de deux à quatre siècles d'antiquité. Les conclusions de M. l'abbé Boniface n'ont pas été admises sans contestation par la Société archéologique d'Avesnes. Un membre de cette Société, M. Chevalier, dans un rapport imprimé à la suite du travail de M. Boniface, s'est efforcé de prouver que les monolithes en question sont des bornes de cirque romain. Nous n'avons pas à intervenir dans le débat, mais nous croyons pouvoir signaler en passant un monument qui renforce singulièrement l'opinion de M. Chevalier. C'est une borne de cirque trouvée dans l'arrondissement même d'Avesnes, à Bavai, au milieu de restes dont l'origine romaine n'a jamais été contestée. Elle est aujourd'hui conservée au musée de Douai. Elle présente comme formes et comme dimensions la plus grande analogie avec les pierres étudiées par M. l'abbé Boniface, il est donc fort probable que tous ces monuments ont eu même destination et peut-être même provenance. Cela n'empêche-

Digitized by Google

rait pas d'admettre que ces bornes, romaines d'origine, aient pu servir au moyen âge à limiter des fiefs.

Les deux autres notices archéologiques dont il nous reste à parler intéressent spécialement la ville d'Avesnes.

Dans l'une, M. E. Caverne a étudié avec soin des débris de fortifications retrouvées dans un vieux bastion d'Avesnes et qui semblent être les derniers vestiges de l'ancienne porte Mauvinage, telle sans doute qu'elle avait été refaite au xve siècle.

Dans l'autre, M. Auguste Lebeau a décrit plusieurs pièces de canon découvertes en 1874, dans les déblais de la porte de France, et qu'il suppose avoir été enfouies sous la brèche faite en cet endroit par l'armée de Louis XI en 1477. Notons dans l'article de M. Lebeau un extrait d'un rapport adressé, en octobre 1406, au conseil de la ville de Mons par Jean Puce, maître de l'artillerie. Nous y avons remarqué quelques termes peu communs, par exemple le mot *chuynielle* employé, semble-t-il, pour désigner la clef d'une arbalète à rouet.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

Tome XVI (4e vol. dans la collection des Annales), 1874.

(Séance du 12 mars 1877.)

Ce volume contient un important travail de M. J.-B. Bouillet, membre titulaire de l'Académie de Clermont, intitulé : *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme*, classés par arrondissements, cantons et communes. La multiplicité même des monuments décrits ou signalés par l'auteur ne permet de donner ici que quelques indications très-générales, sauf sur quelques points d'un intérêt tout particulier. M. Bouillet cite quatre-vingt-dix communes comme contenant des monuments celtiques, cent cinquante comme gardant des traces de l'époque romaine et plus de trois cent cinquante comme possédant des restes intéressants du moyen âge. Ce qui m'a spécialement frappé, c'est que les dolmens et les pierres branlantes subsistant actuellement ou n'ayant été détruits ou mutilés que récemment sont

Digitized by Google

beaucoup plus nombreux dans la basse Auvergne qu'on ne le croyait communément. Les menhirs n'y sont pas rares non plus.

Le fameux temple de *Vasso* aurait été décidément situé au point culminant de l'élévation de terrain où se trouve Clermont. M. Bouillet signale les fragments de marbre blanc et de granit trouvés dans les fondements des maisons Lauret et Laroze, et conservés au musée de Clermont. Ces fragments n'ont peut-être pas une importance suffisante pour trancher la question, mais l'emplacement rend vraisemblable l'opinion de M. Bouillet.

Dans la description de la cathédrale de Clermont, M. Bouillet rappelle une inscription malheureusement disparue, laquelle attestait que cet admirable édifice avait été commencé en 1248, sur les plans de Jean Deschamps. Elle est mentionnée dans Dufraisse, *Origine des églises de France.* Dans les fouilles qui, à l'occasion de la construction de l'Observatoire météorologique, ont fait découvrir les restes d'un grand temple au sommet du Puy de Dôme, on a trouvé une très-intéressante inscription sur un petit cartouche de bronze. Elle atteste la consécration de ce temple à Mercure, qui, sans aucun doute, avait succédé, là comme au Vasso, à Teutatès. Vasso était un surnom de Teutatès, qui était, comme Mercure, *un conducteur des âmes*, un hermès psychopompe.

M. Bouillet mentionne, à Cournols, au lieu dit *la Grotta*, une très-remarquable allée couverte, présentant des particularités peu communes dans cette sorte de monuments.

La localité de Virlet mérite une mention pour la découverte qu'on y a faite, en 1852, d'une vingtaine de pièces de Vercingétorix.

La commune de Saint-Pierre-le-Chastel contient les restes d'un oppidum celtique, dit *le camp des Chalazoux :* il s'y rencontre de nombreux restes d'habitations en pierres sèches ; la place était protégée partie par des ravins, partie par des fossés creusés dans la lave. On a trouvé là beaucoup d'armes de bronze, haches et pointes de lances, et des débris de poteries gauloises.

On voit, à Médeyrolles, un monument consistant en une énorme pierre triangulaire posée sur trois autres à la hauteur d'un mètre. Ce monument, qui est sur la place en face de l'église, est appelé par le peuple *la Trialle :* il a évidemment une valeur symbolique et mériterait une étude particulière.

Après le grand travail de M. Bouillet, il reste à citer, dans le volume, la communication faite à l'Académie de Clermont par M. le

Digitized by Google

docteur Dourif, sur les fouilles du Puy de Dôme, dans la séance du 6 août 1874.

Cette communication donne une haute idée de l'importance du monument découvert sur le sommet. On commençait, à cette époque, à trouver des sculptures intéressantes, mais peu de médailles.

Nous avons encore à mentionner une note archéologique de M. le docteur Félix Planat, du 3 juillet 1873, sur le Grun de Chiniore. C'est une montagne de granit, d'un aspect très-sauvage, où l'on a trouvé des poteries celtiques, quelques objets de bronze, beaucoup d'armes de fer, et des débris de constructions en pierres sèches, ce qui semblerait indiquer une place de refuge gauloise qui aurait été occupée jusque vers la fin de l'indépendance. Au sommet se voit un rocher que les gens du pays appellent la *Pierre-de-l'Homme*. Il y a là plusieurs de ces pierres à bassins sur lesquelles on a tant discuté en Bretagne. L'une d'elles présente un creux terminé par un trou circulaire; on y peut loger le corps et la tête d'un homme.

M. Planat considère cette pierre comme un autel de sacrifice humain. J'ai vu en Bretagne, dans un lieu qui a tous les caractères d'un sanctuaire antique, une pierre de ce genre, évidemment travaillée de main d'homme, ce qui me fait penser que M. Planat pourrait avoir raison, quoique la plupart des pierres à bassins soient de purs accidents naturels.

HENRI MARTIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

2e série, t. I, 1875. Lons-le-Saunier, 1876, in-8° de 447 pages avec planches.

(Séance du 12 mars 1877.)

Trois Mémoires relatifs à l'antiquité, au moyen âge et à notre première renaissance, constituent la part de l'archéologie dans ce volume, — *Les Francs-Comtois au Salon de 1875*, par M. Victor Waille, étant de la critique d'art contemporaine.

La notice sur les fouilles faites en 1861 et en 1873 dans les ruines de la villa gallo-romaine de Vicourt, commune de Poitte, à 4 lieues sud-est de Lons-le-Saunier, est l'œuvre de M. Jules Le Mire, et sa description, comme les fouilles elles-mêmes, est très-

Digitized by Google

intéressante parce que les découvertes y ont été très-variées. Outre un hypocauste bien complet, on a trouvé dans ces ruines, qui portaient, comme si souvent, les traces destructives de l'incendie, des portions de chambres décorées. Les parois de l'une étaient enduites d'un ciment peint en vert éclatant avec un soubassement rouge d'ocre, séparé par une bordure jaune à filets verts; l'ornementation du plafond devait se composer d'une corniche à oves de petites dimensions et de pilastres cannelés, en forme de demi-colonnes, dont il a été trouvé des fragments. La pièce centrale, qui occupait toute la largeur de l'habitation, était décorée plus richement; ses murs étaient couverts « d'un enduit de stuc fond rouge-brique orné d'une large bordure fond rouge aussi, avec une guirlande de feuillages verts de diverses nuances. Entre cette bordure et le fond régnait une baguette d'un jaune vif, sur laquelle, à un centimètre de distance l'une de l'autre, étaient posées des perles de même couleur avec un point brillant. Dans le fond même de la fresque, autant qu'on en peut juger par les fragments recueillis, se trouvaient des arabesques, soutenant des draperies peintes sur le fond et relevées sur les côtés. Le soubassement ou plinthe était fond blanc, avec une large bordure formée de lignes vertes et brunes de différentes largeurs.

« La partie en relief n'était pas moins soignée. Des corniches et des frises en ciment se développaient autour de la muraille en dessins les plus variés, toujours de style très-pur. De ces ornements, les uns étaient exécutés à la main, à l'ébauchoir; les autres étaient coulés dans des moules et avaient par conséquent beaucoup moins de mérite d'exécution. La partie la plus curieuse de ces sculptures, mais aussi celle dont l'exécution laissait le plus à désirer, se composait de masques humains, placés probablement en mascarons, de manière à relier des guirlandes de fleurs et des grappes de raisins bien exécutées. L'un de ces masques offre une curieuse particularité: destiné très-certainement à former la partie centrale ou principale d'une ornementation composée de feuilles d'acanthe, il est lui-même exécuté au moyen de ces mêmes feuilles, bien que les détails du visage humain, les yeux, le nez et la bouche, soient parfaitement distincts. »

Il y a dans l'art du moyen âge plus de traces de l'antiquité qu'on ne croit. On a découvert au Veillon, sur la côte de la Vendée, une véritable *grotte* ornée de coquillages réels, dont l'emploi décoratif est comme un avant-coureur du goût de Palissy, qui a peut-être eu

Digitized by Google

occasion de voir des restes analogues. Tout le monde a remarqué au portail de Reims le sentiment antique des plis de certaines statues; l'une d'elles est certainement l'imitation directe d'une statue d'impératrice romaine avec la robe et le voile de Junon. Ici, sans être aussi complets, ces masques feuillagés font penser à ceux dont la fantaisie sculpturale du XIIIe siècle, s'inspirant, non de l'acanthe, mais du découpage des feuilles de l'ache et du persil, a rempli les surfaces de tympans de portes et d'extrados d'arcatures. J'en citerai comme exemples ceux qu'on trouve dans l'album de Vilart de Honnecourt et surtout celui qu'on voit encore à Soissons au-dessus de la porte d'une maison de la rue du Coq-Lombart.

Remarquons qu'on a trouvé à Vicourt un moyen bronze de Septime Sévère, et, quelques années auparavant, dans le même champ, une monnaie d'or de Théodose, — ce qui donne approximativement la date de la destruction, — comme aussi une *cave* avec des degrés droits et un soupirail; une cave souterraine est chose fort rare dans les constructions privées antiques, puisqu'à Pompéi on ne connaît encore que celle de la maison de Diomède. On a même recueilli la serrure qui était appliquée à la porte. Les clefs antiques, si compliquées et si bizarres, ne servaient souvent qu'à soulever un loquet, et beaucoup de leurs découpures étaient aussi inutiles qu'elles le sont souvent aujourd'hui, où elles n'existent que dans la clef sans avoir dans la serrure de pièces correspondantes; la serrure de Vicourt a donc une certaine curiosité. « Elle est composée d'une plaque de fer assez mince, munie encore de deux des quatre clous qui la fixaient à la porte et qui, par leur rivure, permettent de constater que la porte avait 4 centimètres et demi d'épaisseur, et était percée d'un trou donnant accès à la clef. Par derrière jouait un pêne mobile avec trois compartiments, qui correspondaient aux dents dont la clef devait être munie. »

Après avoir indiqué les marques de potiers MATVRVS et F. NOSTER, relevées sur des fragments de vases, je n'entrerai pas dans le détail des menus objets trouvés. Ce sont, pour la plupart, des outils, faucille, faux, tenaille, trois hipposandales ou busandales, et aussi, ce qui est rare, deux de ces coins de fer, garnis de deux anneaux et d'une chaîne, qu'on fiche à la tête d'une longue pièce ou d'une bille de bois pour pouvoir la faire tirer hors de la coupe par des bœufs ou des chevaux, et que les forestiers appellent des *commandes*.

Digitized by Google

Par cette analyse et les quelques citations que j'ai transcrites, on a pu voir que le travail de M. Lemire, dans les planches duquel on peut regretter de ne trouver aucun détail des peintures, est non-seulement très-intéressant, mais particulièrement clair, judicieux et sobre. sans ces longueurs et ces exagérations qui gâtent si souvent les descriptions de fouilles et de découvertes.

Le mémoire de M. Bernard Prost, archiviste du Jura et notre correspondant, est relatif à trois dalles funéraires franc-comtoises. L'une provenant de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, est maintenant au musée de la même ville depuis 1866. Elle représente, sous une arcature trilobée, frère Gérard, dit Bracer, en son vivant recteur de l'hôpital de Lons-le-Saunier (*de Ledone*) mort le 3 des ides d'août, c'est-à-dire le 13 août 1324. Il a les pieds nus, la robe ceinte de la cordelière à nœuds, et les manches de sa robe assez longues pour lui recouvrir les mains. La troisième, qui fait partie du dallage dans le chœur de la chapelle de Saint-Étienne-de-Coldres, a cette inscription : *Cy gy discrète parsonne Pierre Nyverd de Conliége* — c'est un village à une lieue sud-est de Lons-le-Saunier — *preste* (sic), *notaire publique, lequel trespassa le III jour de mars l'an 1541* (1542, nouveau style). Guillaume Nyverd, l'imprimeur ligueur parisien, était-il, comme le demande M. Prost, de cette famille franc-comtoise? Ces deux dalles, que la Société du Jura a très-bien fait de dessiner, n'ont rien de particulier comme art et ont couramment de nombreux analogues; mais la très-grande dalle funéraire de Guillaume de Vauldrey et de Marguerite de Villers-la-Faye, sa femme, dans l'église de Courlaoux, à 2 lieues de Lons-le-Saunier, l'un en armure complète recouverte de la cotte, l'autre avec une coiffe à grandes ailes, et tous deux sous des dais ouvragés de la richesse la plus élégante, est un monument des plus remarquables. M. Clos en a fait un très-bon dessin, et M. Prost l'a complété par une excellente biographie de Guillaume de Vauldrey, dont il suit la vie de 1419 à 1456; il paraît être mort vers 1470, et l'inscription, très-complète d'ailleurs, n'a les dates ni de son décès ni de celui de sa femme. Elle est même assez curieuse par cette mention : «Dieu, Notre-Dame, Monsr saint Michel, Monsr saint Christofle, Monsr saint Glaude et toute la Court de Paradis ayent mercy de leurs parves âmes.» *Parves* est bien la leçon de l'inscription et semblerait représenter leurs «petites» âmes, du *parvus* latin. Je croirais plutôt que le lapicide a fait, tout comme un

Digitized by Google

ouvrier imprimeur, une interversion de lettres et qu'il faut comprendre *pauves âmes* avec la prononciation populaire qui ne fait pas sonner l'r de *pauvre*. J'ajouterai, devant l'absence de la date des deux décès, qu'il se pourrait faire que la pierre ait été gravée — et posée, comme elle l'était, sur l'entrée du caveau funéraire de la famille Vauldrey, dans une chapelle de l'église de Courlaoux, dont Guillaume était seigneur, — du vivant même de Marguerite et de Guillaume, à propos duquel M. Prost a bien fait de rappeler sa belle devise, avec son rébus spirituellement et noblement héraldique : « J'ay valu, vaulx et vauldrey. »

C'est encore M. Prost qui a écrit une notice sur une statue en pierre, haute de 1m,18, et autrefois complétement peinte, qui est encore sur une console à droite dans la nef de l'église de Baume-les-Messieurs. Elle a les caractéristiques ordinaires de sainte Catherine, la couronne fleuronnée, la palme, la grande épée, la petite roue à griffes de fer, dont quelques-unes sont tombées, et, sous les pieds, le buste de l'empereur Maximin terrassé par son éloquence et qui est habillé avec un pourpoint à crevés, un manteau à revers fourrés et une casquette ceinte d'une couronne, comme un empereur d'Allemagne. Malgré de trop grosses mains, aussi maladroites que possible, la jeune martyre est fort élégante et fort bien mise, dans le costume de cour qu'on trouve dans les miniatures des Heures d'Anne de Bretagne; c'est dire que la statue, avec le retard de la mode provinciale, est plutôt du temps de François Ier que du temps de Louis XII.

M. Prost a fait suivre sa curieuse notice d'extraits d'un inventaire de l'abbaye de Baume de 1654. Il y est question de beaucoup de tableaux, mais sans noms d'artistes. Il y est question aussi des châsses de saint Loutain ou Lotein, Lautenus (1er novembre) et de saint Aldegrain, deux saints locaux peu connus, dont le second manque au Martyrologe de Chastelain et à la liste publiée par Mlle Dupont dans les Annuaires de la Société de l'histoire de France. Elles me paraissent avoir été seulement en bois, puisque l'inventaire, fait après la mort de Claude d'Achey, dit que ledit défunt abbé, ayant recouvert ces reliques, les tenait « en son palais de Besanson, ayant fait faire deux chasses pour mettre les reliques susdictes, qui sont à Conliége chez le sieur Andrey, admodiateur de ladite abbaye, dont l'une est desjà dorée, et l'autre en estat de l'estre, la *menuiserie* estant jà faitte. » On connaît des châsses de bois sculpté,

Digitized by Google

ainsi la curieuse châsse de saint Bohaire, du commencement du XVIe siècle, qui est dans l'église de Saint-Bohaire, près de Blois, à gauche de la route de Vendôme, et qui a figuré à la section rétrospective de l'Exposition de 1867.

Cet inventaire se termine par la mention de quelques livres. Le titre de l'un a été écrit par le scribe d'une façon assez fantaisiste : « Quatre volumes de *Parlamitanus* (sic) sur le Droit canon. » *Parlamitanus* doit être pour *Palermitanus*, de *Palerme*. Il s'agit en effet de Nicolaus de *Tudeschis*, ou *Nicolaus Panormitanus*, archevêque de Palerme et cardinal, mort en 1445, surnommé *la lanterne de Droit*, et de son commentaire sur les Décrétales, souvent réimprimé, et imprimé d'abord à Venise par Jean de Cologne, sans date, et par Vindelin de Spire, en 1471 et 1472, ce qui met les impressions du « *Parlamitanus* » au nombre des plus précieux incunables, comme il est si fréquent pour les grands traités de droit canonique.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Documents relatifs à l'histoire de France recueillis dans les archives de Turin.

Rapport de M. Armingaud sur sa mission en Italie.

(Séance du 4 décembre 1876.)

Si la maison de Savoie partage avec quelques autres le prestige de l'antiquité et celui d'une fortune prodigieuse, quoique longuement préparée, elle est peut-être supérieure à toutes par la faiblesse des moyens et l'importance des résultats, par la patience unie à l'activité, par la grandeur des difficultés vaincues, des périls conjurés, des résurrections accomplies. Quand on parcourt l'innombrable série de négociations, de traités et d'actes publics que renferment les archives de l'ancienne capitale du Piémont et qui se suivent avec une régularité parfaite de l'année 1179 à l'année 1861, on ne peut oublier les bouleversements et les ruines qui pendant ce long espace de temps se sont accumulés dans l'Europe occidentale et centrale autour du Piémont toujours menacé et chaque jour plus vivant. Si l'on songe, en outre, que ce territoire pauvre et restreint était environné des plus puissants ennemis et que, jusqu'à nos jours, la maison de Savoie n'a peut-être pas eu un seul règne qui ait été à l'abri des dangers suprêmes, on reste confondu d'admiration devant cet accroissement continu qui semble avoir été le prix d'une lutte non moins constante pour la vie.

C'est parce que la maison de Savoie était faible qu'elle a toujours eu horreur des aventures, c'est parce que le courage et même l'esprit militaire étaient à eux seuls impuissants à la sauver qu'elle s'est fait une habitude de la réflexion, de la prudence, de la souplesse

Digitized by Google

et de la ruse, c'est enfin parce qu'elle a, toute proportion gardée, plus négocié, plus cherché, plus observé, plus écouté, plus écrit, et avec plus de succès qu'aucune autre, qu'elle a été de si bonne heure justement jalouse de conserver les monuments de ses négociations et de ses pratiques, et qu'elle a fait des archives une des plus anciennes et des plus importantes institutions de l'État.

Ce riche dépôt d'actes et de renseignements diplomatiques, dont le surintendant, M. Nicomede Bianchi, publie actuellement un catalogue des plus intéressants et des plus utiles[1], remonte à une très-haute antiquité et a toujours été l'objet des soins les plus vigilants. Des lois sévères ont constamment protégé « ce sanctuaire des secrets traditionnels de l'État, » et favorisé son accroissement. Lorsqu'au XVIe siècle la maison de Savoie eut adopté l'usage des ministres résidents, elle eut une source d'informations non plus seulement précises et étendues, mais régulières et quotidiennes. La diplomatie piémontaise fut astreinte à envoyer à la fois des *dépêches* sur les affaires courantes et des *relations* sur l'état du pays, absolument comme la diplomatie vénitienne dont on a tant célébré les mémorables rapports, un peu au détriment de ses voisines. On se demande pourquoi l'on n'a pas encore publié les *Relations des ambassadeurs piémontais*, surtout lorsqu'on se rappelle les paroles de lord Chesterfield à son fils qu'il voulait former sur leur modèle : « Ce qui est certain, c'est que dans toutes les cours, dans tous les congrès où se trouvent beaucoup de ministres, *ceux du roi de Sardaigne sont en général les plus capables, les plus instruits et les plus adroits*[2]. »

Je ne prétends pas, Monsieur le Ministre, donner à Votre Excellence une analyse succincte des documents innombrables qu'a laissés cette mémorable diplomatie. Je voudrais seulement, à l'aide du travail que M. le surintendant Bianchi achève en ce moment et des recherches personnelles qui m'ont été facilitées par l'empressement et la courtoisie parfaite de cet illustre savant, appeler particulièrement votre attention sur les documents piémontais ou devenus tels qui intéressent au plus haut degré l'*histoire de France*.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, on peut assurer d'une manière générale que les *deux tiers* au moins des immenses matériaux qui remplissent les salles des Archives de Turin et sont répartis dans

[1] *Le Materie politiche relative all' estero degli archivi di Stati piemontessi*, indicate da Nicomede Bianchi, surintendente ai medesimi. Torino, 1876.

[2] Bianchi, ouvrage cité.

Digitized by Google

les catégories suivantes : *Négociations et Traités* (instructions du duc ou du roi, propositions, mémoires, déclarations, projets, protocoles, etc.), *Matières d'empire*, *Matières ecclésiastiques*, *Cérémonial*, *Mariages*, *Matières militaires*, *Tutelles* et *Régences*; *Correspondance des agents diplomatiques*, *Cours étrangères*, etc., ont un rapport des plus étroits avec notre histoire qu'ils éclairent ou complètent dans ses différentes périodes. Si les ducs de Savoie et les rois de Sardaigne ont dû être des négociateurs infatigables, c'est avec la France plus qu'avec aucune autre puissance que leur position géographique les condamnait à vivre, à combattre et surtout à négocier. Dans la catégorie *Négociations* (1233-1861), sur 220 dossiers environ, 69 sont consacrés à la France, et sur les 150 autres, 47 à l'Autriche, c'est-à-dire, au point de vue historique, à la France encore; car les négociations de la Savoie avec l'Autriche ont toujours menacé directement ou indirectement un intérêt français. C'est même dans les *négociations avec l'Autriche* qu'on trouve le dernier mot de la politique savoisienne à l'égard de la France, lorsqu'il s'agit de tromper cette dernière puissance, de la désarmer ou de l'endormir. Dans la catégorie *Traités* (1179-1861), une des trois classes est presque entièrement d'intérêt français; elle a pour titre : *Traités anciens avec la France, les dauphins et autres princes confinant au duché de Savoye.* Enfin, dans toutes les subdivisions de ces archives comme dans le texte même des documents, on retrouve sous une forme ou sous une autre le nom, la présence ou la préoccupation de la France.

I

Il n'y a pas de roi français depuis saint Louis dont le règne n'ait laissé, dans les Archives de Turin, d'importantes traces et de précieux documents. Les limites de ce rapport ne me permettent pas d'en dresser règne par règne un inventaire que j'aurai peut-être l'honneur de présenter plus tard à Votre Excellence. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je voudrais essayer de vous indiquer les grands faits de notre histoire nationale sur lesquels ces Archives pourraient avec le plus de certitude répandre une lumière nouvelle.

1. Guerre de Cent ans et rapports avec la féodalité française aux XIVe et XVe siècles.

Le rôle des comtes et ducs de Savoie dans la guerre de Cent ans est resté beaucoup plus effacé dans les ouvrages de nos historiens

Digitized by Google

qu'ils ne l'ont été en réalité. Leur séjour à Gentilly « près Paris, » leur participation glorieuse aux principales batailles du XIVe siècle, Mons-en-Puelle, Cassel, Roosebeke, et à plusieurs siéges, témoignent assez du dévouement des comtes de Savoie à la maison de France. Mais les historiens, réservant en général leur attention à la grande féodalité, ont laissé dans l'ombre la maison de Savoie tant qu'elle est restée fidèle à la France. Parmi les nombreux documents originaux qui, à Turin, permettraient d'approfondir cette question, je citerai :

Les lettres de Philippe VI au comte de Savoie, Aimon le Pacifique, pour le décider à venir à son secours avec 300 hommes d'armes, 1337.

Les lettres de Charles, dauphin de Vienne et régent de France, à Amédée VI, pour l'engager à renouveler cette assistance, 1358.

Des ordres de payement signés de Charles VI en faveur du comte de Savoie et des hommes que celui-ci avait engagés au service de la France, 1411 et 1415.

Les lettres de Charles VII, du duc Amédée VIII, de Philippe le Bon, relatives aux projets du traité commencé à Bourg-en-Bresse et conclu plus tard à Arras entre Charles VII et Philippe le Bon, 1424-1440, et beaucoup d'autres documents sur le même sujet.

L'histoire de la réunion du Dauphiné à la France, l'intervention de Philippe VI dans les démêlés des comtes de Savoie avec les Dauphins du Viennois, les rapports des comtes et ducs de Savoie avec les princes héréditaires de France, souverains du Dauphiné, notamment avec le dauphin Louis (plus tard Louis XI), ne sauraient être étudiés avec plus de profit que dans les nombreux documents que les Archives de Turin renferment sur cette importante matière et dont l'inventaire seul suffit à attester la richesse et l'intérêt. De l'examen des mêmes sources résulteront des faits et des aperçus nouveaux sur les rapports de la maison de Savoie avec la féodalité française pendant la même période, et surtout avec la maison de Bourgogne.

2. Origines des guerres d'Italie.

Les historiens modernes qui ont jugé avec une sévérité extrême la direction imprimée par Charles VIII à l'esprit belliqueux de la nation française n'ont pas assez étudié et parfois n'ont pas connu les raisons, les traditions, les engagements, les nécessités qui appelaient les rois de France au delà des Alpes. L'intervention de la

Digitized by Google

France dans les affaires italiennes remonte en réalité, non à Charles VIII, mais à Charles d'Anjou, sans parler de Robert Guiscard. Depuis la conquête du royaume de Naples par le frère de saint Louis sur le dernier des Hohenstaufen jusqu'à la reprise du même royaume par le fils de Louis XI sur les Aragonais, on trouve une suite ininterrompue de négociations, de rapports avec toutes les puissances italiennes et même d'expéditions militaires qui prouvent que la France n'a jamais pu complétement refuser le grand et terrible héritage de Grandella, de Tagliacozzo et de Palerme. Ainsi, aux jours les plus sombres de la guerre de Cent ans, la France ne s'est jamais désintéressée des affaires italiennes, où elle n'a cessé d'exercer une influence considérable, même au lendemain de Poitiers et d'Azincourt. Les guerres d'Italie, dont l'issue nous a été si funeste, ne sont cependant pas un accident dans notre histoire; elles ont leurs causes et leurs *origines*, dont l'exposé n'est peut-être ni moins long ni moins important que celui de ces grands événements mêmes.

Je n'ai pas à rappeler ici l'action puissante des Capétiens et des Valois sur la papauté d'Avignon, les dictatures françaises à Florence, les relations suivies avec les Visconti de Milan, les continuelles expéditions dans le royaume de Naples, les rois de France doges de Gênes bien avant l'époque où ils devinrent rois de Naples et ducs de Milan. Le Piémont, sans être le principal objectif de la France pendant ces deux siècles, n'en a pas moins conservé de précieux témoignages de toutes ces manifestations de l'activité française. Il semble que, si cet État subalpin a été de tout temps pour nous la clef de l'Italie, ses archives gardent encore aujourd'hui le secret de notre politique au delà des Alpes. C'est là qu'on voit la cause déterminante de l'expédition de Louis Ier d'Anjou (1382); l'appui donné par Amédée VIII au maréchal Boucicaut, gouverneur de Gênes pour le roi de France (1409); les négociations avec Yolande, reine de Sicile et tutrice de Louis III (1419); les pratiques de Louis, dauphin, avec le duc de Savoie, pour la conquête de Gênes à une époque où le premier de ces princes n'était encore ni assez mûr ni assez cynique pour répondre aux offres des Génois par le refus brutal que tout le monde connaît. Les documents rangés dans la catégorie *Asti* sont d'une richesse et d'une importance considérables, surtout à partir de 1411 : on y peut suivre l'histoire de la maison d'Orléans en Lombardie, et voir par la per-

Digitized by Google

sistance et la continuité de ses efforts combien il était difficile à Louis d'Orléans, devenu Louis XII, de renoncer au Milanais. La catégorie *Saluzzo* permet d'expliquer les longs démêlés des marquis de Saluces avec les ducs de Savoie, l'hommage offert par ce feudataire au roi de France, et les causes de la guerre qui éclata plus tard entre Henri IV et Charles-Emmanuel Ier.

3. Guerres d'Italie et rivalité des maisons de France et d'Autriche au XVIe siècle.

Ici les documents abondent. Il n'est pas une seule année, de 1494 à 1559, qui n'en fournisse un contingent des plus remarquables. Les négociations engagées par Charles VIII avec le Piémont, en vue du passage des Alpes, remontent à 1487; celles de Louis XII sont surtout actives de 1507 à 1514; celles de François Ier sont pour ainsi dire continuelles. L'histoire de l'occupation du Piémont est tout entière à refaire avec les pièces nombreuses, bien qu'incomplètes, des catégories *France* et *Autriche*. L'invasion française amena la dispersion ou même la perte d'un grand nombre de documents relatifs au règne du duc Charles III (1504-1552), mais cette lacune est en partie comblée par un journal autographe en quatre volumes, œuvre du conseiller le plus intime et plus dévoué de cet infortuné souverain, Jean Valliet, seigneur de Saint-Pierre, dans le val d'Aoste. Ce journal, d'autant plus précieux qu'il remplace en quelque sorte beaucoup d'originaux perdus, est, d'après M. Nicomede Bianchi, *très-riche en faits absolument inconnus*. Je signalerai encore les nombreux documents relatifs à la conclusion du fameux traité de Cateau-Cambrésis.

4. Henri IV, Richelieu et Mazarin.

Rien de ce qui émane d'Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV ne saurait nous trouver indifférents. Si la correspondance d'Henri IV et celle de Richelieu ont été publiées dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, celle de Mazarin n'est encore que commencée, et celles de Louis XIV et de ses ministres sont restées en grande partie inédites, surtout en ce qui concerne les rapports avec le Piémont et la rivalité séculaire avec la maison d'Autriche.

Le duc Charles-Emmanuel Ier qui, dans son règne demi-séculaire, a été le contemporain (1580-1630) d'Henri III, d'Henri IV

Digitized by Google

et de Louis XIII, a, par ses défauts mêmes, rendu de grands ervices aux écrivains de l'avenir [1]. Ce prince, le seul peut-être dans la maison de Savoie auquel aient manqué la mesure et l'instinct du succès, a tant agité de questions, tant ambitionné de conquêtes, tant couru d'aventures, tant essayé de politiques, tant fatigué d'agents et de secrétaires, qu'il a laissé après lui beaucoup plus de documents que d'autres souverains plus avares d'expériences et plus féconds en résultats. Aussi, après avoir, de son vivant, fait parfois les affaires de ses voisins, contribue-t-il encore après sa mort à enrichir leur histoire et mérite-t-il la reconnaissance de l'étranger.

La période qui suit immédiatement sa mort est encore, en Piémont, plus étroitement liée à l'histoire de France. Sous Victor-Amédée Ier (1630-1635), beau-frère de Louis XIII, sous Madame Royale, fille d'Henri IV et régente en Piémont pour ses fils François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel II (1635-1657), le Piémont subit plus que jamais la prépondérance française. Richelieu et Mazarin ne sont pas seulement de puissants amis que la politique commande de ménager, mais encore d'incomparables conseillers et comme les tuteurs naturels des jeunes fils de Christine de France. Si la fille d'Henri IV sait défendre virilement l'indépendance de sa couronne vis-à-vis de son propre frère ou de son neveu, elle n'en reste pas dans de moins constants et intimes rapports avec leur gouvernement, c'est-à-dire avec les deux plus grands ministres de la France au XVIIe siècle.

a. 1582-1594.

Charles-Emmanuel Ier a joué un rôle très-actif dans la Ligue, dont il espérait des agrandissements de territoire et même la couronne royale de France. Depuis 1582 jusqu'au traité de Lyon de 1601, ses intrigues avec les Guises et la féodalité rebelle, ses pratiques auprès des populations du Dauphiné et de la Provence ne s'arrêtèrent jamais, et il n'attendit pas la mort d'Henri III pour prêter à la Ligue un concours actif ou même pour agir militairement en son propre nom. Je relève :

1° Dans les *Instructions du duc :*

Pratiques secrètes auprès du duc de Guise relativement à la couronne de France (1583). — Offres du duc de Guise (1584). — Pratiques auprès du

[1] Voy. les tomes II, III et IV du remarquable ouvrage de M. Ricotti : *Storia della monarchia piemontese*, Firenze, 1865-1869.

Digitized by Google

duc de Montmorency pour le persuader de s'unir au parti du duc de Guise (1586).

Demandes pour la cession éventuelle de la Provence, du marquisat de Saluces et d'une bonne partie du Dauphiné (1588); — pour connaître les inclinations du peuple de Paris à l'égard de la personne de Charles-Emmanuel Ier (1589).

Pratiques auprès de l'amiral Doria; — auprès du maréchal de Montmorency; — auprès du duc de Mayenne après la mort d'Henri III (1589).

Insinuations au duc de Nemours sur la nécessité de gagner l'aide des catholiques de Grenoble (1589). — Réponse du duc aux demandes des provinces du Dauphiné, réclamant des secours pour la ville de Grenoble (1590). — Incitations aux Lyonnais (1590).

Insinuations au duc de Nemours d'embrasser le parti du duc de Savoie dans la prochaine élection du roi de France (1591). — Conduite à tenir pour être élu roi de France par les états généraux dans le cas où ceux-ci entendraient exclure la maison de Bourbon (1592). — Pratiques auprès du maréchal de Lesdiguières et du duc de Mayenne dans le même sens (1592-1593).

2° Dans les *Relations et Mémoires :*

Recueil de notices relatives aux conspirations des Guises (1585).

Relation sur l'opinion publique à Grenoble (1590); — sur les motifs qui avaient amené les Provençaux à appeler le duc de Savoie à leur aide (1591).

Discours aux gentilshommes catholiques du Dauphiné pour leur persuader de demeurer unis au parti catholique et au duc de Savoie (1591); — aux états généraux de France pour leur persuader d'élire au trône royal le duc Charles-Emmanuel de Savoie (1592), etc.

b. 1594-1608.

Après la guerre qui fut terminée par le traité de Lyon, Charles-Emmanuel resta encore quelques années avant de prendre son parti de la supériorité d'Henri IV. Sans parler des nombreuses discussions qu'il souleva au sujet de l'exécution du traité, on trouve encore les documents suivants :

Éclaircissements du duc à la cour de France relativement aux imputations dirigées contre ce prince et tendant à l'accuser d'avoir ordonné l'assassinat du roi (1602). — Propositions faites au duc de Savoie de soutenir le parti catholique en France (1601). — Relation sur les circonstances de l'arrestation du maréchal de Biron (1602); — sur les conférences du duc avec Lesdiguières (1602).

Digitized by Google

Mémoires divers relatifs aux négociations suivies à Venise entre le comte Martinengo et l'ambassadeur français, négociations où furent mises au jour les prétentions du roi de France à l'égard du duc de Savoie (1605).

c. 1608-1610.

Mais à partir de 1608, l'ascendant d'Henri IV devient irrésistible. Charles-Emmanuel essaye d'abord de se faire restituer amicalement les provinces perdues, puis il cherche une compensation dans de nouvelles conquêtes faites de concert avec la France au détriment de l'Espagne. Dès lors il se jette, avec son intempérance ordinaire, dans les hasards de cette nouvelle politique, non sans vouloir se ménager un retour du côté de l'Espagne et convaincre cette puissance de la douloureuse nécessité où il est de la combattre. Il persistera dans cette attitude sous Henri IV, Marie de Médicis et Richelieu; mais ses incertitudes périodiques, ses trahisons ouvertes et déclarées, son impatience des résultats et l'excès de ses prétentions l'empêcheront de tirer profit du penchant qui le ramène sans cesse vers le plus fort des deux adversaires, sans l'y fixer jamais. A cette période si intéressante de la diplomatie française et piémontaise appartient toute une série de documents, parmi lesquels je me borne à signaler ceux qui ont trait au *grand dessein* d'Henri IV.

Propositions faites par le duc d'une ligue avec la France et les princes italiens contre l'Espagne (1609). — Investigations sur les vraies intentions du roi de France pour la paix ou la guerre (1609). — Réponses et déclarations d'Henri IV au duc de Savoie relativement à la guerre projetée contre l'Espagne (1610). — Mémoire autographe du duc Charles-Emmanuel sur les conseils donnés à Henri IV pour réussir dans l'entreprise contre l'Espagne (1609). — Propositions du duc relatives à son entrée dans la ligue contre l'Espagne et à l'acquisition du Milanais (1609). — Préliminaires du traité de Brussolo (1609). — Réponses d'Henri IV.

Un dernier document est caractéristique; il a pour titre : *Déclaration du duc Charles-Emmanuel au Parlement de Paris, auquel il manifeste la volonté de venger l'assassinat du roi, 1610.* Ainsi le prince qui a commencé par vouloir démembrer le royaume d'Henri IV (1589), qui n'a rien négligé pour lui ravir la couronne (1593), qui a dû se justifier d'un projet d'assassinat sur sa personne (1602), ce prince finit par solliciter l'honneur de venger sa mort. Cette conversion d'un infatigable ennemi suffirait pour juger Henri IV lui-même, si tant

Digitized by Google

d'autres faits ne démontraient déjà les admirables métamorphoses produites par le génie de ce roi au dedans comme au dehors.

d. 1610-1630.

Pendant la régence de Marie de Médicis et les premières années du ministère de Richelieu, Charles-Emmanuel, compromis vis-à-vis de l'Espagne, mais suspect à la France, est réduit à acheter bien cher la protection ou le pardon du grand cardinal. Ces inquiétudes et ces dangers ne l'empêchent pas de poursuivre les rêves de son ambition dans le Milanais, ni même de conduire d'autres projets bien autrement chimériques, tels que l'acquisition du titre de roi et même de la couronne impériale, la soumission de Genève à sa domination, la formation d'une ligue chrétienne contre les Turcs, d'une ligue italienne contre l'Espagne et la France sous la haute direction du pape, la conquête de Gênes et peut-être de la Corse, la répression de l'hérésie en France, en Suisse et en Allemagne, au moment même où, dans ce dernier pays, il offrait son alliance aux princes protestants pour obtenir la couronne de Bohême ou celle de roi des Romains. On conçoit sans peine qu'un prince d'une activité aussi inconsidérée, mais si multiple et si bien servie par une diplomatie infatigable pendant un règne d'un demi-siècle, a dû laisser à l'histoire de France et à l'histoire générale de l'Europe d'innombrables et d'inestimables renseignements.

Relevons, de 1610 à 1630, les documents ci-après :

Médiation du duc auprès du prince de Condé pour l'amener à déposer les armes (1616). — Offres de secours faites par le duc, au prince de Condé, si celui-ci consent aux compensations proposées.

Mémoire du duc au cardinal-prince, son fils, tendant à fomenter sous main, à la cour de France, la guerre contre les huguenots pour se frayer la voie à la reprise de Genève et du pays de Vaud (1621).

Efforts pour obtenir du roi de France que celui-ci patronne l'élection du duc comme roi des Romains (1618).

Instructions du duc sur les affaires de la Valteline et de Gênes (1624). — Appel au duc de Rohan qui est invité à servir dans l'armée savoisienne (1624).

Longues négociations avec la France, de 1624 à 1630, avec lettres ou notes de Richelieu et de Mazarin, qui faisait alors ses débuts dans la diplomatie.

Mémoire sur les manéges du cardinal de Richelieu contre la maison de Savoie (1629). — Conférence de Suse entre le duc de Savoie et le car-

Digitized by Google

dinal de Richelieu (1629). — Conseils envoyés au duc par le cardinal de Richelieu lui recommandant l'union avec la France (1630). — Conférence de Grenoble entre le cardinal de Richelieu et l'ambassadeur du duc de Savoie (1630).

Relation sur le siége et la prise de Pignerol par les Français (1630), — sur les opérations de l'armée française en Piémont et sur les négociations engagées avec le cardinal de Richelieu (1630).

Documents très-intéressants dans les catégories *Espagne* et *Autriche*, où il est si souvent question de la France; dans la catégorie *Montferrat*, où l'on peut étudier à nouveau l'*Histoire de la succession de Mantoue*, une des affaires où se révéla la fermeté de Richelieu et l'habileté de sa politique; dans la catégorie *Materie d'Impero*, où abondent les curieux témoignages de l'activité fébrile de Charles-Emmanuel, et de l'intervention peu connue de ce prince dans les affaires d'Allemagne, au début de la guerre de Trente ans.

e. 1630-1657.

Le règne de Victor-Amédée Ier et la régence de Marie-Christine de France présentent, comme je l'ai indiqué plus haut, une série de rapports continus entre les cours de Paris et de Turin. Aussi dois-je renoncer, pour cette période, même à l'analyse la plus rapide. Mais c'est une de celles où les découvertes peuvent être les plus fructueuses [1]. Dans les dépêches de Richelieu, de Mazarin et de leurs agents, l'intérêt littéraire ne le cède en rien à l'intérêt politique. Comment rester indifférent à la langue du grand siècle parlée par de grands hommes d'État et mise au service d'une politique vraiment nationale?

La *Correspondance diplomatique*, qui forme, dans les Archives de Turin, une série complète et distincte de l'an 1500 à l'an 1815, devra être consultée pour toutes les époques dont je viens de signaler l'importance dans ce paragraphe et le précédent. M. Bianchi, par la liste chronologique très-exacte qu'il donne des ministres d'État à Turin et des agents piémontais près les divers gouvernements, a déjà facilité ces recherches. (Voy. p. 544-588 de son catalogue.) Parmi ces lettres et dépêches, je citerai, comme se rap-

[1] Comme l'ont prouvé déjà, au point de vue piémontais, les savants travaux du comte F. Sclopis (*Documenti riguardanti il principe Tommaso*), du baron G. Claretta (*Storia di Madama Reale*) et de M. Bazzoni (*La Reggenza di Maria Cristina*).

Digitized by Google

portant aux périodes et aux faits étudiés plus haut, ou attirant plus particulièrement l'attention par le nom de leurs auteurs :

Les correspondances de Claude Seyssel et du seigneur de Châteauvieux, toutes deux sans date précise, mais antérieures à 1507.

Celles de Duplessis de Richelieu, cardinal (1622-1624, 1636, 1638, 1642);

Celles du comte Provana de Druent (1624, 1626, 1628, 1630-1633);

Celles du père Monod (1631, 1636-1637);

Celles de Giulio Mazarini, cardinal (1631-1660);

Celles de l'abbé Andrea Mondino (1632, 1634-1650);

Celles du comte Francesco-Maria Brolia (1649-1655).

La correspondance des agents piémontais à Vienne, correspondance qui, pour l'histoire de France, n'est guère moins instructive que celle des agents piémontais à Paris ou les notes des ministres français, comprend pour les mêmes époques :

Les lettres du duc à M. de Bellegarde, à M. de Rennet, et les dépêches de M. de Bellegarde (1532-1535), — de Rubat (1535) — et de René de Chalant, maréchal de Savoie (1538-1547).

Les lettres du duc à Richard de Monfalcone (1546-1553).

Les dépêches de Versey de Gerhart-Joulx, dit le marquis de Watwille, 1608 (1628-1630), etc.

5. Seconde moitié du règne de Louis XIV.

Avec Victor-Amédée II (1675-1730), le duché de Savoie, érigé en royaume de Sicile ou de Sardaigne, prend rang parmi les puissances européennes. Au point de vue français, l'influence de ce prince se fait sentir, pendant les trente dernières années du règne de Louis XIV, dans les mécomptes de notre diplomatie et dans les échecs de notre politique. Son apparition sur le trône n'est pas moins décisive que celle du prince Eugène sur les champs de bataille. Louis XIV a compris trop tard l'*abbé de Savoie* pour le ramener à lui et réparer la faute commise; il ne s'est jamais mépris sur le duc; il fera même de grands sacrifices pour le gagner à sa cause, mais sans assez de décision ni d'à-propos pour y réussir. Les Archives de Turin fournissent de nouveaux éléments pour étudier la politique du grand roi dans la période de son règne qui est assurément la moins heureuse, mais qui est restée peut-être la plus importante pour l'avenir de la France, et doit être, pour nous, la

Digitized by Google

plus instructive. En même temps, l'agrandissement matériel et surtout l'agrandissement moral de la maison de Savoie donnent le plus grand prix à tous les actes émanés d'elle pendant la vie de son premier roi, et destinés à mettre en pleine lumière non-seulement la politique italienne de Louis XIV, mais toutes les évolutions de la politique générale dans ses rapports avec celle de la France.

Recommandations faites par les rois de France et d'Angleterre à leurs plénipotentiaires à Nimègue, relativement aux intérêts du duc de Savoie (1678).

Mémoire pour et contre l'utilité de la négociation d'une paix séparée avec la France (1696).

Série de documents relatifs aux négociations qui précédèrent immédiatement l'ouverture de la succession d'Espagne (1697-1709).

Mémoires et lettres du duc Victor-Amédée II à ses ministres à Paris, sur le projet de l'échange de la Savoie avec l'État de Milan (1700).

Série de négociations de 1702 à 1707, où l'on trouvera à la fois la preuve des efforts faits par Louis XIV pour gagner ou ramener Victor-Amédée II, et des fautes commises dans le choix du temps et des moyens; en un mot, les éléments d'un jugement définitif sur un fait qui a peut-être décidé l'issue de la guerre de la succession d'Espagne. Ces négociations attestent aussi la duplicité de Victor-Amédée II en 1702-1703 et même, ce qui est moins connu, en 1707, car, au moment même où il ravageait le Dauphiné, il ne cessait de faire des propositions à la France ou de répondre à celles de cette puissance.

Demande du roi de Prusse qui réclame une partie de l'artillerie française prise sous les murs de Turin, et réponse du duc Victor-Amédée II (1707).

Projet de pacification générale, tendant à attribuer au duc de Savoie une partie de la monarchie espagnole (1712).

Dans cette période, les catégories *Espagne*, *Autriche*, *Hollande*, *Angleterre*, *Matières d'Empire* présentent un vif intérêt, même au point de vue français. C'est là qu'on voit poindre l'idée de l'unité italienne au profit de la maison de Savoie, mais accomplie par des moyens tout différents de ceux qui ont réussi un siècle et demi plus tard. Dans cette conception première d'un grand projet qui est devenu de nos jours une grande réalité, les ducs de Savoie n'auraient pas été rois d'Italie, mais *vicaires de l'Empire en Italie*. C'eût été la solution de la question italienne par le procédé ultraconservateur, tandis que la guerre de 1859 a amené la même solution par le procédé libéral. C'eût été, à un autre point de vue, la solu-

Digitized by Google

tion germanique, à défaut de la solution vraiment nationale. Mais, dans les deux cas, la maison de Savoie avait trouvé une solution savoisienne.

Manifeste de l'empereur Léopold, qui interdit à tous les princes, États et vassaux de l'Empire en Italie de prêter assistance à la France sous peine de la confiscation de leurs fiefs (9 avril 1689). Le duc est cité, se justifie et se déclare bientôt pour l'Empereur. En 1701, au commencement de l'autre guerre, il est mis au ban de l'Empire; mais même alors il s'efforce de prouver que son alliance avec la France n'a d'autre but qu'une sorte de neutralisation du Milanais et n'offense pas l'Empire.

Mémoires remis aux ministres de Sa Majesté Impériale pour obtenir la concession du vicariat impérial sur les terres de l'Empire, en Italie (1708). — Mémoire sur la qualité et l'extension du vicariat impérial concédé à la maison de Savoie (1708). — Questions et réponses pour décider si le vicariat impérial des ducs de Savoie est restreint à leurs seuls États ou embrasse l'Italie tout entière (1711).

Citons encore, à d'autres points de vue :

Les lettres du marquis Ferrero della Marmora, ambassadeur du duc de Savoie à Paris, et les instructions à lui remises pour la négociation du mariage de Victor-Amédée II avec Mademoiselle Anne d'Orléans (1684). — Lettres de Louis XIV, du duc d'Orléans et de Louvois, relatives à cette affaire.

De très-curieux documents sur les complots formés en faveur de la France sur plusieurs points du Piémont (1705).

Un grand nombre de mémoires et de rapports (catégorie *Imprese militari*) qui intéressent l'histoire militaire de la France de 1692 à 1789.

Dans la correspondance diplomatique :

Les dépêches du comte Vittorio, envoyé à la cour impériale (1685-1693, 1703-1710).

Les dépêches du comte Mellarède, envoyé à la cour impériale (1707-1708, 1710-1714).

La correspondance du comte Ferrero della Marmora, envoyé à Paris, de 1674 à 1681, en 1684 et en 1697; celles du comte de Vernone, du président Lescheraine, du comte Solaro di Govone, du baron Perrone, du secrétaire Donaudi, à diverses époques, mais principalement de 1713 à 1715.

6. Louis XV.

Le règne de Louis XV et les premières années de celui de Louis XVI peuvent aussi puiser aux mêmes sources, avec des chances égales de succès. Mais comme je crains, Monsieur le Ministre,

Digitized by Google

d'étendre les limites d'un travail déjà trop long, je me bornerai à indiquer à Votre Excellence les nombreux documents qui se rapportent aux années 1733 à 1735, 1742 à 1748 (*Histoire diplomatique de la guerre de la succession de Pologne et de la guerre de la succession d'Autriche*), et à lui rappeler ceux qui regardent *l'acquisition de la Corse par la France*, et qui sont compris entre les années 1730 et 1771. Ceux-ci n'auront pu échapper à l'attention de M. Molard, chargé par un de vos prédécesseurs d'une mission dont l'objet est de recueillir en Italie tout ce qui se rattache à l'histoire de cette île devenue française, et si digne, par son zèle et son érudition, d'obtenir un plein succès dans la tâche laborieuse qu'il a entreprise.

7. Révolution française.

Le Piémont a joué un rôle très-actif dans les événements politiques et militaires déterminés par la Révolution française, et dans la croisade des monarchies européennes contre la France révolutionnaire. La plus grande crise qu'ait subie la fortune huit fois séculaire de la maison de Savoie, crise mortelle sans la chute improbable de Napoléon Ier, n'a eu d'autre cause que l'entraînement qui jeta le Piémont, contrairement à ses traditions et à ses intérêts, dans une de ces guerres de principes qui sont l'opposé de la politique rationnelle, et qui, dans tous les cas, sont interdites aux petits États. Sous l'influence du dogmatisme politique et de l'esprit de propagande si fatal à la France elle-même sous toutes les formes et sous tous les régimes, la maison de Savoie perdit cette intuition du succès qui était, pour elle, comme un don divin et qui avait été jusqu'alors la cause principale de son long et rare bonheur. Elle méconnut, sans prendre le temps de s'éclairer, la vigueur du colosse révolutionnaire et fut brisée, bien avant l'Autriche et la Prusse, dans une lutte terrible, où sa position géographique la condamnait à recevoir les premiers coups. Cependant, même aux jours les plus sombres de la tyrannie napoléonienne, elle eut le mérite de ne jamais désespérer et de préparer un retour de fortune. Aidée par les fautes incroyables de son adversaire, elle parvint à recouvrer toutes les provinces perdues, et même à les agrandir; elle sut tirer de ses désastres mêmes un nouvel élément de vitalité et de grandeur.

L'étude approfondie de ses actes diplomatiques et de ses rapports

Digitized by Google

avec la France fournira aux historiens futurs de la Révolution et de l'Empire un grand nombre de faits et d'aperçus qui ont échappé jusqu'ici même aux plus illustres. C'est grâce à elle que l'on pourra sûrement décider jusqu'à quel point le Directoire, le Consulat et l'Empire ont consulté les véritables intérêts de la France en détruisant un état nécessaire à l'équilibre européen, et dont le maintien, comme celui de la République vénitienne, eût peut-être prévenu notre catastrophe finale.

a. 1776-1789.

Dès les débuts du règne de Louis XVI, l'attention du gouvernement piémontais était dirigée particulièrement vers la France, et l'on trouve de nombreuses traces du vif intérêt qu'excitèrent chez la première de ces puissances notre participation et celle d'autres États à la guerre d'Amérique. Il semble qu'elle entrevît déjà la perturbation de l'équilibre européen.

État des forces navales de la France et de ses conditions économiques (1777). — Mémoires de l'archiviste Ambel sur différentes questions intéressant la France (1778, 1782) ou sur l'équilibre européen.

Mémoire sur la conduite du roi de France relativement à l'Amérique septentrionale (1779). — Circonstances de l'arrestation du cardinal de Rohan et de son emprisonnement à la Bastille (1785).

Instructions du roi au comte Scarnafiggi, envoyé à la cour de France (1774).

Relations du marquis de Cordon relativement à ses deux missions en Hollande et en Angleterre (1784), avec considérations sur les causes et les conséquences de la rupture avec la France et de la guerre d'Amérique.

Mémoire du comte Perron, qui, vu la continuation de l'alliance conclue en 1756 entre la France et l'Autriche, traite du système politique qui conviendrait le mieux au roi de Sardaigne, et propose une alliance entre ce roi et le roi de Prusse, et divers autres princes d'Europe (1778). Relations du marquis Grisella de Rosignano et de M. Verney sur l'état politique et militaire de la monarchie prussienne (1778).

b. 1789-1796.

Une secousse bien autrement terrible que la guerre d'Amérique justifia les inquiétudes encore vagues de la maison de Savoie sur le maintien du vieil équilibre. La Révolution française atteignit, dès le début, la cour de Turin dans ses sentiments intimes et lui inspira les craintes les plus sérieuses pour son existence, en même

Digitized by Google

temps que les appels imprudents et trompeurs de la contre-révolution l'invitaient à une intervention active. De 1789 à 1796, pendant une période qui correspond aux dernières années du règne de Victor-Amédée III en Piémont, à la naissance et au développement de la première coalition en Europe, les documents réunis à Turin permettent d'approfondir :

1° L'histoire de l'émigration dans un de ses foyers les plus ardents et celle des négociations européennes qui amenèrent la première coalition (1789-1792).

Lettres des princes de France, frères du roi Louis XVI, au roi de Sardaigne, et réponses aux négociations engagées par ces princes pour rétablir en France la monarchie absolue (1791).

Instructions au marquis de Brême, envoyé extraordinaire à Vienne pour rechercher les vraies intentions du roi de Hongrie relativement aux affaires de France, et le véritable but de la ligue conclue entre les cours de Vienne et de Berlin (1792). — Mémoire du même sur la nécessité de former une ligue italienne pour l'opposer aux entreprises des Français (1790).

Lettres de Louis XVI à Victor-Amédée III et réponse de celui-ci (1790).

Lettres de l'empereur au roi de Sardaigne, réponses, mémoires, projets, notes circulaires et contre-propositions pour une ligue entre les principales puissances de l'Europe en vue de conjurer les périls qui menacent le roi de France et de rétablir l'ordre dans son royaume (1791-1792).

Mémoire du marquis de Brême sur l'avantage qu'auraient le roi de Sardaigne et les États italiens à resserrer leur union avec l'Angleterre et l'Espagne pour mettre une digue aux projets d'agrandissement de l'empereur en Italie (1790). — Mémoire du comte Napione sur la nécessité de former une ligue italienne pour l'opposer aux entreprises des Français (1790).

Mémoires et lettres ministérielles relatives aux négociations entreprises par le marquis de Brême à Vienne, pour combiner la défense commune contre l'invasion imminente des Français (1792).

Mémoires et lettres relatives à une confédération italienne, projetée pour la défense de la Péninsule (1792).

Note relative aux arrangements à prendre entre le canton de Berne et le roi de Sardaigne pour la défense contre une invasion française (1792).

2° Les efforts renouvelés par Victor-Amédée III, pour rendre au vicariat impérial en Italie toute sa force et pour exploiter les terreurs inspirées à l'Autriche et à l'Europe par la Révolution française. Le groupement des États italiens autour de la maison de Savoie aurait été une sorte de sainte ligue contre les doctrines

Digitized by Google

subversives de la Révolution, et une vice-royauté germanique contre la France républicaine. Dès 1773, l'envoyé piémontais à la Diète de Ratisbonne avait reçu des instructions caractéristiques. En 1779, reparaît l'idée déjà ancienne[1] d'ériger les États du roi de Sardaigne en électorat de l'Empire. Mais, à partir de 1789, le vicariat prend une forme plus précise, plus pratique, plus moderne.

Mémoire transmis de la Haye par le comte Montagnini, concernant l'exercice du vicariat impérial en Italie, vicariat revenant au roi de Sardaigne en cas d'interrègne et de troubles (1789). — Mémoires, notes, etc., relatives aux mesures à prendre par le roi Victor-Amédée III pour rétablir l'exercice de la prérogative de vicaire impérial en Italie, pendant l'interrègne résultant de la mort de Joseph II (1790). — Nombreux écrits d'hommes politiques du temps sur le sujet. — Instructions au marquis Gattinara de Brême, envoyé à Francfort, et mémoire présenté par le marquis au collége électoral dans le sens indiqué.

Lettre confidentielle de Victor-Amédée III au roi d'Angleterre, pour le gagner au projet de remettre en exercice le droit de la maison royale de Savoie au vicariat impérial en Italie pendant l'interrègne (3 avril 1790). — Négociations de la cour de Sardaigne avec celles de Prusse et d'Autriche relativement aux mêmes prétentions de projets (1790).

En 1793, les mêmes idées s'affirment avec plus d'insistance encore et de précision.

Discussion pour savoir auquel des cercles impériaux appartenait le roi de Sardaigne comme prince ou État d'empire (9 mai 1793). — Mémoire sur la convenance qu'il y aurait à remettre en vigueur le droit qu'ont les royaux de Savoie d'avoir siége et suffrage à la diète de l'Empire, et à obtenir que les contributions à imposer aux vassaux de l'Empire en Italie fussent en totalité ou en partie données au roi de Sardaigne pour l'indemniser des dépenses qu'il était obligé à supporter pour la défense commune contre les Français (9 mai 1793).

3° L'histoire diplomatique et militaire de la première coalition.

Mémoires relatifs à l'engagement pris par le roi de Sardaigne, en vertu

[1] Marie-Christine écrivait au marquis de San Maurizio, son envoyé au Congrès de Munster en 1645, que l'on ne pouvait adopter le projet d'un huitième électorat sans en créer un neuvième, afin de maintenir l'impartialité du nombre, et qu'alors le candidat désigné était S. A. R., grand prince d'empire, descendant d'une maison électorale, catholique sans être Autrichien ni dépendant de l'Empereur.

Digitized by Google

de l'article 2 de la convention de Valenciennes, et propositions y relatives faites par le ministre des affaires étrangères de Sardaigne (1794).

Nouveau projet de convention militaire entre les cours de Vienne et de Turin (1794). — Points discutés dans une conférence militaire tenue à Milan pour chasser les Français de l'Italie (1795).

Note du comte de Castelalfero au baron de Thugut pour l'informer de la nécessité où la retraite subite de l'armée impériale l'avait mis de ne pas refuser les propositions pacifiques de la France (1796).

Lettre de Lord Grenville et relation du comte de St Front, relatives aux négociations entre la Sardaigne et l'Angleterre pour les conclusions d'un traité d'alliance offensive et défensive contre la France (1793 et 1794). — Lettres du roi d'Espagne, minutes des réponses, mémoires regardant les projets présentés pour la commune défense et pour le soutien du roi de France (1791-1793).

Déclaration de neutralité du corps helvétique (1792). — Mémoires du baron Vignet d'Étoles, pour démontrer l'importance de la rupture de neutralité qu'il faut provoquer de la part du corps helvétique contre la France (1793).

Instructions données au chevalier Nomis de Castillo envoyé à Gênes pour déjouer les intrigues secrètes du ministre français résidant à Gênes (1793).

4° La seule relation que les ambassadeurs vénitiens fussent tout à fait hors d'état de nous fournir, c'est-à-dire la relation sur Venise elle-même à la veille de sa chute. Cette fois la diplomatie piémontaise observe les observateurs.

Relation du chevalier Malingri de Bagnolo, résident du roi de Sardaigne près la République de Venise, sur le gouvernement de cette république et relativement aux questions politiques, ecclésiastiques et économiques (1796).

c. 1796-1802.

De 1796 à 1802, sous le règne de l'infortuné Charles-Emmanuel IV, l'existence même du Piémont dépend du choix entre l'alliance française et l'alliance autrichienne. La maison de Savoie, éclairée par Montenotte et Mondovi, ne va-t-elle pas, après un moment de dangereuse erreur, retrouver son instinct traditionnel du succès? La République française, qui vient d'achever glorieusement sur le Rhin et sur les Alpes l'œuvre séculaire de nos rois, va-t-elle reprendre aussi la politique d'Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV à l'égard de la maison de Savoie? En un mot, l'alliance de la République française et du Piémont était-elle possible en 1797 et en

Digitized by Google

1800? Les Archives de Turin ont conservé d'amples témoignages qui prouvent qu'on y a songé des deux côtés, qu'on a négocié longtemps pour y réussir, qu'on a même été sur le point de s'entendre. Les conséquences qu'aurait produites la rupture définitive du Piémont avec la coalition dès 1796, sautent aux yeux des esprits les moins exercés. C'était l'Italie fermée à l'Autriche au lendemain d'Arcole et de Rivoli, les désastres de 1799 évités, les diversions militaires de 1805, de 1809 et de 1814 en Italie rendues impossibles, la crise de Marengo et plus tard celle d'Essling conjurées, la catastrophe de 1814 retardée et peut-être prévenue. Que l'on songe aux avantages inappréciables que la France a retirés de la neutralité prussienne et espagnole de 1795 à 1806, de l'alliance des États secondaires de l'Allemagne de 1805 à 1813, et l'on verra ce que le même système, conforme aux traditions de la politique française du grand siècle eût sûrement produit s'il eût été appliqué au delà des Alpes, si le Directoire, Bonaparte et Napoléon, au lieu de se condamner eux-mêmes à soutenir dans la Péninsule italienne des États improvisés et chancelants, avaient pu concentrer toutes leurs forces sur nos frontières du Nord et de l'Est.

1° Projets d'alliance.

Instructions du Roi au comte Prospero Balbo pour négocier avec la République française un traité d'alliance (1796). — Instructions au comte Napione, envoyé sans caractère officiel au Congrès de Rastadt (1797).

Mémoire relatif à un traité d'alliance avec la France et à la répartition éventuelle des États de la haute Italie (1797). — Autres mémoires et notes sur le même sujet, notamment celles du ministre Priocca (1797-1798). —Avis relatifs à l'échange de la Sardaigne, négocié à Paris par le comte Prospero Balbo (1798).

La *Raccolta Balbo*, dont je parlerai plus bas, présente une série de documents plus précis encore sur le même sujet, de 1796 1798.

2° Histoire de la seconde coalition.

Lettres du marquis de San Marzano, relatives aux commissions et négociations près le général Bonaparte (1797).

Relation du général Grouchy au Directoire sur le départ de Charles-Emmanuel IV de Turin (1799). — Mémoires et lettres relatifs à la mission du marquis de San Marzano à Paris (1801).

Digitized by Google

Mémoires curieux sur les appels réitérés de Charles-Emmannel IV aux puissances ennemies de la France (1798-1799), et sur l'attitude prise par Souwaroff et les Autrichiens en Piémont (1799).

Lettres du comte de Vallesa sur les conférences tenues avec le baron de Thugut, conférences d'où il résulta «que le cabinet de Vienne avait pris pour base de sa politique que jusqu'à la paix il n'y aurait pas en Piémont d'autre armée que l'armée autrichienne, ni d'autre gouvernement que celui du général en chef des troupes impériales» (1799). — Mémoire et instructions au comte de Vallesa pour surveiller les intentions du gouvernement autrichien relativement à l'état général de l'Italie et aux intérêts de la maison de Savoie (1800).

Correspondance du lieutenant général du roi avec le général Mélas et et avec le généralissime Souwaroff (1799-1800).

Rapports relatifs à la conduite des Autrichiens en Piémont (1799 à 1800).

Recueil des lettres de Charles-Emmanuel IV aux souverains étrangers depuis son expulsion du Piémont (1799-1802).

Correspondance du chevalier Borghese, envoyé sarde à Milan avec les généraux et les commissaires de l'armée française en Italie et les ministres de la République cisalpine (1796-1798). — Correspondance du ministre des relations extérieures de France avec les agents de la République française à Turin (1798-1799).

Collection des actes du Gouvernement provisoire et de la commission de gouvernement à l'époque de l'occupation française. Lettres du conseiller d'État Pétiet, ministre extraordinaire près la République cisalpine, au général Berthier, chargé de l'organisation du Piémont, et au général Jourdan, ministre extraordinaire de la République française à Turin (1800-1801).

8. XIXe siècle.

En 1802, le Piémont disparaît de la liste des États indépendants. La maison de Savoie trouve un asile en Sardaigne; de là elle continue ses relations avec les cours européennes, mais elle cesse de jouer un rôle important; elle est rarement mêlée à la politique générale. Aussi les Archives de Turin sont-elles à peu près silencieuses de 1802 à 1813. Lorsque la puissance napoléonienne commence à chanceler, la Sardaigne reparaît avec éclat dans l'arène politique et répare en dix-huit mois toutes les fautes commises, toutes les pertes subies depuis vingt ans. Elle reprend ses traditions d'agrandissement et de domination sur l'Italie. L'idée du vicariat impérial renaît dans l'ardeur de la Sainte-Alliance; mais, dès 1816, le Piémont s'offusque de la prépondérance autrichienne,

Digitized by Google

et, en 1820, commence contre celle-ci une lutte inégale, souvent malheureuse, toujours vaillante, qui devait, quarante ans plus tard, lui donner non pas le vicariat impérial, mais la royauté de l'Italie indépendante.

Les documents principaux peuvent se répartir de la manière suivante, du moins jusqu'à l'avénement de Charles-Albert.

a. 1813-1815.

Instructions au marquis de San Marzano, ministre plénipotentiaire sarde au Congrès de Vienne (27 juin 1814). Elles renferment les principaux articles du programme piémontais : annexion de Gênes et, grâce au patronage de la Russie et de l'Angleterre, résistance aux prétentions exorbitantes de l'Autriche en Italie.

Mémoires à présenter aux puissances coalisées de la part du roi de Sardaigne (1813).

Mémoire du comte de Maistre sur les intérêts de la royale maison de Savoie et de l'Italie, *nel nuovo assetto europeo* (1814). — Observations et propositions du marquis Alfieri, ambassadeur sarde à Paris, *sul nuovo assetto europeo* (1814). — Observations du comte de Maistre sur les effets du traité du 30 mai 1814.

Dépêches du roi Victor-Emmanuel Ier au marquis de San Marzano pendant la durée de sa mission au Congrès de Vienne (1814-1815).

Papiers relatifs aux affaires de Naples et au roi Joachim Murat (1814). — Correspondance diplomatique relative au prince Lucien Bonaparte (1815-1816).

Recueil de documents relatifs aux conférences de Châtillon (1814).

Mémoire du comte de Maistre à l'empereur de Russie pour lui démontrer l'importance de l'agrandissement des États à reconstituer pour le roi de Sardaigne, *e particolarmente coll' assegnarli i Ducati di Parma e Piacenza ed il Genovesato nel nuovo assetto politico* (1813).

Pratiques relatives à la Sainte-Alliance (1815-1816).

b. 1816-1830.

Instructions du roi Victor-Emmanuel Ier au marquis Brignole-Sale pour dégager la cour de Florence du patronage de l'Autriche (1816). — Papiers relatifs aux prétentions soulevées par l'Autriche sur le Novarais et sur la route du Simplon (1816).

Nombreux documents relatifs aux Congrès d'Aix-la-Chapelle, de Laybach et de Troppau, notamment les dépêches et les rapports du comte d'Aglié et du marquis de San Martino (1820-1821) et le journal des conférences (1821).

Collection des documents relatifs à l'intervention militaire de l'Autriche

Digitized by Google

en Piémont (1821). — Journal des conférences du Congrès de Vérone, notes et dépêches adressées de Vérone par le comte de la Torre (1822).

La correspondance diplomatique renferme, pour les deux périodes de la Révolution française et du XIXe siècle;

Les lettres et dépêches
- du ministre français Delacroix (1796).
- du général Bonaparte (1796).
- de Talleyrand (1797).
- du comte Pr. Balbo (1797-1801).
- du marquis de Brême (Autriche) (1786-94).
- du comte Castelalfero *id.* (1794-1800).
- du chevalier Balbo *id.* (1799-1814).

Les lettres de Joseph Schmit, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, au comte Rossi premier secrétaire d'État (Cagliari, 1807-1812) et de Hillwilliam, envoyé extraordinaire, au même Rossi (Cagliari, 1808-1813), les lettres de consuls, amiraux, généraux et commandants de la marine anglaise (1813-1814).

Les dépêches du chevalier Balbo, envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg de 1799 à 1801 et en 1814, et surtout celles du célèbre comte de Maistre (1803-1814), ministre près la même cour.

De 1815 à 1861, la correspondance diplomatique forme une section distincte, dont le classement n'est plus le même que celui de la grande série de 1507 à 1815. Je citerai pour cette période contemporaine : la correspondance du marquis Ch.-Emm. Alfieri di Sostegno, ministre à Paris de 1814 à 1829, celles de Gioberti et du marquis d'Azeglio, ministre dans la même ville en 1849, ainsi que les lettres et instructions royales ou ministérielles correspondantes, les lettres du marquis d'Azeglio envoyé puis ministre à Londres de 1849 à 1861 ; pour l'Autriche, celles du marquis Brignole-Sale et du comte Adrien Thaon de Revel (1849-1850).

La correspondance originale de la maison comtale, ducale et royale de Savoie présente une série continue depuis Amédée IX, jusqu'à Charles-Félix, de 1453 à 1826. Parmi les princesses de cette famille beaucoup appratiennent à la France par leur origine et quelques-unes à l'Autriche : Yolande de France, Marguerite de Bourbon, Marguerite de Valois, Marie-Christine de France, Françoise d'Orléans, Anne d'Orléans, Marie-Clotilde de France; — Marguerite d'Autriche, Catherine d'Autriche, Élisabeth-Thérèse de Lorraine et Marie-Thérèse de Lorraine.

Digitized by Google

La correspondance originale des princes et princesses du sang de la maison de Savoie forme encore une collection très-importante, qui va de 1368 à 1859.

Les lettres des ducs de Savoie et des princes du même sang que renferment les bibliothèques publiques de Paris, et notamment la Bibliothèque nationale (176 de ducs souverains et 309 de princes), complètent ces riches collections.

La correspondance des souverains, princes et des gouvernements non italiens avec la maison de Savoie, forme un grand nombre de catégories, qui, pour la France, sont les suivantes :

Monarchie	1364-1789
République	1796-1798
Deuxième Monarchie	1814-1848
Deuxième République	1848-1852
Deuxième Empire	1852-1859
Valois (non souverains)	1463-1663
Bourbon-Vendôme	1578-1710
Bourbon-Condé	1553-1635
Bourbon-Orléans	1624-1789
Bourbon-Montpensier	1450-1588

II

Ici se terminerait l'examen des documents officiels émanés du gouvernement piémontais ou reçus par lui dans l'exercice de sa souveraineté. Mais les Archives de Turin en possèdent une grande quantité d'autres qui n'en sont pas moins authentiques et qui intéressent l'histoire des pays étrangers, surtout celle de la France, même sans relation directe avec celle du Piémont : ils se trouvent dans la catégorie *Cours étrangères* et dans un certain nombre de recueils particuliers.

Dans la catégorie *Cours étrangères*, la plus riche subdivision est, sans contredit, celle qui concerne la France. Les siècles les mieux partagés sont le XVIe, et surtout le XVIIe et le XVIIIe. Les documents de toute nature s'y présentent en abondance dans le domaine de notre histoire intérieure et extérieure. Ce nouveau genre de richesses complète les premières et élargit le champ même des recherches, tout en les rendant moins générales et plus exclusivement françaises. Je me bornerai, Monsieur le Ministre, à signaler pour

Digitized by Google

chaque siècle les années qui reviennent le plus souvent, renonçant à vous présenter une analyse que les limites de ce mémoire et l'étendue de la matière rendent impossible, mais prenant la liberté d'appeler votre attention sur cette mine nouvelle qui n'est pas plus exploitée que la première.

XIVe siècle. — 1328, 1343, 1369, 1394-1397.

XVe siècle. — 1420, 1434, 1465, 1472, 1495.

XVIe siècle. — 1510, 1515, 1527-1529 (guerres d'Italie), 1556, 1561-1578, 1585-1593 (guerres de religion).

XVIIe siècle. — La série est continue, du moins dans la première moitié du siècle, de 1609 à 1649. Elle renferme beaucoup de lettres d'Henri IV, de Marie de Médicis et de Richelieu.

XVIIIe siècle. — Série presque aussi complète. Je signalerai particulièrement les documents relatifs aux troubles intérieurs de la Régence (1717-1719), et plusieurs états des forces militaires et des finances de la France.

Les subdivisions *Angleterre*, *Hollande*, *Espagne*, renferment aussi une quantité de documents, dont une partie concerne l'histoire de France, même l'histoire intérieure.

Enfin les catégories diverses (protocoles, cérémonial, matières ecclésiastiques, Gouvernement provisoire et domination française en Piémont, duché de Milan, etc.), toujours en dehors de l'histoire piémontaise proprement dite, fournissent encore une foule d'éclaircissements et de renseignements nouveaux.

Ce n'est pas tout. Après avoir passé en revue les documents officiels d'origine piémontaise ou étrangère, il reste à examiner une dernière classe de documents qui, à elle seule, suffirait à faire la richesse d'un établissement scientifique et qui se recommande doublement à l'érudition française. Il est vrai que ces documents ne sont pas, comme ceux qui précèdent, des originaux, mais leur abondance, leur origine, leur incroyable variété, leur valeur, qui, dans certains cas, est presque égale à celle des originaux eux-mêmes, ne permettent en aucun cas de les passer sous silence. Je veux parler des recueils particuliers, formés à différentes époques, et qui sont échus par don, ou autrement, aux archives publiques du Piémont. Les principaux sont la *Raccolta Prospero Balbo seniore*, la *Raccolta antica*, la *Raccolta Menou*, la *Raccolta Mangardino* et la *Raccolta Francesconi*.

Digitized by Google

De tous ces recueils, le plus important et le plus intéressant pour un Français est assurément la *Raccolta Prospero Balbo seniore.*

On donne ce nom à une collection de 338 volumes in-folio, formée en France au XVIIIe siècle, achetée à Paris en 1798 par le comte Prospero Balbo, alors ministre sarde dans cette ville, et généreusement donnée par lui aux Archives de Turin, en 1822. Un passage curieux d'une lettre du comte Balbo (1er février 1822) au surintendant des Archives, qui lui demandait quelle était la provenance de ces documents, montre pourquoi ce recueil, contrairement aux intentions de son auteur, ne renferme guère que des pièces relatives à l'histoire de France. Ce qui l'a fait peut-être négliger à Turin est ce qui doit constituer son inappréciable valeur à nos yeux. «Je regrette, écrit le comte Balbo, de n'avoir rien autre chose à dire au sujet de ces manuscrits que le fait d'avoir donné l'ordre de les acheter à des enchères publiques, à Paris, lorsque j'y étais ambassadeur. Le recueil était beaucoup plus considérable et devait dépasser 1,000 volumes. Ne pouvant les acquérir en totalité, je donnai commission de me procurer ceux qui concernaient notre histoire et aussi celle du reste de l'Italie. Mais mon intention, ne pouvant être remplie par moi-même, le fut très-mal par un libraire que j'en avais chargé. Tous ou presque tous les volumes qui m'échappèrent restèrent à certains autres libraires, qui, à ce moment même, vinrent d'Alsace à Paris, et s'y établirent. C'est en vain que je cherchai à traiter avec eux pour les parties que j'aurais désirées. Quoi qu'il en soit, et, tel quel, le recueil ne laisse pas d'être très-précieux pour l'histoire des négociations de l'auguste maison de Savoie. La grande collection dont ils sont détachés n'appartenait en France à aucun établissement public; j'ai ouï dire qu'elle avait été réunie par M. Bertin, ministre du roi Louis XV.»

La *Raccolta Prospero Balbo seniore* n'a pas encore été cataloguée, et M. Bianchi, surintendant des Archives, déclare que «depuis 1822 jusqu'au 1er janvier 1876, elle n'a été examinée par aucun travailleur.» Les deux volumes que j'ai parcourus moi-même à la fin de ce même mois, et dont j'aurai l'honneur de vous parler un peu plus bas, sont donc, Monsieur le Ministre, les premiers qui aient été dépouillés.

La plus grande partie de ce recueil se compose des dépêches des agents diplomatiques français en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, à Rome, à Venise, et de notices et documents relatifs à notre

Digitized by Google

histoire intérieure. M. Bianchi en donne l'indication très-substantielle, mais forcément incomplète, comme doit l'être un catalogue de trois pages pour une collection de 338 volumes in-folio. Voici quelques titres qui peuvent fournir une idée de l'importance et de la richesse de l'ensemble.

Lettres des ducs et princes de la maison de Guise (1548-1635).
Dépêches appartenant à la régence de Marie de Médicis (1610-1619).
Dépêches du maréchal de Châtillon à la cour et de la cour au maréchal (1636-1641).
Instructions diplomatiques d'Anne d'Autriche (1643-1644).
Dépêches de Michel Letellier, secrétaire au département de la guerre (1640-1661), et particulièrement à Mazarin (1650-1659).
Dépêches à Mazarin et à Letellier (1649-1659).
Instructions des rois de France à leurs agents à l'étranger (1525-1654).
Dépêches de nos ambassadeurs ou des envoyés de princes français auprès de l'Empereur, des princes électeurs et des princes protestants d'Allemagne (1471-1727).
Dépêches des ambassadeurs français en Angleterre (1527-1625).
Dépêches des ambassadeurs français en Espagne (1525-1713).
Dépêches des ambassadeurs français aux Pays-Bas (1528-1626).
Dépêches des ambassadeurs français à Rome (1558-1701).
Dépêches des ambassadeurs français à Venise (1529-1599).

La plus grande partie de ces dépêches appartient à une époque où le dépôt des affaires étrangères n'était pas encore formé. La collection *Balbo seniore*, tout en n'étant composée que de copies, peut donc avoir une valeur égale à celle de plusieurs des collections privées, qui ont été mises à contribution en 1660, pour la formation du dépôt des affaires étrangères, et dont un trop grand nombre a malheureusement été détruit en 1792 et 1793.

La *Raccolta Menou* se compose d'un grand nombre de documents, partie en arabe, partie en français, relatifs à l'histoire de l'occupation française en Égypte, pendant le commandement de Menou. Ce général ayant succédé, en 1802, à Jourdan, dans le gouvernement du Piémont, devenu la 27e division militaire française, fit don de ces originaux aux archives de Turin, en témoignage du bon souvenir qu'il gardait de son séjour dans le pays.

La *Raccolta Mongardino*, achetée, en 1822, à la veuve du comte de Mongardino, par ordre de Victor-Emmanuel Ier, a probablement appartenu au fameux cardinal Maurice de Savoie, qui a résidé si

Digitized by Google

longtemps à Rome. Toujours est-il qu'il renferme sur l'histoire de la cour de Rome, sur les conclaves, les instructions des papes, les relations et les correspondances diplomatiques des nonces avec la secrétairerie d'État, des documents très-curieux, en partie originaux et jusqu'à ce jour entièrement inexplorés (xve, xvie et xviie siècles).

La *Raccolta Francesconi* renferme les matériaux les plus variés dans les 82 volumes manuscrits du xviie et du xviiie siècle. Elle est d'une étude plus facile que les précédentes, grâce à son catalogue par ordre géographique; mais peut-être est-elle moins riche en originaux ou en copies de nature à les remplacer.

III

Malgré la brièveté de mon séjour à Turin, je n'ai pas voulu me borner à étudier l'organisation et la richesse des Archives; j'ai, en outre, commencé des recherches tout à fait personnelles sur deux points qui me paraissaient particulièrement importants.

1° CORRESPONDANCE DE MAZARIN.

Parmi les documents originaux et en grande partie inédits, les lettres de Mazarin et de ses agents m'ont paru dignes des études les plus sérieuses. Grâce à la parfaite obligeance de MM. Bianchi, Vaira et Combetti, j'ai pu en quelques séances parcourir plusieurs dossiers et même copier quelques lettres autographes du grand ministre; mais j'ai pu me convaincre en même temps que, pour être fructueuses, des recherches de ce genre devraient être l'objet d'un long travail. Rien qu'à Turin les lettres de Mazarin et des principaux dépositaires de sa pensée sont innombrables, voici les dossiers dont j'ai pris connaisance : Dossier (*mazzo*) 30 (1631-1641), dossier 31 (1631-1636), dossier 44 (1641-1643). Chacun d'eux renferme, pour la période déterminée, non-seulement les lettres de Mazarin, mais celles de ses agents ou collègues, et les minutes des lettres de Madame Royale, du duc et des ministres. Celles-ci devraient être étudiées et en grande partie publiées à côté de celles de Mazarin, auxquelles elles servent de réponse, d'explication ou de complément[1].

Le dossier 30 contient 32 lettres, dont plusieurs autographes de

[1] Nous soumettons cette idée au savant éditeur de la *Correspondance de Mazarin*, M. Chéruel, qui vient d'entreprendre une tâche tout à fait digne de sa haute érudition.

Digitized by Google

Mazarin. La première, datée d'Aiguebelle, le 11 janvier 1631, est très-intéressante et renferme, quoique écrite loin de Paris, un journal des événements de Paris, de France et d'Europe. Je signalerai parmi les plus remarquables de cette série :

La douzième, datée d'Avignon (9 agosto 1636), autographe, à Madame Royale.

La vingtième, datée de Turin (9 ottobre 1640), autographe, à Madame Royale.

La vingt-neuvième, datée de Turin (novembre 1641), autographe, adressée à Madame Royale, écrite en français.

La trentième, datée de Paris (4 novembre 1641), au comte de Verrua.

La trente et unième, datée de Rueil (15 décembre 1641), à Madame Royale.

Le dossier 31, que j'ai dépouillé tout entier ainsi que le suivant, contient :

1° Les lettres de Francesco Provana, comte de Druent, au duc de Savoie et au prince Thomas (1632), de Paris.

2° Les lettres de l'abbé Mondino (1632-1633) à Son Altesse Royale, de Paris également.

3° Les lettres de Giulio Mazarini au duc (1631-1636).

4° Les lettres de Pietro Biandra au duc (1632-1633), de Paris. Quelques-unes sont écrites en français.

5° Les lettres du sénateur Gio. Antonio Bonardo Mangarda (1632-1634), de Paris également.

6°, 8°, 9° Les minutes des lettres de Son Altesse Royale et du duc au sénateur Mangarda et à d'autres (1632-1634).

7° Les lettres du marquis Amedeo di Genova di Luttino au duc et aux ministres (1633), de Bruxelles.

Toute cette correspondance est intéressante et remplie de faits ou d'impressions très-vives. Elle est datée de Paris et a la cour de France pour objet. La troisième section se compose de huit lettres de Giulio Mazarini au duc de Savoie. Elles sont presque toutes curieuses et développées, notamment la première, datée de Paris (4 mai 1632), la deuxième (13 mai), la troisième (16 juin), datée de Sainte-Menehould, que Mazarin écrit en italien *Santo-Meneou*, etc.

Le dossier 44 contient :

1° Les lettres de l'abbé Mondino à Son Altesse Royale et au ministre (1642-1643).

Digitized by Google

2° Les lettres de l'abbé Scaglia (1643).

3° Les lettres du marquis de Luttino à Son Altesse Royale (1642-1644).

4° Les lettres de l'agent Dulieu, général des postes à Lyon (1642-1643).

5° Les lettres du cardinal Giulio Mazarini à Madame Royale et aux princes de Savoie (1641-1643).

6° Les lettres de l'abbé d'Aglié à Son Altesse Royale et au ministre (1642-1643).

7° Les lettres de Gasp. Galante, secrétaire d'ambassade, au ministre (1643).

8° Les lettres du marquis de Caraglio à Son Altesse Royale.

9° Les lettres de Gunteri, général des postes, au duc et à Madame Royale (1642-1643).

Les lettres de Mazarin comprises dans la cinquième section de ce dossier sont au nombre de 17. Elles sont datées de Paris et de Saint-Germain, à l'exception de deux qui sont de Turin et de Lyon. La moitié, au moins, est écrite en français. A mesure que Mazarin avance en âge et s'élève en puissance, il se familiarise davantage avec la langue du pays qu'il est appelé à gouverner. Voici le catalogue exact de ces lettres, qui se rapportent à la fin du règne de Louis XIII et aux premiers mois de celui de Louis XIV :

1° A Monsieur le comte de Verrua (Parigi, 5 gennaio 1642).
2° A Madame la duchesse de Savoye (Paris, 9 janvier 1642).
3° A Madame la duchesse de Savoye (Parigi, 10 gennaio 1642).
4° A Monsieur de Saint-Thomas (Parigi, 23 gennaio 1642).
5° A Don Felice di Savoia (Lione, 11 septembre 1642).
6° Alla S. R. Altezza (Parigi, 28 novembre 1642).
7° A Monsieur de Saint-Thomas (Parigi, 28 novembre 1642).
8° A Madame Royale (San Germano, 27 décembre 1642).
9° A Madame Royale (Saint-Germain, 17 janvier 1643).
10° A Madame Royale (Saint-Germain, 20 février 1643).
11° A Madame Royale (Saint-Germain, 4 mars 1643).
12° A Madame Royale (Saint-Germain, 11 avri l1643).
13° A Madame Royale (Saint-Germain, 21 mai 1643).
14° A Don Felice di Savoia (Parigi, 2 luglio 1643).
15° A Madame la duchesse de Savoye (Paris, 24 août 1643).
16° A Madame Royale (Paris, 20 octobre 1643).
17° A Don Felice di Savoia (San Germano, 30 décembre 1643).

2° RACCOLTA BALBO.

La *Raccolta Balbo*, dont j'ai indiqué plus haut la richesse et l'im-

Digitized by Google

portance au point de vue français, n'a jamais été inventoriée ni parcourue. On ne connaissait que les titres de ses 338 volumes. Je ne pouvais songer assurément à commencer un dépouillement d'ensemble; je me suis borné à examiner deux volumes qui, par leur titre, me ramenaient à Richelieu et à Mazarin (le 99e et le 172e).

a. Vol. 99 de la Raccolta Balbo.

Ce volume renferme des copies de lettres et mémoires allant du 4 août 1621 au 6 septembre 1642.

Les lettres de 1621 sont adressées de Tonneins, du camp devant Montauban, de Thoulouze, Nérac, du camp devant Montsieur, de Bordeaux, etc., au duc de Nevers, signées *Louis* et contre-signées *Loménie*. De même, à l'année 1642, on trouve plusieurs lettres datées de différentes villes de l'Ouest et de Paris, et qui portent la signature du roi, d'Anne d'Autriche, du duc ou des princes de Savoie. En 1625 reprend la série des lettres royales.

Négociations du cardinal Barberini, légat en France. Les affaires de la Valteline y sont traitées avec beaucoup de développement.

Ordre tenu aux fiançailles de Madame, sœur du roi, avec le roi d'Angleterre (8 mai 1625). — Ordre de l'assiette du festin royal. — Ordre de marche.

1626. Lettres du roy au cardinal de Richelieu (24-30 mars), à Madame, au comte de Soissons, «à mon frère de Metz», à la duchesse douairière de Guise, «à ma sœur naturelle», à M. le chevalier du guet, à M. de Montbazon, à Mme d'Elbeuf, à M. de Rosny, les dernières datées de Nantes.

1627. 8 lettres du duc de Lorraine, de Victor-Amédée Ier, des princes de Savoie, du maréchal de Schomberg. — 1629. Lettres de Charles, duc de Mantoue, du prince Thomas, le plus grand nombre adressées au duc et à la duchesse de Nemours, etc.

16 février 1628. Le cardinal de Richelieu au roi (sur les affaires de la Rochelle). — 27 mai 1628. Le cardinal au roi (de Brouage). — 14 juin et 4 juillet 1628. La reine mère au roi (de Paris).

Causæ ob quas serms ac potms princeps ac dns Just. Adolphus Suevorum, Gothorum et Vandalorum Rex, Mag. princeps Finlandiæ, D. Esthoniæ et Careliæ necnon Jng. Dns tandem coactus est 8 junii 1630 cum exercitu in Germaniam movere (p. 373-391 t° du volume).

1630-1634. Lettres adressées au duc de Nemours et à la duchesse par des princes de la maison de Savoie, l'évêque de Genève, le cardinal de Richelieu (Fontainebleau, 2 juin 1633).

24 mai 1639. Jugement contre le duc de la Valette.

Digitized by Google

3 décembre 1627. Lettre de Sa Sainteté à M. de Toras. Urbanus VIII pp^a.

Dépesche tant de l'ambassadeur de France en Angleterre que de la reyne d'Angleterre avec la response du roy et les advis qui lui en furent donnés par messieurs Séguier, Bullion, Boutillier, de Chavigny et de Noyers sur le retour de la reyne mère en France (1638-1639). — Response dictée par Richelieu avec corrections de Richelieu sur une réponse du roi écrite par Chavigny. — Response de Richelieu à la reyne de la Grande-Bretagne. — Longue lettre de Séguier sur la même question, avis de Bullion, Chavigny, etc. — Le refus ou «l'ingratitude du cardinal de Richelieu, à propos du retour de la reyne mère.»

Mémoire au sieur de Lyonne s'en allant de la part du roi trouver M. le duc de Parme et de là auprès du sieur marquis de Fontenay, ambassadeur de Sa Majesté à Rome (1642).

Copie du papier remis par M. de Lyonne à M. le duc de Parme, etc. — Extrait de la dépêche de M. de Lyonne, écrite de Parme le 6 février 1642. — Lettre de M. de Lyonne à M. de Chavigny (Parme, 6 septembre 1642).

b. Volume 172.

Ce volume, qui est précédé et suivi de plusieurs autres d'une composition analogue, contient la copie des *Dépêches de Mgr le cardinal Mazarin à M. Le Tellier*, depuis le 2 avril jusqu'au 17 juillet 1650.

Ces dépêches, dictées pendant un espace de trois mois et demi, remplissent un volume in-folio de 433 pages ou plus exactement de 866. Elles présentent le plus vif intérêt et permettent de compléter l'histoire de la Fronde jour par jour.

La première (Saint-Jean-de-Losne, 2 avril 1650) est adressée par Mazarin à Le Tellier. La seconde (Dijon, 3 avril) est de M. de Lionne à MM. de Servien et Le Tellier. C'est un morceau des plus remarquables au point de vue politique et littéraire. Il s'agit des mesures que le roi a prises contre Mme la Princesse, à laquelle il a été ordonné «d'aller establir sa demeure ailleurs qu'à Chantilly.» Il faut les faire comprendre et accepter de tous. Le passage que je vais citer montre qu'on n'a pas attendu la Révolution pour se préoccuper de l'opinion publique et pour essayer de la convaincre ou de l'abuser.

«Je vous diray donc, Messieurs, que Son Excellence estime qu'il sera bon de publier les raisons véritables qui ont obligé le Roy à faire esloigner Mme la Princesse, et qu'encore qu'elles soient assez fortes d'elles mesmes pour justiffier la résolution de Sa Majesté, il faudrait néantmoins les déduire

Digitized by Google

avec le plus d'exagération qu'il se pourrait et commencer par le laquais qui fust arresté à Chaalons, que le sieur Girard de la part de Mme la Princesse envoyait à Bellegarde pour confirmer les rebelles dans leur crime, en leur promettant qu'ils seraient secourus. »

Suit une longue et très-précise énumération des griefs du roi contre la princesse, en un mot, tous les éléments et jusqu'aux termes du manifeste à rédiger. Puis Lyonne ajoute :

« Il semble à Son Excellence qu'il faudrait mettre toutes ces particularités bien au long dans la lettre du Roy qu'on lui envoyera, et ensuite la faire imprimer, ou trouver quelqu'autre moyen d'en donner cognoissance au public, n'oubliant pas (pour avoir l'aplaudissement du peuple) de marquer que Mme la Princesse et Mme de Longueville, engageant et employant tout ce qu'elles ont pour assister les Espagnols et les ayder à faire des progrez dans le royaume, leur donnent lieu de s'opiniastrer à ne vouloir pas la paix qu'ils seroient nécessitez de faire dans les extremitez où ils sont et particulièrement en fait d'argent, si celuy que leur ont envoyé les dites princesses ne leur donnoit encore le moyen de subsister et de fournir à la pluspart des despenses de cette campagne. »

Le 3 avril, Mazarin reprend la parole; jusqu'au 24 ses dépêches sont datées de Dijon. Celle du 5 est pleine de détails, de vues, d'appréciations, de résolutions sur les événements du jour, intérieurs ou extérieurs. Elles sont quotidiennes et quelquefois doubles et triples par jour. La reine refuse le régiment offert par la reine de Suède à cause des « dépenses épouvantables » qu'il exigerait (80,000 escus). Les dépêches se succèdent du 24 avril au 19 juillet en indiquant les déplacements suivants : Châtillon-sur-Seyne, Troyes, Nogent-sur-Seyne, Nangis, la Fère, Compiègne, le camp près de Vadancourt, Saint-Quentin, Fontainebleau, Pluviers, Orléans, Saint-Laurent-des-Eaues, Bloys, Tours et Richelieu. Plusieurs, notamment celles de la Fère, sont très-précieuses pour l'histoire des opérations militaires. Lyonne remplace encore deux fois Mazarin : Compiègne, 19 et 21 juin. Il y a, en outre, une lettre de M. le maréchal du Plessis, à « Son Éminence à la Fère. » Tout le reste est de Mazarin lui-même.

L'examen que j'ai fait du catalogue de la *Raccolta Francesconi* m'a convaincu que s'il n'y avait pas lieu d'y chercher, comme dans la précédente, des copies d'actes ou de mémoires officiels et des minutes de lettres originales, elle pouvait fournir des renseignements

Digitized by Google

curieux à l'histoire de France au XVIe siècle et surtout à l'histoire de la politique de François Ier en Italie.

En dehors des Archives d'État, il y a à Turin plusieurs établissements scientifiques qui peuvent encore être mis à contribution pour l'histoire de France, notamment la bibliothèque de l'Université et la bibliothèque du Roi.

La bibliothèque de l'Université de Turin, qui compte aujourd'hui 300,000 volumes imprimés, est aussi très-riche en manuscrits. Ce qui double ces richesses, c'est l'ordre qui y règne, grâce aux traditions constantes de l'esprit piémontais et à l'administration de l'illustre et sympathique directeur, M. l'abbé Gorresio. La collection des manuscrits latins peut fournir de nouveaux renseignements et même de nouveaux textes aux historiens de la Renaissance. La collection des manuscrits italiens contient des documents originaux ou curieux sur Madame Royale de France, sur Christine, reine de Suède, mais devenue à moitié française par son séjour et ses aventures en France, des mélanges de toute nature, des recueils de lettres de souverains, des mémoires originaux sur l'histoire militaire et politique de plusieurs villes du Piémont tant de fois occupées ou possédées par la France, notamment sur Rivoli et Saluces, sur plusieurs grands faits de l'histoire de Louis XIV et plusieurs biographies inédites de personnages illustres. Parmi les manuscrits français, je citerai une histoire de Christine de Suède, une histoire des empereurs d'Allemagne (XVIe siècle), une autre de François Ier, du parlement de Provence, *le Journal de la campagne de 1742*, par Charles-Emmanuel III, le *Martyre de sainte Catherine de Sienne*, poëme en vieux français, les Mémoires de la Régence de Jeanne-Marie-Baptiste de Nemours, les Relations de Phélippeaux, ambassadeur de France à Turin de 1703 à 1704, un La Rochefoucault et un Vauban.

La bibliothèque du Roi, très-riche en ouvrages de prix, a plusieurs manuscrits qui peuvent avoir une grande importance au point de vue de notre histoire. Ils m'ont été communiqués par M. Promis, le directeur actuel, dont la courtoisie rappelle celle de M. Gorresio. Les voici dans l'ordre chronologique des événements auxquels ils ont rapport :

N° 294 de la classification de la Bibliothèque. Correspondance pour la libération de François Ier.

346. Lettres du cardinal Sega de Plaisance écrites à monseigneur l'évêque de Bertinoro et au cardinal Pietro Aldobrandini, du 29 décembre

Digitized by Google

1591 au 19 octobre 1594, avec une courte relation de sa légation et avec une autre sur l'imperfection et les défauts de l'union de France, et, en dernier lieu, discours sur la «rebenedizione» du roi de Navarre.

347. Miscellanea. Mémoires et relations concernant la période comprise entre 1561 et 1632.

Lettres de Mazarin (1647-1650, une année par volume). Elles sont presque toutes italiennes et adressées à divers personnages en Italie et surtout en Piémont. Un seul volume, celui de 1649, a été publié par M. Morbio.

312. Lettres écrites par Altieri, ministre d'État de N. S. P. le Pape, à l'internonce à Paris, 1671.

Le premier de ces manuscrits paraît renfermer des documents très-curieux, mais je n'ai pas eu le temps ni les moyens d'en apprécier l'authenticité ou la valeur. Les quatre volumes des lettres de Mazarin serviront à accroître les éléments nécessaires à la publication de la correspondance de ce grand ministre.

J'espère avoir montré, Monsieur le Ministre, combien les Archives de Turin renfermaient de richesses inestimables pour la science historique et surtout pour l'érudition française. Permettez-moi, en terminant ce trop long rapport, de formuler les principales propositions qui s'en dégagent naturellement et qui, après un premier examen, me paraissent déjà dignes de vous être soumises :

1° Dresser, règne par règne, l'inventaire des documents de Turin qui ont un intérêt français, en indiquant ceux qui sont inédits et ceux qui ne font pas double avec des originaux ou de bonnes copies existant en France;

2° Publier les dépêches et relations des ambassadeurs piémontais à Paris, et choisir parmi celles des ambassadeurs piémontais auprès des principales cours européennes les séries appartenant aux époques où la politique de ces mêmes cours a la France pour objectif;

3° Parmi les documents inventoriés et reconnus inédits, publier de préférence, ou du moins en premier lieu, ceux qui se rattachent aux règnes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et à l'époque de la Révolution française;

4° Dresser l'inventaire de la *Raccolta Prospero Balbo seniore*, et publier les copies ou minutes qui seraient reconnues devoir remplacer des originaux perdus. Signaler celles qui pourraient faciliter la lecture d'originaux difficiles à déchiffrer ou partiellement altérés.

J. Armingaud.

Digitized by Google

Rapport de MM. Marty-Laveaux, Paul Meyer et Francis Wey sur un projet de carte philologique de la France, proposé par M. Granier de Cassagnac.

(Séance du 8 février 1877.)

M. Granier de Cassagnac, député du Gers, a, par une lettre en date du 10 novembre 1876, attiré l'attention de M. le Ministre sur l'utilité, pour l'étude des langues romanes, de l'exécution d'une carte philologique de la France.

En principe, la proposition de M. Granier de Cassagnac est excellente; il serait facile et peu coûteux effectivement, ainsi qu'il le fait remarquer, de « distinguer par des teintes différentes les divers dialectes parlés dans toute l'étendue du pays. » Mais, pour cela, il faudrait que les limites de ces divers dialectes fussent scientifiquement établies, et c'est une tâche dont l'auteur de la proposition ne semble pas apprécier toute l'étendue et toutes les difficultés.

Il s'en réfère au recensement général des dialectes fait en 1807, et à la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue entreprise à cette époque.

Il serait absolument impossible de fixer les limites des dialectes à l'aide de ces documents, et, même aujourd'hui, malgré l'incontestable supériorité de ceux dont on dispose, le moment, si vivement souhaité par tous ceux qui s'occupent de ces études, de tracer une carte philologique de la France, ne paraît pas encore arrivé.

« Ma première division, dit l'auteur de la proposition, séparerait, d'une manière générale, les dialectes de langue d'oc des dialectes de langue d'oil. »

C'est ainsi, en effet, qu'il faudrait procéder; mais cette première opération, si simple à énoncer, est d'une pratique fort difficile. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur l'excellent Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil, par MM. de Tourtoulon et Bringuier, publié dans la dernière livraison des *Archives des Missions*.

On y voit que ces deux minutieux explorateurs ont dû, pour tracer cette limite sur une longueur de 400 kilomètres seulement, visiter cent cinquante communes, interroger plus de cinq cents personnes, parcourir plus de 1,500 kilomètres.

C'est à des savants si compétents, si exactement renseignés sur

Digitized by Google

le point actuel d'avancement de la question qu'il faut laisser le soin d'y répondre.

« Nous croyons, disent-ils modestement, sans toutefois l'affirmer (les preuves recueillies par nous sur ce point étant encore insuffisantes), que l'on pourrait arriver, par l'étude des dialectes et des sous-dialectes, à tracer les subdivisions de chaque langue. On aurait ainsi la carte linguistique définitive de la France actuelle. Ce travail, auquel l'altération rapide des idiomes locaux donne un véritable caractère d'urgence, a été inscrit par la *Société des langues romanes* en tête de son programme. »

De tous côtés, on le voit, l'intéressante question soulevée par M. Granier de Cassagnac est à l'étude, et sa solution ne souffrira d'autres retards que ceux qu'amènera forcément la nécessité d'un examen sérieux et véritablement définitif.

Projet de publication de documents relatifs au Conseil d'État, présenté par M. Aucoc.

(Séance du 8 janvier 1877.)

M. Léon Aucoc, président de section au Conseil d'État, a soumis à M. le Ministre de l'instruction publique, et M. le Ministre vous a renvoyé une proposition tendant à publier, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France, un certain nombre de pièces relatives à l'ancienne organisation des Conseils du Roi, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française. Vous avez confié, selon nos usages, l'examen de cette proposition à une commission de trois membres[1] qui m'a chargé de vous présenter le rapport suivant.

La lettre de M. Aucoc, rapprochée du savant ouvrage qu'il vient de publier sur le Conseil d'État, permettait d'apprécier exactement le projet qu'il avait présenté à M. le Ministre, et la manière dont il entendait l'exécuter. Toutefois, afin d'avoir des renseignements plus précis encore s'il se pouvait, votre commission a cru devoir se mettre en relation avec M. Aucoc, et examiner de concert avec lui les manuscrits qui devaient servir de base à son travail.

[1] Les membres de la commission étaient MM. Picot, comte de Luçay et Jourdain.

Digitized by Google

Il s'agirait d'abord de publier trois ouvrages qui n'ont jamais vu le jour :

1° Un traité intitulé : *Des Conseils du Roi, de l'origine et règlements d'iceux*. Ce traité, qui s'étend jusqu'à l'année 1630, ne porte que dans quelques manuscrits le nom du surintendant des finances et garde des sceaux Marillac; mais les recherches de M. Aucoc ont établi avec beaucoup de vraisemblance, nous pourrions dire avec certitude, que Marillac en est l'auteur;

2° Un second traité sur les Conseils du Roi, qui dans les manuscrits est le premier de quatre traités rédigés, suivant les ordres de Colbert, par Foucault, le père de l'intendant de ce nom, pour l'instruction du marquis de Seignelay;

3° Un troisième traité sur le même sujet, écrit dans les premières années du XVIIIe siècle par de Lisle de Hérissé, auteur sur lequel M. Aucoc, non plus que votre commission, n'a aucun renseignement.

A ces trois traités, M. Aucoc se propose de joindre la série des règlements concernant les Conseils du Roi, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

Un appendice en petit texte renfermerait un choix de pièces originales.

Quelques notes biographiques et autres, placées au bas des pages seraient empruntées à un ouvrage inédit, intitulé : *Mémoires pour servir à un dictionnaire des Conseils du Roi*, que M. Aucoc a heureusement retrouvé.

Le volume serait accompagné d'une courte introduction et se terminerait par une table alphabétique des matières.

Tel est le plan de l'ouvrage dont M. Léon Aucoc propose la publication.

Nous avons jugé inutile d'examiner le grand nombre de manuscrits que l'éditeur a eus entre les mains et dont il a, dans son ouvrage sur le Conseil d'État, donné la liste dressée par notre savant président, M. Léopold Delisle. Nous nous sommes contentés d'examiner trois de ces manuscrits pour nous rendre compte de l'étendue des matières avec autant d'exactitude que possible.

Dans le premier, le traité de Marillac, y compris une série de règlements à laquelle il y aurait bien peu de chose à ajouter, occupe 269 feuillets, soit 538 pages d'une écriture très-lâche, donnant

Digitized by Google

25 lignes par page et 34 lettres en moyenne par ligne : au total environ 240 pages de notre collection des Documents inédits.

Dans le second manuscrit, le traité pour l'instruction du marquis de Seignelay ne remplit que 33 feuillets, soit 66 pages à 22 lignes par page et à 47 lettres par ligne, soit 40 pages de notre collection.

Dans le troisième manuscrit, le traité qui porte le nom de de Lisle de Hérissé prend 66 feuillets, soit 132 pages à 20 lignes à la page et 25 lettres à la ligne, soit 30 à 40 pages de notre collection.

Même en ajoutant aux trois traités dont il s'agit et aux règlements qui les suivront un appendice, une table, une introduction et quelques notes au bas des pages, on voit que le volume dont la publication vous est proposée atteindrait à peine, loin de l'excéder, la limite de nos volumes ordinaires.

Votre commission, fixée sur ce point, n'avait plus à se poser qu'une question : Quel est l'intérêt de la publication? Mais à cet égard, comment un doute aurait-il pu s'élever dans notre esprit? Les Conseils du Roi sont une des plus anciennes institutions de ce pays; ils ont été mêlés à toute son histoire; ils ont pris la part la plus directe à l'élaboration des lois et à la décision des affaires les plus importantes, et cependant, malgré le rôle qu'ils ont joué, leur organisation n'est pas bien connue; les ordonnances et autres actes qui les régissaient n'ont jamais été recueillis. Ne sera-ce pas une bonne fortune, non-seulement pour les historiens, mais pour les administrateurs de nos jours, que d'avoir entre les mains, d'une part, le tableau de cette grande institution, tracé en plein XVIIe siècle, par des écrivains bien placés pour la connaître, et d'autre part, la série de ses règlements officiels? Nous ne pouvions oublier d'ailleurs que la collection des Documents inédits sur l'histoire de France doit embrasser toutes les branches de cette histoire, et que jusqu'ici la partie administrative et judiciaire n'a été que bien peu représentée. Nous sommes loin de reprocher cette lacune à nos prédécesseurs; mais lorsque nous trouvons une occasion propice pour la remplir, n'est-ce pas en quelque sorte un devoir pour nous que de saisir cette occasion avec empressement? Le nom de l'éditeur du nouveau volume ajoutera encore au prix et à l'intérêt de la publication, puisque c'est une des lumières du Conseil d'État de nos jours qui se présente pour éclairer l'organisation et l'histoire des anciens Conseils.

Digitized by Google

En conséquence, nous avons l'honneur d'émettre, et de vous proposer d'émettre vous-même un avis favorable au projet soumis à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Léon Aucoc.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

PROJET DE PUBLICATION D'UN REGISTRE, EN FORME DE JOURNAL, FAIT PAR UN DOMESTIQUE DU CHANCELIER DU PRAT, PRÉSENTÉ PAR M. DE NOUVION.

(Séance du 8 janvier 1877.)

Par une lettre en date du 19 août dernier, M. de Nouvion a proposé à M. le Ministre de l'instruction publique la publication, dans un de nos volumes de *Mélanges*, d'un manuscrit intitulé :

Registre en forme de journal fait par un domestique de M. le chancelier Du Prat, contenant ce qui s'est passé depuis l'avénement du roi François Ier à la couronne, qui fut le 1er janvier 1514 (1515), jusqu'à l'année 1521 inclusivement.

Cette proposition vous a été renvoyée et vous avez bien voulu me charger de l'examiner.

L'original du *Registre* semble perdu, mais il en existe plusieurs copies à la Bibliothèque nationale; et dans les différents manuscrits que nous avons eus entre les mains, il est tantôt anonyme, tantôt mis sous le nom de Barillon ou sous celui de Bourdel, différence qui peut s'expliquer en supposant que Barillon et Bourdel furent tous deux secrétaires du chancelier Du Prat et que l'un fut le continuateur de l'autre.

Quoi qu'il en soit, ce document, mentionné par le P. Lelong, n'a encore été, malgré son importance, cité et utilisé, je crois, que par l'éditeur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, il y a une vingtaine d'années, et par M. Mignet dans un ouvrage tout récent. Écrit en forme de journal, comme le porte son titre, il relate avec la précision de dates que l'on pouvait attendre d'un homme attaché au service d'un aussi grand personnage que Du Prat, les événements les plus marquants des sept premières années du règne de François Ier : affaires politiques et ecclésiastiques, intérieures et extérieures, guerres, voyages, ambassades, nominations, naissances, mariages, etc. C'est une espèce de *Moniteur* rédigé proba-

Digitized by Google

blement pour servir de *memento* au chancelier qui y joue le principal rôle et dont les lettres et les harangues y sont rapportées tout au long.

Je donnerai une idée de l'intérêt que peut présenter le *Registre* pour une époque où les documents ne sont point nombreux, en citant un fait que j'ai en vain cherché ailleurs.

Au mois de mars 1517, François Ier convoqua à Paris une assemblée de députés des bonnes villes. Le chancelier y prononça une longue harangue où il exposa les vues du roi pour la réforme de l'administration du royaume. Après cette communication, il leur demanda de se livrer à l'examen des articles dont il venait de donner lecture et de transmettre au prince leurs observations. Les députés délibérèrent, et décidèrent qu'ils ne s'occuperaient des projets qu'on leur avait présentés que lorsqu'on aurait examiné « les grands cahiers pleins de doléances et de plaintes » qu'ils avaient apportés avec eux. On ne s'attendait pas à cette prétention, et comme elle pouvait devenir embarrassante, on sut l'éluder d'une façon assez adroite. Tout en donnant de bonnes paroles aux députés, on les pria de s'en retourner chez eux, de soumettre les projets à leurs assemblées de ville et d'envoyer au roi le résultat de leurs délibérations. Les députés partirent et exécutèrent fidèlement le mandat dont on les chargeait; chaque ville expédia au roi ses avis clos et scellés. « Mais, dit l'auteur du *Registre*, quand on apportait lesdits avis, sans les déclore, on les mettait dans un grand sac de cuir, et depuis n'en fut parlé. » Il en fut, en effet, si peu parlé qu'aucun historien, comme je l'ai dit, n'a mentionné cette curieuse histoire. Mais qui sait? Peut-être un jour retrouvera-t-on quelque part les précieux documents si soigneusement enfermés dans ce grand sac de cuir.

Maintenant, pour aborder le côté matériel de la question, je dirai que le manuscrit formerait environ 500 pages du caractère habituel des Documents inédits, mais dans le *Registre*, destiné, comme je l'ai dit, à l'usage du chancelier, sont intercalées une foule de pièces dont l'impression me semble tout à fait inutile. Tels sont les brefs du pape, les nombreuses instructions données à différents ambassadeurs, les discours prononcés dans les conseils, les harangues du chancelier, les mémoires sur les droits des rois de France au royaume de Naples, sur les projets de guerre contre les Turcs, le texte des traités de paix, etc. etc. La suppression de ces documents,

Digitized by Google

dont plusieurs ont été imprimés et qu'en tout cas il suffirait d'analyser brièvement, aurait le double avantage de ne point interrompre le récit et de réduire environ à 250 pages la copie à livrer à l'imprimeur. Sous la réserve de ces suppressions, j'ai l'honneur de vous proposer l'insertion du *Registre* dans le prochain volume de nos *Mélanges*.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

LES LIARDS D'ELBEUF, HISTOIRE D'UN FIEF.

Communication de M. Bigarne, membre de la Société d'archéologie de Beaune et d'autres Sociétés savantes.

(Séance du 5 février 1877.)

Sous ce titre un peu vague et obscur on devinerait difficilement qu'il s'agit surtout d'un droit de péage ou d'octroi de la ville de Beaune. L'étendue de ce mémoire manuscrit, qui ne comprend pas moins de 36 pages in-folio d'une fine écriture, ne permettrait pas de supposer que la juridiction du fief dont il s'agit, après avoir compris d'importants priviléges, avait fini par ne s'étendre plus que sur deux ou trois familles de vignerons, sur un meunier et ses domestiques, et que la seule trace d'un jugement prononcé par les officiers de cette justice ne concernait que la clause d'un bail passé en 1666.

Autant qu'on peut le voir, d'après différents passages de ce long Mémoire, la seigneurie du fief d'Elbeuf, que l'auteur compare aux deux grandes juridictions ducale et prévôtale de la ville de Beaune, avait été accordée, vers le milieu du XIVe siècle, par Eudes IV à un trésorier de l'église de Sens, Jehan Chambellan. Elle fut successivement désignée sous les noms de seigneurie de la Motte au Doyenné, de Moulin de la Motte, de Fontaine du Foulot, de fief d'Elbeuf, de *Liards d'Elbeuf*. Cette dernière dénomination, qui forme le titre du Mémoire, a pour origine la possession passagère, au XVIIe siècle, du fief par des membres de la puissante famille d'Elbeuf. Le nom de *Liards* paraît représenter le modique impôt d'octroi ou de rouage à percevoir, aux quatre portes de la ville, d'un denier pour chaque chariot et de trois deniers pour les charrettes, sortant ou passant sur les fossés. Ce droit modique en apparence aurait été la source des fortunes considérables de plusieurs familles du pays qui en louaient

Digitized by Google

à des préposés la perception. D'autres droits, tels que ceux sur la récolte anticipée des vignes, étaient aussi possédés par ce fief.

C'est en s'appuyant sur ce point de départ, qui ne paraît pas cependant susceptible de grands développements, que M. Bigarne, après avoir fouillé avec l'attention la plus scrupuleuse de nombreuses archives départementales, municipales et particulières, après avoir consulté les principaux historiens de la Bourgogne, surtout ceux de la ville de Beaune, a rassemblé les éléments d'une histoire des principales familles du pays, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Ce ne sont pas seulement les rapports plus ou moins passagers de ces familles avec le modeste fief de la Motte que l'auteur expose et développe en entrant dans les détails les plus étendus, ce sont aussi leurs origines, leurs généalogies, leurs alliances, leurs fonctions, leur histoire; en un mot, c'est la description de leurs propriétés, de leurs demeures dans la ville de Beaune ou dans le pays environnant; de leurs armoiries, de leurs tombeaux, sans omettre les noms des possesseurs successifs des demeures, parfois de vastes hôtels habités par quelques membres de ces familles et dont M. Bigarne recherche et signale les derniers vestiges jusqu'à nos jours.

C'est ainsi qu'on passe successivement en revue, avec de longs détails, les familles de Pouilly, de Chambellan, de Paillard, de Saulx, de Courtivron, de Bauffremont, d'Harcourt, de Vienne, de Luxembourg, de Châlon, des princes d'Orange, des maisons de Chabot, d'Elbeuf dont le nom est resté au fief depuis le XVIIe siècle, et d'autres familles plus modernes. Plusieurs membres de ces familles ont rempli de hautes fonctions dans l'administration de la Bourgogne, dans le Parlement, et même dans le gouvernement de la France. C'est un membre de l'une de ces familles, M. de Joursanvault, qui avait rassemblé la précieuse collection de documents originaux dispersée il y a quelques années, et dont la bibliothèque, riche d'ouvrages concernant la Bourgogne, est possédée aujourd'hui par M. de Laubépin. L'auteur n'a laissé échapper aucune occasion de rappeler et même de développer les biographies des personnages les plus importants de ces familles, qui n'ont touché au fief du Moulin et aux *Liards d'Elbeuf* que par des liens bien imperceptibles.

Comme on le voit, le Mémoire de M. Bigarne, tout important qu'il puisse être pour la ville de Beaune, qui a déjà fourni à l'auteur le sujet de plusieurs travaux très-estimables, est une étude historique d'érudition personnelle et non point un document ou un

Digitized by Google

recueil de documents originaux tels que le Comité les rassemble. Il ne peut donc être inséré dans la *Revue*. Tout en rendant justice aux laborieuses recherches de l'auteur et en le remerciant de cette intéressante communication, on ne peut que l'engager à publier son Mémoire, soit isolément, soit dans quelqu'un des recueils académiques de Bourgogne. Dans sa lettre d'envoi à M. le Ministre, M. Bigarne demande si son travail ne pourait pas entrer en ligne pour le titre de correspondant qu'il sollicite. On y peut voir, en effet, le témoignage d'une étude consciencieuse des sources historiques.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Vente de biens seigneuriaux par Eberhard, comte de Wurtemberg, et sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie (1414).

Communication de M. Finot, correspondant à Vesoul.

(Séance du 5 février 1877.)

M. Finot, archiviste du département de la Haute-Saône et correspondant du Ministère, a envoyé la copie d'un document original, qui formait la couverture d'un registre du xvie siècle provenant de la juridiction de la mairie d'Héricourt. Cette charte, datée du 28 et du 29 mai 1414, était très-détériorée, l'écriture en était à moitié effacée; mais M. Finot, à l'aide d'une forte loupe et grâce à sa perspicacité et à sa patience, est parvenu à la lire et à la reconstituer presque intégralement, sauf un très-petit nombre de lacunes qui n'en altèrent point le sens général. Cette charte est intéressante pour l'histoire de la Franche-Comté et de la Savoie. Elle constate la vente par un comte de Wurtemberg, Éberhard le Jeune, et par Henriette de Montbéliard, sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie, du tiers des seigneuries d'Orbe, d'Échalleur, de Montigny-le-Courbe et de Bontens en Suisse, dans le pays de Vaud, pour le prix de 10,000 écus d'or au coin du roi de France. L'intérêt de ce document ne consiste pas dans la mention des localités et des droits seigneuriaux vendus : il résulte surtout de cette conséquence que, par suite de mutations fréquentes de propriétés et de droits antérieurement à la cession territoriale dont il s'agit, une partie importante du comté de Bourgogne passa à une puissante

Digitized by Google

maison allemande qui devait la conserver jusqu'en 1789 et lui imposer la réforme protestante. C'est ce que M. Finot a bien rappelé, d'accord avec M. Duvernoy, le dernier et savant éditeur de l'*Histoire de la Franche-Comté*, par Gollut.

L'ensemble de cet acte de vente présente, comme tous les documents analogues, des longueurs de formalités de rédaction, des répétitions de mots exprimant la même pensée tels que ceux-ci : *dat*, *donat*, *tradit*, *cedit*, *concedit*, *guerpit*, *quietat*, *relinquit* et beaucoup d'autres répétitions analogues. Mais il offre quelques particularités qui, sans être rares, sont toujours bonnes à constater.

La haute qualité des parties contractantes entraîne la participation d'un grand nombre de témoins représentant les intérêts divers des territoires, des possesseurs et des droits de toute nature concédés. Outre plusieurs hauts personnages assistant chacune des parties, quatre évêques interviennent, ceux de Lausanne, de Genève, de Grenoble et de Belley, ainsi que le nonce du pape (*camera apostolica*). Deux notaires figurent successivement dans l'acte. Le notaire principal rédacteur, notaire impérial à Besançon, mentionne cette formalité généralement accomplie du serment des parties sur le livre des Évangiles :

Per juramenta sua propter hæc super sancta Dei evangelia per ipsos corporaliter tacta præstita in manus mei notarii subscripti.

Une autre formalité moins fréquente au xve siècle et dont l'origine est bien plus ancienne, est celle de la tradition symbolique desdites seigneuries faite au notaire de l'acheteur par un fétu de paille :

Investiens per traditionem unius calami, ut est moris, ad habendum, tenendum, gaudendum, fruendum et possidendum.

On y voit l'invocation habituelle du droit canonique et du droit romain en faveur des femmes et des mineurs. Les coutumes du pays de Vaud (*patrie Vaudi consuetudines*) y sont aussi mentionnées, ainsi que d'autres coutumes.

On rencontre dans cet acte plusieurs mots de basse latinité dont le sens laisse quelque incertitude. Ainsi les actes contractés le sont, en partie, dans le château de Bocbelinguen, au diocèse de Constance, *in stupâ magnâ* dudit château, en partie dans le château de Stuttgard au même diocèse, *in parvâ stupâ*. Le sens du mot *stupa* ou *stuba*, dans le glossaire de Du Cange, est donné comme celui d'étuves ou de bains. Il indique probablement ici un sens plus gé-

Digitized by Google

néral, celui de salle chauffée. Quelques mots auraient aussi besoin d'explication, tels que *reffie*, *reacheta*, *habicio*, et plusieurs autres dont la forme est peut-être altérée dans le document ou dans la lecture.

Le nombre des sceaux indiqués comme devant être apposés en garantie de l'acte est fort considérable; mais il n'en reste pas un seul, en conséquence de la destination donnée à cette feuille de parchemin. M. Finot la considère comme inédite. J'ai recherché de mon côté dans plusieurs recueils, surtout dans la grande *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, par Guichenon, si elle n'était pas mentionnée sous sa date, mais je n'en ai point trouvé l'indication. Il me paraîtrait donc utile de publier dans la *Revue* ce document avec la notice que M. Finot y a jointe et dans laquelle il a rassemblé d'utiles informations généalogiques sur les familles mentionnées. M. Finot est un des correspondants les plus laborieux du Comité, et l'impression de ce document dont il reverrait attentivement le texte pour quelques mots incomplets ou incertains, serait à ses yeux un témoignage d'estime fort mérité.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Vente par Eberhard le Jeune, comte de Wurtemberg, et Henriette de Montbéliard, sa femme, à Amédée, comte de Savoie, du tiers des seigneuries d'Orbe, d'Échallens, de Montigny-le-Courbe et de Boutens, en Suisse, pour le prix de six mille écus d'or au coin du roi de France.

(29 mai 1414.)

Un heureux hasard nous a fait découvrir dernièrement un document intéressant à la fois les maisons de Wurtemberg-Montbéliard et de Savoie, et que nous avons tout lieu de croire inédit.

En inventoriant un registre du XVIe siècle provenant de la juridiction de la mairie d'Héricourt, nous reconnûmes que la couverture en était formée par une charte malheureusement très-détériorée, mais dont nous sommes parvenu, à la fin, à déchiffrer, grâce à une bonne loupe, l'écriture à demi effacée.

C'était la vente du tiers des seigneuries d'Orbe, d'Échallens, de Montigny-le-Courbe et de Boutens, en Suisse, par Eberhard le Jeune et Henriette de Montbéliard, sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie. Cette pièce attestant une acquisition importante

Digitized by Google

pour la maison de Savoie, nous pensons que sa publication ne sera peut-être pas dépourvue d'intérêt.

Renaud de Bourgogne, en épousant, en 1283, Guillemette de Neuchâtel-outre-Joux, arrière-petite-fille de Thierry III, comte de Montbéliard, et sa seule héritière, devint, par ce fait, comte de Montbéliard. En outre, il eut, du chef de sa femme, de nombreuses terres sises outre-Joux, comme on disait alors, c'est-à-dire en Suisse, entre autres celles d'Orbe, d'Échallens, de Montigny-le-Courbe et de Boutens, dans le pays de Vaud, relevant de la seigneurie de Neuchâtel-sur-le-Lac.

Renaud de Bourgogne sut, malgré les nombreuses cessions de terres qu'il fut obligé de consentir pour désintéresser les divers prétendants à la succession de Thierry III, conserver pourtant ces seigneuries d'outre-Joux, qui passèrent, à sa mort, à son fils Othenin avec le comté de Montbéliard vers 1326. Othenin, prince faible d'esprit et débile de santé, mourut très-jeune, laissant, en totalité, la succession paternelle à sa sœur Agnès. Celle-ci ne tarda pas à l'apporter en dot à Henri de Montfaucon, qui est qualifié, en 1362, de très-haut, très-puissant et très-redouté prince, et, en 1367, de seigneur souverain de Montbéliard, selon M. Duvernoy (*Notes sur Gollut*, p. 1861). C'est lui, d'après Gollut (p. 562), qui aurait apporté à la maison de Montbéliard les seigneuries d'outre-Joux. Mais nous avons recherché vainement quand et comment les seigneurs de Montfaucon auraient acquis et possédé ces terres d'outre-Joux, et nous préférons croire qu'elles faisaient déjà partie de la dot de Guillemette de Neuchâtel-sur-le-Lac.

Étienne de Montfaucon, fils d'Agnès et du comte Henri, conserva ces seigneuries, dont on le voit prendre le titre dans les chartes qu'il nous a laissées. Son fils, qui s'appela, comme son aïeul, Henri, sut aussi les garder. Il n'eut de son mariage avec Marie de Châtillon, de la maison de Montfort, que quatre filles, dont l'aînée, Henriette, apporta le comté de Montbéliard en dot à Eberhard, comte de Wurtemberg. C'est ainsi que la partie la plus importante du nord du comté de Bourgogne passa à une maison allemande, qui devait lui imposer la Réforme et la conserver jusqu'en 1789. Il paraît que les seigneuries d'Orbe, Échallens, etc. furent données aux trois sœurs de la comtesse Henriette, et à la mort de l'une d'elles, Marguerite, le tiers de cette portion de l'héritage paternel revint, par suite de conventions qui ne nous sont

Digitized by Google

pas parvenues, à la comtesse elle-même. Mais un des premiers actes d'Eberhard le Jeune et de la comtesse Henriette fut, avec le consentement d'Eberhard l'Aîné, d'aliéner leurs droits sur ces seigneuries d'Orbe, d'Échallens, de Montigny-le-Courbe et de Boutens, qu'ils jugèrent probablement trop éloignées de leur résidence habituelle (la plupart de leurs actes sont, en effet, datés de Stuttgard ou de châteaux du Wurtemberg) pour pouvoir être efficacement défendues contre les empiétements de leur puissant voisin, le comte de Savoie. Ce fut, nous n'en doutons pas, pour ces motifs, qu'ils les vendirent au comte Amédée au prix de 6,000 écus d'or *au coin du roi de France*, somme considérable pour l'époque et représentant plus de 300,000 francs de nos jours.

La rédaction de l'acte de vente de ces seigneuries, qui eut lieu les 28 et 29 mai 1414 aux châteaux de Stuttgard et de Bobelingen, ne présente pas de particularités remarquables, soit au point de vue juridique, soit pour l'histoire des mœurs et des coutumes. Nous signalerons seulement la tradition symbolique desdites seigneuries faite au notaire de l'acheteur par un fétu de paille (*traditionem unius calami*) et la mention des coutumes du pays de Vaud (*patrie Vaudi consuetudines*).

JULES FINOT.

In nomine Domini amen. Per hoc presens publicum et auttenticum instrumentum cunctis presentibus et futuris pateat manifestum quod in mea notarii auctoritate imperiali publici, et curie Bisuntinensis jurati subscripti, et testium infranominatorum presencia, personaliter constituti illustres et potentes principes ac domini dominus Eberhardus Senior, comes de Wurtemberg, miles Eberhardus Junior, comes de Wurtemberg et Montisbiligardi, et illustris et potens domicella Henrieta de Montebiligardo, comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi, uxor dicti illustris et potentis viri Eberhardi Junioris, comitis de Wurtemberg et Montisbiligardi; prefatus dominus Eberhardus Senior comes, non vi coactus sed spontanea voluntate et prout melius potuit, dedit et concessit..... Eberhardo Juniori comiti, filio suo naturali et legitimo, presenti ac acceptanti, potestatem, licenciam, auctoritatem et voluntatem infrascripta prout ipsum tangunt faciendi, seque et bona sua obligandi de eisdem. Deinde quum illustris et potens domicella Henrieta..... uxor illustris et potentis viri Eberhardi Junioris comitis, soror gloriosissime domine Margarete de Montebiligardo, quondam domine Orbe, Deschalens, de Montaigny-le-Courbe et de Botens, se asserebat habere et jure hereditario sibi pertinere et competere ex successione..... dicte quondam domine Margarete ejus sororis, terciam partem castrorum,

Digitized by Google

villarum et castellanarum districtuum, mandamentorum et resortum dictorum locorum Orbe, Deschallans, Montaigny et de Botens, cum mero et mixto imperio omnimodaque juridictione dicte tertiè partis eorum dictorum locorum, pro indiviso cum magnificis et potentibus domicella et domina Johanna de Montebiligardo, uxore magnifici et potentis viri Ludovici de Cabilone, domini d'Arguel et Montisfalconis, et domina Agnete de Montebiligardo, uxore magnifici et potentis viri domini Theobaldi domini..... novicastri ipsius Henrieta sororibus germanis et dicte quondam domine Margarete, ipsa enim Henriete, comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi sciens, prudens et spontanea de juribus et [comoditatibus] suis ad plenum, sicut dicebat, informata et introducta [deliberatione matura] super his prehabita, deque consensu, licencia, auctoritate, voluntate ac mandato speciali dicti Eberhardi ejus viri presentis et dicte Henriete prebentis dictam auctoritatem pro se et suis heredibus et successoribus universis et causam habentibus et habituris ab eadem, vendit jure proprio in perpetuum et titulo pure, perfecte, perpetue, libere et irrevocabilis vendicionis dat, donat, tradit, cedit, concedit, guerpit, quietat et relinquit illustri et excellentissimo principi et domino domino Amedeo, comiti Sabaudie, principi duci Chabasii et Auguste, in Ytalia, marchioni, comiti Pedimontium et Gebennensi, licet absenti, mihique notario publico subscripto supra, et infrascripta omnia et singula more publice persone solemniter stipulanti et recipienti, vice, nomine et ad utilitatem dicti illustris domini comitis Sabaudie suorumque heredum et successorum quorumcumque, et omnium aliorum et singulorum quorum interest et interesse potuerit quomodo debet in futurum; videlicet dictam suam terciam partem predictorum castrorum, villarum, castellanarum, districtuum, mandamentorum et resortum predictorum locorum Orbe, Deschallans, Montaigny-le-Courbe et de Botens, et ceterorum jurium, actionum, rationum, directurarum, partium, portionum, rerum et bonorum omnium et singulorum que et quas habet et habere potest, tenet et possidet per se vel alium nomine suo, vel quasi et que sibi quomodo libet competit in dictis castris de Orba, Deschallens, Montaigny-le-Courbe et de Botens de successione antedicta, sive sunt homines, homagia, fidelitates, nobiles, innobiles, redditus, census, servicia, tributa, animalia, prata, vinee, terre culte et inculte, montes, plana, venationes, piscationes, decime, garde, aquarum decursus ac..... lacus, molendina, batatoria, reffie, folloni, nemora, foreste, ville, grangie, reacheta, mera mixta imperia, juridictiones omnimodo, alte, medie et basse, et alie quecumque res tam specifice quam generales, cum ipsorum venditorum juribus, proprietatibus, introitibus, exitibus, pertinenciis et appendiciis quibuscumque. Et hoc, pro precio et nomine justi precii et legali, sexties millium scutorum auri, cugnei regis Francorum; que sexties millia scuta, ex causa dicte vendicionis, dicta illustris Henrieta confitetur se habuisse et realiter recepisse a dicto illustri domino comite Sabaudie, et de quibus ipsum dominum comitem Sabaudie ejusque

Digitized by Google

heredes perpetuo solvit et quietat cum pacto solemni de ulterius quidquid ab eis non petendo. Devestiens se dicta illustris Henrieta de predictis venditis et dictum dominum comitem Sabaudie meque dictum notarium, ut supra stipulantur, investiens per traditionem unius calami, ut est moris, ad habendum, tenendum, gaudendum, fruendum et possidendum predictum dominum comitem Sabaudie predicta sibi vendita et quidquid de cetero eidem tanquam de re sua propria placuit faciendum. Nihil juris, actionis, rationum, proprietatis, directure, partis, portionis aut alterius reclamationis dicta venditrix in premissis venditis quomodolibet sibi retinens, sed ipsa jura actiones, raciones, proprietates, directuras, partes, porciones et reclamationes meras mixtas..... civiles et adnormales in ipsum emptorem et me dictum notarium ut supra stipulantem totaliter transferens; constituens quod ipsa venditrix predicta omnia vendita tenere et possidere precario nomine sui quasi dicti domini comitis Sabaudie emptoris, quousque idem dictus comes possessionem realem et vacuam predictorum venditorum acceperit. Quam accipiendi et sibi captam perpetuo retinendi eadem venditrix eidem domino comiti Sabaudie emptori dedit licenciam, auctoritatem et mandatum speciale, nullius alterius licencia super eis expectata, reservato laudenio et consensu dominorum feudi seu feudorum predictorum venditorum, seu partis ipsorum. Quibus dominis dictorum feudorum supplicat dicta venditrix ut ipsum dominum comitem Sabaudie emptorem de eis venditis que de feudo suo teneri reperientur graciose retinere et investire voluit et..... Hunc videlicet consensum dictorum dominorum dicti feudi seu dictorum feudorum idem dominus comes Sabaudie suis missionibus expressis et oneribus procurare sibi debet et tenetur erga dictos dominos. Et hec dicta venditrix sibi domino emptori denunciat et tenore presentis publici instrumenti mandat, quod eadem venditrix, tenore hujus instrumenti, universis et singulis hominibus fidelibus, subditis et tenementariis suis, nobilibus et innobilibus, predictorum venditorum, quatenus visis presentibus, dicto domino comiti Sabaudie recognoscant homagium, fidelitates et homagia faciant atque prestent solvantque, obediant et usagient, prout et quemadmodum eidem venditrici facere debebant ante vendicionem presentem, omnibus recognicionibus, homagiis, fidelitatibus, usagiis et obedienciis sic per eos factis dicte venditricis, [ipsius] ejusque posteritatem de eis omnibus quietat, solvit et liberat per presentes, cum pacto solemni de ulterius quidquam ab eis seu eorum altero non petenti. Et si forte predicta vendita plus valeant supradicto precio sexties millium scutorum, illud plus dicta vendita dat et donat liberaliter et graciose dicto domino comiti Sabaudie, tanquam benemerito et majori remuneracione digno, donatione pura et liberali, tanquam inter viros facta nullatenus in perpetuum revocanda. Et promiserunt dicti domini Junior comes et comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi scilicet dictus comes Junior, de auctoritate et licencia dicti sui patris, et dicta comitissa de auctoritate et licencia quibus supra, et eorum quibus

Digitized by Google

principaliter et in solidum pro se et cujuslibet ipsorum et heredibus et successoribus quibuscumque per juramenta sua propter hæc super sancta Dei evangelia per ipsos corporaliter tacta prestita in manu mei notarii subscripti; et sub suorum obligatione bonorum, nobilium et innobilium, dotaliciorum, paraffernalium, presentium et futurorum quorumcumque, predicta omnia et singula vendita dicto domino comiti Sabaudie emptori suisque heredibus et successoribus predictis in perpetuum defendere, garantire, pacificare et [debrigare] in judicio et extra in patria Vaudi adversus quoscumque via judicii et secundum usus et consuetudines dicte patrie Vaudi. Omnisque [in hac] curie, si quis intervenerit in dicta patria Vaudi, occasione dicte venditionis, in se ipsos venditores suscipere et pro ea usque ad finem cause suis propriis sumptibus, missionibus et expensis, necnon et dictam vendicionem et omnia in presenti instrumento contenta tenere firmiter et inviolabiliter conservare, et nunquam contra facere dicere vel venire seu contra facere, dicere aut venire volenti in aliquo consentire aut præbere auxilium vel favorem tacite vel expresse; submittentes propter ea sese et cujuslibet ipsorum heredes et successores et eorum dicta bona quecumque dicti domini Junior, comes et comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi et eorum quilibet principaliter et in solidum de auctoritatibus et licenciis predictis juridictioni, cohercioni, compulsioni et conventioni curiarum camere apostolice episcoporum Lausanensis, Gebennensis, Gratianopolitani et Bellicensi, vigoreque sigillorum eorumdem et cujuslibet ipsorum et omnium aliarum curiarum, tam ecclesiasticarum quam secularium, per quas et ipsarum quamlibet voluerint dicti domini comes Junior et comitissa de Wurtemberg et de Montebiligardo conveniri, cogi et compelli ad observationem omnium premissorum et singulorum eorumdem. Itaque processus unius curie processum alterius non impendit, sed quum fuerit in una inceptum in alia possit prosequi mediari pariter et finiri. Renunciantes ipsi domini Junior, comes et comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi et eorum quilibet principaliter et in solidum, sub vi jam dictorum juramentorum suorum, de auctoritatibus et licenciis quibus supra, in hoc facto omni actioni et exceptioni doli, mali, vis, metus, et in..... conditioni sine causa ob causam vel ex injusta causa exceptioni dictarum vendicionis, confessionis, quietacionis, devesture, investure, constitutionis, submissionis, promissionis et omnium premissorum non sic et non legitime actorum, dicti precii non habiti et pecunie non numerate spei future habicionis et receptionis ejusdem juri per quod deceptis in contractibus subvenitur, juri dicenti confessionem factam extra judicium seu non coram suo judice non valere, juri dicenti donacionem seu vendicionem quingentos aureos excedentem sine judicis insignatione non valere, tot et tantas donaciones particulares dicta venditrix predicto emptori propter ea faciens quod nulla egeant insignacione, beneficioque senatusconsulti Velleyani legi Julie de fundo dotali non alienando et omni legis et juris auxilio et beneficio in

Digitized by Google

favorem mulierum introducto, beneficio minoris etatis, restitucionique in integrum, et dispensationi juramenti tam a domino nostro papa quam alio quocumque impetrate seu impetrande, juri dicenti se submictire aliene curie ante litiscontestacionem se penitere posse, juri dicenti neminem propter unam et eamdem causam ad diversas curias trahi posse, et omni alii juri canonico consuetudinario et civili quo contra premissa facere possent dicere vel venire aut in aliquo se teneri; maxime juri dicenti generalem renunciacionem non valere nisi processit specialis. Super et de quibus omnibus et singulis predictis dicti Junior, comes et comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi preceperunt per me dictum notarium publicum subscriptum fieri unum et plura tenoris ejusdem, tam ad opus dicti emptoris quam dicte venditricis, publicum instrumentum et publica instrumenta. Acta fuerunt ut supra, et datum quoad dicte auctoritatis et voluntatis dationem dicto Juniori comiti per dictum Seniorem comitem, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo quarto, vicesima octava die mensis maii, hora meridiana, vel circa, anno quinto pontifficatus sanctissimi in Christo patris et domini domini nostri domini Johannis, divina providencia pape vicesimi tercii, indictione septima, cum dicto anno Domini sumpta in castro Studgartem, Constanciensis diocesis, videlicet in parva stupa dicti domini comitis Senioris, presentibus ibidem egregiis nobilibus et sapientibus viris domino Rodolpho, comite de Hehemberg, milite Conrando de Rahayberg, Henrico de Gilchingen, senecallo dicti domini comitis Senioris, Johanne truchesse baillivo Montisbiligardi, Guncterio, secretario dicti domini comitis Junioris, et pluribus aliis. Et datum quoad dictam vendicionem factam per dictos Juniorem comitem et ejus conjugem, anno Domini supradicto millesimo quadringentesimo decimo quarto, die vicesima nona, mensis maii, hora nona vel circa, in castro de Bocbelinguen Constanciensis diocesis, videlicet in stupa magna dicti castri, anno pontifficatus dicti domini nostri pape, indictione quibus supra, presentibus ibidem nobilibus et sapientibus viris Johanne truchess de Helfangen, baillivo Montisbiligardi predicto, Alberto Tachenchüffer, Borbast de Hehenham, Johanne de Liechtentam, armigeris, necnon dicto Gunctherio, secretario dicti comitis Junioris predicti, et pluribus aliis testibus ad permissa vocatis specialiter et rogatis.

[*Signature et grille du notaire*],

[Hugo Medici].

Et ego Hugo Medici de Pourrentui, Bisuntinensis diocesis publicus auctoritate imperiali notarius et curie Bisuntinensis juratus et notarius, premissis auctoritatem et voluntatem dationi vendicioni supravenditorum confessioni, quietacioni, devesture, investure, constitutioni, promissioni, submissioni, renunciationi, et omnibus singulis, dum sicut premictitur agerentur et fierent, presens una cum testibus suscriptis interfui et ea omnia et singula sic vidi et audivi fieri et dici, et inde hoc presens publicum instru-

Digitized by Google

mentum de precepto dicti domini comitis Junioris et dicte Henriette, comitisse Montisbiligardi, manu mea propria scripsi, et ipsum presens autenticum instrumentum signo meo publico consueto una cum appensione sigillorum dictorum dominorum Senioris et Junioris comitum et comitisse, fideliter signavi et publicavi in testimonium veritatis premissorum, super hoc requisitus et rogatus.

Nos autem, comites de Wurtemberg, et Henrieta comitissa de Wurtemberg et Montisbiligardi, ad majorem roboris firmitatem suprascripti instrumenti et omnium in isto contentorum quod per presentes laudamus, ratificamus, confirmamus et approbamus eidem instrumento sigilla nostra propria una cum signo publico et subscriptione dicti publici notarii duximus apponenda (*le reste manque*).

(Archives de la Haute-Saône.)

Pour copie conforme :

JULES FINOT.

Correspondant du Ministère.

ATTRIBUTS DE DIFFÉRENTS SAINTS OU DOCTEURS.

Communication de M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs.)

(Séance du 5 mars 1877.)

L'auteur de cette communication rappelle qu'en 1847 il avait communiqué au Ministère une réponse à un questionnaire sur les attributs des saints, en indiquant un grand nombre de ces attributs, mais qu'il avait omis ceux des docteurs de l'Église. C'est ce vide qu'il vient combler par sa lettre du 3 août 1876; des découvertes récentes lui en fournissent, dit-il, l'occasion.

M. l'abbé Richard a vu des tableaux et des gravures représentant quelques-uns des pères de l'Église, la plume à la main, et écrivant. Il a rencontré des figures des mêmes personnages ayant une colombe sur l'épaule droite, le bec posé dans l'oreille du père ou du docteur de l'Église. La colombe, étant l'image du Saint-Esprit, annonce par là l'inspiration divine de l'écrivain.

Dans une église il a trouvé une sculpture de saint Dominique écrivant les règlements de la confrérie du Rosaire. Elle existe dans le tympan du retable de l'autel de ce nom.

Dans la plupart des chaires chrétiennes existantes dans les églises du diocèse de Besançon, une colombe est sculptée dedans et au

Digitized by Google

milieu de l'abat-voix, les ailes étendues; elle annonce aussi l'inspiration divine des prédicateurs.

Ces indications de M. l'abbé Richard ne sont pas particulières au diocèse de Besançon; elles se retrouvent dans toute la chrétienté et remontent aux premiers temps de l'Église. L'attribut de la colombe, comme symbole d'inspiration divine et particulièrement du Saint-Esprit, a été indiqué dans un très-grand nombre de sculptures, de peintures, de manuscrits du moyen âge et même de textes religieux. Elle a été mentionnée dans presque tous les ouvrages concernant la symbolique chrétienne.

Si M. l'abbé Richard avait pu consulter le grand et important ouvrage du P. Ch. Cahier sur les *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* (publiées en 1867 en deux volumes grand in-4°), il y aurait vu (p. 239 à 245) l'indication détaillée de l'emploi figuré de la colombe comme symbole de l'inspiration divine, dans un grand nombre de monuments et de textes, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, depuis saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, jusqu'aux docteurs modernes de l'ordre de Saint-Dominique et des frères prêcheurs, jusqu'aux jésuites et jusqu'aux sculpteurs des chaires des églises modernes.

Le P. Cahier indique les différents sens allégoriques attachés à la représentation de la colombe comme inspiratrice divine des saints, des docteurs, des religieux et de presque tous les organes de la pensée de Dieu.

Les renseignements donnés par M. l'abbé Richard confirment donc, pour la partie de la France qu'il connaît, des observations qu'on peut et qu'on doit généraliser, et qui font depuis longtemps partie de l'histoire de la symbolique chrétienne.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Compliment en vers français, adressé aux syndics de la ville de Marseille à l'occasion de leur élection, vers 1470.

Communication de M. O. Teissier, archiviste de la ville de Marseille, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

(Séance du 5 mars 1877.)

L'intérêt de cette pièce de vers consiste surtout, comme l'a re-

Digitized by Google

marqué l'auteur de la communication, en ce que la plupart et presque la totalité des documents des archives de Marseille antérieurs à 1530 sont généralement écrits en latin ou en provençal. La langue française n'est jamais employée par les administrateurs municipaux.

M. Teissier en fixe approximativement la date à l'année 1470 eu égard à la forme de l'écriture, qui est de la seconde moitié du xve siècle, et par cette circonstance que les syndics de la municipalité de Marseille ont été remplacés en 1475 par des consuls.

Peut-être serait-il possible de rechercher avec plus de précision la date et l'occasion de ce document, dont le style est complétement français, sans aucun emprunt à la langue provençale? La place qu'il occupe dans les registres ou autres recueils des archives municipales pourrait mettre sur la voie, et, sans attacher trop d'importance à cette présomption, je demanderais s'il ne serait pas émané de la cour de René, comte d'Anjou, de Provence, et roi de Sicile; ou peut-être de René lui-même. On connaît les nombreux séjours intermittents que ce prince a faits en Provence, à Aix, à Marseille, à Tarascon, et depuis l'an 1437 jusqu'à sa mort en 1480. L'indication de ces séjours a été très-fidèlement déterminée par M. Lecoy de la Marche dans son importante *Histoire du roi René* (Itinéraires, à la fin du Ier volume), où l'on voit que dès sa première visite en son comté de Provence, vers la fin de 1437 et au commencement de 1438, René séjourna et s'embarqua à Marseille au moment de sa malheureuse expédition à Naples et en Sicile. Ce fut alors que la ville de Marseille célébra des fêtes magnifiques en son honneur. Les États assemblés dans cette ville lui firent don d'une somme considérable, 100,000 florins d'or, et mirent à sa disposition plusieurs bâtiments de transport pour l'aider dans la conquête de son royaume. Depuis cette époque René fit, à diverses reprises, un séjour prolongé à Marseille, surtout dans les années 1442, 1447, 1450, 1452, 1459, 1469, 1470, 1473, 1475, 1476, 1477, 1480. On le voit alterner son séjour entre les villes de Marseille, d'Aix et de Tarascon. Ce fut en 1447 que René séjourna le plus longtemps à Marseille. Il accorda de grands priviléges à cette ville. Dès l'année 1442, il s'occupa beaucoup de l'administration de son comté. Antoine de Ruffi (*Histoire de la ville de Marseille*, 1642, in-fol., p. 174-175) dit que le comte René combla la ville de Marseille de bienfaits et de grâces. Il n'est peut-être pas invraisemblable que ces compli-

Digitized by Google

ments aux syndics de Marseille furent composés sous l'influence de René, car ils rappellent singulièrement la facture des vers dont ce prince est auteur. Il me paraîtrait, surtout à ce point de vue, utile de les publier dans la *Revue;* il serait intéressant de vérifier s'il n'existerait pas dans les archives de Marseille quelques indices propres à éclairer sur leur origine.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Compliment en vers français adressé aux syndics de la ville de Marseille, à l'occasion de leur élection, vers 1470.

A Messeigneurs les Sendigues de Masseille.

En noblesse, aussi en sapience,
Acomparés aux vertueux Romains,
Comme Bruttus, Pompée, qui science
Conquestarent, tenant tout en leurs mains,
5 Tout pareill bruit aves, et non Romains.
Honneur vous croist en superfluyté,
Sur tous louez, en fais et dis humains,
Et bien gardans les [drois] de la cité.
Et qui vouldroit vos vertus exprimer,
10 Aussi les biens en vos corps habittans
Entreprendroit à expuiser la mer,
Non point ung seul, mais mille reccitens.
Pourtant, seigneurs sendigues citoiens
En qui reluist, en fais et dis, sagesse,
15 Pardonnes nous, car trop brief est le temps
A recciter, de chascun, la prouesse.
Remerciant à trestous humblement
Honneur grande que faicte vous aves
Et de l'amour aussi pareillement
20 Que tous les jours clèrement nous monstres,
Bien cognoissons que vous nous remonstres
Que tous ungs sommes, aussi le devons estre
Et par ainsy en tous cas commandes
Hobeyrons chascun cellon son estre

Digitized by Google

25 A tousjours mais vostres petis servans
En toutes choses possibles à nous faire
De tres bon cuer prestz et hobeissans,
Et mettrons paine, pour vous, à les parfaire,
En suppliant le Dieu tres débonnaire
30 Qui trois personnes contient en trinité.
Qu'à vous, seigneurs, donne par exemplaire
Vivre tousjours en grant prosperité.

(Archives municipales de la ville de Marseille. Correspondance, série BB.)

Pour copie conforme :

OCTAVE TEISSIER.

Note à l'appui de l'envoi du compliment en vers français du xve siècle.

Tous les documents des archives de Marseille, antérieurs à 1530, sont en général écrits en latin ou en provençal; la langue française n'est jamais employée par les administrateurs municipaux; à peine trouve-t-on, dans la correspondance reçue à l'hôtel de ville, quelques lettres écrites dans cette langue par les derniers comtes de Provence et par les rois de France, leurs successeurs. Le compliment en vers français que nous soumettons au Comité est donc une rareté philologique.

L'écriture de ce document est celle de la dernière moitié du xve siècle. Du reste, le compliment est adressé aux *syndics* de la communauté de Marseille, et, dès 1475, ces magistrats ont été remplacés par des consuls.

Sans attacher une grande importance à ce spécimen de la poésie française (ou franco-provençale) au xve siècle, il nous a paru qu'il pouvait être joint, avec quelque utilité, aux autres documents de même nature que le Comité a déjà recueillis.

OCTAVE TEISSIER,

Membre non résidant du Comité des travaux historiques.

Digitized by Google

Trois lettres inédites du cardinal de Richelieu.

Communication de M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne).

(Séance du 5 mars 1877.)

M. le comte de Mellet, correspondant du Ministère, a adressé copie de trois lettres de Richelieu, dont les originaux sont conservés dans les archives de M. le marquis de Bouthillier.

Ces lettres, qui ont échappé aux recherches de M. Avenel, sont datées du mois d'août 1630. Elles sont importantes pour l'histoire de cette époque. Le cardinal était resté à Saint-Jean-de-Maurienne pendant que Louis XIII se rendait à Lyon. Son homme de confiance auprès du roi était Claude Bouthillier, alors secrétaire d'État. Dans les trois lettres que Richelieu lui adresse, il lui fait part des négociations entamées par Mazarin pour la conclusion d'une trêve avec la Savoie, des mesures prises pour la délivrance de Casal assiégé par les Espagnols, et enfin des inquiétudes que lui causaient les cabales qui se formaient auprès du Roi. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, était à la tête de ces intrigues; les deux reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, les encourageaient.

M. Avenel a indiqué, dans les notes de la *Correspondance de Richelieu* (t. III, p. 864) que ces cabales étaient connues de Richelieu; mais il n'a publié aucune lettre du cardinal qui s'y rapportât. La communication de M. le comte de Mellet permet de combler cette lacune.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer au Comité de publier ces trois lettres de Richelieu dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il sera nécessaire d'en modifier l'orthographe, comme l'a fait M. Avenel pour la correspondance publiée dans les Documents inédits afin de rendre ces lettres plus intelligibles. Quelques notes sont indispensables, et, suivant l'invitation de M. le Président du Comité, je les ai ajoutées. La troisième lettre est en partie chiffrée; mais il est possible de donner une explication plausible des passages chiffrés. Je l'ai essayé dans les notes.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Lettres inédites de Richelieu conservées dans les archives du marquis de Bouthillier.

Richelieu à Claude Bouthillier [1].

(Cette lettre est scellée de deux sceaux aux armes du cardinal de Richelieu.)

[De St-Jean de Maurienne.] Ce jeudy, 8 aoust, à 3 heures après minuit.

Je vous depesche à deux heures après minuit pour vous dire que, si les Espagnols pouvoient descouvrir la resolution que le Roy prendra sur la depesche que je vous fis hier [2], par Moulon, garde du Roy, courrier envoyé par M. le garde des sceaux, nous ne ferions point la paix, et qu'il est du tout important, à nostre advis, qu'il n'y ait que le Roy et la Reyne, sa mère, qui sache que le Roy nous donne pouvoir d'escouter et de consentir à quelqu'un des partis proposez par Mazariny [3], à ce dernier voyage [4], si Sa Majesté s'y résould.

Nous ne nous meffions de personne, mais nous craindrions bien qu'il arrivast que quelqu'un, par bon zèle, dist: la paix se fera à mon advis; car le Roy a donné pouvoir de consentir à des propositions faictes par les Espagnols. En ce cas, si les ennemis pouvoient avoir un tel advis, tout seroit perdu. Il n'y a point de danger qu'on sache que le Roy envoye un pouvoir de traitter la paix, mais il ne faut pas qu'on sache à quelles conditions ny ce qu'on propose. Encore ne faut-il point qu'autres que ceux du Conseil sachent qu'on envoye ce pouvoir en général pour les propositions particulières; c'est avec la permission que le Roy nous donnera de entendre, le Roy et la Reyne sa mère seuls le doivent savoir [5].

[1] Claude Bouthillier, ou le Bouthillier, avait été pourvu d'une charge de secrétaire d'État en 1629. Il fut nommé surintendant des finances en 1632, et son fils Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, le remplaça comme secrétaire d'État. Claude Bouthillier était, en 1630, auprès de Louis XIII, à Lyon.

[2] Cette dépêche a été publiée par M. Avenel (*Lettres du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 836-837).

[3] Jules Mazarin, qui n'avait à cette époque, que vingt-huit ans, suivait encore la profession des armes et avait été chargé, dès le début de la campagne de 1630, de négocier au nom du duc de Savoie avec le cardinal de Richelieu (*ibidem*, p. 848, note 3).

[4] Il est question de plusieurs voyages de Mazarin dans la correspondance de Richelieu. Le cardinal écrivait le 7 août : « Le sieur Mazariny arriva à Saint-Jean de Morienne le second jour d'aoust pour dire qu'il n'avoit seu encore tirer response » (*ibid.* p. 836). Mazarin avait été le même jour porter cette nouvelle au Roi; il était de retour à Saint-Jean-de-Maurienne le 3 (*ibid.* note 2).

[5] Nous reproduisons exactement la copie, mais pour rendre la phrase intelligible,

Digitized by Google

Six heures après ce courrier, vous en aurez un autre qui vous portera la prise de Carignan[1], que je ne sçais qu'en gros, estant arrivé un courrier cette nuit. Mais j'en sçay assez, par la relation de mes valets de chambre qui luy unt parlé, pour vous dire que les ennemis l'ont abandonné à la veue de ses[2] (*sic*) armes, quoy qu'ils eussent grande partie de leur armée dedans.

Quelque pouvoir que le Roy me donne, nous ne ferons que ce que nous estimerons devoir faire pour le bien de son service, c'est-à-dire que nous n'accorderons pas tout ce qui (qu'il) nous sera permis, si nous pouvons faire autrement. Il est nécessaire que le Roy et la Reyne tesmoignent grande resolution à la guerre depuis la perte de Mantoue[3]. Ce que je vous mande, parce que Mauny[4] nous a dit, à ce voyage, tout ce qui se passe dans les cabinets, et davantage, ceux qui mandent des nouvelles les augmentant de beaucoup.

M. d'Orléans[5] est fort malade. M. de Chasteauneuf[6] supplie le Roy de lui conserver deux abbayes, l'une de Saint-Éloy de Noyon et l'autre de Massé[7] en Ré... (?), parmy leur bien, pour deux neveux capables qui estudient aux Jésuites. Je croy, en vérité, que sa requeste est c...[8] (?) Il y a 3 g^{ll}[9] de pension créés au nom d'un des enfants de M. d'Alincour[10]. Quant à l'évesché, le Roy y pourra pourvoir, comme bon luy semblera. Sur quoy, je supplieray le Roy et la Reyne, sa mère, de considerer qu'ils ne sauroient faire une action plus glorieuse devant Dieu et devant le monde que de mettre aux eveschez des personnes de capacité exquise[11] et de bonnes mœurs.

il faudrait, à notre avis, la modifier ainsi : « Encore ne faut-il point qu'autres que ceux du conseil sachent qu'on envoie ce pouvoir en général. Pour les propositions particulières, la permission que le Roy nous donnera de [les] entendre, le Roy et la Reyne sa mère, seuls, le doivent savoir. »

[1] La tête du pont qui couvrait Carignan fut emportée le 6 août 1630.

[2] Il semble qu'il faudrait *de nos armes*.

[3] Cette ville avait été prise par les Allemands, le 18 juillet 1630.

[4] François d'Estampes, marquis de Mauny, premier écuyer de Gaston d'Orléans, mort en 1667.

[5] Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans depuis 1584.

[6] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, frère du précédent, né en 1580, garde des sceaux en novembre 1630, disgracié en 1633, nommé de nouveau garde des sceaux en 1650, mort en 1651.

[7] Probablement Massay-en-Berry, près de Vierzon. Il y avait, en ce lieu, une abbaye commendataire de bénédictins.

[8] La copie ne donne pas le mot. Le sens paraît indiquer *canonique*.

[9] Telles sont les abréviations du manuscrit. Il faut lire probablement 3 m^{ll}, trois mille livres.

[10] Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, seigneur de Villeroy, etc., mort le 18 janvier 1642.

[11] Tel est le texte de la copie. Le mot *requise* semblerait préférable.

Digitized by Google

Telles gens doivent estre pris non par hasard mais par grande eslection, ayant, dès cette heure, en l'esprit ceux qui (qu'ils) voudront y pourvoir dans un ou deux ans[1].

Seconde lettre de Richelieu à Claude Bouthillier.

(Scellée de deux sceaux aux armes du cardinal de Richelieu.)

Richelieu annonce que le maréchal de Schomberg[2] part pour prendre le commandement de l'armée.

De St-Jean de Morienne (*sic*), ce 15e aoust 1630.

Comme il a veu que M. de Créquy[3] refusoit de passer[4], il s'y est porté volontairement et avec gaieté, préférant le service du Roy à sa santé, qui est bonne, mais non des plus fortes. Il escrit au Roy et à la Reyne, sa mère, qui daigneront, je m'asseure, par leur bonté, luy faire response. Il mène six compagnies des gardes et les Suisses. Nous avons renvoyé la colomnelle[5] à Montmeillan[6], à cause du drapeau blanc, et nous avons estimé devoir laisser six compagnies, afin que le Roy les puisse tirer auprès de luy, quand il y aura des régiments nouveaux venus à Montmeillan.

Il ne manquera pas d'infanterie; de cavalerie, il en aura fort peu. D'argent, il n'y avoit icy que cent mille livres, qui est bien loing de quatre cent mille qu'il luy falloit pour aller jusqu'à la fin de septembre. J'en ay donné deux cent mille, qui, par bonne fortune, m'estoient venus de nouveaux emprunts que j'ay faits à Paris.

De tous les mulets qui devoient venir du Daulphiné, il n'en a aucun. Les moulins, qu'on destinoit pour cette armée, ont esté envoyez en l'autre [armée] en Piedmont par le Daulphiné.

De chevaux de canon, il aura ceux des reynes.

Il s'en va en résolution de bien faire.

[1] Au dos est écrit : «Pour Monsieur Bouthilier.— Bruslez cette lettre après l'avoir leue à 51 et 52» (probablement le Roi et la Reine mère).

[2] Henri de Schomberg, ou Schonberg, nommé maréchal de France en 1625, mort le 17 novembre 1632, en sa 49e année. (On peut comparer, dans le tome III, p. 868, de la *Correspondance de Richelieu*, la lettre que le cardinal écrivit le 15 août 1630 au maréchal de Schomberg.)

[3] Charles de Blanchefort, sire de Créquy, mort le 15 mars 1638. Il avait épousé Madelaine de Bonne, fille du connétable de Lesdiguières. (Voy. son article dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*.)

[4] De passer les Alpes.

[5] «C'est la première compagnie d'un régiment d'infanterie, qui porte le drapeau blanc.» (*Dictionnaire de Furetière*.)

[6] Aujourd'hui Montmélian, chef-lieu de canton du département de la Savoie, à 16 kilomètres sud de Chambéry.

Digitized by Google

Il ne se peut faire davantage que ce que fait le Roy pour faire haster les troupes. Antremont[1] (*sic*) ne bougera de Montmeillan : J'ay eu peur qu'en passant il revinst à rien.

M. de la Tremoille[2] est en France; M. de Contenan[3] fera bien ainsy que[4] le Roy le veut employer.

La compagnie de la Palisse est passée et payée.

Vous nous envoierez les commissions des compagnies d'infanterie que le Roy a données.

Je suis ravy de l'honneur qu'il plaist au Roy me faire d'emmener Chancy et ses compagnons. Une lettre que j'ay escrite audit Chancy[5] devant que recevoir la vostre vous le fera bien cognoistre.

Je rends un million de grâces au Roy de l'honneur qu'il a fait à M. de Chasteauneuf sur la maladie de son frère[6]. Il en remercie Sa Majesté, et en en vérité c'estoit la raison.

Je ne sçaurois assez le remercier de la protection qu'il luy plaist me donner en ce qui est du mauvais procédé de 57[7]. Cela m'oblige plus que je ne vous puis dire. Je supplie 51[8], tesmoignant l'affection qu'il porte à 67[9], de demander à 69[10] ce que je doy faire en cette affaire. Et il sera bon que vous y soyez présent et teniez la main à faire résoudre, avant que j'arrive, ce que vous jugerez le plus utile pour m'en faire sortir.

[1] Antremont ou Entremont, nom d'un régiment.

[2] Henry de la Trémoille ou de la Trémouille, duc de Thouars, né en 1599, était mestre de camp général de la cavalerie.

[3] Henry de Bauves de Contenant, lieutenant de la compagnie des chevau-légers du Roi, avait été nommé maréchal de camp, le 10 mars 1617. Il servait en cette qualité dans l'armée des Alpes.

[4] C'est-à-dire *dans la fonction que le Roy lui veut assigner.*

[5] On ne trouve dans le recueil des lettres de Richelieu aucune dépêche adressée à ce personnage.

[6] Voy. la lettre du 8 août, p. 185, note 5.

[7] Est-ce le garde des sceaux Marillac ou la Reine Anne d'Autriche? On sait que les deux reines s'unirent avec Michel de Marillac contre Richelieu, pendant le séjour du Roi à Lyon, et s'efforcèrent de perdre le ministre. Une note de M. Avenel (t. III, p. 864 de la *Correspondance de Richelieu*) prouve que le cardinal était, dès le mois d'août, informé de ces intrigues.

[8] Le Roi.

[9] Probablement Richelieu.

[10] Peut-être le duc de Saint-Simon, alors favori de Louis XIII. Son fils raconte dans ses *Mémoires* (t. I, p. 54-55, de l'édit. de 1856, in-8°), que le cardinal, sauvé par Claude de Saint-Simon à la Journée des dupes, venait parfois le consulter : « Il est souvent arrivé à mon père, dit-il, d'être réveillé en sursaut, en pleine nuit, par un valet de chambre, qui tiroit son rideau, une bougie à la main, ayant derrière lui le cardinal de Richelieu, qui s'asseyoit sur le lit et prenoit la bougie, s'écriant qu'il étoit perdu, etc. »

Digitized by Google

J'envoie les lettres de MM^rs les lieutenants généraux de l'armée[1].

Je n'ay pas reçu les trois pétards, mais ils viendront.

Je vous renvoie vos lettres pour acte de vos diligences, qui véritablement sont très-grandes[2].

Troisième lettre du cardinal de Richelieu à Claude Bouthillier.

(Scellée de deux sceaux aux armes du cardinal de Richelieu.)

De St-Jean de Morienne (*sic*), ce 21 aoust [1630][3].

Vos dernières lettres[4], que votre courrier m'a apportées, sont graces à Dieu toutes contraires à celles que vous m'aviez escrites, qui me tesmoignoient que le Roy ne vouloit point 16, 30, 22, 20, 16, 27, 13, 21, 20, 30, 16, 37, 14[5]. Car [les] plus grands princes changent souvent de résolutions.

L'expédient que propose sa Majesté de déposer 24, 15, 22, 18, 24, 30, 21, 42, 22[6], en ses mains pour couvrir la déposition 40, 10, 19, 29, 29, 14[7], si elle se fait, est excellent. Si nous venons encor (?) traitter, nous tascherons de mesnager qu'il n'y ayt que 42, 26, 21, 40, 42, 40, 10,

[1] Ce paragraphe et les deux suivants se trouvent dans la *Correspondance de Richelieu*, publiée par M. Avenel (t. III, p. 863), d'après une minute conservée aux Archives des affaires étrangères. A la suite des trois derniers paragraphes de l'original que nous avons suivi, la minute contient les deux paragraphes suivants : «Je demeure icy jusqu'à dimanche que j'attends trois compagnies des gardes, qui sont à Montmeillan, sçavoir est le mestre de camp Veines et Casteljaloux. Dimanche je partiray pour m'en aller à Barrault, et de là, à Lyon trouver Leurs Majestés, si elles me le commandent.

«Il sera besoin d'envoyer un autre pouvoir que celuy que vous m'avez envoyé, d'autant que celuy-là suppose que je sois en la négociation, et que, maintenant que je m'en suis allé, il faut un autre pouvoir pour ceux qui agiront. Il faut qu'il soit du grand sceau. Je croy qu'il doit estre en blanc pour estre remply d'un seul ou plusieurs, selon ce qu'on trouvera à propos; vous me l'envoierez, s'il vous plaist, par les chemins, et je l'adresseray à M. le M^al de Schomberg.»

[2] Au dos est écrit : «Pour Monsieur Bouthillier. — Nous avons aussy renvoyé la colomnelle des Suisses à Montmeillan à cause du drapeau.»

[3] Dans une lettre du 17 août, adressée à Bouthillier (Recueil de M. Avenel, t. III, p. 872), Richelieu annonçait qu'il quittait Saint-Jean-de-Maurienne, où régnait la peste. On voit par la lettre que nous publions qu'il y était encore le 21.

[4] Voyez la *Correspondance* publiée par M. Avenel, t. III, p. 864, note.

[5] Nous n'avons pas la traduction du chiffre; mais il est probable que le sens est que le Roi ne voulait pas que Richelieu restât à Saint-Jean-de-Maurienne.

[6] Probablement Montmélian. Voy. *Mém. de Richelieu*, t. II, p. 257, édit. Michaud et Poujoulat.

[7] Probablement Casal.

Digitized by Google

19, 25, 34, 14, qui soit mise en 42, 26, 25, 24, 19, 21, 22, 25, 39, 41, 42, 10, 21, 18, 19, 40, 42 demeure 19, 76[1].

Puisque le Roy trouve bon que nous [nous] servions de ses gardes et de ses Suisses, qui sont à Saint-Maurice, on ne changera point les gardes qui sont à Montmeillan, ny autrement, afin que M. de Chastillon[2] ait occasion de continuer son ouvrage.

Je vous ay respondu [relativement] aux funérailles de Mr de Savoye[3].

Quant à la promission (*sic*)[4] qu'on demande pour la noblesse[5], M. le garde des sceaux[6] et vous autres, Messieurs, qui estes sur les lieux, ne sçauriez point faillir [à][7] donner un bon advis.

L'action, qui s'est passée au pont de Carignan[8] est plus à estimer qu'on ne sçauroit le dire.

Le silence de 42, 10, 19, 24, 11, 19, 42, 10[9] me signifie quelque chose que je ne veux pas entendre.

M. d'Orléans[10] est guery. Cependant je desire fort faire voir à M. de Chasteauneuf les tesmoignages de la bonne volonté de Leurs Majestez. Il est vray qu'il y a grande jalousie, 39, 20, 21, 26, 25, 31, 37, 22 entre 62, 42, 17, 15, 16, 10, 27, 39, 40, 17, 21, 19, 18[11].

Boneuil[12] (?) se moque de vouloir aller en Piedmont.

Je suis très aise que 52[13] soit en bonne disposition, 13, 37, 38, 11, 67[14].

[1] D'après les faits connus, le passage chiffré signifie : «Nous tascherons de mesnager qu'il n'y ait que la ville qui soit mise en depot entre les mains des Espagnols et que la citadelle demeure à la France.»

[2] Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, né en 1584, mort en 1646. Nommé maréchal de France en 1622, il servit dans la guerre de Savoie, en 1630, et prit Montmélian.

[3] Charles-Emmanuel, duc de Savoie, était mort le 26 juillet 1630.

[4] Sans doute pour *permission*.

[5] Probablement d'assister aux funérailles du duc.

[6] Michel de Marillac, nommé garde des sceaux en 1626, disgracié le 12 novembre 1630, mort en 1632.

[7] La copie porte *et*, mais le sens demande *à*.

[8] Voy. ci-dessus lettre du 8 août, p. 185, note 1.

[9] Probablement quelqu'un des personnages compris dans le complot contre Richelieu, comme le duc de Guise ou le maréchal de Bassompierre.

[10] Gabriel de l'Aubespine, dont la maladie a été mentionnée dans la lettre du 8 août, p. 185.

[11] Probablement «grande jalousie de puissance entre Marillac et Châteauneuf.» Ce dernier succéda, comme garde des sceaux, à Marillac.

[12] Le point d'interrogation se trouve dans la copie. On pourrait supposer qu'il faut lire Bonnelle au lieu de Boneuil. Bonnelle, fils du surintendant Bullion, est souvent cité dans les mémoires du temps.

[13] La Reine mère, Marie de Médicis.

[14] Probablement *pour moi* ou *à mon égard*.

Digitized by Google

Car ayant la passion fidèle, sincère et cordiale que j'ay pour son service, je croy que je mourrois, dans les afflictions que j'ay, si 52 faisoit 19, 26, 18, 16, 27, 24, 30, 22, 16[1].

La noblesse de Daulphiné viendra bien à propos quand elle viendra; car j'apprends de l'armée que trois mille chevaux, qui y estoient se sont reduits à 1,400, et tout ce qu'il y a eu d'infanterie à 18, 16, 30, 21, 25, 27[2], mille hommes. Ce qui demeurera dans l'estendue du Conseil[3].

J'empesche tous les courriers qui viennent de l'armée d'aller à Lyon, à cause du mauvais air[4].

Pour copie conforme :

Comte de Mellet,

Correspondant du Ministère.

Communications manuscrites de MM. Albanès, Bessot de Lamothe, et de Fleury.

(Séance du 5 mars 1877.)

M. l'abbé Albanès nous adresse huit pièces en langue vulgaire, tirées des archives du département des Bouches-du-Rhône, qui sont fort pauvres en documents de ce genre. La plus ancienne est de 1096. Elle est mélangée de latin et de provençal. C'est un acte de vente du château de Grimaud aux moines de Saint-Victor. Un acte ayant le même objet, mais rédigé tout en latin et présentant une différence notable quant au prix de l'acquisition, a été imprimé dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille sous le n° 1091. Les deux textes ont le caractère d'originaux.

Les pièces n°s II à IV sont tirées des riches fonds des archives de l'ordre de Malte, commanderie de Gap-Francès (Lozère). La dernière est datée de 1230; les deux autres sont, l'une de la fin du XIIe siècle, l'autre du commencement du XIIIe. Le n° IV (1230) est assez intéressant : c'est un acte par lequel le commandeur de Gap-Francès s'engage envers P. Duran et Foulcon de Tornel à entretenir un frère chapelain chargé spécialement de prier pour les membres de leur famille, morts ou vifs; en même temps, de conserver en

[1] Le sens est : Si la Reine mère faisait partie de mes ennemis.

[2] Probablement *quatre*.

[3] Ce qui ne sera communiqué qu'au Conseil.

[4] Au dos est écrit : « Pour Monsieur Bouthillier. »

Digitized by Google

bon état les objets (ornements ecclésiastiques, livres d'office, etc.) donnés à la commanderie par les fondateurs de ce service. Dans l'énumération de ces objets figurent deux chandeliers de l'œuvre de Limoges (ligne 17). La charte IV se termine par une formule où le commandeur de Gap-Francès sollicite l'apposition du sceau de «monseigneur Odilon Garin.» Ce personnage est sans doute le même que le seigneur de ce nom, qui, en 1209, fit hommage à l'évêque de Mende[1].

La pièce V, tirée du fonds de l'archevêché d'Arles, se rapporte à la maison de Mondragon, dont plusieurs membres ont joué un rôle important dans la guerre des Albigeois. J'ai déjà, ici même, rassemblé quelques notes sur cette famille à l'occasion d'un document communiqué par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier[2].

Les pièces VI-VIII ont une réelle valeur historique. — VI (1357) est un traité entre le sénéchal de Provence, Foulcon d'Agout, agissant au nom de la reine Jeanne, et le comte Jean d'Armagnac, par lequel ce dernier, moyennant une somme de 75,000 écus d'or, se met à la disposition de la reine, avec des troupes assez considérables dont le détail est donné dans l'acte. On se proposait par là de mettre un terme aux ravages exercés en ce temps par un aventurier bien connu, Arnaud de Servole, surnommé l'Archiprêtre[3]. Ainsi que le fait remarquer M. Albanès, cette convention est restée ignorée du plus ancien historien de la Provence, César de Nostre-Dame; mais il faut ajouter qu'on n'en est plus à relever les erreurs de ce vieil auteur; et il me paraît évident que l'acte même que nous adresse M. Albanès a été connu par Ruffi[4], et, d'après lui, par Papon[5].

VII est un traité d'alliance conclu entre Raimon d'Agout, seigneur de Sault et vicomte de Reillane, et le vicomte de Turenne

[1] Voy. Chazaud, *L'évêque de Mende et les seigneurs du Tournel*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 4, I, 309-321.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 365 et suiv. Ce document avait perdu ses dernières lignes. Un autre exemplaire du même document, celui-là complet, a été publié par M. l'abbé Albanès dans les notes de la *Vie de saint Bénézet* (1876), p. 37. Cf. mon édition de la Chanson de la croisade contre les Albigeois, II, 287, note 2.

[3] M. S. Luce a récemment signalé dans une note de son édition de Froissard (VI, XXVII, n. 3) quelques nouveaux documents sur ce personnage.

[4] *Histoire de Marseille*, I, 184.

[5] *Histoire de Provence*, III, 201.

Digitized by Google

Guillem Rogier (1387), au temps où la lutte de Louis II d'Anjou et de Charles de Duras avait jeté la Provence dans une véritable anarchie. Le texte de cette pièce présente un caractère dialectal que j'ai déjà eu occasion de signaler dans un précédent rapport [1], le passage du suffixe *ier* à *iar*, dans *Rogiar*, *Forchalquiar*, *primiaramen*t, etc.

VIII est une série d'ordonnances du roi René contre les blasphémateurs, joueurs et gens de mauvaise vie (1479). Je crois que c'est le document auquel fait allusion, sans le citer, M. Lecoy de la Marche, dans son *Roi René*, I, 512.

Les documents transmis par M. l'abbé Albanès m'ayant paru copiés avec soin, je n'hésite pas à en proposer l'impression dans la *Revue*. Je fais la même proposition pour la notice que notre correspondant y a jointe. Dans cette notice, M. Albanès a inséré un relevé chronologique, qui ne me semble point dépourvu d'utilité, des noms des scribes qui sont nommés dans les chartes de l'abbaye de Saint-Victor. M. Albanès cherche aussi à expliquer ce fait, déjà plus d'une fois remarqué, que les documents en langue vulgaire sont rares dans les fonds d'archives provençales. L'explication qu'il propose est que les actes ont été rédigés, d'abord par les moines, qui auraient cru déroger s'ils s'étaient servis d'une langue autre que la langue latine, puis par des notaires apostoliques, qui, faisant grand usage de formules empruntées au droit romain, se sont trouvés nécessairement amenés à écrire en latin. L'explication est insuffisante, car les mêmes causes existaient aussi en Languedoc, où cependant les mêmes effets ne se sont pas produits dans la même mesure. Il faut, je crois, ne pas perdre de vue que la tradition était de rédiger les actes en latin. Peu à peu s'est introduit l'usage de rédiger d'abord certains documents, tels que les actes d'hommage, et les états de cens, puis d'autres, en langue vulgaire. Ç'a été, par rapport à la tradition, une innovation. Il est tout simple que cette innovation ne se soit pas produite partout au même temps. Ce que M. Albanès remarque pour la Provence peut être observé en bien d'autres parties de notre pays. Il est, par exemple, incontestable qu'en Lorraine on s'est mis à rédiger certaines espèces d'actes en langue vulgaire plus tôt que dans l'Île-de-France ou en Normandie. C'est un fait dont la cause, probablement très-peu

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 430-431.

Digitized by Google

importante, nous échappe. Il eût été bien plus extraordinaire que par tout le domaine roman on eût au même moment abandonné le latin pour les idiomes vulgaires.

II

M. A. Bessot de Lamothe a extrait du cartulaire (?) des Cordeliers de Beaucaire un document qui nous montre une fois de plus quels différends faisait naître la concurrence en matière religieuse du clergé séculier et du clergé régulier. Il s'agit d'un curé de Beaucaire qui, en 1501, avait interdit à ses paroissiens, sous peine d'excommunication, d'aller se confesser aux Franciscains. Informé des droits et priviléges de ceux-ci, il se voit obligé de se rétracter publiquement. C'est sa rétractation qu'on va lire :

Messieurs et Donas,

El es vray que l'an passat, en caresme, un dimenche, fasen les anunchies, je vous aviez [1] dit que vous venguessiais confessar de bono horo, et plus avant que tous parrochians sion tengus de se venir confessar de nous autres curas sub pene de excumugne, et vous aviez dit que tous frayres menors non avion poyssance de vous confessar, et tous que se confessaven de eles demouravan toujour an peccat mortal et non eron point absols, et aqueles que se voulian anar confessar d'eles eran tengus de demandar licence a nous autres curas sus pene de peccat mortal. Maintenent je vous diré lou countrari et m'en desdisse, car per lors non era certifficat de leurs priviléjes, desquels m'en fon fey comme poudrès veyre yssi, et aquels vous legiras publicament. Mentenent vous diré que per leurs priviléjes a elles donnas per lous sanctz payres papas, lesdits frayres menors et predicadors an autant de poyssance de confessar comme nous autres curas aven, pour qu'issi non y fasès point de doubte, et vous signifique que sien demouras en bon appointement ensemble et seran, se Diou plat, toujour.

(Extrait du cartulaire des Cordeliers de Beaucaire, H 463, fol. 50.)

Pour copie conforme :

A. de Lamothe.

III

M. de Fleury nous adresse l'extrait d'une charte de la seconde

[1] Mauvaise orthographe pour *avié*, au moyen âge *avia*, maintenant *aviéu*.

Digitized by Google

moitié du XIIe siècle, où se trouve un mot qui, selon lui, a été inconnu à Du Cange. Voici cet extrait :

Charte contenant le mot *tapetum*, inconnu à Du Cange. Ce mot, dans la pièce, signifie sans doute cercueil, ou corbillard, car on ne conçoit pas bien la restitution d'un cercueil à la famille d'un défunt. — Racine : *τάφος*.

Nosse debetis si qui eritis posteri nostri, Majoris scilicet hujus habitatores Monasterii Sancti Martini, Guicheerium, cognomento Tallhardum, et Gaufredum Hatviatum, et Rodulfum fratrem eorum, cum attulissent ad nos defunctum Ivonem, patrem suum, terre mandandum, donasse Sancto Martino et nobis culturas dominicas ipsius Ivonis, quas habebat apud villam Gumberge[1], pro anima videlicet illius, et propter quod *tapetum*, in quo adductum fuerat illud corpus, eisdem reddidimus. Salomon autem, frater eorumdem, quia tunc adhuc puer, donacioni eorum non annuisset, post annos plures unum modium frumenti a nobis accepit ut annueret, et annuit. Testes hinc fuerunt Odo monachus et prior; Gauscelinus monachus, prepositus de Buziacho; Ansegisus, homo Sancti Martini; Boselinus, faber; Robertus hospitalarius; Herbaldus de Nogento, Hilduinus, filius Durandi.

(Archives de Loir-et-Cher, prieuré de Lancé.)

J'ai le regret de constater que M. de Fleury a négligé de faire une vérification pourtant assez nécessaire en pareil cas. Si, avant de déclarer que *tapetum* manque à Du Cange, il avait pris la peine de l'y chercher, il y aurait trouvé, à son ordre alphabétique, (éd. Didot, t. VI), le mot *tapetum* expliqué comme il doit l'être, non pas par *τάφος*, mais par *tapis*, à savoir : « Pannus sericus aut pretiosioris materiæ, qui feretro insternitur, cum mortui cadaver humandum defertur. » Suit un exemple tiré du cartulaire de Marmoutiers, qui se rapporte aux personnages mêmes mentionnés dans la charte communiquée par M. de Fleury : « Quo mortuo, predicti filii ejus Guicherius atque Rodulfus portaverunt eum tumulandum ad Majorem Monasterium, et in redemptionem unius *tapeti*, quod patri mortuo superpositum fuerat, ut est consuetudo nobilium, dederunt ipsi filii monachis unum campum alodi apud villam Gumbergenam. »

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] Gombergean, aujourd'hui commune du département de Loir-et-Cher.

Digitized by Google

Chartes provençales des archives départementales des Bouches-du-Rhône.

XIe-XVe siècles.

(Séance du 5 mars 1877.)

Les chartes écrites en langue provençale sont en très-petit nombre aux archives des Bouches-du-Rhône, où l'on croirait naturellement devoir en trouver une riche collection. Il n'y en a aucune dans les deux cartulaires de Saint-Victor de Marseille, dont les doctes éditeurs n'ont pu signaler que quelques actes, qui contiennent des mots ou des phrases empruntés à la langue du peuple. Il n'y en a pas davantage parmi les trois mille chartes originales qui font partie du même fonds de Saint-Victor, et dont beaucoup n'ont pas été employées dans la rédaction des susdits cartulaires.

Le fonds de la cour des comptes de Provence, avec sa belle série de chartes qui formait les archives comtales, est aussi très-pauvre sous ce rapport; et il faut descendre jusqu'à une date bien avancée pour trouver à y glaner quelque chose.

Enfin, si les archives anciennes du grand-prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Malte, conservées au même dépôt, nous fournissent un peu plus de titres en langue romane, on peut en donner une raison toute spéciale : c'est que les commanderies dépendantes du grand-prieuré s'étendaient au loin hors de la Provence; dans le Dauphiné, le Vivarais, le Gévaudan, et une grande partie du Languedoc. Et c'est précisément aux établissements non provençaux que nous devons les quelques pièces en langue vulgaire qui y figurent.

La rareté de ce genre de documents nous semble devoir être attribuée à une double cause. D'abord, presque tous les actes primitifs ont été écrits par des prêtres, ou par des moines, à qui la langue latine était familière; et l'on comprend facilement qu'ils n'aient pas voulu recourir à une autre, pour rédiger les contrats auxquels ils assistaient. Ils écrivaient le latin plus ou moins bien, comme on peut en juger; mais en ces temps barbares, c'étaient des savants qui auraient cru déroger s'ils n'avaient employé dans leurs écrits la langue savante. Toutefois, quand il s'agissait de graver plus profondément certains détails dans l'esprit des personnes qui participaient à l'acte, ils ne se faisaient pas scrupule d'y insérer

Digitized by Google

textuellement les expressions dont on venait de se servir, et d'enchâsser dans une pièce latine des locutions et des phrases provençales.

Cela est surtout vrai en ce qui concerne Saint-Victor de Marseille, qui nous fournit les titres les plus anciens. En parcourant ses cartulaires, l'on y rencontre une longue série d'écrivains qui ont souscrit leur nom au bas des chartes par eux minutées, en y prenant les qualifications de *grammaticus*, de *scriptor*, de *notarius*, avec les formules classiques *rogatus*, *rogitus*, *rogitatus*, *rogante*, *mandante*, *precipiente*, etc. Ce sont presque toujours des moines, des diacres, des prêtres; et en voyant figurer parmi eux, même les abbés les plus illustres du monastère marseillais, Wiffred, Isarn, Durand, il n'y a guère lieu de douter que l'on a dû y employer les plus habiles de l'abbaye. Par là, on peut avoir une idée de l'état des lettres à cette époque.

Nous avons dressé de ces *Scriptores* du xe au xiie siècle, une liste que l'on ne pourrait trouver nulle part. On ne l'aurait pas complète, en relevant simplement les noms que nous offrent les cartulaires de Saint-Victor; car beaucoup de pièces y ont été tronquées, et l'on y a omis fréquemment le nom de l'écrivain. Heureusement, les chartes originales qui existent encore nous ont permis de suppléer à cette défectuosité, et d'augmenter considérablement la liste, à laquelle rien ne manquerait si beaucoup d'originaux n'étaient perdus.

Peu après le milieu du xiie siècle, à la place de ces anciens écrivains monastiques, nous voyons apparaître des notaires publics, qui désormais seront chargés de recevoir les actes. Ceux-ci firent usage de formules plus savantes et plus compliquées, empruntées au droit romain, et, plus encore que les autres, évitèrent d'employer, pour leur rédaction, une autre langue que celle des jurisconsultes et des sources du droit. Telles nous paraissent être les causes de la rareté des chartes romanes dans nos archives.

Nous en avons réuni ici huit, plus ou moins anciennes, empruntées à divers fonds.

La première n'est pas datée; mais il est à peu près sûr qu'elle est de l'année 1096. En effet, en la comparant avec le n° 1091 du cartulaire imprimé de Saint-Victor, qui porte cette date, on voit aisément que les deux pièces, où interviennent les mêmes personnages, et dont l'objet est identique, doivent se rapporter à la même époque. Toute la différence qui existe entre elles, c'est que celle

Digitized by Google

qui a le n° 1091 est toute latine, tandis que la correspondante est un mélange de latin et de provençal. On dirait que c'est une première rédaction du même acte. La charte définitive a pris place au cartulaire [1]; l'autre est restée dans le fonds des archives de Saint-Victor, d'où nous l'avons tirée.

La seconde pièce provient, ainsi que la troisième et la quatrième, du fonds de l'ordre de Malte, et paraît appartenir à la fin du XIIe siècle. — La troisième, que l'on serait tenté d'abord de regarder comme plus ancienne que la précédente, doit lui être postérieure; et nous croyons pouvoir l'assigner au commencement du XIIIe siècle, parce qu'une des personnes qui y sont mentionnées, *S. Salabos*, se retrouve dans notre quatrième pièce, datée de 1230. Il ne doit pas y avoir un trop grand écart entre l'une et l'autre.

Nous avons pris dans un cartulaire de l'archevêché d'Arles l'acte que nous donnons en cinquième lieu, et par lequel nous apprenons ce que les seigneurs de Mondragon possédaient à Mornas, en commun avec le comte et l'évêque, et ce que chacun d'eux y avait en propre. Le Dragonet dont il est ici question nous paraît être le même qui figure avec ses frères dans un acte de partage imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, numéro de décembre 1870 (5e série, t. II, p. 368). Cet acte nous avait fait connaître que les droits des Mondragon à Mornas étaient indivis entre les trois frères, Dragonet, Raimon et Pons. Dragonet dut survivre aux deux autres, puisque nous le voyons ici seul, avec Hugues, son neveu, fils de l'un des précédents.

Nos trois dernières chartes proviennent du fonds de la cour des comptes de Provence. Moins précieuses que les autres en raison de leur date, elles le sont bien davantage par l'importance de leur objet, et constituent des documents curieux pour notre histoire locale. La première (n° VI) a été à peine connue des historiens provençaux, chez lesquels on en chercherait en vain la date précise et les stipulations. Une simple mention du fait, entremêlée de détails peu exacts, c'est tout ce qu'on en trouve dans ceux qui en disent le plus. Nostradamus n'en a rien su, et si par hasard le nom du comte d'Armaignac a passé sous ses yeux, il l'a travesti en

[1] [Cependant je remarque que la charte publiée dans l'édition du Cartulaire de Saint-Victor est accompagnée de cette mention : *ex autographo* (t. II, p. 565); c'est donc un original, tout de même que la pièce communiquée par M. l'abbé Albanès. — P. M.]

Digitized by Google

comte d'Armament[1], ce qui montre combien peu il connaissait ce traité, passé pour la défense de notre pays contre les bandes armées qui l'envahissaient.

Le n° VII est moins connu encore, bien qu'il émane aussi de personnages historiques. Raimon d'Agout avait été sénéchal de Provence. Guillaume Roger de Beaufort était le père du fameux vicomte de Turenne, qui se rendit célèbre par les dévastations qu'il commit en faisant la guerre, durant de longues années, au pape et au roi. La date du document indique qu'il faut le rattacher aux troubles qui eurent lieu en Provence au commencement du règne de Louis II. En se liguant ensemble, les deux grands seigneurs avaient pour but de se sauvegarder mutuellement au milieu des désastres sans nombre que cette guerre faisait prévoir, et qu'elle occasionna en réalité. Il n'est pas difficile de voir que c'était aussi une précaution qu'ils prenaient contre l'administration du nouveau roi-comte, pour le cas où ils auraient à s'en plaindre.

Enfin, l'ordonnance du roi René contre les jeux de hasard et les gens de mauvaise vie nous paraît aussi inédite. S'il en est fait mention dans quelques historiens, nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été publiée, bien qu'elle méritât de l'être. Elle ne manque pas en effet d'être intéressante, soit par les détails qu'elle donne sur l'état des mœurs en Provence à cette époque, soit pour montrer avec quelle vigueur le bon roi essaya de mettre un frein, par des règlements sévères, à des désordres qu'il ne pouvait tolérer.

Tels sont les documents sur lesquels nous appelons l'attention du Comité des travaux historiques, et que nous soumettons à son appréciation.

J.-H. Albanès.

Liste des écrivains qui ont rédigé les chartes de Saint-Victor de Marseille, du IXe au XIIe siècle.

781. *Unanceldus* diaconus scripsit. – Ch. 83.
906. Ego *Sigoinus* presbiter hoc scripture decretum scripsi et subscripsi. – Ch. 1039.
971. *Deodatus* presbiter scripsi. – Ch. 107. (*Dans l'original.*)
979. *Aimericus* presbiter rogitus scripsit. – Ch. 1042. = S.-A. (937-994.) Aimericus presbiter, notarius, rogatus scripsit. – Ch. 164.

[1] *Histoire de Provence*, p. 407.

Digitized by Google

996. *Hickilane* sacerdos, qui hanc donationem scripsit. – Ch. 1043.
1001. *Ingoaldus* presbiter scripsit. – Ch. 174. (*Orig.*)
1004. *Petrus grammaticus* hanc electionem scripsit et subscripsit. – Ch. 1053.
1005. Ego *Frambertus*, indignus monachus, rogante domno Warnerio, abbate meo, et Poncione episcopo... scripsi. – Ch. 1054. = 1008. Frambertus, sacer et monachus, mandante domno abbate Wifredo, scripsi. – Ch. 113. (*Orig.*) = 1010. Frambertus, indignus vocitatus monacus, subscripsit. – Ch. 487. (*Orig.*) = 1012. Frambertus, presbiter et monachus scripsit. – Ch. 651.
1006. *Robitus* scripsi. – Ch. 1049.
1009. *Hermenricus* presbiter scripsit et firmavit. – Ch. 772.
1010. *Desiderius* presbiter scripsit. – Ch. 227. (*Orig.*)
1010-1044. *Rodulfus* presbiter scripsit. – Ch. 433.
1013. *Domnus Wifretus abbas*, rogantibus suprascriptis possessoribus, scripsi. – Ch. 646. = Ego Girfredus, licet indigne vocitatus abba, scripsi. – Ch. 630.
1015. Scriptoris calamo *Isarni* vocabulo, abbate suo jubente, satisfaciente. – Ch. 175. = 1030. Isarnus scripsit. – Ch. 681. = S.-A. Isarnus monachus scripsit. – Ch. 443.
1015. *Rothlannus* levita scripsit. – Ch. 647, 648. = 1019. Rothlandus sacerdos et monachus, domno abbate Wifreto precipiente, scripsit. – Ch. 649.
1016. *Rostagnus*, indignus vocitatus monachus, scripsit, precipiente domno abbate Wifredo. – Ch. 335. (*Orig.*) = 1019. Rostagnus, indignus monachus... scripsit. – Ch. 1055. = 1021. Rostagnus monachus scripsit, jubente domno abbate Ysarno. – Ch. 602. = 1024. Rostagnus scripsit. – Ch. 652.
1020. *Aldoardus* scripsit. – Ch. 624. = Aldoardus rogitus scripsit. – Ch. 530. (*Orig.*)
1020. *Iterius* presbiter rogitus scripsit. – Ch. 1057. = ΥΘΗΡΗΟC scripsit. – Ch. 791. (*Orig.*) = 1042. Iterius scripsit. – Ch. 766.
1020. *Gualfredus* monachus scripsit. – Ch. 401. = 1051. Valfredus monachus indignus scripsit. – Ch. 559. (*Orig.*) = 1064. Gualfredus monachus indignus scripsit. – Ch. 763.
1025. *Pontius* clericus scripsit. – Ch. 398. = 1032. Scriptum per manus Pontii presbiteri. – Ch. 666. = 1034. Pontius monachus et sacerdos, precepto donantium scripsit. – Ch. 629. = 1041. Poncius monachus qui hunc testamentum translatavit. – Ch. 1048. = 1042. Scriptor Pontius. – Ch. 787. = 1048. Pontius, imperitissimus omnium monachorum S. Andree, scripsit. – Ch. 441. = 1050. Pontius rogatus scripsit. – Ch. 478. = 1053. Pontius scripsit. – Ch. 439. = Pontius monachus scripsit. –

Digitized by Google

Ch. 294, 296 (*Orig.*), 632. = 1055. Pontius monachus scri sit. – Ch. 739. = 1056. Pontius scripsit. – Ch. 1073. = 105 Pontius presbiter scripsit. – Ch. 610. = 1061. Ego Poncius r gatus scripsi, Durando abbate mandante. – Ch. 827.

1025. *Andreas* presbiter rogitus scripsit. – Ch. 1060.

1026. *Bonefilius* sacerdos et monachus scripsit. – Ch. 655. = 1040. Frat Bonefilius scripsit. – Ch. 799.

1026. PAINAPΔOC CKPYΠCYΘ PΩΓYΘΩC. – Ch. 762. = 104 *Rainardus* scripsit. – Ch. 240. (*Orig.*)

1028. *Wonterius* monachus, rogante Donnarello, scripsit. – Ch. 5((*Orig.*)

1029. *Durandus* scripsit. - Ch. 440. = 1035. Durandus monachus scr sit, abbate Isarno mandante. – Ch. 747, 752. = 1036. Duran monachus scripsit, Isarno abbate jubente. – Ch. 564. (*Orig*iste = 1038. Durandus monachus scripsit. – Ch. 773. = 10 Durandus monachus scripsit, Amelio episcopo mandante. – 769. = 1040. Durandus monachus scripsit, Durando episc mandante. – Ch. 795. = 1042. Durandus monachus scrip domno Isarno abbate mandante. – Ch. 375. (*Orig.*) = 10 1060. Durandus monachus scripsit, domno Petro abbate m dante. – Ch. 1070. (*Orig.*) = 1056. Durandus monachus scripsit. – Ch. 376. (*Orig.*)

1029. *Martinus* scripsit. – Ch. 656. = 1031. Martinus scripsit. – Ch. 620. = 1034. Martinus indignus monachus scripsit, domno abbate (Isarno) jussus. – Ch. 430.

1030. *Eimaricus* scripsit, mandante domno Pontione episcopo. – Ch. 48.

1030. *Geraldus* monachus scripsit. – Ch. 459. = 1038. Geraldus indigne vocatus monachus rogatus scripsit. – Ch. 295. = S.-A. (1030-1069.) Giraldus presbiter scripsit. – Ch. 408.

1030. *Comparatus* presbiter scripsit et firmavit. – Ch. 599.

1030. Ego *Goderannus* de Petra Castellana, Pontio mandante, scripsi et firmavi. – Ch. 767.

1030. (Faraldus episcopus Vapincensis) hanc feci scribere cartam cuidam presbitero *Airaldo*, ante januas B. Marie, in Vapinco. – Ch. 712.

1031. *Vitalis* monachus et sacer, qui hoc scripsit. – Ch. 1045. = 1043. Vitalis monachus qui hanc cartam scripsit. – Ch. 1050. = 1044. Vitalis monachus, qui hanc impignorationem scripsit. – Ch. 1047.

1033. *Wadaldus* presbiter hanc cartam scripsit – Ch. 378. (*Orig.*)

1033. *Arduinus* monachus rogatus scripsit, domno et venerabili Isarno mandante. – Ch. 631. = S.-A. (1031-1044.) Arduinus monachus scripsit. – Ch. 604. = 1044. Arduinus monachus scripsit.

Digitized by Google

– Ch. 458. = 1057. Arduinus monachus scripsit, rogante Mirone (vice comite Sistaricensi) atque mandante. – Ch. 793.

1034. *Varaldus* monachus scripsit. – Ch. 1046.

1035. *Isnardus* monachus scripsit. – Ch. 123. (*Orig.*) = 1060. ΥCΝΑΡΔΟC ΥΝΔΥΓΝΗ ΡΩΓΥΘΑΘΟC ΜΩΝΑΧΟC CΡΥΠCΥΘ. – Ch. 832.

1036. *Heldebertus* presbiter scripsit. – Ch. 461.

1037. *Rasdaldus* rogitus scripsit. – Ch. 245. (*Orig.*)

1037. Ego *Nuspa* monachus, ad vicem domni cancellarii, scripsi, domno Leodegario archiepiscopo mandante. – Ch. 1064.

1037. Frater *Sirus* scripsit. – Ch. 544. (*Orig.*) = 1047. Frater Serus, precipiente domno Poncio, Massilie episcopo, scripsit. – Ch. 30. = 1058. Syrus scripsit. – Ch. 1132. = 1059. Sirus monachus scripsit. – Ch. 1077. = 1060. Sirus monachus scripsit. – Ch. 730. = Frater Syrus scripsit. – Ch. 1133. = 1062. Scripsit autem frater Sirus eam, Petro rogante, et domno abbate Durando precipiente. – Ch. 616. = 1064. Frater Sirus... scripsit apud idem Massiliense monasterium. – Ch. 703. = 1065. Frater Syrus... scripsit. – Ch. 241. (*Orig.*)

1038. *Stephanus* presbiter scripsit. – Ch. 293. = S.-A. (1030-1039.) Stephanus scripsit. – Ch. 534. (*Orig.*)

1038. *Renaldus* monachus scripsit, domno abbate Ysarno mandante. – Ch. 603.

1038. *Guarnulfus* scripsit. – Ch. 625.

1039. *Frotbertus* presbiter scripsit. – Ch. 570.

1040. *Willelmus* monachus scripsit. – Ch. 744, 745, 746. = 1060. Rogatus scripsi ego Vulelmus monachus. – Ch. 1078. = 1073. A Guilelmo presbitero scripta, dictata ab Isnardo, non digne vocitato monacho. – Ch. 532.

1040. *Bertrannus* presbiter scriptor scripsit. – Ch. 761.

1040. *Frodulfus* rogatus scriptitavit. – Ch. 790.

1040? *Aimericus* monachus scripsit. – Ch. 770.

1040. *Desiderius* notarius scripsit. – Ch. 14. = 1053. Desiderius presbiter scripsit. – Ch. 1071. = 1054. Desiderius presbiter... volens hanc cartam scripsit. – Ch. 413. = S.-A. (1060-1064.) Desiderius presbiter scripsit. – Ch. 409.

1043. *Petrus* indignus monachus scripsit, si placet. – Ch. 768. = 1044. Petrus monachus, cognomento Rainardus, domino abbate Isarno mandante, scripsit. – Ch. 370. = 1056. Petrus presbiter scripsit. – Ch. 764. = 1058. ΠΕΘΡΟC CΡΥΠCΥΘ. – Ch. 578. (*Orig.*)

1044. *Johannes* scripsit, domno abbate Ysarno mandante. – Ch. 783. = 1048. Johannes monachus scripsit, domno Petro abbate. – Ch.

Digitized by Google

384. = 1053. Johannes indignus habitu scripsit. – Ch. 62. (*Orig.*) = 1055. Johannes monachus scripsit. – Ch. 591.

1045. *Asterius* presbiter scripsit. – Ch. 657.

1056. *Heterius* monachus, ad vicem Durandi monachi, scripsi. – Ch. 622.

1062. Frater *Dalmacius*, qui hanc donationis cartam scripsit. – Ch. 833. = S.-A. Domnus Dalmatius scripsit. – Ch. 733.

1062. *Petrus* scriptor. – Ch. 692. (*Orig.*) = 1070. Petrus, levita et monachus, scripsit. – Ch. 256. (*Orig.*)

1064. (*Johannes*) *Rivipollentinus*, et Massiliensis monachus, qui hanc cartam donationis scripsi. – Ch. 1079. = 1069. Johannes Rivipollentinus, et Massiliensis monachus... scripsi. – Ch. 742.

1066. *Upertus* grammaticus, qui hanc cartam donationis scripsit. – Ch. 698.

1067. *Nor* etenim *taldus* sacer rellegit, composuitque. – Ch. 162.

1070. *Bernardus* monachus qui hanc largitionis scripturam, die et anno quo supra (scripsi). – Ch. 819. = 1091. Bernardus levita qui scripsi hoc ita. – Ch. 826.

1073. *Engelbertus* monachus scripsit. – Ch. 825.

1075. *Robertus*, sacerdos et monachus, rogatus scripsit, jubente Bernardo abbate. – Ch. 731.

1080. Data per manum *Beraldi*, Massiliensis monachi. – Ch. 820. = Data per manum Geraldi, Massiliensis monachi. – Ch. 821.

1091. *Guifredus* sacer qui hoc scripsi. – Ch. 826. (*Orig.*)

1096. Signum domni *Ugonis* levite, et capellani abbatis Richardi, qui hanc cartam scripsit. – Ch. 824.

1096. *Fulcho* diaconus scripsit. – Ch. 143. = Fulcho scripsit. – Ch. 224.

1113. *Bertrannus* monachus et sacerdos scripsit hanc cartam. – Ch. 1099.

1113. *Bonus Vasallus* monachus scripsit. – Ch. 1100.

1120. *Bernardus* scripsit. – Ch. 838. = 1159. Bernardi preceptoris qui hanc cartam scripsi. – Ch. 952.

1129. *Petrus Geraldus*, presbiter et canonicus (Vapincensis) scripsit. – Ch. 735.

1138. *Petrus Raimundi* scripsit. – Ch. 803.

1146. *Guillelmus Raimundus* presbiter... scripsit. – Ch. 816.

1148. Signum *Bernardi* monachi qui hanc cartam scripsit. – Ch. 1104.

1164. *Bernardus de Perolis* presbiter scripsit. – Ch. 1107.

1167. *Vincentius* levita scripsit. - Ch. 1108.

1190. *W.* Scriptor ejusdem monasterii rogatus scripsit. – Ch. 982.

Digitized by Google

I

Acquisition du château de Grimaud[1] par Richard, abbé de Saint-Victor (1096).

CARTA DE GRIMAL[2].

(1) In nomine Dñi. ñri. Breue de partenda de castello Grimaldo, de la parten- (2)- da que l'abas Ricardus fecit ab Gousfredus laxala[3], in bene et in pace, a Do. et a sca. (3) Maria, et Sci. Victoris Massiliensis, et Ricardus[4] monacus abas, et sociis eius. (4) Dono Gausfredus eclesia e la paroquia de Grimaldo, que pertinet et que pertinere debet, (5) sa toz uzages, e desmes que anē[5] de Guido de Signa, et de Petro Inguilranno, et de ali- (6)- os homines, que an desmes, e quan acaptar em poiran[6]. Dono ab'es (*sic*) et monacus (7) VII tuaginta solidos. Et qui contrariā fecit, illut Gausfredus in adiutorium e. (8) In presenti Faraldo et filii Fulconem et Poncius Rebollo, Bernardo Pelito, (9) Isnardus Aldebertus, Rainaldus, Nizezius Pannafeueus, Vgolenus, Raimon- (10)- dus, et Petrus presbiter. Petrus diaconus.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, fonds de Saint-Victor, H 65, ancien Fréjus, n° 295 A. — Orig. parchemin.)

II

Achat du fief de l'Aubaret, par le commandeur de Gap-Francès. (Fin du XIIe siècle.)

(1) Conoguda causa sia que Galferis de Vertfoil[7] essa sorre Galferina vendero e donero a deu (2) e al ospital de Gafrancesc[8] lo feu de l'Albaret[9], cin cenz solz de melg., e na Mandagoda o laudet (3) e o autreiet. Aquist venda e aquist dos fo faitz a Mairois[10], sus el castel e la sala d'en Man-(4)-dagot; e Galferis e sa sorre, e na Mandagoda jurerunt sobrelz sanz evan-

[1] Grimaud, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, département du Var.

[2] Ce titre se trouve au dos de la charte.

[3] Le mot *laxala* a été ajouté dans l'interligne.

[4] Richard de Milhau, cardinal, abbé de Saint-Victor, 1070-1107.

[5] *Sic*, lisez *que avem*.

[6] Dans le cartul. (1091) : «Sine ullo censu et sine ullo usage, cum omni decimo quem in eandem parrochia vel in territorio jamdicti castelli modo habent monachi vel inantea acaptare potuerint, et nominatim eam partem que fuit Guidonis de Signa et Petri Engelranni.»

[7] Verfeuil, commune du canton de Lussan, arrondissement d'Uzès, département du Gard.

[8] Gap-Francès, commanderie de l'ordre de Malte, département de la Lozère.

[9] L'Aubaret, membre dépendant de Gap-Francès.

[10] Meyrueis, chef-lieu de canton, arrondissement de Florac, département de la Lozère.

Digitized by Google

gelis que fos ten- (5)- gut sas tot engan; e seguentre Mandagotz lauded o e autreied o. D'aquesta venda e d'a- (6)- quest autreiament so garentias, Giralz de Sanz Amanz, Raines de Mairois, Ge. de Treve, (7) Raimunz Froterz, Raimunz de la Roca, R. Guill., Ve. sos fraire, Folc d'Avellac, que era bai- (8)- les. W. del Tornel, que era bailios, o laudet e o autreiet, a Vertfoil, ella maiso de P. maistre (9) Guirent. Rai. de Munt alt, W. del Vilar, Ponz del Vilar, Folc de la Costa. P. de la Garda o lau- (10)- det al fraisse e la maiso del Ospital. E. Tiebal del Tornel receup los dineirs, cin cenz solz de (11) Melg. Guirenz, R. Atama, Bern. Raol, W. del Tornel, Pascals, Aimerics, Ponz del Poi, Io. del (12) Soleir, Aldebertz, P. Bodala, Tomas de Portas que paiet los dineirs.

(13) S. de Cavanno o laudet a Fraissenet, lonc la gleisa d'amunt, entrellas doas acoas da la gleisa. (14) Garentias: Io. lo preire, Bern. de Feniletas, P. Engelvis, Vezias de Rocablava [1], S. Albarics, Bern. (15) del Vilar, Bern. Teissers, W. Engelvis. Aquesta venda et aquest autreiamentz receup fraire (16) Thomas, que era comandare della maiso de Gafrancesc. Garentias: Ponz del Poi, P. Bodola, (17) Io. clergues, Aldebertz, Ge. Airas.

(18) Galfiris e Galferina sa sore venderunt e donerunt e dezamparerunt a Domideu e a l'Ospital (19) de Ierlm, Geralt de Toreiras e totas las drechuras qu'avion e lui, e jureront sobre sancz (20) evangelis tochatz que jamaiz e lui re no i demandesont; e agron c. solz de Melg. de l'Ospi- (21) -tal, de ben e de charitat; e tug aquil que son sobre escris son garentias.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 465; commanderie de Gap-Francès. Orig. parchemin.)

III

Fondation d'une chapellenie, par Bertrand de Châteauneuf. (Commencement du XIIIe siècle.)

(1) Conuguda chausa sia que yeu Bert. de Castel nou (2) done a Deu et a l'Ospital lo ces que ay e la mayho (3) de l'Ospital a Peyra-ficha [2], per amor de Deu e de m'arma (4) e de mo linatge: ho es a saber tres eminas de (5) segel. e ē. ci [3] e x. s. poges. Item, done may lo (6) ses que prende a la Chasa [4], el mas dels aguilans (7) am tota senhoria, e am tostz los dreihs que heu (8) y ey. Aiho fo fag e la chambra a Peira-ficha queis (9) ten ab la gleiha e la maden. W. Maluet coman- (10)-dador da Guafrances; auhens et vehens, W. (11) Pallet, Hua Maleta, P. Bon-ome lo provers, (12) R. de Castel nou, fils d'en Fulco, e Jordas frater (13) ejus, na Chapa-Roja, Bert.

[1] Rocheblave, château sur le Tarn, entre Ispagnac et Quissac, département de la Lozère.

[2] Peireficha, un des membres dépendant de la commanderie de Gap-Francès.

[3] Un civadier, fraction de l'émine.

[4] La Chase, autre dépendance de Gap-Francès.

Digitized by Google

Chabas, G. Chabas, (14) P. Tropels, S. Salabos, fraire de l'Ospital, (15) et aliis multis; e tot quant ay e la vila de Peira- (16)-ficha, el mas de la Chasa laiset al Ospital per cha- (17) -pellania; e l'Ospitals deu l'en tener un cha- (18) -pellan toth temps per se e pel linatge.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 486; commanderie de Gap-Francès. Orig. parchemin.)

IV

Dotation d'un chapelain par les seigneurs de Tournel. (31 mai 1230.)

(1) In nomine dñi.ñri.ihu.x[1]. Sacratissime incarnationis M° cc° xxx° anno, II. kalendas Iunii. Conoguda chausa sia a totz los omes que aquesta (2) charta veiran ni auziran, co nos, fraire Benezegz, comandaire de la maiso de Guafrances, ab coseil, et ab voluntat de totz los nos-(3)-tres fraires, so es asaber, de fraire P. d'Alter, d'en W. de Blocz, d'en P. Ozil, d'en R. de Bainilz, capela, d'en W. R. chapela, d'en Pon-(4)- so, comandaire de Prat-lat, capela, fraire Io. capela, d'en Palet, comandador de Pavilac, chapela, d'en W. de Tremoias, d'en Gaucelm de la Peierra, (5) de fraire Giral, de fraire S. Salabos[1], tug esems fraire, et de moltz altres, d'un coseil e d'una voluntat, prometem a vos en P. Duran, e a (6) vos, en Folco del Tornel, per aras e per totz temps, e sas totz revocamens, per nos e pelz nostres successors, a vos e a totz los vostres successors, que (7) nos tenrem .j. fraire chapela a totas nostras despessas, que servischa a l'altar de madona sca. Maria, per las armas de vos, e del vostre lignatge; (8) e que teina especial oraso, totz dias, alz vius e alz mortz. E que per aquel, no laisarem de tener l'altre preveire, aisi con acostumat es en la maiso. E se (9) aquel fraire que servira a l'altar de madona sca. Maria nos tenia be paiatz delz vestirs c'om li faria de la maiso, prometem li donar .l. sol. de po[ges], (10) a totz ans, per sos vestirs lanis, a la festa de madona sca. Maria de mars. E aquel chapela establirem i, totz ans, al capitol; e om non l'en poscha mudar de (11) tot aquel an, se non o fasia que fos casutz en justisia, per que degues perdre sa bailia, aisi co us altre bailius. E aquel esguardarem que sia sufficiens al loc, (12) segun aquelz que seran en la bailia. E prometem vos de guardar e de salvar tota la ornamenta que vos i avet donada, eus en sem tengut que res no (13) s'en aliene. So es asaber : una cros ab lignum dñi., .j. calice, .j. encensser, doas vinatgejras, una naveta, .j. culleir; tot aiso es d'argen; (14) una chasubla, una dalmatica, una capa, una cortina d'Alamaina, doas estolas e dos manebles, una custodia ab sos corporalz, (15) .j. frontal d'altar; tot es de seda, e de nostre seinal. iiij. libres en u volum : Misal, Testum, Pistolari, Offisier; doas albas e dos amictos. (16) Doas cenchas, e una caisa de nosi ab sas reliquias; .j.

[1] Frère S. Salabos figure déjà dans la charte précédente.

Digitized by Google

anel d'aur d'evesque; .j. altar benezeg de porphili, tres pairs de cortinas obradas; (17) .v. toaillas d'altar, .iiij. pauperelz, e dos chandelabres de l'obra de Limotges. E nos, ens P. Duran, ens Folco del Tornel, donam a Deu, (18) e a madona sca. Maria, e al servisi d'aquel altar, lo mas del Masel, ab totz sos dreg, e ab totas sas rasos, e ab totas sas accios, e ab (19) totz sos demans, aisi co l'aviont e teniont ens Arnolz de Maireiras e seu fraire; eus en metem en corporal possessio. E volem que om (20) en fassa sos obs al chapela, en aisi con dig es desobre, onradamen. E se per neguna aventura, o mas alienavat, que vos ad at (21) d'aquesta chapellania, en rendesset atrestam bo. E nos, ens Beneseg, e tug li altre fraire, prometem a vos en P. Duran, e a vos en Folco (22) del Tornel, e a totz los vostres, que tot en aisi que dig es desobre, tot en aisi o atendrem. E tenem nos en per be paiat del mas; e conoi-(23)-sem que totas aquestas despessas en podem be far larjamen. E donam vos en poder e leser que vos en poguesset costreiner la maiso de (24) Guafrances e totas las soas chausas. E reconoisem vos .j. altre fraire chapela vos devem tener en la maiso de Peira-ficha, e (25) deviam vos en far charta. E avem receupuda la terra e la renda, de que nos o podem be far. E aquel chapela devem tener per l'ar-(26)-ma de vostre oncle en Bert. de Chastel nou [1], e de vostra maire. E per aquelz bes, e pelz altres que vos avestz faig a l'Ospital, e vostre lig-(27)-natges, vos recebem, vos e totz los vostres, los mortz elz vius, en totz los bes que fag ni dig son en l'Ospital, de lai mar, e de sai (28) mar, daus lo comensamen del mon tro en la fi. E a major fermetat e segurtat vostra, preiam en moseinor n'Ozilo (29) Guari, que i pause sa bolla. E nos en G. Dolniz, per la gratia de Deu prior de Sain Gili, lausam e autreiam aquesta charta, (30) e pausam i nostre sagel.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 489; commanderie de Gap-Francès. Orig. parchemin, tresse de fil; le sceau manque.)

V

Feudataires de Dragonet de Mondragon à Mornas, et droits qu'il possédait en commun avec le comte. (Première moitié du XIIIe siècle.)

Draconetus, et U. ejus nepos, faciunt has partes de Munerato [2] cum domino suo comite [3]. Tercia pars episcopi, in hac parte, est medietas pignorum Petri Bernardi, et paranis molendini, el muiada de Thomas, que est in mala Sauniera, et feudum des bossos ecclesie Murenati, et hospitalis, et

[1] Bertrand de Châteauneuf, qui avait fait la fondation contenue dans la troisième pièce.

[2] Nous pensons qu'il faut lire *Murenato*, Mornas, commune du canton de Bollène, arrondissement d'Orange, département du Vaucluse.

[3] Le comte de Toulouse; Mornas n'étant pas en Provence, mais dans le comtat Venaissin.

Digitized by Google

nemus de roca de Sancto Baudili, desuper et subtus, usque a l'eissart de Peiro Bonaut. El fieu d'en Peiron de Mornas, P. d'Espinosa, Pons de Cadanet, P. Rupert, P. de Maransa, Pons Udoy, U. de Martina, P. Gers, Pons Gisoels, U. Garumpi, U. Bernart, R. Gaufre, P. de Cabridi, Dalmas de Gigundas, U. Peire, Carrel, en Guigo Baudos. Gigundas[1] non deu esser bastitz. Cornier, Pons Astais et soror ipsius, Engelvi, Cabespa, Pons Cabespa, Vidal Cabespa, Emmenibert, P. Raymon, los Romans, Florensa Ricava, Bertran Let con sos fraires, Galaciam, U. Desde, los Jaubertius, los Venrantz, P. Bernart, Bonet, P. Giraut, Giraut Laugier, las fillas de Peiro de Brunet, P. Clementz, Bonet de Codalet, los Raynartz de Gigundas, V. Descans, V. Bres, Don Pagana. Els finals que non son escritz, son aissi partit, aissi con va l'una de la gleisa, per lo portal de Ponso Rostain tro a la gola de Les. El fieu d'en Berenguier de Iocon part atressi l'una eisser los homes. Sil cavallier del conte an omes en la part dels seinnors de Mondragon, per los seinnors de Mondragon los an. Sil cavallier dels seinnors de Mondragon an omes en la part del comte, per lo comte los an. Le puetz de Gigundas, cumenals. Le pati e las aigas, cumenals. Los fortz els molins, cumenals. Las islas els creis, eisez aquella de sotz, cumenals. Las lesdas, los pesages, las montadons, las ratz, las pescadas, cumenals. Li final que parton las vias daus avall, son en la part de l'evesque. En fieus de Berenguier de Ioco, que es de la via en avall del portal, tro a la gola de Lez, es en la part de l'evesque. Pons Gachon, Guillem Arnaut, Pons Rainaut e sos fraires, los Vedelltz, Durant Folrat, Pons Cairell, P. Daria, en Bertran Regainnat, en Peire de Mornas, Guillem Lautau, Jurdana Perdigiera, Pons Folchier, P. de Barjac, Bona filia, los rupes de Pojolen, Pons Peire, los Drogons, Rodols Aymes, Pons Garniers, Perronella Garniera, Pons Remusat, los Cairelltz, Gueillem Clement, R. Marcell, Garbiera, los Emenos, Ripert Desdier, Pons Balp, P. Ebrat, los Auriers, P. Guicart, P. Giraut, los Boviers, Bonet de Codalet, Bertran Garina, Franco Venrant, Peironella del Pla, li Fabre, Rodols Fabre, li Seinnoret, Marti de Spinosa, Pons Clement, Biatris Barniera, li Gaubert, Giraut portafais, Joan Garnaut, P. Guers, Peire Adalbert, Imbert Carpenell, Bertran Aurevedier, Pons Giraut, Alasais Clavella, li Ricart, Gueillem Astais, Pons d'Abolena[2], Andrieu Barnoi e siei fraire, Rodols Bonaric, Gueillem Marti, Peire Esteve, Gueillem Giraut, Gueillem Miquel, Rodols Chaulen, Gontart Lobiera, Ugo Bernart, Bermon Destell, Pons de Bidon, Miquel, P. Udolen, Rostain Ermeiran, P. d'oltra Roden, Gueillem Darbocin, Bertran Barnoi, Calvet, Gueillem de Solier, Bertran de la Mota, Pons Escofier, P. Risinol, P. Franco, Pons d'Usege, Gueillem Chantei, Steve Chabassut, Ugo Garin, Gueillem Garin, P. Ebrat, R. Ebratz, Dalmas Malgarnit, Pons d'Espinosa,

[1] Gigondas, commune du canton de Beaumes, arrondissement d'Orange.
[2] Bollène, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange.

Digitized by Google

Bermon de Puiolen[1], Ugo Vientz, Pons Bellon, Podiolenus Bals, Ponsa Bruna, Rostain Barnaut, Pons Bovier. Li ban, cumenal. Le coms non deu casar ni retener los omes dels seinnors de Mondragon, eisez los cavalliers. Li seinnor de Mondragon non devon casar ni retener los omes del comte, eisez los cavalliers. Pons Arnaut de Senoms, Rodols Bellon, Joan Bernart, P. Bru, ab son tenement, Laugier de Pujolen, .vj. numos. Le coinnatz de Ponso de la lausa, .xij. d. Pons Udolen, R. Barnoi e Peire Barnoi; Pons Marcell, Peire Marnasa, Maria Garenga. Al portal Ramardorum, Rodols Malsangi, lo fill de Folchier Boua.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Archevêché d'Arles; Livre vert, fol. 352 v°. Livre rouge, fol. 431.)

VI

Traité passé entre le sénéchal de Provence et le comte d'Armagnac.
(13 septembre 1357.)

Acordat es, en presencia de moss. lo cardenal de Bolonha[2], entre lo noble et poderos baro moss. Falco d'Agout[3], senhor de las vals d'Assaut[4], e de Rilhana[5], senescalc de Proensa, per la partida de moss. lo rey de Cecilia et de madona la reyna[6], d'una part; E moss. R. Canhas, cavalier, e maistre G. Ruffel, en nom de moss. lo comte d'Armanhac, d'autra; en la maniera que s'en sec. Primieyramen, que lo dig moss. lo sènescalc, en nom que dessus, aia en son poder, e en sas mas, los castels de Pertus[7], de Mayranhas[8], de las Penas[9], e de Sadero[10], los quals lo dig moss. lo compte d'Armanhac ditz esser seos, ab totas lor drechuras. E la pocessio d'aquels bayle lo dig moss. lo senescalc al dig moss. R. Canhas, en nom del dig moss. lo comte; mas seran gardatz per las gens del dig moss. lo senèscalc, entro que lo dig moss. lo comte aia fag son homatge, e prestat sagrament de feotat. O autres castels et locs sian baillatz al dig moss. lo comte, o al dig moss. R. Canhas, en nom de lhui, entro que la pocessio liberal dels digtz sos castels e terra lhi posca bayllar; e en la valor et extimacio d'a-

[1] *Piolenc*, arrondissement et canton d'Orange.

[2] Guy de Bologne, des comtes d'Auvergne, créé cardinal par Clément VI, en 1342.

[3] Fouque d'Agout, sénéchal de Provence, de 1355 à 1364.

[4] Sault, chef-lieu de canton, arrond. de Carpentras, dép. de Vaucluse.

[5] Reillane, chef-lieu de canton, arrond. de Forcalquier, dép. des Basses-Alpes.

[6] Louis de Tarente et la reine Jeanne, sa femme.

[7] Pertuis, chef-lieu de canton, arrond. d'Apt, dép. de Vaucluse.

[8] Meyrargues, commune du canton de Peyrolles, arrond. d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône.

[9] Les Pennes, commune du canton de Gardane, arrond. d'Aix.

[10] Séderon, chef-lieu de canton, arrond. de Nyons, dép. de la Drôme.

Digitized by Google

quels, tenedos e possedidos pe lhui, entro que posca baylar la pocessio dels digtz sos castels e terra. Item, que lo dig moss. lo comte, en ajutori e servisi dels digtz senhors Rey e Reyna e de la Proensa, amene ab si .m. homes d'armas nobles, en cavals, e .m. e .v^c^. servens a cavals, armatz segon la condicio de lor personas. E los amene, a sos propris despens, entro a la ciotat d'Arle, o al loc de Tarasco. Item, que lo dig moss. lo comte servisca ab las dichas gens d'armas als digtz senhors Rey e Reyna e al Senescalc el dig pays de Proensa, per l'espasi de .ij. mes e mieg, comptados del temps que primieyrament el e sas gens seran vengutz a Arle o a Tarasco, per resistir, e envasir, e, si cas degut se endeve, de combatre totz aquels que seran trobatz envasens la Proensa, e enemixs dels digtz senhors Rey e Reyna; e per las dichas manieyras o autras far e procurar que los digtz enemixs ysco del dig pays de Proensa. Item, que per los gatges dels digtz homes d'armas seran pagatz al dig moss. lo comte .lxv^m^. florins bos d'aur, per los termes que s'ensego: so es assaber, encontenent que seran vengutz las dichas gens d'armas a Arle o a Tarasco, .xviii^m^. florins; e passadas .iii. sepmanas d'aquel dia, .viii^m^. flurins; e lo .xv. jorn apres las dichas .iii. sepmanas, .xviii^m^. flurins; e l'autre .xv. jorn enseguent, .viii^m^. flurins; e la resta demorant a pagar, apres .viii. jorns continuadament enseguent. Item, cum moss. lo comte, per la manieyra que dig es, ab las dichas gens d'armas, sia tengut de servir per l'espasi de .ij. mes e mieg, fo acordat entre las dichas partidas, que si los enemixs envasens la dicha Proensa, per raso de guerra o en autra manieyra, dins lo dig temps, apres la venguda del dig moss. lo comte e de sas dichas gens d'armas, laycho lo pays de Proensa, e no demoro mas alcus en establidas, en aquel cas, lo dig moss. lo comte layche .c. homes d'armas, e .ij^c^. servens a caval, condecenment armatz, per l'espasi de .iij. mes; e de lor gatges sera tengut de satisfar de la soma dels .lxv^m^. flurins dessus digtz, si tant es que y resto otra la soma a lhui deguda e a sas gens d'armas, rebatut lo temps que servit aurian. E so que restaria, otra la dicha soma, sia entor del dig moss. lo comte. E si los digtz enemixs demoravo en tant de nombre que fos expedient o necessaria la demora del dig moss. lo comte, en aquel cas sia tengut de servir per tot lo dig temps dels .ii. mes e mieg, a la voluntat del dig moss. lo Senescalc. Item, sobre la remuneracio la qual per las gens del dig moss. lo comte se demandava, otra las cauzas avant dichas, per son agradable e honorable servisi fasedor en las cauzas dessus dichas, e sobre las despessas de lhuy e de sas gens d'armas en venir e retornar, fo acordat que fos satisfag al dich moss. lo comte, juxta l'ordenacio de nostre senhor lo papa, o de moss. lo cardenal de Bolonha. Item, lo dig moss. lo Senescalc, apres la venguda del dig moss. lo comte, fara e sercara que, a resistir als enemixs avant digtz, el aura, de las gens del pays de Proensa, .iij^c^. homes d'armas a caval, .iij^m^. balestries, e .v^m^. pavesatz; los quals fara venir en la companhia del dig moss. lo comte. Item, que lo dig

Digitized by Google

moss. lo Senescalc procure e fassa que entre los digtz senhors Rey e Reyna, nobles e comunitatz de Proensa, se fasso confederacios e lhiansas ab lo dich moss. lo comte, aitals cum seran acordadas entre lor, e a may de lor profieg. Item, lo dig moss. lo Senescalc fara e procurara ab effec que los digtz senhors Rey e Reyna ratifficaran e aprobaran, de las causas dessus dichas totas aquellas quant a la restitutio de terra, remuneratio, e autras causas aytant quant seran necessarias; en manieyra que al dig mos. lo comte posco esser fermas perdurablament, e a sos heretiers e successors. Aquestas causas foro fachas en la presencia del dig moss. lo cardenal e de las partidas dessus dichas, a Avinho, lo .XIII. jorn del mes de Setembre, l'an M.CCC.LVII. E de sotz los sagels dels digtz moss. lo Senescalc, e moss. R. Canhas, en nom dels digtz senhors Rey e Reyna, e comte.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Cour des comptes, B 548. Dans l'acte de ratification du traité, passé par le Sénéchal et le Comte, à Avignon, le 12 octobre 1357.)

VI

Accords stipulés entre le vicomte de Reillane et le vicomte de Turenne.
(23 juin 1387.)

En nom de nostre senhor Diou Jesu Crist. Amen. Segesse la union et la amicable conjunction facha et unida et fermada antre los grans et poderoses senhors mossen Raymon d'Agout, senhor de Saut, vesconte de Relhana, et mossen Guilhem Rogiar de Belfort, vesconte de Torena; tant per lur personas, cant per lur parens, amix, servidors et valedors, los cals poyrian aver en nenguna maniera. So es a saber, en totas causas et besonhas las cals serian fachas contra els o la un d'els, o lurs amix, parens, servidors et valedors, en nenguna maniera ni per nenguna persona, enfra los contatz de Froensa et de Forchalquiar. Salvant et retenent se, le cascun d'els, lur fidelitat a la cal son tengutz al rey Loys de Ierusalem et de Sicilia; per la maniera que se ensech desos scricha. Sos l'an del dich nostre senhor Jesu xpt. mil.ccc.lxxxvij., lo jorn .xxvij. de Juhn, la x^a. indicion. — Primiarament, fan los dits senhors, tant per ellos propris cant per lurs parens, amix, servidors et valedors, union, conjunction et liga ensemps, aysi con es dich, enfra los contatz de Proensa et de Forchalquiar; que tota causa, controversia, question, o autra adversitat, que esdevengessa, a fossa moguda a ells, o a l'un d'els, o a lur parens, amix, servidors et valedors, tant per guerra cant per playt, per nenguna persona, en nenguna maniara, que la dicha causa, controversia, question o guerra, servada lur fidelitat, con es dich desobre, deian penre la un per l'autre, e per lur parens, amix, servidors et valedors, et ajudar, de cors et de bens, la un a l'autre en totas las dichas causas, a tot son poder. — Item, han ordenat et facha conjunction los ditz senhors; que en cas que nenguna causa,

Digitized by Google

controversia, question, guerra, o autra adversitat que esdevenges, o fossa moguda, alsditz senhors alligatz, o a lur parens, amix, servidors et valedors per nenguna persona, que aquel a qui sera moguda la dicha causa, a sos despens la deia segre de drech, entro que manifestament sia connogut que lo li es fach tort o forsa. Et en lo cas que tort o forsa li fossa fach en nenguna maniara, que la dicha question, controversia, guerra et adversitat, deia penre la un per l'autre, con es dich, et ajudar lin a son poder, a despens comuns de las dichas partidas; en aysins que cascuna de las partidas sia tenguda de pagar et de contribuyr en la dicha causa, rata per rata, segon son poder et sa valor. — Item, han ordenat et promes ensems, los ditz senhors alligatz, et facha conjunction, que en aquel cas que nenguna causa, controversia, o question, se moguessa, o fossa moguda, entre los amix, parens, servidors et alliatz o valedors lurs, per temps esdevenidor, que aquellos entre los cals se mouria la dicha causa, deian aver recort als ditz senhors, los cals en deian cognoyser, et acordar ho amicablament, afin que entre las dichas partidas non aia question nenguna. Et en cas que los ditz senhors non hy pogessan vacar en acordar la dicha causa, que los dits senhors la deian cometre a dos homes, que la deian acordar amicablament, o de drech. Et en cas que las partidas, entre las cals seria la question, non volgessan estar a la connoysensa dels ditz senhors o de lur comessaris, que lo desobeyssent sia fora d'aquesta present union. — Item, han ordenat los ditz senhors alligatz, aysi con desobre, que ellos ensemps et cascun d'els, per si meseys, puascan ajustar alla present union, conjunction et liga, cavaliars et escudiars, del pays et de fora pays, en la forma et en la maniara sobredicha, et atressis, vilas, comunas et universitatz, que aquesta present union se volran ajustar, segont que als ditz senhors parra ni sera vejayre de far. — Item, har ordenat los ditz senhors, que con so sia causa que als ditz senhors alligatz, et als autres lurs parens, amix, servidors et alligatz, sian agudas fachas, en temps passat, donations et gratiosas concessions, en los ditz contatz de Proensa et de Forchalquiar, tant per los contes dels ditz contatz, cant per los reys Carle premiar et segond, lo rey Robert, madama Iohanna, lo rey Loys de Taranta, son marit, et als autres lurs precessors, et apres confermadas et donadas de novel et consentidas per lo rey Loys de bona memoria, duch de Calabria, et apres per madama Maria reyna, coma tuayris del rey Loys, filh siau, entro aquel present jorn duey, las cas han jurat de observar et de mantenir, aysi con es manifest per instrumens, cartas, preveleges et autras scripturas, publicas et privadas; que en aquel cas que la dicha madama Maria, o lo rey Loys et lurs successors en deriar, o lurs officials, vogessan rompre, o violar, o infringir, las dichas donations et concessions, fachas alsditz senhors alligatz et a lurs presessors, o a lurs amix, parens, servidors et alligatz, en nenguna maniara; que los ditz senhors alligatz, tant per ellos, cant per lurs ditz parens, amix, servidors,

Digitized by Google

valedors et alligatz, aytant per lo menre cant per lo major, deian requerre et supplicar humilment a la dicha madama, o al Rey, o a sos successors, que vualhan far justicia et observar lurs promessions. Et en cas que ella et al Rey, non ho volguessan far, que ellos deian appellar, o far appellar, a l'emperador ho a sos vicaris; las cas apellations se enseguan a comunas despensas de las dichas partidas. Et ayso atressint se entenda per universitatz et singulars personas que volran esser a aquesta present union, aysi con es dich desobre. — Item, han ordenat los dichs senhors alligatz, com es dich desobre, que entre ellos elegiscan quatre cavaliars o scudiars, dos de cascuna part, que sian conselhiars lurs; los cals aian a concelhar los ditz senhors, de las causas que occorreran antr'els, en nenguna maniara. Et en cas que entre los ditz senhors alligatz agessa question o controversia nenguna, am los parens, servidors et valedors de l'autre, que los ditz conselhiars desos scriptz, am l'autre dels senhors que non seria la question, en deian connoyser, aysi con es dich desobre. Et per so, han ordenat los ditz senhors alligatz, lurs conselhiars que se enseguon. So es asaber, lo dich mossen Raymunt d'Agout, per la siaua partida, lo poderos senhor mossen Refforsat d'Agout, oncle siau, et mossen Bertrant d'Agout, senhor de Cabriars, cosin siau; et lo dich mossen lo vesconte de Torena, per la siaua partida, mossen Guis de Pestelh, et mossen Guillem Roviara, cavaliars. Retenent se poder, los ditz senhors, de poder los mudar, et metre hy autres conselhiars, cant lur playra, ni lur sera vejayre. — Las cals causas desobre dichas, et que se contenon en los sobreditz capitols, los ditz senhors et cascun d'els, am los amix, alligatz, et parens lurs desos scriptz, han promes et jurat a Diou, sayns auangelis [tocatz], la un a l'autre, et sus la fe de lur cors, d'atendre, observar, et complir totz temps, durant la dicha union, aysi con es dich desobre, et aysi con se conten en los ditz capitols, a tot lur poder et lur forsa; et jamais non venir encontra las dichas causas, ni contra la forma de la dicha union, per si ni per autre, de fach ni de dreg; mas gardar la et observar, et far observar, a lur poder, segon que si conten en los ditz capitols. Volent et retenent se, los ditz senhors, poder que tot jorn puascan ajustar en los ditz capitols, totas causas que tornaran en lur honor et en bon stat et creysement de la dicha union; de la cal non deian ren amermar ni demunuyr, segon la forma davant dicha. Et en testimoni, fermesa et coroboration de ladicha union, los ditz senhors alligatz, et los autres desos scritz se fan doas semblantz d'una tenor et d'una forma, ni ha plus en l'una que en l'autra, en aysi que a cascun dels ditz senhors en remanga una, segellada de lurs segells, com es dich desobre. La cal union, et los cals capitols, you Peyre Laydet, notari public de Barcilona, et segretari de mon dich senhor de Saut, de mandament de ditz mossenhors alligatz, ay scrich de ma man propria, ni ay fach en aquesta present carta rasura ni ajustansa nenguna, mas puramente scricha, sensa vici ni sospiacha; et de mon senhal public, del cal suy

Digitized by Google

costumat senhar mas cartas publicas, ay senhada, en testimoni de las causas sobredichas. En la cal union, an prestat lo sacrament totz los senhors desos scrichs, so es asaber :

Lo dich mossen Raymon d'Agout. ✠ R. d'Agout. (*Autographe.*)
Lo dich mossen lo vesconte de Torena. G. Vesconte de Tourena. (*Autographe.*)
Mossen Agout.
Lo senhor de Cabriars.
Mossen Amialh d'Agout.
Guillem de Sanhas.
Mossen Orset de Vachiaras.
Mossen Guis de Pestelh.
Mossen Guis de Sant Marsal.
Mossen Guillem Roviara. G. Roviera. (*Autographe.*)
Mossen Iohan de Petra bufiara. Iehan de Pierrebuff. ✠ (*Autogr.*)

Signe du notaire.

P. Laydet.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Cour des comptes, B 589. Origin. parch., traces de quatre sceaux plaqués en cire rouge.)

VIII.

Ordonnances du roi René contre les blasphémateurs, les joueurs et les gens de mauvaise vie. (8 juillet 1479.)

Renatus, Dei gratia Ihrlm., utriusque Sicilie, Aragonum, Valentie, Majoricarum, Sardinie et Corsice rex, ducatuum Andegavie et Barri dux, comitatuumque Barchinonie, Provincie et Forcalquerii, ac Pedemontis comes, universis et singulis officialibus et justitie ministris, tam majoribus quam minoribus, quacumque auctoritate fungentibus, infra districtum nostrum ubilibet constitutis, et ipsorum cuilibet seu locatenentibus eorumdem, presentibus atque futuris, fidelibus nostris dilectis, gratiam et bonam voluntatem. Obsequium gratum et pium Altissimo totiens impendere credimus quotiens mentes fidelium ad devotionis et alia pia opera excitamus, et a criminibus detestabilibus et a via periculi revocamus; cum extirpare vitia atque virtutes seminare studio esse nobis debeat, ex injuncta nobis sollicitudine regali. Hoc profecto crebrius minime exequi arbitramur, quam si illis intendamus attentius, per que, subducti a vitiis quibuslibet, nobis subditi corporis non incurrant periculum, sed animarum consequantur remedium et salutem. Sane, quia procurante Sathana, humane nature inimico, abusus et corruptele sic inolent in districtu nostro, et maxime in hac nostra patria Provincie, ut merito, ex nostra sollicitudine regali, cui, Domino permittente, invigilare debemus, didiscimus hac in nostra civitate Aquensi, et aliis locis nostri districtus Provincie, tam in magnis festivitatibus Nathalis Domini, Quadragesime, quam aliis festivita-

Digitized by Google

tibus et temporibus, non solum exteri, quin etiam nobiles, cives et habitatores, et alii mecanici, post Sathanam conversi, et monitis ejusdem potius inherentes, loco vacandi divinis officiis, orationibus et aliis piis operibus, quibus decet venerari festivitates et mandata Dei observare, ludis taxilorum, cartarum, azardi, trinqueti, de nocte et de die, tam occulte quam publice, tam in domibus eorum quam extra in plateis, vicis et carreriis, insudant et vaccant, predictis piis et sanctis operibus pretermissis. Et quidam ex illis, vilis et miserrimi questus concupiscentia ducti et tenti, ante fores domorum suarum, et plateis, et carreriis publicis, tabularios, mensas, submensales, lucernas, candellas, candelabra, et alia opportuna, ludentibus subministrant, et precipue incessanter in illa infernali domo et carreria Subvicarie. Ex quibus mala hec oriuntur, committuntur et subsequuntur, videlicet, Ecclesie et divini cultus spretus, Dei contemptus, concupiscentia, rapine, furta, crimina falsi, deceptiones, violentie, rixe, verbera, et nonnunquam homicidia et cedes, temporis perditio, vita turpis, patrimoniorum inanitio et desamparationes, perjuria; et quod detestabilius est, Dei, Virginis gloriose, sanctorum et sanctarum ejus, perfidissime blasfemie, dum contingit Deum et dominum nostrum Ihm Xpm, ipsam Virginem gloriosam, sanctos et sanctas ejus, turpissime abnegari, vituperari, et blasfemari. Propter que, Dei ultio et ira, non solum in tales filios diffidentie, sed etiam interdiu et plurimum, in populum talium locorum et civitatum, dum fames, guerre et pestillentie mittuntur, quibus non abs re hanc nostram patriam Provincie, tam longo tempore, quasi sine intervallo, proh dolor! videmus concussam. Que crimina premissa si cessassent, sane et pie tenemus quod pestis ipsa a jamdiu cessasset; cum, cessante causa, cesset effectus; quia non injustus est Deus, sed propitius et misericors, ut sine causa populum affligat. Idcirco, illis ulterius pro viribus imposterum obviare, et populum nobis divinitus creditum Altissimo acceptabilem reddere cupientes; cum eminenti et assistenti nobis consilio matura consultaque deliberatione prehabita, per ipsum consilium nostrum ordinationes in vulgari parte hujus totius nostre Provincie fieri, et in presenti nostra civitate Aquensi solemniter publicari, et preconisari fecimus, tenoris subsequentis : — Per placcar la justitia sanctissima de Dieu lo creator, la quala quasi non cessa, tot per lo milhor, per los demerites de nostres peccas, de toccar, flagellar, et castigar de pestillentia, et d'altres flagels, lo pays de Provensa, per auctoritat et comandament del rey Raynier, senhor et prince nostre, rey de Iherusalem, de Sicilia, de Aragon, de Valensa et de Malhorqua, rey de Sardegna et de Corsegua, duc d'Anjou et de Bar, conte de Provensa et de Forcalquier, de Barcilona et de Pieymont, al qual Dieu dont bona vida, amen, es facha ley, estatut et ordenance, per tot lo pays de Provensa, las qualas non sara licita causa de transgredir, sus la pena de fidelitat. Et premierament, es statut et ordenat per nostre senhor lo rey Reynier, ambe bona deliberation de tot son conselh,

Digitized by Google

que neguna persona, de cayn stat, dignitat ho condetion que sia, tant home coma frema, non ause, ni presumisca, en neguna maniera que sia, mal dire, blasfemar, ni renegar lo non de Dieu, ni de la gloriosa vergen Maria, ni dels Sans, ni de las Sanctas de paradis. Et aysso, sota la pena, per la premiera volta que seran trobats en aquesta falha, de xxv. liuras de coronas; per la segunda, de sinquanta liuras de coronas; et per la tersa volta que sera trobat en falha, sy es persona de bas stat, sera mes al postel de ferre, ligat al col; et si es de alt stat, sera condempnat en las penas, per la premiera, per la segonda, et per la tersa, tot jort duplicant las penas, coma dessus. Et si tal persona es obstinada en blasfemar Dieu, et non si vol esmendar, sera condempnat en estre corregut publicament, et trencada la lengua. — Item, es ordenat per nostre senhor lo Rey, ambe deliberation de son conselh, que deguna persona, de cayn stat, dignitat ni condetion que sia, non ause ni presumisca jugar a neguns dats, ni cartas, ni trinquet, ni a negun altre juec de sort; ni en las cambras dels soviguiers, ni en hostals, ni en carrieras, ni en camps, ni en pras, ni tarras ni publicament, ni en deguns altres luecs, ni secretament, en deguna maniera; sota la pena, per la premiera volta, de xxv. liuras de coronas; per la segonda, de sinquanta; per la tersa, de cent liuras de coronas; et ayssins tot jort reduppliquant las penas; et aysso per tot lo pays de Provensa. — Item, es ordenat de part nostre senhor lo Rey, ambe deliberation de son conselh, que deguna persona, de cayn estat, dignitat ho condition que sia, non ause vendre ni conprar en tot lo pays de Provensa, a deguna persona que sia, deguns dats, ni degunas cartas, ni altres juocs de sort, ni per si ni per altres, ni festas ni dimenges ni altres jors, ni secretament ni publicament; et aysso sota la pena, per la premiera volta, de xxv. liuras de coronas; per la segonda volta, de sinquanta liuras; per la tersa, de cent liuras de coronas; et ayssins tot jort reduplicant las penas. — Item, es ordenat coma desus, que deguna persona, de cayn stat, dignitat ni condition que sia, non ause estre ruffian, ni tenir degunas concubinas; ni d'ayssi avant dengun non ause abusar d'ayssi avant en aquella palhardisa de ruffianaria, en tot lo pays de Provensa, sota la pena de xxv. liuras de coronas per la premiera volta; per la segonda, de sinquanta liuras; et per la tersa, de cent liuras; et ayssins redduplicant coma desus. Et que tots los ruffians que si trobaran en tota Provensa, vagan defora tota Provensa, d'enfra des jors, sota la pena de estre correguts publicament, et pena de la confiscation de lurs bens; et qui los revelara, aura lur despuelha. — Item, qui non aura de que pagar las susdichas penas, sera punit de la persona. — Item, es statut et ordenat per nostre senhor lo Rey, ambe deliberation de son conselh, coma desus, que si los officiers del Rey, viguiers, juges, bayles, souveguiers, ho altres officiers de la justitia, si son negligens a non exhigir las penas et las punitions ordenadas per nostre senhor lo Rey et son conselh, si denfra des jors non exiguisson las penas, et non fan punition de tals grieus peccas,

Digitized by Google

que tals officiers inobediens al comandament de nostre senhor lo Rey et desson conselh, encontinent sian gitats et privats de tots lurs offices, et remesses a la punition del Rey nostre sire. — Ne autem statuta et ordinationes hujusmodi ludibrio sint, et de nichilo operentur, sicut de similibus noscitur hacthenus esse factum, ex certa nostra scientia, et nostri consilii matura deliberatione, presentium vobis auctoritate precipimus et mandamus, quatenus illos et illa inviolabiliter observetis, et per quecumque loca vestrarum vicariarum et bajuliarum preconisari et observari faciatis; nil de contentis in eisdem quomodolibet obmittendo, quantum divinam ultionem, et indignationem nostram, necnon penas in vos inflictas, cupitis evitare. Quas penas, casibus contrariis, vos et vestrum singulos incurrere volumus ipso facto, absque spe remissionis cujuscumque. Exortantes omnes archiepiscopos et episcopos totius nostre patrie Provincie, quatenus mandata nostra supradicta, per censuram ecclesiasticam, suis subditis faciant inviolabiliter observari, sicuti et nos per presentes perpetuis temporibus precipimus observari. Datum in nostra civitate Aquensi, die octava mensis Iulii, anno Dñi. millo. iiii^c. lxxix^mo. — René. — Per Regem in suo consilio, Merlin. — Visa per me Vivaudum Bonifacii, judicem majorem. — Pro curia. — Reg^ta Bernardi.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. Cour des comptes, B 17. Reg. Gallus, fol. 220.)

Pour copie conforme :

J. H. Albanès.

Convocations des États de Bretagne, du 25 septembre 1567 au 14 février 1789.

Communication de M. Quesnet, correspondant, à Rennes.

(Séance du 5 mars 1877.)

M. Quesnet, correspondant à Rennes, ayant remarqué dans plusieurs ouvrages récemment publiés, et notamment dans la *Revue des Sociétés savantes* (année 1874, p. 379), quelques erreurs de date au sujet de la convocation des États de Bretagne, a adressé au Comité un tableau qui, selon lui, pourra servir à prévenir cette sorte d'erreurs. Il indique dans ce tableau, année par année, la date de toutes les convocations des États de Bretagne et les villes où ils se sont tenus, depuis le 25 septembre 1567 jusqu'au 14 février 1789. Ce document peut offrir quelque utilité, et comme il n'occuperait que cinq ou six pages de la *Revue*, j'ai l'honneur d'en proposer l'impression.

Digitized by Google

M. Quesnet adresse en même temps le spécimen d'un travail plus étendu pour lequel il se met à la disposition du Comité. Ce serait un tableau complet des assises ou assemblées des États de Bretagne, qui ferait connaître l'année et la date de chaque tenue, la ville où elle a eu lieu, le local affecté à chaque séance, les noms et qualités des commissaires du roi, ceux des présidents de l'église, de la noblesse et du tiers état, à partir de l'année 1665 jusqu'en 1789. Je crois qu'un pareil travail serait plus utile et plus important que le précédent; mais le Comité ayant l'habitude de publier, non des travaux personnels, mais des documents, M. Quesnet pourrait le communiquer à une Revue bretonne, qui probablement imprimerait volontiers un tableau présentant un grand intérêt local.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Assemblées des États de Bretagne.

ANNÉES.	LOCALITÉS.	DATES.
1567	Vannes (ordinaire).....	Du 25 au 29 septembre.
1568	Nantes (*idem*).....	Du 25 au 28 novembre.
1569	Vannes (*idem*).....	Du 5 au 8 novembre.
1570	Rennes (*idem*).....	Du 26 au 29 septembre.
1571	*Idem* (extraordinaire).....	Du 25 au 28 septembre.
1571	*Idem* (ordinaire).....	Du 5 au 7 juin.
1572	Vannes (extraordinaire).....	Du 6 au 8 mars.
1572	Nantes (ordinaire).....	Du 6 au 10 octobre.
1573	Rennes (extraordinaire).....	Du 30 mars au 3 avril.
1573	Dinan (ordinaire).....	Du 5 au 11 octobre.
1574	Rennes (extraordinaire).....	4 juin (un jour).
1574	*Idem*.....	Du 26 au 27 juillet.
1574	Nantes (ordinaire).....	Du 25 oct. au 1er nov.
1575	*Idem*.....	Du 26 au 29 septembre.
1576	Rennes (ordinaire).....	Du 25 sept. au 2 oct.
1577	Vannes (*idem*).....	Du 25 au 29 septembre.
1578	Rennes (*idem*).....	Du 22 au 26 décembre.
1579	*Idem* (extraordinaire).....	Du 6 au 12 mai.
1579	Nantes (ordinaire).....	Du 5 au 30 septembre.

Digitized by Google

ANNÉES.	LOCALITÉS.	DATES.
1580	Ploermel (ordinaire)	Du 15 au 22 octobre.
1581	Vannes (*idem*)	Du 30 sept. au 4 oct.
1582	Vannes (extraordinaire)	Du 31 mars au 4 avril.
1582	*Idem* (ordinaire)	Du 30 nov. au 4 déc.
1583	Rennes (extraordinaire)	Du 26 au 31 mars.
1583	Nantes (ordinaire)	Du 25 au 29 novembre.
1584	Rennes (*idem*)	Du 26 au 29 septembre.
1585	Nantes (*idem*)	Du 1er au 5 octobre.
1586	Rennes (extraordinaire)	20 mars.
1586	Quimper (ordinaire)	Du 11 au 15 octobre.
1587	Ploermel (extraordinaire)	20 et 21 mars.
1587	Rennes (ordinaire)	Du 26 sept. au 1er oct.
1588	Nantes (extraordinaire)	Du 16 au 19 mars.
1588	*Idem*	Du 5 au 9 mai.
1588	Rennes (ordinaire)	Du 20 au 28 août.
1590	*Idem*	Du 27 au 31 décembre.
1592	*Idem*	Du 28 déc. au 4 janv.
1593	*Idem*	Du 18 au 26 octobre.
1594	Rennes (ordinaire)	Du 22 nov. au 10 janv.
1595	*Idem*	Du 23 au 28 janvier.
1595	*Idem*	Du 20 nov. au 23 déc.
1596	*Idem*	Du 9 au 24 décembre.
1597	*Idem*	Du 12 au 31 décembre.
1598	*Idem*	Du 18 au 26 mai.
1599	Vannes (ordinaire)	Du 2 au 9 décembre.
1600	Rennes (*idem*)	Du 2 au 13 octobre.
1601	Quimper (*idem*)	Du 21 au 27 novembre.
1602	Saint-Brieuc (*idem*)	Du 17 au 23 octobre.
1603	Rennes (*idem*)	Du 13 au 22 octobre.
1604	*Idem*	Du 26 nov. au 7 déc.
1605	Saint-Brieuc (ordinaire)	Du 19 au 29 octobre.
1606	Ploermel (*idem*)	Du 13 au 18 novembre.
1607	Lantreguier (*idem*)	Du 7 au 14 novembre.
1608	Rennes (*idem*)	Du 27 sept. au 8 oct.
1609	Nantes (*idem*)	Du 21 au 26 septembre.
1610	Vannes (*idem*)	Du 27 sept. au 4 oct.
1611	Rennes (*idem*)	Du 22 déc. au 5 janv.
1612	Redon (*idem*)	Du 15 au 25 octobre.
1613	Rennes (*idem*)	Du 7 au 16 novembre.

Digitized by Google

ANNÉES.	LOCALITÉS.	DATES.
1614	Nantes (ordinaire).....	Du 18 au 28 août.
1615	(Les troubles de Condé empêchent leur réunion).	
1616	Rennes (ordinaire).....	Du 23 oct. au 5 nov.
1617	*Idem*.....	Du 26 oct. au 13 nov.
1618	Nantes (ordinaire).....	Du 22 oct. au 6 nov.
1619	Vannes (*idem*).....	Du 22 sept. au 13 oct.
1620	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 21 oct. au 3 nov.
1621	Rennes (*idem*).....	Du 5 au 9 juillet.
1622	Nantes (*idem*).....	Du 7 déc. au 4 janvier.
1623	*Idem*.....	Du 28 nov. au 27 janv.
1624	Ploermel (ordinaire).....	Du 15 au 31 octobre.
1625	Guérande (*idem*), continuées à Nantes..	Du 4 oct. au 3 nov.
1626	Nantes (extraordinaire).....	Du 29 avril au 19 mai.
1626	*Idem* (ordinaire; le Roi).....	Du 11 juill. au 20 août.
1628	*Idem* (ordinaire).....	Du 5 janv. au 24 févr.
1629	Vannes (*idem*).....	Du 4 avril au 4 mai.
1630	Ancenis (*idem*).....	Du 7 août au 6 sept.
1632	Nantes (*idem*).....	Du 8 juin au 4 juillet.
1634	Dinan (ordinaire).....	Du 24 nov. au 21 déc.
1636	Nantes (*idem*).....	Du 17 déc. au 1er fév.
1638	*Idem*.....	Du 23 nov. au 5 janv.
1640	Rennes (ordinaire).....	Du 4 déc. au 8 janvier.
1643	Vannes (*idem*).....	Du 22 janv. au 20 févr.
1645	Rennes (*idem*).....	Du 12 janv. au 12 mars.
1647	Nantes (*idem*).....	Du 12 mars au 20 mai.
1649	Vannes (*idem*).....	Du 12 juin au 25 juillet.
1651	Nantes (*idem*).....	Du 27 sept. au 12 déc.
1653	Fougères (*idem*).....	Du 20 oct. au 6 déc.
1655	Vitré (*idem*).....	Du 14 juin au 13 août.
1657	Nantes (*idem*).....	Du 1er oct. au 12 déc.
1659	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 20 juin au 19 juill.
1661	Nantes (*idem*).....	Du 18 août au 21 sept.
1663	*Idem*.....	Du 22 août au 27 sept.
1665	Vitré (ordinaire).....	Du 17 août au 22 sept.
1667	Vannes (*idem*).....	Du 3 oct. au 11 nov.
1669	Dinan (*idem*).....	Du 26 sept. au 28 oct.
1671	Vitré (*idem*).....	Du 4 août au 5 sept.
1673	*Idem*.....	Du 24 nov. au 11 janv.
1675	Dinan (ordinaire).....	Du 10 nov. au 15 déc.

Digitized by Google

ANNÉES.	LOCALITÉS.	DATES.
1677	Saint-Brieuc (ordinaire).....	Du 11 sept. au 9 oct.
1679	Vitré (*idem*).....	Du 15 sept. au 8 oct.
1681	Nantes (*idem*).....	Du 19 août au 11 sept.
1683	Vitré (*idem*).....	Du 2 au 31 août.
1685	Dinan (*idem*).....	Du 1er au 23 août.
1687	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 1er au 23 octobre.
1689	Rennes (*idem*).....	Du 22 oct. au 14 nov.
1691	Vannes (*idem*).....	Du 10 sept. au 1er oct.
1693	*Idem*.....	Du 1er au 23 octobre.
1695	*Idem*.....	Du 15 oct. au 12 nov.
1697	Vitré (ordinaire).....	Du 16 oct. au 16 nov.
1699	Vannes (*idem*).....	Du 25 oct. au 23 nov.
1701	Nantes (*idem*).....	Du 30 juillet au 5 sept.
1703	Vannes (*idem*).....	Du 23 oct. au 25 déc.
1705	Vitré (*idem*).....	Du 15 nov. au 27 fév.
1707	Dinan (*idem*).....	Du 27 oct. au 3 déc.
1709	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 16 nov. au 20 janv.
1711	Dinan (*idem*).....	Du 10 nov. au 17 janv.
1713	Dinan (ordinaire).....	Du 8 au 18 octobre.
1715	Saint-Brieuc (ordinaire).....	Du 1er déc. au 8 février.
1717	Dinan (*idem*).....	Du 15 au 18 décembre.
1718	*Idem* (continuation).....	Du 1er juillet au 23 sept.
1720	Ancenis (ordinaire).....	Du 17 sept. au 22 oct.
1722	Nantes (*idem*).....	Du 17 déc. au 26 janv.
1724	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 5 nov. au 16 déc.
1726	*Idem*.....	Du 15 oct. au 19 nov.
1728	Rennes (ordinaire).....	Du 27 sept. au 30 oct.
1730	Saint-Brieuc (*idem*).....	Du 6 nov. au 9 déc.
1732	Rennes (*idem*).....	Du 1er oct. au 22 nov.
1734	*Idem*.....	Du 11 oct. au 2 déc.
1736	*Idem*.....	Du 12 nov. au 18 déc.
1738	*Idem*.....	Du 4 oct. au 11 nov.
1740	*Idem*.....	Du 1er oct. au 7 nov.
1741	*Idem* (extraordinaire).....	Du 30 déc. au 6 janv.
1742	*Idem* (ordinaire).....	Du 1er oct. au 6 nov.
1744	*Idem*.....	Du 27 oct. au 1er déc.
1746	*Idem*.....	Du 28 nov. au 28 déc.
1748	*Idem* (extraordinaire).....	Du 25 avril au 2 mai.
1748	*Idem* (ordinaire).....	Du 26 oct. au 28 nov.

Digitized by Google

ANNÉES.	LOCALITÉS.	DATES.
1749	Rennes (extraordinaire).....	Du 6 au 13 octobre.
1750	*Idem* (ordinaire).....	Du 30 oct. au 14 déc.
1752	*Idem*.....	Du 25 sept. au 22 déc.
1754	*Idem*.....	Du 14 oct. au 2 déc.
1756	*Idem*.....	Du 6 déc. au 15 février.
1758	Saint-Brieuc (ordinaire).....	Du 18 déc. au 20 fév.
1760	Nantes (*idem*).....	Du 8 sept. au 13 déc.
1762	Rennes (*idem*).....	Du 1er sept. au 26 nov.
1764	Nantes (*idem*).....	Du 1er oct. au 1er avril.
1766	Rennes (*idem*).....	Du 29 déc. au 23 mai.
1768	Saint-Brieuc (extraordinaire).....	Du 18 fév. au 1er avril.
1768	*Idem* (ordinaire).....	Du 12 déc. au 6 mars.
1770	Rennes (*idem*).....	Du 25 sept. au 30 déc.
1772	Morlaix (*idem*).....	Du 20 oct. au 20 janv.
1774	Rennes (*idem*).....	Du 20 déc. au 20 fév.
1776	*Idem*.....	Du 30 sept. au 30 déc.
1778	*Idem*.....	Du 26 oct. au 27 janv.
1780	*Idem*.....	Du 30 oct. au 30 janv.
1782	Rennes (ordinaire).....	Du 28 oct. au 30 janv.
1784	*Idem*.....	Du 8 oct. au 8 février.
1786	*Idem*.....	Du 23 oct. au 23 janv.
1788	*Idem*.....	Du 29 déc. au 1er févr.
1789	Saint-Brieuc[1] (assemblée de l'Église et de la Noblesse).....	Du 16 au 20 avril.
1789	Ordre du Tiers réuni aux Cordeliers de Rennes par ordre du Roi du 11 février 1789.....	14 février.

[1] Pour la nomination des députés aux états généraux.

Communications de MM. Pouy, correspondant à Amiens, Imbert, correspondant à Niort, et Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain).

(Séance du 5 mars 1877.)

I

M. Pouy, correspondant, a signalé au Comité le 25 mai 1876 l'existence, dans les archives municipales d'Amiens, d'une ordon-

Digitized by Google

nance du comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, concernant le costume des échevins.

Cette ordonnance, datée du 16 mai 1598, porte que les échevins auront chacun une robe et un bonnet de drap noir, garni de velours ras, et que le premier des échevins devra en porter un de velours plein, lesquels bonnets et robes leur seront payés par la ville. Plus tard, ajoute-t-il, Louis XIII, par lettres patentes du 26 février 1614, fixa le droit de robe et bonnet à 100 livres pour chaque échevin.

Notre correspondant termine en faisant observer que le document dont il s'agit ne se trouve pas cité dans les *Recherches curieuses des principales cérémonies de l'hôtel de ville d'Amiens*, en 1730.

L'omission ainsi signalée n'a pas été peut-être tout à fait involontaire. En effet, l'ordonnance rendue par François d'Orléans, comte de Saint-Pol, comme gouverneur de Picardie par commission, pendant la minorité du titulaire de la charge, le jeune duc d'Estouteville, son neveu, est contemporaine et paraît avoir été la conséquence de la mesure rigoureuse qui, lors de la reprise d'Amiens par Henri IV (25 septembre 1597) frappa l'ancien échevinage, coupable d'avoir, par son refus obstiné d'admettre, même dans les faubourgs, une garnison royale, singulièrement favorisé le coup de main qui, le 11 mars précédent, avait mis le gouverneur espagnol de Doullens en possession de la capitale de la Picardie. La Morlière a raconté en termes émus comment Amiens se vit alors dépouiller du grade de maieur, de la justice patrimoniale, de la prévôté et de tous les beaux priviléges qui en avaient de toute ancienneté fait une ville de loi. « De vingt-quatre eschevins, dit-il (*Antiquités*, in-fol., 1642, p. 373), qui souloient jadis rendre notre corps de ville vénérable et majestueux, le nombre en est réduit à sept seulement, y compris le premier, que le Roi choisit d'entre ce petit nombre susdit esleu par les chefs de porte, maistres des compagnies privilégiées,... quatre conseillers de ville y sont adjoints en faveur encore des particuliers, car du public plus de nouvelle. »

Cette mise en interdit des libertés municipales d'Amiens dura jusqu'en 1636, date à laquelle un arrêt du Conseil du 15 octobre vint, suivant la pittoresque expression du vieux chroniqueur que nous avons cité, rompre la quarantaine d'expiation. On comprend donc que l'auteur des *Recherches curieuses* ait négligé d'insérer dans son

Digitized by Google

recueil des actes d'une période que les Amiénois considéraient à bon droit comme néfaste.

II

M. Imbert, correspondant à Niort, a transmis, le 30 juin 1876, au Comité copie de plusieurs pièces inédites, conservées à Oiron (Deux-Sèvres), tant dans le chartrier du château que dans les archives de la cure.

Ces pièces concernent, pour la majeure partie, des membres de la famille de Gouffier. Oiron, en effet, après avoir appartenu à la maison de Thouars, puis à celle d'Amboise, fut confisqué sur Jean de Xaincoins par le roi Charles VII, qui, le 17 décembre 1449, en fit don à son premier chambellan, Guillaume Gouffier, sénéchal de Saintonge; et les descendants de celui-ci demeurèrent jusqu'à la fin du XVIIe siècle propriétaires de ce domaine, dont ils accrurent notablement l'importance [1].

En même temps qu'il était devenu seigneur d'Oiron, Guillaume Gouffier possédait, par héritage paternel, la baronnie de Boisy, en Roannais, et y fit construire un château, aujourd'hui classé au nombre des monuments historiques. C'est précisément à la construction de ce château que se rapportent les deux premières pièces communiquées par M. Imbert. L'une est une lettre adressée par Guillaume Chanceau, receveur de la terre de Boisy, le 7 septembre 1474, à Guillaume Gouffier; l'autre une lettre au même d'un de ses officiers, Guillaume Naubon, en date du 27 novembre suivant.

La lettre du 7 septembre ne se borne pas à donner des indications intéressantes sur la résidence seigneuriale de Boisy et ses embellissements; elle précise la date de la naissance du fils aîné de Guillaume et de sa seconde femme Philippe de Montmorency, Artus Gouffier, qui devait plus encore que son père illustrer ce nom de Boisy, et recevoir de la reconnaissance de son élève, François Ier, la charge de grand maître de France. « Monseigneur, écrit Guillaume Chanceau, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce, et des bonnes nouvelles de Boisy vous plaise savoir, Madame a fait ung très beau filz, grant et gros et le plus bel qui fust né de mère;... je crois que oncques l'on ne vist le plus grant.

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. V, p. 607, et *Notice historique sur le château, l'église collégiale et l'hospice d'Oiron*, Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1839.

Digitized by Google

Il a nom Artus. Il fust né le VIe jour de septembre à une heure et demye après midi ou environ. Madame en a esté très malade; mais Dieu mercy, elle est en très bon point. Je prye à Dieu qu'il luy veuille maintenir par sa grâce. »

La troisième pièce est encore une lettre à l'adresse de Guillaume Gouffier. Datée de Lyon le 22 avril 1476, elle a pour auteur Guillaume Engibert, chevaucheur d'écurie du roi, et donne quelques nouvelles politiques, certains détails privés sans grande importance; mais sa suscription mérite d'être relevée, car elle constate qu'à cette époque le sire de Boisy était déjà pourvu de la charge dont l'honora la confiance du soupçonneux Louis XI, celle de gouverneur du dauphin, qui fut Charles VIII.

La quatrième pièce a pour titre : « Liste des Gentilzhommes absans avecques leurs excuses et pour estre chastiez et pugniz à l'advenir. » En marge est écrit : « Faict à Senlis, le XXIe novembre mil V^c LVII, signé Boysy. » La liste comprend trente-neuf noms. S'agit-il ici de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, dont était capitaine Claude Gouffier, grand écuyer de France, premier gentilhomme de la Chambre, fils d'Artus et d'Hélène de Hangest. Ou bien plutôt ne nous trouverions-nous pas en présence d'une de ces convocations de l'arrière-ban, que l'organisation des troupes soldées rendit de plus en plus rares à partir du XVIe siècle, mais qui avaient encore lieu dans les circonstances critiques? Or tel était le caractère de celle où s'effectua la montre de Senlis, quelques mois seulement après la prise de Saint-Quentin par les Espagnols. La Morlière, dans son *Recueil des illustres maisons de Picardie*, signale du reste Claude comme ayant figuré « près Sa Majesté, avec les princes de Ferrare, de la Roche-sur-Yon et le duc de Guise, en l'armée royale dressée en l'an 1558 en Picardie, pour rembarer et courir sus aux Impérialistes. »

Par lettres de mai 1564, la baronnie de Boisy fut unie à celles de la Mothe-Saint-Romain et de Roanne, et érigée en marquisat en faveur de Claude Gouffier; deux ans après, il obtenait l'érection de ces mêmes terres en duché sous le nom de Roannais. Son petit-fils Louis, qui, condamné à un long exil sous Louis XIII, le passa presque entièrement dans sa terre d'Oiron, et en décora le château bâti, si l'on en croit M. de Chergé, par les soins du grand écuyer, est considéré par M. Imbert comme le destinataire d'une lettre qu'il joint à son envoi (pièce cotée n° 5), et dans laquelle un père Der-

Digitized by Google

née, capucin de Thouars, rend compte au duc de Roannez de «la procession de deux mille six cents personnes toutes marchantes soubz les armes (de Gouffier) seules apparaissantes en la bannière de l'église d'Oyron,» procession qu'il a conduite le 24 mai (1610?) à Notre-Dame-des-Ardillers de Saumur.

Henri Gouffier, marquis de Boisy, fils aîné de Louis, mourut en 1639, avant son père. Oiron, comme le duché de Roannais, passa à son fils Artus II, qui vécut toute sa vie dans la dévotion et la retraite, et, ayant marié sa sœur le 9 avril 1667 à François d'Aubusson de la Feuillade, consentit à son beau-frère la cession de ses biens patrimoniaux. Celui-ci, ainsi que son fils Louis, ajouta de grands embellissements extérieurs et intérieurs au château d'Oiron. Les créanciers de Louis d'Aubusson l'arrêtèrent avant qu'ils fussent terminés, et l'obligèrent à vendre. Ce fut Mme de Montespan qui, le 15 avril 1700, se rendit adjudicataire de la seigneurie d'Oiron, au nom des enfants de son fils le marquis, depuis duc d'Antin. Elle devait y transférer l'asile qu'elle avait primitivement établi pour ses *pauvres* à Fontevrault, et fonder un hospice (3 juillet 1704) qui, richement doté par sa munificence, subsiste encore aujourd'hui [1].

Les deux dernières pièces de la communication de M. Imbert concernent la célèbre marquise. Ce sont deux extraits des registres du chapitre de l'église collégiale de Saint-Maurice d'Oiron constatant, l'un, à la date du 1er juillet 1707, l'ouverture de l'annuel demandé par Monseigneur le marquis d'Antin, pour très-haute et très-puissante dame Madame de Montespan, sa mère, décédée à Bourbon-l'Archambault le 27 mai précédent, l'autre la clôture de ce même annuel le 2 juillet 1708, par un service solennel fait aux frais du chapitre.

III

Les trois documents manuscrits communiqués le 2 novembre 1876 par M. Ch. Aubertin concernent tous les trois l'ancienne administration locale de la ville de Beaune (Côte-d'Or), mais n'ont entre eux aucune corrélation et s'appliquent à des sujets complétement distincts.

Dans le premier, intitulé : *Règlement fait en la chambre de ville de Beaune, le vingt-deuxième febvrier mil six cent cinquante-deux pour le*

[1] De Chergé, *Notice historique*. — P. Clément, *Madame de Montespan*, p. 415 et 424.

Digitized by Google

payement des habitants qui ont logé des gens de guerre, je ne trouve à relever que le fait de l'intervention de l'assemblée des notables dans la fixation de l'indemnité allouée à raison des charges résultant du passage des troupes, ainsi qu'une série de prix qui permet d'apprécier la valeur vénale de certaines denrées au milieu du XVIIe siècle. Le quintal de foin est coté trente sols, la botte de foin trois sols et le picotin d'avoine neuf deniers.

Le second document est une analyse faite sur les registres municipaux des *Délibérations relatives aux secours contre les incendies*. La plus ancienne remonte à l'année 1404. Les comptes du patrimoine enregistrent une «quittance de 12^tt 10 gros 1/2 à Jehan Cautenot, bourrelier, pour avoir recousu 69 soillots (seaux) de la ville pour la rescousse du feug.» Trois ans auparavant, en 1401, nous apprend M. Aubertin, d'après les archives du chapitre Notre-Dame de Beaune, la ville, qui déjà en 1273 avait vu ses maisons, alors presque entièrement construites en bois, consumées pour les trois quarts par le feu, avait été victime d'un incendie tellement désastreux, que les échevins décidèrent le creusement d'un canal destiné à amener *intra muros* les eaux de la source de l'Aigue. Les magistrats municipaux de Beaune paraissent du reste avoir apporté en tous temps la plus grande vigilance à préserver leurs administrés des dangers du feu et à les munir d'un matériel suffisant de secours. En octobre 1595, ils allèrent jusqu'à ordonner que nul ne fût reçu au nombre des habitants s'il ne fournissait un soillot de cuir pour les incendies; c'était sans doute en souvenir des dommages causés quelques mois auparavant par l'artillerie des Ligueurs assiégés au château. A partir de 1746, on voit figurer dans les délibérations, à côté des échelles, crochets et seaux, tant de cuir que d'osier, l'engin plus moderne que la ville de Paris avait adopté dès 1699. Le 18 juillet de ladite année 1746, assignation fut adressée au sieur Bruyère, fondeur à Dijon, pour avoir à exécuter le marché qu'il avait avec la ville pour la façon et entretien de la *grosse pompe*. Le dernier acte, du 8 mars 1776, prescrit au voyer de la ville de fournir le devis des réparations aux pompes et aux instruments pour les incendies. Ce devis s'élevait à la somme considérable de 1,089 livres.

L'original de la troisième pièce dont M. Aubertin nous a transmis copie, n'existe pas aux archives de Beaune; il lui provient d'une acquisition faite à une vente de papiers. C'est un arrêt du Parlement de Dijon, du 27 juin 1765, homologatif des nouveaux *Statuts pour*

Digitized by Google

les maçons et tailleurs de pierres de la ville de Beaune, délibéré par la chambre de police de ladite ville. Les corps judiciaires avaient alors et conservèrent jusqu'en 1789, en matière d'arts et métiers, de corporations et de contrats d'apprentissage, une autorité et une compétence aujourd'hui dévolues au pouvoir administratif. Les statuts de 1765, qui rectifient et complètent les précédents statuts en date du 24 janvier 1658, ne sont antérieurs que de onze ans au ministère de Turgot. Ils peuvent donc être considérés comme faisant connaître le dernier état du droit qui régissait les jurandes et maîtrises au moment où parut le célèbre édit de février 1776. Assurément, les trente et un articles dont ils se composent formulent bien des restrictions, bien des entraves à la liberté du commerce et de l'industrie, réglementent les rapports réciproques des maçons, des couvreurs et des plâtriers avec des détails qui durent fournir matière à plus d'une contestation; mais certaines des prescriptions tutélaires, édictées pour la sauvegarde des intérêts tant du public que des patrons eux-mêmes et des apprentis, semblent de nature à faire regretter que, dans le régime nouveau qu'il a imposé à la France, le législateur de 1791 n'ait pas su tenir compte davantage des tr ditions et de l'expérience du passé.

J'ai l'honneur de proposer au Comité de remercier MM. Pouy, Imbert et Ch. Aubertin de leurs intéressantes communications, et d'ordonner le dépôt aux archives des documents qui en font l'objet.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS PAR M. ÉD. DE BARTHÉLEMY.

(Séance du 5 mars 1877.)

Nous avons trouvé le document suivant dans les papiers de famille de M. Aumignon, vétérinaire à Châlons-sur-Marne. Il relate la condamnation à mort et l'exécution de deux notables de cette ville, pour trahison et intelligence avec l'ennemi à Châlons pendant les troubles de la Ligue.

Châlons était demeuré longtemps fidèle au roi, mais, faute de garnison, la ville dut, au mois de mars 1585, subir le joug des Guises, qui y amenèrent peu après le cardinal de Bourbon. Les

Digitized by Google

royalistes se débarrassèrent des ligueurs le 29 décembre 1588. Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus, et cherchèrent plusieurs fois à rétablir leur autorité. Le document que nous présentons au Comité fournit, dans tous les détails, le récit d'une de ces conspirations. Au point de vue de l'histoire et des mœurs judiciaires, il nous a paru particulièrement intéressant.

La famille de Berlize devait occuper une certaine position à Châlons d'après l'étendue des propriétés qu'elle possédait à Bussy-le-Château[1]. Son nom figure assez souvent dans les registres de l'état civil de la ville : on trouve Michel en 1582, et Pierre de 1603 à 1614; il disparaît ensuite.

Nous donnons ensuite la copie de la lettre par laquelle Henri IV donna les biens de Berlize à Éloi Vassé, l'un de ses médecins ordinaires, originaire de Châlons, fils et neveu d'un autre praticien assez notable, Louis Vassé. Une lettre précédente, datée de Fontainebleau, en septembre 1606, et conçue dans des termes identiques, avait déjà attribué au même Vassé la métairie de Jacques de Berlize, sise à Bussy.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Extrait des registres de Dictum du greffe de la mareschaussée de France au gouvernement de Champaigne et Brie estably à Chaalons (1589).

Veu par Nous Gilles de Pinteville escuyer sieur de Montcetz et Villers aux Corneilles en partie, lieutenant de la mareschaussée de France au gouvernement de Champaigne et Brie estably à Chaalons, le proces criminel et extraordinairement faict à la requeste du procureur du Roy demandeur en matière de crime et delictz à l'encontre de Jacques de Berlize et Jehan Legros, habitans de ceste ville de Chaalons, prisonniers pour raison de la faction entreprinse et conjuration faictes sur la dicte ville et pour icelle estre enlevée de la garde des subiects de sa Maieste habitans et autres tenans garnison en la dicte ville pour le service de sa d. Maieste et mise es mains et en la puissance des ennemys et rebelles : les lectres et advertissemens donnez à Monseigneur de Dinteville lieutenant pour sa dicte Maieste au Gouvernement de Champaigne et Brie estant en la dicte ville et aux gouverneur, eschevins et habitans d'icelle ville afin d'obvier à la dicte conjuration ; les informations sur ce faictes par Messieurs Angenoust et

[1] Un champ y porte encore aujourd'hui le nom de pré Berlize.

Digitized by Google

Perot, Conseilliers du Roy en la Court de Parlement et Commissaires en ceste partie le dernier iour d'octobre mil cinq cens quatre vingt neuf et autres iours suivans. Autres informations faictes sur le dict cas par Maistre Germain Godet, lieutenant du sieur Bailly de Victry au siege de Saincte-Manehoult. Les auditions, confessions et dénégations des dicts prisonniers, confrontations des temoings a eulx faictes respectivement, tant par les dicts sieurs Angenoust et Perot commissaires que par led. Godet lieutenant, les commission et ordonnance de mon dit sieur de Dinteville a nous addressées pour procedder au parachef et jugement dudict procès, datées du vingt deuxiesme novembre dudit an suivant, nostre proces verbal de ce jour et aultres suyvans sur la délivrance à nous faicte des pièces dudict proces soubz les signatures desdicts sieurs Angenoust, Perot et de Petitpied, les informations par nous faictes sur les faictz, les interrogations par nous faictes ausdits de Berlize et Legros le XXII dudict mois de novembre et reffus faict par iceulx prisonniers de respondre par devant nous comme juge incompetant. Sur quoy auroit este ordonne que le dict procureur du Roy auroit communiquation dudict reffus, protestation d'incompetence et piece susdicte. Les requisitions dudict procureur du Roy, dudict vingt troisiesme novembre. Le jugement sur ce intervenu le vingt quatriesme dudict mois par lequel aurait este dict qu'il serait par nous passe outre à l'instruction et jugement dudict procureur nonobstant choses dictes et proposées par les dicts prisonniers dont ils auroient este deboutez. Les interrogations faictes suyvant le dict jugement d'incompetance audict Legros, le XXII novembre, et reffus par luy faict de respondre avec déclairation d'appellation dudict jugement. Nostre procès verbal sur la signification dudict jugement le vingt huictiesme dudict mois, avec injonction dudict de Berlize de respondre et recusation par luy proposee contre nous et par nous declairee non véritable le XXVIIJ novembre. Sur quoy aurions dict que le procureur du Roy auroit communication dudict procez verbal, les requisitions dudict procureur du Roy, le jugement sur les dites causes et recusations prononce audict Berbize, le dict XXVIII novembre, et declairation d'appellation sur ce intervenu par le dict de Berlize, sur quoy auroit este dict que nonobstant ledict appel, il seroit par nous passe outre. Les confrontations des temoings par nous faicte audict de Berlize ledict jour. Nostre proces-verbal du quatriesme décembre suyvant sur l'incompetence dudict de Berlize de respondre ausdictes interrogations que entendions luy faire en consequence dud. jugement et responce dudict de Berlize contenant cause de recusation. Sur quoy aurions ordonne que le Procureur du Roy en auroit communiquation; autres recusations proposees par led. de Berlize contre ledict procureur du Roy et la besoigne de Me Jacques Ytam antien advocat dudict Chaalons concernant le faict qu'il convenoit a faire contre ledict de Berlize et confrontations des tesmoings pour le bien de justice. Les conclusions dudict procureur du Roy. Le jugement sur ce in-

Digitized by Google

tervenu et prononce le IV décembre par lequel ledict de Berlize est receu a nommer tesmoings pour veriffier la recusation contre nous proposée dedans le temps porte par lad. sentence, la besongne en procedure dudict Me Jacques Ytam a l'instruction dudict procès principal, l'interrogatoire par nous faict audit Legros en presence du Conseil et soutien dud. Ytam. Sur ce, oys les gens du Roy, le neufviesme dudict mois par lequel ledict de Berlize pour n'avoir faict nomination de temoings pour la veriffication des dictes recusations, en auroit este forclos et deboute. Nostre proces verbal dudict neufviesme decembre sur les déclairations et protestations dudict de Berlize appelle en l'auditoire roial dud. Chaalons en la presence du Conseil et recusations par luy proposees par led. proces verbal contre Me Nicolas Horguelin et Loys Deya advocats audict Chaalons a ce quils se depportassent d'assister au jugement du proces dud. de Berlize. Les nouvelles recusations proposees par ledict de Berlize contre nous a ce que nous nous deportions de congnoistre du faict dudict proces. La sentence sur ce rendue par ladvis dud. Conseil par laquelle aurait este dict que les d. causes de recusation tant pour nostre regard que Horguelin et Deya estoient inadmissibles.

Ledict proces verbal contenant aussi l'audition et dénégation desdits de Berlize et Legros sur les faicts de la dicte entreprinse et conjuration en la presence dudict conseil. Autres pieces servans à l'instruction dudict proces et les conclusions par escript des gens du Roy. En sur ce Advis et Conseil.

Nous disons que les dicts Jacques de Berlize et Jehan Legros prisonniers se trouvent suffisamment entenduz et convaincus d'avoir pratiqué, poursuivi et favorise à la dicte entreprinse et conjuration, solicité plusieurs personnes, communiqué et envoyé lectres et messages aux ennemys de sa Maieste a ceste fin. Pour reparation de quoy avons condampné et condampnons les dicts Jacques de Berlize et Jehan Legros a estre penduz et estranglez en la potence plantee au marche et place publique dudict Chaalons par l'exécuteur des haultes œuvres : Ce faict leurs corps estant mis en quatre quartiers pour estre atachez en exemple sur les grands chemins des quatre principales portes dudict Chaalons et leurs justices demeurent fichées sur la dicte potance ou ils auront este executer, en détestation dudit cas et crime de conjuration et prodition [1]. Et avant que destre menez au supplice, nous avons condamnez chacun deulx a estre mis et aplique sur la question extraordinaire pour en icelle respondre par leurs bouches et saine declaration de complices de la dicte conjuration, aulteurs et soultiens d'icelle, tant de ceste ville que d'aillieurs et dont sera faict proces verbal, et leurs biens declairez acquis et confisquez au Roy sur les quels sera prinse la somme de cinq cens escus sol, que avons adjugée et adjugeons à Monsieur Hurault denonciateur et lequel a faict la capture dudict Gros

[1] Trahison.

Digitized by Google

et pareille somme de cinq cens escus pour estre emploiee à la réparation de l'auditoire roial dudict Chaalons et pour y construire une chambre du Conseil a prendre sur les biens dudict de Berlize par nostre sentence et jugement dernier. Ainsy signé du reply de Pinteville procureur aud. procureur du Roy, Legros et de Berlize, comparans en personne en l'auditoire roial dudict Chaalons par devant nous presents Jehan Robin, Aubin Jacquart Auguste Fely Nicolas, Sarra, Roger Jacquemart Girard..... Jehan Legros archers et habitans dudict Chaalons en grand nombre le unziesme jour de décembre mil cinq cens quatre vingt neuf. Et ces présentes exécutées ledit jour selon leurs forme et teneur à l'encontre des dits de Berlize et Legros. *Signé :* Foucquet.

Pour copie conforme :

Éd. de Barthélemy.

Don fait par Henry IV au sieur Vassé, son médecin ordinaire, de tous les biens ayant appartenus au sieur de Berlize.

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Navare. A tous presens et advenir salut.

Sçavoir faisons que desirans gratiffier et favorablement traicter notre cher et bien ame Me Elloy Vasset (*sic*), l'un de noz medecins ordinaires, en consideration de sés fidelles et agreables services, à icelluy pour ces causes et aultres a ce nous mouvans avons quicté, ceddé, remis et transporté, delaissé, quictons, ceddons, remettons, transportons et delaissons et faisons don par ces presentes signees de notre propre main de tous et chascuns les biens tant meubles quimmeubles, debtes et aucunes choses quy ont appartenu a feu Jacques de Berlize a nous acquis et confisques par sentence du lieutennant de robbe courte du prévost de noz tres chers et tres amez cousins les mareschaulx de France au Gouvernement de Champaigne et Brie ou leurs lieutennans establis a Challons. Par laquelle et pour les causes y contenues ledit Berlize auroit este condampné et executé a mort. Pour desdicts biens en quelque part quils soient sictues et assis jouir et disposer par ledit Vasset, ensemble ses heoirs successeurs et ayans cause, comme de sa propre chose vray loyal acquest et heritaige, le mettant et subrogeant pour ce reguard en noz lieu et place, droicts, noms, raisons et actions. Et ce a quelque valleur et estimation que lesdits biens se puissent monter et revenir et sans aucune chose en retenir ny reserver par nous sauf les foy et hommaige, ressort et souverainnetté. Et a la charge de paier et acquitter par ledit Vasset les charges et devoirs estans sur iceulx biens sy aucuns en y a. Sy donnons en mandement a noz amez et feaulx conseillers les gens de noz comptes a Paris et tresoriers generaulx de France a Chalons, sceneschaux, bayly, prevosts ou leurs lieutenanns audit Challons et

Digitized by Google

a tous nos amez justiciers et officiers qu'il appartient que de nos present concession octroy, transport de tout le contenu cy-dessus ils facent, souffrent et laissent ledit Vasset jouir et user, ensemble ses heoirs successeurs et ayans cause, plainement, paisiblement et perpetuellement en la forme et maniere que dessus et luy faire bailler et dellivrer lentière possession et jouissance de tous et chacuns desdits biens; cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Et a ce faire, souffrir et obeir contraignent ou facent constraindre tous ceulx quil appartiendra et que pour ce seront a constraindre par toutes voyes dues et raisonnables et comme pour nos propres denniers et affaires nonobstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles et sans prendre decres ne voullons estre differé et nonobstant aussy que la valleur desdits biens ne soit cy declairée ny speciffiée reiglemens, ordonnances, restrinctions, deffenses et lettres a ce contraires ausquelles nous avons derroge et derrogeons par cesdites presentes. Car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme estable (*et stable*) a tousiours, nous avons faict mettre nostre scel a cesdites presentes, saulf en aucunes choses nostre droict et laultruy en toutes. Donne a Paris. Au mois de Janvier lan de grace mil six cens neuf, et de notre regne le vingtiesme.

Signé : Henry.

Par le Roy :

Signé : de Lomenie.

Pour copie conforme :

Éd. de Barthélemy.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE PROJET DE PUBLICATION

DANS LA COLLECTION DES DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

D'UN RECUEIL DE DOCUMENTS MONÉTAIRES

FORMÉ PAR M. DE SAULCY,

MEMBRE HONORAIRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Dans la séance tenue par la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, le 9 décembre 1876, M. de Saulcy, membre honoraire du Comité, a fait verbalement l'exposé du plan du recueil dont on vient de lire le titre et que le savant académicien désirerait publier sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

L'utilité de cette publication ne pouvait être méconnue par la section et il n'était pas besoin de longs développements pour que chacun des assistants comprît qu'il s'agissait d'un véritable complément au *Recueil des historiens de France;* aussi M. de Saulcy n'avait pas fini de parler que déjà l'assentiment de l'assemblée lui était visiblement acquis. En conséquence, M. Léon Renier, président, après avoir mis aux voix l'adoption en principe du projet de son savant confrère, adoption qui fut votée immédiatement à l'unanimité, dut procéder à la nomination d'une commission de trois membres qui, suivant les prescriptions du règlement, devait soumettre à un examen approfondi le projet de M. de Saulcy, puis présenter un rapport aux délibérations de la section. Aujourd'hui le rapporteur de cette commission demande, avant tout, à donner lecture du programme écrit que M. de Saulcy lui a adressé; ce sera la meilleure manière de faire connaître le plan du recueil proposé.

« Le travail dont M. de Saulcy a proposé au Comité la publication dans le recueil des Documents inédits relatifs à l'histoire de France se compose de deux parties.

Digitized by Google

« La première partie comprend :

« Un paquet de fiches contenant des documents généraux qu'il n'était pas possible de faire entrer dans le répertoire classé chronologiquement, mais qu'il était indispensable de publier. Ces documents généraux son de diverses natures, on y trouve :

« 1° Plusieurs catalogues des variations du marc d'or et du marc d'argent pendant des périodes assez longues;

« 2° Des définitions *du temps* de certains termes employés à la Cour des monnaies et que l'on n'entendait guère ailleurs que parmi le petit monde des changeurs, tels que *sault de loy*, *pied de monnoye*, etc. etc. ;

« 3° Des copies intégrales de l'*Aide-mémoire* des changeurs des xve et xvie siècles, faisant connaître la taille, le poids par conséquent et le titre des monnaies qui leur étaient présentées. Il arrive souvent que ces précieux *Aide-mémoire* nous font connaître les signes secrets auxquels les changeurs pouvaient du premier coup d'œil reconnaître des pièces dont le titre avait subi des altérations successives. C'est à ces altérations qu'ils donnent le titre d'*empirance;*

« On y remarque de plus que les changeurs, soit par précaution, soit par supercherie, ont le soin constant d'attribuer à chaque espèce un titre inférieur à celui que la monnaie devait comporter en vertu de l'ordonnance qui l'avait créée. C'était un moyen sûr de s'approprier un gain frauduleux, tout en ayant l'air de se conformer à des ordonnances que les intéressés ne connaissaient pas. Le changeur leur montrait son livre et le pauvre diable devait se tenir pour loyalement satisfait.

« Parmi ces pièces se trouve aussi une expédition du *Calendrier des monnaies* donnant simplement les jours fériés auxquels la Cour des monnaies chômait, etc. etc.

« La seconde partie comprend autant de séries de fiches qu'il y a de règnes depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement, le tout classé par ordre de dates.

« A partir de ce dernier règne, les monnaies françaises portant généralement des dates, leur classification ne présente plus de sérieuses difficultés, et le soin de rechercher et de classer les documents y relatifs a dû être laissé à d'autres.

« Pour réunir cette énorme collection de documents, rien n'a été négligé. Parmi les dépôts qui ont été mis à contribution, il faut

Digitized by Google

placer au premier rang nos Archives nationales, où tous les registres de la Cour des monnaies et de la Cour des comptes, ainsi que tous les cartons contenant des rouleaux, registres et papiers concernant les fabrications monétaires de chaque atelier, ont été patiemment dépouillés.

« Au second rang vient le riche dépôt des archives de Grenoble où *tous* les registres de la chambre des comptes delphinaux ont été également mis à contribution.

« La Cour des monnaies delphinales, ayant seule existé parallèlement avec la Cour des monnaies de Paris jusqu'à la fin du règne de François Ier, il n'y a pas eu lieu de s'occuper de celle de Lyon, etc. etc.

« Viennent ensuite les bibliothèques possédant des manuscrits relatifs à la fabrication et à l'histoire des monnaies royales de la France, comme la Bibliothèque nationale, si riche en documents de cette nature, et la bibliothèque de la Sorbonne[1], où se trouvent quelques registres de la Cour des comptes venus là on ne saurait dire par quelle voie, après le fatal incendie de 1735.

« En un mot, tout ce qui, de près ou de loin, intéressait l'histoire de nos monnaies nationales, a été copié intégralement.

« Il en résulte que, grâce au répertoire qu'il s'agit de publier, on pourra le plus souvent dire à une unité près le nombre de pièces de chaque espèce de monnaies, qui aura été frappée entre deux époques déterminées.

« De plus, il sera facile de former des catalogues :

« 1° Des généraux maîtres des monnaies;

« 2° Des maîtres particuliers;

« 3° Des gardes;

« 4° Des contre-gardes;

« 5° Des tailleurs de coins. »

« Enfin beaucoup d'exécutoires rédigés par les généraux maîtres au reçu des ordonnances royales modifiant soit le titre, soit le poids des monnaies mises en cause, permettront de discerner les signes secrets qui devaient distinguer les nouvelles espèces émises.

« Tels sont les principaux résultats qu'il sera désormais facile à quiconque voudra s'en donner la peine de faire sortir du répertoire

[1] On peut ajouter celle de l'hôtel des monnaies de Paris omise, sans doute par mégarde, dans l'énumération de M. de Saulcy.

Digitized by Google

de documents monétaires dont la publication a été admise en principe par le Comité. »

La section sait maintenant ce que les érudits et les numismatistes trouveront dans le volume dont la publication lui est proposée, mais ceux de ses membres qui l'auraient examiné, comme l'ont fait ses commissaires, pourraient seuls apprécier les dépenses de sagacité et de persévérance qu'ont exigées de l'auteur, la recherche, le choix et la transcription, entièrement de sa main, des feuillets innombrables dont il se compose.

On s'étonnerait d'avoir à louer d'un labeur aussi pénible un improvisateur comme M. de Saulcy, si l'on ne savait ce que le dévouement à la science peut inspirer de courage et d'abnégation. Bien que M. de Saulcy n'ait jamais cessé de produire, qui pourrait dire combien de savants livres ou d'ingénieux mémoires seraient sortis de sa plume facile, pendant les années dont il a consumé les plus belles heures à rassembler le précieux butin accumulé sous nos yeux. Dès à présent, on peut en mesurer l'importance; elle est considérable, cependant nous la voudrions plus considérable encore.

M. de Saulcy ne commence qu'au règne de Philippe-Auguste (1180-1223), pour s'arrêter en 1547 à l'avénement de Henri II. La commission regrette qu'il ait pris ce parti; elle est d'avis qu'il faudrait remonter plus haut dans notre histoire. Elle n'ignore pas que le recueil des Ordonnances du roi de France ne comprend que la troisième race, mais elle croit devoir rappeler qu'il existe des documents monétaires antérieurs à Hugues Capet. M. de Saulcy n'a pas pris la peine de former son recueil uniquement pour donner aux amateurs de monnaies françaises le plaisir de ranger leurs acquisitions avec plus de sécurité, ou pour qu'il devînt possible de dresser des listes des généraux maîtres des monnaies, des gardes, des contre-gardes et des tailleurs de coins, qui si longtemps ne furent guère que des ouvriers. Le but qu'a poursuivi M. de Saulcy est d'un ordre plus élevé. S'il n'a pas cru devoir le dire dans son rapide programme, il est évident qu'en entreprenant la formation de ce recueil le savant académicien a songé à la préparation d'une histoire monétaire de la France.

Or, s'il existe une infinité de dissertations et même de livres sur nos monnaies, l'histoire monétaire de la France est encore à écrire. Le *Traité historique des monnoies de France* de Le Blanc est

Digitized by Google

devenu insuffisant. Depuis l'année 1690 qui vit paraître ce célèbre ouvrage, que de découvertes de monnaies inconnues, surtout que de progrès dans la critique! Le Blanc, qui eut le grand mérite de ne pas séparer l'étude des monuments monétaires de celle des documents, celui plus grand encore de comprendre dès lors la portée philosophique et économique de son sujet, Le Blanc a fait un livre excellent pour son temps, que l'on consulte encore avec profit, mais un livre incomplet, et qui n'est plus à la hauteur du progrès des sciences historiques; il appartient à notre époque de le refaire. N'est-ce pas dire que le *Recueil des documents monétaires de la France* ne peut pas commencer à Philippe-Auguste? Si jusqu'à ce jour, nul n'a tenté de refaire le *Traité historique des monnoies de France*, c'est qu'il fallait en connaître toutes les sources, en posséder toutes les preuves avant de l'entreprendre et qu'on a reculé devant la tâche immense accomplie par M. de Saulcy.

On vient d'entendre M. de Saulcy déclarer qu'il désire laisser à d'autres le soin de rechercher et de classer les documents monétaires relatifs aux trois derniers siècles. D'autres, en effet, pourront être chargés de terminer le recueil des documents monétaires, et la Commission n'a pas la prétention d'imposer ce supplément de labeur à M. de Saulcy; mais elle le prie instamment de ne pas découronner son œuvre, en en excluant les documents relatifs aux monnaies des Mérovingiens, des Carlovingiens et même des Capétiens qui ont précédé Philippe-Auguste. M. de Saulcy se doit à lui-même de poser les premières assises de l'édifice dont la pensée lui appartient.

Le chercheur infatigable qui a réuni la plus riche collection de monnaies des Gaulois que l'on connaisse, l'auteur de tant d'aperçus lumineux sur leurs monnaies et sur celles des deux premières races royales, ne peut pas commencer à Philippe-Auguste la collection de documents monétaires qui portera son nom.

Il y a quarante ans, dans un mémoire sur le *Système monétaire des Francs sous les deux premières races* lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et publié dans la *Revue de la numismatique française*[1], et aussi dans le chapitre *Monnaies* de ses célèbres *Prolégomènes du polyptyque de l'abbé Irminon*, Benjamin Guérard montrait tout ce que la numismatique envisagée par un historien pouvait tirer de profit de l'étude des lois des peuples qui succédèrent aux

[1] En 1837; voy. t. II, p. 406 à 440.

Digitized by Google

Romains sur le sol de la Gaule. Guérard cite la loi des Ripuaires, la loi salique, les Capitulaires; la commission est d'avis qu'il y aurait lieu de réunir les passages mis en lumière par cet illustre érudit, d'autres passages encore peut-être, et qu'il est nécessaire de les placer aux premières pages du recueil projeté. Elle voudrait enfin qu'on y comprît également certains passages de textes vénérables dont Guérard a fait si bon usage, comme la Vie de saint Rémy. A la suite de ces textes et d'autres analogues pouvant tenir lieu d'ordonnances pour les temps qui n'en fournissent pas, il faudrait placer les articles du formulaire promulgué par Charlemagne à Héristal en 779, articles que Le Blanc a déjà cités, une série de règlements des VIIIe et IXe siècles mentionnés aussi dans son *Traité historique des monnoies de France*, le fameux édit de Pistes de 864 et d'autres qu'il est inutile d'énumérer et que M. de Saulcy connaît mieux que nous.

Ces additions n'occasionneraient pas de longues recherches et n'augmenteraient pas sensiblement le recueil. La section d'archéologie jugera, nous l'espérons, comme les membres de sa commission, qu'on ne peut les refuser à l'érudition qui s'attendrait naturellement à les trouver dans un recueil publié sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ne pense pas seulement aux savants qui habitent Paris. Nos collaborateurs des départements qui n'ont pas les ressources des grandes bibliothèques de la capitale seront heureux de posséder dans un *corpus* ces passages de lois, ces textes anciens, ces règlements, ces édits, transcrits non pas par extraits, mais *in extenso* d'après les éditions les plus autorisées. D'ailleurs le vent souffle du côté où M. de Saulcy vient de tourner sa voile; si diligent qu'il se soit montré, la France ne sera pas la première à publier le recueil de ses documents monétaires. Cet honneur appartient à une nation dont jadis les destinées ont souvent été mêlées aux nôtres. L'an dernier paraissait, à Édimbourg, un recueil de documents monétaires de l'Écosse réunis et commentés par M. Cochran-Patrick, de Woodside [1]. On ne dira pas que cet ouvrage, aussi bien exécuté scientifiquement que typographiquement, peut servir de modèle à celui que vient de préparer M. de Saulcy. Notre collègue n'a pas

[1] *Records of the coinage of Scotland from the earliest period to the Union*, collected by R. W. Cochran-Patrick, of Woodside. 2 vol. in-4°, Edinburgh, 1876.

Digitized by Google

besoin de modèle; mais M. Cochran-Patrick ayant eu la bonne pensée de donner un exemplaire de ses *Records* au Cabinet des médailles, on excusera le conservateur de cet établissement de saisir cette occasion de louer la savante et substantielle introduction du savant écossais ainsi que de le féliciter d'avoir compris dans son recueil les documents monétaires des premiers âges de l'histoire d'Écosse et de ne s'être arrêté qu'à l'Union. On fera aussi remarquer la précision avec laquelle M. Cochran-Patrick a indiqué les sources et les dates, le soin avec lequel a été composé le riche Index qui termine son recueil, ainsi que l'exécution des planches représentant certaines espèces rares ou nouvellement classées par les documents.

Après le vote unanime du 9 décembre dernier, la commission n'avait pour ainsi dire qu'à régulariser une décision que son importance ainsi que le nom de l'auteur du projet de publication ne pouvaient laisser douteuse. C'est aussi à l'unanimité qu'elle propose à la section de recommander à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts l'autorisation sollicitée par M. de Saulcy. On l'a vu, loin de songer à retrancher quoi que ce soit du recueil proposé, la commission est disposée à le grossir. La commission, qui désire que le recueil remonte aussi haut que possible dans le passé, voudrait encore que l'on recherchât s'il n'y aurait pas quelques additions à faire même dans la période à laquelle s'est borné M. de Saulcy. C'est seulement à Paris et à Grenoble qu'ont été puisés les documents qui composent le recueil dans son état actuel; si M. de Saulcy n'a pas fouillé les archives des autres villes où il y eut des ateliers monétaires, c'est qu'il a pensé que l'on ne devait rencontrer de pièces capitales que là où il y eut des Cours des monnaies, et l'on sait que celles de Lyon, de Toulouse, de Poitiers et de Libourne, dont plusieurs furent éphémères, ne furent érigées que postérieurement à l'année 1547. Cependant la commission est d'avis qu'il y aurait lieu d'adresser une circulaire aux archivistes de toutes les villes qui ont possédé un atelier monétaire, pour leur demander des renseignements sur ce que les archives départementales ou communales pourraient posséder de documents relatifs aux monnaies. Sans doute, on ne peut espérer faire en province une moisson comparable à celle qu'a récoltée M. de Saulcy; on n'y trouvera pas des documents de l'importance du *Registre entre deux ais* et de tant d'autres que l'on conserve aux Archives nationales, mais il y a peut-être encore à y glaner. Alors même que l'on n'y recueillerait que des exécutoires

Digitized by Google

restés inconnus à M. de Saulcy, on ne regretterait pas de n'avoir pas dédaigné ce regain. Dans son exposé, M. de Saulcy fait observer que, grâce aux documents monétaires réunis par ses soins, on pourra savoir à une unité près le nombre de pièces de chaque espèce qui aurait été frappée entre deux époques déterminées. Cela serait absolument exact si l'on était assuré de posséder la totalité de ces documents et surtout des exécutoires : la posséderons-nous jamais? Cela n'est pas probable, mais comme il importe d'être aussi complet que possible, il a semblé à la commission qu'il ne fallait pas négliger la moindre chance de découvertes nouvelles.

Ce n'est pas le moment de présenter d'autres observations sur les détails de la publication du recueil; il faut attendre d'abord que le vote de la section en faveur de la publication soit acquis définitivement, et que M. le Ministre ait bien voulu statuer sur cette importante entreprise; toutefois, dès à présent, la commission croit devoir faire quelques recommandations générales. Sans demander un commentaire perpétuel, elle voudrait que les documents fussent annotés lorsque la nécessité d'explications serait manifeste. Par exemple, elle croit qu'il serait bon que les monnaies citées fussent identifiées avec leurs originaux et que celles encore à retrouver fussent signalées; elle voudrait aussi que les termes monétaires dont l'interprétation est équivoque fussent brièvement traduits dans l'Index développé, qu'elle considère comme l'indispensable complément de l'ouvrage projeté. Ce n'est pas tout : la commission n'exige pas un dispendieux atlas; mais elle croit nécessaire d'illustrer le recueil de modestes bois répandus dans le texte et donnant la figure non pas des variétés, mais de chacun des types monétaires au fur et à mesure de leur apparition. Elle voudrait encore que les épreuves du texte fussent revues sur les documents originaux, à Paris, soit par l'auteur lui-même, s'il consentait à se charger de ce soin, soit par un savant paléographe désigné par la section, et qu'on invitât MM. les archivistes des départements à revoir celles des documents dont on leur devrait la connaissance. On ne saurait trop prendre de précautions lorsque l'on publie des documents dont la lecture et l'interprétation sont souvent difficiles, comme ceux qui touchent aux choses monétaires, mais il faut redoubler de prudence lorsqu'on prend la charge de les publier au nom de l'État.

Nous venons de le dire, le recueil de M. de Saulcy arrive à propos. Grâce aux progrès de la critique, à l'impulsion donnée par

Digitized by Google

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par l'École des chartes, par la *Revue numismatique*, aux exemples donnés par les fondateurs de ce recueil, feu Étienne Cartier et notre collègue M. de la Saussaye, ainsi que par leurs nombreux collaborateurs, aux travaux de C. Leber, de B. Guérard et à ceux de M. Natalis de Wailly, la numismatique française est sortie de la curiosité. C'est désormais une science que ne dédaignent pas d'aborder des historiens comme l'auteur du *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, et des hommes d'État comme M. Adolphe Vuitry, notre nouveau collègue de la section d'histoire, qui récemment lisait à l'Académie des sciences morales et politiques une dissertation *Sur les monnaies et le régime monétaire de la monarchie féodale*.

On le voit, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et celle des sciences morales et politiques semblent reconnaître à l'envi que la publication d'un *corpus* des documents monétaires de la France serait d'une grande utilité, non-seulement pour les numismatistes de profession, mais aussi pour nos historiens et nos économistes. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire du projet de M. de Saulcy, et ce qui nous permet de bien augurer de la décision de M. le Ministre de l'instruction publique.

Si la section approuve les conclusions de ce rapport, si la décision de M. le Ministre est favorable au projet de publication proposé par M. de Saulcy, on se mettra immédiatement à l'œuvre et, grâce à l'activité du savant éditeur, on peut en être assuré, la science n'attendra pas longtemps cet ouvrage destiné à rendre tant de services aux études historiques. Nous n'hésitons pas à le dire, le recueil des *Documents monétaires de la France* est un de ceux qui feront le plus d'honneur à l'administration, à son savant éditeur, et après lui à la section d'archéologie.

CHABOUILLET,

Membre du Comité, rapporteur [1].

[1] Ce rapport, approuvé par la commission dans sa séance du 10 février 1877, a été lu le 12 février 1877 à la section d'archéologie, qui en a adopté les conclusions et en a ordonné l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*. La commission se composait de MM. Ch. Robert, Douët d'Arcq et Chabouillet.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Tombeau découvert auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Communication de M. Fontanille, instituteur à Salles (Drôme).

(Séance du 15 janvier 1877.)

M. Fontanille, instituteur à Salles, département de la Drôme, adresse un rapport sur la découverte faite auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'une sépulture romaine, placée à un mètre au-dessous du sol, sur une voie rurale en réparation, au quartier de Bellevue, à un kilomètre de la ville.

C'était un petit cercueil, caisse de bois dur d'environ 50 centimètres en carré, et dont les parois avaient été jointes par des clous trouvés auprès. Cette caisse contenait un miroir de métal poli, bien conservé, orné de couronnes de feuillages gravés, et portant un manche composé d'une figurine de Mercure, nue, courbée en arrière et soudée au miroir par les ailes des pieds et de la tête.

Un étui de métal de 18 centimètres de longueur contenait une matière grasse, noire, douce au toucher, qui pouvait être un cosmétique.

Des vases à parfums, une urne, des lampes, du fer oxydé, étaient dans la caisse. On y recueillit aussi des ossements brûlés indiquant une époque de crémation. Aucune inscription n'a été trouvée dans cette sépulture qui put être celle d'une dame romaine, si l'on en juge par la présence du miroir et des vases à parfums. Au grand regret de l'auteur de la lettre, les objets découverts ont été dispersés.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Fouilles de Coissy-le-Haut.

(Séance du 15 janvier 1877.)

M. Lacordaire, bibliothécaire de Bourbonne-les-Bains, a écrit, le

Digitized by Google

18 octobre 1876, à M. le Ministre, pour solliciter une subvention qui permette de faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Coissy-le-Châtel, aujourd'hui Coissy-le-Haut.

Un plan des substructions des casemates de cette forteresse, soumis par M. Lacordaire à M. de Baudot, architecte des travaux historiques envoyé par ordre de M. le Ministre, a permis de connaître l'importance de ces ruines et des découvertes qu'on pourrait y faire.

Des monnaies d'or trouvées récemment dans les environs permettent de juger de l'importance des résultats que présenteraient pour la science des fouilles opérées dans la localité. M. le maire de Bourbonne appuie la demande de M. Lacordaire.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DE MM. NOZOT, DUSEVEL ET DE GIRARDOT.

(Séance du 15 janvier 1877.)

Le dernier envoi de M. Nozot comprend sept notices sur les communes de Bazeilles et Balan, le Châtelet, Noirval, Jonval, Mouzon, Donchery et Revin, toutes situées dans le département des Ardennes. Notre correspondant, à force de persévérance, sera bientôt parvenu à compléter ses recherches historiques et archéologiques sur le département tout entier. Un jour, il faudra mettre de l'ordre dans ces renseignements épars, élaguer quelques indications surabondantes, et tirer de la fusion méthodique de tant d'éléments divers le répertoire des monuments de la région ardennaise. La partie qui touche aux vieux usages, aux anciennes croyances encore survivantes, aux légendes locales, ne sera pas la moins intéressante. Depuis cinq ans, M. Nozot ajoute à ses notices le tableau émouvant des désastres causés dans les Ardennes par la fatale guerre de 1870. Ces récits d'un témoin oculaire et véridique méritent d'être conservés dans nos archives.

Les communes qui ont fait cette fois l'objet des travaux de M. Nozot ne possèdent pas d'églises ni de châteaux remarquables. Les inscriptions y sont rares. La plus ancienne constate la fondation, en 1535, d'une chapelle de Sainte-Barbe, à Noirval. D'autres, au nombre de six, qui datent seulement des deux derniers siècles, se

Digitized by Google

lisent sur une cloche, sur quatre tombes de seigneurs et de religieux, sur la sépulture des fondateurs de la Renfermerie des pauvres à Donchery. Dans sa notice sur cette dernière localité, notre correspondant signale comme une relique précieuse un Christ du XIIe siècle, en ivoire, qui aurait été retrouvé dans les ruines de l'abbaye d'Élan.

M. Nozot adresse aussi au Comité la nomenclature de quelques jetons trouvés dans le département. Le premier date de 1566 et le dernier appartient au règne de Louis XVIII. Dans cette énumération, nous n'avons rien trouvé à vous signaler.

Les visiteurs de la cathédrale d'Amiens s'arrêtent presque tous devant une petite dalle du croisillon méridional, qui présente, autour d'une croix, les initiales H. T. W., et le millésime de 1597. Cette pierre marque le lieu de sépulture du commandant des troupes wallonnes, Hernand Teillo, qui défendit Amiens contre Henri IV, et qui fut tué pendant le siége. Nous devons à M. Dusevel quelques détails sur ce vaillant capitaine et un estampage de la tombe qui en rappelle la mémoire.

Dans un précédent rapport, nous avons rendu compte d'un envoi d'inscriptions recueillies par M. le baron de Girardot, à Ferrières et à Montargis. Notre correspondant nous communique aujourd'hui quinze autres monuments du même genre qui existent dans la même abbaye de Ferrières et dans le voisinage [1]. Il y en a une du XIIe siècle, cinq du XVIe, neuf des deux siècles suivants. Nous citerons seulement la plus ancienne, malheureusement incomplète, gravée sur une des assises de la porte de l'église paroissiale de Triguères, lieu devenu célèbre par la découverte de ruines gallo-romaines :

VIII idvs ivnii obiit.... dvs sacerdos qvi fecit istam.....

Nos archives ne possèdent jusqu'à présent, sur la région explorée par M. de Girardot, qu'un dossier peu considérable; nous faisons appel pour l'enrichir à l'activité de notre correspondant.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

[1] A Grisolle, Nargis, Louzouer, Fontenay-sur-Loing, Triguères, Chevannes, Rozoy, Chalette.

Digitized by Google

Les vitraux de l'église de Saint-Martin de Laigle (Orne).

Communication de M. E. Veuclin, membre de la Société de l'histoire de France, à Bernay.

(Séance du 22 février 1877.)

M. Veuclin décrit quelques panneaux de vitraux du XVIe siècle, restes de compositions plus importantes qui subsistent encore dans l'église de Saint-Martin de Laigle. Plusieurs lui semblent comparables par la beauté aux vitraux de Sainte-Foy de Conches, qui sont admirables. Il les croit volontiers sortis du même atelier, avec ceux d'autres églises de la région datés de 1548 à 1552.

La Normandie possédait au XVIe siècle une admirable école de verriers, dont on retrouve partout les œuvres : artistes inconnus auxquels on se résigne difficilement à ne point donner le nom glorieux de quelque maître de la Renaissance.

La description de M. Veuclin est peu méthodique et renferme parfois des termes impropres, comme celui de meneau pour panneau. Mais elle a le mérite de nous signaler l'église de Saint-Martin de Laigle, celle d'Aube et celle de Saint-Symphorien-des-Bruyères, dans la même région, comme possédant de remarquables vitraux.

Au lieu de demander le dépôt aux archives de l'envoi de M. Veuclin, nous proposerons de le transmettre à la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France. Celle-ci verra quel parti elle en pourra tirer.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Monuments lapidaires du Ier au XIVe siècle de notre ère.

Communications de M. l'abbé Canéto, correspondant du Ministère, à Auch, de M. Grellet Balguerie et de la Société dunoise.

(Séance du 12 février 1877.)

M. l'abbé Canéto, vicaire général d'Auch, envoie au Ministre une brochure accompagnée de quatre planches et intitulée : *Monuments lapidaires du Ier siècle de notre ère au XIVe, récemment dégagés d'anciennes ruines monastiques.*

Digitized by Google

Les quatre mémoires compris dans cette brochure portent les titres suivants :

Une inscription flaminale d'Auch.

Une inscription bilingue de provenance judaique.

Le tombeau de Sanche Mitarra.

Une leçon bénédictine, gravée sur une pierre funèbre.

Les objets que M. l'abbé Canéto décrit et commente ont été découverts par lui, et dans leur nombre se trouve l'antique épitaphe juive qu'il a donné au musée de Saint-Germain-en-Laye, et qui a appelé à juste titre l'attention des érudits.

A son envoi, M. l'abbé Canéto joint une lettre où je lis ces mots :

« Monsieur le Ministre,

« Depuis plus de quinze ans, j'ai consacré beaucoup de temps à des fouilles dans le sol et à des recherches scientifiques dont j'ai souvent fait connaître le résultat à votre ministère par détails écrits et par dessins. Toutefois, il est très-rare que vos prédécesseurs aient secondé les résultats obtenus en appuyant les fouilles par quelque secours.

« La dernière fois que j'en ai demandé, il y a quatre ans environ, j'avais trouvé dans le sol un groupe de tombeaux bien conservés. Je m'empressai d'en envoyer le dessin, avant de continuer les recherches; mais, voyant que toute démarche était inutile, je n'ai continué les travaux que pour niveler les terres. »

Nous sommes ici en présence d'un véritable travailleur, ardent à rechercher et à sauver les monuments antiques. Nouveau venu dans le Comité, je ne sais ni l'importance des découvertes annoncées il y a quatre ans, ni les motifs qui n'ont pas permis de satisfaire au vœu exprimé par notre correspondant. Si l'état des choses publiques en France a seul empêché à cette époque de venir à l'aide de M. l'abbé Canéto, je n'hésite pas à proposer au Comité d'appuyer cette fois la demande d'un savant qui donne ainsi au clergé un exemple digne d'être suivi.

M. Grellet Balguerie annonce la découverte faite à Lavaur d'un beau sarcophage et d'une table d'autel de marbre blanc.

Une lithographie du sarcophage est jointe à la lettre de notre correspondant.

Il s'agit ici de ces tombes exécutées au VIe et au VIIe siècle et dont le type bien connu est répandu dans le sud-ouest de la France; on en

Digitized by Google

conserve notamment un certain nombre de semblables à Bordeaux. Il est à regretter que ce monument ne porte point des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais seulement le monogramme du Christ, des vases, des pampres et des rinceaux. Nous devons toutefois de vifs remercîments à M. Grellet Balguerie pour nous l'avoir signalé et fait connaître.

Le dessin de la table d'autel n'est point parvenu au Comité; elle porte un bas-relief à treize personnages représentant « le Christ entouré d'anges à genoux appelant et bénissant un saint personnage qui s'envole dans le ciel vers lui en sortant du tombeau; le saint est couronné d'une mitre et porte une croix. Il a pour pendant, à l'angle gauche, un ange levant la main droite vers le ciel et tenant de la main gauche une grande croix pattée. Ce magnifique et rare monument, » ajoute notre correspondant, « peut dater du VIe ou VIIe siècle. »

D'après cette description et à première vue, il me semble difficile de faire remonter aussi haut cette sculpture, la représentation qui y figure ne rentrant point dans le canon de celles qui s'exécutaient à cette époque. Il serait important d'en avoir une bonne copie.

La dernière des communications qui m'ont été renvoyées est relative à une antique épitaphe chrétienne trouvée en Afrique aux environs d'Hippone et conservée au musée de Châteaudun. La Société dunoise désire, annonce-t-elle, l'explication de cette inscription.

L'estampage qu'elle a envoyé laisse quelques parties douteuses; un second, que j'ai demandé directement à M. le conservateur du musée de Châteaudun, ne m'a pas mieux renseigné, le papier se moulant mal sur la gravure qui est peu profonde.

Quoi qu'il en soit, voici la lecture que je propose pour ce petit texte :

BVRALDO MILEX
DE NVM HIPP REG
VIXIT · IN PACE
ANN XL MILITA
BIT XGII CVIEBI
S D III N IVL INDI
T... N NONA

Buraldo? miles de numero Hipponensium regiensium vixit in pace annos XL, militavit (annos) XVIII, quievi(t) s(ub) d(ie) III n(onas), jul(ias), indi(c)t(io)n(e) nona.

Digitized by Google

Le changement de l'S en X, qu'on voit ici dans le mot MILEX, est connu par de nombreux exemples[1]. On possède plusieurs textes où l'on trouve indiqué comme ici le *numerus*, c'est-à-dire le corps auquel appartiennent les soldats[2]. Le nom du *numerus Hipponensium regiensium*, ne s'est point encore rencontré que je sache.

Le marbre du musée de Châteaudun me paraît appartenir au VIe siècle.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

NOTICE RELATIVE À LA VIE ET AUX OEUVRES DU PEINTRE FRANÇOIS MIMAULT.

Communication de M. Mireur, correspondant du Ministère, à Draguignan.

(Séance du 15 janvier 1877.)

Dans l'étude que M. de Chennevières consacrait, en 1847, à Finsonius, dans le premier volume de ses *Peintres provinciaux de l'ancienne France*, il n'a pas manqué de citer François Mimault, « dont on trouve, dans l'église de la Madeleine, à Aix, un baptême du Christ, signé : *F. Mimault pinxit 1625*. L'élève de Finsonius n'est reconnaissable qu'à la figure du Christ, qui est d'un beau sentiment et très-ferme. Les anges pleins de grâce et le paysage en sont entièrement allemands. Il peignait, en 1625, sous les yeux de Finsonius, qui, dans cette composition naïve et encombrée, lui soufflait tout ce qu'il venait de revoir à Bruges. Cette page est tout à fait nécessaire et intéressante dans l'histoire de Finsonius. »

C'est un jugement, mais non pas une biographie, impossible alors par le manque absolu de documents; M. Mireur les a poursuivis et recueillis dans les minutes notariales et dans les pièces des archives du Var et des archives communales de Draguignan. Il y a trouvé l'origine poitevine du peintre; son mariage, ses enfants, les commandes qui lui furent faites, et un testament, qui fixe sa mort à 1652 : toutes choses jusqu'ici absolument inconnues. Comme ce travail est aussi précis et détaillé que nouveau, il mérite de tous points

[1] Commodianus, *Instructiones*, § XXXV, *xanta Dei lex est; Muratori*, *Inscrip.* 1872, in b. SPIRITA XANTA; *Marini*, *Papiri diplomatici*, p. 113, *Superscriptionem imprexam*, etc.

[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 369.

Digitized by Google

d'être imprimé dans le recueil du Comité, et, n'ayant rien à y objecter ni à y ajouter, il est inutile de l'analyser.

Je signalerai pourtant que cette notice ajoute quelque chose à une communication sur les Canavesi, dont j'ai eu récemment à rendre compte, et je demanderai seulement de faire incidemment une remarque qui ne porte en rien sur le travail de M. Mireur.

Il cite, en mars 1622, le prix fait d'une bannière, représentant d'un côté saint Christophe et de l'autre saint Louis, et le portrait du roi, « que Dieu fasse vivre ». La présence du jeune Louis XIII emporte nécessairement que le personnage représenté avec lui était son grand ancêtre, Louis IX. Il faudrait conclure autrement si la mention de saint Louis n'était pas accompagnée de celle du roi de France, dont, comme ancêtre, il est d'autant plus le patron que le nom est ici le même. En effet, en Provence, en Languedoc et en Italie, le saint Louis habituel est un autre saint Louis, celui d'Anjou-Sicile, indifféremment appelé de Marseille ou de Toulouse, fils du roi de Naples Charles II le Boiteux, né en 1275, moine de l'ordre des Frères Mineurs, évêque de Toulouse et de Pamiers le 29 décembre 1295, et mort sept mois après en 1296; sa fête se célèbre le 19 août, date de sa mort, et sa translation le 10 novembre[1]. Son article manque dans le *Dictionnaire iconographique des saints*, de M. Guénebault, mais dans son *Dictionnaire d'iconographie des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, tome II, page 131, il avait cité un tableau en broderie du XIVe siècle, reproduit dans l'*Atlas des arts en France* de du Sommerard, pl. XXXVI, et sa statue coloriée provenant de l'église des Cordeliers de Toulouse et reproduite dans les Mémoires de la Société archéologique du Midi, tome Ier, pl. II. Le Louvre en possède deux représentations (nos 508 et 85 du livret de M. Villot, édit. de 1853) : l'une, dans le goût de Gentile de Fabriano, est en buste; l'autre, où il est associé à saint Bernardin de Sienne, est d'Alessandro Bonvicino, dit le Moretto de Brescia. La mitre, la crosse, la robe de moine sous le manteau épiscopal, le distinguent suffisamment; mais il faut remarquer que, comme il était aussi de la maison de France, son manteau est souvent bleu et semé de fleurs de lys comme celui du roi, et c'est ainsi qu'il est représenté sur le panneau de Moretto.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

[1] Voir sur lui le *Gallia christiana* et les *Bollandistes*.

Digitized by Google

Notice sur le peintre François Mimault (1580?-1652).

Parmi les élèves qui se formèrent ou se perfectionnèrent à l'école de Finsonius, pendant son long séjour à Aix, l'un des premiers que l'on cite généralement, et dont le nom est resté en quelque sorte associé à celui du maître qu'il imita et qu'il égala même plus d'une fois, est François Mimault.

Mimault est connu surtout, sinon exclusivement, par son *Baptême de Notre-Seigneur*, qui décore la métropole Saint-Sauveur à Aix et dont la signature nous apprend que l'auteur vivait dans cette ville en 1625. On dit, en outre, qu'il s'y livrait à la fois à la peinture religieuse, à la peinture d'histoire et au portrait, et que, passionné pour Finsonius, il l'aurait fait connaître à Laurent Fauchier, son élève[1]. Mais là se bornent les renseignements biographiques sur son compte. De son origine, de ses antécédents, de son œuvre multiple elle-même, qui ne fut ni sans valeur ni sans influence sur la renaissance de la peinture provençale au XVIIe siècle, on ne sait rien ou tout au moins rien de précis. Pourtant entre les deux maîtres célèbres auxquels il sert de trait d'union, Finsonius et Fauchier, Mimault tient une place secondaire, il est vrai, mais bien indiquée dans ce mouvement de régénération, et cela suffit pour que tout ce qui l'intéresse intéresse également, nous ne dirons pas l'histoire, mais la chronique de l'art. A ce titre, les documents suivants, qui révèlent l'origine, les débuts et certaines particularités de la biographie de ce peintre poitevin, que le caprice du hasard naturalisa provençal, nous ont paru d'autant plus dignes d'être recueillis qu'ils éclairent précisément la période jusqu'ici la plus obscure, complètement ignorée même, de son existence, et peuvent servir à dresser l'inventaire d'une partie de ses œuvres, dans le genre religieux notamment.

François Mimault naquit à Parthenay (Deux-Sèvres), dans le der-

[1] Le rapprochement des dates de la naissance de Fauchier (1643) et de la mort de Mimault (1652) ne permet pas d'admettre cette tradition sans correctif. Peut-être l'éducation du jeune et très-jeune élève fut-elle commencée par François Mimault et continuée par Bernardin, son fils, également peintre et qu'on a pu confondre avec son père. Quoi qu'il en soit, l'influence exercée par les œuvres de celui-ci sur Fauchier reste acquise à son honneur.

Digitized by Google

nier quart du XVIe siècle, d'une famille d'artisans[1], et dut quitter encore jeune sa province pour aller étudier dans les écoles d'Italie. Ses relations, dont il sera question plus bas, avec un peintre de Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes) feraient croire qu'il avait traversé cette contrée et qu'il était dès lors de retour de son voyage lorsque, passant par Draguignan, une passion, qui s'empara de son cœur, le retint et le fixa pour toujours en Provence. Cet événement décisif se place vers 1608, car Marguerite Paul, fille de Gaspard Paul, apothicaire de Draguignan, à laquelle il unit sa destinée, et qui avait alors à peine quatorze ans, lui donnait, au mois de mai de l'année suivante, Bernardin, son premier né[2]. En 1613, quoique sans grandes ressources, Mimault acquiert dans son pays d'adoption une maison, qu'il agrandit ensuite[3] et où il fonde un atelier dont l'importance s'accrut rapidement.

[1] C'est Mimault qui nous fait connaître lui-même dans son testament, mentionné ci-après, son lieu de naissance et le nom de ses parents, feu Pierre Mimault et feue Marie Joual (*alias* Joyette; procuration générale de François Mimault en faveur d'un de ses frères, Pierre; 14 mai 1620, Mallespine, notaire à Draguignan, fol. 465 v°, chez Me Laugier, notaire de la même ville). Quant à la date de la naissance, deux lacunes irréparables dans l'état civil des villes de Parthenay et d'Aix — celle-ci lieu probable du décès — ne permettent pas de la préciser; mais on peut supposer que Mimault, marié vers 1608 et mort en 1652, était né de 1580 à 1588.

La profession des parents eux-mêmes n'est pas indiquée. Toutefois, un acte du 9 juillet 1618 (même notaire, fol. 861 v°) qualifie Pierre, frère de Mimault, de «mestre pasticier» à Parthenay.

[2] «L'an mil six cens neuf et le vingt-sixiesme may, a esté babtisé, en l'église collégialle de la présente ville, Bernardin Mimault, fils légitime de Me François Mimault, peintre, et de sa femme, Marguarde (*sic*) Paulle. Son perrin, sire Bernardin Paul, de Castellanne, et sa merrine, Catherine Fabresse; aministré par messire Durand Fouchier, curé, ès présences des soubsignés. *Signé :* D. Fouquier, curé; J. Martin, présent; Durand, présent; de Collebasse; Vallentin; Henry Duchar, (peintre)». *En marge :* «Bernardin Mimaut.» (État civil de Draguignan; Reg. des baptêmes, 1608-1611, fol. 75; série G G, XVI, *Archives communales.*)

Marguerite Paul était née le 24 juillet 1594 (même collection; 1590-1596, fol. 178 v°; série G G, XII). Son acte de mariage n'existe pas et il ne paraît pas y avoir eu de contrat.

La famille Paul était assez honorable et tenait à la noblesse par ses alliances. La bisaïeule maternelle de Marguerite était née du Pujet de Saint-Antonin. (Testament de François Mimault; voir plus loin.)

[3] Actes du 25 janvier 1613 (relaté dans un autre du 9 mai 1615, notaire Mallespine, fol. 523) et du 17 avril 1617 (même notaire, fol. 489). Cette maison est celle qui forme l'angle nord des rues de l'Observance et de la Blancherie. Sur les 750 livres du prix d'acquisition, il en était encore dû 610 le 9 mai 1615.

Digitized by Google

Nos registres municipaux nous font assister aux modestes débuts du peintre. En 1612, le conseil communal qui, chaque année, fait confectionner par quelque artiste de la localité les banderoles et écussons dont sont ornés les flambeaux consulaires à la procession de la Fête-Dieu, lui confie ce petit travail, rétribué à raison de six livres[1]. En 1613, on l'emploie, avec d'autres experts, à la rédaction d'un «rapport de recours d'estime» dans une question d'alignement, probablement pour une levée de plans et des travaux d'arpentage[2]. En 1614, ce sont encore des décorations à l'occasion de l'arrivée du duc de Guise, lieutenant du Roi en Provence, «des armoiries et tableaux, tant à l'entrée de la maison où il debvoyt louger que au pourtal (de la ville) où debvoyt faire son entrée[3].»

A ce moment, le nouvel atelier avait pris assez d'extension pour que le jeune maître, qui formait déjà des élèves[4], recourût à un associé[5]. Ce compagnon, qu'il avait dû connaître en passant à Saint-Paul-de-Vence où il résidait, était Laurent Canavèse ou de Canavèse, de l'ancienne famille de peintres génois de ce nom; et bien que celui-ci se qualifie à la fois de «maître peintre et doreur», voire même de capitaine[6], l'art de la dorure paraît avoir été sa spécialité. Pendant plusieurs années, nos artistes se livrèrent ensemble à des travaux de peinture et de décoration pour les églises, dorant notamment des tabernacles et sans doute aussi ces grands autels à colonnes dont la Renaissance a encombré les moindres de nos chapelles. Canavèse avait reconnu la supériorité de son collègue et avait confié son fils Frédéric à son habile direction; mais, l'asso-

[1] *Archives communales.* Délibérations; séance du 27 juin 1612 (BB, 11, fol. 258) et comptes trésoraires (CC, 92, fol. 57).

[2] *Ibid.* Délibérations; séance du 30 août 1613 (même registre, fol. 404 v°).

[3] *Ibid.* Comptes trésor. (CC, 97, fol. 64).

[4] Notamment Antoine de Baron, mort jeune, qui lui avait été confié avant le 3 juin 1612, date d'une sentence arbitrale intervenue entre le maître et les parents. (Acte du 7 janvier 1625. Arnoux, notaire à Draguignan, fol. 19 v°; chez Me Laugier, notaire de la même ville).

[5] Voir ci-après : «Quittance réciproque...» du 10 mars 1618. Cet acte ne fait pas connaître à quelle époque fut formée l'association; mais on peut conjecturer qu'elle remontait tout au moins à l'année 1614, d'après une sommation du 10 mars 1618 (notaire Mallespine, fol. 340), par laquelle Mimault réclame à «cappitaine Laurens de Canavèze» le payement de 25 écus «restants» de l'apprentissage de son fils et dont le terme «est depuis longtemps escheu». Or la durée de cet apprentissage avait été fixée à quatre ans.

[6] Sommation précitée du 10 mars 1618.

Digitized by Google

ciation finie, lorsqu'il fallut payer le prix de cet apprentissage, Mimault fut réduit à faire saisir «ung tabernacle», qui fut «sequestré ès mains des Conseulx et Communauté de Gréollières» (Alpes-Maritimes)[1].

La première peinture que nous connaissons de Mimault est de cette époque et appartient au genre religieux. Elle représente la Sainte Vierge, assise entre saint Jean-Baptiste, à demi-nu, et saint Jean l'Évangéliste, et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus qui reçoit un fruit des mains de sainte Élisabeth. Saint Jean l'Évangéliste porte à la main un calice d'où s'échappe un dragon. Le Saint-Esprit, sous forme de colombe, plane sur cette scène, entre des draperies soulevées par deux anges. Le tableau porte : F. MIMAULT DRAGUIGNAUNATIS (*Draguignanensis?*) FECIT 1616[2].

Est-ce le mérite de cet essai qui décida ses concitoyens à s'adresser à notre artiste pour décorer leur chapelle de Notre-Dame du Peuple? Quoi qu'il en soit, on trouve, tout au commencement de 1617, une commande de deux toiles à quatre compartiments chacune, représentant le «mistère de la *Salve Regina*, en huict ystoyres[3]» destinées à ce sanctuaire. Dès l'année suivante, le travail s'est accru au point qu'on ne peut satisfaire aux légitimes impatiences des clients; il faut notamment que les R. P. Dominicains de Draguignan, las d'attendre un «rétable et image de Nostre Dame de Saint Rosère», payé d'avance, somment finalement le peintre de

[1] «Deschargement de sequestration pour la communauté de Groullières;» 9 mars 1620 (notaire Mallespine, fol. 221 v°).

[2] Cette toile, qui mesure 2m,23 de hauteur sur 1m,92 de largeur, orne l'autel de Saint-Jean dans l'église paroissiale de Bargemon (Var) et a subi de regrettables retouches. Elle est surtout remarquable, dit-on, par la vérité des carnations et la beauté des figures de la Vierge et de l'enfant Jésus.

[3] Voir ci-après : «Priffait pour la chapelle Nostre Dame *de Populo*...»; 11 janvier 1617.

L'artiste s'étant plaint «que au dit priffaict n'y pouvoyt rien gaigner», il lui fut accordé à l'amiable 9 livres d'augmentation, «à la charge toucteffois que dépaindroict au dessoubz des dits tableaux et contre la muraillhe en façon, le tout, de banc à dossié; à quoy n'ayant satisfait, ains vollant avoyr payemant des dites 9 livres, il auroyt faict adjourner et condempner de l'authorité du sieur juge... l'ung des dits précédants recteurs». Mimault alléguait que les tableaux avaient été changés de place et que la surface à peindre était plus grande que celle primitivement indiquée. («Deppost pour les Recteurs de Nostre-Dame *de Populo*...»; 11 avril 1619 et signification. — Extrait de l'Ordinaire de Draguignan. — *Archives du Var*, fonds des R. P. Minimes de Draguignan; série H.)

Digitized by Google

restituer la somme[1]. Sa réputation commençait à se répandre au dehors, et les commandes arrivaient nombreuses, provoquées peut-être par des lettres ou des tournées. Un démêlé qu'il eut en 1620 avec un de ses élèves nous apprend, en effet, que ses relations avec l'extérieur nécessitaient, de la part de celui-ci, de si fréquents déplacements que, fatigué de ces courses continuelles qui exerçaient plus ses jambes que son pinceau, il déserta un jour l'atelier[2]. De plus, des acquisitions d'immeubles réalisées à cette époque[3], un prêt «gratuit» à l'un de ses frères[4] et les fonctions honorables de recteur de l'hôpital, dont nous voyons notre Poitevin investi peu après[5], indiquent l'aisance, fruit du travail, et la considération conquise par le talent.

Les ouvrages suivants, relevés presque exclusivement dans les

[1] «Sommation pour le vénérable convant des Frères Prescheurs de ceste ville de Draguignan;» 1er juin 1618 (notaire Mallespine, fol. 725 v°).

La commande d'une bannière en 1625 par la confrérie du Rosaire, établie dans la chapelle des Dominicains (voir plus loin), prouverait qu'on ne garda pas rancune à l'artiste de ce retard, que le mérite du retable fit sans doute oublier.

[2] Sommation du 30 décembre 1620 (même notaire, fol. 1195 v°).

S'il ne fallait tenir grand compte de l'exagération habituelle de ces sortes de factums et de cette circonstance particulière que celui-ci émane d'un procureur, le père de l'élève, la réponse suivante ne ferait pas l'éloge de la mansuétude du peintre, encore moins de celle de sa femme: «Caussemilh, sommé, dict que le dict Me Mimaud (*sic*) n'a jamais uzé que d'artiffices en son androict et de son dict fils; que, sy l'a quitté, ce a esté pour les menasses, injures, rudesses, civisses (*sic*) et fausses accusations et mauvais traitemant que journellemant usoyt envers icelluy, ne l'ayant d'ailheurs jamais rien aprins de son art et mestier de peintre,.. l'ayant employé tousjours aux affaires domestiques, mesnage de sa maison, le faisant servir de manœuvre *et particullièremant l'avoyr occupé en voyages çà et là, pour l'exaction de ses debtes, porter lettres et affaires,* au lieu de luy monstrer son mestier... l'ayant battu d'ung baston sans subject, blessé, le désespérant...; et mesmes que la femme du dict Mimaud le menassoyt d'ordinère de le fère sortir et que luy donneroyt d'ung cousteau dans le vantre s'il ne sortoyt de sa maison, ne l'apellant que par injures attroxes et diffametoires, luy et ceulx de sa maison, avec autres propos injurieux et civisses extraordinères qu'il n'ose mettre par escript...»

[3] 17 avril 1617, achat d'une partie de maison (notaire Mallespine, acte précité); 23 septembre 1618, achat d'une vigne dont le prix, 600 livres, fut exactement payé aux termes convenus, les 29 décembre et 6 mai suivants (même notaire, fol. 1160).

[4] Acte du 9 juillet 1618 (même notaire, fol. 861 v°).

[5] Le 30 mars 1621, Mimault figure comme parrain d'un enfant «aventurier», en qualité de recteur de l'hôpital Saint-Jacques (*Archives communales*, série G G, 19, fol. 272).

Digitized by Google

minutes du même notaire et qui ne représentent dès lors qu'une très-faible partie des productions de Mimault, appartiennent à cette période d'activité et de succès qui a commencé vers 1616.

Octobre 1621. — «Bannière,» de six pans et demi de hauteur sur cinq pans et demi de largeur, peinte à l'huile, représentant, «d'ung costé, saint Anthoine visitant saint Paul à l'hermitage avec deux lions, et, de l'autre costé, une tentation saint Antheine, la plus commode et consonnante que le dit Mimault treuvera utile à la dite bannière», pour «la luminère Saint Anthoine, d'Aups (Var).» Prix, 18 écus[1].

Mars 1622. — «Banière représentant, d'ung costé, saint Xristophle et, de l'autre, saint Louis et le pourtrès du Roy que Dieu face vivre...», pour «la luminère *Corpus Xristi* de Fayence (Var).» Prix, 16 écus[2].

1625. — «Rétable... à huylle, à l'honneur de l'Adnonciation Nostre Dame...», pour la chapelle Notre-Dame-de-l'Annonciade de la même ville. Prix, 15 écus[3].

Même année. — Bannière «à la représentation du Saint Rosayre, d'ung cousté, et, de l'autre, l'Anonciation», pour la confrérie du Rosaire, à Draguignan. Prix, 60 livres[4].

1626. — «Rétable de Monsieur Saint Pons,» pour la chapelle du même nom à Figanières (Var)[5].

1680. — Rétable du maître-autel de l'église «cathédrale» d'Entrevaux (Basses-Alpes), de 16 pans de hauteur sur 10 de largeur, représentant

[1] «Pris faict» du 2 octobre 1621 (notaire Mallespine, fol. 926 v°).

[2] Acte de quittance du 23 mars 1622 (même notaire, fol. 451 v°).

[3] Archives communales de Fayence. («Compte de l'administration des Recteurs de la confrérie de Nostre Dame de Fayence, sortis le 8 septembre 1625»; Reg. fol. 14, série G G.)

Cette toile n'est plus dans la chapelle de l'Annonciade; mais il existe dans l'église paroissiale de Fayence une Assomption de la même époque, qui ne paraît pas dénuée de mérite, autant qu'on peut en juger à la hauteur où elle est placée.

[4] Sommation du 10 septembre 1625 (notaire Mallespine, fol. 506 v°).

La réception de ce travail souleva encore des contestations, la bannière n'ayant pas été trouvée «de la qualité de la promesse».

[5] Prix fait du 30 novembre 1626 (notaire Ferrier, à Figanières), mentionné dans un autre prix fait du 2 décembre 1626 (notaire Mallespine, fol. 1321), baillé par Mimault à un maçon pour.....«tout l'ornement de giperie (de plâtre, de gypse) que sera besoin fere» audit retable, «avec son architecture requise et nécessère au dit ornement».

Une lacune dans la collection des minutes du notaire Ferrier ne nous a pas permis de retrouver la commande du tableau. Mais tout porte à croire qu'il n'est autre que celui que l'on voit encore sur le maître-autel de la chapelle de Saint-Pons à Figanières, encadré entre deux colonnes supportant un fronton triangulaire, le tout en plâtre et dans le style Louis XIII. Saint Pons debout, en chape, suivi d'un aco-

Digitized by Google

l'Assomption avec les douze apôtres, saint François de Paule et le portrait de René Leclerc, évêque de Glandevès depuis 1627. Prix, 500 livres[1].

Avant 1635. — Bannière pour la confrérie du *Corpus Christi* de la métropole Saint-Sauveur à Aix, contenant le portrait de Bernardin-Geoffroy Gansard, de Draguignan, capiscol de ladite métropole[2].

Idem. — Deux «custodes», l'un pour l'église de Vauvenargues (Bouches-du-Rhône), l'autre pour celle de Venel (*idem*)[3].

Idem. — Portraits de Bernardin Gansard et de Gaspard Gansard, son neveu et successeur[4].

1636. — «Rétable à l'huille de Nostre-Dame avec plusieurs paisages,» en tout quatre tableaux pour la chapelle de Notre-Dame-de-Spelunque, à Ampus (Var)[5].

La majeure partie de ces œuvres dut être exécutée à Aix, sous les yeux de Finsonius. Dès 1622, en effet, Mimault était allé se fixer près du maître flamand, attiré par sa réputation et peut-être aussi par la protection du capiscol Bernardin Gansard, qui l'avait sans doute connu et apprécié dans ses fréquents voyages à Draguignan[6]. Toutefois, en louant sa maison, le 23 septembre 1622, il s'était réservé «l'athellier et la petite chambre dessoubz icelluy[7]», en prévision d'un retour possible[8]. Il la conserva même jusqu'en

lyte, implore, en faveur de malades prosternés à ses pieds, le Père éternel, Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'Esprit-Saint, qui apparaissent dans les cieux, soutenus par des anges, le premier en chape, coiffé de la tiare et la main gauche posée sur le globe terrestre. On ne voit ni date ni signature. Toutefois certains détails de costumes sont contemporains de Louis XIII, et le pinceau d'un portraitiste se reconnaît à l'expression variée et vivante des physionomies. Cette toile mesure 3m,25 de hauteur sur 2m,50 de largeur.

[1] Voir ci-après : «Priffaict pour R. P. en Dieu Me René Leclè, seigneur evesque de Glandèves.»

[2] Sommation de Mimault au capitaine Melchior Gansard, frère de feu Bernardin, 27 juillet 1637 (notaire Mallespine, fol. 1443).

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* — Il existe dans la galerie des portraits de nos hospices un portrait de Gaspard Gansard, sans date ni signature, qui pourrait être une copie de celui peint par Mimault.

[5] Quittance et obligation du 19 juillet 1636 (notaire Mallespine, fol. 704). — Aucun de ces tableaux ne se trouverait plus à Ampus.

[6] N'est-ce pas à cette protection que Mimault dut la commande du *Baptême de Notre-Seigneur* pour la métropole d'Aix?

[7] Mallespine, notaire, fol. 771.

[8] Une autre réserve dans l'acte d'arrentement de sa «vigne» témoigne de la part de l'artiste de la même arrière-pensée : «Et sy d'avanture arrivoyt que, pandant la

Digitized by Google

1633, époque à laquelle il la vendit, en ayant acquis une autre à Aix «joignant couvent des Frères Prêcheurs[1]».

Malgré son éloignement, Mimault resta attaché à notre ville, où il revenait souvent, et c'est là qu'il fit, le 18 septembre 1640, son testament «solempnel» et mystique déposé rière Me Mallespine, son notaire et ami. Nous le perdons ensuite complétement de vue jusqu'à sa mort, survenue, sans doute à Aix, dans la première quinzaine de septembre 1652, ainsi que l'indique la date de l'ouverture du testament. Ses dernières dispositions furent en faveur de Jacques et d'Isabeau, ses enfants, à l'exclusion de Bernardin, son fils aîné, à qui il ne légua que 3 livres, lui en ayant déjà donné 1,500 en le mariant. L'ordre impérieux de «vuider, incontinent après son dexès, les deux chambres» qu'il lui avait «bailhé», avec tout leur mobilier, prouverait même un certain mécontentement à l'endroit de ce fils, qui n'avait peut-être pas répondu à toutes les espérances paternelles[2]. Quant à Marguerite Paul, à la «prudance et sagesse» de laquelle le testateur rend hommage, elle eut la jouissance de tous les biens, «sans randre aucun compte», avec substitution en cas de prédécès de Jacques et d'Isabeau[3].

Les trois documents suivants correspondent à trois périodes différentes de la carrière artistique de Mimault. Le règlement de compte avec Canavèse, qui appartient à la période des débuts, ne mentionne que des travaux décoratifs. Le second est le prix fait d'un des premiers ouvrages de peinture confiés au pinceau encore novice du jeune maître, comme le ferait supposer l'insuffisance reconnue de la rémunération. Le troisième est un acte de même na-

dicte année, le dict sieur Mimault se venoyt retirer en ceste ville, et que les fruicts fussent pandants, en payant la culture et cure..., (le fermier) les luy vuidera et désamparera...» — 1er novembre 1623 (notaire Mallespine, fol. 1097 v°).

[1] Même notaire; actes des 3 juin et 12 août 1633 (fol. 1114 et 318).

[2] Bernardin Mimault résidait aussi à Aix. Le testament de son père fait connaître qu'il avait épousé Claire de Fantelme, du lieu de l'Isle (Vaucluse?). Nous le voyons figurer dans le contrat de mariage d'Emmanuel Sieyès, de Fréjus, autre peintre, fixé également à Aix, et peut-être élève de son père. (Notaire Lantelme à Aix; 19 juillet 1662; *Archives du Var*, fonds des insinuations de la Sénéchaussée de Draguignan, série B, 17, 1658-1663, fol. 601).

[3] Le testateur lègue encore 18 livres à la Compagnie des pénitents noirs de la ville d'Aix «dans laquelle, dit-il, je me suis fait agréger». («Enregistration du testament solempnel de François Mimault, Me peintre d'Aix, le 18 septembre mil six cens cinquante-deux,» notaire Mallespine, fol. 260 v°.)

Digitized by Google

ture, plus détaillé, ayant trait à une grande composition de l'époque de la pleine maturité. L'importance de l'œuvre, l'élévation du prix, la qualité même du client et des témoins attestent la réputation que s'était déjà acquise l'élève laborieux et distingué de Finsonius, qui, après avoir égalé souvent le maître, devait partager avec lui l'honneur d'inspirer Fauchier, cet émule de Mignard.

MIREUR,

Correspondant du Comité, à Draguignan.

I

Quictance réciproque portant obligation pour François Mimault, m^e peyntre de ceste ville de Draguignan, et Laurens de Canavèse, m^e peintre.

Au dict an et jour (10 mars 1618), après midy. Come soyt que les dicts Mes Mimault et Canavèse, m^es peintres et doreur (*sic*), heussent faict association et compagnie pour raison de leur estat, pour raison de laquelle ils auroint continué et fini icelle faict environ deux ans, que les parties ont prins résolution de venir à compte et liquidation de toutes préthantions que ung pouvoyt avoyr contre de l'autre de la besougne par eulx faicte, tant de peynture que dorer, argent receu et payé, par lequel compte le dict Canavèse, doreur, c'est treuvé, de compte final faict, estre débiteur envers le dict Mimault de la somme de cent cinquante-quatre livres; à ceste cause, par devant moy notere et tesmoings, personnellement constitué le dict Canavèse, m^e doreur, de son gré, a promis et promet et s'en oblige payer au dict Mimault, présent et stipulant, la somme de cent cinquante-quatre livres, entre icy et au jour et feste de Noël prochain, en paix, à peyne de tous despans, dommages et intérêts. Et, moyennant ce, les dictes parties se sont réciproquement quittées et quittent, l'ung l'autre, de toutes préthantions que ung pouvoyt avoyr contre de l'autre, pour raison de leur dicte association et généralement toutes autres, et prometent ne s'en fere aulcune pétition ny demandes; et mesmes le dict Me Mimault quitte le dict Canavèse de vingt-cinq escus mantionés dans l'acte d'apprantissage passé avec Fréderic, son fils, pour l'antrée et première paye, receu le dict acte par Me Perraymond, notaire; comme de mesmes, le dict Canavèse quitte le dict Mimault de cinq escus pour estre tenu luy payer et promet ne luy en fere demande; et, pour le surplus et some de l'apprantissage, aura son cours et demure bon pour le restant. Estant en pache que les tabernacles que le dict Canavèse doret, estant à la ville de Fréjus et dans l'evesché, ausquels le dict Me Mimault y avoyt sa part, aussi dict et accordé que iceulx appartiendront au dict Canavèse; bien est vray que, les vandent (vendant), le dict Canavèse sera tenu et paier au dict Mimault la moytié

Digitized by Google

du prix sur le tant moingts de la some susdicte, promettant le dict Me Mimault peier au dict Canavèse ung reliquière que se treuve de présent dans sa maison, et se à sa première demandes (*sic*). Et, au surplus, les parties prometent avoyr agréable et n'y contravenir, soubs l'obligation de leurs biens présens et advenir et personne du dict Canavèse, à toutes courts des submissions et autres, *in forma*, avec debue renonciation; et l'ont juré, requérant acte. Faict et publié au dict Draguignan et dans ma maison, en présence de Barthélémy Chaix (*sic*) et Jehan Fabre, tesmoins requis et soubsigné, qui a sceu.

Signé : F. Mimault, L. Canavezi, Fabre, tesmoin, et Cauvin (*sic*), présent.

(*A la suite.*) Du deux septembre 1620, le dict Mimault quitte le dict de Canavèze, cy présent, de cent cinquante-quatre livres cy dessus pour les avoir heu ci devant en plusieurs (payes), suivant les acquits privés retiré et deschirés, par consantement au barrement, soubz les obligations *in forma*.

Faict dans ma maison, en présence de Anthoine Pastour (?) et de Raphaël Vallère...

Signé : F. Mimault, L. Canavezi et Mallespine.

(Extrait des minutes de Mallespine, notaire à Draguignan, année 1618, fol. 338-340.)

II

Priffait pour la chapelle Nostre Dame «de Populo» de ceste ville de Draguignan.

Au dyct an et jour (11 janvier 1617). Constitués en leurs personnes Me Jehan Vaixière et Balthazard Richard, procureurs, Me Jehan Bromet, greffier, et Anthoine Fabre, prieurs modernes de la vénérable chapelle Nostre Dame *de Popullo* de ceste ville de Draguignan, de leur gré, ont bailhé et bailhent à priffaict à Françoys Mimault, me paintre de la dite ville, par cy présent et stipullant, de faire et parfaire bien et debment le mistère de la *Salve Regina* et la dépaindre dans deux tableaulx dans lesquels y en aura quatre pour chascung [1], et le tout à l'huille, et ce, par tout et entre ycy la velhe de Nostre Dame de la my-aoust; et ce, moyenant la soume de trante-huict escus de troys livres pièce, payables présentement douze escus receu en sezains, réelle numération et expédition faicte, et le surplus, moytyé à my temps et l'aultre moytyé au terme; lequel mistère sera de huict ystoyres de la *Salve*, au dessoubs desquels où seront repozés le dyct Me Mimault sera tenu de dépaindre la muralhe de la coulleur et

[1] L'acte de dépôt du 11 avril 1619 (Voy. note 3, page 264) parle de « quatre peinteures et tableaux.» Aucune de ces toiles ne se trouve plus à Draguignan.

Digitized by Google

fasson des banqz et de fornyr la toille, et les dicts sieurs pryeurs fornyront le chassys, sous l'obligation des personne et biens du dyct Mimault et biens de la dycte chapelle, présents et advenyr, à toutes cours, *in forma*.

Fait et publié au dyct Draguignan et dans ma boutique, advant midy, en présence de Me Anthoine Murayre et Melchior Serre, tesmoings et soubzignés.

Signé: Fabre, Vaixière, Richard, recteur, Muraire, F. Mimault, Serre, présent, et de moy Mallespine, nre.

(Extrait des minutes de Mallespine, notaire à Draguignan, année 1617, fol. 37.)

III

Priffaict pour révérand père en Dieu, messire René Leclè (Leclerc), seigneur évesque de Glandèves.

L'an mil six cens trante et le sixiesme jour du moys de may, advant midy. Par devant moy notère, constitué en personne révérand père en Dieu, Messire René Leclè, seigneur évesque de Glandèves, lequel a baillé et baille à priffaict à Françoys Mimault, me peintre, résidant en ceste ville de Draguignan[1], présant et stipullant, de fere et parfayre bien et duebment le rétable du mettre autel de l'église cathédrale d'Entrevaulx[2], aux quallittés et condictions cy après accordés. Premièrement le dict Mimault fera le dict rétable du mettre autel en la dicte église de l'auteur de seze pans et de largeur de dix pans, dans lequel y deppaindra l'asomption de la Vierge avec les douze Apostres, le portret du sieur seigneur Evesque et ung Saint-Francoys de Paulle, avec une gloyre d'anges tout autour de la Vierge et (non) aultremant, suivant le dessain que le dict Mimault en a faict veoyr au dict seigneur Evesque, en la présence du sieur lieutenant de Mallemoisson[3] et sieur Advocat du Roy; le tout bien et duebmant et à perfection faict, de bonnes, fines et vives colleurs, deppaint à l'huille[4]. Plus, sera tenu fère le cadre de boys blanc, de l'hauteur de vingt pans et de la largeur de quatorze, bien et deubmant noircy, verny et les fillés dorés, et rampli, la platebande du dict cadre, tout de mouresques doré en fulhage, tel que plairra au dict seigneur Evesque, tant plain que vuide, le

[1] Il s'agit sans doute ici d'une résidence temporaire, car antérieurement et postérieurement à 1630, tous les actes indiquent Aix comme le domicile ordinaire de Mimault.

[2] Basses-Alpes.

[3] Lieutenant principal à la sénéchaussée de Draguignan.

[4] D'après nos renseignements, ce tableau se trouverait encore derrière le maître-autel de la paroisse d'Entrevaux. La toile mesure 4 mètres (16 pans) de hauteur et 2 mètres (8 pans) environ de largeur. On y reconnaît tous les détails imposés à l'artiste.

Digitized by Google

tout aussi à l'huille, bien et deubmant faict, et le tout porter et pozer dessus l'hautel de la dicte église, que promet avoyr parachevé par tout entre icy et la Saint-Michel prochain. Pour tout lequel priffaict, le dict seigneur Evesque promet payer au dict Mimault la some de cinq cens livres, lesquelles dès à-présent luy cedde et remet à prandre et recouvrer de Mᵉ Anthoyne Debarre, notère d'Entrevaulx, son rantier, sçavoyr: dans troys jours, deux cens livres; parelhe somme à my besougne faicte, et les cent livres de reste lhors qu'il portera et aura pozé sur le dict mettre autel le dict rétable, à peyne de tous despans, dómages et inthérests; icelle some à compte de la dicte rante que le dict Mᵉ Debarre luy faict, suivant l'acte sur ce faict; luy transférant ses droits, le remet en sa place *in forma* et, moyenant icelle, le quitte seure et saufve (*sic*) et non autrement. Et le présent acte prometent avoyr agréable et n'y contravenir, soubz l'obligation de leurs biens, présens et advenir, à toutes cours; et l'a juré et le dict seigneur *ad pectus*, requérant acte.

Faict et publié à Draguignan et dans la maison du dict sieur Advocat du Roy, en présence du dict sieur et du dict sieur Lieutenant, thesmoins appellés et soubsignés avec les parties.

Signé: Fr. René Le Clerc, é. de Glandèves; Mimault, meistre, et de moy Mallespine, nᵗᵉ.

(Extrait des minutes de Mallespine, notaire à Draguignan, années 1629-1630, fol. 765 vᵒ.)

Pour copie conforme :

MIREUR,

Correspondant.

La Médaille de saint Benoît.

Communication de M. Pouy, correspondant, à Amiens.

(Séance du 12 février 1877.)

M. Pouy a envoyé au Ministre l'empreinte d'une médaille de dévotion en bronze, dite de *saint Benoît* et aussi *croix des Sorciers*. Ce zélé correspondant s'est décidé à nous faire cette trop brève communication, parce que « ces médailles, autrefois assez communes et populaires, sont aujourd'hui fort rares et par conséquent peu connues. » Il y a là une inexactitude de fait, ou du moins M. Pouy ne s'est pas suffisamment expliqué. Si le correspondant entend parler de la rareté des anciens spécimens de la médaille de saint Benoît, il peut être dans le vrai; mais il n'y est certainement pas, en donnant ces médailles comme peu connues. Peut-on parler en ces

Digitized by Google

termes de médailles dont il est question dans une foule d'ouvrages répandus et même populaires, entre autres le *Magasin pittoresque*[1], de médailles que l'on peut se procurer à Paris dans la première boutique venue d'objets religieux? La vérité est, si je ne me trompe, que les médailles de saint Benoît, jadis très-populaires, et qui peuvent l'avoir été moins pendant un certain laps de temps, ont retrouvé de nos jours une faveur attestée par leur grand débit. La Notice spéciale que leur a consacrée Dom Prosper Guéranger, et dont j'ai sous les yeux une 4e édition publiée en 1865[2] n'a pas peu contribué à cette popularité qu'en tous cas elle atteste. Cet ouvrage, du reste, n'est pas le seul où l'on ait traité de la médaille de saint Benoît; une bibliographie complète de cette dévotion serait difficile à faire et dépasserait les bornes de ce rapport. Aussi noterai-je seulement que Jean-David Koehler, qui a consacré une dissertation aux médailles de saint Benoît dans son grand recueil numismatique[3], y cite divers auteurs qui en avaient parlé avant lui, et notamment les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville[4], ainsi qu'un *Extrait de l'Imprimé d'Allemagne*, intitulé : *Les effets des vertus de la croix du grand patriarche saint Benoît*, publié avec permission à Paris en 1668[5].

On trouverait encore les figures de deux variétés de la médaille de saint Benoît dans *les Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples*, ouvrage publié en 1789 par B. Picart[6], et j'ajouterai que feu l'abbé Cochet, qui prétend qu'on la nommait aussi *médaille de saint Soiliers*, en a parlé à l'occasion d'un spécimen trouvé par lui en 1862 dans l'abbaye de Saint-Wandrille, en Normandie. Cette notice a été publiée par le *Numismatic chronicle* en 1863[7]. Le spécimen cité par l'abbé Cochet daterait, selon M. John Evans, du

[1] Année 1841, t. IX, p. 92.

[2] *Essai sur l'origine, la signification et les priviléges de la médaille ou croix de saint Benoît*, par le R. P. Dom Guéranger, abbé de Solesmes. 4e édition, 1865. Un vol. in-18.

[3] J. David Koehler's *Historischer Münz-Belustigung*, année 1734, t. VI, p. 105 à 112, avec un bois.

[4] Vigneul-Marville, *Mélanges*, etc., édit. de 1725. Voy. t. III, p. 206.

[5] Ce livre se vendait «à Paris, chez Nicolas Bessin, au bout du Pont de l'Hôtel-Dieu, proche la porte de l'archevêché, avec permission.» Voy. Koehler, *loc. cit.* p. 106.

[6] Picart, *Cérémonies, etc.* Voy. pl. XIX et XXVII.

[7] *Num. chron. new series.* Voy. t. III, p. 128.

Digitized by Google

XVIIe siècle [1]. Enfin, je ne puis omettre d'avertir que le P. Cahier n'a pas oublié la médaille de saint Benoît dans son savant livre *Les caractéristiques des saints dans l'art populaire*, où il s'en occupe en divers endroits et où l'on en peut voir de bonnes figures [2].

En 1647, dit l'auteur de l'*Extrait de l'Imprimé d'Allemagne*, des sorciers interrogés par la justice confessèrent que leurs sortiléges n'avaient pu avoir d'effet ni sur les personnes ni sur les bestiaux du château de Nattremberg, en Bavière, en raison de certaines médailles sacrées que l'on y conservait. On y aurait en effet trouvé des médailles conformes aux indications des sorciers; puis on découvrit, dans la bibliothèque de l'abbaye voisine de Methen, un manuscrit où était représentée la croix de saint Benoît avec des inscriptions qui donnèrent la clef des abréviations des médailles. Existe-t-il en effet des médailles de saint Benoît antérieures au XVe siècle, époque à laquelle paraît remonter le manuscrit en question, et par conséquent la figure de la croix sacrée? Je l'ignore; tout ce que je sais, c'est que je n'en ai jamais vu de spécimen remontant au delà du XVIIe siècle; mais depuis cette époque il paraît qu'il se fabriqua des médailles de saint Benoît, sur lesquelles figure la croix merveilleuse, avec les inscriptions du manuscrit écrites seulement par des initiales.

On sera peut-être curieux de connaître le type de ces médailles, tel qu'il est figuré dans le petit livre de Dom Guéranger, avec l'interprétation des initiales selon le savant bénédictin, qui, d'ailleurs, est d'accord avec le Père Cahier.

C'est une médaille de forme ovale, haute de 40 millimètres. D'un côté, paraît saint Benoît debout, tenant d'une main une croix et de l'autre un livre. A ses pieds, la mitre abbatiale et le corbeau légendaire avec la pitance empoisonnée dans le bec. La légende est : CRUX S. P. BENEDICTI (*Crux sancti Patris Benedicti*).

Au revers paraît la croix de saint Benoît avec ses légendes formées d'initiales, surmontée des trois lettres I·H·S, abrégé consacré du nom de Jésus en grec, Ἰησοῦς, ou plutôt en capitales : ΙΗΣΟΥΣ. En voici l'explication détaillée :

1° La croix est cantonnée des initiales C·S·P·B· qui répètent la légende du côté droit de la médaille : *Crux S. P. Benedicti;*

[1] Voy. *Num. chron.*, une addition en anglais par M. John Evans.

[2] *Les caractéristiques des saints*, etc., par le P. Cahier. Voy. t. I, p. 112, 119, 255, 282, et t. II, p. 549.

Digitized by Google

2° Sur le tronc, ces initiales disposées perpendiculairement : C·S·S·M·L·;

3° Sur les bras, en employant une seconde fois l'une des S de l'inscription perpendiculaire, N·D·S·M·D·;

4° En dehors de la croix, et en légende circulaire, V·R·S·N·S·M·V·S·M·Q·L·I·V·B.

Les inscriptions n°s 2 et 3, C·S·S·M·L et N·D·S·M·D, réunies forment ce vers pentamètre avec rime à la césure :

Crux sacra sit mihi lux, non draco sit mihi dux.

Quant à la légende circulaire, n° 4, elle donne ces deux vers léonins :

Vade retro Satana, nunquam suade mihi vana.
Sunt mala quæ libas, ipse venena bibas.

Ces vers supposés sortir de la bouche du saint, font allusion, le premier à une tentation à laquelle il avait résisté, le second à une tentative d'empoisonnement à laquelle il avait échappé, grâce aux vertus de la croix. C'est à cette aventure de la vie de saint Benoît que fait aussi allusion le corbeau que l'on vient de mentionner.

La médaille dont M. Pouy a envoyé l'empreinte est de forme octogone. Moins grande que celle qui figure dans l'ouvrage de Dom Guéranger, cette pièce n'a que 25 millimètres de hauteur, sur 25 de largeur. D'un côté, le saint paraît à mi-corps, la croix à la main, avec cette légende : *sanctvs Benedictvs*. Au revers, la croix avec les initiales que l'on vient d'expliquer.

M. Pouy ne s'est écarté de la véritable interprétation que pour les initiales C·S·P·B, numérotées 1° ci-dessus; il suppose qu'il faut lire : *Christus sit perpetvs benedictvs*. Sans parler de l'inadvertance qui lui a fait écrire *perpetvs* pour *perpetvo*, il est évident qu'on doit préférer la version *Crux S. Patris Benedicti*, que nous lisons chez tous les auteurs cités plus haut.

Le Cabinet des médailles possède trois variétés en bronze de la médaille de saint Benoît. L'une, du même module que celle qui figure dans la notice de Dom Guéranger, n'en diffère que par des détails sans importance et par la légende du droit, défigurée par une faute grossière, *benedictvm* au lieu de *benedicti*. Cette pièce, assez épaisse, est octogone comme celle de M. Pouy; c'est aussi la forme des deux autres variétés du cabinet des médailles, qui sont minces et n'ont l'une que 25 et l'autre que 20 millimètres de hauteur.

Digitized by Google

La légende du droit de la plus grande est correcte; mais celle de la moindre montre le nom du saint aussi incorrectement écrit que sur la plus grande.

Quant à la médaille qui illustre la dissertation de Koehler, mentionnée plus haut, elle diffère sensiblement de toutes celles que je viens de citer.

C'est une petite pièce ronde, du module de 22 millimètres. L'effigie de saint Benoît y est remplacée par les trois lettres consacrées I·H·S. Au-dessus, une croisette tréflée; en bas, trois clous. La légende présente les initiales des vers léonins, V·R·S, etc. Au revers, la croix de saint Benoît avec toutes les initiales décrites plus haut.

Je me suis peut-être un peu trop étendu sur les médailles de saint Benoît, mais il m'a paru qu'il ne serait pas inutile de faire savoir à notre zélé correspondant et aux lecteurs de la *Revue* qu'il en existe beaucoup de variétés et qu'elles ne sont pas inconnues. J'ajouterai qu'il serait intéressant de savoir si l'on fabriqua réellement des médailles de saint Benoît avant le XVIIe siècle, contrairement à ce que nous dit à ce sujet Dom Guéranger. On pourrait le croire si l'on s'en rapportait sur ce point au petit livre intitulé *Les effets, etc.*, publié en 1668, et dont on a lu le titre plus haut *in extenso*. Si l'on en retrouvait, le fait serait bon à constater.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

UNE MONNAIE ATTRIBUÉE À HENRI Ier, ROI DE NAVARRE. UN DESCENDANT DE LA FAMILLE DU LYS.

Communication de M. l'abbé Gross.

(Séance du 10 juillet 1876.)

La monnaie en question ne remonte pas, comme le croit M. l'abbé Gross, à Henri Ier, roi de Navarre, qui régna de 1270 à 1274; c'est une pièce fort commune et beaucoup moins ancienne. C'est par suite d'une erreur fort naturelle chez qui n'a pas étudié la numismatique et n'est pas versé dans l'histoire du moyen âge, que M. l'abbé Gross a pu croire qu'il avait sous les yeux une pièce du XIIIe siècle, alors qu'il s'agissait d'une monnaie de la fin du XVIe. Lisant sur cette pièce, dont la légende est en partie effacée, HENR. DEI. G. REX..

Digitized by Google

AR. D. B., M. l'abbé Gross suppose que ces deux dernières lettres signifient *de Bourbon*, attendu, dit-il, que Henri Ier était fils de Thibaut Ier, roi de Navarre, et de Marguerite de Bourbon, et que comme le nom du roi n'est suivi d'aucun chiffre, c'est évidemment à ce prince qu'il faut la rapporter. Si je relève ces hérésies numismatiques et historiques, c'est qu'il est utile que les hommes de bonne volonté qui rencontrent des médailles ou des monnaies, et qui veulent bien nous faire part de leurs trouvailles, sachent qu'on ne peut pas proposer avec chances de succès l'attribution d'une pièce si l'on n'a pas quelques notions de numismatique et d'histoire. Les lettres D. B., ai-je besoin de le dire, ne signifient pas *de Bourbon*, ou en latin *de Borbonio*, mais *dominus Benearni* ou *Bearni*, c'est-à-dire seigneur de Béarn. Henri Ier, quoique issu par sa mère des anciens sires de Bourbon, ne prit jamais le nom de cette maison, et en tous cas ne l'aurait pas inscrit sur sa monnaie, attendu que ce n'était pas et que ce ne fut jamais l'usage. D'ailleurs, est-il besoin de le dire, le nom de Bourbon ne fut jamais inscrit sur les monnaies de la Navarre, alors même que ce royaume fut devenu le patrimoine de princes de la descendance de saint Louis, par suite du mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret. En résumé, la pièce communiquée par M. l'abbé Gross est un liard d'Henri II d'Albret, dont on peut voir la figure dans l'ouvrage de Poey d'Avant, intitulé : *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. LXXIII, n° 7, et page 187 du texte. Poey d'Avant, qui a décrit les monnaies de Garcie Ramirez (de 1134 à 1150) et d'autres princes qui précédèrent Henri Ier sur le trône de Navarre, n'en a pas connu au nom du dernier de ces princes.

En post-scriptum, M. l'abbé Gross propose une seconde attribution pour la pièce en question : cette fois, il suppose qu'elle pourrait bien être de Henri Ier, roi de France. Ce qui précède me dispense de discuter cette hypothèse.

La communication de M. l'abbé Gross se termine par une note sur un chanoine de la famille de Jeanne d'Arc, nommé Pierre du Lys, qui serait mort à quatre-vingt-huit ans, le 14 novembre 1688 à Katzenthal (Haut-Rhin). M. l'abbé Gross ne cite pas d'autorités à l'appui de cette assertion que je consigne ici pour mémoire et dont l'examen appartiendrait à nos collègues de la section d'histoire.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Découverte de monnaies à Vallon (Sarthe).

Communication de M. Hucher, membre non résidant du Comité.

(Séance du 10 juillet 1876.)

C'est peut-être la première fois, dit M. Hucher dans sa dépêche à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, « qu'un journal de province donne place dans ses colonnes à un travail précis et convenablement étudié sur une découverte de monnaies. » Je souscris à cet éloge adressé par notre collègue à un article sur le trésor de Vallon, en effet très-précis et fort intéressant que l'on doit à son fils, M. Ferdinand Hucher, et que l'on peut lire dans le numéro de l'*Union de la Sarthe* du 23 avril 1876.

Ce trésor, découvert à la fin de 1875 à Vallon, près de la motte féodale qui se voit dans le voisinage de l'église, paraît avoir été enfoui tout au commencement du XIIIe siècle. On y a reconnu un grand nombre de monnaies d'argent et de billon. Les monnaies d'argent ne sont pas de fabrique française, mais anglaise; ce sont des *sterlings* de Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, au nombre de 800. M. Hucher fils donne une rapide nomenclature des monétaires qui ont inscrit leurs noms sur ces pièces, et dont le musée du Mans a pris tous les spécimens qui lui manquaient. Le billon comprend des deniers de billon de Bretagne, et notamment des deniers et de rares oboles de Guingamp, des deniers de Châteaudun, de Vendôme, de Gien, de Saint-Martin de Tours, etc. Le nombre total des pièces du trésor de Vallon est de 5,828. Je propose le dépôt aux archives du numéro de l'*Union de la Sarthe* et de la lettre de M. Hucher père qui l'accompagne.

Chabouillet,

Membre du Comité.

Fouilles dans le département du Finistère. — Cimetière celtique de Kerveltré. — Oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon.

Communication de M. Paul du Châtellier.

(Séance du 12 mars 1877.)

La communication dont j'ai l'honneur de rendre compte au Comité est le premier envoi de M. Paul du Châtellier. Disons de suite

Digitized by Google

que M. du Châtellier pour son début a eu la main heureuse. Un cimetière celtique, non loin d'un camp retranché d'époque romaine, sur un emplacement où se trouvent des monnaies mérovingiennes et que signalent à la curiosité des touristes une vieille chapelle et un magnifique calvaire de pierre sculpté, tel est le théâtre des explorations de notre officieux correspondant. Et tout cela, à l'extrémité du Finistère, entre la pointe de Penmark et celle du Raz. L'histoire de la vieille Armorique est pour ainsi dire écrite en abrégé sur le sol dans cet espace restreint de quelques centaines de mètres carrés. Une analyse rapide du mémoire de M. du Châtellier destiné par lui à un recueil de province vous fera comprendre l'importance de ces découvertes.

1° *Le cimetière celtique de Kerveltré.* — Au sud du village de Kerveltré en Saint-Jean-Trolimon, canton de Pont-l'Abbé, en face de la mer qui se déploie majestueusement à moins d'un kilomètre, existe un monticule sableux, dit *Parc-ar-Menhir*, en souvenir de cinq pierres levées que l'on y voyait autrefois[1]. C'était évidemment un lieu consacré. M. du Châtellier père[2], correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, n'éprouva donc aucun étonnement quand, en 1840, on lui apprit qu'un squelette ayant aux bras trois bracelets de bronze et deux aux jambes avait été découvert au *Parc-ar-Menhir*. Il acheta les bracelets en notant le fait pour en profiter à l'avenir. Son intention était de pratiquer un jour des fouilles au lieu indiqué. Ce projet, cependant, n'avait pas encore été réalisé quand, en 1874, une nouvelle découverte bien plus importante vint derechef attirer l'attention. Il ne s'agissait plus d'un squelette, mais de plusieurs urnes contenant les unes des cendres, les autres des bijoux de bronze et d'or, notamment trois bracelets d'or unis et ouverts, plusieurs minces feuilles de même métal et huit grains d'or également de la grosseur d'un plomb de chasse n° 4. Ces bijoux furent malheureusement vendus immédiatement à un orfévre et fondus. M. du Châtellier ne put même les voir. Sa curiosité et celle de son fils étaient cette fois vivement excitées. On était évidemment en présence d'un cimetière à la fois à *inhumation* et à *incinération*. Les bracelets et anneaux de jambe, en bronze, indiquaient la dernière période de l'époque gauloise. Le cimetière avait-

[1] Ce monticule est-il naturel ou artificiel? Je n'ai pu être suffisamment renseigné à cet égard.

[2] M. du Châtellier habite le château de Kernuz, voisin de Kerveltré.

Digitized by Google

il été exploité plus anciennement? Les bijoux d'or, d'une forme plus primitive et plus simple, semblaient l'indiquer[1]. M. Paul du Châtellier fit promettre au fermier de l'avertir dès qu'il mettrait la main sur une urne ou sur un squelette nouveau.

En 1875, le fermier annonça que plusieurs urnes venaient de sortir de terre. M. du Châtellier fils se rendit aussitôt au *Parc-ar-Menhir*. Les urnes qu'il y trouva et dont il envoie des dessins, fig. 1 et 2 de son rapport, avaient été rencontrées à une profondeur de 40 à 50 centimètres dans le sable où elles reposaient sans aucune protection. Une simple pierre leur servait de couvercle[2]. Toutes contenaient des cendres et rien autre, sauf une seule renfermant un fragment de bracelet en bronze. Des questions adressées au fermier, qui ne fut point embarrassé d'y répondre, il résulta que huit squelettes, à cette époque, avaient été déjà retirés du sable. Le nombre des urnes, la plupart brisées et non conservées, s'élevait à une trentaine. M. du Châtellier put s'assurer, en se faisant montrer le lieu précis de chaque découverte, qu'aucun rapport nécessaire n'existait entre les urnes cinéraires et les squelettes, et que les bijoux recueillis en 1874 dans une urne non cinéraire perdue appartenaient, selon toute probabilité, à une sépulture par inhumation. Ces trente urnes, ces huit squelettes formaient autant de sépultures isolées.

Le 26 janvier 1876, un *neuvième* squelette fut déterré par la pioche du laboureur. Près de ce squelette gisait un objet d'or, un magnifique torques ne pesant pas moins de 433 grammes. Des stries en forme de chevrons gravées au burin se font remarquer à la surface. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Comité un dessin et un moulage de ce beau bijou[3]. Le paysan qui laboure le champ déclara que les bracelets d'or, relevés par lui en 1874, sortaient du même sillon. Il n'est pas impossible, il est même probable que le tout appartenait à un même personnage. La perte des bracelets est d'autant plus regrettable.

Cette dernière découverte détermina M. P. du Châtellier à entre-

[1] Le paysan, auteur de la découverte et l'orfévre les ont décrits assez exactement, ce semble, à M. du Châtellier.

[2] Comme à Garin dans les Pyrénées et à Golusecca sur les bords du Tessin, en Italie, pour les tombes les moins riches.

[3] Ce torques est aujourd'hui la propriété de M. du Châtellier, qui a promis de le faire figurer à l'Exposition universelle de 1878 dans la section de l'Histoire du travail.

Digitized by Google

prendre des fouilles méthodiques et à explorer les environs de Kerveltré. Ces fouilles n'ont jusqu'ici procuré à l'explorateur que deux urnes nouvelles. C'est peu de chose; mais un résultat auquel il ne s'attendait pas, résultat fort important, au contraire, fut atteint: les vestiges d'un village *celtique* ou *gaulois* furent mis à nu dans un des champs voisins du cimetière.

« Si, quittant *Parc-ar-Menhir*, nous nous dirigeons vers le nord, à 200 mètres environ, nous trouvons, dit notre correspondant, un champ tout semé de petits monticules. Ces monticules de 1 à 3 mètres d'élévation sur 2 à 5 mètres de diamètre, ne sont pas des tombes. Au premier coup de pioche nous y reconnûmes des restes d'habitations recouvertes aujourd'hui par le sable de la grève accumulé depuis des siècles, et détruites jadis à la suite d'un incendie; un épais lit de cendres noires mêlé de fragments de terre glaise portant traces de clayonnages, comme on en a signalé dans les habitations lacustres de la Suisse; des débris de poterie gauloise, des ornements en bronze, des coquillages comestibles, restes de repas, des percuteurs, des pierres à aiguiser ayant subi l'action du feu, ne peuvent laisser de doute à cet égard. » Des fragments de fibules et d'armes de bronze datent ces habitations et montrent qu'elles sont contemporaines du cimetière voisin.

L'existence d'un village composé de cabanes en terre et clayonnages, dont il ne sera peut-être pas impossible de déterminer la forme et les dimensions près d'un cimetière *celtique* contemporain des cabanes (les poteries des deux côtés ont le même caractère), cimetière où nos pères ont alternativement ou simultanément brûlé et inhumé les corps de leurs proches, et parmi eux un personnage de distinction enseveli avec des bijoux d'or (les dimensions du torques portent à croire que c'était une femme), tels sont les faits sur lesquels M. du Châtellier a voulu tout d'abord et à bon droit attirer l'attention du Comité.

Mais ce n'est pas tout. Une seconde note complémentaire de la première augmente encore l'importance de celle-ci.

2° *Le camp de Tronoën.* — Dirigeons-nous vers l'ouest. A 500 mètres à peu près des cabanes, non loin de la chapelle de Tronoën et de son curieux calvaire, sur la déclivité d'un plateau aboutissant à la pleine mer, nous trouverons les soubassements de deux murs parallèles, restes d'un ouvrage défensif ensablé aujourd'hui, comme le cimetière et les cabanes, mais que M. du Châtellier a pu mettre

Digitized by Google

à nu sur une étendue de 40 mètres. Cet ouvrage, dont les murs sont bâtis en pierres sèches, paraît avoir eu une forme ovale ou circulaire. L'épaisseur de l'ensablement varie, à l'intérieur, de 40 à 80 centimètres. Au-dessous de cette couche récente apparaît une terre noirâtre mêlée de cendres sur plusieurs points et ayant 1m,50 à 2 mètres de profondeur avant que l'on atteigne le sol naturel. Cette couche, fruit de détritus de toutes sortes, indique par sa puissance une occupation prolongée. Les débris divers dont elle est remplie, armes en fer, bijoux en bronze, statuettes en terre, monnaies gauloises et romaines formant déjà au château de Kernuz une série fort intéressante, permettent même de fixer approximativement la durée de cette occupation, qui commence manifestement à l'époque gauloise, c'est-à-dire avant que l'influence romaine ait transformé les mœurs des indigènes, et se continue jusqu'à Constantin.

« La tranchée de 3 mètres de large pratiquée par mes soins le long des murs, écrit M. du Châtellier, a fourni à toutes les profondeurs de la couche noire des quantités énormes de débris de poterie, depuis la poterie la plus grossière jusqu'à la poterie rouge la plus fine ornée de dessins variés, des fragments presque aussi nombreux de vases en verre de toutes couleurs, les uns unis, les autres à reliefs, de nombreuses statuettes en terre blanche, principalement des Vénus et des Lucines ou déesses mères brisées *intentionnellement*, une grande quantité de tuiles à rebords et bon nombre d'ossements d'animaux. Mais ce que cette tranchée a surtout fourni d'intéressant, ce sont des armes en fer d'une grande variété, épées, poignards, lances, javelots, les unes parfaitement conservées, les autres tordues et déformées. Ces armes gisaient spécialement le long du mur d'enceinte. »

Quelques instruments de pierre, particulièrement des percuteurs et des pierres à aiguiser, quelques outils en os travaillé, analogues à ceux que contenaient les cabanes de Kerveltré, se sont également rencontrés dans les fouilles du camp de Tronoën. Des fibules en fer, un racloir et des fibules en bronze d'un type et d'un travail assez fin ont été en outre recueillis au centre de l'enceinte.

52 monnaies, dont 3 gauloises et 49 romaines, commençant à Auguste et finissant à Constantin, complètent l'énumération de cette intéressante série d'antiquités d'espèces variées.

Telle est l'analyse des deux notes de M. du Châtellier.

Cet ensemble de faits est, vous le voyez, des plus curieux. Si

Digitized by Google

vous jetez les yeux sur une carte à grande échelle du Finistère (la carte de l'état-major, par exemple), vous reconnaîtrez que Tronoën et Kerveltré sont des pays perdus, à peine cultivés, naturellement arides, loin de tout tracé de route antique, sans importance stratégique, où rien enfin n'explique *a priori* la présence d'un village et d'un cimetière gaulois protégé par un oppidum, auxquels a succédé une chapelle chrétienne, lieu de pèlerinage assez fréquenté au moyen âge pour avoir motivé, au XIVe ou XVe siècle, l'érection d'un édifice élégant et relativement coûteux. Il y avait là un point obscur à élucider. Il était nécessaire, pour la solution de ce problème archéologique, que le caractère des antiquités découvertes fût fixé d'une manière précise, détermination toujours difficile à distance sur la vue de dessins souvent inexacts et d'après des descriptions incomplètes. J'ai cru devoir me rendre à Kerveltré afin d'émettre un avis plus compétent. M. du Châtellier s'est prêté à mon désir de la meilleure grâce, et c'est avec lui que j'ai visité les antiquités qu'il vous avait signalées. Je suis heureux d'avoir eu à constater la parfaite exactitude des renseignements consignés dans les deux notes dont je viens de rendre compte. Le rapport de M. du Châtellier ne laisse rien à désirer comme netteté et comme précision. Un fait, toutefois, avait été négligé par notre correspondant, fait dont vous sentirez de suite toute la valeur : je veux parler de l'existence, au centre même du village gaulois, d'une source évidemment sacrée dans l'antiquité où elle était protégée par un édicule qui, si l'on s'en rapporte à quelques débris d'architecture encore subsistants, paraît remonter à l'époque romaine, puis avoir été remanié sous les Mérovingiens. Des monnaies mérovingiennes ont été, en effet, trouvées dans les champs environnants. C'est à la présence de cette source sacrée, nous en sommes convaincu, que Kelveltré et Tronoën durent leur importance. Cette source était divinisée. Une belle inscription en lettres de 6 à 7 centimètres de hauteur donnait le nom de la déesse. Il en reste un fragment recueilli par M. du Châtellier :

NVM[illegible]
ET DEÆ[illegible]
SILANI[illegible]

M. du Châtellier va se livrer à de nouvelles fouilles. Espérons qu'il sera assez heureux pour trouver la seconde partie de ce curieux monument épigraphique dont il comprend tout le prix.

Digitized by Google

Mais les découvertes dont je parle ne puisent pas seulement leur intérêt dans la réunion sur un point excentrique de la Bretagne d'antiquités celtiques, gauloises, romaines et mérovingiennes : elles méritent un examen attentif à un autre point de vue. Comparez les vases du cimetière de Kerveltré aux vases recueillis en si grand nombre aujourd'hui dans les cimetières à inhumation du département de la Marne : il y a des deux côtés, entre les formes et l'ornementation, non pas analogie mais identité; la facture et la pâte sont les mêmes. La présence à Kerveltré de Gaulois, sinon de même sang que les Gaulois de la Marne et de l'Aisne, unis du moins avec ces derniers par une singulière communauté de mœurs, est donc un fait, ce me semble, hors de doute. Ces Gaulois étaient-ils des pèlerins venant chercher la santé près la source sacrée et y ayant laissé la vie? S'agit-il d'une tribu belge égarée dans ces solitudes à la suite d'une de ces querelles intestines si fréquentes en Gaule dont nous parle César. Il est à peine permis de faire des conjectures à cet égard. Nous savons seulement que les Gaulois de Kerveltré avaient été convertis à un rite nouveau : la majorité d'entre eux brûlaient les morts, tandis que ceux de la Marne les inhumaient. Ils semblent, de plus, avoir appartenu à une population paisible. Aucune arme n'a été trouvée dans ce cimetière, contrairement à ce qui est arrivé dans presque tous les cimetières de la Marne. Enfin, il est probable qu'ils étaient pauvres puisque les urnes n'ont produit, outre les cendres, que d'insignifiants objets de métal : les personnages inhumés auraient seuls appartenu à une classe plus aisée. Tous les objets d'or ont été trouvés près des squelettes.

Autre remarque non moins notable. Les armes de l'oppidum de Tronoën appartiennent, comme les urnes de Kerveltré, aux types de nos départements du nord-est. Lances et épées reproduisent ces types avec la plus complète exactitude. Les fibules seules diffèrent, se rapprochant d'un type étrusque conservé au commencement de l'époque romaine. Qu'étaient venus faire à Tronoën, répéterons-nous, ces Gaulois armés à la manière des Belges? Nous pouvons poser cette question; nous n'avons pas la prétention de la résoudre.

L'oppidum de Tronoën nous réservait une dernière surprise. Un dernier problème se dresse devant nous à la suite de ces fouilles. Dans la partie de l'enceinte où se manifestent des traces évidentes d'un incendie beaucoup plus intense encore que celui des cabanes du village, gisaient les débris de plusieurs centaines de statuettes,

Digitized by Google

idoles et ex-voto, brisées intentionnellement sans aucun doute possible, et jetées pêle-mêle au milieu des cendres. Ces statuettes semblent provenir d'une fabrique reconnue sur les hauteurs de Quimper. Aucune n'a pu être reconstituée entièrement, tant avait été grand l'acharnement à la destruction. D'ailleurs ces fragments ne peuvent être des rebuts; plusieurs sont, au contraire, d'un travail très-soigné. M. Bulliot a remarqué que dans le pays éduen, vers 370 de notre ère, une guerre terrible avait été faite aux temples païens et aux idoles. Les temples ou *sacella* du mont Beuvray, près Autun; du mont Marte, près Avallon; du mont Senè, près Santenay; les temples d'Essarois et de l'oppidum de Chassey ont tous été détruits entre 370 et 376. La série des monnaies le démontre. Tous ont été remplacés par des chapelles chrétiennes. La dernière monnaie recueillie à Tronoën, dans le camp, date de Constantin (305-337). Il n'est pas défendu de supposer que c'est à cette époque que l'idole dont le nom figurait sur l'inscription mutilée a été renversée et brisée, et l'édifice sacré, qui était peut-être en bois, réduit en cendres avec tous les ex-voto accumulés par la piété des pèlerins. Une chapelle chrétienne se serait, comme en pays éduen, élevée à la place du sacellum païen. Cette chapelle, reconstruite au XIVe siècle, non loin de la source toujours fréquentée et où une statuette de saint (la niche existe encore) avait remplacé la déesse romaine, est encore aujourd'hui l'objet d'un culte particulier. Il y a là, m'a-t-il semblé, des rapprochements utiles à signaler.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE DE L'EMPLACEMENT DU BRIVATES PORTUS *DE PTOLÉMÉE. — DÉTERMINATION DE L'ÂGE DE DEUX ÉPÉES EN BRONZE RECUEILLIES AU FOND DE LA BAIE DE SAINT-NAZAIRE.*

Communication de M. René Kerviler, correspondant, à Saint-Nazaire.

(Séance du 12 mars 1877.)

La seconde découverte dont j'ai à vous parler nous vient encore de la Bretagne; elle a été faite à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) par notre correspondant, M. René Kerviler, dont le zèle en cette circonstance ne saurait être trop haut proclamé. Les efforts du jeune ingénieur ont été heureusement couronnés d'un plein succès. Des

Digitized by Google

études géologiques et archéologiques poursuivies par lui depuis cinq ans, époque à laquelle il a été chargé de la construction du grand bassin à flot de Saint-Nazaire, résultent, en effet, les faits suivants dont l'exactitude nous paraît prouvée.

1° A l'origine, le Brivet, qui se jette aujourd'hui à Méan, bien en amont de Saint-Nazaire, se jetait dans la petite baie de Penhouët, alors toute parsemée d'îles, entre les rochers de ce nom et la pointe de la Ville-Halluard, située à 800 mètres au nord de celle de Saint-Nazaire.

2° Vers le ve siècle avant notre ère (date déterminée d'une manière précise, comme nous le verrons plus loin), les rives de la baie de Penhouët étaient habitées par une population de mœurs maritimes, caractérisée par les pierres de mouillage de ses bateaux. Ces populations au crâne dolichocéphale vivaient avec le Bœuf et le Cerf. Elles se servaient d'instruments en pierre, en bronze et en corne de cerf et de poteries de pâte assez grossière [1]. Le fond de la baie était, en ce moment, à environ 4 mètres au-dessous du niveau des basses mers.

3° Au IIIe siècle de notre ère, les Gallo-Romains habitèrent les mêmes rives qui, selon toutes les probabilités, abritaient alors le *Brivates portus* de Ptolémée, avec un fond de baie situé à environ 1^m,50 au-dessous des basses mers.

4° Ce n'est que vers le IXe siècle de notre ère que le Brivet, rencontrant un obstacle dans son lit vaseux de Penhouët qui se trouvait alors à peu près au niveau des basses mers, se détourna de sa route ordinaire à 2 kilomètres en amont de son embouchure et vint se jeter à Méan.

Ces résultats sont assurément fort curieux, et l'on doit savoir un gré particulier à l'ingénieur qui n'a pas laissé combler la baie, accidentellement fouillée en tous sens à ses diverses profondeurs, sans arracher à chaque couche les vérités qu'elle renfermait dans ses flancs. Nous devons surtout remercier M. Kerviler d'avoir apporté dans ses recherches un esprit scientifique rigoureux, qui lui a permis de dater d'une façon hors de toute contestation la couche contenant les objets de pierre et de bronze révélant le caractère de la civilisation des populations habitant cinq ou six siècles avant notre ère la baie de Penhouët.

[1] M. Kerviler a découvert à 8 mètres de profondeur un manche de hache en pierre, deux épées de bronze, un poignard et divers outils en corne de cerf. Voir le Mémoire en cours de publication dans la *Revue archéologique*, numéro de mars 1877.

Digitized by Google

« Je suis arrivé, m'écrivait-il le 11 janvier dernier, à établir, à l'aide d'une preuve matérielle, qu'entre la couche de l'époque du bronze et la couche gallo-romaine séparées par 2 mètres de vase, l'accroissement de la vase a été rigoureusement de 30 à 35 centimètres par siècle. A la suite des grandes pluies et des tempêtes de ces derniers temps, une coupe de vase exposée à l'ouest s'est divisée et comme feuilletée en minces couches de 2 à 3 millimètres d'épaisseur représentant incontestablement, suivant moi, des dépôts annuels. J'ai étudié ces couches avec soin. J'y ai reconnu distinctement trois parties nettement caractérisées :

1° Une couche de débris végétaux ;

2° Une couche de vase argileuse ;

3° Une couche de sable et graviers.

Ces trois couches se répètent d'une façon invariable sur plus de 2 mètres de hauteur. Je vous en envoie une coupe agrandie de moitié afin que le fait soit plus sensible à l'œil. La vue de cette coupe convaincra les plus incrédules. »

Nous pouvons donc entre l'époque dite du bronze, telle qu'elle se présente à Saint-Nazaire, et l'époque romaine compter rigoureusement les années. Ce calcul, fait en dehors de toute théorie, ne permet pas de reculer au delà de l'an 500 avant notre ère le moment où sont tombées au fond de la baie du port celtique de Penhouët les épées en bronze et le manche de hache en pierre qui ont été retirés du sable pendant les travaux de creusement du bassin.

Ce résultat est considérable. En présence de ces découvertes s'évanouissent certaines assertions fondées sur des faits mal observés et qui ne tendent à rien moins qu'à faire remonter à plus de quinze cents ou deux mille ans au delà de la réalité le commencement de l'introduction des métaux en Gaule, et bien au delà encore l'origine de l'industrie de la pierre polie dans nos contrées. Avec des savants comme M. Kerviler, la science positive fait place à la fantaisie.

Alexandre Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Sur l'âge du crucifix de saint Salve ou Sauve de la cathédrale d'Amiens.

Communication de M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. Dusevel, membre de la Société des antiquaires de Picardie, ayant été nommé par cette Société membre de sa commission de recherches, s'est mis en devoir d'explorer les bas-côtés de la cathédrale d'Amiens. Il y a remarqué un crucifix de bois doré, rapporté de Montreuil, dit-on, par l'évêque d'Amiens, saint Salve, et dont les savants d'Amiens, dit-il, « n'ont su jusqu'à présent déterminer ni l'âge ni le temps. » Il a donc envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts un dessin à la plume de ce crucifix, en le priant de soumettre ce dessin au Comité, afin, ajoute-t-il, « de connaître son opinion sur le siècle ou le temps auquel appartient cette image. »

M. Dusevel n'a fourni aucun renseignement et n'a pas même donné les proportions du crucifix. Le dessinateur de l'esquisse qu'il en envoie paraît assez habile, et c'est de cette habileté même dont il faut se méfier en répondant à la question de M. Dusevel. Il est certain qu'on ne peut apprécier l'âge d'un monument de sculpture du moyen âge que par l'examen du monument lui-même ou d'un moulage. Il est toujours à craindre que le dessinateur n'ait altéré les formes en les améliorant, et n'ait ainsi détruit le véritable caractère du monument.

En soumettant sa question au Comité, M. Dusevel aurait dû l'accompagner d'informations qui peut-être auraient pu la résoudre. Le crucifix a été apporté, dit-on, à Amiens par son évêque saint Salve, qui a occupé le siége épiscopal de cette ville dans le dernier quart du VIIe siècle. En dépouillant les anciennes archives de la cathédrale et de la ville, M. Dusevel aurait pu rencontrer quelque document qui aurait confirmé ou tout au moins rendu probable l'opinion populaire qui attribue à saint Salve la donation de ce crucifix. Il ne s'est pas occupé de cette recherche.

D'après le dessin qu'envoie M. Dusevel, le Christ est étendu sur une croix qui dépasse à peine l'extrémité de ses pieds, et dont le jambage supérieur est si court que la tête, qui porte une couronne royale, n'y est appuyée qu'à moitié. Les bras sont étendus dans une

Digitized by Google

horizontalité parfaite. Les pieds, séparés, sont fixés par deux clous sur une tablette qui supporte tout le corps. Enfin, le Sauveur est revêtu d'une robe qui descend jusqu'aux pieds, couvre entièrement les bras et est serrée à la taille par une ceinture. La croix est dépourvue de titre.

Le Comité sait que pendant plusieurs siècles les chrétiens ne représentaient le supplice du Christ que par des emblèmes, et que l'on attribue généralement au concile de Constantinople, connu sous le nom de *in Trullo* (691), l'ordre donné par l'Église d'abandonner les emblèmes pour s'en tenir à la représentation du supplice infligé au Sauveur. Mais ce concile ne fit que consacrer une coutume qui était déjà fort répandue.

On trouve en effet la représentation de la crucifixion dans l'une des miniatures d'un manuscrit syriaque de l'année 586, appartenant à la bibliothèque Laurentienne de Florence, antérieur de plus de cent années au concile *in Trullo*. Pour l'Occident, on a le témoignage de Grégoire de Tours (+ 595), qui constate que, de son temps, on honorait à Narbonne, dans l'église Saint-Geniès, une peinture reproduisant le supplice du Sauveur. Mais dans ces anciennes représentations du Sacrifice de la Croix, il ne s'agit que de peintures. Pendant plusieurs siècles, en effet, les crucifix furent exécutés en peinture ou en bas-relief, et le plus souvent encore peints ou gravés sur les croix isolées. C'est par une fine gravure en intaille qu'est reproduite la figure du Christ sur la belle croix d'or byzantine de l'empereur Lothaire (+ 855) que conserve le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Le savant Gori pense que la gravure en intaille fut la plus ancienne manière employée par l'orfévrerie pour représenter le crucifix.

La plus ancienne mention qui soit faite de crucifix de ronde bosse existe dans la Vie de Léon III (795-816), donnée par le *Liber pontificalis*. L'auteur de la Vie de ce pape éminent nous apprend qu'il en fit faire trois d'argent de très-grande proportion.

Nous supposons, bien que M. Dusevel ne le dise pas, que le crucifix d'Amiens est de ronde bosse; il offrirait donc un très-grand intérêt si l'on pouvait établir qu'il a été apporté dans l'église d'Amiens par saint Salve, ce qui ferait remonter à la fin du VIIe siècle l'exécution de ce genre de crucifix dans les Gaules. M. Dusevel n'a fait aucune recherche à cet égard, et le Comité ne possède aucun des éléments nécessaires pour justifier ce fait d'une extrême importance.

Digitized by Google

Le Comité doit donc, je pense, engager M. Dusevel à rechercher, dans les archives de la cathédrale d'Amiens et dans celles de la ville, tous les documents qui pourraient se rapporter à ce crucifix.

A en juger seulement par le dessin qu'il a envoyé, il est certain que le crucifix dit de *saint Salve* appartient à une haute époque et peut remonter au XIIe siècle. Si son exécution est aussi bonne que paraît lui attribuer le dessin, il serait plutôt du XIIIe.

J. LABARTE,

Membre du Comité.

ENVOI D'EMPREINTES DE SCEAUX ET D'UNE MONNAIE.

Communication de M. l'abbé Tremey.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. l'abbé Tremey, à Moutiers, a envoyé au Comité trois empreintes de sceaux et une de monnaie. Cet envoi n'a point grande importance, mais comme il témoigne de la part de celui qui le fait beaucoup de zèle pour l'accroissement du musée de sa ville, nous ne le laisserons pas passer sous silence. Il s'agit d'abord d'un sceau rond de 27 millimètres de diamètre, armorial, portant un écu chargé de trois étoiles, posées 2 et 1, avec la légende + *Rudrigo Gonçalès.* Aussi M. l'abbé Tremey a-t-il bien vu que c'était le sceau d'un Espagnol; mais quand il le place au XIIIe ou au XIVe siècle, nous ne sommes plus de son avis. Il est bien vrai que la forme des lettres *é*, *c* et *a*, et la présence de la lettre *S* retournée, accuseraient assez cette époque; mais, sans compter ce je ne sais quoi qui se trouve dans le caractère de la gravure, rien que la forme pointue qu'affecte l'écu, me porterait à prendre ce sceau pour un sceau du XVe siècle. Alors les lettres seraient d'un caractère archaïque, ce qui n'est pas rare comme on sait, aux avoisinages de la Renaissance. Le second sceau est celui d'un damoiseau nommé Guillaume de Poulle. Il est rond, de 22 millimètres de diamètre et armorial. C'est un plein sous un chef. M. l'abbé Tremey l'attribue au XIVe siècle, et il nous paraît en effet être de la seconde moitié de ce siècle. Le troisième sceau est un cachet armorial d'azur à l'aigle accompagnée de deux étoiles d'argent, coupé de sinople à une tour maçonnée. M. l'abbé Tremey conjecture que ces armoiries pourraient être

Digitized by Google

celles de la famille Rosse de Tours, avec une «rousse» entre deux étoiles. Quant à la monnaie, c'est une monnaie d'or de Charles-Emmanuel, frappée en 1756.

DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION HÉBRAÏQUE DE BÉZIERS.

Communication de M. Weyl, grand rabbin du consistoire israélite de Marseille.

(Séance du 12 mars 1877.)

La traduction de M. le grand rabbin me paraît exacte, si quelques passages, qui sur la photographie sont à peu près effacés, ont été bien lus sur la pierre. L'inscription en elle-même ne présente pas un très-grand intérêt. Mais comme les monuments en langue hébraïque du XIIe siècle sont assez rares, il est désirable que cette inscription soit conservée dans un musée quelconque.

H. ZOTENBERG.

Traduction de l'inscription hébraïque qui se trouve sur la pierre commémorative de Béziers (Hérault).

I. (Que l'inscription) gravée sur cette pierre serve de souvenir aux enfants d'Israël, afin que nos générations sachent ce que

II. (Dieu a montré) de force, les merveilles qu'il a produites en faveur des exilés de notre peuple habitant cette ville: parce que nous avons péché

III. (?) et a été anéantie la maison de notre gloire, où nous adressions des louanges à notre Dieu, nous avons été exilés de notre pays

IV. (et livrés à) nos ennemis, mais en un clin d'œil Dieu amènera notre délivrance, fera revenir nos captifs, aura pitié de nous, nous fera retourner à

V. (?) et nous fera gagner la bienveillance des rois et des princes, afin qu'il nous reste le salut, le moyen de relever la maison de notre Dieu

VI. (?) de nos pères. Nous nous lèverons pour bâtir et raffermirons nos mains pour la bonne œuvre, et avec l'assistance du Dieu de bonté il y aura un édifice solide et fort,

VII. (et nous remplacerons les briques) tombées par des pierres de taille. Ce sanctuaire, qui renferme les Livres de notre Loi, a été bâti dans la propriété

Digitized by Google

VIII. (de Rebi) Halepta, une des principales autorités de notre ville et administrateur de notre temple, c'est par son don volontaire qu'il a élevé cette bâtisse.

IX. (Dieu le lui compte) comme une bonne action! L'édifice a été achevé le treize tamouz l'an quatre mil neuf cent

X. quatre de la création du monde. Dieu, dans sa miséricorde, hâte notre délivrance! Qu'il ramasse nos dispersés, qu'il rapproche (l'époque) du Messie

XI. (à Jérusalem...?) Puisse sa maison y être rebâtie! Le Saint (loué soit-il!) demeurer dans sa résidence! Puisse le cordeau être étendu sur Jérusalem! Puissions-nous tous être dignes

XII. (de chanter) un cantique nouveau. Puissions-nous avoir la joie d'assister au rétablissement du Beth Hamikdach (Temple de Jérusalem). Amen.

Pour copie conforme :

J. Weyl,

Grand rabbin, à Marseille.

Inventaire du trésor de Saint-Maximin (Var).

Communication de M. Albanès, correspondant du Ministère, à Marseille.

(Séance du 12 mars 1877.)

Outre les instruments ordinaires du culte que l'on rencontre dans tous les inventaires d'église, celui de Saint-Maximin nous donne un certain nombre de reliquaires précieux, témoignages magnifiques de la dévotion de tout le moyen âge pour les reliques de la Madeleine qui y étaient conservées.

Il faut placer en tête le chef de la sainte qui avait été donné en 1283 par Charles Ier, roi de Naples, comte d'Anjou et de Provence, et plusieurs autres chefs qui, portant les armes de France, devaient avoir la même origine, puis des statues reliquaires auprès desquelles leurs donateurs s'étaient fait représenter agenouillés.

Mais M. Albanès ayant pris soin, dans une courte notice qui précède l'inventaire inédit qu'il a relevé dans les archives des Bouches-du-Rhône, d'indiquer toutes les pièces qui avaient une origine connue, nous nous contenterons de faire apprécier, en nous plaçant à un autre point de vue, l'intérêt que présente le document qu'il a envoyé au Comité.

Ainsi, commençons par le chef de sainte Madeleine, puisque

Digitized by Google

c'était lui qui renfermait la relique pour laquelle l'église avait été bâtie, meublée, décorée et enrichie. La description de ce reliquaire avec ce qui y avait ajouté la dévotion des fidèles, ne comprend pas moins de vingt-huit articles (nos 70 à 97).

Nous trouvons tout d'abord, dans l'énumération des pierreries qui le décoraient (n° 70), une expression déjà employée dans un article antérieur (n° 28), et qui ne se trouve pas dans le Glossaire de Du Cange. C'est celle de *trioletus margaritarum*, qui d'ailleurs est expliquée immédiatement.

Le passage est celui-ci : *Undecim trioleti margaritarum et in quolibet trioleto sunt tres margarite.*

La même explication se retrouve au n° 99 : *Quidam trioletus, cum tribus margaritis preciosis in auro repositis.*

On peut, ce nous semble, traduire cette expression par celle très-française de « triolet », et voir dans ce qu'elle désigne un assemblage de perles disposées trois par trois, ce qu'il est plus fréquent de rencontrer au XIVe et au XVe siècle qu'au XIIIe. Ces perles sont alors montées sur un fil d'or qui les traverse de part en part, plutôt que coupées par moitié et serties dans une batte.

Nous trouvons encore dans le même article une expression, française celle-ci, que l'on ne rencontre guère que lorsqu'il s'agit de vêtements.

Au-dessous des orfrois du col où nous avons trouvé les *trioleti* de perles, et plus bas qu'un fermail (fermelhet) magnifique, « *pendet* ung tableau d'or fait à fond de cuve, *cum Nunciata ab intro cristallum; in circuitu sunt... Habens in retro, in esmalho, crucifixum... pendens cum catena parva aurea.* »

Or l'expression « fond de cuve » qu'on trouve dans Eustache Deschamps au XIVe siècle, citée par notre collègue M. Quicherat, dans son *Histoire du costume*, d'après un versificateur du XVIIe siècle, employée pour caractériser des vêtements dans les deux cas, ne nous apprend rien pour l'objet qui nous intéresse. Mais, d'après plusieurs exemples donnés par M. Littré, nous pouvons conclure par analogie que le bijou dont il s'agit était une petite boîte à parois verticales sur le fond, qui renfermait une Annonciation, en relief assurément, sous le cristal qui la fermait. La sertissure du cristal était ornée de pierreries, et le revers de la boîte était émaillé d'une Crucifixion.

Parmi une foule de choses précieuses accrochées à ce chef, nous

Digitized by Google

rencontrons six fois un simulacre devenu bien fréquent depuis dans les lieux de pèlerinage : c'est un cœur [1].

Ainsi, n° 70. *In collo ejusdem capitis pendet cathena aurea, cum corde aureo* et ung fermelhet *ex auro, in quo sunt* ung cuer de diamant...

N° 81. *Quadraginta tres annuli aurei cum corde aureo, ornatum quatuor margaritis et uno lapide dicto turquesa* (turquoise).

N° 89. *Unum cor jaspidis, circumdatum argento.*

N° 82. *Unum cor aureum.* — *Aliud cor aureum platum.*

N° 75. *Unum cor ex auro.* Celui-là a été donné par Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, ainsi que le constate une inscription, et représente d'un côté sainte Madeleine, de l'autre Notre-Dame de Pitié.

Ainsi ce cœur est bien certainement un souvenir de pèlerinage, et il doit en être de même des autres simulacres que nous rencontrons sur le même reliquaire.

Ainsi nous trouvons n° 86 : Une ancre (*ancora ex argento*).

Art. 87. Une mamelle (*una possa* [2] *sive uber argenti*).

Art. 92. Un bâton ou une béquille, plutôt qu'une vraie potence; souvenir d'un infirme guéri et non d'un condamné qui a esquivé la hart (*quedam parva potencia argentea*).

Art. 94. Un panonceau (*unum penunsel argenti, parvum*).

Les anneaux se trouvent en nombre considérable, enfilés à des chaînes, ainsi que les *paternostres* et les *agnus Dei*, d'argent doré, émaillés, d'or orné de perles ou peints, c'est-à-dire émaillés des images de la Madeleine et du Christ. La Madeleine est toujours citée la première.

Enfin le n° 80 nous donne trois petits *agnus Dei* d'or, avec leurs fermetures (*tres parvos agnus Dei ex auro, cum firmaturis*). C'étaient sans doute des boîtes à charnières qui pouvaient s'ouvrir pour recevoir la rouelle de cire portant l'effigie de l'agneau, qui était à proprement parler l'*agnus Dei.*

[1] Le trésor de l'église Saint-Gervais, à Maestricht, possède deux cœurs d'argent suspendus à une chaîne, d'une époque que nous ne saurions préciser, mais qui, étant absolument différente de celle adoptée aujourd'hui, doivent être anciens. On a voulu à peu près imiter un cœur réel, avec les vaisseaux qui courent en relief sur sa surface. Mais, en définitive, on n'a fabriqué qu'une pendeloque conique dont la base est fermée par un ménisque convexe au centre duquel est soudé un anneau où s'attache la chaîne.

[1] *Possa*, dont le sens est immédiatement expliqué, ne se trouve pas dans le Glossaire de Du Cange.

Digitized by Google

Des «fermilhier» en certaine quantité pendent aussi au chef de la Madeleine, et plusieurs sont ornés de pierreries. C'étaient les agrafes dont les femmes retenaient sur leur poitrine les deux bords de l'ouverture de leur robe.

Un des bijoux placés autour du cou du chef reliquaire nous révèle une nouvelle espèce de collier.

Nous connaissions le collier ordinaire, posé sur les épaules et flottant sur la poitrine, puis le carcan, qui, plus étroit, serre le cou à sa naissance. Ainsi, dans l'*Inventaire des bagues* d'Anne d'Autriche, en 1616, figurent un carcan et un collier de même composition; mais le premier n'est formé que de douze pièces, et le second de vingt-six.

Voici maintenant une troisième espèce de collier qui porte le nom de camail; le rédacteur de l'inventaire se charge lui-même d'en expliquer la nature.

N° 71. «*Unum camalh ex auro, sive* collier fait a lettres et las d'amours, a margarites, larmes et autres petites fleurs, *ponderis unius marche.*»

C'est un exemple de plus à ajouter à ceux datés de 1410 et de 1453 que Léon de Laborde donne dans son Glossaire, mais en croyant qu'il s'agit de pièces d'armure et non d'une parure de femme de forme particulière et d'une certaine largeur sans doute.

Avec les pierres de toute espèce qui entrent dans la composition des bijoux dont sont ornés ce reliquaire et plusieurs autres, comme on est sur les bords de la Méditerranée, on trouve des branches de corail, mais de peu de valeur.

Une ampoule de cristal renfermant de la terre imprégnée du sang du Christ (n° 98) était conservée dans une custode d'or ornée de pierreries donnée par le roi René. Au sommet de cette pièce, était un rubis, «*ad modum calho, modicum longus et magnus.*» Le Lexique roman de Raynouard nous donnant la forme «calhaus» dans le sens de «caillou», la pierre qui servait de terminaison au reliquaire du précieux sang devait être un rubis naturel. Léon de Laborde cite également dix «cailloux de rubis» garnissant un carcan à la date de 1536.

Si nous trouvons dans le trésor de Saint-Maximin un rubis brut, nous y voyons par contre un diamant taillé en pointe (n° 103), «*una puncta damantis, sive* de diamant, *in auro inclusa.*»

Dans la même armoire, l'inventaire mentionne (n° 106) une

Digitized by Google

fleur d'argent (*flos ex argento deaurato*) et (n° 110) *una claveta argentea*, qui doit être un petit bâton noueux, gage de quelque guérison d'infirme que l'on peut mettre à côté de la potence d'argent mentionnée plus haut.

Lorsque nous aurons cité (n° 54) *quidam magnus lapis rubeus, dictus doblet*, qui orne le chef de saint Sidoine, qu'on sait être une pierre fausse ou un cristal de roche doublé d'une pierre colorée, nous en aurons fini avec les expressions concernant l'orfévrerie ou la joaillerie qui demandent explication.

Dans ce même article 54, nous en citerons une autre appartenant à un ordre d'idées différent sur laquelle nous ne trouvons aucune lumière. Il s'agit d'un «*fermal argenteum deauratum, ornatum sex lapidibus magnis, esmalhatum, in quo sunt quinque personatus.*» Ces *quinque personatus* nous embarrassent. S'il n'y en avait que trois, nous croyons qu'en étendant le sens qu'avait ce mot *personatus* au moyen âge, il pourrait être question de la Trinité : mais ici il ne doit être question que de cinq personnes ou personnages indéterminés.

Comme le document qui nous occupe a été rédigé en Provence, il n'est pas surprenant que quelques expressions provençales s'y rencontrent, plus ou moins latinisées. Telle est celle de *massapano* (n° 5) pour désigner une boîte, qu'on appelle ou qu'on appelait *massepan* suivant Du Cange.

Un autre vocable qui est orthographié *busula* et *bucella* (n° 35), *bussula* (n°s 36 et 43), *bucilla* (n°s 40, 51, 53, 61), doit être une des formes de *bussola* que donne Du Cange avec la signification de «boîte». Cette boîte, dans les cas qui nous occupent, est généralement de cristal enchâssé d'or et garnie de perles; elle renferme des reliques ou des images, et est parfois tenue en main par d'autres images.

L'une d'elles, qui porte une lampe, est *ad modum domicelle*. Elle nous avait fait songer à l'une des vierges sages ou des vierges folles, car le mot a deux significations très-opposées : figure qui convenait particulièrement pour une église où était vénérée une sainte qui fut quelque peu l'une avant que d'être l'autre. Mais cette «demoiselle» est l'image de la fille d'un sénéchal de Provence à la fin du XVe siècle.

Le mobilier ecclésiastique habituel ne sort guère de l'ordinaire. Nous remarquerons néanmoins dans la sacristie (n° 14) «*quedam*

Digitized by Google

tassa argentea, cum quodam cloqueari parvo: que tassa est deaurata circumcirco et in pede, » et (n° 15) « *unus calix magnus, cum patena..., cum parvo clocleari.* » Cette tasse à pied, qui doit être un ciboire, et ce calice sont accompagnés chacun d'une cuiller, pour donner sans doute la communion du vin aux religieux du monastère.

On y remarque encore (n° 23) des flacons d'argent, « *duos flasconos argenteos* » et (n° 24) deux hydries de même, « *duas ydrias argenteas* » que d'après leur faible poids nous supposons être des burettes. Celles qui servaient quotidiennement (n° 230), au nombre de vingt, portent le nom de *vinacherias;* mais étant reléguées à la fin de l'inventaire avec les ustensiles de laiton, elles semblent être de la même matière, ainsi que sont (n° 231) deux vases à vin, « *duas baucinas pauci valoris.* »

Il existait deux paires de bourdons d'argent « *bordonos argenteos* » : l'une (n° 27), dans la sacristie, nous semble destinée au premier et au second chantre; l'autre (n° 234), conservée dans une boîte et portant une représentation du Ravissement de la Madeleine, est peut-être un souvenir d'un pèlerinage royal, car on y voit l'écu royal couronné. Il est vrai que les mêmes armoiries se voyaient sur les premiers.

Une croix (n° 37) donnée par le cardinal Pierre de Luna, plus tard Benoît XIII, présentait les figures de la Vierge et de saint Jean debout sur des consoles, de chaque côté du crucifix. Le nœud y est qualifié de *lanterna esmalhata*, expressions qui rendent avec exactitude la forme que donnait l'orfévrerie de la fin du XIVe siècle à cette partie des calices, des reliquaires pédiculés et des crosses.

L'ostensoir pour porter le saint sacrement (n° 38) n'avait ni le nom ni la forme qui sont consacrés aujourd'hui. Il est vrai que, portant les armes de Charles II, de Sicile, il ne pouvait être que le résultat d'une adaptation à sa destination nouvelle d'une pièce d'orfévrerie fabriquée pour un autre usage. En effet, voici comment il est décrit. « *Quedam custodia, ad modum crucis... Ex qua procedunt duo branchie habentes in superficie illius, qualibet unum angelum, quorum alter tenet solem, et alter lunam... que servit ad defferendum corpus* Χρι. »

Il est intéressant de voir, d'après les inventaires déjà communiqués au Comité et publiés par la *Revue des Sociétés savantes*, quelle fut la variété des pièces d'orfévrerie que nécessita, à partir de 1306, l'usage de l'exposition du *corpus Domini.*

Digitized by Google

Certains reliquaires portent le nom de *tabernaculum* (nos 51, 52 et 67). L'un même (n° 52) est dit «*tabernaculum in modum lanterne*». Ce sont des édicules à jour qui abritent plutôt qu'ils ne renferment une œuvre d'orfévrerie plus petite, qui contient les reliques, ou qui est une image. Bien que l'un de ces tabernacles (n° 67) se trouvât au milieu de l'autel majeur, il ne servait qu'à abriter la châsse de la sainte. Cet autel portait en outre (n° 65) à chaque extrémité une croix d'argent enrichie de pierreries, posée sur un pied de laiton et accompagnée (n° 66) d'un candélabre de fer. Une lampe d'argent pendait en avant (n° 68).

Il était paré de «brocart d'or» (n° 69) dessus et devant, «*desuper et in facie.*» Le dossier servant de retable représentait la vie de la Madeleine, tandis que sur l'antependium on voyait le Couronnement de la Vierge entre le *Noli me tangere* et le Ravissement «*receptio*» de la bienheureuse Marie-Madeleine.

Derrière l'autel (nos 115 à 119), il y avait une armoire remplie de coussins (*aurelheria*) faits de drap d'or et de velours, qui servaient soit pour poser le missel sur l'autel, soit pour garnir les siéges des dignitaires.

Avec ces coussins nous abordons le chapitre des tissus.

C'est dans la sacristie, avec plusieurs parements, dont l'un est (n° 120) de velours damassé (*palium ex veluto damascato*), un frontal ou devant d'autel (n° 123), muni de ses flocs de soie, «ung frontal de brocart d'or, *in quo est figurata Passio Domini, et vita beate Marie Magdalene, intermixtum armis Sicilie, ambe los flocs de seda.*»

Nous avons déjà dit, à propos de l'inventaire de Saint-Martin de Montpezat (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 562), que les «flox» ou «flocs» devaient être des floches ou effilés qui garnissaient les extrémités de la pièce.

Les pallium et les frontaux sont parfois cités par couples (n° 124), «ung pali de damas vert... ambe son frontal,» mais les premiers sont en bien plus grand nombre que les seconds. Pour eux seuls, la longueur est indiquée; elle varie de six à quatorze palmes, mais elle est de douze palmes en général.

Un de ces pallium (n° 135), qui est armorié de France, est dit de «brocart d'or à plume de paon», étoffe orientale assurément; un autre (n° 139) est ainsi inventorié : «*palium bigarrat ex auro, cum armis* d'ung levrier blanc.»

«Bigarrat» est un mot provençal qui a la signification de cornu,

Digitized by Google

et qui désigne une espèce d'oranger d'après Olivier de Serres. Il doit désigner ici une certaine couleur.

Parmi ces pièces se trouve (n° 133) une bannière (*bandiera*) d'une demi-canne, portant au milieu la tête de la Madeleine portée par deux anges, aux armes de Jacques Cœur et de Bureau.

Les vêtements sacerdotaux ne nous semblent pas motiver de remarques. Plusieurs sont armoriés, et parmi eux se trouve (n° 150) « *capa que dicitur sancti Ludovici* ».

Cette chape de Saint-Louis d'Anjou a été exposée en 1867 dans les galeries de l'Histoire du travail, et a été publiée par M. Rostan.

Ces armoiries ont fait introduire quelques termes de blason dans la description des tissus. Ainsi (n° 176) nous voyons une « *casublam* de drap d'or *mascalam ex veluto persico* », qui est évidemment frettée de bandes de velours bleu qui en divisent le fond en losanges ressemblant à des macles d'armoiries.

De même une chape (n° 177) et un pallium (n° 196) aux armes de Charles II, de Sicile, étant fleurdelysés, portent des lambels qui désignent une branche cadette.

Parmi les nappes d'autel, en grand nombre, trois sont désignées comme « *mapa prima* »; une autre est de l'œuvre de Venise, et une dernière de l'œuvre de Troyes.

Les statues de la Vierge et de l'Enfant Jésus étaient habillées et portaient des robes sans manches. Ces robes assorties étaient au nombre de quatre pour chacune des figures.

Des touailles « *toalhetas* » de soie (n° 247), une « *servietam longam et bonam* », un « *devental* » (n° 249), tablier selon le Lexique de Raynouard, et seize « *mocadors* » tant de toile que de soie, que le même lexique désigne comme étant des mouchoirs et des éventails, mais qui pourraient bien n'être que des voiles pour préserver des mouches certains objets précieux, complètent l'énumération des tissus.

Il nous faut noter cependant onze corporaliers, « *custodia corporalium* » (n°s 235 à 245), faits de tissus de soie, dont un est muni d'un fermoir d'argent, que nous trouvons mentionnés pour la première fois dans un inventaire.

Celui-ci, après avoir inscrit quelques tuyaux d'orgue en étain de Cornouailles (n° 226), mentionne (n° 232) deux meubles qu'il nous est difficile de spécifier. Ce sont « *duas cledas ferreas, bene operatas* ». Suivant Du Cange, ce mot signifierait « claie » ou « grille »,

Digitized by Google

mais son Glossaire cite un texte de 1218 où il est question d'une armoire *juxta cledam sancti Petri*, et au mot « *Cleia* », qui a la même signification de claie, il est question d'un personnage « *sedens super cleia* ».

Est-il question de siéges particuliers dans le document qui nous occupe? Nous le pensons, mais sans pouvoir en être certain.

L'inventaire de Saint-Maximin, rédigé par des officiers de la cour des comptes de Provence, outre qu'il emprunte au français des mots auxquels il donne une forme latine, comme *casubla* pour *casula*, et au provençal d'autres expressions qu'il latinise également, renferme quelques termes qui font défaut à Du Cange.

Il décrit en outre, et avec des détails assez précis, un grand nombre de pièces d'orfévrerie qui devaient être magnifiques; il nous renseigne sur les tissus, complète sur des points de détail des indications que nous avions déjà trouvées dans des inventaires précédents. Il nous fait connaître enfin quelques usages religieux. Tous ces motifs ne peuvent que nous conseiller de demander la publication du document précieux que nous devons au zèle de M. Albanès.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES OBJETS PRÉCIEUX CONSERVÉS AU COUVENT DE SAINT-MAXIMIN, EN PROVENCE, EN 1504.

L'inventaire du trésor de Saint-Maximin, dont nous envoyons la copie, n'a pas été connu de M. l'abbé Faillon, et l'on ne trouve rien qui y ressemble dans les deux gros volumes de ses *Monuments inédits*. Depuis longtemps nous étions convaincu que la découverte d'un acte de cette espèce aurait son importance, et fournirait de curieux détails, en révélant des faits inconnus.

En effet, Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, n'ayant pas voulu que les Dominicains établis par lui à Saint-Maximin fussent mendiants et vécussent d'aumônes, comme les autres, ce prince et ses successeurs avaient dû pourvoir eux-mêmes à la construction du monastère et de l'église, à leur dotation et à leur ameublement. Or, les renseignements que nous avions jusqu'ici sur les vases sacrés, les joyaux et les autres objets mobiliers donnés par

Digitized by Google

eux à la magnifique basilique qu'ils avaient élevée, se réduisaient à fort peu de chose. Il n'y avait qu'un inventaire détaillé, dressé à une date un peu reculée, qui pût nous apprendre ce que la générosité et la dévotion des comtes de Provence envers sainte Madeleine, avaient fait pour honorer ses reliques, et nous dire en même temps ce qu'étaient devenus les premiers dons faits par eux, et déjà connus par d'autres documents.

Nous croyons avoir trouvé heureusement tout ce que l'on peut désirer à ce sujet. Le registre, ou recueil, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, sous la cote B 1226, et provenant de la cour des comptes de Provence, contient trois inventaires officiels, faits par les envoyés de la cour, en 1504, 1505 et 1508, de tout ce que le couvent de Saint-Maximin possédait de précieux, à cette époque, en argenterie, en reliquaires, pierreries, perles, ornements d'église, tapis, tentures, linges, etc.

Le premier de ces inventaires, dont le texte est ci-joint, fut dressé en 1504, à partir du 10 juillet, par un maître rational et un archivaire de la cour des comptes, à l'occasion de la réforme introduite dans le couvent de Saint-Maximin par le général des Dominicains, avec l'agrément de Louis XII, roi de France. Ce fut un moment de trouble et d'inquiétude; car le prieur qui siégeait depuis vingt ans, Pierre Bonnet, se vit casser, malgré ses protestations, par l'autorité ecclésiastique appuyée de l'autorité royale; beaucoup de religieux durent quitter la maison, pour faire place à d'autres aussi nombreux; et un prieur nouveau, étranger à la Provence, fut placé à la tête de la communauté. C'était le célèbre Yves Mahyeuc, confesseur de la reine Anne de Bretagne. Tout cela ne put s'accomplir sans une grande agitation, qui dura plusieurs années.

Pour la sûreté du trésor conservé à Saint-Maximin, la cour des comptes délégua deux de ses membres, chargés d'en faire soigneusement l'inventaire, afin que rien ne pût en être distrait au milieu du désordre. C'est ce précieux travail que nous transcrivons, parce que nous ne connaissons rien de plus ancien, et qu'il renferme un nombre considérable de renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. Comme on y indique avec précision la matière, la forme, la couleur, le poids et la dimension des objets catalogués, et, autant que possible, leur provenance, les noms des donateurs, les armes dont ils sont marqués, les bijoux et les pierres qui les décorent, il nous est assez facile de voir comment

Digitized by Google

le trésor s'était formé, de quoi il se composait, et d'y reconnaître que les plus antiques présents faits à Sainte-Madeleine avaient été fidèlement conservés.

Le chef d'or de la sainte, donné par Charles II, et porté sur quatre anges d'argent doré, y figure (nos 70-97), avec les perles et les pierres qui le couvraient de toutes parts, et les innombrables objets précieux dont la piété des fidèles l'avait surchargé. La couronne de Charles Ier y était encore intacte, avec ses douze émeraudes, saphirs et balais, et ses vingt-trois perles, sans qu'il en manquât une seule. On remarquera que l'inscription gravée sur ce chef diffère, en plusieurs points, de celle qu'a donnée M. Faillon; et il paraît certain que, sauf un ou deux mots un peu douteux, celui-ci a suivi une leçon fautive et prise dans un auteur moderne.

Nous croyons inutile de relater ici tous les faits nouveaux, tous les noms que nous révèle notre inventaire. Un coup d'œil jeté sur le texte y fera découvrir aussitôt les objets provenant du pape Grégoire XI (n° 173), et de Benoît XIII (n° 37), du roi de France Charles VIII (nos 57, 58, 59 et 60), du roi René (nos 35, 43, 98, 175 et 194), du comte d'Armaignac (n° 40), de la duchesse d'Orléans (n° 75), du comte d'Étampes (n° 53), des seigneurs de Persigny (n° 159), de Châtillon (n° 169), de la dame de Rivière (nos 73 et 161), de la princesse d'Orange (n° 174), du duc de Bourbon (n° 176), du comte de Foix (n° 235) et d'autres. Nous signalerons en particulier, comme une chose dont il ne paraît pas qu'on ait eu connaissance jusqu'à ce jour, les donations faites à Sainte-Madeleine par le célèbre Jacques Cœur (nos 133 et 202).

Le numéro 150 mentionne la chape de saint Louis. Ce précieux ornement, qui existe encore à Saint-Maximin, était attribué par la tradition au saint évêque de Toulouse; mais aucun témoignage d'auteur ancien ne démontrait la vérité de cette attribution. Notre inventaire la confirme en termes explicites, et la description qu'il en donne rend désormais très-certaine la provenance de ce rare tissu, qui est une relique très-authentique. Il nous fait connaître de plus l'existence d'un riche fermoir qui décorait la chape et dont il n'y a plus aucune trace depuis longtemps. L'argent et les pierreries ont disparu; l'étoffe seule est restée.

Le second inventaire, contenu dans le recueil B 1226, fut fait en janvier 1505, à la suite d'un vol sacrilége. C'est plutôt une sorte de récolement, ayant pour but de constater ce qui pouvait

Digitized by Google

manquer. Il paraît que le chef fut trouvé en pièces. On peut en voir la description à partir du n° 256.

Le troisième inventaire est de 1508. Presque identique avec le premier, dont il ne fait le plus souvent que confirmer les renseignements, il ne fut dressé que pour s'assurer une fois de plus de l'existence des objets inventoriés. Il ne saurait offrir d'intérêt après la lecture de l'autre.

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Inventaire du trésor de Saint-Maximin, en 1504.

Inventarium Reliquiarum, et aliorum bonorum mobilium conventus beate Marie Magdalenes, factum per magnificum dnm. Johannem Arbaudi, regium consiliarium, juriumque professorem, et magistrum rationalem, et me Petrum Alberti, secretarium rationalemque et archivarium regium subsignatum.

Anno Incarnationis domini millo. v^c^. quarto, et die x. Jullii.

In Deposito conventus.

1. Primo, in pecunia numerata, triginta tres ducatos auri largos. Item, unum «noble à la rose». Item, «ung noble Henric.» Item, sex «Alfoncins». Item, undecim scuta Regis, cum corona. Item, tria scuta solis. Item, tria «Salus». Item, unum «Real». Item, unum «Lion d'or». Item, unam peciam Bononie duorum ducatorum...

2. Item, in alio parvo «coffrono[1]», fuerunt inventa sequentia. Primo, in quodam panniculo sericeo, sunt certi lapides preciosi, diversorum colorum, pauci valoris.

3. Item, unum pomum ex lapide cristalino, ad modum «pile[2]».

4. Item, tres margarite mediocres.

5. Item, in quodam parvo «massapano[3]» rotundo... certe reliquie certorum sanctorum, martirum, confessorum, et virginum, in diversis panniculis sericeis...

6. Item, unus calix, cum *armis dni. Legati ad vincula*[4], cum patena, ponderis duarum marcharum et quinque unciarum.

[1] Coffre.

[2] Balle.

[3] Boîte. *Massapan*, en provençal. (Du Cange.)

[4] Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, légat en France, depuis pape sous le nom de Jules II (1503-1513).

Digitized by Google

7. Item, alius calix operatus, cum patena, ponderis trium marcharum et trium unciarum.

8. Item, alius calix, cum patena, ponderis unius marche et sex unciarum.

9. Item, alius calix, cum patena, trium marcharum et trium unciarum.

10. Item, alius calix, cum patena, trium marcharum ponderis.

11. Item, alius calix, cum patena, ponderis quatuor marcharum, quatuor unciarum cum dimidia.

12. Item, alius calix, cum patena, ponderis duarum marcharum et sex unciarum. Omnes predicti septem calices sunt deaurati, vulgo «vermel daurés», cum patenis eorumdem.

13. Item, tam in calicibus fractis cum eorum patenis, aliquibus ymaginibus argenteis, et aliis minutis peciis argenteis, tam deauratis quam non deauratis, decem septem marchas, unam unciam, cum quarta parte unius uncie...

In Sacristia.

14. Primo, quedam tassea argentea, cum quodam cloqueari parvo[1]; que tassea est deaurata circumcirca, et in pede; ponderis unius marche, quatuor unciarum, et tres cartos uncie.

15. Item, unus calix magnus, cum patena, pulcherrimus, ponderis quinque marcharum, cum parvo clocleari.

16. Item, alius calix magnus et pulcherrimus, ponderis quinque marcharum, unius uncie cum dimidia.

17. Item, alius calix cum patena, ponderis duarum marcharum, quatuor unciarum cum dimidia.

18. Item, alius calix, cum patena, ponderis duarum marcharum et trium unciarum.

19. Item, alius calix, cum patena, ponderis duarum marcharum.

20. Item, alius calix, cum patena, ponderis trium marcharum, et quatuor unciarum.

21. Item, alius calix, cum patena, ponderis duarum marcharum quinque unciarum.

22. Item, alius calix, cum patena, ponderis trium marcharum et medie uncie.

23. Item, duos «flasconos» argenteos, ponderis quatuor unciarum.

24. Item, duas «ydrias» argenteas, ponderis unius marche, sex unciarum et sex denariorum.

25. Item, corona argentea deaurata, ponderis trium unciarum cum dimidia.

[1] Cuiller. (Du Cange.)

Digitized by Google

26. Item, una crux argentea deaurata, cum *armis*, sive scussono, «d'asur avec trois auseaulx d'or, avec les lambeaulx de gulles, d'une part[1]; et de l'autre moytié, l'escu blanc, barré de gulles.»

27. Item, duos bordonos[2] argenteos, cum armis regiis in superficie, sive corona illorum.

In Armario, a parte sinistra magni altaris, fuerunt invente reliquie sequentes.

28. Primo, brachium beate Marie Magdalenes, munitum argento deaurato. In cujus brachii circuitu, sunt triginta una margarite, dicte «perles de nombre», ornate lapidibus preciosis, inter trioletos[3] margaritarum, ad modum circuli. In quo circulo est ligatum cor argenteum, ornatum circumcirca sex margaritis; et in medio, quatuor margarite, cum una tabula *saphiri* in medio, que margarite sunt «de nombre», et bone. In quo pendet Agnus Dei, ad modum libri; infra quod est de sepulchro domini nostri Ihu. Xpi. In quo etiam brachio sunt quidam «paternostres» coralhi, cum signis cassidonie, et floqueto[4] in pede.

29. In cujus police sunt octo annuli argentei, ut plurimum deaurati, lapidibus ornati et margaritis.

30. In indice, septem annuli argentei, etiam ut plurimum muniti lapidibus et margaritis.

31. In medio, octo annuli, etiam ut plurimum muniti lapidibus et margaritis.

32. In medico, octo annuli, etiam ut supra in majori parte muniti, et ornati lapidibus et margaritis, argentei.

33. In auriculari, decem annuli argentei, ut plurimum ornati lapidibus pauci valoris, et margaritis.

34. Etiam pendet in eodem brachio quidam annulus argenteus cum parva cathena. Item, quedam parva crux argentea ligata.

35. Item, quedam ymago beate Marie Magdalenes, tenens in manu busulam[5] ex auro cristalli, infra quam est de diminutione corporis beate Marie Magdalenes. Que bucella[6] est ornata, a parte inferiori, quatuor *balaix*, in medio quorum, ad modum circuli, sunt due magne margarite; et sunt in numero octo. In superiori vero parte ejusdem, in circuitu, sunt decem novem margarite. Et in superficie, est lapis *saphirus* perforatus.

[1] Ce sont là les armoiries des seigneurs d'Auriol aux XIIe et XIIIe siècles et des Flotte de Roquevaire qui en descendent par une fille.

[2] Bourdons, bâtons de chantres.

[3] Voir le n° 70. Perles disposées par trois.

[4] Patenôtre de corail à gros grains de cassidoine avec une houppe. Voir l'art. 53.

[5] Bussola.

[6] Bussola.

Digitized by Google

Habens in capite coronam ornatam lapidibus, et margaritis pauci valoris. In cujus collo pendent novem botoni argentei deaurati, ad modum glandis, cum quadam branchia coralli. Et in sede ejusdem ymaginis sunt *arma dni. Regis Renati, et ducis Lothoringie,* divisa. Altitudinis unius palmi et medii.

36. Item, quoddam reliquiare, in cujus pede est ymago beati Thome; cum quadam bussula[1] cristalli; infra quam existunt reliquie dicti sancti. Que est ornata, in pede dicti cristalli, quodam circulo margaritarum «de nombre», et magne, numero viginti et una. Superficies vero ejusdem cristalli est ornata alio circulo margaritarum «de nombre», magnarum, numero viginti sex. Et in superficiebus dictarum reliquiarum, sunt tres margarite magne et optime, licet perprius essent quatuor. Altitudinis unius palmi, vel circiter; ponderis unius marche, trium unciarum et media.

37. Item, quedam crux, cum pede esmalhato, et lanterna[2] esmalhata; in cujus superficie sunt *arma quondam pape de Luna*[3]. In cujus crucis pede, procedunt due branchie, ab utroque latere, sustinentes ab uno latere ymaginem nostre domine, et ab alio latere, ymaginem beati Johannis Babtiste. Et est altitudinis duorum palmorum.

38. Item, quedam custodia, ad modum crucis, ex argento deaurato; in cujus pede, a quatuor partibus, sunt *arma dni. Regis Karoli secundi,* Sicilie. Ex qua procedunt due branchie, habentes in superficie illius, quelibet unum angelum, quorum alter tenet solem, et alter lunam. Que est altitudinis unius palmi, et tertii. Que servit ad defferendum corpus Xpi.

39. Item, quoddam turribulum ex argento deaurato, munitum ymaginibus optimè operatis; ponderis sex marcharum, et ultra.

40. Item, quedam ymago beate Marie Magdalenes, argentea, tenens in manu bucillam deauratam, cum diademate. In cujus collo pendet crux argentea; et in brachio sinistro pendet branchia coralli, munita argento, ponderis quinque unciarum; et in brachio dextro pendet alia branchia coralli, etiam munita argento. In dextera parte ejusdem ymaginis est *ymago argentea ducis Armeniaci,* genibus flexis; in cujus collo pendent quidam «paternostres» ex corallo. Pes vero ipsarum ymaginum sustinetur per quatuor parvos leones; habens in medio arma ejusdem comitis Armeniaci. Qui pes est altitudinis quatuor digitorum; ymago vero Magdalenes est altitudinis unius palmi cum dimidio; et ymago comitis est altitudinis circiter unius palmi.

41. Item, quoddam aliud reliquiare, in quo conservantur reliquie sancti

[1] *Bussola,* boîte. (Du Cange.)

[2] Croix garnie de deux consoles portant les images de la Vierge et de saint Jean. Le nœud, en forme de lanterne, dont les ajours sont garnis d'émaux.

[3] Benoît XIII, connu, avant son élection, sous le nom de cardinal Pierre de Luna.

Digitized by Google

Blasii, ex argento deaurato, et cruce in superficie illius. Ponderis duarum marcharum et trium unciarum.

42. Item, aliud reliquiare, in quo conservantur reliquie sancti Dominici, ex argento deaurato; ponderis duarum marcharum, et unius uncie.

43. Item, aliud parvum reliquiare, ex argento deaurato, donatum per quondam bone memorie reginam Johannam; in quo conservantur reliquie sancti Sebastiani, in quadam bussula cristalli; in cujus pede sunt *arma* dominorum *regis Renati*, et dicte Regine, ejus consortis. Ponderis unius marche et duarum unciarum.

44. Item, aliud reliquiare, in quo conservantur reliquie sancti Petri martiris; ponderis unius marche et trium unciarum; ex argento deaurato.

45. Item, aliud turribulum ex argento munitum; ponderis sex marcharum, et septem unciarum.

46. Item navicula ejusdem turribuli, cum cloqueario ex argento; ponderis duarum marcharum, et quatuor unciarum.

47. Item, duo candelabra, ex argento, cum floribus liliorum in medio illorum. Ponderis octo marcharum, unius uncie et medie.

48. Item, alia duo candelabra, ex argento deaurato, pulcherrima, ornata aliquibus lapidibus et margaritis, tam magnis quam parvis, in singulis partibus eorumdem esmalhatis. Ponderis trium marcharum, et trium unciarum.

In Armario, a parte dextra predicti magni altaris.

49. Primo, brachium sancti Maximini, cujus manus est ornata ab extra octo lapidibus preciosis, ad modum circuli; et in medio, unus magnus. In indice cujus, sunt duo annuli, quorum alter est magnus, et alter mediocris, muniti quilibet uno lapide, ex argento deaurato. Medius vero digitus tenet unum annulum, in quo sunt quindecim lapides preciosi, ex argento deaurato; et unus alter ex argento, cum lapide albo. Cujus brachii pes sustinetur cum quatuor leonibus parvis; et est totus ex argento deaurato esmalhato; altitudinis trium palmorum.

50. Item, brachium undecim millium virginum, ex argento, munitum lapidibus, tam in circuitu pedis, quam in pluribus aliis partibus ejusdem. In cujus manus digitis sunt viginti tres annuli argentei, muniti lapidibus pauci valoris, in majori parte. Et est altitudinis trium palmorum.

51. Item, quoddam tabernaculum argenteum, sustentatum cum quatuor leonibus deauratis; infra quod est bucilla ex vitro munita argento; infra quam asservantur capilli beate Marie Magdalenes. In cujus pede sunt *arma* Reverendissimi domini *cardinalis Forojuliensis*[1]; et in superficie illius est crux cum crucifixo deaurato.

[1] Nicolas de Fiesque, cardinal, évêque de Fréjus.

Digitized by Google

52. Item, aliud tabernaculum, ad modum lanterne, sustentum cum tribus leonibus magnis deauratis. In quo continetur lapis magnus *amatiste*, infra quem continetur diminutio corporis beate Marie Magdalenes. Habens a parte anteriori lapidem cristallum rotundum circuitum argento deaurato. In cujus pede sunt arma et *scutum Francie coronatum* in superficie, cum ab utroque latere duo flores liliorum deaurati.

53. Item, quedam magna ymago beate Marie Magdalenes, ex argento deaurato; tenens inter duas manus bucillam cristallinam, infra quam conservantur ex capillis ejusdem Marie Magdalenes; munitam ab utraque parte argento deaurato, et esmalhato, cum *armis comitis d'Estampes*. In cujus collo pendent: primo, quedam branchia magna coralli, munita argento, cum *scuto, ab una parte albo, habente crucem percicam in medio, et ab alia parte, scutum aureum cum leone de sable, cum parva cruce de gulles;* habens cathenam argenteam. Item, et quosdam «paternostres» ex argento deaurato et corallo, cum floqueto in pede ex fillo aureo et sirico nigro; et in fillis aureis, sunt pendentes parve margarite, et sunt numero ducentum viginti una, ponderantes marcham unam et duas uncias. Pes vero illius sustinetur quatuor magnis leonibus ex argento, deauratis. Et in superficie ejusdem pedis, circumcirca, sunt tabule, quarum altera est descripta, et in alia sunt arma predicti comitis esmalhata, cum floribus liliorum, bipertitis, cum barra «de gulles et d'ermines». A parte sinistra ejusdem ymaginis, et in sede illius, est alia ymago predicti comitis, genibus flexis existens, argentea deaurata. Predicta ymago Magdalenes, cum sede, est altitudinis trium palmorum, et ymago comitis est altitudinis unius palmi et quarti.

54. Item, caput beati Sidonii, ex argento deaurato, quod sustinetur sex leonibus deauratis. In cujus pectore est unum «fermal» argenteum deauratum, ornatum sex lapidibus magnis, esmalhatum; in quo sunt quinque personatus [1]. In fimbrio vero ejusdem capitis est depicta cum esmalho vita ejusdem sancti Sidonis. In superficie vero fermalhi, et in pectore, est quidam magnus lapis rubeus, dictus *doblet* [2]. Colletus ejusdem capitis est circuitus quinquaginta lapidibus preciosis tam *saphiris* quam *dobletis*, rubeis, et aliorum colorum. In capite vero ejusdem, est quedam garlanda, lapidibus preciosis et margaritis plena, ad modum trioleti; et sunt numero decem octo trioleti, ex argento deaurato.

55. Item, quedam crux ex argento, deaurata, cum pede argenteo, ornata lapidibus preciosis; in qua dicitur esse de cruce domini nostri Ihu. Xpi. Pes vero habet quatuor flores esmalhatos, diversis ymaginibus plenos; altitu-

[1] Personnages.

[2] *Doublet*, perle de verre blanc coloré sur sa face postérieure, ou pierre blanche transparente, doublée d'une pierre colorée.

Digitized by Google

dinis trium palmorum. In pede crucifixi sunt *arma regis Sicilie*, cum diversis aliis armis.

56. Item, caput sancti Blasii, argenteo deaurato barba, et capillis, et fimbriis illius; qui sustinetur quatuor leonibus deauratis; habens *arma Francorum coronata* in pede illius; et in pectore est vitrum circuitum argento deaurato.

57. Item, caput sancti Sifredi, confessoris, argenteo barba et capillis deauratis, et fimbrie vestimenti illius; sustentatum quatuor leonibus deauratis; habens in pede illius, a parte anteriori, arma, sive *scutum Francorum Regis* coronatum; et in pectore illius, vitrum circuitum argento deaurato.

58. Item, due ymagines Innocentium, argentee, quorum capilli sunt deaurati; que sustinentur cum pede sustento quatuor leonibus deauratis; in fronte cujus est *scutum Francorum Regis* coronatum. Que ymagines sunt munite diadematibus [1].

59. Item, caput sancte Marcelle, argenteo; in cujus pectore est vitrum rotundum, circuitum circulo argenteo deaurato; et sustinetur quatuor leonibus deauratis; in pede cujus est *scutum Francorum Regis* coronatum. Habens fronteriam in capite ex auro puro. In quo sunt viginti novem pecie, ponderantes quatuordecim scuta auri.

60. Item, caput sancte Suzane, ex argento; cujus vestimentorum fimbrie sunt deaurate; sustentatum quatuor leonibus deauratis. In cujus pede est *scutum Francorum Regis* coronatum. Habens in pectore circulum vitreum, circumdatum argento deaurato.

61. Item, quedam bucilla ex cristallo, munita argento deaurato; infra quam est quoddam scriptum, in circuitu cujusdam suveris, in pargameno; in quo est scriptum : Requiescit hic corpus Marie Magdalenes.

62. Item, mitra sancti Maximini, ex sirico abo, ornata argento deaurato, margaritis, et lapidibus preciosis, ab utraque parte; et pendentes illius equidem ornate, in pede illorum, argento deaurato, lapidibus, et margaritis.

63. Item, sirotece dicti sancti, ex sirico, ornate desuper panno deaurato, et ornato diversis coloribus.

64. Item, littere certifficatorie et aprobatorie reliquiarum infra dictum armarium existentium.

65. Item, in quolibet cornu dicti magni altaris, est una magna crux argentea, cum pedibus illarum ex lothono deaurato; et sunt ipse cruces ornate lapidibus preciosis.

66. Item, duo candelabra ferrea magna, in qualibet parte altaris unum; que fecit fieri quondam magister Guilhermus Cayssi.

67. Item, tabernaculum magnum in medio altaris, infra quod est cap-

[1] Nimbes.

Digitized by Google

cea deaurata, cum ymaginibus; infra quam sunt reposita ossa beate Marie Magdalenes.

68. Item, ante altare predictum est lampis, cujus sedes est ex argento, cum cathenis ipsam sustinentibus; habens desubtus *arma cum duobus thauronis, cum una stella ab utroque latere; et in superficie scuti sunt tres corone;* ponderis unius marche et medie.

69. Item, desuper dictum altare, et in facie ejusdem, est pannus siriceus, «a brocat d'or», in quo est coronatio beate Marie, in medio; et a parte dextra, Noli me tangere; et a parte sinistra, receptio beate Marie Magdalenes; et alie due ymagines ab utraque parte; et in superficie, vita beate Marie Magdalenes.

In Sancta Capella, in qua est et conservatur sanctum caput beate Marie Magdalenes.

70. Et primo, caput ejusdem beate Marie Magdalenes, infra sedem auream collocatum, sustentatum quatuor angelis ex argento deaurato. In cujus capite est corona aurea ornata quamplurimis lapidibus preciosis, et margaritis preciosissimis, diversarum specierum. Subtus caput, in circuitu colli, a parte anteriori, sunt duodecim magni lapides preciosi, videlicet, quatuor *balais*, quatuor *saphirs*, et quatuor *esmaradis*, et viginti tres margarite preciose; et in pectore, est *saphirus*, magnitudinis fere unius nucis. Et a parte inferiori ejusdem, in circuitu, sunt viginti duo lapides, preciosi, diversarum specierum, videlicet, undecim *balais*, et undecim *saphirs*, et undecim trioleti margaritarum; et in quolibet trioleto sunt tres margarite, excepto uno, in quo non sunt nisi due. Desubtus vero lapidem saphirum, est «ung fermelhet» ex auro purissimo, ad modum roze, in quo affiguntur in circuitu quatuor lapides dicti *balaix*, cum quatuor trioletis margaritarum; et in quolibet trioleto, tres margarite magne et preciosissime; in medio vero est lapis cadratus, dictus *saphirus*, preciosissimus. Desubtus, pendet «ung tableau d'or fait a fon de cuve[1]», cum Nunciata ab intro cristallum; in cujus circuitu sunt sex parvi *balaix*, cum sex margaritis mixtim, ornantes dictum «tableau». Habens de retro, in esmalho, Crucifixum, cum Nostra Domina, et beato Johanne evangelista, cum campo esmalhato «de roge cler», pendens cum cathena parva aurea. Basis vero, sive pes ejusdem capitis, sustinetur sex leonibus, et sex aliis animalibus, argenteis deauratis. In summitate corone, a parte anteriori, «ung fermelhet» ex auro, in quo sunt «ung cuer de diamant», cum tribus lapidibus dictis *Robis*[2], cum tribus margaritis. In collo ejusdem capitis, pendet parva cathena aurea, cum corde

[1] Ce tableau d'or fait à fond de cuve, qui était sous un cristal et représentait l'Annonciation, semble être un petit bas-relief placé dans une boite à parois verticales.

[2] Rubis.

Digitized by Google

aureo. A parte anteriori ejusdem capitis, est tabula argentea, scripta «d'esmal,» verbis sequentibus :

Carne prius lubrica, post hec plorando[1] pudica,
Hospita munifica[2], Christi specialis amica,
Transita post maria, micuit domitata[3] Maria.
Bis sex centeno junctis tribus octuageno,
Princeps Salerne, bonitatis amore superne,
Hanc auro decorat[4], quam clara[5] corona decorat.
Ergo patrona pia, tu semper adesto[6], Maria,
Hic huic viventi, paradisum da morienti.

Pendent equidem in collo ipsius capitis sequentia, videlicet :

71. Primo, unum reliquiare ad modum pinnaculi, ex auro purissimo, cum quatuor tabletis cristallinis, infra quas sunt ymagines sequentes : primo, sanctus Cristofforus, sanctus Michael, sanctus Jacobus, et sanctus Bartholomeus. In cujus pede sunt quatuor *rubis* preciosi, et desuper, in cacuminibus, viginti quatuor margarite. Pendens in cathena aurea. Ponderis in universo, sex unciarum cum dimidia.

72. Item, unum «colier» ex auro, rotundum, cum quodam crocheto ex auro, ponderis unius marche et novem denariorum.

73. Item, unum «camalh» ex auro, sive «collier fait a lettres et las d'amours, a margarites, larmes, et autres petites fleurs»; ponderis unius marche, sex unciarum, et trium denariorum. In quo pendent *arma*, sive scutum ex auro, quondam *dne Margarite de Riperiis*.

74. Item, quosdam «paternostres» ex auro, numero quinquaginta septem, cum signis cadratis sex; in quibus est passio domini depicta, ex esmalho; ponderis duarum unciarum, et viginti unius denariorum.

75. Item, unum cor ex auro, in cujus medio est beata Maria Magdalena, et ab alio latere, Nostra Domina de Pietate; et habet circulum in quo describitur *Marie de Clèves, duchesse d'Orléans*.

76. Item, unum Agnus Dei ex auro, in quo est depicta beata Maria Magdalena; et ab alia parte est Jhus.

77. Item, unum «fermilhier» ex auro, ornatum tribus margaritis magnis, uno *saphir*, et uno *balaix*.

78. Item, aliud «fermilhier» ex auro, cum tribus margaritis optimis, et uno *saphir* in medio.

79. Item, unum Agnus Dei ex auro, ornatum sex margaritis in circuitu.

[1] Faillon, *Mon. inédits*, I. 909, «amando».
[2] *Id.* «Mirifica.»
[3] *Id.* «Bonitate.»
[4] *Id.* «Levat.»
[5] *Id.* «Sacra.»
[6] *Id.* «Nobis adesto.»

Digitized by Google

80. Item, tres parvos Agnus Dei ex auro, cum firmaturis.

81. Item, quadraginta tres annuli aurei (cum corde aureo, ornatum quatuor margaritis, et uno lapide dicto *turquesa*), ut plurimum muniti lapidibus preciosis diversarum specierum; inclusi in quadam parva cathena argentea; ponderantes in universo quatuor unciarum et trium denariorum.

82. Item, unum cor aureum. — Item, aliud cor aureum platum. — Item, caput hominis ex auro parvum. — Item, quedam pecia «d'un collier d'or»; ponderis in universo duarum unciarum, quatuor denariorum cum dimidio. Que quatuor pecie fuerunt incluse in dicta cathena parva argentea, cum predictis annulis.

83. Item, quosdam «paternostres», ex argento, numero quinquaginta quinque, ponderantes unam marcham, deaurati.

84. Item, quosdam alios «paternostres», ex argento, numero viginti septem.

85. Item, quoddam Agnus Dei, ex argento deaurato.

86. Item, quedam ancora ex argento, cum annulis tribus, ligatis cum cathena argentea.

87. Item, una «possa», sive uber[1], argenti.

88. Item, aliud Agnus Dei «esmalhé».

89. Item, unum cor jaspidis circumdatum argento.

90. Item, quedam «baga[2]» ad modum solis, ex argento deaurato, scripta circumcirca.

91. Item, unum parvum cor argenteum.

92. Item, quedam parva potencia[3] argentea.

93. Item, unum annulum fractum, ex auro, repositum in custodia sancte ampulle.

94. Item, unum «penunsel[4]» argenti, parvum.

95. Item, unum parvum cor argenti, in quo pendet parva margarita. Que omnia sunt ponderis duarum marcharum.

96. Item, due pecie coralli.

97. Item, quosdam «paternostres» coralli, parvos, repositos in custodia sancte ampulle.

98. In armario in quo conservatur dictum caput, est quedam custodia argentea deaurata, cum diversis ymaginibus, tam a parte inferiori quam superiori; infra quam conservatur sancta Ampulla, in qua existit de terra madefacta ex sanguine Xpi. Que est ex cristallo, et continetur in custodia parva ex auro purissimo, ornata margaritis preciosis, tam in inferiori parte illius, quam superiori. In qua sunt in universo margarite sexaginta una; et

[1] Mamelle.
[2] Bague. (Du Cange.)
[3] Potence, bâton recourbé. (Du Cange.)
[4] Panonceau.

Digitized by Google

in cacumine illius, est lapis preciosus, dictus *Rubis*, ad modum «calho[1]», modicum longus, et magnus. In pede vero illius, sunt duo scuta simul juncta, cum corona illa jungente; in quibus sunt depicta *arma* dominorum *Regis Renati et Johanne*, conjugum, Sicilie.

99. Item, in eadem custodia conservatur, primo, quidam trioletus, cum tribus margaritis preciosis in auro repositis.

100. Item, unus lapis *saphirus*, magnus et preciosus, in auro inclusus.

101. Item, unus *balaix* in auro inlcusus, magnus et preciosus.

102. Item, tres margarite, quarum una est magna inter ceteras, et modicum longa; alie vero due sunt minores, rotunde, et preciose.

103. Item, una puncta damantis, sive «de diamant», in auro inclusa.

104. Item, decem «paternostres», ex argento.

105. Item, quidam annulus argenteus.

106. Item, flos ex argento deaurato.

107. Item, duas pecias argenti antiquas, valoris trium solidorum.

108. Item, *ung granat*, firmatum in argento.

109. Item, alius lapis pauci valoris, contentus in argento.

110. Item, una claveta[2] argentea.

111. Item, nonnulli paternoster ex corallo, pauci valoris; longitudinis XIIII. palmorum.

112. Item, quedam ymago argentea, ad modum domicelle, representans *filiam quondam dni marchionis de Hocgbegc*[3], tenens lampadem inter manus; ponderis duarum marcharum et medie.

113. Item, custodie duarum lampadum, ponderis circiter trium marcharum.

Retro magnum altare, in quodam armario, fuerunt inventa sequentia.

114. Primo, duo aurelheria «de drap d'or meslé avec veloux cramoysin».

115. Item, duo alia aurelheria, longitudinis quilibet trium palmorum cum dimidio, ex sirico diversorum colorum, magnifica.

116. Item, unum aurelherium ex sirico percico, deauratum desuper ad modum damacii.

117. Item, alium aurelherium ex veluto rubeo, usitatum.

118. Item, alia duo aurelheria ex sirico, desuper operata ex fillo aureo et sirico, diversorum colorum, parva; et in altero ipsorum sunt arma depicta.

[1] *Calhaus*, caillou. (*Lexique roman* de Raynouard.) Le rubis dont il est question devait être brut.

[2] *Claveta* n'est point dans Du Cange, mais *clava* signifie un bâton noueux, une branche.

[3] Philippe, marquis de Hochberg, seigneur de Rothelin, grand sénéchal, lieutenant et gouverneur de Provence, sous Charles VIII et Louis XII, à partir de 1494.

Digitized by Google

119. Item, alium aurelherium ex sirico albo, contextum desuper ex fillo aureo, cum floribus rubeis, et arboribus.

In Sacristia, ultra supra descripta, fuerunt inventa sequentia.

120. Primo, quoddam palium ex veluto damascato albo, longitudinis quatuordecim palmorum, habens in medio crucifixum, cum beata Maria et sancto Johanne, hinc inde, et nonnulla arma hinc inde depicta.

121. Item, «ung frontal de brocat d'or», diversis ymaginibus plenum, et in quolibet latere seminatum floribus liliorum; longitudinis sicut precedens.

122. Item, aliud palium ex veluto «jaune vert, ambe una lista de brocat d'or», XIIII. palmorum longitudinis; et in quolibet latere, «de velut roge».

123. Item, «ung frontail de brocat d'or», in quo est figurata Passio Domini, et vita beate Marie Magdalenes; intermixtum *armis Sicilie*, «ambe los flocs de seda.»

124. Item, «ung pali de damas vert, espostat de bestias a brocat d'or»; longitudinis IX. palmorum; «ambe son frontal».

125. Item, «ung frontal», pauci valoris.

126. Item, aliud «frontail de brocat d'or».

127. Item, unum «pali» ex veluto virido, et desuper, una «lista de velut cramoysin», longitudinis XIIII. palmorum.

128. Item, aliud palium «en satin vert, brocat d'or», longitudinis XIIII. palmorum.

129. Item, aliud palium «de satin vert, brocat d'or», longitudinis XIIII. palmorum.

130. Item, duo palia «brocat d'or», magnifica, in veluto damascato persico, et in quolibet latere, ex veluto violeto, cum suo frontallo similis speciey, longitudinis IX. palmorum.

131. Item, aliud palium ex sirico, seminatum «de brocat d'or» factis «a crocs».

132. Item, unum «frontal» ex brocato aureo, cum ymaginibus, longitudinis XIIII. palmorum.

133. Item, una «bandiera» ex veluto nigro, in cujus medio est caput beate Marie Magdalenes, «de brocat d'or», sustentatum duobus angelis, cum *armis de Jacques Cuer*, et *de Bureau*, medie canne.

134. Item, aliud palium «de drap d'or», in medio, circumdatum veluto cremesino; in quo ymagines beate Marie Magdalenes, beatorum Lazari et Marthe, sunt depicte; longitudinis sex palmorum.

135. Item, aliud palium «brocat d'or, a plume de paon», cum *armis regis Francorum* in medio, sine corona; longitudinis XIIII. palmorum.

136. Item, aliud palium ex sirico rubeo antiquo, seminatum «de cannetes d'or»; longitudinis duodecim palmorum.

Digitized by Google

137. Item; aliud palium «de damas d'or suz blanc»; longitudinis XIIII. palmorum.

138. Item, aliud palium ex veluto nigro, cum *armis* hinc inde *de Florentia et de Albertis;* longitudinis IX. palmorum.

139. Item, aliud palium «bigarrat[1]» ex auro, cum *armis d'ung levrier albi;* XIIII. palmorum.

140. Item, aliud palium ex auro, «a damas sur vert»; XIIII. palmorum.

141. Item, aliud palium ex sirico, cum stellis albis, figuratum, longitudinis XIIII. palmorum.

142. Item, «ung frontal» X. palmorum, ex auro, figuratum.

143. Item, aliud palium ex auro, «sur pers, semé de paons», cum armis, in medio et angulis; longitudinis XIIII. palmorum.

144. Item, aliud palium ex sirico «jaune, avec de lambeaulx roges», longitudinis XIIII. palmorum.

145. Item, ornamentum sacerdotale «de damas blanc, cum *armis Florencie,* ex una parte, et ab alia parte, cum *armis de tres espases;* munitum cappa, casubla, diacre, susdiacre, stolla, manipulo, ornatis de «brocat d'or», figurato, tribus albis, et amitis ex tella paratis.

146. Item, quedam capa ex damasco albo, seminata «de papagaulx», ornata ex panno aureo, figurato ymaginibus; et de retro est ymago sancti Pauli.

147. Item, alia capa ex panno aureo, seminato floribus aureis, in sirico rubeo, ornata ymaginibus.

148. Item, alia capa ex damasco albo sirico, seminato crucibus, et avibus aureis, «a brocat d'or».

149. Item, alia capa ex sirico rubeo, seminato animalibus, et aliis figuris aureis; ornata «de brocat d'or», figurata canibus, et servis, et ursis albis, argenteis.

150. Item, alia capa, *que dicitur capa sancti Ludovici,* ex «brocat d'or», seminata ymaginibus ex sirico diversorum colorum; in quibus est figurata Passio Domini, et alie diverse istorie. Habens pectorale ex argento deaurato, ornato lapidibus preciosis, cum *armis regnorum Jherusalem, Sicilie et Aragonum;* habens ymaginem beate Marie Magdalenes in medio. In quo defficiunt nonnulli lapides preciosi, et ex ornamento argenteo[2].

151. Item, alia capa ex damasco percico, seminato leonibus aureis.

152. Item, ornamentum sacerdotale ex damasco albo, ornato ex panno aureo; munitum casubla, diacono et subdiacono, stolla et manipulo.

153. Item, aliud ornamentum sacerdotale ex damasco figurato, orna-

[1] *Bigarrat* en provençal correspond au mot français *bigarré,* et indique un objet de diverses couleurs.

[2] La chape de saint Louis d'Anjou fut exposée en 1867, dans les galeries de l'Histoire du travail, n° 2293 du Catalogue.

Digitized by Google

tum «de damas d'or»; munitum casubla, diacono, subdiacono, stolla, manipulo et alba.

154. Item, aliud ornamentum ex sirico albo figurato, antico, ornato «de brocat d'or», figurato diversis ymaginibus; munito casubla, diacono, subdiacono, stolla, manipulo, et albis, et amitis.

155. Item, quamdam casublam ex veluto albo, damascato «de drap d'or», cum ymaginibus diversis diversorum colorum, munitam stolla, manipulo, cordono, amito et alba.

156. Item, aliud ornamentum sacerdotale ex sirico virido «sus lo jaune», munito casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis.

157. Item, quamdam casublam novam «de damas blanc», ornatam ex «brocat d'or», munitam stolla et manipulo.

158. Item, aliam casublam ex satino albo, ornatam «de brocat», munitam stolla et manipulo.

159. Item, aliam casublam ex damasco albo, ornatam ex «brocat», munitam stolla et manipulo, cum *armis de Percigni.*

160. Item, aliam casublam ex sirico albo, seminato floribus aureis, ornatam ymaginibus; munitam stolla, manipulo et alba.

161. Item, casublam ex veluto «cramoysin», ornatam veluto nigro, munitam stolla et manipulo; cum *armis dne de Riperiis* quondam.

162. Item, casublam, cum stolla et manipulo, ex sirico rubeo damascato, et seminato floribus aureis, ornatam ymaginibus, cum alba.

163. Item, casublam ex veluto cramoysino, ornatam «de brocat», habens crucifixum de retro; *cum armis*, ab una parte *duarum clavium*, ad modum crucis, et ab alia parte, desubtus, *ad modum scacorum*[1]; cum stolla, manipulo et alba.

164. Item, casublam ex damasco virido, ornatam ymaginibus, cum stolla, manipulo, alba et amito ornatis.

165. Item, casublam ex damasco rubeo, seminato floribus aureis, ornatam ymaginibus «de brocat», cum stolla, manipulo et alba.

166. Item, casublam «de drap d'or», (munitam) stolla, manipulo et alba, ornatam figuris et ymaginibus aureis, cum *armis* «a ung lion d'or sur ung champ vert», a quatuor partibus, ad modum crucis.

167. Item, casublam ex sirico, figuratam arboribus fere albis, ornatam figuris ex sirico, cum armis et marca; munitam stolla et manipulo.

168. Item, casublam ex veluto percico, cum *armis unius leonis nigri*, cum stolla et manipulo.

169. Item, casublam ex damasco nigro, ornatam «de brocat d'or», cum diversis ymaginibus, *cum armis de Castilhon;* munitam stolla et manipulo.

170. Item, casublam «de satin jaune, ornatam de brocat», cum ymaginibus, munitam stolla et manipulo.

[1] Echiquier.

Digitized by Google

171. Item, casublam ex veluto nigro, figurato, ornatam ex brocato, cum stolla et manipulo.

172. Item, casublam ex damasco nigro, ornatam «de brocat», cum ymaginibus, et *armis* «a estaquier», munitam stolla et manipulo.

173. Item, ornamentum sacerdotale ex panno aureo, ornatum «de brocat d'or», figurato, cum *armis seminatis rosis*[1], *et clavibus desuper,* munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, albis et amitis.

174. Item, quamdam tunicam muliebrem «de drap d'or», donatam per *principissam Aurayce.*

175. Item, ornamentum sacerdotale in veluto percico, figurato, «en brocat d'or», ornatum «a brocat d'or» cum ymaginibus diversis, cum *armis Sicilie et Jherusalem,* munitum diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis ornatis.

176. Item, casublam «de drap d'or», mascatam[2] ex veluto percico, ornatam «de brocat d'or», cum ymaginibus diversis ditissime, cum *armis ducis Burbonis,* munitam stolla, manipulo, alba et amito.

177. Item, casublam ex satino percico, seminatam floribus liliorum aureis, ornatam «de brocat d'or», cum diversis istoriis et ymaginibus, munitam stolla, manipulo, et alba parata; *que dicitur casula regis Karoli*[3]; habens lambellos rubeos in superiori parte.

178. Item, ornamentum sacerdotale ex panno aureo supra siricum rubeum, ornatum «de brocat d'or», cum diversis istoriis et ymaginibus; munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis paratis.

179. Item, aliud ornamentum ex damasco rubeo, seminato capitibus servorum ex auro, ornatum «de brocat d'or», cum diversis ymaginibus, munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis paratis.

180. Item, aliud ornamentum ex damasco violeto, ornatum «de brocat d'or», cum diversis ymaginibus, cum certis armis, munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis et manipulis.

181. Item, aliud ornamentum ex satino violeto, ornatum «de brocat d'or», munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis et manipulis.

182. Item, aliam casublam ex satino violeto, cum stolla et manipulo, ornatam «de brocat d'or».

183. Item, aliud ornamentum ex veluto cremesino, ornato «de brocat d'or», cum diversis istoriis et ymaginibus, munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis paratis.

184. Item, aliud ornamentum «de damas roge et vert», cum animalibus et avibus aureis, ornatum «de brocat», cum diversis ymaginibus au-

[1] Armes de Beaufort, indiquant Grégoire XI.

[2] *Masclée,* c'est-à-dire frettée en losange, de *mascla, macula*, maille. (Du Cange.)

[3] Charles II, roi de Sicile et comte de Provence. Les lambels de gueules figurés dans la partie supérieure de la chasuble fleurdelysée reproduisent les armoiries de ce prince.

Digitized by Google

reis; cum *armis trium capium bovum;* munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis paratis.

185. Item, aliud ornamentum, cum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, et albis paratis, ex damasco «de cramoysin», ornato «de brocat d'or», cum quadam arbore, et ymaginibus prophetarum, e damasco virido.

186. Item, casublam «de brocat d'argent», ornatam de «brocat d'or», cum diversis istoriis, habens desuper Nostram Dominam de Pietate; et ab uno latere, *arma Florentina,* et ab alio latere, *arma Laurencii Cathani;* munitam stolla, manipulo, et alba parata, et amito parato.

187. Item, nonnulla alia ornamenta antiqua, corrosa et devastata, que non meruerunt reponi in hujusmodi inventario.

188. Item, unam capam ex sendallo nigro, pauci valoris, cum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis, albis et amitis.

189. Item, aliam capam ex panno aureo, figurato, antico.

190. Item, alia capa ex satino «jaune».

191. Item, alia capa antiqua, figurata, pauci valoris.

192. Item, ornamentum sacerdotale, munitum casubla, diacono, subdiacono, stollis, manipulis et albis; cujus casubla est ex damasco albo, figurato, ornata panno aureo; diaconus et subdiaconus ex satino albo.

193. Item, aliud ornamentum, videlicet casublam, diaconum et subdiaconum, (cum) stollis et manipulis, ex satino rubeo, ornatum «de drap d'or», cum sirico virido, habens arma ab utraque parte.

194. Item, palium «de brocat d'or», figurato ex veluto cramoysino, circumdato veluto virido, habens a quatuor partibus, *arma* videlicet *regis Renati* a duabus partibus, et ab aliis duabus partibus *arma regine Johanne,* Sicilie, ejus consortis; longitudinis duarum cannarum, et latitudinis unius canne.

195. Item, aliud palium figuratum, ex sirico violeto, figure ex auro, seminatum diversis animalibus.

196. Item, aliud palium, in quo sunt *arma dni. regis Karoli secundi,* in satino percico, seminato floribus liliorum ex auro, cum lambellis desuper rubeis; habens in medio istoriam trium Regum, et Nostre Domine tenentis Dominum nostrum inter brachia. In cujus pede est figura regis Karoli, genibus flexis. Longitudinis unius canne, et latitudinis medie canne.

197. Item, aliud palium ex panno aureo in sirico rubeo; (longitudinis) decem palmorum, vel circa; et latitudinis sex palmorum.

198. Item, aliud palium ex sirico rubeo, figuratum leonibus, aquilis, et serpentibus, et aliis animalibus, et floribus aureis; longitudinis unius canne et medie, et latitudinis unius canne.

199. Item, aliud palium «de drap d'or» in sirico percico, circumdatum veluto percico, cum *armis lupi;* longitudinis unius canne et medie, et decem palmorum latitudinis.

Digitized by Google

200. Item, quedam banderia[1], habens *cor rubeum* in medio.

201. Item, alia ex sirico, habens tres flores liliorum ex auro.

202. Item, alia habens *arma de Jaque Cuer.*

203. Item, aliud palium ex panno aureo ad modum damasci, longitudinis x. palmorum, et latitudinis trium palmorum.

204. Item, aliud palium ex panno aureo, circumdato a tribus partibus, cum *armis luporum;* longitudinis decem palmorum, et latitudinis unius canne.

205. Item, duos magnos tapices velutatos quilibet habens duodecim rotas.

206. Item, unum alium parvum «tapis» etiam vellutatum, sex palmorum longitudinis, et quatuor latitudinis.

207. Item, quamdam mapam primam, operatam in quolibet capite ex sirico rubeo.

208. Item, alia mapa prima, etiam operata in quolibet latere ex sirico rubeo.

209. Item, alia mapa prima, nichil operata.

210. Item, alia mapa, operata in capitibus ex bumbace[2].

211. Item, alia mapa, operata diversis ymaginibus, consumpta antiquitate.

212. Item, alia mapa, quasi nova, longitudinis trium cannarum, operis Veneciarum.

213. Item, alia mapa, bona et prima, operis «de Troye», fina... (Nous omettons ici 94 articles sans intérêt, consacrés aux nappes, aubes, etc.)

214. Item, septem missalia pergamenea, bona.

215. Item, unum missale in duobus voluminibus, auctentica, bene scripta, et auro illuminata, pergamenea, ad usum romane curie.

216. Item, aliud missale anticum, pergameneum.

217. Item, aliud missale antiquum, nullius valoris.

218. Item, aliud, sive «le antiq», et ex littera antica, nullius valoris.

219. Item, liber officii sancti Ludovici, auctenticum et decorum, pergameneum.

220. Item, quamdam tunicam Nostre Domine, violetam, et bordatam veluto rubeo, sine manicis.

221. Item, aliam tunicam Domini Nostri, similis coloris, parvam.

222. Item, alias duas ex panno nigro, bordatas «de menu vars, pro Nostra Domina et ejus filio.

223. Item, alie due, similis figure, ex panno rubeo, bordatam «de menu vars», pro Nostra Domina et ejus filio.

224. Item, alie due, similis coloris et speciey.

[1] Bannière.

[2] Nappe aux chefs ouvrés de soie. *Bombix*, ver à soie.

Digitized by Google

225. Item, alia parva tunica, pro filio Nostre Domine, ex veluto rubeo, bordato ex veluto nigro ab utraque parte.

226. Item, fistulas cujusdam parvi organi, ex stagno «de Cornalhes», ponderantes in universo sexdecim libras.

227. Item, liber textus evangeliorum, ex pergameno.

228. Item, liber epistolarum, ex pergameno.

229. Item, unum candelabrum ex lothono, in undecim petiis.

230. Item, viginti vinacherias [1].

231. Item, duas baucinas [2], pauci valoris, ex lotheno.

232. Item, duas cledas [3] ferreas, bene operatas.

233. Item, quamdam cathedram ferream pontifficalem.

234. Item, in quadam capeea, duos bordonos argenteos, habentes in superficie illorum beatam Mariam Magdalenam, cum angelis eam sustinentibus, cum *scutis Regis* coronatis et deauratis, in superficie illorum.

235. Item, custodia corporalium, ex panno aureo, habens ymaginem beate Marie Magdalenes, circumdatam fere margaritis parvis, ab una parte, et ab alia, sunt *arma de Fuxo*, cum corporalibus.

236. Item, alia custodia corporalium, ex veluto rubeo, brocato foleis et floribus, cum corporalibus intro.

237. Item, alia custodia, ab una parte, «de brocat» diversorum colorum, et ab alia parte, «de damas cramoysin», cum firmario imperfecto, ex argento, munito corporalibus.

238. Item, alia custodia cum litteris *Jhs.*, de fillo aureo, ab una parte, et ab alia parte, ex satino percico, munita corporalibus.

239. Item, alia custodia ex cameloto violeto, munita corporalibus.

240. Item, alia custodia ex brocato, cum ymagine Nunciate, munito corporalibus.

241. Item, alia custodia ex damasco percico ab una parte, munito ut supra.

242. Item, alia custodia «de brocat d'or», cum crucifixo, munito corporalibus.

243. Item, alia «de brocat d'or» ab utraque parte, cum crucifixo, munito corporalibus.

244. Item, alia custodia, diversorum colorum, ex sirico, pauci valoris, munita.

245. Item, alia ex damasco albo, et munito corporalibus.

246. Item, viginti corporalia.

247. Item, sex toalhetas [4], ex sirico diversorum colorum.

[1] Burettes.

[2] *Bauca*, vase à vin. (Du Cange.)

[3] Claies, grilles.

[4] Touailles.

Digitized by Google

248. Item, quamdam servietam, longam et bonam.

249. Item, unum «devendal[1]», ex sirico.

250. Item, quinque alias toalhetas, ex sirico diversorum colorum.

251. Item, unum «vel», ab una parte ex tella brodata ex fillo aureo diversarum litterarum, et ab alia parte ex sirico «changant».

252. Item, sexdecim «mocadors[2]», tam ex sirico quam ex tella.

253. Item, duos «vels».

254. Item, duas capceas nucis[3], cum sera et clave, magnas.

255. Item, quatuor alias capceas parvas, ex pino.

Visite du chef de Sainte-Madeleine, après le vol de 1505.

1504 ab Incarnatione, et die XXII. Januarii.

256. XXII. Lapides preciosi in inferiori parte dicti capitis; et nichil deest de lapidibus prefatis.

De margaritis in inferiori parte prefata, nichil deest nisi una margarita.

Magnus saphirus pectoralis existit.

Duodecim lapides preciosi magni, in circuitu colli, inveniuntur integre.

Viginti tres margarite, in eodem circuitu colli, et una superstes, inveniuntur. Qui circuitus colli, cum lapidibus et margaritis prefatis eidem affixis, sunt in caysono.

Corona fuit inventa in septem peciis.

In corona sunt, octo saphiri magni. Item, octo «balaix» magni. Item, octo «esmaradis» magni. Item, triginta octo margarite magne. Item, viginti sex parve «esmaradis». Item, viginti septem parvi «balays».

257. Item, XXVII. «esmails, d'or de nacre», qui in circuitu colli capitis ex auro (erant?).

258. Item, Agnus Dei, largum ad modum ostie, cum scuto de auro, cum barra «de gulles» et ab alia parte, cum «roleau», habens XV. margaritas in circuitu, cum cordono.

259. Item, quedam cathena ex argento deaurata.

260. Item, unum «carcan[4]» argenti, parvum.

261. Item, tresdecim marcas, una uncia, et sex den., ex auro, inclusa facie capitis dive Magdalenes.

Que omnia fuerunt reposita infra parvam capceam, excepto capite, et inde delata, cum ipsa facie, infra armarium in quo custoditur sanctum caput, inibi custodienda. In presentia dicti mei, necnon magistri Henrici Ia-

[1] Tablier. (*Lexique roman* de Raynouard.)

[2] Je crois que ce sont tout bonnement des mouchoirs, servant aux officiants pour essuyer la sueur.

[3] Caisses de noyer.

[4] Collier serré au cou.

Digitized by Google

cobi, regentis dicti conventus, magistri Bertrandi Cortesii, magistri in theologia, fratris Anthonii Enrigueti, fratris Anthonii Audiberti, vicarii, nobilis Petri de Roca, bajuli, Jacobi Folqueti et Ludovici Martelli, sindicorum, nobilis Bertrandi Pugeti, magistri Guilhelmi Bateleti, aurifabri, qui omnia ponderavit, et plurium aliorum, tam fratrum quam civium ejusdem ville. Et me Petro Alberti, racionali et archivario.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Cour des comptes; reg. B 1226, fol. 1-30.).

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie et en droit canon,
correspondant du Ministère.

Description de deux tapisseries historiées de la cathédrale du Mans.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère, à Poitiers.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. l'abbé Barbier de Montault, le plus zélé et le plus ubiquiste des correspondants du Ministère, lui adresse la description de deux tentures qu'il a vues en 1858 dans un atelier de réparation d'Angers. L'une, qui montre plusieurs scènes de la légende de saint Julien, premier évêque du Mans, est datée de 1509, et porte des armes qui doivent être celles du chapitre, bien qu'elles diffèrent quelque peu du blason adopté par lui. D'après M. Th. Cauvin, dans le *Supplément à l'essai sur la statistique du département de la Sarthe*, ces armes seraient «de gueules à la croix d'or, chargée d'une clef de sable, cantonnée de quatre chandeliers d'argent». Celles de la tapisserie sont, d'après M. l'abbé Barbier de Montault, «d'argent à la croix de gueules chargée de trois chandeliers du premier, posés 2 et 1».

Cette tapisserie appartient, en effet, à la cathédrale, où l'on voit encore, dans les collatéraux du chœur, des rouleaux de bois qui servaient de poulies afin de la tendre.

Une tapisserie de cette suite ayant appartenu à M. de Farcy d'Angers, qui l'avait fait figurer à l'Exposition rétrospective de Tours en 1873, porte les armes d'Avois et de Montejean, qui sont

Digitized by Google

sans doute celles du donateur. Elle appartient, aujourd'hui, à M. Genevraye, conseiller à la cour d'Angers, à qui M. de Farcy l'a cédée à la condition qu'elle ferait retour à la cathédrale du Mans, ou qu'elle irait au musée.

La seconde tapisserie, qui est du commencement du XVIe siècle, représente la légende de saint Gervais et de saint Protais. Elle se compose de onze pièces tendues actuellement dans la cathédrale du Mans au-dessus des stalles des chanoines. L'abbé Tournesac prétendait qu'une suite semblable appartient à la cathédrale de Sens. La première pièce, dont la scène se passe dans une église, est intéressante par la représentation d'un jubé, édifié d'autels, surmonté d'un crucifix accosté des figures de la Vierge et de saint Jean, et accompagné d'un côté d'une horloge, et de l'autre, d'un orgue.

La septième, qui représente les deux saints mis en prison par l'ordre de Néron, offre cette particularité, qui se rencontre également dans certaines miniatures, que le trousseau des clefs du geôlier est attaché à un bâton.

Dans la dixième, où les deux saints sont conduits devant le prevôt de Milan, d'une fenêtre de la prison vue du dehors, pend une corbeille que tient au bout d'une corde un prisonnier qui agite une sonnette afin d'appeler l'attention et les aumônes des passants : fait qui a persisté longtemps dans les habitudes pénitentiaires, car il nous semble en avoir encore été témoin en passant devant une prison de Marseille en 1842.

Dans la onzième, où saint Protais a été décapité, un bourgeois de Milan coud le corps dans un suaire, qui en épouse les formes; son fils, qui a apporté un cercueil, creuse la tombe. Il nous semble, s'il faut s'en rapporter aux miniatures, que l'inhumation au moyen âge se faisait souvent dans le suaire seul. Il y aurait là un point à éclaircir.

Les détails d'architecture et de mœurs que nous avons relevés dans la communication de M. l'abbé Barbier de Montault nous semblent surtout intéressants à faire connaître. Aussi proposerons-nous de déposer aux archives du Comité la description d'où nous les avons extraits.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Chapelle et cimetière souterrains, à Aubeterre (Charente).

Communication de M. Bourdet, ingénieur civil.

(Séance du 12 mars 1877.)

M. Bourdet, ingénieur civil à Puteaux (Seine), a envoyé la description, accompagnée de plan et de coupe, d'une chapelle souterraine devant laquelle est un ancien cimetière établi dans une longue galerie taillée aussi dans le rocher.

La ville d'Aubeterre, située arrondissement de Barbezieux, département de la Charente, s'élève sur les pentes d'une colline escarpée que dominent les restes d'un ancien château en partie taillé dans le roc; réparé au xve siècle, de grandes salles y furent ajoutées sous le règne de Louis XIII. Aujourd'hui, quelques dépendances sont habitées par le propriétaire. L'éminence qui porte les ruines est une roche calcaire blanche qui a pu motiver la dénomination d'Aubeterre. C'est au-dessous du château qu'ont été creusés la chapelle et le cimetière, mis en communication au moyen d'une porte placée dans l'axe de la chapelle; un passage souterrain, obstrué maintenant par un éboulement, permettait de descendre du château dans les tribunes de la chapelle.

Le plan envoyé par M. Bourdet est coté dans son ensemble comme dans ses détails; on y voit que la chapelle, composée d'une nef principale et d'un bas côté, a 24^{m},50 de longueur, en comprenant le rayon d'une abside semi-circulaire, et 14 mètres de largeur; deux forts piliers prismatiques séparent les nefs qu'éclairaient deux baies pratiquées sur le côté oriental de la nef principale. La galerie formant l'ancien cimetière a 29 mètres de long sur 8 mètres de large. Au milieu de sa face occidentale sont taillées quatre niches, profondes de 2 mètres, dans lesquelles sont déposés aujourd'hui de nombreux ossements. Les tombeaux tracés sur le plan sont au nombre de trente-quatre, alignés dans le sens de la longueur de la galerie; ce sont de simples fosses creusées dans un sable brun, que M. Bourdet croit avoir été apporté du dehors. Une porte a été postérieurement ouverte à l'extrémité orientale de la galerie, pour établir une communication avec l'extérieur; elle date du moyen âge, ce qu'indique sa forme; la voûte,

Digitized by Google

taillée au-dessus des tombeaux, est en cintre surbaissé, dont la plus grande hauteur est de 6 mètres.

Ce cimetière souterrain, maintenant abandonné, était encore, il y a trente ans, le seul qui desservît la commune d'Aubeterre.

La coupe de la chapelle indique une hauteur totale de 12 mètres; une longue voûte sans divisions la couvre; trois travées surmontées d'arcs surbaissés relient les deux nefs. En haut de la face occidentale du bas côté sont pratiquées des tribunes ouvertes par d'étroites arcades, le tout taillé dans le roc, ainsi que les balustrades ajourées.

Au centre de l'abside, là où devrait être l'autel, est un tombeau décoré de détails d'architecture et datant de la fin du XVIe siècle; c'est la sépulture des derniers marquis d'Aubeterre, seigneurs protestants, propriétaires alors du château et de ses dépendances. Malheureusement, aucune moulure décorative, aucun détail peint ou sculpté n'existe dans cette chapelle pour servir à en déterminer la date. Toutefois, la simplicité du plan, le cintre employé dans les voûtes et dans les arcs, la porte ouverte à l'extrémité du cimetière, après coup et durant le moyen âge avancé, peuvent faire admettre que ces souterrains remontent à l'époque romane.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, année 1875. Château-Thierry, 1876, in-8°.

Charte de Charles VIII confirmant la donation faite, par le grand Bâtard de Bourgogne, de la place d'un marché aux habitants de Château-Thierry, communiquée par M. Nusse. P. 41 à 43.

Notice sur le hameau de Drachy-sur-Marne, par M. le docteur Corlieu. P. 44 à 48.

Essai de glossaire local ou Recueil de mots patois et de locutions en usage dans l'arrondissement de Château-Thierry (Orceois et Valois, Champagne et Brie), par M. Mayeux. P. 49 à 60.

Donation du duché de Château-Thierry par le duc d'Alençon à Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, par M. Nusse. P. 61 à 63.

Notice historique sur Gandelu (Aisne), par M. Nusse. P. 64 à 106.

Grottes préhistoriques d'Essômes, par M. L. de Laubrière. P. 107 à 110.

Notices historiques sur Troësne et Chouy, par M. Nusse. P. 111 à 149.

Un almanach en 1718 ou description d'un tir provincial d'arquebusiers à Meaux en Brie, le 29 août 1717, par M. Barbey. P. 150 à 171.

Notice biographique sur Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, de Château-Thierry, médecin du dauphin Louis XVII (1744-1826), par M. le docteur Corlieu. P. 172 à 175.

Siége et capitulation de Château-Thierry en 1591, texte par M. Guérin; chartes communiquées par le docteur Corlieu. P. 176 à 196.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1875, par M. Hachette. P. 197 à 204.

Digitized by Google

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Travaux de juillet 1875 à juillet 1876, 3e série, t. XIV. Saint-Quentin, 1877, in-8°.

Philosophie, littérature, histoire.

De la diversité originelle des espèces animales, par M. Charles Daudville. P. 107 à 119.

Les comtes de Soissons (966-1789), par M. Ed. de Barthélemy. P. 120 à 261.

Journal de l'incendie et de la restauration de l'église de Saint-Quentin (1669-1685), par le chanoine Charles de Croix, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de M. Félix Le Serurier, par M. G. Lecocq. P. 262 à 446.

La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, par M. A. de Marsy. P. 447 à 472.

Poésie.

L'apaisement, par M. Achille Millien. P. 463 à 468[1].

Le bonheur, stances mystiques, par M. Le Roy de Bonneville. P. 469 à 472.

Deuil et gloire (souvenirs de 1875), par M. Edmond Delière. P. 473 à 478.

Le Kloareck ou le soldat séminariste bas-breton (religion et patrie), par M. Henri Galleau. P. 479 à 485.

Nouvel an, par M. Francis Bellier. P. 486 à 488.

Pantouns, poésies inspirées par les chants populaires de la Malaisie, par M. Al. Vincent. P. 489 à 497.

La pierre qui vire, légende franc-comtoise, par M. Mercier. P. 498 à 501.

Poésie, par M. Léon Magnier. P. 502 à 510.

Don Juan et Haïdée, par M. Edmond Delière. P. 511 à 521.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — Annales, t. IV. Nice, 1877, in-8° avec planches.

Le martyre de sainte Agnès. Introduction, par M. A.-L. Sardou. P. v à xvi; texte et traduction. P. 1 à 112.

Raymond Féraud au concours ouvert en 1875. P. 113 et 114.

[1] A partir de la page 472 il y a une erreur de pagination.

Digitized by Google

Choix de proverbes, locutions proverbiales, etc., recueillis dans le dialecte romano-provençal du Piémont, par M. F. Malval. P. 119 à 140.

Anciens camps retranchés des environs de Grasse, par M. P. Sénequier. P. 141 à 152.

Nice et Cimiez, par M. F. Brun. P. 153 à 164.

Description des bains de Cemenelum, d'après les découvertes faites en 1875, par M. Brun. P. 165 à 172.

Vérifications des inscriptions romaines de Vence, par MM. Brun et Sardou. P. 173 à 180.

Note sur une inscription grecque trouvée à Antibes, en 1866, par le docteur Mougins de Roquefort. P. 181 à 183.

Une excursion aux lacs des Merveilles près de Saint-Dalmas-de-Tende. Ancien glacier métamorphosé en monument carthaginois, par M. le docteur Henry. P. 185 à 205.

Hylaïre, rhapsodie ionienne, par M. L. Fabre des Essarts. P. 269 à 272.

Vence et la voie Julia Augusta, par M. Edmond Blanc. P. 289 à 298.

Notices nécrologiques : Philippe Gény, par M. le docteur B. Niepce. P. 299 à 304; — Gallois-Montbrun, par M. Marguet. P. 305 à 309; — Marcelin Maurel, par M. Edmond Blanc. P. 311 à 315.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Leclerc. P. 317 à 322.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. — Mémoires, t. V, 1875. Cannes, 1875, grand in-8° avec planches.

Chronologie des abbés de Lérins (fin), par M. l'abbé Tisserand. P. 17 à 50.

Monuments mégalithiques de Saint-Césaire, par M. J.-A. Bourguignat. P. 217 à 230.

Les prédécesseurs de Shakspeare: Étude sur John Lilly, par M. E. Lafond, p. 231 à 249.

Étude sur George Peel, par M. E. Lafond. P. 250 à 264.

Étude sur John Marston, contemporain de Shakspeare, par M. E. Lafond. P. 265 à 285.

Exploration archéologique à Saint-Paul-de-Vence, par M. Ed. Blanc. P. 286 à 316.

M. Émile Galichon, par M. A. Macé. P. 327 à 330.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — Mémoires. Marseille, 1877, in-8° avec planches.

Ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, par M. l'abbé L.-T. Dassy. Tout le volume : IV-638 pages.

Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation. — Bulletin, n° 12. Bône, 1876, in-8°.

Notices nécrologiques. P. 17 à 22.

Situation de la bibliothèque et du musée au 31 décembre 1875, par M. Doublet. P. 23 à 32.

Rapport sur l'exercice 1875, par M. E. Laurent. P. 37 à 41.

Rapport sur le Madrazen et le Kbour er-Roumia, par M. l'abbé Mougel. P. 71 à 110.

Observations sur le mémoire de M. l'abbé Mougel relatif au Madrazen, par M. Goujon. P. 111 à 115.

Découverte d'inscriptions à Aïn-Kebira, par M. Vincent. P. 116 à 126.

Société historique et archéologique du Périgord. — Bulletin, t. II. Périgueux, 1875, in-8° avec planches.

La collégiale de Montpazier, par M. le chanoine Labat. P. 27 à 30.

Un dernier mot sur Cyrano-Bergerac, par M. Dujarric-Descombes. P. 31 à 34.

Papiers provenant du château de Salagnac, par M. F. Villepelet. P. 35 et 36.

Des Cluseaux, par M. le marquis de Fayolle. P. 36 à 42.

La grotte de Raymonden, par M. Féaux. P. 42 et 43.

Portail de l'église de Coursac, par M. H. Nalet. P. 43 et 44.

Niche sur l'angle de la maison Mesplier, par M. H. Nalet. P. 44 et 45.

Construction et décoration du portique du temple de Vésunna, déesse tutélaire des Pétrocores, par M. le docteur E. Galy. P. 45 à 49.

Monnaie mérovingienne (*Triens*) frappée à Thiviers, par M. E. G. P. 49 et 50.

L'art du peintre-verrier, par M. J. Mandin. P. 54 à 56.

Le Périgord ou Musée des archives nationales, par M. F. Villepelet. P. 68 à 92.

Notes sur l'histoire de Bergerac, par M. Ch. Durand. P. 93 à 115, 241 à 243.

Digitized by Google

Découverte faite, à la fin de février 1875, des ossements de plusieurs évêques de Périgueux ensevelis dans le chœur du chapitre de Saint-Front, par M. le chanoine René Bernaret. P. 115 à 125.

Divinité panthée trouvée à l'Isle, à Périgueux, par M. le docteur E. Galy. P. 125 à 133.

Rente due aux chartreux de Vauclaire sur le château de la Lune, par M. F. V. P. 134 à 138.

Cachet trouvé au couvent des Ursulines de Périgueux, par M. J. Mandin. P. 138 à 140.

Sceau en bronze d'Armand de Biron, par M. A. de F... P. 140 et 141.

Sceau du chapitre de Saint-Astier, par M. A. de F... P. 142.

Rapport sur le livre de M. Mourié : *La Guyane française*, par M. Ivan de Valburne. P. 142 à 148.

La Linde, par M. le comte de Cumond. P. 155 à 167.

Les foires de Faux avant 1789, par M. Ch. Durand. P. 168 et 169.

Notes biographiques sur Étienne Cœuilhe, par M. A. Dujarric-Descombes. P. 169 à 174.

Une plaque d'armoiries de la famille des Courtin de Caumont, par M. A. de Froidefond. P. 174 à 177.

Confirmation des priviléges de la ville de Sarlat par Henri IV, par M. G. de Gérard. P. 177 à 181.

L'église de Limeyrat, par M. J. Mandin. P. 181 à 183.

Afferme des droits du Verrouil du prieuré de Saint-Martin de Bergerac, par M. Élie de Biran. P. 183 à 188.

Un portrait de Brantôme, par M. A. Dujarric-Descombes. P. 188 et 189.

Méthode pour copier exactement les inscriptions, par M. de Mourcin. P. 189 à 191.

L'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve-d'Aveyron, par M. J. Mandin. P. 191 et 192.

Documents concernant la commune de Chavagnac, par M. Ph. de Bosredon. P. 207 à 233.

Résumé d'une notice de M. Morteyrol sur la ville et le château d'Excideuil, par M. Gisclard. P. 234 à 240.

Reliquaire de Chancelade, par M. A. de Froidefond. P. 243 à 246.

De la conservation des monuments de Périgueux, par M. Levicomte. P. 247 à 252.

Un portrait original et inédit de Michel Montaigne, par M. Bussière. P. 252 à 256.

Papiers relatifs à l'histoire du Périgord, par M. l'abbé Bernaret. P. 256 à 263.

Saint Silain, l'un des patrons de Périgueux, par M. E. Galy. P. 264 à 266.

Digitized by Google

Lettre autographe de Turgot. P. 268.

Du prix des éditions originales de *Télémaque*. P. 268 et 269.

Notes de l'abbé Lespine sur Périgueux. P. 269 à 276.

Note sur les États du Périgord, par M. Ph. de Bosredon. P. 289 à 298.

Inscription de l'église de Saint-Martin de Limeuil, par M. l'abbé René Bernaret. P. 298 à 301.

Rapport de M. l'abbé Chalaud sur l'ouvrage intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, publiés par M. Tamizey de Larroque. P. 302 à 305.

Les chants patois du Périgord, par M. Dujarric-Descombes. P. 305 à 314.

Quelques antiquités de Condat, par M. Alcide Duverneuil. P. 314 à 318.

La porte du château de Puyguilhem, par M. le baron de Verneilh. P. 318 à 323.

Extrait du terrier du monastère de Saint-Pardoux-la-Rivière, par M. le baron de Verneilh. P. 323 à 346.

Chapelle de Sainte-Ursule, à Périgueux, par M. Mandin. P. 347 à 349.

Note sur les procédés à la manière blanche et à la manière noire pour estamper les inscriptions, selon M. Mérimée. P. 349 à 351.

D'une pierre antique portant le nom de Saffarius, évêque de Périgueux, par M. Edmond Le Blant. P. 370 à 374.

Extrait du procès-verbal dressé en 1361 et 1362 pour constater l'exécution du traité de Brétigny, dans la province de Périgord. P. 374 à 379.

Essais topographiques, historiques et biographiques de l'arrondissement de Nontron, par M. R. de Laugardière. P. 380 à 415.

Les girouettes du château de Jumilhac, par M. le baron de Verneilh. P. 415 à 420.

Pontours, son antiquité, son importance, ses monuments, par M. l'abbé A. Goustat. P. 420 à 433.

Priviléges de la ville de Lisle. P. 433 à 441.

Extrait des priviléges de la ville de Brantôme. P. 441 et 442.

Plainte d'un maître perruquier de Périgueux, par M. F. V... P. 443 à 446.

Livres et manuscrits à consulter pour l'histoire de Périgord. P. 449 à 456.

Digitized by Google

Société historique et archéologique du Périgord. — Bulletin, t. III, Périgueux, 1876, in-8° avec planches.

Épitaphe d'un cardinal français à Rome, par M. l'abbé Arbellot. P. 35 à 42.

Une lettre inédite de Pierre de Bourdeille, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 42 à 44.

Notice sur l'église de Grand-Brassac, par M. Dujarric-Descombes. P. 44 à 49.

Un épisode de l'histoire de la Fronde en Périgord, par M. Alfred Magne. P. 50 à 93.

Monuments mégalithiques de la Dordogne, par M. Léo Drouyn. P. 94 et 95, 168 et 169, 408 et 409.

Note sur la bataille de Vergt, 15 octobre 1562, par M. H. Forneron. P. 95 à 101.

Lettre de M. le comte Wlgrin de Taillefer sur les fortifications gauloises. P. 105 et 106.

La maison de la rue Éguillerie, dite maison Franconi, par MM. Levicomte et Deslignières. P. 131 à 135.

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron (suite), par M. R. de Laugardière. P. 135 à 159, 332 à 364, 458 à 482.

Notice sur la Roche-Chalais, par M. A. d'Arlot de Saint-Saud. P. 159 à 163.

Caverne de Saint-Léon-sur-l'Isle, par le comte de Mellet. P. 163 à 165.

Un sonnet du marquis de Neuvic, par M. Dujarric-Descombes. P. 165 à 167.

La légende du connétable de Bourbon dans les campagnes du Périgord, par M. G. Bussière. P. 167 et 168.

Coutumes de Beauregard (*Beauregard-Bassac*) en Périgord. P. 169 à 175.

Journal de Mgr Beauveau, évêque de Sarlat, par M. Dujarric-Descombes. P. 198 à 214.

Un Noël périgourdin, par M. A. Duverneuil. P. 215 à 225.

Organisation des deux diocèses du Périgord, Périgueux et Sarlat (suite), par M. l'abbé René Bernaret. P. 226 à 244.

Notes sur Mgr Daniel de Francheville, évêque de Périgueux et abbé de Tréport, par M. Michel Hardy. P. 244 à 248.

Nomination, installation et titre de messire Pierre de Lespine, chanoine de la cathédrale de Périgueux. P. 248 à 253.

Le Périgord aux archives des Basses-Pyrénées, par M. Ferd. Villepelet. P. 254 à 288, 429 à 436.

Digitized by Google

Notice sur M. Lascoux. P. 288 et 289.

Deux lettres inédites de Philibert de Brandon, évêque de Périgueux, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 314 à 317.

Concession de sépultures dans l'église de Saint-Front de Périgueux en 1629, par M. le docteur E. Galy. P. 317 et 318.

Le château de la Chapelle-Faucher, par M. le baron de Verneilh. P. 319 à 324.

Transaction entre le seigneur et la ville d'Eymet, par M. Du Mas Paysac. P. 324 à 332.

Invasion des croquants du Périgord dans l'Agenais, par M. l'abbé Barrère. P. 388 à 394.

Pèlerinage d'un Périgourdin à Verdelais en 1702, par M. l'abbé H. Brugière. P. 394 à 396.

Coutumes de la ville d'Issigeac, par M. Elie de Biran. P. 396 à 403.

La municipalité de Lisle en Périgord, par M. Dujarric-Descombes. P. 403 à 408.

Monitoire de Mgr Le Boux, évêque de Périgueux, par M. le docteur Machenaud. P. 410 et 411.

La démolition de la tour Mataguerre, par M. F. V... P. 411 à 419.

Liste des monuments historiques de la Dordogne. P. 420.

Notice historique sur la commune de Sadillac, par Mme de Cazenave. P. 421 à 429.

États du comté de Périgord, par M. le comte de Cumond. P. 482 à 487.

Soumission des villes de Périgueux, Sarlat, etc., au roi Henri IV, par M. A. de Roumejoux. P. 487 à 490.

Inscription bachique sur une cruche en terre, par M. le docteur E. Galy. P. 490 à 497.

Une lettre inédite de Henri IV à M. du Lau. P. 497 à 499.

Une verrerie à Biron. P. 499 à 502.

Saïga ou denier d'argent de l'époque mérovingienne, frappé à Périgueux, par M. le docteur E. Galy. P. 502 à 509.

Notice sur la nouvelle église de Boulazac, par M. l'abbé Chalaud. P. 509 à 510.

Une panique à Brassac. P. 510 et 511.

Académie des Jeux Floraux.— Recueil, 1877. Toulouse, 1877, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

A Camoëns, ode, par M. Emmanuel Besson. P. 3 à 7.

Deuil, ode, par M. Pierre Mieusset. P. 8 à 13.

Digitized by Google

La maison de Corneille, ode, par M. Antoine Camus. P. 14 à 23.
André Chénier, ode, par M. Auguste Roussel. P. 24 à 30.
La surveillante et le Québec, poëme, par M. Louis Le Lasseur de Ranzay. P. 31 à 39.
A l'One, poëme, par Mme E. Moniot. P. 40 à 43.
Vision, poëme, par M. Léon Advier. P. 44 à 51.
Un bal en mer, en rade du Pirée, poëme, par M. Léon Advier. P. 52 à 54.
La logette, poëme, par M. Ernest Ameline. P. 55 à 67.
Le coup de l'étrier, poëme, par M. René-François Saint-Maur. P. 68 à 70.
Les deux amis, poëme, par M. Louis Tronche. P. 71 à 84.
La ligue des femmes, épître, par Mme Marie Cassan. P. 85 à 91.
Famille et amitié (Réponse à un ami), épître, par M. Adolphe Vergez. P. 92 à 97.
En chemin, églogue, par M. Octave Postel. P. 98 à 100.
Un beau dimanche, idylle, par M. Hippolyte Matabon. P. 101 à 105.
La vigne, idylle, par M. Guichard. P. 106 à 113.
Clair de lune, idylle, par M. Blanchaut. P. 114 à 116.
La source et l'étoile, idylle, par M. François Coudamy. P. 117 à 121.
Le chant des roses, idylle, par Mlle Marie-Thérèse Bères. P. 122 à 124.
Le départ du bleuet, idylle, par M. Martin Michel. P. 125 à 127.
Soleil couchant, élégie, par Mme Rosa de Bruant. P. 128 à 132.
Paysage d'automne, élégie. P. 133 à 138.
La guitare de grand'mère, élégie, par Antonin Anglade. P. 139 à 144.
La feuille sans prix, ballade. P. 145 à 148.
Les fleurs d'Isaure, ballade, par M. Henri Rancon. P. 149 à 153.
Le pinson et l'alouette, fable, par M. Auguste Roussel. P. 154 et 155.
Une leçon, apologue. P. 156 à 158.
La Vierge au pignon, sonnet, par M. Octave Postel. P. 159.
Un lendemain de carnaval, fantaisie, par M. Louis Tronche. P. 160 à 162.
Villes et campagnes, par M. le marquis Henri de Lagarde. P. 163 à 167.
Souvenirs et prière, par Mme Étienne Marcel. P. 168 à 172.
Sur la tombe d'un enfant, sonnet élégiaque, par M. Gustave Sauvage. P. 173.
A l'Océan, par M. Van Arembergh. P. 174 et 175.
Le baleinier, par M. Armand Dupeyson. P. 176 à 182.
La Gitana de Séville, par M. Eugène Marty. P. 183 à 184.
Les fleurs dans la pierre, par Mme Étienne Marcel. P. 185 à 188.
L'abri, sonnet, par M. le marquis Eugène de Lonlay. P. 189.
Le mardi gras au village, par M. l'abbé Paul Lestourgie. P. 190 à 194.
La conscience, par M. l'abbé Paul Lestourgie. P. 195 à 199.

Digitized by Google

Définir le génie poétique des races du Nord, le comparer à celui des races latines et rechercher si la critique allemande est fondée à revendiquer pour les premières l'invention et l'originalité littéraires qu'elle refuse aux secondes. Discours par M. Étienne Bonneau. P. 201 à 224.

DEUXIÈME PARTIE.

Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Éloge de M. du Gabé, par M. Auzies. P. 3 à 30.

Remercîment de M. de Marion-Brésillac. P. 31 à 74.

Réponse au remercîment, par M. Albert Villeneuve. P. 75 à 90.

Éloge de M. Sauvage, par M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon. P. 91 à 112.

Remercîment de M. Dubédat. P. 113 à 139.

Réponse au remercîment, par M. l'abbé Goux. P. 140 à 160.

Éloge de M. Rodière, par M. Dubédat. P. 161 à 177.

Remercîment de M. Marchal. P. 178 à 198.

Réponse au remercîment, par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 199 à 220.

Bal chez Flore, par M. Albert Villeneuve. P. 221 à 225.

Églogue dixième de Virgile, par M. Albert Villeneuve. P. 226 à 229.

Satire neuvième, livre premier d'Horace, par M. Albert Villeneuve. P. 230 à 234.

Goliath, héroïde biblique, par M. de Marion-Brésillac. P. 235 à 243.

Vous souvient-il? par Mme Félicie d'Ayzac. P. 244 à 248.

Lettre à dame Clémence Isaure, restauratrice des Jeux Floraux, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 249 à 266.

Éloge de Clémence Isaure, par M. Louis Noël. P. 267 à 274.

Remercîment de M. Bénezet. P. 275 à 288.

Rapport sur le concours, par M. Albert Villeneuve. P. 289 à 328.

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, t. XI, 3e et 4e livraisons. Toulouse, 1876, in-4° avec planches.

Église des Cordeliers après l'incendie (le 26 mars 1871), par M. l'abbé Auguste Massol. P. 121 à 135.

Toulouse sous Alphonse Jourdain, par M. H. de Chazannes. P. 136 à 151.

Les trois types de la féodalité en France, par M. Louis Rioult de Neuville. P. 152 à 171.

Prise de possession par les Hospitaliers de la maison du temple de Toulouse, par M. A. du Bourg. P. 172 à 185.

Digitized by Google

Par l'étude des monuments en briques élevés, pendant les XIIIe et XIVe siècles, dans la région dont Toulouse est le centre, peut-on établir l'existence dans ce pays d'une école spéciale d'art monumental? Fixer les dates et déterminer les caractères de ces édifices, par M. G. Tholin. P. 186 à 210.

Notice sur Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, 1272 et 1294, par M. Cl. Compayré. P. 211 à 226.

Monographie de l'église de Montgeard, canton de Nailloux (Haute-Garonne), par M. l'abbé M. B. Carrière. P. 227 à 234.

Honneurs funèbres des Dauphins de France, à Toulouse, dans le XVIIIe siècle, par M. Victor Fons. P. 235 à 248.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des lettres, t. VI, 2e fascicule, année 1876. Montpellier, 1877, in-4°.

L'École de droit de Montpellier (1160-1793), par M. A. Germain. P. 183 à 302.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. — Procès-verbaux des séances, 1876. Cahors, 1877, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Malinowski. P. 68 à 76.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Annuaire, t. VII, années 1875-1876. Vitry-le-François, 1876, in-8° avec planches.

Simples notes pour servir à une statistique historique du canton de Vitry, par M. Pergant. P. 61 à 76.

Notice sur quelques objets antiques trouvés dans le village de Favresse, par M. Leroy. P. 77 à 82.

Notice sur la coutume de Vitry-en-Perthois, par M. Legrand. P. 83 à 124.

Notice biographique sur Mlle Moreau, par M. L. Vast. P 125 à 129.

Notice sur M. Jean-Antoine Gillet, par M. A. Barbat de Bignicourt. P. 130 à 149.

A propos des manuscrits de la bibliothèque de Vitry-le-François, par M. Hérelle. P. 150 à 180.

Digitized by Google

Rapport présenté à la Société sur les lectures faites à la Sorbonne en 1876, par M. A. Barbat de Bignicourt. P. 181 à 223.

Variétés numismatiques sur le département de la Marne, par M. A. Denis. P. 224 à 232.

Société polymathique du Morbihan. — *Bulletin*, année 1876. Vannes, 1876, in-8° avec planches.

1er semestre.

50e anniversaire de la fondation de la Société. — Compte rendu, par M. G. le Gall de Kerlinon. P. 1 à 4.

Allocution de M. Rosenzweig. P. 5 à 8.

Historique de la Société, par M. Lallemand. P. 9 à 24.

Société laïque des dames de charité à Vannes au XVIIe siècle, par M. le docteur Mauricet. P. 24 à 30.

Note sur le percement de l'isthme de Suez, par M. Le Cointre. P. 30 à 42.

Le collége de Vannes en 1812. Souvenirs d'un vieux collégien, par M. le directeur Jean-Joseph Mauricet. P. 42 à 50.

Notice biographique sur Alain-René Le Sage, par M. Guesdon. P. 51 à 64.

Poésie, par M. Le Gall de Kerlinon. P. 65 à 67.

Les paroisses (suite), par M. l'abbé Luco. P. 73 à 100.

Note sur la régale, par M. l'abbé Luco. P. 101 à 104.

Fouilles du dolmen tumulaire de Crugon, commune de Plovan (Finistère), par MM. du Chatellier père, du Chatellier fils et docteur de Closmadeuc, en juillet 1876. P. 105 et 106.

Dolmen du Couëdic (Lockmikel-Baden). Fouilles par M. John Harney, 1876. Compte rendu par M. le docteur de Closmadeuc. P. 106 à 108.

Les instruments de bronze de Kerhar et de Kergal, en Guidel, par M. l'abbé Euzenot. P. 109 à 111.

Les musées archéologiques de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Niort, comparés à celui de Vannes, par M. le docteur G. de Closmadeuc. P. 112 à 127.

Étude de géographie celtique, suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique, par M. A. Guyot-Jomard. P. 132 à 168.

2e semestre.

Étude de géographie celtique (suite), par M. A. Guyot-Jomard. P. 97 à 103.

Fouilles à Triec, en Guidel, par M. l'abbé Euzenot. P. 104 et 105.

De la vue du corps et de celle de l'esprit, par M. l'abbé Luco. P. 105 à 112.

Digitized by Google

Note sur le Combat des Trente, par M. de Lahitolle. P. 112 à 119.
Rapport sur les Bibliothèques. P. 127 à 129.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts. — *Bulletin*, 2e série, t. VII. Nevers, 1876, in-8° avec planches.

Sarcophages découverts à Alluy, par M. le curé Clément. P. 16 à 18.
Compte rendu du Congrès de Châteauroux, par M. Roubet. P. 20 à 36.
Une question de céramographie, par M. Roubet. P. 36 à 43.
Deux épisodes inédits de l'histoire des émailleurs de Nevers, par M. Roubet. P. 43 à 51.
Numismatique, par M. Roubet. P. 51 à 53.
Extrait du Dictionnaire de Prudhomme relatif aux Nivernais condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, par M. H. de Pierredon de Ferron. P. 54 à 69.
Relation purement historique d'un voyage de soixante et un prêtres du département de la Nièvre, de Nevers à Brest (1794). P. 69 à 107.
Sur trois sépultures gallo-romaines des bords de l'étang de Thau (Hérault), par M. Achille Munier. P. 115 à 122.
Documents inédits pour servir à l'histoire du Nivernais, par M. Roubet. P. 123 à 130.
Extrait du terrier de la chastellenie de Châteauneuf-sur-Allier, commencé en 1607, par M. Roubet. P. 130 à 133.
Lettre de M. de Rosemont, relative à des objets antiques trouvés à Lurcy-le-Châtel. P. 141 à 144.
Notes pour servir à l'histoire de la commune de Montaron (Nièvre), par M. V. Gueneau. P. 145 à 212.
Les temps préhistoriques dans la Nièvre. Découverte d'un gisement de la pierre taillée dans la commune de Savigny-les-Bois, par M. le docteur Jacquinot. P. 213 à 240.
Considérations sur les populations primitives, par M. le docteur Jacquinot. P. 240 à 262.
Céramographie, par M. Roubet. P. 263 à 265.
Documents inédits pour servir à l'histoire du Nivernais, par M. Roubet. P. 265 à 270.
Notre-Dame de l'Orme et Notre-Dame de Four-de-Vaux. P. 272 à 274.
Documents concernant le Nivernais. P. 281 à 283.
Cimetière carlovingien à Saint-Parize-le-Châtel, par Mgr Crosnier. P. 288 à 292.
Deux dolmens à Châteauvert, près Clamecy. P. 292 et 293.
Tumuli de l'âge de bronze, par M. Darlet. P. 293 à 298.

Digitized by Google

Enquête faite à Larochemillay, les 18 et 19 octobre 1579, par M. V. Gueneau. P. 299 à 304.

Les sciences préhistoriques au Congrès de Châlons-sur-Marne, par M. le docteur Jacquinot. P. 309 à 334.

Note de M. Roubet sur la Chapelle-aux-Chats. P. 337 à 339.

Excursion de la Société nivernaise dans les vallées de la Nièvre, du Beuvron, de l'Yonne, de la Cure et du Nohain, par Mgr Crosnier. P. 339 à 427.

Proposition du docteur Jacquinot, relative aux époques préhistoriques. P. 432 à 437.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Mémoires*, 1874-1875, t. XIX. Dunkerque, 1876, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Mordacq. P. XIX à XXVII.

Rapport sur les envois de poésie, par M. Everhaet. P. XXVIII à XXXIV.

Le chant du printemps, par M. Güthlin. P. XL à XLII.

Le vieillard et l'araignée, allégorie, par M. Pérot. P. XLIII à XLV.

La feuille, allégorie, par M. Pérot. P. XLVI et XLVII.

Les plaideurs, par M. Achille Millien. P. XLVIII à LIV.

Histoire de la Société dunkerquoise (1851-1875), par M. L. Mordacq. P. 1 à 236.

Colbert, Louvois et Vauban à Dunkerque, par M. E. Bouchet. P. 237 à 404.

Poésies diverses, par M. Julien Pieters. P. 458 à 483.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — *Bulletin*, 3e série, n° 7. Vesoul, 1877, in-8°.

Un procès criminel au XVe siècle, par M. Jules Finot. P. 36 à 48.

Archives de la Haute-Saône, H. supp. 16, par M. Jules Finot. P. 49 à 69.

Enlèvement d'Antoine de La Baume-Saint-Amour, abbé de Luxeuil, par M. Jules Finot. P. 70 à 75.

Concours de 1876. — Rapport par M. Reboul de Neyrol. P. 76 à 96.

La ligue de Stellinga ou des Rénovateurs; une page de l'histoire des pays saxons sous les petits-fils de Charlemagne. P. 97 à 128.

Un document judiciaire concernant les dégâts commis par les troupes suédoises dans le bailliage d'Amont, en Franche-Comté, pendant la guerre de Trente ans, par M. Jules Finot. P. 129 à 138.

Digitized by Google

Extrait des archives de la Haute-Saône, par M. Jules Finot. P. 139 à 163.

Documents conservés aux archives de la Haute-Saône, concernant Héluyse de Joinville, dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, sœur de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et historien de saint Louis, par M. Jules Finot. P. 164 à 180.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. — Mémoires, 3e série, t. III. Amiens, 1876, in-8°.

La Bible. — Discours de réception de M. l'abbé Crampon. P. 1 à 25.

Lamartine et l'Orient. — Discours de réception de M. Cartault. P. 41 à 70.

Recherches sur l'origine de la machine à vapeur. — Discours de réception de M. Guérard. P. 85 à 117.

Rapport de M. de Beaussire sur le buste de Vincent Voiture, par M. de Forceville. P. 129 à 139.

Ambroise Paré, chirurgien d'armée. — Discours de réception de M. Faucon. P. 161 à 205.

Origine du télégraphe. — Discours de réception de M. Magne. P. 225 à 254.

Le patois picard et Lafleur, par M. Daussy. P. 271 à 294.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. Eugène Yvert. P. 295 à 304.

Dialogue en vers : la diligence et la locomotive, par M. Eugène Yvert. P. 317 à 324.

Société d'émulation de la Vendée. — Annuaire, 23e année, 2e série, t. VI. La Roche-sur-Yon, 1876, in-8°.

Rapport de M. Le Grip. P. xxxvi à xxxix.

Notes sur une lettre de d'Aubigné, par M. Paul Marchegay. P. 3 à 13.

Poésie du comte de La Fare. P. 14 à 18.

La baronnie de Rié, par M. Ch. de Sourdeval. P. 19 à 26.

Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigue, aujourd'hui commune de Chavagnes-en-Paillers (avec plan), par M. C. Gourraud. P. 41 à 178.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin.

CONCOURS DE L'ANNÉE 1878.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

LITTÉRATURE.

Étude sur le roman réaliste en France.

HISTOIRE LOCALE.

1re *Question.* — Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou d'une localité du département de l'Aisne.

2e *Question.* — Raconter les événements importants, ou simplement intéressants, qui se sont accomplis dans la ville de Saint-Quentin depuis 1715 jusqu'à 1848.

La Société académique ne demande pas une histoire, mais une réunion de matériaux destinés à faciliter la tâche de l'historien. S'attachant surtout à exposer les événements de la manière la plus complète et la plus exacte, les concurrents pourront s'abstenir de tout jugement et de toute discussion, et même donner à leur travail la forme d'éphémérides. L'indication des sources devra toujours accompagner la narration des faits.

3e *Question.* — La Société académique admet à concourir, pour ses récompenses ordinaires, les auteurs de tous mémoires inédits relatifs soit à une période de l'histoire de la ville de Saint-Quentin, soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux.

4e *Question.* — Étude sur les temps préhistoriques dans le département de l'Aisne.

5e *Question.* — Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne.

Il ne s'agit ici que de personnages nés dans le département et actuellement décédés. Tout en n'excluant aucun des hommes célèbres ou distin-

Digitized by Google

gués de notre département, la Société académique verrait avec plaisir le choix des concurrents se porter sur les noms inscrits dans la liste suivante :

Architecture : Blondel (François), né à Ribemont.
Voyages : Charlevoix (Xavier), né à Saint-Quentin.
Armes : Eustache de Ribemont, né à Ribemont.
Gravure : Papillon (Jean-Nicolas), né à Saint-Quentin.
Sculpture : Allard (Valerand), né à Saint-Quentin.
Sciences naturelles : Poiret (Jean-Louis-Marie), né à Saint-Quentin.
Littérature : Luce de Lancival, né à Saint-Gobain.
Jurisprudence : Denizart (J.-B.), né à Iron.
Chirurgie : Pipelet (Claude), né à Coucy-le-Château.
Agronomie : Ducarne de Blangy, né à Hirson.
Enseignement : Durieux (Thomas), né à Bernoville.
Mécanique : Gassonde, né à la Fère.
Peinture : Berthelemy (Jean-Simon), né à Laon.
Art dramatique : Martin (Jean-Blaise), né à Chauny.
Horticulture : Poiteau (A.), né à Ambleny,
Théologie : Berthout (Jean), né à Chaource.
Médecine : Harcigny (Guillaume de), né à Harcigny.
Politique : Aubry du Bouchet, né à la Ferté-Milon.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Étudier les avantages et les inconvénients de l'arrosage des villes pendant l'été.

Considérer le cas où les villes sont privées de fontaines publiques, celui où elles en possèdent, et proposer des moyens pratiques, rationnels et hygiéniques d'arrosage.

Dispositions générales.

Les manuscrits des concurrents devront parvenir, francs de port, au président ou au secrétaire-archiviste de la Société, avant le 1er mars 1878.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les Annales de la Société, après décision de la commission d'impression.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1879.

HISTOIRE LOCALE.

Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés ou acceptés par une tradition incontestée; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux; elle comprendra les événements qui ont influé sur la ville au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique; elle relatera les transformations topographiques de la ville : fortifications, monuments, voirie; ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques; les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande patrie.

Le premier prix, pour ce concours, consistera en une médaille d'or de la valeur de deux cent cinquante francs.

Les manuscrits devront être remis au président ou au secrétaire-archiviste de la Société, avant le 1er mars 1879.

Les concurrents se conformeront d'ailleurs aux dispositions générales ci-dessus.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Concours.

I. PRIX LAIR.

Sujet. — La poésie française en Normandie au XVe et au XVIe siècle.

Le travail demandé ne doit pas excéder 300 pages (texte des Mémoires de l'Académie).

Ce prix est de SIX CENTS francs.

II. PRIX DE LA CODRE.

Nouveau concours.

Sujet. — Socrate. — Marc-Aurèle. — Fénelon.

De toutes les parties de la philosophie, la morale est la plus utile aux hommes. Les livres élémentaires qui en traitent peuvent avoir une influence

Digitized by Google

salutaire sur les jeunes générations, s'ils la présentent sous des formes intéressantes, et s'ils la recommandent par l'exemple d'hommes vénérés qui ont joint la pureté de leur vie à la beauté de leurs préceptes. Présentée d'une manière ingénieuse et saisissante par le philosophe grec Socrate, offerte avec simplicité, avec une conviction profonde par l'empereur romain Marc-Aurèle, épurée par le christianisme impérieux, mais aimable de Fénelon, elle est salutaire aux hommes de tous les âges et de toutes les conditions. Et que l'on ne dise point que cela n'est pas neuf, que cela court le monde depuis des siècles. A cette objection il est facile de répondre: l'oubli des règles de conduite en prescrit le rappel, et l'habitude de les voir exposées sous des formes diverses leur donne toujours une opportunité nouvelle et rend du ressort à la conscience.

Ces considérations et beaucoup d'autres du même ordre ont sans doute inspiré à un membre honorable de l'Académie de Caen, M. de La Codre, l'idée d'ouvrir un concours sur le sujet de ce programme, traité une première fois dans cinq mémoires qui se sont disputé le prix. L'auteur du n° 4, qui a fait preuve de plus de talent que ses rivaux, ne s'est pas pénétré des vues du donateur; il ne semble pas s'être douté qu'il s'agissait d'un livre élémentaire. Parmi les autres, il en est qui ont fait des recherches biographiques fort inutiles, et qui n'ont pas présenté avec assez d'art les maximes, les axiomes moraux, les divers préceptes des trois philosophes qu'ils ont étudiés.

L'Académie, s'associant au désir de M. de La Codre, insiste pour que les concurrents ne perdent pas un moment de vue qu'ils ont à composer un petit livre élémentaire et populaire, de 80 à 100 pages (format et caractères des Mémoires de l'Académie); que les biographies de Socrate, de Marc-Aurèle et de Fénelon ne doivent être qu'une esquisse propre à faire connaître ou à rappeler succinctement ce qu'ont été ces grands hommes, afin de donner plus d'autorité aux pensées qu'ils ont émises; que ces pensées doivent recevoir en quelque sorte un cachet nouveau par un enchaînement naturel et par un intérêt indispensable, fût-il dû à la fiction; qu'il faut enfin que le tout se distingue par un style correct, élégant et simple.

Ce prix est de SIX CENTS francs.

Conditions des deux concours.

1° Les mémoires devront parvenir au plus tard le 31 décembre 1878, francs de port, au secrétariat de l'Académie.

2° Chaque manuscrit doit porter en tête une épigraphe, répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

3° Les membres titulaires et les membres honoraires de cette Compagnie sont seuls exclus des concours.

Digitized by Google

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

Programme du concours de 1878.

1er CONCOURS. — HISTOIRE.

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs sera décernée à l'auteur de la meilleure monographie d'une des villes ou bourgs du département.

2e CONCOURS. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

La Société propose pour cette même année 1878 :

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poëme, stances, etc.);

Une médaille d'or de la valeur de cent francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.);

Une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles de bronze pourront être accordées aux poëtes qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

NOTA. — Afin de préciser le classement des pièces, les concurrents sont priés d'indiquer par un sous-titre, s'ils destinent leurs ouvrages au concours de *Poésie de genre* ou au concours de *Poésie lyrique*. Seront seules admises les pièces inédites ou qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies.

Conditions générales.

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétariat général de la Société, à Montauban, avant le 1er février 1878, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME V.

AVRIL 1877.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON D'AVRIL 1877.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 4 avril 1877.

Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 336.
Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 336.
Arrêté pour la composition des bureaux des sections du Comité des travaux historiques pendant ces réunions, p. 337 et 338.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 7 avril 1877, p. 339.
Discours de M. Waddington, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, p. 340 à 346.
Récompenses et distinctions honorifiques, p. 346 à 350.

Rapports sur les travaux des Sociétés savantes pour le concours de 1877.

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 351 à 367.
Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 368 à 379.
Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 380 à 398.
Discours de M. Alfred Darcel, p. 399 à 403.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 404 à 457.
Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 458 à 478.
Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 479 à 513.

Digitized by Google

LISTES

DES MEMBRES DU COMITÉ, DES CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, p. 515 à 524.

Liste des correspondants et des correspondants honoraires du Ministère pour les travaux historiques, p. 524 à 531.

Liste des membres non résidants du Comité et des correspondants classés par départements, p. 532 à 543.

Instructions aux correspondants, suivies des procédés de moulage de M. Lottin de Laval, p. 544 à 555.

Liste des Sociétés savantes des départements correspondant avec le Ministère, en 1877, p. 556 à 591.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL 1877.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1877.

L'ouverture de la quinzième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements a eu lieu à la Sorbonne, le mercredi 4 avril, sous la présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Il était assisté de MM. Léopold Delisle, président de la section d'histoire; Milne Edwards, vice-président de la section des sciences; Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires des trois sections. Dans la salle, on remarquait un très-grand nombre de délégués et plusieurs membres du Comité.

M. Léon Renier a prononcé quelques paroles dans lesquelles il a constaté les progrès de ces réunions, notamment dans la section d'archéologie, qui le touche de plus près. Il a ensuite donné la parole à M. Chabouillet, secrétaire, qui a lu les trois arrêtés ministériels fixant les jours des réunions, l'allocation pour les récompenses, et la composition des bureaux chargés de diriger les séances des lectures.

Digitized by Google

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 7 avril 1877, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 22 décembre 1876.

Signé : WADDINGTON.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de 3,000 francs sera mise, en 1877, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Par les sections d'histoire et d'archéologie, aux Sociétés savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie ;

2° Par la section des sciences, soit aux Sociétés, soit à des savants des départements dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 22 décembre 1876.

Signé : WADDINGTON.

Digitized by Google

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1877.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Alfred Maury.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon;

De la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy;

De la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Léon Renier.

Vice-Président :

M. J. Quicherat.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société éduenne, à Autun;

Du Comité archéologique de Senlis;

De la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

Digitized by Google

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 4 avril, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 31 mars 1877.

Signé : WADDINGTON.

Après cette lecture, M. Léon Renier a clos la séance préparatoire en invitant MM. les délégués à se rendre dans leur salle respective.

La section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, et la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, ont tenu des séances de lecture pendant les journées des 4, 5 et 6 avril.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions et a également tenu, pendant ces trois jours, des séances générales où ont été entendues de nombreuses communications.

Cette année, les Sociétés consacrées spécialement à l'étude des beaux-arts ont tenu des réunions dans la salle Gerson.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 7 avril, à midi précis, a eu lieu, dans la grande salle du concours général, sous la présidence de M. Waddington, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements.

Ont pris place sur l'estrade : MM. Léon Renier, Léopold Delisle, Milne Edwards, Alfred Maury, Chabouillet, Blanchard, Hippeau, de Chennevières, Jourdain, A. Darcel, Daubrée, H. Martin, du Mesnil, du Sommerard, de Cardaillac, Théry, L. de Lasteyrie, chef du cabinet du Ministre, de Watteville et Servaux.

Dans la réunion nombreuse qui occupait l'amphithéâtre, on remarquait MM. Mourier, vice-recteur, baron Larrey, A. de Barthélemy, Chéruel, Zeller, de Guilhermy, Desnoyers, A. Bertrand, comte Clément de Ris, Desjardins, G. Picot, de Boislisle, comte Édouard de Barthélemy, A. Tardif, Bellaguet, Faye, Lissajous, Gervais, Vieille, Maggiolo, Lescœur, Boucher de Molandon, François Morand, comte de Longpérier-Grimoard, Chassaing, de Vinols, Mulsant, Isidore Pierre, Raulin, Flouest, Bulliot, Caillemer, l'abbé Ulysse Chevalier, Fromentel, Sirodot, Piette, Alluard, Cournault, Worms, comte de La Ferrière-Percy, etc.

Quatre rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes et des savants qui ont obtenu des récompenses, par MM. Chabouillet, pour la section d'archéologie; Blanchard, pour la section des sciences; Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie, et Darcel, pour les sociétés des beaux-arts.

Ces rapports ont été écoutés avec un très-vif intérêt et souvent interrompus par des applaudissements. On les trouvera plus loin.

Digitized by Google

M. le Ministre s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs les Délégués,

En me retrouvant pour la seconde fois au milieu de tant d'amis, au milieu de tant de collaborateurs dévoués, au milieu de tant de savants illustres, appelé pour la seconde fois à présider cette grande réunion, je veux tout d'abord, Messieurs, souhaiter la bienvenue à notre nouvelle section des beaux-arts, celle qui vient d'être inaugurée devant vous; elle va prendre une part importante à vos travaux, et j'ai la certitude qu'elle ne sera pas indigne des trois autres sections, ses aînées. Je vous demande, Messieurs, de vous associer à ce souhait de bienvenue, je vous le demande d'autant plus vivement que nous avons dès aujourd'hui à faire appel à son dévouement.

Comme le disait tout à l'heure M. Darcel, il s'ouvre devant les membres de cette section tout un avenir de travail en commun, de collaboration avec les autres sections; ils auront pendant longtemps à poursuivre, en province, une œuvre difficile et patiente. Il s'agit de sauver de l'oubli, en en faisant l'inventaire, ces nombreuses richesses artistiques qui sont éparpillées sur le sol de la France, que l'on retrouve dans nos mairies, dans nos églises, dans les maisons particulières, dans les châteaux, et qu'il importe de préserver d'une destruction possible, en en dressant la liste générale. C'est dans ce but que nous sollicitons le concours actif et dévoué de la nouvelle section. (Assentiment.)

J'ai également un appel à faire à nos anciennes sections, aux sections d'histoire et d'archéologie, j'ai à leur demander un nouveau concours et un nouveau service. Le Ministère de l'instruction publique a décidé, il y a quelque temps, la publication de tous les documents relatifs aux états généraux; il y en a beaucoup qui ont déjà été publiés, mais on est fondé à croire qu'il en reste encore un grand nombre qui se trouvent cachés dans les bibliothèques publiques et privées des départements. Pour que cette publication soit complète, j'insiste encore auprès des membres des sections d'histoire et d'archéologie, et je les prie de nous adresser le plus tôt possible tous les documents et tous les renseignements qu'ils pourraient posséder ou découvrir sur cette partie si importante et si pleine d'intérêt de notre histoire nationale.

Digitized by Google

Il y a encore une autre publication sur laquelle j'appelle toute votre attention : c'est le recueil des rapports sur les Généralités demandés aux intendants par le gouvernement de Louis XIV. Ces rapports constituent la première tentative qui ait été faite en France pour avoir une statistique générale du royaume. La plupart d'entre eux existent; mais il serait très-intéressant et très-instructif de remonter aux sources et de retrouver les matériaux sur lesquels les intendants du XVIIe siècle se sont appuyés pour rédiger leur travail. J'espère que cet appel ne restera pas sans écho et que vous pourrez nous signaler des documents de nature à compléter la publication déjà commencée. (Approbation.)

Je ne voudrais pas revenir sur ce qui a été si bien dit par MM. les rapporteurs; je ne veux pas vous retenir trop longtemps, cette séance ayant été plus longue que d'habitude, mais je tiens à vous dire quelques mots des principales missions scientifiques qui ont été accomplies à l'étranger depuis notre dernière réunion. Un certain nombre d'entre elles étaient déjà en cours d'exécution et ont continué à produire d'excellents résultats; il y en a d'autres qui sont nouvelles et qui n'ont pas été moins fructueuses.

M. Masqueray a continué ses recherches en Algérie; il a fait des découvertes importantes. Il a retrouvé des inscriptions, des villes dont on ignorait l'emplacement, et il continue, au grand profit de la science, ses recherches persévérantes.

En Amérique, nous avons plusieurs explorateurs zélés et courageux qui nous envoient des renseignements très-précieux.

Dans le Pérou, M. Wiener a voulu suivre dans les Cordillères ce qu'on appelle la route des Incas, route qui menait à Cuzco, l'ancienne capitale du Pérou. Nous avons reçu tout récemment une dépêche de ce courageux voyageur, qui nous apprend qu'au moment où il était occupé à photographier un village des Andes, qui n'avait jamais été exploré, il a été attaqué et a reçu un coup de feu. Sa mule a été tuée sous lui; par son énergie, il a pu se dégager de ses agresseurs, en recevant une blessure qui sera, je l'espère, bientôt guérie. (Vifs applaudissements.)

Plus au nord, M. André a terminé son exploration de la Colombie et en a rapporté de très-grandes richesses pour l'histoire naturelle et archéologique de l'Amérique centrale.

Dans la Tunisie, M. le capitaine d'état-major Roudaire a terminé une entreprise commencée il y a deux ans : c'est l'étude du nivelle-

Digitized by Google

ment des *chotts* qui couvrent un très-grand espace de la Tunisie et le midi de l'Algérie. M. Roudaire a démontré qu'il était possible, en perçant le seuil peu considérable qui sépare la Méditerranée des dépressions intérieures, d'établir une vaste mer intérieure. Je crois qu'il a démontré victorieusement la possibilité de cette entreprise; reste à savoir si la dépense qui serait nécessaire serait en rapport avec les résultats économiques et industriels que l'on pourrait en attendre. Quoi qu'il en soit, il y a là une découverte scientifique importante, et je suis sûr que vous vous associerez à moi pour féliciter M. Roudaire d'avoir heureusement conduit cette entreprise difficile et délicate. (Applaudissements.)

Dans la même région, nous allons avoir très-prochainement une nouvelle mission, très-importante et entourée de très-grands dangers. Deux voyageurs prêts à risquer leur vie dans l'intérêt de la science, MM. Say et Largeau, vont partir pour explorer les régions centrales du Sahara. C'est un pays où aucun Européen n'a encore pénétré; c'est un massif montagneux, connu sous le nom de Ahaggat, habité par les Touaregs, sillonné par de nombreux cours d'eau et resté inexploré jusqu'à ce jour. Nos deux compatriotes entreprennent une tâche difficile et pleine de périls, et je vous demande de leur envoyer de ce foyer de lumière et de science où nous nous trouvons l'expression de toutes nos sympathies et de nos vœux pour que le succès vienne couronner leur dangereuse entreprise. (Applaudissements.)

En dehors des missions proprement dites, permettez-moi de vous entretenir de deux ou trois découvertes intéressantes dont je vous donnerai en quelque sorte la primeur.

Je vous en signalerai d'abord une qui appartient à un modeste professeur du lycée de Tours, M. Mouchot, découverte qui pourrait avoir un très-grand résultat pour le développement industriel de l'Algérie et des pays chauds. M. Mouchot croit avoir trouvé le moyen d'appliquer d'une manière directe la chaleur solaire à l'industrie. Si les procédés de M. Mouchot peuvent être mis en œuvre d'une façon pratique et facile, ils peuvent avoir une importance considérable pour ces portions de l'Afrique et de l'Asie qui, faute de combustible, ne peuvent prendre aucun développement industriel. Pour ne vous en citer qu'un exemple, je vous dirai qu'à Aden, où on est forcé de distiller l'eau de mer pour avoir de l'eau potable, le charbon de terre vaut 150 francs la tonne! Il est évi-

Digitized by Google

dent que le savant qui parviendra à utiliser la chaleur solaire d'une manière pratique rendrait, je ne dis pas seulement à l'industrie, mais à l'humanité tout entière, d'immenses services. (Vive approbation.)

Permettez-moi de vous signaler encore une autre découverte très-heureuse pour les voyageurs, — et il y en a beaucoup dans cette enceinte, — c'est celle pour laquelle M. Alfred Chardon a déjà obtenu une récompense de la Société de photographie. Vous savez combien il est difficile dans les pays non civilisés, en Afrique par exemple, d'obtenir des épreuves photographiques à l'abri d'accidents. Sollicité par la Société de photographie, qui avait mis la question au concours, M. Alfred Chardon a résolu le problème, et a obtenu des surfaces qui conservent leur sensibilité pendant plus de deux mois, au même degré que si elles venaient d'être préparées depuis deux jours. Ce qui rend surtout précieux le nouveau procédé, c'est que la pellicule qui porte l'empreinte photographique est rendue incassable, et qu'on peut la détacher et la conserver dans un petit espace à l'abri des accidents. Tous ceux qui ont voyagé apprécieront les services que l'on peut attendre du procédé de M. Chardon.

Messieurs, j'ai réservé pour la fin une découverte dont vous reconnaîtrez toute l'importance et dont je puis véritablement vous offrir la primeur, grâce à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand, le savant directeur du musée de Saint-Germain. Cette découverte est destinée à avoir sur les études préhistoriques une influence décisive.

Un jeune ingénieur, M. Kerviler, occupé à creuser un bassin à Penhouët, près Saint-Nazaire, a constaté que les couches d'alluvions qui avaient été déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois.

M. Kerviler a remarqué que les dépôts annuels de la Loire se sont toujours effectués avec une constante régularité; aussi loin qu'il a pu pénétrer dans les couches qui se sont accumulées, il a retrouvé la même disposition. Il a pu faire ses observations sur une hauteur de 8 mètres, mais la profondeur totale est de 30 mètres, je crois, et il se propose de pousser ses explorations jusqu'au sol granitique, au moyen d'un puits à large section.

M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de dé-

Digitized by Google

terminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'on n'avait aucune manière de déterminer les accroissements annuels ainsi formés. La découverte de M. Kerviler vient, je crois, de résoudre ce problème au moins pour cette partie de la France. Les couches sont de $0^m,003$ à $0^m,0035$ chacune; chaque alluvion est formée de trois pellicules, l'une de détritus végétaux, l'autre de glaise et la troisième de sable : elles correspondent aux alluvions du fleuve pendant les différentes époques de l'année. Les végétaux arrivent à l'automne après la chute des feuilles, le sable et la glaise viennent s'y ajouter pendant l'hiver et pendant l'été. Les couches étant, comme je viens de le dire, de $0^m,0035$, il en résulte que $0^m,35$ représentent un siècle. Ce qui permet de déterminer d'une manière exacte l'épaisseur et le nombre des couches, c'est que le sable constitue une *couche d'isolement;* lorsque la tranchée est exposée à l'air, le sable se désagrége et on peut compter les couches, absolument comme les cercles concentriques d'un tronc de sapin.

M. Bertrand a déjà rapporté des blocs d'alluvion de Penhouët et des objets trouvés dans les fouilles, qui sont entre les mains des savants.

Comme je vous le disais, les investigations vont être continuées sur une grande échelle, et avec toutes les garanties scientifiques; j'ai mis à la disposition de M. Kerviler la somme nécessaire pour continuer ses recherches. J'ajoute que déjà on a pu, grâce aux objets trouvés à différentes profondeurs, arriver à des résultats chronologiques importants. Ainsi, on a découvert des monnaies de l'empereur gaulois Tétricus, et la profondeur des couches où on les a trouvées, comparée au sol actuel, donne la date de 300 ans après Jésus-Christ. C'est à peu près la date à laquelle vivait Tétricus. En allant plus avant, on a trouvé dans une couche de sable plus profonde des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec un manche de corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, et, étant donné l'hypothèse de $0^m,35$ par siècle, ces objets correspondraient au ve siècle avant Jésus-Christ. C'est aussi à cette époque que l'on peut les rapporter, d'après les données de la science.

Je ne crois pas devoir insister davantage sur l'intérêt qui s'attache à cette découverte qui permettra de fixer approximativement la fin

Digitized by Google

de l'époque quaternaire sur ce point du globe, et qui suscitera certainement des recherches analogues sur d'autres points de la France et de l'Europe. J'ai pensé que la réunion des Sociétés savantes serait heureuse d'avoir été la première à en être informée. (Applaudissements.)

Je viens de vous faire en quelque sorte le bilan des travaux scientifiques de l'année qui vient de s'écouler. Permettez-moi de vous dire quelques mots de l'avenir et des travaux de l'année prochaine.

Je vous annonçais à votre dernière réunion que le Gouvernement venait de décider l'ouverture de l'Exposition universelle pour 1878. Ce qui n'était à cette époque qu'une espérance, car nous n'avions alors reçu aucune adhésion, est devenu une réalité. Nous sommes assurés du concours de presque toutes les nations civilisées du monde et nous avons déjà la certitude que l'Exposition future sera la plus brillante de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à présent. Déjà le nombre des demandes d'admission est le double de celui de 1867.

Parmi les projets qui ont été étudiés par l'Administration en vue de l'Exposition, il y en a un qui vous intéresse particulièrement, c'est celui d'associer à cette grande Exposition industrielle et artistique des Congrès de Sociétés savantes des différents pays de l'Europe. Je ne puis pas vous donner aujourd'hui des détails sur ce projet, mais je puis vous dire que l'Administration a mis à l'étude les questions d'organisation et de dépense qui s'y rattachent : j'espère que les pouvoirs publics et le Parlement nous donneront les moyens pécuniaires dont nous aurons besoin pour ces grandes assises de l'intelligence.

De votre côté, Messieurs, préparez-vous à nous apporter d'utiles travaux ; préparez-vous avec confiance. Et ce mot, je le dis avec intention ; ayez confiance dans l'avenir, comme nous l'avons nous-mêmes, ayez confiance, parce que la politique du Gouvernement, c'est la vôtre, c'est la politique de la France tout entière.

A l'extérieur, le Gouvernement fait tous ses efforts pour obtenir le maintien de la paix, et il espère y réussir ; à l'intérieur, le Gouvernement est un gouvernement d'ordre et d'apaisement ; il est avant tout un gouvernement qui cherche par tous les moyens possibles à répandre l'instruction à tous les degrés et à la fortifier dans tous les ordres. (Applaudissements.)

Oui, Messieurs, sous la direction ferme et loyale du maréchal de Mac Mahon, appuyés sur la confiance de la nation, nous avons foi

Digitized by Google

dans l'avenir, nous avons foi dans les destinées de la République. (Vifs applaudissements.) Nous comptons sur vous, Messieurs les Délégués, nous savons toute l'importance qui s'attache à votre appui, nous en connaissons tout le prix ; car vous êtes, Messieurs, les représentants les plus autorisés des intérêts intellectuels les plus graves et des aspirations scientifiques les plus élevées de la France ! (Applaudissements prolongés.)

Après ce discours, qui a souvent provoqué de vifs applaudissements, MM. Chabouillet, Blanchard, Hippeau et Darcel ont proclamé les récompenses décernées, ainsi qu'il suit :

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées.

Autun, *Société éduenne*	1,000 fr.
Senlis, *Comité archéologique*	1,000
Châlons-sur-Marne, *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*	1,000

SECTION DES SCIENCES.

Cinq médailles d'or sont accordées à :

MM. Alluard, doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. — Observatoire du Puy-de-Dôme.

Grand'Eury, ingénieur, répétiteur à l'École des mineurs de Saint-Étienne. — Travaux de paléontologie végétale.

Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. — Travaux de météorologie.

De Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de géologie.

Tisserand, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. — Travaux d'astronomie.

Neuf médailles d'argent sont accordées à :

M. Barrois (Ch.), préparateur du cours de géologie à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux de géologie.

Digitized by Google

MM. Engel, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. — Travaux de chimie.

Heudes (l'abbé), missionnaire en Chine. — Travaux d'histoire naturelle.

Ditte, professeur à la Faculté des sciences de Caen. — Travaux de chimie.

Gonnard, ingénieur des arts et manufactures, à Lyon. — Travaux de minéralogie.

Piette, juge de paix à Craonne (Aisne). — Travaux de géologie.

Sire, professeur à la Faculté des sciences de Besançon. — Travaux de mécanique.

Truchot, directeur de la station agronomique de Clermont-Ferrand. — Travaux d'agronomie.

De Villaine, ingénieur en chef des mines de Montrambert, à Saint-Étienne. — Travaux de mécanique.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées.

Lyon, *Société littéraire, historique et archéologique*.....	1,000 fr.
Le Puy, *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.*	1,000
Évreux, *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*.....	1,000

BEAUX-ARTS.

La direction des Beaux-Arts ayant inauguré cette année les réunions des Sociétés des beaux-arts, n'a pas eu de récompenses à distribuer.

M. le baron O. de Watteville, chef de la division des sciences et des lettres, a proclamé les noms des membres des Sociétés savantes et des beaux-arts, et des personnes chargées de missions scientifiques et littéraires qui, en témoignage de leurs travaux, ont obtenu

Digitized by Google

les grades d'officier de l'instruction publique et d'officier d'académie.

Officiers de l'instruction publique.

MM. Magen (Adolphe), correspondant du Ministère pour les travaux historiques, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Quesnet (Édouard), correspondant du Ministère, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Leroy (Gabriel), correspondant du Ministère, membre de la Société d'archéologie, sciences et arts de Melun.

Moutié (Auguste), correspondant du Ministère, membre de la Société archéologique de Rambouillet.

Ramé (Alfred), correspondant du Ministère, membre de la Société archéologique de Rennes.

Officiers d'académie.

MM. Alart (Julien-Bernard), correspondant du Ministère pour les travaux historiques, archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Brun-Durand, correspondant du Ministère, à Crest (Drôme).

Drouin (Léo), correspondant du Ministère, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bordeaux.

Le comte de la Ferrière-Percy, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Ronfeugerai (Orne).

Imbert, correspondant du Ministère, vice-président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort.

Molard (Francis), correspondant du Ministère à Chambéry, ancien archiviste de la Corse.

Roschach, correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Toulouse.

Charmasse (Anatole de), secrétaire de la Société éduenne, à Autun.

Houdoy (Jules), correspondant du Ministère, membre de la Commission historique du Nord, à Lille.

Digitized by Google

MM. Kerviler (René), correspondant du Ministère, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

Laurent (Paul), correspondant au Ministère, membre de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Harold de Fontenay, membre de la Société éduenne, à Autun.

Guénée, licencié en droit, à Châteaudun, auteur de travaux d'histoire naturelle (*Species* des Lépidoptères.)

Megnien, vétérinaire au 12e régiment d'artillerie (Études sur les métamorphoses des acariens).

Rousseau, président de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Colombel, secrétaire général de la Société d'agriculture de l'Eure.

Guignard, correspondant du Ministère, conservateur de la bibliothèque de Dijon.

Le comte de Bignicour, vice-président de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Malte-Brun, président de la commission centrale de la Société de géographie.

Masqueray, professeur d'histoire au lycée d'Alger.

Fagnan, attaché aux manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale.

André (Édouard), architecte, rédacteur de l'*Illustrateur horticole.*

Graux (Charles), répétiteur à l'Ecole des hautes études.

Stenfort, ancien sous-directeur de l'école normale primaire de Rennes.

Dupont (Ed.), chef de section aux Archives nationales.

Delaporte (Auguste), président de la Société française de secours aux blessés militaires.

Toselli, adjoint au maire de Nice, auteur de travaux historiques et archéologiques.

Depping, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Simon (Édouard), directeur du *Mémorial diplomatique.*

Digitized by Google

Enfin, M. le Ministre a remis, au nom de M. le Maréchal Président de la République, les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur à :

MM. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant du Ministère, à Romans (Drôme).

Henri Baudot, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Dijon.

Gourdan-Fromentel, médecin, à Gray (Haute-Saône).

Le soir, il y a eu réception dans les salons du Ministère. On y remarquait un grand nombre de délégués des Sociétés savantes et de personnes de distinction.

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

La section d'archéologie a décidé qu'avant de parler des trois Sociétés qui vont recevoir les médailles mises à sa disposition par le Ministre de l'instruction publique, son rapporteur en mentionnerait cinq autres qui lui paraissent mériter une distinction cette année. Parmi ces sociétés, deux appartiennent à l'Armorique, ainsi que la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, couronnée l'an dernier; ce sont : la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et la Société polymathique du Morbihan.

Dans le nombre des publications de la Société d'Ille-et-Vilaine, toutes dignes d'attention, nous compterons la seconde édition du *Catalogue du musée archéologique de Rennes*, attendu que la savante compagnie s'est associée à la libérale municipalité de cette ville pour en faire les frais, et aussi parce que cet excellent livre, dû à M. le conseiller Auguste André, a d'abord paru dans le tome IV de ses Mémoires [1].

A Vannes, on revient sérieusement à l'archéologie, qui depuis quelques années y avait été un peu délaissée, après y avoir été fort en honneur, puisqu'en 1864 la Société polymathique partageait une de nos grandes médailles avec la toujours vaillante Société d'émulation du Doubs [2]. La Société polymathique du Morbihan n'abandonnera certainement plus les études auxquelles elle a dû des succès qui l'obligent.

Les trois Sociétés archéologiques qui restent à signaler sont celles

[1] La première édition de ce livre, qui comprend 315 pages, remonte à 1868; on peut lire un rapport sur cette publication dans la *Revue des Sociétés savantes* (4e série, t. X, p. 365). Il en a encore été parlé dans le même volume, p. 369. (Voy. le Rapport de M. Doüet d'Arcq sur le tome IV du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*) La seconde édition du catalogue du musée de Rennes est véritablement revue et augmentée; au lieu de 315 pages, cette édition, datée de 1876, en comprend 514. En voici le titre complet : « *Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique, et du musée lapidaire de la ville de Rennes*, par M. Auguste André, conseiller honoraire de la Cour d'appel de Rennes, directeur honoraire du musée d'archéologie de la ville de Rennes, président de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. »

[2] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 299.

Digitized by Google

de Bordeaux, de Périgueux et d'Eure-et-Loir, qui publient d'excellents mémoires et n'oublient pas que l'archéologie vit surtout de planches : toutes trois sont dans la bonne voie.

La première de ces Sociétés avait naguère M. Sansas pour président d'honneur. L'honorable député de la Gironde n'avait pas reçu ce titre flatteur en raison de cette haute situation. En le lui conférant, cette compagnie avait voulu offrir un témoignage de gratitude à son fondateur, au savant à qui l'on doit la conservation d'un grand nombre de monuments et d'inscriptions provenant de découvertes opérées à Bordeaux en 1867, à la suite du percement de nouvelles voies publiques.

M. Sansas travaillait à assurer un local définitif à ces précieuses épaves des siècles, pour lesquelles il n'avait encore obtenu que des abris provisoires dispersés çà et là, lorsque la mort est venue le surprendre [1]. La Société archéologique poursuivra, n'en doutons pas, la réalisation des projets de son regrettable président, et la municipalité qui publiait magnifiquement en 1864 la savante Topographie de Bordeaux au xve siècle de M. Léo Drouyn, ne refusera pas de donner place à ses archives de pierre dans le musée actuellement en construction [2].

C'est à la Société éduenne, à Autun, à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons, et au Comité archéologique de Senlis que sont attribuées les médailles de 1877.

La Société éduenne a déjà obtenu deux de ces médailles; la section n'a cependant pas hésité à lui en décerner une troisième. A des services exceptionnels, il faut des encouragements qui le soient également. Ce n'est pas pour avoir publié trois bons et beaux volumes depuis la réunion de 1873 que la Société éduenne va entendre retentir son nom encore une fois sous les voûtes de la Sorbonne; d'autres Sociétés ont fait de remarquables travaux, auxquelles

[1] M. P. Sansas est mort à Versailles le 3 janvier 1877. Le 12 de ce mois, M. le marquis de Puifferat, président de la Société archéologique de Bordeaux, prononçait devant cette compagnie une allocution en l'honneur du savant qui avait mérité les deux titres de créateur du second musée lapidaire de Bordeaux et de fondateur de la Société archéologique. (Voy. *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. III, 2e fascicule, p. 93.)

[2] *Archives municipales de Bordeaux, tome complémentaire. Bordeaux, vers 1430. Description topographique par Léo Drouyn*, 1 vol. in-4° de 624 pages, publié à Bordeaux en 1874, avec vue et plan dus au savant auteur du texte.

Digitized by Google

on ne donnera pas aujourd'hui de médailles. Ce qui a désigné la Société éduenne aux suffrages de la section, c'est sa participation persévérante aux fouilles du mont Beuvray, l'une des entreprises qui auront le plus contribué à l'avancement de nos connaissances sur les mœurs et l'industrie des Gaulois. Depuis dix années que M. Bulliot a pris la direction de ces fouilles, la Société éduenne lui maintient invariablement le titre de président, et à cette preuve de l'intérêt qu'elle leur porte elle en ajoute d'autres non moins sérieuses : elle grossit de ses deniers le trésor du Beuvray qu'il faut incessamment remplir, bien que l'État et l'explorateur lui-même y versent souvent de larges allocations.

C'est dans le recueil de la Société éduenne que paraissent les bulletins des fructueuses campagnes de M. Bulliot; c'est là qu'il a fait connaître successivement, d'abord les fortifications, puis les divers quartiers de la Pompéi éduenne, ses maisons, ses forges, ses boutiques, son temple. Il manquait un trait aux éloges antérieurement donnés ici même à la Société éduenne et à son président. On avait dit que les difficultés étaient impuissantes à les rebuter. Après la médaille décernée à la Société en 1873, après la croix accordée en 1876 à M. Bulliot par le Président de la République, aujourd'hui, en présence de leurs œuvres communes, n'est-on pas en droit d'ajouter que les plus éclatantes distinctions ne parviendront pas à ralentir le zèle de cette compagnie et ne font qu'enflammer celui de son président? M. Bulliot ne s'arrêtera pas avant de nous avoir rendu en totalité la gauloise Bibracte, l'*oppidum longe maximum ac copiosissimum* de César qu'il ne reconnaît pas dans la ville d'Augustodunum.

Si ce n'est pas aux volumes publiés par la Société éduenne depuis 1873 qu'elle doit sa troisième médaille, les mémoires qu'ils contiennent n'en sont pas moins recommandables. On y retrouvera l'infatigable M. Bulliot. Si vastes que soient les plateaux du Beuvray, ils ne le sont pas assez pour sa dévorante activité. Dernièrement, attiré par l'annonce de la découverte des vestiges d'un temple et d'une belle inscription romaine, franchissant les limites de Saône-et-Loire, M. Bulliot est allé planter sa tente à Santenay dans la Côte-d'Or, et s'y est emparé d'une autre montagne, le mont de Sène.

Une ingénieuse restitution de ce temple d'après Vitruve fut le résultat de cette incursion dont on lit le récit dans le volume de

Digitized by Google

1874 [1], à côté d'un travail sur un *ex-voto* de la *Dea Bibracte* [2]. Voici encore M. Bulliot dans les volumes de 1875 et 1876 avec deux mémoires sur le *Beuvray* [3] et de nouveau dans celui de 1875 avec un très-important travail intitulé : *L'art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne* [4]. Cette fois, M. Bulliot a trouvé parmi ses confrères un précieux collaborateur, M. Henri de Fontenay, archéologue érudit et chimiste expérimenté, qui en 1874 avait déjà donné une curieuse *Note sur les couleurs antiques trouvées à Autun et au Beuvray* [5]. Un parent du collaborateur de M. Bulliot, M. Harold de Fontenay, a publié dans le volume de 1874 un *Corpus* des inscriptions sur terre cuite, verre, plomb et schiste, découvertes à Autun, qui pourrait servir de manuel aux adeptes de cette curieuse branche de l'épigraphie [6]. Je nommerai aussi une *Notice sur la céramique gauloise* de M. J. Rigollot [7] et les *Annales du prieuré de Mesvres*, publiées en 1875 par M. de Charmasse, œuvre encore inachevée d'un historien archéologue [8]. La *Notice historique sur la paroisse de Couches* de M. l'abbé Péquegnot [9], celles de M. l'abbé Sebille sur Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, cet abbé de Fénelon si connu sous le surnom touchant d'évêque des petits Savoyards [10], et de M. Picard [11], *Sur les forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne*, publiées en 1875 et 1876, côtoient aussi l'archéologie.

[1] Voy. *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. III, p. 139 : «Le temple du mont de Sène à Santenay,» avec 21 planches.

[2] *Ibid.* p. 299, avec une remarquable reproduction du monument d'après l'original que l'on conserve au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.

[3] *Mémoires*, nouvelle série, t. IV, p. 107, avec un plan du temple du mont Beuvray, et t. V, p. 185.

[4] *Ibid.* nouvelle série, t. IV, p. 439, avec 8 planches.

[5] *Ibid.* nouvelle série, t. III, p. 451.

[6] *Ibid.* p. 331, avec 43 planches, et t. IV, p. 137, avec 1 planche.

[7] *Ibid.* p. 203.

[8] *Ibid.* t. IV, p. 1 : «Annales historiques du prieuré de Mesvres, en Bourgogne, et de ses dépendances,» avec une vue, des détails d'architecture, des reproductions de vestiges de sculpture de l'antiquité, de tombes du moyen âge, etc., remplissant 6 planches.

[9] *Ibid.* p. 143. M. l'abbé Pequegnot doit être compté parmi les nombreux membres de la Société éduenne qui ont fait des dons au musée lapidaire.

[10] *Ibid.* p. 345 : «Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur J.-B. Augustin de Salignac-Fénelon,» avec 11 planches offrant des vues et des détails de sculpture, etc.

[11] *Ibid.* t. V, p. 155, avec une planche représentant des sceaux de gruyers.

Digitized by Google

Je voudrais m'arrêter sur une note de M. Batault, consacrée à un denier de Saint-Narazaire d'Autun [1], mais je me suis trop attardé dans cette ville et j'ai encore à faire connaître l'un des titres de la Société éduenne à la gratitude des amis de l'archéologie. Cette compagnie a fondé le musée lapidaire d'Autun; elle l'enrichit de ses dons et a su le rendre aussi populaire que celui de peinture dont M. Harold de Fontenay donnait, dans le dernier volume de ses Mémoires, un catalogue où l'on me permettra de remarquer deux tableaux en passant. Ces toiles, véritables monuments historiques, sont signées Horace Vernet et retracent des faits d'armes de deux Autunois dont les noms brillent sur les dernières listes des membres de la Société éduenne, la *Prise de la tour de Malakoff*, par le général de Mac Mahon, et le *Combat de Somah* qui, en 1836, commença la renommée du commandant Changarnier [2].

A Autun et aux environs tout le monde se plaît à apporter son tribut au musée archéologique fondé par la Société éduenne; aussi, dans les comptes rendus de ses séances, non loin du nom du maréchal de Mac Mahon, qui lui envoie une somme d'argent destinée à grossir le fonds du musée, lit-on celui d'un jardinier, M. Allyot, qui donne une belle colonne antique de marbre précieux.

En attendant le catalogue de ce musée, promis par M. Harold de Fontenay, je rappellerai que l'on y conserve l'inscription chrétienne du Polyandre de Saint-Pierre de l'Estrier [3]. Découverte il y a environ quarante ans par l'abbé Devoucoux, mort évêque d'Évreux, membre de la Société éduenne, cette inscription a été publiée pour la première fois par un jeune professeur du petit séminaire, depuis

[1] *Mémoires*, nouvelle série, t. V, p. 497, avec un bois.

[2] *Ibid.* p. 1 : « Notice des tableaux, dessins, estampes, etc., exposés dans les salles du musée de l'hôtel de ville d'Autun. » Ces tableaux portent les n°s 9 et 28. Sous le n° 9 figure le combat de Somah; c'est l'original d'Horace Vernet; le musée de Versailles n'en possède, sous le n° 2020, qu'une réplique, due au même artiste, avec variantes. La notice du n° 28 comprend des extraits du rapport du général en chef Pelissier et d'une correspondance particulière relatifs à la prise de la tour de Malakoff. Dans cette correspondance, on remarque une version peu connue et peut-être la plus exacte de la phrase déjà légendaire : « J'y suis, j'y resterai. » D'après cette correspondance, le général de Mac Mahon aurait envoyé au général Pelissier un billet contenant ces mots : « Je suis dans Malakoff et sûr de m'y maintenir. » Ces deux tableaux ont été exécutés au moyen de souscriptions auxquelles s'était associé le conseil municipal d'Autun.

[3] Voy. nouvelle série des *Mémoires de la Société éduenne*, t. I, publié en 1864, p. 510 et 514.

Digitized by Google

bénédictin, qui est aujourd'hui S. Em. le cardinal Pitra, préfet de la Vaticane[1]. On y voit aussi un superbe sarcophage provenant de Lyon qui a été donné à la Société par le savant évêque d'Évreux que l'on vient de nommer[2], des vestiges du tombeau de Brunehaut, un torse, un chapiteau de marbre pentélique, une mosaïque trouvée à Autun, une série formée et en partie donnée par M. Bulliot d'environ quarante figures de divinités et de génies de pierre, appartenant surtout au paganisme topique, des pierres funéraires, des inscriptions, etc. On en a dit assez, trop peut-être, pour faire apprécier les services rendus à la science par la Société éduenne, mais on en mesurera mieux la grandeur, si l'on consent à ouvrir avec nous le *Voyage dans le midi de la France*, de Millin, à l'article *Autun :*

« Il semble, » dit-il, « que les Autunois aient toujours eu un sentiment de haine pour les monuments qui embellissaient leur ville; aucun d'eux n'en paraît frappé, et ils mettent à les détruire le même zèle que d'autres apporteraient à les conserver[3]. »

Millin exagérait certainement; toutefois il résulte de son témoignage qu'en 1804 l'antiquité n'avait pas beaucoup d'amis à Autun. Trente ans plus tard, il s'y en trouvait assez pour fonder la Société éduenne et bientôt, sous l'influence de cette savante compagnie, « à « la fureur qui portait les Autunois à tout renverser, » toujours selon Millin[4], on y voyait succéder le respect pour son glorieux passé que n'aurait jamais dû perdre la ville des écoles célébrées par Tacite. Millin, si sévère pour les Autunois de 1804, applaudirait aujourd'hui avec nous à la devise que la Société éduenne a gravée sur son sceau autour d'une représentation de la vénérable porte d'Arroux : *Vetus bonarum artium sedes.*

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dépar-

[1] Le 25 juin 1839. (Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIX et suiv.) Depuis, cette inscription a été commentée par divers savants français et étrangers, et notamment dans le beau livre de M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 8, n° 4.

[2] C'est le sarcophage vu par Millin à Lyon en 1804, chez Mlles de la Balmondière, et dont il a donné la figure dans l'album de son *Voyage dans les départements du midi de la France.* (Voy. pl. XXVI, nos 1, 2 et 3, et t. I, p. 534.)

[3] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France.* Cet ouvrage a été publié de 1807 à 1811; mais il fut exécuté en 1804. (Voy. p. 9 du tome I.) Le passage cité se trouve p. 308 du tome I.

[4] *Ibid.* p. 310.

Digitized by Google

tement de la Marne est la plus ancienne des trois compagnies auxquelles sont décernées aujourd'hui nos médailles, mais sa renommée au point de vue archéologique est nouvelle. Fondée dès l'année 1798, cette compagnie a longtemps fait une plus grande place à la viticulture et à la vinification qu'à l'archéologie, et ce n'est guère que depuis vingt-cinq à trente ans qu'elle y songe, et elle ne l'a sérieusement abordée que depuis 1859. Le volume publié en cette année contient un mémoire intitulé : « *Topographie jusqu'au ve siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne.* » Malgré les erreurs de détail que l'on y pourrait signaler, ce mémoire, dû à M. Savy, serait encore consulté avec profit [1].

En 1861, la Société de la Marne faisait paraître, sous le titre de *Notions sur les communes du département de la Marne pour servir au dictionnaire géographique, historique et archéologique de la France*, un travail auquel manque l'arrondissement de Reims, mais qui contient d'utiles informations sur les quatre autres [2]. A ces temps où la Société de la Marne débutait dans les voies de l'archéologie, aux années 1859 et 1862, appartient aussi un mémoire de M. le baron de Troncenord sur *La statuaire au moyen âge et les sculpteurs champenois*, qui eut entre autres le mérite d'appeler l'attention sur des maîtres alors peu connus hors de leur patrie [3], et la publication de *Comptes de dépenses du roi Charles VI et d'autres princes* [4]. Il faut citer encore une *Étude sur les monuments celtiques en général et ceux de la Marne en particulier*, de M. Trémolière [5], une autre sur la *Caverne de*

[1] *Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne*, année 1859, t. V, p. 65; voy. encore, dans le volume de 1860, p. 103 à 127.

[2] Voy. deuxième partie du volume de 1861, p. 1 à 381.

[3] « Étude historique sur la statuaire au moyen âge, » lue à la Société le 1er décembre 1858. (Voy. p. 171 et suiv. du volume de 1861.) Dans le volume de 1862, p. 259 à 294, se trouve la deuxième partie de cette étude, avec ce sous-titre : « Sculpteurs champenois. »

[4] Ces comptes de dépenses, découverts dans les archives de Châlons-sur-Marne vers 1855 par M. Marcel Canat, alors président de la Société archéologique et historique de Chalon-sur-Saône, ont été mentionnés par ce savant au Congrès archéologique de France, tenu dans la première de ces villes, le 24 mai 1855. Ces documents furent publiés dans le volume de 1860 de la Société de Châlons-sur-Marne. (Voy. p. 191 et suiv.) L'éditeur n'a pas signé son travail, mais la *Table des travaux de la Société de Châlons*, dressée par M. Auguste Nicaise, en 1875, nous apprend que c'est à M. Gillet qu'on le doit. Cette table se trouve dans le volume de 1873-1874, publié en 1875. (Voy. p. 307.)

[5] Volume de 1859, p. 197.

Digitized by Google

Mizy, de M. le docteur Remy, qui fut analysée par un de ses confrères à la première des réunions de la Sorbonne en 1861 [1], une *Notice sur la chaire de l'église Notre-Dame de Juvigny*, par M. l'abbé Aubert [2].

Dans le volume de 1870-1871 figure un *Essai sur la numismatique de la partie de la Champagne représentée aujourd'hui par le département de la Marne*, de M. Auguste Denis, qui a été honoré d'une médaille d'or à l'un des concours annuels institués par la Société de la Marne, dans lesquels elle n'oublie jamais de faire une part à l'archéologie [3]. En 1873, à sa séance du 26 août, elle entendait un excellent rapport, rédigé par M. Auguste Nicaise, au nom d'une commission nommée pour visiter les grottes préhistoriques de Coizard-Joches et de Courjeonnet, découvertes par un de ses correspondants, M. Joseph de Baye [4], et, en 1875, elle publiait une notice de M. Morel, enrichie de six belles planches, sur la *Découverte à Montfercaut, commune de Marson*, de curieuses sépultures gauloises [5].

Depuis longtemps avantageusement connu, notamment par un rapport sur les *Fouilles de Somsois* lu à la Sorbonne en 1866 [6], et un autre sur la sépulture de l'âge de bronze de Courtavant (Aube), M. Morel continue à explorer le département de la Marne avec un zèle que la fortune se plaît souvent à récompenser.

En 1873, à Sommebionne, encore plus heureux qu'à Marson, M. Morel s'est emparé d'une sépulture qui marquera parmi les plus importantes de la Champagne souterraine, où l'on en compte déjà un si grand nombre. C'était la tombe d'un chef puissant, inhumé sur son char, ou tout au moins avec son char. On y a trouvé en effet des vestiges parfaitement reconnaissables d'un char et du harnachement de ses chevaux, un bandeau et un anneau d'or, et enfin deux vases appartenant à l'art italien, une *œnochoe* de bronze et une coupe de terre peinte représentant un discobole dont le style annonce 200 ou 250 ans avant Jésus-Christ.

Aucun des archéologues qui, le 20 avril dernier, assistaient à la séance dans laquelle M. Morel donna communication de cette dé-

[1] Volume de 1861, p. 151.

[2] Volume de 1861, p. 113. Cette chaire provient de Saint-Remi, de Reims.

[3] Volume de 1870-1871, p. 133, avec 8 planches.

[4] Volume de 1872-1873, p. 41.

[5] Volume de 1873-1874, publié en 1875, p. 179.

[6] *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1866. Paris, 1867. (Voy. « Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois, en 1863, dans un cimetière gaulois, » p. 177 et suiv.)

Digitized by Google

couverte, n'a pu oublier avec quel intérêt fut écouté le savant explorateur, ni la discussion soulevée par la présence dans cette tombe gauloise de deux vases étrangers à l'art gaulois. C'est dans le dernier volume des Mémoires de la Société de la Marne que M. Morel a publié son travail sur la sépulture de Sommebionne et que l'on peut étudier les douze planches qui l'accompagnent[1], mais il n'y représente pas seul l'archéologie. M. Nicaise, qui, en qualité de président de la Société, a dirigé l'exécution de ce beau volume, l'a enrichi d'une savante *Étude sur les puits funéraires de Tours-sur-Marne*, qui datent de l'époque de la pierre polie et qu'il rapproche du puits-sépulture découvert, il y a quelques années, à Cumières, dans la Meuse, par M. Liénard, de Verdun[2].

M. Nicaise, qui a débuté par de curieuses publications littéraires et historiques, et à qui l'on doit une précieuse *Table des matières des travaux de la Société de la Marne de 1807 à 1873*[3], appartient, ainsi que M. Morel, à l'école des explorateurs méthodiques dont le regrettable abbé Cochet fut l'un des plus zélés promoteurs.

Vient ensuite un mémoire sur les *Monnaies antiques recueillies au châtel de Boviolles de 1802 à 1874*, avec des planches où les pièces gauloises sont figurées et scientifiquement groupées. M. Maxe Werly, auteur de ce mémoire, y a fait preuve de connaissances variées[4]. On peut en dire autant de M. l'abbé Lucot qui, dans un mémoire sur *Sainte Hélène, son culte en Champagne et son suaire* que l'on révère dans l'église de Saint-Jean de Châlons, a montré une fois de plus qu'on pouvait joindre l'érudition hagiographique au tact critique de l'archéologue[5].

Le volume de 1876 inaugure une ère nouvelle dans les fastes de la Société de la Marne; en le publiant, cette compagnie a pris rang parmi celles qui ont le mieux mérité des amis des antiquités nationales.

[1] Volume des années 1874 et 1875, publié en 1876. (Voy. p. 77, le mémoire intitulé : « Découverte de Sommebionne, Gaulois sur son char et objets étrusques, par M. Morel, percepteur à Châlons. ») Voy. encore le compte rendu de cette lecture dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 320.

[2] Volume de 1874-1875, publié en 1876. « Études paléoethnologiques. — Les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Époque de la pierre polie. » (Voy. p. 61 et suiv.)

[3] Sur cette Table, voyez la note 4 de la page 357.

[4] Voy. p. 109 du volume publié en 1876.

[5] *Ibid.* p. 183. Ce mémoire est accompagné d'une planche représentant le suaire de sainte Hélène.

Digitized by Google

A Senlis, l'archéologie n'a pas eu à se faire place lentement comme à Châlons. Fidèle à son titre et à son programme, le Comité archéologique de cette ville s'est toujours occupé exclusivement des monuments, surtout de ceux de la région, et l'histoire n'est admise dans son recueil que comme le plus utile des auxiliaires de l'archéologie [1]. Depuis sa fondation en 1862 [2], le Comité archéologique de Senlis a déjà publié onze volumes qui chaque année vont s'améliorant et qu'on lit avec autant d'agrément que de profit, tant on a pris soin d'y mettre de variété. A côté d'études où des savants comme MM. Caudel [3], Millescamps [4], Peigné-Delacourt [5], de Caix de Saint-Aymour et Hahn [6] suivent pas à pas le tracé des anciennes routes de la région, tentent d'éclairer les obscurités de la géographie comparée, de fixer l'emplacement si souvent contestable de telles stations romaines, l'on rencontre d'instructifs et ingénieux articles sur la science des sceaux et les mystères de l'art héraldique, dus à M. le comte de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique [7], de curieuses notices sur des sépultures de

[1] Voy. le règlement dans les *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, t. I, pages premières, et t. XI, ou 1er de la nouvelle série, publié en 1876.

[2] Le Comité archéologique de Senlis a été fondé le 29 novembre 1862. (Voy. *Comptes rendus et Mémoires*, t. I, publié en 1864, p. VII.)

[3] «Voie ancienne du pays des Sylvanectes.» (Voy. t. IV, p. 156.) «Voies romaines du pays des Sylvanectes.» (Voy. t. V, p. 135.) «Continuation de la chaussée Brunehaut depuis Senlis jusqu'à Toutevoie.» (Voy. t. VI, p. 49, note 6.) «Chemin de Senlis à Beauvais par Creil.» (Voy. t. VII, p. 83.) «Voie romaine de Senlis à Meaux.» (Voy. t. VII, p. 87.) T. I, nouvelle série, p. 3, «Sur divers anciens chemins.»

[4] «Note sur la voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga,» par MM. Millescamps et Caudel. (Voy. t. VI, p. 55.)

[5] «Recherches sur divers lieux du pays des Sylvanectes,» par M. Peigné-Delacourt. (Voy. t. I, p. 161.) Du même, «Étude nouvelle sur la campagne de César contre les Bellovaques.» (Voy. t. VII, p. 3.)

[6] Voy. t. VIII, p. 49 à 120, le mémoire intitulé : «La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga, etc.» «Études de MM. Caudel, G. Millescamps et Hahn. Rapport de M. A. de Caix de Saint-Aymour, avec deux cartes.»

[7] Voy. t. II, p. 261, le mémoire intitulé : «Mélanges héraldiques»; dans le tome I de la nouvelle série, une note sur l'écusson de Chaalis. (Voy. p. LXVIII.) T. VII, p. XXV, Sur le sceau d'un prieuré de Sainte-Marie de Collinances. T. IX, n° 68, Sceau d'un doyen d'Acy. M. le comte de Longpérier-Grimoard a aussi donné dans le tome I une «Note sur différents objets trouvés à Vaumoise,» avec 3 planches. (Voy. p. 154.)

Digitized by Google

l'âge de la pierre, par M. Leguay[1], ou la description d'un ancien plan de Senlis, par M. Lefranc[2].

On citera encore des recherches sur les *pierres funéraires de l'église de Chaalis* et de la *cathédrale de Senlis*[3], par l'abbé Magne, à qui l'on doit encore une *Description* de cette jolie église, que la mort vint cruellement interrompre[4], une *Histoire* du même édifice par M. l'abbé Blond[5], un *Essai sur les monnaies de Senlis* par le docteur Voillemier, de bienveillante mémoire[6]; une piquante *Étude sur le portail occidental de la cathédrale de Senlis* par M. le comte de Maricourt[7]; du même et de M. Vatier, des travaux sur les vestiges des âges préhistoriques[8]; et enfin, dans le dernier volume du recueil, une notice de M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour sur d'*anciennes tombes du cimetière de Mont-l'Évêque*[9]. Dans ce travail, dont l'auteur lisait en 1874, à la Sorbonne, une note remplie de faits bien observés sur la *Découverte d'un temple romain dans la forêt d'Hallatte*[10], il s'agit de tombes de pierre découvertes en 1875, qui paraissent remonter au XIIe siècle. M. de Saint-Aymour a savamment étudié ces intéressants monuments, parmi lesquels il fait remarquer surtout la grande dalle où l'on voit sculptés en relief une rame et deux poissons. Ces emblèmes ont-ils un sens mystique ? Serait-ce simplement le blason parlant d'un marinier, d'un pêcheur ? M. de Saint-Aymour ne s'est pas cru en mesure de le dire dès à présent. J'imiterai cette sage

[1] Voy. t. II, p. 183 : « Étude sur les sépultures de l'âge archéologique de la pierre, chez les Parisis, par M. Leguay. » Du même, dans le même volume, p. 210. « Les armes de la ville de Creil et les familles nobles de ce nom. »

[2] Voy. t. II, p. 83. M. Lefranc est encore l'auteur d'une réponse à l'Étude de M. de Maricourt sur le portail occidental de la cathédrale de Senlis. (Voy. t. I, p. 140.)

[3] Voy. t. II, p. 3 et 297.

[4] T. V, p. 143.

[5] Voy. t. V, p. 113.

[6] Voy. t. V, p. 55, avec 6 planches.

[7] Voy. t. I, p. 121.

[8] Discussion entre M. de Maricourt et M. Vattier, t. IX, p. 3 à 51; et t. X, p. 11 : « Étude sur les sépultures indiennes comparées à celles de l'époque préhistorique chez nous, » par le comte de Maricourt. Même tome, p. 33, 61, 85, divers mémoires de M. A. Vattier, et p. LXIII, du même, une note sur le cimetière des Chiens. Voy. encore, t. I, nouvelle série, p. 19, du même M. Vattier, « État de la question préhistorique. »

[9] Voy. t. I de la nouvelle série, p. 269, avec 5 planches.

[10] Voy. Compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 316. Ce travail a été publié à Paris en 1874, broch. in-18. Voy. encore, t. X, p. 163, « Sur un sceau du prieuré de Bray-sur-Aunette, » avec un bois.

Digitized by Google

réserve ; mais j'avertirai les archéologues qui désireraient étudier ces tombes que le Comité de Senlis les a sauvées de la destruction en les plaçant dans son naissant musée.

Il y aurait encore bien des travaux à signaler dans les volumes publiés par cette compagnie ; il est des noms que je n'ai pas même prononcés et qui mériteraient des éloges à divers titres, comme ceux de MM. Gérin [1], Hayaux du Tilly [2], Louchez [3], Bourgeois [4], Lifonnois [5], mais j'ai hâte, je l'avoue, d'arriver à la principale de ses œuvres, à l'œuvre qui lui a fait prendre rang parmi les Sociétés de nos départements qui ont le plus efficacement contribué aux progrès de l'archéologie.

Je veux parler de la découverte et de la restitution des arènes de Senlis. Au siècle dernier, Dom Grenier, un de ces doctes bénédictins dont on retrouve partout les traces, avait parlé, dans un ouvrage laissé manuscrit, de la probabilité de l'existence d'arènes à Senlis, bien qu'il n'en restât pas de vestiges à la surface du sol.

L'auteur de l'*Introduction à l'histoire de Picardie* se fondait sur la dénomination de *Fontaine des Raines*, que portait au moment où il écrivait et que gardait encore dernièrement une source voisine de l'une des portes de Senlis, et que des titres latins ou français des XIIe, XIIIe et XVIe siècles nommaient *fons arenarum*, *fontaine d'Araines*, *d'Airaines*, etc. Selon Dom Grenier, la dénomination de *fontaine des Raines* devait être attribuée à une de ces altérations comme on en citerait cent exemples, et il y voyait une indication non-seulement de l'existence d'arènes à Senlis, mais aussi celle de leur emplacement ; il ajoutait qu'il n'y avait pas d'ailleurs à s'étonner de sa conjecture, puisque l'on savait que beaucoup de villes du nord de la France avaient eu aussi des arènes, ce que les découvertes de

[1] « Étude sur la chapelle de la Vierge à Senlis, » t. I, p. 105. Le nom de M. l'abbé Gérin paraît souvent dans les Mémoires du Comité de Senlis ; ainsi, t. VIII, p. 119, « Notes sur un tombeau gallo-romain, etc. »

[2] « La colonne de Pompée à Alexandrie, » t. X, p. 105. Voy. encore, p. LXV, une note sur des fouilles, etc.

[3] Voyez, par M. E. Louchez, « Stations préhistoriques du canton de Creil (Oise), » t. X, p. 129, avec bois.

[4] « Histoire de Crépy et de ses dépendances, de ses seigneurs, de ses châteaux et de ses autres monuments, etc., » par M. le docteur Bourgeois. Ce travail historique et archéologique, commencé dans le tome V, p. 3, se continue dans les volumes suivants.

[5] « Le camp des Bellovaques à Gouvieux. » (Voy. t. III, p. 129.)

Digitized by Google

ces derniers temps ont surabondamment prouvé. En 1841, avant la publication du manuscrit de Dom Grenier, qui n'eut lieu qu'en 1856[1], un archéologue distingué, Louis Graves, dans un excellent *Précis statistique du canton de Senlis*[2], signalait la conjecture du bon bénédictin, mais ne fut guère écouté.

Plusieurs années après la publication du *Précis statistique* de Louis Graves, l'auteur du *Répertoire archéologique de l'Oise*, M. Woillez, tout en mentionnant l'hypothèse de Dom Grenier, laissa voir qu'il attachait peu d'importance à ce qu'il nomma les *présomptions* du savant bénédictin[3].

Heureusement ces présomptions avaient dans le Comité de Senlis un partisan convaincu, M. Félix Vernois, homme d'initiative et d'action, qui, sans s'inquiéter des railleries qu'on ne ménageait pas, même à Senlis, à ces arènes fantastiques, s'était donné la mission de les rechercher et de les rendre à sa ville natale.

Encouragé par l'assentiment de quelques confrères mis dans sa confidence, et qui voulurent contribuer avec lui aux premières dépenses de l'entreprise, M. Vernois commença ses explorations aux alentours de Senlis. Il ne tarda pas à remarquer qu'en sortant de la ville par une voie nommée sur la plaque officielle : *Faubourg de la fontaine des Raines*, on arrivait en peu d'instants à un coteau dominant cette source, et que sur le flanc de ce coteau une dépression du sol dessinait une sorte de cuvette elliptique, apparente surtout lorsque la neige recouvrait la campagne.

[1] Voy. dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. III des documents inédits sur l'histoire de la province; l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, de Dom Grenier, a été publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par MM. Ch. Dufour et Garnier.

[2] Voy. dans l'*Annuaire du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais*, publié en 1841, p. 158 et suiv. de la 3e partie. Louis Graves, né à Bordeaux le 21 novembre 1791, mourut le 5 juin 1857, à Paris, où, après avoir été secrétaire général de la préfecture à Beauvais, il avait rempli de hautes fonctions administratives et avait fait partie du comité alors nommé Comité historique des arts et des monuments. (Voy. *Bulletin archéologique*, publié par le Comité historique, etc., t. I, 1re partie, p. 182, et 2e partie, p. 3, et t. IV, p. 181.)

[3] Ce volume a été publié en 1862. Après avoir cité Dom Grenier et Graves, l'auteur du *Répertoire archéologique du département de l'Oise* ajoutait : «Toutefois, bien que la disposition des lieux et les textes invoqués par Dom Grenier à l'appui de cette opinion paraissent confirmer l'existence de ces établissements (il s'agissait chez Dom Grenier, non-seulement d'arènes, mais aussi de thermes, dont on croit reconnaître l'emplacement non loin de celui des arènes), on n'y a rien découvert jusqu'à ce jour qui puisse fortifier les présomptions de ce savant.» (Voy. p. 201, col. 1.)

Digitized by Google

Là devaient être les arènes; et c'est là, en effet, que, le 1er février 1865, M. Vernois conduisit une équipe de terrassiers. M. Vernois avait été bien inspiré. Aux premiers coups de pioche, on rencontrait la crête du mur en petit appareil de l'un des vomitoires. Plus de doute! on était sur l'emplacement des arènes de Senlis et encore une fois les textes intelligemment compris avaient été de bons guides. Cette découverte, dont l'auteur fit part dès le lendemain au Comité archéologique, imposait une grande tâche à cette compagnie[1]. Elle n'hésita pas à l'assumer et l'acquisition du terrain ainsi que la continuation des fouilles furent promptement décidées. Dès les premiers jours, les travaux furent défrayés par l'opportune et généreuse intervention de l'un de ses membres, M. Henri Corbin, ancien préfet de l'Aisne. Puis l'argent vint de toutes parts : subvention du Comité archéologique, souscriptions individuelles de plusieurs de ses membres, loteries, allocations du conseil municipal de Senlis, du conseil général et du préfet de l'Oise, du Ministre des beaux-arts, enfin du Ministre de l'instruction publique, celles-ci accordées sur les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Sous la direction d'une commission spéciale, dont M. Vernois fut le président et M. Puissant l'ingénieur bénévole, les fouilles et les travaux de restauration furent menés avec autant d'activité que de succès, et bientôt les arènes se développèrent tout entières aux yeux surpris des habitants, avec leurs deux grandes entrées, leurs deux vomitoires, leurs assises étagées, leurs corridors, des chambres et un sacellum à sept niches.

Plus heureuse que la capitale qui, en 1870, ne fit qu'entrevoir ses arènes retrouvées par hasard rue Monge, la petite ville de Senlis conservera les siennes et montrera désormais avec un légitime orgueil ce témoignage de son antique importance, qu'elle doit à l'heureuse inspiration d'un de ses enfants, et au dévouement éclairé de la compagnie qui s'est consacrée à l'étude du passé des Silvanectes.

[1] Voy. *Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires*, année 1865, ou t. III, publié en 1866, p. XVI, XXI, etc. En 1866, à la seconde séance de la session de la Sorbonne, M. l'abbé Magne donna lecture d'une « Note sur la découverte des arènes de Senlis, » publiée dans les *Lectures de la Sorbonne* (volume paru en 1867, voy. p. 155), et dont il a été rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*; trompé par le silence que M. l'abbé Magne avait gardé dans son travail sur le nom de l'*inventeur* des arènes, le rapporteur attribua la découverte de M. Vernois à M. l'abbé Magne lui-même. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 562.)

Digitized by Google

Les assises des arènes de Senlis, presque entièrement privées de gradins, ne s'élèvent pas orgueilleusement dans les airs comme celles d'Arles ou de Nimes; leur hauteur est proportionnée à leur superficie qui ne dépasse pas 42 mètres dans le plus grand axe. Ce n'en est pas moins un imposant spectacle celui que contemple le voyageur du haut des talus plantés de jeunes arbres qui les dominent et les circonscrivent. Ces ruines, si longtemps ensevelies sous d'immenses amas de terre, semblent sortir du tombeau pour nous rendre un chapitre ignoré de nos annales, et l'on s'y laisse entraîner à de philosophiques méditations comme Volney à Palmyre. Mais que l'archéologue se réveille, qu'il recherche des inscriptions, comme on en a recueilli à Tadmor et dans la plupart des cités de la Gaule, il apprendra, trop vite malheureusement, que cette enceinte désolée paraît n'en avoir pas conservé.

Jusqu'à présent elle n'a livré à notre curiosité qu'un pauvre fragment sur lequel paraissent quelques lettres latines grossièrement tracées. D'ailleurs, soit que les arènes de Senlis aient été saccagées avant le xve siècle, époque à laquelle on croit que la cavité qu'elles dessinent fut comblée par les terres rapportées des fossés neufs, soit qu'elles aient toujours été pauvrement décorées, jusqu'à présent, on n'y a guère trouvé que les vestiges de leurs murailles. Les seuls objets précieux qui y aient été recueillis sont des monnaies gauloises ou romaines et un cachet d'oculiste expliqué par M. Adrien de Longpérier dans les Mémoires du Comité archéologique de Senlis [1]. On conserve cette rareté dans le musée de cette compagnie, ainsi que tous les fragments transportables, débris sculptés, poteries, ferrements qui ont dû servir à manœuvrer le velum, etc.

Le Comité archéologique ne s'est pas contenté de restituer les arènes, il s'est aussi préoccupé de les faire connaître. Sans parler de notes sur le progrès des fouilles, répandues dans les Comptes rendus des séances, MM. Blond [2] et Legoix [3] ont successivement

[1] Voy. t. VII, p. xxi.

[2] Voy. « Fouilles des arènes de Senlis en 1865, » par M. H. Blond, avec un plan et 3 planches.

[3] Voy. « Les arènes de Senlis au 31 décembre 1866, » par M. l'abbé Legoix, t. IV, p. 163. Voy. encore, t. VI, p. 157, « Les arènes de Senlis, avril 1869. » Sans parler d'autres travaux, le même savant a donné dans les Mémoires du comte de Senlis, un travail intitulé : « Des monuments dits *celtiques*, à propos du dolmen de Chamaut, près de Senlis (Oise). » (Voy. t. II, p. 95.)

Digitized by Google

donné, dans le recueil du Comité archéologique de Senlis, des mémoires remplis d'intéressantes observations sur ces édifices; enfin, en 1870, M. Vatin, alors vice-président de cette compagnie, faisait paraître à part une *Notice sur les arènes de Senlis*, avec plan et vue pittoresque dus à la collaboration de deux de ses confrères, MM. Puissant et Guillemot[1]. Le Comité archéologique de Senlis a donc beaucoup fait; mais sa tâche n'est pas terminée. La conservation des arènes n'est assurée qu'à la condition de consolider certaines voûtes menaçantes; il faut enlever une énorme motte de terre qui défigure un coin de l'area, fortifier les clôtures; enfin, il faut préparer et publier une monographie des arènes digne de l'importance de l'édifice qui, s'il n'est pas magnifique, présente des particularités inobservées ailleurs ou rares. Le Comité archéologique de Senlis ne faillira pas à ces devoirs; son passé nous est un sûr garant de ce qu'il fera dans un avenir rapproché.

Vous l'aurez remarqué comme nous, Messieurs, la restitution de l'oppidum du Beuvray, les grandes fouilles qui se multiplient dans la Champagne, la restitution des arènes de Senlis, ces œuvres parallèles procèdent d'un sentiment encore plus élevé que la noble curiosité du savoir. On les doit à un redoublement du patriotisme qui s'accentue tous les jours davantage et partout au sein des Sociétés savantes. Nous sommes bien loin de l'année 1765 où Le Beau, décrivant un jour devant une docte assemblée l'*appartement des antiquités* de l'hôtel du comte de Caylus, se croyait obligé d'avouer que l'on y voyait jusqu'à des figures gauloises qui semblaient honteuses de s'y montrer[2]. Que l'on ne s'indigne pas contre l'historien du Bas-Empire; c'était le ton du jour. Alors, à l'exception de quelques hommes singuliers que chacun nommerait avant nous, qui donc se souciait de la Gaule? En 1765, le Gaulois était tenu dans un mépris qui n'est comparable qu'au dédain dont les plus grands esprits accablèrent si longtemps le gothique, « introduit par la barbarie pour les palais et pour les temples, » disait au XVIIe siècle La

[1] Brochure in-8° de 15 pages, imprimée en 1870 à Senlis.

[2] L'éloge de Caylus, par Le Beau, lu le mardi 6 avril 1766, à la séance publique de rentrée de l'Académie des Inscriptions publiques, après Pâques, fut publié en 1767 en tête du tome VII du *Recueil des antiquités*, de Caylus, puis en 1770, dans les *Mémoires de l'Académie*, t. XXXIV, H. p. 221 à 234. Caylus lui-même s'était cru obligé de s'excuser d'avoir étudié et recherché les antiquités gauloises. (Voy. t. IV, p. 357 et suiv. de son *Recueil d'antiquités*.)

Digitized by Google

Bruyère[1], que n'auraient contredit au XVIIIe ni Montesquieu[2] ni le président de Brosses[3].

De cette commune proscription que reste-t-il? Le terme même de *gothique* a disparu de la langue des archéologues[4]; quant aux antiquités gauloises, on leur réserve des places d'honneur dans tous les musées des départements, et l'État leur a consacré un de ses palais aux portes de la capitale. N'est-ce pas enfin un signe du temps que les compagnies qui vont recevoir nos médailles des mains de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts doivent toutes trois cet honneur au zèle qu'elles déploient dans la restitution, dans la résurrection des monuments laissés par les Gaulois sur le sol national?

On peut applaudir sans arrière-pensée à ce triple succès. Lorsque, comme les membres du Comité des travaux historiques, on vit familièrement dans le profitable commerce des Sociétés de nos départements, on sait que si elles font aujourd'hui une large part à l'étude des antiquités gauloises, c'est qu'il importe de regagner le temps perdu par nos devanciers, c'est qu'il faut recueillir et sauver ce qui reste des vestiges du plus lointain passé de notre pays avant que les siècles aient achevé leur œuvre destructive; mais on sait aussi qu'il n'y a pas à craindre que cette vigilance filiale les porte jamais à délaisser les lettres classiques auxquelles la France doit sa civilisation et la plus belle part de sa gloire.

[1] «On a dû faire du style ce qu'on a fait de l'architecture: on a entièrement abandonné l'ordre gothique, que la barbarie avait introduit pour les palais et pour les temples.» (*Les Caractères. Des ouvrages de l'esprit*, XV, Ed. Walckenaer, p. 152.)

[2] «Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de la Brède, où vous trouverez un château, gothique à la vérité, mais orné de dehors charmants, dont j'ai pris l'idée en Angleterre.» Lettre à l'abbé de Guasco. (T. VII, p. 142, édit. de 1769. Voy. aussi *Essai sur le goût*, même volume, p. 83.)

[3] Parlant de la Chartreuse de Pavie, où «il y a, par-ci par-là, de bons morceaux,» le président ajoute: «Mais c'est toujours du gothique. Je ne sais si je me trompe, mais qui dit gothique dit presque infailliblement un mauvais ouvrage.» (*Lettres familières écrites d'Italie, etc.* Voy. t. I, p. 57, édit. de 1858.)

[4] Je ne saurais dire précisément depuis quand l'on a complétement banni le terme *gothique* du vocabulaire archéologique, mais je ne le vois nulle part dans l'*Abécédaire du rudiment d'archéologie*, publié en 1850, par M. de Caumont.

Digitized by Google

Discours de M. Emile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

Chaque année, en revenant à cette place, nous avons toujours la fortune de signaler de belles études. Aujourd'hui nous devons parler d'œuvres remarquables conduites à bonne fin après des efforts longtemps soutenus. Au grand avantage des intérêts du pays, l'importance de la science est de mieux en mieux appréciée. N'avons-nous pas constaté dans nos précédentes réunions l'essor nouveau qui s'est manifesté à Lyon et à Toulouse, grâce à l'assistance des administrations municipales ? En ce moment même, votre attention doit être arrêtée sur des travaux considérables qui ont pu être accomplis parce que les conseils généraux de certains départements en ont favorisé l'exécution. Ces exemples ne resteront pas isolés; ils promettent beaucoup pour l'avenir.

A Cherbourg, une société est parvenue à former une bibliothèque scientifique comme il s'en trouve peu dans nos villes[1]: à présent, cette société s'inquiète de la fondation d'un musée de tous les produits naturels de la contrée. C'est qu'en effet il serait superbe de voir réunis et classés méthodiquement les curieux animaux et les merveilleuses plantes de la mer répandus à profusion sur les rivages du Cotentin. On offrirait ainsi à une population des enseignements dont elle ne tarderait pas à sentir le prix. Seulement un beau local est nécessaire. C'est dire que nous mettons un espoir dans les bonnes dispositions de la municipalité de Cherbourg.

A l'automne de 1677, la Société royale de Londres se montrait fort préoccupée ; il s'agissait d'une étonnante découverte. Un pauvre homme habitant la ville de Delft, en Hollande, venait d'annoncer, par une lettre en date du 9 octobre, l'existence d'un monde de créatures qui jusqu'alors avait absolument échappé aux yeux des hommes. C'était le monde de ces êtres invisibles sans le secours du microscope que l'on a désignés sous le nom d'infusoires et qu'on appelle également les microzoaires. De notre temps, personne n'ignore qu'une goutte d'eau peut être le champ où s'agitent avec une

[1] La Société des sciences naturelles de Cherbourg, que M. Aug. Le Jolis dirige depuis vingt-cinq ans avec infiniment de zèle et d'intelligence.

Digitized by Google

incroyable activité des créatures aux formes les plus diverses ; mais si l'on se reporte à l'heure de la première révélation, on comprend sans peine l'impression ressentie, il y a deux siècles, par les membres de la grande compagnie savante de l'Angleterre, en apprenant tout à coup que la vie s'étend bien au delà des limites imaginables. Le 8 septembre 1875, la Hollande s'est mise en fête pour célébrer à Delft le double centenaire de la découverte des animaux microscopiques et pour rendre un solennel hommage à l'auteur, Antony van Leeuwenhoek.

Les êtres les plus petits sont indispensables dans la nature. Multipliant avec une prodigieuse rapidité, ils sont la pâture d'une foule d'espèces carnassières. Sans les infusoires, les tout jeunes poissons manqueraient d'aliments. Pour les zoologistes, les infusoires demeurent des sujets d'un suprême intérêt. La connaissance des moyens de propagation de pareilles créatures contribue singulièrement à fixer l'esprit sur les divers modes de naissance de la vie. En parvenant à déterminer d'une manière bien certaine le degré de perfection organique des corps animés les plus réduits, on ouvrirait la carrière aux plus sérieuses considérations philosophiques.

Lorsque, vers 1830, les naturalistes furent mis en possession de microscopes d'une puissance inconnue des premiers observateurs, on songea tout de suite aux infusoires. Ehrenberg suscita l'admiration du monde savant par un ensemble de recherches magnifiques : il attribuait aux plus petits des êtres une véritable richesse d'organisation.

Les faits annoncés par le professeur de Berlin ne tardèrent pas cependant à être fort contestés. Notre compatriote Félix Dujardin affirmait avec une grande autorité que les animalcules découverts par Leeuwenhoek offrent l'exemple d'une extrême simplicité de structure. Les travaux d'investigateurs récents ont conduit à une plus exacte appréciation de la réalité, et la science actuelle déclare les infusoires moins parfaits que ne l'a cru Ehrenberg, moins simples que ne l'a supposé Dujardin.

Depuis 1841 [1], aucun ouvrage général n'avait paru en France : M. de Fromentel, médecin à Gray (département de la Haute-Saône), a repris avec succès les études qu'on regrettait de voir trop négli-

[1] C'est la date de la publication de l'ouvrage de Dujardin.

Digitized by Google

gées parmi nous; l'année dernière, dans un fort beau livre, il a donné des animaux microscopiques une histoire qui se distingue par les plus solides qualités [1]. L'état de la science est savamment exposé, les opinions contradictoires des auteurs habilement discutées, parfois tranchées à l'aide d'expériences décisives; les observations neuves sont nombreuses. L'ouvrage de M. de Fromentel, accompagné d'excellentes figures, restera précieux pour tous nos zoologistes. Cette publication si recommandable inspire un sentiment très-sympathique pour l'auteur qui a tout fait de ses propres ressources.

Nous ne saurions oublier d'ailleurs que le docteur de Fromentel est l'un de nos paléontologistes les plus distingués. Depuis vingt ans il a mis au jour une longue suite de travaux remarquables sur les fossiles; des polypiers il a fait une étude profonde. Dans le vaste ouvrage entrepris par Alcide d'Orbigny, *la Paléontologie française*, il a tracé avec talent l'histoire des zoophytes du terrain jurassique et du terrain crétacé [2]. En un mot, M. de Fromentel est devenu l'un des maîtres dans une branche de la science. Le Comité ne pouvait qu'en rendre témoignage à M. le Ministre de l'instruction publique.

Avant de connaître les infusoires, les acares ou, d'un nom plus vulgaire, les mites, étaient réputés les plus petits des êtres. Malgré l'exiguïté de leur taille, les acares ont toujours provoqué l'attention. C'est que plusieurs d'entre eux attaquent l'homme et les animaux; d'autres, nos substances alimentaires. Les naturalistes s'intéressent à ces créatures infimes à raison de l'étrangeté presque sans pareille de certaines métamorphoses et d'une singularité de genre de vie dont on n'a pas d'exemples hors de ce petit monde. Pénétrer dans l'intimité de la vie de ces misérables bêtes est affaire de longue patience et d'extrême sagacité. D'habiles observateurs ont réussi à lever bien des voiles; pourtant, plus d'une fois, l'obstination a échoué devant la difficulté de la recherche. Un membre de la Société d'émulation de Montbéliard et, ce qui peut-être surprendra, vétérinaire de l'armée, M. Mégnin, a obtenu près des acares de merveilleux succès. Il y a peu d'années, l'Académie des sciences a

[1] *Étude sur les microzoaires ou infusoires proprement dits*, 1 vol. gr. in-4°, 364 pages et un atlas de 30 planches; Paris, 1876.

[2] La partie relative au terrain jurassique a été faite avec le concours de M. de Ferry.

Digitized by Google

décerné un prix à l'investigateur qui venait de découvrir chez certaines espèces les conditions d'existence les plus curieuses. Je ne dois m'arrêter qu'aux études récentes et, dans l'impossibilité d'en faire une longue analyse, je ne rapporterai qu'une courte histoire.

A la fin de l'été, surtout à l'automne, on remarque dans la campagne, et même dans les jardins, des mites qui semblent teintes par du vermillon. De leur nom vulgaire, ce sont les *rougets*, une sorte d'acare qui dans nos livres s'appelle le *Lepte autumnal*. Les rougets errent par milliers sur les végétaux, dont ils ne tirent aucune nourriture. Bêtes capables de supporter un jeûne de plusieurs mois, mais toujours altérées de sang, elles saisissent l'occasion de s'attacher à l'homme ou à l'enfant qui se promène, à la fille des champs qui s'est endormie sur l'herbe, au lapin qui broute, au chien qui va furetant à travers les bois et les prés. De son bec, le rouget entame l'épiderme et il suce ; alors il prospère, il grossit.

On reconnaissait bien la terrible mite pour la larve de quelque acare du groupe des trombidions; on ignorait néanmoins ce qu'elle devenait. M. Mégnin nous en instruit. Aux approches de l'hiver, le rouget quitte sa victime, prêt à subir une première métamorphose. Au printemps, le voilà tout transformé; il est maintenant le joli trombidion soyeux[1], apte à la reproduction, être inoffensif, ne vivant que de matières végétales. Ainsi, parmi les acares, M. Mégnin a su découvrir les parents d'une foule d'enfants trouvés. A l'égard des espèces qui déterminent sur la peau de l'homme et des animaux une répugnante affection, il a fait une multitude d'observations neuves qui intéressent les médecins et les vétérinaires non moins que les zoologistes.

Le Comité entend offrir un témoignage d'estime à l'un de nos missionnaires, M. l'abbé Heudes, pour des recherches sur les mollusques terrestres et fluviatiles de la Chine. Au sujet d'une étude récente relative à une faune locale, il croit juste de rappeler que l'auteur, M. Achille Guénée, qui réside à Châteaudun, a publié autrefois le grand ouvrage devenu classique sur les lépidoptères nocturnes[2].

Chaque jour on arrache à la terre d'immenses masses de houille. Dans les parties schisteuses, se montrent des empreintes ou des

[1] *Trombidion holosericeum.*

[2] *Species des Lépidoptères*, 6 volumes accompagnés d'un atlas, faisant partie des Suites à Buffon, Roret.

Digitized by Google

restes de végétaux fort étranges. Ces derniers vestiges d'une flore disparue ont déjà beaucoup exercé la patience de certains botanistes, et longtemps encore ils fourniront à la sagacité des investigateurs sujet de se manifester. Ces plantes fossiles sont à l'état de purs débris. Dans une effrayante confusion gisent les organes isolés d'espèces diverses; restes mutilés, toujours altérés par suite de la désorganisation des tissus. L'étude de si pauvres matériaux ne rebute pourtant pas l'observateur séduit par la grandeur d'une époque fort ancienne. On se trouve en présence de types qui ne sont plus représentés dans la nature actuelle. Si l'on aperçoit une analogie dans la conformation d'un organe de la plante fossile avec celui d'une plante vivante, en général on constate une opposition des plus saisissantes dans les caractères des autres organes.

Souvent l'observateur s'est tiré des difficultés sans trop d'embarras pour lui-même. Chaque débris, tige, feuille ou fruit, est devenu le type d'un genre. Ainsi la peine a été augmentée pour ceux qui s'engagent dans de nouvelles recherches. Par bonheur, nous allons en voir l'exemple, peut survenir un scrutateur qui tire avantage d'une situation propice pour réparer des fautes. Des parties détachées d'un même végétal ont-elles été considérées comme appartenant à différents végétaux, un jour, au milieu des matériaux accumulés, se rencontrent unis des organes qui n'avaient encore été vus qu'en état de désunion. Non moins profitable à la vérité que les heureuses trouvailles est la méthode dont les sciences naturelles offrent la plus haute expression. Elle assure le succès des gens bien avisés. Une étude de la *Flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France* en donne la preuve. L'auteur, M. Cyrille Grand'Eury, à Saint-Étienne, a procédé avec méthode, et la méthode l'a conduit à des résultats d'une importance capitale. Ce fut l'erreur des premiers paléontologistes de croire qu'un monde nouveau avait remplacé en totalité un monde plus ancien; la faute, de ne pas comparer d'une manière suffisante les espèces éteintes aux espèces vivantes. Aujourd'hui des vues certainement plus conformes à la réalité dirigent les investigateurs. M. Grand'Eury, mettant à profit la bonne fortune d'avoir pu recueillir des restes où la structure du végétal était intacte, s'est appliqué à saisir les ressemblances des plantes carbonifères avec les types qui s'en éloignent le moins dans la nature actuelle, et de cette application a surgi l'évidence de certains rapports. Si les plantes de l'époque de la houille doivent la

Digitized by Google

plupart être écartées des groupes représentés par les espèces vivantes, elles se rattachent néanmoins aux grandes divisions du règne végétal. C'était le sentiment d'un maître, Adolphe Brongniart; c'est une démonstration qu'apporte M. Grand'Eury.

Les principaux types de plantes houillères mieux reconstitués, on prend une idée plus juste de ce monde *primitif*, où, comme des prêles gigantesques, se dressent les calamites aux tiges articulées, où s'étalent à l'infini des fougères bizarrement découpées. Les lépidodendrons, hauts de 30 mètres, portant le léger feuillage des lycopodes; les sigillaires, qui contrastent si étrangement avec les formes vivantes de nos jours; la foule des arbres qui se rapprochent des ifs et des cyprès (*Cordaïtées*) ou des cycas (*Calæmodendrées*) cessent presque de nous étonner. Dans cette flore, où manquent les dicotylédones à fruit recouvert d'un péricarpe, l'observateur, comparant les plantes éteintes aux plantes vivantes les plus analogues, voit des prêles et des fougères (*Marattiacées*) qui l'emportent sur les prêles et les fougères de l'époque actuelle par le développement et la complexité de la structure. Dans les lépidodendrons il voit des lycopodes devenus des arbres; dans les conifères, des espèces d'une organisation plus riche que les espèces de notre époque. M. Grand'-Eury montre ainsi la réalité en opposition complète avec l'hypothèse du développement progressif.

La forêt de la période carbonifère présentait un aspect monotone, imposant néanmoins, par le port magnifique des grands cryptogames et des phanérogames gymnospermes. Tout atteste chez ces plantes l'extrême vigueur de la croissance; les troncs, en général, surmontés d'un opulent feuillage, s'élancent sans produire de branches. Tout de cette végétation indique l'existence d'un climat chaud, très-humide, égal pendant l'année entière, tel à peu près que celui de plusieurs îles tropicales de la mer du Sud.

La *Flore carbonifère du bassin de la Loire* a coûté à son auteur douze années de recherches et d'étude. M. Adolphe Brongniart a suivi l'exécution du travail avec le plus vif intérêt. Avec son incomparable autorité, il en a déclaré la haute valeur. Tous les botanistes admirent le progrès réalisé dans la connaissance du monde primitif, et les géologues louent M. Grand'Eury d'avoir heureusement caractérisé les différentes formations houillères par la considération des plantes dont ces formations recèlent les derniers vestiges.

Le Comité décerne une médaille d'or à M. Grand'Eury.

Digitized by Google

Les personnes qui assistent habituellement à nos réunions savent combien dans le cours d'une année on avance vers ce but : la notion complète des terrains de notre pays. La carte géologique de la France de Dufresnoy et Élie de Beaumont, ayant marqué les grands traits, invitait à poursuivre la recherche et à préciser les détails. On a déjà très-honorablement répondu à l'invitation. Je le sens une fois de plus aujourd'hui que le Comité me charge de dire l'intérêt des travaux de plusieurs géologues qui n'ont pas exploré les mêmes régions. Au nord, M. Barrois, préparateur à la Faculté des sciences de Lille, a déterminé avec rigueur les couches de la craie sur notre littoral, dans l'île de Wight et sur les côtes du Hampshire, et il en a reconnu les dislocations. Au centre, M. F. Gonnard, ingénieur des arts et manufactures à Lyon, s'est occupé des espèces minérales du département de la France qui en offre la plus grande richesse. Il a étudié de ces espèces minérales le gisement, les caractères cristallographiques, la composition chimique. Ajoutant nombre d'observations neuves à un ensemble de faits déjà entrés dans le domaine de la science, il a publié la *Minéralogie du département du Puy-de-Dôme*. Au sud, M. Piette, de Craonne (Aisne), l'auteur d'une série de mémoires, le collaborateur à la *Paléontologie française*, a suivi avec un soin particulier les traces du glacier quaternaire de la Garonne qui arrivait par trois vallées jusqu'à la plaine de la Valentine. Il a pris les mesures de l'ancien glacier qui s'étendait sur les Pyrénées, de la Pique à Bagnères-de-Luchon, et il croit pouvoir assigner à la masse de glace une épaisseur d'environ 860 mètres près de la station thermale, davantage encore près de Juzet.

Parmi les travaux des géologues, le Comité a distingué d'une façon toute particulière la *Carte géologique du département de l'Hérault*, que M. Paul de Rouville, de l'Académie et de la Faculté des sciences de Montpellier, terminait il y a quelques mois. Émilien Dumas est l'auteur d'une carte géologique du département du Gard, que les juges les plus compétents tiennent toujours en haute estime. Dresser la carte de l'Hérault était une opération d'autant plus intéressante qu'un territoire voisin se trouvait mieux exploré. La région avait été déjà, sur certains points, l'objet des recherches de plusieurs observateurs. Avec un soin scrupuleux, M. de Rouville a noté ce qui était acquis par les travaux antérieurs. Il apporte une œuvre d'ensemble, où l'on remarque la distinction minutieuse des différentes couches, la délimitation de ces couches en général fort assurée,

Digitized by Google

l'isolement de groupes minéralogiques naguère confondus; en un mot, une extrême précision des détails, comme on doit l'attendre d'une bonne étude locale.

La carte géologique du département de l'Hérault est le fruit de dix-sept années de recherches et d'explorations [1]. L'auteur, si longtemps appliqué sur le sujet, a rêvé la perfection. Déclarant ne l'avoir point atteinte, M. de Rouville présente avec modestie son œuvre comme l'instrument de nouveaux progrès. Chose certaine, il a conquis la haute estime du monde scientifique. L'exécution matérielle d'une telle carte devait entraîner à des frais considérables ; le conseil général de l'Hérault y a pourvu. Au nom de la science nous lui adressons nos félicitations et nos remercîments.

En un volume, M. de Rouville a donné des aperçus propres à compléter l'intelligence de la carte. Un chapitre consacré au régime des eaux intéresse la population entière du département. Une histoire de la formation progressive du sol de l'Hérault porte plus loin l'intérêt : c'est l'histoire des changements survenus à travers les âges sur un petit coin de la terre. L'auteur a préparé la description géologique du département; le conseil général, nous en avons la confiance, voudra la publication de cet ouvrage.

Le Comité décerne une médaille d'or à M. Paul de Rouville.

Des chimistes travaillent avec activité. M. Engel, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier s'occupant des glycocolles, a déterminé les propriétés de ces corps et de leurs dérivés. M. Ditte, professeur au lycée de Caen, engagé dans des recherches relatives à l'action des hydracides sur l'acide sélénieux et sur l'acide tellureux, a obtenu de nouveaux composés, et il a découvert un moyen simple de se procurer le sélénium cristallisé. Pour ses expériences, M. Ditte ne disposait que d'un sombre réduit; la lumière de l'esprit a triomphé des ténèbres.

M. Truchot a constaté les variations de la quantité d'acide carbonique et d'ammoniaque répandue dans l'air à différentes altitudes. Il a recueilli la lithine en proportion très-notable dans l'eau de plusieurs sources de l'Auvergne, ainsi que dans la terre arable, et il croit pouvoir attribuer à l'influence de ce corps les caractères particuliers du tabac cultivé en ce pays.

[1] Cette carte, en chromolithographie, tracée sur la carte de l'état-major, est en quatre feuilles répondant aux quatre arrondissements du département de l'Hérault.

Digitized by Google

Il y a vingt-cinq ans, M. Truchot était un instituteur primaire; aujourd'hui, c'est un docteur, un des professeurs de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

L'attention a été plus d'une fois sollicitée par des appareils de M. Georges Sire, de la Société d'émulation du Doubs. A l'aide de ces ingénieux appareils, des propriétés cachées et souvent fort étranges de la rotation des corps solides ont été mises en évidence.

Pour élever les blocs du fond des mines jusqu'au jour, des installations imaginées par M. de Villaine, chef de service de Montrambert, ont été fort admirées des ingénieurs.

Sur deux points de la France, loin de Paris, l'astronomie est l'objet de recherches assidues. Naguère, nous avons parlé des travaux exécutés à l'observatoire de Marseille. En ce moment, il faut dire le caractère élevé des études qui se poursuivent à l'observatoire de Toulouse. Le directeur, M. Tisserand, a traité de l'attraction des sphéroïdes elliptiques ; à cet égard, la démonstration donnée par Lagrange était incomplète: une lacune a été comblée, affirment les meilleurs juges. M. Tisserand a revu la théorie des perturbations planétaires qui avait occupé les plus illustres géomètres : Laplace, Lagrange, Poisson, et notre confrère M. Puiseux m'informe que de l'un des théorèmes les plus importants de la mécanique céleste vient d'être donnée une démonstration simple et lumineuse qui remplace avec avantage une analyse difficile à suivre. Dans une étude des satellites de Saturne, M. Tisserand, par une discussion d'éléments, est parvenu à reconnaître le volume encore indéterminé de la masse du plus gros satellite de la planète (Titan).

Les météorologistes poussent les recherches avec un zèle extrême, les uns, tout à l'observation des phénomènes qui s'accomplissent sous leurs yeux; les autres, rassemblant les observations éparses, remontant aussi loin qu'il est possible dans le passé pour retrouver les constatations mentionnées en divers écrits. Ils s'efforcent ensuite d'obtenir, par la multitude des comparaisons, des faits précis sur le climat des différentes contrées. M. Victor Raulin, de la Faculté des sciences de Bordeaux, ne s'effrayant point d'un immense labeur, a épuisé tous les documents, afin de déterminer le régime pluvial des grandes régions de la France, de certaines parties de l'Europe, de l'Algérie, des pays tropicaux. On sait combien, suivant les contrées, varie la quantité de pluie; combien, suivant les saisons, varie la répartition de la pluie. En tel pays, il pleut toujours; en tel autre

Digitized by Google

pays, où l'eau tombe en plus grande abondance, il semble qu'il fait toujours beau; c'est que là on est servi dans un court espace de temps. Une action considérable est exercée sur la végétation et sur la vie animale par le régime de la pluie. Naturalistes, ingénieurs, agriculteurs ont intérêt à le bien connaître. M. Raulin s'est imposé une tâche éminemment laborieuse, mais vraiment utile pour leur donner satisfaction. Son ouvrage est le plus vaste et le plus complet qui existe sur la pluviométrie de la France. Nous devons des remercîments à l'Académie de Bordeaux, qui a tenu à honneur d'en faire la publication. Personne n'oubliera que M. Raulin est l'auteur d'une foule d'importants travaux de géologie. On a beaucoup remarqué ses études récentes sur la Gironde et sur les Landes.

Le Comité décerne à M. Tisserand et à M. Raulin une médaille d'or.

L'an passé, nous annoncions la prochaine inauguration de l'observatoire météorologique nouvellement édifié au sommet du Puy-de-Dôme. Tout achevé, tout pourvu des instruments nécessaires et déjà tout en fonctions, l'établissement a été inauguré le 22 août 1876. Ce jour-là, il m'en souvient, c'était fête à Clermont et dans les environs. En voyant des centaines de savants ou d'amis de la science qui allaient en grand appareil se porter au faîte de la montagne, les plus humbles habitants de l'Auvergne paraissaient avoir le sentiment d'un triomphe pour leur pays. Des appréciateurs plus sûrs ou mieux informés avaient sans doute la même opinion, mais, élevant plus haut la pensée, ils rêvaient des questions relatives à la physique du globe, qui, dans un avenir plus ou moins prochain, pourraient être éclairées par des observations effectuées dans des conditions nouvelles et particulièrement favorables.

L'observatoire météorologique du Puy-de-Dôme est l'œuvre de M. Alluard, professeur de physique à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. L'œuvre inspire un singulier intérêt, si l'on songe aux efforts, aux peines, aux chagrins qu'elle a coûté avant d'être réalisée. Depuis longtemps des météorologistes, des physiciens déclaraient l'utilité de suivre les mouvements de l'atmosphère sur des points élevés; on s'était contenté de fournir de quelques instruments les religieux du mont Saint-Bernard et certaines stations des Alpes, en général mal placées [1].

[1] Il est juste de ne pas oublier les tentatives du général de Nansouty pour élever un observatoire sur le pic du Midi.

Digitized by Google

Le professeur de Clermont contemplait souvent la belle montagne voisine de la ville, et, en apercevant le sommet qui tout à coup vient à se voiler, il disait : C'est là où je veux étudier comment se forment les nuages, la pluie, la grêle ; c'est là que je veux bâtir mon observatoire. Belle résolution : il ne s'agissait plus vraiment que de l'exécuter. C'était à désespérer ; M. Alluard au contraire s'anime de l'espoir de surmonter les difficultés. En 1869, il parle de son idée ; il s'efforce de trouver des partisans d'une entreprise grandiose ; il entretient le Ministre de l'instruction publique de son projet.

On invite M. Faye à examiner la situation et à donner un avis. Notre confrère est bientôt convaincu des avantages que peut offrir un observatoire au sommet du Puy-de-Dôme, et, comme il est plein d'art quand il faut persuader, il persuade le Ministre de la nécessité de ne pas laisser à l'abandon le projet qui lui a été soumis. En 1870, un crédit fut alloué par la Chambre des députés. La somme permettait de commencer les travaux ; elle était fort insuffisante pour les conduire bien loin. En cette circonstance, le conseil général du département a servi de la façon la plus noble les intérêts de la science ; jusqu'à la fin, il a pourvu aux exigences d'une entreprise plus dispendieuse qu'on ne l'avait imaginé au début.

Expropriations de terrains effectuées, chemins tracés, plan arrêté, M. Alluard a poursuivi l'exécution de son œuvre avec toute l'ardeur imaginable [1]. On le sait, les premiers coups de la pioche que dirigeait le savant ont amené une découverte qui a fait la joie des archéologues. Les restes d'un magnifique temple romain, dont nul souvenir n'était gardé, sont venus témoigner une fois encore du goût des travaux gigantesques chez les conquérants de la Gaule. On salue ces ruines en montant à la plate-forme où s'élève aujourd'hui la tour massive de l'observatoire météorologique qui domine la vaste plaine de la Limagne et la longue chaîne des Dômes. Je ne donnerai la description ni des salles ni de la maison d'habitation, reliée à la tour par un chemin souterrain. Cette description a été faite dans plusieurs recueils périodiques.

Qu'il suffise de rappeler que les installations ont été jugées excellentes, les aménagements irréprochables, les instruments aussi parfaits que possible. L'observatoire de la montagne est par le télé-

[1] C'est M. Gautié, ingénieur des ponts et chaussées, qui a exécuté avec zèle et habileté l'œuvre conçue par le savant.

Digitized by Google

graphe en communication incessante avec un observatoire de la plaine situé presque au voisinage de la Faculté des sciences. Ainsi, peut-on, à chaque minute comparer les phénomènes qui se produisent en des lieux d'altitude fort inégale[1]. Par la suite on ne manquera pas sans doute de tirer de cette comparaison des faits précis. Que l'observatoire du Puy-de-Dôme contribue, comme nous en avons le ferme espoir, à répandre une lumière sur ces questions de la physique du globe qui préoccupent l'humanité entière, on ne cessera d'applaudir le savant qui a eu l'inspiration et, chose plus rare, la persévérance qui amène le succès.

Messieurs, tandis que je retraçais les phases de l'événement qui vient de s'accomplir en Auvergne, je le sens, l'ombre d'un génie a erré devant vos yeux. Chacun s'est souvenu de Blaise Pascal et de l'expérience qui a prouvé d'une manière définitive la pesanteur de l'air. Cette ombre semble venir encourager les observateurs du Puy-de-Dôme. Pascal a été le savant plein de sagacité et de pénétration, le lettré plein de force et d'originalité. Il offre à notre admiration l'assemblage de toutes les plus brillantes qualités de l'esprit. Aux hommes d'étude et de pensée, il s'impose comme un pur idéal[2].

[1] Déjà, on a pu constater pendant les bourrasques de cet hiver de surprenantes variations de la pression atmosphérique. Tandis que le baromètre baisse ou demeure stationnaire à Clermont, il arrive parfois qu'il monte d'une manière très-notable à la cime du Puy-de-Dôme. Les deux stations de l'observatoire n'ont pourtant qu'une différence d'altitude de 1,100 mètres et la distance qui les sépare n'atteint pas 10 kilomètres à vol d'oiseau. Lorsqu'un grand cyclone traverse la France, il y aurait donc quelquefois au milieu de la masse d'air en mouvement, pense M. Alluard, de petits cyclones ayant une action restreinte.

[2] A l'inauguration de l'observatoire météorologique du Puy-de-Dône, M. Bardoux, député du département, a rappelé, en paroles éloquentes, les mérites de l'auteur des *Provinciales*. Notre confrère, M. Claude Bernard, a rappelé que Pascal avait réalisé l'union des sciences et des lettres.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

En rendant hommage, ainsi que je l'ai fait dans mes précédents rapports, à l'activité dont on ne saurait trop féliciter les membres des Sociétés savantes des départements, je dois constater aujourd'hui un progrès accompli depuis plusieurs années dans la direction donnée à leurs travaux. C'est ce genre de mérite que j'aurai surtout à signaler dans ceux de la Société littéraire, archéologique et historique de Lyon, de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, désignées à M. le Ministre de l'instruction publique par le Comité comme dignes d'une mention toute particulière.

La plupart des Sociétés savantes, et en particulier celles qui ont été fondées au XVIIIe siècle, ont commencé par être surtout des réunions peu nombreuses, des cercles agréables, où quelques amis se plaisaient à communiquer soit des travaux personnels, soit des jugements sur certaines compositions littéraires, historiques ou philosophiques, examinées principalement au point de vue du style. La poésie occupait une assez grande place dans leurs lectures habituelles. Les vers qui s'y produisaient étaient écoutés avec intérêt par l'auditoire et lus par leurs auteurs avec cette satisfaction considérée comme une faiblesse commune aux poëtes, faiblesse agréablement raillée par Horace et Boileau qui, probablement, n'en furent pas exempts eux-mêmes.

Telle fut, à son début, la Société littéraire fondée à Lyon, en 1778, par Thomas Ribaud; elle avait pris pour devise : *Amicitiæ et litteris*[1]. Cette première Société, qui avait compté parmi ses membres l'historien Delandine et le grammairien Domergue, ne survécut pas à la Révolution. Lorsqu'au commencement du XIXe siècle les esprits, devenus plus calmes, se reportèrent vers les études littéraires, une nouvelle Société prit naissance et se constitua le 7 avril 1807 avec l'intention de continuer la tradition de la précédente. Sa première séance officielle eut lieu le 2 juillet de la même année[2],

[1] Notice historique sur la Société littéraire de Lyon, par M. Antoine-Gaspard Bellin, Ier volume des *Mémoires*, 1861.

[2] Rue Pizay, 124, chez M. Molard, professeur de belles-lettres.

Digitized by Google

sous la présidence de M. Hamard, et s'installa, en 1808, dans les salons de MM. Ballanche père et fils, aux Halles de la Genette. Ce fut tout naturellement à une Société qui se réunissait chez son père que l'illustre auteur d'*Antigone* et de la *Palingénésie sociale*, le futur membre de l'Académie française, l'un des hôtes les plus assidus du salon de Mme Récamier, l'ami de l'auteur du *Génie du Christianisme*, offrit les prémices d'un talent qui devait le placer plus tard au nombre des grands écrivains. C'était un récit en prose, intitulé : *Mort d'un philosophe platonicien.*

Parmi les autres membres de la Société figuraient, en 1818, M. de Chantelauze, alors avocat général à la cour de Lyon, et plus tard ministre de Charles X; en 1835, Frédéric Ozanam qui, dans une des séances, lisait une dissertation ayant pour titre : *Dante était-il guelfe ou gibelin?* en 1839, Victor de Laprade qui offrait les premiers essais de sa muse dans une pièce de vers écrite au pied des Alpes et intitulée *Alma mater.*

Pendant cette première période de son existence, la Société littéraire de Lyon ne publia pas ses travaux sous la forme de Mémoires et, de 1824 à 1832, elle eut pour organe le recueil connu sous le titre d'*Archives historiques du département du Rhône*, rédigé par quelques-uns de ses membres[1]. Les seize volumes de cette collection contiennent la plupart des lectures faites dans les réunions. La *Revue du Lyonnais*, importante publication mensuelle, fondée en 1835, se fit pareillement un devoir d'accueillir les œuvres les plus remarquables produites au sein de la compagnie.

Ses travaux s'étaient, jusqu'à cette époque, renfermés en grande partie dans le domaine littéraire : l'histoire devait bientôt y prendre place, et en 1839, la Société commença une série de notices historiques sur les hommes les plus éminents du Lyonnais[2]. Cet ouvrage, fruit de longues études, ne contient pas moins de 2,500 à 2,600 noms. Ce n'est qu'un catalogue sans doute, mais il fournit de précieux renseignements à la biographie lyonnaise. Ce fut enfin en 1860 que la Société commença à publier elle-même ses *Mémoires*, dont elle a depuis fait paraître un volume chaque année. De cette époque aussi datent des publications qui ont justifié le nouveau titre qu'elle s'est donnée de *Société littéraire, historique et archéologique.*

[1] MM. Bréghot du Lut, Cochard, Aigueperse, Périgaud, etc.

[2] Le volume consacré à ces intéressantes biographies a pour titre : *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, rédigé par MM. Bréghot du Lut et Périgaud aîné.

Digitized by Google

Désormais, l'histoire de la grande cité lyonnaise et la description de ses monuments tiendront le premier rang dans les travaux de ses membres. On en trouve l'exposé complet dans le dernier volume de ses Mémoires, publié en 1876 pour les années 1874-1875. Ils prouvent que la Société peut être classée parmi les plus actives et les plus laborieuses. Comment en serait-il autrement dans une ville et dans une contrée qui ont été, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours, le théâtre d'événements si importants? Que de documents peut fournir à l'histoire religieuse une cité dont l'Église, fondée au IIe siècle, fut une des plus florissantes des Gaules; à l'histoire civile, politique et littéraire, la ville qui a vu naître Claude, Caracalla et Géta; qui, décimée par Septime Sévère, vainqueur d'Albinus, ruinée par l'invasion des barbares, devint au moyen âge féodal la capitale d'un des royaumes de Bourgogne? A des époques plus récentes, la ville de Lyon a reçu bien souvent le contre-coup, et quelquefois de la façon la plus tragique, des diverses agitations religieuses et politiques, des vicissitudes commerciales et industrielles, qui ont troublé notre pays. Aussi la France n'a jamais été indifférente à tout ce qui concerne cette grande cité, que les anciens appelèrent la capitale des Gaules : *caput Galliarum.*

Les recherches auxquelles se sont livrés les membres de la Société ont cessé de revêtir la forme de considérations générales, de dissertations académiques sur quelque thème d'histoire ou de littérature, comme on en rencontre dans les Mémoires des Sociétés à leur début. En resserrant son cadre et en explorant le domaine des études locales, elle a pu trouver, sans sortir du Lyonnais, une ample matière pour ses observations ou ses découvertes. Notre section et celle d'archéologie ont pris soin de les signaler dans les comptes rendus successifs de ses Mémoires. Je me bornerai à indiquer parmi celles qui nous concernent plus spécialement : l'*Étude sur les Tables Claudiennes*, de M. de la Saussaye[1]; *L'emplacement du champ de bataille entre Albin et Sévère*, par M. Paul Saint-Olive; les *Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum*, par M. A. Vachez; *L'ager Gofiacensis*, ou *le canton de Mornant aux* x*e et* xi*e siècles*, par le même; l'*Essai historique sur la première prédication de l'Évangile en France*, par M. Beausset-Roquefort; *L'abbaye royale des Bénédictines*

[1] 1870-1871.

Digitized by Google

de Lyon, par M. Charvet; *Le domaine ordinaire du Lyonnais au commencement du XVIe siècle*, ou *Notice analytique des comptes domaniaux pendant les années 1523 à 1526*, par M. de Valons; deux excellents mémoires de M. Léon Charvet sur *Étienne Martellange* (1569-1641), contenant des détails d'un grand intérêt sur plusieurs colléges fondés par les Jésuites et entre autres sur celui de la Trinité à Lyon; les recherches de M. Guigue sur *l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe; Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades*, par M. A. Vachez, l'infatigable bibliothécaire-archiviste de la Société. Ces travaux d'un caractère sérieux n'ont pas exclu les compositions poétiques, que je suis loin de considérer comme des œuvres sans importance, et il est assez naturel que l'on accueille avec plaisir dans la patrie de Louise Labé des vers signés par Soulary ou Victor de Laprade. On peut applaudir au sentiment qui a inspiré M. Beauverie dans la pièce de vers qu'il a consacrée aux douloureux souvenirs de l'inondation du mois de juin 1875.

J'aurais à citer un grand nombre de dissertations pleines d'intérêt, si je n'avais à mentionner avec quelque étendue deux de ses publications les plus récentes. Elles répondent au désir souvent manifesté de voir les Sociétés savantes ajouter aux travaux personnels de ses membres la publication de quelques-uns de ces documents inédits qu'il est nécessaire de tirer des archives publiques ou privées. Ce sont le *Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon* et le *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, édités l'un et l'autre par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes.

En annonçant la publication du *Polyptyque*, le président de la Société, M. Léopold Niepce, faisait remarquer que depuis sa fondation la Compagnie avait produit des travaux isolés, de simples notices pleines de science et d'érudition sans doute, et utiles pour l'histoire de Lyon; mais qu'elle n'avait pas encore fait ces importantes publications auxquelles un grand nombre de Sociétés savantes de France et de l'étranger se sont fait depuis quelques années un devoir de se livrer. La Société avait donc décidé dans sa séance du 27 janvier 1875 qu'elle éditerait à ses frais quelques-uns de ces monuments historiques que le passé a laissés dans nos dépôts publics et que nos trop fréquentes révolutions ont épargnés ou oublié de détruire.

Digitized by Google

C'est à cette sage résolution que le monde savant doit les deux importantes publications dont je viens de donner les titres, en attendant celle du grand *Cartulaire d'Ainay*, du *Cartulaire de l'île Barbe*, et du *Lugdunum sacroprophanum*.

Le nom de *Polyptyque* éveille naturellement le souvenir d'un homme dont les travaux ont été le point de départ des publications de ce genre et qui ont révélé le parti que l'érudition peut en tirer. Le nom de M. Guérard ne peut être cité ici sans exciter un vif sentiment de reconnaissance pour le savant cher à la fois à l'Académie des inscriptions, à l'École des chartes, à la Société de l'histoire de France, au Comité des travaux historiques enfin, dont il fut un des membres les plus illustres. L'introduction dont M. Guérard a fait précéder le *Polyptyque* de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, rédigé au commencement du IXe siècle par l'abbé Irminon, a prouvé que de pareils documents, étudiés avec sagacité et sans système préconçu, jettent la plus grande lumière sur l'état de la propriété et de la culture, la condition des personnes, les mœurs et les usages d'une époque. Le recueil rédigé sous le nom de Polyptyque ou *Pouillé* est, en effet, vous le savez, Messieurs, un registre contenant le dénombrement des terres, des manses, des colons, des serfs, des redevances d'une abbaye.

L'église collégiale de Saint-Paul avait des tenures, des possessions, des cens et des rentes dans le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Mâconnais, la Bresse, le pays de Dombes, le Bugey et le Dauphiné. Ce sont ces diverses possessions dont le Polyptyque de Lyon, rédigé en l'année 1285, donne l'énumération et le détail. Les historiens de Lyon en attribuent la fondation, au VIe siècle, à l'archevêque saint Sacerdoce, oncle de saint Nizier, qui fut son successeur immédiat sur le siége métropolitain de Lyon. Le chapitre devait pourvoir à tous les canonicats et se recrutait lui-même dans la noblesse et la haute bourgeoisie de la province. Le service intérieur de l'Église, celui des fondations et des anniversaires étaient faits par des chapelains perpétuels ou prébendiers attachés plus spécialement à des chapelles ou à des autels dotés dans l'intention d'une desserte particulière. A chacune des dignités et à chacun des canonicats étaient attribués des revenus en argent et en nature dont les titulaires avaient la libre disposition, à la condition cependant de subvenir aux besoins généraux du chapitre et d'acquitter les charges afférentes à leur prébende.

Digitized by Google

L'ensemble des revenus et des charges budgétaires était divisé, pour en faciliter l'administration et la répartition, en sections distinguées les unes des autres par un nom qui en rappelait l'affectation première, soit l'origine, soit la situation géographique. Parmi les services que peut rendre le *Polyptyque*, on doit noter celui de fournir une multitude de noms de lieux à recueillir pour les dictionnaires topographiques des départements dont le Comité des travaux historiques recommande la publication aux membres des Sociétés savantes. M. Guigue n'a pas manqué de faire connaître les noms que portent aujourd'hui les lieux mentionnés dans le document et il en a d'ailleurs donné dans un appendice la table générale ainsi que celle des noms de personnes.

On peut se faire une idée des renseignements multiples que présente cet ouvrage. Le savant éditeur aurait pu donner des éclaircissements sur la condition des terres et des personnes, dans le Lyonnais et les pays adjacents, les droits curiaux, les rentes féodales, les dîmes, les servitudes personnelles, les taillables, les mesures agraires, etc., mais ces études auraient retardé l'impression du précieux document que la Société voulait mettre au jour; elles auraient exigé des développements considérables, et le savant éditeur, qui a pris l'engagement de s'en occuper plus tard, fera pour le Polyptyque de Saint-Paul, dans la mesure que ce monument comporte, ce que M. Guérard a fait pour celui d'Irminon. En attendant, c'est encore M. Guigue qui s'est chargé de l'immense travail qu'exigeait la publication du *Cartulaire d'Etienne de Villeneuve*. La Société, comme l'a très-bien dit son président, M. Flouest, ne pouvait confier cette œuvre à des mains plus habiles que celles du savant archiviste, dont le nom a conquis dans le monde de l'érudition la notoriété la plus honorable.

Cette publication est plus importante encore que la précédente : c'est un recueil des chartes fondamentales, des franchises et immunités que possédait la cité lyonnaise. Ce sont d'utiles matériaux qui aideront à compléter l'histoire des luttes municipales d'où sortit la bourgeoisie : « Nation nouvelle, dit très-bien Augustin Thierry, dont les mœurs sont l'égalité civile et la liberté dans le travail. » Les ressources trop modestes de la Société ne lui auraient pas permis d'éditer à ses frais le précieux cartulaire, si le conseil municipal n'était venu largement à son aide. L'allocation qu'il a bien voulu lui faire tenir, a été, dit encore M. Flouest, proportionnée à la haute valeur du manuscrit publié. Une libéralité si bien entendue, dont

Digitized by Google

plusieurs de nos conseils municipaux, notamment celui de Bordeaux, offrent aujourd'hui d'assez fréquents exemples, mérite d'être signalée à la reconnaissance du monde savant. Elle a permis à la Société de Lyon de mettre au jour une œuvre capitale qui se recommande à la fois par l'importance du sujet et par la beauté de l'exécution typographique. M. Léopold Niepce a, dans une notice sur le cartulaire de la ville de Lyon, fait connaître Étienne de Villeneuve et sa famille, indiqué le rôle qu'il a rempli en qualité d'échevin dans la défense des franchises de la cité. Lui-même a raconté dans son cartulaire[1] « comment messire l'archevesques Guillaume de Sures confirma plusieurs priviléges spéciauls et généraument touz autres libertés, franchises et coustumes, dont cèl de Lyon avoient usé, ainsi comme cèl n'avoient usé, et ainsi les avoit confermé messires l'arcevesques Pierre de Savoye ses devanciers et est propres originauz. »

Cette confirmation était faite, est-il dit, en considération de la *fidélité* que les citoyens et habitants de Lyon avaient montrée à l'archevêque et à ses prédécesseurs. On ne se douterait guère, en lisant ces considérants, que c'était les armes à la main, après avoir pris d'assaut le cloître Saint-Jean, après avoir tué plusieurs ecclésiastiques et assiégé le cloître Saint-Just que les *fidèles* bourgeois de Lyon avaient arraché cette confirmation aux archevêques réduits à l'impuissance. L'histoire des communes au moyen âge, fondées avec tant de peine, tour à tour supprimées et reconquises, nous offre plus d'un spectacle de ce genre.

Le cartulaire où sont consignées les franchises et les luttes soutenues pour les défendre et qui a 540 ans d'existence, puisqu'il a été commencé en 1336, a eu lui-même ses vicissitudes, *sua fata*. Il a été plus d'une fois exposé à la destruction. Conservé en dernier lieu dans les combles de l'hôtel de ville de Lyon, sur les rayons des archives municipales, sous une toiture des plus défectueuses, que traversent de nombreuses cheminées et au-dessus des grands salons où, les jours de fêtes, s'allument des milliers de bougies et des centaines de lampes, il avait été fortement endommagé récemment par une invasion d'eaux pluviales. La *Société littéraire* a sauvé le manuscrit et assuré l'existence de son texte en faisant imprimer l'œuvre d'Étienne de Villeneuve.

[1] Page 132.

Digitized by Google

M. Guigue s'est acquitté avec autant de courage que de savoir de cette tâche difficile. Il a eu à transcrire de sa main les deux volumes contenant plus de 300 feuillets, en reproduisant scrupuleusement le texte même du cartulaire; il y a ajouté, sous forme d'appendice, trente documents inédits ayant une corrélation directe avec ceux dont se compose le recueil qu'ils complètent et expliquent en plus d'un point. Le Comité des travaux historiques devait être frappé du mérite des deux publications qui font le plus grand honneur à M. Guigue et à la Société qui semble s'être approprié la belle devise de la cité lyonnaise : *En avant! en avant! Lion li melhor!*

La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ne s'occupa pendant les vingt premières années de son existence que d'agriculture. La première République avait décrété que, le 10 messidor de chaque année, serait célébrée la fête de l'agriculture. Dans une circulaire du 3 floréal an VI, le ministre de l'intérieur, Le Tourneux, pensant que cette solennité ne suffisait pas pour favoriser les progrès de « cette mère nourricière du genre humain », invita les administrations centrales à former des sociétés d'agriculture dans tous les départements de la France. Un arrêté du 14 ventôse an VII institua celle du Puy, autorisée à tenir ses séances dans la salle littéraire de l'École centrale. Fidèle à sa mission, la Société n'a cessé de remplir avec un dévouement digne des plus grands éloges cette partie importante de ses attributions. En 1820, elle créait un musée avec le concours de MM. le vicomte de Becdelièvre, Bertrand de Doue, Ruelle, Arnoud et D. Moussier. Enfin, l'année suivante, un arrêté du préfet, se fondant sur les services que devait rendre cette nouvelle institution et sur ce que le goût des sciences naturelles et des antiquités tendait à se développer de plus en plus dans la population, autorisait la Société à prendre le titre de *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*. C'est à son influence que doivent être attribués sans contredit les progrès qui se sont accomplis à tous les points de vue dans le pays. Grâce à ses pressantes sollicitations, le conseil municipal du Puy a voté en 1860 les fonds nécessaires à la construction d'un musée[1], qui suffit d'abord pour abriter les collections réunies par elle. Quelques années plus tard, Crozatier, le célèbre fondeur, léguait à la ville du Puy 100,000 francs pour la construction d'un édifice plus vaste et

Digitized by Google

mieux approprié à sa destination. Cette somme, jointe à celle qu'avait votée le conseil municipal, a permis de faire du musée Crozatier un des plus beaux et des plus considérables parmi ceux que possèdent nos départements.

L'action exercée par la Société sur le progrès intellectuel n'a pas été moins puissante en ce qui concerne les études historiques et archéologiques et l'on peut dire que ce qui s'est produit de plus important sur ce point est dû à ses membres.

Les Mémoires publiés par la savante compagnie forment aujourd'hui trente et un volumes in-octavo. Sans cesser de s'occuper d'encourager l'agriculture, elle y a donné une grande place à l'archéologie et à l'histoire.

Parmi les travaux appartenant à cette dernière, je me bornerai à mentionner : l'*Histoire municipale de la ville du Puy;* l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, par M. Perroud; une *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Pierre de Blesle;* enfin une importante publication due à M. P. Blanc, membre non résidant de la Société, ayant pour titre[1] : *Journal de ce qui s'est fait de plus mémorable aux Grands Jours de Languedoc (1666-1667) tenus tant en la ville du Puy qu'en celle de Nismes, avec un recueil de plusieurs arrêts et règlements qui y ont esté rendus; journal rédigé par J. Baudoin, secrétaire du roi, attaché en 1666 à la chancellerie près la cour des Grands Jours du Puy.* Le manuscrit original, conservé à la bibliothèque de l'Institut, dans la collection Godefroy, fait connaître la situation du Velay, les crimes de tòute nature, meurtres, viols, extorsions, abus de pouvoir qui motivèrent en plein XVIIe siècle une intervention de la justice royale. M. Paul Blanc a joint au texte de ce journal de nombreuses notes sur la plupart des personnages frappés par la justice.

Le nombre et l'importance des publications contenues dans les trente et un volumes peuvent être appréciés d'après la table alphabétique des *Annales* de la Société, des cinq volumes de son *Bulletin agricole et industriel* et des trois livraisons de son *Bulletin historique.*

C'est par deux publications d'un intérêt exceptionnel que la Société du Puy a bien mérité de la science et s'est placée au premier rang des compagnies savantes des départements. Ce que M. Guigue a fait pour l'histoire du Lyonnais, M. Augustin Chassaing l'a fait

[1] Tome XXX, année 1869.

Digitized by Google

pour celle du Puy, en publiant la *Chronique d'Etienne Médicis* et les *Mémoires de Burel*. Les trois magnifiques volumes dont se composent ces deux ouvrages seront bientôt suivis d'un quatrième non moins précieux, le *Journal anecdotique d'Antoine Jacmont*.

L'auteur de la chronique, Étienne Mége ou Médicis, était né au Puy vers l'année 1475, et c'est au Puy qu'il mourut vers la fin de 1565, âgé de quatre-vingt-dix ans.

C'est à l'âge de vingt-cinq ans, c'est-à-dire vers 1500, qu'Étienne Médicis commença à rédiger « les faits et gestes qui concernent la cité et ville de Notre-Dame-du-Puy-d'Anis, entreprenant en mon lourd patois, dit-il, traictier les histoires, croniques et aultres telles choses concernant ledit lieu, lesquelles ay cueillies dedans plusieurs beaulx et exquis livres, papiers, cayers, tant en latin qu'en françois. » Cet ouvrage qu'il devait continuer jusqu'en 1565, c'est-à-dire jusqu'à ce que la mort vînt glacer sur le papier sa main défaillante, il l'intitula : Le livre *de Podio*.

Ce livre, comme le dit très-bien son savant éditeur, est une grande mosaïque historique sur la ville du Puy. Les matériaux extrêmement variés qui la composent sont de trois sortes et appartiennent à trois classes distinctes : 1° documents manuscrits ou imprimés; 2° dissertations historiques; 3° chroniques.

Les documents manuscrits ou imprimés sont d'abord les légendes et les traditions de l'église du Velay, des notices sur la fondation des couvents, l'inventaire du trésor de la cathédrale, le tableau de la division du diocèse en trois archiprêtrés. En ce qui concerne l'histoire civile, Étienne a recueilli les lettres patentes des rois accordant des priviléges à la ville du Puy, les tarifs de la leyde perçue au profit du roi et de l'évêque, celui des péages, le système des mesures agraires, les instructions sur les droits de mutation des francs-fiefs et des nouveaux acquêts possédés par les roturiers, le budget de la ville, l'inventaire de son arsenal.

La seconde classe des matériaux comprend des dissertations historiques qu'Étienne Médicis composa à l'aide des documents qu'il avait recueillis. Ici le compilateur fait place à l'écrivain érudit, incessament préoccupé d'éclairer les points obscurs de l'histoire de son pays.

La partie la plus originale, la plus riche, la plus précieuse de son œuvre, est le récit des événements de son temps; sa chronique se compose de ses relations officielles et de son journal. Dans ses récits des fêtes

Digitized by Google

auxquelles il assiste, il en fait revivre les principaux acteurs. « Gens d'église, précédés de leurs croix, corporations de métiers sous leurs bannières avec leurs fifres et leurs tambourins, graves chanoines de Notre-Dame, consuls drapés de rouge, baillis d'épée, juges de robe courte et juges de robe longue, gentilshommes et nobles demoiselles, bourgeois et bourgeoises appointés de satin ou de taffetas, menu populaire joyeux et ébahi, défilent avec cette intensité de vie et de passion que leur conservait la plume vigoureuse et vraie du fidèle témoin oculaire; l'illusion est complète. »

Le journal de son temps n'a pas une moins grande saveur historique : inondations, incendies, longs hivers, grandes et *merveilleuses* sécheresses, comètes, famines, pestes, séditions populaires, constructions de ponts, d'oratoires ou de chapelles, érections de croix, réparations aux murailles et aux tours de la ville, simples faits divers, il observe et consigne tout au grand profit de l'historien, du moraliste et de l'archéologue.

Ces chroniques nous font assister à toutes les phases de la vie municipale, fortement organisée dans la ville du Puy. Ses consuls avaient leur maison de ville, de justice, leurs officiers, leurs troupes, leur artillerie, leurs arquebuses achetées à Saint-Étienne, leur droit de se taxer, leurs branches de revenus, leur receveur, leur compte de dépense, leur garde municipale établie par îlots ou quartiers. Ils luttent les armes à la main contre leurs oppresseurs, clercs ou laïques, et ne s'épargnent pas néanmoins pour le service du roi.

Plus tard, lorsqu'il s'agit de faire respecter les libertés populaires, ils soutiennent des procès à Paris, devant le conseil du roi; à Beaucaire, devant le sénéchal de Toulouse, comme parties ou témoins. Rien de plus instructif et de plus intéressant que le spectacle de cette vie municipale, si active, si forte, organisée d'une manière si régulière et si complète.

Étienne Médicis signale avec joie les progrès de l'industrie et du commerce de sa petite ville, mais il déplore aussi la corruption des mœurs que produit malheureusement le goût effréné du luxe. Les hommes ont des chaussures difformes, bouffies, hydropiques, fourrées d'étoupes; les femmes des bourgeois portent un vertugadin seigneurial qui dépasse leur état, prodiguant la soie et la fourrure comme les femmes de qualité. Ces plaintes *contre notre ennemi le luxe*, dont un savant académicien (M. Baudrillart) écrit en ce moment la curieuse histoire, sont aussi légitimes aujourd'hui que du temps

Digitized by Google

d'Étienne Médicis; mais comment y remédier, et sommes-nous sur ce point plus avancés que ne l'était au XVIe siècle l'excellent et digne échevin du Puy?

Les dernières années de sa vie furent attristées par les troubles et les dissensions auxquels donna lieu l'introduction du protestantisme dans le Velay. Bien que la Réforme ne dût pas jeter de profondes racines dans une ville de grand pèlerinage, ayant dû en grande partie l'essor de son commerce et de sa richesse à la célèbre *Vierge noire* de son église de Notre-Dame, les doctrines nouvelles y pénétrèrent d'abord dans un grand nombre d'esprits. Étienne Médicis prétend, avec quelque exagération probablement, que dans le peuple les trois quarts s'y étaient attachés et parmi eux des chanoines et des clercs, mais plutôt par intérêt, prétend-il, que par conviction.

Le plus triste résultat de cette invasion, c'est que, depuis 1525 jusqu'en 1560, la ville du Puy présenta le spectacle qu'offraient à cette époque la plupart des villes de France, et que la place Martoret vit périr par le feu un assez grand nombre de ceux que l'auteur de la chronique appelle «huguenards, gens aliénés de vraie foi, vitupérables hérétiques.» Je ne dirai rien de son style imagé, quoique chargé de néologismes, ni des sources auxquelles il a puisé les renseignements qu'il n'a pu recueillir par lui-même. Sur ce point, comme sur tant d'autres, les notes dont M. Chassaing a accompagné le texte du chroniqueur ne laissent rien à désirer. Étienne Médicis a poursuivi sa tâche jusqu'en l'année 1558 où, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il écrivait : «J'ay serré botique et fermé les ruisseaux de ceste mienne œuvre, ce que je cognois à moy estre comode, considéré les maulx familiers à vieillesse comme de ma main que est venue pesante et mes yeux caligineux et obnublez.»

Le second ouvrage, pour la publication duquel l'Académie du Puy a eu la bonne fortune de trouver encore dans M. Chassaing un éditeur modèle, a pour titre : *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*. C'est, en effet, en véritable bourgeois que le chroniqueur s'attache à relever tout ce qui peut faire honneur à sa ville natale. Médicis est le bourgeois de la Renaissance, lettré et bel esprit, expert à raconter dans un style animé et pittoresque les fêtes et les cérémonies publiques; Jean Burel, qui ne possède ni la culture littéraire ni l'art de son devancier, est surtout un soldat de la Ligue, voué cœur et âme à la défense de la cause catholique. L'époque dont il retrace les tristesses et les misères est plus troublée encore que

Digitized by Google

celle dont Étienne Médicis a présenté le tableau. Il en partage les passions et le fanatisme; il n'admet pas que l'on puisse être en dehors du parti auquel lui-même appartient. Il se montre aussi peu indulgent pour les *politiques* que pour les huguenots. Mais quelle que soit l'exagération de ses sentiments, il en est un qui domine tous les autres : c'est un attachement profond à son pays, dont les malheurs lui arrachent les exclamations les plus douloureuses.

Ses mémoires, il est bon de le faire remarquer, sont les seuls qui exposent dans leur ordre chronologique, dans leurs généralités et dans leurs détails, les événements de son temps. Ils sont donc pour cette époque la source essentielle de l'histoire du Velay, et par conséquent un document historique de la plus haute valeur. « Les mémoires de Jean Burel, dit M. Augustin Chassaing[1], ont encore ceci de particulièrement curieux, qu'ils sont illustrés à la plume par l'auteur lui-même. A Jean Burel, nature passionnée, la plume semble n'avoir pu suffire : il lui fallait, après avoir raconté les événements, les buriner encore, afin de leur donner plus de relief et de les résumer par un trait animé et expressif. Il a donc, en marge souvent, quelquefois dans le texte même, intercalé la représentation des faits ou des personnages. Parfois même, il a collé dans ses pages des gravures coloriées, véritables images d'Épinal du temps, pouvant compléter ou expliquer le texte : rares et intéressants spécimens échappés à la destruction qui pardonne peu à ces produits éphémères de l'art populaire. »

Ce qui double la valeur d'une telle publication, c'est qu'elle est, comme celle de la chronique de Médicis, accompagnée de toutes les notes qui peuvent la compléter et l'élucider. Profondément versé dans la connaissance de la topographie et de la géographie ancienne et féodale du pays comparée avec l'état actuel, l'éditeur a mis à contribution toutes les ressources que la paléographie, la philologie et la numismatique pouvaient lui fournir. Ce sont ces mérites qui, en 1869, ont valu à M. Chassaing le prix académique institué par décret du 30 mars de la même année et la haute distinction qui, sur la demande du Comité des travaux historiques, lui a été décernée ici même il y a deux ans, par M. le Ministre de l'instruction publique. Ils auraient suffi pour assurer à la Société la récompense qu'elle obtient aujourd'hui, lors même que nous n'aurions

[1] *Notice sur Jean Burel*, p. XIX.

Digitized by Google

pas eu à signaler à M. le Ministre les nombreux services qu'elle a rendus à la science et les travaux distingués qu'elle a produits; travaux parmi lesquels il est juste de mentionner ceux d'un de ses membres les plus anciens et les plus actifs, M. Aymard.

Des titres réels, bien que différents de ceux que je viens de signaler, recommandent la Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Eure. Si elle n'a pas jusqu'à présent édité, comme les deux autres Sociétés, quelques-uns de ces précieux manuscrits que conservent nos bibliothèques et nos archives, elle a consigné dans ses Mémoires de nombreuses et importantes études historiques, fruits de l'érudition de ses membres. Dès les premières années de sa fondation, qui remonte, comme celle de la Société académique de Lyon, à l'an VI de la République, elle publiait une statistique du département de l'Eure, et elle commençait à contribuer par des encouragements aux progrès de l'agriculture, auxquels elle n'a jamais cessé de prêter le plus intelligent concours.

Ce ne fut cependant qu'en 1822 qu'elle publia d'une manière régulière le Bulletin de ses travaux. Lorsqu'une bonne fortune appela, en 1830, M. Antoine Passy à la préfecture de l'Eure, une vive impulsion lui fut donnée par ce digne appréciateur de la science, savant distingué lui-même, auquel on doit, entre autres ouvrages estimés, une description géologique du département de l'Eure, publiée sous les auspices d'une Société dont il ne cessa pendant plus de quarante ans d'encourager et de partager les travaux. Son esprit judicieux avait compris l'importance du département de l'Eure au point de vue de l'agriculture et des progrès qui pourraient s'y réaliser. La Société a donc, grâce à lui, organisé des concours de charrues, distribué des primes pour les meilleures exploitations et des récompenses pour honorer les longs et fidèles services des vieux domestiques ruraux, organisé des expériences d'instruments et des conférences relatives à l'agriculture pratique, institué enfin des prix annuels pour les maîtres ayant par leurs leçons contribué à répandre dans les campagnes le goût de l'horticulture. Plus de cent quarante concours de département, d'arrondissement ou de canton ont permis, depuis 1833, de distribuer plus de 3,000 francs. Son principal soin semble avoir été à toutes les époques d'encourager les travaux dans toutes les directions. Elle a été la première à établir, sur la proposition de M. Émile Colombel, son secrétaire, des

Digitized by Google

conférences scientifiques et littéraires pour lesquelles elle a fait appel chaque année aux maîtres les plus renommés.

Par les encouragements donnés aux arts et à l'agriculture par la Société libre de l'Eure et par les savantes dissertations que contiennent les cinquante-sept volumes dont se composent ses Bulletins et ses Mémoires, la Société n'a pas moins travaillé au progrès intellectuel et moral qu'aux améliorations agricoles et industrielles dans la riche contrée où s'est exercée son influence. Ses publications historiques, les seules dont j'aie ici à rendre compte, ont été de bonne heure empreintes de cet esprit scientifique et de critique rigoureuse qui caractérise les travaux d'un savant dont l'influeuce a été grande sur toute la Normandie.

M. Auguste Le Prévost, auquel je ne puis me dispenser d'associer un de ses plus éminents disciples, l'auteur de l'*Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie* (que je ne nomme pas, mais que chacun nomme ici pour moi) a donné à ses collègues de la Société académique de l'Eure l'exemple de cette méthode sévère et sûre qui a horreur des à peu près, fait peu de cas des travaux de seconde main, et estime surtout ceux qui, remontant aux sources, reposent sur des textes étudiés avec soin et soumis à l'examen de la critique. Son *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*, sa *Notice sur la châsse de Saint-Thaurin d'Évreux*, ses *Notes et Mémoires pour servir à l'histoire du département* et les autres travaux publiés par lui dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, y ont fait école. A côté de M. Le Prévost, M. Bonnin, l'heureux investigateur du vieil Évreux, l'éditeur savant du *Registre des visites pastorales de l'archevêque Eudes Rigaut*, imprimait avec non moins de zèle et de sagesse une forte impulsion aux études historiques et archéologiques. Parmi les travaux qui ont fait le plus d'honneur à la Société et renouvelé certaines phases de l'histoire de Normandie, il en est plusieurs qu'il a inspirés et à certains égards dirigés.

M. Paul Goujon a publié dans ses Mémoires une histoire de la châtellenie et haute justice de Vaudreuil, ouvrage contenant un grand nombre de détails puisés aux meilleures sources.

Ce n'était pas un travail facile que de recueillir et de grouper tous les faits qui se rattachent à cette châtellenie depuis l'époque gauloise jusqu'à la Révolution de 1789. Parmi les particularités intéressantes que présente ce mémoire, on peut citer les travaux de

Digitized by Google

peinture que le roi Jean fit exécuter dans cette châtellenie par Jean Coste et par Gérard d'Orléans. M. Paul Goujon a donné à cette étude un soin particulier, ainsi qu'au tableau des fêtes dont le château de Vaudreuil fut le théâtre au XVIIIe siècle.

L'*Histoire du canton de Bernay*, dont l'auteur est M. Auguste Goujon, ancien colonel des mobilisés de l'Eure, est une œuvre intéressante, composée avec le plus grand soin et bien digne du prix qui lui a été décerné par la Société qui avait, en 1874, mis ce sujet au concours.

Les dissertations historiques contenues dans les Mémoires de la Société de l'Eure sont nombreuses : je dois me borner, faute de temps, à n'en mentionner ici que quelques-unes. Ce sont d'abord trois mémoires considérables, dont deux ont été l'objet d'une mention très-honorable de la part de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ayant pour auteur M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.

Le premier est une *Histoire de la vicomté de l'eau à Rouen*. Cette institution avait une grande importance; elle exerçait une juridiction étendue sur la police des quais, sur les péages, les bacs et les passages, sur le halage, le flottage et le voiturage par eau, etc. Ce sont des documents dont la connaissance est indispensable pour tout ce qui concerne le commerce de la ville de Rouen. Les renseignements s'y succèdent dans un ordre méthodique, et les deux tables qui terminent l'ouvrage rendent les recherches faciles.

Les *Notes et documents concernant l'état des campagnes dans la haute Normandie*, dans les derniers temps du moyen âge, ont le mérite d'ajouter de nombreux détails à ceux que contient l'ouvrage déjà cité sur l'état de l'agriculture en Normandie. C'est un sujet inépuisable, et l'auteur, en groupant les renseignements qu'il a recueillis dans les registres du tabellionnage, que l'on consultera toujours avec fruit pour ces sortes de travaux, n'a pas prétendu composer une œuvre définitive; mais que de notes intéressantes sur les baux, l'état des cultures, la domesticité, les salaires, le prix des terres, le prix de vente des animaux et des fruits! L'agriculture, que M. L. Delisle avait montrée si florissante au XIIIe siècle, était déjà en décroissance au XIVe siècle. L'appauvrissement de la noblesse se révélait par le passage d'un grand nombre de fiefs entre les mains des roturiers; l'influence du clergé se trouvait compromise par l'usage de livrer des cures à des fermiers.

Digitized by Google

En étudiant une époque plus récente, M. de Beaurepaire a fait connaître la triste situation de la Normandie sous la domination anglaise. Les rois d'Angleterre, qui réunirent fréquemment les états de la province, n'offrirent que le simulacre d'une représentation nationale. Elle n'eut pour eux d'autre but que de faire voter les subsides dont ils avaient un pressant besoin, et ils composèrent, d'ailleurs, ces assemblées si bien dans leurs intérêts, qu'ils étaient sûrs de n'essuyer aucun refus.

Il n'est pas un seul des travaux que je viens d'énumérer qui n'ait attiré l'attention du monde savant et qui ne soit un excellent spécimen de ces études locales que les membres des Sociétés départementales sont plus spécialement en mesure de produire avec avantage. Ce genre de mérite est remarquable dans le dernier ouvrage publié par la Société libre de l'Eure. C'est une histoire très-détaillée de la *Commune de Saint-Germain-de-Navarre*, par M. Isarn, vice-président de la Société.

Le savant archiviste de l'Eure, M. l'abbé Lebeurier, auteur des *Mémoires sur les comptes de la châtellenie de Breuilpont, et sur les rôles des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux*, a, depuis plusieurs années, pris une à une les plus importantes communes du département pour l'histoire desquelles il a su recueillir, coordonner et annoter tous les documents que lui ont fournis les manuscrits conservés dans les dépôts publics. Il n'est pas un seul fait, pas un détail qui ne s'appuie sur un témoignage authentique, sur une pièce justificative consultée avec discernement et soigneusement contrôlée. Aidé par les conseils et l'exemple d'un guide si expérimenté et si sûr, M. Isarn a, dans une notice de 460 pages, épuisé son sujet. Il lui a donné ce genre d'intérêt qui attache le lecteur ami de l'exactitude et de la vérité, sans que l'auteur ait eu recours aux digressions étrangères à son sujet.

Les nombreux possesseurs qui ont occupé le domaine de Navarre du XIIe au XIXe siècle portent, pour la plupart, des noms ayant figuré dans l'histoire; l'écueil de ce genre de travail, sagement évité par M. Isarn, est de raconter, à propos d'une commune, des faits appartenant à l'histoire générale. Le fief de Saint-Germain, possédé au XIIe siècle par Raoul d'Évreux, passa successivement aux maisons Du Plessis, de Roye, de Melun et de Bouillon. De ce fief dépendaient les arrière-fiefs de Gauville, de la Musse, de la Ringuette, de Cambolle. Quant au manoir de Saint-Germain ou de Navarre,

Digitized by Google

c'est quand, au XVIIe siècle, il fit partie des domaines des ducs de Bouillon, comtes d'Évreux, qu'il atteignit son plus haut degré de splendeur. Ils y firent construire un château d'un aspect peu gracieux et devant son principal agrément aux magnifiques jardins qui l'entouraient.

L'histoire des personnages qui habitèrent tour à tour ce manoir abonde en documents disposés avec art et dont la lecture est fort agréable. L'auteur nous conduit à travers mille détails jusqu'en 1802, époque à laquelle le dernier duc de Bouillon afferma tous les biens qui lui appartenaient dans le canton d'Évreux. Quelques années plus tard ils étaient mis en vente, on démolissait le château et une usine à zinc s'élevait sur ses ruines. C'est ainsi que ce beau domaine féodal est tombé, comme tant d'autres, entre les mains d'une des grandes puissances des temps modernes, l'industrie.

La Société libre d'Évreux, qui s'occupe depuis plusieurs années de réunir les éléments d'une statistique départementale, a publié un recueil d'*usages locaux* qui doit en être la partie la plus importante. C'est un livre d'une utilité réelle et il serait à désirer qu'il s'en publiât de semblables dans nos départements. En effet, comme l'ont judicieusement pensé les membres de cette savante compagnie, parmi les usages qui se sont anciennement établis dans chaque localité, les uns ont été sanctionnés par la législation, les autres ne puisent leur autorité que dans le temps qui les a consacrés. Ils doivent donc être consultés et suivis dans tous les cas où ils répondent à des questions que le législateur n'a pas prévues et auxquelles il n'a par conséquent donné aucune solution. Il est certain qu'une législation non écrite peut apporter de graves embarras dans l'administration de la justice, et qu'elle est contraire au principe fondamental de nos lois civiles, qui est l'unité. Mais en constatant les usages locaux, on peut contribuer à en faciliter l'abrogation. « Avant de les remplacer par des dispositions générales, dit avec raison la Commission chargée de publier le recueil, il faut les réunir pour les comparer, les étudier pour les fondre ensemble; et c'est d'une conciliation habilement ménagée que doit sortir une loi uniforme, dont l'élaboration est impossible tant que les éléments n'en auront pas été rassemblés. »

Voilà bien des travaux, Messieurs, et cependant il en est encore deux que je mentionnerai en terminant. L'un est le *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, dont le Comité des travaux

Digitized by Google

historiques a voté et presque terminé l'impression, et qui a pour auteur M. le marquis de Blosseville, travail dont l'utilité est incontestable et que chaque département devra posséder tôt ou tard, si les désirs du Comité s'accomplissent. L'autre, publié sous les auspices de la Société libre de l'Eure et qui doit former un ou deux volumes en dehors du recueil de ses travaux ordinaires, est un *Dictionnaire du patois normand*, par feu M. Robin.

C'est encore une œuvre dont le Comité a plus d'une fois signalé l'importance à tant de titres et spécialement au point de vue des études philologiques, aujourd'hui plus que jamais en honneur. Le patois normand a été déjà l'objet de plusieurs publications importantes. On peut espérer que cette nouvelle étude aura d'autant plus de succès que l'auteur a eu l'avantage de pouvoir s'aider des conseils de trois savants familiarisés avec ce genre de recherches, MM. Auguste Le Prévost, Antoine Passy et M. le marquis de Blosseville.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas seulement la Société littéraire de Lyon qui a mis en pratique la belle devise : *En avant les meilleurs !* devise excellente, puisqu'elle est l'expression du progrès accompli dans les lettres, dans les sciences et dans toutes les sphères de l'activité humaine, non par les impatients ou les incapables, mais par les plus instruits et les plus dignes !

Digitized by Google

Discours de M. Alfred Darcel, secrétaire pour les travaux des Sociétés des beaux-arts.

Messieurs,

Une lettre circulaire adressée aux préfets, le 14 août 1876, par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, — celui qui nous fait l'honneur de présider à cette réunion, — les priait de lui faire connaître les Académies, les Sociétés savantes et les Sociétés des beaux-arts, actuellement organisées dans les départements, avec lesquelles son administration pourrait entrer en relation afin de dresser l'inventaire des richesses d'art de la France.

Cette même lettre demandait des renseignements sur les publications que ces Sociétés auraient déjà faites et qui pourraient servir de base à l'inventaire de leur département. Elle en demandait aussi sur les personnes qui, en dehors ou au défaut de ces Sociétés, paraîtraient capables de prêter une collaboration utile.

Enfin M. le Ministre annonçait le projet d'assimiler dans l'avenir les Sociétés qui, sous des titres divers, s'occupent de l'encouragement des beaux-arts, aux Académies et aux Sociétés savantes qui correspondent déjà avec le Ministère de l'instruction publique, et de les appeler à prendre part aux réunions solennelles qui ont lieu chaque année, ainsi qu'aux récompenses qui y sont distribuées.

C'est en vertu de cette lettre qu'ont été appelés à prendre part aux travaux des réunions de la Sorbonne les délégués de soixante Sociétés d'art qui ont été signalées comme possédant une organisation sérieuse, et c'est pour la première fois que ces délégués prennent place dans cette enceinte.

Aussi n'avons-nous à parler ni de travaux accomplis ni de récompenses à décerner pour ces travaux. Notre tâche est autre. Il nous faut expliquer ce que l'Administration attend des Sociétés d'art pour les progrès de l'étude et de la pratique des beaux-arts dans les départements, ainsi que pour la conservation des richesses d'art qu'on y possède.

Ainsi que le disait excellemment M. le marquis de Chennevières dans le discours qui a ouvert nos réunions, les conditions de la vie provinciale ont été profondément modifiées par la Révolution et par l'état social qui en est la conséquence. Il n'existe plus de ces villes

Digitized by Google

parlementaires où leurs fonctions retenaient les familles aristocratiques; avec elles disparurent les académies de dessin dont les représentants peignaient les portraits de cette aristocratie et décoraient ses hôtels et ses châteaux. Tout l'art converge aujourd'hui vers Paris; mais il faut que, désormais, ceux qui viennent lui demander l'existence et la notoriété y arrivent mieux préparés, et surtout puissent retourner dans leur province pour y exercer une influence salutaire.

Des écoles municipales de dessin sont ouvertes aujourd'hui dans toutes les villes de quelque importance, et sont destinées pour la plupart à donner une instruction solide aux artisans. Lorsque leur enseignement s'adresse à une organisation d'élite, il peut produire des artistes qui, poursuivant leurs études avec l'aide des municipalités et des conseils départementaux, deviennent l'honneur de l'art français.

Le président de la Société des amis des arts de l'Aube, M. Gréau, nous rappelait dans l'une des réunions de notre section que de l'école de Troyes, fondée en 1778 et encore en pleine activité aujourd'hui, était sorti naguère l'éminent statuaire Simart. Et si chacun de nous voulait rappeler ses souvenirs, il pourrait citer les noms d'autres artistes illustres sortis également des écoles municipales de la province.

C'est de l'enseignement dans ces écoles que M. le Ministre priera les Sociétés des beaux-arts de s'enquérir, afin de l'améliorer s'il est nécessaire, et de lui venir en aide par l'octroi de modèles, surtout de moulages, et même par l'envoi de ces jeunes professeurs auxquels l'École nationale des beaux-arts se prépare à donner des diplômes.

Déjà, Messieurs, M. l'architecte Noël, de la Société des amis d'art d'Orléans, nous a signalé l'absence de l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles primaires de la ville, de telle sorte que les jeunes artisans qui suivent les cours de l'école municipale de dessin perdent une année, sur les trois qu'ils y consacrent d'ordinaire, à apprendre ce qu'ils devraient savoir lorsqu'ils y entrent.

Déjà, par contre, M. Braquehaye, de la Société philomathique de Bordeaux, nous a montré ce que l'on pouvait obtenir de simples artisans avec un enseignement bien coordonné.

Pardonnez-nous, Messieurs, ces souvenirs, inusités dans cette enceinte, de nos séances d'hier. Mais nous n'avons point de passé

Digitized by Google

et il nous faut bien parler du présent afin de montrer ce que peut être l'avenir.

C'est déjà beaucoup que les écoles municipales de dessin forment des artisans qui, habiles à manier la règle et le compas, le crayon ou le pinceau, l'ébauchoir ou le ciseau, seront, dans leur ville et dans la région dont elle est le centre industriel, les dignes rivaux des ouvriers parisiens. Ce n'est point un art d'agrément qu'elle leur donne, c'est un instrument de plus qu'elle met dans leur main, de même nature que la lecture, l'écriture et le calcul.

C'est beaucoup encore que ces écoles puissent donner un enseignement assez fort pour que l'élite de leurs élèves soit capable de suivre les cours de l'École nationale des beaux-arts; mais les Sociétés d'art ont à côté d'elles un rôle à jouer.

Par les expositions qu'elles provoquent ou qu'elles secondent, suivant qu'elles en sont les organisatrices ou que leur rôle se borne à servir d'auxiliaires aux administrations municipales, elles offrent aux artistes locaux un enseignement en même temps qu'un marché. Il se fait une clientèle dans le public dont le goût se forme aussi par la vue et par l'étude des œuvres les plus remarquables parmi celles exposées. Et, à cet égard, M. Charles Roux, président du Cercle artistique de Marseille dont il est un des fondateurs, nous donnait un renseignement bien concluant.

Marseille, cette cité si puissante et si riche, n'était rien moins qu'artiste il y a quelques années à peine. Sous l'influence latente des origines phéniciennes que les savants viennent de lui découvrir, elle méconnaissait ses vraies origines phocéennes, c'est-à-dire grecques. Pas une œuvre d'art n'égayait la demeure de ces riches marchands. Eh bien, depuis que le cercle artistique a organisé ses expositions, il est peu de maisons qui ne possèdent un tableau gagné à ses tombolas et son pendant acquis directement. Des collections même se forment aujourd'hui.

Mais si les artistes qui se livrent aux genres, qu'il faut bien appeler secondaires, du paysage et du genre, trouvent un débouché qui s'accroît sans cesse par l'action des Sociétés d'art de la province, ces débouchés restent fermés à la grande peinture.

C'est ici, Messieurs, que M. le Ministre fait appel à l'action de ces Sociétés.

Les grands travaux commandés pour décorer le Panthéon, pour remplir les vides des plafonds du musée du Luxembourg, pour

Digitized by Google

donner un lustre nouveau au palais de la Légion d'honneur, si sottement brûlé par les modernes barbares, ont ranimé parmi les artistes le goût et la pratique de la peinture décorative, que les travaux commandés par la ville de Paris avaient presque seuls soutenue jusqu'ici.

Car, il faut bien le dire, la direction et par suite le Ministère des beaux-arts ne possèdent aucun monument qu'il leur appartienne de décorer. Les bâtiments civils, les édifices diocésains ressortissent à d'autres ministères. De telle sorte que c'est à la bienveillance des architectes chargés de l'entretien de ces monuments par les ministères dont ils dépendent que celui des beaux-arts doit de pouvoir y employer, et à ses frais, les artistes qu'il a formés à l'École des beaux-arts, développés à l'École de Rome, et qu'il a maintenus dans les hautes sphères de l'art par des récompenses et des acquisitions à la suite des Salons; il lui faut même de longues négociations pour être admis à décorer ces monuments avec les vases et les tapisseries qu'il fait fabriquer dans les manufactures nationales.

Or, il est à souhaiter, ainsi que le disait M. le directeur des beaux-arts dans le discours déjà rappelé par nous, que les Sociétés d'art de la province pèsent sur leurs conseils communaux et départementaux pour qu'ils entreprennent la décoration des monuments qui leur appartiennent, d'accord et de compte à demi avec le Ministère. La direction des beaux-arts leur enverra des artistes capables d'entreprendre et de mener à bien ces travaux. C'est ainsi que Paris pourra rendre à la province ceux-là mêmes qu'elle lui avait donnés et qu'elle craignait d'avoir perdus, et qui lui reviendront dans tout l'épanouissement de leur talent.

Mais il ne suffit pas de donner des travaux à ceux qui vivent, il faut songer à conserver les œuvres de ceux qui ont vécu. C'est pour y arriver que la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France a été instituée, commission qui devient le centre naturel des Sociétés d'art qui sont appelées à la seconder.

Plusieurs départements ont déjà répondu à son appel, quelques-uns même ne l'avaient pas attendu. M. Julien Gréau, à Troyes, M. Marionneau, à Bordeaux, avaient déjà commencé les inventaires de ces deux villes. Celui même des édifices religieux de cette dernière est publié.

C'est un concours actif, efficace, de chaque instant, et uniforme, suivant le modèle qu'elle a adopté et qu'elle a transmis à tous et

Digitized by Google

partout, que la Commission sollicite de ceux qui voudront bien être ses correspondants. Ce sont les inventaires qu'ils lui transmettront qui seront surtout l'objet des récompenses que M. le Ministre a bien voulu promettre pour l'an prochain.

Avant de terminer, Messieurs, permettez-moi de solliciter encore le concours des Sociétés d'art au nom de la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France, non plus pour cet inventaire, mais pour une œuvre qui s'y rattache. Il s'agit de l'exposition des portraits historiques français qui doit avoir lieu dans l'une des galeries du palais du Champ de Mars en 1878.

Le programme et le règlement de cette exposition vous seront bientôt adressés.

Mais laissez-nous vous dire que déjà, dans les villes qui ont organisé des expositions rétrospectives en ces dernières années, à Tours, à Reims, à Nancy, les commissaires de ces expositions nous ont promis leur concours. Connaissant le terrain, ils y marcheront avec assurance.

Déjà aussi, sur une simple annonce, la Commission royale d'Angleterre nous a offert la contribution de ses nationaux. Elle se propose d'envoyer les portraits des personnages français et des personnages anglais ayant été mêlés à notre histoire qu'elle pourra réunir, quelle que soit la nationalité des artistes qui les ont peints.

Nos nationaux ne voudront pas certainement rester en arrière des étrangers, et la Commission est persuadée qu'elle trouvera auprès des conservateurs des musées ou des édifices municipaux, auprès des amateurs et auprès de vous, Messieurs, le même concours et le même empressement qu'une autre commission avait trouvés jadis pour réunir en 1867 le magnifique musée temporaire de l'histoire du travail.

Vous avez pu voir que tout ce qu'avaient prêté les amateurs, les musées et les églises, leur a été fidèlement rendu. La Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France agira de même, bien qu'il s'agisse surtout de tableaux. Car nous sommes d'honnêtes gens, quoique Parisiens, et nous vous promettons de ne rien garder pour les musées de l'État, à l'accroissement desquels nous sommes tous cependant dévoués.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Avant de commencer le compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie pendant la session de 1877, son secrétaire, se conformant à une décision prise dans la séance ordinaire du 16 avril 1877[1], demande à présenter quelques observations sur la multiplicité et la nature des travaux relatifs aux âges préhistoriques.

Les membres de la section sont loin de méconnaître l'importance des résultats obtenus par les vaillants pionniers de cette branche nouvelle de la science; ils devaient être, ils ont été des premiers à applaudir à ses débuts; mais ils croient le moment venu de rappeler à de très-bons esprits qui semblent l'oublier, le vieil axiome *modum adhibere rei*. Ce n'est pas sans une sorte d'inquiétude qu'ils voient grossir le nombre des communications relatives aux âges préhistoriques et surtout qu'ils constatent la tendance de leurs auteurs à s'éloigner de l'étude des monuments des temps civilisés.

A lire certaines communications, il semble que ceux qui les adressent ne savent pas quels sont les devoirs et les attributions de la section; sous couvert d'archéologie nationale, on lui envoie des mémoires où dominent des spéculations philosophiques et physiologiques ou des considérations du ressort de la géologie qui trouveraient des juges plus compétents parmi nos collègues des sections d'histoire et des sciences. Il faut donc le rappeler, la section n'a pas à connaître de la formation du globe terrestre. Son horizon est moins vaste; dans l'espace, il est borné par les limites de la France, dont elle ne sort accidentellement que pour chercher des points de comparaison; dans le temps, elle se contente de rechercher les traces des migrations des races qui les premières ont peuplé notre territoire, et n'a pas l'ambition de remonter plus haut.

Sa mission, c'est de venir en aide, par ses conseils ainsi que par les encouragements et les distinctions honorifiques de l'État, aux savants des départements qui, nourris des textes de l'antiquité et imbus des saines doctrines propagées par nos devanciers, travaillent à reconstituer l'histoire ancienne de la France en étudiant nos monuments que leur plume ou leur crayon font revivre. Certes les

[1] Voyez plus loin le compte rendu de la séance ordinaire de la section d'archéologie du 16 avril 1877, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V.

Digitized by Google

vestiges des âges préhistoriques devaient avoir place dans l'archéologie nationale, et cette place, brillamment conquise, ne leur est pas contestée. Désormais les prolégomènes de tout travail archéologique d'ensemble sur la France ou sur l'une de ses régions comprendront nécessairement un résumé des découvertes de cavernes ou de gisements d'instruments de l'âge de la pierre, analogue à l'exposé remarquable, bien que peut-être trop développé, qui ouvre le premier volume du beau livre de M. Édouard Fleury sur les antiquités du département de l'Aisne.

La section d'archéologie a toujours eu et aura toujours des éloges et des encouragements pour les travaux traitant des âges préhistoriques qui seraient dignes de l'attention de la critique comme le livre que l'on vient de citer, pour des comptes rendus de fouilles, nourris de faits et précis, comme l'*Album de Caranda* dû à MM. Frédéric Moreau, dont la première partie a été si bien accueillie cette année même à la Sorbonne. S'agit-il de communications hors ligne? Non contente de leur donner la publicité de la *Revue des Sociétés savantes*, la section saisit toutes les occasions de les produire à un jour plus éclatant. On l'a bien vu cette année même; n'est-ce pas sur les indications fournies par un de ses membres, qu'à la séance solennelle du 7 avril le Ministre de l'instruction publique faisait à M. René Kerviler l'honneur d'exposer la théorie suggérée au jeune ingénieur breton sur la classification chronologique des vestiges des âges préhistoriques, par ses observations et ses découvertes dans les couches des terrains d'alluvion du bassin de Penhouët, près Saint-Nazaire, « destinées à avoir sur les études préhistoriques une influence décisive[1]. »

L'appui de la section d'archéologie est donc assuré et le sera toujours aux savants qui ouvriront des voies nouvelles à ces études ou leur apporteront des faits dignes d'être enregistrés; mais ses membres ne dissimulent pas qu'ils voudraient voir diminuer le nombre et l'étendue de certains travaux. Il en est dont les auteurs s'attardent à décrire minutieusement, après cent autres, tel instrument de pierre comme il s'en est rencontré des milliers, lorsqu'ils

[1] Voyez le discours de M. W. H. Waddington, Ministre de l'instruction publique, dans le *Journal officiel* du 9 avril 1877, p. 2754, col. 2. Voyez aussi *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 27, et à la p. 274, un rapport de M. A. Bertrand, lu à la séance du 12 mars 1877, sur la communication de M. Kerviler relative à ses travaux dans le bassin de Penhouët.

Digitized by Google

ne se livrent pas à d'aventureuses hypothèses confinant aux rêveries qu'inspire la folle du logis à ceux qui s'abandonnent à ses perfides séductions.

De tels travaux ne font pas progresser la science; ils l'encombrent; si l'on n'y prend garde, ils l'étoufferont. Heureusement le danger n'est pas imminent; jusqu'à ce jour, les questions relatives à l'âge de pierre ont généralement été traitées par des savants ou par des hommes instruits; mais l'engouement pour tout ce qui touche à cette phase mystérieuse de la vie de l'humanité prend de telles proportions, qu'il y a lieu de craindre que ces études ne comptent bientôt en foule des adeptes mal préparés et téméraires. Il faut bien le reconnaître, pour prendre brevet d'historien des âges qui n'ont pas d'histoire, il n'est pas besoin d'un lourd bagage d'érudition; il suffit d'un peu d'imagination. Nous n'insisterons pas. La section devait ces observations aux correspondants du Ministère de l'instruction publique, aux membres des Sociétés savantes, au public d'élite de la *Revue;* il aura suffi de montrer le péril pour qu'il soit conjuré. Le courant qui entraîne quelques-uns de nos collaborateurs loin de l'archéologie nationale proprement dite ne tardera pas à se régler de lui-même. La science gardera les conquêtes faites dans son nouveau domaine; la critique augmentera le foyer de lumières projeté sur les obscurités des âges primitifs par des hommes d'initiative, curieux et sagaces, et cependant nous ne verrons pas abandonner les études qui en ont répandu de si vives, depuis environ un demi-siècle, sur les monuments des époques civilisées de la France, à l'honneur des érudits et des écrivains éminents qui les ont popularisées chez nous, comme à celui des compagnies savantes qui les ont prises sous leur patronage.

Séance du mercredi 4 avril 1877.

M. Léon de Vesly, architecte, membre de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen, a ouvert la session de 1877 par la lecture d'un travail intitulé : « Carte préhistorique du département de la Seine-Inférieure. » Je n'essayerai pas d'analyser ce travail; il perdrait trop de son intérêt, privé ici de l'aide de la belle carte mise sous les yeux de MM. les délégués des Sociétés savantes par le savant professeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen. Je noterai seulement qu'on y trouve méthodiquement exposés des renseignements

Digitized by Google

précis sur les monuments des âges les plus reculés découverts dans la Seine-Inférieure, et que, ne dédaignant pas de descendre jusqu'aux temps historiques, l'auteur a mentionné deux découvertes de silex creux remplis de monnaies, qui furent faites à Hénouville en 1860 et au Bosc-Edeline en 1820. Les pièces qui composaient ces trésors, au nombre de 158 et de 184, «étaient bombées d'un côté et lisses de l'autre; elles se rapprochaient par la forme des boutons d'uniforme et portaient en effigie des chevaux, des croissants.»

A cette description, on croit pouvoir reconnaître un groupe de monnaies gauloises attribuées aux Morini. La fabrication de ces monnaies s'étendit-elle jusque chez les Rotomagi? ou bien faut-il supposer que ces trésors arrivèrent par le commerce dans le pays de ces peuples? Ce sont des questions auxquelles on n'est pas encore en mesure de répondre.

M. Théophile Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, professeur à la Faculté de droit de cette ville, a donné lecture d'un *Mémoire sur un denier inédit à la légende* GIAMILOS. Je remercierai d'abord M. Ducrocq d'avoir réservé à la Sorbonne la primeur de cette communication; tout en faisant connaître une pièce de la plus grande rareté, ce savant a apporté à la classification d'un groupe de monnaies gauloises publiées depuis longtemps une modification qui sera sans doute généralement adoptée. J'ai dit que la pièce en question était de la plus grande rareté; en effet, jusqu'à présent, je n'en pourrais signaler que deux exemplaires : l'un, le mieux conservé, se trouve dans le cabinet de M. Ducrocq; l'autre est dans celui de la Bibliothèque nationale, où il entra en 1872, avec toute la magnifique collection de M. de Saulcy, acquise au moyen d'un crédit spécial accordé par l'Assemblée nationale.

Avant d'analyser le mémoire de M. Ducrocq, je m'arrêterai un instant pour discuter le terme *avers* employé par ce savant pour désigner le côté principal des monnaies. D'autres avant moi ont protesté contre ce terme[1]; mais comme il reparaît fréquemment, avec

[1] Charles Lenormant, je ne saurais dire où, mais il y a bien longtemps; M. de Longpérier, à la Société des antiquaires de France (*Bulletin*, séance du 21 août 1867, p. 133); M. René Chalon, dans une note de la *Revue numismatique belge*, en 1868, t. XXIV, N. S. p. 422; et M. de Longpérier (de nouveau), dans la *Revue numismatique* (française), en 1868, t. XIII, N. S. p. 396 à 398 et 485.

Digitized by Google

la persistance des mauvaises herbes, et qu'il serait fâcheux de le voir s'implanter définitivement dans le langage numismatique, je n'ai pas cru devoir le laisser passer dans un mémoire sagement et élégamment écrit comme celui où je le rencontre.

Beaucoup de numismatistes ont cessé, depuis environ trente ans, de se servir du mot *face*, par lequel nos devanciers désignèrent longtemps le côté principal des médailles ou des monnaies; et cela sous prétexte qu'il n'y a pas toujours une tête de ce côté des monnaies, mais parfois un type quelconque, ou même une inscription. Ces numismatistes ont eu tort. Selon M. Littré, le mot *face* s'entend en numismatique du côté où se trouve la tête ou quelquefois seulement le nom de celui pour qui une médaille est faite [1]. En d'autres termes, ce mot s'entend du côté principal d'une médaille ou d'une monnaie. J'ajouterai à cette définition que le mot *face* signifie en français le *devant* d'une chose inanimée; on dit très-bien la *face* d'un édifice pour la *façade*, de même que les Latins disaient *frons;* on obéissait donc à un scrupule exagéré lorsque l'on a tenté de proscrire un terme excellent et expressif. Quoi qu'il en soit de mon sentiment à cet égard, il est au moins certain que les réformateurs auraient pu mieux choisir. Le terme *avers*, qui n'est pas français, que n'a pas accueilli le dictionnaire largement hospitalier, mais critique, de M. Littré, signifie précisément le contraire de ce qu'on lui fait dire, attendu qu'il ne peut dériver que d'*aversus* qui a positivement le même sens que *reversus*. Dans Pline, *aversa manus* signifie le *revers*, le *dessus* de la main [2]; c'est aussi le participe *aversus* que Martial emploie pour désigner le *revers* d'une page [3]; enfin, tous les lexiques sont d'accord à cet égard, y compris le glossaire de Du Cange, qui traduit *monetæ cujusvis pars aversa* par le mot *pile* [4]. Or, il est avéré que *pile* équivaut à *revers;* c'était par le mot *pile* que l'on désignait le *coin* destiné à frapper le *revers* des monnaies,

[1] Littré, *Dictionnaire de la langue française*, v° *Face*, 3e acception (t. I, p. 1585, col. 2).

[2] *Hist. nat.* XI, 103. «Inest et aliis partibus quædam religio; sicut dextra oculis aversa appetitur.»

[3] Épigr. VIII, 62. «De Picente.»

Scribit in aversa Picens epigrammata charta;
Et dolet, averso quod facit illa Deo.

[4] *Glossarium med. et inf. latinitatis*, v° *Pila*.

Digitized by Google

l'*aversa pars*, tandis que *trousseau* désignait le *coin* de la *face*[1]. On sait, du reste, que le mot *pile* est resté dans cette locution populaire et enfantine, *jouer à pile ou face*, qui a succédé à une plus ancienne, *jouer à croix ou pile*, dont le sens était le même. Il est inutile d'ajouter que si l'on a longtemps désigné le côté *face* par le terme *croix*, c'est parce que jadis la croix occupait généralement le côté principal des monnaies, d'où elle finit par être chassée par l'effigie royale.

Disons donc tout bonnement, comme les numismatistes nos prédécesseurs, *face* et *revers;* quant à ceux qui conserveraient une injuste répulsion pour le terme *face*, ils pourront se servir du mot *droit*, proposé dans un esprit de conciliation par Ch. Lenormant; mais pour l'amour de la bonne latinité et par respect pour la filiation des mots, n'employons plus le terme *avers*.

Voici la description du denier gaulois inédit de M. Ducrocq :

Face : GIAMILOS. Tête à droite laurée et diadémée de Vénus.

Revers : Cavalier allant à droite, portant un rameau. Sous le cheval, symbole désigné sous le nom de *grecque* par Duchalais, p. 258, n° 617. A l'exergue, le mot GIAMILOS une deuxième fois, mais rogné de telle façon qu'on le devine plutôt qu'on ne le lit sur l'exemplaire de M. Ducrocq. Argent. Module, 22 millimètres. Sur l'exemplaire du Cabinet national, on soupçonnerait à peine l'existence d'une inscription sans le secours du nouveau spécimen.

Avant la découverte de ces pièces d'argent, on ne connaissait que deux types parmi les monnaies, toutes en bronze, sur lesquelles paraît la légende GIAMILO ou GIAMILOS : 1° les pièces dont la face montre une tête imberbe tournée à droite et la légende GIAMILOS, tandis qu'au revers on lit SIINVI et aussi SENV, avec un oiseau et des symboles variés; 2° les pièces sur lesquelles la légende GIAMILOS est répétée des deux côtés et dont la *face* présente la tête de Vénus, comme sur la pièce d'argent de M. Du-

[1] Parlant des deux coins qui servaient à fabriquer les deux côtés de la monnaie, et que l'on nommait *pile* et *trousseau*, l'auteur d'un *Traité des monoyes*, publié en 1692, Boizard, s'exprime ainsi : « Il y avait sur ces deux *coins* les empraintes des espèces gravées en creux; sçavoir l'écusson sur la *pile*, et la croix ou l'effigie du Roy sur le *trousseau*. » (V. p. 162.) Abot de Bazinghen (*Traité des monnoies en forme de dictionnaire*, publié en 1764) suit Boizard; voy. au mot *Pile* (t. II, p. 493).

Digitized by Google

crocq, tandis que le revers montre un aigle sur un foudre, déchirant un serpent.

La pièce de M. Ducrocq apporte un troisième type à l'ensemble monétaire caractérisé par la légende GIAMILOS. L'examen de ce nouveau type, combiné avec une étude approfondie de ces monnaies, a conduit M. Ducrocq à conjecturer qu'en dépit de la présence d'un même nom propre, il ne faut peut-être pas les donner à un seul peuple, mais, au contraire, attribuer celles du premier groupe aux Senones, et celles du second à une peuplade de l'ouest de la France. A l'appui de cette conjecture, entre autres arguments, M. Ducrocq cite les provenances. D'une part, en effet, sa pièce d'argent est une épave tardive, mais certaine, de la célèbre découverte de Vernon (Vienne), qui remonte déjà à trois années[1]; de l'autre, on sait qu'on a trouvé un grand nombre de pièces du premier groupe à Sens ou dans les environs de cette ville[2]; les légendes SIINVI et SENV, formes possibles de SENONES ou SENONII, peuvent donc faire attribuer les pièces sur lesquelles nous les lisons aux peuples de Sens, comme on l'a déjà supposé[3], tandis que les pièces du second groupe, qui, malgré la présence du nom de *Giamilos*, diffèrent beaucoup de celles du premier, peuvent être données à l'ouest de la France.

Sans accepter dès à présent comme définitive la conclusion de M. Ducrocq, conclusion que ce savant, ne l'oublions pas, ne donne lui-même que conjecturalement, je dois dire que je suis très-disposé à la croire fondée, et que je ne serais pas étonné de la voir corroborée par des découvertes ultérieures. En ce qui concerne la rencontre d'un même nom propre sur des monnaies de peuples divers, M. Ducrocq en a rappelé des exemples empruntés à la numismatique gauloise tout à fait favorables à son hypothèse. Et d'ailleurs ne sait-on pas que de tous temps et partout des noms semblables ont été portés par des individus appartenant à diverses

[1] Un sesterce de la trouvaille de Vernon a déjà fait l'objet d'un travail lu à la Sorbonne en 1875, par M. Ducrocq, qui a aussi donné un mémoire sur ce trésor dans le Recueil de la Société des antiquaires de l'Ouest (4e trim. de 1876). La *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. I, p. 352), a rendu compte du travail de M. Ducrocq sur le *Sesterce de Vernon* que l'on trouvera dans le 3e trimestre du *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest de 1874.

[2] *Revue numismatique*, N. S. 1863, p. 74 (Note de M. de Longpérier).

[3] *Ibid.* p. 307. Voyez dans une lettre de M. Hucher à M. de Saulcy.

Digitized by Google

tribus d'une même race? Enfin, savons-nous si le nom *Giamilos* désigne un chef ou une divinité? En 1875, à l'occasion d'une lecture faite par M. H. Boyer à la Sorbonne, celui qui écrit ces lignes s'efforçait de montrer qu'il fallait faire deux groupes des monnaies à la légende SOLIMA au moyen d'arguments analogues, lesquels pourraient venir à l'appui de la thèse soutenue cette année par M. Ducrocq, au sujet de la légende GIAMILOS[1]. En terminant, je constaterai que l'assemblée a écouté avec le plus sérieux intérêt les déductions méthodiquement exposées du savant professeur de la Faculté de Poitiers, et j'annoncerai aux lecteurs de la *Revue* qu'ils pourront lire son mémoire, dont nous n'avons donné qu'une idée sommaire, dans le prochain *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest[2].

M. Esmonnot, membre de la Société d'émulation de l'Allier, à Moulins, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Documents sur les monuments antiques de Néris.* Ce mémoire répond de tous points au programme des lectures de la Sorbonne. L'auteur a su grouper et exposer en quelques pages les renseignements les plus intéressants sur les monuments de cet établissement thermal, évidemment aussi fréquenté dans l'antiquité que de nos jours.

Habile architecte, chargé depuis longtemps de la direction des travaux exécutés par l'État pour la construction et l'agrandissement de l'établissement thermal, M. Esmonnot « a eu souvent l'occasion de constater, dans les fouilles auxquelles ces travaux ont donné lieu, la présence de substructions d'anciens édifices, et de reconnaître dans les fouilles faites par des particuliers à Néris, soit pour des fondations, soit pour des travaux de culture, de nombreux restes de constructions et des objets de toute nature, enfouis à dessein ou accidentellement. »

Les vestiges de l'antique *vicus* des *Neriomagienses* sont nombreux; en 1819, on découvrit les fondations des anciens thermes, lors des fouilles entreprises pour l'érection du nouvel établissement par l'ingénieur Lejeune, dont il existe un rapport auquel M. Esmonnot a fait des emprunts bien choisis.

C'est là que l'on a trouvé entre autres fragments ceux des co-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 385.

[2] Ce Bulletin vient de paraître dans le tome I de la 2e série. 1er trimestre de 1877 (Voy. p. 48 et suiv.).

Digitized by Google

lonnes de la façade latérale ouest, dont les magnifiques chapiteaux parfaitement conservés décorent la promenade des nouveaux thermes terminés en 1858.

En 1847, on a trouvé à Néris les restes d'un édifice qui, selon M. Esmonnot, doit avoir renfermé de vastes piscines, et était décoré de colonnes de marbre et de pierre, dont des fragments sont conservés au lieu dit les Billoux. M. Esmonnot décrit aussi les aqueducs, dont l'une des branches prenait naissance à 35 kilomètres de Néris, au delà de Montaigut (Puy-de-Dôme); le château d'eau, le réservoir épurateur, un temple découvert en 1867 par le savant architecte lui-même, lors des fouilles exécutées au Péchin, et qui aurait été consacré à la divinité tutélaire du lieu; le théâtre, le camp, des villas et jusqu'à des édifices assez importants pour qu'il ait pu leur donner la désignation de palais.

Quinze planches grand in-folio accompagnent le mémoire de M. Esmonnot : la première montre le plan d'ensemble des monuments de Néris; les deuxième, troisième et quatrième, la place des thermes antiques, des coupes et des détails des colonnes et de l'architrave du portique de la façade latérale ouest; les cinquième, sixième et septième, les grandes piscines du camp; la huitième, le tracé des aqueducs; la neuvième, le temple et les autres résultats des fouilles du Péchin; la dixième, le théâtre; la onzième, deux villas; la douzième, des vestiges de statues et de bas-reliefs; les quatorzième et quinzième, divers menus objets, couteaux, strigiles, etc. Je n'ai pas compris la treizième planche dans cette rapide énumération pour en parler avec plus de détails en raison de son importance.

Cette planche treizième est celle que M. Esmonnot a consacrée à reproduire cinq inscriptions découvertes à Néris.

Les première et quatrième sont dédiées aux divinités des Augustes ET NERIO DEO, ce qui nous apprend que, comme Bourbonne-les-Bains et tant d'autres localités[1], Néris doit son nom à une

[1] Le Dieu de Bourbonne-les-Bains se nommait *Borvo* ainsi que celui de Bourbon-Lancy, et très-probablement aussi celui de Bourbon-l'Archambault, toutes stations balnéaires antiques, ce qui donne lieu de supposer que Borvo était un des surnoms gaulois d'Apollon protecteur des eaux minérales. On lit le nom de Borvo sur plusieurs inscriptions trouvées à Bourbonne-les-Bains, dont j'ai les photographies sous les yeux. Je n'en citerai qu'une, celle qui fut publiée en 1833 par Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase*, et que citèrent plus tard J. de Wal (*Myth.-sept.-mon.*

Digitized by Google

divinité tutélaire topique. Quant à la cinquième, qui nous est parvenue entière et n'a que quatre lignes, je la reproduirai parce qu'elle donne la forme exacte ou une variante de l'ethnique latin des habitants de Néris, *Neriomagienses* et non *Neriomagenses* et qu'elle est peu connue, si même elle n'est pas inédite.

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
ET IVNONIBVS
VICANI
NERIOMAGIENSES.

Le T de la seconde ligne et le premier I de la troisième dépassent

epigr. n° CCC V; M. Henzen, *Suppl à Orelli*, n° 5880, et M. Léon Renier (*Rev. archéologique*, N. S. 1865, t. XI, p. 415). La voici :

DEO A POL
LINI BORVON
ET DAMONÆ
C. DAMINIVS
FEROX CIVIS
LINGONVS. EX
VOTO.

A Bourbon-Lancy, comme à Bourbonne, Borvo paraît associé à la bonne déesse DAMONA sur une inscription remarquable par le nom de l'un des chefs gaulois de la famille d'Eporedorix. Celle-ci publiée d'abord, mais fautivement par Millin (*Monum. inéd.* t. I. p. 146), puis par Orelli, n° 1974, doit se lire ainsi d'après M. le général Creuly (*Rev. archéologique*, N. S. t. IV. 1861, p. 116).

C. IVLIVS EPOREDIRIGIS F. MAGNVS
PRO IVLIO CALENO. FILIO
BORVONI ET DAMONAE
V. S.

La même *Damona* paraît seule sur une précieuse table de bronze trouvée récemment à Bourbonne-les-Bains que je crois inédite, et qui sera placée prochainement, je l'espère, dans le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. On ne me saura pas mauvais gré de la faire connaître dès à présent :

DAMONAE AVG
CLAVDIA MOSSIA ET C.IVL
SVPERSTES FIL
L. D. EX D D V. S. L. M.

Cette table a 45 centimètres de longueur sur 25 de largeur.

Des déchirures dans le bronze ont enlevé la fin de la dernière syllabe du mot DAMONAE et détérioré les dernières lettres du mot MOSSIA.

Je ne crois pas qu'on possède d'inscriptions de Bourbon-l'Archambault, mais

Digitized by Google

seuls un peu les autres lettres; les lettres M et A de la dernière sont liées; le dessinateur de M. Esmonnot n'ayant pas marqué suffisamment le G du mot *Neriomagienses*, on pourrait croire qu'il y a NERIOMACIENSES sur ce précieux titulus; c'est NERIOMAGIENSES qu'il faut lire.

M. Léon Renier, après avoir loué, avec l'assentiment non équivoque de l'assemblée, cette communication, l'une des plus importantes de la session de 1877, a fait observer que, parmi les inscriptions découvertes à Néris, il ne faut pas omettre les tuiles de la légion *VIIIe Augusta*, si intéressantes au point de vue de l'histoire générale. Ces tuiles, dont il existe deux variétés, — l'une se trouve au musée de Moulins, — nous apprennent non-seulement que les vestiges dits du camp romain sont réellement ceux de *castra stativa* établis à Néris sous les empereurs, mais apportent une vive lumière sur un épisode des plus importants du règne de Domitien. On lit sur ces briques, soit

LEG VIII AVG,

soit avec plus de développements :

LEG VIII AVG L APPIO LEG.

Afin de montrer tout ce que l'on pouvait obtenir d'utiles informations de ces quelques mots échappés aux ravages du temps, M. Renier a pris la parole et a rapidement résumé l'histoire de la tentative d'usurpation de Lucius Antonius Saturninus, légat de la Germanie supérieure, dont parlent avec plus ou moins de détails Dion, Suétone, Aurélius Victor, Plutarque, Pline le Jeune, et qui a fourni à Martial le sujet d'une épigramme. Avant de connaître la deuxième de ces tuiles, on ne comprenait pas la route qu'avait dû suivre le légat qui y est nommé, pour aller au-devant des deux légions soulevées par L. Antonius Saturninus : la XIe Claudia et la XXIe Rapax. Grâce à cette tuile, nous savons que le légat de la VIIIe légion Augusta, Lucius Appius Maximus Norbanus, légat impérial, propréteur de l'Aquitaine, venait de cette province, lors-

si l'on en retrouve quelque jour, on y lira sans doute encore le nom de BORVO. Je n'oublie pas qu'on nomme généralement en latin Bourbon-l'Archambault *Aquæ Bormonis;* mais qu'importe cette variante! *Borvo* ou *Bormo* ne sont évidemment qu'une seule et même divinité protectrice des trois stations balnéaires que l'on vient de citer. N'est-il pas singulier que le nom de cette divinité soit devenu celui de la dernière branche de la maison royale de France?

Digitized by Google

qu'il battit Saturninus, dont les légions étaient établies à Vindonissa. Nous nous contentons ici de ce souvenir du commentaire historique de M. L. Renier, qui a vivement intéressé l'assemblée; mais nous ne négligerons pas de rappeler qu'on le trouvera avec les développements nécessaires dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1].

Aux premières lignes de son mémoire, M. Esmonnot déclare qu'il n'a eu « d'autre prétention que de grouper des renseignements d'une rigoureuse exactitude, laissant à de plus autorisés le soin de les coordonner et d'en tirer les conséquences qu'ils comportent. » C'est trop de modestie; M. Esmonnot ne s'arrêtera pas en si beau chemin; si son mémoire ne contient que des renseignements d'une rigoureuse exactitude, il n'est pas assez étendu pour comprendre tout ce que l'on voudrait savoir sur une localité aussi riche en vestiges de l'antiquité que l'est Néris. Le succès obtenu à la Sorbonne par M. Esmonnot l'obligera à écrire une monographie de Néris dans l'antiquité avec des descriptions plus développées de ses édifices et des monuments divers que l'on y a trouvés, ainsi que des *fac-simile* non-seulement de toutes les inscriptions, mais aussi des moindres tuiles et même des tessons inscrits. Il n'y en a pas dont on ne puisse espérer obtenir quelque jour des lumières pour l'histoire.

M. Joseph de Baye, membre de la Société française d'archéologie, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne*. M. de Baye, l'un des plus ardents explorateurs des vestiges des temps préhistoriques, a entrepris cette fois de montrer que si l'on n'avait pas reconnu encore de traces de l'âge du bronze en Champagne, c'est qu'on ne les avait pas suffisamment cherchées. Selon lui, il n'y a point d'interruption dans la succession des phases archéologiques en Champagne. A partir de l'âge de la pierre polie, on y peut suivre d'une manière continue les grandes évolutions successives de l'humanité primitive, non pas à l'aide d'objets de bronze parsemés çà et là, mais grâce à des témoignages nombreux d'une industrie développée; en un mot, M. de Baye a reconnu en Champagne l'ensemble de l'histoire de la naissance de la civilisation. Amas considérable de poteries différentes de celles de l'âge

[1] Voy. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 3e série, t. I, publié en 1872, p. 423 et suiv.

Digitized by Google

de la pierre; haches de la forme caractéristique de l'âge du bronze; épées, couteaux, trouvés non pas à la surface du sol, mais dans des sépultures où le fer faisait absolument défaut; rien ne manque à la démonstration de l'opinion émise par M. de Baye, qui, disons-le en passant, a constaté après d'autres observateurs que, pendant la période du bronze, les deux modes de sépulture, l'incinération et l'inhumation, paraissent avoir été usités simultanément.

En terminant cet aperçu, n'oublions pas de rappeler après M. de Baye, qui assistait, en septembre 1876, au Congrès archéologique de Buda-Pesth, que, dans l'une des séances de ces assises scientifiques, M. Worsoæ, le célèbre savant danois, a cru pouvoir affirmer l'universalité d'un âge du bronze.

M. Bréan, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Exploration du tumulus dit les Sept-Bonnettes.* Les commissions du musée de Douai pour les sections d'archéologie et d'ethnographie, ayant résolu d'explorer les monuments celtiques de la région, ont commencé par décider la fouille du tumulus situé à Sailly-en-Ostrevent (Pas-de-Calais), connu sous le nom des Sept-Bonnettes, et ont chargé M. Bréan de diriger cette entreprise dont les frais ont été couverts par une souscription.

Ce tumulus, qui affecte aujourd'hui la forme ovoïde, paraît avoir représenté originairement un cône tronqué. Son grand axe, mesuré à la base, a $38^{m},50$, et le petit axe, mesuré perpendiculairement, $28^{m},70$. Sur le plateau supérieur se trouvent six pierres dressées, disposées en cercle, espacées entre elles de $1^{m},90$, 2 mètres, $2^{m},05$, $2^{m},10$ et $2^{m},15$; ces pierres sont plantées suivant deux diamètres de $3^{m},60$ et $3^{m},80$, et ont uniformément 70 centimètres de hauteur au-dessus du sol avec une largeur de 30 centimètres et une épaisseur de 22 centimètres. Ces pierres sont simplement rustiquées; mais cette main-d'œuvre, si grossière qu'elle soit, suffit, selon M. Bréan, pour leur faire supposer une origine de beaucoup postérieure au monument qu'elles couronnent. Il y en avait jadis une septième, comme on devait le supposer en raison du nom populaire du tumulus; mais, d'après les souvenirs des habitants du voisinage, cette pierre a disparu depuis plus de cinquante ans; on assure qu'elle était placée au centre du cercle formé par les six autres, et qu'elle portait une inscription composée de caractères indéchiffrables.

Digitized by Google

M. Bréan n'attache pas une très-grande importance à cette sorte de cromlech, qu'il incline à croire relativement moderne. Si, en effet, les Sept-Bonnettes sont une addition remontant seulement au moyen âge, elles offrent moins d'intérêt que si elles dataient de l'époque reculée où a été élevé le tumulus dans lequel on a retrouvé des silex taillés, dont l'un, pointe de flèche taillée à facettes avec la plus grande délicatesse, sera placé parmi les plus précieux monuments de ce genre au musée de Douai; et cependant, il serait curieux de rechercher à quel moment on aurait complété par ce couronnement le tertre dont on n'avait jamais songé à fouiller les profondeurs. Si les souvenirs des gens du pays sont exacts, s'il y avait une inscription sur la pierre du milieu, en quels caractères était-elle écrite? Indéchiffrables signifie-t-il du gothique? Faut-il supposer des signes énigmatiques analogues à ceux de Gavrinnis? Autant de problèmes qui ne seront sans doute jamais résolus.

Ce qui résulte de plus positif de l'exploration fort bien conduite et clairement exposée par M. Bréan, c'est que les galeries pratiquées dans le tumulus des Sept-Bonnettes étaient des sépultures et que les cadavres qu'il protégeait avaient été incinérés. M. Bréan ne fixe pas de date à l'érection du tumulus des Sept-Bonnettes; il constate seulement qu'il est antérieur à la conquête romaine.

M. Édouard Fleury, secrétaire de la Société académique de Laon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les sépultures mixtes de Caranda et Sablonnière, près Fère-en-Tardenois* (*Aisne*). C'est un excellent commentaire du bel album, dont plus de cinquante planches sont déjà terminées et que l'on doit à MM. Frédéric Moreau père et fils, directeurs de ces fouilles de Caranda et de Sablonnière qui ont eu un si grand retentissement et ont déjà fait l'objet d'intéressants mémoires ainsi que d'une intéressante discussion à la Sorbonne l'an dernier[1].

C'est en 1873 que MM. Moreau ont commencé l'exploration de Caranda, sur des terres de la commune de Cierges, qui dépendent du lieu dit *l'Hommée*, dénomination significative, où se trouvent les ruines d'un monument qu'on appelle dans le pays le *Dolmen de Caranda*. Quant à ce dernier nom, ce n'est pas celui d'un village,

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. III, p. 314). A cette discussion prirent part notamment MM. Joseph de Baye, G. Millescamps, Nicaise et Henri Martin, le célèbre historien.

Digitized by Google

ni même celui d'un hameau : il désigne un moulin qui s'élève sur les bords et presque à la source de l'Ourcq. Quant à Sablonnière, c'est le nom d'un lieu dit dépendant de Fère-en-Tardenois, dont la raison d'être n'a pas à être expliquée.

Ces fouilles, qui ne sont pas encore entièrement terminées, ont déjà amené la découverte de plus de 2,600 tombes et de plus de 6,000 objets divers, dont la réunion forme un musée magnifiquement installé dans l'hôtel habité à Paris par MM. Moreau [1]. D'après la nature de ces objets, ces zélés et savants explorateurs ont constaté qu'à Caranda les sépultures appartenaient à quatre époques: 1° l'époque préhistorique, fin de l'âge de la pierre polie, caractérisée par les objets en silex trouvés dans le dolmen; 2° l'époque de l'autonomie gauloise, caractérisée par des torques et bracelets de bronze, colliers en perles d'ambre, ainsi que de nombreuses poteries; 3° l'époque romaine depuis l'an 50 avant J. C. jusque vers 350 après J. C; cette époque est représentée, indépendamment des médailles, par un petit nombre de spécimens qui ne se rattachent qu'indirectement au type romain et appartiennent vraisemblablement à l'époque de transition qui précède l'époque franque ou mérovingienne; ce qui la détermine, ce sont surtout des vases de terre rougeâtre en forme de coupes ou d'écuelles, et par d'autres en terre grise à base pointue trouvés en même temps que les premiers; 4° l'époque franque de 350 à 750 après J. C. environ. La plupart des objets de la collection de MM. Moreau appartiennent à cette période. Chacune de ces époques a fourni à ces Messieurs ses armes, ses ornements, ses bijoux, ses amulettes, sa verrerie, sa céramique, et tous ces objets sont très-habilement et très-exactement reproduits dans l'album en cours d'exécution dont nous venons de parler. Il serait injuste, en louant le zèle désintéressé et la science dont ont fait preuve MM. Moreau en poursuivant ces fouilles depuis quatre années, en en abritant les résultats chez eux, et en les mettant à la portée de tous par leur magnifique publication, d'oublier le dessinateur archéologue à qui l'on en doit les planches qui ont fait l'admiration des délégués des Sociétés savantes. Ce dessinateur est M. Pilloy, agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin. N'oublions pas non plus de rappeler que plusieurs planches de l'album sont réservées aux fouilles de Sablonnière, dont les nombreux produits généralement similaires

[1] Les doubles forment un second musée établi à la Fère chez MM. Moreau.

Digitized by Google

à ceux de Caranda sont conservés dans des vitrines à part dans le musée de la rue de la Victoire. Celui qui écrit ces lignes a eu le plaisir de visiter ce musée sous la conduite de MM. Moreau frères; il tient à les remercier de l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu lui faire les honneurs de la belle collection réunie par leurs soins. Il voudrait, à l'aide de ses souvenirs et surtout du mémoire de M. Édouard Fleury, donner une idée de la richesse de cette collection; mais il faudrait dépasser les bornes d'un rapport, et d'ailleurs on aura quelque jour l'occasion de revenir sur les fouilles de Caranda et de Sablonnière dans la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que sur les questions qu'elles soulèvent; certainement, le complément de l'album de MM. Moreau sera présenté à la Sorbonne; c'est alors que les auteurs pourront tirer des conclusions des informations variées qu'ils y auront rassemblées et qu'il sera convenable de les faire connaître et de les apprécier. J'oubliais de noter que l'on a rencontré des monnaies gauloises et romaines dans ces fouilles; dans le nombre, je citerai un grand bronze d'Hadrien remarquable par sa belle patine.

Je citerai encore une petite plaque de bronze représentant un empereur de l'époque chrétienne dans un bige triomphal, et parmi les vases de curieuses buires de terre rouge à inscriptions. L'une de ces inscriptions est une déclaration d'amour, AMO TE VITA. A la fin, un X majuscule. Cette déclaration s'adresse-t-elle à la bouteille? Je serais tenté de le croire, en la rapprochant d'autres analogues et surtout de la seconde, qui, si elle ne se laisse pas encore complétement interpréter, me paraît cependant être aussi un vœu bachique; on y distingue : REPLE MI...IO; or, de quelque manière qu'on lise les mots douteux, il est visible qu'il s'agit de remplir la bouteille; d'autres découvertes aideront quelque jour à compléter cette lecture [1].

MM. Moreau père et fils ont encore des auxiliaires trop nombreux pour que l'on puisse citer ici leurs noms; mais ces Messieurs les ont inscrits en tête des procès-verbaux manuscrits de leurs fouilles, qui, disons-le en passant, sont tenus avec autant d'ordre et de méthode que ceux des fouilles de Pompéi, si admirablement dirigées par M. le sénateur Fiorelli. Ces auxiliaires, ce sont les pro-

[1] Sur cette classe de vases, on lira avec profit le savant mémoire de M. Anatole de Barthélemy intitulé *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*. (Voy. *Gazette archéologique* publiée par MM. J. de Witte et F. Lenormant, 5e liv. de l'année 1877, p. 172 et suiv.)

Digitized by Google

priétaires des terrains fouillés n'appartenant pas à MM. Moreau. Les propriétaires de ces terrains se sont tous généreusement engagés à en laisser gratuitement la libre disposition à MM. Moreau, et cela, comme il est dit dans un acte authentique, afin de contribuer de tout leur pouvoir à l'œuvre scientifique et patriotique entreprise par leurs compatriotes et voisins. C'est là un exemple qu'il était bon de faire connaître après tant d'autres qui permettent de mesurer les progrès que l'instruction fait parmi nous. Voici des cultivateurs qui, loin de demander une rétribution à des antiquaires venant bouleverser leurs champs, leur permettent de les fouiller à leur gré, à la seule condition de la promesse d'une indemnité en cas de dégâts accidentels. Aurait-on rencontré pareille bonne volonté il y a cinquante ans?

Après avoir exposé les fouilles de Caranda et de Sablonnière avec un succès constaté par d'unanimes applaudissements, M. Édouard Fleury a mis sous les yeux de MM. les délégués le premier volume d'un ouvrage dont il fait hommage à la bibliothèque des Sociétés savantes. Cet ouvrage, qui a été l'objet d'une subvention du conseil général de l'Aisne, est intitulé : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne.* Il se composera de trois volumes grand in-4°; le premier porte la date de 1877. L'auteur est M. Édouard Fleury. Cette première partie, illustrée de cent quarante gravures par M. Fleury d'après ses dessins et ceux de MM. Piette, Pilloy, A. Barbey, etc., comprend les âges préhistoriques, l'époque de l'autonomie gauloise et celle de la domination romaine. En louant l'archéologue à qui l'on doit ce beau travail, il faut aussi rendre grâce à la libéralité du conseil général, sans laquelle ce beau livre n'aurait sans doute jamais vu le jour.

M. Auguste Nicaise, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, a donné lecture d'un mémoire intitulé: *Silex associés au fer dans les sépultures de Sablonnière, près de Fère-en-Tardenois* (*Aisne*). On n'a pas oublié la discussion soulevée à la Sorbonne, en 1876, par un mémoire de M. Joseph de Baye. Dans ce mémoire, l'auteur tendait à établir que les silex de Caranda, que l'on trouve mêlés à des instruments des époques gauloise et franque, ont cependant été travaillés aux âges préhistoriques. M. Millescamps, qui a écrit sur ce sujet, présenta des objections à la théorie de M. de Baye; M. Auguste Nicaise prit part également

Digitized by Google

à cette discussion, dont on peut lire le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Aujourd'hui, M. Nicaise revient sur cette question, armé d'observations nouvelles qu'il a eu la bonne fortune de faire à Sablonnière sous les auspices et en la compagnie de MM. Frédéric Moreau père et fils, les archéologues zélés que l'on vient de citer.

Conduit sur le terrain des fouilles de Sablonnière par MM. Moreau, le 25 octobre 1876, M. Nicaise a eu la bonne fortune de voir fouiller dans cette journée sous ses yeux sept sépultures qui lui apportèrent plus d'éléments d'information qu'il n'en aurait osé espérer de longs mois de recherches. Là, on trouva, groupés et agglomérés dans une épaisse enveloppe de sable, plusieurs objets en fer, et entre autres un couteau et un poignard sur les lames desquels reposaient deux silex « tels qu'ils avaient été placés le jour de l'inhumation et colorés profondément par la pénétration de l'oxyde de fer auquel ils étaient associés depuis de longs siècles. »

M. Nicaise, après avoir cité plusieurs exemples analogues empruntés à cette fouille du 25 octobre 1876, s'appuie sur des considérations empruntées à la chimie pour déclarer que les découvertes faites à Sablonnière apportent un nouvel argument en faveur des archéologues qui voient dans ces pierres taillées l'œuvre des âges préhistoriques, bien qu'on les rencontre associées à des objets fabriqués beaucoup plus tard, et fait observer qu'il est très-probable que les populations considérèrent longtemps les pierres taillées avec un religieux respect et que c'est pour cela qu'on les trouve consacrées dans des tombeaux d'époques relativement civilisées. M. Auguste Nicaise avait apporté à la Sorbonne de nombreux spécimens des trouvailles faites en sa présence à Sablonnière; il les a placés sous les yeux des délégués des Sociétés savantes, qui les ont examinés avec un grand intérêt.

En écoutant le développement des observations minutieuses et fort bien déduites de M. Nicaise, on est tenté de donner raison à cet archéologue, et cependant je n'oserais pas affirmer que la question, posée en 1876, soit définitivement résolue.

M. Octave Darlet, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, professeur au collége de Clamecy, a donné lecture

[1] 6e série, t. III, p. 234.

Digitized by Google

d'une *Note sur la pierre, le bronze et le fer dans les environs de Clamecy* (*Nièvre*). C'est un examen méthodiquement exposé des découvertes faites en trois localités de la Nièvre : la première à Chevroches, près Clamecy, d'une station située dans une vallée en forme de fer à cheval, qui a possédé un atelier de fabrication d'ustensiles et particulièrement de lances en silex destinés, selon M. Darlet, à l'exportation; la deuxième à Breugnon, encore près de Clamecy, dont les produits sont de l'époque dite du Moustier; la troisième à Bourras-l'Abbaye, canton de Donzy, où l'on trouve, avec des objets de cette époque, des vestiges d'âges plus récents.

M. Darlet a encore parlé d'une hache, d'un couteau et d'un lingot de bronze trouvés au sommet d'une montagne isolée située à 6 kilomètres de Clamecy ; ce savant, en raison de la présence du lingot, croit que ces objets proviennent d'une cachette pratiquée par le fondeur plutôt que d'une sépulture. Quant à l'âge de fer, il est représenté dans les environs de Clamecy par des objets rencontrés dans de nombreux tumuli qui se rapprochent des cimetières de Hallstadt en Autriche, ou première époque du fer. Je ne dois pas oublier de rappeler que M. Darlet avait apporté des échantillons provenant de ses explorations et qu'il les a soumis à ses collègues.

Séance du jeudi 5 avril 1877.

M. Auguste Lebeau, président de la Société archéologique d'Avesnes, a donné lecture d'une notice intitulée : *Formalités usitées au moyen âge pour les changements de sceaux.*

Aux temps de barbarie et d'ignorance générale, l'authenticité d'un acte était garantie par la *souscription* ou la simple présence des parties et des témoins attestées par l'apposition d'un sceau ou de sceaux ; mais à mesure que l'usage des sceaux se généralisa, sans que la science de l'écriture se soit répandue, vers le XIIe siècle[1], on ne rencontre plus que de loin en loin sur les actes des signatures originales, et l'apposition du sceau parut leur donner un caractère suffisant d'authenticité[2].

Alors, on le comprend, l'apposition d'un sceau sur les actes publics ou privés n'était pas, comme elle l'est de nos jours pour

[1] *Éléments de paléographie* par M. Natalis de Wailly, t. I, p. 237 et suiv.

[2] « Les signatures ou souscriptions autographes, rares au Xe et au XIe siècle, cessent au XIIe. » Voy. *Musée des Archives nationales*, p. 53, col. 2. Ce savant et bel ouvrage a été publié en 1872 par la Direction des Archives (1 vol. in-folio).

Digitized by Google

les documents diplomatiques ou les lois, une simple formalité que l'on conserve par habitude de chancellerie et par une sorte de respect pour le passé : au contraire c'était chose de très-haute importance. Lorsqu'il s'agissait d'un acte émanant du roi ou des diverses autorités seigneuriale, communale ou ecclésiastique, on devait naturellement prendre et l'on prenait les plus grandes précautions pour qu'on ne pût abuser de ces instruments d'authenticité. Par exemple, on ne changeait pas un sceau sans faire précéder cet acte de formalités plus ou moins imposantes. « Les archives de la pairie d'Avesnes nous ont laissé, » dit M. Lebeau, « un monument intéressant d'une cérémonie de changement de sceau, qui eut lieu dans cette ville vers la fin du XIVe siècle. »

Le 6 juillet 1370, un des grands feudataires de la couronne de France, Louis de Châtillon, IIe du nom, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, etc. etc., avait réuni dans la grande salle de son château d'Avesnes les officiers de sa terre, les bailli et prévôt d'Avesnes, ainsi que plusieurs seigneurs de sa cour, et notamment messire Jean de Blois, son frère, messire de Barbançon, etc. Cette assemblée étant réunie, on vit paraître le chambellan du comte de Blois, seigneur d'Avesnes, portant, sur un coussin de velours, deux sceaux, l'un ancien, l'autre neuf; puis, sous les yeux attentifs des assistants, ce personnage brisa et mit en pièces l'ancien sceau et déclara que Monseigneur se servirait dorénavant du nouveau. M. Lebeau n'a malheureusement pas donné la description de l'ancien sceau du comte de Blois, sans doute parce qu'il ne l'a pas trouvée dans le procès-verbal; mais il a donné celle du nouveau. On y voyait « deux hommes nus en forme de sauvages, tenant sur l'écu des armes du comte de Blois son heaume surmonté d'une tête de cygne. » Procès-verbal fut dressé de la cérémonie, et ce fut pour authentiquer ce document que le comte de Blois fit usage pour la première fois de son nouveau sceau. Ce nouveau sceau se rapporte parfaitement à celui qui figure sous le nom de *deuxième contre-sceau* parmi les sceaux de Louis II de Châtillon, dans l'Inventaire descriptif des sceaux des Archives nationales que l'on doit à M. Douët d'Arcq. L'empreinte, décrite par le savant chef de section de ce grand établissement, a pour légende : « S. Loys de Chastellon, conte de Blois et segnieur d'Avesnes. » Le type est « l'écusson aux armes de la maison de Châtillon, penché, timbré d'un heaume couronné, cimé d'un cygne et supporté par deux sauvages. » La charte à laquelle cette empreinte est appendue est du

Digitized by Google

10 mai 1371, par conséquent postérieure de près d'une année à la cérémonie du 6 juillet 1370. Le deuxième contre-sceau de M. Douët d'Arcq servait-il de sceau pour les actes du comte de Blois comme seigneur d'Avesnes, ou ce grand feudataire avait-il, comme seigneur d'Avesnes, un sceau presque semblable à son deuxième contre-sceau? C'est ce que l'on ne pourrait savoir que si l'on avait la description complète des sceaux que portait le chambellan du comte le 6 juillet 1370.

Dans l'inventaire de M. Douët d'Arcq, le *sceau* du comte de Blois est un sceau équestre remarquable par la présence d'un arbre qui couvre tout le champ, avec cette légende : « Seel (Loys de) Chastell (*on conte*) de Blois et sire d'Avesn. » Ce sceau est appendu à une charte de l'an 1371, postérieure également à la cérémonie d'Avesnes. Le même inventaire donne encore une empreinte qui, d'après le savant archiviste, serait le premier contre-sceau de Louis II de Châtillon; celui-ci se distingue par une légende latine : « S. Lvdovici de Castellioe comitis Blesesis dni. de Avesnis. » Le type est plus simple, comme il convient à un contre-sceau; c'est l'écu des armes du comte au milieu d'une rosace gothique.

M. Lebeau termine sa notice par d'intéressantes informations sur les formalités légales auxquelles étaient encore assujettis les changements de sceau deux siècles plus tard. Dans le recueil des chartes générales du Hainault, publié en 1619, on avait consacré à ce sujet un chapitre spécial, que M. Lebeau analyse avec une concision qui témoigne de son désir de se conformer aux exigences des réunions de la Sorbonne; mais, cette fois, le secrétaire de la section qui a si souvent protesté contre la tendance à les oublier, et a même essayé d'en montrer les inconvénients, doit au contraire exprimer ses regrets de l'excessive brièveté de la note de M. Lebeau. D'autres regretteront avec lui de n'y pas trouver le texte du procès-verbal de la cérémonie du 6 juillet 1370. Si cet acte ne dépasse pas quelques pages, l'assemblée l'aurait certainement écouté avec autant d'intérêt que l'instructif commentaire de M. Lebeau. Espérons que le président de la Société archéologique d'Avesnes le publiera quelque jour avec un commentaire plus développé que sa note de cette année. Les questions que soulève ce procès-verbal méritent d'être traitées avec quelque étendue. M. de Wailly ne les a pas oubliées dans ses *Éléments de paléographie* que je citais plus haut, et l'on consultera avec grand profit le chapitre du tome II où le savant académicien les a traitées;

Digitized by Google

mais le plan de cet admirable livre ne permettait pas à l'auteur d'y donner *in extenso* des documents semblables au procès-verbal de la cérémonie d'Avesnes, et les archéologues seront certainement heureux de posséder ce précieux témoignage des usages du XIVe siècle.

M. Georges Lecocq, membre de la Société archéologique de Saint-Quentin, donne lecture d'un travail intitulé : *Étude iconographique sur le culte et le pèlerinage de Saint-Quentin, à Saint-Quentin.* « Le pèlerinage de Saint-Quentin, jadis l'un des plus célèbres de la France, mériterait, dit M. Lecocq, que son histoire tentât quelque savant écrivain. » En attendant cette monographie, le jeune et modeste archéologue, qui sera peut-être bien quelque jour lui-même l'écrivain dont il souhaite la venue, en a donné pour ainsi dire l'introduction et en a rédigé dans un rapide aperçu l'un des chapitres les plus intéressants. En un mot, M. Lecocq a décrit les *enseignes* les plus importantes du pèlerinage de Saint-Quentin, dont il a rapproché les types divers des épisodes du martyre de l'apôtre du Vermandois rapidement exposés, non sans avoir au préalable jeté un coup d'œil sur l'histoire du pèlerinage lui-même, et rappelé les personnages les plus importants qui prièrent sur cette tombe illustre. Presque tous nos rois, y compris les deux qui furent canonisés, Charlemagne et Louis IX, « se prosternèrent devant les châsses contenant les reliques de saint Quentin et enrichirent son église. Un nombre considérable de grands seigneurs et de riches bourgeois lui firent aussi des dons importants. Les quelques peintures murales, verrières et sculptures qui subsistent encore dans la basilique en sont une preuve incontestable. »

Je ne décrirai pas les enseignes du pèlerinage de Saint-Quentin après M. Lecocq ; je me contenterai de constater que cet archéologue me paraît avoir épuisé ce sujet. Une planche de dessins soigneusement exécutés accompagne le mémoire de M. Lecocq qui sera sans doute prochainement publié et mérite de l'être.

M. Brun, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a lu un travail intitulé : *De l'importance de l'étude des étymologies pour les recherches archéologiques.* M. Brun, qui est architecte, se compare à certains ouvriers par lui employés dans ses travaux, qui, frappés de la forme étrange d'objets trouvés dans les fouilles qu'ils exécutaient journellement, les lui apportaient tous

Digitized by Google

sans pouvoir discerner ceux qui étaient intéressants de ceux qui ne l'étaient pas; dans le nombre, il en était d'absolument insignifiants, mais aussi plusieurs méritant d'être soigneusement conservés. La comparaison est aussi modeste que spirituelle; mais si M. Brun convient qu'il n'est ni linguiste ni philologue, il ne s'en est pas moins lancé témérairement dans la mer perfide des étymologies où d'autres avant lui ont rencontré tant d'écueils. C'est que M. Brun confond deux choses distinctes : le goût pour la recherche de l'origine des noms de lieu, recherche que tout homme instruit et intelligent peut aborder parfois avec succès sans posséder des connaissances approfondies en philologie et en linguistique, et ces sciences elles-mêmes. Ainsi, en 1855, ne trouvant pas de graviers propres au ballastage d'une section du chemin de fer de Blesme à Gray, M. Brun, qui avait remarqué sur le cadastre un lieu dit *les Gravelots*, y fit exécuter des sondages et se procura ainsi les graviers dont il avait besoin. C'était ingénieux; mais ce succès ne peut être mis au compte de la science des étymologies : M. Brun le dut à sa sagacité et à l'esprit d'observation. Ayant trouvé des graviers aux Gravelots, M. Brun conclut avec raison que, comme il l'avait pressenti, les noms de lieu pouvaient être de précieux indices pour les investigations archéologiques; mais il oublie qu'à deux conditions seulement on peut se fier à ces guides souvent trompeurs : la première, c'est que l'antiquité de ces noms soit constatée; la seconde, qu'il n'y ait pas, philologiquement parlant, de doutes possibles sur leur signification originelle. Dans l'espèce, il n'était pas besoin d'être grand étymologiste pour supposer qu'il devait y avoir des graviers aux Gravelots, bien qu'on n'y en vît pas à fleur de sol; mais lorsque l'on en est réduit à demander la signification d'un nom de lieu à des langues mortes, comme le celtique dont le vocabulaire certain est si pauvre, il en va tout autrement, attendu que l'on ne procède pas du connu à l'inconnu, mais de l'incertain à l'inconnu. Je ne m'arrêterai donc pas aux étymologies proposées par M. Brun, qui, d'ailleurs, a la prudence de ne les donner que comme des hypothèses, et je me contenterai de reconnaître la vérité de l'axiome qui sert de titre à son travail, tout en renvoyant à ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire ici même sur les dangers de la recherche des étymologies[1]

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, 1876, p. 331-332.

Digitized by Google

ainsi qu'aux observations sur la recherche spéciale de celles des noms de lieu que l'on trouvera plus loin [1]. C'est un jeu d'esprit où l'on ne gagne que par hasard, si l'on s'y livre sans de solides études préalables. On oublie trop que la linguistique et la philologie sont des sciences; qu'elles s'appuient sur des règles, comme celles que l'on nomme positives, comme l'architecture elle-même, dans laquelle on ne devient pas maître uniquement parce que l'on est bien doué, mais qu'il faut aussi avoir sérieusement étudié, ainsi que ne l'ignore pas le savant et habile architecte de Nice.

A la suite de cette lecture, M. Brun a donné quelques brèves explications, appuyées de dessins, sur deux monuments de l'époque romaine découverts récemment dans le département des Alpes-Maritimes. Il s'agit d'autels en forme de stèles rectangulaires en pierre calcaire. Le premier a été découvert sous le crépissage d'un pilier du cloître de Saint-Pons, à Nice, par M. Brun, qui suppose, avec toute raison, qu'il était dédié à Apollon, dont l'image, sous la forme d'une tête radiée, décore le fronton de forme triangulaire de l'édicule. Le second a été découvert dans le voisinage de Nice, à Cimiez, dans le vestibule de la maison de M. le comte Garin, où l'on a déjà trouvé beaucoup d'antiquités intéressantes, et dont il a été parlé dernièrement dans le compte rendu d'une lecture faite à la Sorbonne [2]. M. Brun reconnaît ici un autel de Mercure; en effet, dans le fronton, qui affecte une forme hémisphérique, on distingue clairement le caducée de ce dieu, le coq, l'un des animaux qui lui étaient consacrés, et un autre objet moins bien indiqué, qui pourrait être, soit une bourse, soit une tortue.

M. Piette, membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie, a fait une conférence sur les «Découvertes du cimetière de Chassemy (Aisne)». Ces découvertes sont fort célèbres; on y a trouvé des tombes de presque toutes les époques, depuis les âges dits préhistoriques, jusqu'à ceux qui sont beaucoup plus rapprochés de nous, en passant par les périodes de l'autonomie gauloise et de la domination romaine. Cette conférence a amené d'intéressantes observations de MM. Leguay, Nicaise et d'autres

[1] Voyez, dans le présent numéro, Compte rendu d'un travail sur l'origine du nom de *Masson* ou *Massonger*, lu à la 2e séance de 1877.

[2] Voy. *Revue des Soc. sav.* 6e série, t. III, p. 344 (année 1876).

Digitized by Google

assistants voués à l'étude des antiquités des temps les plus reculés de la Gaule.

M. Édouard Fourdrignier, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, a donné lecture d'un mémoire intitulé : « Double sépulture de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne). Les chars gaulois dans la Marne. Harnachement des chevaux. »

MM. les délégués des Sociétés savantes qui assistaient l'année dernière, à la Sorbonne, à la séance du 20 avril, n'ont pu oublier la sensation que fit le récit de la découverte de la belle sépulture de Sommebionne, où M. Morel avait trouvé d'importants vestiges d'un char gaulois mêlés avec des vases de travail italo-grec. Après la lecture du mémoire de M. Morel[1], M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée de Saint-Germain, donna des détails sur la découverte de M. Fourdrignier qui datait alors d'environ quinze jours. Depuis, M. Fourdrignier a fait à Somme-Tourbe une campagne archéologique, qui permet d'en espérer d'autres dans cette région aussi fertile en vestiges de l'antiquité qu'en explorateurs vigilants et consciencieux. Ce n'est pas la description de la double sépulture de la Gorge-Meillet que M. Fourdrignier a lue à la Sorbonne; il la réserve à ses confrères de la Société de la Marne, et elle paraîtra dans le volume en préparation des Mémoires de cette compagnie. Devant les délégués des Sociétés savantes, M. Fourdrignier a voulu compléter ce travail encore inédit en traitant du char et du harnachement des chevaux de la Gorge-Meillet, comparés aux découvertes similaires de ses devanciers ; il a cependant rappelé qu'on y a recueilli non-seulement les vestiges d'un char sur lequel deux guerriers avaient été inhumés, ainsi que ceux du harnachement des deux chevaux de ce char, mais aussi, comme à Sommebionne, des armes, des vases de terre, une œnochoe de bronze, un casque conique également en bronze, remarquable par son ornementation, et aussi un bracelet d'or.

Peut-être M. Fourdrignier a-t-il donné trop de place à des considérations sur l'âge de l'introduction de la race chevaline dans la Gaule et sur les origines des populations qui se servaient des chars

[1] Ce travail a été publié dans le dernier volume des Mémoires de la Société de la Marne, 1876. Voyez encore *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, Compte rendu des séances de la Sorbonne, et dans le présent volume, plus haut, Discours de M. Chabouillet, p. 359.

Digitized by Google

retrouvés dans les sépultures de la Champagne. Peut-être aussi s'est-il montré sévère pour les Commentaires de César, qu'il suppose avait été mal renseigné sur les coutumes des Gaulois. Sans prétendre que les paroles de César doivent toujours faire loi, on a eu trop de fois la preuve que ce grand homme de guerre s'était soigneusement informé de ce qui concernait les peuples qu'il combattit pendant tant d'années pour ne pas trouver quelque témérité dans cette phrase, où M. Fourdrignier résume son opinion sur les assertions des Commentaires à propos des Gaulois : « Comment alors avoir égard aux dires d'un homme qui ne les a pas connus, ou qui ne les a connus que de ouï-dire dénaturés par des récits faits le plus souvent pour flatter sa vanité[1] ? » Pour prendre la liberté de contester la valeur d'un dire de César, il faut être autorisé par des faits plus nombreux et plus concluants que ceux que M. Fourdrignier oppose à ce redoutable antagoniste; du reste, les questions diverses que soulèvent les récentes découvertes des sépultures de la Champagne, qui nous étonnent à présent et nous éclaireront un jour, ne me paraissent pas encore mûres. Ces découvertes commencent à compléter notre instruction sur les mœurs et usages des Gaulois, mais le moment n'est pas encore venu d'en tirer des conclusions. La discussion s'ouvre à peine; déjà, ces sépultures ont fait l'objet d'un mémoire étendu, dû à M. Mazard, que l'on n'a pas à apprécier ici[2]; il en surgira certainement d'autres. De nouvelles découvertes et des observations plus approfondies pourront seules nous apprendre ce qu'il faut penser de l'âge de ces sépultures, de l'origine des peuples qui les ont creusées, et des assertions de César contestées par M. Fourdrignier. En attendant, je serai historien fidèle, en constatant que l'assemblée a écouté, avec intérêt, la lecture de l'heureux explorateur de Somme-Tourbe.

M. Morel, le savant archéologue dont nous venons de parler, n'est pas venu à la Sorbonne en 1877 avec des trésors comparables à ceux qu'il nous faisait connaître en 1876. On est rarement aussi heureux deux fois, surtout à aussi bref intervalle; cependant, M. Morel n'était pas venu les mains vides. Il apportait, en nature,

[1] P. 8 du manuscrit.

[2] Ce mémoire, lu à la Société nationale des antiquaires de France, le 17 janvier 1877, a été publié par la *Revue archéologique* dans les numéros de mars et d'avril de la même année.

Digitized by Google

une hache de diorite avec figure humaine et une idole de silex portant soit des caractères inconnus, soit des stries. Mais M. Morel n'a pas lu un mémoire sur ces objets; il voulait simplement consulter l'assemblée sur l'âge et la patrie de ces objets que quelques personnes avaient cru pouvoir attribuer aux âges préhistoriques et à la Gaule. Après avoir entendu la brève note de M. Morel et examiné les objets par lui présentés, il a été reconnu que leur place était dans un musée d'antiquités ou de curiosités américaines. La hache paraît, en effet, être l'œuvre de Caraïbes ou de Mexicains; quant aux caractères gravés sur l'idole, on incline à croire que ce sont de simples accidents de la nature et que l'idole elle-même pourrait bien ne devoir qu'au hasard son apparence de figure humaine.

M. Nicaise, confrère de MM. Morel et Fourdrignier comme membre de la Société de la Marne, a fait une seconde communication relative comme la première aux âges préhistoriques. Ce second mémoire est intitulé : *La station de Saint-Martin-sur-le-Pré, près Châlons-sur-Marne. Commencement de la pierre polie.* Certains archéologues, dit M. Nicaise, croient qu'il a existé dans notre pays une sorte d'hiatus entre l'époque du renne et celle de la pierre polie. En raison du travail des armes et des instruments de silex trouvés à Saint-Martin-sur-le-Pré, la plupart avec emmanchures et taillés à grands éclats, et aussi en raison de la présence d'une hache qui rappelle les formes paléolithiques, M. Nicaise croit que cette station, unique jusqu'à ce jour en France, peut servir à combler ce prétendu hiatus. Il m'a semblé comprendre que M. Nicaise appartient à l'école qui veut qu'il ait existé dans la Gaule des peuples étrangers à nos ancêtres les Celtes ou Gaulois, entre lesquels on sait que quelques savants reconnaissent aujourd'hui deux peuples différents. Ce sont toutes questions sur lesquelles, je le confesse, je ne suis pas encore suffisamment édifié pour donner un avis, même avec la réserve que je m'efforce de conserver dans ces rapides exposés.

M. G. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, a lu une dissertation intitulée : *Quelques inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon.* Dans ce travail, il s'agit particulièrement de deux monuments qui paraissent avoir été érigés presque simultanément, l'un à Sens par un flamine augustal nommé *M. Magilius*

Digitized by Google

Honoratus, l'autre à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, par un prêtre de Rome et d'Auguste, nommé *Sextus Julius Thermianus*, Sénonais, beau-père du flamine Honoratus.

Les pierres qui composent le premier de ces *titulus* ont été extraites dernièrement des murs de l'enceinte fortifiée de Sens par les soins de la Société archéologique de cette ville qui les a rapprochées et par cela même en a rendu la restitution possible, bien qu'il y manque encore plusieurs mots. Quant aux pierres du second, il en est qui font partie du musée de Lyon; d'autres sont perdues. M. Julliot qui avait observé que dans ces deux *titulus* il s'agissait de deux familles sénonaises alliées entre elles, se donna la tâche de les restituer et de les expliquer à l'aide de ce qui en subsiste, soit en nature, soit dans les vieux épigraphistes lyonnais. Grâce à une recommandable persévérance, à un sens critique très-droit et à une solide érudition, le président de la Société archéologique a parfaitement réussi. Je ne veux pas dérober à M. Julliot le plaisir de publier le premier ses découvertes, aussi ne donnerai-je pas les textes rétablis et parfaitement commentés par le savant sénonais; je me contenterai de noter que les familles mentionnées dans les importants *titulus* de Sens et de Lyon étaient toutes deux consacrées au culte d'Auguste, et qu'il a su retrouver dans leurs textes non-seulement l'état civil complet des divers personnages qui y sont nommés, mais encore des informations nouvelles sur le culte de Rome et d'Auguste à Lyon devenu si familier aux numismatistes par les nombreuses médailles où figure la représentation de l'autel élevé dans cette ville à ces deux divinités.

Je ne citerai qu'un seul des résultats de la dissertation de M. Julliot. Feu Auguste Bernard, dans son livre sur le *Temple d'Auguste à Lyon*, prétendait que ce temple était desservi par soixante prêtres nommés chacun par l'une des soixante cités de la Gaule; M. Julliot croit, au contraire, que ce temple fameux avait pour ministre un prêtre unique qui portait le titre de *sacerdos trium provinciarum Galliæ* et était nommé par l'imposante assemblée des envoyés de la Gaule entière. Je n'ai pas non plus à m'étendre sur les conséquences qu'Auguste Bernard tirait de ses idées particulières sur le *Concilium Galliarum* pour expliquer l'organisation politique de la Gaule; on en trouvera la réfutation dans le mémoire de M. Julliot. Les applaudissements unanimes de l'assemblée ont accueilli ce travail dans lequel on a vu une heureuse application de l'axiome qu'on ne

Digitized by Google

devrait pas oublier, surtout lorsque l'on disserte en public, *multa paucis*. Le succès du président de la Société archéologique de Sens n'aurait pas été complet s'il n'avait pas été confirmé par l'approbation du président de la section d'archéologie. Cette approbation n'a pas manqué à M. Julliot. Avec l'autorité que chacun reconnaît à l'archéologue qui le premier a professé l'épigraphie romaine au Collége de France, M. Léon Renier a déclaré que M. Julliot avait parfaitement restitué et commenté ces inscriptions mutilées que lui-même connaissait de longue date et dont il a eu l'occasion de parler incidemment dans le mémoire publié en 1865[1] où il démontrait que Genabum était le nom primitif de la ville d'Orléans, d'après l'inscription de Lucius Cornelius Magnus, fils d'Atepomarus, *civis Senonius*, qui, comme on le sait, est conservée dans le musée d'Orléans auquel l'a donnée M. le comte de Pibrac, l'un des membres les plus distingués de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

M. Émile Travers, archiviste paléographe, ancien archiviste du département du Doubs, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le marbre de Thorigny*, aliàs *de Vieux. Étude et commentaire des inscriptions de ce monument.* Ce n'est pas un mémoire, c'est presque un volume que M. Travers avait apporté à la Sorbonne; aussi arrivé devant ses confrères, après avoir entendu des lectures relativement brèves, en homme d'esprit, le savant archiviste n'a pas tardé à comprendre qu'il lui fallait se résigner à pratiquer de larges coupures dans son manuscrit. Les opérations de cette nature sont difficiles à exécuter à l'improviste; on s'en tire cependant avec de la dextérité, et M. Travers l'a bien prouvé, car l'assemblée, sans se plaindre de l'état de morcellement du travail qui lui était lu, l'a écouté comme il méritait de l'être. Ce n'est pas assez dire; bien que ce travail vînt après tant d'autres sur le même sujet, elle a paru goûter ce qu'il contenait forcément de redites avec autant d'intérêt que les remarques appartenant en propre au nouveau commentateur. Ne serait-ce pas le cas de répéter le vers que le président Hénault traduisait si heureusement de Pope pour le placer à la première page de son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*[2].

[1] Voyez *Revue archéologique*, nouv. série, t. XI, p. 408 à 421. Année 1865.

[2] «Indocti discant, ament meminisse periti.» Voyez les premières éditions de cet ouvrage.

Digitized by Google

Il y a d'autant plus d'opportunité à rappeler ici ce vers fameux que la restitution définitive du texte du marbre de Thorigny n'appartient pas à M. Travers, ainsi qu'il n'a pas oublié de le déclarer dans la partie bibliographique de son mémoire. Le texte qui a servi de base au commentaire de M. Travers a été transcrit par lui sur les bonnes feuilles d'un mémoire lu par M. le général Creuly, séances des 15 décembre 1876 et 19 janvier 1877, à la Société nationale des antiquaires de France. Dans ce travail, qui va paraître dans le prochain volume des Mémoires de cette compagnie [1], le savant général cite lui-même ses devanciers, et rappelle qu'en France, dès l'année 1852, «M. Léon Renier était parvenu à expliquer d'une façon certaine quelques-uns des passages les plus controversés de l'inscription et à établir d'importantes corrections en se servant uniquement des textes donnés par MM. Boileau de Maulaville et Lambert.» Plus heureux que M. Renier, ajoute le savant général, «aidé par son premier travail, nous avons eu tout le loisir nécessaire pour examiner le monument original. La lecture que nous en donnons aujourd'hui nous paraît complète. Notre restitution a été faite d'accord avec M. L. Renier; elle est accompagnée d'une transcription et d'une traduction de ce texte si intéressant pour l'histoire de la Gaule à l'époque romaine [2].»

On sait que le marbre de Thorigny, l'un des plus célèbres et des plus importants monuments de l'épigraphie romaine qui aient été trouvés dans notre pays, est connu au moins depuis le XVIe siècle. Le bonhomme Charles de Bourgueville, sieur de Bras, cité par M. Travers, mentionnait déjà en 1588 «le marbre couleur de jaspe, qui se trouve au village de Vieux que l'on dict avoir esté autrefois ville : et s'y descouvre souvent, en fouillant, des pièces d'argent et de cuyvre où sont imprimées les effigies de César; ce qui fait croire,» ajoute naïvement le sieur de Bras, «qu'il les y fit espandre pour quelque grande remarque.»

Le travail de M. Travers commence naturellement par l'historique de ce marbre découvert, en effet, avec nombre de médailles et d'autres importants vestiges de l'antiquité romaine, à Vieux, l'ancien oppidum des Viducasses, et qui doit le nom sous lequel il est

[1] Tome XXXVII, ou VII de la 4e série. Depuis que ceci a été écrit, ce volume a paru. On y trouvera les fac-simile des trois inscriptions des marbres de Thorigny, p. 32, et, outre la restitution de ces textes, leur traduction en français.

[2] *Ibid.* p. 33.

Digitized by Google

si connu au château de Thorigny, où il fut transporté on ne sait pas précisément à quelle date, mais il y a plus de deux siècles, par un seigneur de la maison de Matignon. On le conserva tant bien que mal dans le château jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789 et, après diverses vicissitudes, il a fini par trouver asile dans l'hôtel de ville de Saint-Lô. «Il est aujourd'hui placé dans cet édifice, dans un vestibule mal éclairé, où l'on ne peut l'examiner qu'avec difficulté, car la face principale est tournée du côté opposé au jour.» Si je cite cette observation de M. Travers, c'est avec l'espoir de lui apporter un peu plus de publicité. Qui sait? Si les autorités de Saint-Lô entendent nos doléances, on se décidera peut-être à donner une installation plus convenable à un monument pour lequel bien des antiquaires se sont détournés et se détourneront encore de leur chemin, rien que pour en collationner les transcriptions sur l'original. Pour le présent, on a utilisé assez singulièrement ce cippe vénérable. On en a fait le socle du buste en bronze d'un contemporain illustre, de M. Le Verrier, qui aurait bien mérité, ce semble, les honneurs d'un piédestal spécial. On sait que le *marbre de Thorigny* est un cippe de marbre rougeâtre qui provient des carrières de Vieux, encore exploitées aujourd'hui. Sa hauteur est de $1^{m},462$, sa largeur de 704 millimètres, son épaisseur de 571. Trois de ses faces seulement portent des inscriptions: l'une, la face principale, de trente et une lignes; la face latérale, à la gauche du spectateur, de dix-neuf; celle de droite de trente-deux. La face antérieure ou principale contient la dédicace du monument qui avait été érigé en l'honneur de T. Sennius Solennis, fils de Solennius, par les trois provinces de la Gaule sous les consuls Pius et Proculus, c'est-à-dire l'an 238 de J. C.; sur la face latérale de gauche du spectateur, une lettre adressée à Solennis par Tib. Claudius Paulinus, légat impérial, propréteur de la province de Bretagne, dans laquelle sont énumérés les présents qu'il avait envoyés à Solennis; sur la face latérale de droite, l'extrait terminé par les mots *et reliqua* d'une lettre de recommandation en faveur de Solennis écrite à Badius Commianus, procurateur et *vice præsidis agens.*

Après avoir fidèlement reproduit la restitution du marbre de Thorigny due à M. le général Creuly, M. Travers s'est livré à un commentaire développé des trois inscriptions qui y sont gravées. Je ne suivrai pas M. Travers dans cette partie de son travail; je me

Digitized by Google

suis déjà trop attardé sur cette lecture. Je n'aurai cependant pas fait dépenser inutilement leur temps aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, si j'ai pu leur suggérer le désir de lire les mémoires déjà publiés de M. Léon Renier[1] et de M. le général Creuly sur le marbre de Thorigny, ainsi que celui de M. Travers qui ne restera probablement pas manuscrit.

M. Auguste Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a envoyé à la Sorbonne une dissertation intitulée : *Vesontio colonie romaine*, dont, en son absence, M. Jules Quicherat a bien voulu donner lecture.

Nous sommes encore sur le terrain de l'épigraphie. En effet, si l'on sait qu'il faut ranger Vesontio parmi les colonies romaines de la Gaule, on le doit à cette branche de l'archéologie, l'une de celles qui de notre temps ont fait le plus de progrès, et qui, devenant de moins en moins conjecturale, depuis qu'on lui a donné pour bases l'observation critique et l'étude approfondie des lois et des usages de l'antiquité, se rapproche tous les jours davantage des sciences dites exactes. Je n'ai pas à présenter M. Castan aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes;* ils n'ont pas oublié que le savant bibliothécaire de Besançon s'est imposé depuis plusieurs années la tâche pieuse de construire pierre à pierre l'édifice de l'histoire ancienne de sa ville natale et qu'il ne manque guère de donner la primeur de ses travaux à la Sorbonne. Cette fois, M. Castan a voulu serrer de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent la question de savoir pourquoi Besançon n'a pas échangé son nom gaulois de *Vesontio* contre un dérivé de celui des *Sequani* dont elle fut très-probablement la capitale. En un mot, pourquoi l'évolution qui presque partout a fait abandonner les noms gaulois des villes pour ceux des peuples, comme il arriva à Lutetia, à Cæsarodunum, devenues Paris et Tours, etc., ne s'est pas produite à Besançon. M. Castan ne prétend pas avoir trouvé la réponse à cette question; dès sa première page il fait honneur de cette découverte à M. Léon Renier, cité à ce sujet par M. E. Desjardins dans ses *Observations particulières sur la Gaule d'après la carte de Peutinger*[2]. Si Vesontio a

[1] Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXII. Ce mémoire a été aussi publié à part par l'auteur dans un recueil intitulé : *Mélanges épigraphiques*.

[2] Voyez p. 71, col. 2, dans l'Edition de la Table de Peutinger publiée par le savant académicien.

Digitized by Google

gardé son nom au lieu de prendre celui des Sequani, c'est parce qu'elle eut le titre de *colonie romaine* comme Lugdunum, Nemausus, Vienna et tant d'autres villes qui ne changèrent pas non plus leurs noms pour des dérivés de ceux des *Segusiavi*, des *Arecomici*, des *Allobroges*.

Ceci établi, M. Castan a rappelé que si les livres ne nous apprennent pas que Vesontio reçut le titre de colonie romaine, deux textes épigraphiques se rapportant à cette ville ne permettent pas de douter de ce fait, bien que son nom n'y soit pas écrit. Ces textes, M. Castan les cite et les commente, et grâce à des rapprochements fort bien groupés, il en a tiré sinon la démonstration formelle de la date de l'admission de Besançon parmi les colonies romaines, au moins la présomption que cet événement ne doit pas être placé avant le IIe siècle. Le savant bisontin ajoute que le régime colonial ne paraît pas avoir duré très-longtemps à Vesontio et que sa brusque désorganisation fut sans doute la conséquence de quelque catastrophe militaire. C'est à cette brève durée du régime colonial à Besançon que M. Castan attribue la rareté des inscriptions romaines dans cette ville, rareté telle que c'est loin de ses murs, à Rome et sur le sommet du Grand Saint-Bernard qu'ont été découvertes celles sur lesquelles est mentionnée la colonie des Sequanes, c'est-à-dire Vesontio de l'aveu général.

La première de ces inscriptions n'est plus connue que par le dessin, dû au Bisontin Jean-Jacques Boissard [1], du cippe sur lequel elle était gravée et par les reproductions de Gruter [2] et de Dunod [3].

Sur la face principale de ce cippe étaient représentés en bas-relief les bustes habillés d'un homme et d'une femme se regardant avec tendresse; au-dessus, on lisait :

D. M.
PLOCVSAE SVAE
ALOVOVORIX
AVTV. COL. VIC.
SEQVAN.

M. Castan suppose, à la quatrième ligne, AVGV, pour Augus-

[1] Voyez *Antiquitates Romanæ*, pars V, pl. LIX. — M. Castan lisait en 1875, à la Sorbonne, une notice sur un portrait inédit de l'antiquaire J.-J. Boissard. Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. I, p. 350.

[2] *Corpus inscrip.*, DCCCXV, 10.

[3] *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 201.

Digitized by Google

talis, au lieu de AVTV qui serait une mauvaise lecture de Boissard. J'ai quelques scrupules à l'endroit de cette correction; AVGV n'est pas l'abréviation probable d'AVGVSTALIS; j'aime mieux l'hypothèse COLONIA VICTRIX SEQVANORVM proposée par M. Castan pour compléter les abréviations COL. VIC. SEQVAN.

La seconde des inscriptions citées par M. Castan existe en original; elle est gravée sur une tablette de bronze de 103 millimètres de largeur sur 65 de hauteur. C'est un ex-voto à ce Jupiter Penninus, à qui l'on faisait souvent des vœux *pro itu et reditu* lorsque l'on avait à passer le *Summus Penninus*, aujourd'hui le Grand Saint-Bernard. En ce qui concerne la forme de ces monuments, dont le musée de l'hospice possède de nombreux spécimens, on peut consulter le beau et savant livre de M. Édouard Aubert sur la vallée d'Aoste [1].

Voici le texte de celui de ces ex-voto que rend si précieux la mention de la colonie des Séquanes. M. Castan l'a relevé sur un estampage à lui courtoisement envoyé par le R. P. Bruchey, prieur de l'hospice.

IOVI. POENINO
Q. SILVIVS. PEREN
NIS. TABELL. COLON
SEQVANOR
V. S. L. M.

Si j'ai transcrit ici cette inscription, bien qu'elle ne soit pas inédite, c'est parce que je crois qu'il y a lieu de faire une observation sur le commentaire de M. Castan, et surtout parce que le texte en a été donné inexactement dans le recueil si justement estimé d'Orelli, qui a joué de malheur avec ce monument. En effet, près de vingt ans après l'avoir publié d'après une copie inexacte dans l'*Amplissima collectio*, etc., lorsque le savant suisse donna dans les *Mélanges de la Société des antiquaires de Zurich* un recueil spécial des inscriptions de sa patrie, il eut l'imprudence de s'en rapporter de nouveau pour l'ex-voto de Perennis à une copie aussi défectueuse que la première. Dans le tome Ier de l'*Amplissima collectio* publié à Zurich en 1828, p. 104, sous le n° 230, Orelli avait mal coupé les lignes de notre ex-voto, avait supposé entier le mot *tabellarius* et par contre avait représenté l'abréviation COLON uniquement par son initiale qu'il avait inter-

[1] *La vallée d'Aoste*, par M. Édouard Aubert. Un vol. in-4°, publié en 1860, avec de nombreuses illustrations dues à l'auteur du texte. (Voy. p. 258, deux fac-simile de ces ex-voto.)

Digitized by Google

prétée CIVITAS. En 1844, dans sa seconde publication (*Mél.* de la Soc. des ant. de Zurich), s'il corrigea cette dernière faute, ce fut pour en faire deux autres, dont une assez grave: au lieu de *Silvius*, il a lu *Siluvius*, et surtout au lieu de *tabell*, le barbarisme *stabell* dont il fit un équivalent de *stabularius*[1]. Heureusement, dès 1854, ces inadvertances d'Orelli ont été corrigées par M. Th. Mommsen, qui, dans le même recueil, publia un nouveau *corpus* des inscriptions de la Suisse avec toute l'exactitude désirable[2]. Là, l'ex-voto de Q. Silvius Perennis a été donné, mais sans un mot d'explication, comme nous le lisons dans le mémoire de M. Castan; il ne sera donc pas inutile de rappeler une observation faite à la séance même par M. Léon Renier au sujet des conséquences que M. Castan a cru pouvoir tirer de la qualification de *tabellarius* donnée à Q. Silvius Perennis. *Tabellarius* signifie *messager;* l'ex-voto consacré à Jupiter Penninus par Perennis nous apprend donc que ce messager passa une fois et heureusement le mont Saint-Bernard, mais non pas, comme le suppose M. Castan, que la colonie des Sequani ait entretenu un service postal régulier entre Besançon et Rome et que Q. Silvius Perennis en ait été chargé. Ceci n'est du reste qu'une erreur de détail; le point important de la dissertation de M. Castan, c'est la recherche de l'époque à laquelle *Vesontio* peut avoir reçu le titre de colonie romaine.

Se fondant sur le style des inscriptions de Besançon, et surtout sur ce fait que les grands édifices romains dont il a étudié les vestiges[3] paraissent appartenir à une même époque, celle des Antonins, c'est vers le règne de l'un des empereurs de cette famille que M. Castan place cet événement. Précisant encore davantage, M. Castan suppose que la colonie de Besançon fut créée par Marc-Aurèle, «le seul empereur,» dit-il, «qui soit mentionné comme étant intervenu de sa personne en Séquanie pour y rétablir l'autorité un instant méconnue.» A l'appui de cette assertion, M. Castan cite un passage de Capitolin; ce passage est-il concluant? Capitolin

[1] Voyez *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. II, publié en 1844, p. 125, n° 26.

[2] *Ibid.* t. X, publié en 1854. (Voy. p. 9, n° 42.)

[3] Voyez, sur l'arc antique de Porte-Noire, à Besançon, sur le théâtre et le capitole de Vesontio, le Champ de Mars de la même ville, les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, le Recueil des lectures de la Sorbonne et les Comptes rendus des séances de lectures dans la *Revue des Sociétés savantes* et dans la *Revue archéologique*, années 1866, 1868, 1870, 1872.

Digitized by Google

dit que Marc-Aurèle réprima des troubles chez les Séquanes *censura et auctoritate*, mais ces mots n'impliquent pas nécessairement le voyage de l'empereur en Franche-Comté que semble supposer M. Castan, ni même que ce soit par ce prince que la capitale de cette province ait été créée colonie romaine [1]. Quoi qu'il en soit de ces réserves, l'époque de la création de la colonie romaine de Vesontio paraît avoir été bien fixée, approximativement s'entend, par M. Castan. En terminant, le savant bisontin fait observer que la population de Vesontio ne paraît pas avoir été lésée par les mesures édictées par le sage empereur. «Bien au contraire, car elle lui vota une inscription dédicatoire qui était ainsi conçue :»

IMP. CAES. AVG
M. AVR. ANTONINO
ET L AVR VERO
CIVES VE

J'ai encore ici quelques scrupules : cette inscription est-elle authentique?

M. Castan nous apprend qu'on ne la connaît pas en original; il la donne d'après le *Vesontio* de Chifflet [2], d'après Dunod [3], enfin d'après Gruter, qui la rapporte *è Roussati schedis* [4]. La teneur de cette inscription est-elle conforme au protocole habituel? Je ne sais si l'on trouverait un autre exemple du titre d'*Auguste* placé avant les noms du prince, comme nous le voyons ici; et puis, à moins qu'on ne suppose que l'abréviation AVG doit être interprétée par AVGVSTIS, bien que rien n'y indique l'abréviation d'un pluriel, Verus, le collègue de Marc-Aurèle, n'aurait donc reçu aucun titre sur ce monument? Enfin je n'aime pas l'abréviation VE pour *Vesontio;* il faudrait au moins VES pour que les citoyens de Vesontio fussent clairement désignés; cette coupure n'est pas probable. M. Castan, en acceptant ce *titulus* sans le soumettre à un examen critique, aurait-il cédé à ce sentiment involontaire de patriotisme local qui entraîne

[1] Voici le texte de Capitolin (*Antonini philosophi vita*, XXII.) : «Res etiam in Sequanis turbatas censura et auctoritate repressit.»

[2] I. p. 157.

[3] *Histoire du comté de Bourgogne*, I, 129.

[4] Pl. CCLVLIII, n° 4. Gruter a donné le texte comme on le voit ici, excepté qu'il a rejeté à la troisième ligne la dernière syllabe du mot *Antonino*.

Digitized by Google

trop souvent les savants à ne pas scruter assez sévèrement un monument qui vient grossir le trésor souvent très-pauvre des épaves que les siècles leur ont laissées pour reconstruire l'histoire de leur ville. Il faut avoir le courage de résister à cet entraînement, et il appartient aux érudits de bonne école, comme M. Castan, de donner l'exemple à cet égard. En ce qui me concerne, sans condamner formellement l'inscription de Marc-Aurèle (je n'ai pas qualité pour cela), j'attendrai, avant de l'accepter, que les maîtres de la science épigraphique aient prononcé à son sujet et que M. Castan ait examiné de nouveau la question sur laquelle je prends la liberté d'attirer son attention.

M. Ragon, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, donne lecture d'un mémoire intitulé : « Origine probable du nom de Masson ou Massonger, porté aujourd'hui par l'ancienne ville de Tarnadæ, station itinéraire de la voie romaine de Milan à Mayence par les Alpes Pennines. » Ce mémoire fait suite à une sorte de revue critique des anciens itinéraires, surtout au point de vue de la recherche de la filiation des noms de lieu modernes, commencée par M. Ragon, non sans succès, à la Sorbonne. Aujourd'hui, le savant professeur, qui, avec plusieurs érudits très-autorisés de notre temps, reconnaît à Massonger ou Massongy, village du Valais, le site de la station de *Tarnaïas* ou *Tarnadæ* de l'Itinéraire d'Antonin[1] et de la Table de Peutinger[2], s'est proposé de montrer comment le vocable Massonger a pu remplacer celui de Tarnadæ, avec lequel il n'a pas d'affinité visible.

Selon M. Ragon, *Massonger* serait l'altération de *Maximianomagus*, devenu plus tard *Maxiomagus*, dénomination qui aurait été imposée à la station de Tarnadæ, à la fin du IIIe siècle de notre ère, pour consacrer le souvenir, glorieux dans les idées des païens, du massacre de la légion thébéenne ou thébaine ordonné par l'empereur Maximilien Hercule, et dont le théâtre aurait été non pas à *Agaunum* même, lieu inhabité en 286 av. J.-C., mais à Tarnadæ, aujourd'hui Massonger, qui n'est pas éloigné de plus de 1,500 mètres de Saint-Maurice-d'Agaune. « Il est si fréquent, » dit M. Ragon, « de voir la terminaison *omagus* devenir *on* en français, que j'ai pres-

[1] Éd. Wesseling, p. 351. Éd. Parthey et Pinder, p. 167.
[2] Segment. II. B. I. Édit. Desjardins, texte, p. 35.

Digitized by Google

que tout de suite pensé que Masson devait venir de la forme prochaine *Maxiomagus*. Par une intuition subite, j'avais lu le mot latin de *Maxiomagus* sous le mot français, *Masson* ou *Massongy*. » Pour opérer cette transformation, il suffit, ajoute M. Ragon, « de retrancher la finale *agus*, qui tombe le plus souvent dans de pareils vocables, et l'on obtient *Masson* pour *Maxiomagus* réduit à *Maxiom*, comme ailleurs on a eu Argenton pour *Argentomagus* réduit à *Argentom*, Noyon pour *Noviomagus* réduit à *Noviom*, etc. » Le savant professeur enchaîne si logiquement ses déductions dont je ne puis donner que le squelette, son ingénieuse hypothèse est présentée avant tant d'art et de séduction qu'on se laisse volontiers entraîner à sa suite, et qu'en l'écoutant j'ai d'abord partagé sa manière de voir; mais, je l'avoue, il m'est survenu des doutes, et je ne puis me dispenser de lui soumettre les objections qui se sont présentées à mon esprit en le lisant. Trompé par un mirage perfide, convaincu qu'il avait deviné l'origine du nom de Massonger, M. Ragon n'a-t-il pas oublié qu'il aurait dû avant tout remonter aussi haut que possible dans le passé du vocable Massonger [1]? M. Ragon le sait mieux que personne; dans les études de ce genre, il est indispensable de procéder comme pour établir la généalogie d'une famille; il faut rechercher les formes successives du nom de lieu en question, depuis la dénomination ancienne, de même que l'archiviste, après avoir recherché, dans les chartes ou dans les historiens originaux, les plus anciennes mentions des membres d'une famille, suit leur filiation jusqu'à

[1] Il ne me paraît pas prouvé que Massonger ou Massongy ait jamais porté le nom de Masson; c'est pour cela que je n'emploie pas cette dernière forme. Masson ne se trouve ni dans le *Vollstandige Beschireibung der Schweizerlandes*, etc. de Markus Lutz, publié à Aarau de 1827 à 1835 en 5 volumes in-8°, qui donne seulement les formes Massonger et Massongy, ni dans la traduction française de cet ouvrage par Leresche, publiée à Lausanne en 1837. Je ne rencontre *Masson* que dans la *Géographie ancienne de la Gaule* de Walckenaer, qui identifie *Tarnaïas* avec *Masson* (voy. t. III, p. 34). Mais là, Masson n'est peut-être qu'une faute d'impression pour Massonger. Toutefois, je n'affirme rien à cet égard; dans cette contrée, les localités sont fort souvent désignées sous trois ou quatre formes. Ainsi, le hameau où, selon la tradition, une chapelle a été élevée pour consacrer le lieu *précis* du massacre de la légion thébéenne, est nommé par les géographes suisses, et notamment par Leresche, *Vérolliat*, *Verollaz* et *Verolliey*. (Voy. aux mots *Vérolliat* et *Saint-Maurice*.) Enfin, dans un livre de M. Ed. Aubert sur le trésor de Saint-Maurice d'Agaune dont je citerai le titre *in extenso* tout à l'heure et dont je nommais un autre ouvrage il n'y a qu'un instant, le savant archéologue qui a visité ce hameau plusieurs fois le nomme *Vérolliez*. (Voy. Introduction, p. XIV, note 1.)

Digitized by Google

nos jours. M. Ragon ne paraît pas avoir fait cette enquête; autrement il se serait promptement aperçu qu'il n'est pas probable que *Massonger* procède de *Maximianomagus*, même en passant par *Maxiomagus*. En effet, la plus ancienne forme que nous connaissions du nom de Massonger est *Massungiacum*. On trouve cette localité ainsi désignée dans une bulle du pape Alexandre III de 1178; quelques années plus tard, *Massungiacum* devient *Massongiacum* dans une autre bulle, celle-ci de Célestin III de 1190. Ces deux bulles sont rapportées *in extenso* dans les pièces justificatives du savant livre de M. Édouard Aubert sur le Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dont je citais l'*Introduction* dans une note de la page précédente[1]. De cette remarque, je conclus que Massonger, ou Massongy, vient de *Massongiacum*, sans avoir passé par un *Maximianomagus* qui n'a sans doute jamais existé. On pourrait encore demander s'il est probable qu'on ait eu l'idée de donner le nom d'un empereur à une localité aussi infime, lorsqu'il ne l'avait ni fondée, ni restituée, ni dotée de priviléges, et où il ne se serait signalé que par la punition de soldats rebelles? D'ailleurs, si respectable que soit la légende du massacre de la légion thébéenne, il ne faut pas oublier qu'elle ne repose que sur des récits postérieurs à l'événement et dont la critique ne peut admettre tous les détails qu'avec réserve.

Afin de ne pas allonger son mémoire, M. Ragon, qui admet l'identification de Tarnadæ avec Massonger, s'est contenté de nommer feu Walckenaer, M. de Saulcy, M. Desjardins et les membres de la commission de la carte des Gaules, comme étant tous d'accord sur ce point; mais il ne guide peut-être pas suffisamment le lecteur qui voudrait remonter à ces autorités. Par exemple, M. Ragon nous apprend que la haute antiquité de Massonger est prouvée par la possession d'une inscription qui en fait une ancienne station militaire, et par l'existence de débris d'un pont romain qui servait à porter la voie romaine de la rive gauche sur la rive droite du Rhône; mais il ne donne pas le texte de cet important monument, ne dit pas précisément où l'on pourrait l'étudier, et n'est pas plus explicite en ce qui concerne les débris du pont romain. J'ai eu la curiosité de me renseigner à cet égard, et, grâce aux indications de M. Ragon, si som-

[1] *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune décrit et dessiné par M. Édouard Aubert.* Paris, 1872, 2 vol. in-4°, dont un formant un album de planches remarquablement dessinées par le savant archéologue. (Voy. Pièces justificatives, p. 220 et 222.)

Digitized by Google

maires qu'elles soient, je conviens que je n'ai pas eu de peine à trouver ce texte et quelques détails sur les vestiges du pont romain. Aussi, afin de me faire pardonner l'aridité et la longueur de ce rapport, je l'enrichirai du texte de cette précieuse inscription, et auparavant je noterai qu'il est de notoriété, à Massonger, qu'on voit très-distinctement les débris du pont romain, lorsque les eaux du Rhône sont très-basses[1]. J'emprunte le texte de cette inscription, qui a d'abord été publiée très-exactement par M. Th. Mommsen[2], au mémoire publié dans la *Revue archéologique* par M. de Saulcy et auquel M. Ragon a fait allusion[3].

IN HONOR. D. D.
GENIO STAT
IONIS. VIRI
VS PROBVS
MILES LEG XXII
ALEXANDRIN.
P. F. IMP. D. N.
ALEXANDRO.

Du fait de la découverte de cette inscription à Massonger (en 1820) on a généralement conclu que là était l'ancienne station romaine qui y est mentionnée mais non nommée. Or, comme en raison du voisinage de Saint-Maurice d'Agaune et de Massonger il n'est pas probable qu'il y ait eu une station dans chacune de ces localités, on a généralement admis que la seconde était Tarnadæ. Cependant tel n'est point l'avis du savant archéologue déjà cité ici et qui a visité la région à plusieurs reprises. Sans s'arrêter à discuter l'identification généralement reçue, M. Ed. Aubert, dans son livre sur le Trésor de Saint-Maurice, dit nettement que la station de Tarnadæ était située à Saint-Maurice d'Agaune[4]. Je ne prendrai pas parti et me contenterai de faire observer que si le plus souvent les inscriptions se retrouvent à leur lieu d'origine, il peut arriver qu'elles

[1] Voyez Leresche, *Dictionn. de la Suisse*, déjà cité, v° *Massonger*.

[2] *Inscript. conf. Helvetic.* n° 14. Zurich, 1854.

[3] *Revue archéologique*, nouvelle série, 1861. Mémoire intitulé : *Bataille d'Octodure*. Ce mémoire est divisé en deux parties réparties entre les tomes III et IV. V. t. III, p. 447.

[4] «L'abbaye et la petite ville, sa voisine, ont porté d'abord le nom de Tarnade, emprunté à la station romaine *Tarnaïa* ou *Tarnadæ*, mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger.» (Voy. *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, *Introd. histor.* p. 4.)

Digitized by Google

aient été déplacées. Il n'est pas inadmissible que la pierre qui nous occupe ait été transportée, je ne saurais dire pourquoi ni quand, mais longtemps avant l'année 1820, de Saint-Maurice d'Agaune à Massonger, comme elle le fut depuis 1820 de Massonger à Saint-Maurice[1]. Quoi qu'il en soit, il n'était peut-être pas inutile d'avertir que l'identification de Massonger avec Tarnadæ est tout au moins discutable. En terminant, j'ajouterai que si je me suis étendu sur le mémoire de M. Ragon, c'est parce qu'en raison de l'autorité que ce savant mérite à tous égards, je ne pouvais me dispenser de discuter à fond son opinion sur l'origine du nom de Massonger ou Massongy puisqu'aussi bien je ne la partage pas.

Séance du vendredi 6 avril 1877.

M. l'abbé Mongis, membre de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à Saintes, etc., curé d'Angoulins, donne lecture d'un travail intitulé : *Mémoire sur les sépultures d'Angoulins, près la Rochelle, découvertes en 1875 et 1876.* Les archéologues de notre temps versent souvent dans la géologie et l'anthropologie; M. l'abbé Mongis, au contraire, paraît être parti de la géologie pour arriver à l'archéologie. C'est en explorant la falaise d'Angoulins avec l'intention de former une collection locale de fossiles et d'échantillons géologiques, que le savant ecclésiastique a découvert les sépultures, objet du mémoire qu'il a bien voulu apporter à la Sorbonne.

Après une poétique description du site où il errait presque quotidiennement en quête de son butin géologique, M. l'abbé Mongis expose comment un soir, aux feux rougissants du soleil couchant, ses yeux furent frappés d'une bizarre disposition du terrain au sein du coral-bag. Des ondulations ou sinuosités à sommets renversés se détachaient dans le haut de la falaise en brun rougeâtre sur le ton uniforme et gris pâle de toute la côte dans sa coupe verticale. L'attention de l'explorateur une fois éveillée, il étudia sérieusement ces ondulations qui ne devaient pas être fortuites, et qui au contraire lui parurent révéler la main de l'homme, et il ne tarda pas à reconnaître que c'étaient des sépultures. M. l'abbé Mongis dé-

[1] « Cette curieuse inscription, trouvée en 1820 à Massonger, a été transportée à Saint-Maurice et encastrée au-dessus de la porte ouverte du côté de l'église paroissiale, dans le bâtiment connu sous le nom de théâtre. » (Voy. mémoire cité de M. de Saulcy, *Rev. archéol.* N. S. *III*, p. 447.)

Digitized by Google

crit, avec soin et en archéologue fort au courant, les particularités de ces sépultures quasi-troglodytiques, qui lui paraissent remonter à la domination romaine et peut-être même au moins pour certaines d'entre elles à une époque antérieure. Dans ces fosses taillées dans la falaise, la tête du cadavre repose ordinairement sur des pierres plates; l'orientation va du nord-est au sud-ouest. Auprès des fosses, M. l'abbé Mongis a trouvé des coquillages, des tessons de vases, des vestiges de murs grossiers couverts d'une sorte de béton, souvent des restes d'ossements brûlés et de charbon qui indiquent une aire d'incinération et annoncent qu'il y a là des vestiges des deux grands modes de sépultures, c'est-à-dire l'inhumation et l'incinération. En résumé, M. l'abbé Mongis, sans rien affirmer encore, suppose que les sépultures par lui découvertes représentent le cimetière d'une ville anciennement disparue, mentionnée par les chroniqueurs locaux sous le nom de *Monmeillan*. Ne sait-on pas que dans bien des endroits de nos côtes, la mer, en dévorant de grands espaces, a fait disparaître des villes ou tout au moins des villages anciens? Je serais injuste si je négligeais de rappeler que M. l'abbé Mongis n'a pas oublié de dire qu'il a été secondé dans ses explorations par ses confrères de la Commission départementale des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, et notamment par M. Beltrémieu, maire de la Rochelle et président de la Société des sciences naturelles, M. le docteur David, M. de Richemond, M. Vincent, inspecteur primaire; ainsi que par M. Cadoreau, receveur des douanes à Angoulins; M. Briolle, brigadier de la même administration, etc. etc. Ce zèle pour la science que l'on rencontre partout au sein des Sociétés savantes, cette collaboration amicale, sont de sûrs garants des progrès que nous sommes heureux de constater encore une fois, bien que, surtout depuis ces dernières années, nous en ayons eu souvent l'occasion.

M. le docteur Berchon, membre de la Société archéologique de Bordeaux, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Un tumulus chrétien dans le Médoc*. Il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre le titre à effet de ce mémoire. Il n'y est pas question, comme on pourrait s'y attendre, d'un tumulus attardé, de chrétiens inhumés sous un tumulus aux premiers âges du christianisme dans la Gaule. M. le docteur Berchon a décrit, non pas un tumulus chrétien, mais les ruines d'une chapelle ensevelie sous une éminence plantée d'arbres

Digitized by Google

et de broussailles, de 10 mètres de hauteur, sur 15 de largeur et 40 de longueur, qui la recouvre presque entièrement en affectant fortuitement l'aspect de certains tumulus du Morbihan.

Avant M. le docteur Berchon, cette éminence avait attiré l'attention des archéologues de la contrée. A la fin du siècle dernier, dans ses *Variétés bordelaises*, l'abbé Baurein, cité par le savant docteur, avait fait remarquer qu'une ancienne église paroissiale totalement disparue, Saint-Jean de Sagondignac (*Sagondiniacum*), prieuré-cure à la nomination de l'abbé de Verteuil, avait été remplacée par la chapelle dont les restes à peine reconnaissables se distinguaient au sommet de la tombelle. Plus tard, d'autres archéologues et notamment feu Charles Desmoulins, qui en 1863, publia une dissertation intitulée *Sagondignac* dans le IVe volume de la 28e session du Congrès scientifique de France dont M. le docteur Berchon avait apporté un tirage à part à la Sorbonne, revinrent sur ce sujet. Mais si des fouilles commencées en 1858 n'ont pas laissé de doutes sur le fait signalé par l'abbé Baurein, à savoir que la tombelle de Sagondignac recouvrait les ruines d'une chapelle, on ne sait encore ni quand, ni pourquoi, ni comment église et chapelle furent renversées et surtout enfouies sous cette apparence de tumulus. M. le docteur Berchon a décrit avec soin les vestiges de constructions cachées sous cette motte de terre, ainsi que les sépultures du cimetière; il annonce même qu'il ne désespère pas de percer le mystère qui nous cache les péripéties par lesquelles a dû passer l'édifice si singulièrement enseveli; mais jusqu'à présent il se refuse prudemment à formuler même une hypothèse.

Il a déjà retrouvé, encastrée dans la muraille d'une habitation du voisinage, une épitaphe écrite *en lettres assez modernes*, qui provient évidemment du cimetière abandonné de Sagondignac. Qui sait si l'on n'en trouvera pas de plus explicites, ou si quelque texte qui jusqu'à présent s'est dérobé à ses patientes recherches, comme la chapelle elle-même s'est si longtemps dissimulée à la vue des passants, ne révélera pas des circonstances qui mettront sur la voie et éclairciront le problème? Au reste, il faut que ces découvertes se produisent prochainement, car le propriétaire des ruines de l'église de Sagondignac utilise naturellement les terres de la tombelle mystérieuse pour amender ses vignes, et les pierres pour les constructions de sa ferme; si bien que, suivant le docteur Berchon lui-même, dans un an ou deux, il ne restera plus rien du monument

Digitized by Google

auquel il a consacré le mémoire intéressant dont on vient de rendre compte.

M. Quesnault, vice-président de la Société académique du Cotentin, n'avait pas apporté un manuscrit, mais les photographies d'un *Buste antique de bronze* que l'on conserve dans le musée de Saint-Lô et sur lequel il a donné d'intéressantes informations. Ce buste a une illustre origine : il provient de ce château de Thorigny où l'on a longtemps conservé le marbre sur lequel M. Travers a écrit le mémoire mentionné plus haut. M. Quesnault déclare n'avoir pas encore d'opinion sur le nom à donner au personnage représenté par ce précieux monument; il se contente de dire que l'on a pensé que c'était peut-être précisément le *Solennis* auquel est consacré le cippe de Thorigny. Dans cette hypothèse, le buste de Saint-Lô aurait été placé originairement sur ce cippe où quelques archéologues ont supposé qu'il y avait une statue de ce personnage. D'autres ont attribué le buste de bronze de Thorigny à l'empereur Hadrien; mais s'il est vrai que les traits de cet inconnu offrent une certaine ressemblance avec ceux du père adoptif d'Antonin le Pieux, cette ressemblance n'est pas telle qu'on puisse avec sécurité écrire le nom de ce prince sur le socle qui le supporte.

M. le comte Clément de Ris et M. Adrien de Longpérier ont présenté quelques observations sur cet important monument, qu'ils s'accordent d'ailleurs à reconnaître pour incontestablement antique. Selon M. de Longpérier, il faut exclure Solennis de la liste des personnages auxquels on pourrait attribuer ce buste, attendu que le duumvir des Viducasses vécut à une époque où les Romains portaient les cheveux ras. Le savant académicien n'est pas non plus partisan de l'attribution à Hadrien, dont les traits, a-t-il dit, différaient beaucoup de ceux de l'inconnu; c'est aussi notre avis. Tout ce que l'on peut affirmer, ajoute M. de Longpérier, c'est que cet inconnu vécut à la fin du règne d'Hadrien ou au commencement de celui d'Antonin.

Ne l'oublions pas, d'ailleurs, il ne faut pas prétendre nommer tous les portraits antiques qui nous arrivent dénués d'inscriptions explicites. Nos musées possèdent des statues et des bustes souvent du plus grand mérite au point de vue de l'art, dont on ne pourra sans doute jamais désigner les originaux. Le buste de bronze de Thori-

Digitized by Google

gny ou de Saint-Lô sera sans doute de ce nombre. Je rappellerai que le Cabinet des médailles et antiques possède un bronze antique trouvé dans l'ancien royaume de Naples, remarquable par son faire large et cependant recherché dans les détails, lequel représente un Romain de la fin de la République ou des premiers temps de l'Empire. Or, son premier possesseur, feu l'illustre et regretté duc de Luynes, après avoir fait graver le nom de l'un des Drusus sur le socle de marbre de ce buste, ne s'est pas cru assez certain de cette attribution pour la laisser subsister lorsqu'il en fit présent à la Bibliothèque nationale avec la totalité de ses collections de médailles et d'antiquités, et jusqu'à présent on n'a pas encore trouvé de nom sérieusement acceptable pour ce précieux monument[1].

M. Hayaux du Tilly, membre du Comité archéologique de Senlis et de la Société des antiquaires de Picardie, a lu un mémoire intitulé : « Nouvelle lecture de la table de Peutinger, en ce qui concerne la route de Rei ou Reji Apollinares à Forum Voconii, ou plus exactement à Forum Julii. » Ce mémoire, trop développé pour une lecture publique, est une étude approfondie de divers points de géographie historique dans laquelle sont proposées des identifications nouvelles et particulièrement une correction pour la table de Peutinger. L'auteur a montré beaucoup d'érudition; il paraît au courant de tout ce qui a été écrit sur le sujet qu'il a traité, et ses déductions sont habilement présentées, mais je ne me ferai pas juge entre ce savant et ceux qu'il contredit.

Pour émettre un avis sur d'aussi difficiles questions, non-seulement il faudrait des connaissances spéciales que je regrette de ne pas posséder, mais il me paraîtrait nécessaire de les avoir étudiées sur le terrain avec les procédés rigoureux des ingénieurs géographes et non en touriste. C'est ainsi certainement qu'à agi M. Hayaux du Tilly; toutefois, je me contenterai de transcrire le résumé de son mémoire. Selon ce savant, 1° c'est à tort et par suite d'une mauvaise interprétation, résultant de fautes matérielles du copiste de la table de Peutinger, qu'on place à Forum Julii (Fréjus) le point de départ de la route qui s'embranche sur la *Via Aurelia* et se dirige sur *Reji Apollinares* (Riez). Bien que ce point de départ se

[1] Ce buste vient d'être publié dans la *Gazette archéologique*, par M. Héron de Villefosse. (Voy. année 1877, p. 102.)

Digitized by Google

trouve à moitié chemin de Forum Voconii (Châteauneuf et Vidauban, selon M. H. du Tilly) à Forum Julii (Fréjus), la route doit être considérée comme voie de Forum Julii à Reji Apollinares. 2° Cette route ne devait pas s'arrêter en impasse à Reji Apollinares, ainsi qu'elle est figurée sur la Table, et devait, au contraire, se prolonger jusqu'à la vallée de la Durance, et à Forum Neronis (Forcalquier) formant trait d'union entre la Via Aurelia et la Via Domitia, c'est-à-dire entre les Alpes et la mer. 3° La route non figurée, mais dont la distance XLIIII est seulement indiquée par la Table, doit être considérée comme voie d'Aquæ Sextiæ (Aix) à Reji Apollinares. 4° Cette route n'était pas la continuation de la route de Forum Julii à Reji Apollinares et n'avait aucun point commun à leur rencontre. Elle n'avait sa raison d'être que dans le but d'établir, par Marseille, une seconde communication entre la mer et les Alpes; et cette raison d'être implique nécessairement son prolongement jusqu'à la Via Aurelia.

M. de Roucy, membre de la Société historique de Compiègne, a envoyé une notice intitulée : *Chaussures antiques trouvées dans la forêt de Compiègne, lieu dit le Mont-Berny*. M. de Roucy, retenu à Compiègne par ses devoirs de magistrat, avait chargé M. de Marsy, l'un de ses confrères, de donner lecture de cette notice, et celui-ci s'est acquitté de cette mission; mais, comme il a omis de laisser le manuscrit de M. de Roucy sur le bureau, je me vois dans la nécessité de borner ce compte rendu à la reproduction de la brève analyse du *Journal officiel* du 7 avril 1877. En fouillant un puits de l'époque romaine, au Mont-Berny (forêt de Compiègne), M. de Roucy a trouvé deux chaussures antiques, l'une en cuir, l'autre en bois. Dans la première, M. de Roucy croit reconnaître le type des *soleæ;* dans la seconde, la *gallica*, qui, selon lui, serait devenue la *galoche*, encore en usage dans les provinces du nord de la France. Ces chaussures, dont des reproductions dessinées ont été mises sous les yeux de MM. les délégués des Sociétés savantes, sont aujourd'hui conservées dans le musée du palais de Compiègne.

M. l'abbé Carle, membre du Comité de l'art chrétien, à Nimes, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Autel roman de Saint-Vincent de Cannois, près Nimes*.

Le Comité de l'art chrétien est une institution récente dont on

Digitized by Google

doit rendre grâces à Mgr Besson, évêque de Nimes. Ce prélat est un de ces membres de l'épiscopat français, tous les jours plus nombreux, qui comprennent qu'il est temps de veiller à la conservation des monuments anciens de tous genres et aussi qu'il importe de procéder à leur inventaire. En conséquence, S. G. a jugé à propos de créer un comité composé d'hommes éclairés et dévoués, auxquels a été donnée une mission analogue à celle de la Commission des monuments historiques. Composé de quarante membres, le Comité de l'art chrétien de Nimes publiera un bulletin et a déjà entrepris l'inventaire du musée archéologique établi au grand séminaire de Nimes, inventaire qu'on se propose de rédiger sur le modèle de celui de la bibliothèque de la ville de Versailles, publié par la Commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France, instituée, il y a deux ans, par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur la proposition de M. le marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts et membre du Comité des travaux historiques.

L'autel roman, qui fait le sujet de la communication de M. l'abbé Carle, est, dit-il, l'une des richesses du musée chrétien de Nimes. Ces monuments sont très-rares; on les compte; ainsi, après avoir nommé les autels de Digne, de Rodez, de Tarascon, de Vaucluse, de Vaison, de Saint-Victor, de Marseille, on serait embarrassé de grossir cette liste. Parmi ces autels, celui que l'on a trouvé dans les substructions de l'église de Saint-Vincent de Cannois, bien qu'il ne nous soit pas arrivé entier, est remarquable à tous égards. Construit en marbre blanc veiné, cet autel est formé d'une table que supportaient quatre colonnes monolithes formant en plan une croix. M. l'abbé Carle ne croit pas que cet autel ait reçu une inscription commémorative au moment de sa consécration, mais il y signale des *graffitti* plus modernes, cependant fort anciens, qu'il n'a pas encore tous déchiffrés, mais dont il donne le fac-simile sur la planche où est représenté le monument lui-même. Ces *graffitti* lui paraissent avoir été tracés par des prélats desservants de cette église, comme cela se pratiquait fort souvent. Sur ces *fac-simile*, on distingue clairement ✝ MARTINVS ✝ PBR, puis IOANNESPR; ensuite viennent des noms moins nettement gravés et que des ligatures rendent difficiles à restituer.

Il y a tout lieu d'espérer que le mémoire de M. l'abbé Carle sera publié dans le Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nimes. Le sa-

Digitized by Google

vant ecclésiastique me permettra-t-il de lui recommander d'en étudier de nouveau les *graffiti?* Les listes de noms sont précieuses à plusieurs points de vue.

M. Jules Lion, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie, a lu un travail intitulé : « De certaines voies anciennes du nord de la Gaule. » Je ne répéterai pas ce que je disais sur les travaux de géographie historique en rendant compte de la lecture de M. Hayaux du Tilly; voici le résumé des recherches de M. Lion, qui, d'ailleurs, comme le savant membre du Comité archéologique de Senlis, a fait preuve d'une solide érudition.

Les voies étudiées par M. Lion sont les voies romaines contemporaines de Jules César d'après la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, entre Amiens, Arras, Thérouanne, Cassel, Boulogne et Saint-Valery-sur-Somme; mais avant d'entrer dans le détail de ses découvertes, le savant archéologue a présenté d'intéressantes observations sur les côtes de la Manche ainsi que sur le golfe qui, selon lui, s'étendait autrefois entre Calais et Saint-Omer. M. Lion s'est particulièrement étendu sur la position des stations de *Duroicoregum*, dont il fait Mézerolles et que d'autres ont identifiée avec Douziers; *Ad Lullia*, Blangy-sur-Ternoise; *Lintomagi*, Renty; *Grainvum*, Altin, et *Pontibus*, Vieil-Hesdin, que d'autres nomment Ponches, stations qui toutes d'ailleurs ont fait et feront sans doute encore l'objet de nombreuses controverses.

M. de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, avait envoyé à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Un puits funéraire du village de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont* (Creuse), dont, en l'absence de l'auteur, M. Bulliot, président de la Société éduenne, a bien voulu donner lecture. Cette dissertation, malgré ou plutôt à cause de sa brièveté, est un modèle à proposer. En quelques pages, M. de Cessac a su rappeler les antécédents de la question des puits funéraires touchée déjà par lui à la Sorbonne en 1869[1], et a apporté à l'appui de la théorie développée par M. l'abbé F. Baudry des faits qui paraîtront sans doute concluants. En un mot, avec le savant curé du Bernard et M. Jules Quicherat, M. de Cessac pense, non pas que tous les

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 355.

Digitized by Google

puits où l'on rencontre des vestiges de l'antiquité ont été creusés pour servir de sépultures, mais qu'il en est un grand nombre auxquels on ne peut refuser cette destination. On en a trouvé beaucoup dans la Creuse. A Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, de nombreux puits funéraires excessivement rapprochés les uns des autres ont été signalés : malheureusement, ils n'ont pas été fouillés régulièrement, mais M. le docteur Chaussat, qui habite les environs, a surveillé de son mieux les fouilles faites par des propriétaires qui espéraient y trouver des objets précieux, et a pu acquérir pour le musée de Guéret une partie des antiquités qu'on y a découvertes. Plus heureux, en 1876, le zélé docteur a obtenu du propriétaire d'un de ces puits l'autorisation de le fouiller méthodiquement, et cette fouille, suivie par M. de Cessac, a montré à l'évidence que ces puits avaient été creusés pour servir de sépultures.

Dans le puits particulièrement étudié par M. de Cessac à Chanteau, on a trouvé des cendres, un cippe, des vases funéraires, une niche renfermant diverses statuettes d'argile, notamment celle d'un cheval sellé et bridé, un buste de Faune, une Vénus; en un mot, tout ce qui se retrouve dans les sépultures par incinération ordinaires. Il est donc clair que les puits de Chanteau, que l'on ne doit pas confondre avec des réceptacles de détritus de ménage, comme on a pu le faire de certains puits anciens, encore moins avec des citernes (on a retrouvé de ces puits dans le voisinage immédiat de sources ou de ruisseaux), ne sont et ne peuvent être que des puits funéraires.

M. de Cessac, avec la réserve que l'on rencontre d'ordinaire chez les observateurs sérieux, termine son mémoire non par une affirmation, mais en répétant que la fouille du puits de Chanteau lui paraît apporter à la question des puits funéraires des faits de grande importance. Nous sommes de son avis et nous remercions le savant archéologue de cette intéressante communication.

M. le baron de Wismes, membre de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, a fait en quelques mots et de verve l'exposé de *Découvertes de monuments préhistoriques à Pornic et aux environs*, et a principalement entretenu l'assemblée de certains grès sur lesquels on distingue des signes gravés. Ces signes ne seraient-ils pas une écriture de très-haute antiquité? Faut-il les rapprocher des signes ou caractères encore inexpliqués observés depuis long-

Digitized by Google

temps en Bretagne et notamment à Gavr'Innis? S'agit-il, en un mot, de caractères hiéroglyphiques ou alphabétiques? Peut-on espérer qu'on expliquera ces signes quelque jour? Ce sont toutes questions que M. de Wismes se contente de poser, mais sur lesquelles il a cru utile d'attirer l'attention des délégués des Sociétés savantes, en leur soumettant des dessins représentant ces figures énigmatiques. M. de Wismes a été récompensé des peines qu'il avait prises par l'intérêt que les assistants ont accordé à sa communication.

M. Félix Voulot, membre de la Société d'émulation d'Épinal, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Un autel gaulois dans les Vosges*. Délégué avec M. de Janzy, l'un de ses confrères, pour exécuter la fouille d'un groupe de *tumulus* signalés dès 1823 par M. Parisot, dans le bois communal de Bouzemont, près de Dompaire, M. Voulot remarqua, au sommet de la colline où sont situés ces *tumulus*, une borne forestière qu'il suppose avoir été originairement une pierre à sacrifice gauloise. C'est un fût quasi-cylindrique, couronné d'un bourrelet arrondi, de 1^{m},30 de hauteur, sur 25 à 30 centimètres de diamètre, affectant, selon M. Voulot, la forme du phallus, ce symbole païen de la génération universelle. Au sommet de ce fût est creusé un bassin de 7 centimètres de profondeur sur 14 centimètres de diamètre, bordé d'une rangée de cinq cavités lenticulaires. Sur le fût, plus bas, M. Voulot a distingué une figure en forme de croix de Lorraine, et cinq autres cavités lenticulaires. Le savant archéologue rapproche cette pierre d'une autre, par lui décrite dans l'un de ses ouvrages[1], laquelle se trouve à Skara, en Suède, et a été mentionnée dans l'ouvrage de Nilsson sur les *Habitants primitifs de la Suède;* en même temps, il montre le rapport frappant qui existerait entre ce que nous savons des croyances des Gaulois et les légendes qui circulent encore à Bouzemont, *Bozonis Mons*, sur la *pierre de Saint-Bozon*, nom populaire du monument en question.

Je ne saurais suivre M. Voulot dans les conjectures hardies auxquelles il s'est livré au sujet de cette pierre, mais je souhaite avec lui qu'elle soit transportée dans le musée d'Épinal. Quelle que soit l'opinion qui prévaudra à son sujet, ce monument est digne d'intérêt et méritait d'attirer l'attention des archéologues. Des dessins

[1] *Les Vosges avant l'Histoire*, pl. XXVIII, n° 19.

Digitized by Google

représentant la pierre de Bouzemont et celle de Skara accompagnent le mémoire de M. Voulot.

M. Charles Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, n'avait pas apporté de mémoire écrit à la Sorbonne, mais il n'en a pas moins su captiver l'attention de l'assemblée. Son tribut, cette année, s'est composé du dessin d'une mosaïque romaine récemment découverte rue Gouvion, à Bordeaux. Extraite par les soins de la Société archéologique et aux frais de la municipalité de Bordeaux, cette mosaïque vient d'être déposée dans l'un des musées de cette ville; nous en trouverons sans doute la description dans l'un des prochains volumes des Mémoires de la savante compagnie, qui ne néglige rien pour se montrer digne de l'importance de l'antique capitale de la Guyenne et de ses richesses en antiquités. M. Braquehaye a encore soumis à l'assemblée la photographie d'une statue romaine de marbre, de bon style, représentant une Vénus que l'on vient de découvrir au Mas-d'Agenais.

M. de Vesly, le savant dont on a déjà eu à mentionner un travail dans le compte rendu de la première séance de la présente session, a lu un mémoire sur l'exploration du dolmen de Trye, département de l'Oise. Cette exploration, faite en août 1876, par M. de Vesly, avec la collaboration de M. Alfred Fiton, a démontré que ce dolmen était originairement recouvert d'un tertre. Je ne puis en dire davantage, n'ayant pas sous les yeux le manuscrit du mémoire de M. de Vesly que ce savant a omis de laisser sur le bureau.

M. Cournault, membre de la Société archéologique de Nancy, et membre non résidant du Comité des travaux historiques, a donné verbalement d'intéressants détails sur la nouvelle mission archéologique qu'il vient d'exécuter en Suisse et en Allemagne. Cet archéologue, dont on connaît le talent d'artiste, a mis sous les yeux de ses confrères un grand nombre de dessins représentant les principaux monuments lacustres ou autres qu'il a rencontrés dans les musées publics ou privés qu'il a visités. On sait que ces dessins sont destinés à être réunis à ceux déjà rapportés de ses précédents voyages que l'on conserve au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Cette communication a donné lieu à d'inté-

Digitized by Google

ressantes conversations scientifiques qui ont dignement terminé la session de 1877.

Avant de lever la séance, le président, M. Léon Renier, a remercié MM. les membres des Sociétés savantes de leur assiduité aux séances, de la part qu'ils ont prise aux discussions et aussi des travaux, pour la plupart très-remarquables, qu'ils avaient bien voulu apporter à la Sorbonne.

Mémoires adressés par des auteurs qui ne se sont pas présentés et que l'on n'a pas pu lire.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a envoyé un travail modestement intitulé : *Note sur une inscription chrétienne.* Cette inscription provient des fouilles de la place du Ralliement, à Angers. Ces fouilles, bien connues des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* et des habitués de la Sorbonne, doivent compter parmi les plus fécondes qui aient été exécutées dans ces derniers temps; entre autres précieux vestiges du passé, on y a trouvé des sépultures remontant aux premiers siècles du christianisme, et notamment celles d'évêques ou de hauts dignitaires de l'église d'Angers, des inscriptions, etc. etc. Quant à l'inscription dont M. Godard-Faultrier aurait mis lui-même l'estampage sous les yeux des délégués des Sociétés savantes, s'il avait pu se joindre à eux comme les années précédentes, c'est une épitaphe chrétienne d'assez haute antiquité. Ce précieux monument a été placé, il y a quelques années, dans le musée Toussaint par les soins de M. Parrot, comme nous l'apprend M. Godard-Faultrier. Elle est gravée en caractères majuscules romains, mais avec l'V oncial, sur une pierre calcaire de 35 centimètres de hauteur sur 66 de largeur; il manque quelques millimètres sur le côté droit.

En voici le texte d'après l'estampage de M. Godard-Faultrier, qui la croit antérieure au VIIIe siècle :

SVB HVNC TITVLVM REQVI
CVI FVIT ALMA FIDES V
TA AVDOEN Q\
CARVIT PRESENTEM VITA
TE DNO MVTAVIT IN ME

M. Godard-Faultrier, dans sa brève notice, propose d'ajouter

Digitized by Google

quelques mots au texte dont il a donné l'estampage; mais il nous semble qu'il ne manque sur la pierre qu'une lettre ou deux au plus à la fin de certaines lignes. J'ajouterai que les mots que supplée conjecturalement M. Godard-Faultrier ne sont peut-être pas nécessaires; ils énerveraient le style concis de l'épitaphe. La seule lacune tout à fait regrettable est celle que l'on remarque à la troisième ligne après le nom propre AVDOEN...

M. Godard-Faultrier fait observer que ce nom, aujourd'hui fréquent dans l'Anjou sous la forme Audouin, était répandu dans cette province aux temps les plus reculés, et qu'au VIe siècle Angers eut un évêque de ce nom; mais il ajoute que si la forme des lettres ne s'oppose pas à ce que cette épitaphe puisse être attribuée à ce prélat, il ne croit pas cependant qu'elle ait recouvert la tombe d'un aussi haut personnage. M. Godard-Faultrier suppose que c'est un nouvel exemple de ces monuments gravés d'avance pour la vente, où au milieu d'une formule banale on réservait la place du nom et, s'il y avait lieu, de la qualification d'un défunt quelconque. Dans ce système que favorise l'examen de l'estampage, il ne manquerait rien à l'inscription, et la lacune s'expliquerait par la brièveté du nom *Audoen*. L'explication de M. Godard-Faultrier est acceptable; cependant que faire de la lettre moins bien marquée qui suit l'N d'*Audoen?* Il ne semble pas que ce soit un V; il y a comme l'amorce d'un P ou d'un E, commencements possibles de *presbyter* ou d'*episcopus*. Je soumets ces doutes à M. Godard-Faultrier à qui un nouvel examen révélera peut-être le secret de cette tombe. S'il y a, en effet, beaucoup d'exemples d'inscriptions funéraires gravées d'avance, il en existe aussi d'inscriptions dont des catastrophes soudaines ont empêché la complète exécution. Celle du chrétien *Audoen* serait-elle du nombre de ces dernières? C'est ce que nous dira un jour M. Godard-Faultrier. En attendant, nous lui devons des remercîments pour avoir bien voulu réserver à la Sorbonne la primeur de ce précieux texte épigraphique qui aurait sans doute trouvé place dans le beau livre de M. Edmond Le Blant sur les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* si le savant académicien avait pu en avoir connaissance.

M. A. Riou, membre de la Société académique de Brest, avait envoyé un travail intitulé : *Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec.* (*Fragment inédit des Promenades dans le Finistère.*) Pleyber-Christ et

Digitized by Google

Saint-Thégonnec sont deux villages du Finistère que M. Riou a explorés récemment en archéologue, ainsi que quelques autres localités voisines, comme Penmarch, Pleyben, etc. On aurait entendu avec plaisir à la Sorbonne le récit rapide de cette excursion, mais l'analyse en serait difficile. L'auteur décrit et caractérise en quelques mots les églises relativement modernes de ces villages, ainsi que les sculptures et les autres monuments qui les décorent, et signale en courant les tombes des cimetières et leurs ossuaires que l'on nomme *reliquaires* en Bretagne. Chemin faisant, il rapporte quelques inscriptions, comme à Saint-Thégonnec, les dates de 1605 et de 1599, l'une à l'intérieur du porche, l'autre sur la tour. Dans la même église, il signale sur l'une des statues placées à l'entrée du porche, l'inscription MARIE ANNE JUISAN M'A FAIT FAIRE : 1625; sur une autre statue, un nom de donateur : POULIGUEN. Toujours à Saint-Thégonnec, M. Riou fait connaître les noms des deux architectes du *Reliquaire* lus par lui sur le contre-fort sud de la façade : P. MAGRET. Y. FAGOT. 1677.

Les *Promenades* de M. Riou sont intéressantes; cependant je ferai une observation sur ce travail qui annonce un archéologue instruit et homme de goût : j'y regrette l'absence de citations précises, et peut-être une certaine tendance à la fantaisie littéraire qui expose le lecteur à ne pas savoir toujours précisément où le mène son aimable guide. Ce défaut, qui n'existe peut-être qu'à mes yeux, n'aurait peut-être pas nui au succès de M. Riou à la lecture en public; mais cet archéologue fera bien lorsqu'il imprimera ses *Promenades* de les régulariser. La méthode dans la composition d'un ouvrage quel qu'il soit, se marie à merveille à l'agrément du style; il suffit de l'employer avec habileté; or, cette qualité ne manque pas à M. Riou.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Émile Blanchard, secrétaire de la section.

La section des sciences s'est réunie à midi et demi dans son amphithéâtre ordinaire, et s'est partagée, selon la règle adoptée les années précédentes, en trois groupes : commission des sciences mathématiques, des sciences physico-chimiques, des sciences naturelles.

La Commission des sciences mathématiques a nommé :

Président, M. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand;

Vice-président, M. Lucas, professeur au lycée Charlemagne;

Secrétaire, M. de Longchamps, professeur au lycée de Poitiers.

La Commission des sciences physico-chimiques a nommé :

Président, M. Isidore Pierre, doyen de la Faculté des sciences de Caen;

Vice-président, M. Duval-Jouve, membre de l'Académie de Montpellier;

Secrétaire, M. Eugène Marchand, de Fécamp, membre de la Société havraise d'études diverses.

La Commission des sciences naturelles a nommé :

Président, M. Cotteau, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne;

Vice-président, M. le docteur de Fromentel, de Gray (Haute-Saône);

Secrétaire, M. Collot, de Montpellier.

A une heure et demie, la section s'est réunie en séance générale sous la présidence de M. Le Verrier.

Ont pris place au bureau : M. Milne Edwards, vice-président, et M. Émile Blanchard, secrétaire.

M. le docteur Lemoine, de Reims, présente une carte géologique du département de la Marne. Il donne d'intéressants détails sur les ossements fossiles de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et de poissons qu'il a rencontrés dans le département.

Digitized by Google

M. Lescuyer, de Vitry-le-François (Marne), constate qu'il est de l'intérêt général de protéger les oiseaux. Ses études ornithologiques le prouvent.

Pour étudier l'oiseau comme travailleur, l'auteur a fait d'innombrables recherches et il a présenté au congrès :

1° Des tableaux contenant plus de 16,000 chiffres relatifs à la nourriture, aux époques des passages, des pontes, etc.

2° Trois ouvrages ayant pour titres : *Oiseaux dans les harmonies de la nature; Architecture des nids; Oiseaux de passage.*

Une théorie à laquelle M. Lescuyer a donné le non d'*élimination*, sert à établir que l'oiseau, comme régulateur de l'élimination des êtres trop nombreux, est un agent essentiel à la production.

Dans un ouvrage nouveau intitulé : *Langage et chant des oiseaux*, M. Lescuyer a démontré que sans les oiseaux la nature serait privée d'un magnifique ornement et d'un mode très-précieux d'enseignement.

Comme point de départ de ce travail, l'auteur a, dans un tableau, établi l'élévation et l'étendue :

1° Des sons déterminables au moyen de la roue dentée de Savart;

2° Des instruments à vent en bois et en cuivre, des instruments à cordes (à percussion, à pincement et à frottement), à soufflerie mécanique et à percussion;

3° De la voix humaine;

4° De la voix des différentes espèces d'oiseaux.

De nombreuses comparaisons de sons ont fourni à M. Lescuyer le moyen d'expliquer les principes du langage et du chant des oiseaux.

La seconde partie de l'ouvrage est relative aux types les plus caractéristiques et à la notation du chant des oiseaux.

Enfin M. Lescuyer a publié et présenté une longue monographie de la héronnière d'Écury et du héron gris.

M. Boullenot, membre du Comité d'agriculture de Beaune (Côte-d'Or), présente une lampe autoxyde à air comprimé, contre le grisou. L'appareil est alimenté par de l'huile et la combustion s'effectue dans un courant d'air atmosphérique comprimé. L'acide carbonique produit se diffuse dans l'air en traversant une toile métal-

Digitized by Google

lique placée à la partie supérieure de l'appareil, qui suffit pour arrêter l'accès du grisou dans la lampe et pour empêcher la projection de la flamme au dehors.

M. Burgue, professeur au collége de Meaux, traite des moyens de vérifier les qualités du gaz d'éclairage.

M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier, s'occupe des anomalies de l'inflorescence du *Ruscus aculeatus.*

L'inflorescence du *Ruscus*, dit M. Duval-Jouve, est située à la face d'une large expansion, qu'à première vue on est tenté de prendre pour une feuille, mais qui, depuis Turpin, a été considérée comme un rameau dilaté et nommée *phyllode*, *cladode*, *phylloclade*, etc. Cette interprétation s'appuie sur ce double principe, que tout ce qui supporte une inflorescence et naît à l'aisselle d'une feuille, est un axe secondaire et non une feuille.

Koch s'est écarté de l'opinion généralement adoptée et, au lieu de voir dans le cladode des *Ruscus* un seul organe, y a vu un organe composé, savoir : une feuille soudée à un rameau, lequel s'en détache au point où il supporte l'inflorescence.

M. Duval-Jouve a recherché quelle est celle de ces deux interprétations qui s'accorde le mieux, d'une part, avec la disposition des tissus, de l'autre, avec les anomalies nombreuses que présentent les *Ruscus*, et il expose que le résultat de ses recherches a été en faveur de l'opinion de Koch, attendu que la section transversale d'un cladode opérée entre la base et l'inflorescence montre très-nettement sur la ligne médiane la réunion des éléments d'un rameau et d'une feuille, tandis qu'au-dessus de l'inflorescence on ne trouve plus que les éléments d'une feuille simple.

Mais les cladodes non florifères ne présentent aussi que les éléments d'une feuille simple et, sur ce point, la théorie de Koch est en défaut, en ce qu'elle considère tout cladode comme un organe composé.

En conséquence, pour M. Duval-Jouve le cladode florifère des *Ruscus* est composé d'un rameau et de la primefeuille de ce rameau à lui soudée, et le cladode non florifère est la primefeuille d'un rameau qui est demeuré à l'état rudimentaire.

D'autre part, l'examen des diverses anomalies confirme la même conclusion.

Digitized by Google

A l'appui de sa communication, l'auteur présente des préparations anatomiques et des spécimens de diverses anomalies.

M. Hébert, président de la Commission météorologique de la Haute-Vienne, à Limoges, s'occupe des grands mouvements de l'atmosphère pendant l'hiver 1876-1877. Il s'occupe ensuite de la marche des orages dans les pays de montagnes.

A la suite de cette communication, M. Le Verrier rappelle qu'en vertu du décret de 1873 l'Observatoire fait le service des avertissements agricoles. Chaque matin, le directeur et ses coopérateurs examinent l'ensemble des pressions observées, de façon à déterminer le mieux possible le temps du lendemain, ce qui importe surtout aux agriculteurs.

Le jeudi 5 avril, les différents groupes se sont réunis dès 9 heures du matin.

Commission des sciences mathématiques :

M. Mathieu, de la Faculté de Nancy, lit une note sur le principe de la moindre action.

M. Renard, doyen de la même faculté, rappelle sa théorie de l'aimantation par les courants. Il établit également, dans l'hypothèse d'un seul fluide, la théorie de l'aimantation par les courants. Il étudie l'action de la chaleur sur l'aimantation et montre que les formules de Poisson subsistent dans cette théorie.

M. Saltel, du lycée de la Rochelle, présente de nouvelles applications de la méthode de correspondance analytique, et de la loi de décomposition.

M. de Longchamps expose de nouveaux résultats sur les nombres de Bernouilli.

M. Édouard Lucas présente quelques considérations nouvelles sur l'arithmétique supérieure.

M. Allegret, président de la section, présente les résultats de quelques recherches sur les formules fondamentales des fonctions elliptiques.

Digitized by Google

Commission des sciences physico-chimiques.

M. Godefroy, professeur de physique à Bourges, expose ses recherches sur une nouvelle substance dérivée de la houille par voie humide. On traite la houille finement pulvérisée par de l'acide azotique, puis on débarrasse la poudre obtenue de l'acide azotique libre par des lavages nombreux. On fait digérer avec de la chaux et de l'eau à 100 degrés, et par filtration s'obtient un liquide jaune (*cœlusate* de chaux). Le *cœlusate*, en agissant à 100 degrés sur un mélange d'acide phénique et d'un peu d'acide sulfurique étendu, donne naissance par évaporation et rapidement à une magnifique couleur rouge violacée qui devient d'un beau bleu par l'addition d'un alcali (*cœlusate* de chaux). Le *cœlusate* de chaux peut remplacer le tournesol.

Le même membre présente un nouveau brûleur à gaz. Cet appareil se compose de deux couronnes concentriques percées de trous très-fins et recevant le gaz par des tubes indépendants. Chacune des couronnes est surmontée de deux cheminées en tôle, dont l'extérieure seule est munie de trous à la partie inférieure. Le gaz, en s'échappant par les petits trous, aspire l'air et brûle à la partie supérieure des cheminées avec une flamme qui contient très-peu de blanc.

M. Truchot, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, traite de la *Décomposition des substances organiques par l'étincelle électrique et de la production des carbures d'hydrogène fondamentaux.*

Les remarquables travaux de M. Berthelot sur la formation pyrogénée des carbures d'hydrogène ont amené, dit l'auteur, cette conclusion importante, à savoir que dans la décomposition pyrogénée des substances organiques une analyse presque ultime tend à résoudre ces substances dans les quatre carbures fondamentaux, acétylène, étylène, hydrure d'éthylène et formène, lesquels se recombinent ensuite pour produire tout le système des corps pyrogénés.

M. Truchot a réussi à donner de ce fait une démonstration expérimentale en opérant la décomposition dans des conditions telles que les carbures fondamentaux ne puissent se recombiner dans l'instant qui suit leur production. Il y est arrivé en faisant passer une série d'étincelles électriques dans l'intérieur d'un liquide; les

Digitized by Google

bulles gazeuses qui se dégagent s'élèvent dans le liquide et sont immédiatement soustraites à l'action de la chaleur produite par l'étincelle. On obtient ainsi les carbures fondamentaux et de l'hydrogène.

M. Pousset, de la Société d'agriculture de Poitiers, fait connaître le régime pluvial dans le département de la Vienne pendant l'année 1876. Il insiste sur les différences qui existent entre les quantités d'eau recueillies dans les diverses stations, bien que le nombre des jours de pluie soit à peu près uniforme; de là une remarque importante : la précipitation de la pluie est un phénomène à peu près général, son abondance un phénomène local.

M. Rey-Lescure, de Montauban, indique sur une carte au $\frac{1}{320000}$, les relations qui existent dans le Quercy entre les dislocations, les produits d'émissions souterraines, les alignements divers. Les directions les plus fréquentes des dislocations du Quercy sont N. N. O., et la direction perpendiculaire E. N. E., qu'on peut rapprocher des systèmes de la Côte-d'Or et du mont Viso. C'est surtout suivant la direction N. N. O. que sont rangés les cavernes, les dépôts de bauxite, de phosphates, de limonite. Une longue bande de terrains éocènes de divers âges parcourt le pays sensiblement avec la même orientation. Le calcaire à *Helix Ramondi* limite sur un côté de leurs vallées respectives les cours de la Garonne et du Tarn, parce qu'il résiste mieux à l'érosion que les formations voisines : là encore, on voit que la rivière n'a fait que suivre la direction déterminée par les dislocations.

M. J. E. Planchon traite quelques points de la question si complexe des relations de la végétation avec le sol; rendant honneur au travail si remarquable récemment publié sur ce sujet par M. le professeur Contejean, M. Planchon accepte des conclusions de l'auteur tout ce qui touche à la réfutation courtoise, mais rigoureuse, des idées de feu Thurmann, sur la prédominance de l'état physique du sol, sa nature chimique. Ce qu'il ne saurait admettre, c'est l'idée que les plantes dites *silicicoles* sont plutôt des plantes *calcifuges*. Prenant le châtaignier pour exemple, il ajoute des faits nouveaux aux faits signalés par Duval, de Rouville et Émilien Dumas, de la présence de cet arbre dans des terrains calcaires où la silice se présente sous des

Digitized by Google

formes diverses comme élément accessoire. Le calcaire métamorphique de Dumas, le lias, l'oolithe inférieure, l'oxfordien lui fournissent des exemples. L'argument principal qui fait rejeter par M. Planchon la théorie des plantes *calcifuges*, c'est qu'il semble contradictoire d'admettre une horreur pour le calcaire chez des plantes dont les cendres renferment des quantités très-considérables de cet élément. M. Planchon traitera, du reste, avec détail, ce sujet dans les *Annales des sciences naturelles*. Il tient seulement à constater, dès à présent, que ses divergences de vue sur un point particulier de l'œuvre de M. Contejean, ne l'empêchent pas de reconnaître tout ce que ce travail renferme de considérations justes et de faits importants et vrais. Ce n'est donc pas une réfutation qu'il prépare, mais une discussion à laquelle M. Contejean lui-même a courtoisement convié les botanistes.

M. Fouqué, professeur au Collége de France, présente, de la part de M. Rames, une carte géologique du Cantal, résultat d'études faites de 1863 à 1876. L'auteur a distingué six périodes d'activité ou six roches formant le Cantal. Il y a trois basaltes : l'un est d'âge miocène inférieur et supérieur, le second pliocène inférieur, le dernier appartient à l'époque moderne. Le second se distingue par l'abondance de l'olivine à inclusions de pléonaste. Les trachytes forment aussi trois périodes : 1° trass du fond des vallées; 2° roche indéfinissable pour M. Rames, que M. Fouqué, par l'analyse microscopique, a reconnue pour un trachyte très-riche en néphéline, venue au jour à l'époque pliocène inférieure; 3° trachyte pliocène supérieur. A ces roches principales il faut joindre les dolomites, les phonolithes, les roches appelées euritiques par M. Rames, et qui sont très-riches en haüyne. Les couches lacustres avec mollusques qui se trouvent à la base de ces formations, les cinérites avec empreintes de plantes qui les accompagnent, ont servi à déterminer leur âge. La carte donne avec précision les surfaces occupées par les diverses roches.

M. Pérez, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, s'occupe *De la nature et de l'origine des cellules dites vitellogènes de l'ovaire des Insectes*. Il a reconnu, chez un certain nombre d'espèces appartenant à divers ordres que, vers le fond des gaînes ovigères, se trouvent des cellules qui donnent naissance à plusieurs autres cel-

Digitized by Google

lules, dont le nombre est déterminé pour chaque espèce, 4, 8, 16, 32, ... De ces cellules, l'une devient œuf, et les 3, 7, 15, 31 ..... autres deviennent les cellules vitellogènes, destinées à avorter. Des faits semblables s'observent chez certains Crustacés.

M. Pérez a suivi le développement de l'œuf des *Limax* et des *Helix* dans l'oviducte, et l'a vu grossir rapidement dans la partie supérieure de ce conduit, par absorption, à travers la membrane vitelline, d'un liquide albumineux abondant au sein duquel il est plongé. L'albumen de l'œuf entoure donc immédiatement le vitellus; il est sous-jacent à la membrane vitelline, contrairement à ce qui a lieu chez l'oiseau. La coque, qui se forme plus tard, quand l'œuf a acquis son volume définitif, se dépose sur la membrane vitelline elle-même. Ainsi s'expliquent les incertitudes des anatomistes, les discussions auxquelles ils se sont livrés au sujet de cette membrane, pour l'avoir cherchée sur le vitellus, c'est-à-dire là où elle n'était pas.

M. de Montessus, président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône, annonce que le département de Saône-et-Loire possède 280 espèces d'oiseaux, qu'il répartit de la manière suivante :

1° Espèces se reproduisant dans le département:

a. Sédentaires, 20 espèces;

b. Sédentaires erratiques, 33 espèces;

c. Émigrant avant l'hiver, 73 espèces;

2° Espèces de passage :

d. Annuelles;

e. Accidentelles.

M. Sylvain Monteil, de Mortefontaine, membre de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, expose une théorie nouvelle du vol :

La nature a pris pour fondement du vol la pression atmosphérique. La mobilité de l'air et sa faible densité ont produit des circonstances favorables à l'accomplissement de l'acte du vol. Les lignes qui limitent la surface alaire ne sont pas arbitraires : elles dépendent de la vitesse de l'aile, du poids de l'oiseau et de l'angle que fait la marge antérieure avec l'axe de rotation. Cette théorie

Digitized by Google

explique, avec le vol ramé et les courbures de l'aile, le vol à voiles et les dimensions de l'aile dans ce genre de vol.

A deux heures, la section des sciences s'est constituée en assemblée générale sous la présidence de M. Le Verrier.

M. le docteur Adrien Sicard, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, présente des observations sur la reproduction des algues et des éponges.

M. Léon Vidal, délégué de la Société de statistique de Marseille, rappelle la communication qu'il fit dans les réunions de 1875, au sujet de ses premiers essais d'impression photochromique.

Depuis cette époque, une industrie nouvelle s'est créée ayant son siége au *Moniteur universel*, où ont été entrepris de nombreux travaux exécutés par l'application de cette invention.

M. Vidal cite notamment le *Trésor artistique de la France*, dont il montre une livraison complète et de nombreuses planches destinées à figurer dans ce recueil monumental, dont la première série comprendra la reproduction des plus belles pièces de la galerie d'Apollon au Louvre.

Pour faciliter la recherche des tons dans le travail industriel des impressions photochromiques, il a fallu créer un *colorimètre*, véritable dictionnaire des couleurs, dont les quinze atlas sont mis sous les yeux de l'Assemblée. Ce travail considérable, complété par des échelles mobiles translucides portant à tous ses degrés chacune des gammes fixes des couleurs, bases du colorimètre imprimé, permet l'appréciation de plus de six millions de tons différents.

Grâce à ce moyen, l'indication du ton d'une couleur devient chose facile, et il est ainsi possible d'éviter des tâtonnements longs et onéreux, non-seulement dans l'application de la photochromie, mais encore dans toutes les industries qui s'occupent des impressions en couleur sur papier et sur étoffes.

En résumé, constatations de progrès considérables accomplis dans l'art tout nouveau de la photochromie. Cet art est devenu le point de départ d'une sérieuse industrie comme complément, par la photographie en couleurs, des remarquables travaux dus jusqu'à ce jour à la photographie monochrome. Création d'un colorimètre pratique, sorte de dictionnaire des couleurs propre à faciliter la re-

Digitized by Google

cherche des tons divers dans toutes les industries qui ont pour objet spécial les impressions en couleurs sur n'importe quel véhicule.

M. Coquillion décrit les appareils qu'il a employés, soit comme eudiomètres pour déterminer la composition des gaz, soit comme carburomètres pour analyser les carbures qui s'échappent des foyers industriels, soit comme grisoumètres pour doser le grisou dans les mines. Il insiste particulièrement sur cette dernière application. On n'avait aucun procédé jusqu'à présent pour doser le protocarbure dans les mines; le procédé est exact, pratique et rapide; il permettra sans doute de résoudre les nombreuses questions qui se rattachent au dégagement du gaz dans les galeries.

Tous ces appareils sont basés sur le même principe: le fil de palladium chauffé à blanc brûle l'hydrogène ou ses composés gazeux en présence de l'oxygène de l'air; la réciproque paraît également très-générale.

M. Coquillion décrit ensuite les expériences qu'il a faites dans les bassins houillers de la France et de la Belgique et qui montrent l'importance de la question qui est actuellement à l'étude.

M. Le Verrier demande à M. Coquillion si, dans ses recherches sur le grisou, il a constaté dans les coups de grisou la baisse du baromètre.

M. Coquillion déclare que les ingénieurs sont partagés d'avis à cet égard et que la question est à l'étude.

M. Daubrée rappelle que, dans les mines anciennes, le grisou emprisonné entre les déblais peut s'échapper lorsque s'accroît la pression atmosphérique.

M. Le Verrier insiste sur l'utilité qu'il y aurait pour les mineurs à recevoir les avertissements de la pression barométrique, sans attendre de plus longues études, afin que des mesures puissent être prises à temps pour éviter les coups de grisou.

M. Milne Edwards déclare qu'il faut agir sans retard lorsqu'il s'agit d'une chose aussi grave, et que ce sera le moyen de connaître plus vite l'origine des effets terribles qui surviennent quelquefois dans les mines.

M. le docteur de Pietra-Santa, délégué de la Société de climatologie d'Alger, rend compte de l'enquête qui a été entreprise par ses soins et sous sa direction dans les trois provinces de l'Algérie,

Digitized by Google

à l'effet de déterminer l'importance et la valeur de l'Eucalyptus au point de vue de l'hygiène.

Dans les cinquante localités qui ont répondu à l'appel de la Société, les plantations de gommiers bleus atteignent le chiffre d'un million environ.

Voici les conclusions principales de l'enquête :

1° L'Eucalyptus a une influence hygiénique irréfragablement démontrée en Algérie;

2° Partout où il a été cultivé en massifs plus ou moins compactes, les fièvres intermittentes ont largement diminué en intensité, en fréquence et en gravité;

3° Des terrains marécageux ou incultes ont été ainsi assainis ou transformés au grand bénéfice des intérêts particuliers et de la colonisation algérienne.

Mêmes faits, mêmes résultats en Corse. Grâce à l'initiative et à la persévérance d'un seul homme, le docteur Carlotti, président de la Société d'agriculture d'Ajaccio, à la fin de l'année 1877 on comptera dans le département plus de 600,000 pieds d'eucalyptes en pleine végétation.

M. Piche, secrétaire de la Commission météorologique des Basses-Pyrénées, présente un atlas contenant cinq années d'observations météorologiques faites à Pau et retracées à la fois graphiquement et en chiffres.

Il expose au tableau le système à l'aide duquel il représente, sur des bandes de papier quadrillé au millimètre, l'état du ciel figuré ainsi que les divers météores en comparaison avec la marche des instruments retracée par des courbes qui oscillent autour d'une ligne droite donnant leur moyenne.

Chaque heure est représentée par un millimètre dans le sens horizontal, chaque millimètre ou degré par un millimètre dans le sens vertical.

Enfin, il convient, pour faire la prévision du temps à courte échéance en un lieu donné, de pouvoir comparer la situation atmosphérique générale avec la situation locale : à cet effet, au bas de chaque graphique diurne, on réserve une case de 24 millimètres carrés, dans laquelle on dessine en miniature les cartes isobariques du bulletin quotidien de l'Observatoire.

Ce travail, poursuivi pendant cinq années, a permis à l'auteur de

Digitized by Google

trouver des relations entre le temps de la région et la marche des instruments, principalement celle du baromètre.

Il a formulé ces relations dans une notice déposée sur le bureau et à la disposition des assistants.

L'auteur pense que son système de notation serait des plus utiles pour les personnes qui sont chargées du service de la prévision agricole dans les divers départements.

M. le docteur E. Maurin recherche les causes de la dépopulation de la France. Il établit que la France, considérée par rapport aux autres peuples de l'Europe, occupe le premier rang au point de vue de la vie moyenne et des survivants à vingt ans, le cinquième rang au point de vue de la longévité, le onzième au point de vue du mariage et le dernier pour la fécondité. Il tente de déterminer les causes de cette échelle statistique et il demande des lois pour s'opposer à la dépopulation, qui mettrait dans cinquante ans : 45 millions de Français en présence de 75 millions d'Allemands et 150 millions de Russes.

Les voies et moyens sont indiqués dans un mémoire remis à l'Académie de médecine.

Le vendredi 6 avril, les commissions se sont réunies comme la veille dès neuf heures du matin.

Commission des sciences mathématiques.

M. Lucas développe quelques propriétés sur les nombres de Bernouilli.

M. Niewenglowski lit un mémoire sur les rayons de courbure des polaires successives.

M. Nicolas, inspecteur d'académie au Puy, fait connaître quelques théorèmes intéressants sur les fonctions cylindriques de première et de deuxième espèce.

Commission des sciences physico-chimiques.

M. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, parle de la distribution des pluies à la surface entière de la chaîne

Digitized by Google

des Alpes, de Vienne en Autriche à Marseille. 250 stations, d'une durée moyenne de dix ans, y établissent du nord au sud l'existence des trois régimes pluviaux reconnus dans la France centrale et méridionale, de Moulins à Nîmes. Le quatrième régime, de Montpellier, n'existe que sur le littoral de la Provence et de la Ligurie, et en Istrie.

M. de Rouville, au nom de M. Viguié, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, expose une nouvelle théorie de la formation des orages à grêle. L'auteur ne voit d'autres bases essentielles à la formation de ces orages que l'existence de tranches d'air de températures différentes, la vitesse des courants atmosphériques, leur force de transport et la présence de massifs montagneux. Il est arrivé à cette conclusion (appuyée sur de nombreux calculs), en constatant que la Méditerranée, théâtre et source de bourrasques et de phénomènes électriques, ne produit pas d'ordinaire d'orages à grêle dans la région du Midi, tandis que c'est par les vents d'ouest, leur passage sur les Pyrénées et le plateau central, que les orages ont lieu d'une manière périodique. Il résulte de là, pour M. Viguié, que l'on doit exclure de la théorie de ces orages les mouvements tourbillonnaires et les phénomènes électriques, pour n'y voir que les effets d'un mouvement mécanique atmosphérique et l'action des inégalités du sol.

M. E. Filhol, de la Faculté des sciences de Toulouse, adresse deux notes dont M. Isidore Pierre donne communication.

La première est relative à la composition de quelques eaux minérales du Japon, dont le type est représenté par celle de Koussats. Leur température est comprise entre 61 et 67 degrés. On trouve, au nombre des principes dissous, de l'acide sulfurique et de l'acide chlorhydrique libres (2^{gr} 19 par litre), 1^{gr} 18 de sulfate d'alumine, de l'acide sulfhydrique, de l'acide borique, de l'acide phosphorique, de l'iode, du fluor, beaucoup de fer, de la potasse, etc.

La seconde note porte sur un nouveau procédé pour découvrir de très-faibles quantités d'iode.

J'ai, dit l'auteur, eu recours dans ces derniers temps, pour déceler l'existence de quantités très-minimes d'iode, à un procédé qui l'emporte, à mon avis, sous le rapport de la sensibilité sur tous les procédés connus. J'ai appliqué ce procédé à la recherche de l'iode

Digitized by Google

dans quelques eaux, soit potables, soit minérales, et j'en ai obtenu de bons résultats. Voici comment j'opère : L'eau minérale, additionnée d'un peu de potasse caustique très-pure, est évaporée à siccité; le résidu sec est épuisé par l'alcool et la solution alcoolique est évaporée aussi à siccité. Le résidu provenant de l'évaporation du soluté alcoolique est repris par quelques gouttes d'eau distillée. Jusque-là, je suis le procédé généralement adopté. Le soluté obtenu en dernier lieu est acidulé par quelques gouttes d'acide chlorhydrique pur; on ajoute au mélange une goutte d'une solution très-étendue d'acide chromique, et une ou deux gouttes de sulfure de carbone; on agite vivement le mélange et on laisse reposer ensuite. L'iode mis en liberté colore le sulfure de carbone en violet. On peut à l'aide de ce procédé mettre en évidence la présence de l'iode dans une liqueur qui n'en contient qu'un cent-millième de son poids.

Commission des sciences naturelles.

M. de Tromelin, de la Société linnéenne de Normandie, envoie un mémoire sur la faune du grès silurien de May, Jurques, Campandré, etc. (Calvados), avec des observations sur divers fossiles paléozoïques de l'ouest de la France.

M. Cotteau annonce la publication des Échinides, faisant partie de cette faune que M. Leymerie appelle colonie garumnienne. Cinq espèces se retrouvent ailleurs dans le terrain crétacé supérieur, une seule dans des couches tertiaires.

M. Collot dépose, au nom de M. E. Dubreuil, le quatrième numéro de la 5e année de la *Revue des sciences naturelles*, de Montpellier.

M. Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie, à Caen, donne un résumé de deux mémoires qu'il va publier sur les Staphylinides de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande, etc.

Le mémoire relatif à l'Australie contient l'énumération de cent quatre-vingt-quatre espèces, soit le triple des espèces déjà connues de ce pays; mais il est étrange que parmi ces espèces il ne se trouve pas un seul genre nouveau.

Digitized by Google

La Nouvelle-Zélande n'en fournit pas non plus ; du reste, elle ne donne que quelques espèces.

Au contraire, la Nouvelle-Calédonie, sur dix espèces environ, offre deux genres nouveaux très-curieux.

La région la plus importante par sa faune est la Nouvelle-Guinée avec les îles voisines. Les collections remises à M. Fauvel ont été recueillies par deux savants italiens, MM. Beccari et d'Albertin; elles comprennent cent vingt-six espèces, dont huit genres nouveaux. Jusqu'ici on ne connaissait que deux ou trois espèces de ces régions. Deux genres sous-marins sont surtout intéressants et nouveaux; jusqu'ici ces insectes sous-marins paraissaient propres à la faune européenne.

M. Malbranche, de Rouen, présente un travail sur la classification du Rubus. Tout en rendant hommage aux mérites des travaux de MM. Boulay, Timbal-Lagrave, Genevier, Lefèvre, qui ont admis une grande quantité d'espèces, il pense que cette nomenclature est basée sur des caractères de trop peu de valeur, tels que la pubescence, les aiguillons, la couleur des organes floraux, l'ampleur ou la débilité des inflorescences, etc. M. Malbranche pense que la nature du sol, l'altitude, l'ombre et le soleil, la sécheresse ou l'humidité, l'exposition, ont une très-grande influence sur l'apparition de ces caractères essentiellement variables et sur lesquels il est impossible d'établir des distinctions spécifiques. Il pense qu'il importe aujourd'hui de procéder à une synthèse rigoureuse et de rechercher, au lieu des nuances qui divisent, le lien qui rapproche des formes si mobiles et de les réunir sous des types spécifiques plus stables. L'auteur a appliqué à la classification des Rubus de Normandie les principes qu'il a développés.

A deux heures, la section se réunit en assemblée générale sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. le comte de Limur, président de la Commission météorologique du Morbihan, à Vannes, présente un corps tombé des espaces planétaires.

Serait-ce une étoile filante, se demande M. de Limur, ou une météorite? Elle est d'une nouvelle espèce, par sa disposition formant une petite sphère, enveloppée d'une substance brune radiée, ayant

Digitized by Google

un peu de l'aspect de la pyrophyllite; on n'oserait trop lui attribuer une dénomination très-positive. Dans tous les cas, son origine est extraterrestre.

M. Bertrand, de la Société géologique, a déjà fait quelques recherches au sujet des phénomènes que peut présenter la substance radiée qui enveloppe le noyau; celui-ci, par sa composition, est peut-être du péridot.

M. le Dr Chassagny, de la Société de médecine de Lyon, s'efforce de montrer comment les accidents pourraient être évités sur les chemins de fer au moyen de sonneries électriques.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, communique les résultats de sondages qui permettront de préciser l'âge du gisement préhistorique de Mont-Dol. Ces sondages, exécutés sous la direction de M. l'ingénieur Mazelier, dans le marais de Dol et plus particulièrement au passage à niveau n° 30 et à l'embouchure de la rivière d'Avranches, justifient complétement des prévisions exposées antérieurement sur la composition géologique du sol dans le marais de Dol. Ce sol est constitué dans sa partie superficielle par des formations récentes reposant sur une nappe fluide ou boueuse. Cette constitution suffit pour rendre compte des dépressions subies par le sol à chacune des violentes invasions de la mer. C'est au-dessous de cette formation, c'est-à-dire dans la portion la plus ancienne du dépôt souterrain, immédiatement sur le granit, que sont trouvés les ossements du Mammouth du Mont-Dol. L'étude de la disposition des couches récentes relativement à celle du gisement préhistorique permettra de déterminer l'âge relatif de ce gisement.

M. Prat, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, donne les caractères d'un nouveau métal qu'il désigne sous le nom de *lavæsium*. Ce corps, qui a l'éclat de l'argent, est très-malléable et inaltérable à l'air. On le trouve habituellement associé au cuivre en très-minimes proportions.

M. le docteur Levasseur, président de l'Académie de Rouen, présente des considérations sur la vaccine et la variole et sur le mode de traitement de la variole épidémique.

M. Bitot, professeur à l'École de médecine de Bordeaux, présente

Digitized by Google

un instrument destiné à mesurer la consistance des organes et principalement de l'encéphale et de la moelle épinière. C'est le stasimètre, sorte de balance tournant autour d'un axe reçu dans des trous de saphir, comme cela existe dans la pièce principale d'un chronomètre de navire.

Elle présente dans son milieu un pendule à poids successifs entraînant une longue aiguille indépendante et indicatrice parcourant un cadran gradué en grammes, décigrammes et centigrammes. A l'extrémité droite du balancier (par rapport à l'observateur) se trouve un plateau contrôleur; à l'extrémité gauche, une aiguille dite *sondante* ou *perforante*.

Cette balance peut être mise d'aplomb, c'est-à-dire être ramenée à 0, par un simple mouvement de latéralité imprimé à l'éperon tournant qui la supporte; et comme cet éperon est lui-même articulé avec une tige engaînée dans une pince à coulant, il est loisible de lui faire changer de face à volonté.

Cette balance descend vers l'objet à examiner par le moyen d'une crémaillère de laquelle dépend la pince à coulant. Chaque demi-millimètre de descente est accusé par un coup de cliquet, lequel cliquet est en rapport avec une roue dentée adaptée à la crémaillère. L'extrémité de l'aiguille perforante a une surface rigoureusement déterminée; elle représente un ⊥ renversé. La branche transversale est d'un millimètre de long et d'un dixième de millimètre dans les deux autres dimensions. La branche verticale graduée n'a elle-même qu'un dixième de millimètre sur une étendue de 2 centimètres.

La partie accessoire de la balance comprend : 1° un plateau de verre; 2° un chariot à glissement. Ces deux objets sont réunis par une tige de deux décimètres graduée. Le plateau peut glisser sur la tige qui le réunit au chariot; il peut également exécuter des mouvements dans le sens latéral et dans le sens de la rotation.

Le chariot à glissement déplace le plateau en long et en travers, de façon à faire perforer l'objet à examiner à des distances aussi rapprochées que l'on veut et parfaitement calculées.

Le support ainsi disposé permet d'apprécier à des distances mathématiquement déterminées la résistance à la pénétration des couches les plus délicates d'un organe, par exemple celle de l'écorce du cerveau.

Le stasimètre est appelé à rendre au toucher des services analogues à ceux que le microscope rend à la vue. Le stasimètre devient

Digitized by Google

un aréomètre par le remplacement seul de l'aiguille perforante par une tige ayant à son extrémité une boule d'un centimètre cube. Un autre changement d'aiguille peut également transformer l'instrument en sphygmographe, cardiographe, pneumographe.

M. Barrois, de la Faculté des sciences de Lille, a observé sur les côtes de Bretagne des dépôts de cailloux roulés venant de toutes les parties de la Bretagne (schistes, quartz, quartzites, granits, granulites, eurites, etc.). Ces dépôts sont à une hauteur que n'atteignent plus aujourd'hui les eaux de l'Océan. Il ne se forme d'ailleurs plus en ce point que des sables avec des éléments arrachés seulement à ce point de côte. Il y a eu ainsi changement dans la nature, le volume des éléments, l'altitude des dépôts formés en ces points. Sous cette plage soulevée existe une tourbière. Après la formation de la tourbe au commencement de l'époque quaternaire, il y a eu un affaissement du sol bien plus considérable sur la côte anglaise que sur la côte bretonne, dont l'amplitude diminuait graduellement du nord au sud de manière à représenter précisément pour la Bretagne la hauteur qui sépare la plage soulevée de la plage actuelle. Les glaces flottantes ont alors amené des cailloux des diverses parties du pays. On peut même observer sur les côtes anglaises des roches venues de Bretagne.

M. Quenault, vice-président de la Société académique du Cotentin, à Coutances, cite des exemples de l'envahissement de la mer sur le littoral normand et breton depuis l'ère chrétienne, par suite d'un mouvement de descente analogue à celui de la Hollande et de certains points des côtes anglaises.

M. Mégnin, vétérinaire de l'armée, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, communique les résultats de ses observations récentes sur des Acariens parasites du tissu cellulaire et des bourses aériennes chez les oiseaux.

C'est une suite des recherches de l'auteur sur la zoologie, l'organisation, la physiologie des Acariens, et principalement sur les métamorphoses que présentent quelques-uns de ces petits êtres, métamorphoses inconnues avant ces recherches et qui sont d'autant plus curieuses qu'elles sont indépendantes des phases du développement normal et exclusivement commandées par les circonstances

Digitized by Google

et les changements des milieux dans lesquels ces arachnides microscopiques se trouvent placés.

Outre de nombreux Ricins, des puces, des Diptères et une grande variété d'Acariens qui vivent au fond de leurs plumes, les oiseaux nourrissent certains parasites qui vivent soit dans leurs réservoirs aériens, soit dans leur tissu cellulaire sous-cutané.

Dans les réservoirs aériens, surtout chez les Gallinacés, vit une espèce acarienne qui y pullule et qui envoie des colonies jusque dans les rameaux bronchiques et dans les cavités des os. Cette espèce a été vue pour la première fois par Gerlach, en 1859, lequel l'a prise pour une espèce très-dangereuse; mais elle est complétement inoffensive et doit former un genre à part, distinct du genre Sarcopte, et que l'auteur propose de nommer *Kytodites glaber*.

Dans le tissu cellulaire des oiseaux se rencontrent deux formes acariennes : l'une, parfaite, qui y vit, y pullule et y meurt en donnant lieu à de petits tubercules crétacés ayant chacun pour centre le cadavre d'un Acarien. Le professeur Vizioli, de Pise, a proposé de nommer cet Acarien, que l'auteur a reconnu aussi inoffensif que le premier, *Sarcoptes cisticola*.

La deuxième forme acarienne est vermiforme, imparfaite, sans rostre, se rencontre surtout chez les pigeons domestiques ou sauvages, et constituait, au point de vue de son origine, une énigme que n'a pu résoudre le professeur Robertson, d'Oxford, qui a étudié ce parasite en 1866, mais dont les recherches persévérantes de l'auteur lui ont donné la solution : cet Acarien vermiforme n'est autre qu'une nymphe hypopiale d'un acarien superficiel inédit, le *Pterolichus falcigerus* (Mégnin). Cette forme hypopiale, qui paraît ne se montrer que pendant la période de la mue, aurait pour but de préserver l'espèce à laquelle elle appartient d'un anéantissement complet lorsque survient la chute des plumes, entre les barbes desquelles habite la forme normale de cet Acarien.

M. Collot présente la carte géologique du massif montagneux et des plaines adjacentes compris, aux environs d'Aix en Provence, entre la Durance et l'Arc. La zone à *Avicula contorta* existe dans cette région. Les premières couches fossilifères qu'on rencontre au-dessus contiennent la faune à *Ammonites oxynotus* et *Belemnites acutus* (base du lias moyen, Hébert; zone supérieure du lias inférieur, Dumortier). Il y a là une lacune répondant au lias inférieur, puis la série

Digitized by Google

jurassique se développe régulièrement. Le lias moyen est très-épais et formé de plusieurs séries de couches dont la succession est bien conforme, pour la paléontologie, à ce que Dumortier a indiqué pour l'ensemble du bassin du Rhône. Le lias supérieur est peu développé. L'oolithe inférieure, en petits bancs calcaires et marneux, contient des Bélemnites, quelques Ammonites, des Cancellophycus. La grande oolithe est représentée par des couches à *Am. tripartitus* et autres Ammonites nombreuses, Spongiaires, en tout semblables à celles des Basses-Alpes.

Une épaisse série de schistes marneux à petites Ammonites ferrugineuses contient encore à la base quelques fossiles de la grande oolithe, ensuite les *Am. macrocephalus*, *Am. Lamberti*, enfin l'*Am. cordatus* : c'est le callovien et l'oxfordien moyen. Là commence une série de calcaires gris mouchetés en petits bancs alternés de marnes, avec *Am. transversarius*, *Am. arolicus*. Ces calcaires cessent peu à peu d'être marneux et deviennent parfaitement lithographiques, avec quelques Ammonites de la zone à *Am. polipticus*. Des dolomies se rencontrent généralement au-dessus de ces calcaires, puis la série jurassique se termine par quelques bancs de calcaire gris non marneux ou par un épais développement de calcaire blanc contenant des coraux, quelques Nérinées et Térébratules. Le néocomien vient ensuite, sans qu'on puisse assigner une limite précise, tant le passage est graduel. La roche devient peu à peu marneuse et change de teinte, passant lentement du gris pur à une nuance jaunâtre, toujours d'ailleurs très-claire. L'*Am. Calisto*, puis l'ensemble de la faune de Barrias se montrent dans ces calcaires; plus haut enfin, une faune de Lamellibranches, Brachiopodes, Oursins.

A l'époque du lias, la mer n'a pas envahi tout le pays du premier coup, mais l'espace privé de sédiments, qui, nous l'avons dit, comprenait d'abord tout le cadre de nos études, est allé en se rétrécissant à chaque époque. A l'époque de la grande oolithe, il se réduisait à un îlot placé au N. E. de Rians, qui fut lui-même recouvert pendant l'époque oxfordienne. A partir de là tout indique une mer de plus en plus profonde. Il y a donc eu pendant l'époque jurassique un mouvement continu d'affaissement. Pendant l'époque néocomienne a eu lieu un mouvement inverse qui aboutit finalement à l'émersion du pays.

Pendant l'époque des calcaires à Lychnus de Rognac (garumnien), le sol fut recouvert par les eaux douces d'un lac qui se pro-

Digitized by Google

longeait sans doute jusqu'en Espagne. Autour d'Aix, les dépôts de ce lac se continuèrent pendant l'époque éocène. Ce n'est qu'après un mouvement considérable qui releva fortement et brisa ces couches, que se formèrent les gypses lacustres d'Aix, puis la molasse marine. Un nouveau dépôt lacustre plus épais se lie par la base avec le dépôt marin et a dû se former aussitôt après le retrait de la mer, dans les dépressions abandonnées par elle.

Dans la vallée de la Durance, il faut distinguer un poudingue pliocène formé par une rivière qui traversait à peu près les mêmes pays que la Durance actuelle, mais coulait à une hauteur bien plus grande et passait par-dessus les rochers de Mirabeau, le pertuis n'y étant pas encore ouvert. Ce dépôt contient beaucoup de cailloux calcaires, mais on y rencontre quelques variolithes. Dans le fond de la vallée, un peu au-dessus des plus grandes crues, sont les alluvions anciennes caractérisées par l'abondance des roches vertes, comme les alluvions modernes. On peut suivre le poudingue pliocène et les alluvions anciennes jusque dans la Crau, qui n'en est que la terminaison.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du jeudi 5 avril 1877.

La bibliothèque et les bibliothécaires du château de Fontainebleau au temps passé, par M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Le château de Fontainebleau était fort loin encore de ce que le fit plus tard François Ier, lorsque Charles V, dit le Sage, voulant donner aux lettres droit de cité à la cour, résolut de créer une bibliothèque royale, et comme Fontainebleau était une de ses résidences favorites, c'est là qu'il songea à installer sa première bibliothèque en 1363.

Avant lui, saint Louis avait déjà possédé des livres en particulier, mais à sa mort on les avait offerts, par son ordre, à plusieurs établissements religieux. Charles V avait lui-même recueilli les manuscrits de son père, le roi Jean; mais, doué d'un goût éclairé, il avait des vues plus étendues. Ainsi que le constate Sainte-Marthe, il envoya aussitôt des érudits dans les provinces et à l'étranger, avec mission de rechercher les meilleurs textes, tandis qu'il faisait traduire et transcrire pour cette collection naissante des ouvrages importants.

Vers 1367 fut fondée, à Paris, une nouvelle bibliothèque, dont l'existence se lie étroitement à celle de Fontainebleau. On la plaça dans une tour du Louvre, — la tour de la Librairie, — et le roi en confia la garde à Gilles Malet, qui en dressa, en 1373, l'inventaire, mentionnant 910 volumes, réunion remarquable pour le temps. Le nombre des manuscrits de Fontainebleau n'était pas moindre et il augmentait toujours, grâce aux copistes, parmi lesquels Henri de Trévoux et Raoul d'Orléans tenaient le premier rang.

A la mort de Charles le Sage, les bibliothèques furent négligées; les oncles de Charles VI et les officiers de sa maison y faisaient des emprunts non suivis de restitutions, et les collections s'amoindrissaient chaque jour : on peut remarquer dans un inventaire des livres de Jean, duc de Berry, dressé en 1416, l'indication de manuscrits ayant appartenu au château de Fontainebleau.

Avec les débris des bibliothèques de Fontainebleau et des autres

Digitized by Google

maisons royales échappées au pillage des Anglais, Louis XI essaya de reconstituer une nouvelle *librairie*, laquelle prit un développement rapide sous Charles VIII, grâce à l'introduction de l'imprimerie en France.

Après avoir transporté les livres à Blois, devenu le séjour favori de la cour, Louis XII donna à sa bibliothèque une notable importance en y ajoutant les dépouilles de celles de Pavie, de Naples et de Milan, au retour de son expédition. Ainsi se prépara le règne de François Ier.

Le fondateur du Collége de France aimait aussi les lettres; il appela à Fontainebleau Guillaume Budé, à qui sa réputation avait ouvert les portes du palais de Charles VIII et de Louis XII, et il créa pour lui, en 1522, la charge de maître de la librairie du roi. C'est lui qui, aidé par Lascaris, organisa réellement ce dépôt, et y réunit plus de trois cents ouvrages grecs, guidé par son fanatisme pour la langue d'Homère, qu'il avait su inspirer à son royal protecteur.

M. Lhuillier retrace l'histoire de la bibliothèque, en faisant connaître la part successivement prise à sa formation par ses conservateurs. Parmi les plus éminents, on peut citer Pierre Ramus, Jacques Amyot, Jean Gosselin. Ce fut ce dernier qui, par l'ordre de Charles IX, fit apporter à Paris les livres de Fontainebleau. Le vénérable bibliothécaire, qui vécut près d'un siècle, eut à défendre la bibliothèque du Louvre contre les Ligueurs, qui essayèrent de la piller et de la détruire. Depuis Charles IX, il n'y avait pas eu de bibliothèque à Fontainebleau, lorsque, en 1807, Alexandre Barbier, nommé bibliothécaire par Napoléon Ier, reçut l'ordre de transporter dans ce château les ouvrages qu'il avait rassemblés à Paris pour le Conseil d'État, au nombre de 20,000 volumes : on y joignit un choix des livres du Tribunat, et la nouvelle bibliothèque fut installée dans la chapelle haute, dite de Saint-Saturnin, et de là transportée dans l'ancienne galerie de la Librairie et ensuite dans la galerie de Diane, où elle se trouve aujourd'hui. On y compte 40,000 volumes catalogués.

M. Lhuillier rappelle la découverte faite, il y a quelques années, dans une pièce isolée, servant de dépôt, au château de Fontainebleau, d'une suite importante de plaquettes historiques des XVIe et XVIIe siècles restées jusqu'alors en paquets, ignorées, et par conséquent ne figurant dans aucun inventaire. Grâce au travail dont fut chargé, en

Digitized by Google

1873, M. Lorédan Larchey, ces documents, au nombre de près de 4,000, sont maintenant connus et catalogués.

M. Lhuillier pense que cette découverte n'est pas la seule qu'il soit permis d'espérer, si l'on poursuivait l'exploration commencée autour de la bibliothèque, et il se fait un devoir d'appeler sur ce point l'attention du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Essai d'interprétation d'un préfixe français, par M. Édouard Le Héricher, de la Société des antiquaires de Normandie.

Lorsque l'on considère dans la langue française, la moderne et la vieille, et dans les patois, la série des mots commençant par *gal* et *gali*, *col* et *go*, *gau* et *co*, on est frappé de son étendue considérable et de la signification de tous ces vocables à la physionomie péjorative et méprisante. Quand on consulte ensuite les dictionnaires étymologiques et spécialement l'œuvre monumentale du premier philologue français, M. Littré, dont le savoir est si étendu et la vue si pénétrante, on est étonné de leur impuissance avouée à expliquer un élément qui pourtant est trop fréquent pour ne pas avoir une signification.

En présence de cette impuissance d'interprétation de nos philologues et de ses résultats négatifs, M. Le Héricher essaye de donner de ces préfixes une interprétation qui serait une véritable solution pour des centaines de mots appartenant au français ancien ou moderne et aux patois.

Il pose d'abord en principe que, quelque absorbante qu'ait été la langue latine, par rapport au gaulois, il n'est pas possible que celui-ci se soit laissé complétement absorber. « Les langues ont la vie dure, dit-il; un bon nombre de mots celtiques ont été authentiquement constatés dans la langue française, soit d'après l'autorité des écrivains latins, soit d'après les dialectes de cette famille qui ont survécu comme langues nationales, soit encore dans les termes topographiques. Mais ce qui a dû surnager du celtique au-dessus de l'inondation latine et germanique, ce sont les termes très-généraux comme ceux qui expriment le mal, le faux, l'incomplet; c'est un de ces termes que je crois toujours subsistant dans un nombre très-considérable de mots appartenant aux diverses époques de notre langue et à nos patois. »

Le patois normand a mis M. Le Héricher sur la voie, lorsque

Digitized by Google

étudiant la flore populaire il a rencontré les mots *gauchêne* et *gauquêne* (mauvais ou faux chêne ou quêne), c'est-à-dire l'érable; *gaufrêne* (mauvais frêne); *gauvêche* ou *gauvesce* (fausse vesce). Il y a dans la langue bretonne un péjoratif avec le sens de mauvais, de faux, qui par sa signification et sa forme semble représenter nos préfixes. C'est le mot *gwal*, qui subit en breton à peu près la même transformation que le préfixe français. Il figure en tête de plus de vingt composés bretons.

M. Le Héricher cite à l'appui de sa thèse un grand nombre de mots français qui semblent avoir emprunté, comme le breton, à la langue celtique le préfixe péjoratif *gal* : *galhauban* (faux hauban); *galgale* (mauvais mastic, mauvaise chaux); *galifre* (sale mangeur); *caliborgne* (vilain borgne); *calimacon* en normand, *colimaçon* en français (vilain, faux limaçon). Quoique la plupart des exemples produits par l'auteur du mémoire appartiennent au patois normand, il ne doute pas qu'il ne s'en rencontre un grand nombre dans les patois des autres provinces, et il en cite quelques-uns qu'il trouve dans le patois du Berry.

Si cette théorie, ayant pour fondement un péjoratif celtique et s'appuyant sur un grand nombre de faits, était vraie, dit en terminant M. Le Héricher, elle serait la clef qui ouvrirait l'étymologie de beaucoup de mots devant lesquels les plus forts philologues ont reconnu leur impuissance.

La charité légale au XVIIe siècle. — Le bureau des pauvres de l'hôpital général de Châtellerault (1683-1730), par M. Victor de Saint-Genis, conservateur des hypothèques, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Vers le milieu du XVIIe siècle, dans cette brillante période du règne de Louis XIV qui s'étend du procès de Fouquet à la paix de Nimègue, l'esprit organisateur de Colbert, de Séguier, de Louvois, réalisa de fécondes réformes. L'une des plus saillantes fut celle des hôpitaux. L'édit de 1662 essaya d'organiser la charité légale et de supprimer la mendicité. La charité légale a ses partisans et ses adversaires; mais lorsque parut l'édit de 1662, les efforts de la charité privée paraissaient impuissants et la multiplicité des hôpitaux devenait un abus. L'esprit de la réforme fut de centraliser les ressources éparses, de réunir entre eux les hôpitaux d'une même ville, de supprimer les petits hospices de la campagne et de créer de vastes refuges où

Digitized by Google

le travail forcé des pauvres devînt une source de produits et un principe civilisateur. Le but que se propose l'auteur de ce mémoire est d'examiner comment cette réforme fut comprise en Poitou et mise en pratique, particulièrement à Châtellerault. Les incidents compliqués de cette réforme sont détaillés dans les archives hospitalières de la ville et surtout dans les registres des délibérations du bureau des pauvres, dont la série de treize registres in-folio renferme l'histoire de cent quatre-vingts années, de 1683 à 1863.

Le plus ancien de ces registres a trait à la période d'organisation de l'hôpital général. Les délibérations qu'il contient sont écrites avec une simplicité naïve qui donne aux décisions prises, aux mesures proposées, aux réflexions faites, un singulier caractère de dévouement inconscient et de grandeur modeste.

En 1684, les habitants de Châtellerault, obéissant à la réforme des hôpitaux qu'exigeait Louis XIV, dans l'espoir de supprimer la plaie des mendiants, qui comme une lèpre couvrait la France, fondèrent, à l'aide de souscriptions privées, un hôpital général destiné à remplacer les Hôtels-Dieu, maladreries, aumôneries et léproseries, établis au moyen âge et tombés dans l'abandon. Il y eut un grand élan de charité. Les dames allaient à tour de rôle servir et soigner les pauvres; puis on s'en fatigua, et, pendant près d'un siècle, l'hôpital ne subsista que par le dévouement de quelques âmes héroïques empressées à solliciter les secours privés.

Ce qu'il y a de particulier dans l'histoire des établissements charitables de Châtellerault, c'est la résistance des habitants à établir parmi eux la *taxe des pauvres*. Ils se refusent obstinément à accepter les charges et les règles de la charité légale; ils prétendent que *la Providence est mieux pourvue que la loi*. Au lieu de créer dans leur hôpital un dépôt de mendicité, *une maison de travail forcé*, comme le voulaient les intendants, ils en firent un asile de vieillards, un orphelinat, et un patronage d'apprentis; ils continuèrent les secours à domicile, devançant de près de deux siècles les idées contemporaines sur le meilleur exercice de la charité. M. de Saint-Genis termine cette histoire du bureau des pauvres de Châtellerault, étude neuve et instructive, en faisant connaître les personnages auxquels est dû l'établissement de l'hôpital général. M. de Saint-Genis rend compte des réunions et des principaux actes de ses administrateurs à différentes époques. Il s'attache à faire ressortir l'heureuse influence exercée par Mlle de Rezé, nommée, en 1702, *gouvernante*

Digitized by Google

des pauvres, et après la mort de laquelle, en 1730, le bureau des pauvres et l'administration de la maison furent remis aux religieuses hospitalières de Sainte-Marthe, qui les conservèrent jusqu'à la suppression des couvents en 1790.

Les travaux historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur sur le Mont-Saint-Michel, par M. Eugène Robillard de Beaurepaire, conseiller à la cour d'appel de Caen, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

Vers les premières années du XVIIe siècle, à la suite des troubles religieux et sous l'influence de causes multiples qu'il est inutile de rechercher ici, l'abbaye du Mont-Saint-Michel présentait, au point de vue du régime intérieur, le plus triste spectacle. Les pèlerinages, bien que leur mouvement se fût ralenti, continuaient encore, mais les religieux préposés à la garde de ce sanctuaire, privés de direction, n'obéissant à aucune règle, affligeaient trop souvent les yeux des personnes pieuses par des désordres dont le scandale ne prenait pas quelquefois la peine de se dissimuler.

L'arrivée des religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur fut le point de départ d'une rénovation véritable et d'une ère féconde de travail et d'édification.

Peu de temps après cette prise de possession, un anonyme s'occupa de recueillir les faits notables de la sainte montagne. En 1638, Dom Huynes écrit une histoire générale en six traités du Mont-Saint-Michel au péril de la mer; du mois de janvier 1647 au 22 juillet 1648, Thomas Le Roy compose, indépendamment de trois esquisses abrégées, son livre si consciencieux et si intéressant des *Curieuses recherches*. Vers 1664, Dom Louis de Camps, empruntant sans scrupule les éléments de son travail à ses devanciers, rédige cette compilation originale que l'on a si souvent confondue avec l'œuvre personnelle de Dom Huynes; enfin Dom Estienne Jobart leur succède et conduit le récit jusqu'à l'année 1669.

Ces œuvres et quelques autres énumérées par M. de Beaurepaire, ne sont pas sans doute, malgré leur valeur réelle, des travaux de première main et ne dispenseront jamais de recourir aux textes originaux, à l'histoire des deux révélations, au cartulaire, aux pouillés, aux diverses chroniques latines et françaises conservées autrefois religieusement dans le chartrier du Mont. Il faut pourtant reconnaître, toute exagération à part, que nos annalistes ont su en général tirer

Digitized by Google

parti de ces richesses accumulées. Il y a plus : ils ont eu recours à plusieurs autres manuscrits non moins précieux que nous ne possédons plus aujourd'hui. L'auteur de ce savant mémoire, se livrant à l'examen de ces divers historiens du Mont-Saint-Michel, présente un tableau animé des événements qu'ils racontent et des questions religieuses qu'ils développent ou qu'ils exposent. Les extraits qu'il en donne révèlent chez tous ces écrivains des tendances, des directions d'esprit que l'on ne soupçonnerait guère, et, avec des traits qui leur sont communs, des vues, des sentiments, des passions même qui les différencient profondément. « A notre sens, dit en terminant M. de Beaurepaire, il y aura désormais lieu de tenir grand compte de ce petit groupe d'annalistes qui comprend Dom Huynes, Dom Le Roy, Dom Louis de Camps, Dom Estienne Jobart, et qui, indépendamment d'autres mérites, a su nous tracer la vie interne et domestique de la grande abbaye, au moment où elle se transforme et jette un dernier éclat avant de disparaître. »

Non-seulement ces chercheurs infatigables et modestes ont tiré un parti judicieux des documents anciens, mais encore ils nous ont raconté naïvement et sans prétention l'histoire de leur abbaye pendant tout le siècle. Au point de vue de l'état social et religieux de l'époque, leurs révélations ont une valeur incontestable. M. de Beaurepaire a signalé particulièrement les renseignements nouveaux et piquants que l'on y rencontre sur les querelles des prieurs du Mont avec les évêques d'Avranches à propos du droit de visite, sur les exactions des gens de guerre et sur les faits et gestes du 23e gouverneur du château du Mont-Saint-Michel, M. de la Chastière, personnage étrange qui quitta l'ordre de Malte pour épouser une intrigante, et qui se ruina et se déshonora pour satisfaire ses caprices.

Archives scolaires de la Beauce et du Gâtinais, de 1560 à 1808, par M. Maggiolo, recteur honoraire, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

M. Maggiolo poursuit dans le centre de la France, comme il l'a déjà fait au midi et à l'est, ses recherches instructives sur l'état de l'éducation publique dans l'ancienne France. Consultant avec une louable persévérance les archives inexplorées des paroisses et des communes, il fait connaître le nombre des écoles et des élèves, le nom des maîtres et des maîtresses, le mode de leur élection, ce que

Digitized by Google

valent les méthodes et les règlements. Il apprécie les résultats de l'enseignement d'après le chiffre des époux et des épouses qui ont signé leur acte de mariage en 1690, en 1770, en 1815 et en 1870.

Son mémoire ajoute donc une page à l'histoire pédagogique de la France, avant et depuis la révolution de 1789. Les conclusions motivées méritent de fixer l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de l'éducation populaire. L'auditoire les a accueillies avec faveur et il a applaudi lorsqu'en terminant M. Maggiolo a fait appel aux hommes de cœur et de bonne volonté pour combattre l'ignorance et pour protester contre les théories malsaines et les doctrines immorales qui sont si funestes à la liberté, à la société et à la paix des familles.

Étienne de Rouen, moine du Bec au XIIe siècle, auteur du premier abrégé de Quintilien et du Draco Normannicus, par M. Ch. Fierville, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

M. Fierville, qui avait, il y a deux ans, dans la réunion des Sociétés savantes, reconstitué la biographie d'Étienne de Rouen et retracé sa vie laborieuse au sein du cloître, se propose dans cette nouvelle communication de parler de ses deux œuvres capitales : son *Compendium* inédit de Quintilien, contenu dans le manuscrit 14146 de la Bibliothèque nationale et un poëme longtemps perdu, le *Draco Normannicus*. Les sommaires en furent publiés, pour la première fois, en 1810, par Dom Brial, qui l'attribua à Étienne de Rouen. Retrouvé par Angelo Maï, qui adopta l'opinion de Dom Brial, il n'a été édité que d'une manière fautive dans le recueil posthume des publications de ce savant cardinal.

L'étude de ces deux ouvrages, de genres si différents, a permis à l'éditeur du mémoire d'envisager Étienne de Rouen à un point de vue nouveau. Il a fait connaître l'homme, le moine et le poëte; il se propose de caractériser l'érudit, le critique et le chroniqueur, il n'ose dire l'historien.

Après une revue des différents ouvrages dont les auteurs se sont proposé de donner un abrégé plus ou moins exact du grand ouvrage de Quintilien, M. Fierville analyse et apprécie celui qu'Étienne de Rouen a composé sous le titre de *Compendium*. S'occupant ensuite du *Draco Normannicus*, poëme en vers élégiaques, composé de trois livres et de 4,736 vers, dont 4,336 nous restent encore, M. Fierville fait connaître cette espèce de tour de force poétique qui contient les

Digitized by Google

chroniques de Normandie, depuis les invasions de Hastings jusqu'en 1168. Il ajoute de nouvelles preuves à celles qui ont engagé Dom Brial, Angelo Maï et M. Léopold Delisle à reconnaître Étienne de Rouen comme l'auteur de ce poëme si précieux pour l'histoire de la Normandie. Son nom doit venir désormais à la suite de ceux de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumiéges. Dans cette œuvre, Étienne n'est pas seulement un traducteur, un abréviateur de récits antérieurs, il y a chez lui des parties véritablement originales : tout ce qu'il raconte de Henri II et de sa mère Mathilde est du plus haut intérêt. Son témoignage est précieux pour l'histoire de ces temps de troubles et de passions; ses sympathies sont pour les Normands contre les Français. Mais alors la grande nationalité n'existait pas. En prenant parti pour les descendants des ducs de Normandie, il pouvait avoir la légitime prétention d'être l'ami de son pays.

« L'ouvrage d'Étienne de Rouen, dit M. Fierville, mérite d'être mis en lumière. Ami de l'étude et de l'antiquité classique, ce moine, peu connu jusqu'à présent, a eu un avant-goût de ce que doit être chez nous l'enseignement de la rhétorique; poëte élégiaque, il pleure avec une certaine grandeur la mort des bienfaiteurs et des amis de l'abbaye du roi; poëte satirique, il est plein d'une verve caustique contre les petits travers de son entourage; chroniqueur-poëte latin, il nous a légué un poëme qui, je l'espère et le désire vivement, sera bientôt de la part de notre excellent président l'objet d'une de ces publications dont on connaît l'inestimable valeur. »

De la différence qui existe entre la géographie et la topographie, et du rôle réservé à la topographie, par M. Frédéric Hennequin, de la Société d'émulation du Doubs, président de la Société de topographie.

Cette dissertation a pour objet la démonstration d'une vérité aujourd'hui généralement reconnue que l'étude préalable de la topographie met en valeur les notions géographiques qui, sans elle, demeureraient stériles, et que tout homme de guerre doit faire une étude approfondie de cette science.

Les nouvelles institutions géographiques de la France, par M. Ludovic Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, membre de la Société d'émulation du Doubs.

M. Ludovic Drapeyron développe une thèse analogue à celle qui

Digitized by Google

a été traitée par M. Hennequin. Il se félicite des résultats produits par les Congrès de géographie tenus à Anvers en 1871 et à Paris en 1875. Ils ont suscité dans plusieurs villes importantes des sociétés se consacrant à des études que l'on a longtemps considérées en France comme secondaires. Il insiste sur la nécessité de créer dans les lycées et dans les écoles normales des chaires de topographie.

L'origine du comté de Flandre, d'après des chroniques inédites, par M. Brassart, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Les chroniques inédites d'après lesquelles M. Brassart a principalement établi son opinion sur l'origine du comté de Flandre sont celles de Baudouin d'Avesnes, dont il cite le texte d'après le manuscrit français 15460, conservé à la Bibliothèque nationale. Il les considère comme une réédition et une continuation du xe au xiie siècle des chroniques de Baudouin de Constantinople, *Historia Balduini*, qui aujourd'hui n'existe plus. Jacques de Guyse nous apprend, en effet, que l'illustre comte Baudouin fit recueillir et rédiger en langue wallonne les faits historiques et particulièrement ceux qui intéressent les deux pays de Flandre et de Hainaut depuis la création du monde jusqu'à la fin du xiie siècle, en y ajoutant les généalogies des maisons dont le comte passait pour descendre. Or, les chroniques de Baudouin d'Avesnes contenaient précisément une chronologie de faits historiques remontant à la création du monde et intéressant surtout la Flandre et le Hainaut, ainsi que les généalogies des maisons royales, princières et seigneuriales, touchant de près aux comtes de ces deux pays. Ces chroniques doivent refléter assez exactement les opinions de la fin du xiie siècle sur les antiquités du pays. On pensait alors que le comté de Flandre remontait à l'an 792 environ; qu'il fut gouverné par deux comtes, Lideris d'Harlebecque et Odacres, aïeul et père de Baudouin *Coste ferrée* (dont on a fait *Bras de Fer*), avant d'échoir à celui-ci qui lui-même était comte avant d'avoir épousé, en 863, la reine Judith. Ces données du chroniqueur concordent beaucoup mieux, ajoute l'auteur du mémoire, avec les chartes et les diplômes, que les dissertations de plusieurs savants. L'authenticité d'une lettre, écrite vers l'an 840, par l'archevêque de Reims Ebbon à Baudouin, qualifié de *gloriosus marchio Balduinus*, a été parfaitement établie par les Bollandistes.

Si l'on ne peut douter que, dès l'année 840, Baudouin Bras de

Digitized by Google

Fer n'ait été comte en Ménapie et en Morinie, s'il y a de puissantes raisons de croire que ses prédécesseurs aient également été comtes, quelle place, se demande M. Brassart, peut-on assigner à ces fameux *forestiers* ou *grands forestiers* de Flandre, *forestarii*, *saltuarii*, dont il est tant parlé, mais partout ailleurs que dans les documents contemporains ou voisins de leur prétendue existence? En l'état actuel de la science, on peut voir que c'est André de Marchiennes qui, le premier, parle des forestiers de Flandre : « *Flandria a forestariis Francorum regis regebatur.* » Après avoir combattu une opinion qui a trouvé crédit chez plusieurs historiens, M. Brassart conclut en disant qu'en attendant la découverte de quelque diplôme ou monument qui aurait échappé à toutes les investigations, il sera prudent de continuer à se tenir en garde contre les fables débitées au sujet de ces prétendus forestiers et de répéter après les Bénédictins : qu'il n'y a aucune preuve que ces seigneurs (en les supposant des êtres réels) aient gouverné la Flandre, ni même qu'ils y aient habité.

Séance du vendredi 6 avril 1877.

Authenticité du grand testament de saint Remi, par M. l'abbé Dessailly, membre de l'Académie nationale de Reims.

Le siége de Reims fut occupé par un pontife dont le nom et la gloire appartiennent à toute la France. Nous voulons parler de saint Remi, l'apôtre des Francs. Cet homme, grand par l'éloquence et par les œuvres, laissa en mourant un testament célèbre : les témoignages d'Hincmar et de Flodoard ne laissent aucun doute sur ce point.

Mais qu'est devenu ce testament? Les archives de la métropole de Reims l'ont conservé en deux textes très-distincts, désignés sous le nom de grand et de petit testament, parce que l'un est plus considérable que l'autre.

De ces deux textes, quel est le véritable? Jusqu'en 1650, la tradition rémoise et nationale avait été unanime à n'accepter comme authentique que le grand testament. Depuis cette époque, les savants se partagent : les uns, moins nombreux mais d'un très-grand renom, continuent de soutenir cette authenticité, les autres la nient pour ne reconnaître que celle du petit testament.

M. l'abbé Dessailly n'hésite pas à soutenir que le grand testament est le seul qui soit sorti de la plume du grand pontife.

Digitized by Google

L'authenticité de ce testament a été solennellement et officiellement constatée en 846, non pas seulement par Hincmar, mais par Charles le Chauve et les juges de sa cour, qui décrétèrent alors la restitution de tous les biens enlevés à l'église de Reims. Spoliateurs de ces biens, ils avaient intérêt à constater la valeur des documents allégués par l'évêque, se fondant sur le testament de saint Remi; mais loin de les rejeter, il les acceptaient et en reconnaissaient la vérité.

Mais l'importance principale de l'ordonnance citée, c'est qu'elle tranche la question d'authenticité entre le grand et le petit testament.

Le testament de saint Remi n'était pas, en effet, l'unique titre de propriété de l'église de Reims : plusieurs de ses évêques avaient fait en sa faveur des dispositions testamentaires; bien des fidèles avaient fait des donations. Le roi, cependant, ne cite parmi tous ces contrats que le testament de saint Remi, pour deux raisons évidemment : la première, c'est que de tous les titres de l'église de Reims le testament était le plus considérable par l'importance des libéralités qu'il contenait, et la seconde, c'est que les propriétés en litige provenaient du testament. Or, ces propriétés sont Épernay, Leuilly, Cormecy : le vrai testament de saint Remi, celui qu'a produit Hincmar et qui a provoqué les restitutions de Charles le Chauve, doit donc être celui qui renferme la mention de ces domaines. Le petit testament, au contraire, ne lègue aux diverses églises aucune propriété domaniale; aussi garde-t-il un silence absolu sur les possessions restituées par l'ordonnance en question.

A cet argument, l'auteur du mémoire en ajoute un grand nombre d'autres, tirés d'une comparaison établie entre les termes de l'un et l'autre testament, dont il suit l'histoire à travers les âges. Quant à l'origine du petit testament que Marlot a considéré comme antérieur au grand, qui l'aurait annulé, M. l'abbé Dessailly établit que ce petit testament dans sa forme actuelle ne vient pas de saint Remi, mais qu'il n'est nullement la négation du grand; il en est tout simplement un extrait très-exact, il est la reproduction scrupuleuse des passages correspondants du grand. C'est, du reste, l'opinion constante de l'église de Reims.

Habeas corpus de la bourgeoisie de Saint-Omer au XIVe siècle, étudié dans les épisodes d'un différend entre le bailli Henri le Maisier et les

Digitized by Google

échevins en 1738, par M. L. de Lauwereyns, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, professeur au lycée de Saint-Omer.

En 1378, la ville de Saint-Omer obéissait, ainsi que tout l'Artois, à la princesse Marguerite, arrière-petite-fille de Robert, frère de saint Louis et mère de Louis de Male, qui allait bientôt réunir au domaine maternel le comté de Flandres.

A cette époque, se produisit un grand émoi à la halle échevinale, parce qu'une atteinte avait été portée aux franchises et bonnes coutumes de la ville.

Un homme de Renescure, nommé Wautier Coellebrade, « banni de LX livres », étant venu pour visiter Jehan de Louttre, bourgeois de Saint-Omer, fut arrêté par François Lecupère, lieutenant du bailli, et, après avoir été conduit devant les échevins, enfermé dans la prison de l'Aman, sans autre forme de procès. Or, « le droict de la ville voulait d'abord qu'aucune arrestation ne se fît dans le *burgage* sans l'assistance des échevins » ; il exigeait ensuite que le prisonnier fût conduit à la prison de la ville, et le seigneur de Biaussart, Henri le Maisier, en prenant possession de son office de bailli avait juré ès mains de *Messieurs* « qu'il garderait fidèlement les lois, priviléges et bonnes coutumes de la Cambre. » A plus forte raison, François Lecupère, son lieutenant, son commis, pour mieux dire, avait fait le même serment, lorsque « le dernier jour de janvier 1377 le bailli l'avait institué son lieutenant en halle échevinale. »

Cette arrestation fit déclarer le *tumulte* et la chambre prescrivit à ses défenseurs « d'avoir regard que la chose polroit tourner a prejudice », selon la formule solennelle du *Caveant* de l'échevinage.

L'auteur du mémoire donne d'intéressants détails sur les moyens dont les bourgeois firent usage pour faire respecter leurs priviléges, dont ils obtinrent la confirmation solennelle par une ordonnance de la comtesse d'Artois. Le burgage de Saint-Omer avait donc sa loi de l'*habeas corpus* qui, si elle ne mettait pas les membres de la communauté à l'abri des injustices domestiques, les protégea au moins contre les arrestations et les détentions arbitraires de l'autorité centrale pendant plusieurs siècles. M. de Lauwereyns en rapporte plusieurs exemples empruntés à l'histoire de Saint-Omer, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

En 1680, lorsque Saint-Omer, comme les autres villes de l'Artois, vit ses libertés s'abîmer dans la monarchie despotique de Louis XIV, lorsque le grand roi, ne connaissant plus de bornes à sa

Digitized by Google

prérogative souveraine, lança ses redoutables lettres de cachet contre tous les défenseurs des libertés provinciales, le conseil d'Artois continua à prescrire toujours aux officiers du bailliage de ne pas prendre connaissance des causes, questions et procès civils et criminels des bourgeois et habitants de Saint-Omer.

L'histoire de nos villes du Nord offre peu d'exemples d'une constance aussi obstinée à défendre ses franchises municipales et d'une aussi longue jouissance de ses franchises.

Dominique Florentin, sculpteur florentin du xve siècle, par M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Dominique Florentin, qui sculpta le piédestal du groupe des trois Grâces de Germain Pilon et fit le modèle de la statue de Henri II qui figure sur son tombeau à Saint-Denis, habita longtemps la ville de Troyes, où la tradition associe son nom à celui de François Gentil. Originaire de Florence, il travailla à Fontainebleau avec le Rossi et le Primatice. Dominique Florentin, que des arguments sérieux permettent d'identifier avec Dominique del Barbiere, dont parle Vasari, fut à la fois peintre, graveur, architecte et sculpteur. Des documents inédits, tirés des archives de l'Aube et de celles de la ville de Troyes, fournissent des détails sur son séjour dans cette ville, font connaître par le taux de ses honoraires l'estime où le tenaient ses contemporains et permettent de l'envisager sous les différents aspects de son talent, soit comme architecte, soit comme sculpteur, soit comme organisateur de fêtes lors des entrées des rois Henri II et Charles IX dans cette ville.

Le comte de Plélo et le général Lamotte de la Peyrouse, par M. Antonin Macé, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, délégué de l'Académie delphinale.

Après avoir rendu justice au savant et bel ouvrage posthume de M. Rathery sur le comte Plélo, et signalé tous les renseignements que cet écrivain a ressemblés sur l'origine, la famille, le caractère du célèbre représentant de la France près la cour de Copenhague, M. A. Macé fait ses réserves en ce qui concerne le jugement porté par l'auteur sur le général Lamotte de Lapeyrouse, mêlé aux mêmes événements. S'appuyant sur des documents recueillis en Dauphiné par M. Jules Chérias et rassemblés dans une biographie du général

Digitized by Google

Lapeyrouse, publiée en 1842, M. Macé expose les longs et très-honorables services de ce vieil officier envoyé, en 1734, avec des troupes, évidemment insuffisantes, pour délivrer le roi Stanislas Leckzinski, assiégé par les Russes dans Dantzig; il montre les motifs trop évidemment impérieux qui décidèrent Lapeyrouse à rembarquer sa petite armée; l'enthousiasme patriotique qui poussa Plélo à la ramener vers l'embouchure de la Vistule; la mort de Plélo et la lutte héroïque de trois semaines que Lamotte de Lapeyrouse soutint avant de capituler; les hommages rendus à celui-ci; son noble caractère et l'étendue de son intelligence, mal appréciés, selon lui, par M. Rathery.

M. Macé termine en montrant que le Panthéon de nos gloires nationales est assez vaste pour permettre d'y donner place à tous ceux qui se sont montrés dignes d'y figurer à des titres divers, sans avoir à effacer un nom pour y substituer un autre nom, et en appliquant aux hommes ce que Tacite dit des siècles : *Bono sui sæculi quisque citra obtrectationem alterius citatur.*

Papeteries et imprimeries de la Creuse, par M. Louis Duval, archiviste du département, membre de la Société des sciences de la Creuse.

Les détails que donne M. Duval dans ce mémoire, et qui ont un intérêt tout local, concernent essentiellement les villes de Bourganeuf, de Guéret et de Boussac.

L'industrie du papier paraît s'être fixée à Bourganeuf dès le commencement du XVIe siècle. Il ne serait même pas impossible qu'elle eût été directement apportée d'Orient par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient à Bourganeuf le chef-lieu de leur grand prieuré d'Auvergne. Ce qui est certain, c'est que de bonne heure on songea à utiliser la force motrice qu'offre à l'industrie le ruisseau de la Mourne, qui, sortant de l'étang de Faux, se jette dans le Taurion, au delà de Bourganeuf, près du village de Montalissot.

La même industrie fut introduite à Felletin, au commencement de la Révolution, par Pierre-Joseph de Myomandre, dit Saint-Pardoux, conseiller au grand conseil. Il était assez rare autrefois de voir un magistrat, un membre de la noblesse, se mettre à la tête d'une entreprise industrielle, en dépit des préjugés de caste et de robe. Mais, en 1789, ces préjugés avaient perdu leur empire. D'ailleurs,

Digitized by Google

M. de Myomandre trouvait dans sa propre famille des traditions qui avaient pu contribuer à développer chez lui le goût des arts mécaniques. En compulsant ses archives domestiques, le conseiller au grand conseil avait pu lire l'inventaire curieux des livres et des instruments scientifiques que fit dresser, en 1641, Pierre de Myomandre, «escuyer, sieur de Laubert, estant commandé de partir pour service du roy, incertain de retour.»

Dès le commencement du XVIe siècle, un moulin à papier avait été établi aux environs de Guéret. A une époque plus rapprochée de nous, on avait songé à établir une fabrique de ce genre sur la rivière de la Creuse, au Pont-à-la-Dauge, à 5 kilomètres environ de Guéret, près de la route d'Autun à Limoges.

On fait remonter à l'année 1493 l'introduction de l'imprimerie dans la ville de Limoges. A Poitiers, ville savante et siége d'une université célèbre, la première imprimerie fut établie dès 1479. Dans la Marche, comme on peut s'y attendre, il faut descendre à une époque beaucoup moins éloignée de nous pour trouver trace d'un établissement de ce genre. Bien qu'elles n'aient pas une origine ancienne, les imprimeries de la Creuse méritent une mention particulière, et M. Duval en donne une histoire sommaire. Une de celles qu'il signale appartient à la ville de Boussac. L'amitié de Georges Sand et le voisinage de Nohant furent sans doute les motifs qui déterminèrent Pierre Leroux à se fixer dans cette dernière ville. A la date du 3 avril 1843, cet écrivain avait obtenu un brevet pour un système de nouvelle typographie, dont les procédés sont exposés dans la description des machines et procédés consignés dans l'ouvrage relatif à ces sortes d'inventions publié en 1859.

Rapports de l'économie politique avec les économies privées, par M. Worms, professeur à la Faculté de droit de Rennes.

L'auteur de cette étude, dont il détache un court fragment, s'applique à montrer que les économies privées ne jouissent pas d'une indépendance absolue les unes vis-à-vis des autres; qu'il existe à côté de la science de l'économie politique un art qui est la politique économique, chargée d'examiner dans quelle mesure l'État peut agir sur les économies particulières en vue de les conduire au but qu'elles poursuivent toutes, à savoir : le bien-être, la prospérité. Que si l'économie publique, considérée comme un organisme, est assurément autorisée en principe à exercer une action sur les établisse-

Digitized by Google

ments qui concourent à sa formation, les limites à cette action apparaissent du moment que la liberté et l'initiative individuelle peuvent avec avantage se passer de toute intervention de la collectivité et arriver sans cette intervention aux fins poursuivies. A ce point de vue, l'étude de l'économie politique peut rendre les meilleurs services, et il faut féliciter les pouvoirs publics qui récemment l'ont introduite dans l'enseignement supérieur.

Nouveaux documents sur Jeanne d'Arc et sa famille, par M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Plusieurs historiens, dit en commençant cet intéressant mémoire le savant consciencieux qui recherche avec une pieuse persistance tout ce qui peut répandre quelque nouvelle lumière sur l'héroïque vierge de Domremy et sa famille, plusieurs historiens ont consacré à ce sujet de sérieuses études. Le premier de tous, Charles du Lis, avocat général à la cour des aides, descendant direct de Pierre d'Arc, troisième frère et compagnon d'armes de la Pucelle, a publié, en 1610 et 1612, sous le titre de *Discours sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle, et de ses frères*, un précieux travail, point de départ de tout ce qui depuis a été écrit sur ce sujet.

Par son mérite personnel, par les liens qui l'attachaient à Estienne Pasquier, à Peyresc, et aux hommes les plus instruits de son temps, par son alliance avec Catherine de Cailly, descendante de Guy de Cailly, qui, en 1429, reçut Jeanne d'Arc en son manoir de Rueilly, à Chécy, Charles du Lis pouvait puiser aux meilleures sources, et pourtant ses écrits contiennent plusieurs obscurités et plusieurs lacunes. A l'exemple des illustres maîtres dont les travaux ont retracé l'histoire de Jeanne d'Arc elle-même, M. Boucher de Molandon a pensé qu'une recherche plus approfondie des documents contemporains pourrait révéler aussi sur sa famille quelques nouveaux détails. Cet espoir n'a point été trompé.

Déjà l'auteur a pu dans plusieurs des séances de la Sorbonne apporter le fruit de ses études : il les complète aujourd'hui par d'intéressants détails. C'est ainsi qu'un document authentique lui permet de faire connaître avec certitude l'année précise dans laquelle fut pour la première fois célébrée la fête commémorative de la délivrance d'Orléans. Il a fait passer sous les yeux des auditeurs le *fac-*

Digitized by Google

simile d'une quittance dans laquelle Louis de Rucheville, prieur du couvent des Augustins, reconnaît avoir reçu de Jean Hillaire, l'un des douze procureurs de la ville, 16 sols parisis pour l'allocution par lui prononcée dans le cloître de la cathédrale, à la procession générale faite en l'église de Saint-Paul, le dimanche après l'Ascension de l'année 1429. Or, en 1429, la fête de l'Ascension fut célébrée le jeudi 5 mai; le journal du siége le mentionne de la manière la plus formelle. Le dimanche après l'Ascension était donc incontestablement le dimanche 8 mai, jour de la délivrance.

M. de Molandon n'hésite pas à croire que Jeanne, qui se faisait toujours un devoir de provoquer ces pieuses manifestations et d'y prendre part, assistait à cette procession d'actions de grâces, ayant sans doute près d'elle ses glorieux compagnons d'armes, le Bâtard, Culan, Saint-Sever, La Hire, Xaintrailles, et les soldats et les bourgeois qui, la veille au soir, avait pris d'assaut les Tourelles.

Cette publique manifestation ne suffisait pas encore à la gratitude de nos pères. Un service funèbre était en outre annuellement célébré, la veille de la Fête-Dieu, pour l'*anniversaire*, disent nos vieux registres, de *feue Jehanne la Pucelle*. Un texte précieux, recueilli par M. J. Quicherat, constate que ce service funèbre eut lieu dès 1432, et, vraisemblablement, dès l'année même du supplice.

Dès les premiers jours de juillet 1440, seize ans avant la réhabilitation, Isabelle Romée, sa mère, devenue veuve, arrivait à Orléans; les procureurs de la ville l'y accueillaient avec une affection toute filiale. Elle était accompagnée de Charles du Lis, de sa petite-fille Marguerite, fille de son second fils Jean, depuis prévôt de Vaucouleurs; son troisième fils, Pierre, Jeanne sa femme, Jean et son fils aîné, ne tardèrent pas à l'y suivre.

Les quittances autographes, trouvées et produites par M. Boucher de Molandon, ne sont pas les seuls documents contenus dans son mémoire.

Un acte authentique d'enquête et de notoriété du 16 août 1502, conservé aux Archives nationales, fournit sur les frères et la sœur puînée de Jeanne d'Arc des notions contraires à celles qui jusqu'à présent avaient été acceptées, savoir :

1° Que le frère puîné de la Pucelle, Jacquemin d'Arc, qu'on a dit jusqu'ici être mort sans alliance et sans postérité, aurait réellement contracté mariage; que de ce mariage serait née une fille, laquelle aurait épousé son cousin germain, fils du second frère de la

Digitized by Google

Pucelle, père lui-même de *noble homme*, *Claude Dulys*, déposant à cette enquête.

2° Que la femme du second frère, Messire Pierre Dulys, chevalier, mort aux environs d'Orléans, en 1501, au lieu de se nommer damoiselle Jeanne de Prouville, comme on le dit généralement, se nommait réellement Jeanne Baudot, fille de Henri Baudot, cultivateur à Saint-Remy.

3° Que Catherine, sœur puînée de la Pucelle, réputée généralement morte sans alliance, aurait réellement contracté mariage avec un honorable cultivateur de Greux, près Domremy, Colin, maire de Greux, fils de Jean Colin, le même, selon toute vraisemblance, que le Colin fils de Jean Collin cultivateur à Greux, qui fut entendu pour témoin dans l'enquête pour la réhabilitation faite à Domremy, en janvier 1456.

De toutes ces recherches découlent, soit sur les membres de la famille de Jeanne d'Arc, qui, durant près de trois quarts de siècle, vinrent vivre et mourir dans la banlieue d'Orléans, soit sur ses frères et sœurs qui demeurèrent à Domremy, des notions inattendues dont l'exposition a d'autant plus vivement intéressé l'auditoire, qu'elles s'appuient sur des actes authentiques, des contrats, des enquêtes, dont l'auteur a su tirer parti de la manière la plus heureuse.

L'Esprit des lois devant l'assemblée du clergé, la Sorbonne et le tribunal de l'Index, par M. Vian, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Tous ceux qui ont consacré à Montesquieu un éloge, une notice, un commentaire, un article, une causerie, un cours, savent que *l'Esprit des lois* a été traduit devant l'assemblée du clergé, devant la Sorbonne et devant le tribunal de l'Index. A-t-il été condamné? Les uns le croient, jugeant d'après leur conscience, et se rappelant que ce livre n'a pas fait intervenir Dieu dans la formation des sociétés, et qu'il a expliqué la législation de tous les peuples par l'influence des climats et les conditions purement physiques de l'existence humaine. Seulement, une simple présomption ne saurait satisfaire aux exigences de la science moderne.

Selon les plus érudits, le duc de Nivernais, alors ambassadeur de France à Rome, est parvenu à épargner à Montesquieu une condamnation.

M. Vian, d'après les documents inédits, arrive, après avoir exposé

Digitized by Google

les différentes phases qu'a suivies cette affaire, à prouver que la condamnation a eu lieu réellement. C'est sur le rapport de Mr. Aimaldi, qui, nommé au mois de mai 1751, avait attendu une année dans l'espoir d'obtenir des éclaircissements de la part de l'auteur, ou une nouvelle édition, que la congrégation rendit un décret de censure, daté du 2 mars 1752, contre la première édition de *l'Esprit des lois* et sa traduction italienne avant les corrections de l'auteur. Ce décret, du reste, fut pour ainsi dire gardé secret, à ce point que Sainte-Beuve, qui connaissait à fond le XVIIIe siècle, en niait l'existence.

Les plagiats de Mirabeau, par M. Édouard Besson, membre de la Société d'émulation du Doubs.

On a plusieurs fois prétendu que Mirabeau n'était pas l'auteur de la plupart des discours qui lui ont acquis la gloire d'être proclamé comme un des plus grands orateurs des temps modernes. M. Besson se propose de réfuter une aussi absurde assertion. Cette question a été soulevée, en 1832, époque à laquelle parurent les souvenirs du commentateur de Bentham, par le Génevois Étienne Dumont, qui avait été quelque temps secrétaire de Mirabeau. La publication de cet ouvrage eut lieu après la mort de son auteur, sans son aveu et sur des notes qu'il n'avait pas revues. C'est ce que le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas de Montigny, a mis hors de doute en réfutant le livre de Dumont. Les autres secrétaires de l'orateur, Duvernay, Clavière, Reybaz, étaient des hommes de mérite sans doute, mais Mirabeau, en les choisissant pour être ses coopérateurs dans l'œuvre immense qu'il avait entreprise, ne pouvait trouver en eux que les interprètes plus ou moins habiles de ses propres sentiments et de ses pensées. La seule inspection de ses travaux pendant les deux années de sa vie politique prouve suffisamment qu'il ne put les exécuter seul. Sa correspondance aurait suffi à l'absorber tout entier. Ses lettres et ses instructions à la cour, aujourd'hui publiées, ne forment pas moins de trois gros volumes. Que l'on joigne à tout cela la rédaction d'un journal considérable, la composition de discours nombreux sur des questions très-variées, aujourd'hui vulgarisées par une discussion journalière, mais alors absolument nouvelles et difficiles à trancher dans une situation où tout était à faire, où un monde nouveau devait être créé de toutes pièces pour remplacer le vieux monde détruit, et l'on s'expliquera difficilement que des au-

Digitized by Google

teurs graves viennent signaler comme une surprenante découverte la part prise aux travaux de Mirabeau par ses secrétaires. Mais lui seul pouvait donner le mouvement, la passion, la vie aux documents qu'ils mettaient à sa disposition. Une idée, une phrase, ne sont rien par elles-mêmes : elles ne valent que par l'usage qu'on en fait, le but auquel on les destine, l'enchaînement qu'on établit entre elles et celles qui les précèdent ou qui les suivent. Or, Mirabeau n'avait pris tout cela ni aux morts ni aux contemporains : sa gloire de penseur, d'écrivain et d'orateur reste donc intacte. C'est surtout par ses improvisations que s'est révélée son irrésistible éloquence. Ses contemporains, par exemple, sont unanimes à reconnaître l'effet magique produit par son fameux discours du 26 septembre 1789, dans lequel il évoqua aux yeux de ses collègues terrifiés le spectre de la banqueroute prête à dévorer ses victimes. « Voilà qui est décisif, dit en terminant M. Besson, et qui tranche la question des prétendus plagiats de Mirabeau. Les critiques injustes et haineuses ne résistent pas à un examen sérieux; le temps en effacera jusqu'à la trace, tandis qu'il consacrera de plus en plus la gloire de son nom. »

Étude de linguistique celtique, par M. Guyot Jomard, de la Société polymathique du Morbihan.

L'auteur ne donne que des indications sommaires sur un mémoire dans lequel, citant des noms de montagnes, de fleuves et de localités diverses, il en trouve l'explication dans la langue celtique dont il constate les traces dans le bas-breton.

La Centena pendant l'ère mérovingienne, par M. Hardouin, conseiller à la cour d'appel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

L'auteur s'est proposé d'examiner si, dès l'époque la plus probable de la *decretio* organique des *centena*, c'est-à-dire dès 542, date admise avec raison par Dom Bouquet, la *centena* devint un démembrement ou une transformation de l'ancien *pagus*. L'affirmative semble adoptée par l'auteur du savant livre intitulé *la Trustis et l'Antrustion royal* (M. Maximin Deloche, de l'Institut).

M. Hardouin, après avoir cité et comparé les textes de la période mérovingienne, qui ont trait directement ou indirectement à la *centena*, émet l'opinion que l'institution originaire contient en germe

Digitized by Google

la vicarie et l'avouerie, comme les concessions à bénéfice contenaient en germe l'hérédité; mais que l'ancien *pagus* conserva son intégrité jusqu'à l'époque carlovingienne.

Séance du samedi 7 avril 1877.

Antériorité probable du Banquet de Platon sur celui de Xénophon, par M. Denis, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Le but de ce savant mémoire, dont l'auteur n'a pu lire que quelques passages, est de réfuter l'opinion qui semble aujourd'hui convenue entre la plupart des érudits : 1° que le *Banquet* de Xénophon est une œuvre de sa jeunesse, et est antérieur à la mort de Socrate; 2° qu'il a par conséquent précédé d'au moins trente années le *Banquet* de Platon. De là, des appréciations littéraires plus ou moins exactes, selon que ces deux thèses sont établies plus ou moins solidement. Or, si l'on connaît assez bien quelques faits principaux de la vie de Xénophon, s'ils peuvent se dater avec précision, il règne cependant une grande incertitude sur l'ensemble même de la chronologie de sa biographie, parce que nous en ignorons et le point de départ et le terme, la date de sa naissance et de sa mort.

Tandis que le colonel Mure place la naissance de Xénophon en 435 et Daunou entre 435 et 430, Boech et Letronne la mettent en 445, sur ce double fondement que les derniers événements mentionnés dans les *Helléniques* sont de 355, et que Lucien fait vivre Xénophon quatre-vingt-dix ans. Grâce à cette chronologie, Boech et Letronne peuvent supposer que le *Banquet* de Xénophon a été composé en 386-385, au plus tôt. C'est donc, dit-on, une œuvre de la jeunesse de Xénophon, probablement son coup d'essai écrit dans toute la fraîcheur de la première impression et offrant des qualités aimables et touchantes que l'on ne trouve plus dans les œuvres de sa maturité, toutes marquées de passions politiques.

Tout cela est arbitraire :

1° Dans cet écrit de 421, allusion évidente au *Banquet* d'Agathon, lequel n'eut lieu qu'en 417-416, lors de la première victoire tragique de ce poëte.

2° Il n'est rien moins prouvé qu'aucun dialogue socratique ait été publié du vivant de Socrate, et que Socrate ait été une machine littéraire ailleurs que dans les comédies d'Aristophane. Aucune rai-

Digitized by Google

son donc de placer cet écrit avant l'expédition des Dix mille, même avant la bataille de Coronée, c'est-à-dire avant l'exil de Xénophon.

Après une discussion approfondie sur ce point important, M. Denis réfute les hypothèses de Thiersch et de Boech, et établit que, dans son opinion fortement motivée, le *Banquet*, comme les autres œuvres de Xénophon, date de son exil à Scyllonte. Mais il faut aller plus loin : sans arriver à la détermination précise de l'époque où cet ouvrage parut, on peut cependant fixer celle avant laquelle il n'a pu paraître. Or, pour dire tout d'abord ma pensée, dit M. Denis, le *Banquet* de Xénophon n'a pu venir qu'après celui de Platon, qui est de 386 ou 385 au plus tôt, puisqu'il y fait allusion à la destruction de Mantinée, et au morcellement de cette cité en petites bourgades isolées. De plus, la comparaison des deux ouvrages prouve péremptoirement que l'un des deux auteurs a eu l'écrit de l'autre devant les yeux et que Xénophon est celui-là.

L'étude sérieuse de l'œuvre de Xénophon conduit M. Denis à cette conclusion : « Il a fait dans le *Banquet* la même chose que dans l'*Apologie*. » Dans l'*Apologie*, il craignait que le langage haut et fier prêté à Socrate dans les défenses que certains disciples avaient publiées sous son nom ne fissent douter de son bons sens, et c'est pourquoi il se croit obligé d'expliquer par des raisons ou pieuses ou toutes pratiques la fierté de langage du philosophe devant ses juges. Dans le *Banquet*, il s'efforce de retenir ou de ramener la théorie de l'*amour* dans les justes termes, dans ces termes du bon sens et de la réalité, dont Socrate ne paraît pas s'être écarté. De quelque côté donc que j'envisage ce dialogue, j'arrive toujours aux mêmes conclusions : c'est qu'il appartient, selon toute vraisemblance, à la même période que ses autres ouvrages philosophiques, c'est-à-dire à la pleine maturité et non à la jeunesse de l'auteur. »

Notice sur le traité qui a pour titre : « Processus sive negociandi modi themata sermonum de Jean de la Rochelle », par H. Luguet, docteur ès lettres, membre correspondant de la Commission de la topographie des Gaules, vice-président de la Commission des arts de la Charente-Inférieure et de la Société archéologique de Saintes.

Le présent traité a été transcrit à la bibliothèque royale de Lisbonne, où il faisait partie du fonds provenant du monastère d'Alcobaca, par l'obligeance de feu M. le baron Roger de Dampierre, premier secrétaire d'ambassade. C'est une sorte de rhétorique sa-

Digitized by Google

crée, monument bien rare au XIIIe siècle, et d'autant plus digne d'intérêt que Jean de la Rochelle fut l'un des prédicateurs les plus remarquables de son temps : comparer la théorie et la pratique telles que les entendait le vieux docteur franciscain, voilà l'objet de cette étude.

Jean de la Rochelle admet l'emploi de sept procédés généraux, à l'aide desquels on peut développer les sermons. Il considère un texte comme une tige, dont l'orateur sacré doit faire sortir des rameaux. Chacun de ces rameaux peut être étudié à des points de vue différents, énoncés dans ce vers technique :

Res, persona, locus, factum, tempus, numerus, vox.

Il voit là sept sortes d'enseignements à tirer de l'Écriture sainte. — La moralité, dit-il, peut venir :

De la *chose*. Ainsi le temple matériel signifie un temple spirituel pour une âme bien ordonnée.

De la *personne*. David signifie homme juste.

Du *lieu*. La montagne sur laquelle le Seigneur fut transfiguré signifie l'éminence de la vie sur laquelle l'homme saint est transfiguré, en déposant le vieil homme et en revêtant le nouveau.

Du *fait*. Ainsi Abraham immola un bélier; entendre par là que chacun doit immoler sa chair, ses vices, ses péchés.

Du *temps*. La nuit signifie le péché; et le jour, la grâce.

Du *nombre*. Par le septenaire, on désigne les vertus, les vices, les dons et tout le temps.

Du *mot*. Telle est l'interprétation du nom.

Nous n'entrerons pas dans le détail des six autres modes ou procédés. Le docteur franciscain apporte dans ce travail une subtilité excessive et fatigante pour les lecteurs peu familiers avec les abstractions de la scholastique.

Au lieu de le suivre dans ces sentiers difficiles, nous aimons mieux donner ici, d'après M. Luguet, le résumé d'un sermon qui permettra de se faire une idée de la manière de l'orateur lorsqu'il emprunte ses développements à un procédé d'interprétation mystique. Jean de la Rochelle prêche pour la fête de tous les saints. Il emprunte son texte à l'Apocalypse : *Ipsa civitas aurum mundum simile nitro mundo, et fundamenta muri civitatis lapide pretioso ornata.* — Avec le système d'interprétation dont notre docteur a établi la théorie, il explique les douze degrés de gloire, et les présente à l'imagination de ses

Digitized by Google

auditeurs sous la figure des douze pierres précieuses : jaspe, saphir, chalcédoine, émeraude, sardoine, sardius, chrysolithe, béryl, topaze, chrysoprase, hyacinthe et améthyste.

Essai sur le patois normand du Bessin, par M. Joret, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

M. Joret donne seulement lecture de son introduction à l'ouvrage qu'il s'occupe de publier sous ce titre. Il fait d'abord remarquer que, si les textes écrits dans le dialecte normand ne font pas défaut, ils ne nous sont point en général parvenus sous leur forme primitive : recopiés le plus souvent par des scribes étrangers, ils ont perdu en grande partie les caractères de la langue dans laquelle ils avaient été écrits, et les éditeurs modernes, soit à dessein, soit par inadvertance, n'ont presque jamais rien fait pour retrouver ces caractères effacés. Bien souvent, les textes qu'ils ont donnés pour normands présentent tous le mélange le plus singulier de formes indigènes et de mots exotiques.

Chose plus surprenante, les ouvrages qui traitent du patois moderne présentent, à bien peu d'exceptions près, les mêmes défauts et ne peuvent guère mieux servir à faire connaître l'état du parler populaire usité aujourd'hui en Normandie. Les anciens textes publiés ne permettent donc pas d'arriver à une caractéristique exacte du dialecte qui y était autrefois en usage. M. Joret passe successivement en revue : le *Dictionnaire du patois normand*, de MM. Edélestand et Alfred Duméril; le *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, par l'abbé Decorde, curé de Bures; le *Glossaire du patois normand*, de M. Louis Dubois, publié et augmenté par M. Julien Travers; l'*Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par M. Le Héricher, dont les deux derniers volumes contiennent un vocabulaire normand; le *Dictionnaire franco-normand*, de M. Métivier.

Tous ces ouvrages semblent peu propres, en général, à faire connaître d'une manière exacte le patois parlé de la Normandie. M. Joret, dans l'intention de remédier à cette insuffisance, s'est livré à une étude sérieuse du patois bessin, arrondissement de Bayeux, pays où il est né et où il a passé de longues années. Il en esquisse, dans une revue rapide et sommaire, les caractères les plus généraux.

Le travail dont il s'occupe comprendra :

1° L'étude des transformations que les sons latins ont subies dans le passage de la langue mère au patois moderne du Bessin; c'est la

Digitized by Google

phonétique de ce patois; 2° l'étude des flexions propres aux diverses parties du discours. Il complétera ses études par le vocabulaire des mots recueillis par lui dans l'arrondissement de Bayeux.

Du droit de marque ou de représailles à Marseille, par M. Joseph Eiglier, membre de la Société de statistique de Marseille.

Il existe aux archives communales de Marseille une charte, en date de 1381, dans laquelle, à propos d'une transaction entre Marseille et Arles, la première de ces villes revendique pour elle seule, avec une rare énergie, la complète jouissance du droit de *marque* ou de *représailles*. M. Eiglier n'a pas la prétention d'éclairer d'un jour nouveau l'étude d'un droit que M. René de Mas Latrie a déjà si savamment mis en lumière, dans un travail aussi remarquable que complet, publié en 1866. Il veut seulement montrer de quelle manière les Marseillais savaient au besoin défendre leurs prérogatives, en appréciant la portée des considérations que, dans cette circonstance, ils firent valoir à l'appui de leur cause.

Avant d'avoir été solennellement proclamé par les statuts et les chapitres de paix, ce droit avait été concédé à Marseille par les vicomtes Roncelin et Giraud-Adhémar, en vertu d'un acte public, daté du 7 des ides de novembre de l'année 1212. Voici quelles en étaient les principales dispositions :

1° Quand un Marseillais aura éprouvé un dommage quelconque du fait d'un étranger, le vicomte, ou son représentant, enjoindra, immédiatement, aux agents du pouvoir du pays de l'offenseur, d'avoir à donner satisfaction complète à l'offensé, et de restituer la chose prise, s'il y a eu vol.

2° En cas de refus, et après deux avertissements ou sommations, il sera interdit aux compatriotes de l'offenseur de venir à Marseille, jusqu'à pleine et entière réparation du dommage causé, et ceux qui se trouveront à Marseille devront aussitôt en sortir avec leurs biens, « *cum rebus suis* ».

3° Ceux qui se trouvant à Marseille jouiraient du droit de protection et de sauf-conduit perdront tous les bénéfices de ce droit, et l'offensé ainsi que tous les habitants de Marseille pourront, sans inconvénient, exercer des gageries sur leurs biens et facultés partout où ils en trouveront l'occasion.

Ces dispositions sont incomplètes et fort insuffisantes, et leur ré-

Digitized by Google

daction en est assez obscure. Elles constituaient néanmoins une procédure assez compliquée.

Les exemples de représailles concédées d'après les formes que nous venons d'indiquer sont fort nombreux dans les archives communales. Malgré tous les inconvénients que pouvait entraîner l'exercice de ce droit, Marseille y tenait et savait à l'occasion le revendiquer vigoureusement. A une époque assez rapprochée de 1381, les Marseillais, à propos d'un droit de péage indûment perçu par les Arlésiens (les uns et les autres n'ont jamais vécu en parfaite intelligence), avaient exercé des représailles contre ces derniers, ce qui devint l'occasion d'un procès et d'une lutte, dont M. Eiglier fait connaître les différentes phases.

Les arguments que font valoir les Marseillais prouvent qu'ils étaient à l'occasion d'excellents avocats. Ils défendirent leur cause avec ténacité, et il paraît qu'ils la gagnèrent, car, à partir de ce moment, on ne trouve plus aucune trace du conflit, ce qui laisserait supposer de la part de la ville d'Arles une renonciation, volontaire ou forcée, à l'exercice des représailles contre Marseille.

Notice sur un ouvrage posthume de Vaugelas et sur l'éditeur de ce livre, par M. Damien, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Clermont.

M. Damien s'est efforcé de montrer que cet écrit, publié en 1690, est bien celui dont Pélisson avait, dès 1651, déploré la perte, dans son *Histoire de l'Académie*. Ce qui semble l'autoriser à le croire, c'est un certain nombre d'idées importantes qu'il renferme et qui viennent compléter ou éclaircir les premières remarques de Vaugelas, sans parler de celles qui sont tout à fait neuves. Il fait voir qu'Aleman, éditeur de ce livre, n'était dépourvu ni d'érudition ni de goût, mais qu'il a manqué de mesure dans certaines critiques contre des auteurs célèbres de son temps, et que, d'ailleurs, il a rencontré dans sa carrière d'homme de lettres des difficultés presque insurmontables pour un écrivain venu comme lui, à Paris, du fond de sa province.

Maximes d'un homme d'État du XVIe siècle (Guichardin), par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Historien, guerrier, homme d'État, Guichardin a rempli avec au-

Digitized by Google

tant de distinction que de succès les emplois les plus importants. Doué d'un sens droit, d'un jugement ferme, d'un esprit clairvoyant, en contact avec les hommes les plus éminents de son temps, mêlé à toutes les révolutions dont l'Italie était alors le théâtre, il a puisé dans le spectacle des événements les éléments d'une instruction vaste et profonde; or, il a renfermé dans le recueil de ses *Avis* ou *Maximes*, comme dans un testament politique, les trésors accumulés de son expérience. Depuis quelques années, ce testament est ouvert au profit du public éclairé, qui est son légataire. Guichardin n'est pas un écrivain de race : il s'exprime avec clarté, mais il ne rencontre pas toujours le trait qui pénètre, la forte et brève expression qui s'impose. Telles qu'elles sont, ses pensées méritent qu'on en tienne compte. L'auteur du mémoire donne lecture de quelques-unes des maximes que contient ce très-intéressant recueil, en les accompagnant de commentaires judicieux et de réflexions souvent piquantes. Les maximes de Guichardin sont divisées en trois classes : religion, morale et politique. On a remarqué principalement les réflexions de l'historien de Florence sur l'ambition, le prince, la cour, les ministres, la république. Il a dit lui-même de ses maximes : « Il ne m'a pas été facile de les trouver; les mettre en pratique est moins facile encore. Vous apercevrez ce que vous devez faire; n'en concluez pas que vous le ferez. Pour mettre mes conseils en pratique, il faut y assouplir votre esprit et en user comme d'un habit à votre taille. »

Contemporain de Luther, Guichardin est peu favorable aux moines qui prêchent plus volontiers sur le dogme que sur la morale. « Je ne blâme pas, dit-il, les jeûnes, les oraisons et autres pratiques pieuses qui sont ordonnées par l'Église et recommandées par les moines : mais le bien des biens (et en comparaison tout le reste est peu de chose), c'est de ne nuire à personne et d'assister le prochain selon son pouvoir. »

Il y a une grande élévation morale dans la maxime suivante : « D'une action louable, on n'aperçoit pas toujours le fruit; d'où il suit que qui n'est pas décidé à faire le bien pour le bien même, négligera de le faire, estimant que c'est perdre son temps. C'est là une erreur grave, car toute bonne action, ne produisît-elle pas d'autre fruit, procure à celui qui l'a faite une bonne renommée, ce qui, dans tous les cas, est un avantage inappréciable. »

« A qui considère avant tout l'honneur, tout réussira. Cet homme-

Digitized by Google

là ne prendra souci ni des fatigues, ni des dangers, ni de la dépense. C'est pour l'avoir éprouvé que je l'affirme. Mortes et vaines sont les actions de l'homme que ne stimule pas cet ardent aiguillon. »

En politique, Guichardin est-il fataliste? S'il en était ainsi, à quoi bon ses maximes? Sans doute, il fait la part de la fortune, mais il fait aussi celle de la prudence : « Sachez, dit-il, que qui gouverne au hasard se retrouve à la merci du hasard. Examinez, considérez, pesez jusqu'aux moindres choses, et, à ces conditions, c'est encore à grand'peine que vous mènerez les affaires à bien : jugez comme elles vont quand on se laisse aller au fil de l'eau. »

Guichardin s'élève contre la doctrine qui proclame qu'ici-bas la victoire penche toujours du côté de la justice; doctrine immorale et dangereuse, dit M. A. Desjardins, car elle autorise trop souvent à conclure, en renversant les termes, que la justice est toujours avec la victoire.

On peut recommander l'observation qui suit à tous ceux qui font l'apprentissage de la vie publique : « Combien est juste ce mot des anciens, *Magistratus verum ostendit!* Voulez-vous éprouver la valeur d'un homme? Donnez-lui de l'autorité, placez-le à la tête des affaires. Combien j'en sais qui excellent à bien dire et qui se trouveront inhabiles à bien faire! Combien dans les assemblées et sur les places sont des géants, qui, à l'œuvre, ne sont que des ombres! »

« J'ai désiré, comme tant d'autres, dit Guichardin, les honneurs et la fortune; et, sous ce rapport, les effets ont dépassé mes espérances. Cependant je n'ai pas trouvé dans les grandeurs la satisfaction que j'avais imaginée. Puissante raison, pour qui peut réfléchir, de mettre un frein à sa vaine ambition. »

Les ambitieux réfléchiront-ils? L'auteur lui-même n'y compte pas.

« Ne croyez pas à ceux qui font profession d'avoir quitté les affaires volontairement et par amour du repos : ils ont cédé à la nécessité. L'expérience démontre que, à la première ouverture qui leur est faite, ils laissent là ce repos tant vanté, et se précipitent vers le pouvoir avec la furie que met le feu à dévorer les corps gras et le bois sec. »

Voici quelques conseils adressés aux hommes politiques :

« Ne dites à personne ce que vous ne voulez pas qu'on sache; les causes qui poussent les hommes à bavarder sont innombrables. Les uns le font par sottise, d'autres par calcul, d'autres par vanité; et si

Digitized by Google

vous êtes allé, sans nécessité, dire à un autre votre secret qui vous importe, avez-vous le droit de vous étonner si cet autre, à qui ce secret importe moins qu'à vous, vous imite et va le redire?»

«Je ne voudrais pas interdire aux hommes les conseils intimes, mais je dis qu'il est sage de ne pas parler sans nécessité de ses propres affaires, ou de n'en parler qu'avec une mesure extrême. Qui ne le fait pas est plus aimable, qui le fait est plus habile.»

Guichardin expose de la manière suivante quelles sont selon lui les qualités d'un bon ministre :

«Les princes les plus puissants sont dans une extrême disette de bons ministres. On ne s'en étonnera pas, si l'on songe que pour être bon ministre, il faut joindre à un mérite extraordinaire une intégrité et une fidélité à toute épreuve. Le sentiment de ces difficultés devrait engager le prince à choisir, par provision, des ministres *futurs*, qu'il exercerait à la pratique des affaires. S'il est malaisé de rencontrer des hommes tout préparés à ces hautes fonctions, il n'est pas impossible de faire leur apprentissage.»

M. Abel Desjardins a terminé son intéressante exposition des maximes politiques du contemporain de Machiavel, par les considérations qui suivent : Il est de faux politiques comme de faux dévots, comme il est de faux braves. J'en connais de deux sortes : les *théoriciens* et les *sceptiques*.

Les premiers ont une doctrine inflexible qu'ils appliquent sans ménagements, oubliant que la politique est un art autant qu'une science. Si la réalité les dément, c'est la réalité qui a tort. Ils aspirent à gouverner le peuple qu'ils ignorent et qu'ils prétendent pétrir et façonner comme le potier façonne l'argile. Dédaigneux de l'opinion, ils mettent à la braver une sorte de point d'honneur. Qu'un trône s'écroule sous leurs yeux et par leur fait, ils n'en ressentent aucune émotion; ils sont incorrigibles, parce qu'ils sont infaillibles; d'autant plus obstinés qu'ils sont croyants, croyants en eux-mêmes; d'autant plus dangereux qu'ils sont honnêtes et sincères.

Les *sceptiques* sont d'autre nature. Leur dieu est le succès et Machiavel (mal compris) est son dernier prophète. Aux humbles et aux naïfs comme nous, ils laissent la *petite morale*, qui est leur morale tout entière. «La fin justifie les moyens» : voilà leur axiome; maxime large et facile, dont le vice s'accommode, qui autorise la perfidie, permet d'opprimer le droit et amnistie le crime. De pareils hommes peuvent inspirer la crainte, sans jamais commander l'estime.

Digitized by Google

Tels ne sont pas les vrais politiques, conseillers ou ministres : ils se sentent responsables de tous leurs actes devant Dieu et devant les hommes. Ils se distinguent par la loyauté du caractère, qui n'exclut ni la fermeté ni la clairvoyance. Ils professent le respect absolu du droit, le culte de la justice. Observateurs scrupuleux des lois, garants du maintien des institutions, protecteurs éclairés des intérêts du peuple, gardiens fidèles de l'honneur du pays; à ces signes, vous les reconnaîtrez.

Un commissaire-priseur à Pompéi, au temps de Néron, par M. E. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, correspondant de l'Institut.

Au mois de juin 1875, des travaux de déblaiement exécutés à Pompéi ont rendu à la lumière une masse de tablettes enfouies depuis la terrible éruption du 5 février 1863. Ces petites lamettes de bois, calcinées par le feu, puis rendues humides par leur séjour prolongé sous les cendres, étaient en grand danger de périr, ou du moins de demeurer inutiles. Mais les soins intelligents de la direction du muséum de Naples ont assuré leur conservation; les caractères qui les recouvrent ont été laborieusement déchiffrés et les textes sont depuis quelque temps déjà imprimés.

Ces centaines de tablettes, autrefois réunies en diptyques et en triptyques faisaient partie des archives d'un certain Lucius Cecilius Jucundus, dont le nom apparaît presque sur chacune d'elles. Ce Cecilius Jucundus était, qu'on nous permette cette assimilation, l'un des commissaires-priseurs de Pompéi; à lui s'adressaient, en effet, les personnes qui voulaient faire vendre leurs biens à l'encan. La plupart des tablettes découvertes se rapportent à l'exercice de ces fonctions.

Après cet exposé, M. Caillemer fait connaître ce qu'était, au temps de Néron, une *auctio* ou vente aux enchères publiques, et quelles étaient les fonctions de l'*auctionator*, qui se chargeait de présider à ces ventes pour le compte des propriétaires. Ces fonctions étaient assez importantes pour rendre probable l'intervention de l'autorité administrative. Ces ventes aux enchères étaient annoncées au public verbalement ou par écrit. Un crieur parcourait les principales rues de la ville, invitant les citoyens à venir à la vente. Des affiches (*proscriptiones*) étaient apposées dans les lieux les plus fréquentés.

Après avoir tracé l'historique de la législation relative à cette sorte

Digitized by Google

de ventes et de l'impôt auquel elles donnaient lieu (*Vectigal venalium rerum*), le savant doyen de la Faculté de droit de Lyon indique les moyens employés pour indemniser les commissaires-priseurs de leurs avances, etc.

Il serait aisé, dit en terminant M. Caillemer, d'écrire de longs mémoires sur les cent vingt-sept triptyques ou diptyques de Pompéi. Ces petits monuments apportent, en effet, de notables améliorations aux fastes consulaires. Ils illustrent d'une manière saisissante des textes déjà connus relatifs à l'administration financière des cités. Nous nous bornons à signaler leur existence, en laissant à de plus compétents l'honneur de les expliquer.

Ambassade du maréchal de Tessé, à Rome, pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'après des documents inédits tirés du dépôt de la guerre, par M. François Combes, professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

S'appuyant sur des documents inédits, l'auteur fait connaître les circonstances dans lesquelles a eu lieu, en 1709, l'ambassade à Rome du maréchal de Tessé. Il a présenté de judicieuses considérations sur les conséquences produites par l'attitude du Saint-Siége pour l'Espagne, pour la France, pour l'Italie entière.

Les deux Seymour, épisode de l'histoire d'Angleterre, sous le règne d'Édouard VI, par M. J. d'Argis, membre de l'Académie de Rouen.

Pendant le règne d'Édouard VI, la scène politique fut principalement occupée par trois personnages dont la fortune fit beaucoup d'envieux, et qui devaient, à l'heure suprême, obtenir à peine de la foule un signe de pitié : ce sont le comte d'Herford et lord Thomas Seymour, oncles maternels du roi, et Dudley, comte de Warwick, plus tard duc de Northumberland. L'auteur du mémoire a détaché de son travail, pour en donner lecture à la réunion, la disgrâce, l'emprisonnement et la décapitation du plus jeune des oncles du roi, lord Thomas Seymour.

Celui-ci, devenu duc de Somerset et poursuivi par la haine implacable de Warwick, se crut un moment sauvé à la suite d'une feinte réconciliation avec son ennemi, et surtout après le mariage de sa fille Marguerite avec le fils de Warwick lui-même. Mais malgré les nouveaux liens établis entre les deux familles, les poursuites et les

Digitized by Google

sourdes menées, auxquelles devait succomber le premier, se continuèrent, et Warwick profita du dépérissement rapide du jeune roi pour agir contre son ennemi avec impunité, en se servant du nom du souverain. Victime des intrigues les plus viles, Somerset fut arrêté la nuit et dirigé, sans appareil, vers la tour d'où il ne devait pas cette fois sortir vivant. Warwick se désigna lui-même pour faire partie des vingt-sept pairs dont fut composée la cour martiale. La seule grâce obtenue par le duc de Somerset fut d'échapper à l'*attainder*. On le jugea, mais d'une façon dérisoire, car les jurés avaient été choisis presque tous parmi ses ennemis déclarés. Il eut la tête tranchée à Tower-Hill, le 3 décembre 1551.

Northumberland assista au supplice de son ennemi avec la même impassibilité que Charles d'Anjou à celui de Conradin. En voyant les spectateurs tremper des lambeaux d'étoffe et jusqu'à des voiles de femme dans le sang du supplicié, il ne se doutait pas que le jour viendrait bientôt, où, étant près de subir la peine du talion, les témoins de son acte cruel lui mettraient sous les yeux ces reliques d'une piété vengeresse.

Parmi les leçons de l'histoire, dit en terminant M. d'Argis, je n'en connais guère de plus effrayantes que ces expiations multipliées. Quel drame que cette histoire! Et dire que l'on se met l'esprit à la torture pour remplir les romans de péripéties imaginaires!

La civilisation des Pélasges, par M. Benloew, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

L'auteur s'est efforcé de prouver que la Grèce a été habitée antérieurement aux Grecs par une population qui en différait par la langue, par la religion et par les mœurs. Le peuple, que l'on désignait anciennement par le nom de Pélasges, semble survivre dans les Albanais de nos jours. En effet, une foule de noms de villes, de montagnes, de fleuves de l'ancienne Grèce s'expliquent aisément à l'aide de l'albanais. Des noms semblables se rencontrent dans toute l'étendue de la presqu'île du Balkan, dans l'Asie Mineure, jusqu'à l'Halys, dans le midi de l'Italie et dans la Sicile. On en trouve même dans la Pannonie, les Gaules et jusqu'en Espagne.

M. Benloew a tâché de prouver que ces populations vivaient en même temps sous le régime de la *gynocratie*, et sous des cultes d'un naturalisme tout à fait primitif, où domine le principe de la succession des saisons, du renouvellement et de la perpétuité des espèces.

Digitized by Google

Découverte du Brésil par les Français, par M. Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

Le Brésil fut une des premières régions américaines que fréquentèrent nos compatriotes au XVIe siècle. D'après une tradition, conservée à Dieppe, la côte américaine aurait même été reconnue, dès 1488, par le capitaine Jean Cousin. Il est vrai que cette tradition ne repose sur aucun document authentique, car les archives de Dieppe ont été brûlées lors du bombardement de la place par les Anglais, en 1694; mais de vieilles cartes, la fréquence des voyages entrepris dans cette direction, et surtout la concordance singulière du nom de Pinçon, le lieutenant de Cousin, et de Pinçon le lieutenant de Colomb, semblent prouver la réalité des prétentions dieppoises.

Une question de philologie, par M. Nusbaumer, membre de la Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

La méthode dans l'enseignement des langues étrangères, telle est la question qu'a traitée M. Nusbaumer. Après un coup d'œil jeté sur la méthode actuelle, il indique comme bases de la réforme qu'il désirerait voir introduire dans cet enseignement, la connaissance des mots et les nombreux exercices oraux et écrits. Il conseille de fixer dans la mémoire des élèves les racines de la langue étrangère avec les dérivés et les mots composés qu'ils servent à former. Ce travail peut être rendu attrayant par les exercices qui permettent à l'élève d'utiliser ces mots et lui fournissent l'occasion d'assouplir son esprit au génie de la langue, en même temps que sa langue et ses lèvres s'habituent au langage nouveau, et que ses oreilles se familiarisent avec les sons par lesquels l'étranger se fait comprendre dans l'idiome qu'il parle.

Les mémoires suivants, envoyés au Ministère, n'ont pu être lus faute de temps[1].

1° *Etude sur les sept arts libéraux au moyen âge, en France*, par l'abbé Bulteau;

[1] Soixante-douze mémoires étaient inscrits sur la liste des lectures qui devaient être faites dans la section. Quarante-trois ont été envoyés au Ministère, sur lesquels trente-deux ont été lus; onze autres n'ont pu l'être. Il y en a eu vingt-neuf dont les titres seuls ont été communiqués par leurs auteurs.

Digitized by Google

2° *Les trois pendaisons de Jean Chagrin, ou un conflit de juridiction au XVIe siècle*, par M. A. de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet;

3° *Notice biographique sur Joseph Auzende, botaniste*, par M. Turrel.

4° *Le siége de Cambrai par Louis XIV*, par M. Durieux, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai;

5° *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne*, par M. E. Ernault, membre de la Société de linguistique et de philologie de Paris;

6° *Résumé de la notice historique sur Rhedæ, dans le diocèse d'Alet*, par M. Louis Fédié, président de la Société des arts et sciences de Carcassonne;

7° *Le procès de Phormion, étude sur les mœurs judiciaires d'Athènes*, par M. R. Lallier, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Toulouse;

8° *Des fêtes dans la Charente-Inférieure au XIXe siècle*, par M. Lemarié, membre de la Société linnéenne de Saint-Jean-d'Angely;

9° *Documents inédits relatifs au bombardement d'Alger par Duquesne, 1681-1683*, par M. Octave Teissier, membre non résidant du Comi é des travaux historiques et des Sociétés savantes.

10° *Histoire de Ponthion, commune de Thiéblemont, doyenné de Sermaize*, par M. l'abbé Boitel, membre de la Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de la Marne;

11° *Le Présidial de la Rochelle*, par M. G. Musset, membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET NON RÉSIDANTS DU COMITÉ, DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES.

1877.

COMITÉ.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, président.

1° MEMBRES TITULAIRES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Vice-Président :

M. Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois.

Secrétaire :

M. Hippeau, professeur de faculté honoraire, 97, rue des Sablons (Passy-Paris).

Membres titulaires :

MM.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Digitized by Google

Bellaguet, chef de division honoraire au ministère, 68, rue Bonaparte.

Boislisle (A. de), sous-chef du bureau des archives au Ministère des finances, 18, rue de l'Université.

Chéruel, recteur honoraire, 9, rue de Condé.

Cocheris, inspecteur général de l'enseignement primaire, 10, carrefour de l'Odéon.

Courson (Aurélien de), conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, 18, boulevard des Invalides.

Desjardins (Gustave), chef du bureau des archives au Ministère de l'intérieur, 26, rue de Fleurus.

Desnoyers (Jules), membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Gautier (Léon), professeur à l'École des chartes, 8, rue Vavin.

Geffroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École d'archéologie à Rome, 32, rue du Bac.

Kerdrel (Audren de), sénateur, 22, rue des Réservoirs, à Versailles.

Jourdain, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, 21, rue de Luxembourg.

Laborde (Joseph de), archiviste aux Archives nationales, 3, rue Murillo.

Lalanne (Ludovic), sous-bibliothécaire de l'Institut, 11, rue de Sèvres.

Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 26, rue Monsieur-le-Prince.

Luçay (Le comte H. de), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 90, rue de Varennes.

Marty-Laveaux, ancien secrétaire de l'École des chartes, 2, carrefour de la Croix-Rouge.

Mas Latrie (De), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, 229, boulevard Saint-Germain.

Meyer (Paul), professeur au Collége de France, 59, rue Raynouard (Passy-Paris).

Michelant, conservateur sous-directeur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 11, avenue Trudaine.

Digitized by Google

Mofras (De), sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, 95 *bis*, rue de l'Université.

Passy (Louis), député, 45, rue de Clichy.

Picot (Georges), juge au tribunal de première instance de la Seine, 54, rue Pigalle.

Rendu (Eugène), inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 51, rue de Clichy.

Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, inspecteur général des archives départementales, 8, rue d'Albe.

Servois, préfet de l'Isère, à Grenoble, et à Paris, 128, rue de Morny.

Tardif (Jules), chef de section aux Archives nationales, 28, rue du Cherche-Midi.

Théry, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, 20, rue des Grands-Augustins.

Vuitry (Adolphe), membre de l'Institut, 13, rue de Téhéran.

Wey (Francis), inspecteur général des archives départementales, 57, rue de Mareil, à Saint-Germain-en-Laye.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Renier (Léon), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, conservateur administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

Vice-Président :

M. Quicherat (Jules), directeur de l'École des chartes, 16, rue de Tournon.

Secrétaire :

M. Chabouillet, conservateur sous-directeur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 12, rue Colbert.

Membres titulaires :

MM.

Barbet de Jouy, conservateur au Musée du Louvre, 20, rue de l'Université.

Bardoux, député, 21, boulevard de la Reine, à Versailles.

Digitized by Google

Barthélemy (Édouard de), ancien auditeur au Conseil d'État, 80, rue de l'Université.

Bertrand (Alexandre), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, au château de Saint-Germain.

Bertrand (Gustave), archiviste-paléographe, 30, rue Taitbout.

Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques, 19, rue Hautefeuille.

Cardaillac (Le comte Jacques-Étienne de), membre de l'Institut, 182, rue de l'Université.

Chennevières (Le marquis de), directeur des Beaux-Arts, 64, boulevard Saint-Michel.

Clément de Ris (Le comte), conservateur du musée de Versailles, à Versailles.

Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins, aux Gobelins.

Davanne, président de la Société de photographie de Paris, 82, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Douët d'Arcq, chef de section aux Archives nationales, 32, quai de Béthune.

Dumont (Albert), directeur de l'École d'Athènes à Athènes, et à Paris, 35 *bis*, rue de Fleurus.

Guilhermy (Le baron F. de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, 6, rue d'Alger.

Hamille (Victor), député, directeur honoraire de l'administration des cultes, 3, boulevard du Roi, à Versailles.

Hersart de la Villemarqué (Le vicomte), membre de l'Institut, 99, rue Neuve-des-Petits-Champs, et à Quimperlé (Finistère).

Labarte (Charles-Jules), membre de l'Institut, 2, rue Drouot.

Lacroix (Paul), conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully.

Lasteyrie (Robert de), archiviste aux Archives nationales, 13, rue des Saints-Pères.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

Le Clerc (Le lieutenant-colonel), directeur du Musée d'artillerie, 18, rue Las-Cases.

Lenoir (Albert), membre de l'Institut, secrétaire de l'École des beaux-arts, 14, rue Bonaparte.

Digitized by Google

Martin (Henri), membre de l'Institut, sénateur, 74, rue du Ranelagh.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, 9, place Royale.

Robert (Charles), membre de l'Institut, intendant général inspecteur, 25, boulevard de la Tour-Maubourg.

Sommerard (Du), directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Milne Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, 57, rue Cuvier.

Vice-Présidents :

MM.

Faye, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, 9, avenue de la Muette.

Wurtz, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, 27, rue Saint-Guillaume.

Secrétaire :

M. Blanchard (Émile), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 34, rue de l'Université.

Secrétaires adjoints :

MM.

Darboux, professeur suppléant à la Faculté des sciences de Paris, 36, rue Gay-Lussac.

Cornu, professeur à l'École polytechnique, 28, rue des Écoles.

Membres titulaires :

MM.

Almeida (D'), professeur au Lycée Henri IV, 31, rue Bonaparte.

Bernard (Claude), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 40, rue des Écoles.

Bert (Paul), professeur à la Faculté des sciences de Paris, député, 9, rue Gay-Lussac.

Digitized by Google

Bertrand (Joseph), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 9, rue des Saints-Pères.

Bouchard, agrégé de la Faculté de médecine, 45, rue Laffitte.

Bouley, inspecteur général des Écoles vétérinaires, 81, rue des Saints-Pères.

Boutan, directeur de l'enseignement primaire, 4, rue de l'Odéon.

Brouardel, agrégé de la Faculté de médecine de Paris, 6, rue Bonaparte.

Chatin, membre de l'Institut, directeur de l'École de pharmacie, 129, rue de Rennes.

Chevreul, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier.

Cloëz, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, 9, rue Linnée.

Daubrée, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur de l'École des mines.

Debray, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure, 76, rue d'Assas.

Delesse, ingénieur des mines, 37, rue Madame.

Desains, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 78, rue d'Assas.

Duchartre, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Friedel, professeur à la Faculté des sciences, 60, boulevard Saint-Michel.

Girard (Aimé), professeur au Conservatoire des arts et métiers, 7, rue du Bellay.

Grandidier (Alfred), membre de la Société de géographie, 14, rue de Berry.

Hamy, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, 129, boulevard Saint-Michel.

Haton de la Goupillière, ingénieur en chef des mines, 8, rue Garancière.

Hébert, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris, 10, rue Garancière.

Hervé-Mangon, membre de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 69, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Digitized by Google

Jamin, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris, 24, rue Soufflot.

Le Roy de Méricourt, médecin en chef de la marine, membre de l'Académie de médecine, 5, rue Cambacérès.

Maunoir, secrétaire de la Société de géographie, 14, rue Jacob.

Milne Edwards (Alphonse), professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier.

Mouchez (Le commandant), membre de l'Institut, membre du Bureau des longitudes, 2, rue de Tournon.

Petit, chef de division honoraire au Ministère de l'instruction publique, 16, rue de Condé.

Puiseux, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 81, boulevard Saint-Michel.

Quatrefages de Bréau (De), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Renou, membre de la Société météorologique de France, avenue de la Tourelle et des Sapins au parc Saint-Maur (Seine).

Vaillant, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 9, rue de Médicis.

Wolf, astronome à l'Observatoire de Paris, 95, rue des Feuillantines.

Watteville (Baron O. de), directeur des sciences et lettres, 63, boulevard Malesherbes.

Servaux (E.), sous-directeur, chargé du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, 1, boulevard de Courcelles.

La Villegille (De), membre honoraire de la Société des antiquaires de France, secrétaire du Comité des travaux historiques, à Dangi, par Reuilly (Indre), et à Paris, 7, rue de Beaune.

Hugot (Eugène), secrétaire adjoint du Comité, 17 *bis*, rue Houdon.

2° MEMBRES HONORAIRES DU COMITÉ.

MM.

Bastard (Le comte Auguste de), 95, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Bayle, professeur à l'École des mines, 63, boulevard Saint-Michel.

Cahours, membre de l'Institut, 11, quai Conti.

Crosse, directeur du *Journal de conchyliologie*, 25, rue Tronchet.

Digitized by Google

Decaisne, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 27, rue Cuvier.

Dechambre, docteur en médecine, 91, rue de Lille.

Delafosse, membre de l'Institut, professeur honoraire au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Delpit (Martial), ancien député, 74, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Dumas (Jean-Baptiste), membre de l'Institut, 69, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

Du Mesnil, directeur de l'enseignement supérieur, 28, rue Saint-Georges.

Figuier, agrégé de l'École supérieure de pharmacie, 7, rue Newton.

Guessard, membre de l'Institut, au Mesnil-Durand, par Livarot (Calvados).

Hauréau, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, 87, rue Vieille-du-Temple.

Jurien de la Gravière (Le vice-amiral), membre de l'Institut, 55, rue Bellechasse.

La Tour Dumoulin, ancien député.

Lefèvre-Pontalis (Antonin), ancien député, 37, rue Neuve-des-Mathurins.

Lissajous, recteur de l'Académie de Besançon.

Longpérier (De), membre de l'Institut, 50, rue de Londres.

Louandre (Charles), 62, avenue Bosquet.

Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), 13, rue de l'Ancienne-Comédie.

Mignet, membre de l'Institut, 14, rue d'Aumale.

Naudet, membre de l'Institut, 60, rue de la Victoire.

Nieuwerkerke (Le comte de), membre de l'Institut.

Nisard (Désiré), membre de l'Institut, 12, rue de Tournon.

Paris (Paulin), membre de l'Institut, 82, rue de l'Université.

Pasteur, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 45, rue d'Ulm.

Ramé (Alfred), conseiller à la Cour d'appel de Paris, 62, rue de Provence.

Ravaisson-Mollien (Félix), membre de l'Institut, conservateur des antiques au musée du Louvre, 9, quai Voltaire.

Ravenel, conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, 5, rue de Crussol.

Digitized by Google

Robin (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, 94, boulevard Saint-Germain.

Rouland (Gustave), trésorier-payeur général, à Évreux (Eure).

Saulcy (De), membre de l'Institut, 96, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Serret, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, 36, rue Saint-Martin, à Versailles.

Saussaye (De la), membre de l'Institut, à Troussay, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), et à Paris, 29, rue Saint-Guillaume.

Struve, directeur de l'Observatoire de Pulkowa (Russie).

Tardif (Adolphe), professeur à l'École des chartes, chef de division à l'administration des cultes, 28, rue du Cherche-Midi.

Turgan, ancien directeur du *Moniteur*, 7, boulevard d'Auteuil (Parc des Princes).

Valentin-Smith, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, à Trévoux (Ain).

Ville (Georges), professeur au Muséum d'histoire naturelle, 43 *bis*, rue de Buffon.

Viollet le-Duc, 68, rue Condorcet.

Wailly (Natalis de), membre de l'Institut, 30, rue Raynouard (Passy-Paris).

3° MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

S. Ém. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

MM.

Allmer (Auguste), correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Lyon.

Arbois de Jubainville (H. d'), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, 35, rue Mogador, à Alger.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai (Nord).

Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges.

Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à Amiens.

Germain, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.

Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nimes.

Girardot (Le baron de), ancien secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Guigue, archiviste de la ville, à Lyon.

Hucher (E.), au Mans.

La Borderie (Arthur Le Moyne de), archiviste paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

La Ferrière-Percy (Le comte de), à Ronfeugerai, par Athis (Orne).

Linas (De), membre de l'Académie nationale d'Arras.

Mantellier, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de chambre à la cour d'appel d'Orléans.

Marchegay (Paul), archiviste honoraire de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud (Vendée).

Morand (François), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Redet, ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

Révoil (Henri), architecte diocésain, à Nimes.

Soultrait (Le comte Georges de), trésorier-payeur général de la Haute-Marne, à Chaumont.

Tailliar, président honoraire de la Cour d'appel de Douai (Nord).

Teissier (Octave), ancien archiviste de la ville, à Marseille.

4° CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Affre, archiviste du département de l'Aveyron, à Rodez.

Digitized by Google

Albanès, docteur en théologie, 18, rue des Petites-Maries, à Marseille.

Alart (Julien-Bernard), archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

André (L'abbé), à Vaucluse (Vaucluse).

Arbaumont (Jules d') membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Auber (L'abbé), chanoine à Poitiers.

Aubertin, juge de paix à Châtillon-de-Michaille (Ain).

Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nimes.

Auvergne (L'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché de Grenoble.

Aymard (Auguste), archiviste du département de la Haute-Loire, au Puy.

Backer (De), à Noordpeene, près Cassel (Nord).

Ballereau (Léon), architecte, à Luçon (Vendée).

Barbey, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).

Barbier de Montault (Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.

Barry, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Baudry (L'abbé), curé du Bernard (Vendée).

Baye (Joseph de), à Baye (Marne).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Beaune (Henri), procureur général, à Lyon.

Berthomieu (Léonce), secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Bigarne (Charles), membre de la Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).

Blanc (Edmond), à Vence (Alpes-Maritimes).

Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Boucher de Molandon, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Buhot de Kersers, à Bourges.

Caillemer (E.), doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

Canéto (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Castelnau d'Essenault (De), avocat, au château de Paillet, par Langoiran (Gironde).

Catrin, instituteur primaire, au Nouvion-en-Thiérache (Aisne).

Digitized by Google

Cérès (L'abbé), conservateur du musée archéologique de Rodez.
Cerf (L'abbé), vicaire de la cathédrale de Reims (Marne).
Cessac (P. de), président de la Société des sciences naturelles et historiques, à Guéret.
Charvet, membre de la Société littéraire et scientifique, à Alais (Gard).
Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy.
Chatel, archiviste du département du Calvados, à Caen.
Chaverondier (Auguste), archiviste du département de la Loire, à Saint-Étienne.
Chevalier (L'abbé Casimir), président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
Chevalier (L'abbé Ulysse), membre de la Société d'archéologie de la Drôme, à Romans.
Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Clément-Simon, procureur général, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Combes (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Bordeaux.
Combet, avocat à Userche (Corrèze).
Corblet (L'abbé), directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Versailles, 13, rue Saint-Louis.
Couaraze de Laà, professeur de philosophie au lycée, à Albi.
Dehaisnes (L'abbé), archiviste du département du Nord, à Lille.
Deladreue (L'abbé), curé de Saint-Paul (Oise).
Deloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon.
Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Desjardins (Tony), architecte, à Lyon.
Drouyn (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.
Ducis (L'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie, à Annecy.
Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.
Dupré, bibliothécaire de la ville, à Blois.
Durand (Hippolyte), architecte, à Tarbes.
Durand (Paul), architecte, à Chartres.
Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.

Digitized by Google

Fierville (Charles), proviseur du lycée de Saint-Brieuc.

Finot (Jules), archiviste du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

Fleury (Édouard), secrétaire général de la Société académique de Laon, à Vorges, près Laon.

Fleury (Paul de), archiviste du département de la Charente, à Angoulême.

Flouest (Édouard), procureur général, à Nancy.

Galles (René), intendant militaire, à Rennes.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs, à Besançon.

Germer-Durand fils, architecte à Nimes.

Giraud (L'abbé Magloire), curé de Saint-Cyr (Var).

Godard-Faultrier, avocat, à Angers.

Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne).

Grandmaison (Ch. Loyseau de), archiviste du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Grasset aîné, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Varzy (Nièvre).

Grimot (L'abbé), curé de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Hallégueu, à Châteaulin (Finistère).

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste, à Dieppe (Seine-Inférieure).

Houdoy (Jules), membre de la Commission historique du Nord, à Lille.

Huart, directeur du musée d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Imbert, vice-président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, à Thouars (Deux-Sèvres).

Joly, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

Julliot, président de la Société archéologique de Sens (Yonne).

Kerviler (René), ingénieur ordinaire, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

La Bigue Villeneuve (Paul de), membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.

Lamothe (A. Bessot de), archiviste du département du Gard, à Nimes.

Launay, professeur de dessin au lycée, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Laurent (Paul), professeur de dessin de la ville, à Soissons (Aisne).

Digitized by Google

Lebeurier (L'abbé), archiviste du département de l'Eure, à Évreux.

Le Brun-Dalbanne, conservateur du musée, à Troyes.

Leclercq de la Prairie, membre de la Société archéologique, à Soissons (Aisne).

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Le Héricher (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches (Manche).

Le Men, archiviste du département du Finistère, à Quimper.

Lepage (Henri), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

Le Roy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.

Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest (Finistère).

Lhuillier, chef de bureau à la préfecture, à Melun.

Liénard, membre de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, à Orléans.

Longuemar (Le Touzé de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Luzel, à Plouaret (Côtes-du-Nord).

Macé, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble,

Magen (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.

Magnin (Camille de), pasteur président du consistoire, à Rotterdam (Hollande).

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Marsy (Arthur de), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne (Oise).

Martin-Daussigny, directeur des musées, à Lyon.

Mathon, pharmacien, à Beauvais.

Matton, archiviste du département de l'Aisne, à Laon.

Mellet (Le comte de), à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Merlet (Lucien), archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Mignard, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

Mireur, archiviste du département du Var, à Draguignan.

Molard (Francis), archiviste paléographe, au château de la Croix, près Chambéry.

Digitized by Google

Montégut (De), vice-président du tribunal civil, à Limoges.
Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne.
Mossmann, à Belfort, chez M. Dietrich.
Moutié (Auguste), à Rambouillet (Seine-et-Oise).
Mowat (Robert), chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.
Nicaise (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.
Nozot, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan (Ardennes).
Paillard (Alp.), ancien préfet, au château de Charly, près Mazille (Saône-et-Loire).
Parrot (Armand), à Angers.
Payen, chef de bataillon en retraite, à Sétif (Algérie).
Poquet (L'abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
Port (Célestin), archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.
Poulle (Alexandre), inspecteur des domaines, à Constantine (Algérie).
Pouy (Ferdinand), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
Prost (Bernard), archiviste du département du Jura, à Lons-le-Saunier.
Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.
Quesnet (Édouard), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée, à Chambéry.
Raymond (Paul), secrétaire général de la préfecture des Basses-Pyrénées, à Pau.
Revillout (Charles-Jules), professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.
Revon (Louis), conservateur du musée, à Annecy.
Richard (L'abbé), à Dambelin (Doubs).
Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Richard (Jules), archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.
Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Digitized by Google

Robin (L'abbé), à Digna, près Saint-Amour (Jura).

Rochambeau (De), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme (Loir-et-Cher).

Roschach, archiviste de la ville, à Toulouse.

Rosenzweig, archiviste du département du Morbihan, à Vannes.

Roussel (Le docteur Théophile), ancien député, à Mende.

Saint-Genis (De), conservateur des hypothèques, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Sauvage (L'abbé), à Dieppe (Seine-Inférieure).

Soucaille, professeur de seconde au collége de Béziers (Hérault).

Stoffel, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Dietrich.

Tamizey de Larroque (Jacques-Philippe), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tartière, archiviste du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Terninck, à Boisbernard, près Vimy (Pas-de-Calais).

Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.

Tisserand (L'abbé), aumônier du lycée, à Nice.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar (Drôme).

Van Drival (L'abbé), chanoine titulaire, inspecteur des édifices religieux, à Arras.

Vayssière, archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

Verlaque (L'abbé V.), au Revest, près Toulon (Var).

Verneilh (Le baron Jules de), à Nontron (Dordogne).

Vinay (Henri), président de la Société d'agriculture, arts et commerce du Puy.

5° CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Arbellot (L'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Baux (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

Bouillet, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand.

Broc de Seganges (L. du), conservateur du musée, à Nevers.

Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Clerc (Édouard), président de chambre honoraire à la Cour d'appel, à Besançon.

Digitized by Google

Crozes (Hippolyte), ancien maire, à Albi.

Dareste, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), recteur de l'Académie de Lyon.

Dubosc, archiviste du département de la Manche, à Saint-Lô.

Dussieux, professeur honoraire de l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.

Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens.

Gaultier du Mottay, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, à Plérin, près Saint-Brieuc.

Gourgues (Le vicomte Alexis de), membre du Conseil général de la Dordogne, au château de Lanquais, par Lalinde.

Guerrier de Dumast (Le baron), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.

Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.

Hubert, à Charleville (Ardennes).

Joly-Leterme, architecte, à Saumur (Maine-et-Loire).

Jussieu (De), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Lecointre-Dupont (G.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lhotellerie (De), ancien conservateur du musée de Cherchell, à Alger.

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

Morlet (Le colonel de), à Nancy.

Parseval de Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var).

Rouchier (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers (Ardèche).

Sourdeval (Mourain de), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ ET DES CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES, CLASSÉS PAR DÉPARTEMENTS [1].

1877.

MM.

Ain ..... AUBERTIN, juge de paix, à Châtillon-de-Michaille.

*BAUX (Jules), ancien archiviste du département, à Bourg.

VAYSSIÈRE, archiviste du département, à Bourg.

Aisne..... BARBEY, membre de la Société historique et archéologique, à Château-Thierry.

CATRIN, instituteur primaire, au Nouvion-en-Thiérache.

FLEURY (Édouard), secrétaire général de la Société académique de Laon, à Vorges, près Laon.

GOMART (Charles), à Saint-Quentin.

LAURENT (Paul), professeur de dessin de la ville, à Soissons.

LECLERCQ DE LA PRAIRIE, membre de la Société archéologique, à Soissons.

MATTON, archiviste du département, à Laon.

POQUET (L'abbé), chanoire honoraire, curé de Berry-au-Bac.

Alger..... CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes de l'enseignement supérieur, à Alger; *membre non résidant.*

[1] L'astérisque placé devant les noms indique les correspondants honoraires.

Digitized by Google

Alger..... (Suite.) FÉRAUD, interprète principal de l'armée d'Afrique, à Alger.
*LHOTELLERIE (DE), ancien conservateur du musée de Cherchell, à Alger.

Alpes-Maritimes... TISSERAND (L'abbé), aumônier du lycée, à Nice.
BLANC (Edmond), à Vence.

Ardèche..... *ROUCHIER (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers.

Ardennes..... *HUBERT, à Charleville.
NOZOT, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan.

Aube..... ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Troyes; *membre non résidant.*
LE BRUN-DALBANNE, conservateur du musée, à Troyes.

Aude..... BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique, à Narbonne.

Aveyron..... AFFRE, archiviste du département, à Rodez.
CÉRÈS (L'abbé), conservateur du musée archéologique de Rodez.

Belfort (Adm^on de). MOSSMANN, à Belfort, chez M. Dietrich.
STOFFEL, ancien membre de la Société industrielle de Mulhouse, à Belfort, chez M. Dietrich.

Bouches-du-Rhône. ALBANÈS, docteur en théologie, à Marseille.
BLANCARD, archiviste du département, à Marseille.
CLÉMENT-SIMON, procureur général à Aix.
HUART, directeur du musée d'Arles.
TEISSIER (Octave), ancien archiviste de la ville, à Marseille; *membre non résidant.*

Calvados..... CHATEL, archiviste du département, à Caen.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres de Caen.

Digitized by Google

*Charente ..... Fleury (Paul de), archiviste du départment, à Angoulême.

Charente-Inférieure. Richemond (De), archiviste du département, à la Rochelle.

Cher..... Buhot de Kersers, à Bourges.
Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges; *membre non résidant.*

Constantine ..... Payen, chef de bataillon en retraite, à Sétif.
Poulle (Alexandre), inspecteur des domaines, à Constantine.

Corrèze..... Combet, avocat, à Userche.

Côte-d'Or..... Arbaumont (Jules d'), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Baudot (Henri), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon; *membre non résidant.*
Bigarne (Ch.), membre de la Société d'archéologie de Beaune.
Garnier, archiviste du département, à Dijon.
*Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
Mignard, membre de l'Académie de Dijon.

Côtes-du-Nord .... Fierville, proviseur du lycée de Saint-Brieuc.
*Gaultier du Mottay, membre du Conseil général du département, à Plérin, près Saint-Brieuc.
Luzel, à Plouaret.

Creuse ..... Cessac (P. de), président de la Société des sciences naturelles et historiques, à Guéret.

Dordogne..... *Gourgues (Le vicomte Alexis de), membre du Conseil général du département, au château de Lanquais, par Lalinde.
Verneilh (Le baron Jules de), à Nontron.

Doubs..... Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, à Besançon; *membre non résidant.*

Digitized by Google

Doubs..... (Suite.) *Clerc (Édouard), président de chambre honoraire à la cour d'appel de Besançon.
Gauthier, archiviste du département, à Besançon.
Richard (L'abbé), à Dambelin.

Drôme..... Brun-Durand (Justin), à Crest.
Chevalier (L'abbé Ulysse), membre de la Société archéologique du département, à Romans.
Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimar.

Eure..... Lebeurier (L'abbé), archiviste du département, à Évreux.
*Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay.

Eure-et-Loir..... Durand (Paul), architecte, à Chartres.
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres.

Finistère..... Halléguen, à Châteaulin.
Le Men, archiviste du département, à Quimper.
Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest.

Gard..... Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nimes.
Charvet, membre de la Société littéraire et scientifique, à Alais.
Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nimes; *membre non résidant.*
Germer-Durand, fils, architecte, à Nimes.
Lamothe (A. Bessot de), archiviste du département, à Nimes.
Révoil (Henri), architecte diocésain, à Nimes; *membre non résidant.*

Garonne (Haute-).. Barry, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Toulouse.
Roschach, archiviste de la ville, à Toulouse.

Digitized by Google

Gers..... CANÉTO (L'abbé), vicaire général du diocèse, à Auch.

Gironde..... CASTELNAU D'ESSENAULT (DE), avocat, au château de Paillet, par Langoiran.
COMBES (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux.
DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, à Bordeaux.

Hérault..... GERMAIN, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier; *membre non résidant.*
RÉVILLOUT (Charles-Jules), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
SOUCAILLE, professeur de seconde au collége de Béziers.

Ille-et-Vilaine..... GALLES (René), intendant militaire, à Rennes.
LA BIGUE VILLENEUVE (Paul DE), à Rennes.
LA BORDERIE (Arthur LE MOYNE DE), archiviste paléographe, à Vitré; *membre non résidant.*
MOWAT (Robert), chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.
QUESNET (Édouard), archiviste du département, à Rennes.

Indre-et-Loire..... CHEVALIER (L'abbé Casimir), président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
GRANDMAISON (Ch. LOYSEAU DE), archiviste du département, à Tours.

Isère..... AUVERGNE (L'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché de Grenoble.
MACÉ, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.

Jura..... ROBIN (L'abbé), à Digna, près Saint-Amour.
PROST (Bernard), archiviste du département, à Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Landes..... TARTIÈRE, archiviste du département, à Mont-de-Marsan.

Loir-et-Cher..... DUPRÉ, bibliothécaire de la ville, à Blois.
LAUNAY, professeur de dessin au lycée de Vendôme.
ROCHAMBEAU (DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré, près Vendôme.

Loire..... CHAVERONDIER (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).... AYMARD (Auguste), archiviste du département, au Puy.
CHASSAING (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy.
VINAY (Henri), président de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.... GIRARDOT (Le baron DE), ancien secrétaire général de la préfecture, à Nantes; *membre non résidant.*
KERVILER (René), ingénieur ordinaire, à Saint-Nazaire.

Loiret ..... BOUCHER DE MOLANDON, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
LOISELEUR, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
MANTELLIER, correspondant de l'Institut, président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans; *membre non résidant.*
*MARCHAND, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée.

Lot-et-Garonne.... MAGEN (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
TAMIZEY DE LARROQUE (Jacques-Philippe), correspondant de l'Institut, à Gontaud.
THOLIN, archiviste du département, à Agen.

Lozère..... ROUSSEL (Dr Th.), ancien député, à Mende.

Digitized by Google

Maine-et-Loire .... GODARD-FAULTRIER, avocat, à Angers.
*JOLY-LETERME, architecte, à Saumur.
PARROT (Armand), à Angers.
PORT (Célestin), archiviste du département, à Angers.

Manche ..... *DUBOSC, archiviste du département, à Saint-Lô.
LE HÉRICHER (Édouard), secrétaire honoraire de la Société d'archéologie, à Avranches.

Marne..... BAYE (Joseph DE), à Baye, près Montmort.
CERF (L'abbé), vicaire de la cathédrale de Reims.
MELLET (Le comte DE), à Chaltrait, près Montmort.
MOREL, percepteur, à Châlons-sur-Marne.
NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons.

Marne (Haute-).... SOULTRAIT (Le comte Georges DE), trésorier-payeur général du département, à Chaumont; *membre non résidant.*

Meurthe-et-Moselle. COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy; *membre non résidant.*
FLOUEST (Édouard), procureur général, à Nancy.
*GUERRIER DE DUMAST (Le baron), correspondant de l'Institut, à Nancy.
LEPAGE (Henri), archiviste du département, à Nancy.
*MORLET (Le colonel DE), à Nancy.

Meuse..... LIÉNARD, membre de la Société philomathique, à Verdun.

Morbihan..... ROSENZWEIG, archiviste du département, à Vannes.

Digitized by Google

Nièvre ..... *Broc de Seganges (L. du), conservateur du musée de Nevers.

Grasset, conservateur de la bibliothèque et du musée de Varzy.

Nord ..... Backer (De), à Noordpeene, près Cassel.

Dehaisnes (L'abbé), archiviste du département, à Lille.

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres de Douai; *membre non résidant.*

Houdoy (Jules), à Lille.

Tailliar, président honoraire de la cour d'appel de Douai; *membre non résidant.*

Oise ..... Deladreue (L'abbé), curé de Saint-Paul.

Marsy (Arthur de), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne.

Mathon, pharmacien à Beauvais.

Orne ..... La Ferrière-Percy (Le comte de), à Ronfeugerai, par Athis; *membre non résidant.*

Pas-de-Calais ..... Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

Linas (De), membre de l'Académie d'Arras; *membre non résidant.*

Morand (François), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer; *membre non résidant.*

Richard (Jules), archiviste du département, à Arras.

Terninck, à Boisbernard, près Vimy.

Van Drival (L'abbé), chanoine titulaire, inspecteur des édifices religieux du diocèse, à Arras.

Puy-de-Dôme ..... *Bouillet, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand.

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

Pyrénées (Basses-). Raymond, secrétaire général de la préfecture, à Pau.

*Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

Pyrénées (Hautes-). Durand (Hippolyte), architecte, à Tarbes.

Pyrénées-Orientales. Alart, archiviste du département, à Perpignan.

Rhône..... Allmer (Auguste), associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Lyon; *membre non résidant.*

Beaune (Henri), procureur général, à Lyon.

Caillemer (E.), doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

*Dareste, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie, à Lyon.

Desjardins (Tony), architecte, à Lyon.

Guigue, archiviste de la ville, à Lyon; *membre non résidant.*

Martin-Daussigny, directeur des musées, à Lyon.

Saône (Haute-)... Finot (Jules), archiviste du département, à Vesoul.

Saône-et-Loire.... Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun; *membre non résidant.*

*Canat (Marcel), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.

Chevrier (Jules), membre de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.

*Fouque (Victor), à Chalon-sur-Saône.

Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon.

Paillard (Alp.), ancien préfet, au château de Charly, près Mazille.

*Parseval de Grandmaison (De), membre de la Société d'agriculture, à Mâcon.

Sarthe..... Hucher (E.), au Mans; *membre non résidant.*

Digitized by Google

Savoie..... *Jussieu (De), archiviste du département, à Chambéry.
Molard (Francis), archiviste paléographe, au château de la Croix, près Chambéry.
Rabut (Laurent), professeur de dessin au lycée de Chambéry.

Savoie (Haute-).... Ducis (L'abbé), archiviste du département, à Annecy.
Revon (Louis), conservateur du musée, à Annecy.

Seine-Inférieure... Beaurepaire (Charles Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Rouen; *membre non résidant.*
Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste, à Dieppe.
Sauvage (L'abbé), à Dieppe.

Seine-et-Marne.... Le Roy (Gabriel), archiviste de la ville, à Melun.
Lhuillier, chef de bureau à la préfecture, à Melun.
Saint-Genis (De), conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise..... Corblet (L'abbé), directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Versailles.
*Dussieux, professeur honoraire de l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.
Grimot (L'abbé), curé de l'Isle-Adam.
Moutié (Auguste), à Rambouillet.

Sèvres (Deux-).... Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne.
Imbert, vice-président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, à Thouars.

Somme..... Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département, à Amiens; *membre non résidant.*

Digitized by Google

Somme ..... *Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens.
(Suite.) Pouy (Ferdinand), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn..... Couaraze de Laà, professeur de philosophie au lycée d'Albi.
*Crozes (Hippolyte), ancien maire d'Albi.

Var ..... Giraud (L'abbé Magloire), curé à Saint-Cyr.
*Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin.
Mireur, archiviste du département, à Draguignan.
Verlaque (L'abbé), au Revest, près Toulon.

Vaucluse..... André (L'abbé), à Vaucluse.
Deloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon.
Duhamel, archiviste du département, à Avignon.

Vendée..... Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.
Baudry (L'abbé), curé du Bernard.

Marchegay (Paul), archiviste honoraire de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud (Vendée); *membre non résidant.*
*Sourdeval (Mourain de), membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

Vienne..... Auber (L'abbé), à Poitiers.
Barbier de Montault (L'abbé Xavier), chanoine d'Anagni, à Poitiers.
*Lecointre-Dupont (G.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Digitized by Google

Vienne..... (Suite.) LONGUEMAR (LE TOUZÉ DE), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

REDET, ancien archiviste du département, à Poitiers.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Vienne (Haute-)... *ARBELLOT (L'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

MONTÉGUT (DE), vice-président du tribunal civil, à Limoges.

Yonne ..... JULIOT, président de la Société archéologique de Sens.

QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.

Hollande ..... MAGNIN (Camille DE), à Rotterdam.

Cette liste des Correspondants du ministère a été arrêtée le 30 juillet 1877.

Digitized by Google

INSTRUCTIONS

AUX CORRESPONDANTS POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Paris, le 6 janvier 1869.

Monsieur,

La liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques a été récemment revisée et complétée. Je crois le moment opportun pour vous adresser quelques instructions précises, que je recommande à toute votre attention.

Créé en 1834, réorganisé en 1852, puis en 1858, le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes vient de parcourir une période de dix années, qui n'a pas été sans profit pour l'étude de l'histoire et des antiquités de notre pays. C'est au savoir et au zèle de ses correspondants que sont dus, pour une notable part, les résultats obtenus. Il importe que cette utile coopération ne se ralentisse pas, et que, toujours aussi active, éclairée d'ailleurs par l'expérience du passé, elle continue à produire tous les fruits qu'on doit en attendre.

Le titre de correspondant qui vous a été conféré vous impose des obligations que j'hésiterais à vous rappeler, si je ne les regardais comme très-sérieuses. La première, la plus essentielle, c'est d'entretenir des rapports avec le Comité. Ceux qui, dans l'espace de deux ans, n'auraient adressé aucune communication, auraient rompu eux-mêmes le lien par lequel mon administration avait espéré se les attacher d'une manière durable. Dès l'année 1841, le Comité exprimait l'avis qu'ils devaient être considérés comme démissionnaires. Quelque rigoureuse que cette règle puisse paraître, je suis dans l'intention de ne pas m'en écarter à l'avenir.

Mais les envois que le Comité réclame de ses collaborateurs sont des envois faits avec discernement, qui profitent aux études historiques et archéologiques par l'indication de quelque fait ou de

Digitized by Google

quelque document nouveau. Il faut savoir choisir parmi les matériaux que le hasard ou des recherches suivies avec patience ont permis de rassembler. Tous n'offrent pas le même intérêt, et la plupart ne sauraient faire l'objet d'une communication vraiment instructive. Des envois qui se réfèrent exclusivement à des points déjà connus sont, pour celui qui les adresse, comme pour les membres du Comité qui les examinent, l'occasion d'un travail aussi fastidieux qu'inutile.

Afin de vous faciliter le concours que j'attends de vous et de le rendre en même temps plus fructueux, je résumerai en peu de mots les points sur lesquels vos études me paraîtraient pouvoir se porter le plus utilement.

Je distinguerai les études de philologie et d'histoire, et les études d'archéologie.

Aux correspondants de la section de philologie et d'histoire j'adresse les recommandations suivantes :

Collaborer aux publications dirigées par le Comité, soit en envoyant les pièces qui sont de nature à entrer dans les ouvrages confiés à différents éditeurs (comme les documents sur les États généraux du règne de Philippe le Bel[1], la correspondance de Catherine de Médicis, celle de Henri IV, celle de Mazarin, etc.), soit en s'associant plus ou moins directement à des travaux qui, pour être convenablement exécutés, demandent le concours des hommes zélés et instruits de chaque département, comme les dictionnaires topographiques, dont huit volumes[2] ont déjà vu le jour, ou bien encore les recherches sur les anciens patois, les dictons et les traditions locales, dont le Comité devra bientôt s'occuper d'une manière toute spéciale.

Indiquer les manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de la France qui n'auraient pas encore été signalés, ou dont il n'y aurait que des notices insuffisantes dans les catalogues, les inventaires ou les rapports précédemment publiés.

[1] Le Comité n'a pas abandonné le projet de publier une collection des actes des États généraux, du XIVe au XVIIe siècle. Il est donc utile de signaler toutes les pièces qui peuvent rentrer dans cette collection, telles que procès-verbaux d'élection, cahiers de doléances, procès-verbaux des délibérations, etc.

[2] Depuis 1869, six nouveaux dictionnaires ont été publiés. Quatre autres sont sous presse (Calvados, Eure, Marne et Mayenne). — La collection des Répertoires archéologiques se compose aujourd'hui de sept volumes. (Décembre 1877.)

Digitized by Google

Accorder une attention toute particulière aux chroniques, aux vies de saints, aux cartulaires, aux obituaires, aux pouillés et aux recueils de correspondances.

Signaler, au fur et à mesure qu'elles ont lieu, les acquisitions de manuscrits et de documents divers, faites pour les bibliothèques et les dépôts d'archives.

Explorer les collections particulières, dont le contenu est moins bien connu que celui des collections publiques.

Recueillir les pièces qui peuvent le plus servir au progrès des tudes historiques et philologiques. Tels sont : les textes à l'aide desquels on peut compléter ou rectifier les listes et séries contenues dans le *Gallia christiana*, l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* — les textes d'après lesquels peut être déterminé le commencement de l'année au moyen âge dans chacune de nos anciennes provinces; — les actes relatifs au servage, aux affranchissements et en général à la condition des personnes; — les actes qui se rapportent à l'origine ou aux modifications des institutions ecclésiastiques, administratives et judiciaires, à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe le Bel; — les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIVe siècle inclusivement; — les documents relatifs à la tenue des États généraux : procès-verbaux d'élections, cahiers de bailliages, doléances particulières, etc.; — les textes qui peuvent éclaircir la chronologie, encore si confuse, de la guerre de Cent ans; — les documents relatifs soit à la fondation des écoles, à la formation et à la dispersion des anciennes bibliothèques, à l'introduction de l'imprimerie dans chaque province, soit au prix des marchandises et au taux des salaires, avec l'indication des sources et, autant qu'il sera possible, avec la comparaison des prix anciens et des prix actuels; — les textes dans lesquels se rencontrent des mots qui manquent à la dernière édition du Glossaire de Du Cange ou qui n'y sont pas bien expliqués; — les plus anciennes chartes françaises de chaque région ;— enfin les pièces dans lesquelles figurent nos grands écrivains du XVIe et du XVIIe siècle. On sait combien sont rares les données positives sur la vie de la plupart d'entre eux : il reste encore beaucoup de découvertes à faire à ce sujet, en comparant les

Digitized by Google

minutes des notaires et les anciens registres de l'état civil déposés dans les mairies ou aux greffes des tribunaux.

Examiner soigneusement les gardes des manuscrits et les feuillets d'anciens manuscrits, qui ont été souvent employés pour servir de couvertures à des registres modernes.

Apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les transcriptions. Souvent le Comité a regretté de ne pouvoir utiliser des communications importantes faites par des correspondants dont les copies paraissaient faites avec négligence. Pour prévenir cet inconvénient, il suffira le plus souvent, quand un passage présentera une difficulté, de figurer les mots tels qu'ils sont dans le texte original, sans essayer de remplir les abréviations. Cette précaution est surtout nécessaire pour les anciens textes en langue vulgaire. Il serait même à désirer que les correspondants qui enverront des chartes françaises du XIIIe siècle, copiées d'après les originaux, s'astreignissent à transcrire ces pièces lettre pour lettre, sans compléter les mots abrégés.

Il serait bon de joindre aux pièces communiquées de courtes notes pour indiquer exactement le nom actuel et la situation des lieux mentionnés dans les textes anciens.

Avant de copier une pièce, il faut s'assurer, autant que possible, si elle n'a pas été déjà imprimée. Cette vérification doit surtout porter sur les publications locales et récentes dont l'usage est familier aux correspondants de chaque province. Il importe de rappeler que l'indication des actes antérieurs à l'année 1302, qui ont été imprimés dans différents ouvrages du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle, se trouve dans la Table chronologique de Bréquigny, dont les sept premiers volumes sont publiés. Il existe, en outre, des tables spéciales pour les actes émanés de certains dignitaires ou relatifs à certains pays. La plus importante est intitulée : *Regesta pontificum Romanorum*. L'auteur, M. Philippe Jaffé, y a réuni et classé chronologiquement toutes les bulles et lettres des papes antérieures à l'année 1198[1]. Pour les chroniques, on trouvera des renseignements analogues dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, et dans le récent ouvrage publié par M. Potthast sous le titre de *Bibliotheca medii ævi*.

[1] Une continuation des Tables de Jaffé, pour la période comprise entre les années 1198 et 1304, a été entreprise par Potthast et est en cours de publication. Les livraisons parues atteignent l'année 1291.

Digitized by Google

Quand on n'aura pas le moyen de vérifier si une pièce est vraiment inédite, et que cette pièce aura une certaine étendue, on pourra d'abord se borner à en envoyer une analyse avec la copie textuelle de la date. Le Comité, d'après cette indication, décidera s'il y a lieu d'en demander une transcription complète.

Le Comité a parfois regretté l'habitude où sont quelques correspondants de transmettre successivement différentes pièces relatives à un même sujet. L'intérêt de ces pièces est bien mieux saisi quand elles sont groupées les unes à côté des autres. Un texte insignifiant par lui-même prend souvent une grande valeur quand il est rapproché d'un second texte qui vient l'éclaircir et le compléter. Les correspondants doivent donc réunir en un seul envoi tous les documents qu'ils ont découverts sur une question déterminée et qu'ils se proposent d'adresser au Comité.

Parmi les recommandations qui précèdent, plusieurs intéressent également la section de philologie et d'histoire et la section d'archéologie; mais aux correspondants de cette dernière section en particulier je dois donner quelques instructions spéciales.

Je leur signalerai, en premier lieu, trois ouvrages qui sont en cours de publication, et pour lesquels leur coopération peut être d'une grande utilité : ce sont les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et les *Inscriptions romaines de la Gaule*, par M. Léon Renier; le *Recueil des inscriptions de la France du ve au XVIIIe siècle*, par M. de Guilhermy.

En ce qui touche, en général, les travaux d'épigraphie, je ne puis que me référer aux recommandations données par un de mes prédécesseurs : Recueillir toutes les inscriptions qui pourront être découvertes; adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription; y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin. Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient pas être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres et tous les traits de l'original[1]. A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne par ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations sans compléter les mots ni les syllabes, figurer les sigles et les monogrammes,

[1] Nous donnons plus loin, pages 552 et suivantes, les procédés de moulage de M. Lottin de Laval.

Digitized by Google

ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer. Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement. Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée, les dimensions en mètres et subdivisions, la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique. Transmettre les indications les plus circonstanciées sur le lieu où se trouve l'inscription, sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris, sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie; rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement.

A l'égard des monuments, quel que soit leur âge, vous avez, selon les circonstances, une tâche aussi variée que délicate. Il vous appartient de rechercher et de faire connaître au Comité les pierres, roches et souterrains consacrés par les superstitions populaires ou par de vieilles traditions; les anciennes sépultures, les chaussées auxquelles se rattachent des noms historiques, comme ceux de César et de Brunehaut; les monuments religieux, églises, chapelles, oratoires; tous les objets qui peuvent nous éclairer sur la marche des arts et de la civilisation, monnaies, poids et médailles, poteries, coins ou hachettes en pierre ou en métal, armes de guerre, vêtements sacerdotaux, crosses, calices, ostensoirs, châsses, meubles, peintures et vitraux, etc. Dans les catalogues des monnaies romaines découvertes accidentellement ou à la suite de fouilles, il sera inutile de décrire chacune des pièces trouvées, à moins qu'elles ne soient inédites. On pourrait indiquer les pièces connues par une simple référence aux deux grands ouvrages de M. H. Cohen, intitulés, l'un : *Description générale des monnaies de la république romaine, communément appelées médailles consulaires;* l'autre : *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.*

Chaque nature d'objet exigerait des développements dans lesquels je n'ai pas l'intention d'entrer, et que votre expérience personnelle ainsi que les instructions de mes prédécesseurs peuvent suppléer. Je me bornerai à vous dire que, malgré l'importance que peuvent offrir les fouilles entreprises journellement sur différents points du territoire, les débris du passé qu'elles mettent en lumière ne sont pas les seuls objets dignes de votre attention. Le sol de la France est

Digitized by Google

couvert de monuments que, par l'habitude de les voir, on néglige quelquefois d'étudier, mais qui fourniraient la matière des travaux les plus utiles et les plus curieux. Il reste à écrire pour chaque province une histoire de l'architecture locale, dont il appartient aux correspondants du Ministère de recueillir les éléments. Vous connaissez toute l'importance qui s'attache aux comptes de dépenses, marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce qu'ils nous initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit enfin parce qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée jusqu'au simple tailleur de pierre qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneusement dans les archives locales et dans les bibliothèques les documents de ce genre. La communication en sera toujours accueillie avec intérêt par la section d'archéologie. Je vous recommande aussi de recueillir tout ce qui est relatif aux anciens artistes, tout ce qui peut servir soit à reconstituer leur biographie, en général peu connue, soit à bien apprécier leur méthode.

En ce qui concerne la musique, on rencontre dans les bibliothèques des manuscrits qui renferment des traités plus ou moins complets ou de simples fragments de musique en ancienne notation. Les manuscrits doivent être signalés, et, pour en faire apprécier la valeur, la description qui en sera donnée devra être accompagnée d'extraits. Quant aux fragments, il sera indispensable d'adresser des *fac-simile*, soit que la notation se montre sous la forme de *neumes*, comme cela a lieu du VIIe au Xe siècle, soit qu'elle présente des notes carrées ou en losanges, placées sur des lignes de nombre variable. La plus rigoureuse exactitude est recommandée dans les copies. En effet, l'absence d'un *point*, la position mal observée de la *queue* d'une note, suffisent pour rendre impossible la traduction de tout un morceau. J'appelle aussi votre attention sur les airs des anciens chants populaires de la France.

Je compléterai ces instructions relatives aux objets de vos études et à la nature des communications que le Comité attend de vous, par quelques avis sur la forme même de ces communications.

Les travaux historiques et archéologiques du Comité étant répartis entre deux sections, il est préférable que chaque envoi fait au Comité ne comprenne que des matières s'adressant à une même section.

Digitized by Google

Les communications touchant à des matières différentes entraînent souvent de la confusion, des erreurs, et pour le moins des retards fâcheux. Ces inconvénients seront facilement évités par la mesure d'ordre que je vous recommande.

Il importe aussi d'indiquer la provenance de tous les documents, de les dater et de les signer, principalement les dessins, les copies d'inscription et les estampages [1].

Quant aux ouvrages dont il est fait hommage au Ministère, il ne sera accusé réception que de ceux qui seront accompagnés d'une lettre d'envoi.

Telles sont, Monsieur, les instructions que je confie à votre zèle et à votre expérience. J'ai l'espoir qu'elles contribueront à la bonne direction des études d'histoire et d'archéologie, ces nobles et intéressantes études, auxquelles vous avez jusqu'ici consacré utilement vos loisirs, et dont le progrès ne m'est pas moins cher qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

V. DURUY.

[1] Tout envoi doit être adressé directement au Ministre.

Digitized by Google

PROCÉDÉ DE MOULAGE

DE

M. LOTTIN DE LAVAL.

PREMIÈRE OPÉRATION.

Moulage d'un bas-relief en marbre, pierre, bois, plâtre ou albâtre.

Si l'objet à mouler se trouve exposé à l'air ou au soleil, avant de procéder à l'opération, il faut le mouiller à grande eau, puis on prend du papier connu dans le commerce sous le nom de *gris bulle, couronne bulle* ou *carré bulle,* que l'on macule fortement (chose très-essentielle). On en superpose huit ou dix feuilles dans une large terrine ou un plat de fer-blanc (vase indispensable à tout voyageur); après trente secondes, on retire la feuille de dessous pour l'appliquer sur le bas-relief à la partie la plus saillante; on l'étend dans toute sa longueur, avec le moins de plis possible, et l'on tamponne légèrement avec un gros pinceau de badigeonneur. Cette opération doit être continuée sur toute la surface du bas-relief, en ayant soin de superposer les feuilles l'une sur l'autre, de façon que la feuille dernière ne couvre que les deux tiers de la première. Lorsque le bas-relief se trouve recouvert de deux feuilles de papier bulle sur toute sa surface, on tamponne de nouveau avec le gros pinceau ou une brosse molle; des déchirures ont lieu, particulièrement si ce sont de grandes figures ou des objets d'un haut relief, mais ce n'est d'aucune importance; on doit alors couvrir chaque déchirure avec du même papier collé, plié en double ou en triple, puis on prend de la pâte de papier (celle qu'on vend dans tous les bazars d'Afrique ou d'Asie est excellente) que l'on déchire par carrés de 20 centimètres (6 à 8 pouces); on la plonge en double dans la terrine. Cette pâte absorbe beaucoup d'eau, et on l'applique rapidement sur toute la superficie du bas-relief, puis avec une large brosse de sanglier on frappe vigoureusement. Cette pâte de papier devient alors liquide et visqueuse comme une terre à potier. Si la brosse découvre les parties les plus saillantes du bas-relief, il faut les recouvrir de papier collé, de pâte, et tamponner avec précaution; s'il se trouve des *creux* ou des *dessous* dans le bas-relief, appliquez-y hardiment de la pâte, et, avec des ébauchoirs à modeler, poussez-la dans tous les creux, puis, avec les doigts, pétrissez fortement vos contours. Quand ce travail préparatoire est fini, faites sur toute la surface de votre

Digitized by Google

bas-relief un vigoureuse aspersion d'eau, évitant toutefois d'en introduire par le haut entre le marbre et la pâte, ce qui la ferait se détacher, puis prenez de la colle de farine très-cuite délayée avec de l'eau saturée d'alun, mêlez-y un peu de blanc d'Espagne, et, avec une large queue de morue, enduisez tout votre bas-relief de ce mastic; appliquez ensuite par-dessus une couche générale d'une feuille de papier bulle, et avec la brosse dure tamponnez fortement le bas-relief.

Cette opération terminée, couvrez votre bas-relief d'un enduit de gélatine de pieds de mouton, de gazelle, de chevreau ou de colle de Givet commune très-chaude. Cette gélatine est facile à faire, même dans les déserts, puisque ces animaux sont la seule nourriture des voyageurs. Puis vous appliquez une nouvelle couche de papier bulle, vous tamponnez en ayant bien soin de ne laisser aucune partie du bas-relief à nu, vous collez ensuite les bords de votre enduit sur la pierre ou le marbre avec de la colle de pâte, afin que, si une partie séchait avant l'autre, le vent ne détachât pas le bon creux, et l'opération sera terminée.

DEUXIÈME OPÉRATION.

Travail pour mettre les creux à l'abri de l'humidité.

Lorsque les moules sont *bien secs*, on les détache avec précaution; s'il y a encore de l'humidité dans les épaisseurs, on les met sécher à l'ombre, puis on fait fondre du suif de mouton ou de chameau, ou, à défaut, on prend de l'huile de sésame (kongit, rââu kongit, iack, iack-kongit, zeitoun-kongit), que j'ai trouvée dans toute la Perse, la Russie asiatique, les Indes, l'Arabie, la Turquie et l'Égypte; on enduit légèrement les moules avec ces matières, et on les expose ensuite à un soleil ardent, qui fait pénétrer les corps gras dans les bons creux et les met ensuite à l'abri de la pluie, de la neige et de l'humidité.

TROISIÈME OPÉRATION.

Pour rendre les plus grands bas-reliefs transportables.

Il est bon de n'avoir en voyage que des caisses qui n'excèdent pas 5 pieds de longueur sur une largeur de 60 à 66 centimètres, et une épaisseur de 60. L'unique caisse qui m'a servi à transporter tant de bas-reliefs du fond de l'Asie n'avait pas même cette dimension.

Pour les grandes inscriptions de Persépolis, je les scindai par bandes de la largeur de ma caisse, ayant soin de couper avec de forts ciseaux dans une des raies interlinéaires, toutefois après les avoir numérotées et mis des points de repère. Quand on veut couler en plâtre, on les rapproche, et cela forme une couture à peine sensible, qu'il est très-aisé de faire disparaître en passant le doigt dessus après le moulage.

Digitized by Google

Pour les grands bas-reliefs ou les figures colossales, on procède de même, en agissant avec intelligence; il est toujours facile ou de placer la couture dans les plis ou sur le fond, les parties diverses du bon creux se rapprochant au moulage avec la plus grande facilité.

QUATRIÈME OPÉRATION.

Cuisson du bon creux.

Une opération de la plus haute importance est celle de la cuisson du moule, en ce qu'elle peut entraîner la perte de bons creux fort précieux. Les voyageurs n'auront pas besoin de l'essayer en route, puisque c'est seulement à Paris qu'on devra couler en plâtre. Quoi qu'il en soit, voici la description de l'opération qui donne aux bons creux si légers une grande force, et qui m'a permis de tirer de nombreuses épreuves dans mes moules, ce qui semblait inexplicable même aux plus habiles praticiens.

Je place mes bons creux en face d'une cheminée dans laquelle brûle un feu très-vif; puis, quand le moule est brûlant, je l'enduis à l'intérieur d'une mixtion composée d'huile de lin cuite avec de la litharge, de la cire jaune et de l'essence de térébenthine, après quoi je place les creux dans un four chauffé à 80 ou 100 degrés, où ils restent une demi-heure; après cette opération, quand on veut mouler, on n'a plus qu'à les enduire légèrement d'huile de lin et à jeter son plâtre dedans.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

Pour la colle de pâte :

Par litre de farine, alun de roche, demi-hectogramme;

Pour l'huile composée, destinée à préparer la cuisson des moules et leur imperméabilité : .

Par kilogramme, huile grasse de bonne qualité,

3 onces cire jaune,

2 onces essence de térébenthine.

Faire fondre la cire jaune dans une petite quantité d'huile grasse et y ajouter l'essence de térébenthine pour clarifier le liniment, puis verser dessus le reste du kilogramme d'huile grasse, qu'on emploiera de préférence à chaud.

Moulage d'une inscription de 1/4 de centimètre à 1 centimètre 1/4 de creux. Procédés perfectionnés.

Étendez sur la surface de la pierre du papier mouillé, collé légèrement, connu sous le nom de *carré bulle, couronne bulle* ou *gris bulle.* Frappez fortement avec une brosse de sanglier les trois premières couches, puis

Digitized by Google

étendez de la colle de farine, recouvrez le tout d'une nouvelle couche de papier, et laissez sécher.

Moulage des figures d'un relief de 1 centimètre à 10 centimètres.

Pour la cuisson et l'imperméabilité, voir la description du procédé.

Étendez sur le bas-relief du papier mouillé, comme pour les inscriptions, quatre couches successives, puis étendez une couche de colle de farine, que vous recouvrirez de pâte de papier; tamponnez fortement de la pâte de papier dans le creux, et n'épargnez pas les couches de papier sur les parties les plus saillantes. Quand vous aurez frappé vigoureusement avec la brosse et pétri les contours avec les doigts et les ébauchoirs, étendez une couche de colle forte (4 onces par 1/2 pinte d'eau), employez-la bouillante, afin qu'elle pénètre votre pâte, puis recouvrez cette gélatine d'une couche de papier bulle.

Note additionnelle.

Quand il ne s'agira que d'un relief de 1 à 3 centimètres, soit pour des inscriptions, soit pour des sculptures, on peut supprimer le blanc de Bougival et le four pour la cuisson des moules; le feu d'une grande cheminée suffira. Pour les sculptures d'un haut relief, se reporter au *Manuel complet de lottinoplastie* (Paris, 1857, 1 vol. in-18).

On connaît enfin l'origine du meilleur papier à mouler, qui a une grande importance. Le *kiaat frangui* des Turks, le *waraq-fransiz* des Arabes, que l'on trouve parfois dans l'Asie Mineure, l'Asie moyenne, et abondamment au bazar des parfums du Caire, ce papier grossier vient d'Espagne, probablement de Valence, car les Valenciens en emploient de grandes quantités pour emballer leurs oranges.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

CORRESPONDANT AVEC LE MINISTÈRE.

1877.

Ain.

*Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, à Bourg, fondée en 1783, autorisée le 31 mai de la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 octobre 1829; a publié 60 volumes in-8°, sous le titre de *Journal d'Agriculture* et 9 volumes d'Annales, également in-8°.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg, fondée et autorisée en janvier 1872; publie un recueil mensuel sous le titre de *Revue*, formant aujourd'hui 5 volumes in-8°.

Aisne.

Société académique de Laon, fondée le 30 décembre 1850, autorisée le 17 mars 1851; a publié, depuis 1852, 21 volumes in-8° de Bulletins et 3 ouvrages: *Histoire de la Ligue dans le Laonnois*, 1 volume in-8° (1869); *Élections aux États généraux de 1789*, 1 volume in-8° (1872); *Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Laon* (1875).

*Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825, autorisée le 13 avril 1827 et *reconnue par ordonnance royale du 15 août 1831;* a publié 29 volumes in-8° de Mémoires en trois séries et 7 volumes des Annales agricoles de l'Aisne.

* L'astérisque indique que la Société est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Digitized by Google

* Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1868 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 23 novembre 1876; a publié 15 volumes in-8° de Bulletins.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, fondée en 1846, autorisée le 23 janvier 1847; a publié 26 volumes in-8° de Bulletins, et séparément le *Rituel de Nivelon*, in-4°; le *Journal de Dom Lépaulard, religieux de Saint-Crépin-le-Grand*; les *Siéges de Soissons en 1814*, in-8°; le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger*, in-4°; les *Cahiers du clergé et du tiers état et du bailliage de Soissons*, in-8°, et *Mémoires de l'abbé Troizet, pendant l'émigration*, in-8°.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée le 9 septembre 1864, autorisée le 17 mars 1868; a publié 13 fascicules ou volumes in-8° d'Annales.

Société archéologique de Vervins, fondée le 24 novembre 1872 et autorisée par le préfet le 17 janvier 1873; a publié 4 volumes in-4° de Bulletins, sous le titre de *La Thiérache*.

Alger.

Société historique algérienne, à Alger, fondée en 1856, autorisée la même année par le gouverneur général de l'Algérie; a publié 21 volumes in-8° sous le titre de *Revue africaine*.

Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger, fondée le 12 décembre 1863; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins, fondée en 1845, autorisée le 27 janvier 1846; a publié 14 volumes in-8° de Bulletins, et séparément : *Cartulaire de la Chapelle-Aude; Leçons sur les lois et les effets du mouvement; Étude sur la chronologie des sires de Bourbon; P. Péron, sa vie et ses découvertes*, et *Flore du département de l'Allier*.

Société des sciences médicales de Gannat, fondée et autorisée en 1845; publie chaque année le Compte rendu de ses travaux, formant aujourd'hui 30 volumes.

Digitized by Google

Alpes (Basses-).

. . . . . .

Alpes (Hautes-).

. . . . . .

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice, fondée le 22 octobre 1861 et autorisée le 27 novembre 1862; a publié 1 volume d'Annales, 3 Annuaires in-8°, et séparément, *La Vida de sant Honorat* (1875) et le *Martyre de sainte Agnès* (1877), manuscrits du XIIIe siècle.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, fondée en 1867 et autorisée le 29 février 1868; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires.

Ardèche.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas, fondée en 1861; a publié 10 volumes in-8° de Bulletins.

Société historique et archéologique du canton des Vans, fondée le 21 février 1875.

Ardennes.

. . . . . .

Ariége.

. . . . . .

Aube.

*Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes, fondée le 19 juin 1798, autorisée en 1805 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 février 1853; a publié un Journal de 1798 à 1800, 40 volumes in-8° de Mémoires, en 3 séries, et un ouvrage à part: *Documents relatifs à la Champagne*, 1 volume (*sous presse*).

Aude.

Société des arts et sciences de Carcassonne, fondée en 1836 et autorisée la même année; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires.

Digitized by Google

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, fondée en 1833 et autorisée la même année; a publié 1 volume in-8° de Mémoires. Elle prépare le Catalogue du Musée de Narbonne.

Aveyron.

* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez, fondée le 3 décembre 1836 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 27 août 1857; a publié 10 volumes in-8° de Mémoires, 10 volumes de Recueils de procès-verbaux, 4 volumes de Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, 1 volume de *Biographies aveyronnaises*, 1 volume intitulé : *Ordres équestres*, et les tables générales des publications de la Société depuis son origine jusqu'en 1876.

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'émulation, à Belfort, fondée le 10 mars 1872 et autorisée par l'administrateur le 25 mars de la même année; a publié 3 volumes in-8° de Bulletins.

Bouches-du-Rhône.

* Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, fondée en 1726 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par lettres patentes de 1726 à 1766; a publié, depuis 1804, 22 volumes in-8° de Mémoires, 45 volumes de Recueils et l'Histoire de l'Académie en 3 volumes.

* Société de statistique de Marseille, fondée en 1827 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 mars 1832; a publié 40 volumes in-8°, dont 3 d'Annales et 37 de Répertoire des travaux avec planches.

Société scientifique industrielle de Marseille, fondée en 1871; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins trimestriels, et séparément, *Étude sur l'aménagement des ports de commerce* (1875).

Société médico-chirurgicale des hôpitaux de Marseille, fondée en 1872; a publié des Comptes rendus et documents statistiques dans le *Marseille médical*.

Société de géographie de Marseille, fondée en 1876; publie, depuis janvier 1877, un Bulletin mensuel.

Digitized by Google

*Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille, fondé le 20 juillet 1843, autorisé le 18 mars 1845 et *reconnu comme établissement d'utilité publique* le 31 mars 1859 ; a publié 16 volumes in-8° sous le titre d'*Actes du Comité médical.*

*Société de médecine de Marseille, fondée en 1800 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 18 janvier 1818 ; a publié 62 volumes sous les titres d'*Observateur des sciences médicales*, de *Recueil*, de *Bulletin* et de *Marseille médical;* enfin 67 Procès-verbaux de séances publiques et Rapports.

Société historique de Provence, à Aix, fondée en 1863 ; a publié 2 volumes de Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la Ligue et à l'histoire de la Fronde en Provence.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, fondée en 1808 et constituée officiellement en 1829 ; a publié 10 volumes in-8° de Mémoires et donne chaque année le Procès-verbal de ses séances.

Commission archéologique d'Arles, fondée en 1832; a publié plusieurs volumes in-8° relatifs à l'histoire locale.

Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille, fondée en 1851.

Société des amis des arts, à Marseille, fondée le 3 septembre 1867; a publié 5 Rapports annuels, 7 Catalogues artistiques, et *le Chichois*, poëme provençal de G. Bénédit.

Société d'étude des sciences naturelles de Marseille, fondée en 1876.

Calvados.

*Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, fondée en 1652, autorisée en 1705 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 août 1853; a publié 35 volumes de Mémoires, et séparément : *Histoire du parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1859, jusqu'à son retour à Rouen, en avril 1594* ; *Choix des œuvres de Moisant de Brieux; Journal d'un ministre, œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville.*

Digitized by Google

* Société d'agriculture et de commerce de Caen, fondée en 1762, réorganisée en 1801 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 18 juillet 1854; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires et 20 volumes in-8° de Bulletins.

* Société des antiquaires de Normandie, à Caen, fondée en septembre 1823, autorisée le 24 janvier 1824 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 février 1855; a publié 29 volumes de Mémoires dont 10 in-8° avec 8 atlas et 19 in-4° avec planches, enfin 8 volumes in-8° de Bulletins.

* Société linnéenne de Normandie, à Caen, fondée en mai 1823 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 avril 1863; a publié 40 volumes, dont 16 de Mémoires, 20 de Bulletins et 4 de séances publiques. On lui doit aussi une Carte géologique du Calvados.

Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, à Caen, fondée en 1831 et autorisée en 1837; a publié 43 volumes in-8°, sous le titre d'*Annuaires*, et 1 volume de Tables.

Société des beaux-arts à Caen, fondée le 10 mars 1855; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins.

Société de médecine de Caen et du Calvados, fondée le 27 brumaire an VII, sous le titre de Conseil de santé, appelée, le 25 nivôse an XI, Société de médecine de Caen; depuis le 7 septembre 1875 elle a pris le nom qu'elle porte aujourd'hui. Elle a publié des Bulletins, des Miscellanées, et depuis 1876 elle fait paraître un journal mensuel : *L'Année médicale.*

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, fondée et autorisée en 1841; a publié 8 volumes in-8° de Mémoires et des Bulletins.

Société d'émulation de Lisieux, fondée et autorisée en 1835; publie un Bulletin annuel de ses concours.

* Société d'agriculture, des arts, sciences et belles-lettres de l'arrondissement de Pont-l'Évêque, fondée le 20 juin 1845, autorisée le 23 mars 1846 et *reconnue comme établissement d'utilité publique.*

Digitized by Google

Société viroise d'émulation pour le développement des belles-lettres, sciences et arts de l'industrie, fondée et autorisée en 1866; a publié 1 volume de Mémoires.

* Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen, fondée en 1834 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 août 1871; a publié 43 volumes in-8° sous le titre de *Bulletin monumental* avec 4 volumes de tables et 43 volumes in-8° de Comptes rendus des Congrès archéologiques de France.

Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux, fondée le 6 septembre 1866 et reconnue le 23 mars 1867; a publié 10 Bulletins formant 2 volumes grand in-8°.

Cantal.

. . . . . .

Charente.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême, fondée l'an XI, autorisée le 8 juillet 1818; a publié 56 volumes in-8° d'Annales et 1 volume de Documents.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, fondée le 22 août 1844 et autorisée le 16 octobre de la même année; a publié 24 volumes in-8° de Bulletins et 2 volumes de Documents : *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, 1 volume, et *Documents historiques sur l'Angoumois*, t. I, grand in-8°.

Charente-Inférieure.

* Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle, fondée en 1732 (fusionnée en 1854), *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 septembre 1852; a publié, depuis 1854, environ 14 volumes in-8° d'Annales, et divers documents à part : *Cartulaire de l'abbaye de Baigne*, 1 volume grand in-4°; *Histoire des Rochelais*, 2 volumes in-8°; *Histoire du département de la Charente-Inférieure*, 1 volume in-12, et la *Faune* du département, 3 volumes in-8°.

Société d'agriculture et belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, fondée en 1806; a publié, depuis 1853, 14 volumes in-8° de Travaux.

Digitized by Google

Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes, fondée en mai 1860, fusionnée avec la Société d'archéologie; a publié 3 volumes et 6 fascicules de Mémoires. On lui doit à part : *Épigraphie santone; Journal de l'abbé Legrix et Monographies; Saintes au XVIe siècle; Cartulaires* (sous presse).

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes, fondée et autorisée en 1874; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires et possède un Bulletin trimestriel.

Société linnéenne de la Charente-Inférieure à Saint-Jean-d'Angely, fondée en 1874 et autorisée en 1875; s'est fusionnée avec la Société historique de la même ville; publie une feuille historique hebdomadaire, *la Chronique charentaise*, et un Bulletin trimestriel.

Académie des Muses santones, à Saint-Jean-d'Angely, fondée et autorisée en 1876; contribue à la publication de la *Chronique charentaise*.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, fondée en 1863; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins.

Société des Amis des arts, à la Rochelle, fondée et autorisée en 1876; publie des Rapports annuels.

Cher.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges, fondée en septembre 1849 sous le nom de Commission historique, porte depuis 1866 sa dénomination actuelle; a publié 4 livraisons d'un Bulletin de statistique historique, 6 volumes in-8° de Mémoires et 2 livraisons d'un Album des ruines gallo-romaines de Bourges.

Société des antiquaires du Centre, fondée et autorisée en janvier 1867; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine, à Constantine, fondée le 5 décembre 1852; a publié 18 volumes in-8° d'Annuaires en deux séries et un Album du musée de Constantine.

Digitized by Google

Académie d'Hippone, Société de recherches scientifiques et d'acclimatation, à Bone, fondée le 8 avril 1863; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins et l'essai d'un Catalogue minéralogique algérien.

Corrèze.

. . . . . .

Corse.

. . . . . .

Côte-d'Or.

*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, fondée le 1er octobre 1725 et *reconnue par ordonnance du 22 octobre 1833*; a publié, depuis 1769, 68 volumes in-8° de Mémoires, en trois séries.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or (Société archéologique de Dijon), fondée le 1er octobre 1831, autorisée le 7 octobre de la même année; a publié 11 volumes in-8° ou in-4° de Mémoires.

Société des Amis des arts, à Dijon, fondée le 19 janvier 1857 et autorisée le 14 février 1857.

Société archéologique d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune, fondée le 21 mai 1851 et autorisée le 20 septembre 1851; a publié 2 volumes in-8° de Mémoires.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur, fondée en 1842, réorganisée le 18 février 1863, autorisée le 18 juin de la même année; a publié, depuis 1864, 13 volumes in-8° de Bulletins et la Flore de la Côte-d'Or.

Côtes-du-Nord.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée en 1842; a publié 6 volumes in-8° de Mémoires et de Bulletins, 41 Annuaires historiques et divers documents : *Histoire des évêques de Saint-Brieuc; La guerre de César contre les Vénètes; Dictionnaire héraldique de Bretagne; Saint-Cast* (documents relatifs à cette bataille), 1558-1605; *Essai d'hagiographie et d'iconographie; Glossaire explicatif d'un grand nombre de mots celtiques.*

Digitized by Google

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, fondée et autorisée en 1861 ; a publié 14 volumes in-8° de Bulletins et Mémoires. On lui doit aussi *Les anciens évêchés de Bretagne*, en 6 volumes, dont les 4 premiers ont paru.

Creuse.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret, fondée le 2 décembre 1832 ; a publié 3 volumes de Bulletins et Mémoires, le Catalogue des plantes de la Creuse. Elle édite les *Chartes communales de la Creuse.*

Dordogne.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux, fondée le 30 janvier 1820, autorisée par ordonnance royale du 11 juillet 1829; a publié 56 volumes in-8° d'Annales agricoles, littéraires et scientifiques.

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux, fondée le 27 mai 1874 ; a publié 3 volumes in-8° de Bulletins.

Doubs.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, fondée en 1752 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 juin 1829 ; a publié, depuis 1806, 45 volumes de séances publiques et 7 volumes in-8° de documents et de Mémoires inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.

*Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée le 1er juillet 1840 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 22 avril 1863 ; a publié, en 4 séries, 31 volumes in-8° de Mémoires et 1 volume de Table générale. La 5e série compte 1 volume (1876). On lui doit aussi une Flore de la chaîne Jurassique.

Société d'émulation de Montbéliard, fondée en 1850 ; a publié, depuis 1852, 13 volumes in-8° de Comptes rendus et Mémoires.

Société des amis des beaux-arts, à Besançon, fondée le 18 avril 1858.

Digitized by Google

Société de médecine de Besançon, fondée en 1845 et autorisée en 1865; a publié, en deux séries, 18 volumes in-8° de Bulletins.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence, fondée en 1866 et autorisée le 18 novembre 1867; a publié 10 volumes in-8° de Bulletins, et séparément : *Cartulaire de Bourg-lès-Valence; Glossaire patois de Die.*

Eure.

*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux, fondée en 1807, autorisée en 1817 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 juin 1832; a publié 57 volumes in-8° de Bulletins agricoles, une Carte géologique du département, etc.

Eure-et-Loir.

*Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, fondée en 1856, autorisée le 22 juillet 1856 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 juillet 1868; a publié 11 volumes in-8° de Mémoires et Procès-verbaux, et à part : *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 3 volumes in-4°; *Histoire de Chartres par Soucher*, 4 volumes grand in-8°, et *Plans de Chartres et de Dreux.*

Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts), à Châteaudun, fondée le 29 novembre 1864 et autorisée le 21 décembre 1864; a publié 2 volumes in-8° de Mémoires, et séparément : *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois* (1874), *Histoire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval* (1876), et *Chartes octroyées par Louis Ier, comte de Blois, etc. (1193-1197)*, (1876).

Finistère.

Société archéologique du Finistère, à Quimper, fondée en 1845 et réorganisée le 15 avril 1873; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Société académique de Brest, fondée le 25 mai 1858 et autorisée le 20 janvier 1859; a publié, depuis 1861, 11 volumes in-8° de Bulletins.

Digitized by Google

Gard.

* Académie du Gard, à Nimes, fondée le 10 août 1682 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 décembre 1871 ; a publié 42 volumes in-8° de Mémoires et 30 volumes de Bulletins ou de Procès-verbaux.

Société scientifique et littéraire d'Alais, fondée le 28 février 1868; a publié 8 volumes grand in-8° de Bulletins. Elle imprime le *Cartulaire d'Alais.*

Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes, fondée le 17 novembre 1871 ; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins.

Garonne (Haute-).

* Académie des Jeux floraux, à Toulouse, fondée en 1323, restaurée par Clémence Isaure vers la fin du xve siècle, autorisée par lettres patentes de Louis XIV (septembre 1694) et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par ordonnnance royale du mois d'août 1773; publie tous les ans un Recueil de poésies et de prose contenant les principaux ouvrages présentés au concours et les travaux des membres de l'Académie. Cette collection se compose aujourd'hui de 200 volumes in-8°.

* Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, fondée en 1640, autorisée par lettres patentes du 24 juin 1746 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 6 août 1809 ; a publié, en sept séries, 43 volumes in-8° de Mémoires.

* Académie de législation de Toulouse, fondée en 1851, autorisée en 1855 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 20 novembre 1871 ; a publié 24 volumes in-8° de Mémoires, chaque tome contenant les travaux de l'année.

* Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, fondée en 1801 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 avril 1853; publie chaque année 1 volume in-8° de Bulletins et de Mémoires (72 volumes jusqu'en 1876), et un journal mensuel, la *Revue médicale de Toulouse*, créé en 1866 et comptant 11 volumes.

Digitized by Google

*Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, fondée le 2 juin 1831, autorisée en 1838 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 novembre 1850; a publié 11 volumes in-4° de Mémoires, un Bulletin trimestriel depuis 1869, et un ouvrage à part: *Monographie de la basilique de Saint-Saturnin*, in-12 (1854).

Société d'histoire naturelle, de Toulouse, fondée en 1866; a publié 10 volumes in-8° de Bulletins.

Société des sciences physiques et naturelles, à Toulouse, fondée en 1872; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires.

Gers.

Société historique de Gascogne, à Auch, fondée en octobre 1859, sous le nom de Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, et constituée en Société historique le 12 avril 1869; a publié 18 volumes in-8° de Bulletins mensuels portant le titre de *Revue de Gascogne* et faisant suite aux premiers Bulletins du Comité.

Gironde.

*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, fondée en 1662 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par lettres patentes de Louis XIV le 5 septembre 1712; a publié, depuis 1819, 43 volumes in-8° d'Actes.

*Société linnéenne de Bordeaux, fondée en 1818 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* par ordonnance royale du 15 juin 1828; a publié 30 volumes in-8° de Bulletins et d'Actes.

*Société philomathique de Bordeaux, fondée en 1808 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1859; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, fondée le 21 novembre 1850 et autorisée le 8 février 1851; a publié 12 volumes grand in-8° de Mémoires.

Société de pharmacie de Bordeaux, fondée en 1834; a publié, depuis 1860, 16 volumes in-8° de Bulletins.

Digitized by Google

Société de géographie commerciale, à Bordeaux, fondée le 14 novembre 1874; forme une section du groupe régional de Bordeaux de l'Association française pour l'avancement des sciences et publie un Bulletin annuel. On lui doit aussi une carte géologique et une carte agricole de la Gironde.

Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux, fondée le 2 mai 1873; a publié 3 volumes in-8° de ses travaux.

Société des bibliophiles de Guyenne, à Bordeaux, fondée le 10 février 1866; a publié 2 volumes in-8° de *Mélanges*, une édition des *Essais*, 2 volumes; *Chronique bordelaise de Jean de Gaufreteau*, 2 volumes, et *Tablettes des bibliographies de Guyenne*, 2 volumes.

Société bibliographique, Comité de Bordeaux, fondée en 1868: publie un Bulletin mensuel.

Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux. fondée le 26 mars 1839; a publié, de 1840 à 1855, 15 volumes in-8° de Rapports.

Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux, fondée en 1859; a publié 17 volumes in-4° de Recueils de documents.

*Société de médecine de Bordeaux, fondée le 6 juin 1798 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1857; publie chaque année un volume, paraissant par fascicules trimestriels.

Société des amis des arts, à Bordeaux, fondée le 15 avril 1851; a publié 24 volumes in-8° de Comptes rendus annuels.

Hérault.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, fondée en 1706, réorganisée en décembre 1846 et autorisée en 1847; a publié 20 volumes in-4° de Mémoires avec planches et 2 volumes in-4° contenant l'histoire de l'ancienne Société royale des sciences de Montpellier et de la Société libre des sciences et lettres.

Société archéologique de Montpellier, fondée en 1833 et autorisée en 1834; a publié 6 volumes in-4° de Mémoires et des documents historiques : *Petit Thalamus de Montpellier; Coutumes de Perpignan* et *Cartulaire de Poussan*.

Digitized by Google

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier, fondée en 1869 et autorisée en 1870; a publié 12 volumes in-8° sous le titre de *Revue*, un Bulletin des séances, 2 volumes, et des Mémoires spéciaux, 4 volumes.

* Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, fondée en 1834, autorisée en 1839 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 octobre 1874; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins et 2 volumes de documents: *Le breviari d'amor de Matfre Ermengaud.*

Société de médecine et de chirurgie pratique, à Montpellier, fondée en 1838; a publié les Procès-verbaux des séances.

Société d'horticulture et d'histoire naturelle, à Montpellier, fondée en 1860; a publié, en deux séries, 17 volumes de Bulletins.

Société médicale d'émulation, à Montpellier, fondée en 1850 et autorisée en 1851; a publié le Compte rendu des travaux.

Société d'agriculture, à Montpellier, fondée le 29 prairial an VII; a publié 61 volumes de Bulletins.

Société d'étude des sciences naturelles, à Béziers, fondée en 1875; a publié 1 volume grand in-8° de Bulletins.

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, fondée en 1845 et réorganisée en 1863; a publié 10 volumes in-8° de Bulletins ou Mémoires, et à part : *Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes*, 1 volume in-8°; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, 1 volume in-8°.

Société des sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, fondée en 1860; a publié 1 volume in-8° de Mémoires.

Indre.

. . . . . .

Digitized by Google

Indre-et-Loire.

*Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours, fondée en 1761, réorganisée en 1802, autorisée en 1806 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 1er décembre 1855; a publié, depuis 1802, 55 volumes in-8° d'Annales et une Flore du département, 1 volume in-8°.

*Société archéologique de Touraine, à Tours, fondée en 1840, autorisée le 18 octobre de la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 juin 1872; a publié 25 volumes in-8° de Mémoires et 4 volumes de Bulletins.

Société médicale d'Indre-et-Loire, à Tours, fondée et autorisée en 1801; a publié 15 volumes in-8° sous le titre de *Recueil des travaux.*

Isère.

Académie delphinale, à Grenoble, fondée en 1772 et autorisée en 1836; a publié 20 volumes in-8° de Bulletins, en 3 séries, et 3 volumes de *Documents inédits relatifs au Dauphiné.*

Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble, fondée en 1835; a publié un Bulletin agricole, et, depuis 1855, fait paraître un journal mensuel intitulé: *Sud-Est.*

*Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble, fondée en 1838 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 16 mars 1874; a publié, en 3 séries, 17 volumes in-8° de Bulletins avec un recueil de planches, un catalogue des plantes du Dauphiné, 1 volume.

Jura.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier, fondée en 1817; a publié 34 volumes in-8° de Mémoires.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, fondée en 1860 et autorisée en 1870; a publié 17 volumes in-8° de Bulletins mensuels.

Digitized by Google

Landes.

Société de Borda, à Dax, fondée le 25 janvier 1876; a publié 3 volumes in-8° de Bulletins trimestriels.

Loir-et-Cher.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois, fondée en décembre 1832 et autorisée le 17 octobre 1862; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires et un ouvrage à part : *Histoire de Saint-Lômer de Blois, par Dom Noel Mars.*

*Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme, fondée le 1er janvier 1862, autorisée le 11 mars 1867 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 mars 1877; a publié 16 volumes in-8° de Bulletins.

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, fondée en 1822 et reconstituée en 1856; a publié 47 volumes in-8° dont 28 de Bulletins et 19 d'Annales.

Société de l'industrie minérale à Saint-Étienne, fondée le 29 avril 1855; a publié 21 volumes in-8° de Bulletins et Atlas. Depuis le mois de mai 1876, elle donne un Compte rendu mensuel qui compte aujourd'hui 6 volumes in-12.

Société de médecine de Saint-Étienne et de la Loire, à Saint-Étienne, fondée en décembre 1856; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins.

*La Diana, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison, fondée en 1862 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 13 février 1869; a publié 2 volumes de Comptes rendus, un catalogue de sa bibliothèque (1865), 3 volumes in-8° de Mémoires et de Documents sur le Forez (1873-1876) et un Bulletin in-8°.

Digitized by Google

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, fondée en 1820 et autorisée en 1823; a publié 32 volumes in-8° d'Annales, avec une table des 30 premiers, 1 volume in-8° de Mémoires, Instructions, etc., 5 volumes in-8° du Bulletin agronomique et industriel, et séparément, un grand Recueil des chroniqueurs originaux du Puy-en-Velay, comprenant : 1° *Le livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy (1475-1565)*, 2 volumes in-4°; 2° *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy (1560-1628)*, 1 volume in-4°.

Loire-Inférieure.

*Société académique du département de la Loire-Inférieure, à Nantes, fondée le 18 août 1798, autorisée en 1817 et reconnue comme *établissement d'utilité publique* le 27 décembre 1877; a publié, depuis 1830, 50 volumes in-8° d'Annales, et séparément : *La Bretagne, son histoire et ses historiens, par G. Le Jean*, 4 volumes in-8°.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, fondée en 1845 et réorganisée en 1855; a publié 15 volumes in-8° de Bulletins, et à part : *Histoire de Nantes, par Mellier*, 1 volume in-8°.

Loiret.

*Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, fondée en 1809, autorisée la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 5 mars 1875; a publié 50 volumes in-8° de Bulletins, Annales ou Mémoires.

Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret, fondée en 1839; a publié 9 volumes in-8° de Bulletins en deux séries.

*Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans, fondée en février 1849, autorisée en 1854 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 8 février 1865; a publié, depuis 1851, 15 volumes in-8° de Mémoires, 5 volumes in-8° de Bulletins et 10 Atlas de planches, ainsi que des documents à part : *Lettres des rois de France; Documents diplomatiques relatifs à l'expédition de Naples en 1648; Fac-simile de la charte de l'évêque Agius au IXe siècle*,

Digitized by Google

Académie de Sainte-Croix, à Orléans, fondée en 1863 et autorisée en 1869 ; a publié 3 volumes in-8° de Lectures et Mémoires.

Société des amis des arts d'Orléans, fondée en 1865.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors, fondée le 17 août 1872 ; a publié 2 volumes in-8° de Bulletins, et un ouvrage à part : *Te igitur*, livre consulaire de Cahors des XIIIe, XIVe et XVe siècles (texte et traduction).

Lot-et-Garonne.

*Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, fondée en 1784, autorisée par lettres patentes du 5 juillet 1788 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 9 janvier 1861 ; a publié, depuis 1804, 14 volumes in-8° sous le titre de *Recueil* et une Flore agenaise.

Lozère.

*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende, fondée le 28 octobre 1819, autorisée le 27 décembre de la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 3 décembre 1859 ; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires et 27 volumes in-8° de Bulletins. Elle a entrepris l'impression d'une série de documents relatifs à l'histoire du Gévaudan : *Doléances au roi et délibérations des États.*

Maine-et-Loire.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers, fondée en janvier 1857 ; a publié 32 volumes in-8° de Mémoires, avec une table des 20 premiers volumes.

*Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, fondée le 18 janvier 1818, autorisée le 25 juin 1831 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 3 mai 1833 ; a publié 53 volumes in-8° de Mémoires, 2 volumes de Statistique et 1 volume intitulé : *Exposition d'Angers en 1839.*

Digitized by Google

Société des études scientifiques à Angers, fondée le 27 décembre 1871 ; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Société industrielle et agricole d'Angers, fondée le 13 mars 1830; a publié 47 volumes in-8° de Bulletins, avec une table générale des 20 premiers volumes.

Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, fondée en juillet 1852; a publié 14 volumes grand in-8° d'Annales.

Comité historique et artistique de l'Ouest, à Angers, fondé le 13 octobre 1873; a publié les Comptes rendus d'excursions en Touraine, en basse Bretagne, et a commencé une Histoire de l'art.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô, fondée et autorisée en 1836; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires.

Société académique de Cherbourg, fondée en 1755; a publié 13 volumes in-8° de Mémoires.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, fondée le 16 juillet 1835 et autorisée le 30 juin 1844; a publié 4 volumes in-8° de Mémoires. Un cinquième est sous presse.

*Société des sciences naturelles de Cherbourg, fondée le 30 décembre 1851, autorisée le 17 août 1852 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 août 1865; a publié, en 2 séries, 20 volumes in-8° de Mémoires et le Catalogue de la bibliothèque.

Société académique du Cotentin, à Coutances (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts), fondée et autorisée en 1872; a publié 1 volume in-8° de Mémoires.

Marne.

*Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons, fondée le 6 août 1798 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 août 1863; a publié 74 volumes in-12 (Résumé des travaux de la Société) et 10 volumes in-8° de Mémoires.

Digitized by Google

*Académie nationale de Reims, fondée en 1841 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 décembre 1846; publie un Bulletin et des Mémoires (56 volumes in-8° de travaux). On lui doit à part : *Histoire de la ville, cité et université de Reims, par Dom Guill. Marlor; Histoire de l'Église de Reims, par Flodoard; Histoire des Gaules au xᵉ siècle, par Richer*, et 6 volumes in-8° de Documents inédits tirés de la bibliothèque de Reims.

*Société industrielle de Reims, fondée en 1833 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 17 novembre 1861; a publié 9 volumes grand in-8° de Bulletins.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, fondée en 1861 et autorisée en 1866; a publié 7 volumes in-8° de Bulletins.

Marne (Haute-).

*Société historique et archéologique de Langres, fondée le 21 mai 1836 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 24 décembre 1859; a publié 2 volumes in-4° de Mémoires, 1 volume de Bulletins, et séparément : *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville*, 1 volume in-8°.

Mayenne.

*Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval, fondée et autorisée en 1851 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 mars 1854; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins.

Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de Mayenne, fondée le 5 octobre 1864 et autorisée le 12 janvier 1866; a publié 1 volume in-4° de Bulletins.

Meurthe-et-Moselle.

*Académie de Stanislas, à Nancy, fondée le 28 décembre 1750, autorisée en 1751 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 juin 1864; a publié 4 volumes in-12 de Mémoires (1754-1759), 14 volumes in-8° ou in-12 de précis des travaux et 60 volumes in-8° de Mémoires.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg, fondée le 6 décembre 1828); a publié 6 volumes de Mémoires in-4° et 3 volumes de Bulletins.

Digitized by Google

Société de médecine, à Nancy, fondée le 8 octobre 1842 et autorisée en 1843; a publié 33 volumes in-8° de Mémoires.

*Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy, fondée le 28 octobre 1848 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 9 janvier 1861; a publié 26 volumes in-8° de Bulletins ou Mémoires, 25 volumes in-8° d'un journal mensuel et 15 volumes d'un Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.

Société d'archéologie et d'histoire à Briey, fondée en 1871 et siégeant précédemment à Metz; a publié 2 volumes in-8° de Mémoires.

Meuse.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, fondée le 12 janvier 1870; a publié 7 volumes in-8° de Mémoires.

Société du musée, à Bar-le-Duc, fondée le 30 août 1865; a publié 1 volume in-8° de Bulletins.

*Société philomathique de Verdun, fondée le 1er août 1822, autorisée le 23 août 1834 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 4 avril 1460; a publié 8 volumes in-8° de Mémoires.

Morbihan.

*Société polymathique du Morbihan, à Vannes, fondée le 29 mai 1826, autorisée le 18 novembre 1831 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 5 juillet 1877; a publié 7 livraisons de Comptes rendus, 33 Bulletins annuels ou semestriels, le Catalogue des monuments historiques du Morbihan, et 5 fascicules du *Catalogue de l'histoire naturelle du Morbihan*.

Nièvre.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers, fondée le 8 juin 1851 et autorisée en 1854; a publié 9 volumes in-8° de Bulletins et plusieurs volumes de Documents : *Sacramentaire nivernais*, in-8°; *Monographie de la cathédrale*, in-8°; *Hagiologie nivernaise*, grand in-8°; *Sacramentaire nivernais*, du XIe siècle, 1 volume in-4°; *Inventaire des titres de Nevers*, *de l'abbé de Marolles*, in-4°; *Droits et priviléges de la commune de Nevers*, in-8°; et sous presse *l'Armorial nivernais*, 2 volumes in-8°.

Digitized by Google

Société historique, littéraire et agricole de Varzy, fondée en 1857; a publié des Notices sur les beaux-arts et l'archéologie.

Société scientifique et artistique de Clamecy, fondée en novembre 1876; a publié un Bulletin.

Nord.

Commission historique du Nord, à Lille, fondée le 14 novembre 1839; a publié 13 volumes in-8° de Bulletins et 2 volumes de la statistique archéologique du département du Nord, avec cartes.

*Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, fondée le 31 décembre 1802, autorisée le 11 février 1803 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 13 décembre 1862; a publié 63 volumes in-8° de Mémoires, 11 volumes de Notices agricoles, et l'Inventaire des archives de la Chambre des comptes, 2 vol. in-4°.

Société géologique du Nord, à Lille, fondée en 1870; a publié 1 vol. in-4° de Mémoires et 4 volumes in-8° d'Annales.

Société d'émulation de Roubaix, fondée en 1868; a publié 4 volumes in-8° de Mémoires.

Société centrale de médecine du département du Nord, à Lille, fondée en 1845 et autorisée en 1846; a publié 24 volumes de Bulletins.

Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque, fondé le 10 avril 1853; a publié 12 volumes in-8° d'Annales et 6 volumes in-8° de Bulletins.

Société d'émulation de Cambrai, fondée en novembre 1804 et autorisée en 1819; a publié 33 volumes in-8° de Mémoires, avec un atlas, et séparément : *Chronique latine par Balderic*, 1 volume in-8° (1834).

*Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord, fondée en 1799 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 juillet 1829; a publié 26 volumes in-8° de Mémoires, 27 Bulletins agricoles, et séparément : *Souvenirs de la Flandre wallonne* et *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles, en langue romane wallonne du nord de la France.*

Digitized by Google

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque, fondée et autorisée en 1851 ; a publié 2 volumes in-8° de Bulletins, 19 volumes in-8° de Mémoires, et à part : *Histoire de la Société* (1851-1875).

*Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, fondée en 1831, autorisée en 1848 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 juin 1851 ; a publié 9 volumes in-8° de Mémoires, 30 volumes in-8° de Bulletins sous le titre de *Revue agricole, industrielle, artistique et littéraire*, et 5 volumes in-8° de Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, fondée et autorisée en 1851 ; a publié 3 volumes in-8° de Bulletins.

Oise.

*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais, fondée en 1841, autorisée le 4 septembre 1847 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 août 1867 ; a publié, depuis 1847, 9 volumes grand in-8° de Mémoires, avec planches.

Société historique de Compiègne, fondée et autorisée en 1868 ; a publié 3 volumes grand in-8° de Bulletins avec planches, et séparément : *Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne* (1875), 1 volume grand in-8°.

*Comité archéologique de Senlis, fondé et autorisé en 1862, *reconnu comme établissement d'utilité publique* le 21 avril 1877 ; a publié 12 volumes in-8° de Comptes rendus et Mémoires, et à part : *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe en Halatte*, 1 volume in-4° ; *Cartulaire de l'abbaye de Morienval*, 1 vol. in-4°.

Comité historique et archéologique de Noyon, fondé en 1856 et autorisé en 1863 ; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires, et à part : *Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon*, grand in-4°.

Société médicale et pharmaceutique des arrondissements de Beauvais et de Clermont, à Beauvais, fondée le 11 avril 1863.

Digitized by Google

Oran.

. . . . . .

Orne.

. . . . . .

Pas-de-Calais.

* Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, fondée en 1737 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 24 septembre 1828; a publié, en 2 séries, 47 volumes in-8° de Mémoires et 6 volumes de Documents inédits.

* Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, fondée en 1831 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 avril 1833; a publié 15 volumes in-8° de Mémoires, 5 volumes de Bulletins et des documents à part : *Abbés de Saint-Bertin; Le livre des usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guisnes; Chronique de Guisnes et d'Ardres, par Lambert d'Ardres; Histoire sigillaire de Saint-Omer; L'extrême Orient au moyen âge* et *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer.*

Société académique de Boulogne-sur-Mer, fondée et autorisée en 1864; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires et 2 volumes in-8° de Bulletins.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras, fondée en 1846; a publié 4 volumes in-8° de Bulletins, 3 volumes grand in-4° de statistique monumentale et 5 volumes in-8° du Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais.

Puy-de-Dôme.

* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, fondée en 1747, autorisée par lettres patentes en mai 1780 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 février 1829; a publié 31 volumes in-8° (Annales scientifiques, etc.), et 16 volumes in-8° de Mémoires. Séparément : *Œuvres de Gerbert*, 1 volume in-4°; *Cartulaire de Brioux et de Sauxillanges*, 2 volumes in-4°, et *Correspondance de Couthon*, 1 volume grand in-8°.

Digitized by Google

Société du musée de Riom, fondée en 1860 et autorisée en 1875, a publié 16 Rapports annuels, et à part : *Histoire de l'abbaye royale de Mozac*, 1 volume in-8°; *La peste noire à Riom*, 1 volume in-18; *Biographies d'hommes illustres* et *Études archéologiques sur quelques vieux monuments de la province.*

Société des amis des arts de l'Auvergne, à Clermont, fondée le 12 août 1876.

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts, à Pau, fondée en 1841 et réorganisée en 1871; a publié 8 volumes grand in-8° de Bulletins.

Société des sciences et arts, à Bayonne, fondée en décembre 1873; a publié 1 volume de Bulletins.

Pyrénées (Hautes-).

Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, fondée en 1853 et autorisée en 1866; a publié 19 volumes in-8° de Bulletins.

Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, fondée en 1855 et autorisée en novembre 1865; a publié 12 volumes in-8° de Bulletins.

Société des beaux-arts, à Tarbes, fondée et autorisée en 1876.

Pyrénées-Orientales.

* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, fondée et autorisée en 1833, *reconnue comme établissement d'utilité publique;* a publié 22 volumes in-8° de Bulletins.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, fondée en 1700 et autorisée par lettres patentes du 1er juillet 1724; a publié des Comptes rendus, 43 volumes in-8° de Mémoires, et à part : *Histoire de l'Académie de Lyon* (1839), 2 volumes in-8°.

* Société de médecine de Lyon, fondée en 1789, autorisée en 1795 *et reconnue comme établissement d'utilité publique* le 26 février 1856; a publié chaque année, depuis 1851, un volume in-8° d'Annales.

Digitized by Google

Société des sciences médicales de Lyon, fondée le 3 avril 1861; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires et Comptes rendus.

Société de pharmacie de Lyon, fondée et autorisée en 1806; a publié des Mémoires relatifs à la pharmacie.

Société d'instruction primaire du Rhône, fondée en 1828 et autorisée en 1829; publie chaque année un Compte rendu.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, fondée en 1807 et autorisée en 1843; a publié 20 volumes grand in-8° de Mémoires, et à part : *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, 1 volume; *Cinq éloges historiques de Lyonnais célèbres*, 1 volume; *Archives de la Société littéraire*, 1 volume; *Publications*, 1 volume; *Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul*, 1 volume, et *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, 1 volume.

Société linnéenne de Lyon, fondée en 1822 et autorisée en 1823; a publié, depuis 1852, 23 volumes in-8° d'Annales; elle avait donné 8 volumes de 1836 à 1852.

*Société d'éducation de Lyon, fondée en 1835 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 31 août 1867; a, depuis 1840, publié chaque année un volume in-8° d'Annales.

Société académique d'architecture de Lyon, fondée le 6 mai 1830 et autorisée en 1832; a publié 5 volumes grand in-8° de Comptes rendus des travaux et un *Recueil d'édifices publics et particuliers et fragments d'architecture de Lyon et ses environs.*

Société des amis des arts de Lyon, fondée en 1836 et autorisée en 1843; publie chaque année un Compte rendu.

Société des sciences industrielles de Lyon, fondée en 1862; a publié 13 volumes in-8° d'Annales.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, fondée et autorisée en 1761; a, chaque année, depuis 1838, publié un volume grand in-8° d'Annales ou Mémoires des sciences physiques et naturelles formant 4 séries (en tout 39 volumes).

Digitized by Google

Société botanique de Lyon, fondée le 20 mars 1872, a publié 4 volumes grand in-8° d'Annales, le Catalogue des plantes du bassin du Rhône et Herborisation dans les montagnes de Hauteville, du Colombier, du Bugey et du Pilat, 1 vol. grand in-8°.

Société d'études scientifiques de Lyon, fondée en 1872 et réorganisée en 1874; a publié 2 volumes in-8° d'Annales et 2 volumes in-8° de Bulletins.

Société de géographie de Lyon, fondée en 1873; a publié 1 volume in-8° de Bulletins.

Société de topographie historique à Lyon, fondée le 30 avril 1872; a publié le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle et un plan enluminé du mandement de Béchevelin, tiré en autographie.

Société d'horticulture pratique du Rhône, à Lyon, fondée et autorisée en 1844; publie un Bulletin mensuel. On lui doit à part: *Conférences horticoles; Pomologie de France* et *Leçons de botanique.*

Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon, fondée et autorisée en 1864; a publié 10 volumes grand in-8° de Comptes rendus.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul, fondée en 1801, réorganisée en 1819 et 1832; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires, 3 volumes de Bulletins et la Flore de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire.

* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, fondée le 1er septembre 1805 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 11 juillet 1829; a publié 33 volumes in-8° de Comptes rendus ou Annales, et 3 volumes relatifs à l'histoire de Cluny : *Cluny au XIe siècle* (1851); *L'abbaye de Saint-Rigaud* (1853), et le *Cartulaire de la cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon* (1864); enfin, *Le Mâconnais préhistorique*, 1 volume grand in-4° avec atlas (1870).

Digitized by Google

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, fondée le 16 août 1844 et autorisée le 20 janvier 1845; a publié 6 volumes de Mémoires in-8° et à part : *Monnaies françaises du règne de Louis IV; Parlement de Bourgogne; Papyrus magique Harris; Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne* et *Histoire de Sennecey-le-Grand.*

*Société éduenne, à Autun, fondée en 1836, autorisée la même année et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 mai 1866; a publié 28 volumes grand in-8° de Mémoires et Annales, le Catalogue des plantes de Saône-et-Loire, 2 volumes, et divers documents.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône, fondée le 1er février 1875 et autorisée le 17 janvier 1876; a sous presse un premier volume in-8° de Bulletins et Mémoires.

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans, fondée en 1761 et autorisée en 1839; a publié 7 volumes in-8° de Mémoires et 24 volumes in-8° de Bulletins.

Société du matériel agricole de la Sarthe, au Mans, fondée le 15 décembre 1857; a publié 20 Bulletins annuels.

Société des sciences et arts de la Flèche, fondée le 11 juillet 1857.

Société de médecine de la Sarthe, au Mans, fondée le 27 avril 1827; publie un Bulletin annuel.

Société historique et archéologique du Maine, au Mans, fondée le 26 août 1875; a publié 2 volumes d'une Revue bi-mensuelle et à part : *Histoire de la Ferté-Bernard* (1876); *Le château de Lassay* (1876), et *Mémoires de René Pierre Nepveu de La Manouillère* (1877).

Savoie.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry, fondée en 1820 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 juillet 1860; a publié, en 3 séries, 28 volumes in-8° de Mémoires et 2 volumes de Documents. Un troisième est sous presse.

Digitized by Google

Société médicale de Chambéry, fondée en 1848; a publié 12 volumes in-8° de Comptes rendus.

Société d'histoire naturelle de Savoie, à Chambéry, fondée le 27 septembre 1844; a publié 2 volumes.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, fondée en 1856; a publié 16 volumes in-8° de Mémoires et Documents.

Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne, fondée le 6 janvier 1859 et autorisée le 18 novembre 1861; a publié 3 volumes in-8° de Bulletins.

*Académie de la Val d'Isère, à Moutiers, fondée le 17 juillet 1865 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 21 mai 1877; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires et 5 livraisons de Documents.

Savoie (Haute-).

Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851; a publié 1 volume in-12 d'Annales, 3 volumes in-8° de Bulletins et 18 volumes in-4° de la Revue savoisienne, qui paraît tous les mois.

Seine-Inférieure.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, fondée en 1744, autorisée en 1756 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 12 avril 1852; a publié 77 volumes in-8° sous le titre de *Précis analytique des travaux*, une Description géologique de la Seine-Inférieure in-4° avec atlas de 21 planches et carte.

Société des amis des sciences naturelles, à Rouen, fondée en 1864; a publié 16 volumes in-8° de Bulletins.

*Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie, à Rouen, fondée en 1790 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 28 avril 1851; a publié 81 volumes in-8° de Bulletins; Précis historique sur la statue de Corneille érigée à Rouen en 1834; Rapport sur l'Exposition universelle de 1855; Rapport sur l'exposition de 1859 à Rouen.

Digitized by Google

*Société nationale havraise d'études diverses, au Havre, fondée le 27 septembre 1833 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 30 décembre 1865; a publié 27 volumes in-12 et in-8° de Comptes rendus et 1 Bulletin bi-mensuel.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen, fondée en 1818 et autorisée en 1839; a publié 5 volumes in-8° de Procès-verbaux ou de Bulletins.

Société industrielle, à Elbeuf, fondée en 1858, et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 23 janvier 1864; a publié 128 Bulletins.

Société géologique de Normandie, au Havre, fondée en 1871; a publié 3 volumes in-12 de Bulletins, et prépare une carte géologique de Normandie.

Société de pharmacie du Havre, fondée le 27 mars 1858; a publié 3 volumes.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, fondée le 19 janvier 1868; a publié 12 Bulletins grand in-8°, et à part: *Catalogue de pomologie; Des engrais chimiques.*

Société des bibliophiles normands, fondée en 1863; réimprime des pièces rares et publie des documents inédits historiques ou littéraires se rapportant à la Normandie, format petit in-4°. Cette collection forme aujourd'hui 30 volumes.

Société rouennaise de bibliophiles, à Rouen, fondée en 1870; a publié 12 ouvrages petit in-4°, parmi lesquels il faut citer : *Relation du siége de Rouen en 1591, par Valdory, avec plan; Deuxième voyage du Dieppois Jean Ribaut à la Floride, en 1565; Relation de N. Le Challeux; Le Mercure de Gaillon* et le *Plan de Rouen en 1655, par Gomboust.*

Société de l'histoire de Normandie, à Rouen, fondée en 1869; a publié 1 volume de Bulletins et divers documents historiques relatifs à la Normandie : *Chronique normande de Pierre Cochon*, 1 volume in-8°; *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois; Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, 2 volumes in-8°; *Histoire générale du Mont-Saint-*

Digitized by Google

Michel par Dom Huynes; Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, 1 volume in-8°; *Le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries, par Jean de Bethencourt*, 1 volume in-8°; *Documents relatifs à la fondation du Havre*, 1 volume in-8°; *Mémoires du président Bigot de Mouville sur la sédition des Nu-Pieds en 1639*, 1 volume in-8°; *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XII et de Louis XIV*, 2 volumes in-8°; *Mémoires de Pierre Thomas du Fossé*, 2 volumes in-8°.

Société de médecine, de Rouen, fondée en 1821; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins et, depuis 1861, un journal trimestriel sous le titre de *Union médicale de la Seine-Inférieure*.

Société libre des pharmaciens de Rouen, fondée en 1802; a publié 9 volumes in-8° de Bulletins des travaux.

Société industrielle de Rouen, fondée en 1872, publie un Bulletin bi-mensuel qui forme aujourd'hui 5 volumes in-8°.

Seine-et-Marne.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun, fondée le 16 mai 1864 et autorisée le 23 juillet 1864, a publié 8 volumes grand in-8° de Bulletins.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux, fondée en 1833; a publié 37 volumes in-8° de Mémoires.

Société polytechnique de Nemours, fondée en février 1866.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles, fondée le 17 octobre 1834 et autorisée en 1835; a publié 10 volumes in-8° de Mémoires et Procès-verbaux, et à part : *Journal de la santé de Louis XIV*, 1 volume in-8° (1862); *Mémoires de Narbonne, premier commissaire de police à Versailles*, 1 vol. in-8°.

Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles, fondée en 1832 et autorisée en 1833; a publié 11 volumes grand in-8° de Mémoires.

Digitized by Google

*Société d'agriculture et des arts, à Versailles, fondée en 1798 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 5 juin 1857; a publié 75 volumes in-8° de Mémoires.

Société archéologique de Rambouillet, fondée le 1er décembre 1836; a publié 3 volumes in-8° de Mémoires, et séparément : *Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux et à la châtellenie de Poigny*, 1 volume in-4°; *Cartulaire des Vaux de Cernay*, 3 volumes in-4°; *Cartulaire de l'abbaye de la Roche*, 1 volume in-4°; *Chevreuse et ses seigneurs*, avec atlas.

Société des amis des arts, à Versailles, fondée le 11 décembre 1854.

Sèvres (Deux-).

Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort, fondée en 1836; a publié 34 volumes in-8° de Mémoires, 2 volumes de Bulletins, et à part : *Documents pour servir à l'histoire de Niort*, 1 volume.

Somme.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, fondée en 1746, autorisée le 25 août 1749 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 5 janvier 1877; a publié 1 volume in-4° et 23 volumes in-8° de Mémoires en 3 séries.

*Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, fondée en 1836, autorisée en 1839 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 18 juillet 1851; a publié 23 volumes in-8° de Mémoires, un Bulletin annuel à partir de 1841, paraissant par fascicules trimestriels et comprenant aujourd'hui 12 volumes in-8°, et 8 volumes in-4° de Documents inédits relatifs à la Picardie.

Société linnéenne du nord de la France, à Amiens, fondée en 1838 et autorisée le 5 mai 1840; a publié 7 volumes in-8° de Mémoires et donne un Bulletin mensuel.

*Société industrielle d'Amiens, fondée en décembre 1861 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 7 juillet 1864; a publié 14 volumes grand in-8° de Bulletins et divers traités de fabrication, de tissage, etc.

Digitized by Google

*Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 16 novembre 1831; a publié, de 1833 à 1868, 12 volumes in-8° de Mémoires.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres, fondée en 1856 et autorisée en 1857; a publié 6 volumes in-8° de Procès-verbaux.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban, fondée en 1809 et réorganisée en 1867; a publié 52 volumes in-8° sous le titre de *Recueil*. Elle prépare une carte géologique du département.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, fondée en novembre 1866; a publié 5 volumes in-8° de Bulletins. Elle a en préparation une monographie des tapisseries de Montpezat.

Var.

*Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, fondée le 20 août 1855, autorisée le 2 avril 1856 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 8 août 1876; a publié 10 volumes in-8° de Bulletins. Le dernier tome contient une table générale des matières de la collection.

Société académique du Var, à Toulon, fondée en 1811 et autorisée en 1817; a publié 37 volumes in-8° de Bulletins, et 1 volume de poésie, concours de 1873.

Vaucluse.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée le 30 novembre 1863 et autorisée en 1869; a publié 13 volumes in-8° dont 5 d'Annales, 5 de Mémoires et 3 de Procès-verbaux des séances. On lui doit aussi: *Cession de la ville et de l'État d'Avignon au pape Clément VI par Jeanne de Naples*, 1 volume grand in-8° (1873); *Épisodes de la Terreur* (*Tribunal révolutionnaire d'Orange*), 1 volume in-8° (1875); *Sainte Anne d'Apt, ses traditions, son histoire*, 1 volume in-8° (1876). Elle a sous presse: *Armorial des évêques d'Apt*, 1 volume in-8°.

Digitized by Google

Vendée.

Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon, fondée le 12 octobre 1854; a publié 20 volumes in-8° d'Annuaires ou Bulletins.

Vienne.

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, fondée en 1834, autorisée en 1835 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 15 juillet 1875; a publié 39 volumes grand in-8° de Mémoires, 14 volumes de Bulletins, et des Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou, 1 volume.

*Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789, autorisée en 1818 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 avril 1876; a publié 35 volumes in-8° de Bulletins.

Société de médecine de Poitiers, fondée en 1836; a publié 26 Bulletins in-8°.

Société des archives historiques du Poitou, à Poitiers, fondée le 24 décembre 1871; a publié 5 volumes in-8° de Mémoires.

Vienne (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne, à Limoges, fondée le 13 décembre 1759 et autorisée le 12 mai 1761; a publié environ 20 volumes in-8° de Bulletins.

*Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges, fondée le 3 décembre 1845 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 novembre 1877; a publié 25 volumes in-8° de Bulletins et quelques documents historiques : *Nobiliaire limousin*, 3 volumes in-8°; *Registres consulaires de la ville de Limoges*, 3 volumes in-8°.

Vosges.

*Société d'émulation des Vosges, à Épinal, fondée en 1825 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 10 octobre 1829; a publié 15 volumes in-8° d'Annales et une Flore du département.

*Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié, fondée le 28 février 1875; a publié 2 volumes in-8° de Bulletins.

Digitized by Google

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, fondée en 1847 et *reconnue comme établissement d'utilité publique* le 14 janvier 1861; a publié 30 volumes in-8° de Bulletins avec 3 volumes de tables analytiques, et séparément : *Bibliothèque historique de l'Yonne*, 2 volumes in-4° (1850 et 1852); *Cartulaire historique de l'Yonne*, 3 volumes in-4° (1854, 1860 et 1873), et *Lettres de l'abbé Lebeuf*, 2 volumes in-8° (1866-1868).

Société d'études d'Avallon, fondée le 27 février 1859; a publié 16 volumes in-8° de Bulletins.

Société archéologique de Sens, fondée et autorisée en 1844; a publié 11 volumes in-8° de Bulletins, et à part: *Musée gallo-romain*, 1 volume in-4°, et *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, par Geoffroy de Courlon*, 1 volume in-8°.

Société médicale de l'Yonne, à Auxerre, fondée le 21 août 1844 et autorisée en 1846; a publié 17 volumes in-8° de Bulletins.

Société pour la propagation de l'instruction populaire, fondée en 1869; a publié 2 volumes de Bulletins.

Ile de la Réunion.

Société des sciences, lettres et arts de la Réunion, à Saint-Denis, fondée en 1855; a publié, depuis 1856, un Bulletin annuel in-8°, comprenant aujourd'hui 21 volumes.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME V.

MAI-JUIN 1877.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Highcap
7-15-41
66540

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1877.

ACTE OFFICIEL.

Arrêté qui nomme M. Ramé membre honoraire du Comité, p. 593.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 9 avril, 7 mai et 4 juin 1877, par M. Hippeau, secrétaire, p. 593 à 604.

Section d'archéologie. — Séances des 16 avril, 14 mai et 11 juin 1877, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 605 à 618.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Francis Wey, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 619 à 621.

Rapports, par M. Francis Wey, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, p. 621 à 629.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur les Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, p. 629 à 631.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons, p. 632 et 633.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 634 et 635.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires historiques publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, p. 635 à 638.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 638 et 639.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, p. 639 à 642.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, p. 642 à 645.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 645 et 646.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 646.

6

Digitized by Google

Rapport, par M. G. Desjardins, sur la Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, p. 646 et 647.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société éduenne, à Autun, p. 647 à 650.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 651 à 653.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 653 à 655.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 655 à 662.

Rapport, par M. E. Levasseur, sur les Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, p. 662 à 665.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. 665 et 666.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 666 et 667.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de la Société éduenne, à Autun, p. 668 à 674.

Rapport, par M. R. de Lasteyrie, sur les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 674 à 676.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 676 à 678.

Rapport, par M. Alfred Ramé, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, accompagné du texte de trois marchés pour la chaire de Beauport, p. 679 à 687.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 688 à 692.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Congrès archéologique de France, XLIIe session; séances générales tenues à Châlons-sur-Marne en 1875, p. 692 à 697.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, p. 698.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Travaux de l'Académie nationale de Reims, p. 699 à 706.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 707 à 709.

Rapport, par M. Henri Martin, sur les Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, p. 709 et 710.

Rapport, par M. Henri Martin, sur les Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 710 et 711.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 711 à 713.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Congrès archéologique de France, XLIIe session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne en 1875, p. 714 à 716.

Digitized by Google

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, p. 716.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 716.
Société d'émulation du Doubs, p. 716 à 718.
Académie du Gard, p. 718.
Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, p. 719.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 719 et 720.
Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 720.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 720 et 721.
Société des antiquaires de Picardie, p. 721.
Société d'études d'Avallon, p. 721 et 722.

CHRONIQUE.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Bureau pour 1878-1881, p. 723.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Concours de 1878, p. 723.
Société d'émulation de Cambrai. — Concours de 1878, p. 724 et 725.
Académie de Stanislas, à Nancy. — Enquête sur les patois de la région du Nord-Est, p. 725 à 729.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. — Bureau pour 1878, p. 729.
Société nationale havraise d'études diverses. — Bureau pour 1878, p. 729.

Corrections et additions, p. 730.

Table des matières du Ve volume, p. 731 à 763.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1877.

ACTE OFFICIEL.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

ARRÊTE :

M. Alfred Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques.

Paris, le 11 avril 1877.

WADDINGTON.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Beaune, correspondant à Aix, adresse au Comité : 1° la copie d'une lettre inédite de Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la Satire

Digitized by Google

Ménippée, à Pierre du Puy; 2° la copie d'une lettre inédite du mathématicien Ismaël Boulliau à Gassendi. Cette lettre donne des détails sur le supplice d'Urbain Grandier.

Renvoi à M. de Mofras.

M. de Lamothe, correspondant à Nimes : 1° copie d'un document de 1157 au sujet de la construction d'un oratoire; 2° rapport de 1775 sur les prisonniers de la tour de Constance à Aigues-Mortes.

La première de ces pièces est renvoyée à M. J. Tardif, la deuxième à M. Georges Picot.

M. Quantin, correspondant à Auxerre : Charte en français de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne, datée de 1247.

Renvoi à M. A. de Laborde.

M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan : Pouillé du diocèse d'Aire (Landes), extrait en 1716 du livre rouge d'Aire.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Louis Duval, archiviste de la Creuse : Copie du testament en latin de Roger le Fort, archevêque de Bourges (1367).

Renvoi à M. A. de Laborde.

Les ouvrages suivants sont adressés au Comité par leurs auteurs :

M. Morand, membre non résidant, à Boulogne : *Lettres d'Augustin Thierry* (Projet de constitution des archives communales);

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer;*

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de la Rochelle (1757-1793);*

M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan : *Campagne de Crassus dans l'Aquitaine;*

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice : *Histoire d'Antibes;*

M. Carnandet, ancien conservateur de la bibliothèque de Chaumont (Haute-Marne) : *Le manuscrit de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont;*

Digitized by Google

M. Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy : *Tablettes du Velay*, 1re, 2e et 3e livraisons du tome VII ;

M. Quénault, membre de la Société académique du Cotentin, à Coutances : *L'Hôtel-Dieu de Coutances ;*

M. Henri Vaschalde, à Vals-les-Bains (Ardèche) : *Histoire des poëtes du Vivarais ;*

M. Vignat, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais : *Catalogue des livres composant au XIVe siècle la bibliothèque de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency.*

Tous ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. de Blosseville, membre du conseil général de l'Eure, adresse quelques additions au *Dictionnaire topographique de l'Eure.*

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Rédet, correspondant à Poitiers, adresse les lettres A, B et C du *Dictionnaire topographique de la Vienne* dont la publication a été décidée.

Le manuscrit sera envoyé à l'Imprimerie nationale.

M. A. de Barthélemy est chargé, en qualité de commissaire responsable, de surveiller cette publication.

M. le marquis de Belleval propose la publication, dans la collection des Documents inédits, des chartes et diplômes du Ponthieu, du XIe au XVIe siècle.

La section d'histoire apprécie tout l'intérêt d'une semblable publication, mais elle ne peut, en présence des nombreux ouvrages dont elle a décidé l'impression, se prononcer dès à présent sur la proposition de M. le marquis de Belleval. Il lui sera répondu dans ce sens.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Léon Gautier, Desnoyers, de Mofras, Bellaguet, A. de Barthélemy, Francis Wey, Jourdain et P. Meyer.

M. de Boislisle appelle l'attention de la section sur le mode de transmission des mémoires qui doivent être lus à la Sorbonne.

Digitized by Google

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jourdain, P. Meyer, Vuitry, L. Delisle, la section décide qu'une note sera adressée à M. le Ministre, à l'effet d'appeler son attention sur cette question.

M. Vuitry lit un rapport sur une communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *Les impôts dans une commune du département de Vaucluse en 1562.*

Dépôt aux archives.

M. de Boislisle, sur les communications suivantes :

1° De M. Quantin, correspondant à Auxerre : *Lettres adressées au baron de Saint-Vidal, gouverneur du Gévaudan, 1562-1589.* Vingt et une de ces lettres sont renvoyées à la commission de la *Revue*, les autres seront déposées aux archives.

2° De M. Dupré, correspondant à Blois : *Projet d'établissement de manufactures de dentelles et de broderies à Blois en 1667.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

3° Du même M. Dupré : *Legs et dons charitables des comtes de Blois.*

Dépôt aux archives.

4° De M. de Saint-Ferjeux, à Langres : *Frais de quartier d'hiver mis à la charge d'une commune de la Haute-Marne (1671).*

Dépôt aux archives.

M. Francis Wey, sur les communications suivantes de M. Jules Finot, correspondant à Vesoul :

Enlèvement de l'abbé de Luxeuil par des bandits en 1605.

Charte d'affranchissement de la commune de Champvans-les-Gray, par Philibert de Vaudry, en 1450.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Bellaguet, sur les communications suivantes :

1° De M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers : *Testament de Gabriel Olivier de Lubière du Rouchet (1740).*

Dépôt aux archives.

2° De M. Houdoy, correspondant à Lille : *Deux lettres écrites par les ordres de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandres,*

Digitized by Google

au gouverneur et aux membres de la chambre des comptes de Lille, 1408 et 1409.

Dépôt aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 7 MAI 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Combes (François), correspondant à Bordeaux, adresse au comité la copie de quinze lettres inédites du chevalier William Temple à Jean de Witt relatives aux affaires de France, 1660 à 1669.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, adresse un travail de M. l'abbé Bouillevaux, curé de Longueville (Haute-Marne), intitulé : *Quelques doutes sur la famille de Jeanne d'Arc.*

Renvoi à M. J. Quicherat, membre de la section d'archéologie.

M. Guyot, membre de la Société polymathique du Morbihan, appelle l'attention du Ministre sur son ouvrage intitulé : *Étude de géographie celtique.* Il demande que les idées qu'il a émises soient examinées par un jury compétent.

La section d'histoire, n'ayant pas à résoudre des questions de ce genre, passe à l'ordre du jour.

M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs), adresse un document intitulé : *Dixième recueil des dictons et proverbes populaires usités dans le département du Doubs.*

Dépôt aux archives.

M. Maurice Joly, avocat à la Cour d'appel de Paris, propose la

Digitized by Google

publication des mémoires et papiers d'État émanés du cabinet du chancelier du Prat, rédigés et copiés par son secrétaire pendant le cours de son administration [1].

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

Les ouvrages suivants sont adressés au Comité par leurs auteurs :

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Biographie de la Charente-Inférieure*, 2 vol. par MM. Feuilleret et de Richemond.

M. Jolivot, ancien maire de Tonnerre : *États généraux de 1576. Recherches sur l'assemblée des habitants de Tonnerre.*

M. Le Héricher, correspondant à Avranches : *Principes de philologie et philologues contemporains.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

En vertu d'une lettre adressée au président par M. le Ministre de l'instruction publique, une commission composée de MM. de Rozière, G. Picot et de Watteville est désignée pour s'occuper avec le bureau des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux réunions à la Sorbonne des délégués des Sociétés savantes.

M. le Président annonce qu'un projet de loi relatif aux envois en franchise a été inséré dans le *Journal officiel* des 5 et 6 mai derniers.

La section décide que l'attention de M. le Ministre sera appelée sur les difficultés que les changements projetés créeraient aux Sociétés savantes et, par suite, au Comité des travaux historiques.

Sont désignés par M. le Président pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Bellaguet, P. Meyer, A. de Barthélemy, comte de Luçay et Francis Wey.

Une discussion à laquelle prennent part MM. de Boislisle, Jourdain, G. Picot, A. Maury et Lalanne, a pour objet la publication proposée des pièces des procès criminels de Gilles de Rais et de

[1] Une proposition analogue a été faite au Comité par M. de Nouvion dans les séances des 6 novembre 1876 et 8 janvier 1877.

Digitized by Google

Pierre de Rohan. La question sera examinée par MM. A. Maury, de Boislisle et G. Picot.

Des rapports sont lus :

Par M. F. Wey, sur les publications suivantes : 1° *Mémoires de l'Académie des lettres, sciences et arts d'Amiens*[1]; 2° sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*[2].

Par M. J. Tardif, sur les *Mémoires de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches*[3].

Par M. de Mofras : 1° sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*[4]; 2° sur le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*[5].

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires historiques de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*[6].

Par M. de Boislisle, sur le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*[7].

Par M. Hippeau, sur les *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*[8].

Par M. Marty-Laveaux, sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts*[9].

Par M. G. Desjardins, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*[10], les *Annales de l'Académie de Mâcon*[11] et le *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*[12].

Ces rapports sont envoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 3e série, t. II, 1875.
[2] 3e série, nos 6 et 7, 1875-1876.
[3] T. IV, 1873.
[4] T. VI, 2e série, 1876.
[5] T. III et IV, 1873-1876.
[6] T. IV, 1876.
[7] T. VI, 1874.
[8] T. XIX, 1875.
[9] 1873-1874, XVIIIe vol.
[10] Années 1874-1876.
[11] T. XIII, 1876.
[12] T. II et III, 1874-1875.

Digitized by Google

SEANCE DU 4 JUIN 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Ch. Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain), adresse au Comité les documents suivants :

1° *Notice sur J. Paillard, chancelier de Bourgogne ;*

2° *Quelques pages d'histoire pour Châtillon-de-Michaille. Passage de Mandrin ;*

3° *Note sur l'église décanale d'Ardon, ancienne paroisse de Châtillon-de-Michaille ;*

4° *Notes extraites des registres paroissiaux d'Arlod (Ain) ;*

5° *Acte de vente de la baronnie d'Arlod.*

Renvoi à M. Desjardins.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : *Les franchises municipales du bourg de Taverney (Haute-Saône), 1260-1265.*

Renvoi à M. Francis Wey.

M. Pouy, correspondant à Amiens : *Lettre de Pontchartrain, du 24 juin 1698.*

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : *Établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers (1247).*

Renvoi à M. Joseph de Laborde.

M. Vayssière, correspondant à Bourg (Ain) : *Statuts de la léproserie d'Yenne (Savoie).*

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. de Montégut, procureur de la République à Ribérac (Dordogne) : *Le cahier de doléances dressé en 1611 par les trois États du Périgord.*

Renvoi à M. Georges Picot.

Digitized by Google

Les ouvrages suivants sont envoyés au Comité, à titre d'hommage, par leurs auteurs :

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud : *Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin.*

M. Tamizey de Larroque, correspondant à Gontaud (Lot-et-Garonne) : *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, évêques d'Aire.*

M. Vayssière, correspondant à Bourg (Ain) :

1° *Éphémérides historiques du département du Jura;*

2° *Le blason de Brou, réimprimé avec une introduction et des notes;*

3° *Voltaire et le pays de Gex;*

4° *Les commencements de l'imprimerie à Bourg-en-Bresse;*

5° *Obituarium abbatiæ Castri Caroli.*

M. Gueneau, membre de la Société éduenne : *Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre). — Notice historique.*

M. l'abbé Paul Terris, à Fréjus :

1° *Recherches historiques et littéraires sur l'ancienne liturgie de l'église d'Apt;*

2° *Saint Siffrein, évêque et patron de Carpentras;*

3° *Saint Castor, évêque d'Apt;*

4° *Saint Agricol, moine de Lérins;*

5° *Le Centenaire de Saboly.*

M. Vachez, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon :

1° *Les vieux châteaux du Lyonnais;*

2° *Le château de Montrond-en-Forez;*

3° *Du droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes;*

4° *Notice sur la destruction du château de Nervieu en 1350.*

M. Vattier, membre du Comité archéologique de Senlis : *Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte.*

M. Matton, correspondant à Beauvais : *Statuts pour les apothicaires de Beauvais, dressés en 1628.*

M. de la Borderie, membre non résidant, à Vitré (Ille-et-Vilaine) : *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, d'après des documents nouveaux et inédits.*

Digitized by Google

Tous ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. de la Borderie, présent à la séance, reçoit en particulier les félicitations de M. le Président, qui recommande à la section son intéressant ouvrage.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Jourdain, G. Picot, Marty-Laveaux et A. de Barthélemy.

M. le Président lit un projet d'arrêté qui règle la date de l'envoi des mémoires et les conditions des lectures à la Sorbonne. Ce projet, approuvé à l'unanimité par la section, sera soumis à la signature de M. le Ministre.

M. Desnoyers, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de publication des chartes des XIIe et XIIIe siècles relatives à l'hôtel-Dieu de Paris, présenté par M. Brièle, lit un rapport qui conclut à l'impression. La section décide que le manuscrit de M. Brièle sera immédiatement adressé à l'Imprimerie nationale.

M. de Boislisle annonce que M. de Maulde, ayant retiré sa proposition en ce qui concerne le procès du maréchal de Rais, se borne à demander la publication des pièces du procès de Pierre de Rohan, maréchal de Gié.

Appelée à voter sur cette question, la section adopte le projet de publication du procès du maréchal de Gié et décide, en même temps, que l'ouvrage dont il s'agit sera compris dans un seul volume.

Deux commissions sont nommées : l'une pour dresser la liste des Sociétés savantes auxquelles seront données des subventions, et l'autre pour faire la révision de la liste des membres correspondants.

M. le Président annonce que la Belgique vient de faire paraître le relevé de tous les écrits périodiques qui se publient dans le royaume par les Sociétés savantes, les administrations publiques, les associations et les particuliers. Cette intéressante publication a été faite par les soins de la section littéraire des échanges internationaux.

En faisant ressortir l'utilité, pour la France, d'une publication

Digitized by Google

analogue, M. le Président demande s'il n'y aurait pas lieu de demander aux Sociétés savantes des renseignements sur chacune de leurs publications.

La section partage cet avis, et M. Léopold Delisle est prié de rédiger une note à l'effet de donner suite à l'idée qu'il a émise et qui a été accueillie avec intérêt.

M. Louandre demande s'il ne serait pas utile de rechercher les documents qui donneraient de précieux renseignements sur l'état, à diverses époques, de la marine, du commerce, etc. On les trouverait particulièrement dans les papiers des tribunaux d'amirautés.

M. de Boislisle fait observer que la plupart de ces documents se trouvent dans les archives de la marine, où il est facile de les consulter.

M. Bellaguet lit un rapport sur les *Mémoires de la Société éduenne*[1].

M. Jourdain, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*[2], et sur les *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*[3].

M. Desnoyers, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*[4].

M. Levasseur, sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*[5].

M. A. de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*[6], et sur le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*[7].

M. Alfred Maury lit un rapport sur une communication de M. Ch. Paillard : *Documents tirés des archives générales de Belgique et relatifs à l'histoire de France pendant le XVe siècle.*

Ces documents paraissent au rapporteur de nature à faire partie de la collection des *Mélanges historiques* : il adressera, à ce sujet, une note au Comité.

[1] Nouvelle série, t. V, 1876.
[2] 2e série, t. VIII, 1876.
[3] 2e série, t. I, 1875.
[4] 3e série, t. V, 1876.
[5] De 1870 à 1875.
[6] T. XXIV et XXV, 1874-1875.
[7] T. X, 1876.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. J. Quicherat, vice-président de la section d'archéologie, le travail de M. l'abbé Bouillevaux, curé de Longeville, ayant pour titre : *Quelques documents sur la famille de Jeanne d'Arc*, est renvoyé à la commission de la *Revue*.

Il en est de même de la communication de M. Couaraze de Laà : *Excommunications pour dettes*, sur laquelle M. Jourdain lit un rapport favorable.

M. Chéruel lit un rapport sur une communication de M. Combes, correspondant à Bordeaux : *Lettres de William Temple*.

Six de ces lettres ont un intérêt réel et pourraient être publiées dans la *Revue ;* mais il serait nécessaire que M. Combes y ajoutât des notes explicatives sur les événements et les personnes dont il est question dans cette correspondance. Ces observations seront communiquées à M. Combes.

M. de Mofras lit un rapport sur les communications suivantes de M. Beaune, correspondant à Aix :

1° *Une lettre inédite de Nicolas Rapin ;*

2° *Lettre d'Ismaël Boulliau à Gassendi sur la mort et le supplice d'Urbain Grandier.*

Ces deux pièces seront déposées aux archives.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JULES QUICHERAT,

VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel du 11 avril courant par lequel M. Alfred Ramé, ancien correspondant du Ministère à Rennes, est nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. Alfred Ramé, présent à la séance, est invité à prendre part aux travaux de la section.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse l'estampage accompagné d'une notice, d'une inscription romaine trouvée à Ammi-Moussa, près de Mostaganem.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, écrit au sujet d'un rapport de M. Darcel inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. M. de Montault, qui n'accepte pas les conclusions du rapporteur, maintient que les tapisseries signalées dans la communication qu'il a adressée à la section sortent de l'atelier fondé par le cardinal Barberini, contrairement à l'opinion émise par M. Darcel.

Renvoi à M. Darcel.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse une note sur une hache de pierre avec figure humaine et sur une idole de silex portant des caractères inconnus dont il a déjà donné communication à la Sorbonne dans la session des 4, 5 et 6 du présent mois [2]. La note de M. Morel sera déposée aux archives.

[1] Voyez 6e série, t. III, p. 525.

[2] Voyez *Compte rendu des séances de la Sorbonne de l'année 1877*, par M. Chabouillet. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 404-457.

Digitized by Google

M. Malinowski, membre de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, adresse un manuscrit intitulé : *Monographie des bâtiments formant actuellement le lycée de Cahors.*

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. le Ministre de la justice et des cultes répond à la lettre qui lui a été écrite par M. le Ministre de l'instruction publique, sur la demande de la section relativement à des débris du musée des Petits-Augustins en ce moment déposés dans les magasins de la basilique de Saint-Denis, où ils sont inconnus et inutiles à l'étude et en même temps exposés à toutes les chances de destruction.

Il résulte de la lettre ministérielle que Mgr Maret, évêque de Sura, *in partibus infidelium*, primicier du chapitre de Saint-Denis, auquel cette observation a été transmise, annonce qu'il met à la disposition de la commission des monuments historiques ceux de ces débris qui ne trouveraient pas place dans la basilique.

M. Barbet de Jouy veut bien se charger de poursuivre la rentrée des monuments signalés et de la suite à donner à cette importante opération.

M. le chanoine Barbier de Montault fait hommage de trois de ses ouvrages :

1° *Les gants pontificaux;* Tours, 1877, in-8°;

2° *Armorial des papes;* Arras, 1877, in-8°;

3° *L'archéologie et l'art chrétien à l'exposition religieuse de Rome en 1870;* Arras, 1877, in-8°.

M. Deschamps de Pas, correspondant à Saint-Omer, fait hommage d'un travail de sa composition, extrait de la *Revue belge de numismatique* de 1877 qui est intitulé : *Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre des maisons de Bourgogne et d'Autriche.*

M. Terninck, correspondant de la Société des antiquaires de France, fait hommage de trois de ses ouvrages : 1° *Promenades archéologiques et historiques sur les chaussées romaines des environs d'Arras;* 2° *Cimetières mérovingiens de Mareuil près Arras;* 3° *Essai sur l'industrie gallo-romaine en Abrébatie;* Arras 1874.

Des remercîments seront adressés à MM. Barbier de Montault,

Digitized by Google

Deschamps de Pas et Terninck, dont les ouvrages seront placés dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Charles Robert, de Montaiglon, Alfred Ramé, Robert de Lasteyrie, Ed. de Barthélemy et Paul Lacroix.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur les *Mémoires de la Société éduenne*[1], qui est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet lit divers rapports : 1° sur une communication de M. l'abbé Tremey, à Moutiers (Savoie), relative à une médaille d'or du moyen âge et à une matrice de sceau trouvées à Hautecour, près Moutiers (Savoie);

2° De M. le chanoine Barbier de Montault, relative à des poids monétaires;

3° De M. Philibert Lalande, relative à une monnaie gauloise;

4° De M. le maire de Courpierre, sur une découverte de monnaies d'or du moyen âge;

5° Enfin de M. Bertrand, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, sur une découverte de monnaies des XIIIe et XIVe siècles.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur une communication de M. le supérieur du petit séminaire de Brignoles (Var) : photographie d'un sarcophage chrétien du IIIe siècle et d'une inscription du VIe au VIIe siècle qui se trouvent dans la bibliothèque de cet établissement.

Renvoi à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Charles Robert lit un rapport sur une communication de M. Huart, conservateur du musée lapidaire d'Arles, intitulée : *Note sur l'inscription d'une borne milliaire découverte dans l'ancien Forum.*

Renvoi à la même commission.

M. A. Darcel lit un rapport sur un inventaire du château des Baux en 1426, adressé par M. le docteur Barthélemy d'Aubagne, à Marseille, et conclut à l'impression de ce document.

Renvoi à ladite commission.

[1] Nouv. série, t. V, 1876.

Digitized by Google

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications de MM. Léon Lory, Pouy, abbé Tremey, de Lamothe et abbé Poquet : 1° fouilles de la place Saint-Pierre à Dijon; 2° épitaphe du général espagnol Fernand Teillo; 3° note sur le bourg de Conflens (Savoie) et copie de quatre inscriptions; 4° notes extraites d'un cahier des Cordeliers de Beaucaire; 5° deux inscriptions des XVIe et XVIIe siècles.

Renvoi du rapport à ladite commission.

M. le baron de Guilhermy appelle l'attention de ses collègues sur la section des beaux-arts qui a figuré à la dernière réunion de la Sorbonne. Il rappelle que le Comité des travaux historiques portait jadis le titre de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, et que, lorsqu'il a été réorganisé dans sa forme actuelle, tout ce qui touche aux beaux-arts fut dévolu à la section d'archéologie. Il s'étonne donc d'entendre parler d'un projet de création d'une quatrième section du Comité, sous la dénomination de section des beaux-arts.

M. Servaux, chef de division adjoint, fait observer qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet d'une section des beaux-arts et qu'il y a lieu de croire que les membres qui ont tenu quelques séances à la Sorbonne cette année se borneront à coopérer à l'établissement de l'inventaire des richesses d'art de la France.

Notre collègue M. Darcel, qui, en qualité de secrétaire, a été chargé par notre autre collègue, M. le marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts, de faire un rapport sur les travaux de cette réunion, partage complétement l'opinion de M. Servaux.

La section passe ensuite à l'examen d'une question non moins intéressante. Il s'agit de la tendance à négliger l'étude de l'archéologie nationale pour la recherche des vestiges des âges préhistoriques, tendance qui se généralise et s'accentue tous les jours parmi les membres des Sociétes savantes et les correspondants officiels ou officieux du Ministère de l'instruction publique. Après une discussion approfondie, la section charge son secrétaire d'exprimer l'opinion qui, sur ce sujet, a réuni l'unanimité des membres présents. M. Chabouillet accepte cette mission; il la remplira de son mieux [1].

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Voyez ci-dessus, p. 404, l'introduction au compte rendu des lectures faites à la Sorbonne en 1877.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 MAI 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse, avec une notice, trois estampages de l'inscription de Cherchell qui a été publiée sous le n° 3949, par M. Léon Renier, dans son *Recueil des inscriptions de l'Algérie*, d'après une copie incomplète de M. de la Marre.

Renvoi à M. Léon Renier.

En même temps, M. Cherbonneau adresse la reproduction peinte, grandeur de l'original, de la grande mosaïque découverte dans le *tepidarium* des thermes de la 3e légion *Augusta* dont M. Barnéond a fait hommage à la section d'archéologie.

La section décide que cette peinture sera déposée au musée de Saint-Germain, qu'on en fera exécuter une reproduction pour la *Revue des Sociétés savantes* et que des remercîments seront adressés à M. Barnéond.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse une médaille antique d'argent trouvée récemment dans la commune de Robion, qui est communiquée, séance tenante, à M. Chabouillet. C'est une drachme fort commune frappée à *Massilia* (Marseille).

M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon, adresse des notes sur divers sujets : 1° sur un reliquaire d'argent et quelques détails d'architecture de l'église paroissiale des Chaux-les-Châtillon (Doubs), (XVIe siècle); 2° sur un sceau inédit de la fabrique de la cathédrale de Metz, trouvé à Oiselay (Haute-Saône), (XIVe siècle); 3° sur une bulle de plomb conservée au musée archéologique de Besançon (XIIe siècle); 4° sur neuf sceaux des corporations ouvrières de Montbéliard du XVe au XVIIIe siècle, ainsi que sur leurs statuts et emblèmes.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse le dessin d'une figure en terre cuite, trouvée aux environs de cette ville.

Renvoi à M. le comte Clément de Ris.

Digitized by Google

M. le président de la Société d'archéologie, d'histoire et littérature de Beaune, adresse le *fac-simile* du portrait de Jésus-Christ du retable de l'Hôtel-Dieu, à Beaune (xve siècle). Sur le bord du manteau de Notre-Seigneur se trouve une écriture inexpliquée sur laquelle les membres de cette compagnie appellent l'attention du Comité.

Renvoi à M. A. Darcel.

M. Champfleury, conservateur du musée céramique de la manufacture de Sèvres, demande que la recherche des monuments céramiques ait une place plus nettement marquée dans les préoccupations de la section d'archéologie. M. Champfleury désirerait que les types isolés recueillis par les membres des Sociétés savantes fussent centralisés au musée de Sèvres.

La demande de M. le conservateur du musée céramique de Sèvres est renvoyée à l'examen de M. Jules Quicherat.

M. Cazalis de Fondouce, correspondant de la commission de topographie des Gaules, à Montpellier, fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne qui s'étend dans le département de l'Hérault.*

M. Michel Hardy, correspondant à Dieppe, de deux notices biographiques dont il est l'auteur : 1° sur l'abbé Cochet; 2° sur P. J. Feret, archéologue et chroniqueur dieppois.

M. Dezeimeris, à Bordeaux, de trois notices de lui : 1° sur l'emplacement de la villula d'Ausone; 2° sur celui de l'Ebromagus de Saint-Paulin; 3° sur une inscription du musée de Bordeaux.

Des remercîments seront adressés à MM. Cazalis de Fondouce, Michel Hardy et Dezeimeris.

M. Servaux, chef de division adjoint, annonce que l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique a été appelée sur divers inconvénients du mode actuel des réunions de la Sorbonne, principalement en ce qui concerne la date des envois des mémoires destinés à y être lus, et sur l'acceptation de ces mémoires. La section d'histoire, sur l'invitation du Ministre, a déjà examiné cette question. Elle est d'avis qu'il faudrait que les mémoires fussent envoyés au moins un mois avant la réunion et fussent examinés par des commissaires avant d'être admis à être lus.

Digitized by Google

M. Servaux donne lecture d'un projet d'arrêté dans ce sens, qui, après délibération, est adopté par la section, mais avec diverses modifications qui seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

M. Albert Lenoir appelle l'attention de la section sur les fouilles, opérées actuellement aux environs de l'église de Saint-Germain des Prés, qui ont amené la découverte de nombreuses sépultures mérovingiennes. Indépendamment d'objets divers trouvés dans ces tombes, on a mis à jour le pavement en terre cuite du XIIIe siècle du réfectoire de l'abbaye.

M. du Sommerard fait savoir à ses collègues qu'on lui a présenté au musée de Cluny les objets découverts jusqu'à ce jour dans ces tombes et qu'ils sont sans intérêt.

M. Alfred Ramé, qui s'est rendu sur le théâtre de ces découvertes, fait remarquer combien il est regrettable que ces tombes elles-mêmes, dont quelques-unes sont fort intéressantes, soient systématiquement détruites.

L'assemblée s'associe aux sentiments exprimés par M. Ramé, et M. le Président, se faisant l'interprète de la section, prie M. du Sommerard d'aviser aux mesures à prendre pour sauvegarder ces monuments. Notre collègue promet d'obtempérer aux désirs de la section.

M. Jules Labarte lit, au nom de la commission spéciale[1], un rapport sur le projet de publication de l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V.

La section, après avoir délibéré sur les conclusions du rapporteur qui sont favorables au projet, décide que cette publication fera l'objet d'un volume séparé et que la miniature qui est un portrait de Charles VI et se trouve en tête du manuscrit sera reproduite par la chromolithographie. M. Jules Labarte, sur la demande de la section, accepte la charge d'éditer ce volume qu'il se propose d'enrichir de notes et de commentaires. Il est inutile d'ajouter qu'avec un tel éditeur cette publication prendra rang parmi les plus importantes de la collection des Documents inédits.

M. J. Quicherat lit un rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*[2].

[1] Cette commission se compose de MM. Labarte, Douët d'Arcq et Darcel.
[2] T. XIII, 1875.

Digitized by Google

M. Ed. de Barthélemy : 1° sur la quarante-deuxième session du *Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Châlons-sur-Marne*, 1875[1]; 2° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*[2]; 3° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*[3]; 4° *Comité archéologique de Senlis*[4].

M. Gustave Bertrand, sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*[5].

M. Robert de Lasteyrie, sur les *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*[6].

M. Alfred Ramé, sur les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*[7].

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. J. Quicherat lit un rapport sur sept communications :

1° Note de M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, correspondant au château de Paillet, par Langoiran (Gironde), sur une vasque d'origine gallo-romaine découverte dans la commune de Paillet; 2° note de M. Julliot, secrétaire de la Société archéologique de Sens, sur la découverte d'une mosaïque dans cette ville; 3° note de M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron (Dordogne), sur un bas-relief de l'église de Salons (Corrèze); 4° note de M. Fernand Bourdet, ingénieur civil à Fontenay-sur-Loing (Loiret), sur divers objets qui se trouvent à Ferrières (Gâtinais), accompagnée de dessins; 5° note de M. de Cessac, correspondant à Guéret (Creuse), sur un ambon du grand bourg de Salagnac (Creuse); 6° rapport de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault (Vienne), sur des fouilles exécutées dans le chœur de l'ancienne église des Cordeliers de cette ville; 7° note avec dessin de M. l'abbé Tremey, à

[1] 1 vol. in-8°, pub. 1876.
[2] LVI° vol., 1873-1874.
[3] 1873-1874, 1 vol.
[4] 2° série, t. I, 1875.
[5] Année 1873.
[6] T. XX, 1876.
[7] T. VI, 1876.

Digitized by Google

Moutiers (Savoie), sur une croix processionnelle de Notre-Dame du Pré (Savoie).

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. J. Quicherat fait ensuite un rapport verbal sur une communication de M. Charvet, correspondant à Alais, relative à des découvertes archéologiques aux sources sulfureuses des Fumades (Gard).

Le rapporteur conclut à l'impression de cette note, avec trois dessins.

M. du Sommerard fait un rapport verbal sur une communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, relative à une collection d'objets antiques trouvés à Triguères (Loiret)[1], et sur une boucle de ceinturon trouvée dans un cercueil de pierre, à Chavay, arrondissement de Châteaudun.

Cette communication sera déposée aux archives.

M. du Sommerard annonce à la section qu'il vient de traiter, pour le musée de Cluny, de l'acquisition de cinq tombeaux de grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Rhodes. La section félicite M. le directeur du musée de Cluny du succès de cette importante négociation et le remercie de le lui avoir fait connaître.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 JUIN 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Jules Labarte, chargé de la publication de l'Inventaire des meubles et joyaux de Charles V, annonce que la collation de la copie avec le manuscrit original de la Bibliothèque nationale sera terminée avant huit jours. Cet inventaire comprend 2,600 articles.

M. le baron de Guilhermy fait savoir qu'il a pris connaissance

[1] Sur Triguères, où il a été découvert un théâtre romain, voyez *Revue des Soc. sav.* 2e série, t. III, p. 303, Rapport sur les mémoires de la Soc. arch. de l'Orléanais; et 3e série, t. III, p. 378, et t. IV, p. 296.

Digitized by Google

du texte de la monographie de la cathédrale de Chartres, que M. Paul Durand a terminé et qu'il s'est enfin décidé à remettre entre les mains de notre collègue. Le manuscrit de M. Paul Durand est en état d'être envoyé immédiatement à l'impression; M. de Guilhermy s'est entendu avec M. Paul Durand sur l'introduction historique que ce dernier devra ajouter à la description du vénérable et célèbre édifice.

Avec l'assentiment de la section, M. le Président désigne M. de Guilhermy pour être le commissaire responsable de cette publication.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse :

1° Estampages, accompagnés d'une notice, de huit inscriptions chrétiennes relevées dans la province d'Oran; 2° un rapport sur la création en Algérie d'une commission diocésaine d'archéologie; 3° estampage et explication d'une inscription à Némésis; 4° estampages et explication de deux épitaphes romaines de Pomaria (Tlemcen); 5° rapport sur douze inscriptions latines récemment découvertes à Cherchell.

Les deux premières de ces communications sont renvoyées à M. Ed. Le Blant; les trois autres à M. Léon Renier.

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze), adresse un dessin du chapiteau de l'une des colonnes du chœur de l'église de Saint-Pierre de cette ville.

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse une note sur des puits funéraires situés près d'Abbeville.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Terninck, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, à Boisbernard (Pas-de-Calais), adresse des notes avec dessins concernant les fouilles exécutées autour d'Arras.

Renvoi à M. Charles Robert.

M. Vallentin, correspondant à Montélimar, adresse deux estampages d'une inscription latine découverte, en 1876, sur le territoire de Pont-de-Barret (Drôme).

Renvoi à M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Huart, conservateur du musée d'Arles, adresse l'estampage de la borne milliaire du musée d'Arles, qui lui avait été réclamé.

Renvoi à M. Ch. Robert.

M. l'abbé Tremey, à Moutiers (Savoie), adresse la description et l'empreinte d'un denier d'or trouvé à Aime (Savoie).

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Courgeon, inspecteur d'académie à Paris, chargé d'inspection générale en Algérie, transmet deux notes relatives, l'une au musée de Philippeville, l'autre aux ruines de Lambèse.

En ce qui concerne Lambèse, M. Courgeon appelle l'attention du Comité sur l'emploi de vestiges d'édifices romains à des constructions modernes. Ce vandalisme fait disparaître successivement des monuments dignes d'intérêt.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, fait hommage au nom de M. Édouard Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, d'un livre intitulé : *Les anciennes faïenceries de Montauban, Ardus, Négrepelisse, Auvillar, Bressols, Beaumont, etc.*

M. Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, d'un ouvrage intitulé : *Notice sur Pierre Berruer, sculpteur, et sur les statues du grand théâtre de Bordeaux.*

M. Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, d'un travail de lui, intitulé : *Mémoires sur un denier gaulois inédit, à la légende* GIAMILOS [1].

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, d'un travail de lui, intitulé : *Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, 1276.*

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces différents ouvrages.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Ed. de Barthélemy, comte Clément de

[1] Voyez ci-dessus le compte rendu des séances de la Sorbonne, p. 407.

Digitized by Google

Ris, Charles Robert, A. de Montaiglon, A. Ramé, baron de Guilhermy, et Ed. Le Blant.

La section décide que la commission des subventions aux Sociétés savantes sera composée, cette année, de MM. Alex. Bertrand, de Guilhermy, Jules Labarte et A. de Montaiglon, auxquels s'adjoindront, comme d'ordinaire, les membres du bureau de la section et les hauts fonctionnaires de l'administration.

La commission pour la révision de la liste des correspondants, etc. sera composée de MM. A. Darcel, de Guilhermy, Ed. Le Blant, colonel Le Clerc, A. de Montaiglon, des membres du bureau de la section et des hauts fonctionnaires de l'administration.

M. Henri Martin lit un rapport : 1° sur les *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*[1]; 2° sur ceux de la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*[2].

M. E. de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société académique du Var*[3]; 2° sur ceux du *Comité archéologique de Senlis*[4].

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. de Montaiglon lit un rapport sur l'ouvrage de MM. Louis Bonnefont et de Vivès : *Tumulus de Baudement; Fouilles exécutées à la Motte seigneuriale de Baudement* (Marne); Paris, 1875, in-8°. Renvoi de ce rapport à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur diverses communications de M. Gauthier, correspondant à Besançon :

1° Note sur neuf sceaux des corporations ouvrières de Montbéliard du xve au xviiie siècle;

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° Note sur un sceau de la cathédrale de Metz;

3° Note sur un reliquaire d'argent et sur quelques détails d'architecture de l'église paroissiale de Chaux-les-Châtillon (Doubs);

[1] 4e série, t. VIII, 1874.
[2] T. IX, 1873-1874.
[3] T. VII, 1876. — Ce rapport sera publié dans le prochain volume de la *Revue*.
[4] T. II, 2e série, 1876.

Digitized by Google

4° Note sur une bulle de plomb conservée au musée archéologique de Besançon.

Dépôt de ces trois dernières notes aux archives.

M. Charles Robert, sur une communication de M. Blancard, correspondant à Marseille, intitulée : *Un mot sur les fosses mariennes.*

Dépôt aux archives.

M. A. Darcel, sur des communications de MM. Barbier de Montault et Bourbon et de M. le Président de la Société d'archéologie de Beaune :

1° Observations sur une note de M. E. Muntz, relative à la fabrication des tapisseries du XVIIe siècle;

2° Carrelages du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Belleperche, à Cordes (Tarn-et-Garonne);

3° Inscription inexpliquée du retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Dépôt de ces trois communications aux archives.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. J. Quicherat lit une note sur une lettre de M. Champfleury, communiquée dernièrement à la section [1], et dans laquelle M. le conservateur du musée céramique de la manufacture de Sèvres émet le vœu que les Sociétés savantes fassent parvenir à cet établissement, par l'entremise du Comité, des échantillons de fragments céramiques et pièces de carrelage qui se rencontrent dans les fouilles.

Plusieurs membres font remarquer à ce sujet que le Comité ne reçoit que rarement des communications en nature; qu'aux termes de son institution il ne peut pas exiger de ses correspondants qu'ils lui envoient les objets mêmes qu'ils ont à lui signaler, encore moins qu'ils en fassent don à l'État; qu'il est désirable sans doute de voir la belle collection de Sèvres se compléter, mais que l'entremise du Comité pour amener ce résultat ne peut être que d'instruire le public avec lequel il est en rapport du désir si légitime exprimé par M. Champfleury, et d'encourager chacun à contribuer directement par des dons à l'accroissement de notre musée national de céramique.

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur une communication

[1] Voy. ci-dessus le procès-verbal de la séance du 14 mai 1877, p. 610.

Digitized by Google

de M. de Cessac, correspondant à Guéret, relative à la Pierre levée de la forêt de Guéret, dont il propose l'impression.

M. Ed. Le Blant demande l'avis de la section sur les planches qui doivent accompagner la publication des sarcophages chrétiens d'Arles, dont il a été chargé. Il est entendu que M. Le Blant s'entendra avec M. le chef de division adjoint, pour faire les essais, et qu'après décision prise, notre collègue surveillera l'exécution et la publication de ces planches.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

3e série, t. II, 1875.

(Séance du 7 mai 1877.)

Le volume précédent faisait espérer un retour aux travaux d'érudition : celui-ci retombe, ou peu s'en faut, dans le domaine de la facile et pure fantaisie. Un des membres de cette compagnie, M. Mancel, a passé une saison sur la plage de Berk, et il s'y est enquis des choses du pays : voilà le sujet d'une notice sur ces bains de mer. Mais ayant à établir l'historique, bien facile à retrouver, de l'hospice maritime, M. Mancel n'a pas été suffisamment aux informations pour savoir que l'idée première des cures marines, pour les enfants lymphatiques, est venue de la Toscane; qu'elle a pour auteur le docteur Giuseppe Barrelaj, qui, pour démontrer les propriétés énergiques de l'eau de mer et des sables salins chauffés par le soleil, a prêché une croisade par toute l'Italie, provoqué des souscriptions et créé à la Spezzia le premier établissement de cette nature, établissement que la France a étudié pour établir celui de Berk. M. Michelet, seul, dans son ouvrage intitulé *la Mer*, a signalé ce fait, les résultats inespérés de l'entreprise et le nom, célèbre là-bas, de M. Barrelaj.

L'art dans l'industrie, par M. Roger, où l'auteur embrasse l'histoire de l'industrie humaine à partir du premier sauvage qui se fit d'une tige d'arbre une massue, présente un résumé fort bref d'un ensemble de notions acquises, et n'y ajoute rien. Il suppose réso-

Digitized by Google

lues, même; des questions qui sont loin de l'être, quand il classe formellement les monuments de l'âge de pierre en deux époques distinctes : l'une postérieure au déluge, et l'autre antédiluvienne. Les constructions cyclopéennes, élevées, dit-on, par les Pélasges, constituent pour M. Roger un troisième âge de pierre. A la suite de ces conjectures, et quand il descend aux temps historiques, des citations bien choisies groupent, par rapport aux industries de l'art, nombre de renseignements utiles. Mais rien de nouveau, pas même ce qui regarde les boiseries de la cathédrale d'Amiens commencées en 1508 par Arnaud Boullin, puisque la publication des manuscrits de Pagès par M. Douchet avait déjà répandu ce document. Arrivé à l'époque moderne, l'auteur affirme que les chefs-d'œuvre de notre statuaire « ne laissent rien à envier aux plus beaux modèles de l'antiquité. » Cet élan de patriotisme est compromettant.

M. Gédéon Baril, sans donner aucun renseignement nouveau, et redisant sous une forme satirique ce que n'ignore personne, nous prévient que « c'est comme écrivain fantaisiste qu'il traitera de la manie des faïences. » Les titres de *fantaisistes*, *d'humoristes*, plaisent à ces messieurs ; ils les revendiquent à tout propos.

M. le comte de Gomer, qui a dû longtemps étudier les sciences les plus diverses, se plaît à tirer de ses souvenirs des conséquences qu'il rédige à l'état de généralités, sur un ton mixte entre la conversation et le discours. *L'Histoire, au point de vue moral*, sujet abordé dans ce volume, tient de la conversation par la diversité d'une étude toute en digressions, du discours par les formes du style. Mais, comme la plupart de ces canevas roulant sur des généralités (ils furent trop à la mode au XVIIIe siècle), celui-ci ne peut donner qu'une teinture des choses aux personnes qui auraient tout à apprendre. Cet opuscule, cependant, inspire envers l'auteur un sentiment de sympathie, tant les convictions sont honorables, et les passions sincères par rapport aux lettres, à la science et aux arts.

Une bonne étude, due à M. de Puyraimond, sur l'*Embouchure de la Somme*, à l'occasion du projet de construire près le Hable-d'Hault un port où viendrait aboutir le canal de la Somme, reviendrait plus naturellement à l'appréciation des hydrographes et des ingénieurs. Cependant, pour remonter à l'origine de ce projet, pour retracer les divers lits que s'est creusés la Somme à son embouchure, les changements de niveau, les retraits ou les empiétements riverains, M. de Puyraimond produit, à partir de l'an 1210,

Digitized by Google

de si curieuses recherches que la section d'histoire doit en tenir compte et les signaler.

Le surplus de ce volume énorme (321 pages) est consacré, sauf la suite des récits sur *la guerre de 1870*, à des notices biographiques, aux oraisons funèbres, à des discours de réception en très-beau style, mais parfois trop hardi. Je ne peux m'empêcher de citer, comme un frappant exemple de l'invasion de la science physiologique dans le style oratoire, cet exorde d'un directeur de l'Académie d'Amiens, pour la réception d'un avocat :

« Le jour, Monsieur, où Dieu eut imaginé un être vertébré, car-« nivore et bimane, il avait presque créé l'homme. Le jour où il ac-« cordait à ce nouvel être une glotte organisée pour l'émission de « sons réguliers, il lui donnait plus spécialement la faculté de devenir « avocat. »

Le discours, dans son ensemble, étant sur un ton fort sérieux, nous avons lieu de croire que, dans la pensée de l'auteur, ce prélude l'était également.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAÔNE.

3e série, n° 6. Vesoul, 1875.

(Séance du 7 mai 1877.)

Le précédent volume, comme la plupart des autres, était consacré à des recherches historiques importantes ; la livraison qui va nous occuper est digne des précédentes, car elle contient trois articles intéressants. Le laborieux archiviste de Vesoul, M. Finot, y publie une étude extraite des anciens registres du bailliage d'Amont, juridiction qui s'étendait sur les arrondissements de Vesoul, de Lure (moins le canton d'Héricourt), et sur le côté Ouest de celui de Baume-les-Dames.

Les *Procès de sorcellerie, de l'an 1606 à 1636*, sont l'objet de ce travail qui remet en lumière, dans ce seul espace de temps, soixante-huit causes criminelles de sorcellerie. Elles étaient déférées, dans la Franche-Comté, à l'inquisiteur général de la foi et aux juges séculiers constitués par des juges châtelains à la nomination des

Digitized by Google

seigneurs ayant droit de haute justice; puis, en appel, aux lieutenants des trois bailliages de la province; en dernier ressort au Parlement. Les actes, les sentences des registres du bailliage sont les conséquences de l'appel interjeté par les accusés.

Sur soixante-huit causes, le bailliage confirma vingt-six condamnations à mort par le supplice du feu. Quatorze condamnés furent commués à la prison ou au bannissement pour dix ans; vingt-quatre arrêts furent cassés et les inculpés rendus à la liberté; deux jugements furent revisés pour un supplément d'informations. Au comté de Bourgogne, on accordait à la victime le privilége du *retentum* en vertu duquel on l'étranglait avant de la jeter au feu, à moins que le sorcier ne fût convaincu de s'être changé en loup, *ou autres bêtes rousses*. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que nombre de ces malheureux étaient condamnés sur leur propre témoignage : ils avouaient, tant la torture prolongée est au-dessus des forces humaines, qu'ils se changeaient en ours et en loups-garous.

La plupart de ces pauvres diables, parmi les femmes surtout, étaient de ces idiots que, plus tard, on a appelé des *innocents* : ils se laissaient convaincre par le bruit public et, se croyant de bonne foi sorciers ou nécromans, ils se reconnaissaient justement condamnés. Les principaux chefs d'accusation consistaient en maléfices exercés contre les animaux domestiques, contre les hommes et les récoltes. Fréquentations du sabbat, adoration, évocation du diable, marques surnaturelles et insensibles dans lesquelles des épingles enfoncées n'attiraient pas le sang, suppression du lait aux nourrices et aux vaches : tels étaient les indices d'un pacte avec le mauvais esprit. Vous reconnaissez dans ces procédures les principaux éléments des superstitions qui vivent encore dans certaines provinces, et qui reparaîtraient au jour si l'on s'avisait d'intenter des accusations de sorcellerie.

De tels motifs de poursuite présentaient beaucoup d'élasticité, les interrogatoires en témoignent : aussi, la crédulité de l'époque était-elle exploitée par la haine, l'envie, la vengeance, avides de supprimer aussi facilement un ennemi. Les abus devinrent si criants que le bailliage s'émut, et dès 1629 (c'est bien tard!) on voit des condamnés à mort mis hors de cause et leurs juges poursuivis. Des procureurs d'office furent condamnés à des amendes et reçurent l'intimation de n'avoir plus à entreprendre de semblables procédures. Plus tard, la répulsion populaire renforça de

Digitized by Google

l'inculpation de sorcellerie les accusations d'hérésie, surtout dans la principauté de Montbéliard. Ces procédures inquisitoriales se prolongèrent tant que cette province appartint à l'Espagne. Mais dès 1682, quatre années après son retour à la France, Louis XIV ordonna la cessation de toute poursuite contre les sorciers et, s'ils n'étaient retenus pour d'autres causes, leur mise en liberté.

Bien qu'un pareil sujet ait été traité souvent, les procès-verbaux de ces lugubres affaires intéressent toujours par l'étonnement qu'ils causent. Un autre Vésulien, M. Dey, avait consacré aux avocats des sorciers un chapitre intéressant : les procédures analysées par M. Finot, leurs interrogatoires surtout, laissent le lecteur sous l'impression d'une véritable stupeur.

Le géographe Junior et sa description de la terre (IVe siècle). Texte accompagné d'une traduction, par M. Jules Finot.

C'est le cardinal Angelo Maï qui, en publiant pour la première fois le texte latin de ce géographe, texte dont il existait d'autres versions incomplètes, a, d'après des motifs assez frivoles, baptisé *Junior* l'auteur de ce curieux manuscrit qu'il venait de trouver chez les Bénédictins de la Cava.

Auparavant, Godefroy en avait publié un fragment à la suite de ses commentaires sur Solin. Mabillon, Muratori ont également connu ce traité. Cependant, jusqu'à ce jour, ce texte, édité en grande partie, n'avait pas été traduit en français. Mettre à la portée de tous un document aussi fécond en détails précieux pour l'histoire de l'antiquité, c'était rendre à l'érudition un service.

Notre éditeur débute par établir sans peine l'époque où vivait cet anonyme, appelé *Junior* parce qu'il cite des philosophes plus anciens que lui. M. Finot prouve que cet auteur dut écrire de l'an 350 à l'an 351. Son style étant fort lourd, on a supposé qu'il avait dû être, vers le VIIe siècle, traduit du grec.

Il existe, en effet, une version de cet opuscule dans les deux langues, et *Junior* s'étant montré beaucoup mieux édifié sur les pays orientaux que sur ceux de l'Occident, comment ne pas en conclure qu'il a vu le jour en Thrace ou en Macédoine ? Après un sérieux examen, M. Quicherat s'est rangé à l'avis contraire : il pense que l'œuvre appartient, en original, à la littérature latine, parce que la construction, le tour des phrases, en dépit de barbarismes qu'un lettré du VIIe siècle eût évités, sont essentiellement latins.

Le but de *Junior*, versé dans les lettres, car il cite Bérose, Apol-

Digitized by Google

lonius, Manéthon, Josèphe, Ménandre, Thucydide, et insiste sur les villes célèbres par leur enseignement, a été de transmettre des notions précises sur les divers pays du monde connu des anciens, avec l'indication de la population des provinces, de leurs productions agricoles, de leur commerce, des monuments des villes et des plaisirs qu'elles offrent à l'étranger. Sans être comparable à Ptolémée, à Strabon, à Pline l'Ancien, à Solin, à Pomponius Mela, ce travail est curieux en ce qu'il donne, outre bien des renseignements ignorés et des faits légendaires, une idée des opinions reçues au IVe siècle en matière de géographie générale.

En guise de commentaire, M. Finot a résumé le livre dans un exposé critique fort bien fait et qui exigeait des études considérables.

L'agriculture chez les anciens Juifs. — D'une étude attentive des textes bibliques, M. Isaac Lévy a extrait des indications précises sur la nature du sol hébraïque, sur les procédés de culture, sur le climat, sur les plantes et les arbres, sur les légumes et les fruits de ces contrées; sur les instruments aratoires et le bétail des Hébreux. Opuscule de quelques pages, fruit de longues observations résumées clairement.

L'enseignement secondaire en Allemagne, par M. Reboul de Neyrol. — Il est impossible que la *Revue des Deux-Mondes* se soit abstenue de traiter ce sujet sous ce même titre, qui semble relevé sur un de ses sommaires. Je suis à peu près certain de l'y avoir rencontré, au moins une fois. Mais ce n'est point là, c'est au pays même, et sans parti pris politique, que M. de Neyrol a été demander ce qu'il retrace avec une sincérité d'autant plus honorable, qu'elle met son patriotisme en souffrance. Des devoirs de famille appellent M. de Neyrol fréquemment en Alsace : il a mis à profit ces excursions pour étudier à fond la nouvelle organisation des écoles germaniques, et en particulier du lycée de Strasbourg.

Je ne le suivrai pas dans ce consciencieux examen que rehaussent des appréciations remarquables, car il faudrait aborder chacun des chapitres sous peine de ne rien présenter d'exact; mais je recommanderai aux hommes spéciaux cet excellent rapport, où, dans l'intérêt de l'enseignement, ils recueilleront des indications profitables.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

3e série, n° 7. Vesoul, 1877.

(Séance du 7 mai 1877.)

L'activité de M. Jules Finot ne laisse guère paraître une livraison de ce recueil sans l'avoir enrichie de quelques documents inédits. Cette fois, il prélude par une pièce de procédure criminelle de l'année 1493.

Antoine de Neuchâtel, comte-évêque de Toul, devenu par nomination du roi, contrairement aux anciens usages, abbé de Luxeuil et de Mouthier-Haute-Pierre sur la Loue, bénéfices tenus auparavant par le cardinal Jean Jouffroy, était un personnage trop considérable et trop bien apparenté pour que ses religieux ne lui pardonnassent pas d'avoir fait tomber en commende la maison de Luxeuil. Sa grande fortune, dont il usait avec libéralité, et ses qualités personnelles l'avaient rendu cher à la communauté qui trouvait en lui, au milieu des troubles de ce temps, un puissant protecteur.

Cependant, deux hommes d'église : Jean Jouffroy, prieur du Val-de-Liepvre, et M. de Noisey, abbé de Gortz, furent accusés d'avoir voulu, pour se faire investir des abbayes de Luxeuil et de Mouthier, empoisonner, au prix de 200 florins, messire Antoine de Neuchâtel par l'entremise de Outhenin ou Étienne Baillard, son chirurgien-barbier.

En 1488, le comte-évêque de Toul avait fait venir à son château de Châtel-sur-Moselle ce praticien, pour se faire panser certaines plaies ulcéreuses dont il était atteint. Satisfait de ses services, il l'attacha à sa personne et l'emmena avec lui à Mouthier, à Luxeuil et partout. Trois ans après, paraît-il, le prieur du Val-de-Liepvre commença à négocier avec le barbier de Monseigneur la ténébreuse entreprise. L'abbé de Gortz et quelques autres s'abouchèrent avec Baillard, et l'on causait assez haut de la fin prochaine de l'abbé de Luxeuil. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'une procédure se soit engagée.

L'accusation était-elle fondée ? Quelle fut l'issue de l'affaire ? L'interrogatoire seul de Baillard a été conservé, et partiellement encore : nous ignorons s'il fut convaincu et exécuté. Ce long fragment nous apprend que, sur la menace de la torture, Outhenin Baillard a con-

Digitized by Google

fessé qu'il avait *charmé* une des plaies de son maître. Charmer une plaie, c'était lui jeter un maléfice qui la laissait incurable tant qu'on ne l'aurait pas *décharmée*.

La recette de notre barbier, pour opérer cet enchantement, est d'une innocence à faire supposer que ce drôle simulait un empoisonnement aux yeux de ses complices, et comptait sur la seule nature pour l'aider à gagner, grâce à la santé délabrée de messire de Neuchâtel, les 200 florins promis. Quoi qu'il en soit, pour *charmer* une plaie, voici comment procédait Baillard, d'après une recette à lui enseignée par maître Antoine, bailli de Dijon.

Il fallait prendre des racines de tornicetille (*seu morsus diaboli*), et de passe-pierre, les mêler à de la fiente de vache, faire sécher au feu cette mixture, puis en saupoudrer un emplâtre et l'appliquer sur la plaie, «et ille sera charmey que jamais homme ne sauroit gairir sans estre décharmey.»

La tornicetille dont il est ici question est tout bonnement de la scabieuse.

Pour faire disparaître le sortilége, «il faut que celuy qui l'a charmé laive très-bien sa boiche de vin, deux à trois fois, et puis après, venir sur la plaie du paciant et sussier icelle une fois ou deux, et elle sera décharmée.»

Le *décharme* devait bien rarement tenter la clémence de l'opérateur.

Cette pièce démontre une fois de plus les inconvénients de la commende, substituée à l'élection par les religieux. La provision dévolue aux princes a peuplé les abbayes de chefs peu dignes, et ouvert la voie à des ambitions qui, parfois, ne reculaient pas devant le crime pour créer des vacances.

La ligue de Stellinga, ou des Rénovateurs. — Une page de l'histoire des pays saxons sous les petits-fils de Charlemagne, d'après Jaeger, directeur du Schulpforta.

Le titre de ce travail justifierait à lui seul une dissertation. Cette ligue, dite de *Stellinga*, ou des *Rénovateurs*, donne l'idée d'une sorte de synonymie entre les deux termes; mais *Stellinga* n'est que le nom latinisé de Stellinghen, petite ville de la haute Saxe, et je n'ai pu savoir qui s'est avisé d'appliquer la désignation si moderne de *rénovateurs* à des gens en révolte contre les fils de Louis le Débonnaire. Serait-ce l'auteur ou le professeur qui a dirigé le Schulpforta?

Si j'ai pu m'édifier sur cette institution, sorte d'école normale

Digitized by Google

prussienne, pour préparer des professeurs à l'enseignement des lettres savantes, je reste sans indications sur Jaeger et sur l'ouvrage dont il nous est donné un abrégé. En dernier lieu, l'auteur du récit publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône a gardé l'anonyme.

A quoi bon rassembler sous un titre tant d'inutiles obscurités !

Cet anonyme, qui annonce un travail sur la dernière lutte des Saxons contre les rois Charles le Chauve et Louis le Germanique, d'après Jaeger, ne cite aucun livre où il aurait puisé, ne discute aucune opinion antérieure et avoue que cette ligue, le *Stellingabund*, est restée (sous ce titre) inaperçue de Sismondi, de Henri Martin, de Guizot, de Coulanges et de tous les chroniqueurs français. Une telle révélation valait donc bien quelque indication précise de l'auteur et de son œuvre.

Quoi qu'il en soit, cet article ou ce mémoire débute par retracer, d'après des documents pour la plupart connus, l'invasion de la Saxe par Charlemagne et la lutte prolongée de ce pays pour la défense de son culte et de ses anciennes institutions. Le capitulaire de Paderborn, la loi saxonne et divers passages d'Alcuin, de Nithard surtout, que l'auteur appelle *Nidhard* dans ses notes, sont cités à l'appui sans que nous sachions si notre anonyme y a recouru, ou bien si c'est Jaeger qui les a compulsés pour tous deux. Mais tout ce qui précède ou suit immédiatement le massacre de Verdun n'est qu'un préambule pour arriver à montrer les derniers efforts des Saxons, écrasés par le double joug de la féodalité et de l'église, et unis dans une révolte suprême fomentée par Lothaire, qui souleva également contre ses frères la Franconie et la Souabe.

C'est ce mouvement des anciens francs-tenanciers et de la plèbe des campagnes qui aurait pris le nom de ligue de Stellinga. Louis le Germanique la combattit d'abord avec désavantage, et Lothaire put espérer qu'il expulserait de tout le pays allemand cet adversaire; mais l'envahissement des régions flamandes par Charles le Chauve détourna Louis de ses desseins. Il fut ensuite deux fois battu par la Stellinga; mais, ayant fait appel au ban de la noblesse austrasienne convoqué à Salz avec les prêtres et les vassaux chassés de la Saxe, une guerre acharnée contre les paysans soulevés fut résolue, et la ligue de Stellinghen fut, Rudolph de Fulda en témoigne, anéantie en 842.

L'auteur anonyme démontre que cette coalition fut bien moins

Digitized by Google

l'effet d'une réaction du paganisme contre le culte chrétien, que la première lutte, en Allemagne, des classes dépossédées contre la noblesse féodale qui absorbait tout. C'est donc à juste titre que Louis le Germanique, vainqueur de cette guerre sociale, a été nommé «le véritable roi de la noblesse allemande.»

L'auteur conclut par un tableau de la misère effroyable et de l'oppression sans merci où vécurent ces contrées plus d'un siècle et demi par delà; maux devenus si pesants, que la fin du monde, annoncée pour l'an mil, était attendue avec un ardent désir par ces populations.

Réserve faite de son introduction, dont le style est tourmenté, cette étude est bien conduite et offre de l'intérêt.

Un document judiciaire, contenant les dégâts commis par les troupes suédoises dans le bailliage d'Amont, en Franche-Comté, pendant la guerre de Trente ans.

Je ferai une légère querelle à M. Jules Finot sur l'arrangement défectueux de ce titre interminable : *Un document judiciaire*, chose vague et générale, ne devait venir qu'à la fin. Le vrai titre serait : *Dégâts commis par les troupes suédoises au bailliage d'Amont* (d'après un document judiciaire). La composition logique d'un titre doit préoccuper les archivistes chargés d'opérer des classements, des inventaires, et surtout de dresser des tables.

En 1635, lorsque l'armée du duc de Saxe-Weimar, à la solde de Richelieu, fut lancée sur le nord de la Comté, pour appuyer le mouvement du prince de Condé sur Dôle et le bailliage d'Aval, les terres furent saccagées, les maisons brûlées, les paysans pillés et toute fortune anéantie pour longtemps, non-seulement par les Suédois, mais encore par les Espagnols accourus à la défense de la province. La ruine fut si effroyable, que, trente ans après, le seigneur de Contréglise ayant réclamé de ses fermiers les anciens revenus de ses domaines, ces amodiateurs firent établir, par une enquête civile, l'impossibilité où ils étaient de le satisfaire.

Vingt témoins entendus vinrent déposer, sous la foi du serment, des calamités qui, en 1635 et 1636, avaient pesé sur les villages d'Arnenville, de Vougécourt, de Bousseraucourt, de Montcourt, de Jonvelle, de Bourbevelle et de Ranzevelle. Cette série de témoignages est la description exacte et lamentable de l'état où se trouvait réduite une province où les sources de la richesse avaient été pour longtemps taries. C'est, avec des détails plus navrants, la para-

Digitized by Google

phrase de cette chanson qui avait, au temps de la guerre de Cent ans, couru les campagnes de la Bourgogne :

Pauvres gens sont en mésaise
Où gens d'armes logez sont.
Où gens d'armes logez sont,
L'un escorche, l'autre tond, etc.

Documents conservés aux archives de la Haute-Saône (puis, en petit texte) *concernant Héloyse de Joinville, dame de Faucogney, vicomtesse de Vesoul, sœur de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et historien de saint Louis*, par M. Jules Finot.

Ce titre est encore plus mal fait que l'autre, puisque la vraie rubrique y est subordonnée en petit texte et trop délayée. Les mots *documents qui figurent aux archives*, placés en tête, sont tout à fait oiseux.

Il s'agit d'Héloïse de Faucogney, née de Simon de Joinville et de Béatrix de Bourgogne, fille du comte Étienne III. Cette dame, voulant fonder un couvent de Clarisses, à l'imitation de celui qu'Isabelle de France venait d'instituer à Longchamps près Paris, prélude à son œuvre par des acquisitions de terrains et de meix sur le territoire de Montigny. Ces opérations embrassent un espace de quarante-huit ans et sont relatées dans sept chartes françaises suivies d'un extrait du testament de la dame, le tout compris entre les années 1264 et 1312 où elle mourut. Elle fut inhumée au monastère qu'elle avait fondé.

L'éditeur de ces chartes intéressantes rappelle que cette sœur de l'historien de Louis IX eut pour petit-fils Jean III, seigneur de Saint-Loup, qui épousa Isabelle de France, fille de Philippe le Long, et arrière-petite-fille de saint Louis.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES.

Tome IV, 1873.

(Séance du 7 mai 1877.)

Le tome IV des *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches* se distingue par le grand nombre d'études historiques et litté-

Digitized by Google

raires qui le composent et la variété des sujets qui y sont traités. Parmi les travaux historiques contenus dans ce volume, nous signalerons quelques articles dus à l'un des membres les plus actifs de cette Société, M. Eug. de Beaurepaire. C'est d'abord une étude sur un *Fragment de mystère du XIVe siècle*, dont il ne nous est resté que quelques feuillets découverts dans les archives de la Manche. On n'y trouve que des récits de miracles, des traditions légendaires relatives au Mont-Saint-Michel, qui ajoutent peu de chose à l'histoire de cette abbaye. L'intérêt de ce petit poëme consiste en ce que son auteur a disposé ses récits de façon à former de véritables scènes dramatiques. C'est, d'après l'opinion de l'éditeur, un drame qui a dû être joué dans le courant du XIVe ou du XVe siècle, en présence des pèlerins, qui, à certains jours de fête, se rendaient en foule au Mont-Saint-Michel.

Un autre travail du même auteur nous donne quelques détails relatifs à des pièces dramatiques représentées sur le théâtre du collége d'Avranches au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les efforts faits pour intéresser le public en joignant des ballets aux tragédies eurent peu de succès, et les auteurs de ces tentatives durent renoncer à l'espoir d'acclimater ce genre de spectacles dans leur pays.

Nous devons encore à M. de Beaurepaire une notice sur les *Manuscrits du docteur Cousin*, curé de Saint-Gervais, qui sont conservés à la bibliothèque d'Avranches. Une partie considérable de cette collection se compose de notes et documents relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse d'Avranches. Ce ne sont que des mélanges où l'on trouve confondus le récit des événements relatifs à l'histoire de l'Avranchin, les biographies des personnages qui s'y rattachent par leur naissance ou un séjour prolongé, des formules de médecine et des recettes culinaires. Cette collection ne renferme que des notes ou des indications curieuses qui ont généralement besoin d'être contrôlées; elle n'en a pas moins été souvent utilisée par la plupart des historiens modernes de l'Avranchin.

M. Ch. Le Breton a donné une étude sur *André de Coutances*, trouvère du XIIIe siècle, auteur du *Romanz des Franceis*, dont le manuscrit est conservé à Londres et qui a été publié par M. Jubinal. C'est un récit des victoires de l'invincible Arthur sur les Français, récit plein de railleries les plus triviales et souvent inintelligibles; ce poëme a dû être composé à la cour du roi Jean sans Terre, dont André était le fidèle sujet. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* se sont

Digitized by Google

contentés de consacrer quelques pages à ce trouvère. M. Le Breton a pu donner plus d'étendue à l'étude qu'il a faite du *Romanz des Franceis;* il l'a analysé avec détails et a complété ce travail par quelques observations sur la lutte poétique des trouvères du parti anglais et du parti français, après la soumission de la Normandie à Philippe-Auguste.

Un autre mémoire de M. Le Breton sur le château de Saint-Jean-le-Thomas débute par la description d'un effet de nuit sur la baie de Cancale, empruntée à un romancier moderne; la *Gaule poétique*, de Marchangy, est aussi mise à contribution. Ce ne sont pas là, du reste, les seules sources auxquelles a puisé M. Le Breton : au résultat de ses recherches personnelles, il a ajouté de nombreux renseignements empruntés à tous les travaux faits sur l'Avranchin, et il est parvenu à rattacher à l'histoire du vieux donjon de Saint-Jean-le-Thomas un certain nombre de faits intéressants.

Un sujet analogue a été traité par M. de Guiton-Villeberge, qui a esquissé l'histoire du *Château de Montaigu*, près de Montanel, dans le canton de Saint-James. Les renseignements recueillis par l'auteur sont peu nombreux : il pense, avec raison, que ce château a joué un certain rôle dans les guerres du XIVe siècle; il eût été confirmé dans cette opinion si ses recherches avaient été plus complètes.

Nous signalerons encore deux travaux de M. Deschamps du Manoir, l'un sur les *Élections de l'Avranchin, d'après les mémoires de l'intendant Foucault*, l'autre sur l'*Archipel de Chausey*. Ce dernier travail contient des détails sur une tentative infructueuse faite en 1781 pour s'emparer de l'île de Jersey, par l'un des membres de la famille Régnier qui posséda les îles de Chausey pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Quelques notices nécrologiques et un certain nombre de pièces de poésie complètent ce volume, qui entre autres mérites a celui d'être exclusivement consacré à l'étude de l'histoire locale.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Tome VI (2e série), 1 vol. in-8°.

(Séance du 7 mai 1877.)

Parmi les travaux intéressants que contient le tome VI du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, nous devons citer les réponses faites par elle aux questions posées par la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 14 janvier 1875, et dont les principales ont trait à la fondation de la Compagnie. En effet, on peut considérer la Société actuelle comme la petite-fille de la Société organisée vers le milieu du XVIIe siècle, peu d'années après la création de l'Académie française, et que le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, secondé par le célèbre avocat Patru, fit ériger en Académie, au mois de juin 1674, en vertu de lettres patentes datées du camp devant Dôle, fixant le nombre des associés, leur prescrivant de choisir un protecteur parmi les membres de l'Académie française et les obligeant à présenter chaque année, à la même Compagnie, un mémoire en prose ou une pièce de vers sur un sujet utile ou important. Les sociétaires de Soissons eurent, en outre, le droit de siéger à l'Académie française et de prendre part à ses délibérations. Ces priviléges considérables semblent indiquer l'intention de relier toutes les Sociétés provinciales à la Compagnie mère, qui eût, en quelque sorte, centralisé leurs travaux à l'Académie française, la première instituée en France. A la Révolution, la Société partagea le sort des autres établissements de ce genre; mais en 1806, en 1840, en 1847 et enfin en 1850, elle subit diverses modifications qui ont abouti à sa constitution actuelle. Jusqu'à ce jour, la Société de Soissons a publié vingt-six volumes de Mémoires, indépendamment de divers ouvrages tirés à part par ses membres, tels que le Rituel de Nivelon, les Siéges de Soissons, les Cahiers du clergé et du tiers état de son bailliage et le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger.

Au moment où l'on se préoccupe tant, et avec juste raison, des ravages du déboisement, on ne lira pas sans intérêt le mémoire de M. Michaux sur la forêt de Retz, une des plus considérables de l'ancien duché de Valois. Nous ne remonterons pas avec l'auteur

Digitized by Google

jusqu'à l'histoire des forêts de la Gaule, écrite avec tant d'érudition par notre savant vice-président, M. Alfred Maury, et nous nous bornerons à constater que les bois de Retz présentent à la marine et à la construction de grandes ressources et que la superficie de la forêt est aujourd'hui de 13,000 hectares environ.

M. Piette a enrichi ce volume de l'histoire du régiment de Vervins, levé, en 1632, par ordre du cardinal de Richelieu, par Roger de Comminges, marquis de Vervins. Ce régiment prit une part active à l'expédition du Languedoc où il se trouva mêlé aux troupes avec lesquelles le maréchal de Schomberg s'opposa aux menées de Gaston d'Orléans, frère du roi, et qui battirent, à Castelnaudary, le duc de Montmorency, fait prisonnier et décapité à Toulouse. Le régiment de Vervins fut ensuite employé en Lorraine, en Allemagne, dans les Flandres et eut enfin, sous les ordres du grand Condé, l'honneur de lutter, à Rocroi, le 19 mai 1643, contre cette redoutable infanterie espagnole dont a parlé Bossuet. Le régiment fut, plus tard, placé par Mazarin à l'armée de Catalogne et se trouva, en 1656, au siége de Valenciennes sous les ordres de Turenne; il fut licencié, deux ans après, en 1658, à la paix des Pyrénées. L'historique de ce corps renferme, en outre, des détails précieux pour la biographie de ses officiers, qui étaient presque tous des gentilshommes de la province.

M. Collet a rédigé, à l'aide de documents originaux tirés des archives municipales de Soissons, un travail sur divers épisodes de la Révolution, tels que la suppression des symboles et costumes religieux, en avril 1792, et l'établissement, au mois de novembre 1793, du culte de la Raison, et la dispersion des Bénédictines du prieuré conventuel de Notre-Dame-de-Braine. Parmi ces religieuses, plusieurs portaient des noms historiques, comme Mme de Broglie, Mme Gilbert des Voisins et Mme de Bouillon, sœur du comte Henri-Robert de la Marck. Toutes ces études sont, nous paraît-il, fort utiles pour l'histoire locale et nous ne pouvons qu'engager la Société de Soissons à les continuer.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tomes III et IV. Montauban, 1873-1876.

(Séance du 7 mai 1877.)

Les tomes III et IV publiés par la Société d'archéologie de Montauban renferment divers mémoires qui méritent l'attention; mais il est à regretter que la Compagnie laisse écouler un laps de temps si considérable entre chacun de ses tomes et qu'elle ait négligé d'adresser les deux premiers au Comité.

Dans le tome III, nous trouvons à signaler, comme intéressant l'histoire ecclésiastique, un travail de M. l'abbé Barrère sur les limites des diocèses d'Agen et de Montauban, les églises et les juridictions civiles avant la Révolution; un recueil de proverbes en patois montalbanais, par M. Buscon, et une Étude, de M. Devals aîné, touchant les écoles publiques, à Montauban, du xe au xvie siècle, et de laquelle il résulte que, dès l'année 985, l'abbaye de Saint-Théodard, de l'ordre de Saint-Benoît, possédait plusieurs de ces écoles monastiques qui avaient remplacé les écoles municipales établies, par les Romains, dans les principales villes des Gaules. Plus tard et malgré les guerres civiles, l'enseignement relativement supérieur se développa, et le collége, auquel Henri III donna, en 1579, des lettres patentes, n'a cessé de prospérer, comme le démontre M. Bourbon, son historiographe, jusqu'en 1792.

M. l'abbé Pottier, président de la Société, et M. Bourbon, archiviste du département, ont réuni les Statuts et les Armes des corporations professionnelles de la ville.

L'histoire de tous les corps de métiers, au commencement du xviie siècle, sera consultée avec fruit, ainsi que l'Inventaire municipal de 1791 et de 1798, donné par M. Édouard Forestié.

Dans le tome IV, M. Forestié neveu, qui a lu à la réunion de la Sorbonne, le 20 avril 1876, un fragment de son histoire des débuts de l'imprimerie à Montauban, annonce la prochaine publication d'un travail complet sur ce sujet.

M. Guirondet a donné dans ce volume une curieuse notice sur Pierre Textoris, le Tessier, nommé cardinal, en 1320, par Jean XXII, et qui mourut chancelier de l'Église romaine, à Avignon, en 1327.

M. l'abbé Daux annonce, dans un prochain mémoire, quelques

Digitized by Google

additions et rectifications au tome XIII du *Gallia Christiana* (édition Palmé) relatives aux abbayes et aux évêques du diocèse de Montauban. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce travail dès qu'il sera parvenu au Comité, et nous signalons en terminant une étude érudite de M. Mignot sur la célèbre abbaye de Moissac pendant la période mérovingienne.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS.

Tome IV, 1876.

(Séance du 7 mai 1877.)

Ce volume se compose des trois articles suivants :

1° Documents pour servir à l'histoire de l'arrondissement de Valenciennes depuis sa réunion à la France jusqu'à la Révolution ;

2° Les prévôts de Valenciennes ;

3° Notice biographique sur les demoiselles Fernig, volontaires de 1792, adjoints aux adjudants généraux sous Dumouriez.

Le premier article est dû à M. Grar, président honoraire de la Société, qui a publié, à plusieurs reprises, soit dans la *Revue*, soit dans les *Mémoires* de cette Société une longue série de biographies valenciennoises. Les renseignements que contient sa nouvelle publication sont empruntés à trois sources principales. Ce sont d'abord deux mémoires, l'un, de 1683, intitulé : « Instruction de Le Pelletier de Soucy, intendant de la Flandre wallonne, à son successeur de Breteuil, en lui remettant l'intendance » ; l'autre, de 1698, dressé par l'intendant Dugué de Bagnols, sur la Flandre gallicane et ses annexes. Ces deux documents ont été publiés par M. Desplanques, le savant et regrettable archiviste du département du Nord. La troisième source à laquelle a puisé M. Grar est la *Nouvelle description de la France*, par Piganiol de la Force, qui lui a fourni des renseignements jusqu'à 1725. Il y a joint quelques notions sur la généralité de Valenciennes, tirées de l'ouvrage de Necker : *De l'administration des finances de la France*, 1785.

M. Grar n'a eu d'autre prétention, comme on le voit, que de résumer ce qui avait été déjà dit avant lui sur cette partie de

Digitized by Google

l'histoire de Valenciennes, laissant à d'autres le soin de la compléter par de nouvelles recherches dans les archives de la ville et du département. On ne trouve dans son résumé aucune pièce inédite; il a pu toutefois, à l'aide d'un manuscrit qu'il possède, y apporter de légères variantes et additions. L'introduction à son travail renferme d'utiles indications sur les fonctions et les attributions des gouverneurs généraux, des intendants et des subdélégués de la Flandre, et sur les remaniements successifs qu'ont eu à subir Valenciennes et son territoire.

M. Louis Cellier, un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Société des sciences et arts de Valenciennes, qui a été enlevé récemment par une fin prématurée à l'estime et à l'affection de ses confrères, avait publié dans un volume précédent le résultat d'intéressantes recherches sur les institutions politiques de Valenciennes, dont nous avons rendu compte à la section d'histoire[1]. Le nouvel article inséré par lui dans le tome IV, sous le titre de : *Les prévôts de Valenciennes*, sert de complément à ces premières recherches. Après avoir fait connaître la constitution civile et la législation de la communauté valenciennoise, M. L. Cellier a voulu présenter le tableau des faits accomplis sous le régime de ces institutions. C'est, sous la forme de notes chronologiques, une sorte d'abrégé de l'histoire de Valenciennes, à partir de l'époque où l'auteur a pu s'appuyer sur des actes authentiques. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on commence à rencontrer, dans les actes publics, quelques noms de prévôts; mais tout est encore incertitude en ce qui concerne l'ordre de leur succession et leurs attributions. Il y a donc beaucoup de lacunes dans les premières notes de M. L. Cellier. Mais à dater du commencement du XIIIe siècle les noms des prévôts sont indiqués sans interruption, année par année, jusqu'en 1789, ainsi que les faits et événements importants ou même secondaires qui se rattachent au temps de leurs fonctions. Ces notes sont terminées par une liste, par ordre alphabétique, de tous les prévôts, et suivies d'un appendice, qui consiste en un certain nombre de pièces relatives aux faits mentionnés dans ces mêmes notes. Plusieurs de ces pièces sont inédites ou extraites d'ouvrages peu connus. Nous avons remarqué, entre autres, un récit du couronnement comme empereur à Constantinople, en 1204, de Bauduin, comte de

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 454.

Digitized by Google

Flandre, tiré d'un livre intitulé : *La guerre de Constantinople*, publié au commencement du XVIIe siècle par un auteur italien, Rannusio, et qui n'a pas été traduit en français ; *Le ban de Messieurs de la justice touchant l'institution d'une escolle dominicale en 1584*, extrait des archives communales ; une relation du siége et de la prise de Valenciennes, de sa capitulation et de sa réunion à la France en 1677, par le P. Anselme de Saint-Albin, empruntée à un manuscrit de la bibliothèque de la ville.

La notice biographique sur les demoiselles Fernig a été rédigée sur les manuscrits et notes de la famille par M. le docteur Duhem, décédé à Douai, en 1873. Leur père, originaire de l'Alsace, était venu s'établir dans le Hainaut français, où il devint greffier de la haute Cour.

Marie-Félicité et Marie-Théophile Fernig étaient nées, la première, en 1770, à Mortagne, village de l'arrondissement de Valenciennes, et, la seconde, en 1775, à Château-l'Abbaye, village du même arrondissement. Elles avaient deux sœurs, dont l'une épousa le général Guilleminot, et un frère, qui devint général et comte de l'Empire. L'éducation virile qu'elles avaient reçue, l'habitude de la chasse, de l'équitation et des exercices fatigants avaient développé en elles la force et l'agilité, en même temps qu'un ardent patriotisme, surexcité par la présence de l'ennemi sur la frontière, les portait à regretter leur sexe. Lorsque la guerre fut décrétée, en 1792, par l'Assemblée nationale, elles s'échappèrent la nuit, sous des vêtements d'homme, de la maison paternelle et se rendirent à Valenciennes, pour s'y enrôler comme volontaires. Ramenées à Mortagne après une infructueuse tentative, elles se joignirent, d'abord à l'insu, puis avec l'assentiment de leur père, qui commandait la garde nationale de Mortagne, aux habitants du pays pour repousser les attaques des postes autrichiens et se signalèrent à plusieurs reprises dans ces escarmouches par des actes de hardiesse et d'intrépidité, qui attirèrent sur elles l'attention du général Beurnonville et du général Dumouriez. Elles obtinrent d'entrer au service, prirent part à la bataille de Valmy, à la suite de laquelle elles furent élevées au grade d'adjoints aux adjudants généraux, puis à la bataille de Jemmapes, où elles payèrent courageusement de leur personne, et enfin à la funeste campagne de Nerwinde. En apprenant la défection de Dumouriez, elles donnèrent leur démission et retournèrent à Mortagne. Malgré cette résolution, elles ne laissèrent pas d'être en

Digitized by Google

butte aux soupçons de la Convention, accusées comme complices de la trahison de Dumouriez[1] et obligées de s'exiler pour échapper aux persécutions. Elles ne purent rentrer furtivement en France qu'en 1802. Marie-Théophile, la plus jeune des deux sœurs, mourut en 1819. Marie-Félicité, qui avait épousé M. Vanderwalen, officier belge, dont elle avait sauvé la vie à Anderlecht, en le dégageant des mains des hulans, mourut en 1841. C'est à son fils, M. Vanderwalen, conseiller à la Cour d'appel de Douai, qu'appartient le manuscrit de la notice dont nous venons de donner une rapide analyse et qui a bien voulu le communiquer à la Société de Valenciennes.

Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, a consacré aux deux héroïnes quelques pages plus éloquentes qu'exactes. On trouve aussi des renseignements sur elles dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, publiées par Arthur Dinaux; dans le *Dictionnaire encyclopédique*, de Philippe Le Bas, et dans d'autres recueils biographiques. La notice de M. Duhem, qui s'appuie sur des documents authentiques, servira à rectifier et à compléter les récits des historiens et des biographes, qui ont cherché à sauver de l'oubli le nom de ces deux vaillantes jeunes filles, dont le souvenir, en considération de leur dévouement et de la part glorieuse qu'elles ont prise à la défense de leur pays, mérite assurément d'être conservé à la postérité.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

2e série, t. VI, année 1874.

(Séance du 7 mai 1877.)

Le volume publié en 1874 par la Société nivernaise a déjà été examiné par un de nos collègues de la section d'archéologie, et ne

[1] Le *Moniteur* du 14 avril 1793 contient la motion suivante du citoyen Gossuin, député du Nord : « Je demande que le décret par lequel vous avez ordonné qu'il serait bâti, aux frais de la nation, une maison aux filles Fernig, soit suspendu. Ces filles sont les aides de camp de Dumouriez; elles ont bien effacé les services qu'elles peuvent avoir rendus dans les plaines de la Champagne, en entrant dans la trahison du soldat Dumouriez. » (Séance de la Convention du jeudi 11 avril.)

Digitized by Google

renferme que cinq articles d'histoire dont il suffira d'indiquer très-rapidement le sujet et la portée.

L'étude de M. Arthur de Rosemont sur le *Récit du voyage de Montaigne en Suisse, en Allemagne et en Italie* (1580-1581) est l'analyse, le résumé, d'un livre bien connu.

L'*Épigraphie historiale du canton de la Guerche*, par M. Roubet, se divise en trois parties : 1° épigraphie campanaire; 2° épigraphie murale (chronogrammes ou millésimes, *graffiti*, brachigrammes, signes d'appareilleurs); 3° épigraphie tumulaire (tombes, registres mortuaires, titres, inscriptions externes). On y trouve beaucoup de notices sur les localités, les seigneurs ou les personnages marquants, tels que les Clèves, les Bourbon, les Châtillon, les Chastellux, les Guerchy, etc. Mais cet article eût été plus utile, si l'auteur n'y avait pas souvent fait, entre la vérité historique et la légende, une confusion qui peut engendrer de graves erreurs.

M. V. Guéneau a publié des *Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse* (Nièvre), qui ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire des familles de Beaufort-Canillac, de Chabannes, du Bois de Fiennes, qui ont possédé cette terre, érigée en marquisat en 1669.

Le récit d'une *Excursion dans le Morvand* faite en commun par douze membres de la Société (usage qui tend à se répandre dans beaucoup de compagnies savantes) présente aussi quelques faits qui sont de notre ressort, à côté de descriptions purement archéologiques.

Enfin, M. l'abbé Boutillier a publié, d'après le dossier de l'Instruction publique des archives de Nevers, la curieuse requête d'un maître ès arts, candidat à la maîtrise d'école de cette ville (1689), et plusieurs pièces relatives à l'imprimeur attitré du corps municipal (1622).

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

Tome XIX, année 1875.

(Séance du 7 mai 1877.)

Les *Mémoires* de cette Société se divisent en quatre parties répondant aux sections d'agriculture, d'industrie, des sciences, des

Digitized by Google

arts et belles-lettres. C'est à cette dernière classe qu'appartiennent les deux articles dont je dois rendre compte :

1° « Le registre des maistres mareschaulx et confrères de la confrairie de Mgr Sainct Éloy, de Saint-Galmier, » par M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal;

2° Excursions foréziennes sur le chemin de ceinture de Saint-Étienne à Montbrison, Boën, Couzan et Thiers, par M. le docteur Rimaud.

J'ai peu de chose à dire sur le premier de ces documents, où l'on retrouve les termes et les formules que l'on est accoutumé de rencontrer dans les confréries établies autrefois pour les classes ouvrières, sous les auspices de la religion. Le registre qui contient les statuts de cette association, organisée en l'année 1551, contient comme un indice du temps, un paragraphe dans lequel il est dit qu'ils « se mettent sous la protection de Monseigneur Sainct Heloy, patron des mareschaulx, afin qu'il soit leur dévot intercesseur envers le Dieu créateur, et que voulant déprimer la malheureuse erreur suscitée entre la maladvisée secte des Luthériens, mesprisant les benoicts saincts et sainctes du paradis, et mesdisans d'eulx, et voulant à leur pouvoir augmenter le divin service accoustumé à estre faict en l'eglise parochial du dict Saint Galmier, à l'intention des mareschaulx; pour à ces causes et autres dévotions à ce mouvans, ont faict et font ensemble et entre eulx les deslibérations, advis, convenances, promesses et obligations qui suivent, » etc.

Pour la célébration des fêtes de Saint-Éloi et les autres frais du culte dans l'église consacrée à ce saint, les maîtres maréchaux s'engageaient à payer certaines contributions énumérées dans l'acte passé par-devant maître Bénevent, notaire royal.

Des pièces annexées à ce registre assuraient aux maîtres maréchaux le droit de propriété sur la chapelle de Saint-Éloi et de sépulture dans ses caveaux.

« C'est dans l'espoir de pouvoir revendiquer un jour ces droits, dit M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal, que les détenteurs de ce registre le cachaient avec une avare jalousie, et ils n'ont consenti à me le laisser transcrire qu'à la condition d'avoir mon avis de juriste. Je le formulerai trop bien par ces paroles de l'*Ecclésiaste* (c. III, v. 1) : « *Suis spatiis transeunt universa sub cœlo.* » En faisant ressortir le sentiment religieux qui, avant la Révolution, formait le principal lien des travailleurs réunis en confréries, M. de Lastic-Saint-Jal

Digitized by Google

regrette de ne plus retrouver ces liens de fraternité chez les travailleurs de notre temps, livrés par leur isolement à des séductions fatales. « Les meneurs de grèves ne constituent rien, dit-il avec raison; l'état social est mis en mesure d'aviser. » Tout en partageant ces regrets, on ne saurait oublier que l'ancien régime avait, en ce qui concerne les classes ouvrières, ses inconvénients et ses misères, comme nous avons les nôtres, et qu'il est impossible cependant de ne pas reconnaître que les conditions du travail et le sort des travailleurs se sont considérablement améliorés depuis l'époque à laquelle correspond l'acte signalé par l'auteur du mémoire.

En continuant ses *Excursions foréziennes*, le docteur Rimaud nous fait connaître, dans un article qui fait suite à ceux qu'il a déjà publiés, un certain nombre de localités intéressantes. On lit avec plaisir ces notes recueillies en courant et semées de traits d'esprit et de réflexions philosophiques.

C'est ainsi qu'il passe successivement en revue Bonson, Sury-le-Comtal, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Thomas-de-la-Garde, Moingt, Savigny, Chandieu et Pralong. En parlant du château de Saint-Romain, démoli comme tant d'autres par ordre de Richelieu, le docteur Rimaud ne pouvait oublier que c'est sur le pic où le château avait été construit que l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, avait placé le temple de Vénus. Dans une fête où l'on simulait le jugement de Pâris, Céladon y donna à Astrée le prix de la beauté. « Lors de ma visite à Saint-Romain-le-Puy, dit le docteur, c'était le temps des vendanges, où règne ordinairement le bruit, l'entrain, la gaieté; mais le raisin avait manqué; on ne voyait que quelques rares et tristes vendangeurs :

« Plus de vin, partant plus de joie. »

Une des stations les plus importantes du voyageur est le village de Moingt, qu'un écrivain, dans une admiration qui nous paraît exagérée, appelle le *Vichy des Ségusiaves*. On y a découvert les restes d'un théâtre, et les Romains y venaient chercher, non-seulement la santé, mais encore des distractions et des plaisirs, et quelquefois ces derniers seulement. C'est, pourrions-nous dire, ce qui arrive assez souvent dans nos villes d'eaux thermales.

Dans une autre partie des Annales de la Société, le docteur Rimaud nous conduit à Chalain et à Saint-Paul-d'Uzore, à Marcilly-le-Châtel, à Marcoux, à Montverdun, à Trélins, à Leigneux

Digitized by Google

et à Sail-sous-Couzan. Nous voudrions suivre le voyageur dans ces diverses localités, et surtout dans celles qui se trouvent dans ce pays du Lignon, si célèbre au XVIe siècle, grâce à l'auteur de l'*Astrée*. Nous nous arrêterons seulement auprès des restes de l'ancienne abbaye royale des Bénédictines de Bonlieu, lieu de sépulture de la famille des d'Urfé. Les détails donnés par l'auteur, à cette occasion, sur les principaux membres de cette famille sont intéressants. Le docteur y ajoute plusieurs passages en vers et en prose empruntés à ce célèbre roman pastoral. Les simples indications que nous avons données suffisent pour montrer que l'auteur des *Excursions foréziennes* sait animer ses récits de voyage et leur donner tout l'agrément dont ces sortes d'ouvrage sont susceptibles, lorsque l'on peut y joindre la science de l'érudit et l'esprit observateur du touriste.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

1873-1874, t. XVIII.

(Séance du 7 mai 1877.)

L'histoire de la Révolution occupe une grande place dans ce volume. Il commence par des *Extraits des résolutions du conseil général de la commune*, tirés des notes de A. Dasenbergh, et faisant partie de la publication entreprise par M. A. Bonvarlet, sous le titre général d'*Analectes et documents pour servir à l'histoire de Dunkerque*. Plus loin on trouve une *Notice biographique sur Jean-Jacques Fockedey, docteur en médecine, député du département du Nord à la Convention nationale*, par M. J.-J. Cartier. Ces deux morceaux s'éclairent et se complètent mutuellement, mais parfois aussi ils présentent de regrettables répétitions. Publier en entier le certificat de civisme, rédigé en faveur de Fockedey, et la délibération à la suite de laquelle ce certificat lui a été définitivement refusé, c'est beaucoup peut-être; mais, après les avoir imprimés aux pages 57 et 66, les réimprimer textuellement, dans le même volume, aux pages 248 et 249, c'est trop assurément; lorsque tant de documents précieux pour l'histoire générale demeurent encore inédits, il est fâcheux d'insister à ce point sur des pièces si modernes et si peu importantes.

Digitized by Google

La *Notice historique sur la commune de Petite-Synthe*, par M. Verbeke, instituteur, abonde aussi en fort petits détails, mais la nature du sujet les exige, et l'on est satisfait de voir cette monographie complète dans toutes ses parties essentielles. Les archives communales et paroissiales, mises à profit avec zèle et intelligence, ont fourni les matériaux principaux de ce travail qui a obtenu, en 1875, une médaille d'argent dans le concours spécial établi par la Société, en faveur de la meilleure histoire d'une commune de l'arrondissement de Dunkerque. Ce concours, dont l'idée est très-heureuse, a déjà produit des notices sur Wylder, Wormhoudt et Saint-Pierrebrouck, et l'on peut prévoir le moment où ces divers mémoires réunis formeront une histoire complète de tout l'arrondissement. L'ouvrage couronné en 1875 présente dans certaines de ses parties un intérêt plus général que celui qui semble devoir s'attacher à un sujet si restreint. Au XVIIe siècle, l'histoire de cette petite commune n'a été que trop étroitement liée à celle de la France entière. Voisine de Mardick qui était considérée comme la clef de Dunkerque, elle se trouvait exposée à tous les ravages qui étaient la conséquence de la guerre avec l'Espagne. Cédée aux Anglais en 1658, et très-maltraitée pendant leur domination, elle fit enfin retour à la France en 1662. L'emplacement du fort de Mardick était à cette époque compris dans son territoire.

Louis XIV établit, en 1670, une colonie de marins à l'endroit même où il avait existé.

« A l'appel du ministre de la marine, quatre familles de la Picardie se présentèrent. On paya leurs frais de route, on les installa dans des maisonnettes, et on leur permit de défricher, de cultiver toutes les terres contiguës à leurs habitations.

« Ces quatre familles se composaient de trente personnes et se nommaient Benard, Everaert, Zoonekindt et Godin.

« Telle est l'origine du hameau des matelots pêcheurs érigé en commune pour la seconde fois en 1867, sous le nom de Fort-Mardick. »

Après l'anéantissement du port de Dunkerque, on forma le projet d'en établir un à Petite-Synthe. Les travaux furent poussés avec une ardeur et une activité incroyables, et ils furent terminés en janvier 1715. Ces magnifiques ouvrages qui excitaient l'enthousiasme des connaisseurs, que Pierre le Grand contempla, dit-on, avec admiration, et qui semblaient devoir défier les siècles,

Digitized by Google

furent détruits volontairement au bout de deux ans, par suite du traité de la Haye. Ce fut pendant longtemps le malheur de cette contrée, de voir ses efforts infructueux, son activité sans résultat, au gré des destinées que lui imposait la marche générale des événements.

A la fin de sa notice, M. Verbeke a donné la liste fort étendue des ouvrages flamands manuscrits d'un de ses prédécesseurs, Jacques-Cornil Petilion, élève et instituteur de l'école de Petite-Synthe, qui a traduit en flamand quarante-trois tragédies, drames ou vaudevilles, depuis *Athalie* jusqu'au *Désespoir de Jocrisse*. Il a en outre composé vingt-six pièces de théâtre, dont les unes, telles que *l'Ensevelissement du Christ* se rapprochent par leur sujet des mystères du moyen âge, tandis que d'autres, telles que *la Mort de Robespierre*, sont empruntées aux faits importants de notre histoire contemporaine. La liste fort étendue de ces nombreuses productions renferme de fréquentes erreurs. Quelquefois M. Verbeke n'a pas connu le nom d'auteur de la pièce traduite : ainsi il laisse anonyme *la Coupe enchantée*, due à la collaboration de La Fontaine et de Champmeslé. Souvent, il ignore le véritable titre français et le rétablit inexactement d'après le titre flamand. Enfin des fautes d'impression viennent encore compliquer les choses : c'est ainsi par exemple que *le Diable à Quatre*, de Sedaine, devient *la Méchante femme*, de *Sedame*. Malgré ces négligences, qui portent d'ailleurs sur une partie tout à fait secondaire de ce mémoire, le travail de M. Verbeke est digne d'intérêt à un double titre, en lui-même d'abord, et ensuite à cause de la position de l'auteur. Du reste, la notice historique sur Saint-Pierrebrouck qui a obtenu une médaille de bronze dans le même concours, est également l'œuvre d'un instituteur, M. Bollier. On ne saurait donner trop d'attention ni accorder de trop grands encouragements aux études que ces modestes fonctionnaires consacrent à l'histoire des communes dont ils instruisent les enfants. En employant ainsi leurs rares loisirs, ils se rendent utiles, non-seulement par les travaux qu'ils accomplissent, mais aussi par l'exemple qu'ils donnent.

Il ne nous reste à parler que d'une curieuse notice de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, sur une comédie intitulée *la Tour de Babel ou la Corruption de la langue grecque dans les différents pays de la Grèce*. Cette pièce a été composée en 1831, par Demetrius Byzantios, auteur du *Pouvoir des femmes*, autre comédie, également ana-

Digitized by Google

lysée par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, dans le tome XIV des *Mémoires de la Société dunkerquoise.*

Voici en quels termes il nous fait connaître le caractère de cette pièce de *la Tour de Babel :* « C'est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une comédie ethnographique, en même temps qu'une comédie littéraire. Elle marque avec une très-grande vérité les différences de races, de mœurs, de caractères, des divers peuples qui parlent le grec plus ou moins purement. »

C'est dire que l'intérêt, d'ailleurs très-vif, que présente l'ouvrage, n'est pas de nature à passer dans une traduction, et qu'il suffit ici de faire connaître l'existence de cette pièce et de la signaler à la légitime curiosité des philologues.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE.

Années 1874-1876.

(Séance du 7 mai 1877.)

Les *Mémoires de l'Académie de Marseille* contiennent des procès-verbaux, des discours de réception et des morceaux d'économie politique, de littérature, de philosophie, de mathématiques, etc. Parmi ces travaux, un seul, à proprement parler, rentrerait dans le cercle des études auxquelles s'intéresse le Comité, si l'auteur ne s'était plutôt donné la tâche de réunir et d'exposer les découvertes de ses devanciers, que de faire une œuvre de première main. Je veux parler d'une monographie du bâton, par M. Laforêt. Des citations bien amenées et quelques anecdotes piquantes en rendent la lecture agréable.

Je relèverai dans un discours de réception prononcé par notre collègue, M. O. Teissier, qui avait pris pour sujet l'histoire de la charité à Marseille, des renseignements puisés aux sources originales, d'où il résulterait que saint Vincent de Paul prit l'idée de l'institut des enfants trouvés à Marseille, où il existait depuis le XIIIe siècle.

Je signalerai encore à la section d'archéologie du Comité un

Digitized by Google

compte rendu des acquisitions nouvelles du musée numismatique de Marseille de 1870 à 1874, et une notice sur une médaille du grand maître de Malte, de Rohan, frappée en 1793.

G. Desjardins,
Membre du Comité.

Annales de l'Académie de Mâcon.

Tome XIII, 1876.

(Séance du 7 mai 1877.)

Les *Annales de l'Académie de Mâcon* sont composées dans le même esprit que les Mémoires de l'Académie de Marseille dont je viens de parler. Je ne trouve à en citer que quelques pages de M. Milfaut sur l'instruction publique à Mâcon, rédigées d'après des recherches faites aux archives municipales. Le document le plus ancien qui signale l'existence d'une école publique est une délibération du Conseil des échevins en 1434. Au XVIe siècle, elle était unie à un hôpital de pèlerins. Très-endommagée pendant les guerres de religion, elle fut restaurée au moyen d'une taxe sur le passage du pont, octroyée par le duc de Mayenne. J'espère que, dans les prochains numéros des *Annales*, M. Milfaut continuera l'étude qu'il a commencée.

Pour être complet, mentionnons une note de M. Lacroix sur l'établissement de l'imprimerie à Mâcon. Le plus ancien ouvrage connu, paru dans cette ville, serait de 1665.

G. Desjardins,
Membre du Comité.

La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne).

Tomes II et III, 1874-1875.

(Séance du 7 mai 1877.)

Les tomes II et III du *Bulletin de la Thiérache* m'ont été renvoyés, à la demande de M. Bellaguet, pour examiner une explication étymologique des vocables des localités de l'arrondissement de Vervins, par M. Mennesson. L'auteur de ces recherches a pris pour guides l'excellent travail de M. Quicherat, sur la formation française

Digitized by Google

des noms de lieux, et le dictionnaire topographique du département de l'Aisne, rédigé par M. Matton avec une conscience que le Comité a appréciée. En rapprochant les appellations les plus anciennes des accidents géographiques ou géologiques, des détails conservés par la tradition et des faits historiques, M. Mennesson est parvenu à trouver la raison plausible de la plupart des noms d'un pays dont il connaît *de visu* les moindres recoins. Il est rare qu'il se laisse entraîner à des suppositions trop ingénieuses ou hasardées. Un travail de ce genre laisse toujours un certain champ ouvert au doute et à l'inconnu, mais on peut dire que la sagacité de M. Mennesson l'a restreint autant que possible, et on doit louer une tentative dont les résultats sont en somme très-intéressants.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société éduenne, à Autun.

Nouvelle série, t. V. 1876.

(Séance du 4 juin 1877.)

M. A. de Charmasse a continué, dans ce volume, la publication des *Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789*, reproduits d'après les minutes appartenant à M. Léopold Repoux, juge à Autun.

La Société éduenne doit aussi à l'active collaboration du même membre un mémoire sur un document intéressant pour l'histoire de l'administration financière d'Autun : ce sont *les Comptes de la viérie d'Autun, de 1433 à 1439*.

Le vierg, dont M. de Charmasse a déjà fait connaître les attributions dans son introduction au cartulaire de l'église d'Autun, était, aux XIIe et XIIIe siècles, le représentant et l'agent du pouvoir ducal dans cette ville. Son autorité s'étendait à la défense de la cité, à l'exercice de la justice et à la perception de l'impôt. Dès la fin du XIIIe siècle, l'institution des baillis lui fit perdre une partie de ses attributions, et à partir de 1320, son office fut borné à la perception des revenus ducaux, et sa compétence réduite à la connaissance des faits de police. Enfin, en 1482, par suite de la réunion du duché de Bourgogne à la couronne, le vierg devint le chef de la magistrature municipale.

Digitized by Google

« Au xve siècle, nous dit M. Charmasse, la viérie comprenait l'ensemble des revenus que le duc de Bourgogne possédait à Autun et dans la banlieue. Le vierg était tantôt le régisseur et le gardien de ces revenus, tantôt le fermier, selon que la viérie était tenue en régie et en garde, ou en ferme. Ces deux formes d'administration et d'exploitation ont été successivement usitées, et on peut conjecturer, d'après la tendance qui existait alors de concéder les revenus publics à titre de ferme, que la viérie n'était guère tenue en garde que dans les circonstances où, devenue trop peu productive, il ne se présentait personne pour la prendre en adjudication. Dans bien des cas, le vierg n'était ainsi en réalité que le fermier de ce domaine, que, sous le nom de viérie, le duc possédait à Autun. Il arrivait même souvent que plusieurs spéculateurs s'associaient pour exploiter la viérie en commun. »

A l'appui de cette assertion, M. de Charmasse reproduit intégralement un rôle inédit, contenant le nom de tous les particuliers qui tinrent la viérie, soit en garde, soit en ferme, depuis 1353 jusqu'à 1397, d'où ressort pleinement la condition du vierg. Il a continué cette liste pour les années suivantes jusqu'en 1482, afin de compléter celle qui avait déjà été donnée dans un volume précédent des *Mémoires de la Société éduenne.*

Après avoir indiqué le mode d'exploitation du domaine de la viérie et le nom de ses différents titulaires, M. de Charmasse s'est attaché à établir en quoi consistait ce domaine et à en évaluer le produit. Il a pu faire cette appréciation avec exactitude à l'aide des comptes de la viérie, comprenant le détail des recettes et des dépenses. Ces comptes se composent de quarante-huit volumes qui commencent à l'année 1350 et finissent en 1482. Ils sont tous conservés dans les archives départementales de la Côte-d'Or, à l'exception d'un seul volume, contenant la comptabilité de 1433 à 1439, qui fait partie des archives municipales d'Autun. Comme ces registres reproduisent à peu près chaque année, dans les mêmes termes, les mêmes objets de recette et de dépense, M. de Charmasse s'est contenté de faire usage du volume conservé aux archives municipales. On voit, dans l'analyse qu'il en a donnée, quels étaient les éléments des revenus du domaine de la viérie en nature et en deniers, et les charges qui constituaient le chapitre des dépenses. Ces comptes étaient vérifiés tous les ans par la chambre des comptes de Dijon, et il paraît que, si le compte des recettes ne donnait gé-

Digitized by Google

néralement lieu à aucune critique, il n'en était pas toujours de même de celui des dépenses, sur lequel la chambre opérait volontiers des réductions.

C'est à une source analogue, dans les registres des comptes des receveurs de la gruerie, conservés aux archives du département de la Côte-d'Or, que M. Étienne Picard a puisé la matière d'un intéressant mémoire intitulé : *les Forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale* (1390-1478). M. Étienne Picard, garde général des forêts à Dijon, était tout préparé, par la spécialité de ses connaissances, à traiter un pareil sujet. Il a su profiter habilement des documents qu'il avait à sa disposition pour retracer l'histoire de l'organisation forestière d'une province au xve siècle. S'il n'y a pas rencontré tous les renseignements désirables sur les limites et l'étendue, non plus que sur les peuplements et le mode de traitement de ces forêts, il y a trouvé de nombreux détails sur tout ce qui concernait l'administration, la nature des recettes et des dépenses, le personnel des gruyers, des receveurs et des forestiers, sur les délits qui se commettaient dans les forêts et la manière dont ils étaient réprimés. Relativement à ces deux derniers points, M. Picard fait remarquer que les délits, au moyen âge, étaient les mêmes qu'aujourd'hui, et qu'un jour de justice en 1474 ressemblait tout à fait à une audience forestière de 1874.

C'est encore un document financier tiré du même dépôt, qui a fourni à M. Gabriel Dumay le sujet d'un important mémoire sur *l'État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, d'après le procès-verbal de la visite des feux*. Le plus ancien rôle que l'on connaisse, dressé pour servir de base à l'assiette et à la répartition de l'impôt dans le bailliage d'Autun, remonte à l'année 1475; le suivant est de 1548. En 1857, M. Rossignol, alors conservateur des archives de la Côte-d'Or, a publié les procès-verbaux de la visite des feux du bailliage de Dijon en 1644. C'est une suite à ce premier travail que M. G. Dumay a voulu donner au public, en formant des vœux pour qu'il soit fait de même à l'égard des autres bailliages de la province. Il a fait précéder ce document de quelques aperçus sur le système financier de la France avant 1789 et sur la situation de la Bourgogne au milieu du xviie siècle. Il indique la méthode employée et la marche suivie pour connaître la population de la province, pour déterminer le chiffre de l'impôt et pour en assurer la perception. Depuis plusieurs années, la Bourgogne avait eu beau-

Digitized by Google

coup à souffrir, soit des dissensions religieuses, soit des conséquences de la guerre entre la France et l'Autriche. La concentration des troupes dans le pays, le passage continuel des armées autrichiennes en Lorraine avaient ruiné la plupart des villes et des campagnes. Dans ces conditions, il n'avait guère été possible de procéder au recensement de la population. La dernière opération de ce genre datait de 1630. Les hostilités ayant cessé en 1642, les États de Bourgogne en profitèrent pour provoquer une visite générale de la province par lettres patentes de 1643; le roi l'autorisa. Elle commença pour le bailliage d'Autun, le 25 février 1645, et fut terminée le 6 avril suivant. C'est le procès-verbal de cette visite qu'a publié M. Dumay. Ce document, dans lequel sont passées en revue toutes les localités de l'Autunois, est rempli de renseignements précis, variés et instructifs sur l'état du pays à cette époque. M. Dumay l'a accompagné d'un grand nombre de notes géographiques, historiques et biographiques et autres éclaircissements propres à en rehausser l'intérêt, ainsi que d'un tableau comparatif de l'état de l'Autunois en 1645 et en 1872, comprenant le nombre des feux imposés et le chiffre de la population de chaque commune à ces deux dates.

A la suite du document, M. Dumay a donné *in extenso* les trois pièces justificatives suivantes :

1° Remontrances de la chambre des élus au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, sur la nécessité d'une visite des feux de la province (31 janvier 1643);

2° Lettres patentes autorisant la visite des feux (20 mars 1643);

3° Procès-verbal de nomination des commissaires pour la visite des feux (10 septembre 1643).

Son mémoire se termine par une table alphabétique des noms anciens et modernes des communautés, paroisses, hameaux et écarts cités dans l'État du bailliage d'Autun en 1645.

Les différents travaux d'histoire d'intérêt local que nous venons de signaler et auxquels se joignent d'excellents mémoires archéologiques insérés dans le même volume, et dont nous n'avons pas à entretenir notre section, nous paraissent de nature à justifier pleinement les encouragements et les récompenses que la Société éduenne obtient du Comité et de l'administration.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, t. VIII. Arras, 1876, 1 vol. in-8°.

(Séance du 4 juin 1877.)

Comme tous les volumes précédents, ce nouveau volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* présente plusieurs travaux qui intéressent, les uns l'histoire locale, les autres l'histoire générale. Les premiers sont, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les plus nombreux.

Nous citerons en première ligne une notice sur Mathieu Moullard, évêque d'Arras, travail instructif auquel nous reprocherons toutefois l'étonnante incorrection de quelques textes infidèlement reproduits[1]. L'auteur, M. le chanoine Robitaille, prouve d'une manière très-pertinente que Mathieu Moullard n'avait pas, comme la plupart de ses biographes l'ont avancé, une origine nobiliaire, mais qu'il était issu d'une famille de riches cultivateurs de l'Artois. Né à une date incertaine à Saint-Martin-sur-Cojeul, élevé à l'université de Louvain, tour à tour moine, prieur, puis en 1565 abbé du monastère de Saint-Ghislain en Hainaut, plusieurs fois député de la province de Hainaut aux États généraux des Pays-Bas, il fut élu évêque d'Arras le 12 octobre 1576, par le chapitre de la cathédrale de cette ville, dont le choix fut approuvé bientôt après par le pape Grégoire XIII. M. l'abbé Robitaille a transcrit plusieurs actes qui mettent en lumière la part que Mathieu Moullard prit aux affaires de son temps, et le soin vigilant qu'il apportait à l'administration de son diocèse. Forcés d'abréger, nous nous contenterons de citer une ordonnance du zélé prélat relative à la fondation et à la tenue des écoles: « Qu'on se garde, dit-il, de négliger la tenue des écoles des dimanches et des fêtes, si nécessaires aux pauvres qui, les autres jours, mendient leur pain ou travaillent pour le gagner. Si ces écoles sont établies, elles doivent être tenues avec soin et visitées par les doyens; il faut en fonder partout où elles n'existent pas par suite des difficultés du temps; c'est un devoir rigoureux pour les pasteurs; ils leur donneront les règlements qui existent dans les écoles d'Arras. Si les paroissiens ou les autorités des lieux mettaient obstacle à ces créations d'écoles dominicales pour les pauvres ou d'écoles ordinaires pour les enfants riches, les curés s'adresseraient à nous ou à nos vicaires

[1] Ainsi le bref par lequel Clément VIII autorise Mathieu Moullard à disposer de ses biens par testament (p. 116 et suiv.) fourmille de fautes de copiste.

Digitized by Google

généraux pour aplanir les difficultés qu'ils rencontreraient, invoquant même, s'il est nécessaire, l'intervention de la puissance séculière, soit pour fonder des écoles, soit pour obliger les parents d'y envoyer leurs fils ou leurs filles. » Ainsi Mathieu Moullard unissait ses efforts à ceux des autres prélats qui, selon les décrets des conciles et le perpétuel usage de l'Église, travaillaient, en différents pays, à ouvrir de nouvelles sources d'instruction pour l'enfance.

M. le chanoine Proyard a retracé la biographie d'un autre évêque d'Arras, qui a précédé Mathieu Moullard, Nicolas Le Ruistre, originaire de Luxembourg, chargé de missions et pourvu d'emplois importants par Charles le Téméraire et par Maximilien d'Autriche, protonotaire apostolique, chancelier de l'université de Louvain, élevé enfin, en 1501, à l'évêché d'Arras. Mais de tous les faits que son biographe a recueillis, et qui font honneur à ses talents et à sa piété, nous n'en voulons rappeler qu'un seul, la fondation du collége qu'il fit bâtir à Louvain, près de l'Université, sous le nom de collége d'Arras. « Il y établit, dit M. Proyard, seize bourses à la jouissance desquelles étaient appelés : 1° trois jeunes gens de la ville d'Arras, et de préférence les écoliers de la maîtrise de la cathédrale; 2° trois de Cambrai; 3° trois de Harlem; 4° deux de Louvain; 5° quatre de Luxembourg; 6° un de Bricht. Tous devaient être de médiocre fortune et se destiner à l'état ecclésiastique. Le programme de leurs études embrassait les arts, la philosophie, la théologie et le droit canon... Un président veillait au maintien de la discipline et suivait les élèves dans leurs études et l'accomplissement de leurs exercices de piété, consistant à réciter chaque jour et en commun, dans la chapelle du collége, le petit office de la sainte Vierge. Ils portaient l'habit long, et ne sortaient jamais seuls. » M. l'abbé Proyard nous apprend que cette fondation subsiste encore en partie. Les bâtiments ont été aliénés à l'époque de la Révolution; mais des bourses destinées aux enfants d'Arras, deux, chacune de 416 fr. 17 cent., ont été conservées; elles sont conférées par les curés doyens de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Louvain, sur la présentation du chapitre d'Arras.

Nous croyons inutile de nous arrêter à la biographie de M. l'abbé Parenty, mort en 1875; qu'il nous suffise de signaler cet hommage rendu à un savant ecclésiastique dont le décès a laissé un vide regrettable dans les rangs de l'Académie d'Arras.

M. le chanoine Van Drival à qui l'on doit cette biographie, et dont

Digitized by Google

le zèle infatigable suffit à tous les devoirs que lui impose son titre de secrétaire général de l'Académie d'Arras, a inséré en outre dans le volume qui est sous nos yeux, une première étude sur deux historiens de l'Artois, Hennebert et Devienne. Cette étude est elle-même suivie d'une communication d'un tout autre caractère : ce sont les lettres inédites et très-curieuses dans lesquelles un religieux de l'abbaye d'Auchy, Dom L. de Bétancourt, embarqué en 1780 sur la frégate *l'Artois*, raconte les incidents divers du voyage, bientôt interrompu par la capture de la frégate qui tomba au pouvoir des Anglais.

Nous laissons à nos collègues de la section d'archéologie le soin d'apprécier les documents recueillis par M. A. Asselin, sur l'art en Artois au moyen âge; mais nous devons mentionner comme pouvant offrir plus d'un trait de mœurs au tableau de la société française vers le milieu du XVIIe siècle, la notice que M. de Calonne a consacrée à Madeleine de Forceville, maréchale de Schulemberg et comtesse de Montdejeux, pauvre femme, victime innocente du despotisme d'un ministre et de la haine d'un époux. M. de Calonne nous la montre odieusement maltraitée par son mari qui l'avait épousée sans l'aimer, pour obéir au cardinal de Richelieu.

Citons encore, afin de compléter l'analyse de ce volume, un travail de M. E. Lecesne, sur l'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention, et une étude historique sur les droits d'aubaine qui a pour auteur M. de Sède, et dans laquelle nous avons cru reconnaître un mémoire lu à la Sorbonne en 1860, lors de la réunion des Sociétés savantes.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.

2e série, tome I, année 1875.

(Séance du 4 juin 1877.)

Nous éprouvons quelque embarras à rendre compte de ce volume. Nous ne voudrions pas empiéter sur les attributions de la section d'archéologie, en nous arrêtant à des communications sur les anciens chemins des environs de Senlis et de Beauvais, ou sur de vieilles tombes nouvellement découvertes; notre incompétence en pareille matière suffirait pour nous imposer le devoir de nous ren-

Digitized by Google

fermer dans le domaine de l'histoire proprement dite; mais le travail historique le plus étendu et le plus important que renferme le volume qui est sous nos yeux, c'est sans contredit le savant mémoire que notre collègue M. le comte de Luçay a écrit sur *Angy en Beauvaisis, son histoire, ses priviléges, sa prévôté royale;* or, nous ne sommes pas dans l'usage de nous rendre compte mutuellement de nos propres travaux; et M. de Luçay serait le premier à me blâmer de dire en sa présence tout le bien que je pense de sa dissertation. Je ne puis donc que mentionner cette intéressante monographie, sans l'analyser.

Une autre commune du département de l'Oise et de l'arrondissement de Clermont, Laigneville, a fourni à M. Louis Thomas le sujet de recherches utiles pour l'histoire locale. L'auteur a mis en lumière, avec beaucoup de soin, tous les faits qui concernent ce village, depuis l'époque romaine à laquelle ses origines remontent, jusqu'à la révolution française. Les Templiers possédaient à Laigneville des biens considérables qui, après leur condamnation, furent attribués aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1583, la commanderie de Laigneville possédait 1,050 livres de revenu; en 1734, 3,195 livres; en 1737, 4,300 livres; en 1783, 5,469 livres. Le mémoire de M. Thomas se termine par la liste des commandeurs de Laigneville depuis l'année 1371 jusqu'en 1786.

Parlerons-nous de la paroisse de Courceuil avant 1800? La notice que M. l'abbé Vattier en a donnée ne contient que quelques pages, et il ne paraît pas que le petit nombre de documents qui ont pu être recueillis permît de s'étendre davantage. En passant la revue des curés qui ont administré cette église depuis le xve siècle, M. l'abbé Vattier ne cache pas la douleur que lui inspire la coupable conduite du dernier de tous, l'abbé Legat qui, non content d'avoir prêté serment à la constitution civile du clergé, se présenta le 20 octobre 1793 devant l'officier de l'état civil pour contracter mariage avec une jeune fille de quinze ans.

Nous ne trouverons pas de pareils scandales dans la biographie que M. Ernest Dupuis a donnée de Jean Fouquerel qui fut évêque de Senlis, de 1423 à 1429. Cependant nous gardons, ainsi que l'auteur lui-même, quelque rancune à ce prélat d'avoir attaché un si grand prix à une haquenée qui lui fut enlevée au nom de Charles VII, pour être donnée à Jeanne d'Arc, et dont la possession fut un des griefs reprochés à la Pucelle par ses juges.

Digitized by Google

Nous nous contenterons de mentionner quelques pages de M. de Longpérier-Grimoard, sous le titre de : *Une paysannerie au XVIIIe siècle*. Elles offrent un spécimen authentique du langage qui se parlait alors dans les campagnes, et que Molière a su reproduire si fidèlement.

Nous terminerons en signalant un fragment de M. J. Flammermont sur les élections de 1789 à Senlis. Telle est la variété des travaux qui occupent les studieux loisirs des Sociétés savantes des départements. Toutes les époques, tous les personnages de l'histoire se trouvent représentés dans les communications qu'elles reçoivent, et un seul des volumes qu'elles publient suffit pour faire parcourir au lecteur toute la suite des siècles.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

Tome XXV, ou V de la 3e série. Amiens, 1876, 1 vol. in-8° de 676 pages.

(Séance du 4 juin 1877.)

La publication de ce volume a précédé celle du XXIVe, qui doit contenir la suite du *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, par M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société.

La première partie de ce travail, long et difficile, a paru dans le tome XXI, publié il y a déjà plusieurs années [1]. Les nombreuses communications de mémoires historiques et archéologiques faites à la Société depuis la mise au jour du tome XXIII, en 1873, n'a pas permis un plus long retard; le dévoué secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie ne tardera pas à combler ce vide. Le tome XXV, récemment publié, renferme quatre mémoires intéressants à différents titres, deux rapports sur les travaux de la Société depuis 1873, ainsi que des discours prononcés aux assemblées générales et les comptes rendus de plusieurs concours d'histoire. Suivant l'ordre chronologique des sujets traités, ces mémoires sont :

1° *Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens vers l'an 1260*, texte français et notice par M. l'abbé Crampon, p. 57 à 66 et p. 551 à 602;

[1] L'analyse du tome XXI du *Bulletin* de cette Société (années 1871-1872-1873) a paru dans le tome IV (6e série) de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 44 à 53.

Digitized by Google

2° *Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer* (1111-1546), notice de M. de Marsy, p. 603 à 646;

3° *Poix et ses seigneurs*, par M. l'abbé Delgove, p. 287 à 550;

4° *Histoire de François Faure, 77e évêque d'Amiens* (1612-1687), par M. Pouy, p. 137 à 286.

1° *Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens, vers 1260.*

Le manuscrit original de ce sermon est un cahier de parchemin écrit vers la fin du XIIIe siècle; il est conservé en original et en copie dans la collection de D. Grenier (t. CLVIII). M. Lecoy de la Marche en avait déjà donné des extraits et une analyse dans son ouvrage intitulé : *La chaire française au moyen âge* (p. 174). M. l'abbé Crampon, chanoine d'Amiens, le publie intégralement et ajoute au texte, très-soigneusement reproduit, quelques notes et des réflexions propres à en faire mieux saisir le sujet et à expliquer le sens des mots douteux. Ce sermon fut prononcé par un prédicateur dominicain dans la cathédrale d'Amiens, vers le milieu du XIIIe siècle, alors qu'elle était près d'être terminée, et dans le but d'exciter le zèle des auditeurs à contribuer par leurs aumônes à l'achèvement de ce splendide édifice. Aucun des arguments de la foi n'est négligé par l'orateur; ils sont mis à la portée de son dévot auditoire. Ce sermon a été prononcé en un dialecte français qui dénote, mais en partie seulement, une origine picarde; ce qui permet de supposer qu'à l'aide de quelques modifications il peut aussi avoir été prononcé en des églises d'autres provinces, dans des circonstances à peu près analogues. Ce document est donc intéressant au point de vue de la langue; il ne l'est pas moins par sa contexture. Les exhortations adressées par le prédicateur aux fidèles, qu'il appelle *mes belles douces gens*, *biaux amis*, *beles amies*, et en d'autres termes familiers, offrent un mélange très-piquant de foi, d'onction, d'éloquence pieuse et populaire, de finesse familière et d'anecdotes édifiantes, à la portée de la plupart de ses auditeurs les plus vulgaires. On y voit même des fragments de chansons. C'est un remarquable exemple des prédications en langue française, qui furent bien plus habituelles au XIIIe et au XIVe siècle qu'on ne le croit généralement et que ne l'ont supposé MM. Daunou et Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*. Les recueils d'apologues religieux dont on connaît plusieurs manuscrits, tels que ceux de Jacques de Vitry, d'Étienne de Bourbon et d'autres, étaient, en effet, rédigés en latin par des

Digitized by Google

dominicains, pour l'usage des prédicateurs leurs confrères; mais ceux-ci devaient les traduire en langue vulgaire, afin de les mettre à la portée des fidèles des villes et des campagnes.

C'est ce que rendra évident la publication prochaine, pour la Société de l'histoire de France, par M. Lecoy de La Marche, du *Recueil d'anecdotes historiques, de légendes, d'apologues tirés de l'ouvrage inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle.* Le sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens, à cette même époque, est d'autant plus intéressant qu'il a conservé sa forme primitive, sans altération ni modification.

2° *Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer, et notes pour servir à la reconstitution des archives de cette ville.*

Sous ce titre, M. de Marsy, ancien élève archiviste de l'École des chartes et conservateur du musée de Compiègne, a rassemblé les titres de tous les documents concernant la ville de Montreuil, dont il a pu avoir connaissance. Il a joint à chacun d'eux de courts sommaires qui en indiquent le but et le caractère. Les archives de cette ville, comme celles de beaucoup d'autres, ont été dilapidées en différents temps et même à une époque assez récente, en 1818, par un maire qui, n'appréciant pas ces documents d'histoire et d'administration municipales, en avait vendu ou laissé vendre au poids une grande quantité, alors qu'on reconstruisait l'hôtel de ville, sous le prétexte que ces vieux parchemins lui semblaient être un embarras et un encombrement.

Heureusement un inventaire rédigé en 1764 et les copies de plusieurs centaines de chartes, traduites pour la plupart, ont pu fournir à M. de Marsy les éléments d'un catalogue descriptif dans lequel il a mentionné tous les documents dont il a eu connaissance, soit en originaux, soit en copies. Les archives municipales de Montreuil n'en conservent plus qu'un très-petit nombre; mais plusieurs collections publiques et privées sont plus riches, la Bibliothèque nationale surtout, dans les grandes collections de Dom Grenier et de Moreau. M. de Marsy a ajouté à ces mentions de copies l'indication des textes originaux, soit inédits, soit publiés, dont il a pu avoir connaissance, et il a ainsi formé la table analytique d'une sorte de cartulaire municipal artificiel, analogue à plusieurs cartulaires monastiques, pareillement restitués.

Le nombre des pièces dont la trace a été retrouvée s'élève à

Digitized by Google

cent cinquante environ, depuis l'année 1111 jusqu'au commencement de 1546. Ces mentions peuvent être d'autant plus utiles pour l'histoire de l'administration de la ville et des divers établissements de Montreuil, que M. de Marsy a soigneusement indiqué, non-seulement les recueils manuscrits où les documents sont cités, mais aussi les ouvrages dans lesquels ils ont été publiés, tels que ceux d'Augustin Thierry, de M. Beugnot, de M. Champollion, de M. Louandre, et les collections autrefois formées par MM. Baillon, Traullé, de Givenchy, de la Plane et par lui-même. M. de Marsy connaît bien le moyen âge et particulièrement l'histoire de la Picardie. Son inventaire des documents originaux concernant la ville de Montreuil sera donc indispensable à ceux qui entreprendraient une nouvelle histoire de cette partie du comté de Ponthieu.

3° *Poix et ses seigneurs*, par M. l'abbé Delgove.

La petite ville ou le bourg de Poix, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Amiens, doit sa renommée, d'ailleurs assez restreinte, moins à son importance qu'à l'illustration des familles de seigneurs et de divers personnages politiques qui en ont possédé le territoire et lui ont emprunté leur nom. Son origine, comme forteresse féodale et prieuré ecclésiastique, remonte au milieu du XIe siècle. De cette époque date une famille, celle des Tyrel, célèbre dans l'histoire, non-seulement de la Picardie, mais des provinces voisines et même dans l'histoire générale de France. Le chef de la famille fut un des compagnons de Guillaume dans la conquête de l'Angleterre; ses successeurs occupèrent tous de hauts rangs dans les armées et à la cour des rois de France. Leurs noms figurent dignement dans les récits de la plupart des guerres et des grands événements de l'histoire de France jusqu'au XVIIe siècle. Il est souvent fait mention des princes de Poix dans l'histoire du moyen âge, et ce titre fut même conservé ou repris lorsque les premières branches de la famille furent éteintes et remplacées par des héritiers collatéraux.

C'est l'histoire des principaux membres de cette famille, combinée avec celle de la petite ville à laquelle ils ont dû leur nom, que M. l'abbé Delgove a écrite. Tout ce qui pouvait se rattacher plus ou moins directement, de près ou de loin, à ce double sujet d'études a été recueilli et mis en œuvre. Récits des chroniqueurs, textes de documents originaux, descriptions de monuments, statis-

Digitized by Google

tique locale envisagée dans ses divers embranchements, rien n'a été négligé. Les documents originaux sont reproduits en grand nombre, mais généralement par des traductions, lors même que les textes originaux auraient une authenticité douteuse, que M. Delgove se fait un devoir de signaler. Il en est de même des innombrables étymologies dont le nom de Poix et des Pohiers a été l'objet. L'auteur n'en omet aucune, même des moins fondées, tout en ayant soin de prévenir ses lecteurs qu'il ne les adopte pas.

Cette étude d'une localité restreinte n'a d'autre inconvénient que l'accumulation d'un grand nombre de faits d'un intérêt médiocre; mais c'est à tous ces faits particuliers, et à ces descriptions locales que l'histoire générale emprunte ses éléments les plus solides. M. l'abbé Delgove, connu déjà par une bonne histoire de Doullens, couronnée par la Société des antiquaires de Picardie, et par d'autres écrits estimables d'histoire et d'archéologie, n'a rien négligé pour que son Histoire de Poix et de ses seigneurs fût digne de la même approbation. Son titre et ses fonctions de curé de la principale paroisse de cette ville expliquent et justifient un travail exécuté avec tant de zèle et de conscience; M. l'abbé Delgove y a ajouté la liste des prieurs commendataires de Saint-Denis de Poix, depuis 1525 jusqu'en 1784; celle des curés de Saint-Denis, depuis 1127 jusqu'en 1869; des curés de Notre-Dame, de 1527 à 1787; des curés de Saint-Martin, de 1195 à 1764; enfin celle des maires de Poix, de 1507 à 1859.

4° *Histoire de François Faure, évêque d'Amiens, 1612-1687*, par M. F. Pouy.

Ce mémoire est l'un des plus étendus et le plus important du XXVe volume de la Société des antiquaires de Picardie. L'auteur a proportionné ses recherches à la renommée du personnage et au rôle éminent qu'il a rempli, non-seulement dans son diocèse, mais aussi dans l'histoire générale du clergé français pendant le XVIIe siècle, sous la régence d'Anne d'Autriche, dont il fut le confident et le confesseur, à la cour des rois Louis XIII et Louis XIV comme prédicateur, fonctions qu'il remplit pendant vingt-cinq ans; il fut aussi confesseur de plusieurs grands personnages du temps, parmi lesquels on compte la reine Christine de Suède; il fut sous-précepteur de Louis XIV, conseiller d'État, négociateur actif pendant la Fronde.

M. Pouy a consulté tous les documents, inédits en partie, propres à éclairer cette biographie. Il a eu surtout recours à des mémoires origi-

Digitized by Google

naux rédigés en 1676 par l'évêque Faure lui-même, copiés et complétés par son neveu M. Joyeux. Il a donné plus de valeur à ce document original par l'examen de tous les témoignages contemporains, surtout pour la dernière partie de la vie de l'évêque d'Amiens. Le testament de Mgr Faure présente aussi des renseignements sur sa vie intime, sur sa famille, sur sa fortune, sur l'administration de son diocèse, sur ses relations ecclésiastiques, politiques et privées, sur ses charités en faveur des établissements ecclésiastiques, des hospices et des congrégations religieuses de son diocèse et d'autres villes. Cette biographie est complétée par une liste analytique des écrits de l'évêque d'Amiens, qui consistent surtout en statuts synodaux, en règlements de confréries et d'hospices, en factums pour divers procès, en lettres pastorales, en ordonnances épiscopales concernant l'administration du diocèse et différents sujets de discipline ecclésiastique. On y voit aussi mentionnés les panégyriques et les oraisons funèbres prononcés par Mgr Faure en diverses circonstances : à la mort du premier président de Bellièvre, en 1660; de la reine Anne d'Autriche, en 1666, et d'autres personnages politiques. Un panégyrique très-développé de Louis XIV, publié en 1680, ne fut sans doute pas étranger à la grande faveur dont ce prélat jouissait à la cour. Ces divers écrits sont au nombre de soixante et un, sans compter quelques mazarinades qui lui sont attribuées. Dans la liste des livres qui lui furent dédiés, on voit l'histoire de la translation du chef du saint Jean-Baptiste, dédiée à Mgr Faure, par Du Cange, avec lequel celui-ci avait eu de fréquents rapports.

Le rôle politique qu'il avait rempli à la cour, le crédit dont il y jouissait, ses relations avec les plus hauts personnages du temps, même avec plusieurs grandes dames, Mme de Sévigné, la célèbre Julie d'Angetannes, Mmes de Longueville, de Chevreuse et d'autres, son intervention comme négociateur pendant la Fronde, son amour des arts ont donné à l'évêque d'Amiens, défenseur des libertés de l'Église gallicane, mais peu tolérant dans d'autres questions de doctrine ecclésiastique, une renommée qui s'étendait bien au delà de son diocèse, et qui justifie les grands développements de l'intéressante et complète notice de M. Pouy.

A ces travaux qui composent en très-grande partie le XXVe volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, il convient d'ajouter les discours des présidents, les rapports du se-

Digitized by Google

crétaire perpétuel et les rapports des commissions de prix, dont l'ensemble complète l'histoire de la Société pendant les trois dernières années.

Trois discours de présidence ont été prononcés, savoir :

1° En 1874, *Sur les études historiques*, par M. Hesse;

2° En 1875, sur un épisode de la Révolution en Picardie : *La famine à Amiens en 1795*, par M. Darsy;

3° En 1876, sur l'*Étude de l'histoire locale*, par le même.

Deux rapports du secrétaire perpétuel, M. Garnier, font connaître les travaux de moindre importance et la vie intérieure de la Société pour l'exercice 1873-1874 et pour l'exercice 1874-1875. On y voit mentionnés, et souvent analysés avec détails intéressants, de nombreuses notices et même des mémoires étendus qui devront prendre place dans des volumes subséquents, ou qui figureront, au moins en extraits, dans le Bulletin périodique de la Société.

Trois rapports sur des concours de prix sont aussi publiés dans ce volume, savoir :

Un rapport de M. Janvier sur le prix fondé par M. Aug. Leprince et pour lequel quatre ouvrages ont concouru en 1874, savoir :

1° *Recherches historiques et documents inédits concernant les églises de Chauny*, par M. Briard (mémoire couronné);

2° *Histoire des sociétés d'arquebusiers de Saint-Quentin, depuis 1108 jusqu'en 1790*, par M. G. Lecocq;

3° *Histoire de l'abbaye de Cercamps* (1137-1778), par M. de Cardevacque;

4° *Monographie du château d'Heilly*.

Un rapport de M. Pouy, sur le concours de 1875 pour le prix Leprince, qui fait connaître les mémoires suivants :

1° *Mailly et ses seigneurs* (mémoire couronné);

2° *Histoire de la collégiale de Nesle;*

3° *Notice historique sur Démuin et sur Courcelles*.

Enfin un rapport de M. Janvier, sur le prix fondé par M. Ledieu et qui devait être décerné en 1875 à la meilleure description archéologique d'un ou de plusieurs cantons des départements de l'ancienne Picardie, fait connaître le seul mémoire qui ait concouru, *La description archéologique et historique du canton d'Acheux*, par M. de Cardevacque, mémoire qui a remporté le prix.

De cet exposé analytique, quelque incomplet qu'il soit, on doit aisément conclure que la Société des antiquaires de Picardie pour-

Digitized by Google

suit avec le même zèle, avec un dévouement aussi actif et aussi éclairé que les années précédentes, les études historiques et archéologiques qui ont été, il y a trente-cinq ans, le but et l'objet de sa fondation. C'est ce que le Comité des travaux historiques s'est fait un devoir de reconnaître en plus d'une occasion et surtout dans l'un des derniers concours des Sociétés savantes, en lui décernant l'une des trois médailles destinées aux Sociétés savantes dont les travaux ont paru le plus dignes de cet honorable encouragement.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

1870, 1871, 1872, 1874, 1875.

(Séance du 2 juin 1877.)

J'ai à rendre compte au Comité des volumes publiés par la Société d'émulation des Vosges depuis l'année 1870 jusqu'à l'année 1875 (à l'exception du volume de 1873 qui ne nous est pas parvenu).

Ils témoignent de l'activité des membres de la Société d'émulation et renferment des communications nombreuses et diverses. Beaucoup ne sont pas de notre ressort; ce n'est pas du côté de l'érudition historique que se porte le plus l'effort de la Société. Cependant je trouve un intéressant mémoire de M. le docteur Fournier, relatif à un épisode de la guerre de Trente ans et intitulé : *Les Allemands à Rambervillers*. C'est le récit des exactions commises par les troupes dans le pays envahi. Le 20 mars 1630, le comte de Schonbourg fait son entrée à Rambervillers; le jour de son arrivée, la ville paye 40 francs pour les frais de son dîner. Le lendemain, pleins pouvoirs sont donnés au comptable de la ville pour percevoir une contribution frappée sur les villages environnants et destinée à subvenir aux frais de la cuisine de ce personnage. Les temps changent et les mœurs s'adoucissent; mais les habitudes de la guerre demeurent au fond les mêmes : les pays frontières, toujours exposés, peuvent en fournir de tristes exemples. Rambervillers avait été incendié en 1557, rançonné en 1630, rançonné encore en 1635, comme il devait l'être, deux cent trente-cinq ans plus tard, en 1870. L'au-

Digitized by Google

teur fait observer cependant qu'il y eut quelque différence dans le mode de procéder. Dans les deux cas, la municipalité, « les Messieurs, » comme on disait en 1535, le conseil municipal, en 1870, avaient été tout d'abord mis en prison comme caution; mais, en 1635, la somme à payer équivalait à 80,000 francs et le délai était de six mois; en 1870, elle était de 200,000 francs payables en vingt-quatre heures.

A cet épisode se lie l'*Histoire vosgienne de 1814 à 1848*, par M. Charton. Ce sont des souvenirs intéressants sur l'administration et sur l'état des esprits dans le département durant cette période qui a commencé aussi par une double invasion. Un témoin des événements de 1815 a raconté les faits relatifs à la création des corps francs qui firent à l'ennemi une héroïque mais inutile résistance et furent ensuite licenciés [1]. Sur ce point aussi, les temps ne sont pas sans quelque ressemblance, et l'expérience montre combien peu le courage et la bonne volonté individuels ont d'effet là où manque une organisation solide.

M. Charton est un des plus laborieux collaborateurs des *Annales*. Nous avons de lui non-seulement cette étude d'histoire, mais des poésies. Le recueil contient un assez grand nombre de morceaux de poésie par M. Charton et par M. Resal.

La géographie a relativement une part plus importante dans les volumes dont nous rendons compte : *Le relief des Vosges* et *Une excursion dans les Vosges*, par M. Gérard Gley; *Étude sur l'ancienne topographie des Vosges*, par M. Maud'heux père. Pays de frontière et pays de montagnes, le département des Vosges offre, en effet, un intérêt particulier aux études géographiques. L'*Excursion dans les Vosges* est une conférence qui a été faite à l'hôtel de ville d'Épinal et qui, par le charme des descriptions, est de nature à inspirer, comme se le proposait l'auteur, le goût des voyages pittoresques.

L'ancienne topographie des Vosges est un mémoire d'une longue étendue dans lequel l'auteur, après une introduction générale sur les révolutions territoriales de la région, étudie successivement les légendes et croyances populaires, le système défensif des Gaulois et des Romains, l'ethnographie et l'ethnologie, les voies antiques. M. Maud'heux a corrigé et complété sur ce dernier point le travail

[1] *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1870, p. 266.

Digitized by Google

de M. Jollois et dressé une carte des routes qui, du temps des Romains, traversaient le département.

Quatre grandes voies publiques entouraient le département, mais n'y pénétraient pas : celle de Reims à Metz, celle de Metz à Strasbourg, celle de Strasbourg à Besançon, celle de Besançon à Toul par Langres. Les voies vicinales qui se rattachaient à ce grand réseau et qui étaient tracées le plus souvent en ligne droite d'un point à un autre sans tenir compte, comme nous le faisons aujourd'hui, des pentes du sol, sont celles qu'a décrites M. Maud'heux. Elles constituent elles-mêmes un réseau très-serré dans la partie occidentale du département, celle qui est désignée aujourd'hui sous le nom de la Plaine; elles suivent quelquefois les vallées, beaucoup plus souvent elles traversent les plateaux et semblent chercher les parties élevées; à l'est, dans la partie dite aujourd'hui la Montagne et qui est la région vosgienne, les voies sont plus rares. Elles traversent sur six points la chaîne des Vosges. Il n'est pas inutile de rappeler la situation de ces six passages. Une des voies passait au pied du Donon, par le col de Donon, et conduisait de la vallée de la Bruche dans la vallée de la Plaine; une autre se détachait de la première au pied du Donon, continuait à remonter la vallée de la Bruche et descendait par le col de Saales sur Saint-Dié, en se reliant à une autre voie, désignée sous le nom de *via Sarmatorum* dans certains documents et de *via Salinatorum* dans d'autres, noms qui rappellent ou les colonies de Sarmates établies dans cette contrée ou le commerce de sel qu'on y faisait. La voie de Sainte-Marie-aux-Mines, celle du col du Bonhomme prenaient place au milieu; celle du col de Bussang, au sud. Près de ces cols, on a retrouvé, à l'époque des recherches de 1861, des ruines, des monnaies et d'autres témoignages qui mettent hors de doute l'existence de stations antiques.

Cette région était beaucoup plus boisée encore autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle était plus sauvage et probablement moins peuplée; il paraît qu'en 591 Gontran, roi de Bourgogne, y chassait l'aurochs, et c'est seulement au XVIIIe siècle, en 1709, dans le voisinage de Bussang et, en 1762, dans la vallée de Munster, que les derniers ours y ont été tués. La physionomie de la contrée a dû beaucoup changer; mais le passage des routes à travers la crête est demeuré le même. La nature, dans les montagnes, a tracé d'avance aux hommes la direction des routes, et les hommes ont obéi à la nature jusqu'au jour où les chemins de fer, disposant de moyens

Digitized by Google

d'action plus puissants, ont percé les crêtes pour réunir les vallées de niveau égal. Mais jusqu'ici aucune voie ferrée ne traverse les hautes Vosges.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

Tomes XXIV et XXV, 1874-1875.

(Séance du 4 juin 1877.)

La Société archéologique de Touraine consacre deux volumes à la publication de l'histoire de l'abbaye de Marmoutiers, rédigée par D. Martène et restée inédite jusqu'à ce jour. Il serait inopportun d'insister sur l'importance de ce travail dû à l'un des membres les plus savants et les plus infatigables de la congrégation de Saint-Maur; il touche à l'histoire de tout le nord-ouest de la France. Jusqu'à un certain point, les archives de Marmoutiers étaient la contre-partie de celles de Cluny. Ajoutons que beaucoup de titres de la célèbre abbaye ont disparu aujourd'hui, et que les recherches des Bénédictins, qui ont eu l'heureuse chance de les consulter, comblent jusqu'à un certain point cette lacune regrettable.

M. l'abbé C. Chevalier, dont le Comité connaît les travaux antérieurs, a été chargé de surveiller cette publication; il s'est acquitté de cette mission avec soin, et a ajouté au texte de D. Martène des notes que l'on est en droit de trouver trop rares et trop sobres. Dans un appendice de 200 pages, M. Chevalier complète le récit du docte bénédictin, ainsi qu'il suit, et de manière à satisfaire complétement le lecteur: 1° la chronologie des principaux événements intéressant Marmoutiers, de 1600 à 1789; 2° une chronique de l'abbaye, de 1785 à 1789, rédigée par D. Abrassart, dernier secrétaire du monastère et premier bibliothécaire de Tours; 3° une description, en latin, des reliques, vases sacrés et décorations des chapelles; 4° le marché détaillé du 1er juin 1789 par lequel le chapitre eut la malheureuse idée de faire badigeonner en blanc son église; 5° le budget de l'abbaye en 1789 constatant que les recettes s'élevaient encore à 218,000tt et les dépenses à 200,600tt; 6° le cahier des doléances du chapitre, le 8 mars 1789; 7° les procès-verbaux de l'expertise de 1791 et l'an VI, donnant

Digitized by Google

une description des bâtiments : ce document peut être complété par des descriptions des xve et xviie siècles, publiées déjà par la Société archéologique, dans ses tomes IV et VI; 8° enfin, l'histoire de ces bâtiments depuis le moment où les moines en furent expulsés jusqu'en 1847, date à laquelle ce qui restait de Marmoutiers fut acquis par les Dames du Sacré-Cœur. Ici nous voyons passer successivement des chiffres singuliers. Les bâtiments, destinés d'abord à servir d'hôpital militaire, furent mis en vente parce que l'administration reculait devant une dépense de 31,475 francs à laquelle on évaluait les travaux d'appropriation; ils furent vendus 801,000 francs en assignats; mais le Gouvernement, estimant cette enchère dérisoire, annula l'adjudication. Une nouvelle vente publique fut consentie pour 15,000 francs en numéraire; Marmoutiers, alors exploité comme une carrière jusqu'en 1818, fut vendu de nouveau 20,000 francs; l'exploitation continua jusqu'en 1840, époque à laquelle il se trouva un nouvel acquéreur au prix de 51,400 francs.

De bonnes tables complètent cette intéressante publication.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tome X, 1876, in-8°.

(Séance du 7 juin 1877.)

Ce volume donne le complément du cartulaire de Saint-Georges de Rennes dont j'ai eu l'honneur d'entretenir la section l'année dernière. Vous n'avez peut-être pas oublié que M. de la Bigne-Villeneuve a d'abord édité, dans le tome IX, un cartulaire transcrit à la fin du xive siècle, au plus tôt, auquel D. Lobineau et D. Morice ont fait de larges emprunts. Mais ce texte est loin d'être complet; l'éditeur, en puisant dans le riche fonds de Saint-Georges, aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, a ajouté cinquante-six actes, antérieurs à 1400; vingt autres pour les années postérieures. Nous trouvons donc, dans le volume publié en 1876 : 1° un appendice de soixante-quinze pièces dont trois seulement ne sont pas inédites; 2° l'aveu de l'abbaye, produit en 1665; 3° le catalogue historique des abbesses depuis la fondation jusqu'en 1789; 4° dix pages d'ad-

Digitized by Google

ditions et de corrections, dont il est opportun de prendre connaissance avant de feuilleter l'ouvrage; 5° un index géographique. Dans un tirage à part spécial, dont il ne reste plus que peu d'exemplaires, il y a une table chronologique contenant un bref sommaire de chaque acte. Nous regrettons vivement que M. de la Bigne-Villeneuve n'ait pas jugé à propos de donner une table onomastique: il eût ainsi ajouté un grand prix à son œuvre aux yeux des érudits; en même temps il se serait conformé à un usage adopté depuis longtemps par les diplomatistes. Une chose aussi utile n'arrive jamais trop tard, aussi je ne désespère pas que la Société archéologique de Rennes, dans son prochain volume, ne donne cette table que l'auteur aura la patience de rédiger puisqu'il en a tous les éléments. Qu'il songe à toutes les ressources que fournissent les tables de noms propres aux *Preuves* de D. Lobineau et de D. Morice.

M. Lucien Decombes a retracé la vie de Toussaint-François Rallier du Baty qui fut à la tête de la municipalité de Rennes de 1675 à 1714. Tour à tour maire et procureur-syndic, suivant que les exigences fiscales supprimaient puis rétablissaient le titre de maire, Rallier sut, par son excellente administration, par son dévouement à ses concitoyens dans les calamités publiques, conserver une honorable popularité pendant trente-neuf années. Son mérite fut récompensé par la cour et par ses administrés; le roi lui donna une chaîne et une médaille d'or; les Rennois voulurent que son nom devînt celui de l'une des rues de leur cité. Rallier est le type de ces hommes de bien qui n'ont d'autre ambition que d'être utiles à leurs concitoyens; sans chercher à quitter le modeste milieu où il se trouvait, sans courir après les honneurs et les distinctions, il consacra uniquement sa vie à son pays.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société éduenne, à Autun.

Nouvelle série, t. V, 1876.

(Séance du 16 avril 1877.)

Le Ve volume des Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, témoigne que l'activité de la Société ne se ralentit pas. Neuf mémoires y sont insérés d'un intérêt varié et sérieux. Ces mémoires sont signés, pour la plupart, du nom de savants dont le Comité a déjà récompensé les œuvres; ils sont dignes de leurs précédents travaux. Nous trouvons en tête du volume une notice des *tableaux*, *dessins*, *estampes*, *lithographies*, *photographies* et *sculptures* exposés dans les salles du *musée de l'hôtel de ville d'Autun* : M. Harold de Fontenay en est l'auteur. Il nous donne un abrégé de l'histoire de ce musée; cette histoire est instructive. Par arrêté en date du 14 mai 1811, M. George, maire de la ville, décida « qu'un cabinet d'antiquités serait formé au collége, » et qu'on y réunirait « tous les objets pouvant servir aux sciences et aux arts ». Malheureusement le collége n'avait pas de salle prête; l'exécution de l'arrêté fut ajournée. Mais le principe était posé et devait un jour porter fruit. Toutefois ce jour se fit bien attendre. Ce fut seulement en 1828 qu'une première tentative de réalisation du projet George eut lieu. L'infirmerie du collége devint à la fois école de dessin et *cabinet d'antiquités*. Quelques dons importants furent faits sous la condition *qu'on créerait un musée*. L'idée faisait son chemin. En 1836 était fondée la Société éduenne. On croirait, à ce qu'elle a déjà produit, qu'elle est plus ancienne. Le soin de la direction du musée et de son achèvement lui fut confié. En 1839, le musée était réellement fondé. Il avait fallu *vingt-huit ans* pour mener à bonne fin la patriotique pensée de M. George. Le musée ne comptait alors que onze tableaux, dont un seul mérite d'être cité, le *Combat de Somah*, d'Horace Vernet. Les choses devaient marcher plus vite entre les mains de la Société éduenne. Le musée compte aujourd'hui : *cinquante-neuf toiles ou pan-*

Digitized by Google

neaux, *six aquarelles*, *onze gravures*, *quatre lithographies*, *trois photographies* et quelques sculptures de petites dimensions, bustes et statuettes au nombre de *quatorze*; le reste est exposé sous les cloîtres du musée lapidaire. Je n'ai point insisté sur ces faits sans intention. Il y a dans cette rapide histoire du musée d'Autun plus d'un enseignement à l'adresse de bien des villes et de certaines Sociétés de province. La publication du catalogue de M. de Fontenay montre qu'il n'est pas nécessaire qu'un musée soit très-riche pour que son catalogue soit instructif et intéressant. Non-seulement maintenant le musée d'Autun existe et a son hôtel, mais c'est une personne de distinction et avec laquelle il est fort bon de converser. Le mérite en revient à M. Harold de Fontenay.

Si le mémoire de M. Anatole de Charmasse, *Cahiers des paroisses et communauté du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789*, ne relève point de la section d'archéologie, *Les forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale*, dues à M. Étienne Picard, nous replacent sur notre terrain. L'histoire des forêts du comté de Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale se trouve retracée année par année dans les comptes des receveurs de la *gruerie* conservés aux archives de la Côte-d'Or (B. 3883, 3888, 3894, 3901, 3907, 3910, 3918, 3927, 3933, 3937, 3944, 3954, 3961, 3966, 3972, 3978, 3982, 3985). Ces comptes donnent de nombreux détails sur l'organisation forestière au xve siècle. «Ils commencent par le nom du receveur, les dates de l'exercice et la mention du nom du gruyer; puis viennent la recette et la dépense de la cire, la recette des deniers, les rentes annuelles non muables et les rentes annuelles muables, la recette pour vendue de bois, la recette des charbonniers affouagiers, la vendue des glands *et paissons*, la vendue des herbes, la vendue des poissons, la recette des exploits de justice, des accords de chasse et de pêche dans les rivières, la vendue des garnisons, enfin la somme des recettes. Suit alors le chapitre de la dépense à déduire de la recette susdite : gages d'officiers, deniers baillés comptant, dépenses pour pêches d'étangs, ouvrages aux étangs, enfin la somme des dépenses. Le compte se termine par la balance entre la recette et les dépenses.» Ce sont là des renseignements assurément fort précieux. Nous devons savoir gré à M. Étienne Picard, homme très-compétent, puisqu'il a été garde général dans l'Autunois, d'avoir mis une analyse raisonnée de ces documents à la disposition du public. Une planche reproduit les

Digitized by Google

sceaux de cinq gruyers : Pierre du Cellier, Guillaume Bataille, Huguenin du Bois, Jean de Buxeul, Jean Meured.

M. Bulliot, dans le mémoire suivant, continue à rendre compte des *Fouilles du mont Beuvray*. Il y passe en revue sa campagne de 1870. Parler de l'importance de ces fouilles est inutile aujourd'hui, tout le monde en reconnaît l'intérêt; inutile également de rappeler avec quelle précision de détails minutieux et quelle entente de son sujet M. Bulliot rédige ses rapports. Nous nous trouvons, cette année, transportés avec M. Bulliot dans le faubourg industriel de *Bibracte*, au milieu des forgerons et des émailleurs gaulois. « Les habitations, bien que disséminées, nous dit notre confrère, se concentrent néanmoins dans un rayon voisin de la voie précédemment reconnue, séparées par des espaces vides qui formaient des dessertes, des cours ou de petits jardins, dont quelques-uns clos de murs. La première explorée était une case dont les quatre murailles, en bon appareil de pierres sèches, avaient encore un mètre de haut, sans trace d'entrée ni d'ouverture d'aucune espèce. On sait que ces maisons étaient, en partie, enfouies. Ces faibles dimensions et un rude carrelage de grosse pierraille noyée dans une terre jaune épaisse de 35 centimètres, auraient suffi à caractériser la demeure d'un pauvre artisan, même sans les outils trouvés épars sur le sol : un grand coutelas, deux ciseaux ou coins de fer, des clous, un polissoir en pierre, des scories et deux monnaies gauloises en potin restaient seuls d'un maigre mobilier détruit par les flammes. L'exiguïté du local, suffisant à peine au logement du maître, l'avait obligé à reléguer au dehors sa forge abritée dans un hangar contigu à l'angle sud-est; elle consistait en un simple creux rond pratiqué à la surface du sol environnant à 70 centimètres plus haut que le carrelage, et rempli encore de charbon de bois, comme si une interruption subite y eût suspendu le travail. Le forgeron avait déposé à côté la petite pelle à manche de fer ou tisonnier dont il se servait pour remuer son brasier. Peut-être même pratiquait-il aussi l'orfévrerie, car on trouva dans sa case une verroterie imitant l'émeraude, un grain de terre cuite à côtes, couvert d'un émail bleu semblable à celui des statuettes égyptiennes, un fragment de bracelet en verre bleu du plus beau travail, orné d'un feston d'émail jaune en relief entre deux moulures d'émail blanc. » Les descriptions de M. Bulliot forment ainsi souvent de véritables et pittoresques tableaux. Deux faits importants sont

Digitized by Google

mis en évidence : l'existence d'une industrie locale et indigène remontant à la dernière moitié du premier siècle avant notre ère, et la preuve qu'à cette époque les Gaulois du mont Beuvray étaient en rapports assez fréquents avec les populations plus avancées du midi de la Gaule. « Dans la maison n° 42, section A, on rencontra un fond d'amphore contenant une petite pièce d'argent de Marseille, et, près de là, divers objets artistiques, un fragment de verre à boire en terre fine et noire, orné de raies verticales tracées comme avec un peigne, trois lames de bronze estampé d'une garniture de coffret, quatre fibules en bronze, une en fer, une clef et deux poinçons de même métal; plus une de ces petites aigrettes cornues déjà citées, mais d'un usage inconnu, et enfin une médaille gauloise. » Les débris de poterie indiquent une influence grecque évidente. On n'est point étonné de trouver dans ce milieu une monnaie de Marseille et d'apprendre, quelques pages plus bas, que sur un fragment d'assiette se lit en *lettres grecques* gravées à la pointe après la cuisson, le nom de *οὐππα* que M. Bulliot regarde comme un nom propre. Le mont Beuvray est à cette époque à peu près la limite extrême de l'influence grecque vers le nord; il est d'autant plus intéressant d'y constater tout ce qui a une empreinte de la civilisation méditerranéenne. M. Bulliot insiste avec raison sur ces rapprochements toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Toute une série de vases ornés de raies minces de deux couleurs, jaune et brune, alternant du haut en bas du vase dans le sens horizontal, lui rappellent en particulier certains vases bien connus des îles de la Grèce. Il ne doute pas qu'il faille rapporter les uns et les autres à une influence commune. Deux bronzes de la colonie de Nimes partagés par moitié, une pièce de Marseille et huit monnaies gauloises confondues au milieu de ces poteries peintes, résument pour ainsi dire le caractère de la population du mont Beuvray, en donnant en même temps la date approximative de l'époque où l'oppidum fut abandonné. M. Bulliot répète que les fouilles de 1870 comme celles des années précédentes, fixent cette date à quelques années avant notre ère. Il faut lire, pour les détails, le mémoire de M. Bulliot, qui ne saurait s'analyser en quelques lignes.

Après M. Bulliot nous retrouvons encore M. de Charmasse. Il s'agit, cette fois, des *Comptes de la viérie d'Autun de 1433 à 1439*. Nous ne dirons qu'un mot de ce travail qui comporte encore moins l'analyse que le précédent. On sait que le nom de *vierg* a eu, suivant les

Digitized by Google

époques, un sens bien différent : au XIIe et au XIIIe siècle, le *vierg* était à Autun l'agent et le représentant complet du pouvoir ducal; son autorité s'étendait à la fois à la défense de la cité, à l'exercice de la justice et à la perception de l'impôt. Mais dès la fin du XIIIe siècle, l'institution des baillis enleva au *vierg* la plus grande partie du pouvoir judiciaire qui fut exercé par le bailli de Dijon. Vers 1320, l'établissement d'un bailli spécial à Autun vint encore amoindrir son action; son office se borna dès lors à la perception des revenus ducaux, et sa compétence fut réduite à la connaissance des faits de police dans la partie de la ville qui était soumise à la justice du duc de Bourgogne et dans les quatre petites châtellenies qui en dépendaient. Enfin, à l'époque de la réunion du duché à la couronne, et par suite de la cession de la *viérie* à la ville, en 1482, le *vierg* devint le chef de la magistrature municipale. De 1433 à 1439, le *vierg* n'était guère que le régisseur et le gardien des revenus que le duc de Bourgogne possédait à Autun et dans la banlieue. Ce sont les comptes du *vierg* pendant ces années que M. de Charmasse examine. Les revenus n'étaient pas très-considérables : le revenu net de 1434 donna 13,250 francs; celui de 1436 donna 9,640 francs seulement. Il est vrai qu'en 1437 on arrive à 17,601 francs, mais pour retomber à 10,901 francs en 1439. Ces chiffres sont évalués en monnaie actuelle.

Les frais de l'exercice de la justice criminelle étaient payés sur les recettes de la *viérie*. Nous y trouvons certains détails curieux. Le compte de 1437 énumère les frais du supplice d'un homme et d'une femme brûlés ensemble par sentence du bailli d'Autun. Ces frais se montent, suivant M. de Charmasse, à 585 francs de notre monnaie. La crémation, comme on le voit, était un supplice dispendieux. L'immersion entraînait moins de frais; c'est ce qui résulte d'un compte de 1434.

L'*État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, d'après le procès-verbal de la visite des feux*, par M. Gabriel Dumay, est également une utile publication. Ces rôles servaient à l'assiette de l'impôt; ils ont donc une grande importance et seront consultés avec fruit.

M. Bulliot, dans un opuscule intitulé *Colonne*, se demande quelle importance pouvait avoir, à l'époque gauloise, une localité depuis longtemps abandonnée, mais qui a toujours offert une mine assez riche aux chercheurs d'antiquités. Le *champ de Colonne* forme au-

Digitized by Google

dessus du cours d'un petit ruisseau (le Tilly), une sorte de plateau en terrasse de 400 mètres au moins dans tous les sens, traversé par un ancien chemin tendant de Saint-Aubin à Baron. Les poteries abondent sur toute cette étendue : en dehors de ces limites, divers restes de construction se reconnaissent en plusieurs places du pourtour et sur d'autres points de la même commune. Dans la terre du *Breuil* attenante au *champ de Colonne*, un enfant trouva une pièce d'or en piochant. Au lieu dit *les Fontaines*, des amas de tessons et des excavations indiquaient une fabrique antique de vases. Était-ce une colonie rurale, un lieu de fabrication, une villa? Les débris prêtent quelques traits à chaque interprétation, dit M. Bulliot; la seule affirmation positive est que ce lieu était habité à l'époque gauloise, vers les dernières années du mont Beuvray. Cette date résulte des médailles, des poteries et de quelques objets semblables à ceux qui ont été découverts dans l'oppidum éduen. Il y a donc là une localité gauloise à inscrire sur les cartes qui représenteront la Gaule au commencement de notre ère. « L'espace couvert de tuileaux, dit en terminant et en manière de conclusion notre confrère, dépasse 20 hectares, et sans être certain que les habitations aient été agglomérées, on ne saurait mettre en doute l'existence en ce point d'un certain noyau de population dont il serait intéressant de retrouver le lieu de sépulture. Une terre adjacente, portant le nom caractéristique de *champ des urnes*, n'a pas été fouillée. » Espérons que ce champ répondra aux espérances de M. Bulliot.

Une note de M. Henri Batault, sur *un denier inédit de Saint-Nazaire d'Autun*, termine le volume. Cette pièce a été trouvée à Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire), en avril 1868, avec une certaine quantité d'autres pièces de l'époque carlovingienne. On y lit : ·KARL·GT·D· (*Carlomanus gratia Dei rex*). *Rex* dans le champ. (Un second exemplaire porte une croix et le même monogramme.) Revers : ·MONT·S·NAZ· (*moneta Sancti Nazarii*), croix entre deux grènetis. Poids : 1gr,75.

M. Batault pense que ce denier est de Carloman, fils de Louis le Bègue; que c'est la monnaie originelle concédée par Carloman à l'église de Saint-Nazaire d'Autun, en reconnaissance de la fidélité de l'évêque envers le roi. Les types successifs de cette monnaie, qui s'est perpétuée si longtemps à Autun, ne seraient que des imitations de cette monnaie primitive. Nous n'avons point qualité pour décider si M. Batault a raison. Nous renvoyons le problème aux numismatistes,

Digitized by Google

et nous leur indiquons seulement où ils trouveront les éléments d'une conviction raisonnée.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Tome XX, 1876.

(Séance du 14 mai 1877.)

La plus grande partie de ce volume est consacrée à l'histoire et à l'agriculture; on n'y trouve qu'un seul mémoire relevant de la section d'archéologie : c'est une étude sur *les ruines de Sainte-Eugénie à Moingt*, près Montbrison, par M. J. B. Dulac.

On sait depuis longtemps que les Romains ont eu un établissement au village de Moingt. Des débris de construction ont été remarqués dans plusieurs parties du village, notamment en un lieu que les habitants nomment *le Palais*, et sur lequel s'élève une chapelle du xve siècle dédiée à sainte Eugénie. Ce sont les ruines disséminées aux abords de cette chapelle qui font l'objet du mémoire de M. Dulac.

Ces ruines ont déjà été signalées par maint auteur. Lamure y voit, d'accord avec une tradition locale, les restes d'un temple en l'honneur de Cérès[1]. Cette attribution, incontestée jusqu'ici, a été admise dans les meilleurs ouvrages, et en dernier lieu dans le Commentaire de la carte de Peutinger, par M. Desjardins. Les fouilles décrites par M. Dulac ont clairement démontré l'origine romaine de l'édifice enfoui sous la chapelle de Sainte-Eugénie, mais elles n'ont pas confirmé la tradition recueillie par Lamure. S'il est possible, en effet, d'hésiter encore sur la destination d'une partie des bâtiments élevés jadis en ce lieu, il est facile de voir qu'ils n'appartenaient pas à un temple. M. Dulac pense, et son opinion est plausible, qu'ils faisaient partie d'un établissement thermal; mais il se laisse peut-être entraîner à des conclusions plus absolues que ne le permettrait le résultat des fouilles, notamment quand il donne le tracé de l'aqueduc qui devait desservir les thermes de Moingt, aqueduc

[1] Lamure, *Hist. du pays de Forez*, p. 49.

Digitized by Google

dont l'existence ne peut être justifiée par la moindre découverte de débris antiques.

Plus loin, M. Dulac se laisse encore aller à des hypothèses qui ne s'appuient, il l'avoue lui-même, sur aucune preuve matérielle : c'est quand il décrit l'emplacement du « palais du gouverneur », comme si le peu qu'on sait de l'histoire ancienne de Moingt autorisait à faire de cette obscure bourgade la résidence d'un haut fonctionnaire de l'empire romain.

M. Dulac est plus heureux quand, pour conclusion de son travail, il s'occupe de déterminer le nom antique de Moingt, question délicate bien des fois agitée par les savants les plus versés dans l'étude de la géographie antique. D'accord avec M. Victor Durand[1] et M. Ernest Desjardins, M. Dulac reconnaît dans Moingt l'*Aquæ Segetæ* de la carte de Peutinger[2], que la Commission de la carte des Gaules[3] ainsi qu'un assez grand nombre de savants placent à Saint-Galmier.

M. Dulac fait remarquer fort justement combien les savants qui identifient *Aquæ Segetæ* avec Saint-Galmier ont peu d'arguments à faire valoir à l'appui de cette opinion. Les objets antiques découverts à Saint-Galmier ont peu d'importance; aucune trace de voie romaine n'y a été signalée; rien ne prouve qu'il y ait eu sur ce point autre chose qu'une simple villa, et l'on n'aurait sans doute jamais songé à y reconnaître l'*Aquæ Segetæ* des Romains si l'on n'avait été influencé par la réputation — toute moderne — des eaux de Saint-Galmier. En cela M. Dulac a raison. Peut-être aussi n'a-t-il pas tort quand il pense avoir retrouvé, sous la chapelle de Sainte-Eugénie, l'établissement thermal d'*Aquæ Segetæ*. Mais ce dernier fait n'est pas suffisamment hors de doute, et de meilleurs arguments pourraient être invoqués pour assimiler Moingt et *Aquæ Segetæ*. La carte de Peutinger place en effet cette station sur la route de *Forus Segusiavorum* (Feurs) à *Segodunum* (Rodez). Or, tandis qu'aucune voie romaine n'a été reconnue entre Feurs et Saint-Galmier, on en a retrouvé une entre Feurs et Montbrison. Les quatre premières bornes milliaires de cette route sont aujourd'hui conservées à Feurs. Bien plus, à Moingt même, on a trouvé, en 1858, une borne milliaire de la

[1] *Description du pays des Ségusiaves*, p. 83 et suiv.
[2] *Comment. de la carte de Peutinger*, p. 43, col. 3.
[3] *Diction. archéol. de la Gaule*, v° *Aquæ Segetæ*.

Digitized by Google

même date que les quatre autres et dont voici l'inscription avec les restitutions proposées par M. Léon Renier :

IMP CAES C IVL *Vero*
M*axi*MIN*o* PIO F*elic*
AV*g* *ge*R MAX P M*ax*
T P *iiii c*OS PRO COS*pp*
OP*timo* MAX*im*O*que*
PR*inci*PI N ET C IV*l*
V*ero* *ma*XIMO *ger*
M*ax* *no*B I*li*SS*imo*
CA*es* AVG N FIL
L VIIII

On remarquera la mention qui termine cette inscription : L VIIII. C'est précisément la distance indiquée sur la carte de Peutinger entre *Foro Segusiavorum* et *Aquis Segete*. Cette borne fournit donc un argument capital en faveur de la thèse soutenue par M. Dulac, et l'on peut s'étonner que l'honorable savant l'ait à peine mentionnée, sans songer à en tirer parti. Ajoutons pour terminer que Moingt est bien dans la direction de Feurs à Usson, l'*Iciomagus* de la carte de Peutinger. Saint-Galmier, au contraire, est tout à fait en dehors de cette direction. Tout concorde donc à justifier l'identification de Moingt et d'*Aquæ Segetæ*, ce qui donne un intérêt d'autant plus grand aux fouilles de la chapelle Sainte-Eugénie, si bien observées et si consciencieusement décrites par M. Dulac.

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Année 1873.

(Séance du 14 mai 1877.)

Ce volume de la Société de Château-Thierry est particulièrement riche en études historiques. L'archéologie doit toutefois réclamer cinq notices et pourrait glaner quelques détails à travers certaines autres. D'abord M. Moulin fait le récit d'*Une excursion archéologique à Crécy-en-Brie*, où le pittoresque et l'humoristique ont leur belle part. Pour nous en tenir strictement à ce qui nous concerne, nous jetterons en passant, avec l'excursionniste, un simple coup d'œil au pont

Digitized by Google

de Crécy défendu jadis par deux tours dont il ne subsiste plus d'authentique que les soubassements à hauteur de 3 mètres, et nous ne nous arrêterons qu'à la vieille tour quadrangulaire accolée à l'église moderne. De toutes ses fortifications qui comptaient quatre-vingt-dix-neuf tours, Crécy n'a rien gardé, car celle dont nous parlons, bâtie en 1216, ne servait pas à la défense: elle faisait partie de la chapelle seigneuriale élevée par les soins de Gaucher de Châtillon, comte de Crécy, seigneur du Porcien. Du haut du plateau de Serbonne, on nous montre Saint-Martin-lès-Voulangis avec ses vieux pans de muraille, et ses nombreuses maisons à baies gothiques naïvement sculptées.

Dans la séance tenue à l'hôtel de ville de Crécy par la Société de Meaux, M. Martin prend note d'une communication de M. Thiercelin, vicaire à Jouarre : c'est la description et le dessin du petit tombeau romain conservé dans l'église de Reuil près la Ferté, tombeau qui n'est, à proprement parler, qu'un coffret funéraire ou *ossuarium* de famille en marbre blanc, avec des sculptures fines et une inscription que M. l'abbé Thiercelin a lue ainsi : *Aniciæ Veneriæ conjugis suæ bene meritæ et Aniciæ Elpidi veruse suæ Decius Anicius Philetus fecit.* Puis c'est une visite à la collection particulière de M. Cinot, abondante en landiers du xve siècle, bahuts du xive siècle, crédences du temps de Louis XII, armes de diverses époques, vieilles horloges, émaux de Limoges, de Nevers, etc. De là on passe à une description nouvelle de l'église de la Chapelle classée en 1840 parmi les monuments historiques. Il n'y a pas lieu de répéter ici cette description d'un édifice très-intéressant en lui-même et dont les parties vieilles remontent au xiiie ou au xive siècle. Un archéologue zélé a pris soin de placer sur la voûte de la sacristie une inscription qui résume avec les dates l'histoire de l'érection et des diverses restaurations de l'édifice.

A propos de certaines croix ou objets en forme de croix trouvés dans la région de la Marne, M. A. de Vertus a publié un nouveau mémoire sur la question *du Culte de la croix avant Jésus-Christ*, question qu'il se flatte et peut en effet se flatter d'avoir inventée. L'auteur ne cherche pas à dissimuler la contrariété que lui causent les critiques soulevées par ses premières publications sur ce sujet. Il y aurait tant à dire et à redire sur ce laborieux assemblage d'hypothèses historiques, archéologiques et philologiques, que nous préférons ne pas nous y engager.

Digitized by Google

Avec M. Barbey, on revient à la science nette et sûre, mais il a plutôt travaillé cette fois pour l'histoire; nous n'avons pas, en effet, à faire l'analyse de l'analyse qu'il a faite, en ce qui intéresse la Champagne, des tomes I et II de la *Société de numismatique*, d'autant qu'il ne discute pas, mais résume seulement le travail de M. Ponton d'Amécourt.

Dans son *Rapport sur la réunion de la Commission des monuments historiques du département de l'Aisne*, M. Barbey, qui fut le délégué de la Société de Château-Thierry dans cette commission, expose à ses commettants les raisons qu'il fit valoir pour l'adoption officielle et la conservation de divers monuments historiques de l'arrondissement, tels que la charmante église de Mésy-Moulins, du XIIIe siècle, les restes de la chapelle romane de Saint-Waast à la Ferté-Milon, le donjon prétendu mérovingien et la porte du château de Château-Thierry, enfin la maison natale de La Fontaine qui fut désignée à l'unanimité. Nous retrouvons encore M. Barbey, mais comme premier dessinateur d'une planche insérée au volume et représentant la pierre tumulaire d'une abbesse Anne de Marle. Cette planche se réfère à la notice de M. Mayeux sur une des *Anciennes maisons de Château-Thierry*, la Maison de la Chancellerie.

Enfin M. Barbey nous donne une note fort intéressante sur *un Landier du XIVe siècle*, offert à la Société par M. Rollet. Cet ustensile est à classer parmi les plus beaux de son espèce. Il a 55 centimètres de hauteur; le personnage qui y est figuré représente un ange aux ailes déployées, vêtu d'une longue robe et tenant sur la poitrine un écu aux armes de France. Les deux pieds supportent chacun une tête de chien, symbole encore souvent répété de nos jours, surtout en Angleterre où ces nobles animaux chasseurs ont donné leur nom aux chenets mêmes : *fire-dogs*, « chiens du foyer. » Au reste l'étymologie du mot « chenet » témoigne aussi clairement de l'adoption habituelle de ce type animal pour la décoration des cheminées de nos ancêtres.

Le landier en question ne pèse pas moins de 41 kilog. 50 gr., en sorte que la paire représente le poids respectable de 83 kilogrammes, 16 de moins seulement que la paire de chenets faite en 1366 pour les appartements de la reine Jeanne, femme de Charles V : or, cette paire de chenets a été souvent citée comme un des plus formidables d'entre les engins et ornements de foyer de cette époque.

GUSTAVE BERTRAND,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

2e livraison, t. VI.

(Séance du 14 mai 1877.)

La Société archéologique des Côtes-du-Nord vient de publier, après un repos apparent de deux ans, la deuxième livraison du tome V de ses Mémoires. A la différence du précédent fascicule, qui ne contenait que des travaux historiques, celui-ci est exclusivement consacré à l'archéologie.

Il débute par la collection des procès-verbaux des séances tenues du 13 janvier 1875 au 27 juillet 1876. De tels documents, déjà très-sommaires, ne comportent pas une nouvelle analyse, et les détails intimes qu'ils donnent sur les actes des Sociétés n'intéressent guère que les membres de ces Sociétés. Ils ne contiennent d'ailleurs l'annonce d'aucun fait archéologique local de quelque importance. Ils nous apprennent, cependant, que l'église abbatiale de Begard, un des rares monuments romans du XIIe siècle en Bretagne, est en restauration, et nous font espérer que les travaux seront accomplis avec un scrupuleux respect des caractères archéologiques de l'édifice. Ils nous apprennent aussi la découverte à Châtelaudren, par l'instituteur communal, de l'acte de mariage, célébré le 20 juillet 1724 dans cette ville, du sculpteur Yves Corlay, peu connu hors de Bretagne, mais auquel tant d'églises des Côtes-du-Nord doivent d'élégantes boiseries. D'après ce document, dont le texte est publié pour la première fois, Corlay est né à Saint-Servan, diocèse de Saint-Malo. C'est là un fait nouveau qui rectifie une erreur accréditée sur la patrie de l'artiste, et peut devenir le point de départ de nouvelles recherches, pour éclaircir sa biographie. Corlay, élevé à l'école des sculpteurs sur bois qui ont décoré les hôtels des riches armateurs du XVIIe siècle au moment de la splendeur de Saint-Malo, prend sa vraie place dans l'histoire des arts en Bretagne. C'est au printemps de 1724 seulement qu'il est venu se fixer à Châtelaudren. Né dans une bourgade de la basse Bretagne, y vivant loin de tout modèle capable de donner l'ampleur à son dessin et la délicatesse à son ciseau, Corlay était une sorte de phénomène assez inexplicable.

Espérons que la Société archéologique des Côtes-du-Nord nous donnera quelque jour le catalogue des œuvres attribuées à cet ar-

Digitized by Google

tiste, qui sont disséminées dans les églises des anciens évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Le premier mémoire de la livraison est une notice sur un tumulus de la commune de Plévenon, dont l'histoire résume si exactement celle de bon nombre de monuments celtiques de Bretagne, qu'elle est bonne à rappeler. Plévenon est cette commune du canton de Matignon qui fait saillie dans la mer et forme le cap Fréhel. Au commencement du siècle, elle possédait une butte conique de moyenne hauteur, posée au sommet du coteau qui part de la Ville-Laurent et pend vers la mer.

En 1859, le propriétaire, mû par un intérêt agricole bien entendu, se met à exploiter comme amendement l'humus de la butte; il dégage une allée couverte, orientée de l'est à l'ouest, longue d'environ 17 mètres, large de 2 et haute de $1^{m},60$. L'ensemble était intact.

La croyance aux trésors enfouis sous les dolmens le pousse à des fouilles clandestines. Il exhume un vase rempli de cendres et de charbons, puis un squelette ayant entre les jambes une lame de poignard en bronze de $0^{m},31$ de long sur $0^{m},25$ de large, accompagnée d'un certain nombre de pierres bleues polies, puis d'autres vases, d'autres squelettes, d'autres pierres polies, jusqu'au jour où, en déchaussant un des supports, il faillit être écrasé par la chute du bloc.

Les résultats de ces investigations inintelligentes sont perdus pour la science; les vases ont été brisés; les celtæ, au nombre d'une quarantaine, abandonnés en jouets aux enfants, ont disparu; le poignard en bronze, employé en guise de pelle pour attiser le feu dans la cheminée du presbytère, a perdu sa patine et en partie son profil à cet usage vulgaire.

Quelques années plus tard, M. Villeguérin, vérificateur de l'enregistrement à Saint-Brieuc, pratique de nouvelles fouilles en prenant soin de respecter le monument, dont toutes les pierres demeuraient en place. Il ne recueille que quelques couteaux en silex, quelques grains de colliers, un amulette (?) en pierre, de nombreux ossements humains et des os de pachydermes.

Mais la partie orientale du monument ne tarda pas à être exploitée comme matériaux de construction et à disparaître.

Un nouvel explorateur, M. Robinot de Saint-Cyr pratiqua, en 1873, des fouilles plus étendues, dont le sommaire a été publié dans le

Digitized by Google

tome IX des matériaux pour servir à l'*Histoire de l'homme;* il bouleversa et détruisit ce qui restait du monument.

Enfin, M. le docteur Douillet, rédacteur du mémoire publié par la Société archéologique des Côtes-du-Nord, est venu à son tour glaner sur l'emplacement de l'allée couverte ; il a recueilli des débris de vases mal cuits, une hache en diorite et des ossements humains.

Il est à regretter qu'avec l'esprit d'observation et de classification contracté dans ses études professionnelles, M. le docteur Douillet n'ait pas choisi un champ d'exploration vierge, qui seul pouvait offrir des résultats importants à la science. Actuellement la restitution de l'état primitif du tumulus de Plévenon repose principalement sur les on-dit d'une vieille femme, base insuffisante pour la saine critique. Le dessin publié par la Société archéologique des Côtes-du-Nord est trop défectueux pour rendre d'utiles services à la science. L'unique constatation fournie par l'ensemble de fouilles qui, mieux dirigées, eussent pu être si fructueuses, est la coexistence sous le même abri funéraire d'armes de bronze et de pierre polie, et la concomitance probable de sépultures par inhumation et de sépultures par incinération.

Le nombre des vases funéraires n'a pas été indiqué, même approximativement ; celui des squelettes, fixé à sept, paraît en réalité plus considérable. Espérons que M. Douillet, qui a le mérite, dans ce mémoire bien fait, de ne pas accorder une place excessive aux hypothèses, attaquera quelque tumulus inexploré du littoral et en poursuivra méthodiquement les fouilles, qui le dédommageront des maigres résultats de ses recherches à la Ville-Laurent.

Le Comité apprendra avec satisfaction que la dernière et la plus considérable partie de la livraison qui lui a été adressée contient le commencement du répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord. Ce travail important est l'œuvre du président de la Société. M. Gaultier du Mottay, par le nombre, l'exactitude de ses observations et la multiplicité de ses relations, était mieux que personne dans le département préparé à cette tâche laborieuse ; non-seulement il poursuit depuis plus de vingt ans avec une ténacité toute bretonne ses recherches personnelles, mais il a pu mettre à profit les notes rassemblées dans le même but depuis 1841 par l'abbé Souchet, répondant à l'appel de M. de Salvandy. M. Gaultier du Mottay se conforme au plan adopté par le Ministère pour la

Digitized by Google

publication des répertoires archéologiques des sept départements du Morbihan, de l'Aube, de l'Oise, du Tarn, de l'Yonne, de la Nièvre et de la Seine-Inférieure.

Une statistique monumentale rédigée dans les termes sommaires de ces répertoires ne comporte pas l'analyse. Il suffira donc de constater que la portion de l'œuvre de M. Gaultier du Mottay déjà publiée comprend les cantons de Saint-Brieuc Nord (6 communes), Saint-Brieuc Sud (7 communes), Châtelaudren (8 communes), Lanvollon (11 communes), Moncontour (10 communes), et les premières pages du canton de Paimpol.

Cette région n'est pas la partie la plus intéressante du département; certaines communes sont dénuées de tout souvenir remontant aux époques celtique ou romaine, et leurs églises ne sont pas antérieures au XVIIe et au XVIIIe siècle.

M. du Mottay ne présente son travail que comme un essai, une première édition, sur laquelle il appelle les observations, les rectifications et surtout les additions dont profitera l'édition définitive de son œuvre, quand elle prendra place dans la collection des répertoires publiés sous les auspices du Comité.

Il n'y a guère lieu d'espérer un contingent d'additions de quelque importance après des enquêtes faites sur place avec un soin scrupuleux par l'auteur. L'exactitude des faits matériels ne paraît pas non plus rien laisser à désirer; il n'en est pas tout à fait de même de l'attribution des époques, et je réponds à l'appel de l'auteur en lui signalant quelques points de chronologie monumentale qui paraissent sujets à controverse.

Pour l'époque romaine, par exemple, je crains, après avoir lu l'article *Pordic*, que M. du Mottay ne multiplie un peu trop les camps : le nom de camp romain a, jusqu'à présent, servi en Bretagne à désigner toute enceinte défendue par des talus et des fossés. Ce système primitif de défense ajouté à une position naturellement forte, ayant été usité depuis les plus anciennes époques préhistoriques jusqu'aux origines de la féodalité, et la Bretagne ayant conservé plus qu'aucune autre région des spécimens de ces fortifications primitives, les camps prétendus romains y sont multipliés dans une telle proportion, que toutes les légions réunies de l'Empire n'eussent pu suffire à garder les camps de la seule Armorique. Sur le littoral surtout, ces prétendus camps romains couronnant les falaises doivent plutôt, en l'absence d'indices certains, être consi-

Digitized by Google

dérés comme les lieux de refuge des populations celtiques. Les pointes du Finistère en conservent de très-bons spécimens au milieu même des monuments dits *celtiques*. Là, comme à Saint-Just, dans l'Ille-et-Vilaine, l'origine n'est pas douteuse. Il y aurait sans doute lieu de reviser sur de nouvelles observations la liste des camps romains des Côtes-du-Nord.

Pour le moyen âge, M. du Mottay signale le mur de l'abside de la cathédrale de Saint-Brieuc, tout à la fois comme appartenant au XIIe siècle, et comme présentant des colonnes à chapiteaux « ayant le caractère du roman primitif. » Il y a déjà quelque chose de difficile à concilier dans cette double appréciation, le roman primitif ayant pris fin avant le XIIe siècle. Mais, si mes souvenirs sont exacts, ces prétendus chapiteaux romans sont des imitations grossières des chapiteaux de Beauport, qui datent certainement des premières années du XIIIe siècle; ils ont été généralement attribués jusqu'ici aux travaux de l'évêque Guillaume Pinchon dans la première moitié du XIIIe siècle. Trop souvent la barbarie d'exécution fait illusion sur la date. Les restes, d'ailleurs peu importants, de l'ancienne cathédrale de Saint-Brieuc appartiennent à un édifice si mal construit vers 1220, qu'il a fallu lui faire subir, cent vingt ans après, un remaniement à peu près complet sous l'épiscopat de Guy de Montfort.

En ce qui concerne la tour de Cesson, que M. du Mottay attribue hardiment au XIe siècle, le doute n'est pas possible. Le monument, parfaitement homogène de la base au sommet, n'appartient ni par son plan, ni par l'appareil, ni par les détails de la construction à l'époque romane. Il a tous les caractères des donjons circulaires élevés à la fin du XIVe siècle par le connétable Olivier de Clisson, et dont il nous reste de si beaux spécimens à Blain et à Fougères. La chronologie de l'architecture militaire est moins rigoureusement établie et appuyée de dates moins certaines que celle de l'architecture religieuse; en Bretagne, elle présente un certain intérêt à raison du grand nombre de constructions militaires encore subsistantes, et il importe de ne pas laisser accréditer une opinion qui serait une nouvelle cause de perturbation dans une matière déjà fort embrouillée.

Par la même raison, nous ne pouvons adhérer à l'attribution au XIIe siècle du donjon de Coetmen, grosse tour polygonale tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et garnie, comme le reconnaît M. du Mottay lui-même, d'un double étage d'arcades ogivales. S'il est du XIIIe et non

Digitized by Google

du XIVe siècle, comme j'inclinerais à le croire, il appartient plutôt à la fin qu'au commencement du siècle; c'est, au surplus, un édifice très-grossièrement exécuté et qui peut aussi faire illusion sur sa date par sa barbarie même.

Après avoir appelé sur ces quelques monuments un nouvel examen de M. du Mottay, je dois le mettre en garde contre le laconisme de quelques-unes de ses plus intéressantes indications. Sans doute le plan des répertoires archéologiques ne comporte pas de descriptions détaillées: il a pour but de dresser l'inventaire des richesses archéologiques de la France, et il exclut les dissertations; mais encore faut-il que les objets signalés soient accompagnés de désignations suffisantes. Que peut nous apprendre, par exemple, à propos de l'église de Paimpol, une mention aussi sommaire que la suivante: « On y remarque plusieurs tableaux provenant de l'abbaye de Beauport et représentant des moines prémontrés, abbés ou prieurs du monastère? » L'indication du sujet de chacun de ces tableaux, de leur date, des personnages qui y sont représentés, rentre manifestement dans le cadre d'un répertoire, alors, surtout, que dans le nombre se trouve, si ma mémoire est fidèle, un petit triptyque à volets d'origine flamande, qui est une des curiosités archéologiques de l'église de Paimpol.

Même observation au sujet des peintures sur bois exécutées au XVe siècle au lambris de la voûte de Notre-Dame du Tertre à Châtelaudren; il ne suffit pas de savoir « qu'elles représentent des scènes tirées de la Bible, de la vie de Notre-Seigneur, et enfin toute une légende, celle très-probablement de sainte Azenor, princesse de Goello. » Plus de précision dans l'indication des sujets serait ici nécessaire.

En somme, les patientes investigations de M. du Mottay nous promettent, dans un avenir prochain, le répertoire archéologique complet des Côtes-du-Nord. Le Morbihan a déjà le sien, grâce au zèle de M. Rosenzweig; la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ne s'arrêtera sans doute pas à ceux des arrondissements de Redon et de Fougères, rédigés par M. l'abbé G. de Corson et M. Maupillée.

Si les Sociétés archéologiques de Nantes et de Quimper mettaient le même empressement à recueillir et à résumer les connaissances locales des membres qui les composent, nous pourrions posséder, à bref délai, l'inventaire archéologique de l'importante province de Bretagne. En attendant la réalisation de ce vœu, nous félicitons la Société des Côtes-du-Nord d'avoir mis à exécution un

Digitized by Google

travail véritablement utile, sous la direction de son digne président, M. Gaultier du Mottay.

P. S. — Nous présentons, à titre de matériaux pour servir à l'histoire encore si obscure de Corlay et de sa famille, trois documents inédits extraits des archives des Côtes-du-Nord et provenant des titres de Beauport. La chaire qui fait l'objet d'un de ces marchés a disparu; mais trois des statues qui la décoraient ont échappé à la destruction et ont été recueillies par Mme la comtesse Poninska, propriétaire des ruines, avec le soin religieux qu'elle apporte à la conservation des débris de l'abbaye.

I

Marché pour la chaire de Beauport. (29 avril 1704.)

Ce jour vingt et neuvieme avril mille sept cents quatre, entre nous soussignants, sçavoir le sieur Yves Corlay, maître sculpteur demeurant à Treguer, et autre sieur Yves Corlay, aussy maître sculpteur, demeurant à L'anion, les deux faisants et s'obligeants ensemble et l'un pour l'autre, d'une part, et moy frère Julien Duhal, souprieur de l'abbaye de Beauport, et y demeurant, faisant tant pour moy que pour la communauté dudit Beauport, de l'autre part, s'est fait et passé le présent marché aux conditions suivantes : savoir que lesdits sieurs Corlays feront et paracheveront toutte la sculpture d'une chaire de prédicateur d'une grandeur proportionnée à la grandeur de l'église de laditte abbaye dans laquelle elle doit être placée, conformément au dessein tant de l'ordonance de laditte chaire qu'ils fourniront tous deux ensemble qu'à celuy des figures et bas reliefs et autres ornements que fournira le sieur Corlay de L'anion, et lesquels seront agréés de laditte communauté. Bien entendu que l'ouvrage sera bien et deument finy et qu'ils ne travailleront ailleurs à aucun autre ouvrage jusqu'à ce que celuy cy soit accomply, mais y travailleront sans discontinuation, toujours tous deux ensemble, sauf quand les affaires pressantes de l'un ou de l'autre l'obligeront de quiter pour quelques jours seulement, et non pour davantage; encor ne quiteront ils point tous deux ensemble, c'est à quoy ils se sont librement engagés, chacun d'eux pour soy et l'un pour l'autre. Et moy souprieur de laditte abbaye faisant pour la communauté, je m'engage à leur fournir le bois propre et nécessaire pour l'exécution dudit ouvrage, leur pension pendant qu'ils travailleront icy, et à leur payer pour leur travail la somme de sept cents livres en trois termes, sçavoir deux cents livres après qu'ils auront commencé, deux cents livres à la moitié de l'ouvrage, et à la fin deux cents soixante et dix neuf livres, lesquelles sommes jointes à celles de vint et une livres qu'ils ont déjà touchées font

Digitized by Google

ensemble celle de sept cents livres dont nous somes convenus. En foy de tout quoy nous avons passé le présent double et signé à Beauport ledit jour et an que dessus.

Yves Corlay, Yves Corlay,
Fr. Julien Duhal, souprieur.

Et d'autant que lesdits sieurs sculpteurs ont désiré que cet acte fut approuvé et garanty de la communauté, ils ont icy signé :

Frère Augustin Le Sére, ancien; fr. Claude Le Duc, circateur; fr. Guillaume Legobien; F. Philippe Le Gallo; f. Michel J. de Fremenec; F. Hervé Yves Morvan; fr. Jan Augustin Levot; Fr. Paul Serot, cellerier.

Notre marché ayant été accomply ce quatrième avril mille sept cents cinq, nous avons été payés en entier de la somme des sept cents livres accordées entre nous par ledit traité de l'autre part, de quoy nous quittons ledit p. souprieur. Fait à Beauport le jour et an que dessus.

Yves Corlay. Yves Corlay.

II

Autre marché pour la chaire de Beauport. (29 avril 1704.)

Ce jour vingt et neufvieme avril mille sept cents quatre, entre nous soussignants, sçavoir le sieur François Corlay, maître menuisier de Tréguier, d'une part, et moy frère Julien Duhal, souprieur de Beauport, faisant pour la communauté dudit Beauport, de l'autre part, s'est fait et passé le présent marché aux conditions suivantes, sçavoir que ledit sieur Corlay fera seul ou aydé d'un autre ouvrier capable et dont le travail puisse agréer à laditte communauté et contenter les sculpteurs, toutte la menuiserie d'une chaire de prédicateur bien et deument finie, et exécutée selon le dessein qu'en fourniront les sculpteurs, à quoy il travaillera sans discontinuacion si ce n'est seulement de quelques jours quand les afaires pressantes l'appelleront ailleurs, et en ce cas il sera obligé de mettre ou laisser son compagnon en sa place pendant son absence, c'est à quoy il s'est librement engagé sous l'obligacion de sa personne et de ses biens, et moy je m'engage à luy fournir le bois propre et nécessaire pour son ouvrage, la pension à luy et à son compagnon pendant qu'ils travailleront icy, et pour son travail à luy doner la some de cent quarante livres, à la moitié de l'ouvrage quarante livres, et à la fin soixante livres. En foy de tout quoy nous avons passé le présent double billet et signé à Beauport ledit jour et au que dessus.

François Corlé, fr. Julien Duhal, souprieur.

Ayant accomply le marché cy dessus, ce quatrieme avril mille sept cents cinq, je reconoys avoir été payé en antier de la somme de cent quarante

Digitized by Google

livres portées par ledit marché par le Rév. père souprieur de Beauport, de quoy le quitte. Fait à Beauport le jour et an que dessus.

François Corlé.

III

Marché supplémentaire pour la chaire de Beauport, antérieur à janvier 1710.

Je soussigné, maître sculpteur, demeurant en la ville de Treguer, promets et m'engage de faire deux figures de termes bien et loyalement travaillées et deuement finies avec leurs soutiens faits en forme de cul de lampe, et mettre ledit ouvrage en place aux deux costés du dossier de la chaire de prédicateur de l'église abbatiale de Beauport, promets en outre et m'engage de faire de même la sculpture d'une bordure de tableau dont les groupes des coins auront trois pieds de long de chaque costé depuis l'angle, et celles du milieu en haut et en bas trois pieds aussy de long, et semblables et correspondantes à celles des coins, et celles du milieu aux deux costés trois pieds aussy ou environ, le tout conformément au modèle fait par moy audit Beauport, et de mettre ledit ouvrage en place bien et deuement finy à dire d'experts s'il en est besoin, parce que monsieur le prieur de Beauport me fournira tout le bois nécessaire pour ces ouvrages, le fera rendre chez moy à Treguer, et fera raporter de là icy l'ouvrage fait et me paiera à la fin de mon ouvrage la somme de cent soixante livres, à quoy il s'est obligé et moy respectivement à remplir de mon mieux le susdit marché, en foy de quoy j'ai signé à Beauport ledit jour et an que dessus. Fin. Je reconois avoir reçu trente livres à valoir au prix du marché cy dessus.

Yves Corlay.

	30#
Le 23 janvier, j'ay doné à Corlay, sculpteur	8# 5s
Le 9 février, j'ay doné à sa femme	25#
Le 3 mars	23lb
Le 30 mars	6#
	97# 5s

J'ay esté paié en entier du marché cy dessus à Beauport ce dix septieme avril mil sept cents dix.

Yves Corlay.

	160#
	97# 5s
	62# 15s

Alfred Ramé,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis.

2e série, t. Ier, année 1875, 1 vol. in-8° de 400 pages avec planches.

(Séance du 14 mai 1877.)

Fidèle à son titre, le Comité de Senlis donne dans ses travaux la plus grande part à l'archéologie, et nous devons en féliciter ses membres qui semblent tous animés du zèle le plus actif pour les études locales.

M. Caudel continue ses recherches sur les anciens chemins, étude si importante pour la topographie : il s'occupe, cette année, du chemin mérovingien de Senlis au palais de Clovis à Angicourt, et des voies romaines de Senlis à Beauvais par Canneville, et de Senlis à Baron par Mont-l'Évêque et Borest.

M. Louis Thomas décrit les restes de la commanderie des Templiers de Neuilly-sous-Clermont, membre de la commanderie de Sommereux : incendiée en 1370, pendant la guerre des Anglais, elle fut restaurée à la fin du xve siècle; il en subsiste encore la plus grande partie de l'hôtel du commandeur et la chapelle : c'est probablement un des monuments les plus complets de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de cette époque qui soit conservé. L'hôtel de la commanderie de Laigneville est également encore debout; c'est un bâtiment de deux étages à toits aigus, divisé en neuf travées par huit contreforts puissants, montant aux deux tiers de l'édifice. Chaque travée est composée au rez-de-chaussée d'une arcade légèrement ogivale, surmontée d'une fenêtre ogivale, trilobée ou géminée. A la tête du bâtiment est une petite chapelle à trois travées avec abside ronde.

En racontant la vie de Jean Fouquerel, évêque de Senlis, mort le 12 octobre 1429, M. Dupuis publie son inventaire après décès et les comptes dressés par les exécuteurs testamentaires du prélat. Nous constaterons la modicité de sa bibliothèque : elle comptait seize volumes dont il est intéressant, croyons-nous, de transcrire les titres : *Summa de virtutibus et vitiis;* le *Quart des sentences;* le *Livre des six traités;* les *Hymnes glossées;* les *Lectures de sentences;* la *Somme de Guillaume d'Auxerre;* les *Sermons de frère Pierre de Sanctis;* la *Somme directoire de droit canon et civil;* les *Sermons de l'Osanna des fêtes et dimanches*, en deux tomes; les *Distinctions de Fr. Nicolas de Byart;* le *Traité moral de Leul*, *Autres biens;* un psautier historié « prisé 60 sols parisis » et des bréviaires. Le mobilier de l'évêque était excessivement

Digitized by Google

pauvre, et toutes ses couvertures notamment y sont mentionnées vieilles et trouées ; il y avait une vingtaine de paires de draps en aussi mauvais état; la garde-robe ne renfermait qu'une chape de drap noir, un camail, deux manteaux de drap violet, une houppelande noire fourrée, neuf couvre-chefs, dont deux troués, deux ou trois aumusses. Les meubles étaient à l'avenant : toute la vaisselle en étain, sauf dix tasses, quelques gobelets et deux cuillers en argent. En terminant cette notice, dont nous avons laissé de côté toute la partie historique, d'autant plus intéressante qu'elle a trait à un des protégés de Pierre Cauchon, le tristement célèbre évêque de Beauvais, M. Ernest Dupuis publie un document assez curieux à noter : c'est l'ordonnance royale du 8 juin 1442, fixant le cours des monnaies d'or à Senlis :

« Escus et salus pour 22 sols parisis pièce.

« Item, nobles du coing d'Engleterre, 44 sols par.

« Item, nobles de Bourgogne, 42 sols par.

« Item, rides, 22 sols par. 6 den.

« Item, dourdres, 13 sols par.

« Item, mailles au chat, 13 sols par. 4 den.

« Item, mailles au monde et toutes autres bonnes mailles, 17 sols par.

« Blanche et noire monnoyes :

« Le virlen pour huit doubles.

« Le demi-virlen, quart de virlen et gigot aura cours au feur l'emplage.

« Les patas et placques de Flandres, 8 deniers pièce.

« Les bretons, 6 den. pièce.

« Toute autre monnoye blanche qui a eu cours pour 6 deniers aura cours pour ledit pris.

« Doubles deniers auront cours pour une double pièce.

« Doubles françois auront cours pour 5 den. pièce.

« Simples deniers auront leur cours comme devant, tournois cinq pour 4 den.

« Et autres monnoyes noires auront leur cours comme devant. Item, toute monnoye qui avoit cours pour 8 den. par pièce aura cours pour ledit pris et les autres en dessoubs au feur l'amplage. »

M. l'abbé Vattier décrit un intéressant monument dans l'église de Courteuil : il consiste en une pierre de $1^{m},15$ de long sur $0^{m},81$ de haut, fouillée en forme de tableau à $0^{m},50$ de profondeur et divi-

Digitized by Google

sée en deux compartiments horizontaux. Le tableau supérieur représente un squelette à demi-décharné, de la bouche duquel sort cette inscription : *Miserere mei Deus;* la plate-bande porte ces vers :

Forma, Venus, mores, sapientia, census, honores
Morte ruunt subita, sola manent merita.

Dans le second tableau, deux moines encapuchonnés se faisant face, l'un priant, l'autre lisant; de la bouche de l'un d'eux sortent ces mots : *Tædet animam meam vitæ meæ.* Sur le biseau inférieur, on lit : *Hic jacet religiosus vir Fr. Johannes Matlyn in thęologia bacalarius, porhs* (parochus) *jurats* (juratus) *qui anno domini M.CCCC. IIII. XX. die vero... diem clausit extremum : ejus anima in pace Christi requiescat. Amen.*

M. de Caix de Saint-Aymour fait connaître des tombes découvertes dans le cimetière de Mont-l'Évêque au mois de novembre 1875 et en donne d'exactes reproductions : ce sont de grandes dalles en pierres, dont deux représentent des croix de formes variées avec divers attributs et une rame entre deux poissons. M. de Caix a été frappé avec raison par l'intérêt présenté par ces monuments, d'une exécution assez rare en effet; il est bien tenté de leur attribuer une antiquité assez reculée en trouvant dans les symboles qui y figurent des souvenirs du commencement du christianisme, mais cependant il ne se prononce pas ouvertement en ce sens. « Tout ce que je puis dire à cet égard, conclut-il, c'est que notre dalle de Mont-l'Évêque (celle aux deux poissons), si elle n'est pas une sorte de fantaisie archaïque et érudite du XIIe ou XIIIe siècle, doit remonter à ces temps intermédiaires qui s'étendent du VIIe au Xe siècle, où les souvenirs de la tradition primitive n'étaient pas encore complétement effacés. » Nous croyons que M. de Caix a agi prudemment en ne se prononçant pas davantage, car ces dalles, et c'est l'opinion de notre savant collègue M. J. Quicherat, sont évidemment du XIIe siècle : la dalle aux poissons indique nettement un pêcheur dont la rame complète les attributs. Si mes souvenirs ne me trompent pas, il existe en basse Bretagne d'assez nombreuses dalles de ce genre, portant des croix sculptées en relief avec les attributs des métiers exercés par les personnages dont elles recouvraient les corps : je puis citer notamment l'église de Lanloup (Côtes-du-Nord).

M. Gérin décrit l'église de Saint-Martin à Cires-lès-Mello, précédée d'un beau portail du XIIIe siècle, dans le tympan duquel est placée une Vierge en bois du XIVe siècle, d'une excellente exécution;

Digitized by Google

au-dessus s'ouvre une grande rosace flamboyante à douze compartiments qui a besoin d'une prompte restauration; la nef à quatre travées accuse la transition entre le XIIe et le XIIIe siècle, et est soutenue par de gros massifs flanqués de quatre colonnes trapues; au-dessus, un groupe de trois colonnettes engagées soutient la voûte; le triforium est formé de trois fenêtres aveugles; des fenêtres éclairent l'étage supérieur. Au fond, la chapelle de la Vierge est comme ramassée sur elle-même, dit M. Gérin : on y remarque deux moines accroupis bizarrement, bras et jambes contournés; le chœur est de la renaissance, comme l'extérieur des fenêtres, sauf les deux qui éclairent la chapelle de la Vierge et sont du XIIIe siècle. Non loin de là est une curieuse grange dîmière du XIIIe siècle, longue nef percée de cinq grandes baies avec une échauguette circulaire à corniche.

Nous terminerons en reproduisant un document curieux retrouvé par M. Flammermont dans le registre des assemblées de Senlis : c'est un devis de réparations à faire au beffroi de cette ville, dressé le 21 avril 1392 :

« C'est la devise de l'ouvrage de plommerie qui faut faire au beffroy de Senlis :

« 1° Il faut descouvrir tous les deux costés du dict beffroy, où les deux lucarnes sont, et iceulx deux costés avecques les lucarnes recouvrir tout de nuef bien et suffisamment et fere en iceulx deux costés, et sur chacune des dictes lucarnes un grant escu de l'armoierie de France et deux angles qui soustenront chascun escu et semer toute la couverture d'iceulx deux costés de fleurs de lis; et se feront icelles fleurs de lis, angles et armoieries de bonnes couleurs et suffisamment, et parmi les fleurs de lis qui se feront et semeront sur la couverture des dis deux costés se feront et compasseront bien justement sur estain.

« Item, il faut resercher et recouvrir bien et suffisanment les deux autres costés de la couverture du dict beffroy et y mettre où il sera nécessité du meilleur plonc que on pourra prenre et trouver en deux costés dessus dicts qui seront nuefs, lesquels ouvrages dessus dis à fere bien et suffisanment audict de ouvriers en ce cognoissans et tout livré par le plommier tant plonc, estain, cleu à plonc comme eschaffaus, fu mis a prix a 106 fr. d'or, et aussi sera tenu le plommier de plommer a son frait les justes qui seront sur les dictes lucarnes bien et suffisanment, et le dict plommier se aidera du viex plonc qui sera osté des deux costés dessus dis, où sont les

Digitized by Google

dictes lucarnes. Auquel pris le dict ouvrage est demouré à Alexandre le plommier comme au plus rabesseur. »

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE, XLIIe SESSION; SÉANCES GÉNÉRALES TENUES À CHÂLONS-SUR-MARNE EN 1875.

1 vol. in-8° de 362 pages avec planches.

(Séance du 14 mai 1877.)

La Société française d'archéologie a tenu sa session de 1875 à Châlons-sur-Marne, où elle revenait pour la seconde fois en vingt et un ans. Cette fois, c'est M. de Cougny qui a dirigé les travaux à la place laissée vacante par la mort de M. de Caumont, le grand promoteur des congrès. Le volume qui vient de paraître ne répond pas précisément, nous devons le dire franchement, à ce que l'on pouvait espérer d'une réunion savante convoquée au milieu d'un des pays les plus riches de la France au point de vue archéologique. Sauf la question relative aux monuments préhistoriques, gallo-romains et mérovingiens, nous n'avons rien trouvé pour toute la période du moyen âge et de la renaissance. Il n'a pas été répondu au quart des trente-quatre questions du programme, dont la rédaction fait honneur aux membres organisateurs du Congrès. Ce programme embrassait véritablement toute l'histoire archéologique du pays, et nous avons été péniblement surpris, en lisant le volume, de ne trouver aucune solution, aucune discussion approfondie, malgré les efforts de MM. de Cougny et Palustre, qui y ont apporté tous leurs soins et toute leur érudition. Seul, M. Joseph de Baye a fourni des renseignements variés et précieux. Il a d'abord donné connaissance d'un mémoire sur la question de savoir « si l'on a, dans le département de la Marne, découvert des objets appartenant à l'époque étrusque ou s'en rapprochant. » La réponse est affirmative : M. de Baye n'hésite pas à déclarer que l'industrie grecque avait de nombreux contacts avec l'industrie gauloise, telle qu'elle existait en Champagne, sans que cette remarque soit exclusive, car ces contacts, au contraire, sont visibles par toute la Gaule. Pour la Champagne, l'influence de l'industrie étrusque se serait affirmée et par la présence

Digitized by Google

des objets fabriqués en Étrurie, arrivés par voie d'importation et par les imitations. M. de Baye cite à l'appui quatre bracelets de bronze trouvés à Aulnizeux (canton de Vertus), — d'un type analogue à celui de Halstatt; ils sont faits au repoussé; — et à Sarry: un collier, trouvé également à Aulnizeux, représentant des têtes humaines sur plusieurs points; une œnochoé à Pouan (Aube), reproduisant la forme de celle d'Eygenbilsen; une autre à Sommebionne (canton de Sainte-Menehould); une coupe à deux anses, noire, avec dessins rouges, au même lieu; divers vases plus ou moins ornés trouvés à Bergère-les-Vertus, Chouilly, Aulnay-aux-Planches, etc. Nous craignons que M. de Baye n'ait été un peu trop nettement affirmatif; c'est l'opinion développée par M. J. Quicherat, quand M. de Baye a parlé pour la première fois de ce sujet à la Sorbonne, et nous pensons, en effet, qu'avant de fixer les bases d'un système, il faut être absolument certain des origines des objets au sujet desquels souvent les chercheurs sont victimes des plus hardies supercheries. Des objets peuvent d'ailleurs avoir été apportés d'Italie en Gaule, sans que pour cela il y ait eu un art national d'imitation.

M. le colonel de Sailly a proposé une explication nouvelle pour l'usage des hipposandales: il les considère comme ayant servi, non à la ferrure des chevaux, mais bien à enrayer les roues des voitures. Pour lui, on devait attacher le patin de fer à la roue et à la voiture; les anneaux des oreilles livraient passage à une corde ou même à une chaîne. Quant au bec recourbé, il devait recevoir également un lien le rattachant encore plus solidement. Nous ne discuterons pas cette opinion, sinon pour ajouter qu'un membre du Congrès, M. de la Forterie, a déclaré avoir trouvé un squelette de cheval au pied duquel était encore l'hipposandale.

M. l'abbé Morel a lu un mémoire sur le symbolisme de la couronne placée sur certains vases antiques, particulièrement pour les œnochoés. Il fait remarquer que la présence d'un bandeau d'or a déjà été constatée plusieurs fois auprès de cette catégorie de vases, et il s'efforce de démontrer que ce bandeau est la décoration traditionnelle des œnochoés, comme souvenir des couronnes usitées dans les festins, et placé en ce cas pour orner le vase de vin déposé auprès du mort.

M. de Baye décrit les découvertes considérables faites par lui dans un cimetière franc à Oyes (canton de Fère-Champenoise). Les

Digitized by Google

tombes n'y présentaient aucun caractère particulier; elles étaient rangées dans un ordre régulier et dirigées vers le levant; les cercueils avaient été en bois ou en plâtre; les couvercles de ces derniers étaient généralement ornés de zones en relief à la tête et aux pieds. Chaque tombe contenait un assez grand nombre d'objets disposés selon un ordre évidemment réfléchi. Les armes y sont représentées par le scramasaxe, des haches très-finement travaillées, de nombreuses lances, trois épées seulement; une des tombes contenait une épée, une lance à crochet et une hache; beaucoup de flèches, deux pilum, quatre boucliers ou plutôt quatre *umbos;* dans l'une, l'umbo reposait sur la poitrine du mort; dans une autre, sur la tête.

M. de Baye a recueilli trois monnaies gauloises, dont une avec la légende REMO, et plusieurs romaines. Comme bijoux, il faut citer des fibules variées et nombreuses, plusieurs représentant un oiseau; des colliers en grains de pâte de verre ou d'ambre, quelques bagues, dont une avec une croix grecque, puis des boucles d'oreilles, des pinces, des styles, des boucles de ceinturon nombreuses et variées, et un nombre surprenant de petites boucles. Les vases en verre n'étaient pas rares, mais petits et sans ornements; ceux en terre, beaucoup plus nombreux, généralement de teinte blanche ou noire; quelques-uns en terre rouge. Les vases étaient généralement placés dans la région des pieds. Il est à noter que des silex ont été aussi trouvés dans ce cimetière.

M. Palustre a donné une bonne étude sur la cathédrale de Châlons, qui constate l'origine rhénane de ce monument originairement doté d'un sanctuaire dépourvu de bas-côtés : l'auteur ne serait pas éloigné de penser que cette église était destinée à voir la place du sanctuaire répétée à l'autre extrémité, comme dans la cathédrale de Verdun; il ne croit pas cependant pouvoir trancher la question. Il reconnaît aussi la très-visible influence de l'école de Reims, notamment dans les sculptures du portail septentrional demeuré heureusement intact.

L'attention du Congrès a été appelée par M. l'abbé Janson sur le retable de l'église de Colligny (Marne), mesurant 2 mètres de hauteur sur 1^{m},70. C'est un monument en bois excessivement élégant du XVe siècle. Le panneau central représente le Crucifiement au-dessous de la Naissance et de l'Adoration des mages. Les panneaux latéraux reproduisent : le Christ traînant sa croix; l'artiste y a ajouté le Juif Errant regardant cette scène, et les deux larrons menés au supplice;

Digitized by Google

la Descente de la croix; des scènes beaucoup plus petites figurent, comme une frise, les sept sacrements et l'Apparition de Notre-Seigneur à Madeleine.

M. Varnier décrit ensuite les deux autres beaux retables également en bois de Mareuil-en-Brie et de Fromentières: le premier du XIVe siècle, le second du XVe siècle. Le retable de Mareuil forme un rectangle de 3 mètres de largeur sur 8 mètres; il représente vingt-sept scènes de la vie de Notre-Seigneur; il était complétement doré. Le retable de Fromentières ne reproduit que neuf scènes, mais son exécution est d'une richesse inouïe. Nous ajouterons que l'état de ces monuments est navrant de délabrement et qu'il a été dit au Congrès que des tentatives sérieuses étaient faites pour en dépouiller ces églises au profit de hardis brocanteurs.

M. Leblan, architecte à Reims, a présenté un mémoire pour démontrer qu'une partie de la basilique de Saint-Remi de Reims est de construction antérieure au XIe siècle; il attribue cette ancienneté aux murs de la grande nef et à ceux des bras de la croix jusqu'à la naissance de leur surélévation. Sans pouvoir leur assigner une date certaine, M. Leblan, d'après l'examen des moulures et des sculptures, la croit construite avant l'an 1000. En effet, si l'on compare ces éléments à ceux authentiquement connus, on ne peut douter que l'on est en présence d'un monument d'une incontestable antiquité. M. Leblan prend comme point de comparaison la sculpture de l'église de Montier-en-Der, qu'on sait construite de 952 à 998, date de sa consécration. «Notons, dit l'auteur, que cette église était fille de l'abbatiale de Saint-Remi et qu'elle a dû être élevée d'après les principes adoptés chez les bénédictins. Or, les chapiteaux qui appartiennent à cette époque déjà bien ancienne de 992 sont romans de caractère. Ils sont surmontés d'un tailloir, tandis que ceux de Saint-Remi sont seulement recouverts d'un abaque. Enfin, aux bases des colonnes de Montier-en-Der, l'on voit la griffe apparaître; à Saint-Remi, il y a absence de ce signe.» En résumé, M. Leblan croit que dans le Saint-Remi rebâti en 1049 se trouve une église antérieure qui appartient peut-être à l'an 852, époque où Hincmar fit exécuter d'importants travaux.

M. Nicaise a lu un travail sur les puits-sépultures de Tours-sur-Marne dont nous avons récemment parlé en entretenant le Comité des *Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.* Nous revenons encore à la période préhistorique avec M. de Baye, à

Digitized by Google

propos des grottes de la vallée du Petit-Morin; il étudie avec les plus intéressants détails le résultat des découvertes faites à la station dite du Vieil-Andecy (canton de Montmort). Ces grottes rappellent naturellement celles exhumées par le même archéologue à Coizard, et les objets recueillis en très-grand nombre n'en diffèrent pas non plus.

Quelques indications, trop peu nombreuses malheureusement, ont été soumises au Congrès sur les mobiliers anciens d'églises du département, verrières, tableaux, etc. C'est ainsi qu'on a signalé à la cathédrale de Châlons, collatéral sud, première fenêtre à partir du transsept, quelques fragments de vitraux du XIIIe siècle, en oubliant d'en donner la description. A Notre-Dame, chapelle à côté de celle des fonts, six médaillons du XIIe siècle, bien conservés, représentant la Nativité, l'Adoration des mages, la Fuite en Égypte, avec légendes; des émaux de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe dans l'église du Gault; ils ornaient probablement un évangéliaire et servent maintenant d'ornements à la boiserie du tabernacle. Deux reliquaires en forme de bras, du XIIIe siècle, enrichis de losanges et fleurs de lis, au repoussé, dans l'église d'Oyes. Un reliquaire semblable à l'église de Margerie : c'est une feuille de bois de chêne revêtue d'une feuille d'argent battu au marteau; au milieu est une ouverture, carré long, recouverte d'un verre dans une armature métallique et recouvrant la relique; la feuille d'argent est fixée par des clous à têtes rondes, ornés de pierres précieuses en forme de cabochon; quelques ornements gravés à la pointe et annonçant le XIIe siècle l'ornent. La relique est enfermée dans un bracelet de bronze portant gravés en caractères grecs du moyen âge une inscription ainsi lue par M. Miller:

Λείψανον τῆς ἁγίας μαρτύρος Μαρῆς.

c'est-à-dire : relique de la sainte martyre Marine.

La Société française a tenu, selon sa coutume, une séance générale; l'assemblée avait lieu à Rouen. M. A. de Dion y a lu un mémoire extrêmement important sur les châteaux féodaux des frontières de la Normandie. M. Palustre s'y est occupé d'un monument assurément bien connu, l'hôtel de Bourgtheroulde. Seulement on sait que jusqu'à ce jour les beaux bas-reliefs supérieurs n'ont jamais été expliqués. M. Palustre y est heureusement arrivé en parvenant, par un véritable hasard, à saisir l'inscription d'un de ces bas-reliefs; or, chacun reproduit un des titres des six livres des *Triomphes* de

Digitized by Google

Pétrarque : *Amor vincit mundum. Pudicitia vincit amorem. Mors vincit pudicitiam. Fama vincit mortem. Tempus vincit famam. Divinitas seu eternitas omnia vincit.* Et M. Palustre a trouvé la preuve matérielle de sa découverte en remarquant dans l'édition de Pétrarque, publiée à Venise par Giolitto, en 1545, en tête de chaque livre, un petit bois finement exécuté et reproduisant scrupuleusement les bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde. Ces vieilles gravures permettent désormais la restitution des deux premiers bas-reliefs, aujourd'hui entièrement frustes. Il serait à désirer que M. Palustre complétât sa découverte en recherchant l'édition ancienne à laquelle l'éditeur Giolitto emprunte ce dessin, car il n'est pas admissible qu'un libraire vénitien ait été spécialement emprunter les illustrations de ses volumes au curieux monument normand ; nous lui recommandons ce travail : la solution de ce problème en vaut la peine. M. Palustre détermine ensuite le véritable auteur des vitraux de Saint-Vincent de Rouen : un archéologue, frappé de leur similitude avec ceux de Saint-Étienne de Beauvais et par la présence du monogramme L. P. et E. L. P. 1525, les attribua à des membres de la famille Le Pot, verriers de Beauvais au XVIe siècle. Mais l'une des verrières de Rouen présente cette signature IEHAN LEPR. . . , évidemment de la même main que les initiales précédentes. Or, une épitaphe recueillie par M. de Saint-Germain, dans ses études sur Saint-Étienne de Beauvais, mentionne la mort, en 1530 et en 1563, de Engrand le Prince, « en son vivant vitrier, natif de Beauvais, » et de Jean Le Pot, tailleur d'images, natif de Ballerua, diocèse d'Arras. M. Palustre constate donc que Jean Le Pot, sculpteur, ne peut plus être cité parmi les artistes ayant travaillé aux vitraux de Saint-Vincent, tandis que les initiales désignent exactement Engrand Le Prince et son fils Jean, verrier également.

Le reste de la séance fut occupé par un travail excessivement long, avec pièces justificatives, de M. Anthyme Saint-Paul, intitulé : *Le cas de la cathédrale d'Évreux.* Il s'agit d'une controverse archéologique toute locale dont le Comité n'a nullement à s'occuper.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.
Tome XIII, 1875.

(Séance du 14 mai 1877.)

La Société d'émulation de l'Allier compte parmi ses membres de zélés et heureux chercheurs d'antiquités qui, malheureusement pour le public, recueillent plus qu'ils n'écrivent. La Société est régulièrement informée de leurs découvertes. Tout ce qu'ils trouvent eux-mêmes ou savent avoir été découvert est de leur part l'objet de communications qui ne se font pas attendre; mais ces communications sont orales et c'est en style de procès-verbal qu'elles sont consignées au Bulletin.

Un mode de rédaction si succinct dépouille de leur intérêt les observations les plus curieuses, les nouvelles archéologiques les plus importantes. Dans le grand nombre de celles que contient le volume que j'ai sous les yeux, je ne vois que deux faits sur lesquels mérite d'être appelée l'attention des archéologues.

Au lieu dit Vivant, sur la commune de Chassenard, a été découverte une urne funéraire qui contenait un dépôt d'objets *gallo-romains* dans la force du terme, car le gaulois et le romain y étaient mêlés en quantité presque égale. La pièce principale était un masque de fer, de grandeur naturelle avec un capuchon de mailles très-oxydé. A cela s'ajoutaient : un *torques* en bronze doré, deux strigiles en bronze doré également, un vase ciselé et une coupe toujours en bronze doré, deux fibules à capsule, deux coins monétaires, une enclume, une monnaie gauloise des Éduens, deux quinaires romains à la légende C. CAESAR. IMP. AVG. GERMAN. P. M. TRI. POT. COS., enfin un style de bronze.

A Chantenay (Nièvre) a été déterrée d'un champ en culture une stèle funéraire en molasse grossièrement travaillée. Il y a dessus la représentation à mi-corps de deux époux, le mari tenant un coffret, et la femme une petite urne. Ils sont sous une arcade dont l'archivolte porte gravée l'épitaphe D. M. M CALPVRN SECVND.

Les autres notes qui, par le développement de leur rédaction, se prêteraient au compte rendu ne sont elles-mêmes que des comptes rendus de recherches exécutées hors du département.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

Tome LVI, année 1873-1874, 412 pages in-8°.

(Séance du 14 mai 1877.)

Ce volume contient un travail très-long et très-complet sur les tapisseries de Notre-Dame de Reims. On sait que la cathédrale du sacre possède une précieuse collection de quarante-deux tapisseries d'une grande beauté, partagées en quatre séries : histoire du roi Clovis, histoire de la Vierge, vie de Notre-Seigneur, tapisseries dites du Cantique des Cantiques; il faut y ajouter les deux tapisseries des Gobelins, données en 1848. M. Loriquet décrit minutieusement chacun de ces curieux monuments. Nous n'avons pas la prétention de revenir sur cette partie du travail du savant bibliothécaire de la ville de Reims, car il nous serait impossible d'analyser ces monographies. Mais nous pouvons entretenir nos collègues de la partie de ces recherches relative à l'histoire de la tapisserie à Reims d'après des documents inédits; elle est, en effet, très-neuve et digne de l'attention des curieux.

Le goût des tapisseries paraît avoir toujours existé à Reims, car Flodoard raconte que les rues que suivit le cortége de Clovis se rendant au baptistère étaient tendues de toiles peintes, et l'on sait qu'il ne pouvait pas s'agir ici de tentures unicolores, car les auteurs des IVe et Ve siècles nous apprennent que dès ces temps reculés on connaissait l'art d'imiter dans les tissus les figures les plus variées par la combinaison des couleurs et l'union de la chaîne et de la trame. (Voir Théodoret, Prudence, Clément d'Alexandrie.) Nous ne suivrons pas M. Loriquet dans ses recherches générales au sujet des causes qui influèrent sur le développement de la peinture textile, nous bornant à étudier ce qui concerne spécialement la cité rémoise.

Le goût de la tapisserie se soutint à Reims. Flodoard nous apprend encore que Hincmar donna de riches tapis à son église et que l'archevêque Hérivée, au Xe siècle, décora la grande nef de tapisseries et de courtines de soie; et si nous ne pouvons relever dans les siècles suivants de pareilles libéralités, c'est qu'il a manqué un historien pour les mentionner. Mais du moins nous rencontrons de nombreuses indications à ce sujet depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Le Grand d'Aussy cite, en effet, dans son *Histoire de la vie privée des Français*, un recueil de proverbes du XIIIe siècle,

Digitized by Google

manuscrit du fonds Saint-Germain à la Bibliothèque royale, où se trouvent rassemblées les choses les plus célèbres de ce temps, et, parmi elles, les tapis de Reims, indiqués comme alors sans rivaux. A dater du commencement du xve siècle, les documents abondent : en 1419, Jean Canart, abbé de Saint-Remi, donne à son église « cincq grandes pièces de drap de tappicerie où est la vie de Monsieur saint Remy, » et un autre acte, du 11 octobre, trouvé par M. Loriquet, constate qu'à cette époque ces tapisseries étaient entre les mains des ouvriers; la décharge donnée par l'abbé à Nicolas Josselin, l'un de ses moines, est conçue dans des termes qui pourraient laisser croire à l'exécution de ces tapisseries à Reims même : « Commis par nous en l'ouvraige de tappicerie de Monsieur saint Remy que *présentement* faisons faire tant aux tapiciers et au pointre (*sic*) qui la font. » Le tableau des aides royaux, dressé en 1436, pour la ville de Reims, constate d'ailleurs que les tapisseries y représentaient aussi bien que les serges et autres tissus l'un des éléments de l'industrie locale. Le fonds de l'archevêché a fourni à M. Loriquet la preuve de l'existence à Reims, en 1457, d'un tapissier : « Le 9e jour de mars de l'an 1457 fut payé audit Colin, tapissier, la somme de 33 sols par. pour sallaire d'avoir fait, pour mondit seig^r de Reims, 3 escussons aux armes de mondit seig^r et mis en trois tappis où il y a chacun une licorne. »

M. Loriquet trouve judicieusement une preuve de la persistance de l'art de la tapisserie à Reims dans la présence de cette suite si riche de toiles peintes conservées à l'Hôtel-Dieu, provenant, les unes du mobilier décoratif mis par l'échevinage à la disposition des acteurs de mystères; les autres « portant, dit l'auteur, le cachet de cartons commandés par le chapitre et, selon toute vraisemblance, exécutés sur place : ces toiles datent des xve, xvie et xviie siècles. » A dater de cette dernière époque, les documents abondent : c'est le moment le plus florissant de l'histoire rémoise au point de vue artistique et intellectuel. En 1633, l'archevêque Henri de Lorraine fit venir de Charleville le sieur Pepersack, tapissier du duc de Mantoue, pour exécuter des tapisseries malheureusement perdues aujourd'hui et qui représentaient les scènes principales de la vie du Christ; il prit avec lui des auxiliaires rémois, ce qui prouve la présence à Reims d'habiles ouvriers; en effet, six maîtres avaient étalé, en 1606, à la foire de Pâques; en 1646, on en compte onze, et il est à noter que parmi eux on trouve les noms des familles les plus considérables

Digitized by Google

de la haute bourgeoisie locale, les Moet, les Rogier, les Roland, les Thierrion, etc. Pepersack fut installé dans l'hôtel abbatial de Saint-Nicaise, tandis que sa famille prenait gîte dans la maison d'un tapissier de la ville, juré du métier et son premier auxiliaire. Il s'y maria dès 1635 avec la fille d'un sergent du bailliage royal. Pepersack travaillait également pour les particuliers; nous le voyons livrer huit pièces de haute lisse de 20 aunes de longueur sur 3 de largeur, représentant l'histoire de Théagène et de Chariclée, « conformes aux pièces de tapisseries qui sont faites de neuf ès église Saint-Pierre-le-Vieil et l'abbaye Saint-Estienne dudit Reims (14 août 1638), moyennant un prix de 1,800 livres, dont 300 payées d'avance. » En 1647, le même artiste s'engagea à fabriquer pour Notre-Dame de Paris une suite de six tapisseries moyennant 1,600 livres.

Parmi les autres tapissiers à mentionner à Reims, il faut citer l'hôte de Pepersack, Jean Guerlet, Jean Perclas, un des aides du premier, Guillaume Aworckerk, également un de ses auxiliaires, Pierre Damour, que Pepersack fit venir de Paris et qui acquit une grande réputation, et fournit des tapisseries dans un grand nombre d'hôtels de Reims; Pierre de Son, François Cayon, Jean et Nicolas Tauxier. Nous en avons assez dit pour démontrer avec M. Loriquet la vogue de l'art de la tapisserie à Reims; une preuve plus convaincante encore, étant toute matérielle, se trouve dans l'acte d'association, du 28 mai 1691, de Jeanne Rogier et Catherine Marlier « pour le trafic des laines de teinture de tapisserie. » Cette mention spéciale annonce évidemment qu'il y avait lieu de compter à Reims sur une vente d'une certaine importance des matières premières pour la fabrication de tapisseries. Ajoutons encore qu'en 1683 une douzaine d'ouvriers de haute lisse vinrent d'Amiens s'installer à Reims au service d'Antoine Moreau, marchand de cette ville, associé avec un sergier, Jean Mary, moyennant un salaire de 12 sols par aune.

Les Rémois avaient un goût très-prononcé pour les tapisseries aussi bien en vue de l'ornementation de leurs églises que pour celle de leurs maisons particulières. Les richesses de la cathédrale à cet égard étaient considérables, et l'on ne saurait trop regretter les nombreuses disparitions qui ont autant réduit ces précieuses collections par suite d'impardonnables négligences de la part du chapitre. Ses archevêques s'étaient particulièrement montrés généreux

Digitized by Google

en dons de ce genre : Jacques Juvénal des Ursins, Robert de Lénoncourt, Charles et Henri de Lorraine offrirent de magnifiques séries de tapisseries en 1456, 1530, 1573 et 1625. Mgr de Lénoncourt fit un don également important à l'église de Saint-Remi, à laquelle l'abbé Canart avait offert, dès le commencement du xve siècle, les histoires de saint Remi et de saint Christophe. Nous trouvons les preuves de donations analogues aux divers monastères rémois, et les inventaires conservés ne servent plus qu'à constater les splendeurs aujourd'hui perdues pour jamais. Les inventaires des particuliers prouvent que tous les hôtels des familles notables de la ville possédaient des tapisseries en nombre infini. Ces documents étudiés pour la première fois par M. Loriquet sont très-détaillés, partant très-curieux; et l'auteur pourrait, s'il continuait ses recherches dans toutes les études des notaires, étendre considérablement ce catalogue. Mais ces exemples lui paraissent suffisants, et il se contente d'ajouter qu'on peut facilement se faire une idée du reste quand on saura que, au sacre, l'usage était de tendre de tapisseries sur deux rangs les rues par lesquelles le roi devait passer depuis la porte de Paris jusqu'à la cathédrale, et depuis la cathédrale jusqu'à l'abbaye Saint-Remi, sur le passage de la Sainte-Ampoule, étendue qui dépasse 3 kilomètres. Ce seul fait démontre assez quelle était l'importance de la tapisserie dans l'ameublement des maisons de Reims.

Chemin faisant, M. Loriquet rectifie une erreur jusqu'ici admise par tous les historiens rémois : à savoir que les rois laissaient habituellement en don à Notre-Dame les tapisseries qui avaient servi au sacre. Tout au contraire, M. Loriquet démontre qu'il n'y a aucune trace de tapisseries de haute lisse provenant des sacres dans les inventaires, non plus que dans les ouvrages des chroniqueurs de ces solennités. Il n'y est question que de tapis de drap d'or, de soie ou de velours; quand le mot *tapisserie* est écrit, on remarque aussitôt qu'il ne s'agit que de tapisseries de drap d'or et d'argent. C'étaient les riches étoffes destinées à décorer les tribunes, les échafauds, les fauteuils et les stalles. M. Loriquet est donc fondé à déclarer qu'à aucune époque les sacres n'ont amené de tapisseries proprement dites dans le mobilier de la cathédrale. On a bien une quittance par laquelle les sieurs Mioland et Pasquiery de Mortagne, tapissiers à Paris, déclarent avoir reçu du roi François Ier la somme de 410 livres tournois « pour commencer l'achapt des estouffes et autres

Digitized by Google

choses nécessaires pour besogner à une tapisserie de soye que ledit seigneur lui a ordonné faire pour son sacre, suivant les patrons que ledit seigneur a fait dresser à cette fin. » Mais il n'est pas présumable que le galant roi destinât cette tapisserie à la cathédrale de Reims, car « en icelle devait être figurée une Léda avec certaines nymphes et satyres. »

M. Loriquet entreprend ensuite la description détaillée des tapisseries existantes encore à Notre-Dame de Reims. Au XIVe siècle, le chœur était entouré d'une clôture en pierre, comme il en existe encore dans la cathédrale de Paris, et on employait les tapisseries à dissimuler la nudité des parois intérieures. Le chroniqueur Coquault nous apprend qu'au commencement du XVIIe siècle, on tendait entre le fond du chœur et l'autel les six panneaux de l'histoire de Clovis, et depuis l'autel jusqu'au « pulpitre » les dix-sept pièces de l'histoire de la Vierge. Pour l'automne et pour l'hiver, on remplaçait « les belles tapisseries » par celles de Juvénal des Ursins, ornées de ses armes et de celles de l'église de Reims. Après la destruction de la clôture du chœur, on adopta l'usage de tendre les tapisseries, comme cela se fait encore actuellement, le long des basses nefs. Le chapitre apportait un grand soin à la conservation de ces richesses. Un article de son règlement exigeait que les contrelais les examinassent quatre fois par an et les fissent battre par un maître tapissier spécialement chargé de cette surveillance, et souvent des sommes importantes furent employées en réparations. On devine le sort de ces belles tapisseries pendant la Révolution, quand Notre-Dame servit alternativement de temple de la Raison et de club des Jacobins. Quelques citoyens appelèrent cependant l'attention de la municipalité, qui montra de bonnes intentions, mais ne les traduisit pas par un vote de crédit, qui seul était nécessaire. Nous n'insisterons pas sur les vicissitudes de ces tapisseries, qui furent tantôt accrochées, tantôt décrochées comme indignes de cet honneur. Heureusement qu'aujourd'hui on apprécie leur valeur et qu'on a reconnu qu'elles constituaient un des plus beaux ornements de l'intérieur de la cathédrale du sacre.

M. Loriquet raconte l'histoire des tapisseries dites de l'histoire du roi Clovis, dont malheureusement il ne reste que deux sur six. A l'aide d'ingénieuses déductions, l'auteur démontre clairement, croyons-nous, l'origine bourguignonne de ces tapisseries qui datent évidemment de la fin du XIVe siècle, d'après le costume des femmes

Digitized by Google

qui y figurent et les exemples fournis dans l'intéressante histoire des costumes, de M. Quicherat, sous la date de 1440. L'inventaire de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, publié par la Commission d'histoire de Belgique, mentionne, parmi les tapisseries qu'elle tenait de son père, celles de l'histoire de Clovis; on les retrouve dans l'inventaire de Charles-Quint, fait à Bruxelles au mois de mai 1536, et un document constate qu'elles furent réparées en 1541, par Hendrick et Pennemacker. « Ceci acquis, dit M. Loriquet, j'ose ajouter que cette tenture est la nôtre, et, pour le prouver, je n'ai plus qu'à répéter le peu qu'on en savait à Reims. » Nous savons, en effet, par les chroniqueurs, que les tapisseries de l'histoire de Clovis furent prises à Metz par le duc de Guise, duquel elles arrivèrent au cardinal de Lorraine, qui en aurait fait don à son église métropolitaine. Les deux panneaux ont 8m,40 sur 4m,60, et représentent l'un le couronnement de Clovis et la prise de Soissons, l'autre la fondation de l'église Sainte-Geneviève et la défaite de Gondebaut. De longues légendes expliquent les scènes figurées, où l'on compte un nombre considérable de personnages et un très-grand mouvement.

Les tapisseries de l'histoire de la vie et mort de la sainte Vierge sont du XVIe siècle; elles furent probablement achevées en 1530, date inscrite sur l'une d'elles, qui porte également le nom de IOH. LEMAIRE. INV. Cet inventeur, remarque M. Loriquet, est-il le peintre auteur des dessins, ou l'auteur des légendes? La réponse est difficile. M. Loriquet penche pour cette dernière interprétation et propose d'y reconnaître Jean Lemaire, flamand, très-apprécié de Marguerite d'Autriche et du duc de Bourbon, auteur d'ouvrages historiques assez estimés pour le temps. Le plus grand nombre de ces tapisseries mesurent 5m,10 carrés; cinq ont 30 centimètres de plus en largeur; une, l'Assomption, n'a que 3m,70 sur 2m,50.

M. Loriquet ne fournit pas moins de détails et de renseignements sur la série de l'histoire de Jésus-Christ, donnée par Henri de Lorraine, et la série du Cantique des Cantiques, donnée seulement en 1807. Ces deux séries datent du XVIIe siècle, et les quatre panneaux de la dernière sont d'un travail à l'aiguille du genre sarrasinois, étonnant par ses dimensions et cependant d'une parfaite correction; ce sont les moins connues de la cathédrale et elles méritent d'être signalées. Le sujet paraît tiré du Cantique des Cantiques; mais M. Loriquet reconnaît son interprétation peu claire, et

Digitized by Google

il ajoute qu'il faut en même temps pour elle recourir à quelque ouvrage mystique. Le premier panneau figure l'Ame chrétienne guidée vers Dieu par son ange gardien; les autres nous montrent l'Époux divin conduisant son épouse dans son jardin à travers les épreuves et la tentation qu'elle surmonte; l'Épouse cueillant les beaux fruits de son jardin pour les offrir à son Bien-aimé; l'Union de l'âme avec son Bien-aimé. L'exécution matérielle est très-belle: de riches bordures accompagnent ces scènes, dont les personnages portent des costumes de la fin du règne de Louis XIII; les diverses dispositions présentent de grandes analogies avec les *Quatre éléments* ou les *Quatre saisons*, exécutés aux Gobelins, d'après les dessins de Le Brun.

Tel est le résumé du remarquable travail de M. Loriquet. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur pour une monographie aussi savante et aussi complète. Nous appelons l'attention tout particulièrement sur les preuves qu'il propose pour établir l'existence de fabriques de tapisseries à Reims.

J'ai, depuis la réception de ce volume, découvert un document assez important, ce me semble, grâce à la communication de l'extrait d'un inventaire de l'année 1421, dû à l'obligeance de M. Jules Guiffrey, extrait renfermant ces deux articles :

« Item XII quareaulx vermeulz a vuignetes, de la façon de Reims, contenant 5 aulnes et une pièce: 24 sols par.

« Item, une demie pièce de quarreaulx de Reims, à tabernacles sur champ vert, contenant six quarraulx et aulne et demie : 12 sols par. »

Ces indications peuvent désigner des tapisseries rémoises, et le terme « façon de Reims » me paraît venir apporter un poids sérieux à l'appui de cette interprétation. Cependant on pourrait objecter qu'il s'agit plutôt ici de serges avec semis de feuillages, comme on sait qu'on en faisait alors à Reims. Nous croyons, en effet, que s'il résulte des recherches de M. Loriquet qu'il y avait à Reims un goût prononcé et continu pour les tapisseries, il n'en ressort pas suffisamment encore la preuve d'une habitude de fabrication avant le XVIIe siècle. Deux minutes de traité du XVIe siècle, publiées dans les pièces justificatives du travail que nous analysons, me paraissent même combattre le système de l'honorable bibliothécaire rémois au sujet de l'existence d'une industrie absolument locale. Le 16 dé-

Digitized by Google

cembre 1535, par-devant maître Nicolas de Huz, Jehan du Molin, tapissier de Tournay, fixé à Reims, s'engagea envers Simon de Roussy, chanoine des chapitres de Notre-Dame et de Saint-Symphorien, « à faire une pièce de tapisserie de bonne layne, de mol fille et du meilleur, qui contiendra 4 aulnes et demy, de trois quars de largeur et 3 aulnes et demye de haulteur à l'aulne de Reims, en laquelle pièce se commencera la vie de Mgr saint Symphorien et y seront figurez tant et telz personnages que ladicte pièce en pourra porter selon le patron qui luy a esté baillé par ledit de Roussy et que ledit du Molin pourra deviser aux poinctres qui feront les patrons audit lieu de Tournay d'icelle pièce, et seront les viaires, mains, pieds et toutes charnures desdits personnages de fil de fine soyette; et les habillemens, les aucuns de drap d'or et les autres de soye. » Le 22 avril suivant intervint un règlement qui nous apprend que l'ouvrage coûta 50 sols tournois par aune. Ces deux documents, loin de corroborer le système de M. Loriquet, laissent au contraire place à la controverse et démontrent évidemment qu'un tapissier de Tournay vint tout simplement à Reims prendre une commande qu'il fit ensuite exécuter dans sa fabrique de Tournay; le premier document dit clairement que les « poinctres feront les patrons d'icelle pièce audit Tournay », et ajoute que « icelle pièce rendue faicte et parfaite ainsy dessus lieu et duement à dit d'ouvriers en ce cognoissans, et *délivrée* en cette ville de Reims auz despens dudict du Molin dedans le dimanche de *Misericordia Domini* prochain venant. » Il est donc clair que les panneaux de la vie de saint Symphorien furent exécutés hors de Reims, puisque le fabricant s'engageait à les y livrer transportés à ses frais.

Ces critiques n'enlèvent aucune valeur aux recherches de M. Loriquet en tant qu'histoire et description des tapisseries rémoises; elles établissent seulement une réserve au sujet de l'existence d'une fabrique locale, que nous ne contestons pas absolument, mais qui ne nous paraît pas encore suffisamment prouvée.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Année 1873-1874, 1 vol. in-8°.

(Séance du 14 mai 1877.)

M. Hucher fait connaître une statuette trouvée dans un pré voisin du château de Roullé, commune de Mont-Saint-Jean, dans des substructions gallo-romaines. Cette statuette est intacte, à l'exception des pieds. Elle représente un homme déjà âgé, portant sa barbe et des moustaches; la tête est coiffée d'une calotte qui laisse voir une couronne de cheveux et forme deux protubérances égales sur le sommet, de chaque côté du front. Il porte une espèce de tunique unie, la cuculle lingonique, comme dit M. Hucher, laissant voir en bas, au-dessus des genoux et aux manches, le vêtement de dessous tuyauté, d'une texture toute différente; deux longues bandes sont apparentes par derrière; un capuchon rabattu complète ce vêtement. D'une main, le personnage tient un arc, et de l'autre, une serpe.

Les fouilles pratiquées antérieurement en cet endroit par M. de Dreux-Brézé ont amené la découverte de cinquante squelettes gisant au milieu de débris incendiés sur les aires de quatre chambres. Non loin de là encore, on a mis à jour, en 1844, une belle mosaïque, précédemment décrite par M. Hucher et malheureusement détruite aujourd'hui. Enfin, nous ajouterons que dans les alentours on a trouvé fréquemment, et en grand nombre, des monnaies de Claude, de Trajan, de Faustine et d'Antonin le Pieux.

M. Hucher insiste sur les deux protubérances de la tête de cette statuette, y voyant des rudiments de cornes analogues à celles du dieu gaulois que l'on voit au musée de Reims, ce qui le détermine à considérer ce petit monument comme un personnage honoré d'un culte public.

Nous devons à M. David la description d'un refuge découvert en 1869, près du domaine de la Croizette, commune de l'Abbaye de Pleineselve, près de Mirambeau (Charente-Inférieure). En faisant extraire du moellon à une faible profondeur dans un champ, la roche s'effondra tout d'un coup et laissa voir une excavation de 4 mètres, dans laquelle l'ouvrier disparut. On n'eut pas de peine à reconnaître la présence d'un de ces refuges exécutés par les anciens habitants du pays à une époque encore indéterminée. Le lieu s'appelle *Chez-*

Digitized by Google

les-Moines, et la roche qu'on y rencontre n'a que la consistance des tufs les plus légers.

Ce refuge se compose de six salles : cinq à la suite l'une de l'autre sur une seule ligne, de 15 mètres de longueur, presque en ligne droite; la sixième double sur la gauche celle du milieu, avec laquelle elle communique par un boyau. On entrait par une tranchée horizontale coupée dans la pente assez prononcée du terrain. La paroi de droite est formée d'une grossière maçonnerie en moellons de terre, celle de gauche est simplement coupée dans le terrain naturel.

M. David décrit minutieusement ce refuge : nous ne le suivrons pas dans ses détails que complètent de très-bons plans. Quatre de ces salles sont rondes, de diamètre variant entre $1^m,60$ et $2^m,40$, avec une hauteur à peu près uniforme de $2^m,30$ à $2^m,40$; de courts passages étroits et moins élevés les relient entre elles; deux salles sont rectangulaires. Nous n'avons guère besoin d'ajouter que la facture de ces excavations indique le travail d'ouvriers très-primitifs, mais cependant assez intelligents pour comprendre la nécessité d'observer certaines précautions hygiéniques. La salle la plus reculée renferme un banc de 2 mètres pratiqué dans la roche; au-dessus, un percement vertical de $0^m,60$ de diamètre laissait passer un peu de lumière et beaucoup d'air; en face, une large niche à $0^m,40$ du sol, formant siége isolé; chaque salle avait un conduit ventilateur, et celle placée à gauche de la galerie principale renferme une véritable cheminée avec tuyau vertical. On trouve dans ces diverses pièces huit silos d'une capacité chacun de 15 hectolitres environ. Ajoutons encore qu'au milieu de la galerie d'entrée, on reconnaît facilement dans les deux parois verticales une double série d'entailles disposées pour recevoir des traverses destinées évidemment à barricader le passage. On a recueilli dans ce refuge plusieurs paniers d'ossements d'animaux dispersés sur le sol, d'espèces diverses de ruminants et de carnassiers, un certain nombre fendus ou entaillés.

Nous donnons ces détails sans conclure, mais en ajoutant qu'une note, insérée par le bureau de la Société à la suite de ce travail, constate que diverses objections ont été formulées relativement a l'ancienneté de ce refuge; la mort a empêché l'auteur de pouvoir répondre.

M. Menjor d'Elbenne a écrit une bonne notice sur la famille Papillon, du XIIIe au XVe siècle; nous n'avons pas à en parler, mais du

Digitized by Google

moins nous signalerons la courte notice de l'auteur sur la sigillographie de cette maison, qui occupait déjà un rang distingué dans la noblesse du Maine en 1080. M. d'Elbenne propose à ce sujet une rectification au travail de notre savant collègue, M. Douët d'Arcq, qui a décrit dans son Inventaire des sceaux, n° 1519, celui de Philippe Papillon, écuyer, vicomte de Braitel ou Braiteau, qui eut, en 1452, à se racheter comme prisonnier des Anglais; M. d'Arcq blasonne l'écusson aux 1er et 4e, à trois aigles, posés 2 et 1, tandis que les armes de la famille, dont il ne connaissait que le nom de fief, sont 3 papillons, 2 et 1, d'après l'armorial du héraut Berry, roi d'armes de Charles VII, qui a été publié par Vallet de Viriville.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

1 volume. Beaune, 1874.

(Séance du 11 juin 1877.)

Eglise de Saint-Baudèle, à Beaune, notice par M. l'abbé Prudhon.

Nous remarquons dans ce volume une courte notice de M. l'abbé Prudhon sur l'église de Saint-Baudèle. D'après l'auteur, il s'agirait d'un vieil oratoire mutilé ayant encore six colonnes grossières supportant des arcades en plein cintre et remontant au commencement du VIIIe siècle. La rareté des restes de cette époque, si la date est suffisamment justifiée, mérite de fixer l'attention des archéologues.

Numismatique gauloise. — Lettre à M. Anatole de Barthélemy par M. Changarnier-Moissonet.

Cette lettre intéressante concerne un certain nombre de monnaies gauloises trouvées à Néris-les-Bains (Allier), dont quelques-unes sont anépigraphes. Nous ne pouvons que renvoyer à la lettre, qui tout entière mérite attention sans que nous y ayons vu rien d'exceptionnel.

Les *Mémoires de la Société de Beaune* renferment encore deux autres morceaux dignes d'intérêt :

1° Matériaux pour servir à l'histoire de l'abbaye de la Bussière, édifice du XIIe siècle;

Digitized by Google

2° Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1501). Ce document contient beaucoup de détails curieux et instructifs.

HENRI MARTIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Tome IX, 1re livraison, 1873-1874.

(Séance du 11 juin 1877.)

Dans le Compte rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, du 1er juillet 1873 au 1er juillet 1874, nous remarquons :

1° Une polémique de M. le lieutenant-colonel de Coynart contre M. Delacroix, sur l'éternelle question d'Alésia. M. de Coynart y défend la carte de l'état-major contre M. Delacroix, en y reconnaissant quelques imperfections et en déclarant que la carte à $\frac{1}{600000}$[1] annexée à la *Vie de César* est « une fantaisie indépendante de l'état-major. » Il reprend l'offensive en faveur d'Alise contre Alaise. C'est une pièce de plus à joindre au dossier de ce grand et intéressant procès historique qui forme déjà toute une bibliothèque. Nous ne pourrions guère ici exprimer une opinion personnelle sans être obligé d'ajouter à cette bibliothèque un volume de plus, qui ne mettrait point fin au débat; il serait trop ambitieux à nous d'en concevoir l'espérance.

2° Sous le titre *Fouilles et découvertes*, on signale, à la Maladière, près Beaune, une trouvaille singulière : parmi des débris gallo-romains, un squelette portant un collier de dents humaines. Le lieu et les objets voisins ne permettent pas de chercher là des antiquités préhistoriques. M. Aubertin suppose que ce squelette était celui d'un empirique, d'un arracheur de dents, portant sur lui le signe de sa profession.

La même section (*Fouilles et découvertes*) contient : 1° une étude sur les restes de l'ancien palais du Parlement de Beaune, actuellement en démolition. Il y a là des restes de remparts gallo-romains aux-

[1] Je crois qu'il y a une faute d'impression et qu'il s'agit du $\frac{1}{100000}$.

Digitized by Google

quels était adossé le bâtiment qui, depuis le XIVe siècle, a successivement abrité le parlement, le bailliage et le tribunal civil.

3° Des renseignements sur des fresques remarquables dans l'église d'un petit village du Châtillonnais : Thénissey.

Le morceau capital du volume est une étude historique de M. Joseph Garnier, sur les deux premiers hôtels de ville de Dijon :

1° *La Maison au Singe*, ainsi nommée de plusieurs sculptures représentant des singes. Il en subsiste une curieuse cariatide qui est actuellement au musée de la Commission archéologique de la Côte-d'Or : cette maison, qui existait au XIIIe siècle, avait été acquise au XIVe par la mairie ;

2° L'hôtel Rolin, provenant du célèbre chancelier de Bourgogne de ce nom et acheté au XVIe siècle par la mairie pour remplacer la Maison au Singe. La description et l'histoire de l'hôtel Rolin contiennent beaucoup de faits intéressants.

HENRI MARTIN,

Membre du Comité.

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.

2e série, t. II, année 1876, in-8° de LXXXIX et 51 pages.

(Séance du 11 juin 1877.)

Le Comité de Senlis suit toujours les excellentes traditions qui entretiennent ses membres dans la voie des études archéologiques locales. M. Flammermont étudie l'étymologie de Senlis, question fréquemment discutée depuis Deslyons et au sujet de laquelle furent soulevées les solutions les plus fantaisistes. La *Notitia dignitatum* fournit la forme : *Silvanectes;* au IVe siècle s'établit l'orthographe *Silvanectis*, qu'emploie Grégoire de Tours; au VIIIe siècle, on trouve *Selnectensis*, d'où se forma, au Xe, *Senlectis*. Les monnaies offrent les variations suivantes : aux deux premières races, *Silvanectis;* Henri Ier, *Silnectis;* Philippe Ier, *Sinlectis*; Louis VI, *Sinelectis;* Louis VII, *Sinlectis*. Comme le remarque M. Flammermont, ces divers textes confirment l'explication proposée par notre collègue M. J. Quicherat, à savoir que de la forme *Silvanectis* on a eu *Silnectis*, *Sinelectis* et *Sinlectis*, d'où vient en dernier lieu la forme française *Senleiz*, *Senlis*.

Le même érudit, en collaboration avec M. Dupuis, a recherché la

Digitized by Google

date précise de l'enceinte de Senlis, dite la Cité. Nous n'entrerons pas dans tous les détails qui sont énumérés dans ce mémoire; nous dirons seulement que, suivant MM. Flammermont et Dupuis, à l'aide de déductions très-vraisemblables et très-raisonnées, ce serait Posthume qui, vers le milieu du IIIe siècle de notre ère, aurait fait construire le *Castellum Silvanectense*, en un point stratégique important, à l'intersection de plusieurs routes. L'examen des matériaux encore visibles corrobore parfaitement cette conclusion; si les preuves historiques manquent à Senlis, il est certain que les conjectures basées sur les probabilités analogues militent absolument en faveur du système proposé par MM. Flammermont et Dupuis.

M. Caudel continue ses études sur les voies romaines : d'abord sur celle de Senlis à Meaux (*Iter Fixtinnum*); puis sur la voie gallo-romaine de Meaux à Montdidier par Nanteuil; enfin sur les voies romaines de Crépy à Château-Thierry, de la Ferté-Milon à Raray par Crépy, et de Pont-Sainte-Maxence à Baron et à Meaux par Montépilloy.

M. Millescamp étudie les monuments mégalithiques de Thimécourt près de Luzarches. Il s'agit de deux monuments distincts, quoique contigus. L'un comprend sept blocs de grès, placés à peu près horizontalement les uns près des autres et sans ordre apparent; le plus considérable mesurait $3^m,15$ de longueur sur $2^m,25$ de largeur et $1^m,25$ d'épaisseur; quelques-uns étaient plus ou moins inclinés; rien n'indique les restes d'un dolmen ruiné; il semble que les constructeurs de ce monument n'ont pas su ou n'ont pas voulu lui donner une forme architectonique quelconque, mais se sont bornés à juxtaposer un certain nombre de monolithes. L'autre monument présente un aspect tout différent : il comprend huit blocs, dont sept sont placés de champ; le huitième, qui affecte la forme d'une table, est à plat et semble avoir dû être soutenu par les précédents. Dans l'un et dans l'autre, on a retrouvé de nombreuses traces de foyers, mais aucune trace d'ossements; deux fragments de haches, l'une complétement polie, l'autre seulement préparée, et deux fragments de grossière poterie. Après l'enlèvement des blocs, on rencontre une épaisse couche d'argile et de grès brisés, avec un grand nombre de silex taillés et non taillés, entre autres cinq échantillons, de diverses grandeurs, de la hache type de Saint-Acheul. L'une d'elles offre une particularité à noter : c'est que l'une de ses faces est légèrement convexe, tandis que l'autre est demeurée con-

Digitized by Google

cave. A côté on a recueilli des pointes et des lames, types du Moustier. La rencontre simultanée de ces instruments si différents a paru intéressante à constater à M. Millescamp : elle a déjà été signalée en certains endroits, mais pas encore, suivant notre auteur, dans un milieu aussi caractérisé et dans des conditions d'authenticité aussi indiscutables. « On objectera peut-être, ajoute M. Millescamp, que l'un de ces types était alors à son déclin et l'autre à son début; nous n'y contredirons pas, bien que, dans l'espèce, rien ne justifie cette supposition. Ce qui nous paraît plus important, plus intéressant et plus nouveau, c'est de constater, pièces en main, que les objets recueillis dans les fouilles de Thimécourt autorisent à penser que la durée attribuée jusqu'ici aux monuments mégalithiques doit être, pour quelques-uns du moins, assez sensiblement reculée dans le passé. C'est du moins la conséquence qui se déduit naturellement de la présence de haches de Saint-Acheul et de lames du Moustier se révélant dans l'enceinte d'un monument de pierres brutes. »

M. le docteur Millet décrit la découverte d'un cimetière mérovingien à Nanteuil-le-Haudouin, découverte faite il y a trois ans sur le plateau dit des Vignes, près d'un chemin très-ancien dit chemin de Reims. La tranchée exécutée à travers des couches superposées de sable blanc, de calcaire grossier, de marne et de terre végétale, a amené la découverte de quinze cercueils en plâtre engagés dans ces deux dernières. Les cercueils affectent la forme d'une auge rectangulaire de $0^m,55$ à la tête et de $0^m,35$ aux pieds; le plâtre est dépourvu d'ornements; il a une certaine épaisseur et présente une très-grande dureté. Un seul cercueil était formé d'une pierre d'un seul morceau avec couvercle. M. Millet n'a presque recueilli que des ossements dans ces tombes; c'est à peine s'il y a trouvé quelques débris de vases de grès, quelques fragments de fer rouillé, une petite agrafe en métal et un petit médaillon ouvragé et doré, dont il aurait dû donner la description.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Congrès archéologique de France, XLIIe session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne, en 1875. Paris, Tours, 1876, in-8° avec planches.

23 août 1875.

Séance d'ouverture. — Discours, etc. P. 9 à 20.

Stations et ateliers de différentes époques de la pierre dans le département de la Marne, par M. A. Nicaise. P. 20 à 26.

Les puits funéraires de Tours-sur-Marne, par M. A. Nicaise. P. 27 à 41.

Note sur une hache de bronze trouvée dans la Marne, par M. A. Nicaise. P. 41 à 45.

Question numismatique relative aux évêques de Verdun, par M. Buvigner. P. 45 à 48.

Carte archéologique de la Marne, par M. A. Nicaise. P. 48 à 52.

Séances du 24 août.

L'art étrusque en Champagne, par M. J. de Baye. P. 58 à 74.

Communication de M. Morel relative à son *Album archéologique de la Marne.* P. 74 à 76.

Sur les ferrures dites hipposandales, par M. le colonel de Sailly. P. 77 à 84.

Remarque de M. Palustre relative à l'art étrusque. P. 85 et 86.

Le cimetière gaulois de Sommebionne, par M. Morel. P. 86 à 116.

L'œnochoé de Sommebionne et sa couronne, par M. l'abbé Morel. P. 117 à 131.

Remarques relatives aux *tumuli.* P. 131 et 132.

Communication de M. Nicaise relative à une hipposandale. P. 132 et 133.

Digitized by Google

Séances du 25 août.

Mémoire sur la nécropole franque d'Oyes, par M. J. de Baye. P. 134 à 152.

Communication de M. Denis relative aux anciennes monnaies découvertes dans le département de la Marne depuis 1861. P. 152 à 154.

Communication relative au camp d'Attila. P. 155 et 156.

Communication de M. Palustre relative à la cathédrale de Châlons, P. 156 à 159.

Étude sur la cathédrale de Châlons, par M. l'abbé Boitel. P. 160 à 173.

Étude sur le retable de Colligny, par M. l'abbé Janson. P. 173 à 176.

La Tour-Chaussée à Verdun, par M. Buvigner. P. 176 à 178.

Communication sur les mardelles et souterrains-refuges. P. 178 à 180.

Communication sur les Villes neuves de Champagne. P. 180 et 181.

Communication sur les anciens patois de Champagne. P. 181 à 183.

26 août.

Excursion à Baye. P. 187 à 192.

La civilisation aux temps préhistoriques, par M. Paulin Pâris. P. 192 à 199.

Communication de M. Aubrion relative à des découvertes de l'âge de la pierre. P. 199 à 203.

Les grottes de la vallée du Petit-Morin, par M. J. de Baye. P. 203 à 216.

Séance du 27 août.

Le musée du grand séminaire de Châlons, par M. l'abbé Hémard. P. 217 à 222.

L'église de Notre-Dame de Châlons, par M. A. de Dion. P. 223 à 229.

Étude sur la résidence royale de Ponthion en Perthois, par MM. Pestre et Royer-Collard. P. 230 à 232.

Réflexions de M. Barbat de Bignicourt sur le même sujet. P. 232 et 233.

L'église Saint-Remi de Reims, par M. Leblan. P. 234 à 247.

Séances du 28 août.

Communications relatives aux verrières et objets mobiliers des églises du diocèse de Châlons. P. 243 à 247.

Étude sur les carreaux émaillés du département de la Marne, par M. J. de Baye. P. 247 à 253.

Communication relative aux anciennes cloches, par M. C. Remy. P. 254.

Communication relative au patois dans les arrondissements de Vitry et de Sainte-Menehould, par M. C. Remy. P. 255 à 257.

Note sur les retables de la Champagne, par M. Varnier. P. 261 à 265.

Digitized by Google

L'abbaye de Notre-Dame de Montiers en Argonne, par M. C. Remy. P. 267 à 346.

Séance générale de Rouen.

Discours de M. Palustre. P. 348 à 352.

Étude sur les châteaux féodaux des frontières de la Normandie, par M. A. de Dion. P. 352 à 374.

Explication des bas-reliefs supérieurs de l'hôtel de Bourgtheroulde, par M. L. Palustre. P. 374 à 376.

Recherches sur le véritable auteur des vitraux de Saint-Vincent de Rouen, par M. L. Palustre. P. 376 à 379.

Note sur la flèche en fonte de fer de la cathédrale de Rouen, par M. Barthélemy. P. 379 à 383.

Le cas de la cathédrale d'Évreux, par M. Anthyme Saint-Paul. P. 383 à 513.

Inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont. P. 514 à 557.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — Travaux, années 1875-1876. Rochefort, 1876, in-8°.

Examen critique des travaux de trois sociétés académiques, par M. Th. Soulié de Bru. P. 7 à 21.

(Le reste du volume est consacré à des travaux scientifiques.)

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. VII. Besançon, 1876, in-8°.

1re série. — Dissertations couronnées par l'ancienne Académie de Besançon. P. 1 à 208.

2e série. — Chroniques franc-comtoises des xve-xviiie siècles, avec pièces justificatives. P. 211 à 515.

3e série. — Chartes et diplômes inédits, extraits du cartulaire de Neuchâtel, 1232-1287. P. 517 à 548.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 4e série, t. X. Besançon, 1876, in-8° avec planches.

La Société d'émulation en 1875, par M. Alexandre Vézian. P. 1 à 12.

Les déesses-mères en Séquanie, par M. Auguste Castan. P. 13 à 16.

Digitized by Google

De l'invasion de l'Allemagne dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté (2e et dernière partie), par M. Mignard. P. 39 à 171.

La première entrée des archevêques de Besançon sous l'ancien régime, par M. Auguste Castan. P. 207 à 232.

Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, par M. L. Pingaud. P. 245 à 284.

Découverte de la scène du théâtre de Vesontio, texte par M. Auguste Castan et dessins par M. Alfred Ducat. P. 495 à 504.

Pierre Corneille et Jean Mairet (un épisode de la querelle du Cid), par M. Gaston Bizos. P. 505 à 521.

Une date de la vie du musicien Claude Goudimel. Note de M. Auguste Castan. P. 522 à 528.

Le Doubs, rives franco-neuchâteloises, par M. Jules Jurgensen. P. 529 à 545.

Table générale des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (1841-1875), par M. Waille, précédée d'une notice, par M. Auguste Castan, P. 595 à 665.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 5e série, t. I, 1876. Besançon, 1877, in-8° avec planches.

La Société d'émulation du Doubs en 1876, par M. Léon Marquiset. P. 1 à 11.

La Société d'émulation du Doubs à la Sorbonne en 1876, par M. Édouard Besson. P. 12 à 20.

La Société d'émulation du Doubs aux réunions solennelles des Sociétés de Montbéliard et de Lons-le-Saunier, par M. Léon Marquiset. P. 21 à 24.

Note sur Jean-Baptiste Bésard, de Besançon, célèbre luthiste, par M. Auguste Castan. P. 25 à 32.

Le césarisme et la démocratie à Rome, par M. Édouard Besson. P. 49 à 106.

Étude historique sur le bourg de Rougemont (Doubs), par M. Charles Thuriet. P. 197 à 290.

Principes généraux d'économie politique à l'usage des écoles normales primaires, des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles, par MM. P. Demongeot et A. Demongeot. P. 291 à 441.

Une tradition séquanaise concernant Arioviste, recueillie par M. Poly et publiée avec commentaires par M. Alphonse Delacroix. P. 442 à 455.

Les évêques auxiliaires du siége métropolitain de Besançon, par M. Auguste Castan. P. 456 à 483.

Étude sur Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers, par M. Édouard Besson. P. 484 à 507.

Digitized by Google

Quel serait le véritable nom de la place Labourey à Besançon? par M. Auguste Castan. P. 508 à 522.

Académie du Gard. — Mémoires, année 1875. Nîmes, 1876, in-8° avec planches.

Rapport sur le concours d'histoire et d'archéologie, par M. Ch. Lenthéric. P. v à xviii.

Notice sur M. Benjamin Valz, par M. René Deloche. P. xix à l.

Notice sur le Dr Augustin Pleindoux, par M. le Dr Albert Puech. P. li à lxxix.

Notice sur M. Gaston Goirand de Labaume, par M. Gustave Pelon. P. lxxxi à c.

Les mosaïques de Nimes, par feu Aug. Pelet. P. 1 à 41.

Marques de fabrique du musée de Nimes, publiées en fac-simile (suite), par M. Aug. Aurès. P. 43 à 94.

Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard pendant les années 1872 et 1873, par M. Eug. Germer-Durand. P. 95 à 286.

L'homme à l'époque néolithique. — Les grottes sépulcrales de Lanuéjols (Gard) et de Fraissinet-de-Fourques (Lozère), par M. Adrien Jeanjean. P. 287 à 302.

Bourdaloue prédicateur, d'après des mémoires et documents contemporains, par M. A. de Grisy. P. 303 à 385.

Lucilius et Béranger, ou deux poëtes populaires, par M. A. de Grisy. P. 387 à 431.

Les fêtes de Florence à l'occasion du 4e centenaire de Michel-Ange, par M. Jules Salles. P. 433 à 476.

Scheffer et Decamps. — 2e partie, Decamps, par M. Em. Im-Thürn. P. 477 à 506.

L'ase et si Mestre, par M. Ant. Bigot. P. 507 à 510.

Un vallon des Cévennes, par M. Eug. Brun. P. 511 et 512.

La légende du Chasseur noir, par M. Gust. Pelon. P. 513 à 515.

Traduction d'une épître d'Horace (livre I, ép. ix), par M. Barafort. P. 517 à 519.

Lou pagamén d'uno counsulto d'avouca, par M. Paul Félix. P. 521 à 525.

A propos du livre de M. Fouillée : «La liberté et le déterminisme,» par M. Eug. Bolze. P. 527 à 546.

Les capitulations et la réforme judiciaire en Égypte, par M. Irénée Ginoux. P. 547 à 571.

Digitized by Google

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. — *Bulletin*, t. II. Cahors, 1875, in-8° avec planches.

Concours de 1875. Discours de MM. Dangé d'Orsay et Paul Cangardel. P. 4 à 10.

Rapport sur le concours, par M. Baudel. P. 11 à 24.

Le suaire (élégie), par M. Godefring. P. 25 à 27.

Le cerf-volant (fable), par Mlle Pister. P. 27 et 28.

Les premières neiges (élégie), par M. Delphis de La Cour. P. 29 à 31.

La mèro abandounado (élégie), par M. Legris. P. 32 et 33.

Lo Bierjo del Poun (ballade), par M. Castela. P. 34 à 37.

Lou Froumatsé (fable), par M. l'abbé Hérétié. P. 38 à 40.

Uno maliço de fenno (conte), par M. l'abbé Layral. P. 41 à 45.

La veuve de Verdun, par M. Maratuech. P. 46 à 52.

Évêques, saints et monastères du Quercy (suite), par M. l'abbé Lacarrière. P. 53 à 76.

Documents contenus dans le *Te igitur*, par MM. Lacombe et Combarieu. P. 77 à 104, 111 à 134, 193 à 212, 321 à 342.

Rapport sur les fouilles faites à la caserne d'infanterie de Cahors, par M. P. de Fontenilles. P. 105 à 110.

Histoire de l'Université de Cahors, par MM. J. Baudel et J. Malinowski. P. 135 à 192, 289 à 320.

Lous Gourmons motats, par M. Brugié. P. 213 à 232.

Collection Doat. Table des volumes qui concernent le département du Lot. P. 233 à 288.

Fables patoises, par M. l'abbé Hérétié. P. 343 à 350.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Mémoires*, 4e série, t. Ier. Paris, Lille, 1876, in-8°.

Renart le Nouvel, roman satirique de Jacquemars Giélée de Lille, par M. J. Houdoy. P. 1 à 208.

Étude sur les registres des chartes de l'Audience, par M. l'abbé Dehaisnes. P. 329 à 422.

Charles Dickens (1812-1870), par M. L. Dépret. P. 423 à 470.

Notice sur les faïences de Biruta, par M. Ch. Casati. P. 471 à 480.

Mouvement de la population à Lille. Parallèle des périodes de 1851 à 1856 et de 1866 à 1872, par M. J. Chrestien. P. 551 à 558.

Digitized by Google

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, 4e série, t. II. Paris, Lille, 1876, in-8° avec planches.

État actuel de la science économique, par M. R. Telliez. P. 25 à 63.

Observations pratiques sur l'application des différents articles du Code pénal en matière correctionnelle, par M. Casati. P. 65 à 81.

La sœur de lait à Paris, par M. Deletombe. P. 103 à 107.

Statistique du paupérisme et des secours publics à Lille, par M. A. Houzé de l'Aulnoit. P. 191 à 216.

Comment la France a supporté les charges de la guerre de 1870-1871, par M. R. Telliez. P. 265 à 279.

La poésie en Amérique : Henry-Walswort Longfellow, par M. Louis Dépret. P. 293 à 341.

Notice sur la vie et les travaux de M. E. de Coussemaker, par M. l'abbé Dehaisnes. P. 343 à 384.

Indications bibliographiques sur les ouvrages et travaux de M. E. de Coussemaker. P. 285 à 395.

Discours prononcés aux obsèques de M. de Coussemaker. P. 396 à 405.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — Bulletin, 1875-1876. 2e série, t. V. Pau, 1876, grand in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société en 1875, par M. le vicomte Sérurier. P. 3 à 35.

Les parias de France et d'Espagne (suite), par M. de Rochas. P. 47 à 81, 122 à 157, et 291 à 563.

Alexandrie sous les Ptolémées, par M. Aug. Marrast. P. 162 à 180.

Légendes et récits populaires du pays basque, par M. Cerquand. P. 183 à 260.

Pau et les Basses-Pyrénées sous la Révolution, par M. Rivarès. P. 367 à 384.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Mémoires, 3e série, t. IV. Chambéry, 1875, in-8°.

Éloge de S. Ém. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, par M. Descostes. P. 3 à 67.

Histoire de l'instruction primaire en Savoie, d'après les archives dépar-

Digitized by Google

tementales, communales et paroissiales, par M. A. de Jussieu. P. 203 à 446.

Étude sur Timoléon Chapperon, par M. Blanchard. P. 449 à 508.

Société des antiquaires de Picardie. — Mémoires, 3e série, t. V. Paris, Amiens, 1876, in-8°.

Des études historiques, par M. Hesse. P. 5 à 20.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1873-1874, par M. J. Garnier. P. 21 à 31.

La famine à Amiens, par M. Darsy. P. 33 à 55.

Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens vers l'an 1270, par M. l'abbé Crampon. P. 57 à 66.

Concours de 1874. Rapport de la Commission du prix Aug. Le Prince, par M. A. Janvier. P. 67 à 83.

De l'étude de l'histoire locale, par M. Darsy, p. 85 à 99.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1874-1875, par M. J. Garnier. P. 101 à 118.

Concours de 1875. Rapport de la Commission du prix Ledieu, par M. A. Janvier. P. 119 à 123.

Rapport de la section historique, par M. F. Pouy. P. 125 à 135.

Histoire de François Faure, 77e évêque d'Amiens, par M. F. Pouy. P. 137 à 286.

Poix et ses seigneurs, par M. l'abbé Delgove. P. 287 à 549.

Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens vers l'an 1260, publié par M. l'abbé Crampon. P. 551 à 601.

Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer, par M. A. de Marsy. P. 603 à 645.

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 14e année, 1873. Avallon, 1874, in-8°.

Notice sur M. F. Ragon, par M. Vallery Radot. P. 1 à 33.

Comptes des recettes et dépenses de la ville d'Avallon, 1re partie, 1404 à 1500. P. 34 à 148.

Deux pièces de vers (inédites?), par M. Frédéric Poulin. P. 149 à 159.

Poésies, par M. Adolphe Bidault. P. 160 à 163.

Musée d'Avallon, par M. Bardin. P. 164 à 214.

Digitized by Google

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 15e année, 1874.
Avallon, 1875, in-8°.

Physiologie du temps, par M. le docteur Breuillard. P. 1 à 21.
Accidents arrivés au clocher de l'église Saint-Lazare d'Avallon, par M. François Moreau. P. 22 à 40.
Étude littéraire et morale sur le *Journal d'un volontaire d'un an*, de M. Vallery Radot, par M. Frédéric Poulin. P. 41 à 62.
Musée d'Avallon, par M. Bardin. P. 63 à 105.

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 16e année, 1875.
Avallon, 1876, in-8° avec planches.

La Visitation d'Avallon, par M. le comte de Chastellux. P. 1 à 17.
Étude sur Bourdaloue, par M. Frédéric Poulin. P. 18 à 81.
Voie d'Agrippa dans la traversée d'Avallon, par M. François Moreau. P. 168 à 175.
Chapelle et cimetière mérovingiens, par M. François Moreau. P. 176 à 180.
Poésies, par M. Adolphe Bidault. P. 181 à 184.
Musée d'Avallon, par M. Bardin. P. 185 à 215.

Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 17e année, 1876.
Avallon, 1877, in-8°.

Le Vault-de-Lugny en 1609, par M. Raudot. P. 1 à 12.
La paroisse Saint-Martin d'Avallon, par M. M. Gally. P. 13 à 54.
Notice statistique et historique sur la commune de Lichères, par M. le comte Henri de Chastellux. P. 55 à 67.
Physiologie du repos, par M. le docteur Ch. Breuillard. P. 68 à 93.
Musée d'Avallon, par M. Bardin. P. 94 à 125.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Bureau pour 1878-1881.

MM. Henri Chevreul, *président;* Jules Martin, *vice-président,* ont été continués pour deux ans.
Joseph Garnier, *secrétaire.*
Auguste Rouget, *secrétaire adjoint.*
Philibert Milsand, *bibliothécaire trésorier.*
Henry Baudot, *conservateur des médailles.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Concours de 1878.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 FRANCS).

Des associations syndicales entre patrons et ouvriers, leur constitution, leur but, leur influence et leur avenir au point de vue industriel.

PRIX D'ÉLOQUENCE (300 FRANCS).

Étude sur le marquis de Jouffroy d'Abbans (Claude-François-Dorothée), inventeur des bateaux à vapeur.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages, adressés *francs de port* au secrétaire perpétuel de l'Académie, devront lui parvenir avant le 1er juin, terme de rigueur des différents concours.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Digitized by Google

Société d'émulation de Cambrai. — Programme des questions mises au concours pour 1878 [1].

La Société d'émulation décernera, s'il y a lieu, en 1878, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable, à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des questions suivantes :

PHILOSOPHIE MORALE.

Quels sont aujourd'hui les principaux caractères de la littérature des feuilletons; quels dangers présente-t-elle et comment pourrait-on y remédier?

Avantages et inconvénients des cités ouvrières sous le triple rapport moral, social et économique.

Leurs diverses influences sur les travailleurs selon le sexe, mariés ou célibataires, et sur les enfants.

Conditions d'hygiène et d'économie qui doivent présider à l'établissement de ces cités; avantages qu'en retirent les chefs d'industrie.

Le bien l'emporte-t-il sur le mal? En quoi, comment?

HISTOIRE LOCALE.

Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque, de l'arrondissement (Solesmes et Beauvois exceptés).

Faire un tableau aussi complet que possible des impôts et redevances qui, sous le nom de *Dîmes, Terrage, Champart, Cambrelage, Rentes* (de blé ou d'argent), *Tiers ou Quint denier, Entrée* (prise de possession), *Sortie, Formorture, Vinage, Corvées* et autres charges, pesaient sur les propriétés ou les personnes dans le Cambresis, avant 1789.

Subsidiairement, les comparer aux impôts et aux charges d'aujourd'hui en tenant compte de la dépréciation des monnaies.

POÉSIE.

Le sujet et l'étendue de la pièce destinée à le traiter sont laissés au choix des concurrents.

Une lyre d'argent ou une médaille dont la nature et la valeur seront subordonnées au mérite de l'ouvrage sont affectées également à ce concours.

Les travaux et mémoires inédits et n'ayant jamais figuré dans aucun

[1] Les concours de la Société d'émulation sont bisannuels.

Digitized by Google

concours seront seuls admis. Ils porteront une épigraphe répétée sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, et devront être adressés, franco, avant le 1er juin 1878, au président ou au secrétaire général de la Société.

Les œuvres non couronnées ne sont pas rendues, et les plis cachetés les accompagnant sont brûlés en séance.

Académie de Stanislas, à Nancy. — Enquête sur les patois de la région du Nord-Est.

L'Académie de Stanislas a décidé d'ouvrir, sur les patois de la Lorraine, du Barrois et du pays Messin, une enquête à laquelle sont priées de prendre part toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la langue française.

Aussitôt que le nombre des travaux méritant d'être publiés permettra de composer un premier volume, l'Académie sollicitera du Ministère de l'instruction publique une subvention spéciale afin de pouvoir entreprendre sans retard la publication d'un recueil de documents destinés à faciliter l'étude méthodique des patois parlés dans la région du Nord-Est.

L'Académie regrette que l'exiguïté de ses ressources ne la mette pas à même d'offrir à ses futurs collaborateurs d'autre récompense que le don d'un certain nombre d'exemplaires du recueil projeté; mais, comme il s'agit d'une œuvre qui se recommande par elle-même aux esprits sérieux, c'est avec confiance qu'elle fait appel au bon vouloir des travailleurs de la région.

PROGRAMME DE L'ENQUÊTE.

L'Académie demande instamment aux personnes qui se trouvent en situation d'étudier de près quelques-uns de nos patois, de se bien pénétrer de cette vérité, que le parler traditionnel de nos campagnes se divise et se subdivise en de nombreux dialectes, dont l'ensemble ne forme point une langue. Écartant donc, quant à présent, comme prématurées, toutes tentatives de grammaire générale et de dictionnaire patois, nous invitons nos collaborateurs à fournir sur le patois parlé soit dans la commune où ils sont nés, soit dans celle où ils résident, des documents de trois sortes : 1° des textes; 2° des renseignements grammaticaux; 3° un vocabulaire restreint aux mots les plus usuels.

TEXTES.

Pour qu'un texte patois ait une valeur réelle, il faut non-seulement que tous les mots qui entrent dans sa composition appartiennent au parler d'un

Digitized by Google

seul et même village, mais encore que les caractères employés à sa transcription reproduisent distinctement les sons vocaliques et les articulations formant la phonétique propre à ce parler. Il est dès lors absolument nécessaire que tous les textes adressés à l'Académie soient précédés d'un alphabet transcriptif, dans lequel on représentera par autant de signes chaque voyelle et chaque consonne, en ayant soin de noter, pour les premières, la *quantité* (brève ou longue), et pour les secondes, les caractères particuliers d'aspiration ou de gutturalisation.

Par textes patois, l'Académie entend des compositions originales telles que : chansons, rondeaux, noëls, fabliaux, légendes, proverbes et dictons.

Dans le cas où, contre toute attente, quelqu'un de nos collaborateurs ne découvrirait aucun document de cette nature, il pourrait s'appliquer à traduire le plus *patoisement* possible la parabole de l'*Enfant prodigue*, telle qu'elle est rapportée dans l'Évangile selon saint Luc, chap. xv.

RENSEIGNEMENTS GRAMMATICAUX.

Comme les différents idiomes se définissent et se classent beaucoup moins par leur matériel lexique que par leur grammaire, il importe, au plus haut point, de connaître la constitution grammaticale de chacun de nos patois; aussi l'Académie invite-t-elle ses collaborateurs à répondre méthodiquement aux questions qui suivent :

I. Comment distingue-t-on le genre et le nombre dans l'article, le substantif, l'adjectif, les pronoms et les participes?

II. Quels sont les divers pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs et indéfinis?

III. Quelles sont les diverses prépositions que l'on peut placer devant les noms et devant les pronoms?

Donner un exemple pour chacune d'elles.

IV. Comment se conjuguent le verbe *être*, le verbe *avoir*, le verbe actif, le verbe passif, le verbe pronominal ou réfléchi?

V. Conjuguer un verbe actif au temps présent, en lui donnant pour régime les différents pronoms personnels (je te vois, tu me vois, il me voit, etc.).

VI. Énumérer les principaux adverbes de lieu, de temps, d'affirmation, de négation et de comparaison, ainsi que les conjonctions les plus usitées, en donnant des exemples.

VII. Signaler toutes les particularités grammaticales qui paraîtraient absolument étrangères au génie de la langue française.

VOCABULAIRE.

Afin qu'il soit possible d'établir utilement des comparaisons lexiques

Digitized by Google

entre les divers patois de la région, nos collaborateurs sont priés de placer en regard des mots français qui suivent les mots patois dont ils auront constaté l'existence dans le parler d'une seule et même commune, en ayant soin de faire précéder ce vocabulaire d'un alphabet transcriptif dressé comme il a été dit plus haut.

1° Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, printemps, été, automne, hiver, Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint, almanach.

2° Aube, aurore, jour, matin, midi, après-midi, crépuscule, soir, nuit, avant-hier, hier, aujourd'hui, demain, après-demain, semaine, mois, année, heure, demi-heure, quart d'heure.

3° Soleil, lune, pleine lune, premier quartier, dernier quartier, nouvelle lune, étoile, lumière, chaleur, air, vent, vent du nord, vent d'est, vent d'ouest, vent du sud, grand vent, ouragan, grande pluie, petite pluie, pluie, grêle, neige, gelée, glace, frimas, gelée blanche, dégel, rosée, brouillard, orage, éclair, tonnerre, nuages, arc-en-ciel.

4° Homme, femme, vieillard, vieille femme, jeune homme, jeune fille, garçon, fille, petit garçon, petite fille, enfant, père, mère, grand-père, grand'mère, petit-fils, petite-fille, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine, parrain, marraine, fiançailles, fiancé, mari, épouse, veuf, veuve, célibataire, marié, amant, galant, maîtresse, orphelin, filleul, filleule.

5° Corps, tête, cheveux, visage, front, yeux, nez, oreilles, joues, bouche, langue, dents, barbe, cou, gorge, poitrine, seins, cœur, estomac, ventre, giron, bras, coude, main, doigt, droitier, gaucher, jambe, cuisse, genou, pied.

6° Mal de tête, mal de dents, fièvre, toux, rhume, rougeole, hydropisie, enflure, coliques, mal d'estomac, dyssenterie, évanouissement, coqueluche, chauve, aveugle, borgne, bossu, boiteux, manchot, cagneux, louche, cul-de-jatte, voleur, menteur, ivrogne, débauché, colère, sorcier, ensorcelé, loup-garou.

7° Cheval, jument, poulain, pouliche, étalon, hongre, âne, ânesse, ânon, mulet, mule, bœuf, taureau, vache, veau, génisse, chien, chienne, porc, truie, cochon de lait, poulet, poule, poulette, poussin, coq, canard, cane, caneton, oie, jars, oison, loup, louve, louveteau, renard, sanglier, laie, lapin, lièvre, hase, levraut, chat, chatte, oiseau, oisillon, chat-huant, hibou, buse, coucou, perdrix, perdreau, caille, alouette, loriot, geai, grue, martin-pêcheur, linot, moineau, hirondelle, merle, pie, pigeon, grive, fauvette, bouvreuil, poisson, épinoche, véron, goujon, carpe, perche, brochet, anguille, truite, écrevisse, brême, tanche, couleuvre, lézard, vipère, salamandre, limaçon, escargot, grenouille, crapaud, fourmi, hanneton, papillon, souris, rat.

8° Arbre, feuille, branche, cerisier, sorbier, néflier, noisetier, noyer, pêcher, pommier, poirier, prunier, chêne, hêtre, pin, sapin, bouleau, tilleul, peuplier, frêne, aune, ormeau, saule, charme, buis, vigne, aubépine, houblon.

9° Fleur, rose, violette, pervenche, fruit, fraise, chiendent, serpolet, thym, trèfle, cerfeuil, persil, plantain, mauve, chardon, blé, avoine, foin, regain,

Digitized by Google

pomme de terre, luzerne, betterave, radis, oignon, poireau, échalottes, ail, cerise, nèfle, noisette, noix, pomme, pêche, poire, gland, faine, prunelle.

10° Maison, porte, fenêtre, escalier, serrure, clef, chambre, poêle, cuisine, banc, table, chaise, lit, plumon, oreiller, rideau, drap, cheminée, âtre, chaudron, broche, pot, gril, cruche, couteau, four, grenier, armoire, cave, toit, jardin, cour, habits, chapeau, bonnet, chemise, sabot, soulier, culotte, robe, jupe, fichu, coiffe.

11° Farine, son, pain, vin, eau, viande, rôti, bouillon, soupe, boudin, saucisse, déjeuner, dîner, goûter, souper, ribotte.

12° Charrue, houe, bêche, pioche, marteau, chariot, ciseaux, aiguille, quenouille, fuseau, rouet, champ, pré, fumier, fouet, harnais.

13° Voir, regarder, ouvrir, fermer, cacher, aller, venir, courir, se lever, se coucher, dormir, manger, boire, allumer, bâtir, brûler, semer, planter, bêcher, labourer, récolter, moissonner, vendanger, sarcler, arroser, gagner, payer, acheter, vendre, donner, prêter, louer, emprunter, rire, pleurer, frapper, casser, courtiser, épouser, aimer, détester, se fâcher, s'amuser, avoir peur, causer, raconter, se moquer, coudre, laver, nettoyer.

L'Académie recommande aux personnes qui rédigeront ce court vocabulaire, d'en écarter soigneusement tous les mots à allure plus ou moins patoise qui ne seraient que des mots français travestis. Là où la forme patoise a été supplantée par la forme française, il faut constater la perte subie par l'idiome populaire, au lieu de chercher à la réparer, ainsi que l'ont fait trop de *patoisants* qui, mus par un zèle irréfléchi, ont sacrifié la qualité à la quantité.

S'il se trouve dans certains patois, en dehors de la liste qui précède, des mots remarquables par leur étrangeté, nos collaborateurs voudront bien les signaler.

L'Académie espère que les personnes qui répondront à son appel épuiseront le programme de l'enquête en recueillant des textes, en fournissant les renseignements grammaticaux demandés et en composant le vocabulaire restreint qui doit servir à établir des comparaisons lexiques. Elle acceptera, néanmoins, avec reconnaissance, tous les travaux partiels qui auront été exécutés suivant les règles tracées ci-dessus, lesquelles peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

I. Exclure systématiquement tous les vocables de provenance française, à allure patoise.

II. Ne jamais mêler ensemble des mots appartenant en propre à des patois parlés dans des localités distinctes.

III. Corriger les textes par l'emploi d'une phonétique précise et par une rigoureuse analyse des procédés grammaticaux.

La publication des travaux sera votée par l'Académie, sur le rapport

Digitized by Google

d'une commission spéciale, composée de MM. le baron de Dumast, *président;* Lucien Adam, *secrétaire;* Leupol, Campaux, Michel, Renauld, Ballon.

Tous les travaux publiés porteront la signature des auteurs.

On est prié d'adresser les manuscrits à M. Ballon, archiviste de l'Académie de Stanislas et bibliothécaire en chef de la ville, à Nancy.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Bureau pour 1878.

MM. Achille Taphanel, *président.*
Belerot et Rudelle, *vice-présidents.*
A. Anquetil, *secrétaire perpétuel.*
Auguste Montalant et Marcel Rodouan, *vice-secrétaires.*
Léon Bongleux, *trésorier.*
Courteville, *bibliothécaire et conservateur des objets d'art.*
Cougny, A. Bigard, Rodouan, Léopold Cerf (membres élus), Belerot, Taphanel, Anquetil (membres de droit), *commission des mémoires.*
Léopold Cerf, Montalant, Mercier, Cougny, Bigard, *commission réglementaire.*

Société nationale havraise d'études diverses. — Bureau pour 1878.

MM. le Dr Maire, *président honoraire.*
Rolland-Banès, adjoint au maire, *président.*
l'abbé Lamurée, chanoine de Narni, *vice-président.*
R. Le Minihy de la Villehervé, *secrétaire général.*
Ed. Lefranc, pharmacien honoraire, *secrétaire des séances.*

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 3, ligne 3 en remontant : *Augy*, lisez *Angy*.

Page 8, ligne 12 : *Comptes des intendants*, lisez *Mémoires des intendants* ; puis supprimez *et des menus plaisirs du roi*.

Page 14, ligne 4 : M. de la Mothe, *lisez* M. de Lamothe.

ligne 14 : après 1712, *ajoutez* communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

ligne 15 : de Champlette, *lisez* de Champlitte.

ligne 16 : *ajoutez* communication de M. Beaune, correspondant, à Aix.

ligne 28 : Beaucaire, *lisez* Beaune.

Page 18, ligne 2 : *ajoutez* 1° Tombeau découvert auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 2° Fouilles de Coissy-le-Haut. Dépôt aux archives.

ligne 4 : *ajoutez* 1° Tombe de Fernand Teillo ; 2° Inscriptions de l'abbaye de Ferrières ; 3° Sept notices sur des communes du département des Ardennes. Dépôt aux archives.

ligne 5 : Leclerc, *lisez* Le Clerc.

ligne 6 : *ajoutez* Notice sur des poteries en terre cuite trouvées dans l'Adour, devant Dax.

Page 21, ligne 24 : Huard, *lisez* Huart.

Page 22, ligne 8 en remontant : (p. 232), *lisez* (p. 233).

Page 23, 1re ligne : Leclerc, *lisez* Le Clerc.

ligne 14 : *ajoutez* sur la découverte faite à Lavaur d'un sarcophage et d'une table d'autel, par M. Grellet-Balguerie, et sur une épitaphe trouvée aux environs d'Hippone et conservée au musée de Châteaudun, estampage adressé par la Société dunoise.

Page 78 : Les deux fragments d'inscription ont été intervertis par suite d'une erreur typographique. Il faut les rétablir ainsi :

MASSILIEN
SIVM

CVRANTEAC
IVL HONORATO
PP·PRAESID·ALP·

DEDICANTE
PRO CAVCEX
MARITIMARVM

Page 210, ligne 16 : VI, *lisez* VII.

Page 250, ligne 8 : la métropole Saint-Sauveur, *lisez* la Madeleine, comme il est dit page 248, ligne 17.

Page 349, ligne 9 : Megnien, *lisez* Mégnin.

Page 543, ligne 4 : *ajoutez* membre non résidant.

ligne 11 : Julliot, *lisez* Julliot.

Page 594, ligne 2 en remontant : Le manuscrit, *lisez* Les manuscrits.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE Ve VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

A

Abbeville. Lettre de Henri III accordant décharge de tailles, etc., p. 7.

Abel. Catalogue de la galerie archéologique de Metz, p. 103.

Agout (Foulcon d'), sénéchal de Provence. Son traité avec le comte Jean d'Armagnac, p. 191; texte, p. 208.

—— (Raymond d'), vicomte de Reillane. Voy. Reillane.

Aigneaux (Biographie des frères Chevalier d'), par M. A. Gasté, p. 32.

Aigues-Mortes (Rapport sur les prisonniers de la tour de Constance à), p. 594.

Aire (Pouillé du diocèse d'), p. 594.

Aisne (Département de l'). Antiquités et monuments, p. 26. — Constitution de la propriété, par M. de la Prairie, p. 61.

Alart (Julien-Bernard), nommé officier d'académie, p. 348.

Albanès. Treize bulles d'Innocent III, p. 7. — Huit chartes provençales, p. 13, 190; texte, p. 195.—Inventaire du trésor de Saint-Maximin, p. 28, 281; texte, p. 289.

Albert (Lettre à l'archiduc), par le comte de Champlitte, p. 14.

Alger (Bombardement d') par Duquesne. Note par M. Octave Teissier, p. 513.

Allemagne (Enseignement secondaire en), par M. Reboul de Neyrol, p. 624.

Alluard. Médaille d'or, p. 346.

—— Observatoire du Puy-de-Dôme, p. 377.

Amédée VIII, comte de Savoie. Vente de biens seigneuriaux par Eberhard (1414), p. 9, 169; texte, p. 171.

Amiens (Cathédrale d'). Crucifix de saint Salve, p. 19, 27, 277.

Ammi-Moussa (Inscription romaine trouvée à), p. 605.

Amont (Bailliage d'). Dégâts commis par les troupes suédoises, p. 628.

André de Coutances, par M. Ch. Le Breton, p. 630.

André (L'abbé). Les impôts dans une commune du département de Vaucluse en 1562, p. 7, 596.

—— Médaille trouvée à Robion (Vaucluse), p. 609.

André (Aug.). Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne, p. 11. — Catalogue raisonné du musée d'archéologie, etc., de Rennes, p. 26, 108.

André (Édouard), nommé officier d'académie, p. 349.

Angers. Étude sur ses enceintes, par M. d'Espinay, p. 114.

Angoulême (Musée d'). Note sur un portrait, par M. Émile Biais, p. 93.

Angoulins (Sépultures d'). Mémoire par M. l'abbé Mongis, p. 444.

Angy-en-Beauvaisis. Son histoire, ses priviléges, etc., par M. le comte de Luçay, p. 3, 654.

Digitized by Google

Antibes. Histoire d'. par M. l'abbé Tisserand, p. 595.
Antonin le Pieux (Étude historique sur). par M. Giroux, p. 34.
Aoste Sigette (De la station de). par M. Vincent Durand, p. 38.
Arcis (J. d'). Les deux Seymour, épisode de l'histoire d'Angleterre, sous le règne d'Édouard VI, p. 516.
Arlod (Ain). Notes extraites des registres paroissiaux; acte de vente de cette baronnie, p. 600.
Armagnac. Voy. Jean d'Armagnac.
Arnigaud. Rapport sur sa mission en Italie dans le but de recueillir des documents relatifs à l'histoire de France, p. 126.
Arrêté qui fixe les jours de réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 336.
Arrêté qui règle les récompenses à accorder aux Sociétés savantes et aux savants, p. 336.
Arrêté qui fixe la composition des bureaux pour les séances publiques des délégués à la Sorbonne, p. 337.
Arènes (Antiquités juridiques d'), par M. Caillemer, p. 33.
Attributs de saints ou docteurs, p. 12, 178.
Aubaret (Achat du fief de l'), p. 190, 203.
Aubertin (Charles). Liste des titres et délibérations relatifs aux fortifications de la ville de Beaune; — Liste des armes des couvents et corporations ouvrières de la même ville, p. 2.
—— Reglement relatif au logement des gens de guerre; — Extraits de délibérations sur les secours contre les incendies; — Statuts pour les maçons, tailleurs de pierre, de la ville de Beaune, p. 14, 225. — Note sur la chapelle de Musinens, p. 16.
Aubertin (Charles). Notice sur J. Pastard, chancelier de Bourgogne; — Quelques pages d'histoire pour Châtillon-de-Michaille; — Passage de Mandrin; — Note sur l'église d'Ardon, ancienne paroisse de Châtillon-de-Michaille; — Notes extraites des registres paroissiaux d'Arlod (Ain); — Acte de vente de la baronnie d'Arlod, p. 600.
Aubeterre (Charente). Chapelle et cimetière souterrains, p. 28, 313.
Aubigné (D'). Notes sur une de ses lettres, par M. Marchegay, p. 5.
Auch (Cartulaire de l'abbaye d'), p. 3.
—— (Essai historique sur l'abbaye d'), par M. l'abbé Fromentin, p. 5.
Aucoc (Léon). Projet de publication des pièces relatives à l'organisation des Conseils du roi, p. 4, 162.
Auspice (Saint). Sa vie, p. 3.
Autun. Société éduenne. — Prix de 1,000 francs, p. 346, 352.
—— (Bailliages d'). Cahiers des paroisses et communautés pour les États généraux de 1789, p. 647. — État des paroisses et communautés en 1645, p. 649, 672.
—— (Comptes de la viérie d'), p. 647, 671.
Auxiliaris. Colonne milliaire érigée par lui, p. 21, 607, 615.
Auzende (Joseph). Notice biographique, par M. Turrel, p. 513.
Avesnes. Débris de fortifications étudiés par E. Caverne; — Pièces de canon découvertes en 1874 et décrites par M. Auguste Lebeau, p. 118.
Avor-et-Farges (Seigneurie d'). Documents, p. 15.
Avranches (Élections de l'), p. 631.
Azaïs (L'abbé). La charité à Nîmes, p. 34.

B

Babeau (Albert). Dominique Florentin, sculpteur florentin du XVIe siècle, p. 492.
Barbet. Rapport sur la réunion de la commission des monuments historiques du département de l'Aisne; — An-

Digitized by Google

ciennes maisons de Château-Thierry; — Un landier du XIVe siècle, p. 678.
Barbet de Jouy, nommé membre de la section d'archéologie du Comité, p. 1, 18. — Chargé de poursuivre la rentrée des débris du musée des Petits-Augustins, p. 606.
Barbier de Montault. Description de deux tapisseries historiques de la cathédrale du Mans, p. 28, 311.
—— Inventaire des églises de Jarsé et de Marcé, p. 70.
—— Testament de Gabriel-Olivier de Lubière du Rouchet (1740), p. 596.
—— Les gants pontificaux; — Armorial des papes; — L'archéologie et l'art chrétien à l'Exposition religieuse de Rome en 1870, p. 606.
—— Poids monétaires, p. 607.
—— Observations sur une note de M. E. Muntz relative à la fabrication des tapisseries du XVIIe siècle, p. 617.
Baril (Gédéon). De la manie des faïences, p. 620.
Barillon (Journal de), p. 5, 165, 597.
Barrère (L'abbé). Limites des diocèses d'Agen et de Montauban, p. 634.
Barrois (Ch.). Médaille d'argent, p. 346.
—— Dépôts de cailloux roulés sur les côtes de Bretagne, p. 374, 475.
Barthélemy (A. de), chargé de surveiller la publication du dictionnaire topographique de la Vienne, p. 595.
Barthélemy (Éd. de). Extrait des registres de *Dictum* du greffe de la maréchaussée, etc., établi à Châlons, relatifs à la famille de Berlize, p. 14; texte, p. 227.
—— Étude sur Jean Bodin; — Monographie du prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, p. 39, 73.
—— (Le docteur). Inventaire du château des Baux, p. 607.
Bataulx (Henri). Un denier inédit de Saint-Nazaire d'Autun, p. 673.
Baux (Inventaire du château des), p. 607.
Baye (Joseph de). Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne, p. 415.
Baye (Joseph de). L'art étrusque en Champagne, p. 692. — Cimetière franc à Oyes, p. 693. — Grottes de la vallée du Petit-Morin, p. 696.
Beaucaire. Rétractation par un curé, p. 14, 193. — Statuts des maçons et tailleurs de pierre, p. 14. — Notes extraites d'un cahier des Cordeliers, p. 19.
Baudot (Henri), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 350.
Beaugency (Catalogue des livres composant, au XIVe siècle, la bibliothèque de l'abbaye de Notre-Dame de), p. 595.
Baume-les-Messieurs (Église de). Notice sur une statue, par M. Bernard Prost, p. 124.
Baume-les-Moines (Liste des abbés de l'abbaye de), p. 3.
Beaujeu (Sire de). Fournitures faites pendant son séjour à Blois, p. 2.
Beaune (Liste des titres et délibérations relatifs aux fortifications de); — (Liste des armes des couvents et corporations ouvrières de), p. 2.
—— Règlement relatif au logement des gens de guerre; — Extraits des délibérations relatives aux secours contre les incendies; — Statuts pour les maçons et tailleurs de pierre de cette ville, p. 14, 225.
—— Fac-simile du portrait de Jésus-Christ du retable de l'Hôtel-Dieu, p. 610, 617.
—— (Église de Saint-Baudèle à), p. 709.
Beaune (Henri). Lettre inédite de Nicolas Rapin à Pierre du Puy, p. 593. — Lettre inédite d'Ismaël Boulliau à Gassendi, sur la mort d'Urbain Grandier, p. 594, 604.
Beauport (Texte de marchés pour la chaire de), p. 685.
Beaurepaire (Ch. de). Cahiers des États de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV, t. Ier, p. 9, 48.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de). Les travaux historiques des moines de

Digitized by Google

la congrégation de Saint-Maur sur le Mont-Saint-Michel, p. 484.

Beaurepaire (Eug. de Robillard de). Fragment de mystère du xive siècle; — Manuscrits du docteur Cousin, p. 630.

Bec (Baron du), gouverneur de la Capelle; — Arrêt de sa condamnation, p. 42.

Bécar (L'abbé). La tour du château de Bousies, p. 117.

Beer. Inscriptions romaines recueillies en Algérie, p. 25.

Belleperche (Carrelage découvert sur l'emplacement de l'église de l'abbaye de), p. 24, 617.

Belleuvre (Paul). Une sépulture, p. 70.

Belleval (Marquis de). Projet de publication des chartes et diplômes du Ponthieu, du xie au xvie siècle, p. 595.

Benard. De l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts de la collégiale de Saint-Quentin, p. 72.

Benloew. La civilisation des Pélasges, p. 511.

Benoit (Empreinte d'une médaille de saint), p. 16, 23.

Berchon (Le docteur). Un tumulus chrétien dans le Médoc, p. 445.

Bere (Bains de), p. 619.

Berlize (Famille de). Deux documents communiqués par M. Éd. de Barthélemy, p. 14; texte, p. 227.

Bernard (Auguste). Histoire territoriale du Lyonnais, publiée par extraits dans les *Mémoires de la Diana*, p. 37.

Berruer (Pierre). Notice, par M. Braquehaye, p. 615.

Bertrand. Découverte de monnaies des xiiie et xive siècles, à Saint-Léonard-de-Louplande, p. 20, 607.

Bertrand (Éloge de M.), par M. Travers, p. 33.

Bertrand de Châtauneuf. Fondation d'une chapellenie, p. 190; texte, p. 204.

Besançon (Arc de triomphe de), p. 17.

—— Table des matières des mémoires de la Société d'émulation de), p. 21.

Besançon (Police du collége de l'impériale cité de), p. 37.

Bessin (Essai sur le patois normand du), par M. Joret, p. 503.

Besson (Édouard). Les plagiats de Mirabeau, p. 498.

Beuvray (Fouilles du mont), p. 670.

Béziers. Inscription hébraïque, p. 20, 27; texte, p. 280.

—— Établissement d'une fontaine en 1247, p. 600.

Biais (Émile). Note sur un portrait conservé au musée d'Angoulême, p. 93.

Bibracte. Mémoire sur sa foire, p. 10.

Bigarne. Les liards d'Elbeuf, p. 3, 9, 167.

Bignicour (Comte de), nommé officier d'académie, p. 349.

Bitot. Le stasimètre, p. 473.

Blanc. Notice sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs, p. 75.

Blancard. Un mot sur les fosses mariennes, p. 617.

Blanchard (Émile). Discours sur les travaux scientifiques en 1877, p. 368.

—— Compte rendu des communications faites à la section des sciences à la Sorbonne, p. 458.

Blin (J.-B.). Un mot sur la bataille de Denain, p. 69.

Blois (Château de). Gages des arbalétriers, p. 2.

—— (Comte de). Règlement des indemnités dues à ses sujets, p. 2.

—— Étude sur l'administration de cette ville sous Louis XIV, par M. Dupré, p. 59.

—— Projet d'établissement de manufactures de dentelles et de broderies en 1667. — Legs et dons charitables des comtes de cette ville, p. 596.

Blosseville (De). Dictionnaire topographique de l'Eure, p. 595.

Bodin (Étude sur Jean), par M. Éd. de Barthélemy, p. 39.

Boislisle (De). Observations sur les lectures faites à la Sorbonne, p. 595.

Boitel (L'abbé). Histoire de Ponthion, p. 513.

Digitized by Google

Bolène (De la voie), par M. Vincent Durand, p. 38.
Bologne. Voy. Jean de Bologne.
Boniface (L'abbé). Monolithes dans le département du Nord, p. 117.
Bonnefont et Vivès. Tumulus de Baudement; fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement, p. 616.
Bonnettes (Les Sept-). Exploration du tumulus, par M. Bréan, p. 416.
Bordeaux (De la renaissance des lettres au xvie siècle à), p. 11.
—— (Étude sur les musées de), p. 95.
—— (Société archéologique de), p. 351.
—— (Statues du grand théâtre de). Notice, par M. Braquehaye, p. 615.
Boucher de Molandon. Acquisition de la Salle des thèses à Orléans, p. 20, 22.
—— Ravitaillement d'Orléans par Jeanne d'Arc, ou Études et plan d'une bastille anglaise du xve siècle, retrouvée près d'Orléans, p. 57.
—— Nouveaux documents sur Jeanne d'Arc et sa famille, p. 495.
Bouchet (Guillaume). Étude sur ses *Sérées* (soirées), par M. Liotard, p. 34.
Bouillet. Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme, p. 118.
Bouillevaux (L'abbé). Quelques doutes sur la famille de Jeanne d'Arc, p. 597, 604.
Bouin (Île de). Voy. États généraux.
Boullenot. Lampe autoxyde à air comprimé, contre le grisou, p. 459.
Boulliau (Ismaël). Lettre à Gassendi, sur la mort d'Urbain Grandier, communiquée par M. Beaune, p. 594, 604.
Bourbon. Notice sur le collége de Montauban, p. 10. — Dessins d'un carrelage du xiiie siècle, découvert sur l'emplacement de l'église de l'abbaye de Belleperche, à Cordes (Tarn-et-Garonne), p. 24, 617.
Bourdet (Fernand). Chapelle et cimetière souterrains à Aubeterre, p. 28, 313.
Bourdet (Fernand). Objets antiques à Ferrières (Gâtinais), p. 612.
Bourguignons. Documents sur la surprise de Paris en 1418, p. 15.
Bousies (La tour du château de). Description, par M. l'abbé Bécar, p. 117.
Boutillier (L'abbé). Requête d'un maître ès arts, p. 639.
Braine (Cartulaire de). Voy. Saint-Yved de Braine.
Braquehaye (Charles). Communication archéologique, p. 18.
—— Explication d'objets trouvés dans le lit de l'Adour à Dax, p. 99.
—— Mosaïque romaine découverte à Bordeaux, p. 454.
—— Notice sur Pierre Berruer, sculpteur, et sur les statues du grand théâtre de Bordeaux, p. 615.
Brassart. L'origine du comté de Flandre, d'après des chroniques inédites, p. 488.
Bréan. Exploration du tumulus dit *les Sept-Bonnettes*, p. 416.
Brésil. Sa découverte par les Français, notice par M. Gaffarel, p. 512.
Bretagne (Province de). Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire, p. 11. — (États de). Tableau indiquant la date des convocations, p. 13, 216.
—— (Basse). Chants populaires, p. 6.
Brièle. Chartes des xiie et xiiie siècles relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 602.
Brignoles (Var). Sarcophage et inscription qui se trouvent dans la bibliothèque du petit séminaire, p. 607.
Brivates (Emplacement de), p. 27, 274.
Brun. De l'importance de l'étude des étymologies pour les recherches archéologiques, p. 425.
Brun-Durand, nommé officier d'académie, p. 348.
Büchner. Les derniers critiques de Shakspeare, p. 32.
Bulliot. Mémoire sur la foire de Bibracte, p. 10.

Digitized by Google

Bulliot. Fouilles du mont Beuvray, p. 670. — Colonne, p. 672.
Bulteau (L'abbé). Étude sur les sept arts libéraux au moyen âge, en France, p. 512.
Burgue. Du gaz d'éclairage, p. 460.
Buscon. Surveillance de la haute police, p. 63.
—— Recueil de proverbes en patois montalbanais, p. 634.
Bussy-Rabutin (Lettre inédite de), p. 42.

C

Caen. Annales de la musique en cette ville, par M. Jules Carlez, p. 32.
Caillemer. Antiquités juridiques d'Athènes, p. 33.
—— Un commissaire-priseur à Pompéi, au temps de Néron, p. 509.
Caix de Saint-Aymour (De). Anciennes tombes découvertes dans le cimetière de Mont-l'Évêque, p. 690.
Calonne (De). Notice sur Madeleine de Forceville, p. 653.
Calvados (Dictionnaire topographique du), p. 8, 12.
Cambonie. Une station romaine dans les Landes, découverte par M. le docteur Gaye, p. 96.
Cambrai. Les artistes cambrésiens du IXe au XIXe siècle et de l'École de dessin de cette ville; — Rôle du tiers état, p. 66. — Fêtes célébrées en 1729 et 1781 pour la naissance des Dauphins de France, p. 67. — Charges et revenus de la ville, il y a un siècle, p. 68. — Notice sur les argenteries de la ville, p. 69.
—— (Siége de), p. 513.
Canéto (L'abbé). Monuments lapidaires, p. 22, 23, 245.
Cantal. Carte géologique par M. Rames, p. 464.
Caranda (Sépultures mixtes de), par M. Fleury (Édouard), p. 417.
Carle (L'abbé). Autel roman de Saint-Vincent de Cannois, près Nimes, p. 449.
Carlez (Jules). Annales de la musique dans la ville de Caen, p. 32.
Carnandet. Les manuscrits de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, p. 594.
Carte philologique de la France. Projet de publication, par M. Granier de Cassagnac, p. 5, 161.
Cartier. Notice sur Jean-Jacques Fockedey, p. 642.
Castan (Auguste). *Vesontio*, colonie romaine, p. 435.
Castelnau d'Essenault (De). Vasque antique découverte à Paillet (Gironde), p. 612.
Catherine de Médicis (Trois lettres de), p. 14.
Caudel. Anciennes voies de Senlis, p. 688, 712.
Caverne (E.). Débris de fortifications à Avesnes, p. 118.
Cazalis de Fondouce. Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne qui s'étend dans le département de l'Hérault, p. 610.
Cellier. Les prévôts de Valenciennes, p. 636.
Centena (La) pendant l'ère mérovingienne, par M. Hardouin, p. 499.
Cessac (De). Un puits funéraire du village de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont (Creuse), p. 451.
—— Un ambon du bourg de Salagnac (Creuse), p. 612.
—— Note sur la Pierre levée de la forêt de Guéret, p. 618.
Chabouillet. Rapport sur le recueil de documents monétaires établi par M. de Saulcy, p. 22, 233.
—— Discours sur les travaux archéologiques des Sociétés savantes en 1877, p. 351.
—— Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, p. 404.

Digitized by Google

Chabouillet. Chargé d'exprimer l'opinion de la section d'archéologie sur la tendance à étudier les vestiges des âges préhistoriques, p. 608.

Chagrin (Jean). Ses trois pendaisons, par M. A. de Dion, p. 513.

Châlons. Extrait des registres du greffe de la maréchaussée, p. 14.

Châlons sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Prix de 1,000 francs, p. 346, 356.

Chambon (Cartulaire de l'abbaye de), p. 7, 56.

Champfleury. Proposition à l'égard des monuments céramiques, p. 610, 617.

Champlitte (Comte de). Lettre à l'archiduc Albert (1598), p. 14.

Champvans-lès-Gray (Commune de). Charte de son affranchissement, par Philibert de Vaudry (1450). Communication de M. Jules Finot, p. 596.

Changarnier-Moissonet. Numismatique gauloise, p. 709.

Chanteau (Puits funéraire du village de), par M. de Cessac, p. 451.

Chapelain. Sa correspondance, p. 4, 8, 11.

Charencey (De). Symbolique des points de l'horizon dans l'extrême Orient, p. 33.

Charente-Inférieure (Biographie de la), par MM. de Richemond et Feuilleret, p. 598.

Charles V (Inventaire des meubles et joyaux de), p. 23, 611, 613.

Charmasse (Anatole de), nommé officier d'académie, p. 348.

—— Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, p. 647. — Comptes de la viérie d'Autun de 1433 à 1439, p. 647, 671.

Charollais (Les forêts du) sous les ducs de Bourgogne, p. 649, 669.

Charton. Histoire vosgienne de 1814 à 1848, p. 663.

Chartres (Société archéologique de), p. 352.

Charvet (Léon). Réfectoire de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre de Lyon, p. 90. — Sources sulfureuses des Fumades (Gard), p. 613.

Chassagny (Dr). Des sonneries électriques sur les chemins de fer, p. 473.

Chassemy (Découverte du cimetière de), par M. Piette, p. 427.

Châteaudun (Musée de). Estampage d'une épitaphe, envoyé par la Société dunoise, p. 247.

Châtelleraulx (Le bureau des pauvres de l'hôpital général de), p 482.

—— (Fouilles dans l'ancienne église des Cordeliers de), p. 612.

Châtellier (Paul de). Fouilles dans le département du Finistère: cimetière celtique de Kerveltré, et oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, p. 27, 267.

Chatelliers de Frémur (Fouilles exécutées aux). Notice, par M. Godard-Faultrier, p. 116.

Châtillon-de-Michaille (Passage de Mandrin; — Note sur l'église décanale d'Ardon, à), p. 600.

Chaumont (Les manuscrits de l'église de Saint-Jean-Baptiste de), par M. Carnandet, p. 594.

Chausey (L'archipel de), p. 631.

Chauvet. Analyse des doctrines philosophiques de Galien, p. 32.

Chazaud. Lettres de rémission, p. 29.

Cherbonneau. Vingt et une inscriptions recueillies près de Sétif; — Notices sur un bas-relief trouvé à Tiklat, sur un autel à la discipline militaire, trouvé à Hadjar-er-Roum et sur une mosaïque, p. 19.

—— Inscription romaine trouvée à Ammi-Moussa, p. 605.

—— Une inscription de Cherchell déjà publiée; — Reproduction de la mosaïque découverte dans le *tepidarium* des thermes de la 3e légion *Augusta*, p. 609. — Diverses inscriptions recueil-

Digitized by Google

lies en Algérie; — Rapport sur la création d'une commission diocésaine d'archéologie, p. 614.
Cherchell (Anc. Julia Cæsarea). Notice sur le cimetière chrétien, p. 20.
Chéruel. Notice sur la vie et les mémoires du duc de Saint-Simon, p. 7.
Chevalier (L'abbé C.). Histoire de l'abbaye de Marmoutier par D. Martène, p. 665.
—— (L'abbé Ulysse), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 350.
Chevregny (Aisne). Bas-relief de son église, p. 111.
Chocques (Abbaye de). Son histoire, par M. l'abbé Robert, p. 64.
Choisy-au-Bac. Restauration de la porte de l'église, p. 19.
Cibes-lès-Mello (Église de Saint-Martin à), p. 690.
Clément de Ris (Comte). Les amateurs d'autrefois, p. 21.
Cochet (L'abbé). Notice, par M. Michel Hardy, p. 610.
Coissy-le-Haut (Fouilles de), p. 242.
Collet. Épisodes de la Révolution, p. 633.
Collot. Carte géologique du massif montagneux compris entre la Durance et l'Arc, p. 476.
Colombel, nommé officier d'académie, p. 349.
Colonne. Notice, par M. Bulliot, p. 672.
Combes (François). Ambassade du maréchal de Tessé à Rome, pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'après des documents inédits tirés du dépôt de la guerre, p. 510.
—— Copie de quinze lettres de William Temple à Jean de Witt, p. 597, 604.
Combet. Dessin du chapiteau d'une colonne du chœur de l'église de Saint-Pierre à Uxerche, p. 614.
Comité. Nomination de membres, p. 1.
—— Séances de la section d'histoire des 8 janvier, 7 février et 5 mars 1877, p. 1; des 9 avril, 7 mai et 4 juin 1877, p. 593.
Comité. Séances de la section d'archéologie des 15 janvier, 12 février et 12 mars 1877, p. 16; des 16 avril, 14 mai et 11 juin 1877, p. 605.
—— Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants, p. 515.
—— Projet de création d'une quatrième section, p. 608.
Compiègne (Chaussures antiques trouvées dans la forêt de), par M. de Roucy, p. 449.
Conseils du roi (Pièces relatives à l'organisation des), p. 4, 162.
Coquillion. Appareils pour l'étude des gaz, p. 467.
Corbeny (Prieuré de). Voy. Saint-Marcoul de Corbeny.
Corlay (Yves), p. 679, 685.
Corrections et additions, p. 730.
Correspondants (Liste des) du ministère, p. 524 et 532. — Instructions, p. 544.
—— (Commission pour la révision de la liste des), p. 616.
Cotentin (Bailliage de). Document émanant des trois États, p. 10.
Côtes-du-Nord (Répertoire archéologique du département des), p. 681.
Cotteau. Des Échinides, p. 471.
Couaraze de Laà. Excommunication pour dettes, p. 604.
Coucy (Seigneur de). Voy. Raoul Ier.
Courceuil. Notice, par M. l'abbé Wattier, p. 654, 689.
Coureson. État des monuments antiques de l'Algérie, p. 25.
—— Notes sur le musée de Philippeville et sur les ruines de Lambèse, p. 615.
Courlaoux (Église de), près de Lons-le-Saunier. Tombeau de Guillaume de Vauldrey et de sa femme, Marguerite de Villers-la-Faye, p. 123.
Cournault. Dessins rapportés d'un voyage en Suisse et en Allemagne, p. 454.
Courpierre (M. le maire de). Découverte de monnaies d'or du moyen âge, p. 607.
Cousin (Manuscrits du docteur), p. 630.

Digitized by Google

Coutances (L'Hôtel-Dieu de), par M. Quénault, p. 595.
Coynart (De). Alise, p. 710.
Crampon (L'abbé). Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens vers l'an 1260, p. 656.
Crassus (Campagne de) dans l'Aquitaine, par M. Tartière, p. 594.
Crécy-en-Brie. Une excursion archéologique, p. 677.
Cretey (Louis), peintre, p. 91.
Creuse (Papeteries et imprimeries de la), par M. Louis Duval, p. 493.
Curnier. Étude sur Saint-Évremond, p. 35.

D

Dadine d'Auteserre. Lettres inédites, p. 4.
Damien. Notice sur un ouvrage posthume de Vaugelas et sur l'éditeur de ce livre, p. 505.
Daniel (Jules-Stanislas). Publication du compte de Geoffroy-Faifeu, p. 56.
Daniel (Pierre). Correspondance littéraire entre lui et les érudits de son temps, p. 59.
Daoulas et son abbaye, p. 17.
Darcel (Alfred). Rapport sur le catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes, p. 108.
—— Discours sur les travaux des Sociétés des beaux-arts, p. 399.
Darlet (Octave). Note sur la pierre, le bronze et le fer dans les environs de Clamecy (Nièvre), p. 421.
Darsy. Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie, p. 11.
—— La famine à Amiens; — Étude de l'histoire locale, p. 661.
Daudville. La loi morale, p. 42.
Dauphiné (Campagne de 1692 dans le haut), par M. Albert de Rochas, p. 65.
Davanne. Rapport sur la XIe exposition de la Société française de photographie, p. 16. — Les progrès de la photographie, p. 22.
David. Description d'un refuge, p. 707.
Defer (L'abbé). Abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, p. 30.
Delaporte (Auguste), nommé officier d'académie, p. 349.
Delgove (L'abbé). Poix et ses seigneurs, p. 658.
Delisle (Léopold). Notice sur vingt manuscrits du Vatican, p. 8.
—— propose de publier une bibliographie des Sociétés savantes, p. 602.
Delpech (Adrien). Histoire du soulèvement des Derkaoua de la province d'Oran; — Notice sur une ancienne zaouia située près de Tizi-Ouzou, p. 46.
Denain (Un mot sur la bataille de), par M. J.-B. Blin, p. 69.
Denis. Notice sur Sylla, p. 32.
—— Antériorité probable du banquet de Platon sur celui de Xénophon, p. 500.
Denis-Dumont. Éloge de M. Vastel, p. 33.
Denise (L'abbé). Description de l'église de Saint-Michel d'Entraigues, p. 92.
Depping, nommé officier d'académie, p. 349.
Derkaoua (Histoire du soulèvement des), par M. Adrien Delpech, p. 46.
Descartes. Documents relatifs à sa famille, p. 10.
Deschamps de Pas. Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, des maisons de Bourgogne et d'Autriche, p. 606.
Deschamps du Manoir. Élection de l'Avranchin; — L'archipel de Chausey, p. 631.
Desdevizes du Désert. Fêtes publiques de l'ancienne France, p. 33.
Desjardins (Abel). Maximes d'un homme

Digitized by Google

seul et même village, mais encore que les caractères employés à sa transcription reproduisent distinctement les sons vocaliques et les articulations formant la phonétique propre à ce parler. Il est dès lors absolument nécessaire que tous les textes adressés à l'Académie soient précédés d'un alphabet transcriptif, dans lequel on représentera par autant de signes chaque voyelle et chaque consonne, en ayant soin de noter, pour les premières, la *quantité* (brève ou longue), et pour les secondes, les caractères particuliers d'aspiration ou de gutturalisation.

Par textes patois, l'Académie entend des compositions originales telles que : chansons, rondeaux, noëls, fabliaux, légendes, proverbes et dictons.

Dans le cas où, contre toute attente, quelqu'un de nos collaborateurs ne découvrirait aucun document de cette nature, il pourrait s'appliquer à traduire le plus *patoisement* possible la parabole de l'*Enfant prodigue*, telle qu'elle est rapportée dans l'Évangile selon saint Luc, chap. xv.

RENSEIGNEMENTS GRAMMATICAUX.

Comme les différents idiomes se définissent et se classent beaucoup moins par leur matériel lexique que par leur grammaire, il importe, au plus haut point, de connaître la constitution grammaticale de chacun de nos patois; aussi l'Académie invite-t-elle ses collaborateurs à répondre méthodiquement aux questions qui suivent :

I. Comment distingue-t-on le genre et le nombre dans l'article, le substantif, l'adjectif, les pronoms et les participes?

II. Quels sont les divers pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs et indéfinis?

III. Quelles sont les diverses prépositions que l'on peut placer devant les noms et devant les pronoms?

Donner un exemple pour chacune d'elles.

IV. Comment se conjuguent le verbe *être*, le verbe *avoir*, le verbe actif, le verbe passif, le verbe pronominal ou réfléchi?

V. Conjuguer un verbe actif au temps présent, en lui donnant pour régime les différents pronoms personnels (je te vois, tu me vois, il me voit, etc.).

VI. Énumérer les principaux adverbes de lieu, de temps, d'affirmation, de négation et de comparaison, ainsi que les conjonctions les plus usitées, en donnant des exemples.

VII. Signaler toutes les particularités grammaticales qui paraîtraient absolument étrangères au génie de la langue française.

VOCABULAIRE.

Afin qu'il soit possible d'établir utilement des comparaisons lexiques

Digitized by Google

entre les divers patois de la région, nos collaborateurs sont priés de placer en regard des mots français qui suivent les mots patois dont ils auront constaté l'existence dans le parler d'une seule et même commune, en ayant soin de faire précéder ce vocabulaire d'un alphabet transcriptif dressé comme il a été dit plus haut.

1° Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, printemps, été, automne, hiver, Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint, almanach.

2° Aube, aurore, jour, matin, midi, après-midi, crépuscule, soir, nuit, avant-hier, hier, aujourd'hui, demain, après-demain, semaine, mois, année, heure, demi-heure, quart d'heure.

3° Soleil, lune, pleine lune, premier quartier, dernier quartier, nouvelle lune, étoile, lumière, chaleur, air, vent, vent du nord, vent d'est, vent d'ouest, vent du sud, grand vent, ouragan, grande pluie, petite pluie, pluie, grêle, neige, gelée, glace, frimas, gelée blanche, dégel, rosée, brouillard, orage, éclair, tonnerre, nuages, arc-en-ciel.

4° Homme, femme, vieillard, vieille femme, jeune homme, jeune fille, garçon, fille, petit garçon, petite fille, enfant, père, mère, grand-père, grand'mère, petit-fils, petite-fille, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin, cousine, parrain, marraine, fiançailles, fiancé, mari, épouse, veuf, veuve, célibataire, marié, amant, galant, maîtresse, orphelin, filleul, filleule.

5° Corps, tête, cheveux, visage, front, yeux, nez, oreilles, joues, bouche, langue, dents, barbe, cou, gorge, poitrine, seins, cœur, estomac, ventre, giron, bras, coude, main, doigt, droitier, gaucher, jambe, cuisse, genou, pied.

6° Mal de tête, mal de dents, fièvre, toux, rhume, rougeole, hydropisie, enflure, coliques, mal d'estomac, dyssenterie, évanouissement, coqueluche, chauve, aveugle, borgne, bossu, boiteux, manchot, cagneux, louche, cul-de-jatte, voleur, menteur, ivrogne, débauché, colère, sorcier, ensorcelé, loup-garou.

7° Cheval, jument, poulain, pouliche, étalon, hongre, âne, ânesse, ânon, mulet, mule, bœuf, taureau, vache, veau, génisse, chien, chienne, porc, truie, cochon de lait, poulet, poule, poulette, poussin, coq, canard, cane, caneton, oie, jars, oison, loup, louve, louveteau, renard, sanglier, laie, lapin, lièvre, hase, levraut, chat, chatte, oiseau, oisillon, chat-huant, hibou, buse, coucou, perdrix, perdreau, caille, alouette, loriot, geai, grue, martin-pêcheur, linot, moineau, hirondelle, merle, pie, pigeon, grive, fauvette, bouvreuil, poisson, épinoche, véron, goujon, carpe, perche, brochet, anguille, truite, écrevisse, brême, tanche, couleuvre, lézard, vipère, salamandre, limaçon, escargot, grenouille, crapaud, fourmi, hanneton, papillon, souris, rat.

8° Arbre, feuille, branche, cerisier, sorbier, néflier, noisetier, noyer, pêcher, pommier, poirier, prunier, chêne, hêtre, pin, sapin, bouleau, tilleul, peuplier, frêne, aune, ormeau, saule, charme, buis, vigne, aubépine, houblon.

9° Fleur, rose, violette, pervenche, fruit, fraise, chiendent, serpolet, thym, trèfle, cerfeuil, persil, plantain, mauve, chardon, blé, avoine, foin, regain,

Digitized by Google

pomme de terre, luzerne, betterave, radis, oignon, poireau, échalottes, ail, cerise, nèfle, noisette, noix, pomme, pêche, poire, gland, faîne, prunelle.

10° Maison, porte, fenêtre, escalier, serrure, clef, chambre, poêle, cuisine, banc, table, chaise, lit, plumon, oreiller, rideau, drap, cheminée, âtre, chaudron, broche, pot, gril, cruche, couteau, four, grenier, armoire, cave, toit, jardin, cour, habits, chapeau, bonnet, chemise, sabot, soulier, culotte, robe, jupe, fichu, coiffe.

11° Farine, son, pain, vin, eau, viande, rôti, bouillon, soupe, boudin, saucisse, déjeuner, dîner, goûter, souper, ribotte.

12° Charrue, houe, bêche, pioche, marteau, chariot, ciseaux, aiguille, quenouille, fuseau, rouet, champ, pré, fumier, fouet, harnais.

13° Voir, regarder, ouvrir, fermer, cacher, aller, venir, courir, se lever, se coucher, dormir, manger, boire, allumer, bâtir, brûler, semer, planter, bêcher, labourer, récolter, moissonner, vendanger, sarcler, arroser, gagner, payer, acheter, vendre, donner, prêter, louer, emprunter, rire, pleurer, frapper, casser, courtiser, épouser, aimer, détester, se fâcher, s'amuser, avoir peur, causer, raconter, se moquer, coudre, laver, nettoyer.

L'Académie recommande aux personnes qui rédigeront ce court vocabulaire, d'en écarter soigneusement tous les mots à allure plus ou moins patoise qui ne seraient que des mots français travestis. Là où la forme patoise a été supplantée par la forme française, il faut constater la perte subie par l'idiome populaire, au lieu de chercher à la réparer, ainsi que l'ont fait trop de *patoisants* qui, mus par un zèle irréfléchi, ont sacrifié la qualité à la quantité.

S'il se trouve dans certains patois, en dehors de la liste qui précède, des mots remarquables par leur étrangeté, nos collaborateurs voudront bien les signaler.

L'Académie espère que les personnes qui répondront à son appel épuiseront le programme de l'enquête en recueillant des textes, en fournissant les renseignements grammaticaux demandés et en composant le vocabulaire restreint qui doit servir à établir des comparaisons lexiques. Elle acceptera, néanmoins, avec reconnaissance, tous les travaux partiels qui auront été exécutés suivant les règles tracées ci-dessus, lesquelles peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

I. Exclure systématiquement tous les vocables de provenance française, à allure patoise.

II. Ne jamais mêler ensemble des mots appartenant en propre à des patois parlés dans des localités distinctes.

III. Corriger les textes par l'emploi d'une phonétique précise et par une rigoureuse analyse des procédés grammaticaux.

La publication des travaux sera votée par l'Académie, sur le rapport

Digitized by Google

d'une commission spéciale, composée de MM. le baron de Dumast, *président;* Lucien Adam, *secrétaire;* Leupol, Campaux, Michel, Renauld, Ballon.

Tous les travaux publiés porteront la signature des auteurs.

On est prié d'adresser les manuscrits à M. Ballon, archiviste de l'Académie de Stanislas et bibliothécaire en chef de la ville, à Nancy.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Bureau pour 1878.

MM. Achille Taphanel, *président.*
Belerot et Rudelle, *vice-présidents.*
A. Anquetil, *secrétaire perpétuel.*
Auguste Montalant et Marcel Rodouan, *vice-secrétaires.*
Léon Bongleux, *trésorier.*
Courteville, *bibliothécaire et conservateur des objets d'art.*
Cougny, A. Bigard, Rodouan, Léopold Cerf (membres élus), Belerot, Taphanel, Anquetil (membres de droit), *commission des mémoires.*
Léopold Cerf, Montalant, Mercier, Cougny, Bigard, *commission réglementaire.*

Société nationale havraise d'études diverses. — Bureau pour 1878.

MM. le Dr Maire, *président honoraire.*
Rolland-Banès, adjoint au maire, *président.*
l'abbé Lamurée, chanoine de Narni, *vice-président.*
R. Le Minihy de la Villehervé, *secrétaire général.*
Ed. Lefranc, pharmacien honoraire, *secrétaire des séances.*

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 3, ligne 3 en remontant : *Augy*, lisez *Angy*.

Page 8, ligne 12 : *Comptes des intendants*, lisez *Mémoires des intendants ;* puis supprimez *et des menus plaisirs du roi.*

Page 14, ligne 4 : M. de la Mothe, *lisez* M. de Lamothe.

ligne 14 : après 1712, *ajoutez* communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

ligne 15 : de Champlette, *lisez* de Champlitte.

ligne 16 : *ajoutez* communication de M. Beaune, correspondant, à Aix.

ligne 28 : Beaucaire, *lisez* Beaune.

Page 18, ligne 2 : *ajoutez* 1° Tombeau découvert auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux; 2° Fouilles de Coissy-le-Haut. Dépôt aux archives.

ligne 4 : *ajoutez* 1° Tombe de Fernand Teillo; 2° Inscriptions de l'abbaye de Ferrières; 3° Sept notices sur des communes du département des Ardennes. Dépôt aux archives.

ligne 5 : Leclerc, *lisez* Le Clerc.

ligne 6 : *ajoutez* Notice sur des poteries en terre cuite trouvées dans l'Adour, devant Dax.

Page 21, ligne 24 : Huard, *lisez* Huart.

Page 22, ligne 8 en remontant : (p. 232), *lisez* (p. 233).

Page 23, 1re ligne : Leclerc, *lisez* Le Clerc.

ligne 14 : *ajoutez* sur la découverte faite à Lavaur d'un sarcophage et d'une table d'autel, par M. Grellet-Balguerie, et sur une épitaphe trouvée aux environs d'Hippone et conservée au musée de Châteaudun, estampage adressé par la Société dunoise.

Page 78 : Les deux fragments d'inscription ont été intervertis par suite d'une erreur typographique. Il faut les rétablir ainsi :

MASSILIEN
SIVM

CVRANTEAC
IVL HONORATO
PP·PRAESID·ALP·

DEDICANTE
PRO GAVGEX
MARITIMARVM

Page 210, ligne 16 : VI, *lisez* VII.

Page 250, ligne 8 : la métropole Saint-Sauveur, *lisez* la Madeleine, comme il est dit page 248, ligne 17.

Page 349, ligne 9 : Megnien, *lisez* Mégnin.

Page 543, ligne 4 : *ajoutez* membre non résidant.

ligne 11 : Juliot, *lisez* Julliot.

Page 594, ligne 2 en remontant : Le manuscrit, *lisez* Les manuscrits.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE Vᵉ VOLUME DE LA 6ᵉ SÉRIE.

A

Abbeville. Lettre de Henri III accordant décharge de tailles, etc., p. 7.

Abel. Catalogue de la galerie archéologique de Metz, p. 103.

Agout (Foulcon d'), sénéchal de Provence. Son traité avec le comte Jean d'Armagnac, p. 191; texte, p. 208.

—— (Raymond d'), vicomte de Reillane. Voy. Reillane.

Aigneaux (Biographie des frères Chevalier d'), par M. A. Gasté, p. 32.

Aigues-Mortes (Rapport sur les prisonniers de la tour de Constance à), p. 594.

Aire (Pouillé du diocèse d'), p. 594.

Aisne (Département de l'). Antiquités et monuments, p. 26. — Constitution de la propriété, par M. de la Prairie, p. 61.

Alart (Julien-Bernard), nommé officier d'académie, p. 348.

Albanès. Treize bulles d'Innocent III, p. 7. — Huit chartes provençales, p. 13, 190; texte, p. 195.—Inventaire du trésor de Saint-Maximin, p. 28, 281; texte, p. 289.

Albert (Lettre à l'archiduc), par le comte de Champlitte, p. 14.

Alger (Bombardement d') par Duquesne. Note par M. Octave Teissier, p. 513.

Allemagne (Enseignement secondaire en), par M. Reboul de Neyrol, p. 624.

Allard. Médaille d'or, p. 346.

—— Observatoire du Puy-de-Dôme, p. 377.

Amédée VIII, comte de Savoie. Vente de biens seigneuriaux par Eberhard (1414), p. 9, 169; texte, p. 171.

Amiens (Cathédrale d'). Crucifix de saint Salve, p. 19, 27, 277.

Ammi-Moussa (Inscription romaine trouvée à), p. 605.

Amont (Bailliage d'). Dégâts commis par les troupes suédoises, p. 628.

André de Coutances, par M. Ch. Le Breton, p. 630.

André (L'abbé). Les impôts dans une commune du département de Vaucluse en 1562, p. 7, 596.

—— Médaille trouvée à Robion (Vaucluse), p. 609.

André (Aug.). Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne, p. 11. — Catalogue raisonné du musée d'archéologie, etc., de Rennes, p. 26, 108.

André (Édouard), nommé officier d'académie, p. 349.

Angers. Étude sur ses enceintes, par M. d'Espinay, p. 114.

Angoulême (Musée d'). Note sur un portrait, par M. Émile Biais, p. 93.

Angoulins (Sépultures d'). Mémoire par M. l'abbé Mongis, p. 444.

Angy-en-Beauvaisis. Son histoire, ses priviléges, etc., par M. le comte de Luçay, p. 3, 654.

Digitized by Google

Antibes (Histoire d'), par M. l'abbé Tisserand, p. 594.
Antonin le Pieux (Étude historique sur), par M. Giroux, p. 34.
Aquæ Segetæ (De la station de), par M. Vincent Durand, p. 38.
Argis (J. d'). Les deux Seymour, épisode de l'histoire d'Angleterre, sous le règne d'Édouard VI, p. 510.
Arlod (Ain). Notes extraites des registres paroissiaux; acte de vente de cette baronnie, p. 600.
Armagnac. Voy. Jean d'Armagnac.
Armingaud. Rapport sur sa mission en Italie dans le but de recueillir des documents relatifs à l'histoire de France, p. 126.
Arrêté qui fixe les jours de réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 336.
Arrêté qui règle les récompenses à accorder aux Sociétés savantes et aux savants, p. 336.
Arrêté qui fixe la composition des bureaux pour les séances publiques des délégués à la Sorbonne, p. 337.
Athènes (Antiquités juridiques d'), par M. Caillemer, p. 33.
Attributs de saints ou docteurs, p. 12, 178.
Aubaret (Achat du fief de l'), p. 190, 203.
Aubertin (Charles). Liste des titres et délibérations relatifs aux fortifications de la ville de Beaune; — Liste des armes des couvents et corporations ouvrières de la même ville, p. 2.
—— Règlement relatif au logement des gens de guerre; — Extraits de délibérations sur les secours contre les incendies; — Statuts pour les maçons, tailleurs de pierre, de la ville de Beaune, p. 14, 225. — Note sur la chapelle de Musinens, p. 16.
Aubertin (Charles). Notice sur J. Paillard, chancelier de Bourgogne; — Quelques pages d'histoire pour Châtillon-de-Michaille; — Passage de Mandrin; — Note sur l'église d'Ardon, ancienne paroisse de Châtillon-de-Michaille; — Notes extraites des registres paroissiaux d'Arlod (Ain); — Acte de vente de la baronnie d'Arlod, p. 600.
Aubeterre (Charente). Chapelle et cimetière souterrains, p. 28, 313.
Aubigné (D'). Notes sur une de ses lettres, par M. Marchegay, p. 4.
Aucuy (Cartulaire de l'abbaye d'), p. 3.
—— (Essai historique sur l'abbaye d'), par M. l'abbé Fromentin, p. 4.
Aucoc (Léon). Projet de publication des pièces relatives à l'organisation des Conseils du roi, p. 4, 162.
Auspice (Saint). Sa vie, p. 3.
Autun. Société éduenne. — Prix de 1,000 francs, p. 346, 352.
—— (Bailliages d'). Cahiers des paroisses et communautés pour les États généraux de 1789, p. 647. — État des paroisses et communautés en 1645, p. 649, 672.
—— (Comptes de la viérie d'), p. 647, 671.
Auxiliaris. Colonne milliaire érigée par lui, p. 21, 607, 615.
Auzende (Joseph). Notice biographique, par M. Turrel, p. 513.
Avesnes. Débris de fortifications étudiés par E. Caverne; — Pièces de canon découvertes en 1874 et décrites par M. Auguste Lebeau, p. 118.
Avor-et-Fargis (Seigneurie d'). Documents, p. 15.
Avranchin (Élections de l'), p. 631.
Azaïs (L'abbé). La charité à Nîmes, p. 34.

B

Babeau (Albert). Dominique Florentin, sculpteur florentin du xvie siècle, p. 492.
Barbey. Rapport sur la réunion de la commission des monuments historiques du département de l'Aisne; — An-

Digitized by Google

ciennes maisons de Château-Thierry; — Un landier du XIVe siècle, p. 678.
Barbet de Jouy, nommé membre de la section d'archéologie du Comité, p. 1, 18. — Chargé de poursuivre la rentrée des débris du musée des Petits-Augustins, p. 606.
Barbier de Montault. Description de deux tapisseries historiques de la cathédrale du Mans, p. 28, 311.
—— Inventaire des églises de Jarsé et de Marcé, p. 70.
—— Testament de Gabriel-Olivier de Lubière du Rouchet (1740), p. 596.
—— Les gants pontificaux; — Armorial des papes; — L'archéologie et l'art chrétien à l'Exposition religieuse de Rome en 1870, p. 606.
—— Poids monétaires, p. 607.
—— Observations sur une note de M. E. Muntz relative à la fabrication des tapisseries du XVIIe siècle, p. 617.
Baril (Gédéon). De la manie des faïences, p. 620.
Barillon (Journal de), p. 5, 165, 597.
Barrère (L'abbé). Limites des diocèses d'Agen et de Montauban, p. 634.
Barrois (Ch.). Médaille d'argent, p. 346.
—— Dépôts de cailloux roulés sur les côtes de Bretagne, p. 374, 475.
Barthélemy (A. de), chargé de surveiller la publication du dictionnaire topographique de la Vienne, p. 595.
Barthélemy (Éd. de). Extrait des registres de *Dictum* du greffe de la maréchaussée, etc., établi à Châlons, relatifs à la famille de Berlize, p. 14; texte, p. 227.
—— Étude sur Jean Bodin; — Monographie du prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, p. 39, 73.
—— (Le docteur). Inventaire du château des Baux, p. 607.
Batault (Henri). Un denier inédit de Saint-Nazaire d'Autun, p. 673.
Baux (Inventaire du château des), p. 607.
Baye (Joseph de). Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne, p. 415.
Baye (Joseph de). L'art étrusque en Champagne, p. 692. — Cimetière franc à Oyes, p. 693. — Grottes de la vallée du Petit-Morin, p. 696.
Beaucaire. Rétractation par un curé, p. 14, 193. — Statuts des maçons et tailleurs de pierre, p. 14. — Notes extraites d'un cahier des Cordeliers, p. 19.
Baudot (Henri), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 350.
Beaugency (Catalogue des livres composant, au XIVe siècle, la bibliothèque de l'abbaye de Notre-Dame de), p. 595.
Baume-les-Messieurs (Église de). Notice sur une statue, par M. Bernard Prost, p. 124.
Baume-les-Moines (Liste des abbés de l'abbaye de), p. 3.
Beaujeu (Sire de). Fournitures faites pendant son séjour à Blois, p. 2.
Beaune (Liste des titres et délibérations relatifs aux fortifications de); — (Liste des armes des couvents et corporations ouvrières de), p. 2.
—— Règlement relatif au logement des gens de guerre; — Extraits des délibérations relatives aux secours contre les incendies; — Statuts pour les maçons et tailleurs de pierre de cette ville, p. 14, 225.
—— Fac-simile du portrait de Jésus-Christ du retable de l'Hôtel-Dieu, p. 610, 617.
—— (Église de Saint-Baudèle à), p. 709.
Beaune (Henri). Lettre inédite de Nicolas Rapin à Pierre du Puy, p. 593. — Lettre inédite d'Ismaël Boulliau à Gassendi, sur la mort d'Urbain Grandier, p. 594, 604.
Beauport (Texte de marchés pour la chaire de), p. 685.
Beaurepaire (Ch. de). Cahiers des États de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV, t. Ier, p. 9, 48.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de). Les travaux historiques des moines de

Digitized by Google

la congrégation de Saint-Maur sur le Mont-Saint-Michel, p. 484.
Beaurepaire (Eug. de Robillard de). Fragment de mystère du xive siècle: — Manuscrits du docteur Cousin, p. 630.
Bec (Baron du), gouverneur de la Capelle; — Arrêt de sa condamnation, p. 42.
Bécar (L'abbé). La tour du château de Bousies, p. 117.
Beer. Inscriptions romaines recueillies en Algérie, p. 25.
Belleperche (Carrelage découvert sur l'emplacement de l'église de l'abbaye de), p. 24, 617.
Belleuvre (Paul). Une sépulture, p. 70.
Belleval (Marquis de). Projet de publication des chartes et diplômes du Ponthieu, du xie au xvie siècle, p. 595.
Benard. De l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts de la collégiale de Saint-Quentin, p. 72.
Benloew. La civilisation des Pélasges, p. 511.
Benoit (Empreinte d'une médaille de saint), p. 16, 23.
Berchon (Le docteur). Un tumulus chrétien dans le Médoc, p. 445.
Berk (Bains de), p. 619.
Berlize (Famille de). Deux documents communiqués par M. Éd. de Barthélemy, p. 14; texte, p. 227.
Bernard (Auguste). Histoire territoriale du Lyonnais, publiée par extraits dans les *Mémoires de la Diana*, p. 37.
Berruer (Pierre). Notice, par M. Braquehaye, p. 615.
Bertrand. Découverte de monnaies des xiiie et xive siècles, à Saint-Léonard-de-Louplande, p. 20, 607.
Bertrand (Éloge de M.), par M. Travers, p. 33.
Bertrand de Châteauneuf. Fondation d'une chapellenie, p. 190; texte, p. 204.
Besançon (Arc de triomphe de), p. 17.
—— Table des matières des mémoires de la Société d'émulation de), p. 21.
Besançon (Police du collége de l'impériale cité de), p. 37.
Bessin (Essai sur le patois normand du), par M. Joret, p. 503.
Besson (Édouard). Les plagiats de Mirabeau, p. 498.
Beuvray (Fouilles du mont), p. 670.
Béziers. Inscription hébraique, p. 20, 27; texte, p. 280.
—— Établissement d'une fontaine en 1247, p. 600.
Biais (Émile). Note sur un portrait conservé au musée d'Angoulême, p. 93.
Bibracte. Mémoire sur sa foire, p. 10.
Bigarne. Les liards d'Elbeuf, p. 3, 9, 167.
Bignicour (Comte de), nommé officier d'académie, p. 349.
Bitot. Le stasimètre, p. 473.
Blanc. Notice sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs, p. 75.
Blancard. Un mot sur les fosses mariennes, p. 617.
Blanchard (Émile). Discours sur les travaux scientifiques en 1877, p. 368.
—— Compte rendu des communications faites à la section des sciences à la Sorbonne, p. 458.
Blin (J.-B.). Un mot sur la bataille de Denain, p. 69.
Blois (Château de). Gages des arbalétriers, p. 2.
—— (Comte de). Règlement des indemnités dues à ses sujets, p. 2.
—— Étude sur l'administration de cette ville sous Louis XIV, par M. Dupré, p. 59.
—— Projet d'établissement de manufactures de dentelles et de broderies en 1667. — Legs et dons charitables des comtes de cette ville, p. 596.
Blosseville (De). Dictionnaire topographique de l'Eure, p. 595.
Bodin (Étude sur Jean), par M. Éd. de Barthélemy, p. 39.
Boislisle (De). Observations sur les lectures faites à la Sorbonne, p. 595.
Boitel (L'abbé). Histoire de Ponthion, p. 513.

Digitized by Google

Bolène (De la voie), par M. Vincent Durand, p. 38.
Bologne. Voy. Jean de Bologne.
Boniface (L'abbé). Monolithes dans le département du Nord, p. 117.
Bonnefont et Vivès. Tumulus de Baudement; fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement, p. 616.
Bonnettes (Les Sept-). Exploration du tumulus, par M. Bréan, p. 416.
Bordeaux (De la renaissance des lettres au xvie siècle à), p. 11.
—— (Étude sur les musées de), p. 95.
—— (Société archéologique de), p. 351.
—— (Statues du grand théâtre de). Notice, par M. Braquehaye, p. 615.
Boucher de Molandon. Acquisition de la Salle des thèses à Orléans, p. 20, 22.
—— Ravitaillement d'Orléans par Jeanne d'Arc, ou Études et plan d'une bastille anglaise du xve siècle, retrouvée près d'Orléans, p. 57.
—— Nouveaux documents sur Jeanne d'Arc et sa famille, p. 495.
Bouchet (Guillaume). Étude sur ses *Sérées* (soirées), par M. Liotard, p. 34.
Bouillet. Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme, p. 118.
Bouillevaux (L'abbé). Quelques doutes sur la famille de Jeanne d'Arc, p. 597, 604.
Bouin (Île de). Voy. États généraux.
Boullenot. Lampe autoxyde à air comprimé, contre le grisou, p. 459.
Boulliau (Ismaël). Lettre à Gassendi, sur la mort d'Urbain Grandier, communiquée par M. Beaune, p. 594, 604.
Bourbon. Notice sur le collége de Montauban, p. 10. — Dessins d'un carrelage du xiiie siècle, découvert sur l'emplacement de l'église de l'abbaye de Belleperche, à Cordes (Tarn-et-Garonne), p. 24, 617.
Bourdet (Fernand). Chapelle et cimetière souterrains à Aubeterre, p. 28, 313.
Bourdet (Fernand). Objets antiques à Ferrières (Gâtinais), p. 612.
Bourguignons. Documents sur la surprise de Paris en 1418, p. 15.
Bousies (La tour du château de). Description, par M. l'abbé Bécar, p. 117.
Boutillier (L'abbé). Requête d'un maître ès arts, p. 639.
Braine (Cartulaire de). Voy. Saint-Yved de Braine.
Braquehaye (Charles). Communication archéologique, p. 18.
—— Explication d'objets trouvés dans le lit de l'Adour à Dax, p. 99.
—— Mosaïque romaine découverte à Bordeaux, p. 454.
—— Notice sur Pierre Berruer, sculpteur, et sur les statues du grand théâtre de Bordeaux, p. 615.
Brassart. L'origine du comté de Flandre, d'après des chroniques inédites, p. 488.
Bréan. Exploration du tumulus dit *les Sept-Bonnettes*, p. 416.
Brésil. Sa découverte par les Français, notice par M. Gaffarel, p. 512.
Bretagne (Province de). Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire, p. 11. — (États de). Tableau indiquant la date des convocations, p. 13, 216.
—— (Basse). Chants populaires, p. 6.
Brièle. Chartes des xiie et xiiie siècles relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 602.
Brignoles (Var). Sarcophage et inscription qui se trouvent dans la bibliothèque du petit séminaire, p. 607.
Brivates (Emplacement de), p. 27, 274.
Brun. De l'importance de l'étude des étymologies pour les recherches archéologiques, p. 425.
Brun-Durand, nommé officier d'académie, p. 348.
Büchner. Les derniers critiques de Shakspeare, p. 32.
Billiot. Mémoire sur la foire de Bibracte, p. 10.

Digitized by Google

Bulliot. Fouilles du mont Beuvray, p. 670. — Colonne, p. 672.
Bulteau (L'abbé). Étude sur les sept arts libéraux au moyen âge, en France, p. 512.
Burgue. Du gaz d'éclairage, p. 460.
Buscon. Surveillance de la haute police, p. 63.
—— Recueil de proverbes en patois montalbanais, p. 634.
Bussy-Rabutin (Lettre inédite de), p. 42.

C

Caen. Annales de la musique en cette ville, par M. Jules Carlez, p. 32.
Caillemer. Antiquités juridiques d'Athènes, p. 33.
—— Un commissaire-priseur à Pompéi, au temps de Néron, p. 509.
Caix de Saint-Aymour (De). Anciennes tombes découvertes dans le cimetière de Mont-l'Évêque, p. 690.
Calonne (De). Notice sur Madeleine de Forceville, p. 653.
Calvados (Dictionnaire topographique du), p. 8, 12.
Cambonie. Une station romaine dans les Landes, découverte par M. le docteur Gaye, p. 96.
Cambrai. Les artistes cambrésiens du IXe au XIXe siècle et de l'École de dessin de cette ville; — Rôle du tiers état, p. 66. — Fêtes célébrées en 1729 et 1781 pour la naissance des Dauphins de France, p. 67. — Charges et revenus de la ville, il y a un siècle, p. 68. — Notice sur les argenteries de la ville, p. 69.
—— (Siége de), p. 513.
Canéto (L'abbé). Monuments lapidaires, p. 22, 23, 245.
Cantal. Carte géologique par M. Rames, p. 464.
Caranda (Sépultures mixtes de), par M. Fleury (Édouard), p. 417.
Carle (L'abbé). Autel roman de Saint-Vincent de Cannois, près Nimes, p. 449.
Carlez (Jules). Annales de la musique dans la ville de Caen, p. 32.
Carnandet. Les manuscrits de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, p. 594.
Carte philologique de la France. Projet de publication, par M. Granier de Cassagnac, p. 5, 161.
Cartier. Notice sur Jean-Jacques Fockedey, p. 642.
Castan (Auguste). *Vesontio*, colonie romaine, p. 435.
Castelnau d'Essenault (De). Vasque antique découverte à Paillet (Gironde), p. 612.
Catherine de Médicis (Trois lettres de), p. 14.
Caudel. Anciennes voies de Senlis, p. 688, 712.
Caverne (E.). Débris de fortifications à Avesnes, p. 118.
Cazalis de Fondouce. Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne qui s'étend dans le département de l'Hérault, p. 610.
Cellier. Les prévôts de Valenciennes, p. 636.
Centena (La) pendant l'ère mérovingienne, par M. Hardouin, p. 499.
Cessac (De). Un puits funéraire du village de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont (Creuse), p. 451.
—— Un ambon du bourg de Salagnac (Creuse), p. 612.
—— Note sur la Pierre levée de la forêt de Guéret, p. 618.
Chabouillet. Rapport sur le recueil de documents monétaires établi par M. de Saulcy, p. 22, 233.
—— Discours sur les travaux archéologiques des Sociétés savantes en 1877, p. 351.
—— Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, p. 404.

Digitized by Google

Chabouillet. Chargé d'exprimer l'opinion de la section d'archéologie sur la tendance à étudier les vestiges des âges préhistoriques, p. 608.

Chagrin (Jean). Ses trois pendaisons, par M. A. de Dion, p. 513.

Châlons. Extrait des registres du greffe de la maréchaussée, p. 14.

Châlons sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Prix de 1,000 francs, p. 346, 356.

Chambon (Cartulaire de l'abbaye de), p. 7, 56.

Champfleury. Proposition à l'égard des monuments céramiques, p. 610, 617.

Champlitte (Comte de). Lettre à l'archiduc Albert (1598), p. 14.

Champvans-lès-Gray (Commune de). Charte de son affranchissement, par Philibert de Vaudry (1450). Communication de M. Jules Finot, p. 596.

Changarnier-Moissonet. Numismatique gauloise, p. 709.

Chanteau (Puits funéraire du village de), par M. de Cessac, p. 451.

Chapelain. Sa correspondance, p. 4, 8, 11.

Charencey (De). Symbolique des points de l'horizon dans l'extrême Orient, p. 33.

Charente-Inférieure (Biographie de la), par MM. de Richemond et Feuilleret, p. 598.

Charles V (Inventaire des meubles et joyaux de), p. 23, 611, 613.

Charmasse (Anatole de), nommé officier d'académie, p. 348.

—— Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, p. 647. — Comptes de la viérie d'Autun de 1433 à 1439, p. 647, 671.

Charollais (Les forêts du) sous les ducs de Bourgogne, p. 649, 669.

Charton. Histoire vosgienne de 1814 à 1848, p. 663.

Chartres (Société archéologique de), p. 352.

Charvet (Léon). Réfectoire de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre de Lyon, p. 90. — Sources sulfureuses des Fumades (Gard), p. 613.

Chassagny (Dr). Des sonneries électriques sur les chemins de fer, p. 473.

Chassemy (Découverte du cimetière de), par M. Piette, p. 427.

Châteaudun (Musée de). Estampage d'une épitaphe, envoyé par la Société dunoise, p. 247.

Châtellerault (Le bureau des pauvres de l'hôpital général de), p 482.

—— (Fouilles dans l'ancienne église des Cordeliers de), p. 612.

Châtellier (Paul de). Fouilles dans le département du Finistère: cimetière celtique de Kerveltré, et oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, p. 27, 267.

Chatelliers de Frémur (Fouilles exécutées aux). Notice, par M. Godard-Faultrier, p. 116.

Châtillon-de-Michaille (Passage de Mandrin; — Note sur l'église décanale d'Ardon, à), p. 600.

Chaumont (Les manuscrits de l'église de Saint-Jean-Baptiste de), par M. Carnandet, p. 594.

Chausey (L'archipel de), p. 631.

Chauvet. Analyse des doctrines philosophiques de Galien, p. 32.

Chazaud. Lettres de rémission, p. 29.

Cherbonneau. Vingt et une inscriptions recueillies près de Sétif; — Notices sur un bas-relief trouvé à Tiklat, sur un autel à la discipline militaire, trouvé à Hadjar-er-Roum et sur une mosaïque, p. 19.

—— Inscription romaine trouvée à Ammi-Moussa, p. 605.

—— Une inscription de Cherchell déjà publiée; — Reproduction de la mosaïque découverte dans le *tepidarium* des thermes de la 3e légion *Augusta*, p. 609. — Diverses inscriptions recueil-

Digitized by Google

lies en Algérie; — Rapport sur la création d'une commission diocésaine d'archéologie, p. 614.
Cherchell (Anc. Julia Cæsarea). Notice sur le cimetière chrétien, p. 20.
Chéruel. Notice sur la vie et les mémoires du duc de Saint-Simon, p. 7.
Chevalier (L'abbé C.). Histoire de l'abbaye de Marmoutier par D. Martène, p. 665.
—— (L'abbé Ulysse), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 350.
Chevregny (Aisne). Bas-relief de son église, p. 111.
Chocques (Abbaye de). Son histoire, par M. l'abbé Robert, p. 64.
Choisy-au-Bac. Restauration de la porte de l'église, p. 19.
Cires-lès-Mello (Église de Saint-Martin à), p. 690.
Clément de Ris (Comte). Les amateurs d'autrefois, p. 21.
Cochet (L'abbé). Notice, par M. Michel Hardy, p. 610.
Coissy-le-Haut (Fouilles de), p. 242.
Collet. Épisodes de la Révolution, p. 633.
Collot. Carte géologique du massif montagneux compris entre la Durance et l'Arc, p. 476.
Colombel, nommé officier d'académie, p. 349.
Colonne. Notice, par M. Bulliot, p. 672.
Combes (François). Ambassade du maréchal de Tessé à Rome, pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'après des documents inédits tirés du dépôt de la guerre, p. 510.
—— Copie de quinze lettres de William Temple à Jean de Witt, p. 597, 604.
Combet. Dessin du chapiteau d'une colonne du chœur de l'église de Saint-Pierre à Uxerche, p. 614.
Comité. Nomination de membres, p. 1.
—— Séances de la section d'histoire des 8 janvier, 7 février et 5 mars 1877, p. 1; des 9 avril, 7 mai et 4 juin 1877, p. 593.
Comité. Séances de la section d'archéologie des 15 janvier, 12 février et 12 mars 1877, p. 16; des 16 avril, 14 mai et 11 juin 1877, p. 605.
—— Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants, p. 515.
—— Projet de création d'une quatrième section, p. 608.
Compiègne (Chaussures antiques trouvées dans la forêt de), par M. de Roucy, p. 449.
Conseils du roi (Pièces relatives à l'organisation des), p. 4, 162.
Coquillion. Appareils pour l'étude des gaz, p. 467.
Corbeny (Prieuré de). Voy. Saint-Marcoul de Corbeny.
Corlay (Yves), p. 679, 685.
Corrections et additions, p. 730.
Correspondants (Liste des) du ministère, p. 524 et 532. — Instructions, p. 544.
—— (Commission pour la révision de la liste des), p. 616.
Cotentin (Bailliage de). Document émanant des trois États, p. 10.
Côtes-du-Nord (Répertoire archéologique du département des), p. 681.
Cotteau. Des Échinides, p. 471.
Couaraze de Laà. Excommunication pour dettes, p. 604.
Coucy (Seigneur de). Voy. Raoul Ier.
Courceuil. Notice, par M. l'abbé Waltier, p. 654, 689.
Courson. État des monuments antiques de l'Algérie, p. 25.
—— Notes sur le musée de Philippeville et sur les ruines de Lambèse, p. 615.
Courlaoux (Église de), près de Lons-le-Saunier. Tombeau de Guillaume de Vauldrey et de sa femme, Marguerite de Villers-la-Faye, p. 123.
Cournault. Dessins rapportés d'un voyage en Suisse et en Allemagne, p. 454.
Courpierre (M. le maire de). Découverte de monnaies d'or du moyen âge, p. 607.
Cousin (Manuscrits du docteur), p. 630.

Digitized by Google

Coutances (L'Hôtel-Dieu de), par M. Quénault, p. 595.
Coynart (De). Alise, p. 710.
Crampon (L'abbé). Un sermon prêché dans la cathédrale d'Amiens vers l'an 1260, p. 656.
Crassus (Campagne de) dans l'Aquitaine, par M. Tartière, p. 594.
Crécy-en-Brie. Une excursion archéologique, p. 677.
Cretey (Louis), peintre, p. 91.
Creuse (Papeteries et imprimeries de la), par M. Louis Duval, p. 493.
Curnier. Étude sur Saint-Évremond, p. 35.

D

Dadine d'Auteserre. Lettres inédites, p. 4.
Damien. Notice sur un ouvrage posthume de Vaugelas et sur l'éditeur de ce livre, p. 505.
Daniel (Jules-Stanislas). Publication du compte de Geoffroy-Faifeu, p. 56.
Daniel (Pierre). Correspondance littéraire entre lui et les érudits de son temps, p. 59.
Daoulas et son abbaye, p. 17.
Darcel (Alfred). Rapport sur le catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire de la ville de Rennes, p. 108.
—— Discours sur les travaux des Sociétés des beaux-arts, p. 399.
Darlet (Octave). Note sur la pierre, le bronze et le fer dans les environs de Clamecy (Nièvre), p. 421.
Darsy. Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie, p. 11.
—— La famine à Amiens; — Étude de l'histoire locale, p. 661.
Daudville. La loi morale, p. 42.
Dauphiné (Campagne de 1692 dans le haut), par M. Albert de Rochas, p. 65.
Davanne. Rapport sur la XIe exposition de la Société française de photographie, p. 16. — Les progrès de la photographie, p. 22.
David. Description d'un refuge, p. 707.
Defer (L'abbé). Abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, p. 30.
Delaporte (Auguste), nommé officier d'académie, p. 349.
Delgove (L'abbé). Poix et ses seigneurs, p. 658.
Delisle (Léopold). Notice sur vingt manuscrits du Vatican, p. 8.
—— propose de publier une bibliographie des Sociétés savantes, p. 602.
Delpech (Adrien). Histoire du soulèvement des Derkaoua de la province d'Oran; — Notice sur une ancienne zaouia située près de Tizi-Ouzou, p. 46.
Denain (Un mot sur la bataille de), par M. J.-B. Blin, p. 69.
Denis. Notice sur Sylla, p. 32.
—— Antériorité probable du banquet de Platon sur celui de Xénophon, p. 500.
Denis-Dumont. Éloge de M. Vastel, p. 33.
Denise (L'abbé). Description de l'église de Saint-Michel d'Entraigues, p. 92.
Depping, nommé officier d'académie, p. 349.
Derkaoua (Histoire du soulèvement des), par M. Adrien Delpech, p. 46.
Descartes. Documents relatifs à sa famille, p. 10.
Deschamps de Pas. Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, des maisons de Bourgogne et d'Autriche, p. 606.
Deschamps du Manoir. Élection de l'Avranchin; — L'archipel de Chausey, p. 631.
Desdevizes du Désert. Fêtes publiques de l'ancienne France, p. 33.
Desjardins (Abel). Maximes d'un homme

Digitized by Google

d'État du XVIe siècle (Guichardin), p. 505.

Desmaze. Une lettre inédite de Bussy-Rabutin; — Arrêt de condamnation du baron du Bec, gouverneur de la Capelle, p. 42.

Desnoyers. Rapport sur le projet de publication des chartes des XIIe et XIIIe siècles relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris, par M. Brièle, p. 602.

Dessailly (L'abbé). Authenticité du grand testament de saint Remi, p. 489.

Devals aîné. Écoles publiques à Montauban, du Xe au XVIe siècle, p. 634.

Devoulx. Récit d'un voyage à l'amphithéâtre d'El-Djem, p. 46.

Dezeimeris. Lettres grecques de Scaliger à Imbert; — Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne; — Leçons nouvelles et remarques sur le texte de divers auteurs; — De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle; — Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois; — Recherches sur la recension du texte posthume des *Essais* de Montaigne; — Note sur l'auteur du *Querolus;* — Lettre sur la poésie de Jean Rus; — Remarques et corrections d'Étienne de la Boëtie sur le traité de Plutarque : Ἐρωτικός, p. 11. — Notices sur l'emplacement de la villula d'Ausone, sur celui de l'Ebromagus de Saint-Paulin et sur une inscription du musée de Bordeaux, p. 610.

Dijon. Fouilles de la place Saint-Pierre, p. 25.

Dion (A. de). Les trois pendaisons de Jean Chagrin ou un conflit de juridiction au XVIe siècle, p. 513.

—— Châteaux féodaux des frontières de la Normandie, p. 696.

Ditte. Travaux de chimie; Médaille d'argent, p. 347.

Documents publiés dans ce volume. Voy. à la fin de la table.

Doinel. Mémoires sur la famille de Jeanne d'Arc et sur l'hôtel et la maison possédés par elle et son frère Pierre, p. 59.

Dominique Florentin, sculpteur florentin du XVIe siècle, par M. Albert Babeau, p. 492.

Doubs (Département du). Dictons et locutions proverbiales, p. 6.

Douillet (Le docteur). Notice sur un tumulus de la commune de Plévenon, p. 680.

Doumerc (Paul). Notes de voyage dans la Norwége centrale, 63.

Dourif (Le docteur). Fouilles du Puy-de-Dôme, p. 120.

Drapeyron (Ludovic). Les nouvelles institutions géographiques de la France, p. 487.

Drouyn (Léo). Promenades archéologiques dans le département de la Gironde, p. 101.

—— Nommé officier d'académie, p. 348.

Durosc. Document émanant des trois États du bailliage du Cotentin, p. 10.

Du Buisson-Aubenay. Mémoires sur la Fronde, p. 8.

Ducrocq (Théophile). Mémoire sur un denier inédit à la légende Giamilos, p. 407, 615.

Duhem (Le docteur). Notice sur les demoiselles Fernig, p. 637.

Dulac (J.-B.). Étude sur les ruines de Sainte-Eugénie à Moingt, p. 674.

Dumay (Gabriel). État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, p. 649, 672.

Dupont (Ed.), nommé officier d'académie, p. 349.

Du Prat (Registre du chancelier), p. 5, 165, 597.

Dupré. Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois, etc.; — Quittances des gages des arbalétriers au château de Blois; — Fournitures au jeune sire de Beaujeu, p. 2.

—— Gaston, duc d'Orléans, dans ses rapports avec la municipalité de Blois, p. 9.

Digitized by Google

Dupré. Administration de la ville de Blois sous Louis XIV, p. 59.
—— Projets d'établissement de manufactures de dentelles et de broderies à Blois en 1667; — Legs et dons charitables des comtes de Blois, p. 596.
Dupuis (Ernest). Biographie de Jean Fouquerel, évêque de Senlis, p. 654, 688.
—— Enceinte de Senlis, dite de la Cité, p. 711.
Durand (Paul). Monographie de la cathédrale de Chartres, p. 614.
Durand (Vincent). Voie Bolène et station de *Aquæ Segetæ*, p. 38.
Durieux (A.). Les artistes cambrésiens du IXe au XIXe siècle et de l'École de dessin de Cambrai, p. 66.
—— Fêtes célébrées à Cambrai en 1729 et en 1781 pour la naissance des Dauphins de France, l'un père et l'autre fils de Louis XVI, p. 67.
—— Charges et revenus de la ville de Cambrai il y a un siècle; — Lettres de noblesse accordées à Jean de Bologne, p. 68.
Durieux (A.). Notice sur les argenteries de la ville de Cambrai, p. 69.
—— Le siége de Cambrai par Louis XIV, p. 513.
Dusevel. Crucifix de saint Salve, à Amiens, p. 19, 27, 277.
Dusevel et Pouy. Tombe de Fernand Teillo, p. 18, 244.
Du Sommerard, chargé d'aviser aux mesures propres à sauvegarder les débris provenant des fouilles faites près de Saint-Germain des Prés, p. 611.
—— Acquisition, pour le musée de Cluny de cinq tombeaux de grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, p. 613.
Duval-Jouve. Inflorescence du *Ruscus*, p. 460.
Duval (Louis). Papeteries et imprimeries de la Creuse, p. 493.
—— Testament de Roger le Fort, archevêque de Bourges (1367), p. 594.

E

Eberhard, comte de Wurtemberg. Vente de biens à Amédée VIII, comte de Savoie (1414), p. 9, 169; texte, 171.
Eiglier (Joseph). Du droit de marque ou de représailles à Marseille, p. 504.
Elbenne (Menjor d'). Notice sur la famille Papillon, p. 708.
Elbeuf (Les liards d'), p. 3, 9, 167.
El-Djem (Amphithéâtre d'). Récit d'un voyage, par M. Devoulx, p. 46.
Engel, médaille d'argent, p. 347.
—— Travaux de chimie, p. 375.
Éphémérides (Traduction des) d'un secrétaire officiel à Alger, etc., par M. Ch. Féraud, p. 46.
Ernault (E.). De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, p. 513.
Esmonnot. Documents sur les monuments antiques de Néris, p. 411.
Espinay (D'). Enceintes de la ville d'Angers, p. 114.
Esprit des lois (Explication de l'épigraphe de l'), par M. Travers, p. 33.
—— (L') devant l'assemblée du clergé, la Sorbonne et le tribunal de l'Index, par M. Vian, p. 497.
Esther (Première représentation d'), p. 32.
Estourmel (Pierre d'). Son tombeau dans l'église de Vend'huile, p. 111.
États généraux (Formation des). Lettre de la municipalité de Luçon à celle de Quimper; — Plaintes et doléances dressées par les habitants de l'île de Bouin, p. 48.
Eure (Dictionnaire topographique de l'), par M. de Blosseville, p. 595.
Évreux. De la reconstruction des contreforts de sa cathédrale, p. 26.

Digitized by Google

Évreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure; prix de 1,000 francs, p. 347, 393.

F

Fagnan, nommé officier d'académie, p. 349.
Farine. Étude des monuments du musée Dubois, p. 99.
Faucogney (Héloïse de), p. 629.
Faure. Coup d'œil sur la littérature portugaise, p. 29.
Faure (François), évêque d'Amiens, p. 659.
Fauvel. Mémoires sur les Staphylinides de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Hollande, etc., p. 471.
Fédié (Louis). Résumé de la notice historique sur *Rhodæ*, dans le diocèse d'Alet, p. 513.
Fénelon, directeur de conscience. Étude, par M. Grisy, p. 35
Féraud (Ch.). Les Harar, seigneurs de la tribu des Hanenchas, p. 44. — Traduction des Éphémérides d'un secrétaire officiel à Alger sous la domination turque, p. 46.
Feret (P.-J.). Notice, par M. Michel Hardy, p. 610.
Fernig (Notice sur les demoiselles), p. 637.
Fierville (Ch.). Abrégé de Quintilien et *Draco-Normannicus*, par Étienne de Rouen, moine du Bec, p. 486.
Filhol (E.). Notes sur la composition de quelques eaux minérales du Japon et sur un nouveau procédé pour découvrir de très-faibles quantités d'iode, p. 470.
Finot (J.). La Saône considérée comme frontière naturelle, p. 7, 13.
—— Vente, en 1414, de biens seigneuriaux, par Eberhard, comte de Wurtemberg, à Amédée VIII, comte de Savoie, p. 9, 169; texte, 171.
—— Enlèvement de l'abbé de Luxeuil par des bandits en 1605; — Charte d'affranchissement de la commune de Champvans-lès-Gray, par Philibert de Vaudry, en 1450, p. 596.
Finot (J.). Les franchises municipales du bourg de Taverney (Haute-Saône), p. 600.
—— Procès de sorcellerie, de l'an 1606 à 1636, p. 621. — Le géographe Junior, p. 623. — Une pièce de procédure criminelle en 1493, p. 625. — Dégâts commis par les troupes suédoises au bailliage d'Amont, p. 628. — Héloyse de Joinville, dame de Faucogney, p. 629.
Flammermont. Élections de 1789 à Senlis, p. 655.
—— Étymologie de Senlis; son enceinte, dite la Cité, p. 711.
Flandre (Comté de). Son origine, d'après des chroniques inédites, par M. Brassart, p. 488.
—— (Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de), par M. Deschamps de Pas, p. 606.
Fleury (Paul de). Documents relatifs à la famille de Descartes, p. 9. — Extrait d'une charte du XIIe siècle, p. 14; texte, p. 194.
Fleury (Édouard). Antiquités et monuments du département de l'Aisne, p. 26.
—— Découvertes archéologiques, en 1874-1875, dans le département de l'Aisne, p. 112.
—— Les sépultures mixtes de Caranda et Sablonnière, près Fère-en-Tardenois (Aisne), p. 417.
Florival. Cimetière gallo-romain de Sissonne, p. 110.
Flouest. Les tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine, p. 26.
Fockedey (Jean-Jacques). Notice, par M. J.-J. Cartier, p. 642.
Fontainebleau (Château de). Bibliothèque

Digitized by Google

et bibliothécaires, par M. Lhuillier, p. 479.
Fontanille. Tombeau découvert auprès de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 18, 242.
Fontenay (Harold de), nommé officier d'académie, p. 349.
—— Notice des tableaux, dessins, estampes, etc., du musée de l'hôtel de ville d'Autun, p. 668.
Forceville (Madeleine de), p. 653.
Forestié (Édouard). Les anciennes faïenceries de Montauban, Ardus, Négrepelisse, Auvillar, Bressols, Beaumont, etc., p. 615.
Foucault. Traité sur les Conseils du roi, p. 163.
Fouquerel (Jean), évêque de Senlis. Biographie, par M. Ernest Dupuis, p. 654, 688.
Fourdrignier. Double sépulture de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne), p. 428.
Fournier (Le docteur). Les Allemands à Rambervillers, p. 662.
France (Fêtes publiques de l'ancienne), p. 33.
—— (Documents relatifs à l'histoire de) existant dans les archives de Turin. Rapport de M. Armingaud, p. 126.
Fromentel (Le docteur de). Étude sur les microzoaires ou infusoires, p. 369.
Fromentin (L'abbé). Cartulaire de l'abbaye d'Auchy, p. 3. — Essai historique sur l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy-les-Moines, p. 4.
Fumades (Sources sulfureuses des), p. 613.

G

Gaffarel. Découverte du Brésil par les Français, p. 512.
Galien. Analyse de ses doctrines philosophiques, par M. Chauvet, p. 32.
Gallet. Plaintes et doléances dressées pour les États généraux par les habitants de l'île de Bouin, p. 48.
Gallier (A. de). Histoire des familles les Pagan et les Retourtour, p. 38.
Gardes. Journal de l'abbé Papelard, p. 6.
Garnier (Joseph). Doléances du prévôt des marchands et des échevins de Paris, p. 13. — Documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons, p. 15.
—— Étude sur la *Maison au Singe* et l'hôtel Rolin à Dijon, p. 711.
Gasté (Armand). Biographie des frères Chevalier d'Aigneaux, p. 32.
Gaston, duc d'Orléans, dans ses rapports avec la municipalité de Blois, p. 9.
Gaultier du Mottay. Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, p. 681.
Gauthier (Jules). Notes sur un reliquaire d'argent de l'église de Chaux-lès-Châtillon (Doubs); — sur un sceau de la fabrique de la cathédrale de Metz, trouvé à Oiselay (Haute-Saône); — sur une bulle de plomb conservée au musée de Besançon; — sur neuf sceaux des corporations ouvrières de Montbéliard, p. 609, 616.
Gautier (Léon), nommé membre de la section d'histoire du Comité, p. 1, 6.
Gaye (Le docteur). Découverte d'une station romaine dans les Landes, p. 96.
Geoffroy-Faifeu (Compte de), publié par M. Jules-Stanislas Daniel, p. 56.
Gérard, dit Bracer. Son tombeau dans l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, p. 123.
Gérard Gley. Le relief des Vosges; — Une excursion dans les Vosges, p. 663.

Digitized by Google

Gérin. Église de Saint-Martin à Ciresles-Mello, p. 690.
Gié (Maréchal de). Pièces relatives à son procès, p. 8, 11, 598, 602.
Gilles de Retz. Pièces de son procès, p. 4, 8, 11, 598, 602.
Girardot (Baron de). Communication archéologique, p. 18. — Fouilles à Nantes; — Ancienne mesure trouvée à Pouliguen, p. 25. — Objets antiques trouvés à Triguères (Loiret), p. 613.
Giraut (Note de Guillaume) sur le siége d'Orléans, p. 58.
Giroux. Étude sur Antonin le Pieux, p. 34.
Giry. Analyse d'un recueil de pièces relatives à l'histoire de Saint-Omer, p. 64.
Godard-Faultrier. Fouilles exécutées de 1874 à 1875 aux Chatelliers de Frémur, p. 116. — Note sur une inscription chrétienne, p. 455.
Godefroy. Recherches sur le *cœlusate* de chaux, et nouveau brûleur à gaz, p. 462.
Gomart. Tombeau de Pierre d'Estourmel, p. 111.
Gomer (Comte de). L'histoire au point de vue moral, p. 620.
Gonnard. Médaille d'argent, p. 347.
—— Travaux de minéralogie, p. 374.
Gonzague (Louis de). Fondation d'une rente en faveur de soixante filles pauvres, p. 10.
Gorge-Meillet (Double sépulture de la), par M. Fourdrignier, p. 428.
Gouffier (Guillaume). Pièces relatives à sa famille, communiquées par M. Imbert, p. 14, 223.
Gourdan-Fromentel, nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 350.
Goux. L'hospitalité suisse en 1871, p. 34.
Grand'Eury (Cyrille). Médaille d'or, p. 346. — Flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France, p. 372.
Grandier (Lettre sur la mort d'Urbain), p. 594, 604.
Granier de Cassagnac. Projet de publication d'une carte philologique de la France, p. 5, 161.
Grar. Documents pour servir à l'histoire de l'arrondissement de Valenciennes, p. 635.
Gras (Pierre). Biographie de M. Vachez, p. 39.
Graux (Charles), nommé officier d'académie, p. 349.
Gray (Le coq de la paroisse de), chronique satirique, p. 37.
Grellet-Balguerie. Découverte à Lavaur d'un sarcophage et d'une table d'autel, p. 246.
Grimaud (Acte de vente du château de), p. 190; texte, p. 203.
Grisou. Lampe autoxyde à air comprimé, par M. Boullenot, p. 459.
Grisy. Fénelon, directeur de conscience, p. 35.
Gross (L'abbé). Communication relative à une monnaie et à un descendant de la famille du Lys, p. 265.
Grun de Chiniore (Le). Note archéologique, par le docteur Félix Planat, p. 120.
Guéneau (V.). Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse (Nièvre), p. 639.
—— Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre). Notice historique, p. 601.
Guénée, nommé officier d'académie, p. 349.
—— Travaux d'histoire naturelle, p. 371.
Guichardin. Ses maximes, par M. Abel Desjardins, p. 505.
Guignard, nommé officier d'académie, p. 349.
Guigue. Mémoire sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon au vi^e siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, p. 92.
Guilhermy (De). Son avis sur la monographie de la cathédrale de Char-

Digitized by Google

tres, par M. Paul Durand, p. 613. — Il est proposé pour commissaire, p. 614.

Guilhermy (De). Observation à propos d'un projet de création d'une 4e section du Comité, p. 608.

Guillaume (Vie de saint). Étude historique et littéraire, par M. Ch. Revillout, p. 7.

Guillemin. Un notaire versificateur au xve siècle; — Les Impériaux en Bourgogne; — Vente par Jean de Vienne, p. 14.

Guillouard. Condition des lépreux au moyen âge, p. 30.

Guirondet. Notice sur le cardinal Pierre Textoris, p. 634.

Guitton-Villeberge (De). Le château de Montaigu, canton de Saint-James (Manche), p. 631.

Guyot-Jomard. Étude de géographie celtique, p. 11, 499, 597.

H

Hadjar-er-Roum. Autel à la discipline militaire, p. 19.

Hanenchas (Tribu des). Voy. Harar.

Harar (Les), seigneurs de la tribu des Hanenchas, par M. Ch. Féraud, p. 44.

Hardouin. La *centena* pendant l'ère mérovingienne, p. 499.

Hardy (Michel). L'abbé Cochet et P.-J. Feret, p. 610.

Hayaux du Tilly. Nouvelle lecture de la table de Peutinger en ce qui concerne la route de Rei ou Reji Apollinares à Forum Voconii, ou plus exactement à Forum Julii, p. 448.

Hébert. Observations météorologiques, p. 461.

Hennequin (Frédéric). De la différence qui existe entre la géographie et la topographie, et du rôle réservé à la topographie, p. 487.

Henri IV (Harangue d'un juge du Poitou à), p. 8.

Hesse. Les études historiques, p. 661.

Heudes (L'abbé). Médaille d'argent, p. 347.

—— Recherches sur les mollusques terrestres et fluviatiles de la Chine, p. 371.

Hilaire. Charte en vers de l'an 1121, par M. Marchegay, p. 4.

Hippeau. Dictionnaire topographique du Calvados, p. 8, 12.

—— Discours sur les travaux d'histoire et de philologie des Sociétés savantes en 1877, p. 380.

—— Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire de la Sorbonne, p. 479.

Houdoy (Jules), nommé officier d'académie, p. 348.

—— Deux lettres écrites par les ordres de Jean sans Peur au gouverneur et aux membres de la Chambre des comptes de Lille, p. 596.

Huart. Notes sur l'inscription d'une colonne milliaire érigée par Auxiliaris, p. 21, 607, 615.

Hucher. Note sur la découverte de monnaies à Vallon (Sarthe), p. 267.

—— Statuette antique trouvée dans la commune de Mont-Saint-Jean, p. 707.

I

Imbert (Hugues). Cartulaire de l'abbaye de Chambon, p. 7, 56; — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, p. 7.

—— Pièces relatives à la famille de Guillaume Gouffier, p. 14, 223.

—— Nommé officier d'académie, p. 348.

Imesseselen (Les) de la Kabylie, par M. Robin, p. 43.

Impériaux (Les) en Bourgogne, p. 14.

Innocent III (Treize bulles d'), p. 7.

Intendants (Mémoires des), p. 8.

Digitized by Google

J

Janin (Jules) et les Angevins, par M. Ad. Lachèse, p. 71.
Janson (L'abbé). Étude sur le retable de Colligny, p. 694.
Jarry. Une correspondance littéraire entre Pierre Daniel et les érudits de son temps, p. 59.
Jarsé (Inventaire de l'église de), p. 70.
Jean d'Armagnac. Traité avec le sénéchal de Provence, Foulcon d'Agout, p. 191; texte, 208.
Jean de Bologne. Lettres de noblesse; texte latin publié par M. A. Durieux, p. 68.
Jean de Vienne. Vente, p. 14.
Jean sans Peur. Deux lettres écrites par ses ordres au gouverneur et aux membres de la Chambre des comptes de Lille, p. 596.
Jeanne d'Arc et sa famille (Nouveaux documents sur), p. 495.
—— (Quelques doutes sur la famille de), p. 597, 604.
—— Voy. Orléans.
Jolivot. États généraux de 1576. Recherches sur l'assemblée des habitants de Tonnerre, p. 598.
Jollois. Histoire du siége d'Orléans, p. 57.
Joly (A.). La Fosse du Soucy, p. 7.
Joly (Maurice). Projet de publication des mémoires et papiers d'État du chancelier Du Prat, p. 597.
Joret. Essai sur le patois normand du Bessin, p. 503.
Jourdain. Rapport sur un projet de publication de documents relatifs à l'organisation des Conseils du roi, présenté par M. Aucoc, p. 162.
Joyeuse (Gédéon de). Extrait de son contrat de mariage avec Mlle de Villers de Rousseville, p. 14.
Julia Cæsarea. Voy. Cherchell.
Julliot. Quelques inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon, p. 430.
—— Découverte d'une mosaïque à Sens, p. 612.
Junior (Le géographe), p. 623.

K

Karylie (Les Imessebelen de la). Voy. Imessebelen.
Kerveltré. Cimetière celtique, p. 27, 267.
Kerviler (René). Emplacement de Brivates; — Age de deux épées trouvées dans la baie de Saint-Nazaire, p. 27, 274.
Kerviler (René), nommé officier d'académie, p. 349.

L

Labarte (Charles-Jules), nommé membre de la section d'archéologie du Comité, p. 1, 18.
—— Inventaire des meubles et joyaux de Charles V, p. 611, 613.
La Bigne-Villeneuve (De). Cartulaire de Saint-Georges de Rennes, p. 666.
Laborde (Joseph de), nommé membre de la section d'histoire du Comité, p. 1, 6.
La Boétie (Étienne de). Remarques et corrections sur le traité de Plutarque : Ἐρωτικός, p. 11.
La Bordenie (De). Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, p. 601.
La Boutetière (De). Recherches historiques sur le département de la Vendée, p. 47.

Digitized by Google

Lachèse (Ad.). Jules Janin et les Angevins, p. 71.
Lachèse (Paul). Notice sur Philibert de Nérestan, p. 69.
Lacordaire-Logerot. Fouilles de Coissy-le-Haut, p. 18, 242.
Lacroix. Acte relatif à une association entre musiciens, p. 24.
—— De l'imprimerie à Mâcon, p. 646.
La Felonnière (Philippe de). Son épitaphe, p. 19.
La Ferrière-Percy (Comte de), nommé officier d'académie, p. 348.
Laforêt. Monographie du bâton, p. 645.
Laigle (Orne). Notice sur les vitraux de l'église de Saint-Martin, p. 16, 23, 245.
Laigneville (Oise). Mémoire par M. Louis Thomas, p. 654.
Lalande (Philibert). Monnaie gauloise, p. 607.
Lalanne (L.). Rapport sur un projet de publication d'un registre fait par un domestique du chancelier Du Prat, présenté par M. de Nouvion, p. 165.
Lallier (R.). Le procès de Phormion, p. 513.
Lambèse (Ruines de), p. 615.
La Mennais (De). Documents relatifs à l'anoblissement de sa famille, p. 3.
Lamothe (De). Rétractation par un curé de Beaucaire, p. 14; texte, p. 193.— Notes extraites d'un cahier des Cordeliers de Beaucaire, p. 19. — Document au sujet de la construction d'un oratoire (1157); — Rapport de 1775 sur les prisonniers de la tour de Constance à Aigues-Mortes, p. 594.
Lamotte de Lapeyrouse, par M. Antonin Macé, p. 492.
Landes (Une station romaine dans les), p. 96.
Lanfranc de Panthou. Études de législation comparée, p. 33.
Langue d'oc et langue d'oil. Étude sur leur limite géographique, p. 7.
La Prairie (De). Constitution de la propriété dans le département de l'Aisne, p. 61.
La Rouillière (Chapelle de Notre-Dame-de). Projet de construction, p. 48.
Lascombe. Tablettes du Velay, p. 595.
Lasteyrie (Robert de), nommé membre de la section d'archéologie du Comité, p. 1, 18.
Lastic Saint-Jal (Le vicomte de). Registre des maistres mareschaulx et confrères de la confrairie de Mer Sainct-Eloy, de Saint-Galmier, p. 640.
Laurent (Paul), nommé officier d'académie, p. 349.
Lauwereins (De). *Habeas corpus* de la bourgeoisie de Saint-Omer au xive siècle, p. 490.
Lavaur (Sarcophage et table d'autel découverts à), par M. Grellet-Balguerie, p. 246.
Lebeau (Auguste). Description de pièces de canon découvertes à Avesnes en 1874, p. 118.
—— Formalités usitées au moyen âge pour les changements de sceaux, p. 422.
Leblan. L'église Saint-Remi de Reims, p. 695.
Le Blant (Edm.). Planches des sarcophages chrétiens, p. 618.
Le Breton (Ch.). André de Coutances, p. 630. — Le château de Saint-Jean-le-Thomas, p. 631.
Lebrun d'Albane. Une page de l'histoire de Saint-Cyr, p. 31.
Lecesne (E.). Élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention, p. 653.
Lecocq (Georges). Étude iconographique sur le culte et le pèlerinage à Saint-Quentin, p. 425.
Lecoq. Vie de Marie de Clèves, p. 41.
Législation (Études de) comparée, par M. Lanfranc de Panthou, p. 33.
Le Héricher. Les Scandinaves en Normandie, p. 30.
—— Essai d'interprétation d'un préfixe français, p. 481.
—— Principes de philologie et philologues contemporains, p. 598.

Digitized by Google

Le Mans. Tapisseries historiées de la cathédrale, p. 28, 311.
Lemarié. Des fêtes dans la Charente-Inférieure au xixe siècle, p. 513.
Le Mire (Jules). Fouilles dans les ruines de la villa de Vicourt (Jura), p. 120.
Lemoine (Le docteur). Carte géologique du département de la Marne, p. 458.
Lenoir (Albert). Fouilles récentes opérées dans les environs de l'église de Saint-Germain des Prés, p. 611.
Léprieux (Condition des) au moyen âge, par M. Guillouard, p. 30.
Le Puy. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce; prix de 1,000 francs, p. 347, 387.
Leroy (Gabriel), nommé officier de l'instruction publique, p. 348.
Le Ruistre (Nicolas), évêque d'Arras. Biographie par M. le chanoine Proyard, p. 652.
Lescuyer. Travaux d'ornithologie, p. 459.
Lettre de cachet, p. 3, 13.
Levasseur (Le docteur). Considérations sur la vaccine et la variole, p. 473.
Levot. Daoulas et son abbaye, p. 17.
Lévy (Isaac). L'agriculture chez les anciens Juifs, p. 624.
Lhuillier (Th.). Marchés relatifs à des travaux faits aux fortifications et au château de Melun; — Mandement de Sully relatif au jeu des arbalétriers de Paris, p. 2, 15.
—— La bibliothèque et les bibliothécaires du château de Fontainebleau au temps passé, p. 479.
Limur (Comte de). Un corps tombé des espaces planétaires, p. 472.
Lion (Jules). De certaines voies anciennes du nord de la Gaule, p. 451.
Liotard. Étude sur les *Sérées* (soirées) de Guillaume Bouchet, p. 34.
Littérature portugaise (Coup d'œil sur la), par M. Faure, p. 29.
Lisle de Hérissé (De). Traité sur les Conseils du Roi, p. 163.
Longpérier (Adrien de), nommé membre honoraire du Comité, p. 1, 18.
Longpérier-Grimoard. Une paysannerie au xviiie siècle, p. 655.
Lons-le-Saunier (Église des Cordeliers de). Tombeau de Gérard dit Bracer, p. 123.
Loriquet. Tapisseries de Notre-Dame de Reims, p. 699.
Lory (Léon). Mémoire sur les fouilles de la place Saint-Pierre à Dijon, p. 24.
Lottin de Laval. Pièce relative à une lettre de cachet, p. 3, 13.
—— Procédé de moulage, p. 552.
Louandre. Proposition au sujet des documents relatifs à la marine, au commerce, etc., p. 603.
Louis (Eug.). Géographie historique de la Vendée, p. 47. — Lettre de la municipalité de Luçon à celle de Quimper sur la formation des États généraux en 1789, p. 48.
Loy. Deux chapiteaux de l'abbaye de Prémontré, p. 110.
Lubière du Rouchet (Gabriel-Olivier de). Son testament communiqué par M. Barbier de Montault, p. 596.
Lucas (Charles). De la reconstruction des contre-forts de la cathédrale d'Évreux, p. 26.
Luçay (Le comte de). Angy-en-Beauvaisis, son histoire, ses priviléges, sa prévôté royale, p. 3, 654.
Luçon. Voy. États généraux.
Luguet (H.). Notice sur le traité qui a pour titre : *Processus sive negociandi modi themata sermonum* de Jean de la Rochelle, p. 501.
Luxeuil (Enlèvement de l'abbé de) par des bandits en 1605. Communication de M. Jules Finot, p. 596.
Luzel. Chants populaires de la basse Bretagne, p. 6.
Lyon (Abbaye des dames de Saint-Pierre de). Notice sur son réfectoire, par M. Léon Charvet, p. 90.
—— Mémoire de M. Guigue sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement

Digitized by Google

de l'hôpital fondé par le roi Childebert, etc., p. 92.
Lyon. Société littéraire, archéologique et historique; prix de 1,000 francs, p. 347, 380.
Lyonnais (Histoire territoriale du), par Auguste Bernard. Extraits publiés par la *Diana*, p. 37.
Lys (Famille du). Communication de M. l'abbé Gross, p. 265.

M

Macé (Antonin). Le comte de Plélo et le général Lamotte de la Peyrouse, p. 492.
Mâcon (De l'instruction publique et de l'imprimerie à), p. 646.
Magen (Adolphe), nommé officier de l'instruction publique, p. 348.
Maggiolo. Archives scolaires de la Beauce et du Gâtinais, de 1560 à 1808, p. 485.
Malebranche. De la classification du Rubus, p. 472.
Malinowski. Monographie des bâtiments formant actuellement le lycée de Cahors, p. 606.
Malte-Brun, nommé officier d'académie, p. 349.
Mancel. Notice sur les bains de Berk, p. 619.
Marcé (Inventaire de l'église de), p. 70.
Marchegay. Note sur une lettre de d'Aubigné; — Charte en vers de l'an 1121, composée par Hilaire, disciple d'Abeilard, p. 4.
—— Documents extraits du chartrier de Thouars, p. 48.
—— Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge, p. 601.
Marie-Antoinette. Deux bulletins de sa santé, p. 2.
Marie de Clèves (Vie de), par M. Lecoq, p. 41.
Marie de Valois (Lettres de), p. 48.
Marillac. Traité intitulé : « Des Conseils du Roi, de l'origine et règlements d'iceux », p. 163.
Marmoutier (Histoire de l'abbaye de), p. 665.
Marne (Département de la). Carte géologique, par M. le docteur Lemoine, p. 458.
Marseille. Archives communales, p. 7. — Compliment en vers français aux syndics, p. 13, 179; texte, p. 181.
—— (Saint-Victor de). Liste des écrivains qui ont rédigé les chartes de cette abbaye, p. 198.
—— Du droit de marque ou de représailles en cette ville, p. 504.
Marsy (De). Trois lettres de Catherine de Médicis, p. 14. — Travaux de restauration du porche de l'église de Choisy-au-Bac, p. 19. — Le mobilier d'un gentilhomme noyonnais à la fin du XVIe siècle, p. 22.
—— Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer, p. 594, 657.
—— La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, p. 601.
—— Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, 1276, p. 615.
Martin-Despois. Ses poésies françaises, latines, etc., p. 11.
Marty-Laveaux. Rapport sur un projet de carte philologique de la France, par M. Granier de Cassagnac, p. 161.
Masqueray, nommé officier d'académie, p. 349.
Masson ou Massonger (Origine probable du nom de), par M. Ragon, p. 440.
Mathieu (Henri). Lettre relative à la langue celtique, p. 15.
Matton. Statuts pour les apothicaires de Beauvais, dressés en 1628, p. 601.
Matty de la Tour. Ruines romaines à Membray (Haute-Saône); — Arc de triomphe de Besançon, etc., p. 17.

Digitized by Google

Maud'heux. L'ancienne topographie des Vosges, p. 663.
Maulde (De). Projet de publication des pièces relatives au procès de Gilles de Retz, p. 4, 8, 11, 598, 602. — Procès du maréchal de Gié, p. 8, 11, 598, 602. — Condition des hommes libres dans l'Orléanais, p. 60.
Maurin (Le docteur E.). Causes de la dépopulation de la France, p. 469.
Maury (Alfred). Rapport sur des documents tirés des archives de Belgique et relatifs à l'histoire de France, p. 603.
Mayenne. Épisode des guerres de religion, par M. Ch. Normand, p. 42.
Mégnin, nommé officier d'académie, p. 349.
—— Observations sur les Acariens, p. 370, 475.
Mellet (Le comte de). Trois lettres inédites de Richelieu, p. 3, 183; texte, p. 184.
Melun (Fortifications et château de), p. 2.
Membrat (Haute-Saône). Ruines romaines, p. 17.
Mennesson. Vocables des localités de l'arrondissement de Vervins, p. 646.
Merci-Dieu (La). Cartulaire de cette abbaye, p. 13.
Metz (Catalogue de la galerie archéologique de), p. 23, 103.
Michaux. État des revenus de l'évêché de Soissons, p. 61.
—— De la forêt de Retz, p. 632.
Milpaut. De l'instruction publique à Mâcon, p. 646.
Millescamp. Monuments mégalithiques de Thimécourt, 712.
Millet (Le docteur). Découverte d'un cimetière mérovingien à Nanteuil-le-Haudouin, p. 713.
Mimault (François). Sa vie et ses œuvres. p. 16, 23, 248.
Mirabeau (Les plagiats de), p. 498.
Mireur. Documents et notice sur la vie et les œuvres du peintre Mimault, p. 16, 23, 248.
Moirgt (Ruines de Sainte-Eugénie à), p. 674.
Molard (Francis), nommé officier d'académie, p. 348.
Mondragon (Maison de), p. 191, 206.
Mongis (L'abbé). Mémoire sur les sépultures d'Angoulins, près la Rochelle, découvertes en 1875 et 1876, p. 444.
Montaiglon (De). Débris du musée des Petits-Augustins, p. 17. — Rapport sur un ouvrage de MM. Louis Bonnefont et de Vivés, p. 616.
Montaigne. Recherches sur l'auteur de ses épitaphes; — sur la recension du texte posthume des *Essais*, p. 11.
Montaigu (Le château de), p. 631.
Montauban (Notice historique sur le collége de), p. 10.
Montégut (De). Le cahier des doléances dressé en 1611 par les trois États du Périgord, p. 600.
Monteil (Sylvain). Théorie nouvelle du vol, p. 465.
Montesquieu. Voy. Esprit des lois.
Montessus (De). Espèces d'oiseaux du département de Saône-et-Loire, p. 465.
Montreuil-sur-Mer. Un ancien inventaire des titres de), p. 594, 657.
Mont-Saint-Jean (Statuette antique trouvée à), p. 707.
Mont-Saint-Michel (Les travaux historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur sur le), p. 484.
Morand (François). Lettres d'Augustin Thierry, p. 594.
Morbihan. Recherches historiques, par M. Rosenzweig, p. 7.
Morel. Note sur une hache et une idole antiques, p. 429, 605.
Morel (L'abbé). La couronne des œnochoés, p. 693.
Moulage (Procédé de), par M. Lottin de Laval, p. 552.
Moulin. Une excursion archéologique à Crécy-en-Brie, p. 676.
Moullard (Mathieu), évêque d'Arras. Notice par M. le chanoine Robitaille, p. 651.

Digitized by Google

Mousselots, près Châtillon-sur-Seine (Les tumulus des), p. 26.
Moutié (Auguste), nommé officier de l'instruction publique, p. 348.
Musinens, près Châtillon-de-Michaille. Note sur sa chapelle, p. 16.
Musset (G.). Le présidial de la Rochelle, p. 513.

N

Nantes. Fouilles, p. 25.
Nanteuil-le-Haudouin (Cimetière mérovingien à), p. 713.
Nérestan (Philibert de). Notice par M. Paul Lachèse, p. 69.
Néris (Monuments antiques de), par M. Esmonnot, p. 411.
Nerviéu (Notice sur la destruction du château de), p. 601.
Nicaise (Auguste). L'époque du renne dans la région de l'est de la France, etc., p. 25.
—— Silex associés au fer dans les sépultures de Sablonnière, près Fère-en-Tardenois (Aisne), p. 420. — La station de Saint-Martin-sur-le-Pré, près Châlons-sur-Marne. Commencement de la pierre polie, p. 430.
—— Puits funéraires de Tours-sur-Marne, p. 695.
Nimes (La charité à), par M. l'abbé Azaïs, p. 34.
Normand (Ch.). Épisode des guerres de religion à Mayenne, p. 42.
Normandie (Cahiers des États de), p. 48.
Norwége. Notes de voyage, par M. Paul Doumerc, p. 63.
Nouvion (De). Projet de publication d'un registre de Barillon, domestique du chancelier Du Prat, p. 5, 165.
Nozor. Documents relatifs à l'histoire de Sedan; — Fondation d'une rente par Louis de Gonzague, p. 10. — Sept notices sur des communes du département des Ardennes, p. 18, 243.
Nusbaumer. Une question de philologie, p. 512.
Nyverd (Pierre) de Conliége. Son tombeau dans la chapelle de Saint-Étienne-de-Coldres, p. 123.

O

Origny-en-Thiérache (Pierre tumulaire découverte à), p. 101.
Orléanais (Condition des hommes libres dans l'). Documents recueillis par M. René de Maulde, p. 60.
Orléans. Salle des thèses, p. 21.
—— (Mémoire de M. Boucher de Molandon sur le ravitaillement d') par Jeanne d'Arc, p. 57.
Orléans. (Histoire du siége d'), par M. Jollois, p. 57.
—— Note de Guillaume Giraut, p. 58.
—— Mémoires de M. Doinel sur la famille de Jeanne d'Arc et sur l'hôtel et la maison possédés par elle et son frère Pierre, p. 59.
Oyes (Cimetière franc à), p. 693.

P

Pagan (Les). Famille du Forez, par M. de Gallier, p. 38.
Paillard (Charles). Projet de publication de dépêches de quatre ambassadeurs de Charles-Quint en France, p. 10.
—— Documents tirés des archives générales de Belgique et relatifs à l'histoire de France pendant le XVIe siècle, p. 603.
Paillard (Notice sur J.), par M. Ch. Aubertin, p. 600.
Palustre. Cathédrale de Châlons, p. 694.

Digitized by Google

Palustre. Explication des bas-reliefs supérieurs de l'hôtel de Bourgtheroulde, p. 696.
Papelard (L'abbé). Son journal, p. 6.
Papillon (Notice sur la famille), p. 708.
Paris. Arbalétriers, p. 2, 15.
—— Doléances du prévôt des marchands et des échevins, p. 13.
—— Documents relatifs à la surprise de la ville par les Bourguignons, p. 15.
—— Chartes relatives à l'Hôtel-Dieu, p. 602.
Parlement (Deux arrêts du), expliqués par M. de Salies, p. 60.
Pélasges (La civilisation des), par M. Benlœw, p. 511.
Pérez. De la nature et de l'origine des cellules dites vitellogènes de l'ovaire des insectes, p. 464.
Périgord. Doléances des trois États en 1611, p. 600.
Périgueux (Société archéologique de), p. 352.
Perry (Journal de Jean), p. 594.
Petite-Synthe (Commune de). Notice historique, p. 643.
Petits-Augustins (Débris du musée des), p. 17, 606.
Peutinger (Table de). Nouvelle lecture en ce qui concerne la route de Rei ou Reji Apollinaris à Forum Voconii ou Forum Julii, p. 448.
Philippeville (Musée de), p. 615.
Photographie (De la), p. 16, 22.
Picard (Étienne). Les forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne (1390-1478), p. 649, 669.
Picardie. Répertoire et appendice de ses histoires locales, p. 11.
Piche. Observations météorologiques faites à Pau, p. 468.
Pietra-Santa (Le docteur de). De l'Eucalyptus au point de vue de l'hygiène en Algérie, p. 468.
Piette. Pierre tumulaire de Raoul Ier, seigneur de Coucy, découverte à Origny-en-Thiérache, p. 101.
Piette. Médaille d'argent, p. 347.
—— Travaux de géologie, p. 374.
—— Découvertes du cimetière de Chassemy (Aisne), p. 427. — Histoire du régiment de Vervins, p. 633.
Piganneau. Études sur les stalles de Saint-Émilion; — sur l'église de Saint-Étienne-de-Lisse, p. 101.
Piré (Déal de la paroisse de), p. 24.
Planat (Félix). Note sur le Grun de Chiniore, p. 120.
Planchon. Des relations de la végétation avec le sol, p. 463.
Plélo (Le comte de), par M. Antonin Macé, p. 492.
Plévenon (Tumulus de), p. 680.
Pleyben-Christ et Saint-Thégonnec (Finistère), p. 457.
Poix et ses seigneurs, p. 658.
Police (Surveillance de la haute), p. 63.
Pompéi. Un commissaire-priseur, au temps de Néron, p. 509.
Pontchartrain (Lettre de), p. 600.
Pont-de-Barret (Inscription découverte à), p. 614.
Ponthieu (Chartes et diplômes du). Projet de publication, par M. le marquis de Belleval, p. 595.
Ponthion (Histoire de), p. 513.
Poquet (L'abbé). Inscriptions, p. 19.
Pouliguen (Loire-Inférieure). Ancienne mesure, p. 25.
Pousset. Régime pluvial dans le département de la Vienne, p. 463.
Pouy. Ordonnance du comte de Saint-Pol concernant le costume des échevins, p. 14, 221. — Empreinte d'une médaille de saint Benoît, p. 16, 23, 261. — Épitaphe du général Fernand Teillo, p. 24, 244.
—— Lettre de Pontchartrain, p. 600.
—— Dessin d'une figure en terre cuite trouvée près d'Amiens, p. 609.
—— Note sur des puits funéraires situés près d'Abbeville, p. 614.
—— Histoire de François Faure, 77e évêque d'Amiens, p. 659.
Prarond. Lettre de Henri III accordant

Digitized by Google

à la ville d'Abbeville décharge de tailles, etc., p. 7.
Prat (Le chancelier Du). Voy. Du Prat.
Prat. Un nouveau métal, p. 473.
Prémontré (Cartulaire de), p. 62.
—— (Abbaye de). Étude sur deux chapiteaux, par M. Loy, p. 110.
Prioux. Cartulaire de Saint-Yved de Braine, p. 62.
Prost (Bernard). Liste des abbés de l'abbaye de Baume-les-Moines (Jura), p. 3.
—— Trois dalles funéraires franc-comtoises, p. 123. — Notice sur une statue de l'église de Baume-les-Messieurs, avec extraits d'un inventaire de l'abbaye de Baume de 1654, p. 124.
Proyard. Biographie de Nicolas Le Ruistre, évêque d'Arras, p. 652.
Prudhon (L'abbé). Église de Saint-Baudèle, à Beaune, p. 709.
Puy-de-Dôme (Département du). Description archéologique de ses monuments celtiques, romains et du moyen âge, par M. Bouillet, p. 118.
—— (Fouilles du). Notice par M. le docteur Dourif, p. 120.
Puyraimond. Embouchure de la Somme, p. 620.

Q

Quantin. Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans les pays du département de l'Yonne avant 1790, p. 10.
—— Charte en français de Thibaud, roi de Navarre (1247), p. 594.
—— Lettres adressées au baron de Saint-Vidal, gouverneur du Gévaudan (1562-1589), p. 596.
Quénault. Envahissement de la mer en Normandie et en Bretagne, p. 475.
—— L'Hôtel-Dieu de Coutances, p. 595.
—— Photographies d'un buste antique de bronze conservé au musée de Saint-Lô, p. 447.
Querolus (Note sur l'auteur du), p. 11.
Quesnet (Ed.). Documents relatifs à l'anoblissement de la famille de l'abbé de La Mennais, p. 3. — Tableau indiquant la date des convocations des États de Bretagne, p. 13, 217. — Déal de la paroisse de Piré, p. 24.
—— Nommé officier de l'instruction publique, p. 348.
Queux de Saint-Hilaire. La tour de Babel, p. 645.
Quicherat (J.). Note à propos de la manufacture de Sèvres, p. 617.
Quimper. Voy. États généraux.

R

Ragon. Origine probable du nom de Masson ou Massonger, porté aujourd'hui par l'ancienne ville de Tarnadæ, station itinéraire de la voie romaine de Milan à Mayence par les Alpes Pennines, p. 440.
Rais (Procès criminel de Gilles de). Voy. Gilles.
Ramé (Alfred), nommé officier de l'instruction publique, p. 348.
Ramé (Alfred), nommé membre honoraire du Comité, p. 593, 605. — Observations sur les fouilles faites près de Saint-Germain des Prés, p. 611.
Rames. Carte géologique du Cantal, p. 464.
Raoul Ier, seigneur de Coucy. Note sur son tombeau découvert à Origny-en-Thiérache, par M. Piette, p. 101.
Rapin (Nicolas). Lettre à Pierre du

Digitized by Google

Puy, communiquée par M. Beaune, p. 593.

Rapports sur les Communications manuscrites :

Arbois de Jubainville (D'), p. 15.
Barthélemy (A. de), p. 5, 14.
Bellaguet, p. 5, 596.
Bertrand (Alex.), p. 27, 267, 274.
Boislisle (De), p. 596.
Chabouillet, p. 261, 265, 267, 607.
Chéruel, p. 13, 183, 604.
Darcel (Alfred), p. 23, 26, 27, 245, 281, 311, 607, 617.
Desnoyers, p. 9, 12, 13, 167, 169, 178, 179.
Douët d'Arcq, p. 27, 279, 616.
Du Sommerard, p. 613.
Guilhermy (De), p. 18, 243, 608.
Hippeau, p. 13, 216.
Jourdain, p. 162.
Labarte (Jules), p. 27, 277.
Lalanne (Ludovic), p. 14, 165.
Le Blant (Edm.), p. 23, 245, 607.
Le Clerc, p. 18.
Lenoir (Albert), p. 18, 28, 242, 243, 313.
Luçay (Le comte de), p. 5, 14, 221.
Marty-Laveaux, p. 161.
Maury (Alfred), p. 13.
Meyer (Paul), p. 13, 161, 190.
Mofras (De), p. 604.
Montaiglon (De), p. 23, 248.
Picot (Georges), p. 9.
Quicherat (J.), p. 612, 613, 617.
Renier (Léon), p. 27.
Robert (Charles), p. 23, 607, 617.
Tardif (J.), p. 13.
Théry, p. 5.
Vuitry, p. 596.
Wey (Francis), p. 161, 596.
Zotenberg, p. 27.

Rapports sur les Publications des Sociétés savantes :

Barthélemy (A. de), p. 5, 37, 603, 665, 666.
Barthélemy (Éd. de), p. 17, 26, 72, 110, 114, 612, 688, 692, 699, 707, 711.
Bellaguet, p. 5, 12, 66, 69, 599, 603, 635, 647.
Bertrand (Alex.), p. 607, 668.
Bertrand (Gustave), p. 612, 676.
Boislisle (De), p. 599, 638.
Clément de Ris (Comte), p. 22, 90, 92.
Darcel (Alfred), p. 26, 108.
Desjardins (G.), p. 599, 645, 646.
Desnoyers, p. 603, 655.
Hippeau, p. 12, 54, 599, 639.
Jourdain, p. 603, 651, 653.
Lasteyrie (Robert de), p. 26, 117, 612, 674.
Le Clerc, p. 23, 95, 101.
Levasseur, p. 603, 662.
Luçay (Le comte de), p. 5, 39.
Martin (Henri), p. 26, 118, 616, 709, 710.
Marty-Laveaux, p. 599, 642.
Mas Latrie (De), p. 9, 43.
Mofras (De), p. 12, 57, 61, 599, 632, 634.
Montaiglon (De), p. 27, 120.
Picot (Georges), p. 9, 48.
Quicherat (J.), p. 611, 698.
Ramé (Alfred), p. 612, 679.
Robert (Charles), p. 17, 75, 103.
Tardif (J.), p. 9, 47, 599, 629.
Théry, p. 5, 12, 29, 30, 31, 34, 36, 63, 64, 65.
Wey (Francis), p. 599, 619, 621, 625.

Raulin. Médaille d'or, p. 346.
—— Travaux de météorologie, p. 376, 469.

Reboul de Neyrol. L'enseignement secondaire en Allemagne, p. 624.

Rédet. Dictionnaire topographique de la Vienne, p. 595.

Reillane (Le vicomte de), Raymond d'Agout. Son traité avec le vicomte de Turenne, p. 191; texte, p. 210.

Reims (Tapisseries de Notre-Dame de), p. 699.

Digitized by Google

Reims (L'église Saint-Remi de), p. 695.
Remi (Saint). Authenticité de son grand testament, p. 489.
Rémission (Lettres de), p. 29.
René (Ordonnances du roi) contre les blasphémateurs, les joueurs, etc., p. 192; texte, p. 213.
Renier (Léon) préside la séance d'ouverture de la 15e réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 335.
Rennes. Catalogue raisonné du musée d'archéologie, etc., p. 26.
—— Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 351.
Retz (Gilles de). Voy. Gilles.
Retourtour (Les). Famille du Forez, par M. de Gallier, p. 38.
Revillout (Ch.). Étude historique et littéraire sur l'ouvrage latin intitulé : *Vie de saint Guillaume*, p. 7.
Rey-Lescure. Carte du Quercy, p. 463.
Richard (Alfred). Mémoire de l'élection de Saint-Maixent, p. 54.
Richard (L'abbé). Recueil de dictons et locutions proverbiales du département du Doubs, p. 6, 597.
—— Note sur les attributs de différents saints ou docteurs de l'Église, p. 12, 178.
Richelieu. Trois lettres inédites adressées à Claude Bouthillier, p. 3, 13, 183; texte, p. 184.
Richemond (De). Instruction morale d'un père à son fils, etc., par Sylvestre du Four, p. 11.
—— Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de la Rochelle, p. 594.
Richemond (De) et Feuillebet. Biographie de la Charente-Inférieure, p. 598.
Rimaud (Le docteur). Excursions foréziennes, p. 641.
Riou. Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec (Finistère), p. 457.
Robert (Charles). Rapport sur le catalogue de la galerie archéologique de Metz, p. 103.
Robert (L'abbé). Histoire de l'abbaye de Chocques, p. 64.
Robert le Fort (Sépulture de), p. 70.
Robin. Les Imessebelen de la Kabylie, p. 43.
Robion (Vaucluse). Médaille antique trouvée dans cette commune, p. 609.
Robitaille. Notice sur Mathieu Moullard, évêque d'Arras, p. 651.
Rochas (Albert de). Campagne de 1692 dans le haut Dauphiné, p. 65.
Roger. L'art dans l'industrie, p. 619.
Roger le Fort, archevêque de Bourges. Son testament communiqué par M. L. Duval, p. 594.
Rogier (Guillem), vicomte de Turenne. Voy. Turenne.
Rohan (Anne de). Lettre sur la déroute de Soubise, p. 48.
—— (Procès criminel de Pierre de), p. 598, 602.
Roschach, nommé officier d'académie, p. 348.
Rosemont (Arthur de). Récit du voyage de Montaigne en Suisse, etc., p. 639.
Rosenzweig. Recherches historiques dans les archives du Morbihan, p. 7.
Roubet. Épigraphie historiale du canton de la Guerche, p. 639.
Roucy (De). Chaussures antiques trouvées dans la forêt de Compiègne, lieu dit le Mont-Berny, p. 449.
Rousseau, nommé officier d'académie, p. 349.
Rouville (Paul de). Médaille d'or, p. 346.
—— Carte géologique du département de l'Hérault, p. 374.
Rus (Lettre sur la poésie de Jean), par M. Dezeimeris, p. 11.

Digitized by Google

S

Sablonnière, près Fère-en-Tardenois (Sépulture de), p. 417, 420.
Saige. Projet de publication des mémoires de la Fronde, par du Buisson-Aubenay, p. 8.
Sailly (Le colonel de). Usage des hipposandales, p. 693.
Saint-Cyr (Une page de l'histoire de), p. 31.
Saint-Émilion (Stalles de), p. 101.
Saint-Étienne-de-Coldres, près de Lons-le-Saunier. Tombeau de Pierre Nyverd de Conliége, p. 123.
Saint-Étienne-de-Lisse (Église de), p. 101.
Saint-Évremond (Étude sur), p. 35.
Saint-Genis (De). Harangue d'un juge du Poitou à Henri IV, p. 8.
—— Cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu, p. 13.
—— La charité légale au xviie siècle. — Le bureau des pauvres de l'hôpital général de Châtellerault (1683-1730), p. 482.
—— Fouilles exécutées dans le chœur de l'ancienne église des Cordeliers de Châtellerault, p. 612.
Saint-Germain des Prés (Fouilles récentes faites près de), p. 611.
Saint-Jean-le-Thomas (Le château de), p. 631.
Saint-Jean-Trolimon. Oppidum de Tronoën, p. 27, 267.
Saint-Laon de Thouars (Abbaye de). Cartulaire, p. 7.
Saint-Léonard-de-Louplande. Monnaies, p. 20.
Saint-Maixent (Élection de). Mémoire publié par M. Richard (Alfred), p. 54.
Saint-Marcoul de Corbeny (Monographie du prieuré de), p. 39, 73.
Saint-Martin (Église de). Voy. Laigle.
Saint-Martin-ès-Aires (Abbaye de). Son histoire, par M. l'abbé Defer, p. 30.
Saint-Martin-sur-le-Pré (Station de), p. 430.
Saint-Maximin. Inventaire de son trésor, p. 28.
Saint-Michel d'Entraigues (Église de). Sa description, par M. l'abbé Denise, p. 92.
Saint-Nazaire (Deux épées de bronze trouvées dans la baie de), par M. René Kerviler, p. 274.
Saint-Nazaire d'Autun (Un denier inédit de), p. 673.
Saint-Omer. Recueil de pièces historiques, analysé par M. Giry; — Mœurs et institutions de cette ville, par M. Lauwereyns, p. 64.
—— *Habeas corpus* de la bourgeoisie au xive siècle, p. 490.
Saint-Paul (Anthyme). Le cas de la cathédrale d'Évreux, p. 697.
Saint-Paul-Trois-Châteaux (Tombeau découvert près de), p. 18, 242.
Saint-Pol (Comte de). Ordonnance concernant le costume des échevins, p. 14, 221.
Saint-Quentin (Collégiale de). Inclinaison des piliers du chœur et des transepts, p. 72.
—— (Culte et pèlerinage à), p. 425.
Saint-Simon. Notice sur sa vie et ses mémoires, p. 7.
Saint-Victor de Marseille. Voy. Marseille.
Saint-Vidal (Lettres adressées au baron de), p. 596.
Saint-Vincent de Cannois, près Nimes (Autel roman de), p. 449.
Saint-Yved de Braine (Cartulaire de), p. 62.
Salagnac (Un ambon de), p. 612.
Salies (De). Deux arrêts du parlement, p. 60.
Salle-Lezardière (Mlle de), p. 48.
Salve (Crucifix de saint), à Amiens, p. 19, 27, 277.

Digitized by Google

Sansas. Quelques visites aux musées de Bordeaux, p. 95.
Saône-et-Loire (Espèces d'oiseaux du département de), p. 465.
Saône (La) considérée comme frontière naturelle, p. 7, 13.
Saulcy (De). Recueil de documents monétaires, p. 22, 233.
Sauvage (L'abbé). Ordres du Roy concernant la marine de Levant et de Ponant, etc., p. 13.
Scaliger. Lettres grecques à Imbert, p. 11.
Scandinaves (Les) en Normandie, p. 30.
Sceaux (Formalités usitées au moyen âge pour les changements de), p. 422.
Sedan. Documents relatifs à son histoire, p. 10.
Sède (De). Étude sur les droits d'aubaine, p. 653.
Seine-Inférieure (Département de la). Carte préhistorique, p. 406.
Senlis. Comité archéologique; prix de 1,000 francs, p. 346, 360.
—— (Élections de 1789 à), p. 655.— (Devis de réparations au beffroi de), p. 691. — (Étymologie; enceinte de), p. 711. — (Anciennes voies de), p. 688, 712.
Servaux. Observation à propos d'un projet de création d'une quatrième section du Comité, p. 608.
—— Lectures de la Sorbonne, p. 610.
Seymour (Les deux), p. 510.
Shakspeare (Les derniers critiques de), p. 32.
Sicard (Le docteur Adrien). De la reproduction des algues et des éponges, p. 466.
Simon (Édouard), nommé officier d'académie, p. 349.
Simon (Guillaume), sculpteur, p. 91.
Sire. Médaille d'argent, p. 347.
—— Travaux de mécanique, p. 376.
Sirodot. Gisement préhistorique de Mont-Dol, p. 473.
Sissonne (Cimetière gallo-romain de). Étude par M. Florival, p. 110.
Sociétés savantes des départements (Publications des):
Alger. Société historique algérienne, p. 9, 43.
Amiens. Académie des sciences, des lettres et des arts, p. 329, 599, 619.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie, p. 603, 655, 721.
Angers. Société académique d'agriculture, sciences, etc., p. 12, 26, 69, 114.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente, p. 22, 92.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts, p. 603, 651.
Autun. Société éduenne, p. 603, 607, 647, 668.
Avallon. Société d'études, p. 721, 722.
Avesnes. Société archéologique, p. 26, 117.
Avranches. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, p. 599, 629.
Beaune. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature, p. 616, 709.
Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 5, 36, 716, 723.
Besançon. Société d'émulation, p. 716.
Bône. Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation, p. 318.
Bordeaux. Société archéologique, p. 23, 95.
Caen. Académie des sciences, arts, etc., p. 6, 31, 332.
Caen. Société française d'archéologie : Congrès tenu à Châlons-sur-Marne, p. 612, 692, 714.
Caen. Société des antiquaires de Normandie, p. 6, 30.
Cahors. Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, p. 325, 719.

Digitized by Google

Cambrai. Société d'émulation, p. 12, 66, 724.

Cannes. Société des sciences naturelles, etc., p. 17, 75.

Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, p. 720.

Château-Thierry. Société historique et archéologique, p. 315, 612, 676.

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc., p. 26, 118.

Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 723.

Dijon. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 616, 710.

Draguignan. Société académique du Var, p. 616.

Dunkerque. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, p. 328, 599, 642.

Épinal. Société d'émulation des Vosges, p. 603, 662.

Grasse. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes, etc., p. 317.

Grenoble. Société de statistique, des sciences naturelles, etc., p. 12, 65.

Laon. Société académique, p. 26, 110.

La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 9, 47, 329.

Le Havre. Société nationale havraise d'études diverses, p. 729.

Le Mans. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 6, 707.

Lille. Société des sciences, de l'agriculture et des arts, p. 719, 720.

Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 27, 120.

Lyon. Société littéraire et archéologique, p. 22, 90.

Mâcon. Académie, p. 599, 646.

Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 318, 599, 645.

Montauban. Société des sciences, belles-lettres et arts, p. 12, 63, 334.

Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 599, 634.

Montbrison. Société de la *Diana*, p. 5, 37.

Montpellier. Académie des sciences et lettres, p. 325.

Moulins. Société d'émulation de l'Allier, p. 6, 29, 611, 698.

Nancy. Académie de Stanislas, p. 725.

Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 327, 599, 638.

Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 316.

Nîmes. Académie du Gard, p. 5, 34, 718.

Niort. Société de statistique, sciences, etc., du département des Deux-Sèvres, p. 12, 54.

Orléans. Société historique et archéologique de l'Orléanais, p. 12, 57.

Pau. Société des sciences, lettres et arts, p. 720.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord, p. 318.

Reims. Académie, p. 699.

Rennes. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Catalogue raisonné du musée d'archéologie et de céramique et du musée lapidaire, p. 108, 603, 666.

Rochefort. Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts, p. 716.

Rouen. Société de l'histoire de Normandie, p. 9, 48.

Saint-Brieuc. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 612, 679.

Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 599, 612, 639, 674.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie, p. 12, 64.

Saint-Quentin. Société académique des sciences, arts et belles-lettres, etc., p. 5, 17, 39, 72, 316, 330.

Digitized by Google

Senlis. Comité archéologique, p. 603, 612, 616, 653, 688, 711.
Soissons. Société archéologique, historique et scientifique, p. 12, 61, 599, 632.
Toulouse. Académie des jeux floraux, p. 322.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, p. 324.
Tours. Société archéologique de Touraine, p. 603, 665.
Troyes. Société académique des sciences de l'Aube, p. 6, 30.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 599, 635.
Vannes. Société polymathique du Morbihan, p. 326.
Vervins. Société archéologique, p. 5, 23, 101, 599, 646.
Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 328, 599, 621, 625.
Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 729.
Vitry-le-François. Société des sciences et arts, p. 325.
Sociétés savantes des départements. 15e réunion annuelle des délégués, p. 335.
—— Séance générale du 7 avril 1877, p. 339.
—— (Liste des), fin décembre 1877, p. 556.
Sociétés savantes des départements. Commission des subventions, p. 616.
Soissons (Évêché de). État de ses revenus, p. 61.
Sorbonne (Lectures faites à la). Comptes rendus pour la section d'archéologie, p. 404; pour la section des sciences, p. 458; pour la section d'histoire et de philologie, p. 479.
—— Observations par M. de Boislisle, p. 595. — Commission nommée à ce sujet, p. 598. — Projet d'arrêté, p. 602.
Soubise. Lettre de Mlle Anne de Rohan sur sa déroute, p. 48.
Soucy (La Fosse du), p. 7.
Soucaille. Établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers (1247), p. 600.
Sourdeval (De). Amirauté patrimoniale de Talmont, p. 47.
—— Notes extraites des registres de l'état civil de la Vendée, p. 48.
Stellinga (La Ligue), p. 626.
Stenfort, nommé officier d'académie, p. 349.
Sully (Mandement de) au sujet du jeu des arbalétriers de Paris, p. 2, 15.
Sylla (Notice sur), par M. Denis, p. 32.
Sylvestre du Four. Son *Instruction morale*, etc., publiée par M. de Richemond, p. 11.

T

Talmont (Amirauté patrimoniale de), p. 47.
Tamizey de Larroque. Manuscrit du tome Ier des lettres de Chapelain, p. 4, 8, 11.
—— Lettres de Dadine d'Auteserre, p. 4.
—— Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, p. 601.
Tartière. Campagne de Crassus dans l'Aquitaine; — Pouillé du diocèse d'Aire (Landes), p. 594.
Taverney (Haute-Saône). Ses franchises municipales, par M. J. Finot, p. 600.
Teillo (Fernand). Sa tombe à Amiens, p. 24, 244.
Teissier (O.). Deux bulletins de la santé de la reine Marie-Antoinette, adressés par Amelot aux échevins de Marseille, p. 2.
—— Mystère de la Nativité de Notre-Seigneur, p. 6.

Digitized by Google

Teissier (O.). Rapport sur les archives communales de Marseille, p. 7. — Compliment en vers aux syndics de Marseille vers 1470, p. 13, 179; texte, p. 181. — Documents inédits relatifs au bombardement d'Alger par Duquesne, p. 513. — Histoire de la charité à Marseille, p. 645.

Temple (William). Lettres adressées à Jean de Witt, p. 597, 604.

Terninck. Promenades archéologiques et historiques sur les chaussées romaines des environs d'Arras; — Cimetières mérovingiens de Mareuil, près Arras; — Essai sur l'industrie gallo-romaine en Abrébatie, p. 606.

—— Fouilles exécutées autour d'Arras, p. 614.

Terris (L'abbé Paul). Vie inédite de saint Auspice, p. 3.

—— Recherches historiques et littéraires sur l'ancienne liturgie de l'église d'Apt; — Saint Siffrein; — Saint Castor; — Saint Agricol; — Le centenaire de Saboly, p. 601.

Tessé (Ambassade du maréchal de) à Rome, p. 510.

Textoris (Pierre). Notice par M. Guirondet, p. 634.

Thibaud, roi de Navarre (Charte en français (1247) de), p. 594.

Thierry (Lettres d'Augustin), p. 594.

Thimécourt (Monuments mégalithiques de), p. 712.

Thomas (Louis). Mémoire sur Laigneville (Oise), p. 654.

—— Commanderie des Templiers de Neuilly-sous-Clermont, p. 688.

Thorigny (Le marbre de), p. 432.

Thouars (Extraits du chartrier de), p. 48.

Tiklat. Bas-relief, p. 19.

Tinselve (Cartulaire de), p. 62.

Tisserand. Médaille d'or, p. 346.

—— Travaux d'astronomie, p. 376.

Tisserand (L'abbé). Travail épigraphique relatif au département des Alpes-Maritimes, p. 27.

—— Histoire d'Antibes, p. 594.

Tonnerre (États généraux de 1576. Recherches sur l'assemblée des habitants de), p. 598.

Toselli, nommé officier d'académie, p. 349.

Tournel (Seigneurs de). Dotation d'un chapelain, p. 190, 205.

Tourtoulon (De) et Bringuier. Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil, p. 7.

Travers. Éloge de M. Bertrand; — Explication de l'épigraphe de l'*Esprit des lois*, p. 33.

Travers (Émile). Le marbre de Thorigny, p. 432.

Tremey (L'abbé). Empreintes d'une médaille d'or et d'un sceau trouvés à Hautecour, p. 16, 27, 279. — Empreintes de deux sceaux, p. 27, 279. — Copie de deux inscriptions, p. 20. — Médaille d'or du moyen âge et matrice de sceau trouvée à Hautecour (Savoie), p. 607.

—— Une croix processionnelle de Notre-Dame-du-Pré (Savoie), p. 612.

—— Un denier d'or trouvé à Aime (Savoie), p. 615.

Tromelin (De). Faune du grès silurien de May, Jurques, etc. (Calvados), p. 471.

Tronoën (Oppidum de). Voy. Saint-Jean-Trolimon.

Truchot. Médaille d'argent, p. 347.

—— Travaux d'agronomie, p. 375, 462.

Tryr (Dolmen de), p. 454.

Turenne (Le vicomte de), Guillem Rogier. Son traité avec le vicomte de Reillane, p. 191; texte, p. 210.

Turrel. Notice biographique sur Joseph Auzende, p. 513.

Digitized by Google

V

VACHEZ. Sa biographie, par M. Pierre Gras, p. 39.
—— Les vieux châteaux du Lyonnais; — Le château de Montrond-en-Forez; — Du droit italique à Lyon; — Notice sur la destruction du château de Nervieu en 1350, p. 601.
VALENCIENNES (Documents pour servir à l'histoire de l'arrondissement de), p. 635.
—— (Les prévôts de), p. 636.
VALLENTIN. Inscription découverte à Pont-de-Barret (Drôme), p. 614.
VALLON (Sarthe). Découverte de monnaies, p. 267.
VANDENESSE (Commune de), p. 639.
VAN DRIVAL. Biographie de M. l'abbé Parenty, p. 652. — Étude sur Henbert et Devienne; — Lettres de dom Louis de Bétancourt, p. 653.
VANNES. Société polymathique du Morbihan, p. 351.
VARNIER. Retables de Mareuil-en-Brie et de Fromentières, p. 695.
VASCHALDE (Henri). Histoire des poëtes du Vivarais, p. 595.
VASSÉ (Don fait par Henri IV au sieur), p. 609.
VASTEL (Éloge de M.), par M. Denis-Dumont, p. 33.
VATICAN (Notice sur vingt manuscrits du), p. 8.
VATTIER. Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, p. 601.
VATTIER (L'abbé). Notice sur Courceuil, p. 654, 689.
VAUCLUSE (Département de). Les impôts dans une commune en 1562, p. 7.
VAUDRY (Philibert DE). Charte d'affranchissement de la commune de Champvans-lès-Gray, p. 596.
VAUGELAS. Notice sur un ouvrage posthume et sur l'éditeur de ce livre, par M. Damien, p. 505.
VAULDREY (Guillaume DE). Son tombeau dans l'église de Courlaoux, près de Lons-le-Saunier, p. 123.
VAYSSIÈRE. Statuts de la léproserie d'Yenne (Savoie), p. 600.
—— Éphémérides historiques du département du Jura; — Le blason de Brou; — Voltaire et le pays de Gex; — Les commencements de l'imprimerie à Bourg; — *Obituarium abbatiæ Castri Caroli*, p. 601.
VELAY (Tablettes du), par M. Lascombe, p. 595.
VENCE. Notice sur l'épigraphie romaine de cette ville et de ses environs, par M. Blanc, p. 75.
VENDÉE (Département de la). Recherches historiques, par M. de la Boutetière, p. 47.
—— Géographie historique, par M. Eug. Louis, p. 47.
—— (Notes extraites des registres de l'état civil de la), par M. de Sourdeval, p. 48.
VEND'HUILE (Église de). Tombeau de Pierre d'Estourmel, p. 111.
VERBEKE. Notice historique sur la commune de Petite-Synthe, p. 643.
VERNEILH (DE). Bas-relief de l'église de Salons (Corrèze), p. 612.
VERTUS (A. DE). Du culte de la croix avant Jésus-Christ, p. 677.
VERVINS (Régiment de), p. 633.
—— (Vocables de localités de l'arrondissement de), p. 646.
VESLY (Léon DE). Carte préhistorique du département de la Seine-Inférieure, p. 406.
—— Exploration du dolmen de Trye (Oise), p. 454.
VESONTIO, par M. Castan (Auguste), p. 435.
VEUCLIN. Notice sur les vitraux de l'église de Saint-Martin de Laigle (Orne), p. 16, 23, 245.
VIAN. *L'Esprit des lois* devant l'assemblée

Digitized by Google

du clergé, la Sorbonne et le tribunal de l'Index, p. 497.
Vicourt (Villa de), près de Lons-le-Saunier. Notice sur les fouilles faites en 1861 et 1873, par M. Jules Le Mire, p. 120.
Vidal (Léon). Impression photochromique, p. 466.
Vienne (Dictionnaire topographique de la), par M. Rédet, p. 595.
Vignat. Documents de la seigneurie d'Avor-et-Farges, p. 15. — Catalogue des livres composant, au xive siècle, la bibliothèque de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, p. 595.
Viglié. Nouvelle théorie de la formation des orages à grêle, p. 470.
Villaine (De). Médaille d'argent, p. 347.
—— Travaux de mécanique, p. 376.
Villers de Rousseville. Voy. Joteuse (Gédéon de).
Vivarais (Histoire des poëtes du), par M. Henri Vaschalde, p. 595.
Vivès. Voy. Bonnefont.
Vol (Théorie nouvelle du), par M. Sylvain Monteil, p. 465.
Voulot (Félix). Un autel gaulois dans les Vosges, p. 453.
Vuitry (Adolphe), nommé membre de la section d'histoire du Comité, p. 1, 6.

W

Waddington, Ministre de l'instruction publique, préside la séance générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 339. — Son discours, p. 340. — Il proclame les noms de trois chevaliers de la Légion d'honneur, p. 350.
Watteville (O. de) proclame, à la Sorbonne, les noms des officiers d'académie et de l'instruction publique, p. 347.
Weyl. Inscription hébraïque de Béziers, p. 20, 27, 280.
Wilbert. Rôle du tiers état dans l'histoire de Cambrai, p. 66.
Wismes (Baron de). Découvertes de monuments préhistoriques à Pornic et aux environs, p. 452.
Worms. Rapports de l'économie politique avec les économies privées, p. 494.
Witt (Jean de). Lettres de William Temple, p. 597, 604.

Y

Yenne (Savoie). Statuts de sa léproserie, p. 600.

Z

Zotenberg (H.). Rapport sur une traduction de l'inscription hébraïque de Béziers, par M. le grand rabbin J. Weyl, p. 280.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

XIe-XVe siècles. Chartes provençales des archives départementales des Bouches-du-Rhône, p. 195.

XIIe siècle. Traduction de l'inscription hébraïque de Béziers, par M. le grand rabbin J. Weyl, p. 280.

XIIe siècle. Extrait d'une charte portant le mot *tapetum*, p. 140.

1414. Vente de biens seigneuriaux, par Eberhard, comte de Wurtemberg, et sa femme, à Amédée VIII, comte de Savoie, p. 171.

1470? Compliment en vers français adressé aux syndics de la ville de Marseille, à l'occasion de leur élection, p. 181.

1501. Rétractation publique d'un curé de Beaucaire, p. 193.

1504. Inventaire du trésor de Saint-Maximin (Var), p. 289.

1567-1789. Tableau des convocation des États de Bretagne, du 25 septembre 1567 au 14 février 1789, p. 217.

1580?-1652. Notice sur la vie et les œuvres du peintre François Mimault, par M. Mireur, p. 250.

1589. Extrait des registres de *Dictum* du greffe de la mareschaussée de France au gouvernement de Champaigne et Brie estably à Chaalons, p. 228.

1609. Don fait par Henri IV au sieur Vassé, son médecin ordinaire, de tous les biens ayant appartenu au sieur de Berlize, p. 231.

1630. Trois lettres inédites du cardinal de Richelieu, p. 184.

1704 et 1710. Marchés pour la chaire de Beauport, p. 685.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND ET PEDONE LAURIEL, LIBRAIRES,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07475 7942

SEP 15 1949

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google